

RAPPORT TRIENNAL
SUR
L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN
EN BELGIQUE



1909, 1910, 1911

(ii)

(11)

RAPPORT TRIENNAL

SUR

L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN EN BELGIQUE

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES LE 3 NOVEMBRE 1912

PAR

M. P. POULLET, MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS

VINGTIÈME PÉRIODE TRIENNALE

1909-1910-1911



BRUXELLES

GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

RUE DE LA LIMITE, 21

1913

(10)

MESSIEURS,

En exécution de l'article 40 de la loi du 1^{er} juin 1850, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des Représentants, le 20^e Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique.

La période triennale qui fait l'objet de ce rapport embrasse les années 1909, 1910 et 1911.

Bruxelles, le 3 novembre 1912.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

P. POULLET.

TITRE PREMIER

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.



CHAPITRE PREMIER.

ATHÉNÉES ROYAUX.



A. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — ORGANISATION.

L'organisation des athénées royaux est réglée par l'arrêté royal du 30 août 1888, qui a été publié avec les documents se rattachant au plan des études, dans le 13^e rapport triennal sur l'enseignement moyen.

Pendant la période triennale 1909-1910-1911, le nombre des athénées n'a pas varié. Chacun d'eux comprend trois sections, savoir : humanités grecques-latines, humanités latines, humanités modernes, divisées en sept classes ou années d'études.

Une modification a été apportée au règlement organique par l'arrêté royal du 12 juin 1911, relatif à l'âge d'admission à la classe de septième.

L'article 5, § 1^{er} de l'arrêté royal du 30 août 1888, est modifié ainsi qu'il suit :

« Pour être admis à la classe de septième, il faut être âgé de onze ans au
» moins. Toutefois, dispense de la condition d'âge peut être accordée par le
» bureau administratif, dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du
» chef de l'établissement. » (An. XXXIV, p. 45.)

B. PERSONNEL ENSEIGNANT.

Recrutement du personnel. — Les règles en vigueur pour le recrutement du personnel enseignant des athénées royaux sont nettement établies par la loi du 10 avril 1890, sur la collation des grades académiques, complétée et interprétée par la loi du 3 juillet 1891.

Dispense de la condition du diplôme légal. — Quatre dispenses ont été accordées pendant la période triennale ; la première, à un licencié du degré supérieur en sciences commerciales, attaché en qualité de surveillant à l'athénée royal d'Anvers ; la seconde, à un licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, exerçant, à titre provisoire, les fonctions de professeur de sciences commerciales à l'athénée de Huy ; la troisième, à un surveillant de l'athénée de Bruxelles, en fonction depuis 1883, dans l'enseignement moyen ; la quatrième, à un licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, professeur, à titre provisoire, à l'athénée d'Ath.

Agents honoraires. — Les membres du personnel enseignant dont les noms suivent ont été admis à la retraite et autorisés à porter le titre honorifique de leurs fonctions :

En 1909 :

- MM. De Moor, D.-F.-E., professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Bruxelles ;
 Gillet, N.-M.-E., préfet des études de l'athénée royal de Bruxelles ;
 Struman, L.-A., préfet des études de l'athénée royal et directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Tongres ;
 Boonen, M.-L.-H., professeur de 3^e latine à l'athénée royal d'Anvers ;
 Smeets, R., surveillant à l'athénée royal d'Anvers ;
 Tumelaire, E., préfet des études de l'athénée royal d'Ath ;
 Fiévez, E.-J., professeur de 5^e latine à l'athénée royal de Mons ;
 Thomas, A., professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai ;
 Lardinois, Th.-A.-M., surveillant à l'athénée royal de Liège ;
 Pallemarts, B.-J., professeur de mathématiques à l'athénée royal de Namur ;
 Lindeman, E., professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Mons ;
 Van Steenweghen, F.-M., professeur de langues germaniques à l'athénée royal d'Anvers ;
 Bley, N., professeur de langues germaniques à l'athénée royal de Mons.

En 1910 :

- MM. Van Oirbeek, C., professeur de flamand à l'athénée royal de Liège ;
 Bonny, C.-M., préfet des études de l'athénée royal de Malines ;
 Witvrouwen, J., professeur de 6^e et 7^e latines à l'athénée royal de Louvain ;
 Aerts, L., professeur de mathématiques à l'athénée royal de Louvain ;
 Coppens, P., professeur de mathématiques à l'athénée royal d'Anvers ;
 Heirman, F., professeur de flamand à l'athénée royal d'Ostende ;

MM. Van Styvoort, E., maître de musique à l'athénée royal d'Ixelles ;
Van den Bergh, F., professeur de flamand à l'athénée royal de
Bruxelles ;
Neeckx, E., surveillant à l'athénée royal de Bruxelles ;
Galand, G., professeur de 2^e latine à l'athénée royal d'Ath ;
Paternoster, L., maître de musique à l'athénée royal de Tournai.

En 1911 :

MM. Peltzer, L.-J., professeur d'histoire et de géographie à l'athénée
royal de Bruxelles ;
Ancion, C., professeur de mathématiques à l'athénée royal d'Ixelles ;
Bogaerts, C., abbé, professeur de religion à l'athénée royal et à
l'école moyenne de l'État pour filles, à Ixelles ;
Deprez, J.-A., professeur de mathématiques supérieures à l'athénée
royal de Bruxelles ;
Mottard, F.-F.-J., professeur de gymnastique à l'athénée royal de
Bruxelles ;
Castin, A., professeur de 3^e latine à l'athénée royal de Malines ;
Grégorius, P., professeur de sciences commerciales à l'athénée royal
de Tournai ;
Fastré, M., professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de
Verviers ;
De Veen V., professeur de mathématiques à l'athénée royal de Bruges ;
Coppé, H.-J., professeur de flamand à l'athénée royal de Bruges ;
Francotte, P.-C.-J., professeur de physique, chimie et histoire natu-
relle à l'athénée royal de Bruxelles ;
Simons, L.-L.-H., professeur de flamand à l'athénée royal de Bru-
xelles ;
Painparé, F.-F., professeur de 3^e latine à l'athénée royal d'Ixelles ;
Iserentant, P.-N.-J., professeur de rhétorique latine à l'athénée royal
de Malines ;
Gillet, E., professeur de 3^e latine à l'athénée royal de Verviers.

Agents pensionnés. — Un certain nombre de membres du personnel
enseignant ont été mis à la pension.

En 1909 :

Deux maîtres d'études.

En 1910 :

Trois maîtres d'études.

En 1911 :

Un maître de musique.

Agents démissionnaires. — Ont été acceptées : en 1909, la démission d'un
maître d'études ; en 1910, la démission d'un professeur de rhétorique latine
dans une section d'athénée. En 1911, aucun membre du personnel enseignant
n'a démissionné.

Agents décédés. — Pendant les années 1909, 1910 et 1911, vingt membres du personnel enseignant sont décédés, savoir :

En 1909 :

Un professeur de langues germaniques à l'athénée royal d'Anvers; un professeur de 4^e latine et un professeur de langues germaniques à l'athénée royal de Chimay; un professeur d'anglais à l'athénée royal de Tongres; un second professeur de français à l'athénée royal d'Ostende; un surveillant à l'athénée royal de Liège; un maître de musique à l'athénée royal d'Ostende.

En 1910 :

Un professeur de mathématiques à l'athénée royal de Bruxelles; un maître de musique à l'athénée royal de Gand; un professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal d'Ixelles; un professeur de langues germaniques à l'athénée royal de Louvain; un professeur de sciences commerciales à l'athénée royal d'Ostende; un surveillant à l'athénée royal de Tournai.

En 1911 :

Un professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Ostende; un professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Ostende; un professeur d'histoire et de géographie et un professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Charleroy; un surveillant à l'athénée royal de Bruxelles; un professeur de 5^e latine à l'athénée royal de Malines; un professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Bruges.

C. — TRAITEMENTS.

Traitements des préfets des études et des professeurs. — Les traitements des préfets et des professeurs des athénées sont fixés par le Gouvernement.

Ils se composent d'une partie fixe et d'un casuel. Ils sont susceptibles d'un minimum et d'un maximum. (Art. 8 de la loi du 15 juin 1881.)

La partie fixe des traitements des préfets et des professeurs a été réglée par les arrêtés royaux des 14 juillet 1875 et 4 août 1881.

Ces traitements sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONS.	TRAITEMENT	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Préfet des études (classe unique)	4,200	4,600
Professeur de religion (classe unique).	»	2,500
— de 3 ^e classe.	2,600	2,900
— de 2 ^e classe.	3,200	3,400
— de 1 ^e classe	3,700	4,100

Tout professeur débute par la 3^e classe. Il passe dans la 2^e classe après six

années de service. Le Gouvernement peut faire passer un professeur à la 1^{re} classe après six années de service dans la 2^e.

Aux termes de l'article 8, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, les professeurs de la 3^e et de la 2^e classe obtiennent le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Cette augmentation est de droit et a été accordée, chaque année, à tous les professeurs qui se trouvaient dans les conditions voulues.

Le traitement minimum et le traitement maximum de la 1^{re} classe ne s'accordent qu'aux professeurs qui ont joui pendant trois ans au moins du traitement immédiatement inférieur et qui ont fait preuve d'un mérite réel et d'un zèle assidu. C'est une simple faculté laissée au Gouvernement, qui en use dans la limite des crédits dont il dispose.

Une circulaire ministérielle du 3 janvier 1898 a établi des règles fixes pour l'octroi de ces augmentations facultatives.

De 1909 à 1911, 61 professeurs ont été promus à la 1^{re} classe et 44 professeurs ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Traitement exceptionnel alloué à des membres du corps professoral à raison de leur mérite. — L'article 9 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, portant réorganisation des athénées royaux au point de vue des traitements des membres du personnel enseignant, est ainsi conçu :

« ART. 9. Le traitement maximum des préfets des études et des professeurs de 1^{re} classe pourra être augmenté de 300 francs au moins et de 800 francs au plus, lorsqu'ils feront preuve d'un mérite supérieur.

» L'arrêté royal allouant cette augmentation mentionnera les motifs de la mesure et sera inséré *in extenso* au *Moniteur*. »

Voici les traitements exceptionnels accordés pendant le cours de la période triennale :

Une première augmentation de 400 francs a été accordée à :

MM. Gérard, Gustave, préfet des études de l'athénée royal à Liège ;
Mathieu, Auguste, préfet des études de l'athénée royal à Verviers ;
Clevers, Eugène, préfet des études de l'athénée royal à Gand ;
Terfve, Oscar, préfet des études de l'athénée royal à Charleroy.

Une augmentation de 300 francs à :

MM. Legrand, Alfred, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Fiévez, Eugène, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Vanden Bogaert, Léon, professeur à l'athénée royal, à Ostende ;
Kayser, Ernest, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Vandenput, Jean, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Van Ryckelen, Auguste, professeur à l'athénée royal, à Louvain ;
Janssens, René, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Welter, Jean, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Moureau, Emile, professeur à l'athénée royal, à Hasselt ;
Van Hée, Gustave, professeur à l'athénée royal, à Hasselt ;

MM. Dumont, Henry, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Claes, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Reding, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Waucumont, Thomas, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Schoofs, Henri, professeur à l'athénée royal, à Tongres ;
Depaifve, Jean, professeur à l'athénée royal, à Tongres ;
Delrue, Gustave, professeur à l'athénée royal, à Tournai ;
Prim, Camille, professeur à l'athénée royal, à Tongres ;
Bremer, Gaston, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Soons, Modeste, professeur à l'athénée royal, à Ath ;
Haller von Ziegesar, Joseph, professeur à l'athénée royal, à Ath ;
Brants, Martin, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
Malget, Jean, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Hombert, Joseph, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Vermander, Jean, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Meert, Hippolyte, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Remacle, Georges, professeur à l'athénée royal, à Hasselt ;
Outer, Achille, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Wauters, Joseph, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Daubresse, Paul, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Renard, Hippolyte, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Micheels, Henri, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Lambert, Léon, professeur à l'athénée royal, à Malines ;
Jacquemotte, Jean, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Barbier, Edouard, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Vandendaele, Oscar, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Lonfils, Hector, professeur à l'athénée royal, à Ostende ;
Gérard, Gustave, professeur à l'athénée royal, à Verviers ;
Leprince, Jean, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
De Bruyn, Henri, professeur à l'athénée royal, à Malines ;
Jaspar, Alfred, professeur à l'athénée royal, à Huy ;
Bontinck, Adolphe, professeur à l'athénée royal, à Bruges ;
Bouquiaux, Emile, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Walsch, Nicolas, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
Justice, Jean, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Couez, Arthur, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Van Hove, Antoine, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Daxhelet, Arthur, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Masson, Auguste, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Vanden Rydt, Marc, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Grisard, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Noirfalise, Camille, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Deltour, Paul, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Dony, Emile, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Mairlot, Jacques, professeur à l'athénée royal, à Namur.

Un traitement complémentaire de 400 francs à :

MM. Valentin, Emile, préfet des études à l'athénée royal de Chimay ;
Gelders, Constantin, préfet des études à l'athénée royal de Louvain.

Un de 500 francs à :

MM. de Gronckel, Jean, professeur à l'athénée royal, à Malines ;
Kayser, Jean, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Galand, Gustave, professeur à l'athénée royal, à Ath ;
Rouche, Constant, professeur à l'athénée royal, à Huy ;
Aerts, Louis, professeur à l'athénée royal, à Louvain ;
Jumpertz, Joseph, professeur à l'athénée royal, à Malines ;
Souffret, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Namur ;
Wittmann, Victor, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Bertrand, Théodule, professeur à l'athénée royal, à Tournai ;
De Veen, Victor, professeur à l'athénée royal, à Bruges ;
Henen, Mathieu, professeur à l'athénée royal, à Anvers ;
Wattez, Omer, professeur à l'athénée royal, à Anvers ;
Huybrechts, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Bruges ;
Michel, Emile, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
Maréchal, Léon, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Leruth, Hubert, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Denayer, Guillaume, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Sauvinière, Jules, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Kemna, Georges, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Jacques, Victor, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Hanuise, Jules, professeur à l'athénée royal, à Louvain ;
Hermans, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Ostende ;
Feller, Jules, professeur à l'athénée royal, à Verviers ;
Simons, Louis, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
Devadder, Eugène, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
Dony, Léonce, professeur à l'athénée royal, à Anvers ;
Van Dooren, Jean, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Birnbaum, Victor, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Warker, Nicolas, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Fabritius, Jules, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Gillet, Charles, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
Burvenich, Arthur, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
Labenne, Léopold, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Barth, Camille, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Brouet, Jean, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
Wasteels, Joseph, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Painparé, Fernand, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Nicaise, Maurice, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Nannan-Laval, Constant, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Boucher, Georges, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;

MM. Bernard, Emile, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Foidart, Jules, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Küntziger, Ignace, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Lejeune, Henri, professeur à l'athénée royal, à Louvain ;
Rochet, Victor, professeur à l'athénée royal, à Tournai ;
Foulon, Lucien, professeur à l'athénée royal, à Verviers.

Paiement du suppléant du professeur de religion. — Conformément à la jurisprudence suivie jusqu'ici, les professeurs de religion, obligés de s'absenter pour cause de maladie, devaient supporter eux-mêmes les frais résultant de leur suppléance.

Le Gouvernement a estimé qu'il n'était pas équitable de leur imposer des dépenses de l'espèce et qu'il y avait lieu de leur appliquer les mêmes règles que celles qui sont suivies pour les membres laïcs du personnel enseignant.

Cette décision fait l'objet d'une circulaire du 27 février 1909 adressée aux bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat (An. LV, p. 125).

Casuel. — Le casuel se compose du logement et du minerval pour les préfets des études, et du minerval pour les professeurs.

Le taux des émoluments du chef de logement, chauffage et éclairage, admissible dans le calcul de la pension de retraite et de la pension des veuves et orphelins des préfets des études, a été fixé à 50 p. c. (25 p. c. pour le logement, 4 p. c. pour le chauffage et 1 p. c. pour l'éclairage) du traitement effectif qui rémunère les services donnant droit à ces émoluments, abstraction faite des augmentations exceptionnelles ou suppléments de traitement et du minerval. (Arrêté royal du 9 septembre 1893.)

Le minerval (montant de la rétribution scolaire), est réservé exclusivement aux préfets et professeurs, non compris les professeurs de dessin, de gymnastique et les maîtres de musique; l'Etat garantit un minimum de minerval de 700 francs; cette partie du revenu du corps professoral est essentiellement variable; un arrêté royal détermine, pour chaque année, le chiffre du minerval sur lequel s'opèrent les retenues au profit de la caisse des veuves et orphelins (voir An. I, p. 1). Cet arrêté indique spécialement, pour chaque établissement, les fonctionnaires qui, à titre personnel, conservent un minerval fixe.

Les tableaux ci-dessous indiquent le taux du minerval attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux pendant la période de 1909 à 1911 inclus. Ces tableaux indiquent aussi le minerval spécial attribué, à titre personnel, à un certain nombre d'agents de ces établissements.

*Sommes payées du chef du minerval en 1907
et constituant le casuel admissible en matière de pensions
pour l'année 1909.*

N° D'ORDRE.	ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT.	NOMS DES AGENTS QUI JOUISSENT A TITRE PERSONNEL D'UN MINERVAL SPÉCIAL.
1	Anvers	1,813	—
2	Arlon	700	—
3	Ath	700	1,128 francs pour M. Galand, professeur.
4	Bruges	700	914 francs pour M. Fonteyne, professeur de religion et MM. Chot, Coppé, De Veen, Huybrechts et Philippin, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
5	Bruxelles	1,604	2,113 francs pour MM. De Moor, Francotte et Lonchay, professeurs nommés avant le 1 ^{er} décembre 1884.
6	Charleroy	960	1,115 francs pour M. Welter, professeur.
7	Chimay	700	1,563 francs pour M. Leprince, professeur.
8	Gand	791	—
9	Hasselt	700	955 francs pour M. Van Hée, professeur.
10	Huy	700	801 francs pour M. Knops, professeur (en qualité d'ancien professeur de l'athénée royal de Mons).
11	Ixelles	1,783	—
12	Liège	1,572	1,652 francs pour MM. Bernard, Molitor, Sauvenière, Kremer, Hermans, Duchesne et Kemna, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
13	Louvain	700	—
14	Malines	700	900 francs pour MM. Goyens, Truyens, Iserentant, Boulboule, Bellis, Hanus et Jumpertz, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
15	Mons	801	1,115 francs pour MM. Jacquemotte, Lindeman, Devadder, Haccart, Vandendaele et Bley, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
16	Namur	700	1,062 francs pour MM. Maréchal, Souffret, Pallemarts, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890; et 1,769 francs pour M. Berchem, professeur.
17	Ostende	700	808 francs pour M. Maas, professeur; 1,487 francs pour M. Hermans, professeur.
18	Tongres	700	1,711 francs pour M. Schreiber, professeur.
19	Tournai	793	1,000 francs pour M. Severyn, professeur; 1,016 francs pour M. Boinem, professeur; 1,092 francs pour M. Henneton, professeur.
20	Verviers	700	734 francs pour M. Feller, professeur.

*Sommes payées du chef du minerval en 1908, et constituant le casuel
admissible en matière de pensions pour l'année 1910.*

N ^o D'ORDRE	ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT.	BÉNÉFICIAIRES.
1	Anvers	1,786	MM. les préfet des études et professeurs.
2	Arlon	700	Id. Id.
3	Ath	700 1,128	Id. Id. M. Galand, professeur.
4	Bruges	700 914	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Fonteyne, professeur de religion et MM. Chot, Cop- pé, De Veen, Huybrechts et Philippin, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
5	Bruxelles	1,564 2,113	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Francotte et Lonchay, professeurs nommés avant le 1 ^{er} décembre 1884.
6	Charleroy	1,054 1,115	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Welter, professeur.
7	Chimay	700 1,563	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Leprince, professeur.
8	Gand	864	MM. les préfet des études et professeurs.
9	Hasselt	700 955	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Van Hée, professeur.
10	Huy	700 730	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Knops (en qualité d'ancien professeur de l'athénée royal de Mons).
11	Ixelles	1,700	MM. les préfet des études et professeurs.
12	Liège	1,559 1,638	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Bernard, Molitor, Sauvenière, Kremer, Duchesne et Kemna, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
13	Louvain	700	MM. les préfet des études et professeurs.
14	Malines	700 900	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Goyens, Truyens, Iserentant, Boulboule, Bellis, Hanus et Jumpertz, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
15	Mons	730 1,115	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Jacquotte, Devadder, Haccart, Vandendaele, pro- fesseurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
16	Namur	700 1,062 1,769	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Maréchal et Souffret, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890. M. Berchem, professeur.
17	Ostende	700 808 1,437	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Maes, professeur. M. Hermans, professeur.
18	Tongres	700 1,711	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Schreiber, professeur.
19	Tournai	806 1,016 1,092	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Boinem, professeur. M. Henneton, professeur.
20	Verviers	700 734	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Feller, professeur.

*Sommes payées du chef du minerval en 1909
et constituant le casuel admissible en matière de pensions
pour l'année 1911.*

No D'ORDRE.	ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT.	BÉNÉFICIAIRES.
1	Anvers	1,891	MM. les préfet des études et professeurs.
2	Arlon	700	Id. id.
3	Ath	700	Id. id.
4	Bruges	700 914	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Fonteyne, professeur de religion et MM. Chot, Coppé, De Veen, Huybrechts et Philippin, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
5	Bruxelles.	1,597 2,113	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Francotte et Lonchay, professeurs nommés avant le 1 ^{er} décembre 1884.
6	Charleroy.	1,026 1,415	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Welter, professeur.
7	Chimay	700 1,563	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Leprince, professeur.
8	Gand	997	MM. les préfet des études et professeurs.
9	Hasselt	700 955	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Van Hée, professeur.
10	Huy	700 702	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Knops, (en qualité d'ancien professeur de l'athénée royal de Mons).
11	Ixelles.	1,760	MM. les préfet des études et professeurs.
12	Liège	1,516 1,596	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Bernard, Molitor, Sauvenière, Kremer, Duchesne et Keuna, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
13	Louvain	700	MM. les préfet des études et professeurs.
14	Malines	700 900	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Goyens, Truyens, Iserentant, Boulhoule, Bellis, Hanus et Jumpertz, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
15	Mons	702 1,445	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Jacquemotte, Devadder, Haccart, Vandendaele, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890.
16	Namur	700 1,062 1,769	MM. les préfet des études et professeurs, sauf MM. Maréchal et Souffret, professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890 ; M. Berchem, professeur.
17	Ostende	700 808 1,487	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Maas, professeur ; M. Hermans, professeur.
18	Tongres	700 1,711	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Schreiber, professeur.
19	Tournai	818 1,016 1,092	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Boinem, professeur ; M. Henneton, professeur.
20	Verviers	700 734	MM. les préfet des études et professeurs, sauf M. Feller, professeur.

Services rendus dans l'enseignement dirigé ou subsidié par le Gouvernement, la province ou la commune par les professeurs et les surveillants des athénées royaux antérieurement à leur nomination dans les cadres et postérieurement à l'obtention de leur diplôme légal.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 28 août 1911 (An. XLII, p. 63) tous les services rendus, soit à titre effectif, soit à titre intérimaire dans les établissements d'instruction soumis au régime des lois organiques de l'enseignement moyen et dans l'enseignement normal primaire de l'État, par les professeurs et les surveillants munis du diplôme légal ou de la dispense prévue par la loi, sont assimilés, au point de vue du classement et de la fixation des traitements, aux services ordinaires.

Par application de cette disposition, 41 professeurs et 10 surveillants ont obtenu, à partir du 1^{er} janvier 1911, une amélioration de position et la dépense s'est élevée, suivant le relevé ci-après, à 15,600 francs.

1	professeur à	1,500	francs :	1,500	francs.
1	—	700	—	700	—
1	—	500	—	500	—
3	professeurs à	400	—	1,200	—
27	—	300	—	8,100	—
8	—	200	—	1,600	—
10	surveillants à	200	—	2,000	—

Total. 15,600 francs.

En outre 68 professeurs et 16 surveillants ont vu la date de leur dernière promotion avancée d'un nombre d'années correspondant aux années de services dont, en exécution des dispositions anciennes (A. R. du 21 janvier 1879 et du 20 juillet 1909), il ne leur avait pas été tenu compte.

Augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement. — Une circulaire ministérielle du 5 janvier 1898 a établi des règles fixes pour les augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement (Cf. 16^e rapport triennal).

Voici la teneur de ces règles :

I. — Le passage à la 1^{re} classe, ou le maximum de cette classe, sera accordé aux membres du personnel enseignant des athénées :

Après 3 ans, s'ils sont cotés I (hors ligne) ;

Après 4 ans, s'ils sont cotés II (très satisfaisant) ;

Après 5 ans, s'ils sont cotés III (satisfaisant).

II. — Quant au traitement exceptionnel :

1^o S'ils sont cotés I (hors ligne), ils pourront en obtenir la première moitié après avoir joui pendant 5 ans du traitement maximum de leur grade, et la seconde moitié 5 ans après ;

2^o S'ils sont cotés II (très satisfaisants), ils pourront en obtenir la première moitié après avoir joui pendant 8 ans du traitement maximum de leur grade, et la seconde moitié 8 ans après.

Traitements des surveillants. — Les traitements des surveillants sont fixés,

à partir du 1^{er} janvier 1909, en exécution de l'arrêté royal du 20 juillet de la même année (An. VIII, p. 20), conformément au tableau ci-après :

FONCTIONS.	TRAITEMENT	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Surveillant de 3 ^e classe	2,200	2,400
— de 2 ^e —	2,600	2,800
— de 1 ^{re} —	3,000	3,200
Augmentation exceptionnelle de traitem ^t .	3,400	3,600

La circulaire ministérielle du 3 janvier 1898 qui règle l'octroi des augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement leur est rendue applicable (Cf. 16^e rapport triennal).

Pendant le cours de la période triennale, sept surveillants ont été promus à la 1^{re} classe et onze ont obtenu le maximum de cette classe.

La première augmentation exceptionnelle de traitement a été accordée à :

MM. Devalif, Joseph, surveillant à l'athénée royal, à Arlon ;
 Deroitte, Jules, surveillant à l'athénée royal, à Ath ;
 Lepas, Auguste, surveillant à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Dubois, Jules, surveillant à l'athénée royal, à Charleroy ;
 Ledoux, Victorien, surveillant à l'athénée royal, à Charleroy ;
 Voitureur, Arthur, surveillant à l'athénée royal, à Chimay ;
 Robelus, Jules, surveillant à l'athénée royal, à Gand ;
 Dolhen, Arthur, surveillant à l'athénée royal, à Ixelles ;
 Smeets, Christophe, surveillant à l'athénée royal, à Anvers ;
 Sibret, Edmond, surveillant à l'athénée royal, à Ixelles ;
 Zone, Louis, surveillant à l'athénée royal, à Louvain.

La deuxième augmentation exceptionnelle a été accordée à :

MM. Smets, Jean, surveillant à l'athénée royal, à Bruges ;
 Listray, Henri, surveillant à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Nececkx, Eugène, surveillant à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Rox, Alphonse, surveillant à l'athénée royal, à Chimay ;
 Laurent, Charles, surveillant à l'athénée royal, à Huy ;
 Lardinois, Théodore, surveillant à l'athénée royal, à Liège ;
 Jaquet, Joseph, surveillant à l'athénée royal, à Malines ;
 Dubois, Emile, surveillant à l'athénée royal, à Namur ;
 Dallemagne, Fernand, surveillant à l'athénée royal, à Namur ;
 Fourmarier, François, surveillant à l'athénée royal, à Ostende ;
 Gérard, Achille, surveillant à l'athénée royal, à Tongres.

Traitements des professeurs de dessin. — L'arrêté royal du 20 juillet 1909

(An. IX, p. 22), a fixé comme suit les traitements des professeurs de dessin munis du diplôme légal :

3 ^e classe.	{	minimum . . . fr.	1,600
		maximum	1,800
2 ^e classe.	{	minimum . . . fr.	2,000
		maximum	2,200
1 ^{re} classe.	{	minimum . . . fr.	2,400
		maximum	2,600

Première augmentation exceptionnelle de traitement, fr. 2,800.

Deuxième augmentation exceptionnelle de traitement, fr. 5,000.

Les règles établies par la circulaire ministérielle du 3 janvier 1898 pour l'octroi des augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement leur sont applicables (cf. 16^e rapport triennal).

De 1909 à 1914, 6 professeurs de dessin ont été promus à la 1^{re} classe et 6 ont obtenu le maximum de cette classe.

La première augmentation exceptionnelle de traitement a été accordée à :

MM. Voitureur, Arthur, professeur de dessin à l'athénée royal, à Chimay ;
Simon, Constant, professeur de dessin à l'athénée royal, à Verviers ;
Cartuyvels, Wilhem, professeur de dessin à l'athénée royal, à Ath ;

M. De Pape, Léon, professeur de dessin à l'athénée royal, à Bruges, a obtenu la deuxième augmentation exceptionnelle.

Traitements des professeurs de gymnastique. — Les professeurs de gymnastique jouissent des traitements accordés par l'arrêté royal du 20 juillet 1909 aux professeurs de dessin.

Pendant le cours de la période triennale, 1 professeur de gymnastique a été promu à la 1^{re} classe et 8 ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

La première augmentation exceptionnelle de traitement a été accordée à :

MM. Van Cakenbergh, Joseph, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Anvers ;
England, Alfred, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Ath ;
Baijot, Félicien, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Chimay ;
Laurent, Charles, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Huy ;
Etienne, Jean, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Ixelles ;
Lory, Julien, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Tournai ;
Baudenelle, Joseph, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Verviers ;
Landrain, François, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Anvers.

La deuxième augmentation exceptionnelle a été accordée à :

MM. Hovegnée, Aristide, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Liège ;

Denève, Henri, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Mons ;

Van Cakenberg, Joseph, professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Anvers.

Traitements des maîtres de musique. — Depuis 1905, le traitement normal des maîtres de musique a été porté au taux uniforme de 1,000 francs par an.

Classes latines et sections d'athénées royales annexées aux écoles moyennes de l'État pour garçons. Fixation des traitements des régents spéciaux.

L'arrêté royal du 14 août 1905 a fixé le taux des traitements des régents attachés aux classes latines et sections d'athénées royales annexées aux écoles moyennes de l'État, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONS.	TRAITEMENT	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Régent de 2 ^e classe.	2,300	2,600
— de 1 ^{re} —	2,900	3,200
Augmentation exceptionnelle de traitement.	200	1,000

Les règles d'avancement établies par la circulaire ministérielle du 9 novembre 1905 leur sont applicables.

En 1909, 1 régent a été promu à la 1^{re} classe et en 1910, un autre titulaire a obtenu le maximum.

Une première augmentation exceptionnelle de traitement de 200 francs a été accordée à M. Fontaine, Modeste, et une troisième, également de 200 francs, à M. Kept, Gérard, régents à la section d'athénée annexée à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Thuin.

D. — ENSEIGNEMENT.

Enseignement religieux. — L'enseignement religieux est organisé dans les vingt athénées royales.

Etat des études. — La situation indiquée dans le rapport triennal de la période précédente s'est maintenue. Les programmes continuent d'être interprétés avec intelligence.

Quant aux méthodes employées dans l'enseignement de toutes les matières, si elles laissent à désirer dans des cas particuliers ou chez quelques professeurs, on peut dire qu'en général elles sont excellentes et que les critiques diri-

gées contre elles sont tendancieuses. Les essais des méthodes nouvelles, loin d'être contrariés, sont au contraire encouragés par l'inspection. Le corps professoral est plein de bonne volonté; beaucoup de professeurs se distinguent non seulement par leur valeur pédagogique, mais par leurs travaux littéraires ou scientifiques. Le Gouvernement se plaît à rendre hommage à cette activité chez des hommes dont la mission éducatrice est si absorbante et si difficile.

Langues anciennes. — Bien souvent on a l'occasion d'observer dans les classes supérieures que, dans la lecture des auteurs anciens, les élèves sont arrêtés moins par les formes grammaticales, moins même par la construction que par le vocabulaire.

L'enseignement du vocabulaire latin et grec réclame donc des soins particuliers. Sans doute, l'usage assidu des chrestomathies et la lecture des auteurs sont excellents à cet effet. Cependant il a paru utile de réintroduire d'office le cahier de vocabulaire. La méthode est ancienne. Mais, ainsi que dit M. H. Bernès : « Il n'est guère de méthode, de procédé, applicables à l'étude d'une langue quelle qu'elle soit, qui n'aient été à quelque moment conçus, proposés, essayés, critiqués, à propos des langues anciennes. Là comme ailleurs, les pratiques du passé peuvent, à l'occasion, faire figure de nouveautés utiles ».

Le nouveau procédé a ceci de supérieur que les élèves font eux-mêmes leur dictionnaire au cours des divers exercices, qu'ils l'enrichissent de classe en classe, que les mots y sont distribués d'une façon très claire, que les recherches y sont donc aisées, et qu'une place y est réservée aux notes grammaticales, aux expressions, devises et proverbes latins ou grecs.

Ainsi le cahier devient le témoin du travail de la classe, et, lorsque les élèves passent d'une année à l'autre, leur nouveau professeur sait exactement à quoi s'en tenir sur ce qui leur a été enseigné. Avantage considérable dans l'enseignement d'une matière aussi « diverse et multiple » qu'une langue où les points de repère sont difficiles à fixer et où la continuité n'est pas commode à assurer, au cas où l'enfant change annuellement de maître.

Or, c'est le cas pour l'enseignement des langues anciennes.

Dans toutes les autres branches, mathématiques, sciences, histoire et géographie, langues modernes, etc., la continuité des études est assurée par la circonstance que le même professeur fait son cours dans une suite de classes. Le maître connaît ses élèves et les conduit d'année en année, dans les classes successives, comme il les conduit de jour en jour pendant la même année. Il sait toujours à quel point en sont leurs connaissances et bâtit sur un terrain dont il connaît la valeur. De là moins de tâtonnements, de répétitions inutiles, de pertes de temps; de là aussi une marche plus égale, plus mesurée dans l'enseignement et un profit plus sûr pour la classe.

Dans l'étude des langues anciennes, les élèves changent de professeur chaque année; exceptionnellement les chaires de 7^e et de 6^e sont occupées par le même titulaire.

On peut conjecturer de là que si les méthodes particulières de chaque

professeur ne laissent pas à désirer, l'unité, la continuité de l'enseignement n'est pas garantie assez efficacement dans le cours des classes.

Il semble que ce régime réclame des modifications. Une question relative à ce sujet a été soumise aux délibérations du corps professoral des athénées en l'année 1910.

Une observation spéciale demande à être produite à l'adresse de certains professeurs de latin et de grec. Il arrive encore que la lecture des auteurs anciens ne tende pas assez directement à la formation du jugement, de la conscience, du goût des jeunes gens, comme si ces écrivains devaient, aux mains de la jeunesse, avoir un autre sens que celui de la vérité, de la beauté et de la vertu. On peut exiger que les auteurs anciens tels que Cicéron, Virgile, Horace, Homère, Démosthène, Sophocle soient traités comme La Fontaine, Corneille, Racine, Molière ou Bossuet et qu'ils servent à des fins toutes pareilles. C'est en même temps les faire mieux aimer et ouvrir plus sûrement les jeunes intelligences aux choses de la pensée philosophique et littéraire.

Langue française. — Humanités anciennes et modernes. — Cet enseignement donne de bons résultats, quoique les cours de français, dans les humanités anciennes, manquent de continuité comme ceux de langues anciennes. Mais le défaut se fait moins sentir ici, l'étude du latin et du grec profitant singulièrement à la connaissance du français qui en est la langue véhiculaire.

L'enseignement de la grammaire souffre en Belgique comme ailleurs d'une terminologie grammaticale insuffisamment unifiée. Des mesures s'imposent; le Gouvernement a demandé au Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne de lui faire connaître son avis sur cette importante question.

L'enseignement littéraire frise encore parfois l'érudition, surtout chez les professeurs inexpérimentés. Comme tel il reste à la surface des esprits sans toucher aux racines profondes des sentiments. Le parallèle de la littérature et de la vie même, voilà qui peut seul sauver de l'ennui l'enseignement littéraire. Dans la littérature que l'on explique aux élèves, il n'y a vraiment et en dernière analyse que la vie, l'humanité qui compte. C'est faute de le savoir, de le sentir intimement, et de commenter les grands écrivains avec conviction, amour et simplicité, en faisant appel à l'humanité qui sommeille dans l'âme des enfants que de jeunes professeurs échouent dans leur fonction essentielle.

Les exercices d'élocution produisent d'heureux résultats. On voit des élèves faire des conférences fort intéressantes et bien conduites sur des sujets de littérature, de science, etc.

Il importe, à ce propos, de dire que les jeunes gens doivent s'habituer à être sévères dans le choix de leurs lectures. On peut, à force d'y insister toujours, leur inspirer le mépris des mauvais livres et des livres mal écrits.

Langues germaniques. — Considéré dans son ensemble, l'enseignement

des langues germaniques a continué à faire des progrès : situation satisfaisante dans la plupart des établissements, très satisfaisante dans les autres.

Langue flamande. — Dans la région flamande, l'étude de la langue maternelle réalise des progrès de plus en plus marqués : nos professeurs sont à la hauteur de leur tâche et savent inspirer à leurs élèves le goût de la littérature néerlandaise.

L'analyse littéraire est alerte, précise et intéressante. Le côté moral et éducatif de cet enseignement n'est pas perdu de vue. Les méthodes hybrides des commentaires grammaticaux et littéraires combinés ont fait place à l'explication esthétique et morale qui développe l'intelligence et forme le cœur.

L'enseignement de la grammaire s'améliore graduellement. La méthode est généralement bonne, mais les applications devraient être encore plus nombreuses, surtout en ce qui concerne l'étude systématique du vocabulaire et des particularités grammaticales.

Les sujets de rédaction font le plus souvent appel à l'esprit d'observation des élèves ou bien s'adressent à leur conscience en y provoquant l'éveil des sentiments de justice, de générosité, de patriotisme, ou bien encore s'efforcent de développer les facultés de l'imagination et du raisonnement.

On pourrait souhaiter que la préparation à ces essais de composition fût plus soignée et plus régulière, surtout dans les classes inférieures où les élèves doivent apprendre à exprimer leurs idées dans un ordre logique et d'après un plan mûrement étudié. L'exubérance de style de mauvais aloi et le vague dans l'expression est souvent l'indice du désordre dans la pensée et de l'imprécision dans les idées.

En wallonie, les résultats sont généralement satisfaisants, très satisfaisants mêmes dans certains établissements.

L'enseignement grammatical, qui avait fléchi un moment sous l'influence de l'introduction de la méthode directe mal comprise, tend à reprendre la place à laquelle il a droit. Une connaissance solide de la langue proprement dite doit être la base sur laquelle s'édifie l'enseignement littéraire dévolu aux classes supérieures.

Les explications d'auteurs, de purement grammaticales et linguistiques qu'elles étaient jadis, sont devenues franchement littéraires et esthétiques et contribuent avec les explications en langue maternelle au développement intellectuel et moral des élèves. Toutefois, le côté pratique n'y a pas perdu ses droits : par les causeries et les exercices de langage sur le sujet de ces leçons, les jeunes gens sont constamment entraînés au maniement de la langue parlée.

Allemand et anglais. — Les constatations qui viennent d'être faites concernant l'enseignement du flamand comme seconde langue, s'appliquent, *mutatis mutandis*, à l'étude de l'allemand, seconde ou troisième, et de l'anglais, troisième ou quatrième langue.

Méthodes généralement bonnes, résultats le plus souvent satisfaisants,

parfois très satisfaisants, surtout dans la section des humanités modernes. Les dispenses nombreuses de ces cours dans les humanités anciennes attestent que les Wallons n'apprécient encore à leur juste valeur ni l'utilité pratique ni le pouvoir éducatif de la connaissance des langues germaniques.

Application de la loi du 12 mai 1910 concernant l'étude des langues modernes. — La loi du 12 mai 1910 concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur (An. XX, p. 31), offre la dispense de l'épreuve préparatoire sur les langues modernes à ceux dont le certificat d'études moyennes renferme certaines attestations de nature à constituer une présomption de connaissance des langues visées par la loi.

Pour la partie flamande du pays, la présomption légale résulte du fait qu'indépendamment des cours de langues germaniques, deux cours au moins ont été enseignés à l'élève dans la langue flamande, adoptée dès lors comme langue véhiculaire de l'enseignement, ou bien du fait que huit heures au moins ont été consacrées en moyenne, par semaine et par classe, à l'enseignement de cette langue ou de cours donnés dans cette langue.

Le régime commun de l'enseignement flamand en terre flamande n'est pas applicable à l'élève transféré en pays flamand s'il est né en wallonie, ou bien si l'un de ses parents y est né, ou bien encore s'il y a poursuivi pendant deux ans au moins des études moyennes.

Pour ces élèves, la loi établit un régime spécial qui les dispense de l'épreuve sur les langues modernes : leur certificat doit attester que quatre heures au moins ont été consacrées par semaine à la langue flamande ou à l'étude des cours donnés en langue flamande pendant les années d'écolage en pays flamand (art. 7, 2°).

Le régime territorial flamand n'est pas applicable non plus aux élèves suivant les cours d'un établissement situé en pays flamand, qui sont nés à Bruxelles ou dans l'une des communes de l'agglomération ou dont l'un des parents est né dans cette agglomération, si, d'après la déclaration du chef de famille, la langue maternelle ou usuelle de ces élèves est la langue française (Art. 7 § 4). Mais, comme pour les élèves issus de wallons ou venant de la wallonie, le certificat devra attester que quatre heures au moins ont été consacrées par semaine à la langue flamande ou à l'étude de cours donnés dans cette langue, pendant les années d'écolage en pays flamand.

En ce qui concerne l'agglomération bruxelloise, comprenant la capitale et les douze communes énumérées à l'article 6, la loi a prévu l'organisation d'un régime territorial mixte :

Les élèves des établissements situés dans cette agglomération sont soumis au régime français ou au régime flamand de l'article 5, suivant que leur langue maternelle ou usuelle déclarée par le chef de famille est le français ou le flamand. Les uns et les autres devront toutefois justifier qu'ils ont suivi, pendant toute la durée de leurs études, quatre heures de cours par semaine consacrées à la langue flamande ou à l'étude de cours donnés en langue flamande, s'ils sont soumis au régime français, et le même nombre d'heures de leçon consacrées au français ou à l'étude de cours donnés en langue française, s'ils sont soumis au régime flamand (art. 6).

Envisagées au point de vue de l'application de la loi du 15 juin 1883, ces dispositions entraînent notamment les conséquences suivantes sur lesquelles le Gouvernement a appelé l'attention particulière des chefs des établissements soumis au régime de cette dernière loi :

1°. — Le cours d'histoire et le cours de géographie seront obligatoirement et exclusivement enseignés en langue flamande à tous les élèves soumis au régime flamand et qui désirent être dispensés de l'épreuve universitaire sur les langues modernes.

La sanction attachée à l'article 3 de la nouvelle loi ne permet plus de tenir compte des circonstances spéciales qui, sous l'empire de la législation de 1883, ont pu justifier les tempéraments apportés à la règle prescrite.

2°. — Le régime mixte prévu par l'article 3 de la loi du 15 juin 1883, où l'enseignement se donne alternativement en flamand et en français, n'est plus possible en présence des dispositions de la loi du 12 mai 1910 qui rangent en des catégories nettement distinctes les élèves soumis au régime des articles 5, 6 et 7. (C. M. du 14 oct. 1910. Ann. CXVIII, p. 230.)

Le régime spécial prévu par l'article 7, 2° et § 4 a été établi d'abord dans les classes de 6^e des athénées de Gand, Hasselt, Louvain, Ostende, Tongres. Il a été institué dans les 5^{es} de ces établissements dès le mois d'octobre de la même année, et s'étendra d'année en année, aux classes suivantes.

Aucune modification n'a été introduite à l'enseignement dans les athénées d'Anvers et de Malines où existait déjà le double régime. Une quatrième heure de flamand y est donnée aux élèves du régime spécial à partir de la cinquième; il en est de même dans les autres établissements de la région flamande du pays et au régime wallon des athénées d'Ixelles et de Bruxelles. Dans ces deux établissements, l'histoire et la géographie sont enseignées uniquement en langue flamande aux élèves soumis au régime flamand, conformément à la déclaration du chef de famille.

Histoire et Géographie. — L'enseignement de l'histoire et de la géographie continue à suivre une voie toujours plus rationnelle, plus éducative et plus pratique. Les résultats de cet enseignement, confirmés par ceux des concours généraux, sont très satisfaisants.

Les jeunes professeurs suivent avec succès les traces de leurs prédécesseurs, ils se distinguent par un travail assidu, par une conception rigoureuse de leurs devoirs professionnels. Ajoutons que les administrations communales ont généralement enrichi l'outillage didactique, qui est actuellement d'un intérêt précieux pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Mathématiques. — Dans la section scientifique, l'enseignement est assez satisfaisant; cependant les résultats obtenus pourraient être meilleurs vu les connaissances sérieuses des professeurs et l'application irréprochable de la plupart des élèves. C'est la méthode qui laisse parfois à désirer.

Dans la section industrielle et commerciale, l'enseignement est assez bon; mais les élèves ne sont pas encore suffisamment exercés au calcul algébrique et numérique. En algèbre financière notamment, les professeurs semblent attacher trop d'importance à la mémoire de formules et s'inquiéter peu de

la question de savoir si les élèves parviennent à les appliquer judicieusement. D'autre part, ils ne varient pas assez les exercices proposés qu'ils persistent à puiser presque uniquement dans le manuel qui est à leur disposition.

En section grecque-latine, à de rares exceptions près, les résultats de l'enseignement des mathématiques laissent toujours à désirer. Trop de jeunes gens méconnaissent l'heureuse influence que peut exercer sur leur formation intellectuelle, l'étude des mathématiques.

Sciences naturelles. — L'enseignement des sciences naturelles tend à se perfectionner; la part faite à la mémoire se restreint de plus en plus et l'observation comme l'expérimentation sont en honneur dans les cours de la plupart de nos professeurs. Aussi les résultats obtenus sont-ils généralement satisfaisants.

Sciences commerciales. — L'enseignement de l'arithmétique commerciale a encore beaucoup de progrès à faire; les questions de changes et d'arbitrages surtout ne sont pas assez clairement et assez simplement exposées. En comptabilité, la théorie l'emporte trop souvent sur la pratique; cependant le progrès est réel.

Enseignement du dessin. — Le Gouvernement estime qu'il y a lieu d'accorder la prédominance au dessin à main levée qui, mieux que le dessin géométrique, contribue au développement des facultés imaginatives, mnémoniques et esthétiques des élèves. (C. M. du 15 mai 1911. An. CXXXIX, p. 305.)

La circulaire ministérielle obligeant les professeurs à tenir un cahier pour la préparation des leçons a produit d'excellents résultats. Cette mesure oblige les professeurs à se tenir au courant, à préparer leurs cours méthodiquement, à songer aux applications qu'ils doivent soumettre à leurs élèves, à donner aux leçons un caractère plus intéressant et plus varié.

L'obligation de corriger et de coter tous les travaux des élèves a contribué à assurer une meilleure discipline. L'élève constamment tenu en haleine apporte plus d'amour-propre, plus de soin, de correction et de propreté dans l'exécution de ses épreuves.

En ces derniers temps, un progrès sensible s'est réalisé concernant le dessin à main libre. Les professeurs accordent plus d'importance aux croquis pris dans la nature, au dessin d'invention et de mémoire.

Les leçons, dans les classes inférieures surtout, sont devenues moins théoriques, moins abstraites, et partant plus attrayantes et plus fructueuses.

Gymnastique. — Les efforts concordants de l'inspection, des chefs des établissements et des professeurs ne sont pas encore parvenus à faire disparaître totalement de l'organisation des cours certaines anomalies sur lesquelles les circulaires ministérielles ont à maintes reprises attiré l'attention des autorités. C'est ainsi que l'instabilité dans la composition des classes subsiste dans certains athénées, que des leçons figurent encore à midi ou à quatre heures, que des classes reçoivent leurs leçons de plusieurs professeurs.

L'enseignement n'a certes pas périéclité quant à la méthode; des progrès y ont

été constatés, qui dénotent une connaissance plus approfondie de la matière et un soin plus attentif dans la préparation des leçons. Néanmoins, il serait désirable de voir s'établir entre les leçons successives une cohésion plus intime, une filiation des exercices plus accentuée; plus d'harmonie et d'unité dans les modulations des mouvements, dans leur graduation, et aussi plus d'à-propos, de précision dans les adaptations journalières.

C'est pour amener les professeurs à la réalisation de ces desiderata, qu'a été formulée la circulaire ministérielle du 11 novembre 1911 (An. CLVIII, p. 517), relative à la préparation des leçons. Cette instruction est trop récente pour qu'il soit possible d'en apprécier les résultats.

La fréquentation est généralement très régulière dans les classes inférieures et moyennes; elle l'est aussi dans quelques athénées, pour les classes supérieures, mais par contre, dans d'autres, les dispenses sont extraordinairement nombreuses.

Jusqu'en ces derniers temps, aucune disposition réglementaire n'avait fixé la limite des attributions hebdomadaires des professeurs de gymnastique; la circulaire du 11 novembre 1911, s'inspirant des bases nouvelles établies pour les traitements, a arrêté à 18 le nombre maximum d'heures de cours à leur imposer par semaine. Ce nombre n'est atteint dans aucun athénée.

Musique. — Les progrès réalisés en ces trois dernières années sont importants.

Le chant avec paroles a définitivement remplacé les fastidieuses et décourageantes leçons de solfège.

Le recueil de lieder primés au concours organisé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à l'occasion du 75^{me} anniversaire de notre indépendance, a été un grand adjuvant pour l'orientation nouvelle.

Elles sont l'exception, les écoles où l'on se borne encore à faire solfier; presque partout c'est le texte musical du chant qui sert d'exercice au solfège. La théorie ne s'expose plus qu'occasionnellement, c'est-à-dire au fur et à mesure que surgissent les nouveaux signes de notation.

La plupart des maîtres ont compris enfin l'utilité morale et éducatrice du cours et sont convaincus maintenant que *seul* « le chant avec paroles » *peut développer la sensibilité et coopérer de façon très efficace à l'éducation générale.*

Les cours dans les athénées sont généralement très bien donnés et il est très regrettable que si peu d'élèves les suivent.

Une mention spéciale doit être faite de l'athénée de Verviers; l'énergique intervention du Préfet des études y a réalisé un cours absolument modèle où sont inscrits de très nombreux élèves.

Il importe de signaler l'erreur que commettent certains professeurs dans le choix des chants destinés aux jeunes élèves. Ces chants sont généralement trop longs et le plus souvent difficiles. Il est bon qu'on se persuade qu'un chant d'école doit avant tout être court, d'un rythme très accusé et plutôt gai que morose. Il faut se défier de la sensiblerie. Le choix judicieux des chants aura une portée très grande non seulement pour l'école elle-même, mais encore pour la régénération du chant populaire. S'ils sont gais et entraînants ils auront vite fait de prendre la

place des chants grossiers que l'on entend malheureusement encore trop souvent.

A ce point de vue tout spécial, et hautement moralisateur, les cours de chant de l'école ne pourraient être assez encouragés ni développés avec assez de sollicitude.

Ouvrages classiques. — Les éditions étrangères d'auteurs anciens, dont le Gouvernement n'a pas autorisé ou recommandé l'emploi dans ses établissements d'instruction moyenne, se trouvent encore trop nombreuses entre les mains des élèves. Cet abus n'est pas tolérable dans les cas — heureusement de plus en plus fréquents — où les éditions peuvent être remplacées par des ouvrages belges autorisés ou recommandés. (C. M. du 24 mai 1909. An. LXVIII, p. 138.)

Journal de classe. — L'article 14 du règlement d'ordre intérieur porte que « les professeurs veillent à ce que les élèves tiennent exactement et en bon » ordre leur journal de classe, dans lequel ceux-ci doivent inscrire, jour par jour, » sous les yeux du professeur, l'indication des leçons à étudier, des devoirs par » écrit, des passages d'auteurs à préparer, enfin de toutes les tâches qui leur » sont imposées. » Le même article ajoute que « les préfets doivent s'assurer » régulièrement de la bonne tenue du journal de classe et y apposer leur visa. » Ces instructions ont été rappelées par circulaire ministérielle du 24 mai 1909. Les préfets des études des athénées royaux sont invités à prendre des mesures pour éviter toute négligence sur ce point. (An. LXVIII, p. 138.)

Observations des divers jurys chargés de juger les concours généraux des deux degrés en 1908, 1909 et 1910. — Les observations des jurys sur les concours généraux organisés en (1) 1908, 1909 et 1910 ont été communiquées aux chefs des établissements d'enseignement moyen du premier et du second degré pour garçons et pour filles, par circulaires des 18 février 1909, 11 mars 1910 et 14 mars 1911, avec recommandation au personnel d'en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études. (Annexes LIII, XCV, CXXXIV, pp. 110, 158, 251.)

Cours créés en exécution de l'article 24, § 1, de la loi du 1^{er} juin 1880. — *Cours d'agronomie.* — Au cours de la période triennale, les notions d'agronomie ont été enseignées dans 3, 2 et 2 athénées.

L'arrêté organique subordonne l'institution du cours d'agronomie à un nombre déterminé d'inscriptions, mais il ne prévoit pas que les leçons puissent être suspendues ou supprimées lorsque, par suite de circonstances quelconques, le chiffre de la population du cours vient à baisser, ce qui peut se produire pour tous les cours de l'établissement. (Dép. du 3 mai 1909.)

Cours de notions maritimes. — Comme par le passé, le cours a été organisé dans les athénées royaux d'Anvers et d'Ostende.

(1) Les observations du jury sur le concours général de 1908 sont publiées dans le présent rapport pour le motif indiqué page xxiv du XIX^e rapport triennal.

Fréquentation des cours de notions maritimes.

ÉTABLISSEMENTS.	1908-1909.	1909-1910.	1910-1911.
<i>Athénées royaux.</i>			
Anvers	21	36	22
Ostende	21	25	15

Conférences professorales. — Les questions soumises aux délibérations du personnel enseignant, ainsi que les votes émis dans chaque conférence ont été publiés au *Moniteur*, en exécution de l'article 11 du règlement organique. Ces documents sont reproduits aux annexes du présent rapport. (An. XLV, LXIII, LXXII, XCI, CV, CXXIII, CXXX, CXXXII, CXXXIII, CXXXVI, CLV, pp. 65, 134, 143, 156, 217, 255, 240, 242, 250, 305, 315.)

Le 4^e Congrès international des mathématiciens, qui a siégé à Rome en 1908, avait résolu de faire une enquête et de publier un rapport général sur les tendances actuelles de l'enseignement des mathématiques.

C'est en vue de la collaboration de la Belgique à cette enquête, que les professeurs de mathématiques, de sciences naturelles et de sciences commerciales ont été chargés d'étudier, dans des conférences spéciales qui ont eu lieu dans la première quinzaine du mois de février, les questions dont la liste est annexée à la circulaire du 20 janvier 1911 (An. CXXX, p. 240).

Rapports sur les conférences professorales. — Des instructions ont été données aux préfets des études des athénées royaux pour que, dorénavant, les procès-verbaux des conférences professorales fournissent des éléments précis, donnent la liste des membres présents et enregistrent avec netteté, les notes rédigées avant les réunions, en réponse aux questions posées par le Gouvernement. (C. M. du 20 novembre 1911. An. CLXI, p. 522).

*E. ELÈVES.**Mouvement de la population des athénées royaux.*

Le tableau inséré aux annexes, page 551, donne les chiffres de la population des athénées royaux au 31 décembre 1909, 1910 et 1911.

La population était :

Au 31 décembre 1909, de	6,047 élèves.
— 1910, de	6,073 —
— 1911, de	6,522 —

Cette population était répartie entre les trois sections prévues par l'arrêté royal organique du 50 août 1888 :

	1909.	1910.	1911.
A. Section des humanités grecques-latines.	1,592	1,676	1,776
B. Section des humanités latines	497	498	507
C. Section des humanités modernes.	3,958	3,899	4,039
Totaux.	6,047	6,073	6,322

Si l'on divise cette population par province, on obtient les chiffres ci-après au 31 décembre 1911 :

Anvers	901
Brabant	1,454
Flandre occidentale	486
Flandre orientale	534
Hainaut	1,580
Liège	1,036
Limbourg	219
Luxembourg	284
Namur	248
Total.	6,322

Pendant les mêmes années, la population des trois sections d'enseignement moyen du degré supérieur (Saint-Gilles, Schaerbeek et Thuin) était :

	1909.	1910.	1911.
A. Section des humanités grecques-latines	19	119	127
B. Section des humanités latines	180	101	100
C. Section des humanités modernes.	21	11	10
Totaux.	220	231	237

Taux des rétributions scolaires. — Aux termes de l'article 18 de la loi du 1^{er} juin 1850, le taux de la rétribution des élèves est proposé par le bureau d'administration et arrêté par le Gouvernement. — En 1911, le taux de cette rétribution était fixé de la manière suivante :

Nos d'ordre.	ATHÉNÉES.	SECTION DES HUMANITÉS		Observations.
		MODERNES.	ANCIENNES.	
1	Anvers (a)	120	120	(a) Réduction de 20 p. c. en faveur des parents dont deux ou plusieurs fils fréquentent ensemble l'établissement. (Dépêche ministérielle du 6 octobre 1891.)
2	Malines (b)	72	72	(b) Réduction de 5 francs par trimestre et par élève pour deux ou plusieurs frères. (Dépêche ministérielle du 18 juillet 1891.)
3	Bruxelles (c)	120	120	(c) Réduction d'un cinquième pour le second frère; de deux cinquièmes pour le troisième, et ainsi de suite, si la position financière des parents justifie la réduction.
4	Luxelles (c).	120	120	
5	Louvain	60	60	(d) 40 francs pour les cours de 7 ^e et 6 ^e . Réduction de 50 p. c. en faveur de deux frères. (Dépêche ministérielle du 1 ^{er} mars 1883.)
6	Bruges	60	60	
7	Ostende (d)	60	60	80 francs pour les cours des 7 ^{es} , 6 ^{es} et 5 ^{es} . (Dépêche ministérielle du 12 sept. 1908.)
8	Gand	100	100	
9	Ath	48	48	(e) Cette rétribution est réduite à 30 francs pour les internes. (Dépêche ministérielle du 13 avril 1882.)
10	Charleroy.	80	80	
11	Chimay (e)	40	40	(f) Moyenne de la rétribution à payer par les élèves, laquelle a été fixée, par dépêche ministérielle du 15 avril 1882, à 40 francs en 7 ^e ; 48 francs pour les 6 ^e , 5 ^e et 4 ^e classes, et à 60 francs pour les trois classes supérieures.
12	Mons	60	60	
13	Tournai	40	40	(g) 60 francs pour les classes supérieures, y compris la 4 ^e . En cas de fréquentation par un ou plusieurs frères, l'aîné seul paie le 4 ^e trimestre.
14	Huy (f)	54	54	
15	Liège	100	100	(h) Quand plusieurs frères, appartenant à des familles peu aisées, fréquentent l'établissement, l'aîné paie le minerval intégralement; les autres jouissent d'une réduction de 50 p. c. (Dépêche ministérielle du 5 mai 1887.)
16	Verviers (g)	72	72	
17	Hasselt (h)	40	40	(i) Le taux de la rétribution à payer par les élèves de 7 ^e a été fixé à 30 francs, de la 6 ^e ancienne à 40 francs.
18	Tongres	20	20	
19	Arlon (i)	40	50	
20	Namur	48	48	
21	Thuin (classes latines, annexées à l'école moyenne de l'Etat)	48	48	

Produit des rétributions scolaires. — Les rétributions scolaires dans les athénées royaux ont produit :

En 1909	fr.	383,032.90.
En 1910		386,069.27
En 1911		398,343.83

Ces sommes ont été réparties entre les préfets des études et les professeurs, déduction faite, dans certains athénées anciens, des dépenses prévues par l'article 12 de l'arrêté royal organique du 14 juillet 1875.

Perception du minerval. — Les dates de perception du minerval sont fixées de la manière suivante :

1^{er} trimestre du 1^{er} au 15 octobre; 2^e trimestre du 1^{er} au 15 janvier; 3^e trimestre du 1^{er} au 15 mars; 4^e trimestre du 1^{er} au 15 mai. (C. m. du 19 janvier 1905. V. 18^e rapport triennal.)

Admissions gratuites et à prix réduit. — Cet objet est réglé par la circulaire ministérielle du 4 octobre 1897 insérée au 16^e rapport triennal.

Nombre des admissions gratuites et à prix réduit.

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1908-1909 . . .	195	1,058
En 1909-1910 . . .	206	1,029
En 1910-1911 . . .	219	1,034
Total.	618	3,121

Prix d'excellence et récompense spéciale du Gouvernement.

L'article 54 § 4 du règlement d'ordre intérieur est d'application stricte.

Le premier prix général en rhétorique prend le nom de prix d'excellence quel que soit le nombre d'élèves dont se compose la classe, même si celle-ci ne comprend qu'un seul élève. (Dép. du 14 avril 1909). Cet élève peut donc, le cas échéant, obtenir la récompense spéciale du Gouvernement.

La récompense spéciale prévue par l'article 54 du règlement des athénées n'a été instituée qu'en faveur des élèves de ces établissements. Un élève d'un établissement communal d'instruction moyenne ne saurait donc prétendre à cette distinction (Dép. du 27 juillet 1909).

Ne peut prétendre au prix spécial du Gouvernement l'élève d'athénée qui a fait sa 6^e latine dans un établissement d'enseignement moyen libre (Dép. du 27 juillet 1909).

Ce prix a été accordé à un élève qui, après avoir fait les classes de 6^e et de 7^e dans un collège communal, était entré en 5^e à l'athénée (Dép. du 27 juillet 1911).

Nombre des prix spéciaux décernés par le Gouvernement aux élèves des rhétoriques des différents athénées du pays, pendant la période triennale 1909-1910-1911.

NUMÉROS D'ORDRE.	ÉTABLISSEMENTS.	ANNÉE SCOLAIRE		
		1908-1909.	1909-1910.	1910-1911.
1	Anvers	2	2	2
2	Arlon	3	3	»
3	Ath	»	»	2
4	Bruges	1	»	»
5	Bruxelles	3	6	1
6	Charleroy	1	1	»
7	Chimay	»	3	2
8	Gand.	2	2	3
9	Hasselt	»	1	2
10	Huy	»	1	»
11	Ixelles	5	2	4
12	Liège	3	1	3
13	Louvain	»	1	3
14	Malines	1	»	2
15	Mons.	1	»	1
16	Namur	»	1	1
17	Ostende	»	2	»
18	Tongres	1	1	1
19	Tournai	»	2	1
20	Verviers.	5	2	»
	Thuin (section d'athénée)	»	1	1
	Totaux.	28	32	29

Nombre des diplômes de sortie délivrés pendant la période triennale.

NUMÉROS D'ORDRE.	ÉTABLISSEMENTS.	ANNÉE SCOLAIRE		
		1908-1909.	1909-1910.	1910-1911.
1	Anvers	19	26	34
2	Arlon	11	14	11
3	Ath	3	1	9
4	Bruges	8	3	6
5	Bruxelles	19	19	24
6	Charleroy	12	8	9
7	Chimay	8	7	12
8	Gand.	15	13	17
9	Hasselt	8	5	8
10	Huy	7	13	4
11	Ixelles	6	8	13
12	Liège	26	29	35
13	Louvain	6	10	9
14	Malines	0	1	3
15	Mons.	15	18	17
16	Namur	10	12	10
17	Ostende	9	7	12
18	Tongres	4	2	2
19	Tournai	19	12	12
20	Verviers.	12	16	5
	Thuin (section d'athénée)	4	9	4
	Totaux.	221	233	236

CHAPITRE II.

ÉCOLES MOYENNES POUR GARÇONS.

A. — ORGANISATION.

Le nombre des écoles moyennes est resté fixé à 78. Elles sont réparties ainsi qu'il suit entre les neuf provinces : Anvers : 3 ; Brabant : 9 ; Flandre Occidentale : 7 ; Flandre Orientale : 7 ; Hainaut : 25 ; Liège : 8 ; Limbourg : 4 ; Luxembourg : 4 et Namur : 11.

Organisation des écoles moyennes. — L'organisation des écoles moyennes gouvernementales est réglée par l'arrêté royal du 10 septembre 1897.

Des modifications ont été introduites à ce règlement par l'arrêté royal du 12 juin 1911, publié au *Moniteur belge* du 28 du même mois et relatif à l'âge d'admission dans les écoles moyennes de l'État et dans les sections préparatoires y annexées.

Les articles 2, § 2 et 7, § 2 de l'arrêté royal du 10 septembre 1897 sont remplacés par la disposition suivante :

« Dispense de la condition d'âge peut être accordée par le bureau administratif, dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du chef de l'établissement » (An. XXXV, p. 43.)

De plus, un arrêté royal du 10 juillet 1911 a modifié les articles 3, litt. A et 9 de l'arrêté royal du 10 septembre 1897, en comprenant le travail manuel parmi les matières de l'enseignement dans les sections préparatoires et les écoles moyennes d'instruction générale. (An. XXXIX, p. 48.)

Sections spéciales commerciales, industrielles ou agricoles. — Une section commerciale est annexée aux écoles moyennes de : Anvers, Hal, Schaerbeck, Vilvorde, Limbourg, Waremmes, Bruges, Laeken et Gand.

La section commerciale annexée à l'école moyenne de Hal a été instituée à titre définitif par arrêté royal du 6 novembre 1911. (An. XLIV, p. 64.)

Une section industrielle est établie auprès de l'école moyenne de Pâturages.

L'organisation de ces sections spéciales a été exposée dans le 16^e Rapport triennal.

B. — PERSONNEL.

Dispense de la condition du diplôme légal. — Aucune dispense n'a été accordée pendant la période triennale.

*Agents admis à la retraite et autorisés à porter le titre honorifique
de leurs fonctions.*

En 1909 :

- MM. Mostade, E., instituteur à l'école moyenne de Fosses ;
Romain, J., maître de musique à l'école moyenne de Fosses ;
Minet, F., maître de musique aux écoles moyennes de Philippeville et
Walcourt ;
Hinderyckx, L.-E., maître de musique à l'école moyenne de Bruges ;
Truyens, A., régent à l'école moyenne d'Anvers ;
Hackars, P., instituteur à l'école moyenne de Leuze ;
Henry, J., régent à l'école moyenne de Flobecq ;
Gilsoul, B., régent à l'école moyenne d'Ath ;
Bas, F., professeur de dessin à l'école moyenne de Gand ;
Poutte, G., maître de musique à l'école moyenne de Braine-le-Comte ;
Van Reusel, Ch., instituteur à l'école moyenne de Malines.

En 1910 :

- MM. Hannevert, A., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne
de Quiévrain ;
Borré, J., directeur de l'école moyenne de Termonde ;
Norro, A., régent à l'école moyenne de Châtelet ;
Verreydt, G., maître de musique à l'école moyenne de Diest ;
De Graeuwe, E., directeur de l'école moyenne de Vilvorde ;
Moreau, J., instituteur et maître de musique à l'école moyenne de
Flobee ;
Beyne, S., surveillant à l'école moyenne de Huy ;
Lepoivre, H., directeur et professeur de gymnastique en partage à l'école
moyenne de Flobecq ;
Squélard, E., directeur et professeur de dessin à l'école moyenne de Blan-
kenberghe ;
Delvaux, E., régent à l'école moyenne de Châtelet ;
Van den Plas, A., instituteur à l'école moyenne de Schaerbeck ;
Delaisse, J.-B., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne
de Mons ;
Hacquaert, H., instituteur à l'école moyenne de Gand ;
Deckers, J., régent à l'école moyenne de Turnhout ;
Adriaensen, J., instituteur à l'école moyenne de Turnhout ;
Pinte, H., directeur de l'école moyenne de Furnes ;
Goemaere, G., instituteur à l'école moyenne de Gand ;
De Lannoy, H., maître de musique à l'école moyenne de Saint-Ghislain ;
Van der Vennet, C., régent à l'école moyenne de Soignies ;
Moulckers, M., instituteur à l'école moyenne de Saint-Trond ;
Favrox, E., directeur de l'école moyenne de Braine-le-Comte ;
Caro, A., instituteur et maître de musique à l'école moyenne de Marche ;
Vertruyen, H., maître de musique à l'école moyenne d'Aerschot ;
Blondeaux, A., directeur et professeur de dessin à l'école moyenne de
Stavelot ;

En 1911 :

- MM. Slingeneycr, G.-S., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne d'Anvers ;
Carlier, C.-J., instituteur à l'école moyenne de Soignies ;
Prignon, H., instituteur et professeur de gymnastique en partage à l'école moyenne de Péruwelz ;
Delescaille, G.-A., directeur de l'école moyenne de Gosselies ;
Quevrin, A.-J., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de Visé ;
Boermans, A.-P., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de Hasselt ;
Verhaegen, F., abbé, professeur de religion à l'école moyenne de Lokeren ;
Bille, G., directeur de l'école moyenne de Fontaine-l'Évêque ;
Collignon, L., directeur de l'école moyenne d'Houdeng-Aimeries ;
Pâque, V., directeur de l'école moyenne de Visé ;
Vandervelde, F., directeur de l'école moyenne de Saint-Trond ;
Mathieu, J.-B., régent à l'école moyenne de Dinant ;
Ceuppens, Th., instituteur à l'école moyenne de Louvain ;
Elicz, O.-B., instituteur à l'école moyenne de Schaerbeek ;
Van Swieten, E.-P., régent à l'école moyenne et professeur de gymnastique à la section normale moyenne de l'État, à Gand ;
Neutjens, L., directeur de l'école moyenne de Louvain.

Agents pensionnés :

En 1909 : un instituteur.

En 1910 : deux professeurs de religion, un instituteur, trois maîtres de musique.

En 1911 : deux maîtres de musique.

Agents démissionnaires :

Ont démissionné en 1909 : un régent.

En 1910 : un instituteur.

En 1911 : aucune démission n'a été acceptée.

Agents déchargés de leurs fonctions. — En 1910, un directeur, un régent, trois instituteurs et un surveillant ont été déchargés, sur leur demande, de leurs fonctions de professeurs de gymnastique en partage. Deux régents ont été, dans les mêmes conditions, déchargés de leurs fonctions de professeurs de dessin.

En 1911, deux directeurs et deux régents ont été déchargés, sur leur demande de leurs fonctions de professeurs de gymnastique. Un directeur a remis sa démission de maître de musique ; un directeur et un régent ont renoncé à leur emploi de professeur de dessin.

Agents décédés. — Pendant les années 1909-1910-1911, 18 membres du personnel des écoles moyennes de garçons sont décédés, savoir :

En 1909 : le directeur de l'école moyenne de Gand ; le directeur de l'école

moyenne de Lierre; un régent à l'école moyenne de Limbourg; un régent à l'école moyenne de Mons; un régent à l'école moyenne de Leuze.

En 1910 : un instituteur à l'école moyenne de Saint-Trond; un instituteur à l'école moyenne de Namur; un instituteur à l'école moyenne de Thuin; un régent à l'école moyenne de Seraing; le directeur de l'école moyenne de Nieupoort.

En 1911 : un régent à l'école moyenne de Saint-Trond; le directeur de l'école moyenne de Lokeren; le directeur de l'école moyenne de Mons; un régent à l'école moyenne de la Louvière; un maître de musique à l'école moyenne de Lessines; un instituteur à l'école moyenne de Saint-Hubert; un régent à l'école moyenne d'Alost et un régent à l'école moyenne de Vilvorde.

C. — TRAITEMENTS.

Traitements des directeurs, régents et instituteurs. — Les traitements du personnel des écoles moyennes de l'État sont fixés par le Gouvernement. Ils se composent, pour les directeurs, régents et instituteurs des écoles moyennes placées sous le régime de la loi de 1850, d'une partie fixe et d'un casuel.

La partie fixe du traitement a été réglée, ainsi qu'il suit, par les arrêtés royaux du 14 juillet 1875 et du 4 août 1881 :

FONCTIONS.	TRAITEMENT	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Directeur (classe unique)	2,800	3,300
Professeur de religion (classe unique).	»	1,300
Régent de 2 ^e classe.	2,000	2,200
— 1 ^{re} —	2,300	2,500
Instituteur de 2 ^e classe.	1,600	1,800
— 1 ^{re} »	2,000	2,200

Tout régent ou instituteur débute par la 2^e classe; les directeurs et les régents et instituteurs de 2^e classe obtiennent le maximum du traitement, après avoir joui, pendant trois ans, du traitement minimum. Cette augmentation est de droit et a été accordée, pendant la période triennale, à tous les titulaires se trouvant dans les conditions voulues.

Le Gouvernement a la faculté de faire passer à la 1^{re} classe les régents ou instituteurs qui ont six années révolues de services dans la 2^e classe. Il peut aussi d'accorder le maximum du traitement aux régents ou instituteurs de 1^{re} classe qui ont joui, pendant trois années, du traitement minimum de cette classe. C'est une faveur qu'il réserve aux titulaires qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs devoirs. :

Pour l'octroi des augmentations exceptionnelles de traitement, la circulaire ministérielle du 9 novembre 1903 a établi de nouvelles règles.

De 1909 à 1911, 50 régents et 41 instituteurs ont été promus à la 1^{re} classe; 44 régents et 29 instituteurs de 1^{re} classe ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903. — L'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903 est ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. Le traitement maximum des directeurs, des régents ou des instituteurs de 1^{re} classe pourra être augmenté de 200 francs au moins et de 1,000 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral feront preuve de mérite et de dévouement.

» Un extrait de l'arrêté royal accordant cette augmentation sera inséré au » *Moniteur.* »

Dans le cours de la période triennale actuelle, les membres du personnel enseignant ci-après désignés ont obtenu des augmentations exceptionnelles de traitement.

Première augmentation : 400 francs :

MM. Lejeune, Firmin, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Couvin;

Pinte, Henri, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Furnes;

De Muelenaere, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken;

Bouckenooghe, Emile, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines;

Breuskin, Désiré, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche;

Haccour, Modeste, directeur de l'Ecole moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Hubert;

Thémelin, Joseph, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lessines;

Guillain, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Beaumont;

Van den Branden, François, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre;

Toussaint, Albert, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Florennes;

Dupont, François, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Leuze;

Gillain, Victor, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort;

Buisseret, Clément, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing.

Deuxième augmentation : 500 francs.

MM. Franck, Ferdinand, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Limbourg;

- MM. Van Halle, Léopold, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur;
- Delfosse, Victor, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Pâturages;
- Loosvelt, Louis, directeur de l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Renaix;
- Bernier, Jean, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, au Rœulx;
- Adnet, Edmond, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies;
- Borré, Jean, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde;
- Halleux, Désiré, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Spa;
- Bertholet, Ernest, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ciney;
- Libbrecht, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand;
- Picalausa, Oscar, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Mons;
- Bussers, Auguste, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres;
- Fiévez, Auguste, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche;
- Pinte, René, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges;
- Leclercq, Paulin, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Walcourt.

Troisième augmentation : 300 francs.

- MM. De Cuyper, Auguste, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Courtrai;
- Goffin, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Châtelet;
- Thielemans, Florent, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons à Diest;
- Collignon, Lucien, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Houdeng-Aimeries;
- Bastin, Joseph, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus;
- Delescaille, Gustave, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gosselies;
- Regnier, Louis, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath;
- Ledoux, Clément, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy;

- Deseek, Louis, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Nieuport ;
- Uytterhoven, Justin, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Saint-Nicolas ;
- Franck, Ferdinand, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Limbourg-Dolhain ;
- Van Halle, Léopold, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Namur ;
- Delfosse, Victor, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Pâturages ;
- Loosvelt, Louis, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Renaix ;
- Bernier, Jean, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
au Rœulx ;
- Adnet, Edmond, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Soignies ;

Une première augmentation : 200 francs.

- MM. Smets, Herman, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Boom ;
Jacquart, Arthur, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Neufchâteau ;
- Oter, Victor, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Thuin ;
Burnet, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
Dalcq, Nestor, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Châtelet ;
Malevé, Bertin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jodoigne ;
Van Rossem, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Aerschot ;
- Alewaerts, Vital, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Arrvers ;
Van Roy, Jacques, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Fontaine-l'Evêque ;
- Sacré, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fosses ;
Depouille, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Gosselies ;
- Distèche, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Gosselies ;
- Lallemand, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Houdeng-Aimeries ;
- Liebaert, Arthur, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
Crésens, Isidore, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Maeseyck ;
- Denis, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Neufchâteau ;
- De Kesel, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Pecq ;
Lerot, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort ;
De Deyne, Firmin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Saint-Ghislain ;

- MM.** Lambrechts, Martin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Trond;
- Picalausa, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing;
- Bohy, Benoit, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Wavre;
- Leuridan, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fosses;
- Quicke, Achille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne;
- Francotte Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Couvin;
- Alleman, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gosselies;
- Leclaf, Félix, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing;
- Raes, Benoit, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers;
- Rolland, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath;
- Berendonck, Emmanuel, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal;
- Defrise, Alfred, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Pâturages;
- Lhoest, Edmond, régent à l'École moyenne de l'Etat pour garçons, à Seraing;
- Louis, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Walcourt;
- Lakaic, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Waremme.

Une deuxième augmentation : 500 francs.

- MM.** Nauwelaerts, Florent, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers;
- Evrard, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal;
- Michiels, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jumet;
- Dumetz, François, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken;
- Ansotte, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Pâturages;
- Kamelot, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort;
- Vanderheyden, Florent, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Waremme;
- De Deyne, Firmin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Ghislain;
- Picalausa, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing;
- Derrè, Arthur, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Blankenberghe;
- Van Roy, Jacques, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fontaine-l'Evêque;
- Van Compernelle, Hector, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Péruwelz;
- Leeten, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Louvain;

- MM. Rousseaux, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
 Jacquart, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Beaumont ;
 Vastesaeger, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Leuze ;
 Vandenberghe, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Florennes ;
 Alewaerts, Vital, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;
 Sacré, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fosses ;
 Liebaert, Arthur, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
 Fonsny, Oscar, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Limbourg-Dolhain ;
 Lerot, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort ;
 Groeninckx, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek.

Troisième augmentation : 200 francs.

- MM. Vankerkove, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Braine-le-Comte ;
 Claes, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
 Simon, Félicien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche ;
 Houzé, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé ;
 Renier, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Braine-le-Comte ;
 Feytmans, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges ;
 Lenoir, Antoine, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
 Lebon, Vincent, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
 Steygers, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest ;
 Jacques, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jodoigne ;
 Châtelain, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jodoigne ;
 Van der Aa, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lokeren ;
 Bisschop, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Louvain ;

- MM. Verbeemen, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, Malines;
- Monrique, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche ;
- Bastin, Vital, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Mons;
- Ansolte, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Pâturages ;
- Delconserie, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies ;
- Kinon, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Couvin;
- Caron, Firmin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest ;
- Bisschop, Herman, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Louvain ;
- Smedts, Julien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
- Gilsoul, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
- Heynen, Théodore, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Philippeville ;
- Devos, Henri, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas ;
- De Bie, Corneille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas ;
- Pauwels, Désiré, régent de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Alost ;
- Gœury, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Florennes ;
- Ducamp, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Mons;
- Lontie, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ninove ;
- Evrard, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
- Henrot, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jumet.

Troisième et quatrième augmentations : 500 francs.

- Dispersyn, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges ;
- Bruyère, Adolphe, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Beaumont ;
- Evrard, Arthur, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
- Fulbert, Edouard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Châtelet ;
- Ensch, Nicolas, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dinant ;
- Lafontaine, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fontaine-l'Evêque ;

- MM.** Evrard, Léopold, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
Matagne, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à La Louvière ;
Gossiaux, Eloi, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
La Louvière ;
Jacquemin, Hyacinthe, régent à l'école moyenne, pour garçons, à
Lessines ;
Van Herp, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Lierre ;
Delhougne, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Limbourg ;
Lemaire, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Malines ;
Collaer, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons à
Malines ;
Vandenberghé, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Menin ;
Dolhen, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Namur ;
Schiltz, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
Gysens, Felix, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Nieupoort ;
Vandervelden, Alphonse, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Ninove ;
Delogue, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Péruwelz ;
Gossiaux, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Philippeville ;
Bertrand, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Quiévrain ;
Brabant, Alfred, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Saint-Ghislain ;
Weber, Michel, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Seraing ;
Loth, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Spa ;
Walther, Florentin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Vilvorde ;
Hermans, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Visé ;
Suber, Edmond, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Ypres.

Une quatrième augmentation : 500 francs.

- MM.** Landé, Hubert, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand ;
Cambier, Henri, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Jumet ;

- MM. Pirsch, Alphonse, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons à
Jumet;
- Deckers, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Turnhout;
- Crunelle, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Fleurus;
- Houzé, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Visé;
- Vankerkove, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Braine-le-Comte;
- Simon, Félicien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Marche;
- De Bie, Corneille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Saint-Nicolas;
- Lenoir, Antoine, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Binche;
- Feytmans, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Bruges;
- Steygers, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Diest;
- Châtelain, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Jodoigne;
- Claes, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Nieupoort;
- Monrique, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Marche;
- Verbeemen, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Malines;

Une première augmentation : 200 francs.

- MM. Roten, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons à
Anvers;
- Mommens, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Diest;
- Verstraete, Emile, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Menin;
- Duchenne, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Jodoigne;
- Verbrugghen, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Laeken;
- Jaumotte, Ferdinand, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
Beauraing;
- Beynen, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Anvers;
- Bleyfuesz, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Verviers;

- MM. Schoeffer, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dinant ;
Piraux, Emile, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche.

Une deuxième augmentation : 500 francs.

- MM. Lippens, Emile, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Alost ;
Degroodt, Gustave, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus ;
Rouchard, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Leuze ;
Van Sintjan, Gilbert, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres ;
Bleekx, Victor, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Boom ;
Persyn, Adolphe, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lokeren ;
Heyerick, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Maeseyck ;
Graff, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
Lejeune, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
Jadot, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy ;
Nève, Firmin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Quiévrain ;
Baugard, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Thuin ;
Mommens, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest ;
Lejeune, Florent, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
Robyns, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hasselt.

Une troisième augmentation de 200 francs :

- MM. Pieters, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath ;
Mesotten, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges ;
Larielle, Xavier, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
De Stobbelaere, Théophile, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;

- MM. Caro, Antoine, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Marche ;
- Givron, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Philippeville ;
- Rigot, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Quiévrain ;
- Deprez, Alfred, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Wavre ;
- Sornin, Alexandre, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Braine-le-Comte ;
- Racrez, Zéphirin, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Malines ;
- Quiriny, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Stavelot ;
- Gilsoul, Nicolas, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Andenne ;
- Sents, Théophile, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Anvers ;
- Braeye, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Gand ;
- Beguin, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Jodoigne ;
- De Vlieghère, Léon, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Laeken ;
- Vrielynck, Léon, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Laeken ;
- Descamps, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Pâturages ;
- Turlot, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Saint-Hubert ;
- Tintilaire, Antoine, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Spa ;
- François, Camille, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Thuin ;
- De Brouwer, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Turnhout ;
- Vits, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Vilvorde ;
- Dewanckel, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Ypres ;
- Charlier, Edouard, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Fleurus ;
- Engelman, Paul, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Huy ;
- Colbrant, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Mons ;

- MM. Van Deursen, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Saint-Trond ;
 Smeets, Arnold, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Visé ;
 Plas, Arthur, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Bruges ;
 Polderman, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Renaix ;
 Van Hee, Oscar, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Saint-Trond ;
 Smets, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Schaerbeck ;
 De Bisschop, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Anvers ;
 Bleeckx, Victor, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Boom ;
 Lanclu, Amédée, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lessines ;
 Rouchard, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Leuze ;
 Breugelinans, Lambert, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lierre ;
 Nossent, Augustin, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Vilvorde.

Troisième et quatrième augmentations : 500 francs :

- MM. Seghers, Gustave, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Termonde ;
 Verbruggen, Emile, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Anvers ;
 Jouret, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Ath ;
 Van Loy, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Boom ;
 Gaillard, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Gosselies ;
 Lambert, Olivier, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Houdeng-Aimeries ;
 Collin, Omer, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Jodoigne ;
 Van Coneghem, Edmond, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lessines ;
 Royer, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Limbourg ;
 Pauwels, René, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Malines ;
 Dumonceau, Camille, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Neufchâteau ;

- MM. Van Lede, Achille, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Renaix ;
 Dumont, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Rochefort ;
 Wicht, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Termonde ;
 Wyngaard, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Vilvorde.

Quatrième augmentation de 300 francs :

- MM. Wouters, Florent, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Aerschot ;
 Slingeneyer, Gustave, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Anvers ;
 Wiemer, Némorin, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Gand ;
 Van Belleghem, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lierre ;
 Quintens, François, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Renaix ;
 Moulekens, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Saint-Trond ;
 Walravens, Lucien, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Schaerbeeck ;
 Carlier, Célestin, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Soignies ;
 Lacoppe, Martin, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Stavelot ;
 Bombay, Guillaume, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Termonde ;
 Adriaensen, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Turnhout ;
 Wullus, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Ypres ;
 François, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Andenne ;
 Jadot, Odon, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Fleurus ;
 De Wulf, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lacken ;
 Van Tassel, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Louvain ;
 Quévrin, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Visé ;
 Delaisse, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Mons ;
 Pieters, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Ath ;

- MM. Larielle, Xavier, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal;
 De Stobbeleere, Théophile, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines;
 Rigot, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Quiévrain;
 Mesotten, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges;
 Deprez, Alfred, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Wavre;
 Givron, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Philippeville;
 Charlier, Edouard, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus;
 Braeye, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand;
 Vits, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde;

Rémunération des professeurs qui remplacent des professeurs absents. — L'arrêté royal du 18 avril 1888 règle le mode d'allocation des indemnités dues aux suppléants. (Cf. titre I, ch. I, p. XIV : paiement du suppléant du professeur de religion).

Indemnités. — Cours accessoires. — Surcroît de travail. — Toute mesure ayant pour objet de créer des droits à indemnité doit être motivée et mentionnée expressément dans la lettre d'envoi du tableau horaire.

Les dispositions concernant cet objet ont été rappelées par circulaire du 18 février 1905 (V. le 18^e rapport triennal).

Casuel. — Le casuel se compose du logement, du chauffage, de l'éclairage, du minerval et du boni pour les directeurs, du minerval et du boni pour les régents et instituteurs.

Le taux des émoluments du chef de logement, chauffage et éclairage admissible dans le calcul de la pension de retraite et de la pension des veuves et orphelins des directeurs, a été fixé, comme pour les préfets des études des athénées, à 50 p. c. (25 p. c. pour le logement, 4 p. c. pour le chauffage et 1 p. c. pour l'éclairage) du traitement effectif qui rémunère les services donnant droit à ces émoluments, abstraction faite des augmentations exceptionnelles ou suppléments de traitement, du minerval et du boni. (Arrêté royal du 9 septembre 1893.)

Le boni est réservé exclusivement aux directeurs, professeurs de religion, régents et instituteurs, à l'exclusion des professeurs et maîtres de dessin, de gymnastique et de musique

Par application de l'arrêté royal du 31 octobre 1908 (An. I, p. 1), le taux pour lequel le casuel (minerval), attribué aux membres du personnel enseignant des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, entre en ligne de compte dans la fixation du revenu servant de base au calcul des retenues à la caisse des veuves et orphelins et à la supputation des pensions pour la période triennale de 1909 à 1911 inclus, a été fixé comme suit :

*Sommes payées en 1907 à titre de minerval et de boni
et constituant le casuel admissible en matière de pensions, pour l'année 1909.*

ETABLISSEMENTS.	MINERVAL.	BONI.	TOTAL.	BÉNÉFICIAIRES.
Anvers	900	1,232	2,132	M. le directeur.
	600	1,232	1,832	MM. les régents et instituteurs en fonctions à Anvers en 1907, sauf
	»	1,232	1,232	MM. Audriessens, Deschamps et le professeur de religion.
	»	1,232	1,232	MM. les autres régents et instituteurs.
Boom	150	87	237	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	761	911	M. Bleeckx.
Lierre	»	249	249	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Malines.	150	761	911	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Turnhout	»	307	307	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Aerschot	»	24	24	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Diest	»	355	355	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Hal.	»	176	176	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Jodoigne	»	21	21	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Louvain	100	48	148	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Wavre	»	37	37	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Blankenberghe.	300	»	300	MM. Squelard et Valenne.
	250	»	250	M. Derre.
	150	»	150	MM. Messiaen et Coel.
	150	107	257	M. De Deyne.
Bruges	250	»	250	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Furnes	150	9	159	MM. les directeur, régents, et instituteurs.
	»	9	9	M. le professeur de religion.
Nieuport	»	86	86	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Ypres	150	107	257	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Alost	»	399	399	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Gand	»	613	613	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	613	763	MM. Van Wilder, Wiemer, Van Swieten, Hacquaert et Goemaere.
Ninove	150	»	150	MM. les directeur, régents et instituteurs.
Tenaix	»	261	261	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Ath.	150	48	198	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Braine-le-Comte	150	119	269	MM. les directeur, régents et instituteurs, sauf
	150	761	911	M. Renier.
	50	119	169	MM. Sornin et Derselle.
	»	119	119	MM. Courouble et Pierre.
Gosselies	»	11	11	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.

ETABLISSEMENTS.	MINERVA.	BONL.	TOTAL.	BÉNÉFICIAIRES.
Houdeng-Aimeries.	»	216	216	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Lessines	200	»	200	M. le directeur.
	250	»	250	M. Jacquemin.
	100	»	100	M. Dupont.
Mons	150	193	343	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Pâturages	150	28	178	MM. Ansolte et Descamps.
	»	28	28	MM. les directeur, régents et instituteurs.
Péruwelz	100	170	270	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	170	170	M. le professeur de religion.
Rœulx	»	20	20	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Saint-Ghislain	»	78	78	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Soignies	»	193	193	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Thuin	»	7	7	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Huy	150	187	337	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Limbourg	»	134	134	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Spa	210	7	217	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Stavelot	91	137	228	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Verviers	250	»	250	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Visé	»	207	207	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Waremme	125	29	154	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	29	29	M. le professeur de religion.
Hasselt	150	»	150	MM. les régents et instituteurs, sauf MM. Barras et Houberechts.
Saint-Trond	75	132	207	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	132	132	M. le professeur de religion et MM. Pecters et Dehairs.
Tongres	150	»	150	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Marche	»	26	26	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Neufchâteau	150	313	463	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Saint-Hubert	100	31	131	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	31	181	M. Tüfbot.
Virton	150	136	286	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	136	136	M. le professeur de religion.
Andenne	»	136	136	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Couvin	»	86	86	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Dinant	»	14	14	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Fosses	»	9	9	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Namur	200	53	253	M. le directeur.
	150	53	203	MM. les professeur de religion, régents et instituteurs.
Rochefort	»	78	78	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.

*Sommes payées en 1908 à titre de minerval et de boni
et constituant le casuel admissible en matière de pensions, pour l'année 1910.*

ÉTABLISSEMENTS.	MINERVAL.	BONI.	TOTAL.	BÉNÉFICIAIRES.
Aerschot	»	45	45	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs;
Alost	»	413	413	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs;
Andenne	»	125	125	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs;
Anvers	900 600	1,383 1,383	2,283 1,983	M. Van der Plaetse, directeur; MM. Alewaerts, Beynem, De Bisschop, Gysen, Nauwelaerts, Roten, Sents, Slingencyer, Strauwen et Van Damme.
	»	1,383	1,383	MM. les professeur de religion et autres régents et instituteurs;
Ath.	150	222	372	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs;
Beaumont	»	41	41	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs;
Blankenberghe.	300 250 150	» » »	300 250 150	M. Squélard. M. Derre. M. Coel.
Boom	150	132	282	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	730	880	M. Bleeckx.
Braine-le-Comte	150 150 100 50 »	110 730 110 140 110	260 880 210 160 110	MM. Favrox, Tondcur et Vankerkove. M. Renier. M. Derselle. M. Sornin. MM. les autres instituteurs et professeur de religion.
Bruges	250	»	250	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Couvin	»	42	42	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Diest	»	392	392	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Dinant	»	62	62	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Fosses	»	25	25	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Furnes	150	»	150	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Gand	» 150	634 634	634 784	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs. MM. Van Swieten, Wiemer, Hacquaert et Goemaere.
Hal	» »	730 276	730 276	M. Herremans, directeur. MM. les professeur de religion, régents et instituteurs.
Hasselt.	150	»	150	MM. Neven, Boermans, Moons et Robyns.
Houdeng-Aimeries.	»	174	174	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Huy.	150	258	408	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Jodoigne	»	26	26	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Lessines	200 100	» »	200 100	M. Themelin, directeur. MM. Dupont et Jacquemin.
Lierre	»	266	266	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Limbourg	»	102	102	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.

ETABLISSEMENTS.	MINERAL.	BONI.	TOTAL.	BÉNÉFICIAIRES.
Louvain	100	24	124	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Malines	150	730	880	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Marche	»	48	48	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Mons	150	493	343	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Namur	200	106	306	M. le directeur.
	150	106	256	MM. les professeurs de religion, régents et instituteurs.
Neufchâteau . .	150	302	452	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	»	302	302	M. Zachée.
Nieuport	»	90	90	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Ninove	150	»	150	MM. les directeur et régents.
Pâturages	»	102	102	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
	150	102	252	MM. Ansotte et Descamps.
Péruwelz	100	115	215	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	115	115	M. le professeur de religion.
Renaix	»	275	275	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Rochefort	»	91	91	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Rœulx	»	3	3	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Saint-Ghislain . .	»	82	82	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Saint-Hubert . . .	100	54	154	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	54	204	M. Turbot.
Saint-Trond . . .	75	119	194	MM. les directeur, régents et instituteurs, sauf
	»	119	119	MM. les instituteurs Dehairs et Lennen et le professeur de religion.
Soignies	»	62	62	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Spa	210	»	210	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Stavelot	91	129	220	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Thuin	»	13	13	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Tongres	150	»	150	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Turnhout	»	321	321	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Verviers	250	»	250	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Virton	150	171	321	MM. les directeur et régents.
	»	171	171	M. le professeur de religion.
Visé	»	257	257	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Waremmé	125	26	151	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	26	26	M. le professeur de religion.
Wavre	»	68	68	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Ypres	150	91	246	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.

*Sommes payées en 1909 à titre de minerval et de boni
et constituant le casuel admissible en matière de pensions, pour l'année 1911.*

ETABLISSEMENTS.	MINERVAL.	BONI.	TOTAL.	BÉNÉFICIAIRES.
Aerschot	»	51	51	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Alost	»	391	391	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Andenne	»	155	155	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Anvers	900	1,082	1,982	M. Van der Plaetse, directeur.
	600	1,082	1,682	MM. Alewaerts, De Bisschop, Gijsen, Nauwelaerts, Roten, Seuts, Slingeneyer, Strauwen et Van Damme.
	»	1,082	1,082	MM. les professeur de religion et autres régents et instituteurs.
Ath.	150	212	362	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Beaumont	»	32	32	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Blankenberghe.	250	»	250	M. le directeur et M. Derre.
	150	»	150	MM. Coel, Kersten et De Praetere.
Boom	150	206	356	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	702	852	M. Bleeckx.
Braine-le-Comte	150	72	222	M. le directeur et MM. Tondeur et Vankerkeve.
	150	702	852	M. Renier (casuel de Malines).
	100	72	172	M. Derselle.
	50	72	122	M. Sornin.
	»	72	72	MM. les autres instituteurs et professeur de religion.
Bruges	250	»	250	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Couvin	»	55	55	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Diest	»	361	361	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Dinant	»	72	72	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Fosses	»	62	62	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Furnes	150	»	150	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Gand	»	675	675	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	675	825	MM. Van Swieten et Wiemer.
Hal	»	702	702	M. Herremans, directeur (boni de Malines).
	»	293	293	MM. les professeur de religion, régents et instituteurs.
Hasselt.	150	»	150	MM. Neven, Boermans, Moons et Robyns.
Houdeng-Aimeries.	»	135	135	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Huy.	150	361	511	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Jodoigne	»	55	55	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Laeken.	150	206	356	M. Van Loy (casuel de Boom).
Lessines	200	»	200	M. Themelin, directeur.
	100	»	100	MM. Dupont et Jacquemin.
Lierre	»	355	355	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Limbourg	»	64	64	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.

ÉTABLISSEMENTS.	MINÉRAUX.	BONI.	TOTAL.	BÉNÉFICIAIRES.
Louvain	400	56	456	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Malines. . . .	450	702	852	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Marche. . . .	»	33	33	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Menin	150	299	449	M. Debairs (casuel de Neufchâteau).
Mons	150	215	365	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Namur	200	25	225	M. le directeur.
	150	25	175	MM. les professeur de religion, régents et instituteurs.
Neufchâteau . .	150	299	449	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	»	675	675	M. Oversaëq (boni de Gand).
	»	299	299	M. Magis.
Nieuport	»	110	110	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Ninove	150	»	150	MM. les directeur et régents.
Pâturages	»	96	96	MM. les direct., prof. de religion, régents et instituteurs.
	150	96	246	MM. Ansotte et Descamps.
Péruwelz	100	192	292	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	192	192	M. le professeur de religion.
Renaix	»	266	266	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Rochefort	»	66	66	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Rœulx	»	6	6	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Saint-Ghislain. .	»	143	143	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Saint-Hubert . .	100	40	140	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs, sauf
	150	40	190	M. Turlot.
Saint-Trond . .	75	91	166	MM. les directeur, régents et instituteurs, sauf
	»	91	91	MM. les instituteurs Debairs et Lennen et le professeur de religion.
Seraing. . . .	90	152	242	M. Rouffy (casuel de Stavelot).
Soignies	»	96	96	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Spa. . . .	210	12	222	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Stavelot	90	152	242	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Thuin	»	76	76	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Tongres	150	»	150	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Turnhout	»	343	343	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Verviers	250	»	250	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Virton	150	224	374	MM. les directeurs et régents.
	»	224	224	M. le professeur de religion.
Visé. . . .	»	140	140	MM. les directeur, professeur de religion, régents et instituteurs.
Waremme	125	22	147	MM. les directeur, régents et instituteurs.
	»	22	22	M. le professeur de religion.
Wavre	»	75	75	MM. les direct., prof. de religion, régents et instituteurs.
Ypres	150	83	233	MM. les direct., prof. de religion, régents et instituteurs.

Traitements des professeurs de dessin. — Les traitements des professeurs de dessin munis du diplôme légal ont été réglés par l'arrêté royal du 25 juillet 1879, modifié par l'arrêté du 4 août 1884, et fixés comme il suit :

Minimum	900 francs.
Maximum	1,100 —

Tout titulaire diplômé débute par le minimum du traitement.

Nul n'obtient le taux maximum qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers, lorsque le titulaire en a joui pendant dix années consécutives et qu'il a d'ailleurs fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de dessin occupe, en même temps, d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché ou dans un autre établissement d'instruction moyenne de l'Etat, les traitements indiqués ci-dessus sont réduits d'un quart.

Dans les écoles moyennes où l'enseignement du dessin est donné en partage par plusieurs professeurs, le traitement afférent aux fonctions est réparti également entre eux.

Sept professeurs de dessin ont obtenu des augmentations de traitement en 1909, sept en 1910 et six en 1911.

Traitements des professeurs de gymnastique. — En exécution de l'arrêté royal du 15 décembre 1875, modifié par les arrêtés royaux du 4 août 1884 et du 22 septembre 1903, les traitements des professeurs de gymnastique munis du diplôme légal ont été fixés comme il suit :

Minimum	900 francs.
Maximum	1,100 —

Nul n'obtient le taux maximum du traitement qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers, lorsque le titulaire en a joui pendant dix années consécutives et qu'il a d'ailleurs fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsque le professeur de gymnastique occupe, en même temps, d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché, les traitements indiqués ci-dessus sont réduits d'un quart.

En 1909, sept professeurs de gymnastique ont obtenu des augmentations de traitement; huit professeurs en 1910 et six en 1911.

Traitements des maîtres de musique. — Le traitement normal de ces agents a été fixé, en 1905, au taux de 500 francs.

D. — ENSEIGNEMENT.

Enseignement religieux. — En exécution de l'article 8 de la loi de 1850, l'enseignement religieux est organisé dans 77 écoles moyennes de l'Etat, pour garçons.

État des études. — En règle générale on peut rendre hommage au zèle et au talent des professeurs. Ils mettent à accomplir leurs devoirs professionnels tout le dévouement désirable. Aussi les résultats obtenus par leur enseignement sont-ils très satisfaisants.

Langue française. — La situation de l'enseignement du français est très satisfaisante. La grammaire est généralement bien enseignée; toutefois, certains professeurs feraient bien d'élaguer de leur enseignement tout ce qui n'est que théorie pure, de le rendre plus pratique, plus immédiatement utilisable par les élèves. Les applications sont nombreuses et bien choisies, mais les exercices de vocabulaire, de dérivation et de composition des mots, d'homonymie et de synonymie pourraient être encore plus fréquents.

L'explication des auteurs est faite de manière à développer les facultés de l'esprit et du cœur : par un emploi judicieux de la méthode socratique, le maître fait découvrir par les élèves les beautés du fond et de la forme des morceaux analysés. Ceux-ci sont choisis avec beaucoup de discernement et ont généralement une grande valeur éducative et morale.

Les résumés oraux de lectures recommandées se font avec fruit; il serait désirable toutefois que partout et toujours la classe entière fût sollicitée à collaborer à cet exercice; il n'est pas de leçon plus propre à stimuler l'activité de l'élève, à exercer son jugement, à éveiller son amour-propre, à lui procurer enfin l'assurance dans le débit et l'aisance dans le maintien.

Dans beaucoup d'écoles, la lecture et la récitation expressives ne font pas encore l'objet de soins assez persévérants.

En pays flamand, l'enseignement de la seconde langue demande certains efforts, surtout dans les établissements de moindre importance. Les élèves n'y parlent guère le français en dehors des heures de cours et ceux qui arrivent des villages voisins, n'ont souvent reçu qu'une préparation sommaire. Malgré ces difficultés, un travail sérieux et assidu donne généralement de très bons résultats. Dans les grands centres la diction et la prononciation s'apprennent plus facilement. Seule la lecture expressive laisse encore à désirer.

Partout l'explication des morceaux choisis, la dictée avec applications grammaticales, le compte rendu des lectures faites à domicile se font consciencieusement.

Langue flamande. — Dans la partie flamande du pays, les progrès sont lents mais constants. Ce qui est significatif chez les jeunes gens, c'est le vif désir qu'ils éprouvent de bien connaître leur langue maternelle. D'une façon générale les professeurs sont à la hauteur de leur tâche. Dans les classes supérieures, il y a lieu toutefois de ne pas exagérer l'importance de l'enseignement grammatical au détriment de l'enseignement littéraire, et dans les classes inférieures, il convient de combattre les dialectismes et de mettre un soin particulier à corriger les défauts de la prononciation.

En pays wallon, les résultats sont en général satisfaisants, très satisfaisants même dans certaines écoles.

La grammaire, délaissée un instant, reprend le rang d'importance qui lui revient, sans nuire cependant aux autres exercices qui visent plus spécialement l'acquisition de la pratique de la langue : les conversations usuelles, les exercices de langage, les résumés de lectures recommandées, etc.

L'enseignement de la prononciation est en progrès sensible; toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Les travaux écrits, complétant l'enseignement oral donné en classe, s'adressent moins à l'imagination et au raisonnement qu'à l'esprit d'observation de l'élève : de petites descriptions, des narrations, des lettres familières ou usuelles, de petits comptes rendus d'excursions, tels sont les sujets destinés à exercer l'élève à la pratique écrite de la langue.

Les résultats seraient sans doute meilleurs dans beaucoup d'écoles, si la population y était plus stable, moins flottante. Les progrès du petit nombre d'élèves qui passent régulièrement en section moyenne après avoir terminé leurs études au degré supérieur de la section préparatoire, sont retardés par l'admission en section moyenne d'élèves n'ayant jamais étudié le flamand.

Langues allemande et anglaise. — Cet enseignement continue à être essentiellement pratique : la conversation usuelle, la lecture de lettres manuscrites, la correspondance usuelle et commerciale sont enseignées avec fruit.

Grâce aux sacrifices de plus en plus importants consentis par le Gouvernement aux fins de permettre à nos régents de langues germaniques de se perfectionner dans la pratique courante de la langue et dans l'emploi des méthodes, l'enseignement de ces matières a réalisé des progrès très sensibles.

Allemand. — Une circulaire ministérielle du 31 mars 1909 (ann. LIX, p. 129) a rappelé aux directeurs des écoles moyennes les instructions des circulaires ministérielles des 8 janvier 1900 et 8 mars 1905, sur la nécessité, pour les élèves des écoles moyennes qui se proposent d'entrer à l'athénée, d'aborder l'étude de l'allemand dès la deuxième année moyenne.

Histoire et géographie. — Dans presque toutes les écoles moyennes les progrès sont sensibles. Les professeurs font généralement usage de tous les moyens didactiques qui sont à leur disposition, et, grâce aux méthodes plus intuitives, les résultats sont fort satisfaisants. Ajoutons qu'on peut considérer comme brillants les résultats obtenus dans les tracés de cartes. Ces exercices ne peuvent évidemment pas être considérés comme l'aboutissement de l'enseignement, mais uniquement comme un moyen, et pour ainsi dire comme le soutien mnémotechnique des faits géographiques.

Mathématiques. — Ce cours est généralement fait avec intelligence et succès, tant en section préparatoire qu'en section moyenne.

Les instituteurs des classes inférieures avancent lentement, mais avec sûreté, et leurs efforts tendent à faire comprendre et à faire retenir par tous les élèves les matières du programme.

Les notions de calcul sont enseignées d'une façon très intéressante, très intuitive dans toutes les classes de la section préparatoire ; le cours d'arithmétique est pratique et s'adresse au raisonnement des élèves. Les exercices d'application ainsi que les problèmes sont judicieusement choisis. L'étude du système métrique et celle du calcul mental sont faites avec le plus grand soin. Quelques instituteurs cependant attachent encore trop d'importance et consacrent trop de temps à l'explication des diverses règles de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division.

Dans la section moyenne, le cours d'arithmétique a gagné au point de vue de la précision. Les règles sont démontrées avec plus de rigueur, les connaissances sont plus liées, plus coordonnées. Si le cours d'arithmétique est plus théorique que dans la section préparatoire, il n'en reste pas moins essentiellement pratique. Bien des régents recherchent eux-mêmes de bons problèmes relatifs à l'intérêt, à l'escompte, aux partages proportionnels, à l'intérêt composé, aux annuités, et des applications combinant plusieurs de ces questions.

Le cours d'algèbre continue à donner des résultats très satisfaisants. Toutefois, la résolution des problèmes littéraux n'est pas toujours faite avec concision ; de plus, bien des élèves éprouvent de la peine à trouver les conditions de possibilité du problème, à examiner les cas particuliers intéressants.

Nous signalons ces points aux professeurs, tout en leur recommandant de toujours passer du concret à l'abstrait et d'examiner avec soin, avant de les proposer aux élèves, les problèmes littéraux dont ils demandent la discussion des solutions.

Dans la première année d'études de quelques écoles moyennes, les progrès en arithmétique et surtout en géométrie sont lents, principalement pendant le premier trimestre. Cela tient à ce que des élèves, venant de diverses écoles primaires et admis en première année moyenne, ne connaissent pas suffisamment le français qui sert de langue véhiculaire au cours de mathématiques, ce qui oblige le professeur à recourir très fréquemment au flamand ou même à exposer d'abord ses leçons en flamand.

Mais dans les écoles où les élèves sont suffisamment préparés, la situation est très bonne. Les élèves comprennent et connaissent les théorèmes de géométrie qui leur ont été enseignés ; généralement ils savent résoudre les applications proposées ; toutefois, ils réussissent mieux les problèmes numériques que ceux qui exigent un raisonnement géométrique pur.

Sciences naturelles. — Dans la section préparatoire, le cours se borne à des entretiens simples, clairs, intéressants, qui, tout en formant le langage, communiquent des notions scientifiques élémentaires, mais précises et exactes. On exerce l'élève à voir, à distinguer, à comparer, à conclure.

Dans la section moyenne, les leçons de sciences naturelles sont intuitives, pratiques, basées sur l'observation et l'expérimentation. Les élèves observent les faits et les phénomènes ; ils participent aux expériences de physique, aux manipulations de chimie. Les promenades et les excursions viennent en

aide à l'étude de la botanique ; bien des élèves composent des herbiers d'une façon très judicieuse.

Cet enseignement apprend aux élèves à penser par eux-mêmes, donne de la rectitude à leur jugement et leur inspire l'amour de la nature.

Il est regrettable que quelques établissements ne soient pas encore pourvus du matériel didactique nécessaire.

Sciences commerciales. — Ce cours, très bien fait, donne de brillants résultats. Les documents et la comptabilité, écritures courantes, vérification des écritures, reddition et clôture des comptes, toutes les parties du programme sont bien connues des élèves, et ceux-ci sont de plus habitués à effectuer les calculs qui se présentent dans les opérations.

Enseignement du dessin. — Un arrêté ministériel, daté du 6 octobre 1909, a réduit de 3 à 2, le nombre d'heures de cours attribué par semaine à l'enseignement du dessin dans chacune des trois années d'études des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons (An. XIII, p. 26).

Cette mesure permet d'éviter les réunions de plusieurs classes pendant une même leçon de dessin.

Le même arrêté a inscrit le dessin parmi les cours généraux des sections spéciales commerciales annexées à des écoles moyennes de l'Etat. Une heure de leçon, par semaine, sera consacrée à cet enseignement.

Le Gouvernement a estimé qu'il y aurait un réel avantage, pour les élèves des sections commerciales, à posséder une culture esthétique, non seulement au point de vue de leur développement intégral, mais aussi parce que cette culture sera pour eux indispensable lorsque, en plus de la valeur marchande, ils devront pouvoir apprécier, ou faire apprécier, la valeur esthétique de certains produits de luxe.

La circulaire ministérielle du 18 octobre 1909 (An. LXXIII, p. 143) qui a notifié cet arrêté aux directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, ainsi qu'aux directrices des écoles moyennes de l'Etat, pour filles, auxquelles est annexée une section commerciale, fait connaître les modifications introduites au programme du cours : le professeur réduira le nombre d'applications de dessin géométrique : constructions géométriques, projections orthogonales, perspective cavalière, dessin technique. En 2^e et 3^e années d'études, il ne consacrerait plus au dessin géométrique qu'une heure par semaine et une heure au dessin à main libre : groupes de solides, d'objets, ornements, etc.

Les élèves des sections commerciales seront réunis, pour le dessin à main libre, à leurs condisciples des 2^e et 3^e années d'études.

— Cet arrêté n'a pas modifié le nombre de points attribués aux compositions de dessin ; le nombre est le même pour la section générale et pour la section spéciale. (Dép. du 5 janvier 1910.)

Dessin. — Les professeurs s'attachent moins exclusivement à la théorie du dessin géométrique. Cette partie est enseignée d'une façon plus intéressante et plus pratique, grâce aux applications que lui fournit le cours de travaux manuels : travail du papier, cartonnage, travail du bois, etc...

En ce qui concerne le dessin à main libre, les professeurs accordent plus d'importance également à la composition décorative appliquée aux exercices de cartonnage, aux croquis pris dans la nature ainsi qu'aux causeries d'art.

L'idée d'organiser dans chaque école une exposition permanente de dessins d'élèves a pris plus d'extension. Cette mesure a produit partout les meilleurs résultats.

En section préparatoire de même qu'en section moyenne, les professeurs attachent avec raison plus d'importance aussi à la couleur ; la reproduction de groupes plus jolis au point de vue de la forme et de l'harmonie du coloris, l'emploi plus fréquent des crayons pastels et des couleurs à l'eau, l'usage de papiers teintés, etc..., ont donné au cours de dessin un cachet plus artistique et plus attrayant.

D'autre part, il est à remarquer que les professeurs de dessin profitent davantage des excursions, des visites aux musées, aux monuments d'art, etc., pour faire prendre à leurs élèves des croquis rapides traduisant les impressions reçues.

Travail manuel. — Le travail du bois ainsi que le modelage continuent à être enseignés avec succès dans la section industrielle de l'école moyenne de l'État à Pâturages. Depuis quelques années, certains instituteurs des sections préparatoires ont également pratiqué avec leurs élèves, d'une façon occasionnelle et à titre d'applications de dessin géométrique, le pliage et le découpage du papier ainsi que le cartonnage. Ces exercices pratiques ont donné au cours de dessin un caractère plus vivant et plus actif.

Enseignement du travail manuel. — Un arrêté royal, en date du 10 juillet 1911, a introduit l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'État, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées. (Ann. XXXIX, p. 48).

Un arrêté ministériel, daté du 11 juillet 1911, a déterminé le programme de cet enseignement et exposé, dans son annexe, le but de la réforme ainsi que les mesures d'organisation. (Ann. XL, p. 49).

Le règlement organique des écoles moyennes de l'État, pour garçons, élaboré en 1897, avait exclusivement compris le travail manuel parmi les matières obligatoires des sections industrielles et des sections agricoles annexées à ces établissements.

Le Gouvernement a estimé qu'il convenait d'introduire le travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes ainsi que dans les sections préparatoires y annexées. Un système complet d'éducation ne peut négliger la formation de la main, ce merveilleux outil si utile dans la plupart des carrières et dans toutes les circonstances de la vie. Les principaux États de l'Amérique et de l'Europe ont introduit le travail manuel non seulement dans leur enseignement primaire, mais aussi dans leur enseignement secondaire.

— Le cours a été organisé, pendant l'année scolaire 1911-1912, dans la 1^{re} année d'études des écoles moyennes de l'État, pour garçons. (C. m. 17 octobre 1911. (An. CLVI, p. 316.)

Cette innovation est appelée à produire, non seulement sur les cours de dessin, mais sur tout l'enseignement, les résultats les plus favorables au point de vue éducatif.

Grâce aux cours normaux qui ont été organisés à Gand, en 1910, à Louvain, en 1911, les instituteurs des sections préparatoires ainsi que les professeurs enseignant le dessin en section moyenne seront en état d'enseigner les travaux manuels dans toutes les classes à partir de 1912.

Compositions de travail manuel. — Des compositions sur le travail manuel ont été instituées à partir du premier trimestre de l'année scolaire 1911-1912. Le tiers des points attribués jusqu'à présent au dessin est assigné au travail manuel et les élèves sont classés séparément pour chacune de ces branches. (Circularie ministérielle du 5 décembre 1911. Ann. CLXIII, p. 523.)

Gymnastique. — En ce qui concerne la méthode, l'enseignement dans les écoles moyennes soulève des remarques semblables à celles qui ont été faites pour les athénées.

La situation antérieure, en ce qui concerne les locaux et le matériel, ne s'est améliorée que dans un très petit nombre d'écoles. L'insuffisance de l'outillage et l'absence de salle d'exercice convenable sont les points faibles de l'organisation, et les causes principales de la faiblesse relative des résultats obtenus; car la fréquentation est partout régulière et les dispenses sont tout à fait exceptionnelles.

Musique. — Les observations faites au sujet des athénées, peuvent être répétées à propos des écoles moyennes.

Décoration des locaux et entretien des collections classiques. — Le Gouvernement a invité les directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, à décorer les locaux avec plus de goût et à veiller plus soigneusement à l'entretien des collections classiques. (C. m. du 20 mai 1911. An. CXL, p. 505.)

Devoirs à domicile. — L'article 9 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1899 dit qu'aucun devoir ne pourra être imposé aux élèves des quatre premières années d'études de la section préparatoire, mais rien ne s'oppose à ce qu'il en soit indiqué un lorsque des parents en auront exprimé le désir.

Il doit être entendu que ce devoir — qui ne pourra pas être donné le jeudi — sera court et facile, et tout à fait facultatif. (Dépêche du 6 janvier 1910.)

Ouvrages classiques adoptés pour les sections préparatoires des écoles moyennes. — La durée de la recommandation pour les ouvrages classiques dont l'emploi est autorisé et pour les livres qui peuvent être décernés en

prix dans les sections préparatoires des écoles moyennes, est fixée à quatre ans. (A. m. du 3 juin 1911. C. m. du 22 juillet 1911.)

Cours créés en exécution de l'article 24, § 1^{er}, de la loi du 1^{er} juin 1880. — Cours d'agronomie (Voir chapitre I, p. XXIX). — Au cours de la période triennale les notions d'agronomie ont été enseignées dans 44, 39 et 46 écoles moyennes.

Tableau de la fréquentation des cours de notions maritimes.

ÉTABLISSEMENTS.	1908-1909.	1909-1910.	1910-1911.
Blankenberghe	14	18	13
Nieuport	49	44	17

Sections spéciales annexées à des écoles moyennes pour garçons.

1. *Sections commerciales. — Etat des études.* — Les cours de sciences commerciales, de droit commercial et d'arithmétique commerciales sont faits avec méthode et succès.

Les sections spéciales de commerce forment de bons commerçants et fournissent un contingent important d'employés capables pour les maisons de commerce, de banque et d'industrie.

L'enseignement des langues étrangères y est conçu dans un esprit très pratique et l'on y constate un progrès continu dans les connaissances des élèves en langues allemande et anglaise.

2. *Section industrielle de Pâturages.* — Les cours continuent d'y être faits avec zèle. Il importe de dire cependant que cette section n'est pas florissante au point de vue de la population. Le voisinage des grandes écoles industrielles est évidemment la seule cause de cette situation peu prospère.

Nombre des diplômes de sortie des sections spéciales délivrés pendant la période triennale.

N ^o d'ordre.	Sections spéciales d'école moyenne.	1909	1910	1911
1	Anvers	13	6	7
2	Bruges	6	3	3
3	Gand	4	3	3
4	Hal	5	11	9
5	Laeken	5	3	5
6	Limbourg	4	3	4
7	Pâturages	9	3	8
8	Schaerbeek	7	10	10
9	Vilvorde	2	3	5
10	Waremmes	8	5	5

E. ÉLÈVES.

Population des écoles moyennes pour garçons dirigées par le Gouvernement.

Cette population est détaillée dans le tableau inséré aux annexes. (An. CXCI, p. 553.)

Le tableau, arrêté au 31 décembre de chacune des années comprises dans la période triennale, donne les chiffres suivants :

SECTION :

Années.	moyenne.	commerciale.	industrielle.	préparatoire.	Total.
1909	5,758	228	17	9,392	15,375
1910	5,643	247	24	9,581	15,295
1911	5,581	228	24	9,860	15,693

A la date du 31 décembre 1911, la population totale des écoles moyennes gouvernementales pour garçons était ainsi répartie entre les neuf provinces :

Anvers	1,647
Brabant	2,774
Flandre occidentale	1,094
Flandre orientale	1,715
Hainaut	3,824
Liège	2,225
Limbourg	775
Luxembourg	541
Namur	1,102

Total. 15,695

Taux des rétributions scolaires. — Aux termes de l'article 18 de la loi du 1^{er} juin 1850, le taux de la rétribution des élèves est proposé par le bureau d'administration et arrêté par le Gouvernement.

Le produit de cette rétribution fait partie des recettes destinées à couvrir les dépenses générales de l'établissement. En 1911, le taux de ces rétributions était fixé comme il suit :

ÉTABLISSEMENTS.	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
Auvers :	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Anvers (1).	64 »	68 »	68 »	68 »	68 »	68 »	72 »	72 »	72 »
Boom	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	45 »	45 »	45 »
Lierre (2).	30 »	30 »	30 »	36 »	36 »	36 »	42 »	42 »	42 »
Malines (3)	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »
Turnhout (4)	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »
Brahant :									
Aerschot	12 »	12 »	18 »	18 »	28 »	28 »	40 »	40 »	40 »
Diest	16 »	16 »	16 »	20 »	20 »	20 »	24 »	24 »	24 »
Hal	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	48 »	48 »
Jodoigne	48 »	48 »	18 »	18 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Laeken	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	60 »	60 »	60 »
Louvain (5)	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Schaerbeek (6)	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »
Vilvorde (7)	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »
Wavre (8).	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	22 »	22 »	22 »
Flandre occidentale :									
Blankenberghe	»	»	»	»	»	»	30 »	30 »	30 »
Bruges	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »
Courtrai	»	»	»	»	»	»	36 »	36 »	36 »
Furnes	19,80	19,80	25,80	25,80	30 »	30 »	30 »	40,80	40,80
Menin (9).	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Nieuport	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	48 »	48 »	48 »
Ypres	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »

(1) Une réduction de 1/5 est accordée à deux ou plusieurs frères. (D. m. 16 janvier 1878.)

(2) Cette rétribution n'est pas perçue pour le mois de septembre, elle est réduite de moitié pour les mois d'avril et d'août. (D. m. 30 décembre 1876.)

(3) Une réduction de 5 francs, par élève et par trimestre, est accordée, si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école. (D. m. 24 septembre 1882.)

(4) Plus 8 francs par an, pour les livres classiques.

(5) Si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école, il est accordé au deuxième, troisième, etc. frère une réduction annuelle de 12 francs. (D. m. du 4 juin 1887.)

(6) Le deuxième enfant d'une même famille paie 48 francs, le troisième 42 francs, le quatrième 36 francs, le cinquième 30 francs. Il est fait des remboursements du chef d'absence pour cause de maladie ayant duré 25 jours au moins. (D. m. 15 mai 1882.)

(7) Une réduction de 2 francs par trimestre est accordée pour le deuxième élève de la même famille (frère). (D. m. 22 février 1884.)

(8) Les élèves paient, en outre, fr. 2.50 pour le chauffage.

(9) Il est accordé une réduction de 25 p.c. pour le deuxième frère et de 50 p.c. pour le troisième. (D. m. 1 septembre 1884.)

ÉTABLISSEMENTS.	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
Flandre orientale :	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Alost (1)	25 »	25 »	30 »	30 »	35 »	35 »	44 »	44 »	44 »
Gand	40 »	40 »	60 »	60 »	60 »	60 »	72 »	72 »	72 »
Lokeren (2)	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	45 »	45 »	45 »
Ninove	18 »	18 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	30 »	36 »
Renaix	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	26 »	38 »	50 »
Saint-Nicolas (2)	»	»	»	»	»	»	50 »	50 »	50 »
Termonde	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Hainaut :									
Ath	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Beaumont.	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	32 »	32 »	32 »
Binche	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	40 »	40 »	40 »
Braine-le-Comte.	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	30 »
Châtelet	14 »	14 »	24 »	24 »	28 »	28 »	36 »	40 »	48 »
Fleurus	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	32 »	32 »	32 »
Flobecq	20 »	20 »	24 »	24 »	30 »	30 »	36 »	36 »	36 »
Fontaine-l'Évêque (5)	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »	40 »
Gosselies (5)	12 »	12 »	19 »	19 »	19 »	19 »	30 »	30 »	30 »
Houdeng-Aimeries	20 »	20 »	30 »	30 »	30 »	30 »	40 »	40 »	40 »
Jumet.	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	24 »
La Louvière	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »	50 »
Lessines (7)	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	36 »	36 »	36 »
Leuze (3)	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Mons	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »
Pâturages.	20 »	20 »	20 »	20 »	24 »	24 »	30 »	36 »	40 »
Pecq	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Péruwelz (4)	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	40 »	40 »	40 »
Quiévrain (5)	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Roculx.	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	30 »	30 »	36 »
Saint-Ghislain	28 »	28 »	32 »	32 »	32 »	32 »	40 »	40 »	40 »
Soignies (6)	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	30 »	36 »	40 »
Thuin	18 »	18 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »

(1) En section préparatoire, une réduction de 5 francs est accordée aux fils de fonctionnaires. — En section moyenne, cette réduction est de 10 francs. Il est perçu fr. 1.50 pour frais de chauffage.

(2) Il est perçu 6 francs en plus pour frais de chauffage.

(3) Ces rétributions sont réduites d'un sixième pour deux frères et d'un tiers pour trois frères fréquentant l'école. (D. m. 29 juillet 1902.)

(4) Une réduction de 25 p. c. peut être accordée si deux frères fréquentent les cours et de 30 p. c. au delà de ce chiffre. (D. m. 18 novembre 1881.)

(5) Une réduction de 50 p. c. est accordée aux deuxième et troisième frères.

(6) Les élèves étrangers à la ville payent 24 et 32 francs en section préparatoire et 40 francs en section moyenne. (D. m. 12 septembre 1873 et 20 août 1874.)

(7) Il est perçu, en outre, 2 francs pour frais de chauffage.

ÉTABLISSEMENTS.	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
Liège :	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Huy	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	42 »	42 »	42 »
Limbourg	20 »	20 »	20 »	24 »	24 »	24 »	30 »	36 »	44 »
Seraing	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Spa	13 »	13 »	16 »	16 »	19 »	19 »	28 »	31 »	37 »
Stavelot (1)	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	30 »	36 »
Verviers (2)	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Visé (3)	18 »	18 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »
Waremme	12 »	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	24 »	30 »	36 »
Limbourg :									
Hasselt (4)	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	40 »	40 »	40 »
Maeseck	9.60	9.60	9.60	9.60	9.60	9.60	15 »	15 »	15 »
Saint-Trond	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »
Tongres	20 »	20 »	24 »	24 »	24 »	»	32 »	32 »	32 »
Luxembourg :									
Marche	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	30 »	36 »
Neufchâteau	12 »	18 »	24 »	30 »	32 »	32 »	40 »	40 »	40 »
Saint-Hubert	12 »	12 »	12 »	12 »	12 »	12 »	24 »	24 »	24 »
Virton	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »	40 »
Namur :									
Andenne (5)	16 »	16 »	20 »	20 »	24 »	24 »	32 »	32 »	32 »
Beauraing	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	30 »	30 »	30 »
Ciney	»	»	»	»	»	»	36 »	36 »	36 »
Couvin	»	»	»	»	»	»	30 »	30 »	30 »
Dinant	16 »	16 »	20 »	20 »	24 »	24 »	30 »	30 »	30 »
Florennes	»	»	»	»	»	»	24 »	24 »	24 »
Fosses (3)	12 »	12 »	12 »	12 »	24 »	24 »	32 »	32 »	32 »
Namur	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »
Philippeville	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	22 »	24 »	26 »
Rochefort (6)	»	»	»	»	»	»	25 »	25 »	25 »
Walcourt	»	»	»	»	»	»	18 »	24 »	36 »

(1) Réduction de 50 p. c. aux deuxième et troisième frères.
(2) L'aîné de deux ou plusieurs frères paie seul le 1^{er} trimestre de l'année scolaire. (Dép. min. 19 avril 1882.)
(3) Les élèves paient, en outre, une taxe de fr. 2.50 pour le chauffage.
(4) Si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école, il est accordé au deuxième et au troisième frère une réduction de 50 p. c.
(5) Si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école, il est accordé, au deuxième et au troisième une réduction de 50 p. c.; cette réduction portera sur le minerval le moins élevé.
(6) Il existe à Rochefort une fondation d'instruction; le taux de la rétribution scolaire est fixé par an et par élève 1^{er} à 15 francs pour les élèves solvables domiciliés à Rochefort; 2^e à 25 francs pour les élèves étrangers à la localité (D. m. des 25 novembre 1870 et 26 septembre 1874.)

Produit de la rétribution scolaire. — Ce produit s'est élevé aux sommes suivantes :

1909	416,403.27
1910	413,736.81
1911	417,872.83

Perception du minerval. — Les dates de perception du minerval ont été fixées ainsi qu'il suit :

1^{er} trimestre : du 1^{er} au 15 octobre;

2^e — du 1^{er} au 15 janvier;

3^e — du 1^{er} au 15 mars;

4^e — du 1^{er} au 15 mai;

(C. m. du 19 janvier 1903 : XVIII^e rapport.)

Admissions gratuites et à prix réduits. — Les dispositions de la circulaire du 4 octobre 1897 (XVI^e rapport), qui a réglé cet objet, sont communes aux athénées royaux et aux écoles moyennes de l'Etat.

Il a été accordé, dans les écoles moyennes de garçons :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1908-1909	1,001	2,132
En 1909-1910	971	2,184
En 1910-1911	951	2,200
Total pour la période triennale.	2,923	6,516

Bourses d'études sur les fonds de l'Etat. — Les Chambres ont voté au budget du Ministère des Sciences et des Arts, pour chacun des exercices 1909, 1910, 1911, un crédit de 34,500 francs, destiné à être réparti entre les écoles moyennes de l'Etat et les écoles moyennes patronnées — à titre de bourses d'études en faveur de certains élèves de ces établissements.

Il est attribué une bourse de 150 francs et un tiers de bourse de 50 francs aux écoles moyennes ayant moins de vingt-cinq élèves;

Une bourse de 150 francs et une demi-bourse de 75 francs aux écoles moyennes ayant moins de trente-cinq élèves;

Une bourse de 150 francs et deux tiers de bourse de 50 francs aux écoles moyennes ayant trente-cinq à quarante-cinq élèves;

Deux bourses de 150 francs aux écoles moyennes ayant plus de quarante-cinq élèves.

Il est loisible de proposer des bourses entières, des demi-bourses ou des tiers de bourse.

Ces bourses sont réservées aux élèves de la section moyenne, à l'exclusion de ceux de la section préparatoire, belges de naissance, dont les parents n'habitent pas la localité siège de l'école moyenne et sont dénués de fortune.

Elles sont conférées par le Gouvernement, sur les propositions des bureaux administratifs pour les écoles moyennes de l'Etat, et sur les propositions des

bourgmestres pour les écoles moyennes patronnées, le directeur entendu, à des élèves qui se distinguent par leur conduite et leur application.

Ces propositions doivent être adressées directement au Gouvernement, avant le 1^{er} mai, par les présidents des bureaux administratifs ou les bourgmestres.

Si l'un des élèves proposés venait à quitter l'établissement avant la fin de l'année scolaire, les présidents ou bourgmestres devraient en donner immédiatement avis au ministre et lui adresser, en même temps, des propositions pour le transfert éventuel de la bourse à un autre élève réunissant les conditions prescrites.

Les bourses devenues vacantes, par suite du départ de l'élève boursier avant la fin de l'année scolaire, ne peuvent être transférées à un autre élève que pour autant que la demande de transfert soit faite avant la clôture de l'année scolaire et avant la liquidation des bourses. Passé ce délai, les sommes devenues sans emploi doivent faire retour au Trésor.

Sur le crédit de 54,500 francs, mentionné ci-dessus, il a été liquidé :

1909	52,575
1910	55,575
1911	55,050

Sur ces différentes sommes, il a été liquidé spécialement en ce qui concerne les écoles moyennes de l'Etat, pour garçons :

1909	22,225
1910	22,575
1911	22,475

Prix de conduite et d'application. — L'article 55 du règlement d'ordre intérieur des écoles moyennes décide que tout élève qui, pendant l'année scolaire a obtenu 8 cartes mensuelles (sur 10), a droit à un prix de conduite et d'application; s'il en a obtenu 7, il a droit à un accessit; s'il en a obtenu 6, il a droit à une mention honorable. Le procès-verbal de la distribution des prix cite, en outre, les élèves qui ont obtenu 5 cartes mensuelles.

Lorsque, par suite de la fermeture plus ou moins prolongée de l'établissement pour cause d'épidémie, il n'aura pas été possible de délivrer une des cartes mensuelles, chacun des chiffres fixés ci-dessus devra être diminué d'une unité. L'attribution des prix de conduite et d'application, pour l'obtention desquels il faudra 7 cartes, des accessits, des mentions honorables, et l'inscription au procès-verbal, se feront en prenant pour base un nombre total de 9 cartes mensuelles. (Dép. du 19 juin 1909.)

Elèves vétérans. — Un élève ayant régulièrement terminé ses études dans une école moyenne de l'Etat, où il a obtenu le diplôme de sortie, et recommandant sa 3^e année dans une autre école moyenne, peut prendre part aux compositions trimestrielles et concourir en qualité de vétéran.

Cet élève peut jouir des mêmes avantages qu'un élève qui aurait terminé la 3^e année d'études dans la même école. (Dép. du 26 octobre 1909.)

*Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les écoles moyennes de l'Etat
pour garçons pendant la période triennale :*

NUMÉROS D'ORDRE.	ÉCOLES MOYENNES.	1909.	1910.	1911.
1	Aerschot	9	3	6
2	Alost	11	4	13
3	Andenne	11	14	12
4	Auvers	4	9	9
5	Ath	9	10	9
6	Beaumont	8	8	5
7	Beauraing	3	6	3
8	Binche	11	12	18
9	Blankenberghe	5	3	5
10	Boom	3	2	7
11	Braine-le-Comte	19	15	13
12	Bruges	3	3	3
13	Châtelet	10	11	8
14	Ciney	7	4	4
15	Courtrai	7	2	5
16	Couvin	10	7	6
17	Diest	6	5	11
18	Dinant	4	8	5
19	Fleurus	12	8	11
20	Flobecq	11	13	12
21	Florennes	8	4	4
22	Fontaine-l'Évêque	16	17	21
23	Fosses	3	7	10
24	Furnes	2	1	2
25	Gand	9	9	7
26	Gosselies	15	12	14
27	Hal	7	8	8
28	Hasselt	—	—	—
29	Houdeng-Aimeries	11	10	8
30	Huy	18	28	26
31	Jodoigne	17	7	18
32	Jumet	11	13	11
33	Laeken	10	6	6
34	La Louvière	23	22	27
35	Lessines	10	9	7
36	Leuze	7	8	6
37	Lierre	9	3	5
38	Limbourg	10	8	8

NUMÉROS D'ORDRE.	ÉCOLES	ES.	1909.	1910.	1911.
39	Lokeren		3	2	8
40	Louvain		5	5	7
41	Maeseyck		4	3	4
42	Malines		15	13	14
43	Marche		6	9	10
44	Menin		2	7	5
45	Mons		14	17	16
46	Namur		8	6	11
47	Neufchâteau		17	14	7
48	Nieuport		9	1	5
49	Ninove		9	8	12
50	Pâturages		4	4	5
51	Pecq		6	9	3
52	Péruwelz		16	11	18
53	Philippeville		6	6	6
54	Quiévrain		5	6	8
55	Renais		6	5	5
56	Rœulx		5	9	6
57	Rochefort		10	7	9
58	Saint-Ghislain		8	12	12
59	Saint-Hubert		5	15	4
60	Saint-Nicolas		7	6	3
61	Saint-Trond		1	4	5
62	Schaerbeek		4	5	3
63	Seraing		27	25	31
64	Soignies		11	11	13
65	Spa		10	11	8
66	Stavelot		10	10	16
67	Termonde		9	8	8
68	Thuin		12	11	8
69	Tongres		—	—	—
70	Turnhout		9	10	11
71	Verviers		18	12	14
72	Vilvorde		6	2	5
73	Virton		7	7	10
74	Visé		10	8	12
75	Walcourt		16	7	6
76	Waremmé		6	7	8
77	Wavre		17	14	9
78	Ypres		7	7	8

CHAPITRE III.

ÉCOLES MOYENNES POUR FILLES

A. — ORGANISATION.

Les 54 écoles moyennes pour filles sont réparties ainsi qu'il suit entre les neuf provinces, savoir : Anvers, 3; Brabant, 9; Flandre occidentale, 2; Flandre orientale, 3; Hainaut, 9; Liège, 3; Limbourg, 1; Luxembourg, 1 et Namur, 3.

Sections spéciales. — Au cours de la période triennale qui nous occupe, deux sections commerciales annexées à des écoles moyennes de l'État, pour filles, ont été définitivement instituées à Schaerbeek et à Charleroy. (Arr. roy. du 28 avril 1910 et du 12 mars 1911. An. XIX et XXVIII, pp. 31 et 36.)

B. — PERSONNEL.

Titulaires admises à la retraite et autorisées à porter le titre honorifique de leurs fonctions.

En 1909 :

- M^{mes} De Brauwere-De Breuck, J., institutrice et maîtresse d'ouvrages manuels à l'école moyenne de Nieupoort ;
De Bisschop, C., régente et professeur de gymnastique en partage à l'école moyenne d'Ixelles ;
Hoton, S., institutrice et maîtresse de musique à l'école moyenne d'Ath ;
Duvivier, L., institutrice et professeur de gymnastique à l'école moyenne de Molenbeek-Saint-Jean ;
Lekeux-Besseling, J., maîtresse d'anglais à l'école moyenne d'Arlon ;
Wicht-Ramoisy, M., régente, professeur de gymnastique en partage et maîtresse d'ouvrages manuels à l'école moyenne de Termonde.

En 1910 :

- M^{mes} Verlant, M., institutrice à l'école moyenne de Schaerbeek ;
De Cuyper, H., régente à l'école moyenne de Schaerbeek ;
de Saint-Moulin, L., régente à l'école moyenne de Schaerbeek ;
Coenraerts, M., institutrice à l'école moyenne de Bruxelles ;
Delheusy, S., directrice de l'école moyenne de Mons ;
D'Huicque-Goyer, institutrice et professeur de gymnastique à l'école moyenne de Schaerbeek ;
Bataille-Hiel, L., institutrice à l'école moyenne de Bruxelles ;
Berteau-Snel, E., régente et maîtresse d'économie domestique à l'école moyenne de Molenbeek-Saint-Jean

En 1911 :

M^{mes} Portmans, J., régente à l'école moyenne d'Ixelles ;
Van den Bergh, M.-T., institutrice à l'école moyenne de Bruxelles ;
Delgrange, F., professeur d'ouvrages manuels à l'école moyenne
de Pecq ;
De Meyer-Delépine, directrice de l'école moyenne de Lacken ;
Van Doren, C., directrice de l'école moyenne de Schaerbeek ;
Willem-Braibant, institutrice à l'école moyenne de Huy ;
Giroul-De Doncker, directrice de l'école moyenne de Tirlemont.

Agents pensionnés.

En 1909 : une institutrice, une maîtresse de musique.

En 1910 : une régente.

En 1911 : une directrice.

Agents démissionnaires. — Ont démissionné en 1910 : une régente, une institutrice, une maîtresse de musique, une maîtresse d'anglais, un professeur de gymnastique en partage, un professeur de gymnastique en partage et professeur d'économie domestique.

En 1911 : une institutrice, un professeur de gymnastique en partage.

Agents décédés. — Pendant les années 1909, 1910, 1911 huit membres du personnel enseignant des écoles moyennes de l'État, pour filles, sont décédés, savoir :

En 1909 : une régente à l'école moyenne d'Andenne ; une maîtresse d'anglais, professeur de gymnastique à l'école moyenne de Louvain et professeur de dessin à l'école moyenne de Hasselt ; un professeur d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'école moyenne de Verviers ; un professeur de dessin à l'école moyenne d'Alost et professeur de dessin à l'école moyenne d'Ath.

En 1910 : une régente à l'école moyenne de Péruwelz.

En 1911 : un professeur de religion à l'école moyenne de Tirlemont ; la directrice de l'école moyenne de Huy ; une régente à l'école moyenne de Charleroy.

C. — TRAITEMENTS.

Les traitements du personnel des écoles moyennes de l'État, pour filles, sont fixés par le Gouvernement.

Ils se composent d'une partie fixe et d'un casuel pour les directrices, et d'une partie fixe seulement pour les régentes, institutrices et professeurs spéciaux.

Le casuel des directrices se compose, comme pour les préfets d'athénée et les directeurs des écoles moyennes de garçons, du taux des émoluments du chef de logement, chauffage et éclairage. (Arrêté royal du 9 septembre 1893.)

Les traitements fixes ont été réglés, ainsi qu'il suit, par l'arrêté royal du 4 août 1881 :

FONCTIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
Directrice (Classe unique.)	2,800	3,300
Régente de :		
2 ^e classe.	2,000	2,200
1 ^{re} —	2,300	2,500
Institutrice de :		
2 ^e classe.	1,600	1,800
1 ^{re} —	2,000	2,200
Professeur porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin, de la musique ou de la gymnastique (Classe unique.)	900	1,400

Les directrices, régentes et institutrices de seconde classe obtiennent le maximum du traitement après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum, et les régentes et institutrices de première classe peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui, pendant trois ans, du traitement minimum de cette classe.

L'arrêté royal du 23 janvier 1897 ayant institué un diplôme de capacité pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles moyennes de filles, les personnes diplômées et chargées de donner cet enseignement ont été assimilées, quant au traitement, aux professeurs de dessin et de gymnastique,

La circulaire ministérielle du 9 novembre 1903 est applicable aux directrices, régentes et institutrices des écoles moyennes de l'État, pour filles, pour l'octroi des augmentations facultatives et exceptionnelles de traitement.

De 1909 à 1911, 22 régentes et 15 institutrices ont été promues à la première classe; 21 régentes et 10 institutrices de première classe ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903.

L'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903 est ainsi conçu :

« Le traitement maximum des directrices, des régentes et des institutrices de première classe peut être augmenté de 200 francs au moins et de 1,000 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral feront preuve de mérite et de dévouement.

» Un extrait de l'arrêté royal accordant cette augmentation sera inséré au *Moniteur*. »

Par application de cette disposition, les membres du personnel enseignant ci-après indiqués ont obtenu des améliorations de position.

Première augmentation : 400 francs.

- M^{mes} Geerineck-Christiaens, Jeanne, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruges ;
Bertiau-De Lannoy, Fanny, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Nieuport ;
Fontaine, Marie, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
Robette, Emma, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
Dubois d'Enghien-Crutzen, Eugénie, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai.

Deuxième augmentation : 300 francs.

- M^{mes} Cantineau, Marie, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Dinant ;
Gillain-Swennen, Marie, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur.

Troisième augmentation : 300 francs.

- M^{mes} Van Dooren, Clémence, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Cantineau, Marie, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Dinant ;
Gillain-Swennen, Marie, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur.

Première augmentation : 200 francs.

- M^{mes} Cornet, Marthe, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Hackin, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Harroy, Léonie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
Ortmans, Gabrielle, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Arlon ;
Oter-Bertaux, Thérèse, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Jumet ;
Dernier, Adèle, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
Gautier-Candrix, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
Hainault, Maria, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
Vandenberg, Emilie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;

- M^{mes} Baleine, Valentine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy ;
Mariman-Gillion, Hélène, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Faux-Boex, Clotilde, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Biévez, Stéphanie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à La Louvière ;
Van Driessche, Julia, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Alôst ;
Mandane, Irma, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
Feytmans, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruges ;
Verschoren-Van Gysegheem, Augusta, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lierre.

Deuxième augmentation : 300 francs.

- M^{mes} Hamélius, Marguerite, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Potvin, Virginie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
De Guffroy, Augustine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Oudart, Alice, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Michotte, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lierre ;

Troisième augmentation : 200 francs :

- M^{mes} Gorissen, Ernestine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
Lenneau-Prayé, Henriette, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Mathen, Maria, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Arlon ;
Potvin, Virginie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
De Guffroy, Augustine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroi ;
Claus-Richard, Florentine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
Simonon, Philomène, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Dinant ;
De Trogh, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Thiel, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;

- M^{mes} Boulanger-Deltenre, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy ;
Cool, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers.
Grosfils-Meyer, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Oudart, Alice, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;

Troisième et quatrième augmentations : 500 francs :

- M^{mes} Bonhivers, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
Massart-Lejeune, Léopoldine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Arlon ;
Duvivier-Matthys, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Dimanche-Poncelet, Eugénie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Macquet, Julie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Malissart, Emma, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixellès ;
Lallemand, Elisa, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
Van Espen-Deleener, Hortense, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
Lecoite, Victorine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
Collard, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Duvigneaud, Maria, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Delparte, Louise, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
De Raikem, Alice, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
Delogpe-Wauthier, Hyacinthe, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Péruwelz ;
Houard-Schieder, Adèle, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
Wodon, Claire, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
Duvivier-Duchâtelet, Adeline, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Davreux-Hiel, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Geyskens-Ulens, Jeannette, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;

Une quatrième augmentation de 300 francs :

- M^{mes} Lacroix-Reumont, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Lenneau-Prayé, Henriette, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;

Une première augmentation de 200 francs :

- M^{mes} Platiau-Melotte, Herminie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
Van Aertselaer, Clotilde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
Fyen, Julie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Harlaux, Julia, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
Dessaer-Stéveniers, Pélagie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
Dassy-Van Schoor, Wilhelmine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy ;
Vandenbergh, Thérèse, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Dejaer, Blanche, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
Lemonnier, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
Purnelle, Julie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
Rigolet, Maria, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
Henry-Germain, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Vanhoudt-Bakelants, Constance, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
Maréchal, Rosalie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Nieuport ;
Bernard, Irma, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Borzé, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
De Walckiers, Madeleine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Dequenne, Euphrosine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Badart-Demortier, Eudoxie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre.

Deuxième augmentation : 300 francs.

- M^{mes} Van Hove-Billen, Emérence, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lierre ;
Chardome, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
Thielen, Jeanne, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
Swijsen-Defraîne, Elise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
Van Dooren-Besme, Emma, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-Saint-Jean ;
Triaille, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
Platiau-Melotte, Herminie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
Smets-De Breuck, Valentine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Boom ;
Francaux, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Goddyn, Paule, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à La Louvière ;
Fyen, Julie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Bohy-Tasnier, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-Saint-Jean ;
Van Aertselaer, Clotilde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
Harlaux, Julia, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur.

Troisième augmentation : 200 francs.

- M^{mes} Gouche-Van Hollebeke, Adeline, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
Colinge, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, Péruwelz ;
Doorme, Stéphanie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Deprez-Godalier, Aurélie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre ;
Steygers, Ursule, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
Ulens-Dehon, Alice, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
Van Hove-Billen, Emérence, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lierre ;
Maes, Maria, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;

- M^{mes} Ducaju, Nathalie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
- Brasseur, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
- Beaufort-Impe, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
- Thielen, Euphrasie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Nieuport ;
- Chardome, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
- Thielen, Jeanne, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
- Lossignol-Outer, Flore, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à La Louvière ;
- De Gueldre-Orman, Henriette, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
- Jacobs, Anaïde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
- Gilot-Lepage, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy ;
- Loise, Valérie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Jumet ;
- Triaille, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
- Clavel, Hélène, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
- Desmet, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
- Boderé-Gheude, Clémentine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
- Delhayé-Fétu, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Péruwelz ;
- Corteil-Baplu, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
- De Kempeneer, Constance, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
- Louette-Heptia, Elvire, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
- Van den Eyken, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
- Devos-Marissal, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
- Verheyen-De Roos, Hortense, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Boom ;
- Charlier-Soupart, Alice, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;

M^{lle} Nossent, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Péruwelz.

Deuxième, troisième et quatrième augmentations : 800 francs.

M^{me} Colbrant-Goffings, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Mons.

Troisième et quatrième augmentations : 500 francs.

M^{mes} Klaasen, Caroline, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Boom ;

Stroeykens, Emérence, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Lokeren ;

De Coster, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Malines ;

Delmelle, Liévine, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Namur ;

Van Heule, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Termonde ;

Willem-Brabant, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Hoy ;

Van Dooren-Besme, Emma, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Molenbeek-Saint-Jean ;

Aigneur-Gillet, Adeline, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Wavre.

Quatrième augmentation : 500 francs.

M^{me} Bouché, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek ;

Rosmant-Caïmo, Eugénie, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Verviers ;

Remacle, Laure, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Verviers ;

Brain, Mathilde, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Ixelles ;

Voituron, Maria, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Mons ;

Benazet-De Ponderôme, Claudie, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Verviers ;

Gouche-Van Hollebeke, Adeline, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Mons ;

Colinge, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Péruwelz ;

Jacobs, Anaïde, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Diest ;

Ulens-Dehon, Alicé, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Laeken ;

M^{mes} Lossignol-Outet, Flore, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à La Louvière ;
 Ducaju, Nathalie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
 Brasseur, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
 Doorme, Stéphanie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
 Deprez-Godalier, Aurélie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre.

Indemnités. — Les dispositions concernant cet objet sont communes aux écoles de garçons et de filles. (Voir le 17^e Rapport triennal.)

Traitements des professeurs de dessin et de gymnastique. — Les professeurs de dessin et de gymnastique peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers, lorsque le titulaire en aura joui pendant dix années consécutives et qu'il aura, d'ailleurs, fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de dessin ou de gymnastique occupe, en même temps, d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché, le traitement spécial est réduit d'un quart.

Ont obtenu des augmentations de traitement :

En 1909 : 2 professeurs de gymnastique ;

En 1910 : 3 professeurs de dessin et 4 professeurs de gymnastique ;

En 1911 : 5 professeurs de dessin et 5 professeurs de gymnastique.

Traitements des maîtresses de musique. — Le traitement des maîtresses de musique a été fixé, en 1903, au taux uniforme de 500 francs.

Traitements des maîtresses d'ouvrages manuels. — Un arrêté royal du 5 juillet 1896 ayant institué un diplôme de capacité pour l'enseignement des ouvrages manuels dans les écoles moyennes pour filles, le Gouvernement a accordé aux titulaires diplômées les avantages pécuniaires dont jouissent les professeurs spéciaux de dessin et de gymnastique.

Les maîtresses en fonctions ont conservé leurs anciens émoluments.

Maîtresses d'économie domestique. — Le traitement initial des maîtresses d'économie domestique munies du diplôme institué par l'arrêté royal du 20 mai 1898 a été fixé à 500 francs.

En 1903, le Gouvernement voulant améliorer leur position, a décidé de les assimiler, quant aux augmentations de traitement, aux professeurs de dessin et de gymnastique en partage.

Leur traitement est donc fixé au taux de fr. 412.50 après 3 ans de service et au taux de 550 francs après 10 années de jouissance du traitement de fr. 412.50.

D. ENSEIGNEMENT.

Enseignement religieux. — L'enseignement religieux est organisé dans toutes les écoles moyennes de l'Etat, pour filles.

Etat des études. — La situation est très bonne, non seulement au point de vue de l'instruction qui est excellente dans ces écoles, mais encore de l'éducation à laquelle les institutrices, les régentes et les directrices apportent un soin particulier.

Langue française. — L'enseignement de la langue maternelle est bien donné. Les différents exercices de grammaire, de vocabulaire, d'élocution, de phraseologie, de comptes rendus oraux sont faits avec soin.

L'analyse littéraire revêt toutes les qualités propres à orner l'esprit et le cœur, et les résultats de cet enseignement semblent meilleurs que dans les établissements de garçons. Il en est de même des exercices de rédaction dans lesquels la grâce et la distinction de la forme s'allient souvent à l'élévation de la pensée et à la noblesse des sentiments. Malheureusement, ici comme chez les garçons, des fautes d'orthographe déparent souvent les meilleures copies.

La lecture et la récitation expressives sont l'objet de soins particuliers et les résultats sont parfois excellents, tant en pays wallon qu'en pays flamand. Ici surtout l'enseignement du français est entouré d'une considération toute spéciale. C'est dire que la situation de l'étude de la seconde langue dans cette partie du pays peut être considérée comme très satisfaisante.

Langue flamande. — Dans leur ensemble, les progrès peuvent être considérés comme très satisfaisants. L'enseignement de la prononciation s'améliore graduellement. La pratique du chant qui s'introduit — timidement, il est vrai — dans nos écoles, tout en inspirant le goût des langues étrangères, exerce une influence heureuse sur l'accentuation du mot et de la phrase.

Les explications d'auteurs et les exercices de rédaction s'inspirent des besoins spéciaux des carrières féminines; l'enseignement grammatical, tout en restant éminemment pratique, s'efforce de remplacer les notions éparses recueillies au hasard des lectures expliquées, par des connaissances solides, qui ne s'acquièrent que par une étude systématique des règles du langage.

Langues allemande et anglaise. — Dans les écoles moyennes de filles, les cours de langues facultatives rencontrent plus de succès que dans les écoles de garçons: la fréquentation est meilleure, l'attention plus soutenue, le travail plus assidu. Les principes appliqués dans l'étude de ces matières sont les mêmes que ceux qui sont développés ci-dessus.

Histoire et géographie. — Les résultats sont très satisfaisants pour la géographie, moins satisfaisants pour l'histoire. En ce qui concerne cette dernière branche, beaucoup de régentes et d'institutrices restent à la surface des questions et ne s'attachent pas suffisamment à expliquer le « comment » et le « pourquoi » des faits. Elles s'asservissent au texte du manuel et font trop d'analyse et trop peu de synthèse.

Dans l'étude de la géographie nous pouvons signaler un progrès sérieux. Cet enseignement, à la suite de l'introduction de nouvelles méthodes et de la publication de bons manuels, de bons atlas et de bonnes cartes, s'est considérablement perfectionné.

Mathématiques. — L'enseignement du calcul est intuitif et pratique dans les sections préparatoires des écoles moyennes de filles; la théorie y est réduite au strict minimum. Les exercices de calcul mental sont gradués, les problèmes, nombreux et la résolution en est toujours raisonnée. Dans l'étude du système métrique, l'élève est habituée à manier les mesures, les poids, les monnaies. Elle est exercée à mesurer des longueurs, à chercher des surfaces, ainsi que les volumes d'objets qui se trouvent dans la classe — plumiers, boîtes, tableaux, etc. — à apprécier de vue des longueurs, des surfaces, des volumes et à vérifier ces appréciations.

En section moyenne, tous les professeurs n'ont certes pas la même valeur; quelques-uns donnent un enseignement trop théorique ou manquent de clarté, mais la grande majorité enseignent avec méthode, talent et succès. L'enseignement de l'arithmétique et de l'algèbre donne de bons résultats; en géométrie les progrès sont moins satisfaisants : les applications numériques relatives à l'aire du cercle, à la surface et au volume du prisme, de la pyramide, des trois corps ronds sont généralement assez bien résolues; toutefois trop d'élèves ne saisissent pas bien les démonstrations des théorèmes.

Sciences naturelles. — Cet enseignement est devenu moins livresque, plus intuitif, plus raisonné et plus pratique.

Les élèves tracent les schémas des organes et des appareils, elles composent généralement de bons herbiers, et elles sont activement associées aux expériences de physique.

L'étude des sciences naturelles est rendue intéressante, attrayante et par suite fructueuse.

Dans quelques écoles moyennes, le matériel didactique est encore incomplet ou fait même complètement défaut.

Sciences commerciales. — Nous nous plaisons à constater un réel progrès dans l'étude et les résultats des sciences commerciales.

Les documents, la comptabilité, la balance générale, la clôture et la réouverture des comptes, l'inventaire et le bilan, toutes les parties du programme sont comprises et connues. De plus les jeunes filles tiennent avec soin tous les registres, tant spéciaux que généraux, d'une comptabilité fictive et on les habitue à effectuer tous les calculs dans les opérations.

Dessin. — Les nombreux et intéressants dessins envoyés par les écoles moyennes de filles à l'Exposition internationale de Bruxelles montrent à l'évidence les progrès sensibles réalisés depuis quelques années dans ce domaine et tout particulièrement en ce qui concerne les exercices de composition décorative.

Les professeurs savent mieux tirer parti des éléments si variés de la flore

et de la faune pour les adapter adéquatement aux applications ornementales que comporte le cours des travaux à l'aiguille.

D'autre part, les travaux si artistiques de repoussage du cuir et de l'étain, de pyrogravure, de pochoir, etc..., développent puissamment chez la jeune fille le sens esthétique.

L'application de ces travaux à la décoration de la classe ou de la maison, constitue une innovation d'une haute portée morale.

Il est clair que les jeunes filles formées selon ces principes deviendront des ménagères accomplies, de réelles éducatrices sachant faire régner dans le foyer familial et à très peu de frais, l'atmosphère de beauté, de joie et de bonheur qui lui est si nécessaire.

Gymnastique. — Afin de satisfaire aux exigences croissantes résultant de l'augmentation du chiffre de la population dans quelques écoles, des emplois nouveaux ont été créés; cela a permis une application plus conforme des dispositions réglant l'organisation des cours.

La situation est, en général, très bonne dans ces établissements. Si l'on excepte quelques écoles où le local et les installations laissent à désirer, partout l'enseignement donne des résultats fort appréciables, que viendra améliorer encore, sans aucun doute, l'application des récentes prescriptions ministérielles relatives à la préparation des leçons.

Musique. — Voir les observations faites au sujet des athénées.

Ouvrages manuels et économie domestique. — Le cours d'ouvrages manuels continue à progresser; d'année en année les méthodes se perfectionnent, les régentes deviennent de plus en plus habiles et les élèves aiment cet enseignement qui, tout en les reposant des efforts intellectuels, les rend aptes à confectionner des choses utiles et agréables.

Dans beaucoup d'écoles le personnel se montre plein de zèle et il n'y a que des éloges à adresser à la plupart des maîtresses pour leur initiative et leur esprit pratique.

Dans les établissements qui possèdent une installation spéciale, le cours d'économie domestique produit d'excellents résultats; les jeunes filles s'initient avec plaisir aux différents travaux du ménage, et, quand elles seront appelées à diriger la maison, elles sauront mettre en pratique tout ce qu'elles auront appris à l'école, c'est-à-dire le nettoyage, le repassage, la cuisine toutes choses qu'il est si nécessaire de connaître.

Le Gouvernement a décidé d'organiser, cette année, à titre d'essai, un cours de puériculture pour les jeunes filles de 3^e année moyenne; cette initiative sera appréciée comme il convient par tous ceux que préoccupe la mortalité infantile.

Devoirs à domicile. — Voir chapitre II, p. LXVI.

Sections spéciales annexées à des écoles moyennes pour filles. — *État des études.* — Grâce au dévouement des régentes et à leur enseignement solide,

les études de ces sections n'ont pas de résultats moins favorables que celles des sections pour garçons. Il s'y forme d'excellentes employées de commerce au courant de la dactylographie et de la sténographie.

Enseignement du dessin dans les sections spéciales commerciales. — Un arrêté ministériel, en date du 6 octobre 1909, a inscrit le dessin parmi les cours généraux des sections spéciales commerciales.

Il sera consacré à cet enseignement une heure de leçon par semaine. Les élèves des sections commerciales seront réunies, pour le dessin à main libre, à leurs condisciples des 2^e et 3^e années d'études. (Voir chap. II, p. LXIII).

E. — ELÈVES.

Population des écoles moyennes pour filles. — Le tableau inséré aux annexes (An. CXCII, p. 555) donne en détail le mouvement de la population des écoles moyennes gouvernementales, pour filles.

Il accuse, pour le 31 décembre de chacune des années qui font l'objet du présent rapport, les chiffres suivants :

Années.	Section :				Total.
	Moyenne.	Cours supérieur.	Commerciale.	Préparatoire.	
1909	2,049	193	96	3,867	6,207
1910	2,070	203	98	3,929	6,300
1911	2,162	174	97	4,272	6,705

Au 31 décembre 1911, cette population était répartie comme suit entre les neuf provinces.

Anvers	742
Brabant	2,491
Flandre occidentale	270
Flandre orientale	471
Hainaut	1,417
Liège	611
Limbourg	246
Luxembourg	61
Namur	596
	6,705

Taux des rétributions scolaires. — Le taux de la rétribution scolaire est proposé par le bureau administratif et arrêté par le Gouvernement.

Le tableau suivant indique quel était, en 1911, le taux du minerval dans les écoles moyennes gouvernementales, pour filles :

	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Anvers :									
Boom	20	20	20	20	20	20	45	45	45
Lierre	24	24	24	30	30	30	35	35	35
Malines (1)	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Brabant :									
Bruxelles (2)	60	60	60	80	90	100	120	120	120
Diest	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Ixelles (3)	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Laeken (4)	36	36	36	36	36	36	60	60	60
Louvain (4)	48	48	48	48	48	48	60	60	60
Molenbeek-Saint-Jean (5)	40	40	40	40	40	40	50	50	50
Schaerbeek (6)	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Tirlemont (7)	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Wavre (8)	45	45	21	21	21	21	21	21	21
Flandre occidentale :									
Bruges	80	80	80	80	80	80	80	80	80
Nieuport	24	24	24	24	24	24	48	48	48

(1) Si deux ou plusieurs sœurs suivent les cours de l'école, cette rétribution est réduite de 5 francs par élève et par trimestre, à compter de la deuxième élève. (D. m. 24 septembre 1892.)

(2) Une réduction de 1/5 est accordée à la deuxième sœur, de 2/5 à la troisième et ainsi de suite. (D. m. 10 juin 1882.)

(3) Une réduction annuelle de 12 francs est accordée par élève, si deux ou plusieurs sœurs fréquentent l'école. (D. m. 15 mai 1882.)

(4) Une réduction de 20 p. c. est accordée pour chaque enfant en plus de la même famille.

(5) Une réduction de 20 p. est accordée pour chaque élève en plus de la même famille. — Aucune rétribution n'est perçue pour les mois d'août et de septembre. (D. m. 19 juillet 1890.)

(6) Le deuxième enfant d'une même famille paie 48 francs, le troisième 42 francs, le quatrième 36 francs, le cinquième 30 francs. — Il est fait des remboursements du chef d'absence pour cause de maladie ayant duré au moins 25 jours. (D. m. 15 mai 1882.)

(7) Ce taux est réduit à 20 et 18 francs par élève si trois ou quatre sœurs suivent les cours. (D. m. 8 novembre 1883.)

(8) Les élèves paient, en outre, fr. 2.50 pour le chauffage. (D. m. 6 mai 1882.)

	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Flandre orientale :									
Alost (1)	36	36	36	36	36	36	48	48	60
Lokeren (2)	20	20	20	20	20	20	45	45	45
Termonde	36	36	36	36	36	36	48	48	48
Hainaut :									
Ath.	36	36	36	36	36	36	48	48	48
Beaumont	»	»	»	»	»	»	36	36	36
Charleroy (2)	48	48	48	48	48	48	60	60	60
Junet	12	12	18	18	18	18	24	24	24
La Louvière	30	30	30	30	30	30	40	40	40
Mons (3)	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Pecq	»	»	»	»	»	»	18	18	18
Péruwelz (4)	24	24	24	24	24	24	32	32	32
Tournai	72	72	72	72	72	72	100	100	100
Liège :									
Huy (5)	40	40	48	48	48	48	60	60	60
Seraing.	36	36	36	36	36	36	48	48	48
Verviers (6)	48	48	48	48	48	48	60	60	60
Limbourg :									
Hasselt.	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Luxembourg :									
Arlon	»	»	»	»	»	»	36	36	36
Namur :									
Andenne	16	16	16	16	20	20	24	28	32
Dinant	»	»	»	»	»	»	30	30	30
Namur	36	36	36	36	36	36	36	36	36

(1) Cette perception se fait mensuellement à raison de 6 francs, de fr. 4.80 et de 3.60. Elle ne se fait pas pendant les mois d'août et de septembre. Les élèves paient, en outre, fr. 1.50 pour frais de chauffage.

(2) Les élèves paient, en outre, 6 francs pour frais de chauffage.

(3) Cette rétribution pourra être réduite de 1/5 si deux ou plusieurs sœurs fréquentent l'établissement. (D. m., 13 avril 1882.)

(4) Ce taux pourra subir une réduction de 25 p. c. pour deux sœurs et de 30 p. c. pour trois sœurs et plus (D. m. 18 novembre 1881.)

(5) Pour deux sœurs, la rétribution est réduite d'un quart ; pour trois et plus, elle est réduite d'un tiers. (D. m. 9 mai 1882.)

(6) Si deux ou plusieurs sœurs suivent les cours, les réductions suivantes sont accordées : 25 p. c. pour l'aînée de deux sœurs, 50 p. c. pour l'aînée de trois sœurs, 75 p. c. pour l'aînée de quatre sœurs, 100 p. c. pour l'aînée de cinq sœurs. (D. m., 27 juillet 1883.)

Pour les écoles moyennes de filles, comme pour les écoles moyennes de garçons, le produit de la rétribution scolaire fait partie des recettes destinées à couvrir les dépenses générales de l'établissement.

Produit de la rétribution scolaire. — Ce produit s'est élevé aux sommes suivantes :

En 1909.	fr.	206,456.96
En 1910.		211,559.70
En 1911.		226,946.22

Perception du minerval. — Nous avons indiqué dans les chapitres précédents les dates fixées pour la perception du minerval, conformément à la circulaire du 19 janvier 1905. (Voir XVIII^e rapport triennal.)

Bourses d'études. — Il a été liquidé en ce qui concerne les écoles moyennes de filles.

En 1909	fr.	9,130
En 1910		9,500
En 1911		9,250

Admissions gratuites et à prix réduit. — Il a été accordé dans les écoles moyennes de filles :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1909.	566	719
En 1910.	344	849
En 1911.	344	925
	1,054	2,493

Hygiène scolaire. — Les directrices des écoles moyennes de l'Etat, ont été mises en possession d'exemplaires d'une pancarte éditée par la ligue nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge. Il leur a été recommandé d'afficher un de ces exemplaires dans chacune des classes supérieures et de mettre le restant à la disposition de la titulaire du cours d'hygiène. (C. M. du 21 novembre 1911. An. CLXII, p. 522.)

Prix de conduite et d'application. — (Voir chap. II, p. LXXII.)

Élèves vétérans. — (Voir chap. II, p. LXXII.)

Nombre des diplômes de sortie décernés pendant la période triennale :

	ÉTABLISSEMENTS.	1909.	1910.	1911.
1	Alost	7	11	6
2	Andenne	2	4	4
3	Arlon	8	13	12
4	Ath	10	10	10
5	Beaumont	8	10	10
6	Boom	4	4	5
7	Bruges	5	7	3
8	Bruxelles	17	11	13
9	Charleroy	8	10	7
10	Diest	5	3	6
11	Dinant	4	4	2
12	Hasselt	7	5	8
13	Huy	14	10	11
14	Ixelles	4	9	10
15	Jumet	8	9	12
16	Lacken	8	6	9
17	La Louvière	12	19	12
18	Lierre	4	2	1
19	Lokeren	2	5	3
20	Louvain	11	10	7
21	Malines	3	6	8
22	Molenbeek-Saint-Jean	1	1	4
23	Mons	7	13	17
24	Namur	12	14	14
25	Nieuport	1	2	3
26	Pecq	13	5	7
27	Péruwelz	8	15	12
28	Schaerbeek	5	8	9
29	Seraing	9	13	16
30	Termonde	—	6	5
31	Tirlemont	8	9	4
32	Tournai	6	6	6
33	Verviers	18	19	16
34	Wavre	13	15	9

Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les sections spéciales annexées aux écoles moyennes pour filles.

	ETABLISSEMENTS.	1909.	1910.	1911.
	Charleroy	3	4	3
	Malines	11	6	10
	Molenbeek-Saint-Jean	8	5	6
	Schaerbeek	7	5	2



CHAPITRE IV.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DES DEUX DEGRÉS DIRIGÉS
PAR LE GOUVERNEMENT.

Devoirs des chefs d'établissement à l'égard de leurs subordonnés. — Les chefs d'établissement doivent s'appliquer à guider et à corriger les agents placés sous leurs ordres. Il leur appartient de prendre ou éventuellement de proposer des mesures disciplinaires vis-à-vis des membres du personnel qui ne s'acquitteraient pas convenablement de leurs fonctions. (C. M. du 13 juin 1911, An. CXLII, p. 306.)

Crédit à long terme. Saisies-arrêts. — Le Gouvernement, ayant constaté chez certains professeurs une tendance fâcheuse à laisser frapper d'opposition la portion saisissable de leur traitement, a cru devoir attirer l'attention de tous les membres du personnel enseignant des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, sur les conséquences que cette façon d'agir peut avoir au point de vue de leur signalement et de leurs titres à l'avancement.

La circulaire du 6 septembre 1911 qui traite cette question met, en outre, les intéressés en garde contre les séductions du crédit à long terme et leur recommande d'éviter de contracter des engagements financiers qui seraient de nature à nuire à leur prestige d'éducateur. (An. CLII, p. 313.)

Rapports de fin d'année à transmettre par les chefs d'établissement. — Le Gouvernement a dispensé les chefs d'établissement de lui faire parvenir les rapports sur les excursions scolaires, les conférences antialcooliques, les conférences concernant les règles du savoir-vivre, les devoirs à domicile. Les inspecteurs s'enquerront, au cours de leurs visites, de la façon dont les instructions, sur ces matières, sont comprises et appliquées. (C. M. du 16 juin 1911, An. CXLIV, p. 307.)

La même circulaire insiste sur l'importance du rapport général, du tableau relatif au personnel et du rapport sur les professeurs stagiaires.

Drapeau national. — Une circulaire ministérielle, datée du 5 décembre 1910, a fixé les dates auxquelles le drapeau national doit être arboré sur les bâtiments affectés au service de l'enseignement moyen de l'Etat. (An. CXXIV, p. 235.)

Tableau des attributions journalières du personnel enseignant. — A la suite d'une nouvelle répartition des attributions des inspecteurs de l'enseignement moyen, certaines modifications ont été apportées aux instructions de la

circulaire ministérielle du 5 juillet 1906 concernant le tableau des attributions journalières des membres du personnel enseignant. (C. M. du 31 octobre 1911, An. CLVII, p. 317.)

Dispense du cours de religion. — Une circulaire ministérielle du 5 décembre 1910 a signalé aux présidents des bureaux administratifs, aux préfets des athénées royaux et aux directeurs des écoles moyennes de l'État, les instructions relatives à l'organisation de l'enseignement religieux. Elle rappelle notamment que tout acte de pression et toute atteinte à la liberté du chef de famille sont interdits. Il n'est pas permis de s'assurer, en cette matière, des intentions des parents ou tuteurs, ni à plus forte raison, de les inviter, même indirectement, à signer une déclaration de dispense toute préparée. (An. CXXV, p. 236.)

Élèves dispensés du cours de religion. — Le bureau administratif n'a pas le droit d'exiger communication de la liste des élèves dispensés du cours de religion, soit directement, soit indirectement, en ordonnant l'insertion de cette liste dans un rapport général qui lui serait adressé par le chef de l'établissement.

Aucune disposition ne prescrit au chef de l'établissement d'adresser un rapport général au bureau administratif. De plus, l'article 10 des arrêtés royaux des 7 juillet 1851 et 10 juin 1852 ne concerne que l'administration de l'établissement, et tout ce qui se rapporte à l'enseignement religieux est essentiellement étranger à cette administration.

Exemption de cours obligatoires. — Les droits du père de famille doivent prévaloir sur ceux du chef d'établissement. C'est aux pères de famille seuls qu'il appartient d'apprécier, sous leur responsabilité, dans quelle mesure leurs enfants doivent suivre les cours des établissements d'enseignement moyen de l'État. (Dép. du 4 décembre 1909.)

Rien ne s'oppose à ce qu'un élève ayant échoué, pour une ou plusieurs matières du programme, à l'examen de passage à une classe supérieure soit admis, en qualité d'élève libre, à suivre les cours de cette classe.

L'exemption d'un cours obligatoire est de droit, lorsque le père de famille ou le tuteur en fait la demande formelle. Mais avant d'accorder cette dispense, le chef d'établissement a le devoir de faire connaître aux parents les conséquences qui en résultent pour l'élève au point de vue des prix, des examens de sortie et, éventuellement, de l'admission aux examens académiques, un élève irrégulier ne pouvant être considéré comme ayant fait, avec fruit, des études moyennes complètes. (Dép. du 23 novembre 1911.)

Élèves étrangers. — Il ne convient pas d'admettre parmi les élèves des établissements d'instruction moyenne de l'État, des étrangers qui ont dépassé sensiblement l'âge scolaire normal. (Dép. du 22 octobre 1909.)

Gymnastique. — Les instructions relatives à l'organisation des cours de gymnastique dans les établissements d'enseignement moyen de l'État, ont été rappelées par circulaire ministérielle du 11 novembre 1911. (An. CLVIII, p. 317.)

Compositions. — Il n'est pas encore possible de se prononcer sur la valeur du système de compositions actuellement à l'essai.

Les compositions de la 2^e série n'ayant pu avoir lieu, par suite d'une épidémie qui avait éloigné de l'école de nombreux élèves, le chef de l'établissement a été autorisé, par exception, à établir le résultat fictif de cette épreuve d'après la moyenne du total des points des compositions de 1^{re} et 3^e séries. (Dép. du 12 mai 1909.)

Les compositions interrompues par un événement imprévu à la veille des vacances, doivent être continuées dès la reprise des cours. (Dép. du 11 janvier 1910.)

Les compositions de la 2^e série ayant été interrompues par suite du licenciement des classes, pour cause d'épidémie, le chef d'un établissement d'enseignement moyen avait demandé à pouvoir les continuer pendant les premiers jours des vacances. Il lui fut répondu que la date des vacances ne peut être modifiée et qu'il lui appartient de régler l'ordre et la durée des compositions au mieux de l'intérêt des études. (Dép. du 19 mars 1910.)

L'obligation pour les professeurs de surveiller eux-mêmes les compositions de leurs élèves est prescrite par la circulaire du 15 juin 1893. C'est aux chefs d'établissement à assurer l'exécution de cette disposition. (Dép. du 8 janvier 1909.)

Afin d'obvier aux inconvénients qui peuvent résulter de la communication préalable des sujets de composition, les chefs d'établissement ne pourront plus prendre connaissance des questions *avant* la composition; il convient qu'à ce moment ils en laissent toute la responsabilité au professeur.

Leur droit de contrôle et d'examen n'est de ce fait ni supprimé, ni même éterné. Ils pourront l'exercer après la composition, lorsque les questions leur seront remises, et présenter alors au professeur telles observations que de droit.

Sans doute, ces observations n'auront pas pour effet de supprimer ou de corriger les erreurs commises, mais, s'adressant à un professeur soucieux de ses devoirs, elles auront pour résultat d'en prévenir le renouvellement et de rendre moins fréquents les abus possibles.

En tous cas, la mesure est nécessaire pour éviter les inconvénients éventuels du système actuel. Elle sauvegarde la dignité du chef d'établissement, dont l'honneur professionnel doit être placé assez haut pour qu'aucun soupçon ne puisse l'effleurer. (C. M. du 17 avril 1909, An. LXII, p. 133.)

Le Gouvernement n'ayant pas à intervenir dans l'organisation de l'enseignement religieux, le ministre du culte est libre de régler les compositions de son cours comme il l'entend; son indépendance est limitée toutefois par les prescriptions réglementaires qui concernent tous les professeurs. (Dép. du 5 février 1910.)

Examens et diplômes de sortie. — Les diplômes de sortie étant délivrés en originaux, il n'est pas possible d'en fournir des duplicatas ou copies.

Les chefs d'établissement peuvent délivrer une attestation constatant la

délivrance d'un diplôme de sortie et renseignant, d'après le procès-verbal de l'examen, les matières sur lesquelles a porté l'interrogation et le nombre de points obtenus. (Dép. du 4 septembre 1909.)

Les points obtenus par un élève dans les cours d'un professeur dont il est le fils, le frère, le neveu ou le cousin germain, doivent entrer en ligne de compte pour décider de l'admission de cet élève à l'examen de sortie : les termes de l'article 61 du règlement sont formels.

D'autre part, d'après l'article 60, un élève ne peut prétendre au diplôme de sortie qu'à la condition d'avoir obtenu dans cet examen et dans les compositions de l'année, au moins les $\frac{5}{10}$ des points attribués à l'ensemble des cours obligatoires : l'interrogation doit donc porter sur toutes les matières obligatoires.

Mais, il est évident qu'elle ne peut être faite par le professeur parent au degré prohibé; ce professeur devra être remplacé par un de ses collègues. (Dép. du 29 juin 1910.)

Un arrêté ministériel, en date du 30 avril 1911, a modifié la formule du diplôme de sortie des athénées royales et des écoles moyennes de l'État. (An. XXX, p. 37.)

Cet arrêté a été notifié aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État par circulaire du 10 juin 1911. (An. CXLI, p. 306.)

Les diplômes seront rédigés en français ou en flamand, suivant les désirs des parents.

Certificats de sortie. — Il n'a pas été arrêté de formule spéciale pour la rédaction du certificat prévu par l'article 60 des arrêtés ministériels des 30 septembre 1889 et 15 mai 1899; le certificat doit mentionner les matières sur lesquelles l'élève a été examiné et le degré de connaissance dont il a fait preuve. (Dép. du 20 juillet 1909.)

Livres à donner en prix. — En cas de contestation et pour éviter des difficultés, les chefs d'établissement feront bien de demander au bureau administratif la mise en adjudication de la fourniture des livres à distribuer en prix. Seroit déclaré adjudicataire, celui qui accorderait la plus forte remise sur les prix indiqués dans les catalogues des principales librairies. (C. M. du 15 juillet 1896.)

Il est à désirer que l'adjudication en cette matière devienne la règle. Mais c'est au chef de l'établissement qu'il appartient de dresser la liste des ouvrages dont il propose l'achat, en se conformant aux instructions ministérielles. (Dép. du 4 août 1909.)

Ne sont pas susceptibles d'être accueillies, les requêtes par lesquelles les auteurs de livres portés au catalogue demandent au Gouvernement d'intervenir, auprès des chefs d'écoles, en faveur de l'acquisition de leurs ouvrages. (Dép. du 13 juillet 1910.)

Récompenses scolaires. — Un bureau administratif a été autorisé à prélever sur le crédit porté au budget de l'école une certaine somme destinée à des abonnements de cinq jours sur les chemins de fer de l'État, abonnements destinés à remplacer des livres de prix.

Il a été stipulé que les voyages (à l'Exposition de Bruxelles) se feraient sous la surveillance d'un professeur et que le chef de l'établissement s'assurerait du consentement des parents. (Dép. du 21 juin 1910.)

Doivent être rangés dans la catégorie des vétérans, au point de vue tant du concours général que des récompenses, des élèves qui, doublant une classe, ont participé, l'année précédente, aux trois séries de compositions (quoique n'ayant obtenu ni prix général ni accessit général). Les élèves doubleurs qui ont pris part, l'année précédente, aux compositions des deux premières séries se trouvent dans la même situation.

Ces élèves doivent concourir entre eux, dans leurs classes respectives, et tombent tous sous l'application du § 2 de l'article 55 du règlement. (Dép. du 6 février 1911.)

Elèves en pension chez leurs professeurs. — L'article 55, 5°, du règlement d'ordre intérieur des écoles moyennes doit être appliqué, par analogie, aux élèves qui sont en pension chez leurs professeurs.

Les relations qui naissent de cette situation doivent être assimilées à celles qui découlent des liens de parenté. Les raisons de dignité et de haute convenance qui ont dicté la disposition de l'article 55, 5°, semblent même devoir s'appliquer avec d'autant plus de force que les intérêts matériels engagés dans l'espèce paraissent plus facilement donner prise aux soupçons entachant l'intégrité et l'impartialité professionnelles.

Il y a lieu en outre, pour les mêmes motifs d'assimiler les élèves pensionnaires à ceux qui reçoivent des leçons particulières du professeur de leur cours. L'interdiction qui en résulte constitue d'ailleurs une garantie nécessaire, en l'absence de moyens de contrôle qui permettent d'assurer l'application de l'article 55, 4°.

Les considérations qui précèdent montrent à l'évidence la nécessité de n'accorder qu'à bon escient et à titre exceptionnel l'autorisation prévue par l'article 4 de l'arrêté royal du 11 juin 1855. Celle-ci doit s'appuyer de l'avis conforme du chef de l'établissement. (Dép. du 3 mars 1910.)

Prix général. — *Cas de l'élève qui prend des leçons particulières d'un de ses professeurs.* — Aux termes de l'article 56 du règlement d'ordre intérieur des athénées royaux, tous les cas non prévus pour les compositions et les prix sont décidés par le préfet des études de concert avec les divers professeurs. Le chef de l'établissement peut en référer au bureau administratif ou au Gouvernement, s'il le juge à propos.

En principe, un élève qui reçoit des leçons particulières d'un professeur ne doit pas, de ce seul fait, être privé du droit à l'obtention d'un prix général et, s'il s'agit d'un élève méritant, il peut, dans certains cas, être admis à bénéficier des dispositions de la circulaire ministérielle du 6 avril 1901. (Code de l'enseignement moyen, p. 563.)

Mais il serait abusif d'étendre les dispositions de cette circulaire à tout élève qui prendrait des leçons particulières pour une matière déterminée ou à l'élève qui prendrait des leçons particulières pour plusieurs matières du programme.

Dans le premier cas, on pourrait favoriser un élève faible ou médiocre ; dans le second, on consacrerait une véritable injustice en permettant à un élève de réduire, par l'artifice des leçons particulières, le nombre des matières qui concourent pour le prix général. En conclusion, il y a lieu d'examiner chaque cas particulier conformément à l'article 56, précité. (Dép. du 13 juin 1910.)

Excursions scolaires. — Les instructions de la circulaire ministérielle du 26 mai 1903 doivent être interprétées dans ce sens que les excursions ou voyages scolaires ne dépasseront pas les limites de nos frontières. Il importe, en effet, que les élèves visitent, de préférence, les sites et les villes de notre pays. (Dép. du 7 juillet 1911.)

Vacances. — Le 24 décembre coïncidant avec un dimanche, les vacances de Noël de l'année 1911 ont commencé le 23 du même mois, à midi. (C. M. du 11 décembre 1911. An. CLXIV, p. 523.)

Congés. — Les cours sont suspendus dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat, le 21 juillet anniversaire de l'avènement au trône de Léopold I^{er} et le 25 novembre, jour de la fête patronale de S. M. le Roi Albert. (C. M. du 29 avril 1910. An. CIII, p. 216.)

Un jour de congé exceptionnel a été accordé, le samedi 23 avril 1910, aux élèves des établissements d'enseignement moyen de l'Etat de l'agglomération bruxelloise, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle et internationale.

Pensionnats communaux annexés à des établissements gouvernementaux. — *Responsabilité du chef de l'établissement.* — *Mesures de surveillance et discipline.* — *Congés et vacances.* — Les mesures de surveillance et de discipline intéressant les pensionnats communaux annexés à des établissements gouvernementaux relèvent exclusivement de l'autorité communale. (Art. 4 de la loi du 1^{er} juin 1850.)

Mais, si le chef de l'établissement d'instruction n'a aucune action sur le pensionnat en tant qu'institution communale, il garde sous sa juridiction les élèves internes, et la direction morale dont il est investi à leur égard doit s'exercer avec d'autant plus de vigilance que c'est la qualité d'élève de l'athénée ou de l'école moyenne qui constitue le titre d'admissibilité au pensionnat communal y annexé.

Les responsabilités qui naissent de la coexistence du pensionnat et de l'établissement d'instruction sont donc territorialement déterminées, chacune des autorités en présence exerçant son action dans les limites réelles qui lui sont assignées.

Il appartient au chef de l'établissement de prendre éventuellement, dans la sphère de ses attributions, les mesures préventives ou répressives indiquées par les circonstances. (Dép. min. du 6 avril 1910.)

Les dispositions réglementaires ne peuvent être modifiées à raison des convenances des élèves pensionnaires. Le pensionnat communal annexé à un établissement d'instruction moyenne de l'Etat, étant destiné à recevoir

exclusivement les élèves de cet établissement, son organisation doit s'adapter, notamment en ce qui concerne les congés et les vacances, aux règlements des athénées et écoles moyennes.

Si des circonstances spéciales justifiaient une dérogation au principe, le chef de l'établissement pourrait accorder des autorisations individuelles, après avoir examiné chaque cas en particulier. Mais le règlement doit être maintenu pour la généralité des élèves, et les exigences du pensionnat ne peuvent avoir pour effet de licencier les classes avant la date ou l'heure réglementaire. (Dép. du 3 juin 1910.)

Repas de midi à l'école. Dans quelles conditions il peut être organisé. — Au cours de la présente période triennale des observations ont dû être présentées à plusieurs chefs d'établissement au sujet de l'organisation de ce service. Il semble donc utile de rappeler les règles relatives à cet objet, telles qu'elles ont été complétées par une dépêche du 27 février 1909.

Il importe d'observer, tout d'abord, que les établissements d'instruction moyenne de l'Etat ne peuvent recevoir que des externes : ce ne sont ni des pensionnats, ni des demi-pensionnats. (Art. 4 de la loi du 1^{er} juin 1850.)

A ce point de vue, il faut distinguer entre l'école donnant ou servant le repas du midi, en tout ou en partie, et l'école abritant, hébergeant les dineurs.

Dans la seconde hypothèse, l'organisation de ce repas n'enlève pas à l'établissement son caractère légal d'externat.

D'autre part, à ce même point de vue, il est désirable que le nombre des élèves dînant à l'école constitue l'exception ou, tout au moins, ne forme pas la majorité de la population scolaire.

Dans ces limites, il y a lieu d'encourager l'institution du repas à l'école, afin d'éviter que les élèves prennent leurs repas dans des cabarets ou dans des maisons étrangères. Cette considération revêt encore plus d'importance lorsqu'elle s'applique à des jeunes filles.

Aucune rétribution à charge des élèves ne peut être prélevée de ce chef, ni directement ni indirectement.

L'institution dont il s'agit constitue un service public communal. Et à ce titre, il semble qu'il appartienne à la commune de rétribuer, éventuellement, le personnel chargé de la surveillance de ce repas.

Tous les membres du personnel doivent assumer cette charge, lorsque le chef de l'établissement le juge opportun.

Les dispositions des arrêtés royaux des 10 juin 1852 et 11 juin 1853 et celles du règlement d'ordre intérieur intéressant le personnel ne laissent aucun doute à cet égard. Les professeurs doivent se conformer aux ordres et aux instructions du chef de l'établissement non seulement pour ce qui regarde l'enseignement, mais aussi pour tout ce qui a rapport à la discipline et à l'administration intérieure de l'école.

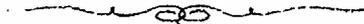
En refusant de s'y conformer, ils commettraient une infraction grave à la discipline et tomberaient, par conséquent, sous l'application des dispositions réglementaires relatives aux peines disciplinaires.

L'organisation, dans l'établissement même, d'un véritable réfectoire, où il serait loisible aux élèves de venir se restaurer pendant les récréations ou à l'heure des repas, serait contraire à la nature même des établissements de l'Etat telle qu'elle a été déterminée par l'article 4 de la loi du 1^{er} juin 1850 : les athénées ne peuvent être organisés ni en internats ni en demi-pensionnats.

Concierges. — Actes de commerce. — En règle générale, on ne peut admettre qu'un concierge d'athénée ou d'école moyenne, agent de l'Etat, vende aux élèves des articles de confiserie ou de boulangerie, en quelque quantité que ce soit.

Si ce commerce improvisé est de nature à nuire aux intérêts d'un commerçant régulièrement établi, il y a lieu de l'interdire d'une façon absolue. (Dép. du 21 janvier 1909.)

Plaintes ou dénonciations anonymes. — En principe, il n'est pas donné suite aux plaintes ou dénonciations anonymes. Toutefois lorsque les faits dénoncés intéressent la moralité publique ou la sécurité des enfants, le Gouvernement examine les mesures que la situation peut comporter. (Déc. du 27 novembre 1911.)



(c11)

TITRE II.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS OU PATRONNÉS PAR LES COMMUNES. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTA- BLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DE LA LOI; AFFAIRES DIVERSES.



CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBSIDIÉS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.



A. — ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBVENTIONNÉS, POUR GARÇONS.

Nombre des établissements communaux subsidiés. — Le nombre des collèges communaux n'a pas varié pendant la période triennale qui fait l'objet du présent rapport.

Au 31 décembre 1911, il existait donc sept établissements communaux d'enseignement moyen du premier degré pour garçons, subsidiés sur le Trésor public : c'étaient les collèges communaux de Diest, Nivelles, Tirlemont, Beerlingen, Bouillon, Virton et Dinant. A la même époque, il y avait six établissements communaux d'enseignement moyen du second degré pour garçons, subventionnés par le Trésor public : c'étaient les écoles moyennes *A* et *B* de Bruxelles, l'école moyenne de Saint-Gilles, l'école moyenne de Saint-Josseten-Noode et l'école moyenne de Liège.

Nomination du personnel. — Aux termes de l'article 31 de la loi du 1^{er} juin 1850, la nomination des professeurs des établissements provinciaux ou communaux d'enseignement moyen, subventionnés ou non par l'État, a lieu conformément aux lois du 30 mars et du 30 avril 1856.

Le droit de nomination des conseils communaux n'est cependant pas absolu. Il ne peut s'exercer que dans les limites tracées par les articles 5, 6 et 7 de la loi du 15 juin 1881, l'article premier de la loi du 6 février 1887 et l'article 48 de la loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891.

Une circulaire du 7 septembre 1910 (An. CXVI, page 228) a rappelé ces prescriptions aux gouverneurs de province et les a invités à tenir rigoureusement la main à leur observation.

Examens et diplômes de sortie. — Un arrêté ministériel en date du 30 avril 1911 a modifié la formule du diplôme de sortie dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat (An. XXX, p. 37).

Cette formule devra être employée pour les collèges communaux et les écoles moyennes communales lorsque l'administration locale demandera l'assimilation des diplômes de sortie délivrés dans ses établissements d'enseignement moyen à ceux des établissements gouvernementaux.

Les diplômes seront rédigés en français ou en flamand, suivant le désir des parents (C. M. du 10 juin 1911. An. CXLI, p. 306.)

Examens et diplômes de sortie des collèges communaux. — Voici le relevé des diplômes de sortie qui ont été délivrés, pendant la période triennale :

COLLÈGES COMMUNAUX.	1908-1909.	1909-1910.	1910-1911.	Observations.
Beerigen	—	—	—	Le tiret indique qu'il n'y a pas eu d'examen de sortie organisé d'après les prescriptions officielles.
Bouillon	1	—	2	
Diest	2	1	2	
Dinant	—	—	—	
Nivelles	—	—	—	
Tirlemont	1	—	2	
Virton	1	—	—	

Examens et diplômes de sortie des écoles moyennes communales pour garçons. — Voici le nombre des diplômes délivrés pendant la période triennale :

	En 1908-1909.	En 1909-1910.	En 1910-1911.
Saint-Gilles	32	26	31
Saint-Josse-ten-Noode.	11	10	11

Population des établissements communaux subsidiés. — Les tableaux annexés au présent rapport indiquent les chiffres de la population scolaire des établissements communaux subsidiés pour garçons. (Ann. CXCIII et CXCV, pp. 556 et 558.)

D'après ces tableaux, voici quelle était cette population pendant la période qui nous occupe :

	Collèges.	Écoles moyennes.
Au 31 décembre 1909	724	2,662 élèves.
— 1190	768	2,796 —
— 1911	782	2,987 —

Produit des rétributions scolaires :

	Collèges.	Écoles moyennes.
1909 fr.	28,698.25	145,098.30
1910	30,903.25	146,517.56
1911	33,353.44	155,704 »

Admissions gratuites et à prix réduit. — Dans les collèges communaux :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1908-1909.	226	90
En 1909-1910.	193	93
En 1910-1911.	196	73
Total	615	256

Dans les écoles moyennes communales, pour garçons :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1908-1909.	466	198
En 1909-1910.	539	214
En 1910-1911.	555	236
Total	1,560	648

B. ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBVENTIONNÉS POUR FILLES.

Nombre des écoles moyennes communales subventionnées pour filles. — Au 31 décembre 1911, il y avait six écoles subventionnées, situées dans les localités ci-après : Bruxelles (cours d'éducation B), Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Vilvorde, Liège (institut supérieur), Liège (école moyenne communale professionnelle).

Organisation légale. — Ces établissements sont soumis aux mêmes dispositions légales que les écoles moyennes communales pour garçons, subventionnées par le Trésor public.

Conformément à la loi du 30 mars 1836, les membres du personnel enseignant de ces établissements sont nommés par la commune. (Cf. toutefois la circ. min. du 7 sept. 1910. An. CXVI, p. 228).

Population. — Les établissements communaux d'instruction moyenne pour filles comptaient la population suivante :

	Sect. préparatoire.	Sect. moyenne.	Total.
Au 31 décembre 1909.	1,468	1,093	2,561
— 1910.	1,519	1,175	2,694
— 1911.	1,590	1,262	2,852

(An. CXC VII, p. 559).

Admissions gratuites et à prix réduit. — Le nombre de ces admissions dans les écoles moyennes communales, pour filles, s'est élevé à :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1908-1909	337	152
En 1909-1910	388	145
En 1910-1911	395	165
Total	1,120	460

Examens et diplômes de sortie des écoles moyennes communales pour filles. — Nombre des diplômes délivrés :

	1908-1909.	1909-1910.	1910-1911.
Saint-Gilles	15	16	23
Saint-Josse-ten-Noode . .	5	7	9
Vilvorde	5	7	6

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENTS EXCLUSIVEMENT COMMUNAUX OU PROVINCIAUX.

L'article 50 de la loi du 1^{er} juin 1850 permet aux provinces et aux communes, soit seules, soit aidées de la province, de créer ou d'entretenir des établissements d'instruction moyenne du premier ou du second degré, dont elles ont la libre administration. Elles doivent se conformer, à cet effet, aux conditions exigées par les articles 6, 7, 8, 9 et 10 de la même loi.

Des écoles moyennes purement communales existent dans les villes ci-après :

Bruxelles (école moyenne C), Ostende, Braine-le-Comte et Spa.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS PAR LES COMMUNES.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 6 février 1887, la commune dans laquelle il n'a été établi ni un athénée royal ni un collège communal peut, avec l'autorisation du Roi, accorder, pour un terme de dix ans au plus, son patronage à un établissement d'instruction moyenne, en lui concédant des immeubles ou en lui accordant des subsides. L'établissement est soumis au régime d'inspection et est tenu de prendre part au concours général institué par l'article 56 de la loi de 1850.

Pendant la période triennale, les conventions de patronage ci-après ont été approuvées :

1^o Une nouvelle convention pour le patronage du collège de Herve, approuvée par arrêté royal du 14 août 1909 et expirant le 1^{er} octobre 1919.

2° Une convention pour le patronage du collège de Neerpelt, approuvée le 22 novembre 1910 et expirant le 1^{er} octobre 1920.

Le collège patronné de Saint-Trond est supprimé.

Nombre des établissements patronnés. — Au 31 décembre 1911, il y avait huit collèges patronnés, savoir :

Le collège patronné de Gheel.

—	de Hérenthals.
—	de Courtrai.
—	de Poperinghe.
—	de Thielt.
—	de Binche.
—	de Herve.
—	de Neerpelt.

A la même époque, il y avait cinq écoles moyennes patronnées, savoir :

L'école moyenne patronnée de Courtrai.

—	de Poperinghe.
—	de Thielt.
—	d'Iseghem.
—	de Herve.

Population. — La population des établissements patronnés d'instruction moyenne des deux degrés s'élevait pendant la période triennale :

	Collèges.	Ecoles moyennes.
Au 31 décembre 1909	1,153	623
— 1910	954	481
— 1911	958	542

Les tableaux détaillés de la population de ces établissements sont annexés au présent rapport. (An. CXCIV et CXCVI, pp. 557 et 558.)

Admissions gratuites et à prix réduit.

	Collèges.	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1908-1909		46	43
— 1909-1910		44	52
— 1910-1911		46	52
Total. . . .		136	147
Ecoles moyennes.			
En 1908-1909		32	11
— 1909-1910		37	15
— 1910-1911		43	18
Total. . . .		112	44

Bourses d'études.

Il a été liquidé en faveur des écoles moyennes patronnées :

En 1909	1,200 francs.
— 1910	1,500 —
— 1911	1,325 —

CHAPITRE IV.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS
SOU MIS AU RÉGIME DE LA LOI.

Ouvrages classiques et livres à donner en prix. — A différentes dates de la période triennale qui nous occupe, le Gouvernement, sur l'avis du Conseil de perfectionnement, a autorisé l'emploi, dans les établissements d'enseignement moyen, d'un certain nombre d'ouvrages classiques.

Ces ouvrages, mentionnés dans les trois suppléments au catalogue de 1907, sont publiés aux annexes du présent rapport. (Voir page 418 et suivantes.)

Un nouveau catalogue des livres à donner en prix dans les mêmes établissements a été publié en 1909.

On le trouvera aux annexes de ce rapport ainsi que quatre suppléments. (Voir page 324.)

Le catalogue a été transmis aux chefs des établissements soumis à la loi du 1^{er} juin 1850, par circulaire ministérielle du 20 avril 1909. (An. LXIV, p. 134.)

On trouvera aux annexes du présent rapport les listes d'ouvrages classiques et des livres à donner en prix dont l'emploi a été autorisé, sur l'avis du Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, dans les écoles primaires et dans les sections préparatoires des écoles moyennes de l'Etat. An. CLXVII, p. 437.)

Récompenses scolaires. — Le chef d'un établissement d'enseignement moyen de l'Etat avait demandé au Gouvernement s'il n'y aurait pas avantage à remplacer, par des gravures, une partie des livres donnés à titre de récompense.

Voici la réponse qui lui fut adressée :

« Récompenser les élèves en leur offrant, au lieu de livres, des gravures reproduisant les œuvres de nos artistes ou les richesses de notre patrimoine artistique, serait apporter une contribution intéressante à l'éducation esthétique et nationale.

» L'article 40 du règlement d'ordre intérieur donne aux bureaux administratifs le droit d'accorder, sous l'approbation du Gouvernement, d'autres

récompenses que des livres. C'est ainsi que des bourses de voyage ont été attribuées à des élèves méritants.

» Les gravures à donner en prix devraient être soumises à l'examen du Conseil de perfectionnement, soit par les auteurs, soit par les éditeurs, qui auraient à se conformer à toutes les règles de la procédure usuelle. Pour votre part, M..., vous avez le droit de soumettre au dit Conseil des propositions dans ce sens. Mais le don de gravures devra toujours rester une exception, car, en principe, les élèves reçoivent comme prix des livres. Cela résulte de l'article 33 de la loi du 1^{er} juin 1850, qui charge notamment le Conseil de perfectionnement d'examiner les livres à donner en récompense dans les établissements d'enseignement soumis au régime de la loi.

» Votre projet serait plus facilement réalisable si les gravures accompagnées de notices explicatives, historiques ou biographiques, étaient réunies sous forme de livre. » (Dép. du 8 février 1911.)

Bourses de voyage. — Le Gouvernement a accordé des bourses de voyage à des professeurs de l'enseignement moyen et normal moyen de l'État et de l'enseignement communal et patronné par les communes, en vue de leur permettre de se perfectionner dans la connaissance des langues germaniques, en assistant à des cours de vacances organisés en Allemagne, en Angleterre et en Hollande.

Un crédit de 5,500 francs a été affecté à cet objet en 1909 et en 1910.

Cette somme a été répartie en 20 bourses de 250 francs en 1909; 22 bourses également de 250 francs ont été accordées en 1910.

Un crédit de 7,750 francs a été affecté au même objet en 1911 et réparti en 29 bourses de 250 francs.

En 1909, 7 boursiers ont assisté à des cours en Allemagne;

— 8 — — Angleterre;

— 5 — — Hollande.

En 1910, 6 ont suivi des cours en Allemagne;

— 7 — Angleterre;

— 9 — Hollande.

En 1911, 10 ont suivi des cours en Allemagne;

— 10 — Angleterre;

— 9 — Hollande.

Mise en disponibilité. — La mise en disponibilité des membres du personnel de l'enseignement moyen de l'État et des communes est prévue par la loi du 31 mars 1884 et réglée par l'arrêté royal du 21 septembre suivant.

Un crédit figure annuellement au budget du Département pour les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.

Le crédit alloué pour cet objet a été de 95,000 francs pour chacun des exercices 1909, 1910 et 1911.

Pensions. — Les dispositions concernant cet objet ont été résumées dans le 16^e Rapport triennal.

Décoration civique. — Le Ministre de l'Intérieur a décidé que les titulaires d'une promotion restitueraient, à l'avenir, en échange du nouvel insigne, le bijou qui leur a été remis précédemment.

Cette décision a été communiquée aux gouverneurs de province, aux bourgmestres et échevins des localités sièges d'établissements d'enseignement moyen et aux présidents des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. (C. M. du 20 février 1909. An. LIV, p. 124.)

Par arrêté royal du 13 janvier 1909, la croix civique de 1^{re} classe est décernée aux personnes dont les noms suivent, en récompense des services qu'elles ont rendus dans l'enseignement communal ou patronné par les communes, au cours d'une carrière de plus de trente-cinq années, savoir à :

- MM. Ballings (A.), directeur du collège patronné de Saint-Troud;
- Bernard (J.-J.), régent à l'école moyenne communale, pour garçons, A, à Bruxelles;
- M^{me} Tyriard (S.-H.), régente à l'école moyenne communale, pour filles, (cours d'éducation B), à Bruxelles.

Le même arrêté accorde la médaille civique de 1^{re} classe aux personnes dont les noms suivent, en récompense des services qu'elles ont rendus dans l'enseignement public, au cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années, savoir à :

- MM. Rincharde (L.), professeur, et Goffin (B.), professeur de gymnastique et maître d'études au collège communal de Nivelles;
- Denis (L.), professeur au collège communal de Beerlingen;
- Debatty (J.), professeur de musique au collège communal et aux écoles moyennes de l'Etat, à Dinant;
- Lamotte (C.), régent à l'école moyenne communale, pour garçons, B, à Bruxelles.
- Hubin (E.), régent à l'école moyenne communale, pour garçons, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.
- Toussaint (H.), régent à l'école moyenne communale, pour garçons, à Liège;
- M^{mes} Tyteca-Boisserie (J.), institutrice à l'école moyenne communale, pour filles, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles;
- De Wildeman (M.), institutrice à l'école moyenne communale, pour filles, à Saint-Josse-ten-Noode;
- Gilbert (M.), régente à l'institut supérieur pour jeunes filles, à Liège.

Par arrêté royal du 3 avril 1909, la médaille civique de 1^{re} classe est décernée à :

- MM. Goblet (N.-J.), professeur de religion, et
- Dallemagne (F.), surveillant à l'athénée royal de Namur,

en récompense des services qu'ils ont rendus dans le cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années.

Par arrêté royal du 31 décembre 1909, la décoration civique a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, dont les noms suivent :

1^{re} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE TRENTE CINQ ANNÉES DE SERVICE.

Croix de 1^{re} classe.

- MM. Bonny, C., préfet des études de l'athénée royal de Malines ;
Castin, A., professeur à l'athénée royal de Malines ;
Gillet, N., préfet des études honoraires de l'athénée royal de Bruxelles ;
Coppé, H., professeur à l'athénée royal de Bruges ;
Defosse, J., professeur honoraire de l'athénée royal d'Ostende ;
England, A., professeur de gymnastique à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat, à Ath ;
Leprince, J., professeur à l'athénée royal de Chimay ;
Devadder, E., professeur à l'athénée royal de Mons ;
Mathieu, P., préfet des études de l'athénée royal de Verviers ;
Sacrez, Z., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
Pinkers, J., professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Louvain ;
Collignon, L., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Houdeng-Aimeries ;
Hackars, P., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lenze ;
Ducamp, E., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Mons ;
Lahaye, L., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing ;
Cozier, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Verviers ;
Boermans, P., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hasselt ;
Luppens, E., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Hubert ;
Mostade, E., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fosses ;
Gilsoul, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
M^{mes} Lacroix-Reumon, A., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Bouché, M., institutrice et maîtresse de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerkeek ;
M. S'heeren, J.-B., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
M^{me} Wilhem-Brabant, M., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy.

Croix de 2^{me} classe.

M. Dallemagne, F., maître d'étude à l'athénée royal de Namur.

Médaille de 2^{me} classe.

M. De Winter, J., homme de peine à l'athénée royal d'Anvers.

2^{de} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE VINGT-CINQ ET MOINS DE TRENTE-CINQ ANNÉES
DE SERVICE.

Médaille de 1^{re} classe.

MM. Seligmann, M., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
Ancion, C., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
Claes, P., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
Daubresse, P., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
Leruth, H., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
Etienne, J., professeur de gymnastique à l'athénée royal d'Ixelles ;
Dolhen, J., surveillant à l'athénée royal d'Ixelles ;
Adant, O., préfet des études de l'athénée royal de Bruges ;
Huybrechts, P., professeur à l'athénée royal de Bruges ;
Wathoul, P., professeur de gymnastique à l'athénée royal d'Ostende ;
Terfve, O., préfet des études de l'athénée royal de Charleroy ;
Detourpe, A., professeur à l'athénée royal de Charleroy ;
Labenne, L., professeur à l'athénée royal de Charleroy ;
de Riquet, prince de Chimay, A., membre du bureau administratif de
l'athénée royal de Chimay ;
Michel, E., professeur à l'athénée royal de Chimay ;
Barbier, E., professeur à l'athénée royal de Mons ;
Deltombe, E., professeur à l'athénée royal de Mons ;
Depaifve, E., professeur à l'athénée royal de Mons ;
Valentin, G., préfet des études de l'athénée royal de Tournai ;
Ducarme, A., professeur de religion à l'athénée royal de Tournai ;
Foidart, J., professeur à l'athénée royal de Liège ;
Jacques, V., professeur à l'athénée royal de Liège ;
Kemna, G., professeur à l'athénée royal de Liège ;
Küntziger, J., professeur à l'athénée royal de Liège ;
Masson, A., professeur à l'athénée royal de Liège ;
Capitaine, J., professeur de religion à l'athénée royal de Liège ;
Hovegnée, A., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Liège ;
Feller, J., professeur à l'athénée royal de Verviers ;
Fabritius, J., professeur à l'athénée royal d'Arlon ;
Legrand, A., professeur à l'athénée royal d'Arlon ;
Berehem, F., professeur à l'athénée royal de Namur ;
Vanderplaetse, C., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Anvers ;
De Bisschop, D., instituteur et professeur de gymnastique à l'école
moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;

- MM. Sents, T., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;
Verbruggen, E., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;
Lemaire, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
Verbrugge, A., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Aerschot ;
Van Rossem, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Aerschot ;
Wouters, F., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Aerschot ;
Jacques, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jodoigne ;
Beguin, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jodoigne ;
Dumez, F., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
Dewulf, D., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
Vrielynck, L., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
Smets, A., instituteur et maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
Van der Schoot, L., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
Nossent, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
Wynngaard, J.-B., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
Mesotten, J., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges ;
De Deyne, V., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Menin ;
Suber, E., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres ;
Van Sintjan, G., instituteur à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, Ypres ;
Valenne, F., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lokeren ;
Van der Aa, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lokeren ;
Van Lede, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Renaix ;
Segers, G., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde ;
Wight, C., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde ;

- MM. Jouret, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath ;
 Evrard, A., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
 Lebon, V., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
 Van Kerchove, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Braine-le-Comte ;
 André, J., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'Etat, pour gar-
 çons, à Fontaine-l'Evêque ;
 Descamps, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Pâturages ;
 Brabant, A., régent et professeur de dessin à l'école moy de l'Etat,
 pour garçons, à Saint-Ghislain ;
 Delcenserie, E., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Soignies ;
 Lacoppe, M., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Stavelot ;
 Breuskin, C., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Marche ;
 Monrique, J., régent et professeur de dessin à l'école moyenne de l'Etat,
 pour garçons, à Marche ;
 Turlot, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Saint-Hubert ;
 Verhulst, A., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Virton ;
 Viroux, E., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'Etat, pour
 garçons, à Ciney ;
 Vulner, J., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour
 garçons, à Ciney ;
 Leuridan, L., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fosses ;
 Schiltz, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
 Lambotte, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Namur ;
- M^{mes} Brankaer, R., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à
 Boom ;
 Verheyen-de Roos, H., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour
 filles, à Boom ;
 Van Heule, J., maîtresse de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour
 filles, à Boom ;
 Potvin, V., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
 Duvivier-Matthys, J., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles,
 à Bruxelles ;
 Lecointe, V., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
 Buret, M., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
 Gorissen, E., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à
 Tirlemont ;
 Wodon, C., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;

- M^{me} Bastin-Wnnepenninckx, M., institutrice et maîtresse de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Alost ;
Maes, M., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
Van Heule, M., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Termonde ;
Robette, E., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
Cariat-Cajot, M., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Lenneau-Prayé, H., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai.

Médaille de 2^e classe.

- MM. Coppens, N., concierge à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Nieuport ;
Doyé, C., concierge à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde.

Médaille de 3^e classe.

- M^{me} Emery-Pailhe, M., femme de peine à l'athénée royal de Liège.

Par arrêté royal du 17 mars 1910, la croix civique de 1^{re} classe est décernée aux personnes dont les noms suivent, en récompense des services qu'elles ont rendus dans l'enseignement communal ou patronné par les communes au cours d'une carrière de plus de trente-cinq années, savoir à :

- MM. Horemans, E., directeur du pensionnat communal annexé à l'athénée royal de Chimay ;
Aebly, A., et Dumoulin, J., instituteurs aux écoles moyennes communales pour garçons, à Bruxelles ;
M^{me} Gollière-Anthonissen, M., professeur de gymnastique à l'école moyenne communale pour filles, à Bruxelles ;
M. Dupont, G., instituteur à l'école moyenne communale pour garçons, à Saint-Gilles.

Le même arrêté accorde la médaille civique de 1^{re} classe aux personnes dont les noms suivent, en récompense des services qu'elles ont rendus dans l'enseignement public, au cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années, savoir à :

- MM. Goffin, H., professeur de religion au collège communal de Nivelles ;
Lejeune, H., professeur au collège patronné de Herve ;
Fiedler, O., régent aux écoles moyennes communales pour garçons, à Bruxelles ;
Gillet, J., régent à l'école moyenne communale pour garçons, à Liège ;
M^{mes} Fischer-Olinger, L., jardinière à l'école moyenne communale pour filles, à Bruxelles ;
Wilmotte, J., directrice du pensionnat communal annexé à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur.

La décoration civique est également décernée, par le même arrêté, aux agents communaux dont les noms suivent, savoir :

La médaille de 1^{re} classe à M. Eglem, Ch., concierge au pensionnat communal annexé à l'athénée royal de Chimay, en récompense des services qu'il a rendus au cours d'une carrière de plus de trente-cinq années ;

La médaille de 2^e classe à M. Jacobs, J.-F., concierge à l'école moyenne communale pour garçons B, à Bruxelles, en récompense des services qu'il a rendus au cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années.

Par arrêté royal du 30 décembre 1910, la décoration civique est décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, dont les noms suivent :

PREMIÈRE CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE TRENTE-CINQ ANNÉES
DE SERVICE.

Croix de 1^{re} classe.

- MM. Libbrecht, C., préfet des études de l'athénée royal d'Anvers ;
Francotte, C., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
De Veen, V., professeur à l'athénée royal de Bruges ;
Brocka, H., professeur à l'athénée royal d'Ostende ;
Galand, G., professeur honoraire à l'athénée royal d'Ath.
Bley, N., professeur honoraire à l'athénée royal de Mons ;
Lindeman, E., professeur honoraire à l'athénée royal de Mons ;
De Nève, H., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Mons ;
Bertrand, T., professeur à l'athénée royal de Tournai ;
Paridant, E., membre du bureau administratif de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Aerschot ;
Walraevens, P., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
Ellez, O., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
Wielant, A., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
Van Steenwegen, professeur de dessin à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas ;
Borré, J., directeur honoraire à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde ;
Regnier, L., directeur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath ;
Berger, J.-B., directeur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à La Louvière ;
Dupont, E., régent et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lessines ;
Hallet, J., régent et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies ;
Kept, G., régent à la section d'athénée annexée à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Thuin ;
Lacroix, E., régent et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Verviers ;

- MM. Quoitin, D., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Waremme ;
Moulekens, C., instituteur honoraire à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Trond ;
Caro, A., instituteur honoraire à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche ;
Monseur, R., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
Gillain, V., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort ;
M^{mes} Davreux-Hiel, M., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Degueuldre-Orman, institutrice, professeur de dessin et de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy.

Médaille de 1^{re} classe.

M. Martin, A., concierge à l'athénée royal de Namur.

2^{de} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE VINGT-CINQ ET MOINS DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

Médaille de 1^{re} classe.

- MM. Donny, L., professeur à l'athénée royal d'Anvers ;
Henen, M., professeur à l'athénée royal d'Anvers ;
Rome, E., professeur à l'athénée royal de Malines ;
Truyens, V., professeur à l'athénée royal de Malines ;
Ghislain, A., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
Guéry, J., professeur de dessin à l'athénée royal de Bruxelles ;
Callens, A., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
Nicaise, M., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
Toussaint, P., professeur à l'athénée royal d'Ostende ;
Deroitte, J., surveillant et chargé de cours honoraire à l'athénée royal d'Ath ;
Vandenput, A., professeur à l'athénée royal de Charleroy ;
Lefèvre, J.-C.-A., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'athénée royal, à Chimay ;
Grubben, R., professeur à l'athénée royal de Mons ;
Simon, C., professeur de dessin à l'athénée royal de Verviers ;
Cloesen, F., professeur de gymnastique à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Tongres ;
Kayser, E., professeur à l'athénée royal d'Arlon ;
Van Dooren, J., professeur à l'athénée royal d'Arlon ;
Mairlot, J., professeur à l'athénée royal de Namur ;
Nauwelaerts, F., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;

- MM. Collaer, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
Desany, F., membre du bureau administratif de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
Heyerick, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Louvain ;
Malter, F., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
Plas, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges ;
Vannueten, professeur de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lokren ;
De Bie, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas ;
Rémels, D., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, au Rœulx ;
Delhougne, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dolhain-Limbourg ;
Royer, F., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dolhain-Limbourg ;
Dusépulchre, R., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
Marchal, F., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
Bonhivers, A., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
Schiltz, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
Loise, G., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort.
- M^{mes} Boderé-Gheude, C., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Corde s, J.-L., régente d'ouvrages manuels à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-Saint-Jean ;
Oudart, A., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Platiau-Mélotte, H., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ath ;
Nossent, M., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Péruwelz ;
Rowart, M., directrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Arlon ;
Delmelle, L., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur.

Médaille de 2^e classe.

- MM. Van der Keilen, C., portier-concierge à l'athénée royal d'Ixelles ;
Fonteyne, P., messenger-préparateur à l'athénée royal de Bruges.

Par arrêté royal du 6 janvier 1914, la croix civique de 1^{re} classe est décernée aux personnes dont les noms suivent, en récompense des services

qu'elles ont rendus dans l'enseignement communal ou patronné par les communes au cours d'une carrière de plus de trente-cinq années, savoir à :

- MM. Van den Bussche, R., économiste du collège patronné de Thielt;
Lamotte, J.-B.-A., directeur de l'école moyenne communale, pour garçons, A, à Bruxelles.
Brans, J.-M., régent à l'école moyenne communale, pour garçons, B, à Bruxelles.

Le même arrêté accorde la médaille civique de 1^{re} classe aux personnes désignées ci-après, en récompense des services qu'elles ont rendus dans l'enseignement public, au cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années, savoir à :

- MM. Marsille, J.-O., maître d'études au collège communal de Nivelles;
Vignery, E., professeur de musique au collège communal de Bouillon;
Capelle, A., régent à l'école moyenne communale, pour garçons, à Liège;
M^{lle} Pire, H., régente à l'école moyenne communale, pour filles, à Liège.

Par arrêté royal du 29 décembre 1914, la décoration civique a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, dont les noms suivent :

1^{re} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

Croix de 1^{re} classe.

- MM. Mahy, E.-J., professeur à l'athénée royal d'Anvers;
Gillet, C., professeur à l'athénée royal de Bruxelles;
Painparé, F., professeur honoraire de l'athénée royal d'Ixelles;
Bayot, F., professeur honoraire de l'athénée royal de Chimay;
Fischbach, J., professeur à l'athénée royal de Chimay;
Laurent, C., surveillant, chargé du cours de gymnastique à l'athénée royal de Huy;
Baudenelle, P.-J., professeur de gymnastique à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Verviers;
Slingeneyer, G.-S., instituteur et professeur de gymnastique honoraire à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre;
Vanden Branden, F., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre;
De Stobbelaere, T., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines;
Senden, G., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Turnhout;
Fobelets, J.-L., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest;
De Cuyper, A., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Courtrai;
Pondeville, A., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres;

- MM. Polderman, H., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Renaix ;
 Tintilaire, A., instituteur et professeur de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Spa ;
 Quévrin, A., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, et directeur du pensionnat communal, à Visé ;
 Haccour, A.-E., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Neufchâteau ;
 Verhulst, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Virton.
 Lebrun, L., régent de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Virton ;
 Pierson, C., régent de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Walcourt ;
- M^{mes} Verbrugge, S.-M., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
 Van Doren, J.-C., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
 Bricusse, Z.-V., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Beaumont ;
 Gohy-Lahaye, M.-A.-E., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers.

2^{de} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE VINGT-CINQ ET MOINS DE TRENTRE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

Médaille de 1^{re} classe.

- MM. Meugens, G.-M.-H., professeur à l'athénée royal d'Anvers ;
 Tyou, H.-F.-J., surveillant à l'athénée royal d'Anvers ;
 Burvenich, A.-J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
 Mathieu, J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles et directeur de l'école industrielle de Vilvorde ;
 Muller, P., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
 Mottart, E., professeur de gymnastique honoraire de l'athénée royal de Bruxelles ;
 Boucher, D.-G., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
 D'Awans, R., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
 Ernotte, J., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
 Nannan, J.-V.-C., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
 De Lanier, E., professeur à l'athénée royal, de Louvain ;
 Chot, E.-J.-M., professeur à l'athénée royal, de Bruges ;
 Van den Bogaert, L.-P.-D., professeur à l'athénée royal d'Ostende ;
 Preud'homme, L.-T., professeur à l'athénée royal de Gand ;
 Wasteels, J.-S.-C., professeur à l'athénée royal de Gand ;
 Kinet, J., professeur de musique à l'athénée royal de Huy ;
 Micheels, H.-M.-E., professeur à l'athénée royal de Liège ;
 Molitor, L.-A.-P.-J., professeur à l'athénée royal de Liège ;

- MM.** Rosen (l'abbé J.), professeur de religion à l'athénée royal de Verviers ;
 Prim, C., professeur à l'athénée royal de Tongres ;
 Legros, P.-A., préfet des études de l'athénée royal de Namur ;
 Leroy, S.-J., professeur à l'athénée royal de Namur ;
 Van Herp, J.-M.-A., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Lierre ;
 Stiernet, H.-M.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour gar-
 çons, à Schaerbeek ;
 Nauwelaers, G., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour
 garçons, à Vilvorde ;
 Gysens, F.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Furnes ;
 Depouille, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gos-
 selies ;
 Lejeune, F., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jumet ;
 Matagne, G.-J.-G., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à La Louvière ;
 Picalausa, L.-V., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Seraing ;
 Weber, M., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing ;
 Hermans, C., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé ;
 Van Dinter, C., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour
 garçons, à Maeseyck ;
 Lambrechts, B., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Saint-Trond ;
 Schœffer, J.-N., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Dinant ;
- M^{mes}** Jacobs, A., institutrice et professeur de gymnastique à l'école moyenne
 de l'Etat, pour filles, à Diest ;
 Bertieau-de Lannoy, F.-A.-A.-M., directrice de l'école moyenne de
 l'Etat, pour filles, à Laeken ;
 Dessaer-Steveniers, P., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour
 filles, à Laeken ;
 Eben-Van de Borne, M.-A.-A., régente d'économie domestique à l'école
 moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
 Ryckmans, H., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à
 Molenbeek-Saint-Jean ;
 Wouters-Donies, B.-T., institutrice honoraire à l'école moyenne de
 l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
 Van de Moortele, S., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour
 filles, à Alost ;
 Borzée, M., institutrice et maîtresse de gymnastique à l'école moyenne
 de l'Etat, pour filles, à Ath ;
 Deguffroy, A., régente d'économie domestique à l'école moyenne de
 l'Etat, pour filles, à Charleroy ;

- M^{mes} Pichuèque-Lemoine, J.-M.-O., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons;
Houard-Schieder, A., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing;
Thielen, J.-A., institutrice et maitresse de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers;
De Marès, A.-M.-N.-W., régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Hasselt;
Cantineau, M.-L.-F., directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Dinant.

Médaille de 2^e classe.

- M. Boeva, J.-A., portier-concierge à l'athénée royal d'Ostende;
M^{me} Meurat, A., concierge à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, Namur.

Médaille de 3^e classe.

- M^{me} Christiaens, T., femme de peine à l'athénée royal de Bruxelles.

CHAPITRE V.

AFFAIRES DIVERSES

Exposition universelle et internationale de Bruxelles, en 1910. — La participation de l'enseignement moyen à l'Exposition de Bruxelles, en 1910, a été très complète et très étendue; elle a mis en relief les progrès accomplis, en ces dernières années, dans toutes les branches de l'instruction secondaire et elle a valu de nombreuses récompenses à l'Administration et au personnel enseignant.

(Circulaires ministérielles des 27, 28, 30 janvier, 3 et 17 février, 9 et 26 mars, 14 avril, 3 et 12 mai, 2 juin, 17 novembre, 16 et 17 décembre 1909, 11 janvier, 17 février, 3, 14 et 30 juillet 1910. (Ann. XLVI à LI, LVII, LVIII, LX, LXVI, LXVII, LXIX, LXXVIII, LXXX, LXXXIII, LXXXIX, XCIII, CIX à CXII, pp. 65 à 73, 128, 129, 155, 157, 159, 147, 148, 150, 154, 157, 219 à 221.)

Donation. — Un arrêté royal du 27 janvier 1909 autorise le conseil communal de Liège, à accepter une donation lui faite par M. E. Digneffe, industriel et conseiller communal à Liège, sous diverses charges et conditions dont celle d'accorder, chaque année, un prix d'encouragement à un élève de l'école industrielle ou de l'école moyenne de Liège ou, à défaut de celles-ci, de tout autre établissement similaire, organisé ou subsidié par la ville de

Liège, et spécialement destiné aux jeunes gens qui se préparent aux carrières industrielles ou commerciales. (An. II, p. 4.)

Le Gouvernement a fait connaître aux présidents des bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'enseignement moyen, son désir d'être informé immédiatement de toute donation faite aux athénées royaux et aux écoles moyennes de l'Etat. (C. M. du 5 février 1910. An. XCII, p. 156).

Franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics. — Un arrêté royal en date du 15 février 1910 a déterminé à nouveau les franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics.

Par différentes circulaires datées du 12 mars de la même année, le Gouvernement a porté cet arrêté, par extrait, à la connaissance des autorités et des fonctionnaires qui ressortissent à l'administration de l'enseignement moyen.

Ces circulaires sont publiées aux annexes du présent rapport. (Pp. 211 et suiv.)

Envoi d'ouvrages aux bibliothèques des établissements d'enseignement moyen. — Dans le but de simplifier les écritures, le Gouvernement a décidé que les accusés de réception des ouvrages envoyés aux bibliothèques des établissements d'enseignement moyen ne devront plus être transmis au Département des Sciences et des Arts au fur et à mesure de leur réception.

Dans le même ordre d'idées, il a également été décidé que les envois de l'espèce se feront à l'avenir sous enveloppe et sans apostille d'accompagnement.

Ces décisions ont été portées à la connaissance des chefs des établissements intéressés par circulaires des 5 mars 1909 et 22 décembre 1910. (Voir aux annexes du présent rapport, pp. 127 à 237.)

Envois expédiés par chemin de fer en service interne belge. — Le Ministre des Chemins de fer a décidé qu'à dater du 1^{er} juillet 1909, tous les envois en service interne belge devront obligatoirement être accompagnés de lettres de voiture.

Cette décision a été portée à la connaissance des chefs des établissements d'instruction moyenne avec recommandation de veiller à sa stricte application. (C. M. du 3 juin 1909. An. LXXI, page 142.)

Protection des lignes télégraphiques et téléphoniques. — L'Administration des télégraphes ayant constaté que chaque année, particulièrement à l'époque des vacances, le fonctionnement des services télégraphiques et téléphoniques est souvent entravé et même interrompu par suite des contacts qu'établissent entre les fils des débris de cerfs-volants, des morceaux de ficelles, etc., le Gouvernement a réclamé la collaboration des membres du personnel enseignant pour remédier à une situation préjudiciable à la marche régulière des services de transmission de la correspondance aérienne. (C. M. du 22 septembre 1911. An. CLIV, page 314.)

Prospectus. — Réclames. — Le Gouvernement s'est refusé à servir d'in-

termédiaire pour la transmission à ses établissements d'enseignement moyen, des prospectus, réclames, affiches émanant d'institutions provinciales, communales ou privées d'enseignement spécial.

Une intervention directe du Gouvernement en l'espèce, pourrait avoir pour conséquence d'accorder une sorte de privilège à une institution déterminée.

Ces documents doivent être envoyés directement aux présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'État et aux bourgmestres des localités sièges d'un établissement d'enseignement moyen dirigé ou patronné par les communes. (Dép. du 27 mars 1909.)

Epidémies. — C'est au bureau administratif seul qu'il appartient d'arrêter d'urgence les dispositions propres à éviter la propagation d'une maladie.

Ce collège licencie les classes ou propose au Gouvernement de décréter la fermeture provisoire de l'établissement dont la réouverture ne doit avoir lieu qu'après la disparition de tout danger de contagion.

Il incombe, d'autre part, à l'administration communale de veiller à la désinfection des locaux.

D'une manière générale, les autorités locales ont à s'assurer de l'efficacité des mesures sanitaires prescrites et en assument la responsabilité, mais elles n'ont pas le droit d'ordonner le licenciement des élèves. (Dép. des 12 août 1909, 28 novembre 1910 et 10 juillet 1911.)



TITRE III

MOYENS DE SURVEILLANCE, DE CONTROLE : BUREAUX ADMINISTRATIFS ; INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ; CONCOURS GÉNÉRAL ; CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

CHAPITRE PREMIER

BUREAUX ADMINISTRATIFS

Aux termes de l'article 11 de la loi du 1^{er} juin 1850, le Gouvernement, qui a la direction des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, y exerce la surveillance par l'intermédiaire des inspecteurs et d'un bureau local d'administration.

Ce bureau est composé :

1^o Du collège des bourgmestre et échevins ; le bourgmestre ou l'échevin délégué par lui en est président de droit ;

2^o De six membres pour l'athénée et pour l'école moyenne établie dans une commune qui possède un athénée ou dont le collège des bourgmestre et échevins est formé de cinq membres ;

5^o De quatre membres pour l'école moyenne qui ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre des deux conditions prémentionnées.

Ces membres sont nommés par le Gouvernement, sur une liste double de candidats présenté par le conseil communal.

La moitié au moins des candidats est prise en dehors du conseil communal, et c'est une faculté pour le conseil de présenter, dans tous les cas, des candidats pris hors de son sein.

L'article 12 de la loi de 1850 prescrit que les bureaux d'administration sont renouvelés tous les trois ans. En exécution de cette disposition, des arrêtés royaux des 25 janvier, 13 février, 17 avril et 12 juin 1911 ont renouvelé ces collèges pour la période triennale 1911-1914.

Par circulaire aux gouverneurs de province, le Gouvernement a rappelé les conditions que doivent réunir les candidats présentés par les administrations communales pour exercer les fonctions de membres des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'État. (C. M. du 20 septembre 1910. An. XCVII, p. 229.)

Instructions et règles à suivre pour le paiement des agents intérimaires.

Une circulaire du 16 avril 1909 aux présidents des bureaux administratifs a précisé les règles applicables en matière de paiement des agents intérimaires.

Ces agents doivent être payés mensuellement pour le nombre de jours de service écoulé depuis la date de l'entrée en fonctions, s'il agit du premier terme, et depuis le dernier paiement, s'il s'agit des termes suivants. Ils peuvent être payés pour la durée des vacances de Noël et de Pâques, quand ces vacances sont comprises dans la période du congé du titulaire remplacé et lorsque celui-ci ne reprend pas ces cours dès la rentrée qui suit ces vacances. Il est aussi tenu compte aux intérimaires du jour de la distribution des prix et des jours consacrés aux examens de passage. (An. LXI, p. 131.)

Mesures disciplinaires. — Il appartient aux bureaux administratifs de prendre ou, éventuellement, de proposer des mesures disciplinaires, dans l'ordre déterminé par l'arrêté royal du 11 juin 1853, vis-à-vis des membres du personnel qui rempliraient, d'une manière peu satisfaisante, leurs obligations professionnelles. (C. m. du 13 juin 1911. An. CXLIII, p. 307.)

Communication de la liste des élèves dispensés du cours de religion. — Voir Titre I, chapitre IV, p. XCV.

Distribution des prix. — C'est le bureau administratif, et non l'autorité communale qui est chargé d'arrêter toutes les mesures relatives à la distribution des prix.

C'est donc le bureau administratif qui doit régler l'organisation de la partie musicale de cette cérémonie. (Dép. du 22 octobre 1909.)

Congés. — Le Gouvernement, respectueux des usages locaux, a pris pour règle d'autoriser les congés que la tradition ou des coutumes respectables justifient, mais il exige que la proposition en soit faite en temps utile et soumise au préalable à son approbation. (Déc. min., avril 1909.)

Rapports à transmettre par les bureaux administratifs. — Une circulaire ministérielle du 24 juin 1911 rappelle aux présidents et membres des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen, les prescriptions relatives aux rapports annuels sur la discipline, la tenue des établissements et l'exécution des règlements.

Dans l'intérêt des études, il importe que ces documents soient transmis au Gouvernement au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. (An. CXLVII, p. 309.)



CHAPITRE II.

DE L'INSPECTION.

Traitement des inspecteurs de l'enseignement moyen. — L'article 27 de l'arrêté royal du 31 décembre 1902 portant règlement organique de l'inspection, a été remplacé par la disposition suivante : Le traitement maximum, après trois années de jouissance, pourra être porté de 8,500 francs à 9,000 francs pour l'inspecteur général, de 7,000 francs à 7,500 francs pour les inspecteurs, de 4,500 francs à 5,000 francs pour les inspecteurs de la gymnastique, du dessin ainsi que de la musique et de 3,100 francs à 3,400 francs pour l'inspectrice des ouvrages manuels. (Arr. roy. du 20 juillet 1909. An. VII, p. 20.)

Un arrêté royal du 30 décembre 1910 a fixé ainsi qu'il suit les traitements des inspecteurs du dessin, de la gymnastique et de la musique.

Taux initial	4,000 francs.
Après 3 années de service .	4,500 —
— 6 —	5,000 —
— 9 —	5,500 —
— 12 —	6,000 —

Ce traitement de 6,000 francs peut, après 3 ans de jouissance, être porté à 6,500 francs. (An. XXVI, p. 35.)

Titulaires des fonctions d'inspecteurs.

1909.

Un arrêté royal du 4 janvier 1909 fixe au taux de 4,500 francs le traitement de M. Montfort, inspecteur des cours de dessin.

Un arrêté royal du 9 août 1909 a nommé M. Goemans, L., docteur en philosophie et lettres, spécialement chargé de l'inspection des cours de langues anciennes, aux fonctions d'inspecteur général en remplacement de M. Klompers, Th., appelé par arrêté royal du 8 décembre 1908 à la direction générale de l'Enseignement moyen. Son traitement est fixé au taux de 7,500 fr.

Par arrêté royal de la même date, M. Duqué, J., professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie germanique, chargé d'une mission d'inspection, a été nommé inspecteur de l'enseignement moyen, au traitement de 6,000 francs. M. Duqué, préqualifié, est chargé d'inspecter plus spécialement les cours de langues germaniques dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881. Il s'acquittera, en outre, de telles missions qui lui seront confiées.

Un arrêté royal du 9 août 1909 accepte la démission offerte par M. Alexandre, P., de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen l'autorise à en porter le titre honorifique, et à faire valoir ses droits à la pension.

Par arrêté royal du même jour, M. Habets, A., docteur en philosophie et lettres (groupe histoire), candidat en philologie germanique, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Hasselt, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen au traitement de 6,000 francs. Il inspectera plus spécialement les cours d'histoire et de géographie dans les établissements soumis au régime des lois organiques de l'instruction moyenne et aura à s'acquitter, de plus, de telles autres missions dont il sera chargé par le Gouvernement.

Des arrêtés royaux du 17 août 1909 ont porté au taux respectif de 7,500 francs et 3,400 francs les traitements de M. Crombez, inspecteur de l'enseignement moyen, et de M^{me} Van Hoof-Bia, inspectrice des ouvrages manuels.

Par arrêté royal du 10 novembre 1909 le traitement de M. Ploumen, inspecteur de l'enseignement moyen, est porté au taux de 6,500 francs.

1910.

Un arrêté royal du 1^{er} décembre 1910 fixe au taux de 6,500 francs le traitement de M. Duqué, J., inspecteur de l'enseignement moyen.

1911.

Par arrêté royal du 26 juin 1911 le traitement de M. De Looze, H., inspecteur de l'enseignement de la musique est porté au taux de 5,500 francs,

Un arrêté royal du 21 septembre 1911 accepte la démission offerte par M. Crombez, E., de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen, l'autorise à en porter le titre honorifique et à faire valoir ses droits à la pension.

Par arrêté royal de la même date M. Goulard, G.-A., instituteur primaire et professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons, à Philippeville est nommé inspecteur de l'enseignement moyen.

Il est chargé d'inspecter plus spécialement les établissements d'enseignement moyen *du second degré*, soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881. Il aura de plus à s'acquitter de toutes autres missions qui lui seront confiées.

Un arrêté royal du 14 décembre 1911 fixe au taux de 5,500 francs le traitement de M. Montfort, inspecteur des cours de dessin.

CHAPITRE III.

**CONCOURS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN
DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ.**

I. — ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

Les concours généraux de l'enseignement moyen du premier degré, pendant la période triennale 1909-1910-1911, ont été organisés d'après les dispositions des arrêtés royaux des 17 mai 1909, 7 juin 1910 et 20 mai 1911.

L'arrêté royal du 17 mai 1909 est inséré aux annexes du présent rapport. (An. III, p. 7).

Ont concouru :

En 1909, les rhétoriques (de droit), la seconde de la section des humanités anciennes et la troisième de la section des humanités modernes. (Ces dernières désignées par le sort.)

En 1910, les rhétoriques (de droit) et les secondes sans distinction de section. (Ces dernières désignées par le sort.)

En 1911, les rhétoriques (de droit) et les troisièmes sans distinction de section. (Ces dernières désignées par le sort.)

II. — ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ.

Les concours généraux des écoles moyennes de garçons et de filles, ont été organisés, pendant la même période triennale, d'après les dispositions contenues dans les arrêtés royaux des 17 mai 1909, 7 juin 1910 et 20 mai 1911.

Les arrêtés royaux du 17 mai 1909 sont insérés aux annexes de ce rapport, An. IV et V, p. 13 et p. 15.

Les modifications ci-après ont été apportées aux arrêtés royaux organiques du concours général de 1909, en vue des concours de 1910 et de 1911.

A. — CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.

1° En 1910.

Article premier. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré aura lieu, en 1910, d'après les dispositions du présent arrêté.

Sont tenus de participer au concours, les athénées royaux, les classes latines annexées aux écoles moyennes de l'État, les établissements communaux subsidiés par le Gouvernement, les établissements exclusivement communaux, les établissements patronnés par les communes.

.

Art. 5. Sont appelées à concourir :

Les rhétoriques et une des trois classes (seconde, troisième ou quatrième) à désigner par le sort, sans distinction de section.

Si le sort désigne trois fois de suite une même classe, elle est remplacée par une autre classe tirée au sort.

Art. 5. § 1^{er}

Le concours a pour objet en outre :

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Sections réunies.

- 1^o Une version latine (sans dictionnaire);
- 2^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
 - b) L'histoire et la géographie.

Section grecque-latine.

3^o Une version grecque (sans dictionnaire);

4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les mathématiques;
- b) Les sciences naturelles (physique et notions de chimie).

Section latine.

- 3^o Les mathématiques;
- 4^o Le dessin géométrique.

EN SECONDE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Sections réunies.

- 1^o Une version latine (sans dictionnaire);
- 2^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
 - b) L'histoire et la géographie.

Section grecque-latine.

3^o Une version grecque (sans dictionnaire);

4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les mathématiques;
- b) Les sciences naturelles (physique).

Section latine.

- 3^o Les mathématiques;
- 4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les sciences naturelles (physique);
 - b) Le dessin géométrique.

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Sections réunies.

- 1^o Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) à désigner par le sort;

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie.

Section grecque-latine.

3° Une version grecque (sans dictionnaire) ;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort ;

- a) Les mathématiques ;
- b) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

3° Les mathématiques ;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les sciences naturelles (physique) ;
- b) Le dessin géométrique.

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Sections réunies.

1° Un thème latin (sans dictionnaire).

Section grecque-latine.

2° Un thème grec (sans dictionnaire) ;

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) L'histoire et la géographie ;
- b) Les mathématiques ;
- c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) L'histoire et la géographie ;
- b) Les mathématiques ;
- c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

1° Les sciences commerciales et l'économie politique ;

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) La chimie ;
 - b) Les mathématiques.
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) L'histoire et la géographie ;
- b) Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième et dans la quatrième langue.

Section scientifique.

1° Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième langue ;

2° Les mathématiques ;

3° Le dessin géométrique ;

4° L'histoire et la géographie.

EN SECONDE DES HUMANITÉS MODERNES.

Sections réunies.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie.

Section industrielle et commerciale.

- 2° Les sciences commerciales ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (chimie et physique).

Section scientifique.

- 2° Les mathématiques ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les sciences naturelles (physique) ;
 - b) Le dessin géométrique.

N. B. — Un seul tirage au sort pour le 4° de la seconde latine et le 3° de la seconde scientifique.

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

Sections réunies.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie.

Section industrielle et commerciale.

- 2° Les sciences commerciales ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (physique).

Section scientifique.

- 2° Les mathématiques ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les sciences naturelles (physique) ;
 - b) Le dessin géométrique.

N. B. — Un seul tirage au sort pour le 4° de la troisième de la section latine et le 3° de la troisième de la section scientifique.

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) Les sciences commerciales ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Les mathématiques ;
 - c) Les sciences naturelles (botanique et zoologie).

N. B. — Un seul tirage au sort pour le 2° de la quatrième de la section latine et le 2° de la quatrième des humanités modernes.

2° En 1911.

- ART. 5, § 1^{er}, a)
b)

Le concours a pour objet en outre :

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section latine.

- 3°
4° Le dessin (au lieu de : Le dessin géométrique).

EN SECONDE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section latine.

- 3°
4°
a)
b) Le dessin (au lieu de : Le dessin géométrique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section latine.

- 3°
4°
a)
b) Le dessin (au lieu de : Le dessin géométrique).

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section scientifique.

- 1°
2°
3° Le dessin (au lieu de : Le dessin géométrique).

EN SECONDE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section scientifique.

- 2°
3° a)
b) Le dessin (au lieu de : Le dessin géométrique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

Section scientifique.

- 2°
3°
a)
b) Le dessin (au lieu de : Le dessin géométrique).

B. — CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR
POUR GARÇONS ET FILLES.

En 1910 et en 1911.

ARTICLE PREMIER. — Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du second degré pour garçons aura lieu, en 1910, d'après les dispositions du présent arrêté.

Sont tenus de prendre part au concours, les écoles moyennes de l'Etat, les écoles moyennes communales subsidiées ou non par le gouvernement, les écoles moyennes patronnées par les communes.

§ 3.

Règlement pour la tenue des concours généraux du degré supérieur et du degré inférieur en 1910.

ART. 18 § 1. — Les élèves peuvent se servir, pour les mathématiques et pour les sciences commerciales, d'une table de logarithmes sans formules algébriques ni trigonométriques, et pour le tracé des figures, de compas, de règles et d'équerres.

§ 2. (*Supprimé.*)

Epreuve en langue grecque. — Sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne, le Gouvernement a décidé qu'à partir de l'année 1910, l'épreuve en langue grecque, au concours général des 4^{es} grecques-latines, consistera en un thème sans dictionnaire et non plus en une version.

La nouvelle mesure a été portée à la connaissance du personnel enseignant qu'elle concerne. (C. M. du 16 juin 1910, An. CVIII, p. 218.)

Epreuve sur le dessin. — Le Gouvernement ayant constaté qu'en vue de la préparation de leurs élèves au concours général de l'enseignement moyen, les professeurs de dessin accordaient une part trop exclusive à l'enseignement du dessin géométrique qui, jusqu'ici, avait seul fait l'objet d'une épreuve au dit concours, a décidé que le concours général ne portera plus seulement sur le dessin géométrique mais sur toute la matière du programme de dessin. (C. M. du 15 mai 1911, An. CXXXIX, p. 305.)

Il importe, en effet, d'accorder, dans l'enseignement de cette partie du programme, la prédominance au dessin à main levée ou plastique qui, mieux que tout autre, contribue au développement des facultés imaginatives, mnémoniques et esthétiques des élèves.

Distribution des prix. — Discours d'apparat. — La distribution des prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen du degré supérieur se fait en même temps que la remise des récompenses aux lauréats du concours universitaire.

La mission de prononcer le discours d'apparat à cette cérémonie est confiée alternativement à un professeur d'une université de l'Etat et à un membre du corps professoral des athénées royaux.

Ont été chargés de prononcer le discours :

En 1909 : M. Vander Linden, professeur à l'université de Liège ;

En 1910 : M. Bovy, professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;

En 1911 : M. Cloquet, professeur à l'université de Gand.

Les trois discours sont insérés aux annexes du présent rapport. (Voir pp. 523 et suiv.)

Examens d'admission à l'école militaire et concours général de l'enseignement moyen du degré supérieur. — En vue de permettre aux élèves des établissements d'enseignement moyen du degré supérieur qui se présentent aux examens d'admission à l'école militaire, de prendre part au concours général, M. le Ministre de la Guerre a décidé que les candidats de cette catégorie seront autorisés, s'ils en expriment le désir, à ne subir les épreuves desdits examens d'admission qu'à dater du 30 juillet.

Cette décision a été portée à la connaissance des chefs des établissements intéressés par dépêche du 11 mars 1910. (An. XCIV, p. 157.)

Cette mesure a été maintenue en 1911.

Question posée par un directeur d'école moyenne au sujet de quatre élèves de l'établissement préparant l'examen de commis à l'administration des chemins de fer. — Quatre élèves d'une école moyenne de l'Etat voulant se préparer à l'examen de commis à l'administration des chemins de fer, ont demandé à leur directeur de pouvoir s'absenter de l'école jusqu'après l'examen.

Le directeur n'a pas cru devoir accéder intégralement à leur demande et il a conseillé aux jeunes gens de continuer à suivre partiellement au moins les cours de l'école moyenne et de consacrer les après-midi à des répétitions à domicile. Il a soumis au Gouvernement la question de savoir si, dans ces conditions, ces élèves pouvaient prendre part au concours général.

Par dépêche du 29 avril 1911, il a été répondu affirmativement à la question posée. (An. CXXXVII, p. 504.)

Transport gratuit des élèves appelés à Bruxelles pour subir l'examen oral du concours général. — Le Gouvernement a continué en 1909, 1910 et 1911 à prendre à sa charge les frais de transport des concurrents appelés à Bruxelles à l'effet de subir l'examen oral prescrit par les arrêtés organiques des concours généraux du premier degré.

La dépense de ce chef s'est élevée :

En 1909 à	fr. 129.70
En 1910	207.80
En 1911	158.00

Rapport officiel sur le concours général. — Le rapport officiel, publié sur un plan entièrement nouveau, depuis 1909, donne :

Le texte des arrêtés royaux organiques et l'arrêté ministériel portant règlement du concours ;

- Les classes concurrentes ;
- L'ordre du concours ;
- Les matières du concours ;
- La désignation des professeurs chargés de la surveillance des concurrents ;
- La composition des divers jurys ;
- Les établissements concurrents ;
- Le nombre des élèves inscrits ;
- Le nombre des élèves admis et celui des élèves non admis à concourir ;
- Le nombre des absents avec ou sans motifs légitimes ;
- Le nombre des concurrents après défalcation des absents ;
- Les sujets des compositions ;
- Les noms des élèves lauréats avec la désignation des établissements auxquels ils appartiennent et le nombre des points obtenus ;
- Les noms des élèves non lauréats qui ont obtenu au moins la moitié des points ;
- Le compte rendu de l'examen oral des élèves des deux rhétoriques appelés à subir cette épreuve ;
- Les rapports des membres des divers jurys chargés d'apprécier le concours ;
- Le compte rendu de la cérémonie de la distribution des prix.



CHAPITRE IV.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION MOYENNE. — COMPOSITION DU CONSEIL.

Un des membres les plus distingués du conseil, M. le chevalier de Corswarem, est décédé au cours de la présente période triennale. M. de Corswarem faisait partie du conseil depuis le 12 décembre 1885.

M. Kurth, professeur émérite de l'université de Liège, directeur de l'institut historique belge à Rome, que ses fonctions tiennent éloigné de la Belgique pendant la partie de l'année où se réunit d'ordinaire le conseil, a renoncé à son mandat. Il avait été nommé membre du conseil le 14 novembre 1891.

Le Ministre des Sciences et des Arts a remercié M. Kurth du concours si dévoué et si précieux qu'il a bien voulu lui accorder pendant une période de vingt années dans la haute direction de l'enseignement moyen.

Un arrêté royal du 28 novembre 1910 a nommé M. Kleyntjens, J., inspecteur honoraire de l'enseignement moyen, en remplacement de M. le chevalier de Corswarem. M. Waltzing, J.-P., professeur de l'université de Liège, a été désigné, par arrêté royal du 27 février 1911, pour succéder à M. Kurth.

A la fin de la présente période le conseil se composait ainsi qu'il suit :

MM. Braun, A., sénateur, Bruxelles ;
 Collard, F., professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain ;
 de Bavay, G., conseiller honoraire à la Cour de cassation ;
 De Ceuleneer, A., professeur émérite de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand ;
 Kleyntjens, J., inspecteur honoraire de l'enseignement moyen ;
 Leman, G., général-major, commandant-directeur des études à l'école militaire ;
 Mansion, P., professeur émérite de la faculté des sciences de l'université de Gand ;
 Merten, V., professeur émérite de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège ;
 Neuberg, professeur émérite de la faculté des sciences de l'université de Liège ;
 Waltzing, J.-P., professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège.

Rappelons que le conseil se compose, aux termes de l'arrêté royal du 16 février 1852, de huit membres au moins et de dix membres au plus. Il ne peut délibérer s'il n'y a au moins cinq membres présents. Toute résolution est prise à la majorité absolue.

Le secrétaire général du Département, le directeur général de l'enseignement moyen, l'inspecteur général de l'enseignement moyen et quatre personnes désignées par le Ministre, parmi les préfets des études et les professeurs des athénées, assistent aux séances générales du conseil avec voix consultative. Les quatre membres adjoints, pris dans le corps professoral, sont remplacés par moitié chaque année. Lorsque le conseil doit s'occuper spécialement des écoles moyennes, deux directeurs de ces écoles peuvent y être appelés, en remplacement des deux membres adjoints les plus récemment nommés.

Les inspecteurs de l'enseignement moyen peuvent également assister aux séances sur l'invitation soit du Ministre, soit du conseil lui-même.

Membres adjoints. — Ont siégé comme membres adjoints :

DATE DE L'ARRÊTÉ.	NOMS ET FONCTIONS DES TITULAIRES.	ANNÉES SCOLAIRES.
9 septembre 1909.	MM. Terfve, préfet des études de l'athénée royal de Charleroy.	1909-1910, 1910-1911
	Van den Daele, professeur de langues germaniques à l'athénée royal de Mons.	
28 novembre 1910.	Libbrecht, préfet des études de l'athénée royal d'Anvers.	1910-1911, 1911-1912
	Kemna, professeur de sciences naturelles à l'athénée royal de Liège.	
11 novembre 1911.	Gaye, préfet des études de l'athénée royal de Huy.	1911-1912, 1912-1913
	Duchesne, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Liège.	

Secrétaire du conseil. — Les fonctions de secrétaire du conseil ont été remplies jusqu'au mois de juin 1910 par M. Van Autryve, qui les exerçait depuis le 13 mars 1895.

M. Van Autryve admis à faire valoir ses droits à la pension en sa qualité de directeur à l'administration de l'enseignement moyen, ayant offert sa démission de secrétaire du conseil, un arrêté royal du 30 juin 1910 a accepté cette démission et autorisé M. Van Autryve à porter le titre de secrétaire honoraire.

Par arrêté royal du 11 novembre 1910, M. Woeste (G.), chef de division au Ministère des sciences et des arts, a été nommé secrétaire du Conseil en remplacement de M. Van Autryve.

Travaux du conseil. — Aux termes de l'article 53 de la loi du 1^{er} juin 1850, le conseil de perfectionnement est chargé de donner son avis sur les programmes des études, d'examiner les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881 ; il propose les instructions à donner aux inspecteurs, prend connaissance de leurs rapports et délibère sur tous les objets qui intéressent les progrès des études.

Les pages 473 et suivantes des Annexes du présent rapport reproduisent les extraits des procès-verbaux des séances dans lesquelles le conseil a examiné les questions les plus importantes qui ont surgi pendant la période qui nous occupe.

Dispense de la condition du diplôme légal. — En 1909, le conseil de perfectionnement a émis un avis favorable à l'octroi de la dispense de la condition du diplôme légal à deux porteurs du diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales, professeurs, à titre provisoire, de sciences commerciales dans les athénées royales.

En 1910, il a émis le même avis favorable à la nomination définitive de deux surveillants d'athénée et de deux professeurs de sciences commerciales.

En 1911, il a également émis un avis favorable à l'octroi de la dispense à un surveillant d'athénée, porteur du diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et à un chargé de cours dans une section commerciale annexée à une école moyenne de l'État.



TITRE IV

ÉCOLES NORMALES POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS ET DE RÉGENTES D'ÉCOLE MOYENNE. JURYS CHARGÉS DE PROCÉDER AUX EXAMENS.

CHAPITRE PREMIER

SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR GARÇONS, ÉTABLIES A GAND ET A NIVELLES.

Organisation. — Les dispositions réglementaires relatives à l'enseignement normal pour garçons n'ont subi aucune modification.

SECTION NORMALE MOYENNE DE GAND.

Corps professoral. — M. Janmart, professeur de géographie (2^e année), ayant été nommé directeur de l'école normale primaire de Couvin, a été remplacé provisoirement par M. Verhulst, V., docteur en géographie, professeur à l'école normale primaire de Gand.

M. Van Swieten, E., professeur de gymnastique a été admis à la retraite par arrêté royal du 3 novembre 1911. Il a été remplacé provisoirement par M. Verdonck, M., professeur à l'athénée royal de Bruges.

Composition du personnel au 31 décembre 1911 :

Directeur :

M. Roegiers, A., chargé, en outre, de donner les cours de psychologie, de logique et de morale, d'histoire de la pédagogie, ainsi que l'exposé de la législation de l'enseignement moyen.

Professeurs :

MM. Rombaut : cours de religion ;

Kirsch : cours de français et exercices de méthodologie pratique ;

De Sorgher : cours d'histoire, en seconde année ; de méthodologie pratique ;

Wasteels : mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie); topographie; exercices de méthodologie;
Van Acker : droit public et économie politique;
Van Rijn : cours d'allemand et d'anglais;
Campers : géographie et histoire, en première année d'études; dessin; histoire de l'art, en seconde année; sciences commerciales;
Wijgaerts : zoologie; exercices pratiques;
Hermanne : physique et manipulations;
Abeele : cours de langue flamande et d'histoire de la littérature flamande;
Lambrechts, L. : langue et littérature flamandes;
Pelseneer : chimie et botanique; exercices pratiques; excursions;
Verhulst, V. : géographie en seconde année;
Vercoullie : cours de grammaire générale comparée;
Dusausoy : géométrie analytique; géométrie descriptive et mécanique;
Verdonck, M. : gymnastique.
Économe : M. Thiry.
Maître d'études-surveillant : M. Willems.

Admissions.

En 1908-1909.	30 élèves.
— 1909-1910.	25 —
— 1910-1911.	24 —
Total	79 —

SECTION NORMALE MOYENNE DE NIVELLES.

Corps professoral : M. Deprez, directeur de l'école normale primaire de l'Etat, à Couvin, a été appelé par arrêté ministériel du 2 octobre 1911 à remplacer dans ses fonctions de directeur de l'école normale primaire et de la section normale moyenne y annexée, M. Connerotte, décédé.

M. l'abbé Detilleux a été chargé de donner l'enseignement religieux en lieu et place de M. l'abbé Debienne.

Composition du personnel au 31 décembre 1911 :

Directeur :

M. Deprez, chargé, en outre, des cours de littérature française, de psychologie, de logique et de morale.

Professeurs :

MM. Detilleux : religion;
Gillet : mathématiques;
Demeur : grammaire française;
Borlée, M. : histoire de la pédagogie, pratique de l'enseignement;
Noé : langue flamande;

Douniaux : sciences naturelles et excursions scientifiques ;
 Buisseret, J. : histoire et géographie ;
 Darcheville : dessin ; histoire de l'art ;
 Gillot, V. : langue allemande et langue anglaise ;
 Nicaise, H. : sciences commerciales et gymnastique ;
 Bruyère : droit constitutionnel ; économie politique.

Économe : M. Anciaux.

Maîtres d'études : MM. Bruyère, Carion, Brouyaux.

Admissions.

En 1908-1909.	26 élèves.
— 1909-1910.	19 —
— 1910-1911.	24 —
Total	69 —

Cours normaux de travail manuel. — Des cours normaux temporaires, destinés à initier le personnel des écoles moyennes de l'État, pour garçons, à l'enseignement des travaux manuels, ont été organisés du 17 août au 3 septembre 1910 à la section normale moyenne de l'État, à Gand, et du 17 août au 3 septembre 1911 à l'Académie des Beaux-Arts, à Louvain. (C. M. du 12 juillet 1910 et du 13 juillet 1911. An. CVII et CLI, pp. 218 et 311.)



CHAPITRE II.

SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR FILLES,
 ÉTABLIES A BRUXELLES ET A LIÈGE.



Organisation. — Les règlements relatifs aux cours normaux moyens pour filles n'ont subi aucune modification.

Section normale moyenne de Bruxelles.

Personnel. — Plusieurs mutations ont été effectuées dans le personnel de la section normale pendant la période triennale 1909-1911.

M^{lle} Renouprez, professeur de psychologie, de logique et de dessin, nommée directrice de l'école normale primaire d'Andenne, a été remplacée dans ses fonctions principales par M. Mallinger, professeur à l'athénée royal de Louvain, qui a repris, en outre, le cours d'histoire de l'art précédemment confié à M^{lle} Keym. Cette dernière a été chargée, en compensation, du cours de dessin délaissé par M^{lle} Renouprez.

M. Houben, professeur à l'athénée royal de Bruxelles, a été appelé à succéder à M. Van Kalken, professeur de langue et de littérature flamandes, admis à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté royal du 9 décembre 1909.

Le cours de littérature française donné par M^{me} Belval, qui en a été déchargée sur sa demande, a été confié aux autres titulaires.

M^{me} Jacobs-Scherpenberg, atteinte par la limite d'âge, a été admise à la pension par arrêté royal du 28 septembre 1911. Elle a été remplacée :

1° Dans le cours de mathématiques par M. Lambot, professeur à l'athénée royal d'Ixelles; 2° dans le cours de chimie et minéralogie par M. Leruth, professeur au même athénée; 3° dans le cours d'économie domestique et d'hygiène par M^{me} Van Tright-Bernheim, professeur à la section normale moyenne.

Afin de faciliter la formation de régentes à même d'enseigner en flamand, le Gouvernement a créé à la section normale moyenne deux chaires nouvelles consacrées à l'enseignement de l'histoire et des sciences naturelles.

L'instruction y est donnée exclusivement en flamand.

La première de ces chaires a été confiée à M. Fierens, professeur d'histoire à l'athénée royal de Bruxelles, la seconde à M. Cornet, professeur de physique, chimie et histoire naturelle au même athénée.

Sur la proposition de la directrice et en vue d'assurer le service administratif de la section, il a été créé un emploi de surveillante économe qui a été conféré à M^{lle} Sarrère.

Personnel au 31 décembre 1911 :

M^{lle} Monod, chargée, en outre, du cours de méthodologie.

Professeurs :

MM. Delmez : religion ;

Denis : géographie ;

M^{lle} Sarrère : littérature française, grammaire générale, théorie littéraire et tenue des livres ;

M. Lambot : mathématiques ;

M^{lles} Closset : littérature française ;

Potvin : littérature française ;

M. Houben : langue et littérature flamandes ;

M^{lle} Steingers : langue anglaise ;

Thiel : langue allemande ;

Coenraets : botanique ;

M^{me} Van Tright-Bernheim : zoologie et géographie, économie domestique et hygiène ;

Duvivier-Matthys : physique ;

M^{lle} Hamélius : histoire ;

MM. Mallinger : éléments de psychologie, de logique et de morale, histoire de l'art ;

Leruth : chimie et minéralogie ;

MM. Fierens : histoire (régime flamand) ;

Cornet : sciences naturelles, zoologie, botanique, physique et chimie (régime flamand) ;

M^{lle} Keym : dessin ;
 M^{me} Hettema : gymnastique ;
 M^{lle} Serrure : musique.
 Surveillante économe : M^{lle} Sarrère.

Admissions.

En 1908-1909.	69 élèves.
— 1909-1910.	58 —
— 1910-1911.	70 —
	— —
Total.	197 —

Section normale moyenne de Liège.

De nombreux changements ont été apportés dans le personnel de la section.

M^{lle} Prinz a été pensionnée par arrêté royal du 15 septembre 1909.

Elle a été remplacée dans ses fonctions de professeur de sciences naturelles par M^{lle} Fritsché.

Un membre du personnel de la section normale, M. Fraipont, est décédé.

M. Mairlot, professeur à l'athénée royal de Namur, a été chargé du cours de sciences naturelles en ses lieu et place.

M^{lle} Marcelle, directrice et chargée des cours de grammaire française et de droit commercial, M^{mes} Jamar-Devilleers, professeur de méthodologie et Fick-Wéry, professeur de musique, atteintes par la limite d'âge, ont été admises par arrêté royal du 28 septembre 1911 à faire valoir leurs droits à la pension. †

Un arrêté ministériel du 20 septembre 1911 a chargé M^{lle} Mahy, directrice de l'école normale primaire de Tournai, de la direction de l'école primaire de Liège et de la section normale moyenne y annexée.

Les cours donnés par M^{lle} Marcelle ont été confiés à de nouveaux titulaires : M. Grégoire, A., professeur à l'athénée royal de Liège, a été chargé de donner le cours de grammaire comparée ; M. Deprez, J., professeur au même établissement, s'est vu confier les cours de tenue des livres et de notions de droit commercial.

M^{me} Jamar-Devilleers a été remplacée par M. Van den Rydt, M., déjà chargé du cours de psychologie, logique et morale.

M^{lle} Dessouroux, L., a été désignée pour donner le cours de musique en lieu et place de M^{me} Fick-Wéry.

Trois membres du personnel ont demandé à être déchargés de leurs fonctions :

M^{lle} Orban, professeur de sciences naturelles : ses attributions ont été réparties entre les chargés du cours ;

M^{lle} Nysten, professeur de gymnastique : elle a été remplacée par M^{lle} Patinet ;

M^{lle} Delhez, maîtresse d'études : sa succession a été confiée à M^{lle} Feuillat.

Enfin, l'accroissement de la population scolaire a nécessité la création d'une nouvelle place de maîtresse d'études : M^{lle} Graide, L., a été chargée de ces fonctions.

Composition du personnel au 31 décembre 1911 :

Directrice :

M^{lle} Mahy.

Professeurs :

MM. Froidmont : religion;

Van den Rydt : psychologie, logique, morale et méthodologie générale;

Mairlot : sciences naturelles;

Duchesne : histoire et géographie;

Deltour : mathématiques;

Kremer : langue flamande;

Michel : histoire de l'art;

Grégoire : langue française (grammaire comparée);

M^{lles} Biermé : littérature française;

Fritsché : sciences naturelles;

M. Deprez : tenue des livres et notions de droit commercial;

M^{lles} De Wael : dessin, économie domestique et hygiène;

Platel : langue flamande;

Tobler : langues allemande et anglaise;

Nysten : langue française;

Dessouroux : musique;

Patinet : gymnastique.

Econome : M^{lle} Petitjean.

Maîtresses d'études : M^{lles} Fritsché; Feuillat; Graide.

Admissions.

En 1908-1909	80 élèves.
— 1909-1910	79 —
— 1910-1911	86 —
Total	245 élèves.



CHAPITRE III

JURYS CHARGÉS DE DÉLIVRER LES DIPLÔMES DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE MOYENNE.

A. — EXAMENS D'ASPIRANT-PROFESSEUR AGRÉGÉ ET DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Règlement des examens d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen.

Les dispositions du règlement des examens d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé, porté par l'arrêté royal du 6 juillet 1883, ont été modifiées par l'arrêté royal du 14 juin 1911 : ces modifications tendent à rétablir l'égalité entre les récipiendaires qui se destinent à enseigner dans la région wallonne et ceux qui se destinent aux écoles des localités flamandes ; elles visent aussi à assurer le recrutement de professeurs agrégés pour la partie flamande du pays. (An. XXXVI, p. 44)

D'autre part, pour parer aux inconvénients qui résultent de l'inscription sur les diplômes et certificats, de la mention d'une épreuve sur une langue moderne quand cette épreuve n'a pas été satisfaisante, le Gouvernement a modifié les dispositions relatives à cette mention. Elle ne sera inscrite que si le récipiendaire a obtenu les 0.65 du nombre des points attribué à un travail parfait. (A. M. du 20 juin 1911. An. XXXVIII, p. 47.)

Examen complémentaire à subir par les récipiendaires porteurs d'un diplôme de professeur agrégé pour la partie littéraire ou pour la partie scientifique et qui désirent obtenir le double diplôme littéraire et scientifique.

Un arrêté royal du 15 mai 1911 fixe les matières dont sont dispensés les récipiendaires qui subissent l'épreuve complémentaire en vue de l'obtention du double diplôme. (An. XXXI, p. 59.)

Un arrêté ministériel en date du 17 mai de la même année détermine la formule du diplôme à délivrer aux récipiendaires qui ont subi avec succès cette épreuve complémentaire. (An. XXXIII, p. 41 .)

Jurys d'examens. — Des jurys ont été institués, chaque année, auprès des sections normales moyennes de l'État à Gand et à Nivelles et auprès de l'école normale moyenne libre de Malonne.

Les arrêtés royaux nommant les membres de ces jurys ont été publiés au *Moniteur*, à leurs dates respectives.

Résultats des examens. (An. CCI, p. 369).

B. — EXAMENS D'ASPIRANTE-RÉGENTE ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE MOYENNE.

Règlement des examens d'aspirante-régente et de régente d'école moyenne. — Un arrêté ministériel du 15 juin 1911 introduit dans le règlement des examens d'aspirante-régente et de régente d'école moyenne, des modifications analogues à celles qui sont apportées par l'arrêté royal du 14 juin 1911 au règlement des examens d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé. (An. XXXVII, p. 46.)

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 juin 1911 concernant la mention de l'épreuve sur une langue moderne (cf. Règlement des examens de professeur agrégé) sont applicables aux récipiendaires qui se présentent aux examens d'aspirante-régente ou de régente. (An. XXXVIII, p. 47.)

Examen complémentaire pour l'obtention d'un double diplôme. — Un arrêté ministériel du 16 mai 1911 fixe les matières dont sont dispensées les personnes munies du diplôme de régente littéraire ou de régente scientifique, ou de régente de langues modernes, qui désirent obtenir un second diplôme. (An. XXXII, p. 40.)

La formule de ce diplôme est déterminée par l'arrêté ministériel du 17 mai 1911. (An. XXXIII, p. 41.)

Jurys d'examen. — Des jurys ont été institués, chaque année, auprès des sections normales moyennes de l'État, à Bruxelles et à Liège et auprès des écoles normales moyennes libres à Louvain, Thielt, Wavre-Notre-Dame, Nivelles, Champion, Tournai, Eecloo, Jupille et Landen.

Les arrêtés royaux nommant les membres de ces jurys ont été publiés au *Moniteur*, à leurs dates respectives.

Un arrêté ministériel du 31 août 1911 a institué de nouveaux jurys chargés de procéder, en 1913, à l'examen préalable à celui d'aspirante-régente. Ces jurys ont fonctionné auprès des écoles normales moyennes libres de Turnhout (Institut du Saint-Sépulchre), de Gand (Dames de l'Instruction chrétienne), de Gand (Société gantoise pour l'Instruction supérieure des jeunes filles), de Bastogne (Sœurs de Notre-Dame).

Résultat des examens. (An. CCH, p. 570.)

CHAPITRE IV.

EXAMENS ET JURYS SPÉCIAUX.

Les arrêtés royaux nommant les membres de ces jurys ont été publiés au *Moniteur*, à leurs dates respectives.

**A. — EXAMENS CONDUISANT AU DIPLÔME DE CAPACITÉ
POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE.**

Règlement des examens de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. — L'arrêté royal du 10 novembre 1909 stipule que pour être admis aux examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État, le récipiendaire doit être porteur de l'un des diplômes suivants : professeur agrégé, régente, instituteur, institutrice. (An. XIV, p. 27.)

Cet arrêté n'est entré en vigueur qu'en 1911. (Ar. R. du 23 février 1910. An. XVI, p. 29.)

Sont dispensés de la condition prescrite par l'arrêté royal prérappelé, les récipiendaires porteurs du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans la section d'instruction générale des écoles moyennes de l'État, qui se disposent à subir l'une ou l'autre des diverses épreuves réglées par l'arrêté ministériel du 26 février 1903. Toutefois, cette dispense ne s'étend pas à l'examen du dessin dans les écoles et sections normales moyennes de l'État. (A. R. du 17 avril 1911. An. XXIX, p. 37.)

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de ces conditions d'admissibilité, le Gouvernement a modifié le règlement organique des examens de professeur de dessin et déterminé, en conséquence, les matières des épreuves et la durée assignée à chacune d'elles. (A. M. du 16 août 1911. An. XLI, p. 37.)

Jury d'examens. — Un jury a été institué, chaque année, en vue de procéder aux examens de dessin; ce jury a siégé à l'Académie de Beaux-Arts, à Louvain.

Résultats des examens. (An. CCIV, p. 372.)

**B. — EXAMENS CONDUISANT AU DIPLÔME DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA GYMNASTIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE.**

Un jury a été institué, chaque année, en vue de procéder aux examens de gymnastique; ce jury a siégé, pour les garçons, à l'athénée royal de Bruxelles, et pour les filles, à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek.

Résultat des examens. (An. CCIII, p. 371.)



(CXLVIII)

TITRE V

SUBSIDES ET DÉPENSES.

CHAPITRE PREMIER

BUDGETS ET COMPTES.

Athénées royaux. (Loi du 1^{er} juin 1850.) — Les recettes des athénées se sont élevées, pendant la période triennale :

En 1909 à	fr. 1,707,227.24
— 1910 à	1,723,560.34
— 1911 à	1,766,234.96

Ces recettes se subdivisent ainsi qu'il suit :

	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	45,008.98	37,990 »	35,431.37
Allocations sur le Trésor public	990,464.80	998,741.20	1,031,986.29
— des provinces	»	»	»
Produit des fondations, rentes, etc.	3,084.12	2,967.40	4,363.03
Allocations des communes.	432,079.99	440,865.97	440,496.89
Produit des rétributions scolaires.	236,595.35	242,996.07	253,957.38
TOTAUX. . . fr.	1,707,227.24	1,723,560.34	1,766,234.96

Les dépenses ont atteint le chiffre de fr. 1,671,795.87 en 1909;
 — 1,691,782.08 en 1910;
 — 1,731,309.92 en 1911.

Elles se répartissent ainsi :

	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	»	»	»
Mobilier classique	84,069.56	84,605.60	82,675.48
Traitement et autres frais courants	1,358,616.02	1,374,525.44	1,405,414.77
Minerval des professeurs	229,110.29	232,651.04	243,219.67
TOTAUX. . . fr.	1,671,795.87	1,691,782.08	1,731,309.92

Ecoles moyennes de l'Etat. (Loi du 1^{er} juin 1850.) — Pendant la période triennale les recettes des écoles moyennes de l'Etat se sont élevées à fr. 1,825,790.77 en 1909;
 1,869,769.58 en 1910;
 1,874,606.28 en 1911.

Ces recettes se subdivisent ainsi qu'il suit :

	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	31,824.33	26,147.79	29,249.22
Allocations sur le Trésor public	1,157,301.90	1,194,979.67	1,182,343.02
— des provinces	»	»	»
Produit des fondations, rentes, etc.	8,688.51	8,797.01	8,646.31
Allocations des communes	333,541.79	349,964.18	362,009.34
Produit des rétributions scolaires	294,432.24	289,880.43	292,358.39
TOTAUX. . . fr.	1,825,790.77	1,869,769.58	1,874,606.28

Les dépenses ont atteint le chiffre de fr. 1,797,661.50 en 1909 ;
 — — — 1,855,692.53 en 1910 ;
 — — — 1,848,667.86 en 1911.

Elles se répartissent de la manière suivante :

	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes.	»	»	1,025.55
Local et mobilier classique	97,663.48	101,201.90	109,398.11
Traitements et autres frais courants.	1,603,136.49	1,645,294.10	1,641,269.95
Répartition du boni entre les professeurs	96,861.33	89,196.53	96,974.25
TOTAUX. . . fr.	1,797,661.30	1,835,692.53	1,848,667.86

Établissements communaux d'enseignement moyen, pour garçons, subsidiés par le Trésor public. — Les recettes totales des collèges et des écoles moyennes qui reçoivent un subside sur les fonds de l'Etat, se sont élevées, pendant la période triennale :

	Collèges.	Ecoles moyennes.
En 1909, à. fr.	236,119.69	453,502.58
En 1910, à.	243,173.07	473,883.05
En 1911, à.	251,474.05	487,997.57

Ces recettes se subdivisent comme il suit :

<i>Collèges.</i>	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	2,106.76	1,386.69	1,885.79
Allocations des communes.	93,082.28	97,590.23	96,657.92
— sur le Trésor public	105,329.67	106,172.67	109,272.67
— des provinces	4,245 »	4,245 »	7,660 »
Produit des fondations, rentes, etc.	2,657.73	2,875.23	2,642.23
— des rétributions scolaires.	28,698.25	30,903.25	33,355.44
TOTAUX. . . fr.	236,119.69	243,173.07	251,474.05

<i>Ecoles moyennes.</i>	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	2,082.06	896.96	»
Allocations des communes	215,614.47	233,141.98	233,124.52
— sur le Trésor public	61,918.55	61,253.55	61,191.05
— des provinces	30,589 »	32,073 »	39,978 »
Produit des fondations, rentes, etc.	»	»	»
— des rétributions scolaires	143,098.30	146,517.56	153,704 »
TOTAUX. . . fr.	453,302.38	473,883.05	487,997.57

Les dépenses ont atteint les chiffres suivants :

	Collèges.	Ecoles moyennes.
En 1909 fr.	257,558.53	455,539.78
En 1910	240,965.57	472,459.65
En 1911	250,441.23	487,263.37

Ces dépenses se répartissent comme il suit :

Collèges.	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . . fr.	»	»	»
Locaux et mobilier classique.	36,040.48	36,350.76	38,989.61
Traitements et autres frais courants.	190,899.42	193,657.97	200,852.20
Minerval des professeurs	10,398.73	10,956.84	10,599.42
TOTAUX.	237,338.33	240,965.57	250,441.23

Écoles moyennes.	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . . fr.	»	»	»
Locaux et mobilier classique.	55,198.45	52,040.66	49,825.81
Traitements et autres frais courants.	400,341.33	420,418.69	437,437.56
TOTAUX. . . . fr.	455,539.78	472,459.65	487,263.37

Établissements communaux d'enseignement moyen, pour filles, subsidiés par le Trésor public. — Les recettes totales des écoles moyennes communales pour filles, subsidiées sur les fonds de l'État, se sont élevées, pendant la période triennale :

En 1909, à. fr.	440,341.37
En 1910, à.	447,696.13
En 1911, à.	449,939.45

Les recettes se subdivisent comme suit :

	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . . fr.	5,345.72	3,875.81	2,490.14
Allocations des communes	230,613.19	241,174.25	242,241.74
— sur le Trésor public	41,229.50	38,053.09	38,048.07
— des provinces	30,965 »	31,207 »	31,985 »
Produit des fondations, rentes, etc.	»	»	»
— des rétributions scolaires	132,187.96	133,385.68	135,074.50
TOTAUX. . . . fr.	440,341.37	447,696.13	449,939.45

Les dépenses ont atteint les chiffres suivants :

En 1909 f.	438,563.54
En 1910	441,662.76
En 1911	441,509.56

Ces dépenses se répartissent comme il suit :

	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . . fr.	»	»	»
Locaux et mobilier classique.	58,465.98	57,401.08	58,801.84
Traitements et autres frais courants.	380,097.56	384,261.68	382,707.72
TOTAUX. . . . fr.	438,563.54	441,662.76	441,509.56

CHAPITRE II

BUDGETS ET COMPTES DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE
CRÉÉS EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 15 JUIN 1881.

Les recettes des nouveaux athénées et écoles moyennes de l'Etat, tant pour garçons que pour filles, se sont élevées à :

	1909.	1910.	1911.
Athénées royaux . . . fr.	1,554,995.15	1,569,298.76	1,387,793.08
Ecoles moyennes de garçons .	878,385.74	900,189.72	901,624.48
— de filles . . .	1,278,775.83	1,326,515.50	1,339,903.08

Ces recettes se subdivisent comme il suit :

<i>Athénées royaux.</i>	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	27,801.52	24,675.97	16,668.72
Allocations sur le Trésor public	871,135.64	891,187.52	913,517.28
— des provinces	»	»	»
Produit des fondations, rentes, etc.	1,938.68	1,987.58	2,892.84
Allocations des communes.	307,681.74	308,374.49	310,927.79
Produit des rétributions scolaires	146,437.55	143,073.20	144,386.45
TOTAUX. . . fr.	1,354,995.13	1,369,298.76	1,387,793.08

<i>Écoles moyennes de garçons.</i>	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	35,492.02	30,563.03	34,730.50
Allocations sur le Trésor public	484,714.52	512,248.41	512,013.96
— des provinces	»	»	»
Produit des fondations, rentes, etc.	984.82	1,034.60	1,335.41
Allocations des communes	235,223.35	232,487.30	228,030.17
Produit des rétributions scolaires	121,971.03	123,856.38	125,514.44
TOTAUX. . . fr.	878,385.74	900,189.72	901,624.48

<i>Écoles moyennes de filles.</i>	1909	1910	1911
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	66,140.05	67,522.58	78,352.33
Allocations sur le Trésor public	699,630.16	735,417.73	722,875.22
— des provinces	»	»	»
Produit des fondations, rentes, etc.	2,152.13	2,196.04	2,623.17
Allocations des communes.	304,396.53	310,039.25	309,106.14
Produit des rétributions scolaires	206,456.96	211,339.70	226,946.22
TOTAUX. . . fr.	1,278,775.83	1,326,515.50	1,339,903.08

Les dépenses ont atteint :

	1909.	1910.	1911.
Athénées royaux . . . fr.	1,340,439.23	1,353,115.60	1,365,859.09
Ecoles moyennes de garçons .	843,655.24	852,513.77	858,539.55
de filles . . .	1,200,423.50	1,236,899.74	1,249,017.75

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

	1909	1910	1911
<i>Athénées royaux.</i>			
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	»	1.53	1,512.82
Mobilier classique	67,129.58	67,110.44	69,676.54
Traitements et autres frais courants.	1,128,216.10	1,144,446.93	1,151,387.28
Minerval des professeurs	145,093.55	141,556.70	143,282.45
TOTAUX. . . fr.	1,340,439.23	1,353,115.60	1,365,839.09
<i>Écoles moyennes de garçons.</i>			
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	»	»	»
Mobilier classique	63,911.70	59,026.11	58,894.26
Traitements et autres frais courants.	779,743.54	793,287.66	799,645.07
TOTAUX. . . fr.	843,655.24	852,313.77	858,539.33
<i>Écoles moyennes de filles.</i>			
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	»	0.57	»
Mobilier classique	89,537.10	86,250.17	89,765.92
Traitements et autres frais courants.	1,110,886.40	1,150,649.00	1,159,251.83
TOTAUX. . . fr.	1,200,423.50	1,236,899.74	1,249,017.75

CHAPITRE III

COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DES ALLOCATIONS PORTÉES AU BUDGET DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES ET DES ARTS, POUR LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN, PENDANT LES ANNÉES 1909, 1910 et 1911.

Service du conseil de perfectionnement. — Le chiffre de l'allocation affectée au service du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne a été :

Pour 1909, de fr.	14,920 (1)
— 1910, de	14,920 (1)
— 1911, de	14,920 (1)

Voici le relevé des dépenses qui ont été imputées sur ce crédit :

	1909	1910	1911
Frais de route et de séjour des membres du conseil fr.	3,995 40	3,736 80	2,902 40
Traitement du secrétaire	1,700 »	966 63	1,399 92
Traitement du bibliothécaire-archiviste	500 »	300 »	500 »
Souscription à des ouvrages périodiques et achat d'ouvrages pour la bibliothèque du conseil	5,607 79	1,445 19	3,510 62
Impressions, écritures, autographes et travaux de tous genres pour le service du conseil	5,069 46	2,055 59	2,059 92
Totaux. . . fr.	14,672 65	8,484 01	10,152 86

Service de l'inspection. — Des allocations sont inscrites au budget du

(1) Y compris un crédit temporaire de 10,000 francs.

Département des Sciences et des Arts pour le service de l'inspection : a) de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^d degré; b) des cours de dessin; c) des cours de gymnastique; d) des cours de musique, et e) des cours d'ouvrages manuels et d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles. Ces crédits sont destinés, les uns à payer les traitements du personnel de l'inspection, les autres à faire face aux frais de tournées et à d'autres dépenses.

Le montant de ces allocations a été :

Pour 1909, de	f .	82,981 10
— 1910, de	»	85,900 »
— 1911, de	»	85,900 »

Relevé des dépenses relatives au service de l'inspection :

A. Inspection de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré.

	1909.	1910.	1911.
Personnel de l'inspection fr.	55,841.58	40,509.15	41,822.05
Frais de tournées des inspecteurs.	11,250.05	12,176.55	10,781.20
Totaux . . . fr.	46,291.63	52,485.68	52,603,25

B. Inspection des cours de dessin.

	1909.	1910.	1911.
Traitement de l'inspecteur fr.	4,500 »	4,500 »	5,125 »
Frais de tournées.	2,000 »	1,995.50	1,985.10
Totaux . . . fr.	6,500 »	6,495.50	7,110.10

C. Inspection de l'enseignement de la gymnastique.

	1909.	1910.	1911.
Traitement de l'inspecteur fr.	7,500 »	7,500 »	7,500 »
Frais de tournées	2,000 »	1,608.10	1,642.50
Totaux . . . fr.	9,500 »	9,108.10	9,142.50

D. Inspection des cours de musique.

	1909.	1910.	1911.
Traitement de l'inspecteur fr.	4,500 »	4,500 »	5,291.66
Frais de tournées	5,000 » (1)	2,100 »	2,000 »
Totaux . . . fr.	7,500 »	6,500 »	7,291.66

E. Inspection des cours d'ouvrages manuels et d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles.

	1909.	1910.	1911.
Traitement de l'inspectrice. fr.	3,400 »	3,400 »	3,400 »
Frais de tournées	1,116.10	1,000 »	1,000 »
Totaux . . . fr.	4,516 10	4,400 »	4,400 »

F. Contrôle et inspection de la comptabilité des secrétaires-trésoriers.

	1909.	1910.	1911.
Frais de tournées. fr.	412.90	161.50	787.50

(1) Y compris fr. 1,000 du chef de mission (A. m. du 9 décembre 1909).

Total des dépenses du service de l'inspection.

1909 fr.	74,720.63
1910	79,148.58
1911	81,554.81

Service de l'enseignement normal destiné à former des professeurs pour les écoles moyennes. — Les crédits votés par la Législature pour faire face aux frais de l'enseignement normal (non compris les jurys d'examen), ont été :

En 1909, de fr.	417,000 »
En 1910, de	416,607 12 (1)
En 1911, de	418,050 22 (2)

Voici le relevé des sommes dépensées sur ces crédits :

1° Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, établies à Nivelles et à Gand.

	1909.	1910.	1911.
A. Personnel fr.	54,725 16	59,615 51	54,570 77
B. Matériel	6,025 70	6,758 11	5,927 84
C. Indemnités spéciales	2,222 55	2,640 65	2,845 »
Totaux fr.	62,975 49	69,012 07	63,443.61

2° Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, établies à Bruxelles et à Liège.

	1909.	1910.	1911.
A. Personnel fr.	46,957 50	41,285 32	44,857 49
B. Matériel	4,974 50	4,749 01	6,200 95
C. Indemnités spéciales	1,025 »	1,545 »	3,868.17
Totaux fr.	52,954 80	47,577 53	54,906.61

Total des dépenses des sections normales.

	Personnel.	Matériel.	Ensemble.
1909 fr.	104,907 99	11,000 »	115,907 99
1910	105,082 28	11 507 12	116,589 40
1911	105,921 45	12,128 79	118,050 22

Crédits et dépenses relatifs au service des jurys d'examen. — (Personnel et matériel.) — Les crédits votés au budget du Département, pour le service des jurys d'examen de l'enseignement moyen, ont été :

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 507.12 (Loi du 7 août 1911, *Moniteur* n° 230).

(2) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 1,950.22 (Loi du 17 mai 1912, *Moniteur* nos 148-150).

En 1909, de fr.	71,918 90 (1)
— 1910, de	72,306 90 (2)
— 1911, de	73,795 » (3)

La dépense totale s'est élevée :

Pour 1909, à fr.	70,310 79
— 1910, à	70,953 17
— 1911, à	73,794 79

Service des athénées et des écoles moyennes de l'État. — Les crédits inscrits au budget du département des Sciences et des Arts pour le service des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État se sont élevés :

Pour 1909, à fr.	4,504,500 »
— 1910, à	4,504,500 »
— 1911, à	4,503,180 »

Il a été dépensé sur ces crédits :

En 1909 fr.	4,505,880 54
— 1910	4,504,480 53
— 1911	4,505,152 14

Bourses à des élèves des écoles moyennes de l'État. — Le crédit alloué pour cet objet a été :

En 1909, de fr.	54,500 »
— 1910, de	54,500 »
— 1911, de	54,500 »

La dépense a été :

En 1909, de fr.	52,875 »
— 1910, de	53,225 »
— 1911, de	55,000 »

Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour garçons. — Les crédits sur lesquels ont été prélevés les subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne, soit du premier, soit du second degré, étaient de :

En 1909 fr.	178,908 »
— 1910	178,908 »
— 1911	179,505 72 (4)

-
- (1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 2,918.90. (Loi du 17 mai 1910, *Moniteur*, n° 149.)
- (2) — — — 3,306.90. (Loi du 7 août 1911, *Moniteur*, n° 230.)
- (3) — — — 995 ». (Loi du 17 mai 1912, *Moniteur*, nos 148-150.)
- (4) — — — 395,72. (Loi du 17 mai 1912, *Moniteur*, nos 148-150.)

La dépense s'est élevée :

En 1909, à fr.	178,519 72
— 1910, à	178,888 72
— 1911, à	179,303 72

Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles. — Les allocations sur lesquelles ont été imputés les subsides en faveur d'écoles moyennes communales de filles étaient de :

En 1909 fr.	43,900 »
— 1910	43,900 »
— 1911	43,900 »

La dépense a atteint :

En 1909 fr.	43,896 90
— 1910	43,800 »
— 1911	43,900 »

Service du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré. — Le montant du crédit alloué par les Chambres pour le concours général entre les établissements d'instruction moyenne a été :

En 1909, de fr.	30,095 72 (1)
— 1910, de	29,770 15 (2)
— 1911, de	30,500 »

Les dépenses ont atteint les chiffres suivants :

	1909.	1910.	1911.
Indemnités de frais de voyage aux délégués chargés de surveiller les concours fr.	4,667 30	4,600 80	6,007 28
Indemnités aux membres du jury chargés d'apprécier les épreuves du concours	13,221 »	13,046 »	13,385 »
Impressions, frais des distributions de prix, etc	12,115 62	12,109 75	11,080 68
Totaux. . . . fr.	<u>30,003 92</u>	<u>29,756 55</u>	<u>30,472 96</u>

Indemnités en faveur des professeurs sans emploi. — Les indemnités votées en faveur des professeurs de l'enseignement moyen du premier degré

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 1,595.72. (Loi du 17 mai 1910, *Moniteur* n° 149.)

(2) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 1,270.15. (Loi du 7 août 1911, *Moniteur* n° 230.)

sans emploi, se sont élevées à 2,000 francs pour chacune des années 1909, 1910 et 1911 ; les indemnités accordées ont absorbé ces crédits.

Traitements de disponibilité. — Le crédit destiné à payer les traitements de disponibilité a été de 95,000 francs pour chacune des années 1909, 1910 et 1911.

La dépense faite de ce chef s'est élevée :

Pour l'année 1909, à fr.	94,414,18
— 1910, à	88,608,22
— 1911, à	72,827,46

Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc. — Le crédit affecté à la publication d'ouvrages classiques (subsides, souscriptions, achats, etc.), a été : en 1909, de 20,000 fr.; en 1910, de 20,000 francs; en 1911, de fr. 22,425.25 (1).

Voici le relevé des dépenses qui ont été imputées sur ce crédit :

	1909	1910	1911
<i>A. Subsides pour la publication</i>			
d'ouvrages classiques fr.	3,400.—	2,400.—	5,000.—
<i>B. Souscriptions, achats</i>	3,472.05	5,626.00	6,868.50
<i>C. Missions et autres dépenses .</i>	12,110.79	11,844.92	12,551.86
Totaux. fr.	18,982.84	19,870.92	22,420.36

Frais de rédaction du dix-neuvième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen. — Le crédit alloué, en 1910, pour frais de rédaction du dix-neuvième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen était de 5,500 francs. La fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale a absorbé ce crédit jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 4,647.50.

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 2,425.25. (Loi du 17 mai 1912. *Moniteur*, n^{os} 148-150.)



(A)

ANNEXES

(2)

Loi, Arrêtés royaux, Arrêtés ministériels.

I

Arrêté royal fixant le taux pour lequel le casuel du chef de minerval et de boni entre en ligne de compte dans la fixation du revenu admissible en matière de pensions.

31 octobre 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT,

Vu l'article 57 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles, disposant que le taux moyen à raison duquel le casuel et les autres émoluments tenant lieu de supplément de traitement entrent en ligne de compte dans la liquidation des pensions, est fixé par arrêté royal;

Vu l'article 23 des statuts organiques de la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'instruction publique, approuvés par notre arrêté du 24 janvier 1880, disposant que seul le casuel arbitré par arrêté royal, en vertu du prédit article 57 de la loi du 21 juillet 1844, est soumis aux retenues statutaires;

Considérant que jusqu'à présent, le taux du casuel du chef de minerval et de boni, admissible en matière de pensions, a été fixé pour les membres du personnel enseignant des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour garçons, par période triennale et d'après le montant des sommes touchées de ce chef, pendant trois années consécutives antérieures;

Attendu qu'il est dans l'esprit des lois sur les pensions que le taux du casuel admis, se rapproche le plus possible du casuel réellement touché;

Attendu que le montant exact des sommes touchées pendant le cours d'une année, à titre de minerval et de boni, peut être établi à la fin de l'année subséquente;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Le taux pour lequel le casuel du chef de minerval et de boni, attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux, ainsi qu'aux directeurs, professeurs, régents et instituteurs des écoles moyennes

de l'Etat, pour garçons, entre chaque année en ligne de compte dans la fixation du revenu admissible en matière de pensions, est le montant des sommes réellement touchées de ce chef pendant l'année pénultième ;

ART. 2. — Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1909.

Donné à Laeken, le 31 octobre 1908.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
B^{on} DESCAMPS.

II

Arrêté royal autorisant le Conseil communal de Liège à accepter la donation Digneffe.

27 janvier 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'expédition délivrée par M. le notaire Georges *Biar*, de résidence à Liège, d'un acte en date du 10 février 1908, par lequel M. Emile *Digneffe*, industriel et conseiller communal, demeurant à Liège, déclare faire donation entre vifs et irrévocable à la ville de Liège d'une somme de fr. 18,568.48, sous les charges et conditions ci-après :

« 1^o La donation portera le nom de « Donation Emile *Digneffe*, président du comité exécutif de l'Exposition de Liège, mil neuf cent cinq. »

» 2^o Les fonds versés à l'administration communale pour constituer ce capital seront placés par les soins de celle-ci ;

» 3^o La partie du revenu annuel du capital de la donation qui ne serait pas utilisée comme il sera dit ci-après, ainsi que le montant de toute restitution ultérieure qui serait faite par les bénéficiaires d'un des prix accordés sur la dite donation, accroîtront le capital de celle-ci ;

» 4^o Chaque année, à partir de l'année mil neuf cent sept, un prix d'encouragement de quatre cents francs pourra être accordé à un élève suivant les cours de l'École industrielle ou de l'École moyenne de Liège ou, à défaut de celles-ci, de tout autre établissement similaire, organisé ou subsidié par la ville de Liège et spécialement destiné aux jeunes gens qui se préparent aux carrières industrielles ou commerciales. Cet élève devra être Belge, né ou domicilié à Liège de préférence, âgé de douze ans au moins, de vingt-trois ans au plus, peu fortuné et appartenant autant que possible à la classe ouvrière, reconnu le plus méritant et ne jouissant pas d'une bourse de fondation ;

» 5^o Chaque fois que l'augmentation de revenu du capital de la donation le

permettra, le nombre de prix alloués conformément aux dispositions de l'article précédent, pourra être augmenté à due concurrence ;

» 6° Un prix annuel de 400 francs pourra être attribué au même bénéficiaire pendant chacune des années consécutives que comportera le programme complet de l'établissement fréquenté par l'intéressé. Dans ce cas, les conditions prévues pour l'obtention du prix, devront exister chaque année et l'attribution de celui-ci devra faire chaque année l'objet d'une décision motivée du conseil communal ;

» 7° Un prix de l'import maximum de 600 francs pourra être accordé pour permettre au bénéficiaire de compléter ses études par un voyage ou par un séjour à l'étranger à faire dans des conditions à déterminer par la direction de l'établissement dont il aura fréquenté les cours. Le bénéficiaire devra effectuer le voyage ou le séjour à l'étranger, dont il vient d'être parlé, endéans les huit mois de sa sortie de l'établissement, sauf empêchement légitime à apprécier par la direction. Il fera un rapport détaillé de ses observations. Ce rapport sera remis au directeur au plus tard dans les dix mois de sa sortie de l'école et communiqué à l'administration communale ;

» 8° Les bénéficiaires majeurs prendront, en retirant le montant de leur prix, l'engagement écrit de le restituer, s'ils ne se conformaient pas aux prescriptions de l'article précédent. S'ils étaient mineurs, cet engagement serait signé par leurs parents ou tuteurs ;

» 9° Le nombre et l'objet des prix à accorder seront déterminés annuellement par le conseil communal, d'après l'état des revenus de la donation ;

» 10° Le choix des bénéficiaires des prix à accorder sera arrêté par le conseil communal ;

» Après avoir pris autant que possible l'avis du président de la Fédération des associations commerciales et industrielles liégeoises ou de tout autre organisme similaire ;

» Et sur le rapport motivé des directeurs des établissements visés à l'article 4 des présentes ;

» 11° A défaut de candidats méritants, le conseil communal pourra ne pas décerner les prix disponibles, et la part de revenu ainsi non utilisée accroîtra le capital de la donation ;

» 12° Des inscriptions rappelant les conditions auxquelles les prix visés ci-dessus peuvent être obtenus, seront placées en lieu apparent à l'entrée de chacun des établissements visés à l'article 4 des présentes ;

» 13° Trois mois au moins avant la fin de chaque année scolaire, l'administration communale fera insérer dans les journaux quotidiens de Liège, des annonces invitant les aspirants aux prix à formuler leurs demandes avec pièces à l'appui ;

» 14° Le montant de chaque prix annuel sera remis à l'intéressé par le bourgmestre, en séance publique du conseil communal, dans le courant de juillet de chaque année au plus tard. »

Vu la lettre, en date du 28 octobre 1908, adressée au collège des bourgmestre et échevins de la ville de Liège, par laquelle M. *Digneffe* déclare :

1° Qu'il y a lieu de limiter la liste des bénéficiaires éventuels des prix de la fondation aux seuls élèves de l'école industrielle ou de l'école moyenne de Liège

ou, à défaut de celles-ci, de tout établissement similaire organisé par la ville de Liège;

2° Que le prix de voyage sera accordé par le conseil communal, l'intervention du directeur de l'établissement dont le bénéficiaire a suivi les cours devant servir, sous forme d'un rapport motivé, à guider le choix du conseil communal;

3° Que si le prix peut être accordé au même bénéficiaire pendant chacune des années consécutives que comportera le programme complet de l'établissement fréquenté par l'intéressé, il n'en est pas moins certain que, chaque année, l'examen des titres de tous les candidats devra avoir lieu dans les conditions déterminées par l'acte de donation, et que l'attribution du prix au bénéficiaire de l'année précédente ne peut avoir lieu que s'il est, l'année suivante encore, celui des candidats qui réunit le mieux les conditions prévues;

Vu l'acceptation de cette donation faite dans l'acte précité au nom de la ville de Liège, sous réserve d'approbation de l'autorité compétente;

Vu la délibération du conseil communal de Liège, du 24 février 1908, tendant à obtenir l'autorisation d'accepter la donation susmentionnée;

Vu l'avis de la Députation permanente du conseil provincial;

Vu les articles 76, n° 3, de la loi communale, 5 et 10 de la loi du 19 décembre 1864, 910 et 937 du Code civil;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, de Notre Ministre de la Justice et de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — La délibération susmentionnée est approuvée.

En conséquence, le conseil communal de Liège est autorisé à accepter la donation dont il s'agit.

ART. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, Notre Ministre de la Justice et Notre Ministre des Sciences et des Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 27 janvier 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture,

F. SCHOLLAERT.

Le Ministre de la Justice,

L. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

III

*Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement
moyen du premier degré, en 1909.*

12 mai 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 56 de la loi du 1^{er} juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré aura lieu en 1909, d'après les dispositions du présent arrêté.

Les athénées royaux, les sections latines annexées aux écoles moyennes de l'État, les établissements communaux subsidiés par le gouvernement, les établissements exclusivement communaux, les établissements patronnés par les communes sont tenus d'y prendre part, à moins qu'ils n'en soient dispensés par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Les établissements privés peuvent y être admis, à la condition d'en faire la demande par écrit au département des sciences et des arts et d'avoir une organisation analogue à celle des établissements soumis au régime de la loi du 1^{er} juin 1850.

Art. 2. Toutes les opérations du concours ont pour base le programme publié par le gouvernement en 1888 (*Moniteur belge* des 5-4 septembre, n^o 247-248), tel qu'il a été modifié par les arrêtés ministériels du 22 juin 1893 (*Moniteur belge* des 26 et 27 juin), du 19 août 1897 (*Moniteur belge* du 5 septembre), du 50 juillet 1904 (*Moniteur belge* du 6 août), du 12 septembre 1904 (*Moniteur belge* des 12 et 15 septembre), et interprété par la circulaire ministérielle du 27 septembre 1904.

Art. 3. Sont appelés à concourir :

La rhétorique des humanités anciennes, la rhétorique des humanités modernes et une des trois classes (seconde, troisième ou quatrième) à désigner par le sort, tant dans la section des humanités anciennes que dans la section des humanités modernes.

Si le sort désigne trois fois de suite une même classe, celle-ci est remplacée par une autre classe tirée au sort.

Art. 4. Toutes les épreuves du concours ont lieu par écrit, sauf les épreuves finales conduisant au prix d'honneur.

Ces épreuves consistent en un même travail, exécuté le même jour dans les communes, sièges des établissements concurrents.

Elles ont lieu hors de l'enceinte de l'athénée, du collège ou de l'école moyenne,

en présence d'un membre du bureau administratif ou d'un membre de l'administration communale et sous la surveillance d'un ou de plusieurs délégués désignés par Notre Ministre des Sciences et des Arts, parmi les professeurs des établissements concurrents.

Aucune autre personne que le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et les délégués nommés par le Ministre ne peut avoir accès dans la salle où les concurrents sont réunis.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux inspecteurs de l'enseignement moyen.

La durée du concours sera déterminée par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Art. 5. § 1^{er}. Le concours a pour objet dans les classes de rhétorique, de seconde, de troisième et de quatrième, tant de la section des humanités anciennes que de la section des humanités modernes :

a) Une composition française (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région wallonne ;

Une composition flamande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région flamande ;

Une composition allemande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région allemande ;

b) Une composition flamande ou allemande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région wallonne ; une composition française (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région flamande ou allemande et en outre :

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1^o Une version latine (sans dictionnaire) ;

2^o Une version grecque (sans dictionnaire) ;

3^o Les mathématiques ;

4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

b) L'histoire et la géographie ;

c) Les sciences naturelles (physique et notions de chimie).

Section latine.

1^o Une version latine (sans dictionnaire) ;

2^o Les mathématiques ;

3^o Le dessin géométrique ;

4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie ;

b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue.

EN SECONDE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

- 1° Une version latine (sans dictionnaire);
- 2° Une version grecque (sans dictionnaire);
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
- 4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (physique).

Section latine.

- 1° Une version latine (sans dictionnaire);
- 2° Les mathématiques ;
- 3° Le dessin géométrique ;
- 4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

- 1° Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) à désigner par le sort ;
- 2° Une version grecque (sans dictionnaire);
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
- 4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

- 1° Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) à désigner par le sort ;
- 2° Les mathématiques ;
- 3° Le dessin géométrique ;
- 4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - c) Les sciences naturelles (physique).

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

- 1° Un thème latin (sans dictionnaire) ;
- 2° Une version grecque (avec dictionnaire) ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Les mathématiques ;
 - c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

- 1° Un thème latin (sans dictionnaire) ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Les mathématiques ;
 - c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS MODERNES.

*Section industrielle
et commerciale.*

- 1° Les sciences commerciales et l'économie politique ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) La chimie ;
 - b) Les mathématiques ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième et dans la quatrième langue.

Section scientifique.

- 1° Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième langue ;
- 2° Les mathématiques ;
- 3° Le dessin géométrique ;
- 4° L'histoire et la géographie.

EN SECONDE DES HUMANITÉS MODERNES.

*Section industrielle
et commerciale.*

- 1° Les sciences commerciales ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (chimie et physique).

Section scientifique.

- 1° Les mathématiques ;
- 2° Le dessin géométrique ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
 - c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

*Section industrielle
et commerciale.*

- 1° Les sciences commerciales ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (physique).

Section scientifique.

- 1° Les mathématiques ;
- 2° Le dessin géométrique ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
 - c) Les sciences naturelles (physique).

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

1^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie ;

2^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les sciences commerciales ;
- b) Les mathématiques ;
- c) Les sciences naturelles (botanique et zoologie).

§ 2. Les réponses aux questions d'histoire et de géographie et de sciences naturelles, ainsi que la traduction du texte de la version latine et de la version grecque, peuvent être rédigées, au choix du concurrent, en flamand ou en français.

Art. 6. Tous les établissements qui prennent part au concours adressent directement au département des sciences et des arts, la liste des élèves qui suivent les cours des diverses sections des quatre classes supérieures.

Les listes indiquent le nom, le prénom et le lieu de naissance de chaque élève, le domicile de ses parents, le tantième des points qu'il a obtenus dans les compositions de chacune des deux séries de l'année ainsi que sur l'ensemble de ces deux séries, les cours obligatoires dont il est dispensé. Elles mentionnent, en outre, si l'élève est *vétéran*.

Les élèves dont le changement d'établissement ou de classe n'a pas été signalé au Ministre des Sciences et des Arts avant la publication au *Moniteur* de l'arrêté ministériel réglant l'ordre du concours, sont assimilés aux élèves refusant de concourir.

Art. 7. Sont appelés au concours tous les élèves ayant obtenu 0.65 des points dans les compositions des deux premières séries de l'année, sur *l'ensemble des matières obligatoires* dans la section à laquelle ils appartiennent.

La liste des élèves concurrents est dressée, d'après ces données, par le département des sciences et des arts.

Les élèves *vétérans* de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes peuvent, en ce qui concerne chacune de ces classes, prendre part au concours ; mais ils doivent être portés sur une liste spéciale.

Les élèves *vétérans* des autres classes sont exclus du concours.

Art. 8. Les concours sont jugés par un jury que nomme Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Le jury arrête le mode d'appréciation préalablement à l'examen du travail et des réponses des concurrents.

Art. 9. Il y a des prix spéciaux de français, de flamand, d'allemand, d'anglais, de latin, de grec, d'histoire et de géographie, de mathématiques, de dessin géométrique, de sciences naturelles et de sciences commerciales.

Un classement spécial est fait en mathématiques et en sciences naturelles, pour les élèves de la section latine.

Il peut être accordé :

Un prix à un élève qui a obtenu au moins	80 points sur 100.
Un accessit à un élève qui a obtenu au moins	70 — —
Une mention honorable à un élève qui a obtenu au moins	65 — —

Un prix spécial est accordé aux *vétérans* de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes qui obtiennent au moins 80 points sur 100. Il ne leur est pas décerné d'autre distinction. Ces élèves ne sont pas admis à l'examen oral.

Art. 10. Les élèves de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes qui auront obtenu au moins 80 points sur 100 dans une des épreuves du concours seront admis à subir un examen oral sur la matière de cette épreuve. Cet examen aura lieu à Bruxelles publiquement. Il durera, pour chaque concurrent, trente-cinq minutes.

L'épreuve orale de physique et de chimie aura lieu à l'athénée royal de Bruxelles où les membres du jury pourront disposer des instruments et des substances nécessaires. Cette épreuve durera deux heures pour chaque série de quatre candidats.

Les prix décernés à ces élèves seront qualifiés de *prix d'honneur* quand les lauréats auront obtenu au moins 55 points sur 50 dans l'épreuve orale.

Il ne pourra être décerné qu'un seul prix d'honneur par branche d'études. Cependant, s'il s'agit d'une branche où les élèves ont la faculté de composer en français ou en flamand, il pourra être décerné deux prix d'honneur, l'un pour les élèves wallons, l'autre pour les élèves flamands.

Les résultats de l'examen oral contribueront au classement des autres lauréats pour la répartition des prix.

Il sera remis, en plus des diplômes et des livres décernés aux lauréats, une médaille en argent aux concurrents qui auront obtenu deux prix d'honneur, une médaille en vermeil à ceux qui auront obtenu trois prix d'honneur, une médaille en or à ceux qui auront obtenu quatre prix d'honneur.

Art. 11. La distribution des prix a lieu à Bruxelles. La date en est fixée par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Sont appelés à cette cérémonie tous les lauréats qui ont obtenu un prix ou un accessit.

Les diplômes accordés pour les mentions honorables sont envoyés aux intéressés par l'intermédiaire des administrations communales.

Art. 12. Un rapport détaillé sur le concours est publié au *Moniteur*.

Art. 13. Les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la tenue du concours, ainsi que les décisions à intervenir sur les cas douteux, sont prises par Notre Ministre des Sciences et des Arts chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Lacken, le 17 mai 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.



Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, en 1909.

12 mai 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 56 de la loi du 1^{er} juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du second degré, pour garçons, aura lieu, en 1909, d'après les dispositions du présent arrêté.

Les écoles moyennes de l'État, les écoles moyennes communales subsidiées ou non par le gouvernement, les écoles moyennes patronnées par les communes sont tenues de prendre part au concours, à moins qu'elles n'en soient dispensées pour des motifs jugés légitimes par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Les écoles moyennes privées peuvent être admises au concours, sous les conditions indiquées à l'article 1^{er}, § 5, de l'arrêté royal, organisant le concours général de l'enseignement moyen du premier degré.

Les opérations du concours ont pour base le programme publié au *Moniteur belge*, du 12 septembre 1897, n^o 235.

Art. 2. Est appelée à concourir la première classe ou troisième année d'études.

Art. 3. Toutes les épreuves du concours ont lieu par écrit. Elles consistent en un travail exécuté le même jour dans les communes, sièges des établissements concurrents.

Art. 4. Le concours est tenu hors de l'enceinte de l'école moyenne, en présence d'un membre du bureau administratif ou d'un membre de l'administration communale et sous la surveillance d'un délégué désigné par le gouvernement.

Art. 5, § 1^{er}. Il y aura un concours distinct pour la partie littéraire et un pour la partie scientifique.

§ 2. Le concours porte sur les matières suivantes :

A. — *Partie littéraire.*

1^o Une rédaction en français (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en flamand (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande;

2^o Une rédaction en flamand ou en allemand (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles de la région wallonne; une rédaction en français (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande;

3^o L'histoire et la géographie.

B. — *Partie scientifique.*

1° Les mathématiques et leurs applications :

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort : a) la physique ; b) la chimie et les éléments d'hygiène ; c) la tenue des livres.

§ 5. Les réponses aux questions d'histoire et de géographie et de sciences naturelles peuvent être rédigées, au choix du concurrent, en flamand ou en français.

Art. 6. Tous les établissements qui prennent part au concours, soit volontairement, soit à titre d'obligation, adressent directement au département des sciences et des arts, la liste des élèves formant chacune des trois classes ou années d'études de l'école moyenne proprement dite.

Ces listes indiquent le nom, le prénom, le lieu de naissance de chaque élève, le domicile de ses parents, la date de son entrée à l'école, le tantième des points qu'il a obtenus dans les compositions des deux séries de l'année et les cours obligatoires dont il est dispensé, ainsi que la catégorie *A*, *B* ou *C* (voir art. 7), à laquelle il appartient.

Art. 7. Sont appelés à concourir, tous les élèves ayant obtenu 0.65 des points dans l'ensemble des compositions sur toutes les matières obligatoires des deux premières séries de l'année.

Les listes des concurrents sont dressées, d'après ces données, par le département des sciences et des arts, dans l'ordre suivant :

A. Les élèves qui ont terminé la première classe ou troisième année d'études, sans avoir doublé aucune des deux classes antérieures d'une école moyenne ;

B. Les élèves qui ont terminé cette même classe, après avoir doublé une au moins des deux classes antérieures ;

C. Les élèves qui ont doublé la première classe ou troisième année d'études et qui sont, dès lors, *vétérans* de la classe.

Art. 8, § 1^{er}. Notre Ministre des Sciences et des Arts choisit, parmi les professeurs des établissements concurrents, les délégués chargés de surveiller les opérations du concours.

§ 2. Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et le délégué nommé par le Ministre sont seuls présents aux travaux du concours.

§ 5. Aucune autre personne, si ce n'est les inspecteurs de l'enseignement moyen, ne peut avoir accès dans la salle où les concurrents sont réunis.

Art. 9. Le travail des élèves qui prennent part au concours est apprécié par un jury nommé par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

La valeur relative des matières sur lesquelles porte le concours général est déterminée par le jury, préalablement à l'examen du travail et des réponses des concurrents.

Art. 10, § 1^{er}. Il peut être accordé, tant pour la partie littéraire que pour la partie scientifique, *dix prix et vingt nominations* pour le concours de la catégorie des élèves mentionnés au litt. *A* de l'article 7, *cinq prix et dix nominations* pour le concours de la catégorie des élèves mentionnés au litt. *B* de ce même article.

§ 2. Il ne peut être accordé de nomination à un élève qui, dans l'ensemble des épreuves du concours littéraire ou du concours scientifique, n'a pas obtenu :

	Catégorie A (1).	Catégorie B (1).
Pour un prix	65 points	70 sur 100
Un accessit	60 —	65 — 100
Une mention honorable	55 —	60 — 100

§ 3. Un prix spécial est accordé à ceux des élèves vétérans (1) qui obtiennent au moins 70 points sur 100. Il ne leur est pas accordé d'autre distinction.

§ 4. Un prix d'excellence est accordé aux élèves de chacune des catégories A, B et C (1), qui dans l'ensemble des épreuves du concours général auront réuni 75 points sur 100.

Art. 11. Les livres et les diplômes sont envoyés aux lauréats par l'intermédiaire des administrations communales.

Art. 12. Un rapport détaillé sur le concours est publié au *Moniteur*.

Art. 15. Les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la tenue du concours sont prises par Notre Ministre des Sciences et des Arts qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 17 mai 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

V

Arrêté royal réglant l'organisation du concours général des écoles moyennes pour filles, en 1909.

17 mai 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 36 de la loi du 1^{er} juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne, ainsi que l'article 10 de la loi du 15 juin 1881 ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Le concours entre les écoles moyennes de filles aura lieu en 1909, d'après les dispositions du présent arrêté.

(1) Voir article 7.

Les écoles moyennes de l'État, les écoles moyennes communales subsidiées ou non par le gouvernement sont tenues de prendre part à ce concours, à moins qu'elles n'en soient dispensées pour des motifs légitimes, par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Les établissements privés peuvent être admis au concours, à la condition d'en faire la demande par écrit au gouvernement et d'avoir une organisation analogue à celle des établissements de l'État.

Les opérations du concours ont pour base le programme publié au *Moniteur belge* du 12 septembre 1897, n° 235.

Art. 2. Est appelée à concourir la première division ou troisième année d'études.

Art. 3. Le concours consiste en une seule épreuve par écrit ayant lieu le même jour dans les communes sièges des écoles moyennes concurrentes et portant sur ;

1° Une rédaction en français (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en flamand (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande ;

2° Une rédaction en flamand ou en allemand (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en flamand (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande ;

3° Une des matières suivantes à tirer au sort :

A. L'histoire et la géographie ;

B. Les mathématiques ;

C. Les sciences naturelles ;

D. La tenue des livres.

Art. 4. Il peut être accordé dix prix et vingt nominations pour le concours général de chacune des catégories d'élèves mentionnées aux litt. A et B de l'article 7 de l'arrêté royal de ce jour, organique du concours général des écoles moyennes de garçons, applicable au concours général des écoles moyennes de filles.

Art. 5. Des régentes d'écoles moyennes sont désignées par Notre Ministre des sciences et des arts pour surveiller les opérations du concours.

Art. 6. Les articles 4, 5, § 3, 6, 7, 8, §§ 2 et 5, 9, 10, §§ 2 et 5, 11, 12 et 13 de Notre arrêté de ce jour, relatif à l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, sont rendus applicables au concours des écoles moyennes pour filles.

Art. 7. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 17 mai 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts.

B^{on} DESCAMPS.

VI

Arrêté ministériel réglant la tenue des concours généraux de l'enseignement moyen, en 1909.

15 mai 1909.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'article 13 de l'arrêté royal du 17 mai 1909, relatif au concours général de l'enseignement moyen du premier degré, l'article 13 de l'arrêté royal du même jour, relatif au concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, et l'article 7 de l'arrêté royal du même jour, relatif au concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour filles,

Arrête :

Les épreuves du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré, en 1909, auront lieu d'après les dispositions réglementaires qui suivent :

§ 1^{er}. — *De la tenue du concours. — Des autorités qui interviennent dans la tenue du concours.*

Article premier. Le temps employé aux formalités préliminaires indiquées ci-après n'est pas compris dans la durée des épreuves.

Art. 2. Le concours a lieu dans une salle désignée par le bourgmestre, hors de l'enceinte de l'établissement et assez grande pour que les élèves y soient suffisamment espacés, sous la surveillance des délégués du gouvernement.

Art. 3. Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale, là où il n'existe pas de bureau, et le délégué, ainsi que les élèves concurrents se trouvent au local, aux jours et heures fixés pour les concours.

Art. 4. Le délégué communique au membre du bureau administratif ou au membre de l'administration communale, le titre ministériel qui le charge de la tenue des concours.

Art. 5. Il reçoit ensuite, des mains du membre du bureau administratif ou du membre de l'administration communale, le paquet cacheté envoyé par le département des sciences et des arts.

Il constate, par une déclaration au procès-verbal, si ce paquet porte la date du jour du concours et s'il lui est remis intact.

Ce paquet doit contenir, pour chaque concours :

- 1° Le papier destiné à la transcription des compositions;
- 2° Les sujets de composition.

Le paquet du premier jour contient, en outre, la liste officielle des élèves admis à concourir. Cette liste ne doit être renvoyée au département des sciences et des arts par le délégué qu'avec les compositions du dernier concours.

Art. 6. Le paquet est ouvert par le délégué du gouvernement, en présence du membre du bureau administratif ou du membre de l'administration communale,

Art. 7. Les élèves prennent place dans la salle du concours, d'après un numéro d'ordre tiré au sort.

Ils déclarent n'avoir apporté aucun écrit ni aucune note de nature à faciliter leur travail.

Un nouveau tirage au sort sera fait à chaque séance de concours. Les délégués indiquent, sur la liste officielle, la place assignée à chaque élève par ce tirage au sort.

Art. 8. Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et le délégué peuvent seuls rester dans la salle pendant la durée des épreuves.

Art. 9. Le délégué fait l'appel nominal d'après la liste officielle. Les élèves portés sur cette liste sont seuls admis à concourir.

Art. 10. Si parmi les élèves portés sur la liste officielle, il en est qui ne répondent pas à l'appel nominal, le délégué constate leur absence dans le procès-verbal de la tenue du concours, en mentionnant les motifs qui ont pu l'occasionner.

En ce qui concerne les absences pour raison de santé, le délégué réclame un certificat de médecin constatant que l'élève se trouve hors d'état de se rendre au concours.

Ce certificat, légalisé par l'autorité locale, est joint au procès-verbal.

A défaut de ce certificat, l'absence de l'élève est considérée comme non motivée.

Art. 11. Le délégué délivre à chacun des concurrents un exemplaire du sujet de composition, sans lecture et sans explications préalables; il lui remet, en même temps, une feuille de papier destinée à la transcription de son travail.

Si une ou plusieurs autres feuilles de papier sont nécessaires à un élève, le délégué est autorisé à les lui donner (1).

Art. 12. Le délégué surveille soigneusement les élèves pendant leur travail.

Art. 13. Le temps accordé pour concourir étant expiré, le délégué recueille les compositions, achevées ou non, en commençant par le numéro le moins élevé dans l'ordre établi à l'article 7.

§ 2. — *Des élèves concurrents.*

Art. 14. Les élèves écrivent leur composition sur le papier qui leur a été remis par le délégué et dont il est fait mention à l'article 5 du présent règlement.

Art. 15. A ce papier est fixée une enveloppe, dans laquelle le concurrent écrit ses nom et prénom, son lieu de naissance, le nom de la localité, siège de l'établissement, la désignation de la classe concurrente, et que le délégué ferme ensuite, sous les yeux de l'élève, sans marque ni empreinte de cachet.

Art. 16. Il est expressément défendu d'insérer sur les compositions aucun signe, aucun nom, aucune désignation de localité, de nature à en faire connaître les auteurs.

(1) A cet effet, des feuilles supplémentaires sont annexées aux pièces qui font l'objet de l'envoi du premier jour. Si des concurrents sont dans le cas de s'en servir, les délégués doivent veiller, avec soin, à ce qu'elles soient glissées dans la feuille principale et attachées au moyen d'épingles.

Art. 17. Il est interdit aux élèves d'avoir aucune relation avec le dehors, sous quelque prétexte que ce soit, pendant la durée du concours.

Ils ne peuvent pas communiquer entre eux.

Art. 18, § 1^{er}. Les élèves peuvent se servir, pour les mathématiques et pour les sciences commerciales, d'une table de logarithmes sans formules algébriques ni trigonométriques, et, pour le tracé des figures, de compas, de règles et d'équerres.

§ 2. Les seuls livres dont l'usage soit permis aux élèves sont les dictionnaires grec-français ou grec-flamand pour la version grecque des concurrents de la quatrième des humanités anciennes, section grecque-latine.

Art. 19. Les élèves ne peuvent se passer les uns aux autres les livres et objets mentionnés à l'article 18. Ceux qui sont dans le cas d'y avoir recours ont soin de s'en munir avant l'entrée dans la salle.

Art. 20. Le jury peut annuler les compositions qu'il a reconnues entachées de fraude, ainsi que les compositions des élèves qui ont copié le travail d'un concurrent et celles des élèves qui ont laissé copier leur travail.

Toute indication fautive au sujet de la section ou catégorie d'études à laquelle les élèves appartiennent, sera considérée comme tentative de fraude et réprimée sévèrement.

§ 5. — *Du procès-verbal de la tenue du concours.*

Art. 21. Le délégué rédige, séance tenante, un procès-verbal de la tenue du concours.

Ce procès-verbal est signé par lui et par le membre du bureau administratif ou par le membre de l'administration communale, là où il n'y a pas de bureau administratif.

Il constate tous les faits relatifs au concours, qu'ils soient ou non prévus par le règlement.

Art. 22. Le délégué met, chaque jour, sous une même enveloppe, et aussi séance tenante, le procès-verbal de la tenue du concours et les compositions de tous les élèves qu'il a recueillies de la manière indiquée à l'article 13.

Le paquet est scellé du cachet du délégué et de celui de l'administration communale et il est, en outre, contresigné par le délégué et par le membre du bureau administratif ou par le membre de l'administration communale.

Il porte l'inscription suivante :

Concours du . . . (indiquer la date).

Travail des élèves de . . . (indiquer le nom de l'établissement et de la localité).

Une seconde enveloppe, scellée simplement du cachet de l'administration communale, porte la même inscription et, en outre, les mots :

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.

Ce paquet est remis, dans cet état, par le délégué, au bureau de la poste aux lettres, contre reçu, le jour même du concours.

Art. 23. Le présent arrêté sera publié au *Moniteur*.

Bruxelles, le 18 mai 1909.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

VII

Arrêté royal fixant le traitement des inspecteurs de l'enseignement moyen. — Modifications à l'article 27 de l'arrêté royal du 31 décembre 1902 portant règlement général du service de l'inspection.

20 juillet 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen, modifiée par les lois du 13 juin 1881 et du 6 février 1887 ;

Revu l'article 27 de l'arrêté royal du 31 décembre 1902, ainsi conçu :

« Le traitement maximum après six années de jouissance, pourra être porté de 8,500 à 9,000 francs pour l'inspecteur général, de 7,000 francs à 7,500 francs pour les inspecteurs, de 4,500 à 5,000 francs pour les inspecteurs de la gymnastique, du dessin ainsi que de la musique, et de 3,100 francs à 3,400 francs pour l'inspectrice des ouvrages manuels. »

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. La disposition susmentionnée est modifiée ainsi qu'il suit :

« Art. 27. Le traitement maximum après trois années de jouissance, pourra être porté de 8,500 francs à 9,000 francs pour l'inspecteur général, de 7,000 à 7,500 francs pour les inspecteurs, de 4,500 francs à 5,000 francs pour les inspecteurs de la gymnastique, du dessin ainsi que de la musique, et de 3,100 francs à 3,400 francs pour l'inspectrice des ouvrages manuels. »

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1908.

Donné à Lacken, le 20 juillet 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.



VIII

Arrêté royal fixant le traitement des surveillants des athénées royales. Classement. — Augmentation.

20 juillet 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen modifiée par les lois du 15 juin 1881 et du 6 février 1887 ;

Revu les arrêtés royaux des 8 septembre 1879, 4 août 1881, 22 avril et 14 août 1903 ;

Voulant améliorer la position des surveillants des athénées royaux ;
Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les surveillants des athénées royaux sont divisés au point de vue des traitements en trois classes.

Art. 2. Les traitements des surveillants sont réglés par minimum et par maximum et fixés conformément au tableau ci-après.

3 ^e classe . . .	Minimum . . . fr.	2,200
	Maximum . . .	2,400
2 ^e classe . . .	Minimum . . .	2,600
	Maximum . . .	2,800
1 ^{re} classe . . .	Minimum . . .	3,000
	Maximum . . .	3,200

Art. 5. Tout surveillant qui n'a pas de services antérieurs valables, débute par la troisième classe. Il passe à la seconde après six années de service et à la première après six années de service dans la seconde. Il obtient le traitement maximum de la troisième, de la seconde ou de la première classe après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Art. 4. Ces délais pourront être prorogés par le gouvernement si le surveillant laisse à désirer dans l'exercice de ses fonctions ou sous le rapport de la conduite.

Art. 5. Le surveillant de la première classe qui a joui du minimum du traitement depuis cinq ans et qui a fait preuve de mérite et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions, obtiendra une augmentation exceptionnelle de traitement de 200 francs.

Lorsqu'il aura joui de cette augmentation pendant cinq ans, une nouvelle augmentation de 200 francs lui sera accordée.

Art. 6. Entreront en ligne de compte, pour leur classement et la fixation de leur traitement, les services rendus par les surveillants d'athénée en qualité de professeurs dans les établissements provinciaux ou communaux d'enseignement moyen du degré supérieur et dans les sections ou classes latines annexées aux écoles moyennes de l'État, à condition que ces services soient postérieurs à l'obtention du diplôme légal ou de la dispense prévue par l'article 7 de la loi du 15 juin 1881.

Art. 7. Par mesure transitoire et comme première application du présent arrêté, le traitement des surveillants actuellement en fonctions sera révisé et fixé à nouveau d'après le nombre de leurs années de service et les cotes de mérite qu'ils auront obtenues.

Art. 8. L'arrêté royal du 8 septembre 1879, la disposition de l'arrêté royal du 4 août 1881 fixant le taux des traitements des surveillants et les arrêtés royaux du 22 avril et du 14 août 1903 sont abrogés.

Art. 9. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets à dater du 1^{er} janvier 1909.

Donné à Laeken, le 20 juillet 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS



IX

Arrêté royal modifiant les arrêtés royaux organiques relatifs aux traitements des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique des athénées royaux.

20 juillet 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen modifiée par les lois du 15 juin 1884 et du 6 février 1887 ;

Revu Nos arrêtés du 25 juillet 1879 et du 15 décembre 1875 relatifs notamment aux traitements des professeurs de dessin et de gymnastique dans les athénées royaux ;

Vu Notre arrêté du 4 août 1881 portant modification des arrêtés organiques fixant les traitements des membres du personnel enseignant des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons ;

Voulant améliorer la position des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les professeurs de dessin et les professeurs de gymnastique sont divisés, au point de vue des traitements, en trois classes.

Art. 2. Les traitements des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique sont réglés par minimum et par maximum et fixés conformément au tableau ci-après :

5 ^e classe . . .	Minimum fr.	1,600
	Maximum	1,800
2 ^e classe . . .	Minimum	2,000
	Maximum	2,200
1 ^{re} classe . . .	Minimum	2,400
	Maximum	2,600

Art. 3. Tout professeur diplômé débute par la troisième classe. Il passe à la seconde après six années de service et à la première après six années de service

dans la seconde. Il obtient le traitement maximum de la troisième, de la seconde ou de la première classe après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Art. 4. Ces délais pourront être prorogés par le gouvernement si le professeur laisse à désirer dans l'exercice de ses fonctions ou sous le rapport de la conduite.

Art. 5. Le professeur de dessin ou le professeur de gymnastique de la première classe jouissant du maximum de traitement depuis cinq ans, qui a fait preuve de mérite ou de dévouement dans l'exercice de ses fonctions, obtiendra une augmentation exceptionnelle de traitement de 200 francs. Lorsqu'il aura joui de cette augmentation pendant cinq ans, une nouvelle augmentation de 200 francs lui sera accordée.

Art. 6. Les traitements indiqués ci-dessus seront réduits de la moitié pour le professeur de dessin ou de gymnastique qui exercera une autre fonction dans l'enseignement moyen de l'Etat, du degré supérieur.

La même réduction sera opérée sur le traitement affecté à la place de professeur dédoublant lorsque celui-ci occupe en même temps la place principale.

Art. 7. Les traitements fixés par les arrêtés organiques du 25 juillet 1879 et du 15 décembre 1875, prérappelés, subiront une réduction d'un quart pour le professeur de dessin ou de gymnastique qui occupera la même fonction dans une école moyenne de l'Etat.

Art. 8. Par mesure transitoire et comme première application du présent arrêté, le traitement des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique, actuellement en fonction, sera révisé et fixé à nouveau d'après le nombre de leurs années de service et les cotes de mérite qu'ils auront obtenues.

Art. 9. Le traitement des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique qui tombent sous l'application des articles 6 et 7 sera réduit; mais il sera alloué à ces titulaires un supplément de traitement, à titre personnel, égal à la différence entre le traitement dont ils jouissaient au 31 décembre 1908 et celui auquel ils ont droit en vertu des dispositions du présent arrêté.

Art. 10. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets à dater du 1^{er} janvier 1909.

Donné à Laeken, le 20 juillet 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

X

Arrêté royal modifiant les arrêtés royaux organiques relatifs aux traitements des régents ou régentes et des instituteurs ou institutrices.

20 juillet 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 1^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen modifiée par les lois du 15 juin 1881 et du 6 février 1887;

Revu l'arrêté royal du 14 juillet 1875, portant réorganisation des écoles moyennes de l'État, pour garçons, modifié par l'arrêté royal du 4 août 1881 et notamment les articles 4 et 5 ;

Revu Notre arrêté du 4 août 1881, portant règlement organique des écoles moyennes de l'État, pour filles, en ses articles 4 et 6 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces dispositions en faveur des régents ou régentes et des instituteurs ou institutrices des écoles moyennes de l'État, pour garçons et pour filles, qui ont rendu des services dans l'enseignement antérieurement à leur nomination dans le cadre du personnel des établissements d'instruction moyenne de l'État et postérieurement à l'obtention de leur diplôme ou de la dispense prévue par l'article 7 de la loi du 15 juin 1881 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'article 4 de Nos arrêtés du 14 juillet 1875 et du 4 août 1881 est modifié dans les termes ci-après :

« Art. 4, § 2. Tout régent ou tout instituteur, toute régente ou toute institutrice, qui n'a point de services antérieurs valables, à son entrée dans l'enseignement moyen de l'État, est nommé régent ou instituteur, régente ou institutrice de 2^e classe. »

Art. 2. Seront assimilés aux services ordinaires au point de vue du traitement et du classement :

1^o Lorsque les instituteurs et les institutrices entreront dans les cadres du personnel effectif, les services rendus par ces fonctionnaires dans l'enseignement moyen de l'État ou des communes, dans les écoles normales primaires de l'État, ainsi que dans les établissements d'instruction dépendant du ministère de la justice ;

2^o A partir de la quatrième année, lorsqu'ils seront nommés régents ou régentes, les services effectifs ou intérimaires que les professeurs agrégés et les régentes d'école moyenne auront rendus postérieurement à l'obtention du diplôme légal ou de la dispense prévue par l'article 7 de la loi du 15 juin 1881, dans les établissements d'instruction moyenne de l'un ou de l'autre degré, de l'État ou des communes, dans les écoles normales primaires de l'État, ainsi que dans les établissements d'instruction dépendant du ministère de la justice ;

3^o A partir de la septième année, les services rendus par les instituteurs ou institutrices, professeurs agrégés ou régentes d'école moyenne, dans les écoles primaires communales, adoptées ou subsidiées.

Art. 3. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets à dater du 1^{er} janvier 1909.

Donné à Laeken, le 20 juillet 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

XI

*Arrêtés royaux relatifs à l'inspection. — Personnel. — Démission.
Nominations.*

9 août 1909.

Démission honorable de ses fonctions d'inspecteur général de l'enseignement moyen est accordée, sur sa demande, à M. *Klompers* (T.), directeur général au ministère des Sciences et des Arts.

M. *Goemans* (L.), inspecteur de l'enseignement moyen, est promu aux fonctions d'inspecteur général.

M. *Duqué* (J.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie germanique, professeur chargé d'une mission d'inspection, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen. Il inspectera plus spécialement les cours de langues modernes dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881.

Il aura de plus à s'acquitter de telles autres missions qui lui seront confiées par le Ministre des Sciences et des Arts.

Démission honorable de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen est accordée, sur sa demande, à M. *Alexandre* (P.-J.-F.).

Il est admis à faire valoir ses droits à la pension et autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

M. *Habets* (A.), docteur en philosophie et lettres (groupe histoire), candidat en philologie germanique, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Hasselt, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen.

Il inspectera plus spécialement les cours d'histoire et de géographie dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881.

Il aura, de plus, à s'acquitter de telles autres missions qui lui seront confiées par le Ministre des Sciences et des Arts.

XII

*Arrêté royal approuvant la convention conclue, le 16 juillet 1909,
pour le patronage du Collège de Herve.*

14 août 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 5 de la loi du 6 février 1887 sur l'enseignement moyen ;

Vu Notre arrêté du 28 décembre 1899, approuvant la convention de patronage conclue pour un terme de dix ans, entre l'administration communale de Herve et M. l'abbé Grégoire Dobbelstein, directeur du collège Marie-Thérèse, en cette ville ;

Vu la nouvelle convention intervenue le 16 juillet dernier, entre la dite administration à ce dûment autorisée par délibération du Conseil, en date du 2 juillet, d'une part et M. l'abbé Victor Simon, directeur du collège précité, d'autre part, et aux termes de laquelle la ville de Herve accorde son patronage au même établissement pour un nouveau terme de dix ans, à prendre cours le 1^{er} octobre 1909 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Est approuvée, la convention prémentionnée du 16 juillet 1909, laquelle sera visée par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

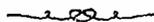
Donné à Laeken, le 14 août 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.



XIII

Arrêté ministériel réduisant de trois à deux, le nombre d'heures de cours attribué, par semaine, à l'enseignement du dessin dans chacune des trois années d'études des écoles moyennes de l'État, pour garçons, et inscrivant le dessin parmi les cours généraux des sections spéciales commerciales, annexées à des écoles moyennes de l'État.

6 octobre 1909.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Vu l'article 9, paragraphe dernier, de l'arrêté royal du 10 septembre 1897, organique des études dans les écoles moyennes de l'État ;

Vu les tableaux de la répartition du temps attribué aux diverses matières de l'enseignement dans les écoles moyennes, pour garçons, ainsi que le programme des cours dans les sections commerciales d'école moyenne ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1904, déterminant le programme de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu,

Arrête :

Article premier. Il est attribué deux heures par semaine, au lieu de trois, à l'enseignement du dessin dans chacune des trois années d'études des écoles moyennes de l'État, pour garçons.

Art. 2. Le dessin est inscrit parmi les cours généraux des sections spéciales commerciales annexées à des écoles moyennes de l'Etat.

Il sera consacré à cet enseignement une heure de leçon par semaine.

Bruxelles, le 6 octobre 1909.

B^{on} DESCAMPS.

XIV

Arrêté royal modifiant celui du 9 juin 1882, relatif aux examens de professeur de dessin.

10 novembre 1909.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu Notre arrêté du 9 juin 1882, déterminant les conditions auxquelles seront délivrés les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'article 6 de Notre arrêté du 9 juin 1882 est remplacé par la disposition suivante :

« Pour être admis aux examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État, le récipiendaire doit être porteur du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen ou de régente d'école moyenne, ou de celui d'instituteur ou d'institutrice primaire. »

Il n'est exigé aucune autre condition d'admissibilité.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 novembre 1909.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

XV

Arrêté ministériel relatif à la mort de S. M. Léopold II, Roi des Belges.

17 décembre 1909.

La Nation belge vient de perdre son Roi !
Fils d'un souverain illustre dont la mémoire restera à tout jamais comme un

symbole vénéré de la monarchie constitutionnelle, Léopold II, après quarante-quatre années de règne, succombe en pleine tâche, ayant, jusqu'à sa dernière heure, consacré le meilleur de sa vie et de ses forces à la grandeur et à la prospérité de la Patrie.

Devant les Chambres réunies, le 17 décembre 1865, le Roi prononçait ces paroles mémorables, que, depuis lors, bien des fois l'on s'est plu à rappeler :

« Si je ne promets à la Belgique ni un grand règne, comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand Roi comme Celui que nous pleurons, je lui promets du moins un Roi belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient. »

Cette promesse sacrée, nous savons avec quelle puissante énergie elle fut tenue et dépassée.

La création de l'Etat africain, qui forme aujourd'hui la Colonie belge du Congo, et qui fut l'œuvre personnelle du Roi, constitue un fait unique dans les annales de l'histoire.

La postérité dira ce que furent un grand règne et un grand Roi.

La Patrie en deuil se doit d'honorer dignement Celui qui disparaît en laissant une telle œuvre.

Elle place tout son espoir dans le concours loyal et déjà si heureusement éprouvé du Prince appelé à présider désormais aux destinées de la Belgique.

Il saura s'inspirer des exemples illustres de Ceux qui furent, avec l'aide de la Providence, les Bienfaiteurs du Peuple belge.

Le Conseil des Ministres :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture,

F. SCHOLLAERT.

Le Ministre de la Justice,

LÉON DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Affaires étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

J. LIEBAERT.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

ARM. HUBERT.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DELBEKE.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

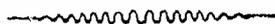
G. HELLEPUTTE.

Le Ministre de la Guerre,

J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.



XVI

Arrêté royal modifiant celui du 9 juin 1882, relatif aux examens de professeur de dessin.

23 février 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 10 novembre 1909, modifiant les conditions auxquelles seront délivrés les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'arrêté royal précité n'entrera en vigueur qu'en 1911.

Par disposition transitoire, les personnes non munies du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen ou de régente d'école moyenne, ou de celui d'instituteur ou d'institutrice primaire, pourront être admises, en 1910, aux examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 23 février 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
B^{on} DESCAMPS.

XVII

Arrêté royal réglant la liquidation des rémunérations des agents nouveaux ou des agents appelés ou rappelés sous les drapeaux ou qui rentrent de l'armée.

14 mars 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Attendu qu'il y a lieu de régler par une disposition générale, applicable au personnel du département des sciences et des arts et des établissements qui y ressortissent, la liquidation des rémunérations des agents nouveaux et des agents appelés ou rappelés sous les drapeaux ou qui rentrent de l'armée.

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Il sera alloué aux agents nouvellement nommés à un emploi salarié, pour la période qui s'écoulera entre leur installation et le 1^{er} du mois suivant, une indemnité calculée d'après le traitement qui leur est alloué et le nombre de jours que comporte cette période.

Art. 2. Les employés miliciens jouiront de leur traitement intégral pour le mois pendant lequel ils sont appelés ou rappelés sous les drapeaux et pour le mois pendant lequel ils reprennent leur service administratif.

Toutefois, les agents sous les drapeaux qui, à la faveur d'un congé limité, reprennent leur service à l'administration, sont rémunérés par journée d'utilisation, en prenant pour base le traitement de l'intéressé.

Art. 3. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 mars 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

XVIII

*Arrêté royal réglant les indemnités des gens de service
des sections normales moyennes de l'État.*

4 avril 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 9 décembre 1907, réglant les indemnités allouées aux membres du personnel enseignant et administratif des sections normales moyennes de l'État ;

Voulant compléter les dispositions de cet arrêté en ce qui concerne le personnel domestique des dites sections ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les indemnités à accorder aux concierges, domestiques et gens de service employés dans les sections normales moyennes de l'État seront fixées par disposition ministérielle.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 4 avril 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

*Arrêté royal instituant définitivement la section commerciale annexée
à l'école moyenne de l'Etat pour filles, à Schaerbeek.*

28 avril 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 10 septembre 1897, relatif à la réorganisation des études dans les écoles moyennes de l'État ;

Vu l'arrêté royal du 30 septembre 1904, qui a créé, à titre d'essai, une section commerciale à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek ;

Considérant que cette section a gagné la confiance des familles et répondu à l'attente du Gouvernement ;

Vu la délibération prise par le Conseil communal de Schaerbeek, dans sa séance du 31 janvier 1910 ;

Vu les avis favorables du bureau administratif et du chef de l'établissement ;

Vu le rapport de l'inspection de l'enseignement moyen ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. La section commerciale annexée à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek, est instituée définitivement.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 28 avril 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

. Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{ou} DESCAMPS.

*Loi concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen
du degré supérieur.*

12 mai 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article premier. A dater du 1^{er} août de la sixième année qui suivra celle de la promulgation de la présente loi, nul ne sera admis à l'examen :

De candidat en philosophie et lettres ;
De candidat notaire ;
De candidat en sciences naturelles ;
De candidat en sciences physiques et mathématiques ;
De candidat ingénieur,

s'il n'a subi avec succès une épreuve préparatoire sur les langues modernes.

Art. 2. L'épreuve a pour objet :

La langue flamande et l'une des langues française, allemande ou anglaise, pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans la région flamande du pays; la langue française et l'une des langues flamande, allemande ou anglaise, pour les autres récipiendaires.

L'épreuve peut avoir pour objet la langue allemande et l'une des langues française, flamande ou anglaise, pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans les arrondissements administratifs d'Arlon, de Bastogne et de Verviers.

Art. 5. Pour la langue française dans la partie wallonne du pays, pour la langue flamande dans la partie flamande, et, dans les arrondissements administratifs d'Arlon, de Bastogne et de Verviers, pour la langue française ou pour la langue allemande, au choix du récipiendaire, l'épreuve comprend :

1° Une composition sans dictionnaire;

2° Une interrogation sur un sujet d'histoire se rattachant au cours de rhétorique ou de première scientifique.

Pour les autres langues, l'épreuve est réglée par arrêté royal de façon à permettre de constater la connaissance pratique et effective de la langue sur laquelle porte l'examen.

Art. 4. L'examen a lieu, en public, devant un jury constitué par arrêté royal et composé :

1° De quatre membres, dont deux sont désignés par l'établissement où le récipiendaire a terminé ses études et dont les deux autres sont choisis par le Gouvernement parmi les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat, si le récipiendaire a terminé ses études dans un établissement d'enseignement privé, et parmi les professeurs d'enseignement privé, s'il a terminé ses études dans un établissement dirigé ou subsidié par l'Etat ;

2° D'un membre de l'Académie royale de Belgique ou de l'Académie royale flamande.

Ce dernier préside le jury.

Il est choisi, par le Gouvernement, sur une liste double de candidats présentés par l'Académie royale flamande ou par l'Académie royale de Belgique, selon la partie du pays où est subi l'examen.

Il est constitué un jury par province.

Les points obtenus pour chacune des épreuves sont publiquement proclamés.

Art. 5. Sont toutefois dispensés de l'épreuve préparatoire :

1° Ceux dont le certificat d'études, prévu par les articles 5 à 10 et 12 de la loi du 10 avril 1890/5 juillet 1891 sur la collation des grades académiques, et délivré par un établissement d'enseignement moyen situé dans la partie flamande du pays, atteste pour toute la durée des études :

a) Ou bien que le titulaire du certificat a suivi, à part les cours de flamand,

d'anglais ou d'allemand, deux cours, au moins, enseignés en flamand, choisis parmi les cours de latin, de grec, de religion, d'histoire, de géographie, de mathématiques, de sciences naturelles; ou bien que huit heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du flamand ou de cours donnés en flamand et compris dans la liste ci-dessus exclusivement;

b) Que trois heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du français, de l'anglais ou de l'allemand;

2° Ceux dont le certificat délivré par un établissement situé dans l'autre partie du pays atteste pour toute la durée des études :

a) Ou bien que l'enseignement a été donné en français, sauf lorsque, pour les autres langues, il a été fait usage de la langue même sur laquelle a porté l'enseignement; ou bien que huit heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du français ou de cours donnés en français;

b) Que trois heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du flamand, de l'anglais ou de l'allemand.

Pour les élèves qui ont fait leurs études partie dans la ville de Bruxelles ou dans l'une des communes énumérées à l'article 6, partie dans la région wallonne ou dans la région flamande du pays, le certificat atteste que les dispositions de la présente loi ont été observées dans chaque région.

Art. 6. Dans la ville de Bruxelles et dans les communes d'Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Saint-Gilles, Etterbeek, Laeken, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Uccle, Forest, Anderlecht-Cureghem et Jette-Saint-Pierre, les règles ci-dessus pour la langue française s'appliquent à ceux dont le français est la langue maternelle ou usuelle, les règles prévues pour le flamand s'appliquent à ceux dont le flamand est la langue maternelle ou usuelle.

La langue maternelle ou usuelle est déterminée par la déclaration du chef de famille.

Les uns et les autres doivent toutefois justifier qu'ils ont suivi, pendant toute la durée de leurs études, quatre heures de cours par semaine consacrées à la langue flamande ou à l'étude de cours donnés en langue flamande s'ils sont soumis au régime français, et le même nombre d'heures de cours consacrées au français ou à l'étude de cours donnés en langue française s'ils sont soumis au régime flamand.

Art. 7. Les dispositions qui précèdent sont sans application :

1° A ceux qui ont subi, dans la langue de leur choix, l'épreuve visée aux articles 9, 10 et 12 de la loi du 12 avril 1890/3 juillet 1891 sur l'ensemble des matières y prévues;

2° A ceux qui, suivant les cours d'un établissement situé en pays flamand, sont nés ou dont l'un des parents est né dans la partie wallonne du pays, ou qui y ont poursuivi pendant deux ans leurs études moyennes, si le certificat atteste que quatre heures au moins ont été consacrées par semaine à la langue flamande ou à l'étude de cours donnés en langue flamande pendant les années d'écolage en pays flamand.

Pour les enfants nés à Bruxelles ou dans l'une des communes énumérées à l'article 6 ou dont l'un des parents est né dans cette agglomération, on suivra,

pour l'application du paragraphe précédent, la distinction prévue au dit article.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 12 mai 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
B^{on} DESCAMPS.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :
Le Ministre de la Justice,
LÉON DE LANTSHBERE.

XXI

Arrêté royal accordant la démission du secrétaire du Conseil de perfectionnement.

30 juin 1910.

Démission honorable de ses fonctions de secrétaire du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne est accordée, sur sa demande, à M. van Austry (F.), directeur honoraire au Ministère des Sciences et des Arts.

Il est autorisé à porter le titre de secrétaire honoraire de ce Conseil.

XXII

Arrêté royal nommant le secrétaire du Conseil de perfectionnement.

11 novembre 1910.

M. Woeste (G.), docteur en droit, chef de division au Ministère des Sciences et des Arts, est nommé secrétaire du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

XXIII

Arrêté royal approuvant la convention conclue, le 29 septembre 1910, pour le patronage du collège de Neerpeelt.

22 novembre 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 5 de la loi du 6 février 1887 ;

Vu la convention conclue le 29 septembre 1910, entre Mgr l'évêque de Liège et le conseil communal de Neerpeelt, aux termes de laquelle cette commune accorde son patronage au collège y établi, pour un terme de dix ans, à prendre cours le 1^{er} octobre 1910.

Vu l'avis favorable de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Est approuvée la convention prémentionnée du 29 septembre 1910, laquelle sera visée par Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 22 novembre 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
F. SCHOLLABRT.

XXIV

Arrêté royal acceptant la démission d'un membre du Conseil de perfectionnement.

22 novembre 1910.

La démission offerte par M. Kurth (G.), professeur émérite de l'Université de Liège, directeur de l'Institut historique belge de Rome, de ses fonctions de membre du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne est acceptée.

XXV

Arrêté royal nommant un membre du Conseil de perfectionnement.

28 novembre 1910.

Est nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'instruction m en remplacement de M. le chevalier de Corswarem, décédé, M. Kleyntj inspecteur honoraire de l'enseignement moyen.

XXVI

Arrêté royal concernant les inspecteurs spéciaux de l'enseignement — Traitements. — Modifications aux dispositions réglementaires.

30 décembre 1910.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les lois organiques de l'enseignement moyen ;

Vu les dispositions de l'arrêté royal du 31 décembre 1902, fixant les traitements des inspecteurs de l'enseignement moyen et l'arrêté royal du 20 juillet 1909, modifiant l'article 27 de l'arrêté précité;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces dispositions en ce qui concerne les inspecteurs du dessin, de la gymnastique et de la musique;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Par modification aux articles 25, 26 et 27 de l'arrêté royal du 31 décembre 1902 et à l'arrêté royal du 20 juillet 1909, le traitement des inspecteurs du dessin, de la gymnastique et de la musique est fixé ainsi qu'il suit :

Taux initial	4,000 francs ;
Après trois années de service	4,500 —
Après six années de service	5,000 —
Après neuf années de service	5,500 —
Après douze années de service	6,000 —

Le traitement de 6,000 francs pourra, après trois années de jouissance, être porté à 6,500 francs.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 30 décembre 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
F. SCHOLLAERT.

XXVII

Arrêté royal nommant un membre du Conseil de perfectionnement.

27 février 1911.

Est nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne en remplacement de M. Kurth, démissionnaire, M. Waltzing (J.-P.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.

XXVIII

Arrêté royal instituant définitivement la section commerciale annexée à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Charleroy.

12 mars 1911.

La section commerciale annexée, à titre d'essai, à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Charleroy, est définitivement instituée.

XXIX

Arrêté royal réglant les examens de professeur de dessin.

17 avril 1911.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 10 novembre 1909, aux termes duquel, pour être admis aux examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État, le récipiendaire doit être porteur du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen ou de régente d'école moyenne, ou de celui d'instituteur ou d'institutrice primaire ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Sont dispensés de la condition prescrite par l'arrêté royal précité, les récipiendaires, porteurs du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans la section d'instruction générale des écoles moyennes de l'État, qui se disposent à subir l'une ou l'autre des diverses épreuves réglées par l'arrêté ministériel du 26 février 1903.

Toutefois cette dispense ne s'étend pas à l'examen de dessin dans les écoles et sections normales moyennes de l'État.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Héliopolis, le 17 avril 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.

XXX

Arrêté ministériel déterminant la formule du diplôme de sortie des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

30 avril 1911

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Vu les dispositions qui règlent l'examen de sortie des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État,

Arrête :

Article unique. Les diplômes de sortie des athénées royales et des écoles moyennes de l'État seront rédigés conformément au modèle ci-annexé.

Bruxelles, le 30 avril 1911.

F. SCHOLLAERT.

ANNEXE.

Formule du diplôme.

Le jury chargé de procéder aux examens de sortie de . . (1);

Vu les dispositions réglementaires concernant cet objet;

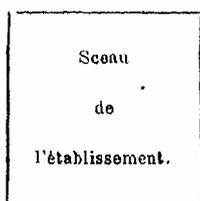
Attendu que M... nat... de..., a subi l'examen de sortie réglé par ces dispositions ;

Vu la somme de points obtenus dans cet examen et dans les compositions de l'année,

Confère à M... le présent diplôme attestant qu'... a fait (2)... des études (3)... comprenant (4)...

Donné à..., le...

Le Jury,



Vu par Nous, Ministre des Sciences et des Arts,

Pour le Ministre :

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

(1) Désigner l'établissement :

Athénée royal.

École moyenne de l'État pour garçons (ou pour filles).

Section spéciale commerciale (ou industrielle ou agricole) annexée à l'école moyenne de l'État pour... à...

(2) Avec fruit, grand fruit ou plus grand fruit.

(3) Ajouter :

Pour les athénées : d'humanités grecques-latines, latines ou modernes (division scientifique ou division commerciale et industrielle) ;

Pour les écoles moyennes : moyennes du degré inférieur ;

Pour les sections spéciales : moyennes du degré inférieur (section spéciale commerciale ou industrielle ou agricole).

(4) Indiquer les branches obligatoires (pour les sections spéciales, les branches qui ont fait l'objet de l'examen et des compositions).

S'il y a lieu, le jury ajoutera à la formule la mention suivante :

Pour les athénées et les écoles moyennes : « et qu'... a suivi, en outre, avec (fruit, etc.), les cours facultatifs de... » ;

Pour les sections spéciales : « et qu'... s'est particulièrement distingué... dans... » (indiquer ici les branches pour lesquelles l'élève a obtenu les 0.8 des points dans les compositions et l'examen réunis).

Vu pour être annexé à notre arrêté du 30 avril 1911.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.

*Arrêté royal modifiant le programme des examens complémentaires
de professeur agrégé.*

15 mai 1911

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 6 juillet 1885, portant règlement organique des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen ;

Vu l'arrêté royal complémentaire du 10 mars 1908 ;

Considérant que si l'acquisition du double diplôme de professeur agrégé pour la partie littéraire et pour la partie scientifique doit comporter la dispense des matières communes aux deux examens, cette dispense ne peut, étant donnée la difficulté de faire concorder les résultats des examens partiels, s'étendre aux parties de matières inscrites aux programmes de ces épreuves ;

Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'arrêté royal du 10 mars 1908 est remplacé par les dispositions suivantes :

Le professeur agrégé de l'enseignement moyen, pour la partie littéraire ou pour la partie scientifique, qui désire obtenir le double diplôme littéraire et scientifique est dispensé de l'épreuve sur les matières communes aux deux examens.

En conséquence :

1° Le professeur agrégé pour la partie littéraire qui désire obtenir le diplôme de professeur agrégé pour la partie scientifique est dispensé de l'épreuve sur :

a) La première langue ;

b) La seconde langue ;

c) L'économie politique, les notions de droit public et les lois sur l'enseignement moyen ;

2° Le professeur agrégé pour la partie scientifique qui désire obtenir le diplôme de professeur agrégé pour la partie littéraire est dispensé de l'épreuve sur l'économie politique, les notions de droit public et les lois sur l'enseignement moyen.

Art. 2. Les deux examens ne peuvent être subis qu'à un an d'intervalle au moins.

Art. 3. Le grade de l'examen complémentaire est déterminé par les résultats obtenus sur l'ensemble des matières qui constitue le programme de cet examen ; il est indiqué dans une formule spéciale de diplôme.

Art. 4. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 15 mai 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.

XXXII

Arrêté ministériel modifiant le programme des examens complémentaires de régente.

10 mai 1911.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du 6 juillet 1883, relatif à l'organisation des examens de régente, ainsi que les arrêtés ministériels du 7 juillet 1885 et du 6 mai 1887 portant règlement organique de ces examens ;

Vu l'arrêté ministériel complémentaire du 10 mars 1908 ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'acquisition du double diplôme de régente littéraire ou scientifique et de régente de langues modernes ;

Considérant que si l'acquisition du double diplôme de régente pour la partie littéraire et pour la partie scientifique doit comporter la dispense des matières communes aux deux examens, cette dispense ne peut, étant donnée la difficulté de faire concorder les résultats des examens partiels, s'étendre aux parties de matières inscrites aux programmes des deux épreuves ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Arrête :

Article premier. Les arrêtés ministériels des 7 juillet 1883, 6 mai 1887 et 10 mars 1908 sont complétés et modifiés par les dispositions suivantes :

Les personnes munies du diplôme de régente littéraire, de régente scientifique ou de régente de langues modernes qui désirent obtenir le double diplôme de régente littéraire et de régente scientifique, de régente littéraire et de régente de langues modernes, de régente scientifique et de régente de langues modernes, sont dispensées de l'épreuve sur les matières communes aux deux examens.

En conséquence : 1° la personne qui est munie du diplôme de régente littéraire et qui désire obtenir le diplôme de régente scientifique est dispensée de l'épreuve sur :

- a) La première langue ;
- b) La seconde langue ;
- c) La géographie.

2° La personne qui est munie du diplôme de régente scientifique et qui désire obtenir le diplôme de régente littéraire est dispensée de l'épreuve sur la géographie ;

3° La personne qui est munie du diplôme de régente littéraire et qui désire obtenir le diplôme de régente de langues modernes est dispensée de l'épreuve sur :

- a) La première langue ;
- b) La grammaire générale et comparée.

4° La personne qui est munie du diplôme de régente de langues modernes et qui désire obtenir le diplôme de régente littéraire est dispensée de l'épreuve sur :

- a) La première langue ;

b) La seconde langue ;

c) Les éléments de grammaire générale et comparée.

5° La personne qui est munie du diplôme de régente de langues modernes et qui désire obtenir le diplôme de régente scientifique est dispensée de l'épreuve sur :

a) La première langue ;

b) La seconde langue.

Art. 2. Les deux examens ne peuvent être subis qu'à un an d'intervalle au moins.

Art. 3. Le grade de l'examen complémentaire est déterminé par les résultats obtenus dans l'ensemble des matières qui constituent le programme de cet examen ; il est indiqué dans une formule spéciale de diplôme.

Bruxelles, le 16 mai 1911.

F. SCHOLLAERT.

XXXIII

Arrêté déterminant les formules des diplômes complémentaires à délivrer par les jurys de professeur agrégé et de régente.

17 mai 1911.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Vu l'article 3 de l'arrêté royal du 15 mai 1911 et l'article 3 de l'arrêté ministériel du 16 mai 1911.

Voulant déterminer la formule des diplômes à délivrer par les jurys de professeur agrégé et de régente de l'enseignement moyen du degré inférieur, aux récipiendaires déjà munis du diplôme de professeur agrégé ou de régente, qui ont subi avec succès l'épreuve complémentaire en vue de l'obtention du double diplôme de professeur agrégé pour la partie littéraire et pour la partie scientifique, de régente pour la partie littéraire et pour la partie scientifique, ou pour la partie littéraire et pour les langues modernes, ou pour la partie scientifique et pour les langues modernes ;

Arrête :

Article unique. La formule des diplômes prémentionnés est réglée conformément aux modèles annexés au présent arrêté.

Bruxelles, le 17 mai, 1911.

F. SCHOLLAERT.

Formule du diplôme complémentaire.

AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

Le jury chargé de procéder aux examens d'aspirant professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ;

Vu l'arrêté royal du 15 mai 1911 ;

Attendu que le sieur . . . , natif de . . . , porteur du diplôme de professeur agrégé pour la partie $\left\{ \begin{array}{l} \text{littéraire} \\ \text{ou} \\ \text{scientifique} \end{array} \right\}$, a subi . . . l'examen complémentaire prescrit par l'arrêté royal prérappelé pour l'obtention du grade de professeur agrégé pour la partie $\left\{ \begin{array}{l} \text{scientifique} \\ \text{ou} \\ \text{littéraire} \end{array} \right\}$ localités flamandes $\left\{ \begin{array}{l} \text{ou} \\ \text{localités wallonnes} \end{array} \right\}$;

Confère au dit sieur . . . , le grade de professeur agrégé pour l'enseignement des matières $\left\{ \begin{array}{l} \text{scientifiques} \\ \text{littéraires} \end{array} \right\}$ dans les écoles de localités $\left\{ \begin{array}{l} \text{flamandes.} \\ \text{wallonnes.} \end{array} \right\}$

En foi de quoi il lui a délivré le présent diplôme.

Donné à

Le Jury :

(Signature.)

(Sceau.)

Vu pour légalisation des signatures
des membres du jury,

Formule du diplôme complémentaire.

AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

Le jury chargé de procéder aux examens de régente d'école moyenne ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 1911 ;

Attendu que la d. . . , native de . . . , porteur du diplôme de régente pour les $\left\{ \begin{array}{l} \text{matières littéraires} \\ \text{matières scientifiques} \\ \text{langues modernes} \end{array} \right\}$ localités $\left\{ \begin{array}{l} \text{flamandes} \\ \text{ou} \\ \text{wallonnes} \end{array} \right\}$, a subi . . . l'examen complémentaire prescrit par l'arrêté prérappelé pour l'obtention du grade de régente pour les $\left\{ \begin{array}{l} \text{matières scientifiques} \\ \text{matières littéraires} \\ \text{langues modernes} \end{array} \right\}$ localités $\left\{ \begin{array}{l} \text{flamandes} \\ \text{ou} \\ \text{wallonnes} \end{array} \right\}$;

Confère à la dite d. . . le diplôme de régente pour l'enseignement des $\left\{ \begin{array}{l} \text{matières scientifiques} \\ \text{matières littéraires} \\ \text{langues modernes} \end{array} \right\}$ dans les écoles de localités $\left\{ \begin{array}{l} \text{flamandes} \\ \text{wallonnes.} \end{array} \right\}$

En foi de quoi il lui a délivré le présent diplôme.

Donné à

Le jury :

(Signature.)

(Sceau.)

Vu pour légalisation des signatures
des membres du jury;



XXXIV

*Arrêté royal modifiant les dispositions concernant l'âge d'admission
dans les athénées royales.*

12 juin 1911.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 30 août 1888, portant règlement organique des athénées royales ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'article 5, § 1^{er}, du règlement organique des athénées royales est modifié ainsi qu'il suit :

« Pour être admis à la classe de 7^e, il faut être âgé de 11 ans au moins. Toutefois, dispense de la condition d'âge peut être accordée par le bureau administratif, dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du chef de l'établissement. »

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 12 juin 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.



XXXV

*Arrêté royal modifiant les dispositions concernant l'âge d'admission
aux écoles moyennes de l'Etat et aux sections préparatoires y annexées.*

12 juin 1911.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 10 septembre 1897, réglant l'organisation générale des écoles moyennes de l'Etat ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les articles 2, § 2, et 7, § 2, de l'arrêté royal du 10 septembre 1897 sont remplacés par la disposition suivante :

« Dispense de la condition d'âge peut être accordée par le bureau administratif, dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du chef de l'établissement. »

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 12 juin 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.



XXXVI

*Arrêté royal modifiant le règlement des examens
d'aspirant professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen.*

12 juin 1911.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 14 de la loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen ;

Vu l'arrêté royal du 6 juillet 1885, portant règlement des examens d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ;

Considérant que ces dispositions établissent une distinction peu justifiée entre les récipiendaires qui se destinent à enseigner dans la région wallonne du pays et ceux qui se destinent aux écoles des localités flamandes ;

Voulant, d'autre part, assurer le recrutement de professeurs agrégés pour la partie flamande du pays ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les articles 4, A, 1^o et 2^o ; 5, A, section scientifique, 4^o et 5^o, B, section littéraire, 1^o et 3^o ; et 6 de l'arrêté royal du 6 juillet 1885 sont remplacés, pour les récipiendaires qui aspirent à enseigner dans les écoles moyennes de la partie flamande du pays, par les dispositions suivantes :

Art. 4. A, 1^o La langue flamande (composition, grammaire, analyse littéraire ; la littérature néerlandaise du XVI^e et du XVII^e siècle) ;

2^o La langue française (composition, grammaire, analyse littéraire, histoire de la littérature depuis Malherbe jusqu'à la fin du XVIII^e siècle).

Art. 5. A. Section scientifique : 4° La langue flamande (composition, la littérature néerlandaise depuis le XVIII^e siècle);

5° La langue française (composition, la littérature au XIX^e siècle);

B. Section littéraire : 1° La langue flamande (composition et analyse littéraire, versification, histoire de la littérature néerlandaise jusqu'au XVI^e siècle, la littérature depuis le XVIII^e siècle);

3° La langue française (composition, analyse littéraire, versification, histoire de la littérature française jusqu'à Malherbe, la littérature au XIX^e siècle).

Art. 6. Les récipiendaires qui aspirent à enseigner dans les écoles moyennes de la partie flamande du pays doivent faire en flamand l'une des deux leçons.

Art. 2. L'article 10 de l'arrêté royal du 6 juillet 1883, répartissant les deux heures et demie de l'épreuve orale entre les différentes matières des examens, et l'article 12 du même arrêté, réglant le maximum des points qui peut être accordé pour chacune des matières ou parties des examens, sont modifiés ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les épreuves sur les langues obligatoires.

Art. 10. Examen d'aspirant-professeur agrégé.

Première langue (1)	25 minutes.
Seconde langue (2)	20 —

Examen de professeur agrégé.

A. Section scientifique.

Première langue (1)	15 minutes.
Seconde langue (2)	10 —

B. Section littéraire.

Première langue (1)	30 minutes.
Seconde langue (2)	20 —

Art. 12. Examen d'aspirant-professeur agrégé.

	Epreuve écrite.	Epreuve orale.
Première langue (1)	40 p.	40 p.
Seconde langue (2)	40 p.	40 p.

Examen de professeur agrégé.

A. Section scientifique.

	Epreuve écrite.	Epreuve orale.
Première langue (1)	30 p.	30 p.
Seconde langue (2)	20 p.	20 p.

B. Section littéraire.

	Epreuve écrite.	Epreuve orale.
Première langue (1)		
Latin, grammaire générale.	80 p.	80 p.
Seconde langue (2)	60 p.	60 p.

(1) La langue flamande pour les récipiendaires qui aspirent à enseigner dans une localité flamande.

(2) Le français pour ces mêmes récipiendaires.

Art. 3. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 14 juin 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.



XXXVII

Arrêté royal modifiant le règlement des examens d'aspirante régente et de régente d'école moyenne.

15 juin 1911.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du 6 juillet 1883, autorisant le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique à prendre les dispositions réglementaires concernant les examens d'aspirante régente et de régente d'école moyenne ;

Vu les arrêtés ministériels du 7 juillet 1883 et du 26 mai 1887, réglementant les dits examens ;

Vu l'arrêté royal du 14 juin 1911, modifiant, pour les récipiendaires qui se destinent à enseigner dans la partie flamande du pays, le programme des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen ;

Le Conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne entendu ;

Arrête :

Article premier. Les articles 5 ; 12, *A*, 1^o et 2^o ; 13, *A*, section littéraire, 1^o et 3^o ; 13, *B*, section scientifique, 1^o et 2^o ; 14, *A*, *a*) et *b*) ; 14, *B*, section scientifique *a*) et *b*) ; et 18 de l'arrêté ministériel du 7 juillet 1883, modifié par l'arrêté ministériel du 26 mai 1887, sont remplacés, pour les récipiendaires qui aspirent à enseigner dans une école moyenne de localité flamande, par les dispositions suivantes :

Art. 5. Pour l'examen préparatoire et pour l'examen définitif, la durée de l'épreuve écrite est de neuf heures. Pour chaque langue supplémentaire la durée de l'épreuve écrite est d'une heure et celle de l'épreuve orale de vingt minutes.

Art. 12. *A*, 1^o, la langue flamande (composition, grammaire, analyse littéraire, histoire de la littérature néerlandaise du xvi^e et du xvii^e siècle).

2^o La langue française (composition, grammaire, analyse littéraire, histoire de la littérature depuis Malherbe jusqu'à la fin du xviii^e siècle).

Art. 13. *A*. Section littéraire.

1^o La langue flamande (composition et histoire de la littérature néerlandaise jusqu'au xvi^e siècle; la littérature néerlandaise depuis le xviii^e siècle).

3^o La langue française (composition, versification, analyse littéraire, histoire de la littérature jusqu'à Malherbe; la littérature au xix^e siècle).

B. Section scientifique.

1° La langue flamande (composition) ;

2° La langue française (composition).

Art. 14. *A. a)* Flamand : une rédaction, une question d'histoire de la littérature, une question de grammaire.

b) Français : une rédaction.

B. Section scientifique.

a) Flamand : une question de grammaire ou de théorie littéraire.

b) Français : une question d'histoire littéraire et une rédaction.

Art. 18. Les langues supplémentaires ne sont facultatives qu'à l'examen d'admission. Elles font nécessairement partie des examens ultérieurs; il est attribué à chacune de ces langues, cinq points à l'examen écrit et cinq points à l'examen oral, sans que le maximum ordinaire des points soit affecté.

Art. 2. L'article 15 de l'arrêté ministériel du 7 juillet 1885 est modifié, en ce qui concerne le temps et le maximum des points assignés aux épreuves orales sur les langues obligatoires, de la façon suivante :

Examen préparatoire.

<i>A. 1°</i> Première langue (1)	20 minutes.	45 points.
2° Seconde langue (2)	—	33 —

*Examen définitif.**A. Section littéraire.*

1° Première langue (1)	25 minutes.	60 points.
2° Seconde langue (2)	20 —	60 —

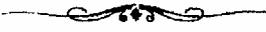
B. Section scientifique.

1° Première langue (1)	15 minutes.	30 points.
2° Seconde langue (2)	10 —	20 —

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Moniteur*.

Bruxelles, le 15 juin 1911.

F. SCHOLLAERT.



 XXXVIII

Arrêté ministériel modifiant les dispositions concernant la mention de l'épreuve sur une langue moderne.

20 juin 1911.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 1893, déterminant les formules des diplômes et certificats à délivrer par les jurys d'examen de professeur agrégé de l'enseigne-

(1) La langue flamande pour les récipiendaires qui aspirent à enseigner dans une école de localité flamande.

(2) Le français pour ces mêmes récipiendaires.

ment moyen du degré inférieur et par les jurys d'examen de régente d'école moyenne;

Voulant parer aux inconvénients qui résultent de l'inscription, sur ces diplômes et certificats, de la mention de l'épreuve sur une langue moderne (flamand, allemand ou anglais), lorsque le résultat de cette épreuve n'a pas été satisfaisant ;

Arrête :

Article unique. La mention de l'épreuve sur une langue moderne (flamand, allemand ou anglais), ne sera inscrite aux diplômes et certificats d'aspirant professeur agrégé, de professeur agrégé, d'aspirante régente et de régente d'école moyenne (section littéraire et section scientifique), que si le récipiendaire a obtenu les 0.63 du nombre maximum des points représentant un travail parfait.

Bruxelles, le 20 juin 1911.

P. POULLET.

XXXIX

Arrêté royal introduisant l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'État, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées.

10 juillet 1911.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881 ;

Vu l'arrêté royal du 10 septembre 1897 constituant le règlement organique des écoles moyennes de l'État ;

Vu notamment les articles 3, littera A, et 9 de cet arrêté ;

Considérant qu'il y a lieu d'introduire l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées ;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'enseignement dans la section préparatoire comprend, outre les matières énumérées à l'article 3, littera A, de l'arrêté royal précité, le travail manuel.

Art. 2. L'enseignement dans les écoles moyennes d'instruction générale, comprend, outre les matières énumérées à l'article 9 de l'arrêté royal précité, le travail manuel.

Art. 5. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 10 juillet 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
P. POULLET.

XL

Arrêté ministériel déterminant le programme de l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'État, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées.

11 juillet 1911.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du 10 juillet 1911, inscrivant le travail manuel au nombre des matières obligatoires du programme à enseigner dans les sections générales des écoles moyennes de l'État, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu,

Arrête :

Le programme de l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'État, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées, est déterminé de la manière suivante :

A. — Section préparatoire.

DEGRÉ INFÉRIEUR.

Travail du papier.

Pliage et déchirage de papiers irréguliers, à l'effet d'obtenir les éléments géométriques étudiés, lignes, angles, triangles, quadrilatères, etc.

Pliage et découpage (à l'aide des ciseaux) de figures géométriques régulières : carrés, rectangles, triangles, etc., pour former des arrangements décoratifs et des formes de beauté.

Autres exercices de pliage. Exemples : recouvrement de livres et de cahiers, confection d'un sachet pour bâtonnets, d'une enveloppe pour collections, confection d'un cube, d'un prisme (en papier épais) et d'objets dérivés.

Découpage et collage de formes de beauté et de silhouettes. Arrangements décoratifs.

N. B. — Les exercices qui précèdent se feront sans l'emploi de la règle, de l'équerre, du double décimètre, du compas.

Modelage.

Formes usuelles dérivant de la boule, du cylindre, du cône, du prisme, etc.
Exemples : pomme, orange, fruits divers, litre, poids, pots, vases, bouteilles, verre, champignon, cornet d'abondance, pot à fleur, dé à jouer, moulin à café, etc.

Objets plus irréguliers. Exemples : fleurs, coquillages, animaux.

N. B. — Les exercices de modelage seront avantageusement mis en rapport avec les leçons de choses.

Travaux pratiques occasionnels.

Au cours des leçons de calcul, de système métrique, de sciences naturelles, de géographie, de dessin, etc., les élèves seront fréquemment exercés à divers travaux pratiques, tels que : mesurages, pesées, confection et arrangement de collections, soins à donner aux plantes, exercices de jardinage, etc.

DEGRÉ MOYEN.

Travail du papier.

(Emploi de la règle plate, de l'équerre, du double décimètre, du compas, du couteau de cartonnier).

Pliage et découpage du papier en vue d'obtenir des figures géométriques étudiées. Division de ces figures par les médianes et les diagonales.

Découpage et collage de figures géométriques et arrangements décoratifs.

Confection des mesures de longueur, de surface, de volumes étudiées. Confection en papier fort d'objets dérivés. Exemples : sachets, enveloppes, boîtes, pochoirs géométriques.

Premiers exercices de cartonnage.

Les lignes et les angles. Découpage du carton entièrement et à mi-épaisseur. — Construction d'un angle.

Polygones. — Construction des figures étudiées : triangle, carré, rectangle.

Confection d'objets dérivés. Exemples : étiquettes, pancartes pour diagrammes, gravures et collections. — Cadre simple, farde simple, boîte pour minéraux. — Développement et construction du cube et du prisme. Confection de disques de Newton, d'un cadran horaire, etc.

Modelage.

Confection d'un fond. Formes ornementales en creux sur fond. — Ornaments simples en relief. Exemples : denticules, grecques, rosaces, fleurons, festons, etc. (d'après de grands modèles en plâtre).

Modelage d'après nature (sur fond) : feuilles simples, fruits, objets divers, tels que : toupie, cadenas, nœud de cravate, porte-monnaie, etc.

Travaux pratiques.

(Voir la note figurant au degré inférieur.)

DEGRÉ SUPÉRIEUR.

Travail du papier et cartonnage.

Pliages et découpages se rapportant à l'étude de différentes notions. Exemples : figures équivalentes, aire des surfaces, etc. Collage de gravures sur fond. — Pochoirs. Confection et décoration d'objets divers. Exemples : pancartes, cadres, fardes, porte-journaux, etc. Développement et construction de solides géométriques. Construction de mesures métriques équivalentes aux mesures du système métrique.

Boîtes pour collections et objets divers.

Modelage.

Modelage sur fond d'après nature : fruits, feuilles, fleurs, légumes, objets isolés ou groupés, petits animaux, etc.

Travaux pratiques.

(Voir la notice figurant au programme du degré inférieur.)

B. — Section moyenne.

1° Ecoles dépourvues d'un atelier pour le travail du bois et du fer. (Programme obligatoire.)

1^{re} ANNÉE D'ÉTUDES.*Cartonnage.*

Exercices récapitulatifs : découpage du papier et du carton. — Pochoirs divers. — Collage de gravures sur fond. Confection d'étiquettes, de diagrammes, de pancartes, de cadres pour gravures, cartes-vues, etc.

Confection d'un herbier. — Entoilage de cartes. Construction de solides géométriques, de boîtes pour collections d'objets divers.

Modelage.

Exercices récapitulatifs : modelage sur fond d'après de grands modèles en plâtre. Exemple : rosaces, frises, palmettes, grecques, rinceaux, fleurons, etc.

Modelage d'après nature : fruits, feuilles, fleurs, légumes, insectes, coquillages, objets divers isolés ou groupés, etc.

Travaux artistiques.

Décoration d'objets au pochoir.

Exercices de pyrogravure sur carton. Application à la décoration d'objets d'après les dessins composés par l'élève.

Travaux pratiques.

Travaux collectifs. Entoilage de cartes, étiquetage de livres, de flacons, de produits industriels, recouvrement de livres, culture des plantes ornementant

l'école, entretien du matériel didactique. Formation et entretien de collections faisant partie du musée de l'école.

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Cartonnage.

Continuation des exercices : confection et ornementation d'objets divers. Exemples : fardes, cadres, boîtes diverses, porte-journaux, tableaux pour collections, etc. Cartonnage de livres et de cahiers.

Exercices de reliure.

Modelage.

Modelage sur fond. Exercices de stylisation et de composition ornementale d'après des éléments empruntés à la nature. Composition de rosaces, palmettes, bordures, fleurons, écussons, rinceaux, etc.

Travaux artistiques.

Exercices de pyrogravure (continuation).

Repoussage du cuir. — Exercices préliminaires et application à la décoration d'objets divers d'après les compositions de l'élève.

Sculpture en coches. — Exercices préliminaires sur planchettes préparées. Application à la décoration d'objets très simples préparés.

Travaux pratiques.

Voir la notice figurant au programme de la première année d'études.

N. B. — Le professeur aura à sa disposition une boîte d'outils, renfermant le nécessaire pour la confection des collections. Il initiera occasionnellement les élèves à l'emploi des outils d'un usage courant, marteaux, tenailles, poinçons, limes, pinces, vilebrequins, scies, rabots, etc.

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Cartonnage.

Formation de collections à l'aide de produits recueillis au cours des excursions. Confection d'un herbier (suite). Continuation des exercices de reliure.

Modelage.

Continuation des exercices de modelage d'après nature. Exercices de stylisation et de composition.

Quelques exercices de modelage à la gutta-percha. Quelques exercices de modelage.

Travaux artistiques.

Continuation des exercices de pyrogravure, de sculpture en coches, de repoussage du cuir. Exercices de repoussage du cuivre et de l'étain. Application à la décoration d'objets divers, d'après des dessins composés par l'élève.

Éléments de photographie. — Les opérations. — Confections de diapositives. Travail du verre. Exercices élémentaires : casser, effiler, courber un tube.

Travaux pratiques.

Exercices pratiques relatifs au nivellement et à l'arpentage. Manipulation en rapport avec les cours de physique et de chimie. Entretien du matériel didactique : cartes, tableaux intuitifs, livres, collections, appareils. Culture des plantes décorant l'école.

N. B. — Les exercices pratiques relatifs au nivellement, à l'arpentage ainsi que les manipulations seront dirigés par le professeur de sciences.

2^o Écoles pourvues d'un atelier spécial pour le travail du bois et du fer (programme facultatif).

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Remarques. — 1. Les exercices de cartonnage, de modelage, de pyrogravure, de sculpture en coches, de repoussage du cuir, de l'étain et du cuivre, prévus au programme obligatoire, seront réduits afin de laisser une place importante au travail du bois et du fer.

2. Il appartiendra au professeur de faire un choix parmi les objets indiqués ci-après.

3. En ce qui concerne les travaux pratiques, voir le programme obligatoire.

Travail du bois.

Considérations générales : l'établi, les outils, les matières premières.

Emploi de la scie à refendre, de la scie à débiter, du ciseau, de la lime, de la plane. — Confection d'objets divers. Exemples : manche de mirette, ébauchoir, dent de rateau, chevilles, manches d'outils, poignée, plioir, piquet pour cordeau, manche de maillet, plantoir, cylindre pour treuil, etc.

Emploi de la varlope, du riflard, du demi-rabot. — Confection d'objets divers. Exemples : latte pour le modelage, latte pour carte entoilée, règle carrée, tuteur pour fleurs, galons, règle à bornoyer, latte de dessin, mètre droit, étiquette de jardin, garrot de scie, jalon d'arpentage, canne de gymnastique, pied d'appareil, planchette pour l'étude du centre de gravité, prismes sectionnés, etc.

Emploi de la scie à chantourner, du vilebrequin et des mèches. — Objets : pendule électrique, support d'aiguille aimantée, boussole, disques pour l'étude de l'équilibre, niveau de maçon, équerres, rapporteur, support pour disque de Newton, tête de maillet, etc.

Emploi de la gouge. — Objets : fil à plomb de maçon, niveau à bulle d'air, trépied pour niveau d'eau, support pour tubes capillaires, cadre, passe-partout, bac pour plante, etc.

Travail du fer.

Travail du fil de fer demi-cylindrique, maniement du marteau, de la langue de carpe et de la lime douce. — Exercices préliminaires : plier suivant

un angle donné, lier le fil de fer; confection d'objets. Exemples : croisillons, rosaces, supports divers, etc.

Travail de la tôle. — Confection d'objets divers. Exemples : coin de coffret, petit écusson, morillon à charnière, rapporteur, rosaces, cuvettes, rond de serviette, porte-allumettes, etc.

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

(Voir les remarques mentionnées au programme de la deuxième année d'études.)

Travail du bois.

Exercices récapitulatifs : confection de quelques organes de machines. Extrémités de tiges d'excentrique, leviers, têtes de bielle, etc.

Assemblage de simple entaille à mi-bois. — Applications : supports pour tubes à essai, supports pour flacons, etc.

Entaille à trois parois. — Applications : té de dessin, étagère pour minéraux, armoire pour collections, etc.

Entaille à trois parois avec tenon à un arasement. — Applications : support pour tubes à essai, étagère pour tubes de verre, etc.

Mortaise sur plat. — Applications : égouttoir pour photographie, plaques d'anagerage avec trou, toton pour disque de Newton, etc.

Mortaise sur plat et tenon à deux arasements. — Applications : leviers, balance ordinaire, balance Roberval, poulie fixe, poulie mobile, moufle et palon, vases communicants, etc.

Assemblage en croix. — Applications : bac à compartiments pour minéraux, bac pour tubes en verre, etc.

Assemblage à mortaise sur champ et tenon à deux et trois arasements. — Emploi du bédane. Applications : niveau de maçon, fruitier, treuil, cabestan, porte vitrée pour coffret à minéraux, armoire pour pharmacie scolaire, etc.

Assemblage sur bout simple à enfourchement. — Applications : traverse de scie, équerre d'onglet, niveau de maçon, cousoir, cadre pour vitre, etc.

Assemblage à queues droites. — Applications : support pour tubes de Torricelli. Boîte pour collections avec couvercle vitré.

Assemblages divers et objets divers. — Exemples : presse à sécher les plantes, étaloir pour papillons, classeur pour tableaux ou carton, bac pour pile électrique. Armoire à collections, support pour ballon à chauffer les liquides, etc.

Travail du fer.

Travail de la tôle et du fer plat : l'étau, l'établi, la lime et le foret.

Exercices divers : amincir une pièce à l'un des bouts; aplatir une barre donnée à des dimensions données; arrondir un fer carré; équarrir un fer plat ou rond et ajuster à la lime.

Confection d'objets. Exemple : règle plate, ordinaire, règle biseautée, équerres d'angles à une ou deux branches, croisillons, entrée de serrure biseautée, etc.

Objets divers servant d'achèvement aux objets en bois et aux appareils de physique.

Bruxelles, le 11 juillet 1911.

P. POULLET.

Annexe à l'arrêté ministériel du 11 juillet 1911.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le professeur ne perdra pas de vue que si le travail manuel scolaire a pour but essentiel de faire acquérir à l'élève la sûreté du coup d'œil et l'habileté de la main, il coopère au même titre que les autres branches de l'enseignement général, à la culture intégrale des facultés : il développe harmoniquement et progressivement la compréhension, le jugement, la volonté, l'imagination ; il fortifie, chez le jeune homme, l'esprit d'observation et de précision, l'initiative personnelle et le sens esthétique ; il constitue un excellent moyen d'éducation morale, car il éveille chez l'enfant la personnalité, la responsabilité ; il lui donne des habitudes d'ordre, de propreté, d'économie et, dans une large mesure, l'amour du travail.

Le professeur se pénétrera également de cette idée que, par l'appui qu'elles prêtent aux autres branches du programme, les occupations manuelles peuvent contribuer efficacement à imprimer à l'enseignement, un caractère plus intuitif, plus pratique et plus actif.

MESURES D'ORGANISATION.

Atelier. — En section préparatoire, les exercices de travail manuel se pratiqueront généralement dans les salles ordinaires de classe. Toutefois, si l'établissement possède une installation spéciale pour le cartonnage et le modelage, il y aura lieu d'y conduire les élèves des classes supérieures de la section préparatoire.

Dans bien des cas, les greniers de l'école pourront être aménagés et convertis en atelier pour le travail du bois et du fer, pour le cartonnage et le modelage.

Souvent aussi, la salle de dessin pourra très bien convenir pour le cartonnage, le modelage, et, en général, pour les travaux qui s'exécutent sur table : pyrogravure, sculpture en coches, repoussage du cuir, etc.

Le professeur veillera à ce que l'atelier soit tenu dans un état d'ordre et de propreté constants. A tour de rôle, les élèves seront chargés de la mise en ordre de l'atelier.

Horaire du cours. — En section préparatoire, deux heures sont employées hebdomadairement à l'enseignement du dessin. Il y aura lieu de consacrer une de ces heures au dessin géométrique et au travail manuel combinés et de réserver exclusivement l'autre heure au dessin à main libre. Dans les trois années d'études de la section moyenne, il conviendra (en reprenant la troisième heure qui était affectée autrefois au dessin) de consacrer, chaque semaine, une séance de deux heures consécutives au dessin géométrique (constructions géométriques, projec-

tions, dessin technique, etc.) et au travail manuel combinés. La troisième heure sera réservée exclusivement au dessin à main libre.

Matières premières. — Les élèves conserveront la propriété des objets confectionnés. Ils fourniront la matière première : papier, carton, terre, etc. A cet effet, ils verseront annuellement, entre les mains du chef de l'établissement, une cotisation variant, suivant les classes, de 1 à 5 francs, pour l'achat des matières premières mises à leur disposition. D'après les propositions du personnel enseignant, le directeur se chargera d'acheter les matières premières et de les distribuer aux différents professeurs.

L'établissement fournira les matières premières employées à la confection des collections restant la propriété du musée de l'école, à l'entretien du matériel didactique et de l'outillage.

Le professeur veillera à ce que les élèves ne gaspillent pas la matière première. Il prêchera sans cesse l'économie. Chaque élève conservera dans une farde *ad hoc* les déchets de papiers utilisables.

Outillage. — L'établissement fournira l'outillage nécessaire pour le travail du bois et du fer, ainsi que les planches et les réglettes pour le modelage, les récipients, pots à colle, pinceaux, ciseaux, couteaux pour le cartonnage, appareils à pyrograver, couteaux pour la sculpture en coches.

Autant que possible, tous les outils porteront sur une petite étiquette, le nom de l'élève responsable des outils mis à sa disposition. Des élèves se serviront pour le cartonnage des instruments employés pendant les leçons de dessin géométrique : équerres, règle plate, double décimètre, compas. Ils devront aussi se munir d'un ébauchoir, d'une mirette et, le cas échéant, des outils les plus indispensables pour le repoussage du cuir et de l'étain.

Objets confectionnés. — Les élèves pourront emporter chez eux les objets confectionnés; le professeur conservera cependant jusqu'au passage de l'inspecteur compétent, deux objets de chaque série. Chaque objet terminé sera coté par le professeur. Celui-ci tiendra note des points obtenus pour la confection des objets ainsi que pour le carnet de croquis. La moyenne des points obtenus entrera seule en ligne de compte pour fixer le résultat de la composition trimestrielle, en ce qui concerne le travail manuel. Le nombre de points à attribuer au travail manuel sera le même que celui qui est accordé aux épreuves de dessin.

Méthode. — Le professeur ne perdra pas de vue que l'enseignement du travail manuel doit être intimement lié à celui du dessin géométrique dont il n'est du reste qu'une application pratique.

Les élèves travailleront tantôt d'après des modèles en nature, tantôt d'après de simples indications du professeur.

Dans un cahier à ce destiné, ils dessineront à main libre les croquis cotés des objets à confectionner. Le carnet de croquis contiendra également des indications données par le professeur concernant la suite des opérations à effectuer, la tenue des instruments, le débit de la matière première, les écarts à éviter, etc.

Aussi souvent que possible, le professeur laissera à l'élève une grande part d'initiative relativement à la forme de l'objet, à sa décoration, au dispositif de certaines parties, etc.

Les travaux terminés seront examinés et discutés devant toute la classe au point de vue de la correction du travail, de la propreté d'exécution, de la beauté de la forme, de la décoration.

Remarque. — Le programme ci-après ne doit pas être suivi *ne variatur*. Il appartiendra au professeur de faire un choix d'exercices et d'objets qui lui sembleront le mieux répondre au degré d'avancement de ses élèves et aux conditions dans lesquelles il se trouve.

XLI

Arrêté ministériel modifiant le programme des examens conduisant à l'obtention du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat.

16 août 1911.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du 9 juin 1882, déterminant les conditions auxquelles seront délivrés les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 1903, portant règlement organique des examens préalables à l'obtention des diplômes précités ;

Vu l'arrêté royal du 10 novembre 1909 aux termes duquel, pour être admis aux examens précités, le récipiendaire doit être porteur du diplôme de professeur agrégé ou de régente d'école moyenne ou de celui d'instituteur ou d'institutrice primaire ;

Vu l'arrêté royal du 17 avril 1911, dispensant de cette condition les récipiendaires porteurs du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans la section d'instruction générale des écoles moyennes de l'État, qui se disposent à subir l'une ou l'autre des épreuves réglées par l'arrêté ministériel du 26 février 1903, mais n'étendant pas cette dispense à l'examen de professeur de dessin dans les écoles et sections normales moyennes de l'État ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de ces conditions d'admissibilité dans la détermination des matières de l'examen et de la durée assignée aux différentes épreuves ;

Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen entendu,

Arrête :

Le règlement organique des examens de professeur de dessin, en date du 26 février 1903, est modifié comme suit :

A. — Epreuve pratique.

Article premier. Le 1^o des articles 2, 3, 4, 6, 8 et 9, ainsi conçu :

Dessin linéaire à main libre, motifs dessinés à la plume et polychromés en tons entiers (durée de l'épreuve trois heures),

Est modifié comme suit :

Composition décorative polychromée d'après les éléments empruntés à la flore et à la faune, dessinés d'après nature, puis stylisés pour être appliqués au vitrail, au fer forgé, à la peinture au pochoir, à la sculpture, au repoussage du cuir, etc. (durée de l'épreuve : huit heures).

Art. 2. Le 4^oa de l'article 2, le 3^oa de l'article 3, le 4^oa de l'article 4, le 2^oa de l'article 5, le 3^oa de l'article 6, le 2^oa de l'article 7, le 3^oa des articles 8 et 9, ainsi conçus :

Dessin d'après le relief :

a) Croquis hachuré au crayon d'un groupe formé de solides et de fragments d'architecture (durée de l'épreuve : deux heures),

Sont modifiés comme suit :

a) Croquis d'un paysage à exécuter dans la nature.

Remarque :

Selon les préférences du récipiendaire, le sujet pourra être traité soit au crayon, soit au pastel, soit à l'aquarelle, soit à la peinture à l'huile (durée de l'épreuve : quatre heures).

Art. 3. Le 4^od de l'article 2, le 3^od de l'article 3, le 4^od de l'article 4, le 2^od de l'article 5, le 3^od de l'article 6, le 2^od de l'article 7, ainsi conçus :

d) Dessin de mémoire. — Masque (durée de l'épreuve : deux heures).

ou d) Dessin de mémoire. — Buste (durée de l'épreuve : deux heures), sont reportés à l'épreuve didactique, en remplacement de la deuxième leçon.

Art. 4. Le 2^oc de l'article 7 et le 3^oc de l'article 6, ainsi conçus :

Dessin d'après le relief :

c) Croquis, hachuré au crayon et dessin ombré d'un buste (durée de l'épreuve : dix heures).

Sont modifiés comme suit :

c) Croquis hachuré au crayon et dessin ombré d'une figure entière ou d'un personnage drapé (durée de l'épreuve : vingt heures).

B. — *Epreuve écrite.*

Art. 5. Le 7^oa de l'article 2, le 8^oa des articles 3 et 4, le 4^oa de l'article 5, le 9^oa de l'article 6, le 4^oa de l'article 7, le 9^oa de l'article 8, le 11^oa de l'article 9, ainsi conçus :

Notions d'esthétique et d'histoire de l'art (durée de l'épreuve : deux heures).

a) Esthétique : Utilité de son enseignement. — Grandes écoles. — L'œuvre d'art (technique, composition, expression, etc.) — Le style. — Aperçus sur l'architecture, la sculpture et la peinture.

Sont modifiés comme suit :

Education esthétique à l'école et notions d'histoire de l'art (durée de l'épreuve : deux heures).

a) L'éducation esthétique à l'école : le bâtiment scolaire et ses abords, la décoration fixe; la décoration mobile; l'imagerie scolaire; la culture du goût dans l'enseignement des différentes branches du programme : langue, sciences naturelles, histoire et géographie, dessin, gymnastique, chant, travaux manuels,

travaux à l'aiguille, etc. Les séances de cinématographie, de projections lumineuses; l'emploi du stéréoscope; le mobilier scolaire; les livres illustrés; les diplômes et récompenses; les excursions, visites de monuments, de musées, d'expositions; l'organisation de fêtes scolaires, exposition de travaux, etc.

C. — *Epreuve didactique.*

Art. 6. Le 8° de l'article 2, le 9° des articles 3 et 4, le 5° de l'article 5, le 10° de l'article 6, le 5° de l'article 7, le 10° de l'article 8, le 12° de l'article 9, ainsi conçus :

Leçons à donner sur le dessin linéaire à main libre et sur le dessin linéaire aux instruments (durée des deux leçons réunies : trente minutes), sont remplacés comme il suit :

1° Une leçon à donner sur le dessin à main libre ou sur le dessin aux instruments (durée de la leçon : vingt minutes).

2° Exercices de dessin rapide au tableau noir, d'après un sujet tiré au sort (durée de l'épreuve : dix minutes).

D. — *Epreuve orale.*

Art. 7. L'épreuve orale réglée par les n°s 9, 10 et 11 de l'article 2, les n°s 10, 11 et 12 des articles 3 et 4, les n°s 6, 7 et 8 de l'article 5, les n°s 11, 12 et 13 de l'article 6, les n°s 6, 7 et 8 de l'article 7, les n°s 11, 12 et 13 de l'article 8 est supprimée.

Est supprimée également l'épreuve orale sur les matières énoncées aux n°s 13, 14 et 17 de l'article 9. Cette épreuve portera, pour les récipiendaires qui se destinent à l'enseignement du dessin dans la section des humanités modernes des athénées et des collèges, ainsi que pour ceux qui se destinent au même enseignement dans les sections normales moyennes, sur les matières déterminées aux n°s 15 et 16 du dit article 9.

Bruxelles, le 16 août 1911.

P. POULLET.

*Tableau du nombre de points attribués aux différentes matières
de professeur de dessin dans les établis*

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	Écoles moyennes pour garçons. (Section d'instruction générale.)	Écoles moyennes pour garçons. (Section indus- trielle.)
<i>Épreuve pratique.</i>		
Composition décorative polychromée	59	50
Epure de projections orthogonales	50	»
Epure de perspective.	30	50
Éléments de dessin technique (objets usuels)	50	»
Dessin linéaire aux instruments (application à la mécanique).	»	50
Projections orthogonales (pénétrations, sections, rabattements).	»	40
Dessin d'un organe de machine.	»	50
Dessin topographique	»	»
Epure de tracé géométrique des ombres	»	»
Pratique du lavis	»	»
Croquis d'un paysage à exécuter dans la nature	60	60
Croquis hachuré d'un ornement de style.	50	50
Dessin ombré d'un ornement de style	70	70
Croquis d'un masque	60	60
Croquis de fleurs, plantes, etc.	»	»
Compositions pour travaux à l'aiguille	»	»
Croquis hachuré d'une figure entière ou d'un personnage drapé	»	»
Dessin ombré d'une figure entière ou d'un personnage drapé	»	»
Croquis au crayon d'une figure entière.	»	»
Dessin ombré d'une figure entière	»	»
<i>Epreuve écrite.</i>		
Notions de pédagogie	20	20
Notions de méthodologie	20	20
Education esthétique	20	20
Notions d'histoire de l'art	20	20
<i>Epreuve didactique.</i>		
Leçon à donner sur le dessin à main libre ou sur le dessin aux instruments	50	50
Exercices de dessin rapide au tableau noir.	50	50
<i>Epreuve orale.</i>		
Géométrie descriptive	»	»
Tracé géométrique des ombres	»	»
TOTAL.	510	600

*faisant l'objet des examens conduisant à l'obtention du diplôme
sements d'instruction moyenne.*

Écoles moyennes pour garçons (Section agricole.)	Écoles moyennes pour filles.	Écoles normales moyennes pour garçons.	Écoles normales moyennes pour filles.	Athénées. (Humanités an- ciennes)	Athéées. (Humanités mo- dernes.)
50	»	50	»	50	50
30	»	»	»	»	»
30	50	30	30	30	30
50	»	»	»	»	»
»	»	30	»	30	30
»	»	40	»	40	40
»	»	50	»	50	50
20	»	20	»	20	20
»	»	»	»	»	30
»	»	»	»	»	20
60	60	60	60	60	60
50	50	50	50	50	50
70	70	70	70	70	70
60	60	»	»	»	»
»	50	»	50	»	»
»	50	»	50	»	»
»	»	80	80	»	»
»	»	140	140	»	»
»	»	»	»	80	80
»	»	»	»	140	140
20	20	20	20	20	20
20	20	20	20	20	20
20	20	20	20	20	20
20	20	20	20	20	20
50	50	50	50	50	50
30	50	30	30	30	30
»	»	50	50	»	50
»	»	40	40	»	40
360	330	870	780	780	920

Formule du diplôme général.

Au nom de Sa Majesté le Roi des Belges,

Le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne;

Vu l'arrêté royal du 9 juin 1882, les arrêtés ministériels du 26 février 1903 et du 16 août 1911.

Attendu que M... (nom et prénoms), nati... de..., a subi... (mention du mérite de l'examen) l'examen prescrit par les dispositions prémentionnées pour l'obtention du diplôme de professeur de dessin dans les... (mention du genre d'établissement).

Confère à M..., le diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans... (mention du genre d'établissement);

En foi de quoi, il lui a délivré le présent diplôme.

Donné à..., le... 19...

Le jury,

Vu pour légalisation des signatures des membres du jury.

Pour le Ministre des Sciences et des Arts :

Le directeur général,

(Signature du porteur.)

(Sceau du département.)

Formule du diplôme complémentaire.

Au nom de Sa Majesté le Roi des Belges,

Le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne;

Vu l'arrêté royal du 9 juin 1882, les arrêtés ministériels du 26 février 1903 et du 16 août 1911.

Attendu que M... (nom et prénoms), nati... de..., porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin... (mention du diplôme que le candidat possède déjà, avec indication du mérite) a subi (mention du mérite de l'examen) l'examen complémentaire prescrit par les dispositions prémentionnées pour l'obtention du diplôme de professeur de dessin dans les... (mention du genre d'établissement);

Confère à M... le diplôme complémentaire de capacité pour l'enseignement du dessin dans... (mention du genre d'établissement);

En foi de quoi, il lui a délivré le présent diplôme.

Donné à..., le... 19...

Le jury,

Vu pour légalisation des signatures des membres du jury.

Pour le Ministre des Sciences et des Arts :

Le directeur général,

(Signature du porteur.)

(Sceau du département.)

Approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 16 août 1911.

P. POULLET.

LXII

Arrêté royal relatif aux services rendus dans l'enseignement dirigé ou subsidié par le gouvernement, la province ou la commune par les professeurs et les surveillants des athénées royales antérieurement à leur nomination dans les cadres et postérieurement à l'obtention de leur diplôme légal. — Modifications aux arrêtés royaux organiques fixant les traitements de ces agents.

28 août 1911.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen, modifiée par les lois du 15 juin 1881 et du 6 février 1887 ;

Revu notamment les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, modifié par l'arrêté royal du 21 janvier 1879 ;

Revu l'article 6 de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 relatif au classement et à la fixation du traitement des surveillants des athénées royales ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces dispositions en faveur des professeurs et des surveillants qui ont rendu des services dans l'enseignement dirigé ou subsidié par le gouvernement, la province ou la commune, antérieurement à leur nomination dans le cadre du personnel des athénées royales et postérieurement à l'obtention de leur diplôme légal ou de la dispense prévue par la loi ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les services rendus, soit à titre effectif, soit à titre intérimaire, dans les établissements d'instruction soumis au régime des lois organiques de l'en-

seignement moyen et dans l'enseignement normal primaire de l'État, par les professeurs agrégés du degré supérieur, les docteurs en philosophie et lettres, les docteurs en sciences physiques et mathématiques, les docteurs en sciences naturelles ou les titulaires dispensés de la condition du diplôme légal, sont assimilés, au point de vue du classement et de la fixation du traitement, aux services ordinaires.

Art. 2. Par mesure transitoire et comme première application du présent arrêté, les traitements des professeurs et des surveillants actuellement en fonctions seront fixés à nouveau d'après le nombre de leurs années de service et les cotes de mérite qu'ils auront obtenues.

Art. 3. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sortira ses effets à dater du 1^{er} janvier 1911.

Donné à Ciergnon, le 28 août 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
P. POULLET.

XLIII

*Arrêté royal relatif au personnel de l'inspection. — Démission.
Nomination.*

Par arrêté royal du 21 septembre 1911, la démission offerte par M. Crombez (E.), de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen, est acceptée.

Il est admis à faire valoir ses droits à la retraite et autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions et l'uniforme de son grade.

Par arrêté royal de la même date, M. Goulard (G.-A.), instituteur primaire et professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur pour les matières scientifiques (écoles de localités flamandes), directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons à Philippeville, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen. Il inspectera plus spécialement les établissements d'enseignement moyen du degré inférieur soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850, du 15 juin 1881 et du 6 février 1887.

Il aura de plus à s'acquitter de telles autres missions qui lui seront confiées par le Ministre des Sciences et des Arts.

XLIV

*Arrêté royal instituant une section commerciale dans une école moyenne
de l'État.*

Par arrêté royal du 6 novembre 1911, la section commerciale annexée à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Hal, a été instituée à titre définitif.

Circulaires ministérielles et décisions de principe

XLV

*Circulaire aux préfets des études des athénées royales.
Conférence professorale.*

10 Janvier 1909

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la 2^e conférence professorale de l'année scolaire 1908-1909.

« L'emploi de la chrestomathie latine et de la chrestomathie grecque doit-il » se borner aux classes indiquées par le programme ?

« Dans quelles autres classes pourrait-on l'introduire utilement et dans quelle » mesure faudrait-il s'en servir dans chacune de ces classes ? »

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.

XLVI

*Circulaire aux préfets des études des athénées royales.
et aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'Etat.*

Exposition de Bruxelles 1910.

Travaux de professeurs et d'élèves.

27 Janvier 1909

MONSIEUR LE PRÉFET,

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MADAME LA DIRECTRICE,

Parmi les travaux de professeurs et d'élèves qui figureront à l'exposition de Bruxelles de 1910, ceux qui se rapportent à l'enseignement du dessin sont destinés, par leur nature même, à occuper une place importante et en relief.

Le Gouvernement se propose de montrer notamment le perfectionnement des méthodes d'enseignement et la valeur artistique et professionnelle du corps professoral.

Les ouvrages édités, les cahiers, les manuscrits, les collections, des plans de mobilier figureraient dans le compartiment de l'enseignement moyen, dont le

salon d'honneur serait décoré d'œuvres d'art exécutées par les professeurs eux-mêmes (peintures à l'huile, aquarelles, pastels, sculptures).

Des récompenses spéciales seraient décernées aux auteurs des travaux méritants.

En vue de l'exécution de ce projet, je vous prie, d'inviter les professeurs de dessin de votre établissement à répondre, le plus tôt possible, au questionnaire ci-joint.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

QUESTIONNAIRE

**relatif à l'enseignement du dessin, des travaux manuels
et aux causeries d'art.**

SECTION I. — LOCAUX.

1. Présentez un projet de salle de dessin et de salle annexe pour les modèles. (Plans, dessins divers avec notice explicative.)
2. Présentez un projet de décoration murale pour salle de dessin (dessins réduits).
3. Présentez un projet de décoration mobile pour salle de dessin (gravures, bas-reliefs, etc.) avec notice explicative.

SECTION II. — MOBILIER.

1. Présentez un projet de disposition générale du mobilier d'une salle de dessin pouvant servir à la fois aux exercices de dessin plastique et aux exercices de dessin géométrique, ainsi qu'un projet de disposition générale du mobilier d'une salle annexe réservée à l'exposition des modèles. Joindre aux plans, dessins, etc., une notice explicative.
2. Présentez un projet de banc-pupitre pour l'enseignement du dessin dans les athénées et dans les écoles moyennes, pouvant servir à la fois aux exercices de dessin plastique et de dessin géométrique.
3. Présentez un type d'armoire, pour salle de dessin, destinée à renfermer des modèles ainsi que les travaux terminés des élèves. (Plans des meubles, avec notice explicative.)
4. Présentez : a) un porte-modèles à fixer au mur ; b) un porte-modèles pouvant être déplacé. (Plans des meubles, avec notice explicative.)
5. Présentez un modèle de meuble pouvant renfermer les fardes des élèves des différentes classes d'un établissement (athénée, école moyenne).
6. Présentez un type de support-chevalet pour les exercices de dessin à main libre, à utiliser dans les classes dépourvues d'un banc-pupitre spécial pour le dessin.
7. Présentez un modèle de banc-pupitre pouvant être utilisé pour les leçons de dessin à main libre.

SECTION III. — COLLECTIONS.

1. Présentez une série graduée de modèles (assemblages, organes de machines, etc.) à utiliser dans les leçons de dessin technique, prévues aux programmes des athénées et des écoles moyennes de garçons.

2. Présentez des appareils intuitifs à l'usage des maîtres et des élèves et se rapportant aux cours de projections orthogonales, de perspective d'observation, de perspective linéaire, de perspective cavalière, de tracé géométrique des ombres.

3. Présentez une série de solides géométriques facilement démontables et représentés par leurs arêtes.

4. Présentez une série graduée d'accessoires pour les exercices de dessin d'objets usuels d'après nature : *a*) à l'usage des différentes classes de la section préparatoire ; *b*) à l'usage des élèves de sections moyennes ou d'athénées.

5. Présentez une série graduée d'ornements (en plâtre, en étoffes, etc.), destinés : *a*) aux élèves des différentes classes d'une section préparatoire ; *b*) aux élèves des classes supérieures des athénées et des écoles moyennes.

6. Présentez une série de gravures, photographies, diapositives à utiliser comme moyen d'enseignement dans les causeries d'art prévues aux programmes des athénées et des écoles moyennes.

7. Présentez un projet d'exercices manuels exécutables : *a*) dans les sections préparatoires ; *b*) dans les athénées et les écoles moyennes, et en rapport avec l'enseignement du dessin et éventuellement d'autres branches du programme.

8. Présentez une série de tableaux relatifs à la théorie des couleurs.

9. Composez un modèle de carte d'honneur, de bulletin mensuel ou semestriel.

10. Composez différents projets de diplômes.

11. Composez une série de modèles de bons points.

12. Composez une série de tableaux à utiliser dans les leçons de langues (méthode directe) et d'autres séries se rattachant à d'autres branches du programme.

SECTION IV. — MÉTHODES.

1. Exposez la méthode à suivre pour enseigner avec succès les notions de perspective d'observation (joindre, s'il y a lieu, des travaux d'élèves).

2. Montrez la méthode à suivre dans l'enseignement des notions de projections prévues aux programmes des athénées et des écoles moyennes (joindre des travaux d'élèves).

3. Exposez la méthode à suivre dans l'enseignement des constructions géométriques prévues aux programmes des athénées et des écoles moyennes (joindre, s'il y a lieu, des travaux d'élèves).

4. Exposez la méthode à suivre pour enseigner la perspective linéaire (joindre des applications exécutées par les élèves).

5. Exposez la méthode à suivre pour enseigner la perspective cavalière (joindre des applications exécutées par les élèves).

6. Exposez la méthode à suivre pour enseigner avec fruit la composition

décorative : a) dans les sections préparatoires; b) dans la section moyenne des écoles moyennes et dans les athénées.

7. Démontrez l'importance d'une bonne organisation matérielle et pédagogique du cours de dessin et indiquez les moyens de la réaliser.

8. Y a-t-il lieu d'introduire les travaux manuels dans l'enseignement secondaire; le cas échéant, de quelle façon pourrait-on réaliser ce desideratum?

9. Montrez les rapports du dessin avec : a) les travaux à l'aiguille; b) l'économie domestique; c) les autres branches du programme.

10. Montrez comment le cours de dessin peut contribuer pour une large part à l'éducation du sens esthétique.

11. Montrez comment il convient d'organiser et de diriger les visites aux musées, aux ateliers d'art, aux monuments, ainsi que les excursions aux villes d'art (joindre, s'il y a lieu, des travaux d'élèves).

12. Comment organisez-vous, dans les classes supérieures, les leçons se rapportant aux commentaires esthétiques sur les œuvres d'art? Préparez dix leçons de ce genre.

13. Exposez un cahier de préparation de leçons se rapportant aux différents exercices d'un programme de dessin relatif à l'enseignement moyen.

14. Montrez comment il convient d'enseigner la théorie des couleurs. Indiquez des séries d'exercices d'applications, ainsi que des travaux d'élèves s'y rapportant.

15. Indiquez comment les élèves des écoles pourraient être amenés à cultiver des plantes en vue du cours de dessin.

16. Comment amèneriez-vous les élèves à observer, à juger et à respecter les œuvres d'art?

17. Présentez différents projets relatifs à la décoration d'une habitation bourgeoise.

18. Présentez une série de travaux libres faits uniquement par vos élèves en dehors des leçons de dessin : peintures, aquarelles, pastels, dessins à la plume, modelages, pyrogravures, travaux sur cuir, etc.



XLVII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. Exposition de Bruxelles, 1910. Notice historique des établissements.

28 Janvier 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Le Gouvernement avait exposé à Liège, en 1905, un tableau historique de l'enseignement moyen en Belgique. Il se propose de publier, pour la prochaine exposition de Bruxelles, une notice historique détaillée concernant chacun des établissements officiels d'instruction moyenne,

En vue de la préparation de ce travail, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-après un plan que vous pourriez suivre, tout en laissant à votre initiative personnelle le soin d'y apporter les développements ou les modifications que vous jugeriez utiles.

Introduction : Création de l'établissement, raisons.

Date de la création (date de l'arrêté royal).

Organisation de l'établissement : section moyenne, section préparatoire, classes préparatoires, humanités anciennes, humanités modernes, cours spéciaux.

Rayon de l'établissement (localités qu'il dessert).

Bâtiments et matériel scolaires : Améliorations et agrandissements s'il y a lieu.

Population : Nombre d'élèves au début, dans la suite.

Personnel enseignant : Sa composition au début, dans la suite. (Nombre de professeurs.)

Frais de l'établissement (personnel, matériel, etc.).

Les résultats : Les succès marquants dans les examens et les concours généraux.

Le bien qu'a produit l'établissement (carrières, etc.).

Il va de soi que cette notice exposera à grands traits l'histoire de votre établissement. Il ne faut pas qu'elle prenne des allures de mémoire sous peine de perdre toute valeur documentaire ; elle devra consister en un simple résumé des actes et des faits qui ont marqué les étapes franchies.

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.

XLVIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. Exposition de Bruxelles, 1910. Travaux publiés, depuis 1885, par le personnel enseignant (livres, brochures, contributions aux revues).

30 janvier 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Je désire être renseigné d'une façon précise sur les travaux publiés, depuis 1885, par le personnel de votre établissement (livres, brochures, contributions aux revues), afin de pouvoir éventuellement faire appel au concours précieux des auteurs de ces travaux pour la prochaine exposition internationale de Bruxelles.

Les publications trouveraient place dans le compartiment de l'instruction moyenne et un catalogue complet en serait dressé.

Veillez faire connaître mon désir aux fonctionnaires placés sous vos ordres et les prier de consigner les renseignements demandés dans les tableaux ci-joints.

Quant aux agents retraités ou décédés, le chef de l'établissement où ils furent attachés en dernier lieu se chargera de recueillir, le plus exactement possible, les notes nécessaires.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dans le plus bref délai, les tableaux dûment remplis.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

XLIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. Exposition de Bruxelles, 1910. Travaux des professeurs de dessin.

3 février 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir, dans une circulaire récente, le compartiment de l'enseignement moyen à l'exposition de Bruxelles de 1910 comprendra notamment des travaux exécutés par les professeurs de dessin. Mais cette exposition scolaire serait nécessairement incomplète si elle ne comprenait également des travaux d'élèves.

Afin d'assurer, autant que possible, la participation des différents établissements, il a été décidé que chacun de ceux qui seraient désignés ne fournirait qu'un choix restreint de travaux déterminés.

Vous trouverez ci-joint deux exemplaires d'un questionnaire relatif à l'enseignement du dessin et des travaux manuels et à la question de « l'art à l'école ».

Veillez conserver un de ces deux exemplaires et me renvoyer l'autre dans les quinze jours, après avoir indiqué les réponses en regard des questions non biffées.

Des instructions complémentaires seront données par l'Inspecteur compétent, au cours de la visite qu'il fera pendant l'année scolaire.

Vous recevrez également, en temps opportun, les instructions concernant la date et les conditions du concours.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

SALON D'HONNEUR.

Dans le salon d'honneur, une place sera réservée aux travaux artistiques exécutés par les professeurs de dessin et qui seront jugés dignes d'y figurer (peintures à l'huile, aquarelles, pastels, gravures, modelages, sculptures, etc.), jusqu'à concurrence de deux œuvres au maximum pour chaque exposant.

Veillez faire savoir si le professeur de dessin attaché à l'établissement que vous dirigez est disposé à participer à cette exposition.

Le cas échéant, veuillez indiquer le genre de sujet qu'il compte traiter, ainsi que les dimensions approximatives (encadrement compris) de ses œuvres.

COMPARTIMENT DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

Pouvez vous }
Veillez } fournir les dessins exécutés dans le courant de l'année par les

élèves des classes suivantes :

Section préparatoire.

1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e années d'études.

Section moyenne.

1^{re}, 2^e, 3^e années d'études et cours supérieur. (Dessin géométrique, dessin artistique).

Athénées.

7^{es}, 6^{es}, 5^{es}, 4^{es}, 3^{es}, 2^{des}, 1^{res}. (Dessin géométrique, dessin artistique.)

Section normale moyenne.

1^{re}, 2^e années d'études.

QUESTIONNAIRE.

REMARQUES.

Pour faciliter le placement de dessins, soit dans les cadres, soit dans les vitrines, les professeurs sont priés de se conformer aux indications suivantes : Toutes les feuilles des élèves d'une même classe devront avoir les mêmes dimensions,

Pour les travaux de section préparatoire, on fournira : a) *les albums de deux élèves* représentant le travail complet de toute l'année scolaire (pour les dimensions de ces albums, on adoptera le format usité dans l'établissement); b) une *farde* de mêmes dimensions que les albums précédents et contenant, en feuilles détachées et numérotées avec ordre, l'exécution complète du programme. Ces feuilles étant destinées à figurer éventuellement dans des cadres, les élèves ne devront dessiner qu'au recto de chaque feuille. Les feuilles ne devront porter que des inscriptions au crayon, savoir : en tête, le sujet de la leçon; en bas et à gauche, le nom de l'établissement et la date; à droite et en bas, le nom de l'élève.

On suivra les mêmes indications pour les élèves de la section moyenne, ainsi que pour les élèves des classes de 7^{es}, 6^{es} et 5^{es} des athénées. On choisira, pour les albums ou les feuilles, le format adopté : 35 × 27. En ce qui concerne le format des feuilles, il pourra être fait exception pour les classes suivantes : 3^e année d'études des écoles moyennes et 4^{es}, 3^{es}, 2^{des}, 1^{res} des athénées. Toutefois, les feuilles appartenant aux élèves d'une même classe devront avoir les mêmes dimensions.

Les professeurs veilleront spécialement à ce que les inscriptions soient simples et de bon goût.

COMPARTIMENT DE « L'ART A L'ÉCOLE ».

Pourriez-vous envoyer :

1° Des comptes rendus avec croquis, s'il y a lieu, se rapportant :

- a) aux causeries d'art et aux commentaires esthétiques ;
- b) aux visites de musées et de monuments ;
- c) aux excursions dirigées dans un but artistique ;
- d) aux conférences (avec ou sans projections lumineuses) données par le professeur ou par les élèves.

2° Des études exécutées entièrement par les élèves en dehors des leçons de dessin proprement dites.

Exemple : croquis, aquarelles, compositions décoratives, tableaux.

Nota. Ces études devront être présentées avec encadrement.

3° Des collections de gravures, cartes-vues, etc., d'un caractère artistique, réunies par les élèves.

4° Des collections de gravures, cartes-vues, etc., réunies par le professeur et les élèves en vue de la décoration de la classe ; vues photographiques concernant cet objet.

5° Des photographies se rapportant :

- a) à la décoration fixe ou mobile des classes ;
- b) aux expositions annuelles ou permanentes et aux fêtes organisées dans l'établissement.

COMPARTIMENT DES TRAVAUX MANUELS.

Pouvez-vous exposer :

1° Des travaux pratiques (en papier, carton, etc.) exécutés par les élèves de la section préparatoire et se rapportant à l'enseignement des différentes branches du programme.

Ex. : Système métrique, sciences naturelles, géographie, formes géométriques et dessin, etc.

2° Des moulages d'après modèles, d'après nature. Des compositions d'élèves.

3° Des travaux manuels en bois.

4° Des travaux de pyrogravure, de repoussage du cuir, etc.

5° Des travaux à l'aiguille en rapport avec le cours de dessin : soutaches, broderies, dentelle Renaissance, broderie Richelieu, application d'étoffes, etc.



L

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. Exposition de Bruxelles, 1910. Documents et travaux.

17 février 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Désireux de réunir les matériaux pédagogiques nécessaires à l'installation du compartiment de l'enseignement moyen à l'exposition universelle de Bruxelles, en 1910, je vous prie de tenir à ma disposition, dès le mois d'octobre prochain, les documents et les travaux dont nomenclature ci-jointe.

MM. les Inspecteurs ont reçu mission de vous donner des indications précises et détaillées sur l'exécution des travaux et la rédaction des documents demandés.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LI

Circulaire aux Bourgmestres et Échevins des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. Exposition de Bruxelles, 1910. Documents et travaux.

17 février 1909.

MESSIEURS,

Dans le cas où vous auriez l'intention de faire collaborer votre { collègue
école moyenne }
à l'exposition universelle de Bruxelles, en 1910, je vous prierais de tenir à ma disposition, dès le mois d'octobre prochain, les documents et les travaux dont nomenclature ci-jointe.

MM. les Inspecteurs de l'enseignement moyen ont reçu mission de donner aux chefs d'établissements des indications précises et détaillées sur l'exécution des travaux et la rédaction des documents demandés.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

EXPLICATIONS.

Classe de 30 élèves.

RÉSULTATS DES COMPOSITIONS.

1 ^{re} SÉRIE.				2 ^e SÉRIE.			
2 élèves obtiennent au moins les 8/10 des p ^{ts} .				1 élève obtient les 10/10 des points.			
1 élève obtient	—	7/10	—	1 — —	—	au moins les 9/10 des points.	—
3 élèves obtiennent	—	6/10	—	2 élèves obtiennent au moins les 8/10 des p ^{ts} .			
5 — —	—	5/10	—	0 — —	—	7/10	—
6 — —	—	4/10	—	8 — —	—	6/10	—
7 — —	—	3/10	—	10 — —	—	5/10	—
2 — —	—	2/10	—	2 — —	—	4/10	—
2 — —	—	1/10	—	0 — —	—	3/10	—
				4 — —	—	2/10	—
				2 — —	—	1/10	—

3^e SÉRIE.

3 élèves obtiennent au moins les 9/10 des p ^{ts} .			
1 élève obtient	—	8/10	—
2 élèves obtiennent	—	7/10	—
0 — —	—	6/10	—
18 — —	—	5/10	—
2 — —	—	4/10	—
1 élève obtient	—	3/10	—
3 élèves obtiennent	—	2/10	—

On en conclut que :

1 ^{re} SÉRIE.				2 ^e SÉRIE			
2 élèves atteignent au moins les 8/10 des p ^{ts} .				1 élève atteint au moins les 10/10 des points.			
3 — —	—	7/10	—	2 élèves atteignent au moins les 9/10 des p ^{ts} .			
6 — —	—	6/10	—	4 — —	—	8/10	—
11 — —	—	5/10	—	4 — —	—	7/10	—
17 — —	—	4/10	—	12 — —	—	6/10	—
24 — —	—	3/10	—	22 — —	—	5/10	—
26 — —	—	2/10	—	24 — —	—	4/10	—
28 — —	—	1/10	—	24 — —	—	3/10	—
				28 — —	—	2/10	—
				30 — —	—	1/10	—

3^e SÉRIE.

3 élèves atteignent au moins les 9/10 des p ^{ts} .			
4 — —	—	8/10	—
6 — —	—	7/10	—
6 — —	—	6/10	—
24 — —	—	5/10	—
26 — —	—	4/10	—
27 — —	—	3/10	—
30 — —	—	2/10	—

Les trois lignes sont construites d'après ces derniers résultats.

ATHÉNÉES OU COLLÈGES.

Mathématiques.

Pour chaque classe (humanités anciennes et humanités modernes), on fournira :

1° Un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;

2° Une liasse de devoirs d'octobre à juillet, 1908-1909 (un ou deux exemplaires de chacun des devoirs faits par les élèves). En 1^{re} scientifique : un exemplaire de chacune des épreuves proposées ;

3° Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur ;

4° Les trois séries de questions des compositions accompagnées chacune d'un ou deux exemplaires des réponses données. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés sur la même feuille avec les mêmes axes coordonnés, mais avec des encres différentes (par exemple : noire pour la 1^{re} série, bleue pour la 2^e et rouge pour la 3^e). On pourrait employer le papier quadrillé ;

5° La rédaction d'une leçon modèle.

Sciences naturelles.

Pour chaque classe (humanités anciennes et humanités modernes), on fournira :

1° Un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;

2° Pour la physique et la chimie : une liasse de devoirs d'octobre à juillet, 1908-1909 (un ou deux exemplaires de chaque devoir). Pour la botanique, la zoologie, la physique et la chimie : un ensemble de schémas et de collections (plantes, insectes, etc.) ;

3°, 4° et 5° Comme ci-dessus (mathématiques).

Sciences commerciales.

Pour chaque classe, on fournira :

1° Un tableau indiquant clairement la répartition du programme, par trimestre et par mois, pour chacune des matières suivantes : a) le commerce, b) l'arithmétique commerciale, c) le droit, d) l'économie politique, e) la géographie économique ;

2° a) Pour le commerce : une série complète de documents recueillis ou préparés par les élèves ; l'ensemble des livres spéciaux et généraux tenus par un élève ;

b) Pour l'arithmétique commerciale : une liasse de devoirs d'octobre à juillet, 1908-1909 (un ou deux exemplaires de chaque devoir) ;

c) Pour la géographie économique : les cartes des principales industries et des voies de communication dressées par les élèves ;

5° Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur ;

4° Les trois séries de questions des compositions, etc. (comme pour les mathématiques) ;

5° La rédaction d'une leçon modèle sur chacune des matières suivantes : a) le commerce, b) l'arithmétique commerciale, c) le droit, d) l'économie politique, e) la géographie économique.

Langues anciennes et langues modernes.

I. ELÈVES.

1. Cahiers de vocabulaire (les 2 ou 3 cahiers les mieux tenus) ;
 2. Cahiers des lectures recommandées » »
 3. Cahiers des explications d'auteurs » »
- (pour chaque langue et, dans les classes supérieures, pour chaque genre littéraire ou auteur) ;
4. Devoirs (les 2 ou 3 devoirs les mieux réussis de chaque série) ;
 5. Compositions (les 2 ou 3 copies les mieux cotées de chaque série) ;
 6. Journaux de classe (les journaux de classe les plus régulièrement tenus).

II. PROFESSEURS.

1. Rapports mensuels sur les matières vues (les rapports formeront, pour chaque branche et chaque classe, un cahier spécial) ;
2. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;
3. Leçons modèles ;
4. Catalogue des moyens intuitifs dont le professeur dispose et que l'établissement pourrait fournir.

Histoire et géographie.

Pour chaque classe, on fournira :

1. a) Le programme de cette classe ;
- b) Un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;
- c) Les moyens intuitifs dont se sert le professeur dans son enseignement.
2. Une ou deux collections de cartes faites par les élèves ;
3. Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont le professeur se sert ;
4. Les questions de compositions de l'année scolaire 1908-1909 et un ensemble de réponses ; la liste des résultats ;
5. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;
6. La rédaction de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe par le professeur.

ÉCOLES MOYENNES.

PROGRAMME 1.

A. Langues obligatoires. (Français, flamand ou allemand.)

Les écoles moyennes chargées des travaux de l'exposition fourniront :

SECTION PRÉPARATOIRE.

1. Programme du cours de français, de flamand ;
2. Pour chaque année d'études ;
 - a) la partie du programme réservée à cette année d'études ;
 - b) le tableau indiquant clairement la répartition du programme :
 - 1^o par trimestre, 2^o par mois.

Cette répartition comprend :

1. La partie de l'enseignement théorique ; et autant que possible
 2. » » du vocabulaire et de l'élocution ;
 3. » » pour l'orthographe usuelle ;
 4. » » pour la phraséologie et la rédaction.
- c) le journal du professeur, pour confirmer la répartition de la matière.
 - d) une liasse de devoirs d'octobre à juillet (1908-1909). — un ou deux exemplaires de chacun des devoirs faits par les élèves — ou quelques cahiers de devoirs (ou cahiers de roulement, s'ils existent), si les devoirs ne sont pas faits sur feuilles volantes ;
 - e) l'ensemble des livres classiques de l'élève ;
 - f) les questions des compositions de l'année scolaire et un ensemble de réponses (comme pour les devoirs) ;
 - g) le rapport du professeur sur les matières vues ;
 - h) trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;

3. Les professeurs fourniront, à l'aide de leur journal de classe et de leur cahier de préparation, ainsi qu'à l'aide de gravures, d'images et de planches, la suite des exercices de phraséologie, de langage, de conversation, de rédaction.

Ils indiqueront, pour le degré supérieur et pour la langue maternelle, la suite des lectures à domicile dont les comptes rendus ont été faits en classe ;

4. Les professeurs rédigeront quelques leçons modèles qu'ils ont faites en classe.

SECTION MOYENNE.

De même que pour la section préparatoire, on fournira :

1. Pour chaque année d'études, la répartition de la matière théorique par trimestre et par mois ;
2. Le journal du professeur et celui de l'élève ;
3. Une liasse de devoirs d'octobre à juillet (un ou deux exemplaires de chacun des devoirs faits par les élèves) ;

Pour les devoirs de rédaction, la liste des sujets traités et un modèle d'un sujet préparé par le professeur ;

4. La suite des exercices de phraséologie (dérivation et composition des mots, synonymes, homonymes, etc.), de conversation faits en classe;
5. La liste des morceaux qui ont été expliqués et, si possible, pour cette matière, le cahier de préparation du professeur;
6. La liste des lectures recommandées et des excursions dont les résumés ou les comptes rendus ont été faits en classe, ainsi que la liste des livres qui ont été lus par les élèves, avec ou sans compte rendu;
7. Les livres classiques de l'élève;
8. Les questions de compositions de l'année scolaire et un ensemble de réponses (comme pour les devoirs);
9. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues;
10. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries;
Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint;
11. Le tableau horaire de ce cours;
12. La rédaction écrite de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe.

B. Langues facultatives. (Allemand (ou flamand), anglais.)

SECTION MOYENNE.

L'école moyenne fournira ce qui a été demandé, en section moyenne, pour les langues obligatoires (voir ci-dessus de 1 à 12).

SECTION COMMERCIALE.

Idem.

PROGRAMME 2.

Histoire et géographie.

SECTION PRÉPARATOIRE ET SECTION MOYENNE.

Pour chaque année d'études, on fournira :

1. a) Le programme de cette année d'études; b) un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois;
2. Le journal de classe du professeur;
3. Si possible, les moyens intuitifs dont se sert le professeur dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie;
4. Une ou deux collections de cartes faites par les élèves;
5. Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur;
6. Les questions de compositions de l'année scolaire 1908-1909 et un ensemble de réponses; la liste des résultats;
7. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues;
8. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint;

9. La rédaction de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe par le professeur.

PROGRAMME 3.

Calcul. — Système métrique. — Mathématiques.

SECTION PRÉPARATOIRE ET SECTION MOYENNE.

Pour chaque année d'études, on fournira :

1. a) Le programme ; b) un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;
 2. Le journal de classe du professeur (y indiquer, autant que possible, les procédés graphiques, les moyens intuitifs employés, etc.) ;
 3. Une liasse de devoirs d'octobre à juillet, 1908-1909 (un ou deux exemplaires de chacun des devoirs faits par les élèves. — En section moyenne, trois liasses : devoirs *d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie*) ;
 4. Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur ;
 5. Les questions de compositions et un ensemble de réponses (comme pour les devoirs) ; la liste des résultats des compositions ;
 6. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues ;
 7. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;
 8. La rédaction de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe par le professeur.
-

PROGRAMME 4.

Sciences naturelles.

SECTION PRÉPARATOIRE.

Pour chaque année d'études, on fournira :

1. a) Le programme ; b) un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;
2. Le journal de classe du professeur ;
3. Un ensemble de collections, devoirs, exercices, schémas faits par les élèves ;
4. Les livres classiques des élèves et la liste des ouvrages dont se sert le professeur ;
5. Les questions de compositions de l'année 1908-1909 et un ensemble de réponses ; la liste des résultats des compositions ;
6. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues ;
7. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;

8. La rédaction, par écrit, de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe.

SECTION MOYENNE.

Pour chaque année d'études, on fournira :

1. a) Comme pour la section préparatoire ;
b) Comme pour la section préparatoire ;
2. a) Le journal de classe du professeur ;
b) Son cahier des applications enseignées, des expériences et manipulations principales exécutées en classe ;
c) Le journal de classe d'un élève ;
3. Un ensemble de collections, des devoirs ou applications pratiques, ainsi que des schémas faits par les élèves ; un cahier-résumé du cours, si possible ; un herbier ;
- 4, 5, 6, 7, 8. Comme pour la section préparatoire.

PROGRAMME 5.

Commerce.

SECTION MOYENNE.

Pour chaque année d'études, on fournira :

1. a) Le programme ;
b) Un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;
2. Le journal de classe du professeur ;
3. a) Une série complète de documents recueillis ou préparés par les élèves ;
b) L'ensemble des livres spéciaux et généraux tenus par un élève ;
4. Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur ;
5. Les questions des compositions et un ensemble de réponses ; la liste des résultats des compositions ;
6. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues ;
7. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;
8. La rédaction de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe par le professeur.

PROGRAMME 6.

Commerce.

SECTION COMMERCIALE.

Pour chaque année d'études, on fournira :

1. a) Le programme ;
b) Un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;

2. Le journal de classe du professeur ;
3. a) Une série complète de documents préparés par les élèves ;
b) L'ensemble des registres ou livres d'un élève ;
4. Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur ;
5. Les questions des compositions et un ensemble de réponses ; la liste des résultats des compositions ;
6. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues ;
7. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint ;
8. La rédaction de quelques leçons (leçons modèles) faites en classe par le professeur.

Arithmétique commerciale.

- 1 et 2. Comme ci-dessus ;
3. Une liasse de devoirs (un ou deux exemplaires de chaque devoir fait par les élèves) ;
- 4 à 8. Comme ci-dessus.

Droit commercial.

- 1 à 8. Comme ci-dessus. Pour le 8, une leçon suffira.

Notions d'économie commerciale.

1. Le programme ;
2. Le résumé des conférences.

Dactylographie, sténographie.

Une liasse de travaux exécutés par les élèves.

Géographie économique de la Belgique.

1. Le programme de ce cours ;
2. Le journal de classe du professeur ;
- 4 à 8. Comme ci-dessus. Pour le 8, une leçon suffira.

PROGRAMME 7.

Mécanique.

SECTION INDUSTRIELLE.

On fournira :

1. a) Le programme ;
b) Un tableau indiquant clairement la répartition du programme par trimestre et par mois ;
2. Le journal de classe du professeur ;

3. a) Une liasse de devoirs d'octobre à juillet 1908-1909 (un ou deux exemplaires de chaque devoir fait par les élèves);
 b) Un cahier-résumé du cours;
4. Les livres classiques de l'élève et la liste des ouvrages dont se sert le professeur;
5. Les questions de compositions et un ensemble de réponses (comme pour les devoirs); la liste des résultats des compositions;
6. Les rapports mensuels du professeur sur les matières vues;
7. Trois diagrammes indiquant les résultats obtenus par l'ensemble des élèves dans chacune des compositions des trois séries. Ces diagrammes seront tracés d'après le modèle ci-joint:
8. La rédaction d'une leçon (leçon modèle) faite en classe par le professeur.

Technologie industrielle et complément de chimie.

On fournira :

- 1 et 2. Comme ci-dessus;
3. Les comptes rendus des visites aux établissements industriels;
- 4 à 8. Comme ci-dessus.



LII

Circulaire aux préfets des études : Principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} degré, en 1908.

18 février 1909

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je crois devoir signaler à votre attention quelques extraits des procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1908. Vous voudrez bien, de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

I — **Partie Littéraire**

A. — FRANÇAIS.

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets : *La pierre du foyer est la base de l'édifice social* (première langue). — *Celui qui recule devant les difficultés ne produit jamais rien de grand* (deuxième langue).

I. — Résultats.

	Première langue.		Seconde langue.	
	Hum. anc.	Hum. mod.	Hum. anc.	Hum. mod.
Concurrents . . .	60	41	77	47
Prix	—	—	—	—
Accessits	3	—	1	—
Mentions	—	3	6	—
6/10	3	1	2	3
5/10	16	13	19	16
Moins des 5/10 . .	38	20	48	28
Feuilles blanches .	—	4	1	—

De ce qu'aucun prix n'a été décerné il ne suit pas que le concours soit médiocre. En rhétorique ancienne on compte des accessits, en rhétorique moderne les copies ne manquent pas qui obtiennent la moitié ou plus de la moitié des points.

En somme ce concours est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Première langue.

Un assez bon nombre de concurrents auraient eu des résultats plus remarquables, s'ils ne se fussent pas bornés à tracer un tableau de la famille (tableau parfois bien réussi) sans montrer ensuite que « la pierre du foyer est la base de l'édifice social ».

Seconde langue.

1. Fond. — Le sujet de seconde langue, bien que plus facile à développer, n'a pourtant pas donné de meilleurs résultats que celui de première langue. C'est, trop souvent, dans les deux rhétoriques, un éloge banal du travail sans les exemples typiques, les détails originaux, les réflexions quelque peu personnelles qu'il faudrait pour donner du relief, de l'individualité aux compositions.

2. Forme. — Le style n'est pas toujours assez soigné et des tournures incorrectes (fautes de grammaire, emploi inexact des temps, flandricismes) s'y rencontrent.

Il convient néanmoins de dire que l'on trouve assez rarement dans les copies des erreurs de forme grossières.

Seconde. Humanités anciennes et Humanités modernes

Sujets : *Ayons la passion du beau* (première langue). — *Modérez vos désirs et vous serez heureux* (seconde langue).

I. — Résultats.

	Première langue.		Seconde langue	
	Hum. anc.	Hum. mod.	Hum. anc.	Hum. mod.
Concurrents	81	74	81	70
Prix	2	1	—	2
Accessits	9	3	8	4
Mentions	9	6	10	3
6/10	10	10	13	10
5/10	24	21	17	17
Moins de 5/10 . . .	26	33	32	37
Feuilles blanches .	1	—	1	—

Ce tableau permet de voir que la section ancienne a, d'une façon générale, mieux réussi que la moderne.

Le résultat est *très satisfaisant* pour la seconde ancienne (1^{re} langue), *satisfaisant* pour la même classe (2^e langue) et pour la seconde moderne (1^{re} langue), *faible* pour la même classe (2^e langue).

II. — Observations du jury.

Première langue.

1. Fond. — Le jury a constaté chez les élèves des humanités anciennes plus d'abondance, d'élévation, de distinction dans les idées; ils ont été singulièrement aidés par leurs notions, parfois étonnantes, d'histoire de l'art et par l'heureux emploi qu'ils ont su faire de leurs réminiscences classiques. Cette remarque vaut pour les deux concours.

Ce n'est pourtant pas à dire que chez eux plus que chez les « modernes » le sujet ait toujours été compris d'une manière exacte et complète.

Rares sont ceux qui envisagent les diverses manifestations de la beauté : dans la nature, dans les arts, dans la conduite des hommes; qui traitent à la fois du beau physique et du beau moral.

Certaines compositions cherchent de trop faciles développements dans une esquisse de l'histoire de l'art ou du sentiment esthétique chez les anciens et chez les modernes. D'autres travaux trahissent chez leurs auteurs une insuffisance ou une imprécision parfois amusante de leurs connaissances en histoire de l'art. Dans la façon dont le sujet a été exposé et développé, deux manières bien distinctes partagent les concurrents : les uns emploient la méthode descriptive; les autres ont recours au raisonnement et aux considérations philosophiques. Et, à ce point de vue, un phénomène général a frappé le jury : c'est l'abondance, l'éclat, la précision des parties descriptives des compositions et, en revanche, la pauvreté, la pâleur, le vague et l'inélégance des dissertations.

2. Forme. — La forme est chez la plupart régulière et correcte; la grammaire est respectée, sauf lorsqu'il s'agit de certains accords, surtout dans l'inversion, comme par exemple : *trouver beau les mathématiques*. Rares sont les termes impropres. Mais la langue pouvait être plus serrée et plus châtiée. Le même mot revient trop souvent. Il y a aussi parfois abus de néologismes malheureux : *diapasonner, s'effluver*, etc.

La ponctuation demande à être plus soignée, plus exacte; le jury insiste sur ce détail.

Seconde langue.

1. Fond. — Tous les concurrents ne voient pas qu'il faut une distinction préalable entre les désirs modérés, légitimes, ... et les autres; ils ne se disent pas tout d'abord que, en fait d'ambition, l'exagération est seule condamnable; ils raisonnent comme si tout désir était coupable, toute ambition illégitime. Aussi aboutissent-ils à l'éloge de la pire médiocrité.

Dans la section moderne surtout, la conception du sujet apparaît parfois d'une étroitesse, d'un prosaïsme, d'un terre à terre inquiétant pour la mentalité et même pour la carrière des jeunes gens. Il y en a qui ne voient dans l'avenir rien de plus désirable qu'une bonne place, non de chef, de directeur, mais d'employé : bornons nos désirs !

2. Forme. — La proportion des flandricismes et des autres incorrections n'est pas exagérée. Les termes impropres sont encore nombreux : *luxuriant* pour

luxueux, ombrageux pour ombragé, etc. Les termes vulgaires comme *attraper* pour *surprendre*, *s'esquinter* pour *se fatiguer* se présentent trop souvent.

L'orthographe aussi laisse parfois à désirer : *goutter* pour *goûter*, *d'avantage* pour *davantage*, *exhaussé* pour *exaucé*, *et bien* pour *eh bien*, etc.

En résumé, la section ancienne est apparue supérieure à la section moderne, et dans l'intelligence des thèmes proposés, et dans l'art de les développer, et dans l'élégance de la forme.

B. — LANGUES GERMANIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Epreuve écrite.

Sujets : *La pierre du foyer est la base de l'édifice social* (première langue). — *Celui qui recule devant les difficultés ne produit jamais rien de grand* (deuxième langue). — *Le travail est l'âme de l'homme* (troisième langue. Humanités anciennes).

I. — Résultats.

	Première langue.				Seconde langue.				Troisième langue.				
	Néerland.		Allem.		Néerland.		Allem.		Néerland.		Allem.		Anglais.
	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.
Concurrents.	73	36	2	6	33	23	8	14	5	13	62	34	35
Prix d'honneur	—	1	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	1
Prix	1	—	—	—	1	—	1	1	—	—	1	1	—
Accessits.	2	2	—	—	2	1	—	1	—	1	2	1	1
Mentions.	7	2	1	—	—	1	1	1	1	—	2	4	2
6/10	8	6	—	—	5	4	1	—	3	—	6	1	1
5/10	33	20	1	2	12	10	3	2	—	4	17	5	11
Moins des 5/10	19	5	—	3	22	6	1	6	1	4	26	12	11
Feuilles blanches	5	—	—	—	11	3	—	3	—	3	8	9	8

En néerlandais, 1^{re} langue, H. A., 24 p. c. des concurrents obtiennent les 6/10 des points, 68 p. c. les 5/10 ; en H. M., 30 p. c. des élèves arrivent aux 6/10, 86 p. c. aux 5/10 des points. Le résultat est *satisfaisant*. — En 2^e langue, H. A., 15 p. c. des élèves obtiennent les 6/10 des points, 37 p. c. les 5/10 ; en H. M., 24 p. c. parviennent aux 6/10, 64 p. c. aux 5/10 des points. Le résultat est *très médiocre*. — En 3^e langue, le concours ne mérite que la note : *faible*.

Pour l'allemand en 1^{re} langue, le résultat est *insuffisant*. — En 2^e langue, 85 p. c. des élèves des H. A., 35.7 p. c. des H. M. obtiennent les 5/10 des points ; le résultat est *très satisfaisant* pour les premiers, *satisfaisant* pour les autres. — En 3^e langue, 17 p. c. des élèves des H. A., 23 p. c. des H. M. obtiennent les 6/10 des points ; les 5/10 sont atteints par les 45 p. c. des élèves des H. A. et les 38 p. c. des H. M. Ce résultat est *peu satisfaisant* : trop de feuilles blanches, trop peu de moyennes.

Le concours en anglais 3^e langue, est *peu satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

a. — Néerlandais. (Première langue.)

1. Fond. — En général le développement du sujet laisse à désirer, parce que le thème n'est pas suffisamment compris. Deux compositions seulement font tout à fait exception.

2. Forme. — Au contraire, en ce qui concerne la connaissance de la langue, l'impression générale est des plus favorable. Beaucoup de travaux se distinguent par la pureté et l'élégance du style, la richesse du vocabulaire. Les gallicismes et les germanismes sont moins fréquents dans ce concours que dans les concours antérieurs. C'est un phénomène réjouissant et encourageant pour les professeurs.

Deuxième langue.

1. Fond. — Le sujet n'était certes pas au-dessus du niveau des élèves, et pourtant très peu d'entre eux ont fourni un travail convenablement développé. La plupart des compositions sont pauvres d'idées et les exemples historiques assez mal choisis.

2. Forme. — La connaissance de la langue ne va pas, en général, au delà du vocabulaire. Il n'y a pas en tout dix élèves qui ont le sentiment du néerlandais et parviennent à écrire une phrase d'un style coulant et pur. Tous les autres sont brouillés avec la construction flamande, l'orthographe, les genres. Les fautes contre la conjugaison sont nombreuses, comme aussi les gallicismes et les germanismes. Les termes impropres et les mots bizarrement forgés foisonnent.

Troisième langue.

1. Fond. — Les travaux des élèves des H. A. sont plus faibles qu'en H. M., mais, à une exception près, le développement du sujet laisse à désirer partout.

2. Forme. — La situation reste la même à ce point de vue. Les élèves connaissent un certain nombre de mots; mais la déclinaison, la conjugaison, la construction néerlandaise leur échappent en grande partie. Les germanismes sont extrêmement fréquents.

b. — Allemand. (Première langue.)

1. Fond. — Sauf dans une composition, le développement du sujet a laissé beaucoup à désirer.

2. Forme. — De même pour la connaissance de la langue, le jury n'a trouvé qu'une copie satisfaisante. Toutes les autres copies sont criblées de fautes de tout genre; les flandricismes y pullulent. C'est au point qu'il est impossible de les croire écrites par des jeunes gens de langue allemande.

Ils emploient : *sonder* pour *ohne*, *beschauen*, *gedürende* pour *während*, *Grund* pour *Boden* !

Deuxième langue.

La copie du concurrent qui a remporté le prix d'honneur était pour ainsi dire sans fautes. Les élèves des H. A. se sont distingués par leurs connaissances éten-

dues en grammaire. Par contre, ceux des H. M. paraissent avoir mieux développé le sujet.

A signaler surtout l'impropriété des termes et l'ignorance des genres.

Troisième langue.

Les points obtenus par les élèves ont été accordés presque exclusivement à la connaissance de la langue; le développement du sujet est très faible. Tous les élèves qui ont obtenu les 6/10 des points peuvent être considérés comme ayant une connaissance très convenable de la grammaire et du vocabulaire. Les expressions idiomatiques ne sont pas rares dans les bons travaux.

A signaler pourtant les fautes fréquentes contre la déclinaison faible, le régime des prépositions, la construction allemande, les genres. Les flandricismes et les barbarismes surtout sont d'une fréquence décourageante. En voici quelques-uns :

Sich die Ruhe gewohn machen; erwähnen pour erwählen; anfällig (agréable); *törisch* pour *töricht*; *unzweifelbar*; *erstaunvoll*; *pflanzen*; *Verwehlung* (!); *die Raub* (la proie); *Gramschap* (!); *zwoegen* (!); etc.

Beklimmen pour *besteigen*; *solien* pour *werden*; *Brunne* pour *Quelle*; *ein Lied anheffen*; *vortbringen*; *Unverschilligkeit*; *Schlagfeld*; etc.

c. — Anglais. (Troisième langue.) Humanités anciennes.

A part une exception, le développement du sujet est extrêmement faible. La connaissance de la langue se borne la plupart du temps au vocabulaire. Encore trouve-t-on dans beaucoup de copies un mélange bizarre d'anglais, de néerlandais et d'allemand.

Les gallicismes et les flandricismes sont très fréquents; de même les fautes de grammaire et d'orthographe.

A remarquer surtout :

Humanity pour *mankind*; *like that* pour *so*; *joyous* pour *glad*; *to remark* pour *to notice*; *to conserve* pour *to keep*; *aisles* pour *wings*; *he is well seen* (il est bien vu); etc.

Welfare (*welvaren*); *land* pour *country*; *uptaken* (*opgevat*); *to wain* (*weenen*); *is been* (*is geweest*), etc.

Epreuve orale.

Cette épreuve, le jury l'a constaté une fois de plus, est d'une efficacité réelle. Elle est un complément indispensable du concours écrit qui, seul, pourrait parfois induire en erreur sur la valeur d'un concurrent.

Les lauréats ont montré une connaissance remarquable aussi bien théorique que pratique de la langue, en même temps que de la civilisation dont elle est le véhicule.

Seconde. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets : *Ayons la passion du beau* (première langue). — *Modérez vos désirs et vous serez heureux* (deuxième langue). — *Le journal* (troisième langue).

I. - Résultats.

	Première langue.		Deuxième langue.				Troisième langue.						
	Néerland.		Allem.		Néerland.		Allem.		Néerl.		Allem.		Angl.
	H.A.	H.M.	H.A.	H.M.	H.A.	H.M.	H.A.	H.M.	H.A.	H.M.	H.A.	H.M.	H.A.
Concurrents	77	64	3	6	53	60	26	18	8	23	63	122	48
Prix.	2	1	—	—	—	—	1	2	—	3	1	3	—
Accessits	4	3	—	—	—	2	—	—	—	—	—	1	2
Mentions	3	3	—	—	3	—	2	—	—	2	3	3	2
6/10.	10	8	—	1	7	1	—	—	—	2	—	3	3
5/10.	23	16	—	—	6	8	6	1	2	9	5	14	5
Moins de 5/10.	27	29	3	5	19	33	14	14	6	8	36	77	30
Feuilles blanches	4	4	—	—	18	16	3	1	—	1	20	21	6

En néerlandais, 1^{re} langue, le résultat est *satisfaisant*; 2^e langue, *insuffisant*; 3^e langue, *très faible* pour les H. A., *satisfaisant* pour les H. M.

En allemand, 1^{re} langue, le résultat est *très faible*; 2^e langue, *faible*; 3^e langue, *faible* pour les H. A., *insuffisant* pour les H. M.

En anglais, 3^e langue, le concours a donné un résultat *insuffisant*.

II. — Observations du jury.

a. — Néerlandais. (Première langue.)

Le développement du sujet paraît s'être ressenti des notions peu exactes que les jeunes gens possèdent sur l'art et son histoire. La langue est assez bonne, mais les fautes de genre semblent se multiplier. On fera bien aussi de prémunir les élèves contre l'influence du français : les gallicismes ne sont pas rares dans leurs copies.

Deuxième langue.

Le sujet a été compris. Mais dans beaucoup de travaux on est frappé de la pauvreté du vocabulaire et de l'ignorance en fait de grammaire flamande. Il y a là une situation qui réclame un effort énergique de la part des professeurs. La 2^e langue, le flamand ou l'allemand, le flamand surtout, semble souffrir d'un dés crédit traditionnel dans certains athénées de la région wallonne du pays. Si tous les professeurs de ces établissements voulaient se solidariser contre un préjugé aussi funeste, c'en serait bientôt fait pour le plus grand bien des études.

Troisième langue.

Le sujet était à la portée des élèves et ils en ont tiré généralement profit. Mais la grammaire est loin d'être connue. Les confusions entre le flamand et l'allemand ou l'anglais sont des plus fréquentes. La pauvreté du vocabulaire est extrême.

b. — Allemand. (Première langue.)

A une exception près, aucune des neuf compositions n'a mérité la moyenne des points. Le vocabulaire est indigent, la grammaire peu connue, même dans ses

règles les plus importantes. En fait, il est douteux que l'allemand soit, en dehors de l'école, la langue maternelle de ces concurrents.

Deuxième langue.

Sauf quelques exceptions, l'ignorance de la grammaire est lamentable. Avec de pareils élèves, il n'y a rien à faire, sinon de recommencer l'étude de la lexicologie et de leur apprendre, par des exercices appropriés, la formation du pluriel des substantifs, la déclinaison des adjectifs, les règles de l'*umlaut* et les genres.

Troisième langue.

Sauf quelques exceptions, il convient de dire que la plupart des concurrents sont incapables de rédiger en allemand. Ils ne connaissent la grammaire et le vocabulaire que d'une manière absolument insuffisante. Et ce n'est pas la rédaction qui leur apprendra ce qu'ils ignorent. Il faudrait se borner à leur faire traduire des thèmes faciles pour leur donner une notion du sens des mots et de quelques règles importantes de la lexicologie et de la syntaxe.

c. — Anglais. (Troisième langue.)

Ici encore, sauf pour quelques copies, il n'y a pas lieu d'être satisfait. Certains travaux présentent, sous couleur d'anglais, une fâcheuse confusion des quatre langues modernes enseignées dans nos écoles.

C. — LANGUES ANCIENNES.

Epreuve écrite.

1° VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

Rhétorique (sections réunies).

I. — Résultats.

Sur 98 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un prix	2
Un accessit	6
Une mention honorable	4
Les 6/10 des points	5
Les 5/10 des points.	16
Moins des 5/10 des points.	64

Ce résultat n'est *pas satisfaisant*, étant donné le nombre des concurrents qui n'ont pas obtenu la moyenne des points.

II. — Observations du jury.

1° Le vocabulaire des élèves est généralement pauvre. Les mots *prodentibus*, *sermoni*, *incumbit*, *subveniendum*, *adminiculum* (*firmamentum*), *praesidium*, *procuratores*, *villarum*, *superest*, etc., ont été souvent mal interprétés; on a

parfois pris le mot *mensuram* pour *mensam*, ce qui prouve une fois de plus combien peu les élèves sont attentifs et réfléchis!

2° Ils confondent ou ne reconnaissent pas les formes grammaticales les plus usuelles. L'ablatif absolu *prodentibus iis* a été rarement bien traduit. Le futur *cedet* et le subjonctif *tolerarent*, on les a maintes fois rendus le premier par un présent, le second par un indicatif!

3° Le jury a d'ailleurs observé que beaucoup de concurrents ne connaissaient que fort obscurément les circonstances et les personnages dont il s'agit dans cette version. Convenons-en, il y a quelque raison de s'en étonner. Sans cette ignorance, comment expliquer les graves erreurs commises dans l'interprétation des mots *familiaritatem*, *spei tuæ* (malgré la note) et du pluriel *possumus seniores amici*?

Dans de pareilles conditions, et par surcroît, avec une connaissance insuffisante du vocabulaire, la traduction devient un tâtonnement pénible; on traduit au petit bonheur, phrase à phrase, mot à mot, sans chercher à se représenter l'ensemble du passage, sans en avoir senti le ton spécial, la force, la beauté particulière.

4° Aussi, sauf de rares exceptions, le style des versions est-il négligé, ou pour mieux dire, on n'y trouve aucun souci de style.

III. — Vœux du jury.

Le jury attire spécialement l'attention des professeurs sur les vœux formulés l'année dernière à propos du même concours. Pour que les études latines produisent un résultat sensible, il est nécessaire de mettre fin au morcellement des efforts des maîtres et d'assurer l'entente pédagogique et la continuité d'enseignement de tous les professeurs de latin dans un même établissement.

Seconde. Humanités anciennes (sections réunies).

I. — Résultats.

Sur 121 concurrents, ont obtenu :

Un prix	5
Un accessit.	8
Une mention honorable	6
Les 6/10 des points	22
Les 5/10 des points	32
Moins des 5/10 des points	40
Ont remis feuille blanche	8

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° Le texte n'offrait aucune difficulté de vocabulaire ou de grammaire. Pourtant, il y a des mots dont les concurrents n'ont pu trouver le sens : *usibus*, *orbis* (confondu avec *orbis*), *adamasset*, *inoffenso*, *pietate* et *fide*, *summotum*, *exige*, etc.

2° Quant aux formes, plus d'une est demeurée une énigme. A signaler surtout *cognite*, vocatif qu'on a pris pour un impératif.

La syntaxe, si facile, de ce passage a arrêté beaucoup d'élèves, qui ignorent l'emploi du parfait gnomique (*bene qui latuit, bene vixit*); qui n'ont pas vu le rapport entre *quæ ut voveam* et le verbe principal *mereris* (l'inversion a suffi pour les dérouter); qui n'ont pu donner leur sens exact aux formes verbales en *-urus* et en *-dus* (*hæsuræ* et *vix levanda*), ni à la tournure *qualem credibile est fuisse...*

3° Le texte de la version a été compris dans son ensemble par la grande majorité des élèves.

4° Mais, au point de vue du style, toutes les copies laissent beaucoup à désirer. Ce n'est pas seulement la subtile pensée d'Ovide et son esprit qui échappent à la plupart des concurrents : aucun d'eux ne sait rendre le texte avec élégance, ni même avec une parfaite correction.

III. — Vœux du jury.

Il serait utile d'attirer l'attention des professeurs sur la nécessité :

- 1° d'expliquer le sens des mots d'après l'étymologie ;
- 2° d'appuyer sur la construction des phrases au point de vue de la syntaxe ;
- 3° d'attacher la plus grande importance à une traduction française qui rende, avec élégance, les nuances du texte latin. Une version latine doit être un exercice de style français.

C'est le mérite et l'efficacité de la traduction d'être nette, précise et rédigée dans une langue absolument correcte.

2° VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.

Rhétorique.

I. — Résultats.

Sur 75 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un prix.	1
Un accessit	4
Une mention honorable	6
Les 6/10 des points	1
Les 5/10 des points	14
Moins des 5/10 des points	48

Ce résultat n'est *pas satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° Les copies révèlent des lacunes singulières en fait de vocabulaire. Sans parler des mots *διαφορα*, *ἀνόσιον*, *ὑβριστήν*, *εὐδίατου*, etc., d'autres, beaucoup plus fréquents, tels *ἠπτημένον*, *παιδείας*, *νομίζεται* ont embarrassé beaucoup d'élèves. La valeur des particules reste toujours un mystère pour la plupart d'entre eux ;

2° Bien que la forme dialoguée soit très nettement indiquée dans le texte,

l'infinitif *φάναι* a été pris par certains élèves pour une forme du discours indirect.

D'autres n'ont pas saisi la construction *αίρεῖσθε πρὸ...* ;

3° En somme la traduction a rendu généralement le sens du passage ;

4° Mais à propos du style il y a lieu de répéter ce qui a été dit sous le 4° des observations sur la version latine de rhétorique.

Seconde.

I. — Résultats.

Sur 99 concurrents, ont obtenu :

Un accessit	4
Une mention honorable	5
Les 6/10 des points	8
Les 5/10 des points	15
Moins des 5/10 des points	58
Ont remis feuille blanche	9

Ce résultat est *faible*.

II. — Observations du jury.

1° Des vocables aussi usités que *ἡσυχία* et *σφόδρα* (tant de fois rencontrés dans leurs chrestomathies, dans Esope, Lucien et Xénophon), prennent au dépourvu des élèves de poésie. On ne pardonnera pas davantage à certains d'entre eux d'avoir confondu *βροθίω* avec *βρόω* ; d'avoir traduit *μῶρον* par *retard* (lat. *mora* !) et *ὠνεΐσει* par *il songea* ;

2° Faibles sur le vocabulaire, ils le sont peut-être encore plus sur la grammaire. C'est à peine si trente élèves sur quatre-vingt-dix ont reconnu dans *βεβοήθηται*, un parfait passif conjugué impersonnellement ; la plupart des autres en ont fait un futur ; *προσθαγοόμενον* a été pris pour un passé ; *ἠύξισατ* a été rendu par « vous avez prié » ! les meilleurs élèves se sont fourvoyés dans l'interprétation de *θέμενος* qu'ils ont entendu dans le sens pronominal au lieu de lui donner le complément *ἄπλ.*

3° La fidélité de la traduction n'est pas seulement altérée par les gros contresens dont nous venons de parler ; elle l'est encore par une foule d'inexactitudes de détail ;

4° En général, la rédaction française pourrait être plus soignée. Les négligences de style ont été parfois aggravées de vilaines fautes d'orthographe.

3° VERSION LATINE EN LANGUE NEERLANDAISE.

Rhétorique (sections réunies).

I. — Résultats.

Sur 41 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un prix	1
Un accessit	5
Une mention honorable	2
Les 6/10 des points.	4
Les 5/10 des points.	10
Moins de 5/10 des points	18

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

- 1° La connaissance du vocabulaire laisse encore à désirer ;
- 2° Celle de la grammaire est, semble-t-il, en progrès ;
- 3° Le plus grand nombre des versions manquent de précision. Les élèves se contentent de saisir à peu près le sens du passage sans chercher à rendre toutes les nuances ;
- 4° Le style est généralement terne et sans vie. Les traducteurs s'attachent trop servilement au texte ; ils croient qu'il suffit de le rendre d'une façon à peu près exacte, même au détriment du génie de la langue néerlandaise.

Seconde (sections réunies).

Sur 43 concurrents, ont obtenu :

Un prix	1
Un accessit	3
Une mention honorable	4
Les 6/10 des points.	11
Les 5/10 des points.	9
Moins des 5/10 des points.	15

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

- 1° Le vocabulaire des élèves est trop peu étendu. Il est incroyable que la grande majorité des élèves n'ont pas su le sens de *orbis*, que très peu d'entre eux ont traduit exactement *formida* et *magna nomina* ;
- 2° La grammaire n'a pas donné lieu à des remarques spéciales ;
- 3° La précision manque. On se contente d'à peu près : c'est le grand défaut, celui que les professeurs devraient combattre avec le plus de vigueur.
Ainsi les passages : *res postquam procubuere meæ, Achilleos equos...*, qui ne présentaient aucune difficulté, ont été mal traduits par un trop grand nombre d'élèves ;
- 4° Absence de style : presque personne n'a rendu d'une façon heureuse les vers 9-10. Les fautes de grammaire et d'orthographe ne sont pas rares.

4° VERSION GRECQUE EN LANGUE NEERLANDAISE.

Rhétorique.

I. — Résultats.

Sur 39 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un prix	2
Un accessit	2
Une mention honorable	4
Les 6/10 des points.	7
Les 5/10 des points.	9
Moins des 5/10 des points.	14

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Ce concours appelle les mêmes observations que l'épreuve en version latine : vocabulaire trop pauvre (*παιδεία, διαφοραί, ισομορφίας τυγχάνειν* ont embarrassé trop de concurrents); défaut de soin, de précision (la plupart des élèves n'ont pas traduit correctement *ἐπιτιθεύοντα*, bien qu'une note leur en indiquât le sens!).

Le style est très douteux.

Seconde.

I. — Résultats.

Sur 43 concurrents, ont obtenu :

Un prix	2
Un accessit	8
Une mention honorable	3
Les 6/10 des points	3
Les 5/10 des points	11
Moins des 5/10 des points	16

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Toujours la même remarque : le vocabulaire est insuffisant : *ἀβουλία, κακότης*, etc., des mots vus depuis la 5^e, sont ignorés. Ceci indique, dans les méthodes d'enseignement du vocabulaire, un défaut grave auquel il est pressant de remédier.

Le style et l'orthographe même laissent à désirer chez beaucoup de concurrents.

Épreuve orale.

Langues anciennes.

I. — En langue française.

A une exception près, l'épreuve a donné des résultats excellents pour le grec comme pour le latin. En grec, le concurrent qui a obtenu le prix d'honneur a traduit un texte d'une difficulté moyenne avec une aisance et une justesse rares.

II. — En langue néerlandaise.

Cette épreuve a été également très satisfaisante. Les concurrents ont montré une connaissance sérieuse du grec et du latin; mais, comme c'est trop souvent le cas, le débit laissait à désirer.

D. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Épreuve écrite.

Rhétorique. — Humanités anciennes (section latine).

Résultats.

Sur 12 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un accessit	1
Une mention honorable	1
Les 5/10 des points	2
Moins des 5/10 des points.	5

Ce résultat est *très satisfaisant*.

Rhétorique. — Humanités modernes (sections réunies).

Résultats.

Sur 79 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	3
Un prix	11
Un accessit	8
Une mention honorable	17
Les 5/10 des points.	11
Moins des 5/10 des points.	27
Ont remis feuille blanche	2

Ce résultat est *brillant*.

Seconde. — Humanités anciennes.

I. — Résultats.

Sur 22 concurrents, ont obtenu :

Un prix	2
Un accessit	3
Une mention honorable	2
Les 6/10 des points	1
Les 5/10 des points.	4
Moins des 5/10 des points.	7
Ont remis feuille blanche.	3

Ce résultats est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° Plusieurs copies pèchent par le style et même par l'orthographe. Certains concurrents emploient des termes impropres, abusent des épithètes violentes ;

2° L'ensemble du concours d'histoire et de géographie est réellement remarquable, non seulement par le nombre des distinctions décernées, mais par la moyenne élevée obtenue dans chaque classe. Le progrès signalé depuis plusieurs années dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie s'est accentué encore. A signaler tout spécialement les résultats auxquels atteignent les élèves de l'athénée royal de Liège.

Épreuve orale.

Elle a été très intéressante. Les concurrents s'expriment avec clarté, beaucoup même avec élégance ; les réponses sont bien ordonnées et précises ; elles attestent du sang-froid et de la réflexion.

Dans son ensemble, cette épreuve mérite la note : *très satisfaisant*.

II. — Partie scientifique.

A. — MATHÉMATIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes (section latine). Rhétorique. Humanités modernes (section scientifique).

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

	Section latine.	Section scientifique.
Concurrents	17	47
Prix	—	2
Accessits	—	2
Mentions honorables.	—	1
6/10 des points	—	1
5/10 des points	1	3
Moins des 5/10 des points	15	28
Feuilles blanches,	1	10

Le résultat est *très faible* pour la section latine et *faible* pour la section scientifique.

II. — Observations du jury.

Géométrie analytique. — Si un grand nombre d'élèves ont trouvé l'équation de la conique C, deux seulement en ont fait une discussion à peu près complète. Les fonctions $B^2 - AC$, Δ , $A\Delta$ ont été fréquemment ou mal formées ou incorrectement analysées.

La dernière partie a été généralement manquée; cela provient de ce que les élèves n'ont pas su, pour la plupart, déterminer l'équation quadratique des parallèles aux axes de symétrie de C menées par F. Il suffisait cependant d'écrire l'équation donnant les coefficients angulaires de ces axes de symétrie et d'y remplacer l'inconnue par $\frac{y}{x-c}$.

Géométrie descriptive. — Quatre élèves ont résolu le problème, mais une seule épure a été exécutée d'une manière parfaite. La question était cependant fort simple : après avoir déterminé le point de contact D de la sphère avec le plan d , il ne restait plus qu'à trouver le point d'intersection de la verticale menée par D avec le plan perpendiculaire au milieu d'un côté du triangle ABC.

Épreuve orale.

Les deux élèves appelés à prendre part à cet examen se sont réellement distingués; ils ont fait preuve de connaissances solides et d'une préparation soignée.

Rhétorique. Humanités anciennes (section grecque-latine).

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

Sur 122 concurrents, ont obtenu :

Un prix	6
Un accessit	5
Une mention honorable	5
Les 6/10 des points.	3
Les 5/10 des points.	8
Moins des 5/10 des points.	75
Ont remis feuille blanche.	23

Ce résultat est *faible*.

II. — Observations du jury.

Géométrie. — Le problème a été assez bien compris, et les bonnes solutions sont nombreuses; les échecs sont dus très souvent à l'ignorance des calculs algébriques les plus simples.

Algèbre. — La plupart des élèves n'ont pas su traiter convenablement la question posée, soit qu'ils n'aient pas trouvé les formules à employer, soit que leurs calculs logarithmiques aient laissé à désirer. Aucun concurrent n'a vu que la fraction exprimant le capital restant à amortir au commencement de la 21^e année était simplifiable par $x^{20} - 1$.

Du reste, le manque d'ordre et de netteté dans la disposition des calculs, presque général, a été la cause de beaucoup d'erreurs.

Trigonométrie. — La première question a été généralement bien réussie. Quant à la résolution du triangle, trois élèves seulement sont parvenus à la faire, bien qu'une simple transformation de proportion devait conduire immédiatement au résultat.

Épreuve orale.

Des cinq élèves qui ont pris part à cette épreuve, deux seulement sont arrivés à des résultats satisfaisants; les autres ont fait preuve de peu d'initiative et ont parfois commis des erreurs de calcul surprenantes.

Seconde. Humanités anciennes (section grecque-latine).

I. — Résultats.

Sur 159 concurrents, ont obtenu :

Un prix	2
Un accessit	1
Une mention honorable.	2
Les 6/10 des points	1
Les 5/10 des points.	16
Moins des 5/10 des points	99
Ont remis feuille blanche	18

Ce résultat est *faible*.

II. — Observations du jury.

Première question. — Le jury a relevé beaucoup d'erreurs dans le calcul des radicaux du second degré. Le fait provient de ce que la plupart des élèves ont

d'abord cherché la valeur de l'apothème ou même celle de la surface en fonction du rayon; cette faute de méthode les a naturellement entraînés dans des opérations compliquées.

Deuxième question. — Presque tous les concurrents ont traité cette question d'une façon très incomplète; trop rares sont ceux qui se sont préoccupés de la réciproque qu'elle comporte.

Troisième question. — Les réponses laissent beaucoup à désirer : un grand nombre d'élèves n'avaient aucune idée de la méthode à suivre; il y a tout lieu de penser qu'ils n'avaient jamais traité des problèmes de ce genre. D'autres ont raisonné sur le produit $p(p-a)(p-b)(p-c)$ comme si les trois derniers facteurs, ou même les quatre facteurs, étaient variables et ont conclu que le triangle maximum est le triangle équilatéral!

Quatrième question. — Cette question a été beaucoup mieux résolue que la précédente. Il y a lieu, toutefois, de signaler des transformations de calcul inutiles dans un grand nombre de réponses.

Cinquième question. — Une trentaine d'élèves seulement ont démontré correctement le théorème proposé; parmi les autres, ceux qui l'ont traité n'ont fourni que des démonstrations insignifiantes.

Sixième question. — Presque tous les concurrents ont fait dépendre le calcul des angles du triangle rectangle de la longueur des côtés ou de celle des segments déterminés sur l'hypoténuse. Dans la recherche de AB, les uns ont fait usage des valeurs approchées de certains angles; les autres, au contraire, se sont servis de BD préalablement calculé. Aucun élève n'a trouvé tous les résultats avec le degré d'approximation imposé.

Seconde. Humanités anciennes (section latine). Seconde. Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

	Section latine.	Section scientifique.
Concurrents	21	85
Prix	—	—
Accessits.	—	—
Mentions honorables	3	—
6/10 des points	1	—
5/10	—	2
Moins des 5/10 des points	15	77
Feuilles blanches	2	6

Le résultat est *très faible* pour les deux sections.

II. — Observations du jury.

Première question. — Il y avait, dans la solution de cette question, une longueur à évaluer en fraction d'un angle et un seul des concurrents a reconnu que cet angle n'était pas nécessairement aigu.

Deuxième question. — Aucun élève n'a résolu le problème d'une manière satisfaisante. Le jury constate que l'ignorance est presque générale en ce qui concerne l'évaluation de l'aire d'un triangle sphérique.

Troisième question. — Cette question était une application d'un théorème d'Euler sur les fractions continues périodiques. On demandait la valeur d'un nombre qui devait être positif ; pas un seul concurrent n'a tenu compte de cette condition.

Quatrième question. — Les élèves doivent établir la concordance entre les deux définitions de logarithmes ; leurs travaux prouvent qu'ils n'ont guère tiré profit des démonstrations apprises en classe.

B. — PHYSIQUE ET CHIMIE.

Rhétorique. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 45 concurrents, ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un prix	3
Un accessit	12
Une mention honorable	3
Les 6/10 des points.	—
Les 5/10 des points	9
Moins des 5/10 des points	12
Ont remis feuille blanche	3

Résultat très satisfaisant.

II. — Observations du jury.

Epreuve écrite.

1° La première question, traitant d'analyse volumétrique, eût été plus directement et plus élégamment résolue par la plupart des élèves, s'ils avaient été familiarisés avec la notion de la molécule-gramme.

2° La définition des éthers (quatrième question) a fourni la preuve que les formules de structure ne sont pas suffisamment enseignées ; elles permettent cependant une compréhension facile des propriétés chimiques de la plupart des composés organiques et simplifient les méthodes d'exposition.

3° Les réponses aux questions de chimie industrielle ont été très satisfaisantes.

Epreuve orale.

1° Les concurrents ignoraient l'usage du mâche-bouchons, courbaient mal un tube de verre et ne savaient comment vérifier l'étanchéité d'un appareil.

2° Chacun des élèves a eu à faire une analyse facile d'un produit utilisé dans une industrie importante de sa localité ; trois d'entre eux n'avaient jamais visité un établissement industriel, un autre ne connaissait pas le densimètre et ne savait prendre un point d'ébullition.

3° Il résulte de cet examen que les phénomènes d'hydrolyse, de catalyse et d'ionisation ne sont généralement pas enseignés et qu'on attache trop peu d'importance aux méthodes d'analyse des minerais par voie sèche.

Seconde. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 55 concurrents, ont obtenu :

Un prix	4
Un accessit	2
Une mention honorable	5
Les 6/10 des points.	5
Les 5/10 des points.	7
Moins des 5/10 des points	34

Ce résultat est *peu satisfaisant*.

Physique.

1. La spectroscopie demanderait encore, semble-t-il, à être enseignée plus méthodiquement : la plupart des concurrents parlent de rayons lumineux, de rayons calorifiques, de rayons chimiques, comme si les effets chimiques, calorifiques et lumineux observés n'étaient pas les manifestations de radiations analogues, dispersées uniquement dans l'ordre de leurs réfrangibilités respectives.

II. — Observations du jury.

La signification des raies d'absorption est généralement peu comprise : c'est ainsi que des élèves, bons d'ailleurs, affirment que la présence dans un spectre de ces raies caractéristiques d'un élément exige l'existence du corps à l'état liquide ou solide, non seulement dans l'écran de vapeurs (toujours incandescentes, pour eux !), mais encore dans la source rayonnante.

2. Bon nombre des concurrents qui ont cru devoir, à propos de la deuxième question, donner une idée générale de l'électrolyse, invoquent simultanément l'orientation des atomes d'après Grotthus et le transport des ions. Pourquoi l'enseignement n'abandonnerait-il pas définitivement, ne fût-ce que par mesure de simplicité, la théorie surannée de Grotthus?

Chimie.

A la quatrième question, concernant le volume de la molécule-gramme des gaz, les élèves ont, pour la plupart, répondu en montrant que ce volume a la valeur donnée, pour un, deux ou trois gaz particuliers. Le jury a considéré cette vérification comme réponse satisfaisante ; mais la démonstration générale, surtout en partant de la proposition d'Avogadro, eût été meilleure.

C. — SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

Rhétorique. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 43 concurrents, ont obtenu :

Un prix	—
Un accessit	1
Une mention honorable	1
Les 6/10 des points	—
Les 5/10 des points	5
Moins des 5/10 des points	26
Ont remis feuille blanche.	10

Ainsi plus de 85 p. c. des participants n'arrivent pas à la moitié des points; ce résultat est *excessivement faible*.

II. — Observations.

Arithmétique.

Premier problème. — Courtages calculés sur les cours de compensation ou sur tous les cours, courtages donnés comme encaissements, pertes prises pour des bénéfices; fausses interprétations des données, fautes de calcul, résultats invraisemblables : tel est le bilan des erreurs le plus fréquemment commises.

Fort souvent, il n'est fait que deux opérations au lieu de quatre : une vente de Rio Tinto et un achat de Ture unifié; à différentes reprises on voit le report de 1/16 sur le Ture unifié interprété comme suit :

$$\frac{130000}{16} = \dots\dots \text{ au lieu de } \frac{91 \frac{5}{4}}{16} = \dots\dots$$

Les fractions usitées en bourse ne paraissent pas familières aux concurrents qui se trompent gravement en réduisant en décimales les 1/8 et les 1/16 des cours.

Dans la moitié des copies, la réponse est obscure et manque de concision ou de précision; il est cependant tout naturel de la donner ici sous la forme simple et claire du tableau ou compte.

Deuxième problème. — a) Bien que la question soit posée en des termes tels que, pour la résoudre, il faut se servir des tables de pourcentage dont les données sont fournies par l'énoncé, près du tiers des concurrents croient devoir poser des conjointes; quelques-uns calculent des tables de parités, d'autres rappellent les formules générales. Souvent les p. m. de la table sont déduits des changes; quelquefois ils sont introduits, on ne sait pourquoi, dans les conjointes qui donnent des résultats insensés. Un seul élève connaît les changes fixes; malheureusement, il ne sait pas s'en servir pour répondre aux littéra c) et d).

Comme pour le premier problème, un trop grand nombre de concurrents rendent leurs réponses longues et obscures en ne les fournissant pas sous la forme de tableaux.

Comptabilité.

La faiblesse, quoique moindre qu'en arithmétique, est encore très grande. Bien des concurrents n'ont pas fait d'exercices pratiques sur la comptabilité industrielle; leurs réponses ne sortent pas des généralités théoriques. Il en est qui parlent d'une comptabilité de fabrication au premier, au deuxième et au

troisième degré, ou bien encore de celle d'une industrie qui — à en juger par des détails donnés — est matériellement impossible (fabrication d'objets en fer avec la fonte pour matière première).

Certains élèves n'ont même pas une idée précise de la différence qui existe entre une comptabilité commerciale et une comptabilité industrielle, ou bien encore confondent celle-ci avec la comptabilité des sociétés. Le livre des frais généraux a été souvent oublié.

Les meilleurs tableaux traitent de la comptabilité du prix de revient de façon telle qu'on peut affirmer que cette partie du programme a été sérieusement étudiée.

Droit commercial.

Deux élèves seulement ont exactement répondu au littera *a*) et trois au littera *b*). La réponse au littera *c*) a été souvent confuse ou peu sérieuse. Beaucoup de concurrents ont cru bien répondre au littera *d*) en disant que le gain du procès profite « à la masse des créanciers ».

On confond généralement les actes nuls *de plein droit* et ceux qui sont nuls *de droit*; souvent on ne distingue pas entre actes qui *sont* nuls et actes qui *peuvent être* annulés; parfois même on ne fait pas de différence entre le jugement déclaratif et la cessation des paiements.

Ici encore certains élèves sont d'une prolixité regrettable, et remplissent parfois une et même deux pages pour dire uniquement que la créance hypothécaire seule a été remboursée en entier.

Géographie économique.

Si quelques cartes assez jolies et exactement faites sont fournies en réponse au littera *a*), beaucoup d'autres sont mal dessinées, incomplètes ou erronées.

Il ne faut pas sortir de la question; dès lors les canaux de Gand-Ostende, de Bruges-Zeebrugge et de Gand-Terneuzen, l'Yser et les rivières naviguées sont de trop. Il est nécessaire de marquer par le dessin la différence entre les canaux et les cours d'eaux naturels, mais il est inutile d'indiquer les limites des provinces. Si les frontières du pays peuvent être tracées, il ne faut pas cependant commencer certains cours d'eau comme la Meuse, la Sambre, l'Escaut, à ces frontières; cela n'est pas conforme à la réalité, puis la question parle « des marchandises d'exportation des pays voisins ».

Aucun concurrent ne cite le réseau de voies navigables du N.-O. de la France. Quelques-uns seulement mentionnent le Rhin comme voie de communication entre Anvers et l'Allemagne; encore n'entendent-ils pas toujours par là le Rhin traversant la Hollande et se dirigeant vers l'Escaut, mais le Rhin qui parcourt les provinces rhénanes où ils admettent vaguement l'existence d'une communication avec notre réseau navigable.

Quelques élèves font remarquer avec raison que les produits pondéreux sont généralement les seuls qui se transportent par bateau; cette observation est fréquemment perdue de vue par les autres.

En réponse aux lettres b) et c), les concurrents se bornent le plus souvent à citer des groupes de produits sans montrer d'où ils viennent, ni où ils vont, ni quelle voie ils suivent.

Economie politique.

La question d'économie politique s'adresse non pas à la mémoire des élèves, mais surtout à leur intelligence et à leur jugement.

Il s'agit d'établir les deux thèses suivantes : 1° Le travail intellectuel participe des propriétés de l'esprit, il se répand, et ses effets en se répercutant sont plus étendus, plus durables que ceux des travaux manuels ; 2° La grande production suscite et développe le travail de direction, qui est d'ordre intellectuel et moral ; elle est plus scientifique que la petite production, elle exige un état-major instruit et seule elle peut payer des ingénieurs, des chimistes, des dessinateurs, des directeurs, des voyageurs aux qualités supérieures.

Une demi-douzaine de concurrents ont traité cette question avec succès. L'un d'eux a fourni un travail fort bien pensé et brillamment écrit qui témoigne de beaucoup de lecture ; il a employé avec bonheur le meilleur moyen de démonstration : la citation d'exemples bien choisis.

Seconde. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 58 concurrents, ont obtenu :

Un prix	3
Un accessit	1
Une mention honorable.	5
Les 6/10 des points	—
Les 5/10 des points	5
Moins des 5/10 des points	24
Ont remis feuille blanche	7

Ce résultat est *très faible*.

II. — Observations.

Arithmétique.

Premier problème. — Un grand nombre de concurrents paraissent n'avoir jamais fait des calculs de matières d'or et d'argent : ils ne répondent pas à la question ou bien en donnent des solutions n'ayant aucune valeur.

Ceux qui cherchent à résoudre le problème manquent le plus souvent de méthode et, ignorant les procédés pratiques et faciles, se perdent dans de longs calculs. Il en est qui poussent bien inutilement jusqu'aux cent-millièmes d'once ; d'autres réduisent les onces en grammes et les livres sterling en francs ; plusieurs ne tiennent pas compte des conditions du marché de Londres quant au titre coté ou se contentent d'un titre approximatif.

Le deuxième problème, très facile, est résolu par un assez grand nombre

d'élèves. A noter cependant que plusieurs concurrents cherchent la réponse en se servant de données autres que celles de la question.

Le troisième problème est encore plus simple, et pourtant la plupart des concurrents ne remarquent pas qu'il y a un escompte en dedans à calculer.

Comptabilité.

Les bonnes réponses aux littera *a* et *b* sont rares; il n'y a pas une solution entièrement exacte pour le littera *c*.

Le bilan de reprise manque dans un grand nombre de copies; quelques-unes donnent à sa place le bilan d'entrée de la nouvelle société. Plusieurs bilans expriment une perte considérable.

Beaucoup de concurrents se bornent à affirmer que le capital de la nouvelle société est de fr. ... sans dire comment ils l'ont calculé.

Les erreurs commises dans le littera *c* proviennent le plus souvent de ce que les concurrents n'ont pas lu avec attention les conditions de la reprise, notamment celles qui sont relatives aux bénéfices de l'exercice, aux espèces et aux acceptations. Parmi les élèves qui ont lu ces conditions et les ont inscrites au journal ou au bilan, il en est plusieurs qui n'en comptabilisent pas la conséquence finale, c'est-à-dire l'apparition de Goldmeyer comme créancier de la société; par suite, ils trouvent un capital trop fort du montant de sa créance.

Les phases successives de la création de la société anonyme ne sont que rarement bien présentées. Généralement on rend compte avec exactitude de la *constitution* de l'être social. Mais après la constitution de la société, il faut constater dans les livres que le capital est *entièrement souscrit*; or, ces deux actes, constitution et souscription, distincts l'un de l'autre, sont confondus dans la plupart des travaux. Dans plusieurs même, un troisième acte s'y mêle : celui des apports. Il s'ensuit que la comptabilité telle qu'elle est présentée, n'est pas d'accord avec les faits; elle ne constate pas que les conditions fondamentales sont remplies. Elle dit que le capital n'est pas entièrement souscrit alors qu'elle veut seulement constater que certaines actions ne sont pas entièrement libérées. Elle prétend que certains apports restent en souffrance alors qu'en réalité ils sont tous faits.

Lorsque les concurrents n'oublient pas de comprendre Goldmeyer parmi les créanciers, ils lui attribuent une créance qu'ils chiffrent parfois par un million et demi alors que, après avoir reçu sa part d'actions, il ne reste créancier que pour 32,000 francs.

Le libellé des articles laisse généralement à désirer. Il semble qu'aux yeux des élèves, la justification des débits et des crédits soit une chose négligeable, que des indications indispensables puissent être remplacées par des *et cætera*. Il est vrai que les écritures courantes n'exigent qu'un libellé réduit à sa plus simple expression, parce qu'alors les détails se trouvent dans les livres spéciaux. Mais les écritures relatives à la constitution d'une société ne laissent que peu ou point de trace dans la comptabilité auxiliaire, et le journal doit, par conséquent, présenter tous les détails. Rien n'empêche, du reste, d'être concis tout en étant complet.

Droit commercial.

Si beaucoup de bonnes réponses ont été données à la troisième question et d'assez bonnes à la deuxième, il n'en a pas été de même pour la première et la quatrième; cette dernière surtout a été traitée, en général, d'une façon lamentable.

Les élèves ne possèdent pas suffisamment la matière; ils se laissent dérouter par les choses les plus simples. C'est ainsi que dans la question relative à la lettre de change, où l'insuffisance du timbre est le seul motif du refus d'escompter, la majorité des concurrents pense qu'il existe encore une autre raison : l'absence d'acceptation.

Dans les questions pratiques plus difficiles, comme les nos II et IV, on se perd; on ne distingue pas entre les règles de droit qui intéressent le commerçant et les formalités qui ne concernent que les administrations publiques. On semble même attacher une importance particulière à ces formalités qu'on détaille avec soin, alors qu'on oublie souvent de citer des règles.

Quand il s'agit de rappeler un texte de loi, on le fait fréquemment d'une manière bien défectueuse; la pensée est rendue peu exactement.

La plupart des élèves pensent que personne d'autre que le débiteur ne peut fournir le gage et que seul le créancier peut en prendre possession.

Les rapports de l'article premier de la loi sur le gage en matière commerciale avec les dispositions corrélatives du Code civil sont généralement peu compris; on ne voit pas comment, en droit commercial, les conditions du droit civil concernant la remise du gage et l'acte écrit sont élargies ou remplacées. Le droit de rétention et le privilège sont rarement cités parmi les droits du créancier gagiste; par contre, le droit de demander la réalisation du gage est souvent mentionné, mais n'est pas présenté comme découlant du privilège.

A de rares exceptions près, les concurrents ne donnent pas une réponse exacte et complète à la question IV.

Généralement on oublie de parler de l'enregistrement de l'acte de société et de la consignation au greffe d'une somme pour couvrir les frais de publication; par contre, on cite avec complaisance les délais d'envoi et de publication au *Moniteur*, détails qui n'intéressent que le greffe et le journal officiel.

La plupart des concurrents substituent aux sanctions pénales les dispositions réglant les devoirs de l'associé commandité; les autres parlent de ces sanctions d'une manière vague, confuse et incomplète.

III. — Vœu du jury.

Il est hautement désirable que les professeurs appellent l'attention des élèves sur les recommandations qui figurent à la suite des questions posées au concours. Trop de concurrents négligent de s'en pénétrer, de sorte que beaucoup de copies sont peu soignées, au point de vue de la forme et les réponses fournies sont loin d'être claires et concises.

D. — DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

*Rhétorique. Humanités anciennes (section latine). Rhétorique.
Humanités modernes (section scientifique).*

I. — Résultats.

	Section latine.	Section scientifique.
Concurrents	17	47
Prix.	—	—
Accessits	—	2
Mentions honorables	1	—
6/10 des points	—	4
5/10 des points	2	3
Moins des 5/10 des points	11	28
Feuilles blanches.	3	10

Le résultat est *très faible* pour la section latine et *faible* pour la section scientifique.

II. — Observations du jury.

1° Les ombres propres et les ombres portées n'ont pas été déterminées avec exactitude et correction ;

2° Le raisonnement était généralement dépourvu d'ordre, de clarté et de rigueur ;

3° L'exécution a laissé beaucoup à désirer en ce qui concerne la beauté des traits, l'indication des notations et la justesse du travail.

Seconde. Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 22 concurrents, ont obtenu :

Un prix	1
Un accessit	4
Une mention honorable	1
Les 6/10 des points.	2
Les 5/10 des points.	5
Moins des 5/10 des points.	10
A remis feuille blanche	4

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Sauf pour quelques points, la plupart des élèves ont généralement bien déterminé les ombres propres et les ombres portées ; mais, par contre, beaucoup d'entre eux ont négligé de placer les traits de force ainsi que les lisérés des hachures. Celles-ci, du reste, sont souvent tracées irrégulièrement, ce qui donne au travail un cachet peu esthétique.

Les lettres et les cotes ont également été indiquées avec trop de négligence; il conviendrait cependant d'apporter plus de soins à ces détails qui contribuent à la beauté et à la clarté d'une épure.

Seconde. Humanités modernes (section scientifique).

Résultats.

Sur 22 concurrents, ont obtenu :

Un prix	2
Un accessit	7
Une mention honorable	10
Les 6/10 des points.	9
Les 5/10 des points.	15
Moins des 5/10 des points.	45
Ont remis feuille blanche	5

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° Très peu de concurrents ont trouvé exactement la solution en ce qui concerne la recherche des ombres portées; la plupart d'entre eux ont négligé d'indiquer les parties cachées;

2° Le raisonnement des opérations a été exposé avec peu d'ordre et de concision;

3° Les épreuves auraient beaucoup gagné en beauté si les hachures, les lisérés et les projections des rayons lumineux avaient été dessinés avec plus de régularité;

4° Enfin, il aurait fallu donner plus de soins à l'inscription des cotes et des lettres.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

ÉPREUVE ÉCRITE.

I. — *Langue française.*

<i>Première langue.</i>	<i>Seconde langue.</i>
Rhétorique II. A.: plus que satisfaisant.	plus que satisfaisant.
Rhétorique II. M.: plus que satisfaisant.	plus que satisfaisant.
Seconde II. A.: très satisfaisant.	satisfaisant.
Seconde II. M.: satisfaisant.	faible.

II. — *Langues germaniques.*

A. *Néerlandais.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique II. A.: satisfaisant.	très médiocre.	faible.
Rhétorique II. M.: satisfaisant.	très médiocre.	faible.
Seconde II. M.: satisfaisant.	moins que satisfaisant.	très faible.
Seconde II. M.: satisfaisant.	moins que satisfaisant.	satisfaisant.

B. Allemand.

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : moins que satisfaisant.	très satisfaisant.	moins que satisfaisant.
Rhétorique H. M. : moins que satisfaisant.	satisfaisant.	moins que satisfaisant.
Seconde H. A. : très faible.	faible.	faible.
Seconde H. M. : très faible.	faible.	peu satisfaisant.

C. Anglais.

Troisième langue.

Rhétorique H. A. : moins que satisfaisant.
Seconde H. A. : moins que satisfaisant.

III. — Langues anciennes.

A. Latin.

a) *Version en français.*

Rhétorique (sections réunies) : moins que satisfaisant.
Seconde (sections réunies) : satisfaisant.

b) *Version en néerlandais.*

très satisfaisant.
très satisfaisant.

Grec.

Rhétorique : moins que satisfaisant.
Seconde : faible.

très satisfaisant.
très satisfaisant.

IV. — Histoire et géographie.

Rhétorique H. A. (section latine) : très satisfaisant.
Rhétorique H. M. (sections réunies) : brillant.
Seconde H. A. (section latine) : très satisfaisant.

V. — Mathématiques.

Rhétorique grecque-latine : faible.
Rhétorique latine : très faible.
Rhétorique scientifique : faible.
Seconde grecque-latine : faible.
Seconde latine : très faible.
Seconde scientifique : très faible.

VI. — Sciences naturelles.

Rhétorique commerciale et industrielle : très satisfaisant.
Seconde commerciale et industrielle : peu satisfaisant.

VII. — Sciences commerciales.

Rhétorique commerciale et industrielle : excessivement faible.
Seconde commerciale et industrielle : très faible.

VIII. — Dessin géométrique.

Rhétorique latine : très faible.
Rhétorique scientifique : faible.
Seconde latine : satisfaisant.
Seconde scientifique : satisfaisant.

ÉPREUVE ORALE.

Langue française : pas de concurrents.
Langues germaniques : brillant.
Langues anciennes.
 En langue française : très satisfaisant.
 En langue flamande : très satisfaisant.
Histoire et géographie : très satisfaisant.

Mathématiques : assez satisfaisant.
Physique et chimie : assez satisfaisant.
Sciences commerciales : pas de concurrents.
Dessin géométrique : pas de concurrents.

LIII

Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes : principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du second degré en 1908.

18 février 1909.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MADAME LA DIRECTRICE,

Je crois devoir signaler à votre attention quelques extraits des procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1908.

Vous voudrez bien, de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

A. ÉCOLES MOYENNES DE GARÇONS.

I. — Partie littéraire.

A. — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

Sujet : *L'Union fait la force.*

I. — Résultats.

409 concurrents : 33 ont obtenu les 8/10 des points ; 62, les 7/10 ; 82, les 6/10 ; 134, les 5/10 ; 98, moins des 5/10.

Ce résultat est *très satisfaisant.*

II. — Observations du jury.

1. Fond. — Le nombre des concurrents qui ont obtenu plus de la moyenne des points (il y en a 311 sur 409, soit 76 p. c.) prouve à suffisance que le sujet était tout à fait à leur portée.

Le thème se prêtait d'ailleurs à des développements faciles et variés : les élèves n'ont eu que l'embarras du choix. Ils ont reconnu tout d'abord dans les mots *L'Union fait la force* notre fière et éloquente devise nationale, et l'histoire de notre pays leur a fourni, en général, la plus riche matière de leurs développements. Mais il faut le dire, en passant, nos jeunes écrivains ne sont pas toujours des historiens bien avisés : les erreurs de faits et les anachronismes sont malheureusement assez fréquents dans leurs copies.

Certains élèves se souviennent des récits et des tableaux de leur anthologie, mais ils ont eu le tort de s'arrêter à les reproduire avec une complaisance fatigante pour le lecteur. Ils dépeignent trop longuement aussi les mœurs des abeilles, des fourmis, des castors, des oiseaux migrateurs, etc. Mieux inspirés sont ceux qui font ressortir l'avantage économique et moral, la « force » résultant pour les citoyens de leur participation à des sociétés, à des syndicats, des mutualités. Toutefois, il était bien inutile, à ce propos, d'expliquer par le menu le fonctionnement interne de ces groupements sociaux.

2. *Forme.* — En général la forme a été soignée. Le style est simple et clair, habituellement correct, approprié au sujet; souvent élégant et parfois plein d'éclat.

On rencontre cependant, de-ci de-là, des tournures vicieuses. L'orthographe des mots n'est pas toujours respectée, on trouve des fautes telles que : *apruptes* (abruptes), *éminant* (éminent), *recour* (recours), *secour* (secours), *on* (ont), *malgrés*, *violamment*, *esseyer*, *siter* (citer), *cependant*, *gerroyer*, *se* (ce), *voyèrent* (*virent*), etc.

Les élèves confondent certaines formes verbales et spécialement le participe passé avec l'infinitif; de plus, ils sont loin d'être tous familiarisés avec les règles du participe passé.

Seconde langue.

Sujet : *Une heure passée à la gare.*

I. — Résultats.

191 concurrents : 19 ont obtenu les 8/10 des points; 17, les 7/10; 41, les 6/10; 50, les 5/10; 64, moins des 5/10.

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1. *Fond.* — a) *Interprétation du sujet.* — A voir l'énoncé du sujet, il semble facile de saisir l'intention qui l'a dicté : solliciter de la part de l'élève la description de la gare avec ses différents services et le croquis rapide des principales scènes qui s'y déroulent.

Beaucoup de concurrents se sont néanmoins ingéniés à y découvrir quelque chose d'extraordinaire et ils ont passé à côté du vrai sujet. Les uns racontent comment ils ont employé une heure dans une petite gare à lire les affiches et les horaires des trains; d'autres ont fait le récit d'un accident ou d'une catastrophe, telle que celle de Contich; d'autres encore n'ont parlé que du personnel de la gare; d'autres, enfin, n'ont vu dans « la gare » qu'un prétexte à réflexions sur le fer, la houille, sur Papin, Milton, Stephenson et, en général, sur les inventions des hommes.

b) *Développement.* — Quelques élèves ont voulu trouver une entrée en matière propre à justifier la description de la gare, et ils ont imaginé diverses circonstances plus ou moins plausibles : on a manqué le train; on est arrivé bien avant l'heure du départ; on a reconduit des parents, etc.

Ces introductions sont bonnes, à condition qu'on ne s'y arrête pas. Certains concurrents y ont insisté trop longuement, d'autres ont perdu leur temps dans d'inutiles préambules.

2. *Forme.* — Le vocabulaire le plus usuel se trouve souvent en défaut chez nos jeunes concurrents. Plus de cinquante d'entre eux ignorent le nom du *vendeur de journaux*; ils l'appellent *journaliste*, *gazetier* et le plus souvent *journalier*.

D'autre part, le passé défini leur a joué maint vilain tour : *nous accourâmes*, *entendâmes*, *voyâmes*! etc.

Quant à l'orthographe, elle n'est guère en progrès et se réduit trop souvent encore à une espèce de phonétisme qui ne se soucie pas plus de règles d'accord que de l'orthographe usuelle.

B. — RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Première langue.

Sujet : *L'Union fait la force. (Eendracht maakt macht.)*

Tous les concurrents ont écrit leur rédaction en langue flamande.

I. — Résultats.

120 concurrents : 1 a obtenu les 8/10 des points ; 13, les 7/10 ; 32, les 6/10 ; 32, les 5/10 ; 40, moins des 5/10 ; 2 ont remis feuille blanche.

Le résultat général est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — a) *Interprétation du sujet.* — La plupart des concurrents ont bien compris le sujet ; cependant il y a lieu de remarquer que dans tous leurs exemples, il ne font pas assez ressortir l'idée de « force », qu'ils confondent parfois avec celle de prospérité, bonheur.

Quelques-uns ont mal interprété le sujet en montrant les avantages de l'entr'aide ou la nécessité de la division du travail.

b) *Développement.* — Les exemples cités sont généralement nombreux et judicieusement choisis. Un grand nombre de concurrents débutent par celui du père et de ses fils. La plupart des autres sont tirés de notre histoire nationale.

Certains élèves trouvent aussi de bons arguments dans le mouvement flamand. Dans le domaine de l'économie politique et sociale, l'on nous montre les succès remportés et les avantages obtenus par les unions professionnelles, les ligues ouvrières, les mutualités, les syndicats agricoles, etc.

2. Forme. — L'enchaînement des idées et les transitions sont la grosse pierre d'achoppement pour beaucoup de concurrents. Mais ce qui frappe le plus, c'est l'impropriété des termes. On n'attache pas assez d'importance à la valeur exacte des mots. Il en résulte, tantôt de la boursouffure, tantôt un langage figuré dépourvu de naturel et de vérité.

Trop d'élèves employent les formes *den, zijnen, etc.*, pour le nominatif ; des fautes telles que : *zij hebben geweest*, et les dialectismes *slagen* pour *slaan*, *geslegen* pour *geslagen*, *ievers* pour *ergens*, *binst* pour *gedurende*, etc., déparent les meilleures copies.

En général, du reste, l'orthographe grammaticale laisse beaucoup à désirer.

Chez bon nombre de concurrents, la phrase devient lourde et traînante par l'accumulation des formes verbales : *zij zouden zich kunnen verheffen hebben, etc.*

Il faut signaler encore les gallicismes fréquents : *het is daarom dat, wat is het dat, het is omdat, het is op ons dat, het zijn zij die.*

Enfin, dans beaucoup de travaux la ponctuation est fort négligée.

Seconde langue.

Sujet : *Une heure passée à la gare. (Een uurtje in 't station doorgebracht.)*
(*Ein Stündchen im Bahnhof zugebracht.*)

I. — Résultats.

A. Langue néerlandaise. — 328 concurrents : 1 a obtenu les 9/10 des points ; 7, les 8/10 ; 17, les 7/10 ; 41, les 6/10 ; 75, les 5/10 ; 186, moins des 5/10 ; 1 a remis feuille blanche.

Le résultat général est *faible*.

B. Langue allemande. — 55 concurrents : 1 a obtenu les 8/10 des points ; 6, les 6/10 ; 8, les 5/10 ; 40, moins des 5/10.

Ce résultat est *très faible*.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — a) *Interprétation du sujet.* — Le sujet était si simple et si clair, qu'il n'y avait guère moyen de faire fausse route. Aussi la grande majorité des concurrents l'a-t-elle interprété convenablement.

Plusieurs cependant s'égarèrent dans des considérations sur l'utilité des chemins de fer, du télégraphe, du téléphone, ou font un éloge dithyrambique de Stephenson, Léopold I^{er} et d'autres grands hommes. Tout cela n'était pas de saison.

b) *Développement.* — Il nous paraît évident que dans plus d'un établissement, le sujet a été traité d'après un plan déterminé : même marche des idées, mêmes détails dans des séries de cinq, six et même plus de copies différentes.

Chez beaucoup de concurrents le début et la fin du travail ne sont pas exempts d'exagération : ils ne connaissent rien de plus agréable que d'aller passer une heure à la gare ! Celle-ci est le but habituel de leurs promenades !

D'autres négligent de dire pourquoi ils y sont venus. Mais chez la plupart l'introduction est fort naturelle : ils ont manqué le train et doivent attendre le suivant ; leur train ou celui d'une personne qu'ils attendent est en retard ; surpris par la pluie ou l'orage, ils ont trouvé un abri sous le toit hospitalier du monument public.

Tandis que les copies faibles se bornent à décrire les bâtiments, ou l'arrivée et le départ d'un convoi, les bonnes compositions sont remplies de détails parfois pittoresques, le plus souvent intéressants et pleins d'humour. Quelques concurrents même lâchent un peu trop la bride à leur fantaisie : ils connaissent toutes les affaires de famille et jusqu'aux pensées les plus intimes des voyageurs.

Dans les travaux allemands, le développement est généralement beaucoup moins abondant que dans les copies flamandes ; l'indigence du style et des pensées chez ces concurrents nous semble provenir de l'état plus que rudimentaire de leurs connaissances en langue allemande.

Somme toute, bien peu de compositions témoignent d'un travail personnel et original.

2. Forme. — Au point de vue de la forme, il n'y a guère de progrès sur les années précédentes.

On ne connaît ni l'orthographe, ni la signification des mots : *koop* pour *verkoop* ; *verwachten* pour *afwachten* ; *kijken* pour *bekijken*.

On confond fréquemment les verbes *zitten* et *zetten*, *staan*, *leggen* et *liggen*.

Dans la grande majorité des compositions se révèle l'absence quasi complète du sentiment du génie de la langue; l'on se contente de traduire mot à mot de la langue maternelle et des expressions comme les suivantes ne sont pas rares : *er is lang* pour *het is lang geleden*; *er heeft tien dagen* (il y a dix jours); *in winter*, *in zomer*, *van vijf minuten voorbij*, etc., sans parler d'horreurs telles que : *het doet zuiver* (il fait propre), *de zaal van verloren stappen*, voire même *van verloren voeten*, ou encore : *het laatste geluid der mode* (le dernier cri de la mode), etc.

Prépositions, adverbess, conjonctions, toutes ces parties du discours sont employées l'une pour l'autre; plus de la moitié des concurrents ignorent les premiers éléments de la grammaire :

a) Genre des substantifs : *het statieoverste*, *het grijsaard*, *het jongen*; le neutre et le féminin surtout sont confondus à chaque instant.

b) Cas des substantifs : confusion fréquente entre le nominatif et l'accusatif.

c) Déclinaison des adjectifs et des pronoms.

d) Conjugaison : *hij doe*, *hij gaa*, *hij roep*, etc.

e) Construction : inversion, place du sujet et du verbe dans les propositions coordonnées et subordonnées.

Dans les travaux allemands, c'est pire encore : la grammaire et l'orthographe y sont maltraitées de la façon la plus attristante.

III. — Vœux du jury.

Première langue. (Flamand.)

Le jury renouvelle ses recommandations antérieures concernant la nécessité d'un enseignement sérieux et méthodique de la grammaire; ensuite, les maîtres et professeurs devraient saisir toutes les occasions : explications d'auteurs, corrections de devoirs, etc., pour attirer l'attention des élèves sur l'emploi judicieux des mots; de fréquents exercices de vocabulaire et de phraséologie devront initier les jeunes gens à l'art de s'exprimer dans un langage simple, clair et précis; enfin, la lecture assidue de bons auteurs affinera leur goût littéraire et épurera leur style.

Seconde langue. (Flamand et allemand.)

Le jury croit devoir insister principalement sur les points suivants :

a) La formation du vocabulaire doit se faire progressivement, sans précipitation, surtout au début.

La méthode directe sera à la base de l'enseignement linguistique, ce qui n'exclut nullement la comparaison avec la langue maternelle, surtout en ce qui concerne les expressions idiomatiques; là où le flamand et l'allemand sont enseignés, la méthode comparative sera d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'éviter la confusion de l'orthographe et des genres dans les deux langues sœurs.

b) La grammaire doit faire l'objet d'un enseignement régulier et méthodique; ici également la méthode par comparaison rendra de grands services.

c) Enfin, le jury recommande à nouveau aux professeurs de se servir de la langue enseignée comme langue véhiculaire du cours ; certaines fautes, telles que : *hij gaa*, *hij doe*, etc., semblent indiquer que les concurrents qui les commettent n'ont jamais parlé la langue qu'ils étudient.

C. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

En langue française.

I. — Résultats.

474 concurrents : 2 ont obtenu les 9/10 des points ; 8, les 8/10 ; 25, les 7/10 ; 58, les 6/10 ; 90, les 5/10 ; 311, moins des 5/10.

Le résultat a été *faible* en géographie comme en histoire.

I. — Observations du jury.

a) *Histoire*. — 1° Les élèves *ne réfléchissent pas assez* avant de se mettre à écrire, ils ne se rendent pas compte du sens, de la portée et des limites de la question ; ils se laissent aller au hasard de leurs souvenirs qu'ils transcrivent pêle-mêle et sans souci de la chronologie ; d'où inévitablement des hors-d'œuvre et des divagations.

Toutes les questions ont donné lieu tour à tour aux méprises les plus singulières et les plus invraisemblables, notamment la première concernant les remaniements *territoriaux* des Pays-Bas du XVI^e siècle à nos jours.

La plupart des concurrents les ont confondus avec les changements de domination ou les bouleversements politiques ; un très grand nombre ont pris pour point de départ l'unification de Philippe-le-Bon, quelques-uns ont remonté au traité de Verdun et jusqu'aux origines de notre histoire. — *Conséquence* (2^e question) a pour beaucoup le sens d'événements *postérieurs*. — Les rapports de la maison de Bourgogne avec la France ne se distinguent pas des rapports avec la *principauté de Liège*, etc.

Ces erreurs sont déconcertantes et sans excuse ; elles ne s'expliquent, nous le répétons, que par la hâte fébrile avec laquelle les jeunes gens se mettent à la besogne sans se donner le temps de la réflexion. Que ce soit là une funeste habitude et un défaut quasi général, nous en trouvons une autre preuve dans la façon dont les événements sont racontés ou groupés. On ne se trompe pas sur les dates, mais au lieu de suivre l'ordre chronologique, on marche à bâtons rompus, on multiplie les rappels et les renvois et on laisse au lecteur de bonne volonté le soin de rétablir la succession et la continuité.

2° C'est en histoire où les confusions de noms et de faits sont si faciles, qu'il faut surtout se mettre en garde contre les surprises et les défaillances de la mémoire. Si l'on ne surveille pas sa plume ou si on ne relit pas son travail, on s'expose à laisser passer les bévues les plus énormes. Le jury ne peut songer à relever toutes les erreurs qu'il a rencontrées : anachronismes, interversion de personnes, rapprochements bizarres, la plupart d'ailleurs n'ayant qu'un rapport très éloigné avec les questions à résoudre. Toutefois, comme spécimens d'inexactitudes se rapportant à des faits ou à des personnages visés par le concours, il faut signaler les ducs de Bourgogne fréquemment appelés *rois*, l'entrevue de *Péronne*

confondue avec celle de *Trèves*, Frédéric III, Maximilien et d'autres empereurs d'*Allemagne*, dénommés empereurs d'*Autriche*, Marie de Bourgogne sauvée par le dévouement des *Hongrois*, Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, identifiée avec l'impératrice, Hollande au lieu de *Provinces-Unies* ou *Pays-Bas*, etc.!

Ce ne sont là, dira-t-on, que de menus détails, des « lapsus calami » ou des fautes d'inattention. Soit. Ce qui est plus grave, c'est l'ignorance de certaines choses capitales. Ainsi, il est inouï de rencontrer des élèves qui ne connaissent pas, non pas les « conséquences », mais le « fait » de *Groeninghe*. Qu'il y ait méprise sur la portée exacte de l'*Union d'Utrecht* (1579), on peut l'imputer à quelques manuels, mais que l'on ne sache pas les circonstances historiques et les clauses des traités de *Paris* (1814) et de *Vienne* (1815), mieux encore des *XVIII* et des *XXIV articles*, c'est inadmissible, d'autant plus que le jury a insisté souvent sur l'importance de ces conventions qui sont le fondement de notre existence nationale. Nous espérons que cette fois du moins notre observation trouvera meilleur écho.

5° L'orthographe est correcte, mais le style est haché et décousu, souvent banal et négligé.

b) *Géographie*. — La première question théorique, posée sous une forme originale qui a embarrassé quelques concurrents, a laissé deviner que les professeurs avaient trop peu insisté sur la direction des principales *courbes hypsométriques* et, partant, sur le *relief* du sol de la Belgique.

Le second point du concours en géographie a révélé une lacune beaucoup plus grave. Le rapport de l'an passé faisait remarquer que nos institutions organiques étaient mal connues. D'où, cette fois, une question pratique sur notre *organisation judiciaire*. La généralité des réponses a été franchement mauvaise, témoignant d'une ignorance complète de toutes nos juridictions, du siège et de la nature de nos divers tribunaux.

III. — Vœux du jury.

Le jury renouvelle un vœu qu'il a déjà formulé antérieurement. Les professeurs d'histoire, qui sont généralement chargés en même temps de l'enseignement du français, pourraient, en s'inspirant des questions posées au concours général, faire faire de temps à autre à leurs élèves soit une causerie, soit une rédaction historique. Ils les habitueraient ainsi à rester dans les limites du sujet, à grouper et coordonner convenablement leurs idées et à les présenter sous une forme correcte et littéraire.

En langue néerlandaise.

1. — Résultats.

123 concurrents : 4 élèves ont obtenu les 8/10 des points; 6, les 7/10; 14, les 6/10; 19, les 5/10; 73, moins des 5/10; 7 ont remis feuille blanche.

Ce résultat est très peu satisfaisant.

II. — Observation du jury.

a) *Histoire*. — Toutes les remarques à faire sur les travaux d'histoire se résument en cette seule note : *manque absolu de réflexion chez les élèves*. Ils ne se rendent pas compte de la portée des questions. De là des copies dont le texte est un ensemble bizarre d'anachronismes, d'erreurs grossières et de faits plus ou moins exactement rapportés, mais sans lien entre eux. Dans un nombre encore beaucoup trop grand d'écoles, l'histoire est un simple exercice de mnémotechnie; le professeur et l'élève y sont esclaves du manuel.

Ainsi pour résoudre la première question, il fallait connaître les remaniements territoriaux de notre pays depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. La plupart des concurrents ont donné la série des dominations que la Belgique a subies et les bouleversements politiques qu'elles ont entraînés avec elles. Très peu ont saisi le sens des mots « *démembrement et accroissements* » et toujours ils ont choisi un faux point de départ; les uns, l'unification territoriale de Philippe le Bon; d'autres, le traité de Verdun; il y en a même qui ont cru bon de remonter à l'origine de la période historique.

La deuxième question a été plus mal arrangée que la première. Rares sont les élèves qui connaissent la valeur du mot « *conséquence* ». Presque tous ont raconté la suite des événements et toujours en écrivant de mémoire des passages de leur manuel sans se donner la peine d'y joindre une phrase ou un mot de liaison.

L'histoire de la maison de Bourgogne dans ses rapports avec la France formait l'objet de la troisième question. Celle-ci a été mieux traitée que les deux autres. Mais ici encore que de choses extraordinaires! Aucun ordre chronologique, confusion de noms propres, travestissement des titres des personnages, etc.; les ducs de Bourgogne sont appelés rois de Burgondie, les empereurs d'Allemagne se nomment empereurs d'Autriche; le nom de Hollande remplace généralement celui de Pays-Bas ou Provinces-Unies.

Tout cela dénote, comme il est dit plus haut, un manque absolu de réflexion. Si le fond est souvent franchement mauvais, la forme aussi laisse à désirer : style peu soigné, emploi de locutions locales, copies malpropres et mal écrites.

b) *Géographie*. — La géographie a été, cette année, aussi malmenée que l'histoire, et toutes les réponses, à quelques exceptions près, sont tout à fait mauvaises.

La première question était fort simple; il fallait savoir tracer la ligne hypsométrique de 100 mètres. La correction a montré que l'étude de ces lignes, qui font si bien connaître le relief de la Belgique, est négligée dans presque toutes les écoles; car seuls deux ou trois élèves ont su tracer cette ligne, et encore très approximativement.

Il est de toute nécessité que les jeunes gens de nos écoles moyennes connaissent l'organisation politique de notre pays. Et pourtant les réponses à la deuxième question montrent l'ignorance absolue des élèves en cette matière. Cour d'appel, cour d'assises, conseil de guerre, tribunal de 1^{re} instance sont pour eux des mots vides de sens. Ils mettent aussi bien un conseil de guerre à Maseyck qu'un tribunal de 1^{re} instance à Stavelot,

III. — Vœux du jury.

Le jury engage les régents chargés du cours d'histoire et de géographie : 1° à faire le plus souvent possible des révisions de questions formant un ensemble : ils habitueront ainsi les élèves à fixer exactement les limites d'un sujet; 2° à ne pas perdre de vue l'étude de l'organisation politique de notre pays.

II. — Partie scientifique.

A. — MATHÉMATIQUES.

I. — Résultats.

604 concurrents : 54 ont obtenu les 9/10 des points ; 52, les 8/10 ; 59, les 7/10 ; 64, les 6/10 ; 74, les 5/10 ; 301, moins des 5/10.

Ce résultat est *plus que satisfaisant*.

II. — Observations.

a) *Arithmétique*. — Le problème avait pour but de calculer : 1° la valeur actuelle d'une dette; 2° l'annuité, payable en fin d'année, devant servir à amortir un emprunt destiné à éteindre la première dette.

Si les réponses permettent d'affirmer que les élèves ont réalisé de sérieux progrès, il faut cependant reconnaître qu'un assez grand nombre d'entre eux n'ont pas bien compris la seconde partie de la question. — Beaucoup confondent les annuités de commencement d'année ou de placement, avec celles de fin d'année ou de remboursement.

D'autre part, il serait bon d'habituer les élèves à calculer avec toutes les décimales les valeurs telles que $\overline{1,04^2}$, $\overline{1,04^3}$; une différence d'un millième pour un capital de 700,000 francs — et c'est à peu près celui du problème — donne lieu à une erreur de 700 francs.

b) *Algèbre*. — Le problème d'algèbre a été généralement bien traité. La mise en équations, les divers calculs qu'entraînait la résolution du système dénotent chez la plupart des concurrents un travail sérieux et une bonne compréhension des leçons suivies.

Il est cependant à remarquer qu'on ne s'applique pas suffisamment à donner aux résultats littéraux une forme pratique qui permette d'en tirer facilement les conditions de possibilité de la question et surtout de les énoncer.

Les élèves devraient supprimer, dans la mise au net de leur travail, les petites transformations peu importantes en ne transcrivant que les parties principales de leurs calculs.

c) *Géométrie*. — La question d'application a été, en général, bien conçue et bien traitée. Il y aurait cependant lieu de recommander aux élèves de ne remplacer des expressions telles que π et $\sqrt{3}$ par leur valeur numérique approchée, qu'à la fin des calculs, afin de ne pas accumuler les erreurs; il arrive aussi souvent que quelques-unes de ces quantités irrationnelles se réduisent dans le cours de la résolution.

La résolution du théorème classique de géométrie qui formait la deuxième question a généralement manqué de précision. La plupart des concurrents ne

connaissaient que très imparfaitement la propriété des proportions sur laquelle il fallait s'appuyer. Enfin, les élèves devraient éviter l'emploi d'expressions telles que angle tangentiel, angle ex-inscrit, etc., qui ne sont pas usitées dans les manuels.

B. — TENUE DES LIVRES.

I. — Résultats.

601 concurrents : 47 ont obtenu le maximum des points; 40, les 9/10; 79, les 8/10; 7, les 7/10; 78, les 6/10; 62, les 5/10; 247, moins des 5/10.

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations.

Deux notions ne paraissent avoir été bien comprises que par la minorité des concurrents : celle du bilan et celle des rapports du compte *Frais s/m^{es}* avec celui de *M^{es} G^{es}*.

On a trop souvent perdu de vue que le bilan est une balance; que le côté « Actif » doit être équilibré par le côté « Passif ». Peu importe que cette pièce comptable fasse ressortir le résultat de l'exercice, comme dans les comptabilités des sociétés, ou le nouveau capital, comme dans les comptabilités individuelles : la balance doit toujours être établie, même de façon apparente. Il y a donc lieu de porter le solde du côté le plus faible, d'additionner de part et d'autre, de mettre les sommes totales en regard l'une de l'autre et de les souligner par un double trait.

Peu d'élèves ont balancé *Frais s/m^{es}* par *M^{es} G^{es}*. Ce sont les seuls qui ont compris qu'il n'y a pas de bénéfices sur ventes tant que les frais faits à l'occasion des marchandises ne sont pas couverts. *Frais s/m^{es}* n'est pas une subdivision de *Profits et Pertes* : c'est une dépendance de *M^{es} G^{es}*.

Pour les besoins de la clarté et de l'ordre, on relègue dans ce compte le mouvement des frais et débours pendant qu'à *M^{es} G^{es}* on inscrit le mouvement des valeurs. Lors de l'inventaire, les deux mouvements sont combinés et ce n'est qu'ensuite qu'on peut calculer le résultat en bénéfice ou en perte. Dans le problème proposé, le bénéfice sur ventes était de 16,000 francs et non de 16,500 francs.

Fréquemment les résultats renseignés au compte profits et pertes ont été incomplets ou inexacts : un ou plusieurs postes avaient été oubliés, on avait pris pour bénéfice ce qui était une perte ; parfois même la perte sur une valeur avait été confondue avec la valeur. Ces fautes ont été souvent occasionnées par l'absence de bonne méthode. Elles n'ont pu être évitées que par des élèves qui savaient déduire les résultats à l'aide d'un procédé sûr et en quelque sorte automatique.

TABLEAU DES RESULTATS.

Langue française.

Première langue : très satisfaisant.

Seconde langue : très satisfaisant.

Langues germaniques.

Néerlandais. Première langue : satisfaisant.

Seconde langue : faible.

Allemand. Seconde langue : très faible.

Histoire et géographie.

Histoire. En français : faible. Géographie. En français : faible.
En néerlandais : très peu satisfaisant. En néerlandais : très peu satisfaisant.
Mathématiques. *Sciences commerciales* : très satisfaisant.
Catégorie A : peu satisfaisant.
Catégorie B : assez satisfaisant. *Tenue de livres* : très satisfaisant.
Catégorie C : très satisfaisant.

B. — ÉCOLES MOYENNES DE FILLES.

I. — *Partie littérale.*

A. — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

Sujet : *La mère près du berceau de son enfant.*

I. — Résultats.

162 concurrentes : 10 élèves ont obtenu les 8/10 des points; 15, les 7/10; 42, les 6/10; 59, les 5/10; 56, moins des 5/10.

Ce résultat est *très satisfaisant.*

II. — Observations du jury.

1. Fond. — Voici au point de vue de l'interprétation et du développement du sujet, les grandes lignes des travaux qui ont paru les meilleurs.

1) La mère en contemplation devant l'enfant au berceau : esquisse rapide. — 2) Rêverie de la mère : projets d'avenir, espoirs, craintes. — 3) Réveil de l'enfant, ou bien, retour à la réalité : « Que Dieu nous pardonne nos rêves ambitieux ! » — « Que l'enfant garde la santé ! » — « Lui-même fera choix d'une profession. » — « Qu'il soit avant tout un honnête homme ! »

Beaucoup d'élèves, cela va sans dire, n'ont pas eu cette vue si nette et si simple du sujet. Il a subi sous leur plume de nombreuses déformations. On va jusqu'à oublier le mot « berceau », et on montre la mère apprenant à l'enfant à marcher, le promenant au jardin, le baignant, faisant sa toilette, etc.

2. Forme. — La forme est généralement correcte. Élégante dans une vingtaine de copies, elle est dans beaucoup d'autres d'une abondance qui pèche par l'excès.

L'orthographe est satisfaisante.

III. — Vœux du jury.

1° Pour apprendre à mieux interpréter et développer un sujet, les élèves devraient être fréquemment exercées à dire d'une façon sommaire comment elles entendent tel ou tel sujet choisi par la maîtresse.

2° Dans bon nombre de rédactions, la mère se demande si son fils ne sera pas marin; mais elle repousse aussitôt cette éventualité avec horreur. S'il n'y a pas là simple prétexte à développement littéraire, cet état d'esprit, qui aurait fait sourire hier encore, mérite d'attirer l'attention aujourd'hui qu'il y a quelque chose de changé dans les destinées du pays. La mer, grande mangeuse d'hommes,

sans doute ; mais bien la plus grande nourricière ! L'enseignement occasionnel ne pourrait-il discrètement réagir contre des préventions par trop pusillanimes et faire naître une opinion mieux raisonnée au sujet d'une profession qui sera peut-être chez nous une des nécessités de demain ?

Seconde langue.

Sujet : *Une heure de chemin de fer.*

I. — Résultats.

110 concurrentes : 6 ont obtenu les 8/10 des points ; 7, les 7/10 ; 20, les 6/10 ; 26, les 5/10 ; 54, moins des 5/10.

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — Les meilleures compositions sont celles des concurrentes qui, dans une brève introduction, ont décrit l'arrivée du train, l'animation fiévreuse qui précède le départ ; puis, une fois installées en wagon, ont noté, parfois avec humour, les traits caractéristiques, les attitudes, les conversations ou les occupations de leurs compagnons ou compagnes de voyage ; ensuite, portant leurs regards à l'extérieur, ont su donner une vue en quelque sorte cinématographique de la région traversée, s'attachent moins aux détails trop fugitifs, qu'aux grandes lignes du paysage, aux aspects d'ensemble.

Mais le sujet en d'autres mains est devenu souvent le compte rendu d'une excursion scolaire, une dissertation sur l'utilité des chemins de fer ou leur histoire, ou bien encore un éloge de Watt, Stephenson, Charles Rogier, Léopold I^{er}. Enfin, il en est qui vont jusqu'à reproduire une page de géographie physique ou économique.

2. Forme. — Il n'y aurait pas lieu de se plaindre de la forme, en somme satisfaisante pour des élèves flamandes, si l'impression générale n'était gâtée par les fautes d'orthographe vraiment impardonnables dont fourmillent des compositions trop nombreuses encore. Que le style manque d'élégance et de facilité, qu'il s'embarrasse de gaucheries et de constructions incorrectes, il n'en peut être autrement. Mais des élèves qui ont terminé — avec fruit — leurs études moyennes, ne devraient plus écrire des choses comme celles-ci : *Je voyai, nous voyâmes, nous continuèrent*, etc.

III. — Vœu du jury.

Il importe d'insister sur cette question de l'orthographe grammaticale. Amener des élèves, même médiocrement douées, à la correction grammaticale, c'est un résultat qu'un enseignement de plusieurs années, basé sur la pratique des textes, et non sur la *grammaire apprise par cœur*, peut et doit obtenir.

B. — RÉDACTION EN LANGUE NÉERLANDAISE OU ALLEMANDE.

Première langue.

Sujet : *La mère près du berceau de son enfant. (De moeder bij de wieg van haar kind.)*

Toutes les concurrentes ont écrit leur rédaction en langue néerlandaise.

I. — Résultats.

110 concurrentes : 9 ont obtenu les 8/10 des points; 16, les 7/10; 27, les 6/10; 15, les 5/10; 45, moins des 5/10.

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Les meilleures copies se distinguent par leur interprétation poétique du sujet, quelques élèves se sont inspirées habilement des poésies néerlandaises, si nombreuses et souvent si belles qui touchent au même sujet. Quant à la forme, la langue et le style sont également satisfaisants, à part les inévitables gallicismes. Il est pourtant une faute qui revient avec une opiniâtreté désespérante dans presque toutes les compositions. C'est celle dont la phrase suivante, empruntée d'ailleurs à un excellent travail, fournit le type parfait : *Zal hij later mijnen steun zijn, zal hij gelijk zijnen vader, eenen knappen man worden?*

Seconde langue.

Sujet : *Une heure en chemin de fer. (Een uurtje in den trein.) (Ein Stündchen im Zuge.)*

I. — Résultats.

A. Langue néerlandaise. — 101 concurrentes : 4 ont obtenu les 7/10; 12, les 6/10; 19, les 5/10; 66, moins des 5/10.

Ce résultat est *peu satisfaisant*.

B. Langue allemande. — 61 concurrentes : 2 ont obtenu les 8/10; 2, les 7/10; 6, les 6/10; 15, les 5/10; 38, moins des 5/10.

Ce résultat est *assez satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — Il semble que les jeunes filles n'eussent qu'à laisser courir la plume, à raconter leurs impressions. Plusieurs ont traité le sujet dans une note juste, personnelle, piquante, émue parfois. Mais la plupart se sont contentées de faire entrer dans le cadre d'un voyage très fictif la description des tableaux Hölzel; elles ne font grâce d'aucun détail.

2. Forme. — Le défaut saillant, c'est l'incorrection de la langue, la pauvreté du vocabulaire, l'ignorance de la grammaire. On ne pourrait assez insister auprès des régentes de langues modernes pour que cette partie de leur enseignement reçût les soins les plus minutieux.

II. — Partie scientifique.

SCIENCES COMMERCIALES.

I. — Résultats.

272 concurrentes : 55 ont obtenu les 8/10 des points; 45, les 7/10; 39, les 6/10; 38, les 5/10; 97, moins des 5/10.

Ce résultat est *très satisfaisant*.

II. — Observations.

Première question. — 1° A. *Documents* : Certaines concurrentes ne citent aucun document pour l'expédition, d'autres indiquent la lettre de voiture et le bordereau d'expédition, ce qui fait supposer qu'elles se figurent qu'il y a là deux pièces distinctes que l'on emploie en même temps.

Livres : La distinction entre les livres généraux et les livres spéciaux ou auxiliaires n'est pas suffisamment connue.

Beaucoup d'élèves ignorent l'usage des différents livres : il en est qui nomment parmi les livres dans lesquels Bernard a passé écriture, le livre de caisse, le livre des effets à recevoir, le livre des inventaires !!!

Quelques-unes confondent même *livres* et *comptes* et emploient le livre de pertes et profits, le livre de Larose.

B. *Grand-livre*. — Nombre de concurrentes sont incapables de comptabiliser une vente à terme. C'est ainsi qu'on voit débiter Marchandises générales et créditer Pertes et Profits du montant de la facture, porter l'escompte au débit ou au crédit de Caisse.

Bien souvent l'escompte sur facture est calculé en ayant égard au temps et ajouté au montant brut.

2° *Lettre de change*. — Assez bien d'élèves ne savent pas déterminer le montant du timbre et oublient qu'un effet doit être endossé lors de sa négociation.

Le rôle des différentes personnes qui interviennent dans une lettre de change ne paraît pas avoir été toujours bien saisi. Fréquemment, la traite est endossée soit par le tiré au tireur, soit par le tireur au tiré, soit même par le tireur à l'ordre de lui-même !

3° *Articlé au journal*. — Certaines élèves semblent ignorer qu'on n'ouvre pas de compte au commerçant dont on tient les écritures et que dans tout article au journal le total des sommes du débit doit être égal à celui des sommes du crédit. D'autres n'ont qu'une idée très imparfaite du compte Pertes et Profits ainsi que de ses subdivisions.

Les libellés ne sont pas toujours formulés en termes nets et concis.

Dans beaucoup de compositions, l'escompte retenu par le banquier est calculé sans tenir compte du temps. Il est même parfois *ajouté* au montant de la traite, laquelle est ainsi négociée pour une valeur supérieure à sa valeur nominale !

Quelques élèves trouvent tout naturel de calculer l'escompte avec trois, quatre, cinq décimales et de passer au journal des sommes avec ce nombre de décimales !

Deuxième question. — Un assez grand nombre de concurrentes ont répondu à cette question d'une façon presque parfaite. En revanche, parmi les autres, il en est beaucoup qui ne l'ont pas traitée ou qui n'ont fourni que des réponses insignifiantes. Non seulement le travail comptable de fin d'année, mais même la théorie des comptes ne doit pas avoir été étudiée à fond dans quelques établissements. Comment expliquer autrement que des élèves portent indistinctement les unes à Balance de sortie, les autres à Pertes et Profits, la valeur des mar-

chandises en magasin, les frais et le bénéfice réalisé sur les marchandises, et que d'autres passent à Pertes et Profits la valeur des marchandises en magasin et à Balance de sortie le bénéfice réalisé sur les marchandises, les frais et même le bénéfice net trouvé au compte de Pertes et Profits.

Ici également, bien des libellés sont à critiquer. Plusieurs élèves justifient les entêtes de tous les articles invariablement par l'une ou l'autre des expressions suivantes : « pour balance annuelle », « pour balance générale », voire même « pour balance mensuelle » !

En résumé, si certaines copies sont assez faibles et décèlent une étude trop superficielle de quelques parties du cours, de nombreux travaux dénotent par contre des connaissances sérieuses. Les résultats obtenus prouvent que l'enseignement des sciences commerciales est bien donné dans la plupart des écoles moyennes pour filles.

Sous le rapport de l'ordre et de la clarté, les copies ne laissent guère à désirer : les réponses, généralement bien présentées, sont écrites très lisiblement ; le tracé des livres est fait avec soin.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

<i>Langue française.</i>	<i>Langues germaniques.</i>
Première langue : très satisfaisant.	Néerlandais. Première langue : très satisfaisant.
Seconde langue : satisfaisant.	Seconde langue : peu satisfaisant.
	Allemand. Première langue : pas de concurrentes.
	Seconde langue : assez satisfaisant.
	<i>Sciences commerciales</i> : très satisfaisant.

LIV

Circulaire à MM. les Gouverneurs de province, les Bourgmestres et Echevins des localités sièges d'un établissement d'enseignement moyen et aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. — Décoration civique. — Restitution des insignes.

20 février 1900.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESSIEURS,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. le Ministre de l'intérieur et de l'agriculture a décidé que les titulaires d'une promotion dans la Décoration civique restitueraient, à l'avenir, en échange du nouvel insigne, le bijou qui leur a été remis précédemment.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le....., de réunir et de faire parvenir à mon département les bijoux devenus sans emploi, chaque fois qu'un membre du personnel des établissements d'enseignement moyen }
libres de votre province, }
communaux ou patronnés, }
de l'État, }

aura bénéficié d'une promotion de l'espèce.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Cours de religion. — Intérimaires remplaçant les titulaires malades.

27 février 1888.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A diverses reprises, on m'a demandé des indemnités en faveur d'ecclésiastiques qui avaient donné le cours de religion dans des établissements d'instruction moyenne, en remplacement de titulaires malades.

Les règles suivies en cette matière pour les professeurs nommés par le Gouvernement sont applicables aux professeurs en religion.

Toute demande de congé doit être accompagnée d'un bulletin conforme à la formule ci-jointe; toute demande de congé non accompagnée de ce bulletin sera laissée sans suite.

Les absences de huit jours et de moins sont autorisées par le chef de l'établissement, sous réserve de l'approbation du bureau administratif, pour les absences de plus de deux jours dans les athénées royaux, et de la ratification de M. le Président de ce collège, pour celles de plus d'un jour dans les écoles moyennes.

Les absences de plus de huit jours doivent être autorisées par l'autorité supérieure : par le Ministre, pour les professeurs nommés par le Gouvernement ; par l'évêque diocésain, pour les professeurs de religion.

Les évêques ont été invités à me communiquer sans retard les demandes de congé de plus de huit jours, des professeurs de religion et à me désigner éventuellement l'ecclésiastique chargé de remplacer provisoirement le titulaire.

Celui-ci, si sa maladie se prolonge au delà de trois mois, sera invité, dans les mêmes conditions que les professeurs des autres branches, à comparaître devant la commission médicale provinciale.

Les intérimaires qui remplaceront les professeurs de religion empêchés par maladie de donner leur cours seront rétribués sur le trésor public.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien notifier cette circulaire à M. le Préfet des études de votre athénée, à M. le Directeur et à M^{me} la Directrice de votre école moyenne.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

CONGÉS ET REMPLACEMENTS PROVISOIRES.

Athénée royal, à

École moyenne de l'État { pour garçons, à
pour filles, à

Mesures prises pour le remplace-
ment provisoire de

M

Le certificat médical à joindre

indiquera { la durée probable de
l'absence.
la nature de la maladie.

Nombre d'heures de leçons dans chaque classe, par semaine.	Date de l'entrée en congé du titu- laire absent et du commencement de la suppléance.	Date de l'expiration du congé et de la cessation de la suppléance.

Signature de l'Évêque diocésain.

LVI

Circulaire à MM. les Préfets des études des athénées royaux, des collèges communaux et des collèges patronnés, aux Directeurs aux Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Envoi d'ouvrages aux bibliothèques des établissements d'enseignement moyen.

5 mars 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le but de simplifier les écritures, j'ai décidé que les accusés de réception des ouvrages adressés par le Gouvernement aux bibliothèques des athénées royaux, des écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles, des collèges communaux et patronnés ne devront plus m'être transmis au fur et à mesure de leur réception.

Vous voudrez bien, { Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur, } me faire parvenir annuelle-
Madame la Directrice, }

ment, et, dès l'année courante, sous forme de liste dont vous trouverez ci-joint un modèle, le relevé des ouvrages qui vous auront été transmis du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour la bibliothèque de l'établissement dont la direction vous est confiée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

Athénée royal de
Collège { communal de
patronné }
Ecole moyenne de l'Etat, pour { garçons, à
filles, }

LISTE des ouvrages envoyés par le Gouvernement pour la bibliothèque de l'établissement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 19

Nos d'ordre.	Date de l'apostille d'envoi.	TITRE DE L'OUVRAGE.	Nombre de volumes.

LVII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles 1910. — Notice historique des établissements.

9 mars 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Parmi les points à traiter dans la notice historique qui a fait l'objet de ma circulaire du 28 janvier dernier, il en est trois notamment qu'il serait intéressant de présenter sous forme de *graphiques*.

L'école moyenne d'Ypres a réalisé cette idée en annexant à la notice deux graphiques concernant les frais et la population de l'établissement et une carte géographique en indiquant le rayon.

J'ai l'honneur de vous transmettre les modèles de ces documents en vous priant de m'en faire parvenir de semblables.

J'attire votre attention sur la nécessité de dresser la notice *de façon à ce qu'elle puisse figurer telle quelle* dans le compartiment de l'enseignement moyen à l'exposition de Bruxelles en 1910. Je vous prie également de vous conformer exactement, pour les tableaux, aux modèles ci-annexés, tant pour les dimensions que pour la qualité du papier.

Il importe, en effet, que tous les envois des établissements soient identiques et puissent former un tout homogène.

Vous voudrez bien inviter le professeur de dessin de votre établissement à se charger de la confection de la carte et des graphiques et au besoin de la rédaction, au net, de la notice historique. Il conviendrait que celle-ci fût transcrite sur un papier de mêmes format et qualité que les tableaux eux-mêmes.

Vous trouverez ci-joints les documents que vous m'avez transmis.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LVIII

Circulaire aux gouverneurs de province. — Exposition de Bruxelles 1910. — Travaux publiés par le personnel des établissements d'instruction moyenne dirigés ou patronnés par les communes.

26 mars 1909.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Le Gouvernement a l'intention de faire figurer à la prochaine Exposition de Bruxelles, un catalogue des travaux publiés par le personnel d'enseignement moyen (livres, brochures, contribution aux revues).

A cet effet, il a été adressé aux chefs d'établissements, avec prière de les faire remplir par leur personnel, les tableaux dont exemplaires ci-joints.

Les établissements communaux et patronnés de votre province n'ayant pas encore fourni les renseignements demandés, je vous saurais gré, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien inviter les administrations communales intéressées à me les faire parvenir le plus tôt possible.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

LIX

Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Nécessité pour les élèves qui se proposent d'entrer à l'athénée d'aborder l'étude de l'allemand dès la deuxième année moyenne.

31 mars 1909.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Par circulaire des 8 janvier 1900 et 8 mars 1903, j'ai eu l'honneur d'attirer votre attention sur le caractère obligatoire du cours d'allemand dans la section des humanités modernes des athénées royaux et sur la nécessité, pour les élèves des écoles moyennes qui se proposent d'entrer à l'athénée, d'aborder l'étude de cette langue dès la deuxième année moyenne.

L'Inspection ayant constaté que ces instructions ont été perdues de vue dans un certain nombre d'établissements, je crois devoir vous les rappeler, en vous priant de veiller à ce qu'elles soient strictement observées.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Exposition de Bruxelles 1910. Cours d'agronomie.

14 avril 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'administration centrale de l'enseignement moyen compte exposer à Bruxelles en 1910, indépendamment de l'enseignement général, l'organisation et les résultats des cours spéciaux et notamment des cours d'agronomie institués dans certains établissements d'instruction moyenne de l'État.

Je vous prie de me faire savoir d'urgence, si le professeur chargé du cours d'agronomie dans votre établissement, a l'intention de participer à cette exposition spéciale.

Dans l'affirmative, veuillez l'inviter à me faire connaître, en même temps, la ou les parties du programme qu'il désire traiter en vue de l'Exposition.

Il semble que dans la préparation de ce travail, on puisse s'inspirer utilement du programme adopté pour la classe de l'enseignement agricole.

Celle-ci, dans son projet d'exposition des excursions agricoles, a réparti la matière exposable entre les diverses écoles libres où des sections d'agriculture sont organisées. Les principaux sujets d'excursion sont ainsi distribués :

Etude du sol (agrologie, labours) ; analyse du sol par la plante ; les semailles ; les engrais ; les prairies ; élevage de la bête bovine ; alimentation du bétail ; élevage du cheval ; élevage et engraissement de la volaille ; associations agricoles.

Cette répartition des matières pourrait s'adapter « mutatis mutandis » au programme d'agronomie dans les établissements d'enseignement moyen.

Ce qui me paraît devoir être mis en relief surtout, ce sont les démonstrations et les expériences de culture, ainsi que les *excursions* dans les fermes de la région.

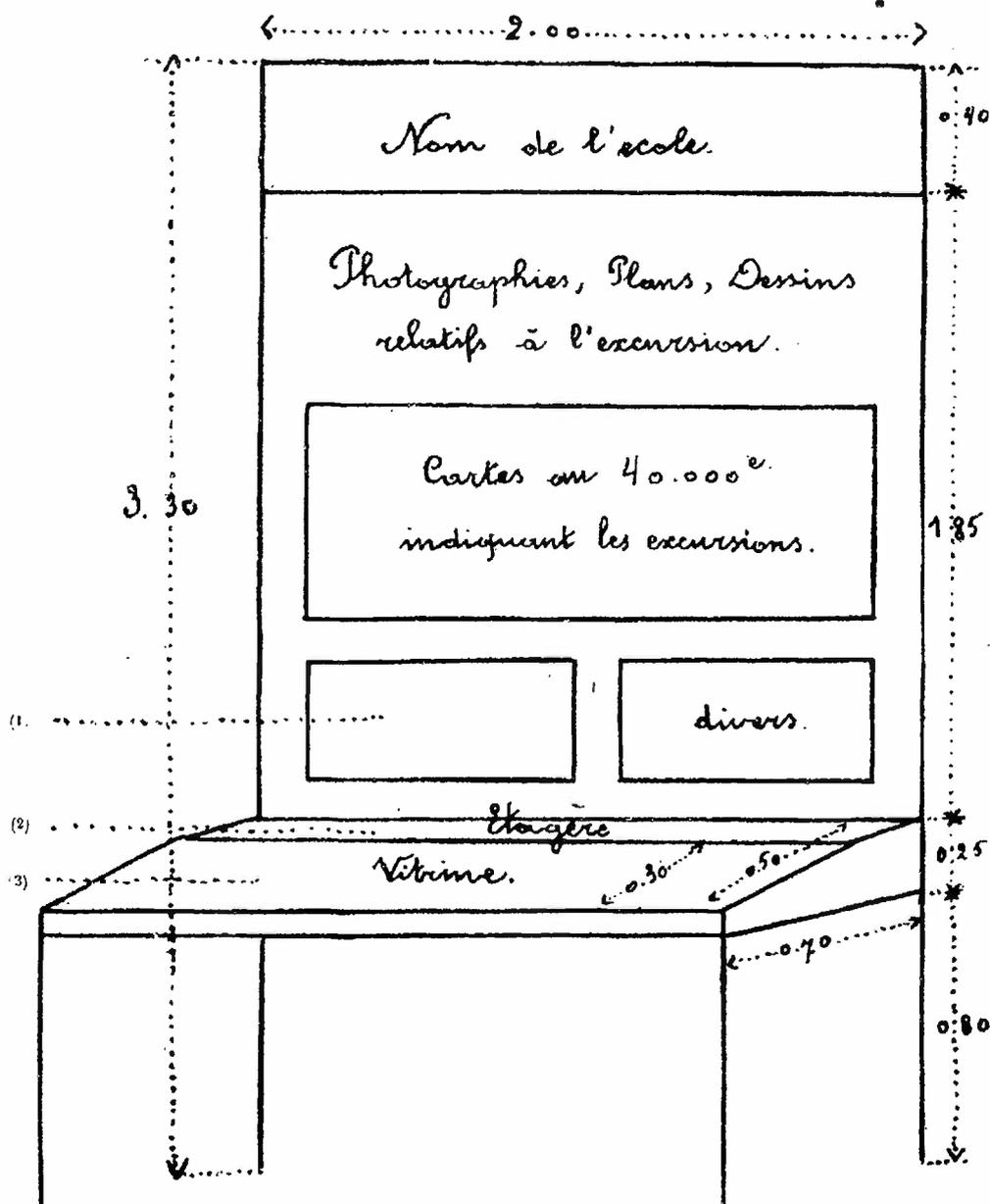
Quant à l'exposition scientifique proprement dite, elle pourrait consister principalement dans l'exposé des travaux des professeurs, de leurs recherches originales, de leur procédés et méthodes d'enseignement sous forme de tableaux, de photographies et de diagrammes.

La classe de l'enseignement agricole a publié divers plans d'exposition : le plan ci-contre, relatif aux excursions scolaires semble pouvoir être adapté pour notre exposition.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.



- (1) Plans synoptiques des explications données aux élèves pendant l'excursion.
(2) Objets collectionnés par les élèves durant l'excursion.
(3) Livres du professeur concernant l'objet de l'excursion. — Cahiers de notes des élèves. — Divers.

LXI

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles. — Instructions et règles à suivre pour le paiement des agents intérimaires.

16 avril 1908.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il arrive fréquemment que des renseignements me sont demandés par des secrétaires-trésoriers au sujet de la liquidation des indemnités revenant aux agents intérimaires. D'autre part, certains comptables calculent inexactement le moy-

tant des sommes dues aux intérimaires, et mon département se voit dans la nécessité, lorsqu'il procède au remboursement des avances effectuées, de faire restituer par les ayants droit des différences ou de leur faire payer des arriérés. Il en résulte, non seulement un surcroît de correspondance, mais encore des difficultés quand les intéressés ont quitté l'établissement.

Afin d'obvier à ces divers inconvénients, je crois devoir vous rappeler les règles générales applicables en la matière.

Les agents chargés de suppléer des titulaires en congé doivent être payés mensuellement pour le nombre de jours de service (dimanches et fêtes compris) écoulé depuis la date de l'entrée en fonctions, s'il s'agit du premier terme et depuis le dernier paiement, s'il s'agit des termes suivants. Les suppléants temporaires peuvent être payés pour la durée des vacances de Noël et de Pâques, quand ces vacances sont comprises dans la période du congé du titulaire remplacé et lorsque celui-ci ne reprend pas ses cours dès la rentrée qui suit ces mêmes vacances. Il n'est rien dû aux suppléants pour la période des grandes vacances. L'année scolaire finit le jour de la distribution des prix : il est encore tenu compte de ce jour aux intérimaires; on leur tient compte également de leur présence à l'établissement aux examens de passage qui précèdent la rentrée d'octobre.

Pour établir le montant de l'indemnité qui revient aux agents temporaires, il y a lieu de multiplier le taux de l'indemnité annuelle (1,600, 2,200 ou 2,600, suivant le cas) par le nombre de jours pendant lequel ils ont exercés leurs fonctions et de diviser le produit ainsi obtenu par le nombre de jours de l'année.

Les avances faites par la caisse de l'établissement sont remboursées par le département à la demande des bureaux administratifs. Ceux-ci sont tenus de réclamer ce remboursement :

1° Dès qu'un intérim a pris fin.

La demande renseignera le montant des avances faites, la date de l'entrée en fonctions du suppléant et celle de la fin de sa mission.

2° Pour les intérim en cours :

A. Dans la première quinzaine de janvier pour les intérim du premier trimestre de l'année scolaire.

La demande indiquera le montant des sommes avancées et de la date de la reprise des cours ou des examens de passage, si l'intéressé y a assisté.

B. Dans la première quinzaine d'août pour les intérim compris dans la période du 1^{er} janvier aux grandes vacances.

Il y aura lieu de mentionner dans la demande le total des sommes payées et la date de la distribution des prix.

Il reste entendu, toutefois, que le remboursement des avances pourra être réclamé avant ces délais dans le cas où la caisse de l'établissement ne disposerait pas des fonds nécessaires pour faire face aux exigences du service.

J'ai constaté également qu'il n'y a pas toujours concordance entre les dates données par les secrétaires-trésoriers et les chefs d'établissement, au sujet de la durée des services des agents temporaires. Pour éviter ces divergences, vous voudrez bien, Monsieur le Président, inviter M. le Préfet des études de votre athénée royal, M. le Directeur, M^{me} la Directrice de votre école moyenne, à noti-

fier en temps utile au secrétaire-trésorier de l'établissement, responsable des paiements qu'il effectue, la date de l'entrée en fonctions des intérimaires et la date de la cessation des fonctions de ces agents. A l'avenir, toute demande de remboursement d'avance faite par la caisse de l'école devra être accompagnée des déclarations susdites fournies par le chef de l'établissement.

Je vous prie, Monsieur le Président, de transmettre à ce dernier pour son information et direction, un exemplaire de la présente circulaire et de tenir la main à ce que les instructions qu'elle renferme soient ponctuellement suivies.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.

LXII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — La communication préalable des sujets de composition au chef de l'établissement est interdite.

17 avril 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une dépêche adressée à un directeur d'école moyenne. La décision qu'elle formule est applicable à tous les établissements d'instruction moyenne de l'État.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

A Monsieur le Directeur de l'école moyenne de l'État, à...

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Comme suite à votre lettre du..., et afin d'obvier aux inconvénients qui peuvent résulter de la communication préalable des sujets de composition, j'ai l'honneur de vous faire savoir que dorénavant le chef de l'établissement ne pourra plus prendre connaissance des questions *avant* la composition; il convient qu'à ce moment il en laisse toute la responsabilité au professeur.

Son droit de contrôle et d'examen, qu'à juste titre vous revendiquez, n'est de ce fait ni supprimé ni même éterné. Il pourra l'exercer après la composition, lorsque les questions lui seront remises, et présenter alors au professeur telles observations que de droit.

Sans doute, ces observations n'auront pas pour effet de supprimer ou de corriger les erreurs commises, mais, s'adressant à un professeur soucieux de ses

devoirs, elles auront pour résultat d'en prévenir le renouvellement et de rendre moins fréquents les abus possibles.

En tous cas, la mesure est nécessaire pour éviter les inconvénients éventuels du système actuel. Elle sauvegarde la dignité du chef d'établissement, dont l'honneur professionnel doit être placé assez haut pour qu'aucun soupçon ne puisse l'effleurer.

Le Ministre,
BON DESCAMPS.

LXIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.

17 avril 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la troisième conférence professorale de l'année scolaire 1908-1909 :

« N'y a-t-il pas lieu de donner plus d'importance à l'histoire contemporaine » en rhétorique? Quels changements devrait subir le programme pour qu'on pût, » au besoin, réaliser cette réforme sans augmenter le nombre de leçons d'histoire dans la classe en question ? »

Le Ministre,
BON DESCAMPS.

LXIV

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'État, aux Préfets des études des athénées royaux, aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État, aux Bourgmestres des communes sièges d'un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen, aux Inspecteurs de l'enseignement moyen. — Catalogue des livres à donner en prix.

20 avril 1909.

M.,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec son supplément, un exemplaire du catalogue des livres à donner en prix dans les établissements d'enseignement moyen de l'État.

Ce catalogue annule les précédents.

Je crois devoir vous faire remarquer que les ouvrages adoptés par le Gouvernement, sur l'avis du Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, peuvent être donnés en prix dans les sections préparatoires annexées aux écoles moyennes de l'État.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

LXV

Dépêche à la Directrice de la section moyenne libre de... — Examen de régente. — Application de l'arrêté ministériel du 10 mars 1908.

26 avril 1908.

MADAME LA DIRECTRICE,

Comme suite à ma dépêche du 2 avril 1908, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par application de l'arrêté ministériel du 10 mars 1908, la régente scientifique qui se présente à l'examen de régente littéraire est dispensée de l'épreuve sur :

1° La grammaire historique; 2° la géographie; 3° la 2^e langue (histoire littéraire).

Agrérez, etc...

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

LXVI

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles 1910. — Education physique.

3 mai 1908

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'intention de réunir dans un groupement spécial, à l'Exposition de 1910, tout ce qui pourrait donner un aperçu aussi complet que possible de la situation de l'éducation physique dans les établissements d'instruction moyenne.

A cet effet, je désire être mis en possession de plans, croquis, photographies, dessins ou même d'objets en nature de grandeur réelle ou en réduction, se rattachant aux salles de gymnastique, matériel, natation, bains et bains-douches, vêtements et accessoires divers utilisés pendant les leçons, les excursions et les jeux, ou représentant des groupes d'élèves exécutant des exercices.

Il serait intéressant d'y joindre, pour autant que la chose soit possible, d'autres photographies ou documents quelconques se rapportant à ce qui existait ou se faisait il y a quelques années, voire aussi des photographies prises à différentes époques d'une année scolaire ou au cours d'années successives et susceptibles de mettre en relief, par voie de comparaison, les résultats et les progrès de l'enseignement.

Je vous prie donc, $\left\{ \begin{array}{l} \text{Monsieur le} \\ \text{Madame la Directrice,} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} \text{Préfet,} \\ \text{Directeur,} \end{array} \right\}$ de me faire connaître, dans le plus bref délai possible, si vous comptez pouvoir, avec l'aide du personnel de

vosre établissement et toutes autres interventions dont vous croiriez devoir réclamer le concours, me soumettre, avant le 31 décembre prochain, un certain nombre de ces photographies et documents. Les frais occasionnés par ces travaux vous seraient remboursés par mon département. Toutefois, vous voudrez bien en référer au préalable à l'inspection spéciale, qui fixera, de concert avec vous, ceux de vos projets qui pourront être exécutés dans ces conditions.

Afin de rendre tangibles la marche journalière de l'enseignement de la gymnastique, la gradation quotidienne des exercices, leur orientation pédagogique et leur portée scientifique et éducative, vous m'adresserez, au plus tard le 31 décembre, les cahiers de préparation des leçons de gymnastique de MM. les professeurs. Il conviendra d'y trouver, outre l'indication des exercices, les remarques qu'aurait suggérées leur exécution et toutes observations sur la marche générale du travail, sur des points spéciaux de méthode ou d'application, sur les procédés utilisés pour suppléer à l'insuffisance du matériel, parer aux inconvénients de défauts, etc., enfin tout ce qui serait de nature à montrer la direction intelligente du cours et la recherche persévérante du progrès.

J'aimerais y voir figurer en annexe des tableaux d'exercices gradués à effectuer sans engin ou à divers appareils, tableaux classés d'après les effets à produire, de manière à montrer à la fois les multiples ressources à tirer de chaque instrument et des divers procédés de composition des exercices, ainsi que le souci constant de l'exactitude dans le choix des moyens.

L'activité, le zèle et le dévouement des maîtres seraient particulièrement mis en lumière par des travaux originaux, fruits d'études personnelles et de louables initiatives.

Voici, à titre exemplatif, quelques indications au sujet de ces travaux (livres, brochures, articles de revues et de journaux, dissertations, comptes rendus, etc.):

a) *Locaux*. — Construction : dimensions, forme et disposition, matériaux, ventilation, éclairage, acoustique. Annexes : dépôts pour le matériel didactique et le matériel de jeux, vestiaires, lavoirs, bains, etc.

b) *Matériel*. — Notices sur les engins et instruments : nature, forme, dimensions, poids, matière première, façon, mode de suspension, attaches (procédés économiques, combinaisons en vue d'en multiplier l'emploi, d'en faciliter la manœuvre, etc.).

c) *Enseignement*. — Méthode et procédés : explication, commandement, signaux, discipline, progression (combinaisons et synthèses d'exercices), gymnastique eurythmique (danse), application selon les âges, les sexes, les saisons, les conditions spéciales de l'école, etc.

d) *Promenades et excursions*. — Utilisation aux points de vue de la santé, de l'endurance, de l'entraînement. Durée, longueur, fréquence. Organisation.

e) *Récréations et jeux*. — Distributions de petites et des grandes récréations : durée, nombre, emploi. Jeux de plein air et jeux de salle (gymnase et salle de récréation); jeux sportifs : natation, tir, boxe, escrime.

f) *Vêtement*. — Ecoles de garçons; écoles de filles : ce qui peut être réalisé dans l'enseignement moyen (costume spécial, chaussures).

g) *Hygiène.* — Répartition journalière, hebdomadaire et saisonnière des occupations des élèves (travaux scolaires, études et compositions); repos, tenue et maintien; correction des attitudes défectueuses. Repas. Propreté (bains, bains-douches).

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LXVII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles 1910. Excursions scolaires.

12 mai 1909.

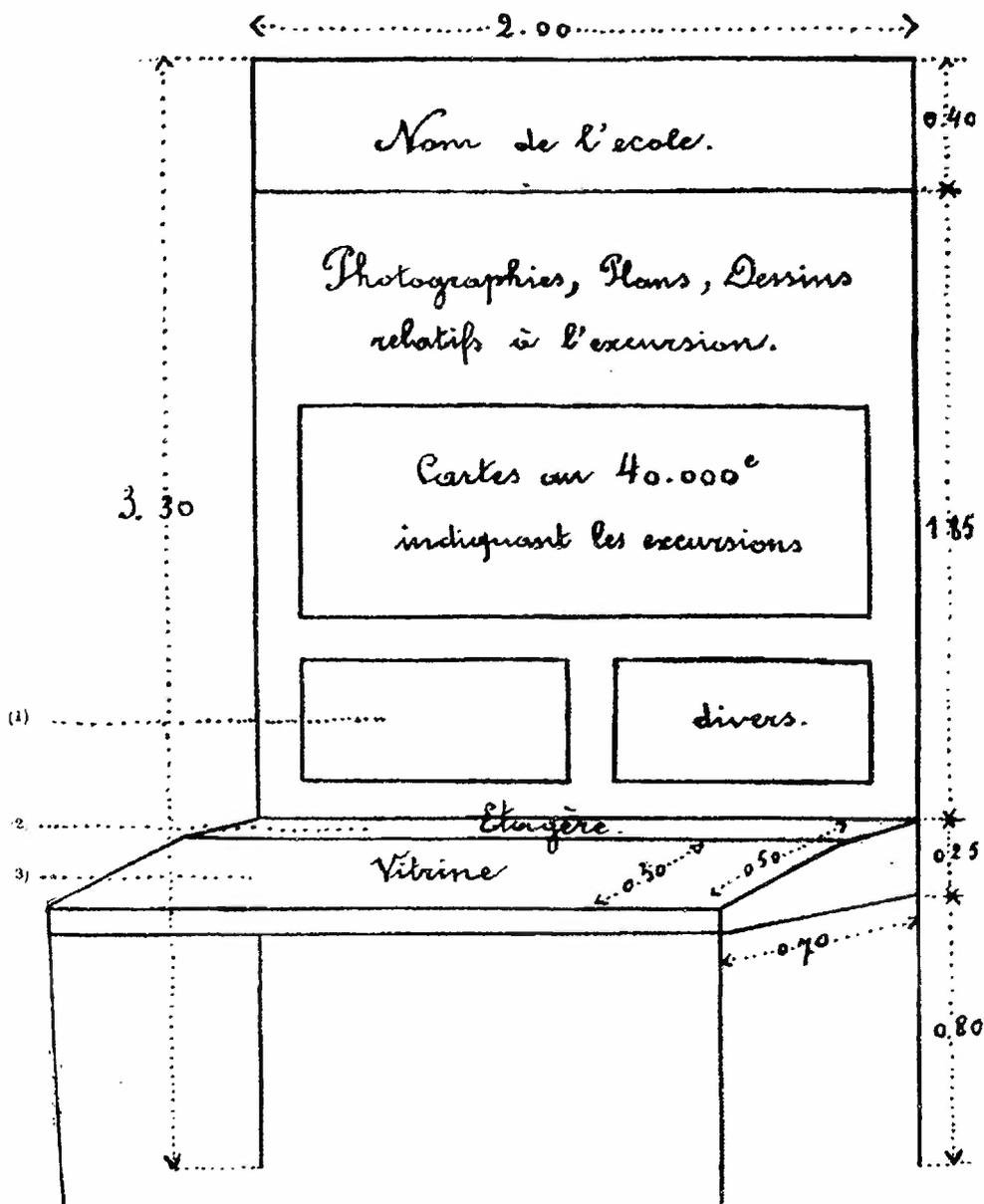
MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

L'administration centrale de l'enseignement moyen compte organiser à l'Exposition de Bruxelles en 1910, un compartiment spécial relatif aux *excursions scolaires* : visites de villes, de monuments historiques, d'établissements industriels, de dépôts d'archives et de collections scientifiques, excursions botaniques et opérations d'arpentage.

Je vous prie de me faire savoir, dans le plus bref délai possible, si les professeurs de votre établissement chargés de la direction des excursions ont l'intention de participer à cette exposition spéciale.

Dans l'affirmative, veuillez les inviter à me faire parvenir les plans, comptes rendus et *surtout photographies* se rapportant aux excursions effectuées : ils pourront s'inspirer utilement, pour le choix des documents à produire, du plan ci-contre.

Pour le Ministre,
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.



- (1) Plans synoptiques des explications données aux élèves pendant l'excursion.
- (2) Objets collectionnés par les élèves durant l'excursion.
- (3) Livres du professeur concernant l'objet de l'excursion. — Cahier des notes des élèves. — Divers.

LXVIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Tenue du journal de classe. — Ouvrages classiques.

21 mai 1889.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les rapports de l'inspection me font connaître que certaines prescriptions réglementaires ne sont plus observées, avec toute la rigueur voulue, dans les athénées royaux.

1. L'article 14 du règlement d'ordre intérieur porte que « les professeurs

» veillent à ce que les élèves tiennent exactement et en bon ordre leur journal de
» classe, dans lequel ceux-ci doivent inscrire, jour par jour, sous les yeux du
» professeur, l'indication des leçons à étudier, des devoirs par écrit, des passages
» d'auteurs à préparer, enfin de toutes les tâches qui leur sont imposées ». Le
même article ajoute que « les préfets doivent s'assurer régulièrement de la bonne
» tenue du journal de classe et y apposer leur visa ».

Mon administration vous a signalé, à plusieurs reprises, la place importante
que doit occuper le journal de classe depuis le début jusqu'à la fin de la vie sco-
laire et les soins qu'il exige de la part des élèves, des professeurs et des chefs
d'établissement.

Je désire que des mesures soient prises pour éviter désormais toute négligence
sur ce point.

2. Les éditions étrangères d'auteurs anciens dont le Gouvernement n'a pas
autorisé ou recommandé l'emploi dans ses établissements d'instruction moyenne,
se trouvent encore trop nombreuses entre les mains des élèves. Cet abus n'est
pas tolérable dans les cas — heureusement de plus en plus fréquents — où ces
éditions peuvent être remplacées par des ouvrages belges autorisés ou recom-
mandés.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LXIX

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et
Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles 1910.
— Excursions scolaires.*

juin 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Comme suite à ma circulaire du 12 mai dernier, je vous prie de vouloir bien
vous conformer aux instructions suivantes relativement à la préparation des tra-
vaux destinés à figurer, à l'Exposition de Bruxelles, en 1910, dans la section des
excursions scolaires.

A. PARTIE DOCUMENTAIRE.

Les documents écrits devront être présentés sur papier format ministre.
(Dimensions courantes : 21 × 34 centim.) Des photographies, cartes-vues, gra-
phiques, etc., pourront illustrer le travail du professeur (préparation de l'excur-
sion) et celui des élèves (compte rendu de l'exursion).

Ces illustrations pourront être intercalées dans le texte ou figurer sur feuille à
part de même format.

Le tout sera placé dans des fardes spéciales par les soins de l'administration
centrale.

B. PHOTOGRAPHIES, GRAVURES, DIAGRAMMES, SYNOPSIS, STATISTIQUES, ETC.

Les photographies indépendantes de la partie documentaire et destinées à être exposées sur cloison devront être simplement collées sur carton blanc ou de couleur. L'administration centrale se chargera également de faire encadrer s'il y a lieu. Il conviendra d'indiquer au verso de chaque photographie : 1° le nom de l'établissement qui fait l'envoi ; 2° le but de l'excursion : scientifique, artistique, etc. ; 3° l'objet que représente la photographie ; 4° l'ordre de classement s'il y a lieu.

On évitera de charger les gravures et photographies d'inscriptions ou d'indications diverses.

Il y a lieu de choisir un même format pour les photographies se rapportant à une même excursion ; ce format ne doit pas dépasser en général 25 × 30 centimètres comme dimensions extérieures.

Les diagrammes, synopsis, statistiques, etc., devront être faits avec beaucoup de soin et de clarté ; il convient, pour ces pancartes, de se rapprocher autant que possible des formats suivants : 50 × 70 ; 35 × 50 ; 35 × 70 ; 35 × 100 et 50 × 100.

C. COLLECTIONS.

Les collections se rapportant à une même excursion devront figurer sur une ou plusieurs pancartes faites d'un carton bien résistant et ayant approximativement 50 × 70 centimètres (moitié d'une feuille de carton de 1 mètre × 70 centimètres) ou 35 × 50 centimètres (le quart d'une feuille de carton de mêmes dimensions).

Pour assurer l'unité et l'ordonnance de ce compartiment, l'administration centrale se chargera, le cas échéant, de l'encadrement de ces collections.

On évitera de surcharger les tableaux d'écritures peu soignées et mal alignées, qui ne peuvent que compromettre l'aspect général du tableau. Il conviendrait de choisir préférablement, pour les titres et sous-titres, les caractères d'imprimerie.

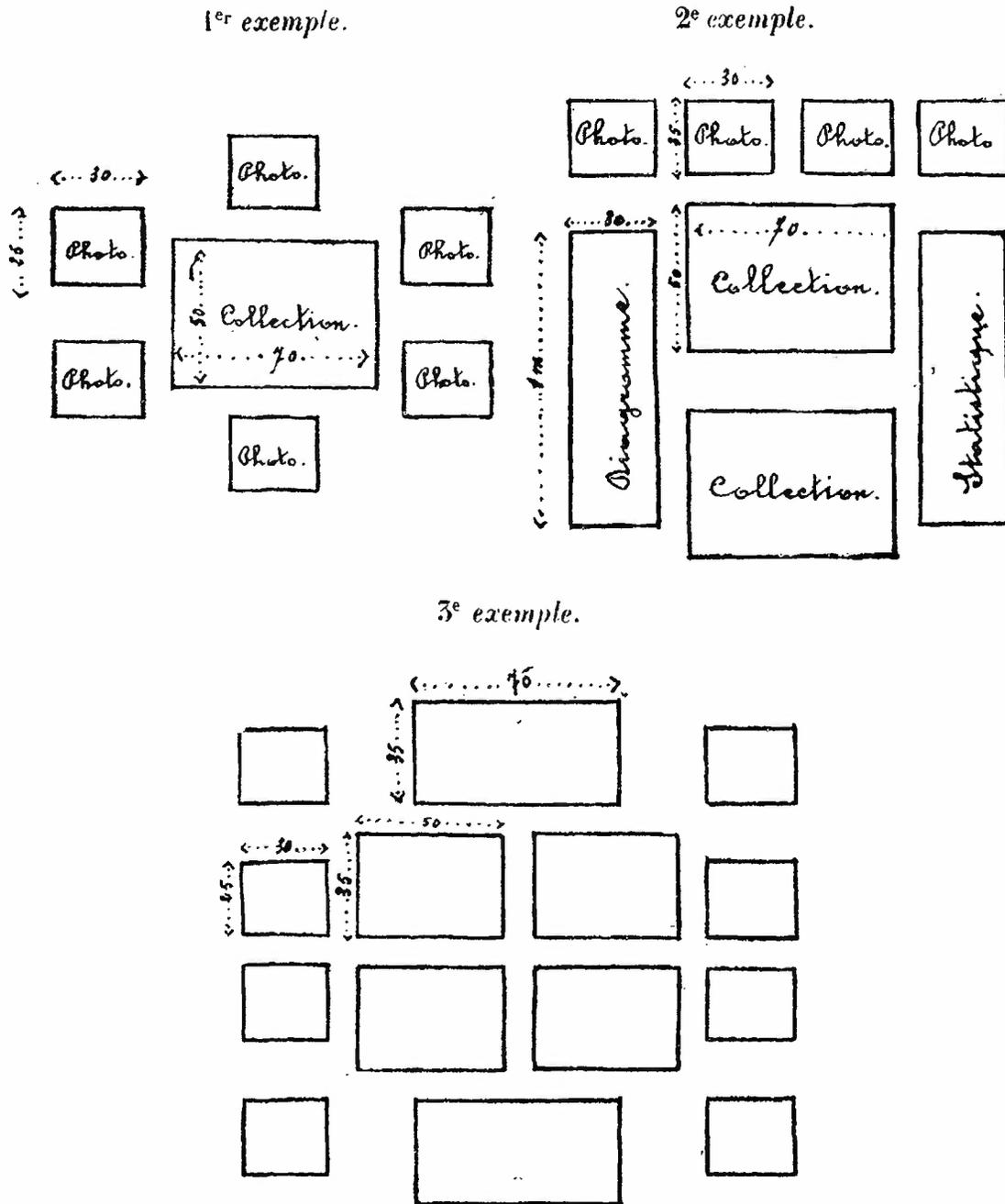
Les pancartes devront simplement être bordées en papier ou en toile ; les bordures auront une largeur de 5 à 10 millimètres environ selon les dimensions des pancartes.

Il est recommandé de ne pas placer d'œillets.

Le personnel ne devra pas perdre de vue l'aspect de symétrie et de bon goût que doit présenter un ensemble de photographies, pancartes, etc., se rapportant à une même excursion.

Il sera utile d'accompagner les envois de ce genre du plan dispositif qui s'y rapporte.

Voici, à titre d'exemples, quelques types de plans dispositifs :



J'attire spécialement l'attention du personnel sur la façon de fixer les produits et sur la manière d'emballer les tableaux.

Les produits, flacons, etc., devront être solidement fixés à l'aide de colle, de fils de laiton, etc.

Les flacons seront hermétiquement fermés; ceux qui contiendront des liquides le seront soigneusement à l'aide de bouchons et de cire.

Les produits fermentants ou dangereux pourront être remplacés par des imitations en gutta-percha colorées, par exemple, par des liquides de même aspect, etc.

Les tableaux renfermant des flacons ou des produits se détériorant facilement, seront placés sur le champ dans des caisses et maintenus séparés les uns des

autres à l'aide de lattes fixées sur deux parois intérieures opposées de la caisse, formant ainsi glissière.

On veillera également à la propreté et à l'élasticité des matières employées pour l'emballage.

Pour différentes raisons, il est recommandé de visser la couverture de chaque caisse au lieu de la clouer.

Chaque envoi devra se faire de préférence par caisse. Chaque caisse devra contenir, immédiatement en dessous du couvercle, la nomenclature de son contenu et l'indication de l'établissement qui a fait l'envoi.

Des instructions ultérieures fixeront la date de l'envoi des documents dont il s'agit ainsi que les conditions spéciales relatives à cette expédition.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

LXX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. Exposition de Bruxelles 1910. Photographies d'établissements.

4 juin 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. De Deyne, régent d'école moyenne, a été chargé de fournir à l'administration centrale, en vue de l'Exposition de Bruxelles, en 1910, des photographies de votre établissement.

Je vous prie, { Monsieur, de bien vouloir lui faciliter sa mission.
 { Madame,

Pour le Ministre :
Le Directeur délégué,
VAN AUTRYVE.

LXXI

Circulaire aux chefs d'établissements. Envois par le chemin de fer expédiés en service interne belge.

3 juin 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre des Chemins de fer vient de décider qu'à dater du 1^{er} juillet prochain, tous les envois expédiés en

service interne belge devront *obligatoirement* être accompagnés de lettres de voiture.

Cette disposition s'appliquera également aux expéditions effectuées avec réduction de 50 p. c, soit en débet, soit aux frais des intéressés, par les établissements ou fonctionnaires ressortissant à mon Département.

Les intéressés pourront obtenir des formulaires des lettres de voiture dans toutes les stations de l'Etat.

Je vous prie de vouloir bien veiller à ce que la disposition prise par M. le Ministre des Chemins de fer reçoive, à partir de la date précitée, une stricte application.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LXXII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale.

15 octobre 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la première conférence professorale de l'année scolaire 1909-1910.

« Ne conviendrait-il pas, pour l'enseignement de l'histoire naturelle, de revenir à l'étude simultanée de l'anatomie et de la physiologie? Une année serait consacrée à la zoologie et une année à la botanique? Dans l'affirmative par quelle branche faudrait-il commencer? »

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LXXIII

Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'État, pour garçons, aux Directrices des écoles moyennes de l'État, pour filles, à Charleroi, Malines, Molenbeek-St-Jean et Schaerbeck. — Enseignement du dessin. — Nombre d'heures de cours et programme.

15 octobre 1909.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un arrêté ministériel en date du 6 octobre courant.

Aux termes de cet arrêté, il est attribué deux heures par semaine, au lieu de trois, à l'enseignement du dessin dans chacune des trois années d'études des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons.

Le professeur réduira le nombre d'applications de dessin géométrique : constructions géométriques, projections orthogonales, perspective cavalière, dessin technique. En 2^e et 3^e années d'études, il ne consacrerá plus au dessin géométrique qu'une heure par semaine et une heure au dessin à main libre : groupes de solides, d'objets, ornements, etc.

Le même arrêté inscrit le dessin parmi les cours généraux des sections spéciales commerciales annexées à des écoles moyennes de l'État. Une heure de leçon par semaine est réservée à cet enseignement.

Les élèves des sections commerciales seront réunis, pour le dessin à main libre, à leurs condisciples des 2^e et 3^e années d'études.

Le Ministre,
B^{on} DE-CAMPS.

LXXIV

*Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux. —
Notification de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 fixant les traitements des
professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique des athénées
royaux.*

30 octobre 1909.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires, tirés à part, de l'arrêté royal du 20 juillet 1909, fixant les traitements des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique des athénées royaux.

En exécution de l'article 4 de cette disposition, j'ai décidé d'appliquer à ces titulaires les principes établis par la circulaire ministérielle du 3 janvier 1898, n^o 1908A, relative à l'octroi des augmentations facultatives ou exceptionnelles de traitement aux autres membres du personnel enseignant.

Je vous prie, Monsieur le Président, de porter cet arrêté et la présente circulaire à la connaissance du bureau administratif, qui en fera parvenir un exemplaire à M. le Préfet des études pour être communiqué aux intéressés.

Le taux des traitements nouveaux dont jouiront, en vertu des dispositions prérappelées, les professeurs de dessin et les professeurs de gymnastique attachés à votre établissement, sera indiqué dans le relevé général des augmentations de traitement accordées, à partir du 1^{er} janvier 1909, aux membres du personnel enseignant des athénées royaux, relevé qui vous parviendra prochainement.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LXXV

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux. — Notification de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 fixant les traitements des surveillants des athénées royaux.

30 octobre 1909.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires, tirés à part, de l'arrêté royal du 20 juillet 1909, fixant les traitements des surveillants des athénées royaux.

En exécution de l'article 4 de cette disposition, j'ai décidé d'appliquer à ces titulaires les principes établis par la circulaire ministérielle du 3 janvier 1898, n° 1908A, relative à l'octroi des augmentations facultatives ou exceptionnelles de traitement aux autres membres du personnel enseignant.

Je vous prie, Monsieur le Président, de porter cet arrêté et la présente circulaire à la connaissance du bureau administratif qui en fera parvenir un exemplaire à M. le Préfet des études pour être communiqué aux intéressés.

Le taux des traitements nouveaux dont jouiront, en vertu des dispositions précitées, les surveillants attachés à votre établissement, sera indiqué dans le relevé général des augmentations de traitement accordées, à partir du 1^{er} janvier 1909, aux membres du personnel enseignant des athénées royaux, relevé qui vous parviendra prochainement.

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.



LXXVI

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État, pour garçons et pour filles. — Notification de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 qui assimile aux services ordinaires, au point de vue du traitement et du classement, les services rendus par les membres du personnel enseignant des écoles moyennes de l'État, pour garçons et pour filles, antérieurement à leur nomination dans les cadres de ces établissements.

30 octobre 1909.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires, tirés à part, de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 qui, par modification à l'article 4 des arrêtés du 14 juillet 1875 et du 4 août 1881, tient compte, au point de vue du classement et des

traitements $\left\{ \begin{array}{l} \text{des régents et instituteurs} \\ \text{des régentes et institutrices} \end{array} \right\}$ des écoles moyennes de l'État, des

services $\left\{ \begin{array}{l} \text{qu'ils} \\ \text{qu'elles} \end{array} \right\}$ ont rendus, antérieurement à leur nomination dans les cadres du personnel effectif et, postérieurement à l'obtention de leur diplôme, dans

l'enseignement moyen de l'État ou des communes, dans les écoles normales primaires de l'État, dans les écoles primaires communales, adoptées ou subsidiées ainsi que dans les établissements d'instruction dépendant du Ministère de la Justice.

Je vous prie, Monsieur le Président, de porter cet arrêté et la présente circulaire à la connaissance du bureau administratif, qui en fera parvenir un exemplaire à { M. le Directeur } pour être communiqué aux { intéressés. }
{ M^{me} la Directrice } { intéressées. }

Le taux des traitements nouveaux dont jouiront, en vertu de l'arrêté royal prérappelé { les régents et instituteurs attachés } à votre établissement, sera { les régentes et institutrices attachées } indiqué dans le relevé général des augmentations de traitement accordées, à partir du 1^{er} janvier 1909, aux membres du personnel enseignant des écoles moyennes, relevé qui vous parviendra prochainement.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

LXXVII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles, 1910. Envoi des travaux scolaires, collections, documents, etc.

12 novembre 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Je vous prie de préparer dès maintenant les envois de travaux scolaires, collections, documents et autres objets destinés à figurer à l'exposition de Bruxelles en 1910.

Ces envois devront être adressés à l'école moyenne de l'État pour filles, rue Verwée, à Schaerbeek, sous le couvert de M. le Commissaire général du Gouvernement. Le transport sera gratuit.

Vous voudrez bien vous servir à cet effet des étiquettes spéciales que je vous transmettrai, aussitôt que vous m'aurez fait connaître le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir.

En vue de faciliter le contrôle et le classement des envois, j'ai arrêté ainsi qu'il suit les différents groupes de matières à exposer. Ces groupes correspondent aux divisions du compartiment de l'enseignement moyen à l'exposition :

- I. Langues, Histoire.
- II. Géographie, Sciences commerciales.
- III. Sciences naturelles, Mathématiques.
- IV. Dessin. Art à l'école. Musique.

V. Education physique. Travaux manuels. Economie domestique et Hygiène.

VI. Excursions scolaires. Agronomie. Notions maritimes.

VII. Photographies d'ordre général (locaux, salles de classes, etc.).

Vous voudrez bien diviser les paquets suivant les rubriques ci-dessus, indiquer sur chacun d'eux le numéro correspondant à son contenu et apporter tous vos soins à l'emballage.

Je désire que vous m'adressiez en même temps, par la poste, un relevé des objets qui forment votre envoi.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

LXXVIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles, 1910. Musique; chants scolaires; chœurs.

17 novembre 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Je vous prie de m'adresser, avant le 1^{er} décembre prochain, un tableau contenant, *par classe*, la nomenclature des chants scolaires et chœurs qui ont été enseignés dans votre établissement pendant ces trois dernières années, en indiquant le nom du professeur chargé du cours dans la classe et, si possible, les noms des auteurs de la poésie et de la musique.

A partir de la 5^e préparatoire, le professeur de musique aura soin d'indiquer, en outre, le nom de l'auteur du solfège employé et de désigner, par classe, les numéros étudiés.

Pour les athénées où l'on n'aurait pas enseigné de chant, le professeur voudra bien donner un aperçu de son enseignement.

Ce tableau étant destiné à faire partie d'un volume, je vous prie d'adopter le format de la présente circulaire, en laissant une marge pour la reliure, et de me l'envoyer entre deux cartons.

Vous voudrez bien y joindre, sur feuille séparée, les programmes de la cérémonie de la distribution des prix ou d'autres fêtes scolaires qui comportaient des chants, chœurs ou déclamations et qui ont eu lieu pendant ces trois dernières années.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles, 1910. Envoi des travaux scolaires et autres.

14 décembre 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Comme suite à ma circulaire du 12 novembre écoulé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un certain nombre d'étiquettes et de bulletins d'expédition pour l'envoi à l'école moyenne de l'État pour filles, à Schaerbeek, rue Verwée, des travaux scolaires et autres destinés à figurer à l'exposition de Bruxelles, en 1910.

Ces étiquettes doivent être collées sur l'enveloppe extérieure du colis à expédier, en vue du *transport gratuit* par l'administration des chemins de fer, et non sur les paquets affectés aux divers groupes visés dans ma circulaire précitée et qui devront porter une inscription indiquant leur contenu.

Vous apprécierez s'il y a lieu de diviser votre envoi en plusieurs colis.

Les tableaux, œuvres d'art, etc. que les professeurs de dessin se proposent d'exposer ne doivent pas être compris dans l'envoi. Ils seront tenus à la disposition de l'Inspecteur compétent.

Je vous prie d'inscrire sur les étiquettes et les bulletins d'expédition, respectivement au dessous des mots « en gare de Bruxelles (Tour et Taxis) » et « à Bruxelles (Tour et Taxis) », la mention : *à remettre à domicile, rue Verwée, n° 12, à Schaerbeek*. L'indication « bureau restant » devra, en conséquence, être biffée du bulletin d'expédition.

J'insiste pour que vous ne perdiez pas de vue ces instructions, qui sont d'une extrême importance.

Je désire que vos envois se fassent le plus tôt possible et, en tout cas, avant le 25 décembre.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

Circulaire aux Éditeurs. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Bibliographie de l'enseignement moyen.

16 décembre 1909.

MONSIEUR,

Le Gouvernement se propose d'organiser, en vue de l'exposition de Bruxelles, en 1910, un compartiment de la *bibliographie de l'enseignement moyen*. Dans

le cas où vous auriez l'intention de collaborer à cette documentation bibliographique, je vous saurais gré de vouloir bien m'adresser, avant le 15 janvier prochain, un exemplaire des publications des professeurs et anciens professeurs de l'enseignement moyen officiel, que vous avez éditées depuis 1885.

Ces ouvrages figureront dans le salon réservé à l'instruction secondaire.

Votre envoi devra porter la suscription suivante :

« Monsieur le Ministre des sciences et des arts,

[Administration de l'Enseignement moyen]

Bruxelles. »

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.

LXXXI

Circulaire aux Gouverneurs de province. — Examens de professeur de dessin. — Arrêté royal du 9 juin 1882.

17 décembre 1900.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'arrêté royal du 10 novembre écoulé, publié au *Moniteur* du 9 décembre courant, qui modifie l'article 6 de l'arrêté royal du 9 juin 1882 déterminant les conditions d'admissibilité aux examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État.

Je vous prie d'en donner connaissance aux personnes qui se sont adressées à votre administration en vue d'obtenir le règlement organique des épreuves dont il s'agit.

Mon département fera imprimer un feuillet supplémentaire à ce règlement, contenant la modification précitée, et vous en adressera un certain nombre d'exemplaires.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.

Circulaire aux Directeurs et Directrices des sections et écoles normales de l'État. — Examens de professeur de dessin. — Arrêté royal du 9 juin 1882. — Modification.

17 décembre 1909.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'attire votre attention sur l'arrêté royal du 10 novembre écoulé, publié au *Moniteur* du 9 décembre courant, qui remplace l'article 6 de l'arrêté royal du 9 juin 1882, concernant les examens de professeur de dessin, par la disposition suivante :

« Pour être admis aux examens conduisant au diplôme de capacité pour » l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de » l'État, le récipiendaire doit être porteur du diplôme de professeur agrégé de » l'enseignement moyen ou de régente d'école moyenne, ou de celui d'instituteur » ou d'institutrice primaire. »

Il n'est exigé aucune autre condition d'admissibilité.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

Circulaire aux Imprimeurs. — Exposition de Bruxelles 1910. — Catalogue des publications du personnel enseignant.

17 décembre 1909.

MONSIEUR,

Les soumissions qui m'ont été adressées, à la suite de ma dépêche du 25 novembre écoulé, relative à l'impression d'un catalogue des publications du personnel des établissements d'instruction moyenne, ne répondent pas toutes, exactement, aux indications données.

En vue d'assurer leur uniformité, je vous prie de vouloir bien transcrire vos propositions sur la formule, ci-jointe, à placer sous enveloppe cachetée, portant la suscription suivante :

« Soumission de M....., pour l'impression d'un catalogue des ouvrages publiés par le corps professoral de l'enseignement moyen. »

« A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts. »

L'ouverture des soumissions aura lieu en séance publique, dans le bureau n°20, de mon département, rue Beyaert, 3, le mardi 28 courant, à 10 heures, sous la présidence d'un fonctionnaire de l'administration de l'enseignement moyen.

Seront considérées comme nulles les soumissions non écrites sur la formule

dont il s'agit et celles qui contiendraient des clauses exceptionnelles ou restrictives.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Soumission pour l'impression d'un catalogue des publications du corps professoral de l'enseignement moyen.

Je soussigné, imprimeur, domicilié à, rue, n° ..., m'engage, par la présente soumission à entreprendre, pour le Département des Sciences et des Arts, aux clauses et conditions ci-après, l'impression du document dénommé ci-dessus, y compris la fourniture du papier, le brochage et la couverture.

Tirage à 1.200 exemplaires.

Format conforme à celui de la feuille ci-jointe paraphée par le Directeur général de l'enseignement moyen. (La colonne Prix étant supprimée.)

Papier id.

Caractères id.

Nombre de lignes id. (y compris les lignes à laisser en blanc entre les différents titres).

Couverture conforme à l'échantillon ci-annexé.

Prix par feuille de 16 pages, pour 1.200 exemplaires, y compris le papier, le brochage et la couverture : Francs :

Montant total de la soumission, en toutes lettres.

....., le décembre 1909.

Le soumissionnaire,

LXXXIV

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Allocution. — Fermeture des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

18 décembre 1909.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Un grand deuil frappe la Belgique.

Le Roi Léopold II est mort.

Celui qui, pendant un règne glorieux de quarante-quatre ans, a consacré son énergique volonté, sa géniale intelligence, son inlassable activité à la prospérité

et à la grandeur de notre pays, vient d'être enlevé à l'amour, à la reconnaissance, à l'admiration de ses sujets.

Tous les Belges, mais surtout ceux à qui le Gouvernement confie la mission d'élever la jeunesse de ses écoles dans les sentiments de patriotisme et de respectueux dévouement à notre Dynastie, prendront leur part dans le deuil qui afflige la Patrie et placeront leur espoir dans le Prince universellement aimé appelé à présider désormais aux destinées du pays.

Je désire que l'émotion provoquée dans le cœur des maîtres et des élèves par la mort de notre Souverain trouve à se manifester d'une façon solennelle.

En conséquence, vous voudrez bien, Monsieur le Président, prier le chef de l'établissement placé sous votre surveillance, de réunir dans un local de son école, au jour qu'il choisira, d'ici aux funérailles de Sa Majesté, le corps professoral et les élèves, ou une délégation de chaque classe, et d'adresser à cet auditoire les paroles que comportent les circonstances.

Vous aurez l'obligeance de me faire parvenir, avant le 1^{er} janvier prochain, le texte de l'allocution qui aura été prononcée.

Les établissements de l'enseignement moyen de l'Etat seront fermés le mercredi 22 décembre, jour des funérailles de S. M. Léopold II.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

N. B. — Une copie de cette circulaire a été adressée, pour notification, à MM. les Bourgmestres et Echevins des communes où il existe un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen.



LXXXV

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Deuil.

20 décembre 1909.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme suite à ma circulaire du 18 décembre dernier, même émargement que la présente, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le deuil pour S. M. le Roi Léopold II sera porté pendant *six mois*, à partir du mercredi 22 décembre courant, jour des funérailles, par le personnel tant de l'administration centrale que des établissements ressortissant au Ministère des sciences et des arts (y compris les services d'inspection) :

En uniforme, les fonctionnaires porteront le crêpe au bras et à la garde de l'épée ;

En tenue civile (deuil non obligatoire), ils porteront le crêpe au chapeau.

Toutes les pièces de correspondance émanant du département seront expédiées sur du papier encadré de noir en signe de deuil. Côt ordre s'étend aux divers établissements et administrations ressortissant au département. Il ne sera

fait exception que pour les pièces du service intérieur et pour les pièces comptables. Il convient également que les fonctionnaires ne se servent que de papier de deuil pour toute correspondance ayant un caractère officiel.

Je vous prie, Monsieur le Président, de notifier ces différentes mesures au bureau administratif ainsi qu'au personnel de l'établissement placé sous votre administration.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
F. KLOMPERS.

N.-B. — Une copie de cette circulaire a été adressée, pour notification, à MM. les Bourgmestres et Echevins des communes où il existe un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen.



LXXXVI

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Inauguration de S. M. le Roi Albert. — Etablissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Suspension des cours.

20 décembre 1909.

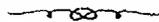
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les cours des établissements d'instruction moyenne de l'Etat seront suspendus le jeudi 23 décembre, jour de l'inauguration du nouveau Roi, et le vendredi 24 décembre, jour du *Te Deum* célébré à l'occasion de cette inauguration.

Je vous prie d'en informer d'urgence le chef de l'établissement dont vous avez l'administration.

Le Ministre,
B^m DESCAMPS.

N.-B. Une copie de cette circulaire a été adressée, pour notification, à MM. les Bourgmestres et Echevins des communes où il existe un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen.



LXXXVII

Circulaire aux Bourgmestres et Echevins des communes, sièges d'un établissement d'enseignement moyen de l'Etat. — Avènement de S. M. le Roi Albert. — Etablissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Illuminations.

20 décembre 1909.

MESSIEURS,

Je vous prie de vouloir bien prendre des mesures pour que les établissements

d'instruction moyenne de l'Etat situés dans votre commune soient illuminés le jeudi 23 décembre courant, à l'occasion de l'avènement du nouveau Roi.

L'héritier du trône devant régner sous le nom d'Albert, il y a lieu de remplacer, dans les motifs lumineux, l'initiale de S. M. Léopold II par le monogramme du nouveau souverain.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

LXXXVIII

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Proclamation du conseil des ministres. — Envoi d'exemplaires aux établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

21 décembre 1909.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Le *Moniteur belge* du 18 décembre (n° 352) dont exemplaire ci-joint, contient la proclamation du conseil des Ministres annonçant la mort du Roi.

Je vous prie d'afficher cette proclamation aux valves de votre établissement pendant toute la durée du deuil national.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS

N.-B. — Une copie de cette circulaire a été adressée, pour notification, à MM. les Bourgmestres et Echevins des communes où il existe un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen.

LXXXIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Compartiment des œuvres sociales.

11 janvier 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

L'administration de l'enseignement moyen compte organiser à l'exposition de Bruxelles, en 1910, un compartiment des œuvres sociales scolaires suivant le plan ci-dessous :

a) *Antialcoolisme* : ouvrages ; conférences données par les professeurs ; conférences données par les élèves ; moyens de propagande divers ;

b) *OEuvres de charité et de solidarité* : ouvroirs ; épargnes faites par les jeunes filles des écoles moyennes pour confectionner des vêtements pour la crèche ; confection de vêtements pour les enfants pauvres ; distribution de vieux jouets ;

c) *Epargne et affiliation à la caisse de retraite* : documents ; avantages ; nombre d'élèves affiliés ;

d) *Organisation de fêtes* (Sociétés d'anciens élèves) : statuts de ces sociétés ; renseignements divers ;

e) *Distribution de bourses d'études et de livres* ;

f) *Education patriotique* : chants ; fêtes patriotiques ; drapeau de l'école ; ouvrages, documents divers et photographies.

Je vous prie de me faire savoir, dans le plus bref délai possible, si vous avez l'intention de participer à l'exposition spéciale dont il s'agit.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

XC

Circulaire aux Entrepreneurs de travaux publics. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Cloisonnement du compartiment de l'instruction moyenne.

30 janvier 1910.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous inviter à soumissionner pour l'exécution des travaux de cloisonnement du compartiment de l'instruction moyenne à l'exposition de Bruxelles.

Veillez me faire connaître, le cas échéant, dans les formes réglementaires (sous pli cacheté) votre prix global pour l'entreprise de ce travail.

Les plans et cahier des charges sont à votre disposition dans le bureau n° 20 de mon département (administration de l'enseignement moyen, rue Henri Beyaert, 3), où ils pourront être consultés, sans déplacement, à partir de ce jour.

L'ouverture des soumissions aura lieu le jeudi 27 courant, à 10 heures, dans le local précité.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

XCI

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. —
Conférence professorale.*

25 janvier 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la deuxième conférence professorale de l'année scolaire 1909-1910 :

« Maintes fois on a reproché aux études de langues anciennes de ne pas produire les résultats que l'on serait en droit d'en attendre, vu le temps que leur consacre l'horaire. Cet échec relatif est dû en grande partie au manque d'unité dans les efforts des différents professeurs qui enseignent ces langues.

Comment pourrait-on assurer l'entente pédagogique de tous les professeurs de latin et de grec d'un même établissement, et, par là, la continuité d'enseignement dans toutes les classes de langues anciennes ? »

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.

XCII

*Circulaire aux Présidents et Membres des bureaux administratifs des
athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour garçons et pour filles,
aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs et Directrices
des écoles moyennes de l'État. — Donations faites à des établissements
d'instruction moyenne de l'État.*

5 février 1910.

MESSIEURS,

MONSIEUR LE PRÉFET,

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je désire être informé immédiatement de toute donation faite aux établissements d'enseignement moyen de l'État.

Vous voudrez bien, dans le plus bref délai, me proposer les mesures que

comporterait la donation qui serait faite à

{	l'athénée royal, à.	{	pour garçons, à.

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.

XCH

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Compartiment des œuvres sociales.

2 février 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Comme suite à votre réponse à ma circulaire du 11 janvier dernier, relative à l'organisation, à la prochaine exposition de Bruxelles, d'un compartiment des œuvres sociales scolaires, je vous prie d'adresser, avant le 15 mars prochain, à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, rue Verwée, à Schaerbeek, les documents que vous avez l'intention de faire figurer dans cette exposition spéciale : ceux-ci devront, autant que possible, être inscrits sur papier propatria. Les drapeaux qui ne sont pas absolument détériorés devront être expédiés également, rue Verwée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

XCIV

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Examens d'admission à l'Ecole militaire.

11 mars 1910

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'afin de permettre aux élèves des athénées et des collèges qui se présenteront aux examens d'admission à l'école militaire, cette année, de prendre part au concours général de l'enseignement moyen, M. le Ministre de la Guerre a décidé que les candidats de cette catégorie seront autorisés, s'ils en expriment le désir, à ne subir les épreuves des dits examens d'admission qu'à dater du 30 juillet prochain.

Pour obtenir l'autorisation précitée, les intéressés devront, en prenant inscription, joindre aux autres pièces exigées conformément au § 2 du programme des conditions et connaissances requises pour l'entrée à l'école militaire, paru au *Moniteur belge* du 10 février dernier, pages 811 et suivantes, une demande mentionnant qu'ils désirent participer au concours général.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de porter ce qui précède à la connaissance des élèves de l'athénée royal dont la direction vous est confiée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

XCV

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^{me} degré : Procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1909.

Le 11 mars 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Le *Moniteur* du 9 mars, n° 68, a publié le rapport détaillé sur le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^{me} degré en 1909.

Je vous prie de déposer l'exemplaire de ce document qui était joint au numéro du *Moniteur* que vous avez reçu, dans la bibliothèque de l'établissement dont la direction vous est confiée.

Ce rapport contient les procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours.

Vous voudrez bien, { Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur, } de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt des études.
Madame la Directrice, }

Le Ministre,
BARON DESCAMPS.

A. — CONCOURS GÉNÉRAL DU PREMIER DEGRÉ.

I. — Partie littéraire.

A. — FRANÇAIS.

Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets. — Première langue : La mer est la grand'route du monde ; elle est, dans le plan de la nature, un instrument de rapprochement et d'union.

Seconde langue : L'ennui, le vice et la misère sont les fruits amers de la paresse.

1° *Rhétorique des humanités anciennes.*

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents.	70	84
0.9.	»	»
0.8.	»	1
0.7.	»	2
0.65	7	2
0.6.	4	7
0.5.	15	17
Moins des 0.5.	59	55
Feuilles blanches.	5	2

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Pour l'interprétation des résultats, nous renvoyons au rapport sur la rhétorique des humanités modernes. Quant aux observations, nous n'avons guère qu'à répéter celle que nous avons déjà formulée sur certains concours des années précédentes, c'est que trop d'élèves développent, sans assez de réflexion ni de conviction, des sujets moraux comme celui de seconde langue : *L'ennui, le vice et la misère sont les fruits amers de la paresse*. Ils se lancent dans des amplifications creuses et banales, dans des diatribes exagérées et sonores contre la paresse. C'est une indignation de commande, une colère purement phraséologique, tandis qu'on voudrait d'eux, avec un style moins tendu, avec un ton moins forcé, quelques pensées justes et personnelles, l'un ou l'autre exemple typique et telle anecdote bien contée qui emporteraient la conviction chez le lecteur.

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant*.

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — L'élève (seconde langue) qui a été appelé à cette épreuve, l'a subie d'une manière très remarquable. Il a obtenu 43 points sur 50.

2° Rhétorique des humanités modernes.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents. . .	52	50
0.9. . .	»	»
0.8. . .	2	1
0.7. . .	2	»
0.65 . . .	6	3
0.6. . .	6	3
0.5. . .	19	12
Moins des 0.5. . .	14	30
Feuilles blanches. . .	5	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Si l'on compare ce tableau et celui de la rhétorique ancienne, au point de vue des résultats, l'on constate que la rhétorique ancienne, première langue, n'obtient ni prix ni accessit; que la même classe, seconde langue a, mieux réussi, et que la rhétorique moderne, première langue, recueille le plus de distinctions. Faut-il ajouter que, dans l'ensemble, les résultats de la rhétorique moderne sont meilleurs que ceux de la rhétorique ancienne? Toutefois, parmi les compositions de cette même rhétorique ancienne (et ceci est surtout dit pour la première langue), rares sont celles qui, ayant moins des 5/10, n'atteignent pas la cote 40 ou à peu près.

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant*.

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — Trois élèves appelés, dont deux de première langue et un de seconde langue. L'examen imposé à ce dernier lui a valu 37 points sur 50; les deux autres concurrents ont obtenu, chacun, 36. C'est dire que l'épreuve orale des humanités modernes a été remarquable.

Seconde. Humanités anciennes.

Sujets. — Première langue : Les bons livres sont nos meilleurs amis les mauvais sont nos pires ennemis.

Seconde langue : Une bonne action est un doux oreiller.

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents. . .	77	78
0.9. . .	»	»
0.8. . .	3	»
0.7. . .	9	7
0.65 . . .	13	8
0.6. . .	11	17
0.5. . .	21	20
Moins des 0.5. . .	19	26
Feuilles blanches. . .	1	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Première langue. — Le sujet n'a pas toujours été pénétré dans son essence ni envisagé dans tous ses aspects. Les concurrents n'ont pas une vue assez exacte et nuancée des choses. Les développements manquent d'ampleur, la langue de personnalité; on voudrait, chez des élèves de poésie, plus de feu, plus d'envolée.

Seconde langue. — En général, on n'a pas saisi assez complètement le sens de la comparaison contenue dans le proverbe à développer : de là une interprétation superficielle, insuffisante ou mal appropriée. Le style manque d'éclat et d'abondance : on disserte trop et trop sèchement.

III. — Jugement global du concours.

Première langue. — Le concours est *très satisfaisant*.

Seconde langue. — Le concours est *satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

Il faut habituer les élèves à se rendre tout d'abord un compte bien exact du thème à interpréter, à le développer dans toutes ses parties et à ne pas s'en écarter par des réminiscences ou des digressions inopportunes. Au point de vue de la forme, il faut leur recommander la lecture des poètes lyriques.

Troisième. Humanités modernes.

Sujets. — Première langue : Les moyens de communication jadis et aujourd'hui.

Seconde langue : Une désobéissance (Un de vos condisciples a désobéi ; accident qui lui est arrivé ; conclusion morale à tirer de ce fait).

I. — Résultats.

	Première langue	Seconde langue
Concurrents. . .	99	94
0.9. . .	»	»
0.8. . .	»	»
0.7. . .	6	8
0.65 . . .	6	15
0.6. . .	15	14
0.5. . .	43	23
Moins des 0.5. . .	30	55
Feuilles blanches	1	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Première langue.

L'interprétation manque en général de précision, d'abondance, de proportions. Trop peu de concurrents apprécient les merveilleuses conquêtes de la science ; les autres s'attardent à des regrets un peu niais d'un passé dont notre imagination fait toute la poésie. — La forme manque d'élégance ; elle s'émaille de trop de formules stéréotypées.

Seconde langue.

Ici l'invention est pauvre, et encore ne respecte-t-elle guère la vraisemblance. L'abus des descriptions poncives étouffe trop le récit, dont l'effet salutaire et édifiant est, en outre, annihilé par des finales prédicantes, aux exagérations puériles. — Dans la langue et la grammaire, les flandricismes abondent.

III. — Jugement global du concours.

Première langue.

Le résultat est *assez satisfaisant*.

Seconde langue.

Le concours est plutôt *faible*.

IV. — Vœux du jury.

Soigner l'interprétation exacte et complète du sujet. Nous pensons qu'à cet effet, à côté des œuvres littéraires proprement dites, il faudrait recommander la lecture d'ouvrages scientifiques appropriés à l'âge et aux connaissances des élèves.

B. — LANGUES GERMANIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.

1° Rhétorique des humanités anciennes.

Schriftelijk examen.

Onderwerpen. — Eerste taal: De oceaan is de groote wereldstraat die, in 't plan der natuur, een middel moet zijn tot toenadering en verbroedering tusschen de volkeren.

Das Meer ist die grosze Weltstrasze, welche, im Plane der Natur, den Völkren ein Mittel sein soll, einander näher zu treten und sich zu verbrüdern.

Tweede taal: Verveling, ondeugd en ellende zijn de wrange vruchten der ledigheid.

Die Langweile, das Laster und das Elend sind die bittern Früchte der Faulheit.

I. — Uitslagen.

	Eerste taal.		Tweede taal.	
	Nederlandsch.	Duitsch.	Nederlandsch.	Duitsch.
Mededingers. . .	80	4	51	15
0.9. . .	»	»	»	»
0.8. . .	1	»	»	1
0.7. . .	2	1	2	2
0.6½ . . .	5	»	5	2
0.6. . .	9	»	2	»
0.5. . .	49	»	8	5
Minder dan 0.5. . .	10	2	12	5
Witte bladen. . .	4	1	24	2

II. — Beoordeeling der uitslagen en aantekeningen van de jury.

Eerste taal. *A. Nederlandsch.* Opvatting en bewerking van de opgaaf zijn meest zeer zwak; daarentegen is de taalkennis zeer voldoende wat de juistheid der woorden en uitdrukkingen betreft. Nochtans is de stijl, in 't algemeen gesproken, weinig schitterend. Meer aandacht zou moeten gewijd worden aan de spelling en aan de kennis der grammatica: evenals andere jaren, en meer misschien dan andere jaren, levert de wedstrijd in dezen het bewijs van eene verregaande slordigheid, welke diende krachtadig bestreden te worden.

B. Duitsch. De cijfers zijn hier welsprekend genoeg. Uitgenomen één opstel, dat — niettegenstaande veel fouten, die een strenger oordeel zouden rechtvaardigen — een accessit verkreeg, blijven alle opstellen verre beneden het peil dat in de hoogste klasse als normaal moet beschouwd worden voor de eerste taal.

Tweede taal. *A. Nederlandsch.* Slechts vijftien op een en vijftig leerlingen hebben meer dan vijftig punten behaald, wat reeds genoegzaam bewijst dat het resultaat over 't algemeen zwak te noemen is. Dit geldt niet alleen voor de behan-

deling van het onderwerp — het zwakke punt in alle afdeelingen — maar ook en vooral voor de taalkennis. Er heerscht zeer algemeen eene groote onwetendheid in zake spelling, grammatica en geslacht der naamwoorden. Verder bewijzen talrijke barbarismen en woordensmederij dat men met den Nederlandschen woordenschat nog niet overweg kan.

B. Duitsch. In deze afdeeling schrijven de meeste leerlingen eene tamelijk vloeiende, soms sierlijke Deutsche taal, en het meerendeel weet juist uitdrukkingen op gepaste wijze te gebruiken. Nochtans houden zich slechts enkelen volkomen vrij van gallicismen en flandricismen. Wat spelling en grammatica aangaat, valt hier weer eene schier algemeene nalatigheid, ja slordigheid waar te nemen, die des te energischer moet te keer gegaan worden, daar in het Duitsch de buigingsvormen deel uitmaken van de werkelijk gesproken taal en aldus de kennis er van geenszins overbodig is.

III. — Algemeen oordeel over den wedstrijd.

Eerste taal. *A. Nederlandsch* : *voldoende*.

— *B. Duitsch* : *zeer zwak*.

Tweede taal. *A. Nederlandsch* : *zwak*.

— *B. Duitsch* : *voldoende*.

Mondeling examen.

I. — Uitslagen.

Eerste taal. *A. Nederlandsch*.

De heer De Cuyper, van het athenaeum te Brugge, behaalde 50 punten op 50.

Tweede taal. *B. Duitsch*.

De heer Cahnter, van het athenaeum te Luik, behaalde 50 punten.

Aangezien zelfs de bekroonde opstellen nog door belangrijke fouten ontsierd zijn, is de jury niet van oordeel er een aan te wijzen om in het officieel verslag te worden opgenomen.

Wenschen van de jury betreffende het onderwijs van Nederlandsch en Duitsch.

I. In alle klassen, de rhetorica niet uitgezonderd, zouden de leeraars zich bijzonder streng moeten toonen voor fouten tegen de spraakkunst. Daarom vestigt de jury de aandacht der leeraars op de volgende punten :

A. Nederlandsch :

1° Gebruik der naamvallen, in 't bijzonder nominatief en accusatief bij het lidwoord en het adjectief ;

2° Geslacht der substantieven ;

3° Spelling, vooral van lange *e* en *o* ; uitgangen op *d* en *t* ;

4° Scheidbare en onscheidbare werkwoorden ; sterke en zwakke vervoeging vooral waar het dialectisch gebruik afwijkt van het Nederlandsch.

B. Duitsch :

- 1° Meervoud der substantieven ;
- 2° Verbuiging, inzonderheid der adjectieven ;
- 3° Gebruik der naamvallen met voorzetsels ;
- 4° Vervoeging, bijzonder die der sterke werkwoorden ;
- 5° Spelling, enz.

II. Voor het Nederlandsch blijft het voort dringend noodig de gallicismen te bestrijden. Is er op dit punt in de laatste jaren eenige verbetering gekomen, dit geldt alleen de beste leerlingen. De groote hoop staat nog altijd sterk onder den invloed van het Fransch. Er bestaan tegenwoordig uitstekende handboeken die de taak van den leeraar merkelyk zullen vergemakkelijken. Ook zal men den strijd tegen de dialectismen niet mogen staken ; al is het kwaad hier minder diep ingeworteld, toch is de toestand nog verre van voldoende.

III. Bij leerlingen die te gelykertijd Nederlandsch en Duitsch leeren, komen noodzakelykerwijze verwarringen voor tussehen deze twee talen. Dit jaar hebben wij vooral flandricismen in de Duitsche opstellen kunnen waarnemen. Al zijn de germanismen in de Nederlandsche stukken betrekkellyk niet talryk, toch moet er met de uiterste zorg gelet worden op de honderden aanrakingspunten tussehen Duitsch en Nederlandsch en de leeraars moeten geene enkele gelegenheid laten voorbijgaan zonder aan de leerlingen het verschil en de overeenkomst op beide gebieden duidelyk te maken. Ook hier beschikken zij over uitstekende leerboeken.

2° *Rhétorique des humanités modernes.*

Schriftelyk examen.

Onderwerpen. — Eerste taal: De oceaan is de groote wereldstraat die, in 't plan der natuur, een middel moet zijn tot toenadering en verbroedering tussehen de volkeren.

Das Meer ist die grosze Weltstrasze, welche, im Plane der Natur, den Völkren ein Mittel sein soll, einander näher zu treten und sich zu verbrüdern.

Tweede taal: Verveling, ondeugd en ellende zijn de wrange vruchten der ledigheid.

Die Langweile, das Laster und das Elend sind die bittern Früchte der Faulheit.

Derde taal: De nood is de beste leermeester.

Die Not ist die beste Lehrmeisterin.

I. — Uitslagen.

	Vereenigde afdeelingen.				Wetenschappelijke afdeeling.	
	Eerste taal.		Tweede taal.		Derde taal.	
	Nederl.	Duitsch.	Nederl.	Duitsch.	Nederl.	Duitsch.
	46	4	34	13	12	49
Mededingers.	—	—	—	—	—	—
0.9	»	»	»	»	»	»
0.8	»	1	»	1	1	»
0.7	5	»	1	»	1	1
0.65	4	1	»	1	1	1
0.6	9	1	5	1	»	»
0.5	14	1	6	2	2	2
Minder dan. . . 0.5	11	»	11	8	7	30
Witte bladen . .	5	»	11	»	»	15

II. — Beoordeeling der uitslagen en opmerkingen van de jury.

Eerste taal. A. *Nederlandsch*. De uitslag staat ongeveer gelijk met dien van de overeenkomstige afdeeling in de oudere humaniora. De taalkennis is voldoende te achten, maar, aan den anderen kant, hebben de leerlingen weinig of geen verstand van het ontwikkelen en bewerken eener opgave. Evenals in de oudere humaniora heeft de overgrootte meerderheid de gewoonte aangenomen, spelling en spraakkunst volkomen te verwaarloozen, b. v. nominatief en accusatief zonder onderscheid te gebruiken, niet te letten op het geslacht der substantieven, enz. Ware het niet voor de gallicismen, de taal zou zeer zuiver te noemen zijn. De stijl is over 't algemeen kleurloos of opgeschroefd bombastisch.

B. *Duitsch*. Hoewel merklijk hooger dan in de oudere humaniora, is de taalkennis hier nog ver van voldoende voor eene eerste taal. Hoe weinig Duitsch taalgevoel de leerlingen bezitten, blijkt onder meer uit het groot getal flandricismen. Ook vindt men zelfs in het beste opstel nog grammaticale fouten. Daar nochtans alle vier opstellen boven de 50 punten behaalden, stijgt het gemiddeld peil der afdeeling tamelijk hoog.

Tweede taal. A. *Nederlandsch*. Waar 22 van de 34 leerlingen witte bladen of onvoldoende opstellen leverden en het beste opstel slechts 70 punten haalt, is alle commentaar overbodig. Wij kunnen volstaan met op te merken dat fouten van alle slag zeer talrijk zijn, vooral de gallicismen zijn overal zeer sterk vertegenwoordigd. Van eene werkelijke ontwikkeling van het onderwerp geene sprake.

B. *Duitsch*. Zooals uit de cijfers blijkt, is het Duitsch als tweede taal beter bekend dan het Nederlandsch. Dit geldt vooral van de kennis van woorden en uitdrukkingen. Ongelukkig gaan daarmee geenszins gepaard de kunst der ontwikkeling van het onderwerp en vooral niet de grammaticale kennis. Met name in de spraakkunst zijn de leerlingen uiterst zwak.

Derde taal. A. *Nederlandsch*. In aanmerking genomen dat men voor eene derde taal niet veeleischend kan zijn, is de uitslag voor deze afdeeling nog zoo kwaad niet. In eenige opstellen vindt men eene betrekkelijk vloeiende taal, echte

Nederlandsche volzinnen. Ongelukkig blijft meer dan de helft der ingediende opstellen beneden de 50 punten. Overal, zonder uitzondering, is het getal fouten ongelooftlijk; en van ontwikkeling is er natuurlijk geene sprake.

B. *Duitsch*. Van de 49 leerlingen die aan den prijskamp deelnamen, hebben 45 witte bladen of onvoldoende opstellen afgegeven. Bij zulk een uitslag hoeft 't niet gezegd dat de kennis van het Duitsch in deze afdeeling niet buitengewoon is.

III. — Samengevat oordeel over den wedstrijd :

Eerste taal. A. *Nederlandsch* : voldoende.

B. *Duitsch* : voldoende.

Tweede taal. A. *Nederlandsch* : zeer zwak.

B. *Duitsch* : zwak.

Derde taal. A. *Nederlandsch* : voldoende.

B. *Duitsch* : zeer zwak.

Mondeling examen.

Uitslagen.

Eerste taal. B. *Duitsch*. De heer Peffer, van het athenaeum te Aerlen, behaalde 37 punten op 50.

Tweede taal. B. *Duitsch*. De heer Fassotte, van het athenaeum te Verviers, behaalde 38 punten.

Derde taal. A. *Nederlandsch*. De heer Fassote, voornoemd, behaalde 36 punten.

Daar geen enkel der bekroonde opstellen geheel vrij van fouten is, noch door bijzondere hoedanigheden uitmunt, acht de jury het niet gewenscht er eenig in het officieel verslag op te nemen.

N. B. Zie bijzonder verslag (wenschen van de jury) op bladzijde 163 van dit verslag.

Seconde. *Humanités anciennes*.

Onderwerpen — Eerste taal : Goede boeken zijn onze beste vrienden, slechte, onze ergste vijanden.

Die guten Bücher sind unsere besten Freunde, die schlechten, unsere schlimmsten Feinde.

Tweede taal : Een goed geweten is een zacht oorkussen.

Ein gutes Gewissen ist ein sanftes Ruhekissen.

I. — Uitslagen.

	Eerste taal.		Tweede taal.	
	Nederlandsch.	Duitsch.	Nederlandsch.	Duitsch.
Mededingers. . .	75	3	56	21
0.9. . .	»	»	»	»
0.8. . .	»	»	1	»
0.7. . .	6	»	»	»
0.65 . .	7	»	»	»
0.6. . .	8	»	»	2
0.5. . .	26	3	»	3
Minder dan 0.5. . .	28	»	38	13
. . .	»	»	17	3

II. — Beoordeeling der uitslagen en opmerkingen van de jury.

Eerste taal. — In het behandelde ontwerp wordt doorgaans te vergeefs gezocht naar eenvoud en waarheid. Het hoofdgebrek is overdrevenheid van gedachten en gevoelens. Vandaar gezwollenheid van stijl.

Over het algemeen is de taal goed. Sommige leerlingen kennen flink hunne taal; zij beschikken over een ruimen woordvoorraad en hebben stijlgevoel.

Onder de leerlingen die meer dan 50 punten behaalden, werden de volgende algemeene taalfouten aangestipt: *deelmaken* voor *deel uitmaken*; te samen voor te zamen; rede voor reden; *de goede boek*; eenigzins voor eenigszins; *kennissen* voor kennis.

De Hoogduitsche opstellen staan beneden de Vlaamsche: vinding en taalgevoel ontbreken.

Tweede taal. — De uitslag laat alles te wenschen over. Bijna geen enkele volzin is goed gebouwd en de meeste leerlingen vertellen onzin. *Goed geweten* hebben velen niet eens verstaan; zij vatten het op als *bonne action*; en het blijkt uit vele opstellen dat *kwade wil* gelijk staat met *mauvaise action*.

Vele opstellen zijn gesteld in een soort *negertaal*.

Het Duitsch is eenigszins beter.

III. — Algemeen oordeel over den wedstrijd.

Eerste taal — Uitslag *voldoende*, inzonderheid voor het Nederlandsch.

Tweede taal. — Uitslag *ellendig* voor het Nederlandsch; *zwak* voor het Hoogduitsch.

IV. Wenschen van de jury.

Eerste taal. — Mogen de leeraars op *eenvoud* bij de behandelde stof aandringen.

Troisième. Humanités modernes.

Onderwerpen. — Eerste taal: De middelen van verkeer voorheen en thans.

Die Verkehrsmittel vorhin und jetzt.

Tweede taal: Eene ongehoorzaamheid. (Een uwer makkers is ongehoorzaam geweest; een ongeval is hem daardoor overkomen. Zedenles welke uit dit feit moet getrokken worden).

Der Ungehorsam. (Einer Ihrer Mitschüler war ungehorsam; ein Unfall ist für ihn die Folge gewesen; Lehre, welche sich daraus ziehen lässt.

Derde taal: Beschrijf het huis dat gij zoudt willen bewonen.

Beschreiben Sie das Haus, welches Sie bewohnen möchten.

I. — Uitslagen.

	Vereenigde afdeelingen.				Nijverheids- en handelsafdeeling.	
	Eerste taal.		Tweede taal.		Derde taal.	
	Nederl.	Duitsch.	Nederl.	Duitsch.	Nederl.	Duitsch.
Mededingers.	87	5	69	2	2	11
0.9	»	»	»	»	»	»
0.8	5	»	1	»	»	»
0.7	7	»	3	»	»	»
0.65	6	»	3	1	1	3
0.6	7	»	»	»	»	2
0.5	53	3	4	1	1	6
Minder dan 0.5	27	2	56	»	»	»
Witte bladen	2	»	2	»	»	»

II. — Verklaring van de uitslagen en aanmerkingen van de jury.

Eerste taal. *Nederlandsch*. De opstellen zou men in twee soorten kunnen indeelen : die welke opgevat zijn als een betoog over de vervoermiddelen sedert de oudste tijden tot nu, — en die, welke maar enkel den tijd van nu vergelijken met den tijd van de trekschuit en van de diligence.

Over het algemeen is meer zorg besteed aan den stijl in deze laatste opstellen; die der eerste categorie zijn dikwijls te veel omvattend, en verward, en dor.

De kennis van de taal is doorgaans voldoende.

Tweede taal. De meeste leerlingen kennen te weinig Duitsch en Nederlandsch om zelfs een eenvoudig voorvalletje behoorlijk te kunnen vertellen. Met de kennis van het Duitsch is het nog slechter gesteld dan met die van het Nederlandsch. De eigenaardige spelling die sommigen er op nahouden bewijst dat er ook veel moet haperen aan de uitspraak van die leerlingen.

Derde taal. Het ontwerp gaf aan de leerlingen best gelegenheid om zich, met hun natuurlijk beperkten woordvoorraad, fatsoenlijk uit den slag te trekken. Maar de meesten hebben 't niet gekund tengevolge van hun al te ontoereikende praktische kennis van de hoofdregels der geschreven taal. Ze schrijven er maar op los, zooals zij waarschijnlijk gewoon zijn er ook maar op los te praten bij het Duitsch of Nederlandsch spreken.

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd.

Eerste taal. — Uitslag *voldoende*. vooral het Nederlandsch.

Tweede taal. — Voor het Nederlandsch : *zwak*.

Voor het Duitsch : *zeer zwak*.

Derde taal. — *Tamelijk zwak*.

IV. — Wenschen der jury.

Eerste taal. — Mogen de leeraars op klaar geordende ontwikkeling van de behandelde stof aandringen; ook de neiging te keer gaan bij de leerlingen om

met mooie maar holle woorden te pronken, en om uit hun leesboeken onthouden beelden en vergelijkingen, als uiterlijke stijlsieraden te zoeken te pas te brengen.

Tweede taal. — De enkele voldoende uitslagen bewijzen dat er met ijver en goeden wil veel anders kan worden gedaan. Feitelijk kennen de meeste leerlingen geen woorden genoeg, en is hun praktische kennis van de beginselen der spraakkunst en zelfs van de spelling teenemaal ontoereikend.

Derde taal. — Om het leeren spreken het leeren schrijven niet verwaarloozen. Bij de gelijktijdige studie van Nederlandsch, Hoogduitsch en Engelsch, de leerlingen telkens doen letten op het verschil in woordgebruik tusschen de drie talen. Liever minder lange opstellen, maar die beter verzorgd zijn wat het toepassen van de taalregels en ook wat het kiezen, schikken en voorstellen der denkbeelden betreft.

C. LANGUES ANCIENNES.

Rhétorique (sections réunies).

A. VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	106 concurrents présents.
0.9	0
0.8	1
0.7	3
0.65	10
0.6	12
0.5	34
Moins des 0.5	46
Feuilles blanches	0

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La proportion est assez élevée des élèves qui ont atteint les 0.5 des points. Elle monte à peu près au chiffre de 60 p. c.

La version ne présentait d'ailleurs pas de difficultés extraordinaires ni pour le fond ni pour la forme ; seul le mot *carmen* pouvait embarrasser les concurrents. Et pourtant peu d'entre eux ont réussi à fournir une traduction convenable de l'ensemble du texte. L'application, l'attention, la réflexion patiente leur manquent à la plupart. Ils vont parfois jusqu'à lire distraitement les mots latins : ils prennent *utuntur* pour *utuntur*, *quas vident* pour *quæ vident*, *quibusque* pour *quibuscumque*, ils confondent *accendi* et *ascendere* ! Ils passent sans la comprendre, à côté de l'image si transparente exprimée par les mots : *in pueris virtutum quasi scintillulas videmus e quibus accendi philosophi ratio debet.*

La raison fondamentale des défauts observés dans les copies, c'est évidemment la connaissance insuffisante de la signification précise des mots. Un grand nombre de rhétoriciens en sont encore à ignorer le sens de : *se congregant*, *commentari*, *superat*, *alienas*, *scintillulas*, *ducem*....

Que dire de l'élégance de la version sinon que le jury l'a cherchée vainement dans la plupart des travaux? On dirait que le souci du style dans la traduction est chose à peu près inconnue. L'orthographe grammaticale elle-même a parfois laissé à désirer.

III.— Jugement global du concours : *Satisfaisant* vu le nombre des élèves qui ont obtenu les 0,5.

IV. — Vœux du jury.

Le jury exprime encore une fois le vœu de voir le *vocabulaire* mieux connu des élèves. Il semble aussi que, malgré les efforts des professeurs, les jeunes gens ne savent pas encore ce qu'il faut entendre par la rédaction de la version. Il y a lieu d'y insister.

Epreuve orale.

L'épreuve orale a démontré que le seul concurrent admis à la subir n'était pas de taille à mériter le prix d'honneur.

B. VERSION LATINE EN LANGUE FLAMANDE.

Schriftelijke proef.

I. — Uitslagen.

Aanwezige leerlingen : 46.	
0.9 . . .	0
0.8 . . .	1
0.7 . . .	5
0.65 . . .	3
0.6 . . .	7
0.5 . . .	19
Minder dan 0.5 . . .	10
Onbeschreven bladen . . .	1

II. — Waardeering van den wedstrijd en opmerkingen van de jury.

Meer dan 70 t. h. der leerlingen (35 op 46) hebben de helft der punten bekomen; 9 onder hen (\pm 20 t. h.) verkregen eene onderscheiding.

De te vertalen tekst leverde geen buitengewone moeielijkheid op; nochtans hebben slechts enkele leerlingen alles begrepen, wat hoofdzakelijk te wijten is aan het feit dat vele niet genoeg bekend waren met de beteekenis der Latijnsche woorden; het slot is door de groote meerderheid verkeerd vertaald. Trouwens daarontroutrent allen hebben zich beperkt tot het eenvoudig weergeven van den zin van het oorspronkelijke. Van een streven om den ouden schrijver nabij te komen in opzicht van stijl, valt bijna niets te bespeuren. Op de beeldspraak, die hij bezigt, wordt niet gelet, de eigenaardige wendingen, de schilderachtige uitdrukkingen, die bij hem worden aange troffen, verliezen in de vertaling alles wat ze kenmerkt; het persoonlijke van zijn zeggingskracht wordt niet gevoeld en dan ook niet weergegeven; er wordt zelfs geen ernstige poging aangewend om iets te zoeken dat daarmede

ongeveer gelijkwaardig is. Het gevolg is wel eene min of meer getrouwe doch kleurlooze vertaling, eene reeks zinnen, regelmatig, doch op dezelfde eentonige wijze gebouwd, zonder afwisseling, zonder zwier.

Ontbreekt er in het algemeen stijl, in het bijzonder is de kennis der taal zelve bij enkele leerlingen onvoldoende; ja, grove schrijffouten (b.v. *schijden* voor *scheiden*) ontsieren meer dan een werk. In de hoogste klasse is zoo iets niet te verschoonen.

III. — Algemeene beoordeeling : *Zeer voldoende.*

IV. — Wenschen van de jury.

De jury acht het noodig, dat de leerlingen der hoogste klasse bekend zijn met de beteekenis der Latijnsche woorden, althans met die van de meest voorkomende. Zoolang de leerlingen met den zin der woorden en wendingen niet vertrouwd zijn, zullen zij nooit vorderingen maken in de taal. Derhalve drukt de jury den wensch uit, dat, vooral in de lagere klassen, talrijke systematische oefeningen verricht worden op den woordenschat.

Mondelinge proef.

Zij heeft geen plaats gehad; de leerling, die moest ondervraagd worden, is niet verschenen.

Seconde. (Sections réunies.)

A. — VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

I. — Résultats.

	124 concurrents présents.
0.9. . .	1
0.8. . .	2
0.7. . .	5
0.65 . .	5
0.6. . .	6
0.5. . .	22
Moins des 0.5. . .	82
Feuilles blanches . .	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Les deux tiers des élèves ont obtenu moins des 0.5. Il y a une vingtaine de bons travaux, puis un intervalle considérable. Nous remarquons : 1° que les élèves ne sont guère habitués à considérer la traduction comme un exercice de style français; 2° qu'ils ignorent les nuances exprimées par les constructions particulières à la syntaxe latine, parce qu'ils ont perdu l'habitude du thème ou de la composition latine. On ne peut s'assimiler *aucune* langue sans s'exercer soit à la parler, soit à l'écrire.

III. — Jugement global du concours.

Il y a quelques travaux *satisfaisants*, le reste est *faible*.

IV. — Vœux du jury.

Les vœux du jury ressortent assez de ses observations : 1° que la version latine soit considérée comme un exercice de style français; 2° que les exercices du thème latin ne soient pas négligés dans les classes supérieures.

B. — VERSION LATINE EN LANGUE FLAMANDE

I. — Uitslagen.

	32 aanwezige leerlingen.
0.9.	0
0.8.	1
0.7.	5
0.65	3
0.6.	5
0.5.	9
Minder dan 0.5.	9
Onbeschreven bladen	0

II. — Waardeering van den wedstrijd; opmerkingen van de jury.

Met verbazing heeft de jury alweer vastgesteld, dat door vele leerlingen gemakkelijke en vaak voorkomende woorden verkeerd zijn vertaald; is het niet bedroevend dat een zeker getal onder hen niet eens de beteekenis kennen van *hortantur*, *trepidi*, *mirantes*; dat zij van *hastæ* « bijlen » maken, dat zij *alius tremor* niet begrijpen, noch *frondea culmina*, enz.? Niettegenstaande bijna een derde der leerlingen met betrekking tot de kennis van den woordenschat te kort schieten, heeft de jury toch moeten bekennen dat de uitslag niet onvoldoende was, aangezien slechts 9 op 32 minder dan de helft der punten verkregen hebben.

Behalve de gebrekkige kennis der woorden valt op te merken de eveneens ontoereikende bekendheid met de « realia »; de jury heeft met niet minder verbaasdheid waargenomen dat sommige leerlingen van *Bellona* eene zee gemaakt hebben, dat zij niet weten of zij den zeegod *Neptunus* of *Neptinius* of *Neptuna* moeten heeten. Zulke aarzelingen of fouten mochten in het geheel niet voorkomen.

Moet de jury wederom herhalen dat verschillende vertalingen in een armoe-digen, kleurloozen stijl, in een zwakke en niet altijd zuivere taal gesteld waren?

III. — Algemeene beoordeeling : *Zeer voldoende*.

IV. — Wenschen van de jury.

Op twee punten wenscht de jury de aandacht te vestigen van de leeraaren : vooreerst op de zoo onontbeerlijke oefeningen op den woordenschat (het afzonderlijk verslag gevoegd bij het verslag over de vertalingen in het Fransch in de rhetorica); voorts op de ontoereikende kennis der realia. De jury wil volstrekt niet beweren, dat men het aanleeren daarvan als een afzonderlijk vak moet

beschouwen en systematisch onderwijzen ; maar zij oordeelt dat de leeraren meer gebruik konden maken van de gelegenheid die bij het lezen van sommige teksten nu en dan voorkomt, om een of ander punt met een zekere uitvoerigheid en methodisch te behandelen.

Rhétorique.

A. VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

Concurrents présents : 88.	
0.9	0
0.8	0
0.7	2
0.65	3
0.6	6
0.5	4
Moins des 0.5	58
Feuilles blanches.	33

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Le jury regrette de devoir constater que le nombre des feuilles blanches et des copies dont la valeur n'atteint pas la moyenne des points est extraordinairement élevé.

La plupart des concurrents n'ont pas saisi la pensée de Plutarque, qui n'avait pourtant rien de bien abstrait. « Nos vêtements, dit l'auteur, ne produisent pas la chaleur, étant froids par eux-mêmes. Ils ne font que garder mieux la chaleur de notre corps. Tout pareillement les biens extérieurs, la puissance, la richesse ne produisent pas le bonheur. Le bonheur réside en nous-mêmes. Tel paraît des plus heureux aux yeux de la foule ; pénétrez dans sa demeure : τρισάθλιος, il est trois fois misérable ! » Cette suite d'idées assez simple, comme on voit, a échappé à presque tous les concurrents. Quelques-uns se sont bornés à broder un texte fantaisiste sur le lieu commun du titre. Même ceux qui ont compris, ont traduit d'une façon souvent maladroite.

La connaissance du vocabulaire est manifestement insuffisante, le style incolore, sans élégance, l'orthographe parfois aussi peu soignée que le reste.

III. — Jugement global du concours : *Très faible.*

IV. — Vœux du jury.

Voir le rapport sur le concours en version latine (classe de rhétorique).

Épreuve orale.

Aucun récipiendaire n'y a été admis.

B. VERSION GRECQUE EN LANGUE FLAMANDE.

Schriftelijke proef.

I. — Uitslagen.

Aanwezige leerlingen : 48.	
0.9	0
0.8	1
0.7	5
0.65	0
0.6	5
0.5	10
Minder dan 0.5	24
Onbeschreven bladen	5

II. — Waardeering van den wedstrijd; opmerkingen van de jury.

Slechts 4 leerlingen hebben een onderscheiding bekomen en meer dan de helft verkregen geen 50 punten. Die uitslag is minder bevredigend dan de vertaling uit het Latijn.

De tekst — aan Plutarchus ontleend — was nochtans in het geheel niet moeielijk; om de aaneenschakeling der gedachten te vatten, werd geen buitengewone inspanning gevergd. Als een zoo groot getal leerlingen niet eens de helft der punten bekwamen is dat wederom toe te schrijven aan hun onbekendheid met de beteekenis der woorden; zelfs de eenvoudigste en vaak voorkomende schijnen aan velen heelemaal vreemd (b. v. *τριτάλιος ἀνοίξη, τοῦ ἡθους*). Voor 't overige valt, met betrekking tot de wijze van vertalen, hetzelfde te zeggen wat de jury reeds opgemerkt heeft bij de vertalingen uit het Latijn : te weinig aandacht en nadenken, geen poging om een sierlijke taal te gebruiken en zich door een flinken stijl te onderscheiden, maar steeds, keurloosheid en eentonigheid. Grove taalfouten, inzonderheid particularismen, werden ook aangestipt.

III. — Algemeene beoordeeling : *Voldoende*.

IV. — Wenschen van de jury.

Zie het verslag over de vertalingen uit het Latijn. Ook hier wenscht de jury dat er naar middelen worde omgezien, om er toe te komen de leerlingen genoegzaam vertrouwd te maken met den woordenschat, zoodat zij niet dadelijk worden in de war gebracht door een woord of een staande zegswijze en naar den zin raden.

Mondelinge proef.

Er was maar een leerling tot de mondelinge proef toegelaten; hij is niet eens verschenen.

*Seconde. (Section grecque-latine).**A. — VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.*

I. — Résultats.

	99 concurrents présents.
0.9. . . .	»
0.8. . . .	4
0.7. . . .	2
0.65 . . .	7
0.6. . . .	7
0.5. . . .	8
Moins des 0.5. . . .	53
Feuilles blanches. . . .	21

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Deux grands défauts à signaler : 1° l'insuffisance du vocabulaire grec ; 2° l'incorrection du style français : phrases mal construites et mal ponctuées, termes impropres, aucun effort pour faire œuvre de style. — Autre observation : des classes entières ont remis des copies à peu près nulles, les lauréats appartiennent à trois ou quatre établissements.

III. — Jugement global du concours.

Faible. 74 élèves sur 99 n'ont pas obtenu les 0.5 et la plupart d'entre eux restent beaucoup en dessous des 0.5.

IV. — Vœux du jury.

1° Multiplier les exercices qui ont pour but d'inculquer les vocables grecs, leurs formes diverses et les règles de la syntaxe. En particulier, le rôle des participes est peu connu ;

2° Considérer la version grecque comme un exercice de style français.

B. — VERSION GRECQUE EN LANGUE FLAMANDE.

I. — Uitslag.

	33 aanwezige leerlingen.
0.9. . . .	»
0.8. . . .	»
0.7. . . .	2
0.65 . . .	1
0.6. . . .	2
0.5. . . .	11
Minder dan 0.5. . . .	16
Onbeschreven bladen. . . .	1

II. — Waardeering van den wedstrijd; opmerkingen van de jury.

De helft der leerlingen verkregen niet de 0.5 der punten en geen enkele

prijs werd toegekend. De oorzaak daarvan is niet te zoeken in moeilijkheid van den tekst. Maar hoe kan het anders dat zoovele leerlingen er weinig van terecht brengen, als zij niet eens de beteekenis kennen van eenvoudige woorden als o. a. *χρῶς αὐλωνεικίαν, ἐέκός,* enz.! Als zij in de war worden gebracht door *χρήματα, εἰσφέρουεν, ἀγέροι, τιμώμενος, σκοπεῖν,* enz. Ontegensprekelijk zouden ze met veel meer gemak een tekst vertalen, als ze den woordenschat beter beheerschten; dat blijft steeds de zaak waar alles van afhangt.

Behalve die onvoldoende bekendheid met den woordvoorraad, heeft de jury nog aan te stippen de slordigheid die zij aan den dag leggen bij het schrijven van hunne taal; inzonderheid — en dat was in dezen wedstrijd vooral het geval — streven zij er niet na het *gepaste* woord te kiezen, maar gebruiken het eerste het beste dat eenigszins schijnt te kunnen dienen in het verband.

III. — Algemeene beoordeeling : *Voldoende.*

IV. — Wenschen van de jury.

Zie het verslag gevoegd bij de vertalingen uit het Latijn in het Fransch in de rhetorica.

D. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Rhétorique. Humanités anciennes (section latine).

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	16 concurrents présents.
0.9.	»
0.8.	2
0.7.	2
0.65	»
0.6.	4
0.5.	2
Moins des 0.5.	5
Feuilles blanches.	6

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. Histoire. — Le style et l'orthographe laissent à désirer.

B. Géographie. — Les questions ont été généralement bien résolues.
Moyenne générale 56.

III. — Jugement global du concours.

A. Histoire. — *Satisfaisant.*

B. Géographie. — *Satisfaisant.*

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — L'élève classé premier au concours écrit n'a pas

comparu à l'épreuve orale. Le second a obtenu dans cette dernière épreuve les 7/10 des points.

b) *Rhétorique. Humanités modernes (Sections réunies).*

A. Copies françaises.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	73 concurrents présents.
0.9. . . .	»
0.8. . . .	4
0.7. . . .	9
0.65 . . .	4
0.6. . . .	4
0.5. . . .	9
Moins des 0.5. . . .	55
Feuilles blanches. . . .	10

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. Histoire. Il y a d'excellentes compositions; mais, sur 73 concurrents, 45 n'obtiennent pas les 0.5 des points. Le style et l'orthographe laissent à désirer.

B. Géographie. Même observation.

III. — Jugement global du concours.

A. Histoire. — *Satisfaisant.*

B. Géographie. — *Satisfaisant.*

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — A une exception près, l'épreuve orale a confirmé les résultats du concours écrit. Les concurrents ont fait preuve de connaissances solides et se sont exprimés avec clarté et précision.

B. Copies flamandes.

Epreuve écrite.

I. Résultats.

	26 concurrents présents.
0.9. . . .	»
0.8. . . .	4
0.7. . . .	2
0.65 . . .	»
0.6. . . .	1
0.5. . . .	5
Moins des 0.5. . . .	9
Feuilles blanches. . . .	7

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. Histoire. — Le style laisse beaucoup à désirer. Certaines compositions sont excellentes, mais sur 26 concurrents, 16 ont moins des 0.5 des points.

B. Géographie. — Même observation.

III. — Jugement global du concours.

A. Histoire. — *Satisfaisant*.

B. Géographie. — *Satisfaisant*.

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — A une exception près, l'épreuve orale a confirmé les résultats du concours écrit.

c) *Seconde. Humanités anciennes.*

I. — Résultats.

	104 concurrents présents.	27 concurrents présents.
	Copies françaises.	Copies flamandes.
0.9.	»	»
0.8.	8	6
0.7.	7	4
0.65	6	4
0.6.	4	»
0.5.	10	»
Moins des 0.5.	60	14
Feuilles blanches.	12	5

II. Interprétation des résultats et observations du jury.

A. Histoire. — Il y a d'excellentes compositions, mais la moyenne est trop faible.

B. Géographie. — Même observation.

III. — Jugement global du concours.

A. Histoire. — *Satisfaisant*.

B. Géographie. — *Satisfaisant*.

II. — Partie scientifique.

A. MATHÉMATIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes. (Section grecque-latine.)

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

135 concurrents présents.	
0.9.	4
0.8.	4
0.7.	4
0.65	4
0.6.	5
0.5.	6
Moins des 0.5.	89
Feuilles blanches.	55

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

1^{re} question. — La partie théorique a été bien résolue par la plupart des concurrents qui se sont donné quelque peine ; mais il n'en a pas été de même de l'application. Le volume à déterminer n'est cependant qu'un tronc de prisme dont la section droite se calcule aisément si l'on sait lire une figure géométrique soigneusement dessinée.

2^o question. — Beaucoup d'élèves ne sont pas parvenus à résoudre ce problème, principalement par ignorance ou oubli des formules trigonométriques les plus élémentaires.

3^o question. — Les bonnes réponses ont été nombreuses.

4^o question. — La théorie classique de l'amortissement d'un emprunt par annuités constantes est généralement peu connue, et la pratique du calcul numérique laisse beaucoup à désirer.

III. — Jugement global du concours : *Très faible.*

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — Les deux élèves appelés à cet examen ont montré beaucoup de faiblesse en algèbre financière ; mais leurs connaissances en géométrie et en trigonométrie sont assez satisfaisantes. Ils obtiennent respectivement 35 et 34 points sur 50.

Rhétorique. Humanités anciennes (section latine).

Rhétorique. Humanités modernes (section scientifique).

Epreuve écrite.

Section latine.	Section scientifique.
—	—
15 Concurrents.	65 Concurrents.
0.9 . »	»
0.8 . »	2
0.7 . »	1
0.65 . »	2
0.6 . 1	2
0.5 . 10	3
Moins des 0.5 . 10	38
Feuilles blanches . 4	15

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Géométrie analytique. — Un très grand nombre d'élèves ont trouvé l'équation de la conique C, mais un seul d'entre eux a fait une discussion complète et répondu entièrement à tous les points du 2^o. Après avoir formé les fonctions $B^2 - AC$ et Δ , cette discussion peut cependant aisément se résumer comme suit :

a) D est sur une des paraboles $y^2 + px = 0$, $y^2 - px = 0$; alors $B^2 - AC = 0$, et C est du genre parabole. — Pour D sur $y^2 + px = 0$, $\Delta = 0$ et C est une parabole proprement dite. — Pour D sur $y^2 - px = 0$: $\Delta = 0$, $D^2 - AF = 0$ et C dégénère en deux étroites réelles confondues.

b) D est à l'intérieur d'une des deux paraboles $y^2 + px = 0$, $y^2 - px = 0$; alors $B^2 - AC < 0$ et C est du genre ellipse. — Pour D sur OX : $\Delta = 0$ et l'ellipse dégénère en un point. — Pour D non situé sur OX : $\Delta < 0$ et C est une ellipse proprement dite.

c) D est en dehors des deux paraboles $y^2 + px = 0$, $y^2 - px = 0$, alors $B^2 - AC > 0$ et C est du genre hyperbole; mais puisque dans ce cas $\Delta > 0$, C sera toujours une hyperbole proprement dite.

— Le 5^o de la question d'analytique a été généralement mal compris et n'a donné lieu qu'à peu de solutions satisfaisantes. Quant au 4^o, deux élèves seulement l'ont assez bien traité; cependant cette partie ne présente guère de difficultés, elle peut être résolue en faisant abstraction de ce qui précède, il suffit de se baser sur quelques propriétés des coniques.

Trigonométrie. — Un seul élève a répondu d'une manière assez convenable à cette question. Ce résultat est suprenant, car on arrive rapidement au résultat en se rappelant que le nombre F des faces, le nombre S des angles solides et le nombre A des arêtes d'un polyèdre quelconque, sont reliés par la relation $F + S = A + 2$.

III. — Jugement global du concours : *Faible* pour la section scientifique et *très faible* pour la section latine.

Epreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — Les deux élèves appelés à cet examen ont fait preuve de connaissances suffisantes en géométrie analytique; mais ils ont montré de la faiblesse en trigonométrie sphérique et surtout en géométrie descriptive. Ils obtiennent respectivement 35 et 28 points sur 50.

Rhétorique. Humanités modernes (section industrielle et commerciale).

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

	59 concurrents présents.	
0.9	4
0.8	»
0.7	5
0.65	2
0.6	2
0.5	4
Moins des 0.5	24
Feuilles blanches	6

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

1^o La question de géométrie, quoique très simple, n'a été résolue que par un petit nombre d'élèves, et encore ceux-ci ont-ils employé, pour les deux premières parties, des moyens fort détournés, alors que l'application judicieuse d'une propriété du triangle rectangle mène rapidement au résultat.

2° Quant au problème sur l'emprunt, presque tous les concurrents ont exprimé de suite l'annuité en écrivant

$$a = \frac{6,000,000}{f(56, 0.04)},$$

mais deux d'entre eux seulement ont trouvé la formule qui permet de déterminer la valeur du capital V que la banque retire de son émission. Cependant, en remarquant que la banque doit effectivement rembourser $\frac{V \times 510}{500}$ et que 510 francs de ce dernier capital produisent annuellement 15 francs d'intérêt, on peut écrire immédiatement

$$\frac{V \times 510}{500} = af \left(56, \frac{15}{510} \right),$$

relation que l'on peut encore mettre sous la forme :

$$a = V \times 0.05 + \frac{V \times 0.05}{\left(1 + \frac{500}{510} \times 0.05 \right)^{56} - 1}$$

3° La question sur l'assurance-vie a été bien comprise; plus de la moitié des élèves en ont trouvé la solution.

III. — Jugement global du concours : *Faible*.

Épreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — Le seul élève appelé à cette épreuve a montré des connaissances solides en algèbre financière; mais il a laissé à désirer en ce qui concerne la géométrie appliquée. Il obtient 37 points sur 50.

Seconde. Humanités anciennes (section latine).

I. Résultats.

	25 concurrents présents.
0.9	»
0.8	»
0.7	»
0.65	»
0.6	»
0.5	2
Moins des 0.5	15
Feuilles blanches	8

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Les élèves ne paraissent guère habitués à rechercher des simplifications dans les calculs et, en général, ils ne comprennent rien aux discussions des résultats trouvés. Non seulement ils semblent ignorer la manière de résoudre les questions d'application qui sont proposées, mais il est certain, en outre, qu'il ne connaissent pas grand'chose des cours théoriques; ils rédigent mal et ne mettent aucun ordre dans la disposition des opérations.

III. — Jugement global du concours : *Très faible.**Troisième. Humanités modernes (Section scientifique).*

I. — Résultats.

	129 concurrents présents.
0.9	»
0.8	4
0.7	»
0.65	»
0.6	»
0.5	5
Moins des 0.5	103
Feuilles blanches.	20

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Une dizaine de concurrents seulement ont essayé de résoudre toutes les questions. Tandis que les premières questions sont traitées par le plus grand nombre avec soin et succès, les dernières ne sont l'objet d'aucun effort sérieux, bien que les exercices proposés rentrent dans le domaine des applications courantes, n'exigeant ni connaissances exceptionnelles, ni trucs spéciaux de résolution. Motifs : manque d'entraînement chez les élèves, applications traitées trop superficiellement dans certains cours, applications logarithmiques en général négligées.

III. — Jugement global du concours : Un seul travail est à tirer hors de pair.

IV. — Vœux du jury.

1° Faire dans les cours un nombre limité d'applications-types, bien choisies et approfondies avec soin ;

2° Entourer de soins particuliers les exercices logarithmiques ;

3° A partir de la troisième, porter à quatre heures la durée des compositions trimestrielles.

B. PHYSIQUE ET CHIMIE.

Rhétorique. Humanités anciennes (section grecque-latine).

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

	153 concurrents présents.
0.9	2
0.8	5
0.7	20
0.65	15
0.6	9
0.5	8
Moins des 0.5	59
Feuilles blanches.	17

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

En *physique*, les réponses ont été, en moyenne, satisfaisantes. Par contre, le résultat du concours en *chimie* est très faible : 57 concurrents sur 133 n'obtiennent pas la moitié des points affectés à cette branche.

III. — Jugement global du concours.

Ce concours est *satisfaisant* pour la physique et *très faible* en chimie.

Épreuve orale.

Résultats de l'épreuve. — L'examen oral des cinq premiers élèves a été peu brillant. En physique, c'est à peine s'ils conçoivent nettement la notion du centre optique des lentilles ; la formule donnant l'intensité du courant produit par les n éléments d'une pile électrique associés en couplage mixte est retenue machinalement, sans la compréhension concrète de son origine et de sa signification. — Les connaissances en chimie sont trop vagues : on ignore les principes des théories qui simplifient la compréhension des lois pondérales des combinaisons.

Seconde. Humanités anciennes (section grecque-latine).

I. — Résultats.

131 concurrents présents.	
0.9	9
0.8	14
0.7	9
0.65	2
0.6	5
0.5	12
Moins des 0.5	71
Feuilles blanches.	9

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La quatrième question, qui exigeait des définitions très précises, a été naturellement la moins bien traitée. — Les groupements des résultats montrent qu'il existe des établissements où le cours de physique a été fort bien donné, d'autres où il paraît bien médiocre.

III. — Jugement global du concours.

Il est difficile, dans ces conditions, d'émettre un jugement global sur le présent concours : d'une part, il a été décerné 32 prix et accessits et des élèves se sont montrés excellents ; d'autre part, 80 concurrents (soit 61 p. c.) n'ont pas mérité la moitié des points. Ce nombre considérable de réponses insuffisantes, provenant pour la plupart d'établissements déterminés, diminue fortement la moyenne générale qui, sans cela, eût été très satisfaisante.

Seconde. Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

26 concurrents présents.	
0.9	»
0.8	5
0.7	1
0.65	1
0.6	1
0.5	2
Moins des 0.5	15
Feuille blanche. . . .	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Sauf quelques très méritoires exceptions, la moyenne des réponses est faible.

La théorie de l'arc-en-ciel est fort mal connue; trois concurrents seulement ont compris la notion fondamentale des rayons efficaces.

III. — Jugement global du concours.

En conséquence, le concours, jugé globalement et malgré les cinq prix décernés, ne mérite que la note *faible*.

Troisième. Humanités modernes (section industrielle et commerciale).

I. — Résultats.

67 concurrents présents.	
0.9	»
0.8	3
0.7	9
0.65	6
0.6	0
0.5	15
Moins des 0.5. . . .	25
Feuilles blanches. . . .	2

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La précision manque dans les définitions demandées par la question IV. Les élèves semblent peu familiarisés avec les problèmes d'application du type de celui que comportait la question III.

III. — Jugement global du concours.

Malgré ces critiques, le concours doit être apprécié comme *satisfaisant*, en raison de la bonne moyenne générale des résultats.

Troisième. Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

135 concurrents présents.	
0.9	7
0.8	16
0.7	10
0.65	5
0.6	13
0.5	27
Moins des 0.5	53
Feuilles blanches. . . .	2

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Le jury n'a pas d'observation spéciale à présenter à propos des réponses qu'il a eu à examiner; elles témoignent que les matières correspondantes ont été, généralement, convenablement enseignées.

III. — Jugement global du concours.

Le concours est *très satisfaisant*.

C. SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

Rhétorique. Humanités modernes (section industrielle et commerciale).

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

40 concurrents présents.	
0.9	»
0.8	2
0.7	2
0.65	3
0.6	3
0.5	5
Moins des 0.5	24
Feuille blanche	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Arithmétique. — Il existe pour les affaires de bourse une langue spéciale, un argot, dont l'emploi s'impose si l'on veut être bien compris. La plupart des concurrents paraissent peu familiarisés avec ce langage ou hésitent à s'en servir. Ainsi, au lieu de dire simplement : *je lève* ou *j'abandonne*, ce que tout le monde comprend, ils préfèrent écrire : *je peux abandonner ou résilier*; — *je peux livrer les titres ou abandonner la prime*; — on peut indifféremment *vendre ou résilier*; — *je résilie la vente*; — *la vente* peut être *maintenue ou résiliée*; — *j'effectue le marché, je lève les titres*, etc.

Souvent, quand l'expression voulue est employée, elle est aussitôt suivie

d'une parenthèse qui en renferme l'explication — bien inutile. Exemples : si j'abandonne (*je résilie le marché*); — je lèverai la prime, *c'est-à-dire je lèverai les titres*; — alors on lève la prime, *c'est-à-dire livre les titres*; — je lèverai ou *j'effectuerai l'opération*, etc.

La réponse au litt. a) de la question III aurait gagné en clarté si l'on avait présenté les hypothèses dans l'ordre suivant :

$$L \left\{ \begin{array}{l} > V + q \\ = V + q \\ < V + q \end{array} \right\} \begin{array}{l} > V \\ = V \\ < V \end{array}$$

On aurait vu ainsi immédiatement dans quels cas il y a lieu d'abandonner ou de lever et dans quels cas on gagne ou l'on perd.

Comptabilité. — En général, les écritures ont été bien présentées au point de vue de la forme. Il eût été désirable, toutefois, de voir plus fréquemment tracer le journal avec deux colonnes, l'une pour les sommes du débit, l'autre pour celles du crédit. Les libellés auraient aussi pu être plus complets et mieux adaptés à l'opération. Ce n'est pas justifier le choix des comptes ni les débits et les crédits que de renvoyer simplement à un livre auxiliaire en disant, par exemple : *détail, voir livre de caisse*.

On a trop fréquemment pris des déboursés pour des valeurs. Ainsi, un grand nombre de concurrents ont porté à *cavalerie* ou à *matériel roulant* des postes qui auraient dû figurer à *frais généraux*, à *entretien et réparation* ou à *assurance cavalerie*.

Il faut aussi, en bonne comptabilité, ne pas confondre en un compte unique des objets de nature et de destination trop différentes pour pouvoir être réunis sous un même chef. Ainsi les achats de fourrages ne peuvent être portés au compte ouvert aux chevaux.

Il semble que beaucoup de concurrents ne sont guère familiarisés avec la méthode de centralisation. Cela ressort de la manière dont ils ont comptabilisé les opérations du 31 mai.

Enfin un trop grand nombre de copies n'ont donné aucune réponse à certaines questions ou n'ont donné que des réponses nulles.

Droit commercial. — Les réponses aux questions de droit commercial sont caractérisées par l'incertitude de la pensée et la multiplicité des erreurs.

L'incertitude de la pensée se traduit par l'hésitation dans l'emploi du mot propre ou du terme usuel ou par le recours à des expressions et des tournures qui n'expriment l'idée que d'une manière approximative. Exemple : *tribunaux commerciaux*, fréquemment employé pour tribunaux de commerce; — ces tribunaux sont *présidés* par des commerçants; — ils sont institués pour *diminuer la durée des jugements*; pour *régulariser les contestations*; — ils appartiennent au *degré de première instance*; à la *juridiction de première instance*; — ils ne *jugent qu'en premier degré*, etc.

On remarque également que les élèves donnent trop volontiers à leur pen-

sée une expression absolue et empreinte d'exagération au point qu'elle en est entièrement déformée. Ainsi, s'il n'y a pas de tribunaux de commerce en certaines localités, c'est parce qu'on n'y trouverait pas d'hommes réunissant les conditions de capacité, de moralité et de fortune nécessaires... Plusieurs copies portent des réponses analogues.

Quant aux erreurs, elles sont nombreuses dans presque toutes les copies. En général, les élèves ne voient pas nettement la place qu'occupent les tribunaux de commerce dans notre organisation judiciaire. Ils ne savent pas non plus où ces tribunaux sont établis ni comment sont jugées les contestations commerciales dans les arrondissements où les tribunaux consulaires n'existent pas.

Ainsi un grand nombre de concurrents citent Bruges parmi les chefs-lieux de province qui n'ont pas de tribunal de commerce. Plusieurs croient que les contestations de nature commerciale sont, dans les arrondissements judiciaires d'Arlon et de Hasselt, jugées par les tribunaux de commerce d'un arrondissement voisin ou d'une autre province. D'autres pensent que le tribunal civil peut être chargé de la cause. Les ressorts de nos cours d'appel sont inconnus, car nombreux sont les élèves qui parlent d'une juridiction d'appel par province.

Très peu de solutions satisfaisantes ont été fournies à la question II. Les réponses sont vagues et confuses. Elles prouvent que si les élèves ont quelque souvenir d'un texte de loi, ce souvenir est déjà très effacé et qu'ils ne se sont pas rendu compte de l'exécution et de la portée de la loi en l'appliquant à un exemple.

Géographie. — En dehors des erreurs ordinaires en cette matière et qui consistent à citer une localité pour une autre ou à désigner comme centres de production des endroits qui n'en sont pas, on remarque ici, comme dans les autres matières, des confusions et des hésitations qui montrent que les concurrents ne connaissent pas toujours les choses dont ils parlent.

Ainsi l'on voit constamment confondre *granit* et *petit granit*; *calcaire* et *Pierre à chaux*; *Pierre de taille* et *porphyre*, etc. Plus de la moitié des concurrents ne voient aucune différence entre *Pierre à bâtir*, *Pierre bleue*, *Pierre de taille*, *petit granit* et *porphyre* et emploient indifféremment ces dénominations les unes pour les autres.

La création des musées d'échantillons et la mise fréquente sous les yeux des élèves de spécimens bien caractérisés de ces divers matériaux contribueront sans doute à prévenir ces confusions à l'avenir.

Économie politique. — Il n'y a guère de réponses satisfaisantes à la question d'économie politique. Ici, comme dans les autres matières, il y a beaucoup d'imprécision dans le langage, beaucoup de nébulosité dans la pensée; souvent même les idées sont erronées.

Les élèves ne possèdent pas les notions élémentaires qui leur ont été enseignées. Ils n'ont, en général, d'idées nettes ni sur l'origine du capital, ni sur les diverses espèces de capitaux, ni sur les avantages que le capital apporte à la société humaine.

Les réponses fournies à la question concernant les avantages et les inconvénients de l'accumulation de capitaux montrent, en outre, que les idées de la généralité des concurrents ne sont pas correctes. Un seul d'entre eux a rencontré les objections faites à la concentration des capitaux. Tous les autres se sont bornés à les énumérer parfois même avec une certaine complaisance et de manière à faire croire que, à leur avis, les inconvénients l'emportent de beaucoup sur les avantages.

III. — Jugement global.

En résumé, si les travaux laissent parfois à désirer au point de vue de la méthode, ils pèchent surtout par le manque de sûreté dans l'acquis des notions diverses et par l'imprécision du langage.

La généralité des élèves ne connaît pas ou, ce qui est la même chose, ne connaît que d'une manière approximative et incertaine.

Ces défauts apparaissent dans toutes les matières. En arithmétique, toutefois, il y a un certain progrès comparativement aux concours précédents : les réponses sont moins prolixes et elles sont mieux présentées.

Au point de vue matériel, le concours a aussi gagné. Les copies sont bien soignées et bien écrites, comme il convient, d'ailleurs, de la part de jeunes gens qui se destinent à la carrière commerciale.

En tenant compte des critiques de détail qui précèdent, du petit nombre de copies qui ont atteint la moitié des points et de la faiblesse de la moyenne qui ne dépasse guère 40 p. c., on ne peut déclarer satisfaisant le résultat obtenu.

Le concours est *faible* dans son ensemble.

IV. — Vœux.

1° Que les élèves soient exercés à répondre avec concision, avec précision et avec clarté ;

2° Qu'il ne leur soit pas permis de se servir, dans leurs réponses, d'expressions inexactes ou ne rendant leur pensée que d'une manière approximative ;

3° Que les réponses fautives soient immédiatement relevées et corrigées ;

4° Que MM. les professeurs s'assurent fréquemment — par des applications répétées, par exemple, — si les élèves ont bien compris et possèdent à fond les notions enseignées ;

5° Que des exemples précis et aussi nombreux que possible soient donnés à l'appui des théories économiques ;

6° Que ces théories soient enseignées avec prudence afin que l'élève ne se trompe pas sur leur portée et acquière des notions saines et justes ;

7° Que l'étude du droit soit considérée non comme un vain exercice de mémoire, mais comme une branche d'application et de pratique ;

8° Que l'on combatte en cette matière, tout autant qu'en arithmétique, la tendance des élèves à se contenter d'un à-peu-près et à substituer une rédaction incorrecte à celle de la science ;

9° Que l'on montre en toute occasion combien la langue du droit est

étudiée, subtile, précise et qu'on exerce les élèves à se l'assimiler dans toute la mesure du possible.

10° Que l'on organise dans tous les athénées des musées de produits commerciables et qu'on en mette fréquemment les collections sous les yeux et dans les mains des élèves.

Epreuve orale.

L'épreuve orale a confirmé la conclusion déduite des résultats fournis par l'épreuve écrite.

Troisième. Humanités modernes (section industrielle et commerciale).

I. — Résultats.

	66 concurrents présents.
0.9	»
0.8	2
0.7	1
0.65	»
0.6	»
0.5	6
Moins des 0.5	56
Feuille blanche	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Première question. — Toutes les réponses au litt. c) ont été incomplètes ; aucun concurrent n'a fait ressortir qu'une traite tirée sur une banque est négociable à un change plus favorable.

Deuxième question. — Un très petit nombre de bonnes solutions. Cela prouve que la méthode d'arrêter les comptes courants à taux réciproques et variables n'est pas suffisamment connue.

Troisième question. — En général, le prix coûtant des marchandises n'a pas été déterminé exactement. Les élèves ont perdu de vue qu'il fallait retrancher les retours à la fois du débit et du crédit.

Quatrième question. — a) Un seul fait était à signaler dans la correspondance et la lettre qui devait l'indiquer n'a été rédigée avec la précision et dans le style voulu par aucun des concurrents.

Cinquième question. — A l'exception d'un seul, les concurrents n'ont pu dresser exactement le compte « pertes et profits ».

III. — En résumé, le concours est *très faible* dans son ensemble.

IV. — Le jury émet les vœux suivants :

1° Que les élèves soient exercés à répondre avec concision, avec précision et avec clarté ;

2° Qu'il ne leur soit pas permis de se servir, dans leurs réponses, d'expressions inexactes ou ne rendant leur pensée que d'une manière approximative ;

3° Que les réponses fautives soient immédiatement relevées et corrigées;

4° Que MM. les professeurs s'assurent fréquemment, par des applications variées, si les élèves ont bien compris et possèdent à fond les notions enseignées.

D. — DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Rhétorique. Humanités anciennes (section latine).

Rhétorique. Humanités modernes (section scientifique).

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

Section latine.	Section scientifique.
15 concurrents présents.	61 concurrents présents.
0.9 . . . »	0.9 . . . »
0.8	0.8 . . . »
0.7 . . . 4	0.7 . . . 4
0.65 . . . »	0.65 . . . »
0.6 . . . »	0.6 . . . 4
0.5 . . . »	0.5 . . . »
Moins des 0.5 . . . 15	Moins des 0.5 . . . 44
Feuille blanche. . . . 4	Feuilles blanches . . . 15

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Peu d'élèves ont déterminé convenablement les projections orthogonales de la pyramide pentagonale ainsi que les ombres propres et les ombres portées. De plus, d'une manière générale, il y a beaucoup trop de négligence et d'inhabileté dans le tracé des hachures, des traits pleins, des pointillés, des ponctués et des lettres.

Au lieu de consacrer tout leur temps au dessin, certains concurrents se sont donné beaucoup de mal — alors que cela n'était pas demandé — à expliquer la marche qu'ils avaient suivie.

III. — Jugement global du concours : *Faible.*

Seconde. Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

25 concurrents présents.	
0.9. . . . »	
0.8. . . . »	
0.7. . . . »	
0.65 . . . »	
0.6. . . . »	
0.5. . . . 2	
Moins des 0.5 . . . 19	
Feuilles blanches. . . . 4	

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La détermination précise des projections orthogonales des solides ainsi que celle des ombres propres et des ombres portées ont généralement laissé à désirer. Certains concurrents n'ont pas observé les conventions généralement admises en ce qui concerne l'indication des rayons lumineux, des lignes de rappel, de ponctués et des traits de force. Beaucoup d'épures même sont faites sans soin et sans souci de la propreté. Enfin, les explications fournies manquent très souvent d'ordre et de clarté.

III. — Jugement global du concours : *Faible.*

Troisième. Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

	129 concurrents présents.
0.9. . . .	4
0.8. . . .	5
0.7. . . .	4
0.65 . . .	5
0.6. . . .	2
0.5. . . .	2
Moins des 0.5. . . .	84
Feuilles blanches. . . .	31

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Peu d'élèves ont déterminé avec précision les projections orthogonales des deux tétraèdres réguliers ; la plupart semblent ignorer l'emploi des rabattements.

Le tracé aussi laisse généralement à désirer : les traits sont trop gros et manquent de pureté.

Enfin, en ce qui concerne l'exposé de la marche suivie, il conviendrait d'observer un ordre plus logique, plus méthodique et de s'exprimer avec moins de prolixité.

III. — Jugement global du concours : *Faible.*

TABLEAU DES RÉSULTATS.

ÉPREUVE ÉCRITE.

I. — *Langue française.*

<i>Première langue.</i>	<i>Seconde langue.</i>
Rhétorique H. A. : très satisfaisant.	très satisfaisant.
Rhétorique H. M. : très satisfaisant.	très satisfaisant.
Seconde H. A. : très satisfaisant	satisfaisant.
Troisième H. M. : assez satisfaisant.	faible.

II. — *Langues germaniques.*A. — *Néerlandais.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	faible.	satisfaisant.
Rhétorique H. M. : satisfaisant.	très faible.	très faible.
Seconde H. A. : satisfaisant.	très faible.	
Troisième H. M. : très satisfaisant.	très faible.	assez faible.

B. — *Allemand.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : très faible.	satisfaisant.	
Rhétorique H. M. : satisfaisant.	faible.	très faible.
Seconde H. A. : très satisfaisant.	faible.	
Troisième H. M. : très satisfaisant.	très faible.	assez faible.

III. — *Langues anciennes.*A. — *Latin.*

a) <i>Version latine en français</i>	b) <i>Version latine en néerlandais.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	très satisfaisant.
Seconde H. A. : moins que satisfaisant.	très satisfaisant.

B. — *Grec.*

a) <i>Version grecque en français</i>	b) <i>Version grecque en flamand.</i>
Rhétorique H. A. : très faible.	satisfaisant.
Seconde H. A. : faible.	satisfaisant. }

IV. — *Histoire et Géographie.*

<i>Histoire.</i>	<i>Géographie.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	Rhétorique H. A. : satisfaisant.
Rhétorique H. M. : satisfaisant.	Rhétorique H. M. : satisfaisant.
Seconde H. A. : satisfaisant.	Seconde H. A. : satisfaisant.

V. — *Mathématiques.*

Rhétorique H. A. Section grecque-latine : très faible.
Rhétorique H. A. Section latine : très faible.
Rhétorique H. M. Section industrielle et commerciale : faible.
Rhétorique H. M. Section scientifique : faible.
Seconde H. A. Section latine : très faible.
Troisième H. M. Section scientifique : très faible.

VI. — *Sciences naturelles.*

Rhétorique H. A. (Physique) : satisfaisant.
Rhétorique H. A. (Chimie) : très faible.
Seconde H. A. Section grecque-latine (Physique) : assez satisfaisant.
Seconde H. A. Section latine (Physique) : faible.
Troisième H. M. Section industrielle et commerciale (Physique) : satisfaisant.
Troisième H. M. Section scientifique (Physique) : très satisfaisant.

VII. — *Sciences commerciales.*

Rhétorique H. M. : faible.
Troisième H. M. : très faible.

VIII. — *Dessin géométrique.*

Rhétorique H. A. : faible.
Rhétorique H. M. : faible.
Seconde H. A. : faible.
Troisième H. M. : faible.

ÉPREUVE ORALE.

Langue française : très brillant.
Langues germaniques : assez satisfaisant.
Langues anciennes (en langue française) : très satisfaisant.
Id. (en langue néerlandaise) : pas de concurrents.
Histoire et géographie : très satisfaisant.
Mathématiques : assez satisfaisant.
Sciences naturelles : assez satisfaisant.
Sciences commerciales : faible.
Dessin géométrique : pas de concurrents.

B. CONCOURS GÉNÉRAL DU SECOND DEGRÉ POUR GARÇONS.

I. — *Partie littéraire.*

A. RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

I. Résultats.

	448 concurrents.	
0.8	16
0.7	43
0.6	100
0.5	107
Moins des 0.5	181
Feuille blanche	1

II. Interprétation des résultats et observations du jury.

Le sujet à développer est une maxime présentée sous forme impérative : *Sois homme!*

Qu'est-ce à dire? Dans la hiérarchie des facultés de l'homme, la première place appartient à l'intelligence et plus encore à la volonté. A celle-ci de diriger sa conduite. Or, qui veut peut. L'homme ferme, qui a du cœur et du caractère, se montre supérieur aux épreuves, aux difficultés de l'existence. Son énergie et sa persévérance triomphent des obstacles. Par son dévouement à l'objet de ses affections, il atteint les sommets de l'héroïsme.

Inutile d'insister sur la haute portée morale d'un tel sujet. Disons tout de suite que les concurrents paraissent en général l'avoir compris, lors même qu'ils n'ont pas su lui donner les développements qu'il comporte. Un certain

nombre se sont trompés en ne considérant que l'homme de bien ou du devoir, l'homme loyal, l'homme digne ou honnête, l'homme franc, l'homme poli, l'homme charitable, l'homme de conscience, le bon citoyen, le patriote. Quelques-uns se sont évertués à créer un type, espèce de surhomme, doué de toutes les qualités physiques, intellectuelles, morales, religieuses et militaires.

La forme. — Si la syntaxe est en général respectée, s'il n'y a que peu de barbarismes (*discréditation, acquièrerons, courrera, fuiera*), la lexicographie laisse trop souvent encore à désirer. Nous notons quelques formes verbales : *nous suivront, nous répéteront, il crains, il appelle, il a réussi, j'admet, il veux, il a rempli, il envahi, tu pourra, j'entend*; les impératifs : *soit, aies, songes, faits*.

L'orthographe pêche souvent ou par suppression d'une consonne (*difficulté, s'oposent, débarasser, concurent, aprenne, tyranie, asiduité, inappréciable, raisonnable, molesse*) ou par le redoublement d'une consonne (*parraissent, puisser, carractère, annoblir, image, bannale, s'abbaïsser, saccrifier*).

Seconde langue.

I. — Résultats.

177 concurrents.	
0.9.	4
0.8.	10
0.7.	14
0.6.	37
0.5.	51
Moins des 0.5.	63
Feuille blanche	4

II. — Jugement global du concours : *Satisfaisant*

III. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Le sujet était : *Une rue très fréquentée* et nous avons admis comme bonnes différentes interprétations. Ainsi bon nombre de concurrents ont présenté le tableau de la « rue » à l'heure de la journée où le mouvement y est le plus intense; d'autres en ont montré l'aspect aux divers moments de la journée; d'autres encore, après avoir décrit la « rue très fréquentée » dans son état habituel, en ont montré le mouvement particulier suivant les saisons ou dans certaines circonstances spéciales, comme la kermesse, le tirage au sort, le 1^{er} janvier, le jour de la première communion, etc.

Mais nous avons considéré que c'était mal comprendre le sujet que de se borner à décrire « la rue » lors de l'inauguration d'un bourgmestre ou de consacrer les trois quarts de la composition à raconter l'origine de telle rue — comme la rue Royale de Bruxelles — et les événements historiques qui s'y sont passés.

Pour la forme, nous ne pourrions que répéter les observations contenues

dans nos rapports précédents. Mais étant donné le petit nombre d'heures spécialement affecté à la seconde langue dans les écoles moyennes, on doit constater que cet enseignement est réellement fructueux ; les élèves, à la fin de leurs études, possèdent une connaissance pratique et pour eux d'un prix inestimable de l'une des langues mondiales.

B. RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Eerste taal.

I. — Uitslagen.

	177 medelingen.	
0.8.	. . .	5
0.7.	. . .	7
0.6.	. . .	21
0.5.	. . .	55
Minder dan 0.5.	. . .	108
Witte bladen.	. . .	5

II. — Aanmerkingen van de jury.

A. *Inhoud.* — a) Opvatting van het onderwerp. — Vele mededingers hebben het onderwerp eenzijdig of zelfs verkeerd opgevat : de plichtsbetrachting door den huisvader en den burger, de spaarzaamheid, de ordelievendheid, al zulke deugden worden geprezen en verheerlijkt. Eenigen zelfs verwarren « *Wees man* » met : « *Wees een groot man!* »

De meesten echter hebben die woorden goed begrepen als zijnde eene zinverwante uitdrukking met : *Wees een man van karakter, wees moedig en standvastig, laat U door den tegenspoed niet terneerslaan, vervul uwen plicht zonder vaar noch vrees.*

b) *Ontwikkeling.* — Sommige opstellen vangen aan met eene bepaling ; andere mededingers laten iedere inleiding weg.

Min dan die van de vorige jaren was bovenstaand onderwerp voor gemakkelijke ontwikkelingen geschikt. Ook bepalen zich sommige mededingers bij algemeenheden. Evenals vroeger zijn de voorbeelden uit de geschiedenis vaak slecht gekozen of verkeerdelyk en onnatuurlijk aangebracht, zoo bijv. Caesar die zijne krijgers tot den strijd aanwakkert. Anderen daarentegen, gelukkiger in hun keuze, voeren o. a. den volkstriuun Philips van Artevelde ten tooneele, die de onrechtvaardigheid der Gentenaars jegens zijnen vader tracht te vergeten.

Velen hebben het over Stanley, over de missionnarissen, de groote geleerden en de uitvinders ; allen doen echter niet uitkomen hoe en waarom die helden zich « man » getoond hebben.

Eindelijk komen de redders van alle slag.

Het besluit van de meeste opstellen is eene aanmaning, die helden na te volgen, vooral indien het er op aankwam het vaderland te verdedigen.

Jammer maar dat in vele kopijen de ontwikkeling in woordenpraal en woordenkraam ontaardt.

B. *Form.* — a) De samenhang der denkbeelden laat veel te wenschen over. Het veelvuldig gebruik van dezelfde werkwoordelijke vormen, van de gebiedende wijs, o. a. maakt den stijl in talrijke werken eentonig en saai.

b) Met spijt stelt de jury vast dat er zoo weinig verbetering te prijzen valt wat de woordenkeus betreft. De leerlingen kennen de juiste beteekenis der gebezigde woorden niet; klinkklank en bombast, valsche beeldspraak treft men aan in de beste opstellen. Zonder te gewagen van talrijke gallicismen, germanismen en dialectismen, zooals: *van iets noodig hebben, geen koude aan de oogen hebben, is hij ook het niet, onjuist* in de beteekenis van *onrechtvaardig, de wereld voor het volk, bestatigen, onderling, verders*, enz.

c) Spraakkunst en spelling. — Hier ook geen verbetering. De feilen, waarop we in onze vorige verslagen reeds wezen, komen telkens nog terug: gebruik van den *accusatief* in stede van den *nominatief*, verwarring en verwisseling der verbuigings- en vervoegingsuitgangen, enz.

De interpunctie eindelijk laat zeer veel te wenschen over in evenzoo veel kopijen.

III. — Algemeene beoordeeling. — Uitslag *zwak*.

IV. — Wenschen van de jury.

De jury beveelt de lezing aan van goede schrijvers, vooral van prozaschrijvers wier stijl eenvoudig en wier taal zuiver is, evenals de ernstige studie van spraakkunst en woordenschat.

Tweede taal.

I. — Uitslagen.

A. — Nederlandsche taal.		B. — Duitsche taal.	
407 aanwezige mededingers.		41 aanwezige mededingers.	
0.9. 2		0.7. 5	
0.8. 11		0.6. 4	
0.7. 12		0.5. 7	
0.6. 72		Minder dan 0.5. 27	
0.5. 88			
Minder dan 0.5. 222			
Eén wit blad.			

II. — Aanmerkingen van de jury.

A. *Inhoud.* — Het onderwerp is goed verstaan geworden. De meeste mededingers beschrijven de voornaamste straat in hunne woonplaats of die van de stad welke het dichtst bij hun dorp ligt; anderen zijn eene groote stad gaan bezoeken, sommigen treden daaromtrent in geen nadere bijzonderheden.

De inleiding is vaak gepast, soms onwaarschijnlijk; velen weten niet hoe en waarmee een aanvang maken.

De ontwikkeling laat te wenschen over. Menige leerling schijnt te aarzelen

of hij een zondag dan wel een werkdag zal kiezen ; anderen verbinden en verwarren beide met malkaar. Sommigen vestigen hun keuze op eenen marktdag. Hier volgen de bijzonderheden elkander op zonder de minste orde noch samenhang, elders wisselen de tafereelen van uur tot uur voor onze oogen af.

Een menigte werken zijn vol gemeenplaatsen en « eliche's ». 't Zijn bloote, onbehendige herhalingen van reeds vroeger in de klas gemaakte en verbeterde stijloefeningen. In slechts weinige opstellen komt persoonlijk en oorspronkelijk werk voor.

De Deutsche kopijen vertoonen dezelfde gebreken, met dit verschil dat de stijl in 't algemeen eenvoudiger is.

B. Vorm. — a) Spelling en spraakkunst. — Geen vooruitgang is hier merkbaar.

Zekere fouten leveren het klaar bewijs dat de onderwezen taal maar weinig in de klas gesproken wordt, bijv. *het is* voor *het zijn*, *er is* = *er zijn*, *de straat is drukke*, *zijn* = *haar*, de plaats van het ontkennend bijwoord, de woordschikking in de eenvoudigste zinnen.

In de Deutsche werken wijzen wij op dezelfde gelijksoortige, maar in verhouding nog talrijkere grammatische feilen, en vooral op het weglaten van den uitgang in den datief meervoud.

b) Kennis van den woordenschat. — Zelfde opmerkingen. Stippen wij aan : *stappen*, *treden* = *marcher*, *aller* ; den *trein opklimmen en afdalen* ; *koop* = *verkoopen* : *de straat doorbrengen* = *parcourir* ou *traverser la rue* ; *gebeuren* = *aankomen* ; *hij maakt donker*, enz.

De jury vestigt daarbij nog de aandacht op de meer dan gewone uitgebreidheid van sommige opstellen, waarin overigens noch taal noch stijl het vermogen de langdradigheid in de schaduw te stellen.

III. — Algemeene beoordeeling. — Uitslag *zwak*.

IV. — Wenschen van de jury.

De jury is zoo vrij de leeraars de volgende punten a n te bevelen : 1° het is volstrekt noodig een systematisch en praktisch spraakkundig onderricht te geven zonder de daarbij behoorende mondelinge en schriftelijke toepassingen te vergeten ; 2° even noodzakelijk is 't het taaleigen of de idiomatische uitdrukkingen systematisch te onderwijzen en daartoe de moedertaal als vergelijkingsterm te gebruiken ; 3° het Nederlandsch en het Duitsch moeten in de klas door leeraars en leerlingen doorlopend gesproken worden.

C. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

A. Copies françaises.

I. — Résultats.

	512 concurrents présents.
0.9	4
0.8	40
0.7	36
0.6	71
0.5	109
Moins des 0.5	281
Feuilles blanches	4

II. — Interprétation des résultats.

Si nous considérons simplement les chiffres, le nombre des copies dépassant la moyenne est un peu inférieur à la moitié des concurrents et se rapproche sensiblement des résultats de l'année dernière. Il n'y a donc ni progrès ni recul, mais plutôt *statu quo*. Toutefois, deux choses nous ont frappés et valent la peine d'être soulignées. D'une part, la catégorie *B* est manifestement inférieure aux deux autres et c'est la faiblesse de ces concurrents qui a fait baisser la moyenne générale ; d'autre part, les bonnes comme les mauvaises copies se présentent le plus souvent non pas *isolées*, mais par *séries*, ce qui semble accuser plutôt des différences d'écoles et de méthodes que des inégalités entre condisciples de même classe. Conséquemment il serait injuste de trop généraliser et de faire peser sur tous les réserves que l'on est en droit de formuler pour quelques-uns.

III. — Observations du jury.

A. *Histoire*. — Sous le bénéfice de ces remarques générales, nous ajouterons que seule la troisième question d'histoire appelle quelques observations particulières. Elle portait sur l'époque, les traits caractéristiques et quelques spécimens de nos trois ordres d'architecture. Aujourd'hui que l'enseignement par l'image sous toutes ses formes, complété par des excursions scolaires, occupe une place si importante dans nos programmes, on croyait pouvoir se risquer à poser une question de l'espèce, faisant appel bien moins à la mémoire qu'au sens esthétique et à l'esprit d'observation. Le résultat a prouvé que sous ce rapport tout reste à faire. Le jury a constaté, non pas seulement une insuffisance regrettable, mais une ignorance complète des notions d'art les plus élémentaires. Les trois parties de la question ont été maltraitées de la façon la plus pitoyable : confusion des époques, mélange des styles, amalgame des édifices-types ; bref, un tissu d'énormités, d'hérésies et d'anachronismes qui prouvent que nos « villes d'art », si nombreuses et si intéressantes, sont encore un livre fermé pour la plupart de nos jeunes gens. Les efforts tentés pour habituer nos élèves à regarder, comme on dit, par delà les fenêtres de l'école ont donc été insuffisants et inefficaces ; il y aura lieu de

donner une direction plus pratique aux moyens utilisés en vue de l'éducation esthétique de notre population scolaire.

Si le jury est amené à croire qu'il y a eu ici initiation malhabile ou incomplète, par contre il est heureux de signaler un grand progrès dans la méthode générale. Il est passé le temps où le cours d'histoire s'adressait purement à la mémoire et où, par un *laborieux dressage*, les jeunes gens parvenaient à reproduire d'affilée de longues tranches de leurs manuels. Nous nous souvenons de l'époque où nous avions à parcourir des travaux kilométriques, transcription aussi fidèle que peu judicieuse de pages apprises par cœur. Au contraire, cette année surtout, nous avons été frappés par la sobriété et la concision des réponses. Les élèves vont droit au but et, sans plus s'égarer dans des hors-d'œuvre, ils restent strictement dans les limites de la question. Les maîtres les ont habitués à distinguer l'accessoire du principal et à faire la part dans tout événement entre ses contingences purement secondaires et les incidents qui lui donnent sa signification et son relief. Pourtant il ne faudrait pas exagérer cette tendance, comme cela s'est présenté quelquefois, car l'on tomberait dans la sécheresse. Dans ce cas, l'étude de l'histoire perdrait assurément de sa valeur éducative qui est un peu — dans l'enseignement moyen bien entendu — de parler à l'imagination et au sentiment.

B. *Géographie*. — Dans l'ensemble, le résultat en géographie est plus favorable encore qu'en histoire. Nous avons eu déjà l'occasion de féliciter le corps professoral de la méthode par *diagrammes* qu'il a adoptée pour le tracé des cartes et de l'exactitude élégante et presque artistique que les élèves mettent dans les contours. Nous n'y reviendrons pas. Toutefois, nous recommandons aux maîtres de ne pas négliger l'étude des principales courbes hypsométriques, car nous ne connaissons pas de procédé plus saisissant et plus concret pour donner une idée de l'aspect et surtout des diverses altitudes d'un pays. Il nous a paru que l'on n'y avait pas toujours suffisamment insisté. Par contre, l'exposé des conditions maritimes et continentales de la Belgique a servi de thème à des considérations d'ordre économique très intéressantes, parce qu'elles montrent que les idées d'expansion et de colonisation avec les sacrifices et les énergies qu'elles réclament, deviennent de plus en plus familières à notre jeunesse ; il y a là des espérances d'avenir et des germes de vocation que le temps et l'atmosphère de l'école ne pourront que développer.

IV. — Jugement global du concours.

A. Histoire : *satisfaisant*.

B. Géographie : *très satisfaisant*.

V. — Vœux du jury.

Le concours en histoire accuse un point faible ou mieux une lacune : l'évolution de l'art et plus spécialement de l'architecture nationale. Il y a lieu de rechercher par quels moyens on pourrait la combler. Sans doute, il n'est pas possible, à cause de la distance et de la dépense, d'amener les élèves de

toutes nos écoles moyennes dans nos grandes cités et de leur donner sur place quelques notions d'art en leur montrant directement nos merveilles d'architecture, de peinture ou de sculpture.

D'ailleurs, puisque la question a été mal traitée par le plus grand nombre, il semble bien que l'ignorance de nos petits citadins soit aussi grande que celle de nos campagnards. Donc, l'initiation a été partout maladroite ou insuffisante, inefficace dans tous les cas. Nous admettons sans peine que beaucoup d'écoles n'ont ni le matériel ni le local nécessaires pour les *projections lumineuses*. Au surplus, elles ne viennent jamais qu'en ordre subsidiaire, outre qu'elles ont l'inconvénient de défiler trop vite devant les yeux des élèves pour laisser autre chose qu'une impression fugitive. Sans contester leur utilité, nous voudrions que chaque école eût sa collection artistique, c'est-à-dire un choix de belles gravures, grand format, collées sur fort carton et figurant nos principaux monuments, ainsi que les œuvres capitales de nos maîtres nationaux. Cette collection serait divisée par périodes chronologiques ; chacune d'elles serait exposée intégralement et successivement de manière à faire marcher de pair l'histoire politique et artistique de notre pays. Beaucoup mieux que les images souvent grotesques des manuels ou que les visions trop rapides sur l'écran, ces reproductions arrivant à leur date éveilleraient la curiosité par leur à-propos et serviraient d'illustration ou mieux d'interprétation à la leçon.

Mais il y a autre chose à faire. Il est indispensable qu'on dise qu'il ne faut pas tout attendre du professeur d'histoire. La culture esthétique ne rentre pas plus dans son domaine que dans celui de ses collègues chargés de l'enseignement littéraire et du dessin. C'est ce dernier qui a surtout l'occasion et la mission d'éveiller le sens de l'art chez les élèves. Un enseignement purement technique serait incomplet si on n'y ajoutait pas quelques notions d'histoire de l'art. L'intérêt du cours en serait singulièrement accru, outre que cette collaboration du « maître » de dessin, cette convergence avec les autres branches du programme le relèveraient dans l'opinion de ceux de ses élèves qui, gardiens d'un ridicule préjugé, le regarderaient encore comme chargé d'un enseignement secondaire et accessoire. Quant au professeur d'histoire et de géographie, sa tâche même allégée resterait encore assez lourde et assez ingrate.

B. Copies flamandes.

I. — Résultats.

120 concurrents.	
0.9	1
0.8	5
0.7	11
0.6	29
0.5	29
Moins des 0.5	45
Feuilles blanches	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. *Histoire.* — Pour le concours en histoire, les concurrents avaient à répondre à quatre questions. La première était relative à la dénomination « Pays-Bas », depuis Charles-Quint. Le jury a tenu compte de quatre périodes principales : celle de Charles V, qui comportait l'énumération des dix-sept provinces, a été généralement bien précisée ; la seconde époque, la rupture entre le Nord et le Sud, a donné lieu à des réponses confuses, émaillées de récits superflus se rapportant à la révolution des XVI^e et XVII^e siècles ; la troisième époque, la formation du royaume des Pays-Bas en 1815, a été mieux appréciée ; pour la quatrième époque, la dissolution du royaume uni, les réponses sont généralement muettes sur la cession de territoire imposée par le protocole des vingt-quatre articles.

Le traité de la Barrière faisait l'objet de la deuxième question. L'origine et les clauses du traité de 1715 ont reçu des réponses satisfaisantes, sauf une légère erreur sur le chiffre de l'indemnité. Il n'en est pas de même pour les événements subséquents du XVIII^e siècle. Les élèves n'ont guère parlé de la fondation de la Compagnie des Indes sous Charles VI, ni de la suppression de l'indemnité sous Marie-Thérèse, ni de la destruction de la Barrière sous Joseph II, ni de la tentative faite par cet empereur pour obtenir la réouverture de l'Escaut.

La déplorable confusion qui règne dans les réponses à la troisième question, — l'époque, les caractères, les monuments-types des trois ordres d'architecture, — donne au jury la conviction que la partie artistique de l'histoire est négligée dans la plupart des écoles moyennes. Est-ce la préparation insuffisante de l'enseignement normal qui en est la cause ? Ou bien le personnel des petites villes est-il privé des moyens intuitifs dont disposent les écoles des grands centres ?

La quatrième question se rapportait aux événements de 1848 et de 1870. Plusieurs concurrents ont confondu, faute de réflexion, la révolution française de février 1848 avec celle de 1789. Pour la plupart des élèves, l'affaire de Risquons-Tout fut le seul contre-coup de la chute de Louis-Philippe. Quelques-uns cependant ont fait ressortir que la fondation de la seconde République française eut pour effet de rendre plus étroite l'union entre le peuple belge et son premier souverain. Rares sont les réponses qui parlent des mesures législatives que prit notre Parlement sous la poussée des idées démocratiques de 1848 : abaissement du cens électoral au minimum constitutionnel, organisation de la garde civique, création de la Banque nationale. En ce qui concerne les événements de 1870-71, les concurrents insistent sur l'intervention anglaise pour obtenir des puissances belligérantes le respect de notre neutralité ; ils signalent la défense de nos frontières par l'armée nationale ; ils se souviennent des soins touchants que prodigua notre population aux blessés français et allemands ; mais ils semblent ignorer que la mobilisation de nos troupes prouva la nécessité de réformes militaires urgentes ; que la Belgique érigea les fortifications de Namur et de Liège en prévision d'une nouvelle guerre ; que la chute du second Empire mit fin aux

convoitises françaises et raffermir notre indépendance ; que la guerre franco-allemande fut pour le commerce belge une cause momentanée de grande prospérité, suivie bientôt d'une crise économique intense.

B. *Géographie*. — Le concours en géographie ne comportait que deux questions. Il fallait : 1° apprécier les conditions dans lesquelles se trouve notre pays, à divers points de vue ; 2° tracer la carte du Brabant.

La situation de la Belgique au point de vue *astronomique* n'a pas été comprise. On demandait la longitude et surtout la latitude des points extrêmes ; les élèves se sont contentés de répondre : zone et climat tempérés. La situation *maritime* a été mieux appréciée. Les concurrents admettent généralement que les conditions sont heureuses : une plage admirable de 67 kilomètres d'étendue, très avantageuse pour l'établissement de stations balnéaires ; une mer relativement poissonneuse ; une population côtière courageuse qui se livre particulièrement à l'industrie de la pêche ; un port de tout premier ordre, Anvers, relié à la mer par un beau fleuve d'accès facile ; des ports secondaires de grand avenir, Gand, Ostende, Zeebrugge, Bruges ; quelques ports de pêche de moindre importance qui attendent de meilleures installations, un mouvement important de voyageurs, de colis postaux, de marchandises, entre nos ports et ceux d'outre-mer. — Au point de vue de la situation *continentale*, les concurrents ne se sont préoccupés que des rapports commerciaux de notre pays avec ses voisins immédiats ; ils ont négligé les autres pays de l'Europe ; ils n'ont pas eu égard au mouvement politique, littéraire et artistique dont l'influence réciproque est si considérable. — Les réponses relatives aux *voies de communication* intérieures sont trop vagues. Quelques détails précis sur nos magnifiques voies fluviales, nos multiples canaux, notre admirable réseau ferré, télégraphique et téléphonique, nos routes innombrables, auraient fourni la preuve de connaissances plus pratiques.

Le tracé de la carte du Brabant ne laisse rien à désirer. Le contour, fait d'après un diagramme uniforme, approche le plus souvent d'une rigoureuse exactitude ; les rivières et les canaux sont bien dessinés ; les chefs-lieux d'arrondissement sont connus ; la ligne de démarcation des langues suit les points de repère ; seule la courbe hypsométrique de 20 mètres est bien souvent défectueuse ; les sièges des industries extractives sont mieux indiqués que les centres d'industries agricoles.

III. — Jugement global du concours.

A. Histoire : *faible*.

B. Géographie : *satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

A. *Histoire*. — S'en référant à ses vœux précédents, le jury engage les professeurs d'histoire à s'affranchir autant que possible du manuel classique, à faire appel au jugement plutôt qu'à la mémoire des élèves, à étudier les faits historiques surtout dans leurs conséquences, à mettre continuellement l'histoire nationale en concordance avec l'histoire générale. Il estime qu'une

plus grande importance devrait être accordée au mouvement littéraire, artistique et scientifique de notre pays aux diverses époques de son existence. Il voudrait que toutes les occasions fussent mises à profit pour développer le sens esthétique de la jeunesse : lectures historiques; collections d'estampes, gravures, médailles, documents; séances de projections lumineuses; excursions scolaires ayant surtout en vue l'étude des monuments remarquables et des œuvres d'art intéressantes.

B. *Géographie*. — Les notions générales de géographie de Belgique gagneraient en clarté en s'appuyant sur quelque détail précis. Une carte doit toujours être accompagnée d'une légende explicative.

Les élèves obtiendraient de meilleurs résultats au concours, si les professeurs consacraient trois ou quatre leçons de fin d'année à des vues générales et à l'analyse sommaire des principaux points du programme.

II. — Partie scientifique.

A. — MATHÉMATIQUES.

I. — Résultats.

	Catégorie A.	Catégorie B.	Catégorie C.
Concurrents. . . .	374	116	134
0.9. . . .	33	5	26
0.8. . . .	37	5	24
0.7. . . .	47	14	21
0.6. . . .	58	14	16
0.5. . . .	57	14	11
Moins des 0.5. . . .	141	64	36
Feuille blanche. . . .	1	»	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Ces résultats montrent que les questions proposées correspondaient bien au degré de formation des élèves et beaucoup de copies témoignent de connaissances sérieuses en mathématiques.

Quelques observations s'imposent cependant. Les fautes de calcul, surtout en arithmétique, se rencontrent trop fréquemment; c'est là un grave défaut dont il est aisé de se corriger avec un peu d'attention et d'exercice. Quelques élèves semblent même ignorer la règle à suivre pour extraire une racine cubique. Un grand nombre se sont contentés d'écrire seulement le résultat du calcul; certains peuvent l'avoir simplement copié sur le travail d'un condisciple. Aussi le jury estime-t-il que toutes opérations un peu importantes devraient être transcrites, dans la mise au net.

Un autre défaut, plus général, car aucune copie n'en est exempte, est le manque de concision et de clarté dans la rédaction, et la complication dans les démonstrations. Cela est vrai surtout des réponses en géométrie. Que de digressions inutiles, de détours longs et confus, pour arriver souvent à une

petite remarque finale qui, à elle seule, suffisait à la démonstration ou conduisait immédiatement à la solution !

En algèbre les progrès sont très marqués. Les calculs manquent pourtant de simplicité; les élèves oublient de simplifier les équations avant de les résoudre ou bien ils négligent de mettre en évidence les facteurs communs aux coefficients de l'inconnue à éliminer, entre les équations d'un système linéaire. Ce qui importe aussi, ce n'est pas de vérifier, souvent au prix de laborieux calculs, les solutions trouvées, ce qui ne signifie pas grand'chose, mais de légitimer, au cours des opérations, les transformations que l'on fait subir au système, pour le résoudre. Enfin, un assez grand nombre d'élèves se contentent d'écrire le système sans expliquer la mise en équation; cela ne suffit pas.

III. — Jugement global.

Il résulte du tableau des résultats que 62 p. c. des élèves ont obtenu la moyenne dans la catégorie A, 45 p. c. dans la catégorie B et 70 p. c. dans la catégorie C. On peut donc estimer que le résultat du concours est :

Pour la catégorie A : *Très satisfaisant.*

Pour la catégorie B : *Assez satisfaisant.*

Pour la catégorie C : *Brillant.*

B. — SCIENCES NATURELLES.

I. — Résultats.

	624 concurrents.
0.9.	65
0.8.	158
0.7.	130
0.6.	99
0.5.	77
Moins des 0.5.	97
Feuilles blanches.	0

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Les résultats du concours montrent que le programme a été, en général, vu entièrement et bien enseigné dans la plupart des écoles moyennes.

Le jury tient cependant à faire observer que, dans certaines réponses, la mémoire joue un trop grand rôle.

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant.*

IV. — Vœux du jury :

Le jury exprime le vœu que les professeurs continuent à rendre le cours de sciences naturelles intuitif et expérimental, à enseigner toutes les matières du programme. Il les engage vivement : 1° à habituer leurs élèves à réfléchir; 2° à attribuer une part plus importante au raisonnement.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

<i>Langue française.</i>	<i>Langues germaniques.</i>
Première langue : satisfaisant.	Première langue : faible.
Seconde langue : satisfaisant.	Seconde langue : faible.
	Allemand (seconde langue) : faible.
<i>Histoire et géographie.</i>	
<i>Histoire.</i>	<i>Géographie.</i>
En français : satisfaisant.	En français : très satisfaisant.
En néerlandais : faible.	En néerlandais : satisfaisant.
<i>Mathématiques.</i>	<i>Sciences naturelles.</i>
Catégorie A : très satisfaisant.	Très satisfaisant.
Id. B : assez satisfaisant.	
Id. C : brillant.	

C. — CONCOURS GÉNÉRAL DU SECOND DEGRÉ POUR FILLES.**I. — Partie littéraire.****A. — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.****Régime wallon.****I. — Résultats.**

452 concurrentes	
0.9. . . .	0
0.8. . . .	9
0.7. . . .	17
0.6. . . .	45
0.5. . . .	29
Moins des 0.5. . . .	52
Feuilles blanches	0

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Devant un étalage de jouets d'enfants. Vos réflexions au sujet de la destination de ces jouets. Vos souvenirs.

A. *Fond.* — L'énoncé indiquait les grandes divisions du sujet. Chacune a été traitée séparément; par exception, les deux premières parties sont mêlées. Dans un petit nombre de copies, on ne donne pas à chaque section le développement qu'elle exige, en dérogation à la loi de la justesse des proportions.

a) Les concurrentes sont en pleine possession du sujet; leurs nomenclatures s'étendent de la poupée au berceau jusqu'aux inventions de Blériot et de Farman.

b) Cette diversité d'objets implique une diversité de destination et de destinataires. Les jouets ne servent pas uniquement à distraire, mais contri-

buent à l'éducation, à la moralisation de l'enfant : ils éveillent certaines aptitudes, développent le goût artistique, stimulent et récompensent le travail, etc. « *C'est dans leurs jeux que l'on aperçoit, chez le garçonnet, l'ingénieur en herbe ; chez la fillette, la mère de demain.* »

« Destination » est devenu, pour quelques-unes synonyme de « sort, destinée ».

« *Les beaux jouets sont vite délaissés par l'enfant riche, tandis que les jouets grossiers du petit pauvre sont pieusement conservés.* »

Et l'on arrive naturellement à établir un parallèle entre les plaisirs du riche et les privations du pauvre, — à rappeler aux heureux du monde non seulement les obligations de justice, mais surtout les devoirs de charité qui leur incombent :

Donnez, riches : l'aumône est sœur de la prière ..

c) C'est dans la dernière partie que nous trouvons la note la plus personnelle et la plus poétique. Là, sont évoqués les délicieux souvenirs d'enfance :

O doux printemps de la jeunesse !
Pourquoi ne pas durer toujours ?

Aussi aime-t-on de revoir les vieux jouets, image vivante de cet heureux temps où chaque jour, exempt de soucis, s'écoulait dans un parfait bonheur :

Vos débris sont pour nous des morceaux du passé ..

Enfin, très souvent, jaillit une note émue en mémoire des chers parents qui ne sont plus...

Observation. — Il faudrait retrancher certaines tirades déclamatoires, — telles considérations sur les crises industrielles, les faux besoins, la nécessité de l'épargne, — les couplets où l'on chante l'héroïsme des colonisateurs du Congo : tout cela peut être très vrai, mais reste en dehors du sujet.

B. Forme. — Le style est d'ordinaire soigné, élégant par exception.

Remarques : 1. La tendance actuelle du langage populaire à substituer le présent à l'imparfait du subjonctif, apparaît dans maintes copies. Ex. *Je voulais que ma fille m'obéisse... Je continuais dans la crainte qu'il ne vienne...* Assurément les terminaisons de ce cuistre d'imparfait sont affectées et vilaines... exception faite, ne l'oublions pas, pour la troisième personne du singulier.

2. Les termes impropres sont trop nombreux pour des élèves ayant reçu une éducation française : *J'ai appris des habitudes d'ordre. Les parents qui ont des moyens* (= fortune, richesse). *Les économies qu'ils ont contractées...*

5. Pourquoi certaines expressions familières, qui seront peut-être un jour admises dans la langue littéraire, mais qui provisoirement doivent « faire antichambre » ? C'est tout au plus du français d'avant-garde ! Ex. *Ils la fixent* (= fixent leurs regards sur...). *Emotionner* (pour émouvoir). *Je m'en rappelle* (par analogie avec : Je m'en souviens, qui lui-même a remplacé : Il m'en souvient).

4. Par-ci par-là se glissent des ellipses de négligence : la préposition reste

sans complément : *Après avoir joué avec, un jour ou deux...* — ou bien, on permet à l'adjectif, au participe passé, de qualifier le pronom démonstratif : *Ceux étalés...*

5. Relevons encore des syllepses, des anacoluthes : *On me rapportait un petit jouet, mais une fois en leur possession...* *C'est alors que, me croyant bien endormie, je vis entrer ma bonne maman, etc.* Or, syllepses et anacoluthes sont des irrégularités, de vulgaires solécismes, qu'il faut condamner sans pitié et sans appel, malgré les exemples fournis par les écrivains du grand siècle!

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant.*

IV. — Vœux du jury :

Le jury recommande de veiller aux lois de la composition et surtout aux lois du style. A cet égard, on lira avec profit *L'Art de la prose* de G. Lanson. Ce livre aidera les élèves « à raffiner leur sensibilité littéraire, à aiguïser leur goût et à multiplier leurs jouissances en les nuancant. »

Régime flamand.

I. — Résultats.

90 concurrentes.		
0.9.	. . .	0
0.8.	. . .	0
0.7.	. . .	12
0.6.	. . .	48
0.5.	. . .	49
Moins des 0.5.	. . .	41
Feuilles blanches.	. . .	0

II. — Interprétation des résultats et observations du jury :

Un enfant tombé à l'eau est sauvé par son chien.

A. *Invention.* — Le sujet s'adressait à l'imagination, qui ressuscite les faits, et à la sensibilité, qui leur donne le mouvement et la vie. La plupart des concurrentes l'ont ainsi compris: de là, entre les copies, une certaine uniformité de fond.

Les circonstances dans lesquelles on a été témoin des faits, le lieu de la scène, les causes de l'accident, les personnages, etc., tous ces éléments ne varient guère d'un travail à l'autre.

Les sensations ou les sentiments qu'ont dû faire éprouver aux spectateurs les diverses péripéties du petit drame se rencontrent tantôt mêlés au récit, tantôt formulés en manière de conclusion.

Ça et là, quelques portraits esquissés à grandes lignes, forment comme des « repositoires » dans la marche de la narration, sans en arrêter le développement.

Critiques : a) L'intervention du « sauveteur » n'est pas toujours amenée avec assez de vraisemblance.

b) L'enfant n'est pas nécessairement sauvé dès l'instant où il est retiré de l'eau : on oublie que des secours ultérieurs sont indispensables.

c) Signalons aussi quelques accrocs à la vérité : par ex. *la présence des nymphes, le mausolée érigé en souvenir de l'acte de dévouement, l'enfant qui trois fois coule à pic, le chien qui reparaît vingt fois*, etc.

B. Disposition. — L'ordre chronologique est généralement adopté; peu de concurrentes débutent *ex-abrupto*, pour revenir ensuite sur les événements antérieurs.

C. Elocution. — Si la forme est trop souvent banale, elle est cependant moins incorrecte que les années précédentes.

Défauts dominants : a) On n'évite pas toujours les rencontres de sons blessant l'oreille, hiatus ou assonances, qui peuvent échapper sans doute au moment où l'on rédige, mais qui se révèlent aisément à la lecture. Ex. : *Et il a enfin atteint...*

b) On laisse circuler trop librement soit des barbarismes (*Il tâtonne le pouls, Il senta la respiration, L'éminence du danger...*), soit des solécismes (*Il est fier sur son ami, Il aime à courir et d'être en pleine liberté...*).

c) On mêle arbitrairement l'imparfait de l'indicatif et le passé défini, oubliant que si le parfait traduit l'action, l'imparfait sert à peindre le fond du tableau.

d) On ne se défie pas assez non plus de ces *qui* et de ces *que* rebondissant en cascade, au cours d'une même phrase. Ex. : *C'est ce jour-là que j'ai vu que le chien est un animal qui peut...* Certes, les langues à construction directe, comme le français, favorisent beaucoup moins que les langues à inversion, les arrangements qui charment l'oreille. Nous pouvons cependant éviter ces rencontres de consonnes rocailleuses et nous habituer à discerner la beauté harmonique des mots et des constructions.

III. — Jugement global du concours : *Satisfaisant.*

IV. — Vœux du jury :

Le jury renouvelle les vœux qu'il a formulés dans ses précédents rapports et insiste particulièrement sur la nécessité de mieux connaître les formes verbales tant régulières qu'irrégulières.

B. RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Waalsche streck.

I. — Uitslagen.

	Nederlandsch.				Duitsch.				
	A.	B.	C.		A.	B.	C.		
Aanwezige mededingsters.	81	40	10	101	47	3	1	51	
0.9	»	»	»	»	»	»	»	»	
0.8	3	»	»	5	2	»	»	2	
0.7	5	1	»	4	3	»	»	3	
0.6	12	»	»	12	10	»	»	10	
0.5	12	2	1	15	10	1	»	11	
Beneden de Witte bladen	0.5	31	7	9	67	22	2	1	25
		»	»	»	»	»	»	»	

II. — Beoordeeling van den uitslag. Opmerkingen van den keurraad.

A. Onderwerp. — *Een kind valt in 't water en wordt door zijn hond gered.* Dit zeer eenvoudig onderwerp vergde van de leerlingen geene groote verbeeldingskracht. Niettemin valt het velen moeielijk op hunne dreef te komen. Anderen weiden uit over het landschap terwijl het ongeluk zelf nauwelijks beschreven wordt. Ook de kleine hondjes die fier een tienjarig kind uit het water halen, ontbreken niet. Weer anderen schilderen in het breede de weldaden die de hond en de andere dieren den mensch bewijzen. Anderen is het vooral om de zedenles te doen.

B. Vorm. — Nog altijd zijn er talrijke fouten tegen de eenvoudigste regels van de spraakleer : Hij loopten en trekten, zij hebben geweest, het ongeluk is gekomt, enz. Deze opmerkingen gelden insgelijks voor de Duitsche opstellen. Voorbeelden van fouten tegen de spraakleer zijn er bij de vleet : Er trat in einem Wald, ein Dorf welcher liegt, enz.

III. Algemeen oordeel. — *Zwak.*

IV. Wenschen van den keurraad. — Zich toeleggen op de spraakleer.

II. — Vlaamsche streek.

I. Uitslag.

	A.	B.	C.	
Aanwezige mededingsters.	75	9	6	90
	—	—	—	—
0.9	»	»	»	»
0.8	5	»	»	5
0.7	6	3	4	13
0.6	15	2	»	17
0.5	18	3	2	21
Beneden de 0.5	31	1	2	34
Witte bladen	»	»	»	»

II. — Opmerkingen van den keurraad.

A. Onderwerp. — *Vóór eene uitstalling van kinderspeelgoed. Uwe overdenkingen aangaande de bestemming van dit speelgoed. Uwe herinneringen.* Er is geene groote verscheidenheid in de wijze waarop dit overigens eenvoudig onderwerp behandeld wordt. De eenen blijven langer stil bij de uitstalling zelve, de anderen liever bij de herinneringen. Ook in de bestemming van het speelgoed is geene afwisseling. Dit brengt eene zekere eentonigheid te weeg. Het best geslaagd zijn de herinneringen — natuurlijk — want voor het jonge meisje zijn de kinderjaren de schoonste tijd.

B. Vorm. — 't Zijn nog altijd de gallicismen, die zelfs de beste opstellen ontsieren : in feest zijn — twijfelen tusschen koeken en speelgoed — bewogen straten, enz.

III. Algemeen oordeel. — *Voldoend.*

IV. Wenschen van den keurraad. — Meer letten op zuiverheid van taal.

II. — Partie scientifique.

SCIENCES NATURELLES.

I. — Résultats.

	242 concurrentes.
0.9. . .	1
0.8. . .	9
0.7. . .	27
0.6. . .	57
0.5. . .	76
Moins des 0.5. . .	72
Feuilles blanches . . .	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Dans beaucoup de travaux, les expériences faisant connaître la cause du son ne se trouvent pas mentionnées. La plupart des élèves affirment que l'air vibre, mais ne bouge pas lorsqu'il transmet le son. Il y a confusion entre écho multiple et écho polysyllabique.

Perdant de vue que dans la théorie de la lumière l'image est une chose immatérielle, un grand nombre de concurrentes écrivent image pour objet.

Le paratonnerre Melsens et le principe sur lequel repose son efficacité pouvaient être cités.

Les premiers soins généraux à donner en cas d'empoisonnement sont décrits sans aucune précision. Les noms et les formules chimiques de l'eau de Javel et du sublimé corrosif sont donnés d'une façon erronée.

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant.*

IV. — Vœux du jury.

Les explications doivent être accompagnées d'expériences simples et démonstratives, surtout quand ces expériences ne nécessitent pas un matériel coûteux.

Il ne faut pas confondre une comparaison avec la démonstration d'un principe si l'on veut éviter des erreurs.

Quand les mathématiques peuvent s'appliquer aux phénomènes de la nature, il faut y avoir recours : l'enchaînement des sciences est fait pour intéresser les élèves. Ainsi, on déduit géométriquement l'image d'un point lumineux, dans un miroir plan, des lois de la réflexion et l'image d'un objet en résulte aussitôt.

La nature et la dose des antidotes doivent attirer spécialement l'attention : une erreur peut avoir ici des conséquences fatales.

Il vaut mieux se contenter du nom vulgaire des substances si l'on pense que les termes scientifiques seront oubliés ou confondus. Les précautions à prendre dans l'emploi des corps dangereux doivent toujours être signalées avec soin.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

Langue française.

Première langue : très satisfaisant.

Seconde langue : satisfaisant.

Langues germaniques.

Néerlandais, première langue : satisfaisant.

Allemand, seconde langue : faible.

Id. seconde langue : satisfaisant.

Sciences naturelles.

Très satisfaisant.

XCVI

Circulaire aux auteurs et aux éditeurs d'ouvrages classiques ou de livres à donner en prix, soumis à l'examen du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

12 mars 1910.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour votre information, un exemplaire des nouvelles instructions aux auteurs et aux éditeurs qui désirent soumettre des ouvrages classiques ou des livres à donner en prix à l'examen du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Ces nouvelles instructions entreront en vigueur à partir de ce jour.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre.

B^{on} DESCAMPS.

(Voir texte de cet avis aux annexes du XIX^e Rapport triennal, pp. 124 et suiv.)

XCVII

Franchises postales. — Circulaire aux Directeurs et aux Directrices des écoles moyennes de l'État.

12 mars 1910.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un arrêté royal du 15 février dernier, qui paraîtra incessamment au *Moniteur*, détermine à nouveau les franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics.

Il résulte de cet arrêté que vous pouvez correspondre, *sous bande*, avec :

- 1° L'inspecteur général de l'enseignement moyen ;
- 2° Les inspecteurs de l'enseignement moyen ;
- 3° L'inspecteur de l'enseignement du dessin ;
- 4° — — de la musique ;
- 5° — — de la gymnastique ;
- 6° Le président de la ligue patriotique contre l'alcoolisme ;
- 7° Les présidents des commissions provinciales des fondations de bourses d'études (sous bande ou sous enveloppe ouverte avec la faculté de fermer, c'est-à-dire de mettre sous pli cacheté, *mais seulement en cas de nécessité*).

Le droit de correspondre est réciproque.

L'arrêté royal prérappelé sera mis en vigueur le 1^{er} mai prochain.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.

XCVIII

Franchises postales. — Circulaire aux Bourgmestres des localités sièges : d'un collège communal ; d'un collège patronné ; d'une école moyenne communale pour garçons ; d'une école moyenne patronnée ou d'une école moyenne communale pour filles.

12 mars 1910.

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un arrêté royal du 15 février dernier, qui paraîtra incessamment au *Moniteur*, détermine à nouveau les franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics.

Il résulte de ce document que le Directeur (la Directrice), de... situé dans votre localité, peut correspondre, *sous bande*, avec :

- 1° L'inspecteur général de l'enseignement moyen ;
- 2° Les inspecteurs de l'enseignement moyen ;
- 3° L'inspecteur de l'enseignement du dessin ;
- 4° — — de la musique ;
- 5° — — de la gymnastique ;
- 6° Les présidents des commissions provinciales de bourses d'études (sous bande ou sous enveloppe ouverte avec la faculté de fermer, c'est-à-dire, de mettre sous pli cacheté, *mais seulement en cas de nécessité*) ;
- 7° Le président de la ligue patriotique contre l'alcoolisme.

Le droit de correspondre est réciproque.

L'arrêté royal prérappelé sera mis en vigueur le 1^{er} mai prochain.

Je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, de porter le contenu de la présente dépêche à la connaissance du chef de votre établissement.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

XCIX

Franchises postales. — Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales, des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons et des écoles moyennes de l'Etat, pour filles.

12 mars 1910.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un arrêté royal du 13 février dernier, qui paraîtra incessamment au *Moniteur*, détermine à nouveau les franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics.

Il résulte de cet arrêté que vous pouvez correspondre, *sous bande*, avec :

- 1° Le commissaire de votre arrondissement ;
- 2° L'inspecteur général de l'enseignement moyen.

Le droit de correspondre est réciproque.

L'arrêté royal prérappelé sera mis en vigueur le 1^{er} mai prochain

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

C

Circulaire à l'Inspecteur Général et aux Inspecteurs de l'Enseignement moyen. — Franchises postales.

12 mars 1910.

MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
MONSIEUR L'INSPECTEUR,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un arrêté royal du 13 février dernier, qui paraîtra incessamment au *Moniteur*, détermine à nouveau les franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics.

Il résulte de cette disposition que vous pouvez correspondre *sous bande* avec :

Pour l'Inspecteur Général :

1. Les bourgmestres ;
2. Les inspecteurs de l'enseignement moyen ;

3. Les préfets des études des athénées et des collèges ;
4. Les directeurs et les directrices des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes et collèges subsidiés par le Trésor public ;
5. Les membres du personnel des établissements d'enseignement moyen ;
6. Les présidents et les membres des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes ;
7. Le président de la ligue patriotique contre l'alcoolisme.

Pour les Inspecteurs de l'Enseignement moyen :

1. Les bourgmestres ;
2. L'inspecteur général de l'enseignement moyen ;
3. Les inspecteurs de l'enseignement moyen ;
4. Les préfets des études des athénées royaux et des collèges ;
5. Les directeurs et les directrices des écoles moyennes de l'État et des écoles et collèges subsidiés par le Trésor public ;
6. Le président de la ligue patriotique contre l'alcoolisme.

Pour les Inspecteurs du dessin et de la musique :

1. Les bourgmestres ;
2. Les préfets des études des athénées et des collèges ;
3. Les directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État, ainsi que des écoles moyennes et collèges subventionnés par le Trésor public.

Pour l'Inspecteur de gymnastique :

Les directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État, ainsi que des écoles moyennes et collèges subventionnés par le Trésor public.

Pour tous :

Le droit de correspondre est réciproque.

L'arrêté royal prérappelé sera mis en vigueur le 1^{er} mai prochain.

Vous voudrez bien, Monsieur l'Inspecteur, conserver la présente dépêche dans les archives de l'inspection.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.



CI

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Franchises postales.

12 mars 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un arrêté royal du 15 février, qui paraîtra incessamment au *Moniteur*, détermine à nouveau les franchises postales attribuées aux autorités et aux fonctionnaires publics.

Il résulte de cet arrêté que vous pouvez correspondre, *sous bande*, avec :

1. L'inspecteur général de l'enseignement moyen ;
2. Les inspecteurs de l'enseignement moyen ;
3. L'inspecteur de l'enseignement du dessin ;
4. — — — de la musique ;
5. — — — de la gymnastique ;
6. Les présidents des commissions provinciales des fondations de bourses d'études (sous bande ou sous enveloppe ouverte avec la faculté de fermer, c'est-à-dire de mettre sous pli cacheté, *mais seulement en cas de nécessité*) ;
7. Le président du jury d'homologation des certificats d'études moyennes.

Le droit de correspondre est réciproque.

L'arrêté royal prérappelé sera mis en vigueur le 1^{er} mai prochain.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.



CH

Circulaire aux Gouverneurs de province et aux Directeurs et Directrices des sections normales moyennes de l'Etat, des écoles moyennes normales libres, etc. — Conditions auxquelles seront délivrés les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Modification.

23 mars 1910.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un arrêté royal du 23 février dernier fixe à 1911 la mise en vigueur de l'arrêté royal du 10 novembre 1909 qui modifie les conditions auxquelles seront délivrés les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État.

En conséquence, par disposition transitoire, les personnes non munies du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen ou de régente d'école moyenne, ou de celui d'instituteur ou d'institutrice primaire, pourront être admises, en 1910, aux examens conduisant aux diplômes dont il s'agit.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.



CIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, aux Directeurs et aux Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Fête patronale de S. M. le Roi Albert et anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Roi Léopold I^{er}.

29 avril 1910.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision du Roi, la fête patronale de Sa Majesté sera célébrée le 26 novembre.

Sa Majesté désire que l'on continue à solenniser le 21 juillet, anniversaire de l'avènement au trône de Léopold I^{er}.

Les cours seront donc suspendus, dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat, le 21 juillet et le 26 novembre.

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.

Cette circulaire a été transmise, pour information, aux bourgmestres des communes sièges d'un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen.

CIV

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat, etc. — Professeurs de langues germaniques. — Bourses de voyage.

7 mai 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Le Gouvernement affectera une somme de 5,500 francs à la collation de bourses de voyage, de 250 francs chacune, à des professeurs de langues germaniques attachés aux établissements d'enseignement moyen, en vue de leur permettre d'assister aux cours de vacances qui seront organisés, en 1910, dans certaines universités d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande.

Ces bourses seront réparties ainsi qu'il suit :

Athénées royales	5 bourses
Collèges communaux	2 —
— patronnés	2 —
Ecoles moyennes de l'Etat, pour garçons . . .	6 —
— — — pour filles	5 —
— communales et patronnées	2 —
Sections normales moyennes à Gand et à Nivelles	1 —
— — — à Bruxelles et à Liège	1 —

Les professeurs d'allemand se rendront à Marbourg afin de suivre les cours

de vacances qui y sont organisés chaque année. Les professeurs de flamand et d'anglais trouveront en Hollande et en Angleterre l'occasion de s'exercer, dans des conditions analogues, à la pratique de la langue qu'ils enseignent.

Les programmes des cours de vacances de 1910 seront communiqués en temps utile aux intéressés.

Je vous prie, M..., de vouloir bien me faire parvenir, *avant le 15 de ce mois*, vos propositions pour l'allocation des bourses de voyage.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

CV

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.

26 mai 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la troisième conférence professorale de l'année scolaire en cours :

« Dans les classes inférieures, l'enseignement de la grammaire d'une langue étrangère ne sera-t-il qu'occasionnel, ou bien devra-t-il se donner d'une façon systématique?

L'emploi de la langue maternelle de l'élève sera-t-il nécessaire dans cet enseignement et jusqu'à quel point?

Jusque dans quelle classe la grammaire devra-t-elle s'enseigner?

Déterminez la tâche grammaticale incombant à chaque classe pour chacune des langues germaniques ».

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

(VI)

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État, etc.
Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Papier de deuil.

8 juin 1910.

MONSIEUR,

Comme suite à ma dépêche du 20 décembre 1909, 3^e section, n^o 4906, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le deuil pour S. M. le Roi Léopold II prendra fin le 18 de ce mois.

A partir de cette date, les pièces de la correspondance administrative ne devront plus être expédiées sur du papier encadré de noir.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CVII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs des écoles moyennes de l'État. — Cours temporaire de travail manuel.

12 juillet 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai décidé d'organiser dans les locaux de la section normale moyenne de l'État, à Gand, du 17 août au 3 septembre prochain, un cours temporaire destiné à initier les professeurs de dessin à l'enseignement des travaux manuels scolaires.

Ce cours est réservé aux professeurs de dessin en fonctions dans les athénées, les collèges et les écoles moyennes, ainsi qu'aux instituteurs des sections préparatoires annexées à ces derniers établissements.

Il sera donné par MM. *Hermanne*, professeur de travail manuel à la section normale moyenne de l'État, à Gand, et *Croiselet*, professeur de travail manuel à l'école normale de Huy, sous la direction de M. l'inspecteur *Montfort*, chargé également de donner aux auditeurs du cours des conférences sur l'organisation et la méthodologie de l'enseignement des travaux manuels.

Le programme du cours comprendra :

1° Des conférences sur l'organisation de travaux manuels et la méthodologie de cet enseignement ;

2° Des exercices pratiques de modelage, de cartonnage, de sculpture, de travail du bois ; occupations artistiques diverses.

Le nombre des admissions au cours est limité à cinquante.

Les auditeurs pourront recevoir le logement et la nourriture à la section normale même, moyennant une rétribution de 2 francs par jour.

Je vous prie de notifier d'urgence ces dispositions aux intéressés et de me faire parvenir les demandes d'inscription *avant le 23 juillet*.

Vous voudrez bien indiquer en regard des noms des inscrits si ceux-ci désirent être nourris et logés à la section normale.

Pour le Ministre :
Le Directeur général.
T. KLOMPERS.

CVIII

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen du degré supérieur. — Concours général. — Epreuve en langue grecque en 4^e grecque-latine.

10 juin 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur l'avis du Conseil de perfec-

tionnement de l'instruction moyenne, j'ai décidé qu'à partir de l'année 1910, l'épreuve en langue grecque, au Concours général des 4^{es} grecques-latines, consistera en un thème sans dictionnaire et non plus en une version.

Les éléments de cet exercice seront empruntés pour la grammaire au programme officiel de la classe de 4^e, pour le vocabulaire à l'Anabase de Xénophon, livre II.

L'accentuation ne sera pas exigée; les concurrents se borneront à marquer correctement les esprits.

Veillez sans tarder, Monsieur le } Préfet,
 } Directeur, avertir de la nouvelle
mesure les professeurs qu'elle concerne.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

CIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles 1910. — Conférences et cours de vacances.

5 juillet 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques exemplaires du programme des *Conférences* organisées par la classe de l'enseignement moyen à l'exposition de Bruxelles.

Je vous prie de distribuer ce programme aux membres du personnel de votre établissement.

Indépendamment de ces conférences, il sera institué des *cours de vacances* dont le sommaire paraîtra prochainement et qui auront pour objet l'enseignement théorique et pratique des branches principales des programmes de l'instruction moyenne du second degré.

Le Gouvernement attache à ces initiatives une importance toute particulière. Il est convaincu que l'œuvre entreprise aura les meilleurs résultats pour l'enseignement public.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

CX

Circulaire aux Bourgmestres et Échevins des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Exposition de Bruxelles 1910. — Conférences et cours de vacances.

5 juillet 1910.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques exemplaires du programme des

conférences organisées par la classe de l'enseignement moyen à l'exposition de Bruxelles.

Ces exemplaires sont destinés aux membres du personnel de votre établissement communal d'instruction moyenne.

Indépendamment de ces conférences, il sera institué des *cours de vacances* dont le sommaire paraîtra prochainement et qui auront pour objet l'enseignement théorique et pratique des branches principales des programmes de l'instruction moyenne du second degré.

Le Gouvernement attache à ces initiatives une importance toute particulière. Il est convaincu que l'œuvre entreprise aura les meilleurs résultats pour l'enseignement public.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910.

SECTION BELGE.

Salle des conférences du groupe I (Education et enseignement).

Classe 2. Enseignement moyen.

CONFÉRENCES.

PROGRAMME.

7 juillet, à 15 heures. *M. Daxhelet, A.*, professeur à l'athénée royal d'Ixelles : L'histoire de la renaissance des lettres françaises en Belgique à l'époque contemporaine.

14 juillet, à 15 heures. *M. Fris, V.*, professeur à l'athénée royal de Gand : La formation des villes flamandes (avec projections lumineuses).

21 juillet, à 15 heures. *M^{lle} Biermé, M.*, professeur à la section normale moyenne de l'Etat à Liège : La mélodie chez les musiciens belges (avec audition musicale par *M^{lle} R. Piers* — Lieder flamands et français).

28 juillet, à 15 heures. *M. Sabbe, M.*, professeur à l'athénée royal de Malines : De letterkundige geschiedenis van het oude Vlaamsche Volkslied (met muzikale uitvoering).

4 août, à 15 heures. *M. Seligmann, M.*, professeur à l'athénée royal de Bruxelles : Le rôle des théories récentes dans les cours de physique de l'enseignement moyen (avec expériences).

11 août, à 15 heures. *M. Kenna, G.*, professeur à l'athénée royal de Liège : L'origine des montagnes et des vallées (avec projections lumineuses).

18 août, à 15 heures. *M^{lle} Monod, L.*, directrice de la section normale moyenne de l'Etat, à Bruxelles : Conférence pédagogique. « Le bon maître se sent à l'étroit dans l'école et dans les programmes ; il regarde au delà : la vie, la nature, la patrie, l'humanité. » (Lavisserie).

25 août, à 15 heures. *M. Grégoire, A.*, professeur à l'athénée royal de

Huy : L'emploi des machines parlantes dans l'enseignement des langues vivantes.

1^{er} septembre, à 15 heures. *M. Van Puyvelde, L.*, professeur à l'athénée royal de Gand : Het eerste klassieke tijdvak van onze Belgische schilderkunst. — De vlaamsche primitieven (met lichtbeelden). La première période classique de la peinture nationale. — Les primitifs flamands (avec projections lumineuses).

8 septembre, à 15 heures. *M. Gallet, R.*, professeur à l'athénée royal de Charleroy : Les poètes belges et l'école.

15 septembre, à 15 heures. *M. Stassart* : La littérature belge d'expression française.



CXI

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Envoi des brochures publiées à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles 1910.

14 juillet 1910

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour la bibliothèque de l'établissement d'instruction moyenne que vous dirigez, un exemplaire des brochures suivantes que mon Département a publiées à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles :

- 1^o Conférences professorales dans les athénées royaux ;
- 2^o Enseignement normal. Programmes des cours et des examens ;
- 3^o Horaires et programmes des études dans les écoles moyennes de l'État ;
- 4^o Bibliographie de l'enseignement moyen.

Pour le Ministre :
Le Directeur général
T. KLOMPERS.



CXII

*Circulaire aux Chefs des établissements d'instruction moyenne de l'État.
Cours de vacances.*

30 juillet 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous adresser, comme suite à ma circulaire du 5 juillet, n^o 1962, deux exemplaires du programme des cours de vacances qui seront

donnés, à partir du 22 août prochain, dans les locaux de l'athénée royal de Bruxelles.

Je vous prie de notifier ce programme aux membres du personnel de votre établissement, en attirant leur attention sur l'importance et la diversité des matières qu'il embrasse.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer, les cours de vacances de cette année s'adressent spécialement aux professeurs des écoles moyennes, mais ils ne sont pas sans intérêt pour l'enseignement moyen du degré supérieur.

Les professeurs qui désirent les suivre devront me faire parvenir leur demande d'inscription, par votre intermédiaire, *avant le 10 août*, en ayant soin de désigner les leçons (partie littéraire ou partie scientifique) auxquelles ils comptent assister.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

COURS DE VACANCES.

(Dans les locaux de l'athénée royal de Bruxelles, rue du Chêne.)

COMITÉ D'HONNEUR.

Président : M. le Baron Descamps, Ministre des Sciences et de Arts.

Vice-Présidents : MM. Max, Ad., bourgmestre de la ville de Bruxelles ;

Braun, A., sénateur, président du groupe de l'éducation et de l'enseignement à l'Exposition de Bruxelles ;

Mansion, P., ff. président du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne ;

Klompers, Th., directeur général de l'enseignement moyen au ministère des Sciences et des Arts ;

COMITÉ ORGANISATEUR.

Président : M. Goemans, L., inspecteur général de l'enseignement moyen ;

Vice-Présidents : MM. Crombez, Duqué, Habets et Ploumen, inspecteurs de l'enseignement moyen ;

Secrétaires : MM. Gillot et Liégeois, professeurs à l'athénée royal d'Ixelles ;
Scharff, professeur à l'athénée royal de Liège ;

Wittmann, professeur à l'athénée royal d'Ixelles.

Membres : MM. Buisseret, préfet des études à l'athénée royal d'Ixelles ;

Valentin, préfet des études à l'athénée royal de Bruxelles ;

M^{lles} Monod, directrice de l'école normale moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;

Rijckmans, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-Saint-Jean ;

MM. Courtoy, directeur de l'école moyenne communale, pour garçons, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles ;

Roegiers, directeur de l'école normale moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand ;

Stiernet, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek.

PROGRAMME DES COURS.

Partie littéraire (Première semaine) :

Lundi 22 août.

9-10 h. M. *Grégoire*, professeur à l'athénée royal de Huy : Une leçon fondamentale de phonétique.

10-11 h. M. *Fabritius*, professeur à l'athénée royal d'Arlon : Die Anwendung der Lichtbilder im fremdsprachlichen Unterricht.

11-12 h. M. *Van den Daele*, professeur à l'athénée royal de Mons : La littérature flamande contemporaine (français).

Mardi 23 août.

9-10 h. M. *Bourg*, professeur à l'athénée royal d'Ath : Praktische Winke für die Aussprache des Deutschen auf Grundlage der Phonetik.

10-11 h. M. *Grégoire* : Une leçon fondamentale de phonétique (suite et fin).

11-12 h. M. *De Neef*, professeur à l'athénée royal de Louvain : Algemeen overzicht van de Germaansche taalkunde.

Mercredi 24 août.

9-10 h. M. *Grégoire* : Les vices de la prononciation.

10-11 h. M. *Bourg* : Praktische Winke u. s. w. (suite et fin).

11-12 h. M. *Feller*, professeur à l'athénée royal de Verviers : Quelle place le Wallon doit-il occuper dans l'enseignement du français en Belgique romane ?

3-4 h. M. *Dony*, professeur à l'athénée royal de Mons : L'analyse du tableau de G. Wappers : Episode des journées de septembre 1830 (français).

Jeudi 25 août.

9-10 h. M. *Kleyntjens*, professeur à l'athénée royal de Louvain : Vergelijkende klankleer van het Nederlandsch en het Engelsch met het oog op het onderwijs dier talen in 't Vlaamsche land.

10-11 h. M. *Liégeois*, professeur à l'athénée royal d'Ixelles . L'enseignement de la grammaire française.

Après-midi : Conférence (Voir programme spécial).

Vendredi 26 août.

9-10 h. M. *Liégeois* : L'enseignement de la grammaire française (suite).

10-11 h. M. *Kleyntjens* : Vergelijkende klankleer enz. (suite et fin).

11-12 h. M. *Brants*, professeur à l'athénée royal de Bruxelles : Die germanische Mythologie. Ein Vortrag mit Lichtbildern nach ursprünglicher clichés.

Samedi 27 août.

9-10 h. M. *Meyer*, professeur à l'athénée royal de Malines : L'explication littéraire (Principes et applications).

10-11 h. M. *Houben*, professeur à l'athénée royal de Liège : Vergelijkende klankleer van het Nederlandsch en het Engelsch met het oog op het onderwijs dier talen in 't Vlaamsche land.

11-12 h. M. *Brants* : Die germanische Mythologie u. s. w. (suite et fin).

Partie scientifique (Première semaine) :

Lundi 22 août.

9-10 h. M. *Cornet*, professeur à l'athénée royal de Bruxelles : Zoologie (Étude d'un type : Poissons et morphologie).

10-11 h. M. *Seligmann*, professeur à l'athénée royal de Bruxelles : La physique moderne (unités électriques, courants induits, mouvements périodiques, décharges électriques dans le vide, conservation de l'énergie, liquéfaction des gaz, etc.).

3-5 h. M. *Francotte*, professeur à l'athénée royal de Bruxelles, membre de l'académie royale des sciences : La chimie pratique dans l'enseignement moyen (leçons et manipulations).

Mardi 23 août.

9-10 h. M. *Cornet* : Zoologie (classification des poissons. Suite à l'étude d'un type).

10-11 h. M. *Seligmann* : La physique moderne (suite).

11-12 h. M. *Francotte* : La chimie pratique (suite).

Mercredi 24 août.

9-10 h. M. *Cornet* : Zoologie (suite).

10-11 h. M. *Seligmann* : La physique moderne (suite).

Jeudi 25 août.

9-10 h. M. *Cornet* : Physiologie humaine (la digestion).

10-11 h. M. *Seligmann* : La physique moderne (suite).

11-12 h. M. *Francotte* : La chimie pratique (suite).

Vendredi 26 août.

9-10 h. M. *Cornet* : Physiologie végétale (germination).

10-11 h. M. *Seligmann* : La physique moderne (suite).

11-12 h. M. *Francotte* : La chimie pratique (suite).

Samedi 27 août.

9-10 h. M. *Cornet* : La valeur éducative des sciences naturelles.

10-11 h. M. *Seligmann* : La physique moderne (suite).

PARTIE LITTÉRAIRE (deuxième semaine) :

Lundi 29 août.

- 9-10 h. M. *Houben* : Vergelijkende klaukleer, enz. (suite et fin).
10-11 h. M. *Meyer* : L'explication littéraire (suite).
11-12 h. M. *Wattez*, professeur à l'athénée royal d'Anvers : Een Germaansch heldendicht : Goedroea.

Mardi 30 août.

- 9-10 h. M. *Meyer* : L'explication littéraire (suite et fin).
10-11 h. M. *De Clercq*, professeur à l'athénée royal de Gand : De Nederlandsche lyriek (letterkundige ontleding).
11-12 h. M^{lle} *Tobler*, professeur à l'école normale moyenne de l'État à Liège : Le poème des Niebelungen à travers les âges, de l'Edda aux opéras et à Dornröschen.

Mercredi 31 août.

- 9-10 h. M. *Deschamps*, professeur à l'athénée royal de Huy : Analyse des caractères essentiels du vers français chez les poètes classiques et les poètes modernes.
10-11 h. M. *De Clercq* : De Nederlandsche lyriek, enz. (suite et fin).
11-12 h. M^{lle} *Biermé*, professeur à l'école normale moyenne de l'État à Liège : La femme au moyen-âge au point de vue arts, sciences, lettres.

Jeudi 1^{er} septembre.

- 9-10 h. M. *Deschamps* : Analyse des caractères essentiels du vers français chez les poètes classiques et les poètes modernes (suite et fin).
10-11 h. M. *Fabritius* : Der Briefwechsel im allgemeinen, die Handelskorrespondenz u. die Handelsgeographie im fremdsprachlichen Unterricht.
Après-midi : Conférence. (Voir programme spécial.)

Vendredi 2 septembre.

- 9-10 h. M. *Van Puyvelde*, professeur à l'athénée royal de Gand : Het genot van de woordkunst.
10-11 h. M. *Henen*, professeur à l'athénée royal d'Anvers : F. Séverin. La solitude heureuse (analyse).
11-12 h. M. *Feytmans*, professeur à l'athénée royal d'Ostende : La littérature directe.
3 h. M. *Bovy*, professeur à l'athénée royal de Bruxelles : L'orientation de l'enseignement du français dans l'enseignement moyen du 2^d degré.

Samedi 3 septembre.

- 9-10 h. M. *Van Hauwaert*, professeur à l'athénée royal de Gand : Schillers Balladen (litterarische Analyse ausgewählter Gedichte).
10-11 h. M. *Henen* : Émile Verhaeren. Les visages de la vie (analyse).
11-12 h. M. *Van Puyvelde* : Het genot van de woordkunst (suite et fin).

PARTIE SCIENTIFIQUE (deuxième semaine).

Lundi 29 août.

9-10 h. *M. Preys*, professeur à l'athénée royal d'Anvers : Des sociétés en nom collectif et des sociétés en commandite simple.

10-11 h. *M. Zels*, docteur en géographie : La Belgique et sa ceinture dorée.

11-12 h. *M. Kemna*, professeur à l'athénée royal de Liège : Les projections lumineuses et les cours de sciences dans l'enseignement moyen.

Mardi 30 août.

9-10 h. *M. Preys* : Constitution, administration et surveillance des sociétés anonymes.

10-11 h. *M. Zels* : Géographie physique et économique du Congo belge.

3-4 h. *M. Kemna* : La réunion de collections pour projections lumineuses.

Mercredi 31 août.

9-10 h. *M. Preys* : Organisation de la comptabilité des sociétés anonymes.

10-11 h. *M. Zels* : Géographie physique et économique du Congo belge (suite).

11-12 h. *M. Kemna* : La technique de la lanterne à projections.

Jeudi 1^{er} septembre.

9-10 h. *M. Preys* : Bilan et compte pertes et profits.

11-12 h. *M. Zels* : Géographie physique et économique du Congo belge (suite).

Vendredi 2 septembre.

9-11 h. *M. Preys* : Assemblées générales. Modifications, transformation, liquidation des sociétés anonymes.

11-12 h. *M. Zels* : La géologie et l'enseignement de la géographie.

Samedi 3 septembre.

9-10 h. *M. Preys* : Des sociétés en commandite par actions ; des sociétés coopératives ; des associations commerciales.

10-11 h. *M. Zels* : La géologie et l'enseignement de la géographie (suite).

11-12 h. *M. Kemna* : Une leçon-type sur un sujet de géographie : L'origine des montagnes et des vallées.

Excursions communes aux deux sections :

Mardi 23 août, à 3 h. Visite de l'Hôtel de ville de Bruxelles.

Lundi 29 août, à 2 h. Excursion à Tervueren. Visite du Musée colonial et de l'Exposition coloniale.

Mercredi 31 août, à 2 1/2 h. Visite de l'Exposition de l'Art belge au XVII^e siècle.

CXIII

Circulaire aux Bourgmestres des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Exposition de Bruxelles, 1910. Envoi du catalogue du compartiment de l'enseignement moyen.

25 août 1910.

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du catalogue du compartiment de l'enseignement moyen à l'exposition de Bruxelles.

Cette publication est destinée aux archives } du collège communal patronné
de l'école moyenne communale,
de votre localité.

Pour le Ministre :
Le chef de division,
LOUIS DE SAN.

CXIV

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles, 1910. Catalogue du compartiment de l'enseignement moyen.

25 août 1910.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du catalogue du compartiment de l'enseignement moyen à l'Exposition de Bruxelles.

Cette publication est destinée aux archives du bureau administratif.

Pour le Ministre :
Le chef de division,
LOUIS DE SAN.

CXV

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles, 1910. Catalogue du compartiment de l'enseignement moyen.

25 août 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du catalogue du compartiment de l'enseignement moyen à l'Exposition de Bruxelles.

Cette publication est destinée aux archives de votre établissement.

Pour le Ministre :
Le chef de division,
LOUIS DE SAN.

Circulaire aux Gouverneurs de province. — Nomination des professeurs des établissements provinciaux ou communaux.

7 septembre 1890.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Aux termes de l'art. 51 de la loi du 1^{er} juin 1850, la nomination des professeurs des établissements provinciaux ou communaux d'enseignement moyen est faite conformément aux lois du 30 mars et du 30 avril 1836.

Le droit de nomination des conseils communaux n'est cependant pas absolu. Il ne peut s'exercer que dans les limites tracées par les articles 5, 6 et 7 de la loi du 15 juin 1881, l'article 1^{er} de la loi du 6 février 1887 et l'article 48 de la loi du 10 avril 1890 - 5 juillet 1891.

Suivant ces dispositions, nul ne peut être nommé aux fonctions de professeur ou de préfet des études dans les collèges provinciaux ou communaux s'il n'a obtenu le grade de docteur en philosophie et lettres, de docteur en sciences physiques et mathématiques ou de docteur en sciences naturelles, préparatoire au professorat de l'enseignement moyen, ainsi que l'entérinement de son diplôme, conformément aux dispositions de la loi. Cependant ceux qui, par application de l'article 5 de la loi de 1881, ont obtenu le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, peuvent continuer à remplir les mêmes fonctions.

Les directeurs et régents des écoles moyennes provinciales ou communales doivent être porteurs du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur. Sont toutefois dispensés de la production de ce diplôme les docteurs en philosophie et lettres et les docteurs en sciences.

Les titulaires chargés de l'enseignement dans les sections préparatoires annexées aux écoles moyennes doivent, d'après l'article 27 § 2 de la loi du 1^{er} juin 1850 rapproché de l'article 9 de la loi du 15 septembre 1893, être munis du diplôme d'instituteur primaire ou d'un diplôme de l'enseignement moyen du second degré.

Pour être nommé aux fonctions de maître d'études ou de surveillant dans un collège, il faut avoir subi avec succès au moins une des épreuves soit de la candidature en philosophie et lettres, soit de la candidature en sciences, ou être porteur d'un certificat d'études complètes d'humanités anciennes.

Pour être appelé aux fonctions de surveillant dans une école moyenne de garçons, il faut être porteur du diplôme d'instituteur primaire.

Pour être nommée surveillante dans une école moyenne de filles, il faut avoir obtenu le diplôme d'institutrice. Le même diplôme donne provisoirement accès aux autres fonctions dans ces écoles.

En outre, nul ne peut être appelé au professorat dans l'enseignement moyen, s'il n'est belge ou naturalisé. Cette dernière condition n'est toutefois exigée, ni des personnes qui occupaient en 1881 un emploi de directeur ou de professeur dans un établissement dirigé ou subsidié par la province ou la commune, ni des professeurs de langues vivantes, d'arts graphiques, de

musique, de gymnastique ainsi que des maitresses de travaux à l'aiguille.

Afin d'assurer l'observation stricte de ces dispositions, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, d'inviter les administrations communales des villes de votre province qui sont le siège d'un établissement communal d'enseignement moyen, de vous notifier, à l'avenir, toutes les nominations faites par les conseils communaux. Ces notifications vous seront adressées dans la forme déterminée par la circulaire ministérielle du 21 décembre 1897 [16^e rapport triennal, page 224] ; les administrations communales annexeront au tableau de renseignements prescrit par cette circulaire une copie certifiée conforme des diplômes des intéressés et, en outre, un certificat d'indigénat, afin de permettre à l'autorité supérieure de s'assurer si les titulaires désignés sont légalement aptes à exercer les fonctions qui leur sont conférées.

Avant de me transmettre ces pièces, vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, vous assurer si toutes les prescriptions légales sont remplies. Dans la négative, je vous prie de prendre un arrêté suspendant l'exécution des résolutions des conseils communaux, qui ne seraient pas conformes à la loi.

Il est à remarquer que le Gouvernement peut dispenser des conditions de nationalité, de diplôme, d'examen ou de certificat prescrites par la loi.

Toutefois, lorsque la place vacante est sollicitée par un candidat diplômé concurremment avec un candidat non diplômé, la dispense ne peut être accordée à ce dernier, par application de l'article 7, paragraphe final de la loi du 15 juin 1881, que sur avis conforme du conseil de perfectionnement.

Si, au contraire, la place vacante n'est sollicitée par aucun candidat muni du diplôme légal, le Gouvernement peut, aux termes de l'article 2 de la loi du 6 février 1887, autoriser la commune à nommer un candidat non diplômé, sous réserve d'une épreuve de capacité à subir devant un jury spécial.

Si donc, des administrations communales sollicitent des dispenses en faveur de candidats non munis du diplôme légal, qu'elles désirent attacher soit à leur collège soit à leur école moyenne, elles doivent continuer à se conformer aux formalités prescrites par la circulaire ministérielle du 5 février 1867.

Le Ministre,

F. SCHOLLAERT.

CXVII

Circulaire aux Gouverneurs de province. — Renouvellement des membres des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat.

20 septembre 1910.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Le mandat triennal des membres des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat expirant le 31 décembre prochain, il y a lieu de renouveler ces collèges pour la période 1911-1912-1913. Conformément à l'article 2 des arrêtés royaux du 7 juillet 1851 et du 10 juin 1852,

qui règlent la composition et les attributions générales des bureaux d'administration, les conseils communaux auront à procéder au choix des nouveaux candidats *deux mois* avant le terme assigné au renouvellement des bureaux.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, d'inviter les administrations communales intéressées à vous faire parvenir, en temps utile, les présentations du conseil pour cet objet.

Vous aurez soin de me transmettre ces présentations *dans le plus bref délai*, en me faisant connaître votre avis sur les candidats présentés et après vous être assuré qu'ils réunissent les conditions réglementaires pour être proposés au choix du Gouvernement.

Ces conditions se trouvent énumérées dans une circulaire ministérielle du 15 octobre 1898. J'insiste spécialement sur les suivantes :

Acceptation éventuelle de tous les candidats et non-incompatibilité résultant de la parenté ou de l'alliance, soit entre eux, soit avec des membres du collège échevinal ou du personnel de l'établissement administré.

Je crois devoir vous rappeler aussi que le choix des candidats doit se faire au scrutin secret et que deux candidats, un premier et un second, doivent être présentés pour chaque place et dans la même catégorie (dans le conseil ou hors du conseil). (Circulaire du 3 décembre 1856, rappelée dans celle du 15 octobre 1898)

Il conviendrait d'adopter pour ces présentations un tableau uniforme, qui indiquerait, en regard du nom de chacun des membres sortants, les noms des personnes présentées comme premier et comme second candidats, dans le sein du conseil communal ou en dehors du conseil, avec, dans la colonne d'observations, la mention de leur acceptation éventuelle.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXVIII

Circulaire aux Gouverneurs de province; aux Bourgmestres des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes; aux Présidents et Membres des bureaux administratifs et aux Préfets des études des athénées royaux. — Etude des langues modernes.

14 octobre 1910.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,
MESSIEURS,
MONSIEUR LE PRÉFET,

Le *Moniteur* du 15 mai dernier a publié la loi du 12 mai 1910 concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur.

L'article 5 de cette loi dispense de l'épreuve préparatoire sur les langues modernes instituée par l'article 1^{er} :

« 1°) Ceux dont le certificat d'études prévu aux articles 5 à 10 et 12 de la loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891, sur la collation des grades académiques, et délivré par un établissement d'enseignement moyen situé dans la partie flamande du pays, atteste pour toute la durée des études :

» a) Ou bien que le titulaire du certificat a suivi, à part les cours de flamand, d'anglais ou d'allemand, deux cours au moins enseignés en flamand, choisis parmi les cours de latin, de grec, de religion, d'histoire, de géographie, de mathématiques, de sciences naturelles; ou bien que huit heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du flamand ou de cours donnés en flamand et compris dans la liste ci-dessus exclusivement;

» b) Que trois heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du français, de l'anglais ou de l'allemand.

» 2°) Ceux dont le certificat délivré par un établissement situé dans l'autre partie du pays atteste pour toute la durée des études :

» a) Ou bien que l'enseignement a été donné en français, sauf lorsque, pour les autres langues, il a été fait usage de la langue même sur laquelle a porté l'enseignement; ou bien que huit heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du français ou de cours donnés en français;

» b) Que trois heures au moins par semaine ont été consacrées à l'enseignement du flamand, de l'anglais ou de l'allemand. »

La dispense de l'épreuve universitaire est donc offerte à ceux dont le certificat d'études moyennes renferme certaines attestations de nature à constituer une présomption de connaissance des langues visées par la loi.

Pour la partie flamande du pays, la présomption légale résultera du fait qu'indépendamment des cours de langues germaniques, deux cours au moins ont été enseignés à l'élève dans la langue flamande, adoptée dès lors comme langue véhiculaire de l'enseignement, ou bien du fait que huit heures au moins ont été consacrées en moyenne, par semaine et par classe, à l'enseignement de cette langue ou de cours donnés dans cette langue.

La loi énumère limitativement les cours dont il s'agit.

A ce régime fondamental basé sur la territorialité, la loi a apporté des exceptions ou des tempéraments que justifient des situations spéciales ou le statut personnel des intéressés. C'est l'objet des dispositions des articles 6 et 7.

Le régime commun de l'enseignement flamand en terre flamande n'est pas applicable à l'élève transféré en pays flamand, s'il est né en wallonie, ou bien si l'un de ses parents y est né, ou bien encore s'il y a poursuivi pendant deux ans au moins des études moyennes.

Pour les élèves se trouvant dans l'une ou l'autre de ces conditions, la loi établit un régime spécial qui les dispense de l'épreuve sur les langues modernes : le certificat délivré à ces élèves doit attester que quatre heures au moins ont été consacrées par semaine à la langue flamande ou à l'étude des cours donnés en langue flamande pendant les années d'écolage en pays flamand (art. 7, 2°).

Le régime territorial n'est pas applicable non plus aux élèves suivant les cours d'un établissement situé en pays flamand, qui sont nés à Bruxelles ou

dans l'une des communes énumérées à l'article 6 ou dont l'un des parents est né dans cette agglomération, si, d'après la déclaration du chef de famille, la langue maternelle ou usuelle de ces élèves est la langue française (art. 7, § 4). Mais, comme pour les élèves issus de wallons ou venant de la wallonie, le certificat devra attester que quatre heures au moins ont été consacrées par semaine à la langue flamande ou à l'étude de cours donnés dans cette langue, pendant les années d'écolage en pays flamand.

En ce qui concerne l'agglomération bruxelloise, comprenant la capitale et les douze communes énumérées à l'article 6, la loi a prévu l'organisation d'un régime territorial mixte :

Les élèves des établissements situés dans cette agglomération seront soumis au régime français ou au régime flamand de l'article 5, suivant que leur langue maternelle ou usuelle déclarée par le chef de famille sera le français ou le flamand. Les uns et les autres devront toutefois justifier qu'ils ont suivi, pendant toute la durée de leurs études, quatre heures de cours par semaine consacrées à la langue flamande ou à l'étude de cours donnés en langue flamande, s'ils sont soumis au régime français, et le même nombre d'heures de leçons consacrées au français ou à l'étude de cours donnés en langue française, s'ils sont soumis au régime flamand (art. 6).

Telles sont les dispositions de la loi du 12 mai 1910 constitutives du régime des exemptions ou du certificat.

Envisagées au point de vue de l'application de la loi du 15 juin 1883, ces dispositions entraînent notamment les conséquences suivantes sur lesquelles le Gouvernement appelle l'attention particulière des chefs des établissements soumis au régime de cette dernière loi :

1. — Le cours d'histoire et le cours de géographie seront obligatoirement et exclusivement enseignés en langue flamande à tous les élèves soumis au régime flamand et qui désirent être dispensés de l'épreuve universitaire sur les langues modernes.

La sanction attachée à l'article 5 de la nouvelle loi ne permet plus de tenir compte des circonstances spéciales qui, sous l'empire de la législation de 1883, ont pu justifier les tempéraments apportés à la règle prescrite.

2. — Le régime mixte prévu par l'article 5 de la loi du 15 juin 1883, où l'enseignement se donne alternativement en flamand et en français, n'est plus possible en présence des dispositions de la loi du 12 mai 1910 qui rangent en des catégories nettement distinctes les élèves soumis au régime des articles 5, 6 et 7.

Et à cet égard, il importe de remarquer que les élèves soumis au régime flamand ne sont pas dispensés de l'épreuve préparatoire sur les langues modernes s'ils suivent les cours des sections wallonnes.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de notifier la présente circulaire aux établissements libres d'enseignement moyen du degré supérieur situés dans votre province.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.



CXIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales de la région flamande du pays et de l'agglomération bruxelloise. — Cours d'histoire et de géographie. — Régime spécial.

14 octobre 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je vous prie de me faire connaître, d'urgence, comme suite à ma circulaire de ce jour,

1° S'il y a lieu d'organiser, dans votre athénée, le régime spécial prévu à l'article 7, 2° et § 4 de la loi du 12 mai 1910 et dans lequel les cours d'histoire et de géographie seraient donnés en langue française;

2° Si, d'après les déclarations des chefs de famille, relatives à la langue maternelle ou usuelle des élèves, il y a lieu d'organiser dans votre athénée le double régime prévu à l'article 6 de la loi du 12 mai 1910.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXX

Circulaire aux Préfets des études et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Catalogue et cartes postales reproduisant des photographies du compartiment de l'enseignement moyen.

15 octobre 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous adresser un certain nombre d'exemplaires du catalogue de l'Exposition de l'enseignement moyen et de la collection des cartes postales reproduisant des photographies du compartiment.

Je vous prie de remettre un exemplaire de ces documents à chacun des membres du personnel de votre établissement.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CXXI

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Album du compartiment de l'enseignement moyen.

27 octobre 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous transmettre trois exemplaires de l'album du compartiment de l'enseignement moyen à l'Exposition de Bruxelles.

L'un de ces exemplaires vous est destiné; les deux autres doivent être déposés dans la bibliothèque de votre établissement, où ils seront à la disposition du personnel.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CXXII

Circulaire aux Bourgmestres et Échevins des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Album du compartiment de l'enseignement moyen.

27 octobre 1910.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous adresser trois exemplaires de l'album du compartiment de l'enseignement moyen à l'Exposition de Bruxelles.

Ces exemplaires sont destinés $\left\{ \begin{array}{l} \text{au collège communal patronné} \\ \text{à l'école moyenne communale patronnée} \end{array} \right.$ situé en votre localité.

Un exemplaire pourrait être réservé au chef de l'établissement; les deux autres pourraient être mis à la disposition des membres du personnel.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.



*Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. —
Conférence professorale.*

31 octobre 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la première conférence professorale de l'année scolaire en cours :

Dans l'enseignement d'une langue étrangère, l'emploi de la langue maternelle de l'élève est-il compatible avec l'usage de la méthode directe?

Si oui, jusqu'à quel point :

- 1° Dans les classes de débutants;
- 2° Dans les classes moyennes;
- 3° Dans les classes supérieures?

Le Ministre,

F. SCHOLLAERT.

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'État et aux Directeurs et Directrices des sections normales moyennes de l'État. — Drapeau national.

3 décembre 1910.

M.,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'indépendamment des cas imprévus, il y a lieu d'arborer le drapeau national sur les bâtiments affectés au

service de l'enseignement $\left\{ \begin{array}{l} \text{moyen} \\ \text{normal moyen} \end{array} \right.$ de l'État :

- 1° Le 8 avril, anniversaire de la naissance du Roi;
- 2° Du 21 au 23 juillet, à l'occasion des fêtes nationales;
- 3° Le 25 juillet, anniversaire de la naissance de la Reine;
- 4° Le 2 octobre, anniversaire du mariage de LL. MM. le Roi et la Reine;
- 5° Le jour de l'ouverture solennelle des Chambres législatives;
- 6° Le 26 novembre, fête patronale du Roi.

Je vous prie de notifier cette décision au chef de l'établissement dont l'administration vous est confiée et de l'inviter à en assurer l'exécution.

Le Ministre,

F. SCHOLLAERT.

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs et aux Chefs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat. — Enseignement religieux.

5 décembre 1910.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous rappeler la circulaire ministérielle du 31 octobre 1898, relative à l'organisation de l'enseignement religieux dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat.

Dans ses dispositions qui règlent la dispense du cours de religion, elle interdit notamment tout acte de pression et toute atteinte à la liberté du chef de famille. Je vous signale spécialement qu'il n'est pas permis de s'assurer, en cette matière, des intentions des parents ou tuteurs ni, à plus forte raison, de les inviter, même indirectement, à signer une déclaration de dispense toute préparée.

De pareilles démarches doivent être réprochées. Elles portent atteinte à la liberté et au droit du père de famille.

Les prescriptions rappelées doivent être strictement observées et je vous prie d'y veiller attentivement.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

Circulaire aux Chefs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat. — Collections ayant figuré à l'Exposition de Bruxelles.

22 décembre 1910.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Plusieurs collections, ayant figuré à l'Exposition de Bruxelles, n'ont pas été renvoyées, en totalité ou en partie, aux établissements qui les avaient formées. Il en a été de même pour un certain nombre d'objets qui, comme les collections, se trouvent actuellement dans des locaux spéciaux attenants aux Musées du Cinquantenaire. Ils sont conservés avec soin jusqu'à la conclusion des études préliminaires auxquelles donne lieu actuellement l'institution d'un Musée pédagogique de l'enseignement moyen.

Aussitôt que cet examen sera terminé, une nouvelle répartition des objets

ATHÉNÉE royal d

COLLÈGE } communal d
 } patronnéÉCOLE MOYENNE de l'État pour } garçons, à
 } filles,

LISTE des ouvrages, brochures, revues et autres publications envoyés par le Ministère des Sciences et des Arts (Administration de l'Enseignement moyen), pour la bibliothèque de l'établissement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1910.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE de la réception de l'envoi.	TITRE.	NOMBRE de volumes ou de fascicules.
		A) OUVRAGES.	
		B) REVUES.	
		C) AUTRES PUBLICATIONS.	

Transmis à M. le Ministre des Sciences et des Arts, comme suite à la circulaire du 22 décembre 1910, Administration de l'Enseignement moyen, n° 2020^r.

. , le . . . janvier 1911.

(Signature du bourgmestre ou du chef de l'établissement.)

CXXVIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Participation des établissements d'instruction moyenne à l'Exposition provinciale de Charleroi, 1911.

3 janvier 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les établissements d'enseignement moyen de l'État, désireux de prendre part à l'Exposition provinciale de Charleroi, devront obtenir l'assentiment du Gouvernement.

Celui-ci décidera, après avoir reçu les propositions des chefs d'établissement, si et dans quelle mesure leur participation pourra être autorisée.

Il est à remarquer, en effet, que la direction des athénées royales et des écoles moyennes de l'État appartient au Gouvernement et que, par conséquent, en cas d'autorisation, c'est le Gouvernement qui exposera, et non pas seulement l'établissement d'instruction.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXXIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, aux Directeurs et aux Directrices des écoles moyennes de l'Etat et aux Bourgmestres et Echevins. — Enquête sur la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans dans les établissements d'enseignement moyen. — Instructions.

19 janvier 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,
MESSIEURS,

Désirant être renseigné sur la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans, j'ai décidé d'ouvrir une enquête générale à ce sujet, à la date du 31 décembre 1910.

Dans ce but en ce qui } dont la direction vous est confiée,
concerne } d'enseignement moyen situé dans votre
l'établissement } localité,

j'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires du questionnaire ci-annexé.

Vous voudrez bien, prendre toutes les mesures nécessaires afin que les renseignements demandés soient *fournis avec la plus grande exactitude et me parviennent le 15 février prochain au plus tard.*

Des constatations faites lors du dépouillement des statistiques de l'enquête du 15 novembre 1908, il résulte clairement que la détermination de l'âge exact des enfants n'a pas été faite partout d'une manière sérieuse.

J'attire spécialement votre attention, M..., sur la nécessité de distinguer entre les enfants de 6 à 11 ans et ceux de 11 à 14 ans. En conséquence, vous voudrez bien contrôler soigneusement l'âge des enfants, au moyen d'une pièce officielle quelconque : extrait de naissance, livret de mariage, etc.

Il est indispensable que vous m'adressiez le questionnaire en double expédition.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXXX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale extraordinaire.

20 Janvier 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le 4^e Congrès international des mathématiciens, qui a siégé à Rome en 1908, a résolu de faire une enquête et de publier un rapport général sur les tendances actuelles de l'enseignement des mathématiques.

J'ai décidé qu'en vue de la collaboration à cette enquête, pour ce qui concerne la Belgique, les professeurs de mathématiques, de sciences naturelles et de sciences commerciales étudieront, dans des conférences spéciales, les questions dont la liste est annexée à la présente circulaire.

Ces professeurs se réuniront sous votre présidence, dans la première quinzaine du mois de février.

Vous voudrez bien me transmettre un compte-rendu de ces conférences, accompagné des travaux préliminaires.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

I.

Faire connaître les branches des sciences mathématiques qui sont les plus à même de contribuer à la culture générale.

II.

Examiner quel est le minimum nécessaire des éléments de géométrie euclidienne, de géométrie descriptive et projective, d'algèbre, de calcul différentiel et intégral, de trigonométrie et de géométrie analytique, formant la base des études ultérieures :

- a) Pour les futurs docteurs en droit, naturalistes ou médecins;
- b) Pour les candidats aux écoles spéciales ou aux sciences physiques et mathématiques.

III.

Examiner les points de contact qui devraient exister entre l'enseignement des mathématiques et les autres branches telles que la physique, la chimie, les sciences commerciales et économiques, le dessin, etc.

IV.

Faire des propositions tendant à perfectionner les méthodes d'enseignement :

- a) Dans les classes inférieures ;
- b) Dans les classes supérieures.

V.

Examiner le rôle d'un enseignement d'initiation et la nécessité de faire précéder l'étude théorique des mathématiques d'un enseignement intuitif, en dehors du cours de dessin.

VI.

Déterminer à quel moment, au contraire, les considérations purement logiques doivent prendre une place prépondérante dans l'étude des mathématiques.



CXXXI

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat et aux Bourgmestres et Echevins. — Enquête sur la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans dans les établissements d'enseignement moyen. — Instructions nouvelles.

31 janvier 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,
MESSIEURS,

Par circulaire en date du 19 de ce mois, même émargement que la présente, j'ai eu l'honneur de vous adresser deux exemplaires du tableau de la fréquentation scolaire des enfants âgés de six à quatorze ans (situation au 31 décembre 1910).

On me signale que ce tableau contient un élément susceptible de fausser le classement général des élèves, en ce qui concerne la *régularité* ou l'*irrégularité* de la fréquentation scolaire.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la façon dont il faut interpréter la note I du tableau précité, ainsi libellée : « Il faut entendre par *élève irrégulier* l'élève qui ne fréquente pas l'école pendant la moitié *au moins* du nombre total des jours de classe. »

Les enfants entrés à l'école en octobre 1910, et qui auront fréquenté la classe pendant *au moins* la moitié des jours de classe du 4^e trimestre, seront comptés parmi les élèves réguliers. Il en sera de même pour les élèves dont l'admission à l'école s'est faite à Pâques ou à une autre époque de l'année.

Il conviendra donc de classer ces élèves parmi ceux qui ont fréquenté régulièrement ou irrégulièrement, en prenant pour base le nombre de jours d'ouverture de la classe, *depuis la date de leur admission aux cours jusqu'à celle du 31 décembre 1910.*

Pour les élèves inscrits à la date du 1^{er} janvier 1910, le classement se fera en comparant leur nombre de jours de présence au nombre *total* des jours de classe. Pour éviter toute équivoque, $\left. \begin{array}{l} (1) \text{ j'attire votre attention} \\ (2) \text{ il y aura lieu d'attirer l'attention} \end{array} \right\}$ de la directrice } de l'établissement d'enseignement moyen } communal
 } du directeur } } patronné
 situé dans votre localité, sur l'interprétation à donner à l'expression *nombre des jours de classe*. Il faut entendre par là le nombre de jours pendant lequel l'établissement a été *réellement* ouvert, et non celui pendant lequel *il doit être ouvert*, aux termes du règlement. Beaucoup de membres du personnel enseignant font figurer, à tort, au nombre des *absences*, les jours pendant lesquels l'établissement a été fermé temporairement, par exemple, pour cause d'épidémie, etc.

J'insiste vivement, en vue d'obtenir la stricte observation des dispositions faisant l'objet de la présente circulaire et de celle prérappelée du 19 janvier.

Le Ministre,
 F. SCHOLLAERT.

CXXXII

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royales.
 Conférence professorale.*

31 janvier 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la deuxième conférence professorale de l'année scolaire en cours :

« Est-il opportun d'étendre aux établissements d'enseignement moyen belges l'application des réformes et des tolérances orthographiques qui ont fait l'objet de la circulaire (28 février 1901) de M. Leygues, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de la République française ?

» Dans l'affirmative convient-il d'en appliquer les dispositions à l'enseignement grammatical de la langue française dans toutes les classes des athénées, ou bien suffit-il d'en tenir compte aux examens d'admission et de passage ?

» Ci-joint le texte de la circulaire susvisée ».

Le Ministre,
 F. SCHOLLAERT.

Paris, le 28 février 1901.

MONSIEUR LE RECTEUR,

A la date du 31 juillet dernier, j'ai pris un arrêté relatif à la simplification de la syntaxe française.

J'ai cru devoir toutefois, avant d'en prescrire la mise en vigueur, attendre l'avis que j'avais sollicité de l'Académie française.

J'estime, en effet, qu'une réforme portant sur une matière aussi délicate doit s'appuyer sur la double autorité du Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui arrête les programmes des cours d'études et fixe la règle des examens des divers ordres d'enseignement, et de l'Académie française, dont « la mission traditionnelle est de travailler à épurer et à fixer la langue, à en éclaircir les difficultés et à en maintenir les caractères et les principes ».

L'Académie française a bien voulu me faire connaître les observations de la Commission spéciale qu'elle avait chargée d'examiner le projet de réforme dont je lui avais donné communication, l'arrêté du 31 juillet et les documents qui y étaient annexés.

J'ai constaté que le principe de la réforme ne soulevait aucune objection et que, si des divergences existaient sur certains points, entre les propositions du Conseil supérieur de l'Instruction publique et le sentiment de l'Académie française, il y avait communauté de vues dans un grand nombre de cas où les difficultés grammaticales peuvent être simplifiées.

Dans ces conditions, j'ai décidé de rendre exécutoires les réformes sur lesquelles l'accord s'est établi entre le Conseil supérieur et l'Académie.

Tel est l'objet du nouvel arrêté que j'ai pris à la date du 26 février, et dont je vous envoie ci-joint un certain nombre d'exemplaires.

Il me paraît utile d'insister sur le caractère de la réforme qu'il consacre. Il importe, en effet, que les professeurs, instituteurs et membres des jurys d'examen, qui auront à tenir compte de ces prescriptions, sachent qu'il ne s'agit nullement de supprimer certaines règles fondamentales de notre syntaxe.

La réforme vise simplement à rendre plus clair et plus facile pour les enfants et pour les étrangers l'enseignement élémentaire de la langue française, en le débarrassant de complications inutiles.

Déjà, en 1891, un de mes honorables prédécesseurs s'élevait contre l'abus des épreuves grammaticales et déplorait le temps consacré dans les écoles primaires elles-mêmes à étudier des règles souvent controversées par les lexicographes les plus renommés et qui ne touchent ni au caractère, ni aux principes essentiels de la langue.

Je vous signale, à ce propos, l'emploi que l'on fait encore dans certaines écoles de dictées qui ne sont en général qu'une suite de phrases vides de sens et dans lesquelles sont accumulés à plaisir les bizarreries et les pièges orthographiques.

Ces exercices ne présentent aucun intérêt. Vous voudrez bien inviter nos maîtres à y renoncer. Le texte des dictées ne doit pas être artificiellement composé. Il doit être emprunté à nos meilleurs auteurs, afin que les élèves

reçoivent en même temps une leçon de grammaire et une leçon de goût.

La Commission du Conseil supérieur a signalé : « les règles subtiles, parfois fausses, qui encombrent l'enseignement élémentaire et qui ne servent à rien, ni pour la lecture des textes, ni pour la formation de l'esprit et le développement de la réflexion ». Elle en a dressé une sorte de catalogue avec l'indication des tolérances qu'il convient d'admettre. C'est cette liste, établie sur l'avis conforme de l'Académie française, qui figure en annexe au présent arrêté.

Désormais les membres des commissions d'examens n'auront plus seulement à s'inspirer d'observations générales; ils seront en possession d'un guide qui les délivrera de toute hésitation et facilitera leur tâche.

D'autre part, les instituteurs et les professeurs chargés des cours de grammaire sauront exactement ce qu'il est bon de garder dans les livres dont ils font usage et ce qu'il faut en éliminer.

La réforme de la syntaxe que nous réalisons n'implique en aucune manière que l'on doive consacrer moins d'heures et moins de soins à l'étude du français. Bien au contraire. Le génie d'une langue, sa souplesse, son élégance et sa clarté ne résident pas dans les singularités orthographiques. C'est dans les œuvres des grands orateurs et des grands écrivains que l'on apprend à les connaître.

Le temps gagné par la simplification de la grammaire sera utilement employé à la lecture expliquée de textes choisis et à la composition française, exercices seuls capables d'enseigner les ressources et le maniement de la langue.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de prendre les mesures nécessaires pour que l'arrêté ci-joint soit mis immédiatement en vigueur.

Vous voudrez bien en donner connaissance à MM. les inspecteurs d'académie de votre ressort, aux chefs des établissements d'enseignement secondaire, aux présidents des diverses commissions d'examens et veiller à ce que le texte en soit inséré dans les bulletins de l'enseignement primaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*
GEORGES LEYGUES.

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu l'article 5 de la loi du 27 février 1880 ;

Vu l'arrêté du 51 juillet 1900 ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

ARRÊTE :

Article premier. Dans les examens ou concours dépendant du Ministère

de l'Instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté.

La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'orthographe.

Art. 2. L'arrêté du 31 juillet 1900 est rapporté.

Fait à Paris, le 26 février 1901.

GEORGES LEYGUES.

LISTE ANNEXÉE A L'ARRÊTÉ DU 26 FÉVRIER 1901.

SUBSTANTIF.

Pluriel ou singulier. — Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou l'autre nombre. Ex. : *des habits de femme* ou *de femmes* ; — *des confitures de groseille* ou *de groseilles* ; — *des prêtres en bonnet carré* ou *en bonnets carrés* ; — *ils ont ôté leur chapeau* ou *leurs chapeaux*.

SUBSTANTIFS DES DEUX GENRES.

1. *Aigle.* — L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin, sauf dans le cas où il désigne des enseignes. Ex. : *les aigles romaines*.

2. *Amour, orgue.* — L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin au singulier. Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. Ex. : *les grandes orgues* ; — *un des plus beaux orgues* ; — *de folles amours, des amours tardifs*.

3. *Délice* et *délices* sont, en réalité, deux mots différents. Le premier est d'un usage rare et un peu recherché. Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices.

4. *Automne, enfant.* — Ces deux mots étant des deux genres, il est inutile de s'en occuper particulièrement. Il en est de même de tous les substantifs qui sont indifféremment des deux genres.

5. *Gens, orge.* — On tolérera, dans toutes les constructions, l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex. : *instruits* ou *instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux* ou *soupçonneuses*.

On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exception : *orge carrée, orge mondée, orge perlée*.

6. *Hymne.* — Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolérera les deux genres aussi bien pour les chants nationaux que pour les chants religieux. Ex. : *un bel hymne* ou *une belle hymne*.

7. *Pâques*. — On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex. : à *Pâques prochain*, ou à *Pâques prochaines*.

PLURIEL DES SUBSTANTIFS.

Pluriel des noms propres. — La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolérera dans tous les cas que les noms propres, précédés de l'article pluriel, prennent la marque du pluriel : *les Corneilles* comme *les Gracques* ; *des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions).

Il en sera de même pour les noms propres des personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex. : *des Meissoniers*.

Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. — Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. Ex. : *des exéats* comme *des déficits*.

NOMS COMPOSÉS.

Noms composés. — Les mêmes noms composés se rencontrent aujourd'hui tantôt avec le trait d'union, tantôt sans trait d'union. Il est inutile de fatiguer des enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pomme de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef-d'œuvre* par exemple. Ces mots pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

ARTICLE.

Article devant les noms propres de personnes. — L'usage existe d'employer l'article devant certains noms de famille italiens : *le Tasse*, *le Corrège*, et quelquefois à tort devant les prénoms : *(le) Dante*, *(le) Guide*. — On ne comptera pas comme une faute l'ignorance de cet usage.

Il règne aussi une grande incertitude dans la manière d'écrire l'article qui fait partie de certains noms propres français : *la Fontaine*, *la Fayette* ou *Lafayette*. Il convient d'indiquer, dans les textes dictés, si, dans les noms propres qui contiennent un article, l'article doit être séparé du nom.

Article supprimé. — Lorsque deux adjectifs unis par *et* se rapportent au même substantif de manière à désigner en réalité deux choses différentes, on tolérera la suppression de l'article devant le second adjectif. Ex. : *L'histoire ancienne et moderne*, comme *l'histoire ancienne et la moderne*.

Article partitif. — On tolérera *du*, *de la*, *des* au lieu de *de* partitif devant un substantif précédé d'un adjectif. Ex. : *de* ou *du bon pain*, *de bonne viande* ou *de la bonne viande*, *de* ou *des bons fruits*.

Article devant « plus, moins, etc. » — La règle qui veut qu'on emploie *le plus*, *le moins*, *le mieux* comme un neutre invariable devant un adjectif indiquant le degré le plus élevé de la qualité possédée par le substantif qualifié sans comparaison avec d'autres objets est très subtile et de peu d'utilité. Il est superflu de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exer-

cices. On tolérera *le plus, la plus, les plus, les moins, les mieux, etc.*, dans des constructions telles que : *on a abattu les arbres le plus ou les plus exposés à la tempête.*

ADJECTIF.

Accord de l'adjectif. — Dans la locution *se fait fort de*, on tolérera l'accord de l'adjectif. Ex. : *se faire fort, forte, forts, fortes de...*

Adjectif construit avec plusieurs substantifs. — Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on tolérera toujours que l'adjectif soit construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. Ex. : *appartements et chambres meublés.*

Nu, demi, feu. — On tolérera l'accord de ces adjectifs avec le substantif qu'ils précèdent. Ex. : *nu ou nus pieds, une demi ou demie heure* (sans trait d'union entre les mots), *feu ou feue la reine.*

Adjectifs composés. — On tolérera la réunion des deux mots constitutifs en un seul mot qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. Ex. : *nouveauté, nouveauté, nouveautés, nouveautés*; — *courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues, etc.*

Mais les adjectifs composés qui désignent des nuances étant devenus, par suite d'une ellipse, de véritables substantifs invariables, on les traitera comme des mots invariables. Ex. : *des robes bleu clair, vert d'emu, etc.*, de même qu'on dit *des habits marron.*

Participes passés invariables. — Actuellement les participes *approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris, ôté, passé, supposé, vu*, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables. *Excepté* est même déjà classé parmi les prépositions. On tolérera l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application de règles différentes suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé. Ex. : *ci joint ou ci jointes les pièces demandées* (sans trait d'union entre *ci* et le participe); — *je vous envoie ci joint ou ci jointe copie de la pièce.*

On tolérera la même liberté pour l'adjectif *franc*. Ex. : *envoyer franc de port ou franche de port une lettre.*

Avoir l'air. — On permettra d'écrire indifféremment : *elle a l'air doux ou douce, spirituel ou spirituelle.* On n'exigera pas la connaissance d'une différence de sens subtile suivant l'accord de l'adjectif avec le mot *air* ou avec le mot désignant la personne dont on indique l'air.

Adjectifs numériques. — *Vingt, cent.* La prononciation justifie dans certains cas la règle actuelle qui donne un pluriel à ces deux mots quand ils sont multipliés par un autre nombre. On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent* même lorsque ces mots sont suivis d'un autre adjectif numéral. Ex. : *quatre vingt ou quatre vingts dix hommes*; — *quatre cent ou quatre cents trente hommes.*

Le trait d'union ne sera pas exigé entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines. Ex. : *dix sept.*

Dans la désignation du millésime, on tolérera *mille* au lieu de *mil*, comme

dans l'expression d'un nombre. Ex. : *l'an mil huit cent quatre vingt dix* ou *l'an mille huit cents quatre vingts dix*.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, INDÉFINIS ET PRONOMS.

Ce. — On tolérera la réunion des particules *ci* et *là* avec le pronom qui les précède, sans exiger qu'on distingue *qu'est ceci*, *qu'est cela* de *qu'est ce ci*, *qu'est ce là*. — On tolérera la suppression du trait d'union dans ces constructions.

Même. — Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera l'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas de trait d'union entre *même* et le pronom. Ex. : *nous mêmes*, *les deux mêmes*.

Tout. — Devant un nom de ville on tolérera l'accord du mot *tout* avec le nom propre sans chercher à établir une différence un peu subtile entre des constructions comme *toute Rome* et *tout Rome*.

On ne comptera pas de faute non plus à ceux qui écriront indifféremment, en faisant parler une femme, *je suis tout à vous* ou *je suis toute à vous*.

Lorsque *tout* est employé avec le sens indéfini de *chaque*, on tolérera indifféremment la construction au singulier ou au pluriel du mot *tout* et du substantif qu'il accompagne. Ex. : *des marchandises de toute sorte* ou *de toutes sortes* ; — *la sottise est de tout (tous) temps* et *de tout (tous) pays*.

Aucun. — Avec une négation, on tolérera l'emploi de ce mot aussi bien au pluriel qu'au singulier. Ex. : *ne faire aucun projet* ou *aucuns projets*.

Chacun. — Lorsque ce pronom est construit après le verbe et se rapporte à un mot pluriel sujet ou complément, on tolérera indifféremment, après *chacun*, le positif, *son*, *sa*, *ses* ou le possessif *leur*, *leurs*. Ex. : *ils sont sortis chacun de son côté* ou *de leur côté* ; — *remettre des livres chacun à sa place* ou *à leur place*.

VERBE.

Verbes composés. — On tolérera la suppression de l'apostrophe et du trait d'union dans les verbes composés. Ex. : *entrouvrir*, *entrecroiser*.

Trait d'union. — On tolérera l'absence du trait d'union entre le verbe et le pronom sujet placé après le verbe. Ex. : *est il ?*

Différence du sujet apparent et du sujet réel. — Ex. : *sa maladie sont des vapeurs*. Il n'y a pas lieu d'enseigner de règles pour des constructions semblables dont l'emploi ne peut être étudié utilement que dans la lecture et l'explication des textes. C'est une question de style et non de grammaire, qui ne saurait figurer ni dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

Accord du verbe précédé de plusieurs sujets non unis par la conjonction et. — Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout*, *rien*, *chacun*, on tolérera la construction du verbe au pluriel. Ex. : *Sa bonté, sa douceur le font admirer*.

Accord du verbe précédé de plusieurs sujets au singulier unis par ni, comme, ainsi que et autres locutions équivalentes. — On tolérera toujours le verbe au pluriel. Ex. : *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien* ou *n'y peut*

rien ; — *la santé comme la fortune demandent à être ménagées ou demande à être ménagée* ; — *le général avec quelques officiers sont sortis ou est sorti du camp* ; — *le chat ainsi que le tigre sont des carnivores ou est un carnivore*.

Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif. — Toutes les fois que le collectif est accompagné d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe avec le complément. Ex. : *un peu de connaissances suffit ou suffisent*.

Accord du verbe quand le sujet est plus d'un. — L'usage actuel étant de construire le verbe au singulier avec le sujet *plus d'un*, on tolérera la construction du verbe au singulier même lorsque *plus d'un* est suivi d'un complément au pluriel. Ex. : *plus d'un de ces hommes était ou étaient à plaindre*.

Accord du verbe précédé de un de ceux (une de celles) qui. — Dans quels cas le verbe de la proposition relative doit-il être construit au pluriel, et dans quel cas au singulier ? C'est une délicatesse de langage qu'on n'essaiera pas d'introduire dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

C'est, ce sont. — Comme il règne une grande diversité d'usage relativement à l'emploi régulier de *c'est* et de *ce sont*, et que les meilleurs auteurs ont employé *c'est* pour annoncer un substantif au pluriel ou un pronom de la troisième personne au pluriel, on tolérera dans tous les cas l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont*. Ex. : *c'est ou ce sont des montagnes et des précipices*.

Concordance ou correspondance des temps. — On tolérera le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel présent. Ex. : *il faudrait qu'il vienne ou qu'il vint*.

PARTICIPE.

Participe présent et adjectif verbal. — Il convient de s'en tenir à la règle générale d'après laquelle on distingue le participe de l'adjectif en ce que le premier indique l'action et le second l'état. Il suffit que les élèves et les candidats fassent preuve de bon sens dans les cas douteux. On devra éviter avec soin les subtilités dans les exercices. Ex. : *des sauvages vivent errant ou errants dans les bois*.

Participe passé. — Il n'y a rien à changer à la règle d'après laquelle le participe passé construit comme attribut avec le verbe *être* ou un verbe intransitif doit s'accorder avec le sujet. Ex. : *des fruits gâtés* ; — *ils sont tombés* ; — *elles sont tombées*.

Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le participe passé est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre des compléments qui précèdent. Ex. : *les fruits que je me suis laissé ou laissés prendre* ; — *les sauvages que l'on a trouvé ou trouvés errant dans les bois*. Dans le cas où le participe passé est précédé d'une expression collective, on pourra à volonté le faire accorder avec le collectif ou avec son complément. Ex. : *la foule d'hommes que j'ai vue ou vus*.

ADVERBE.

Ne dans les propositions subordonnées. — L'emploi de cette négation dans un très grand nombre de propositions subordonnées donne lieu à des règles compliquées, difficiles, abusives, souvent en contradiction avec l'usage des écrivains les plus classiques.

Sans faire de règles différentes suivant que les propositions dont elles dépendent sont affirmatives ou négatives ou interrogatives, on tolérera la suppression de la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifiant :

Empêcher, défendre, éviter que, etc. Ex. : *défendre qu'on vienne ou qu'on ne vienne ;*

Craindre, désespérer, avoir peur que, etc. Ex. : *de peur qu'il aille ou qu'il n'aille.*

Douter, contester, nier que, etc. Ex. : *je ne doute pas que la chose soit vraie ou ne soit pas vraie ;*

Il tient à peu, il ne tient pas à, il s'en faut que, etc. Ex. : *il ne tient pas à moi que cela se fasse ou ne se fasse.*

On tolérera de même la suppression de cette négation après les comparatifs et les mots indiquant une comparaison : *autre, autrement que, etc.* Ex. : *l'année a été meilleure qu'on l'espérait ou qu'on ne l'espérait ; — les résultats sont autres qu'on le croyait ou qu'on ne le croyait ;*

De même après les locutions à moins que, *avant que.* Ex. : *à moins qu'on accorde le pardon ou qu'on n'accorde le pardon.*

OBSERVATIONS.

Il conviendra, dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l'intelligence et le véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l'ignorance de quelque finesse ou de quelque subtilité grammaticale.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 26 février 1904.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
GEORGES LEYGUES.*

CXXXIII

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royales.
Conférence professorale.*

10 février 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la deuxième conférence de l'année scolaire en cours, relative à l'application des réformes et des tolérances orthographiques, aura lieu dans la première quinzaine du mois de mars.

Le procès-verbal de la délibération me sera transmis le 13 du même mois, au plus tard.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CXXXIV

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré. — Procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen, en 1910.

14 mars 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire ci-joint du Rapport détaillé sur le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré, en 1910.

Ce rapport contient les procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier les différentes épreuves du concours.

Vous voudrez bien, Monsieur } le Préfet, }
 } le Directeur, } de concert avec le
 } Madame la Directrice, }

personnel enseignant placé sous votre direction, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

A. — CONCOURS GÉNÉRAL DU PREMIER DEGRÉ.

1. — **Partie littéraire.**

A. — FRANÇAIS.

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets. — Première langue : Seules les forces intellectuelles et morales d'une nation fécondent sa prospérité.

Seconde langue : Les expositions internationales sont autant de manifestations de la lutte pacifique dans ce champ du travail et du progrès où les nations tendent de plus en plus à se mesurer; elles apparaissent comme des œuvres de paix et de fraternité où la libre concurrence est appelée à remplacer les conflits armés d'autrefois.

1^o *Rhétorique des humanités anciennes.*

Epreuve écrite.

I. -- Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents. . . .	79	71
0.9. . . .	»	»
0.8. . . .	»	»
0.7. . . .	»	2
0.65	»	3
0.6. . . .	4	4
0.5. . . .	20	15
Moins des 0.5. . . .	48	45
Feuilles blanches. . . .	7	4

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Première langue. — Cette classe ne remporte aucune distinction et, des 79 concurrents inscrits, 4 seulement atteignent les 6/10, et 20 autres obtiennent les 5/10. Il sied toutefois d'ajouter que, parmi les compositions inférieures à 50 points, nous en comptons un assez bon nombre qui ont de 40 à 49.

Dans nos rapports des années antérieures, nous avons déjà formulé une observation qui nous paraît être encore de mise pour le présent concours. C'est que trop d'élèves ne réfléchissent pas suffisamment à la question qui leur est posée. La pensée à développer pour ce concours était donc : « Seules les forces intellectuelles et morales d'une nation fécondent sa prospérité. » Or, il semblerait que les rhétoriciens que nous avons en vue n'ont pas lu jusqu'au bout cette phrase et qu'ayant jeté un simple coup d'œil sur les mots : « Les forces intellectuelles et morales d'une nation », ils se sont mis à en donner une amplification verbale, sans se préoccuper du reste de la question, soit de la manière dont ces forces fécondent la prospérité de la nation. Certains d'entre eux paraissent ensuite se raviser et vouloir réparer un oubli : ils rédigent alors une sorte de note complémentaire sur la dite prospérité et sa relation avec les forces d'un pays.

La remarque porte également sur le concours de Rhétorique moderne, première langue.

Seconde langue. — De même qu'en première langue, aucun prix n'est décerné. Mais, au moins, nous avons la satisfaction de constater qu'ici deux élèves ont eu un accessit et que trois arrivent à la mention. En revanche, les 45 compositions qui n'obtiennent pas les 5/10 sont dans l'ensemble inférieures aux 48 copies de première langue qui figurent avec la même cote dans le tableau précédent.

Parmi ces 45 compositions, il en est trop auxquelles on peut reprocher l'un ou l'autre des défauts suivants : connaissance incomplète du français,

de ses lois, de ses finesses et de ses nuances; pauvreté du vocabulaire; emploi de termes impropres (flandricismes); répétitions oiseuses et manque d'enchaînement des idées.

En ce qui concerne le développement du sujet, nous avons à faire une observation analogue à celle qui vient d'être exprimée pour le concours de première langue. Des concurrents — et ils sont assez nombreux — après avoir dit plus ou moins heureusement tout le bien qu'ils pensent des expositions internationales, négligent de démontrer (ou ne démontrent pas comme il le faudrait) qu'elles sont les manifestations d'une lutte pacifique entre les nations, des œuvres de fraternité. Ils consacrent leurs trois ou quatre pages de rédaction à l'énumération des curiosités industrielles, commerciales, artistiques qu'on admire dans ces « champs du travail et du progrès » et puis... ils courent le grand galop quand ils arrivent au fait, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de prouver que les expositions remplacent les conflits armés d'autrefois.

Le reproche s'adresse également à la Rhétorique moderne, seconde langue.

III. — Jugement global du concours.

Première langue et seconde langue : *Satisfaisant*.

2^o Rhétorique des humanités modernes.

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue
Concurrents. . .	60	35
0.9. . .	»	»
0.8. . .	»	»
0.7. . .	5	1
0.65 . . .	2	»
0.6. . .	4	7
0.5. . .	14	9
Moins des 0.5. . .	30	16
Feuilles blanches. . .	5	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Première langue. — Cinq accessits et deux mentions : c'est la classe qui obtient le plus de distinctions et c'est peut-être celle qui, dans l'ensemble, a les meilleurs résultats. Toutefois l'on a vu dans notre premier rapport (Rhétorique ancienne, première langue) qu'elle laisse à désirer en ce qui a trait à l'invention du sujet.

Seconde langue. — Les résultats se passent de commentaires et, quant aux observations relatives à cette classe, on les trouvera dans ce que nous avons déjà dit sur la Rhétorique ancienne, seconde langue (manière dont le sujet a été compris; connaissance du français).

III. — Jugement global du concours.

Première et seconde langue. — *Satisfaisant.*

Seconde. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets. — Première langue : L'instruction est un trésor, le travail en est la clef.

Seconde langue : Avantages et inconvénients des sports.

1^o *Seconde des humanités anciennes.*

I — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents. . .	72	68
0.9. . .	4	»
0.8. . .	2	»
0.7. . .	7	5
0.65 . . .	11	2
0.6. . .	15	10
0.5. . .	20	17
Moins des 0.5. . .	15	36
Feuilles blanches. . .	3	»

II. — Interprétation du concours et observations du jury.

Première langue. — Cette série renferme quelques compositions de premier ordre. Mais, ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est le grand nombre de travaux obtenant une moyenne satisfaisante. La plupart des concurrents, même s'ils n'apparaissent point comme spécialement doués, se montrent capables de rassembler leurs idées avec méthode et de les exprimer d'une façon acceptable. Ce résultat atteste la valeur et l'efficacité de l'enseignement qu'ils reçoivent. Le présent concours révèle un progrès sensible sur les années précédentes.

Seconde langue. — Entre les deux séries de cette classe, la disproportion est frappante. Ce n'est point, cependant, que les élèves aient eu peine à découvrir les *Avantages et inconvénients des sports*. En général, leurs développements sont même abondants; mais ils sont mal présentés et mal écrits. Leur langue manque de tenue. La forme littéraire leur fait essentiellement défaut.

III. — Jugement global du concours.

Première langue. — *Très satisfaisant.*

Seconde langue. — *Faible.*

IV. — Vœux du jury.

Il est désirable que les concurrents apprennent à distribuer leurs développements en paragraphes nettement séparés, et leurs paragraphes en phrases

ponctuées avec soin, de manière à y mettre plus de clarté et à en faire ressortir les détails et les nuances.

Pour ce qui regarde le groupe de seconde langue, les élèves doivent écrire le français littéraire. Il importe qu'ils sachent distinguer celui-ci de l'argot, des parlers provinciaux et du langage familier, qu'ils entendent autour d'eux.

2^o Seconde des humanités modernes.

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents. . . .	86	62
0.9. . . .	»	»
0.8. . . .	2	»
0.7. . . .	11	5
0.65	9	10
0.6. . . .	12	5
0.5. . . .	25	20
Moins des 0.5 . . .	27	25
Feuilles blanches. . . .	2	1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Première langue. — Comme pour la série correspondante des humanités anciennes, on doit se féliciter de la forte moyenne qui se constate ici.

Seconde langue. — Les concours précédents nous ont parfois donné l'occasion de signaler l'infériorité des classes des humanités modernes vis-à-vis des classes des humanités anciennes. Cette année, à s'en tenir au groupe de seconde langue, la comparaison serait plutôt en faveur des premières, encore que l'ensemble soit loin d'être brillant. Sans doute faut-il attribuer cette supériorité des modernes à la nature plus descriptive, plus technique, plus matérielle du thème à développer.

III. — Jugement global du concours.

Première langue. — *Très satisfaisant.*

Seconde langue. — *Faible.*

IV. — Vœux du jury.

Mêmes observations que pour la Seconde des humanités anciennes.

B. — LANGUES GERMANIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets. — Eerste taal : Alleen de verstandelijke en zedelijke krachten van een volk maken zijnen voorspoed vruchtbaar.

Nur die geistigen und sittlichen Kräfte einer Nation machen ihre Wohlfahrt fruchtbar.

Tweede taal : De wereldtentoonstellingen zijn even zoovele belogingen van den vredelievenden kamp op het veld van den arbeid en van den vooruitgang waarop de volkeren hoe langs zoo meer in het strijdperk staan te treden ; zij blijken werken te zijn van vrede en verbroedering waarin de vrije mededinging geroepen is om de plaats in te nemen van de gewapende geschillen uit vroegere dagen.

Die Weltausstellungen sind eben sovieler Aeusserungen des friedlichen Kampfes auf dem Felde der Arbeit und des Fortschrittes worauf die Völker je länger um so mehr mit einander in die Schranken zu treten bestrebt sind ; sie erweisen sich als Werke des Frieden und der Verbrüderung, wobei die freie Konkurrenz dazu berufen ist, die Stelle einzunehmen der bewaffneten Zusammenstösse aus früheren Zeiten.

1° *Rhétorique des Humanités anciennes.*

Schriftelijk werk.

I. — Uitslagen.

	Nederlandsch.		Duitsch.	
	Eerste taal.	Tweede taal.	Eerste taal.	Tweede taal.
Mededingers	68	59	3	17
0.9.	»	»	»	»
0.8.	4	»	4	»
0.7.	2	2	»	4
0.65	8	5	»	4
0.6.	7	3	»	»
0.5.	17	2	2	4
Minder dan 0.5.	28	30	»	12
Witte bladen.	5	17	»	2

II. — Verklaring van den uitslag en opmerkingen van den keurraad.

A. *Nederlandsch.* Eerste taal. — De vorm is beter dan de inhoud. De meeste leerlingen schrijven nog al behoorlijk ; zij, die meer dan 65 punten bekwamen, hebben stijl en zwier ; de drie eersten hebben daarenboven een ruimen woordenschat. Maar de inhoud laat veel te wenschen over : van een logische, goed sluitende redeneering is geen sprake. Haast allen praten naast de kwestie ; zij zoeken hun toevlucht en hun kracht in een reeks aan de geschiedenis ontleende voorbeelden. — Gallicismen en barbarismen van allerlei slag lijken ons talrijker toe dan bij den vorigen wedstrijd.

Tweede taal. — De zeer groote meerderheid der opstellen laat, wat den vorm betreft, *alles* te wenschen over ; op twee of drie uitzonderingen na, is de taal zeer onnauwkeurig en zeer arm. Het is dus niet te verwonderen, dat niemand er in geslaagd is, het onderwerp op een eenigszins bevredigende wijze te behandelen, aangezien de leerlingen over geen middelen beschikken om welke gedachte ook uit te drukken. Er zijn 17 witte bladen ; 9 leerlingen

hebben niets anders geschreven dan de opgave; verscheidene andere hebben, behalve de opgave, maar enkele regels geschreven.

Zooals gewoonlijk, zijn enkele opstellen een onleesbaar mengsel van Nederlandsch en Duitsch.

B. *Duitsch*. Eerste taal. — Alleen het werk van den bekroonde heeft iets te beteekenen én naar inhoud én naar vorm.

Bij de beide anderen laat de ontwikkeling veel te wenschen over; de taal is behoorlijk.

Tweede taal. — *Mutatis mutandis* zijn alle hier bovenstaande opmerkingen betreffende het Nederlandsch als tweede taal, ook op het Duitsch als zoodanig toepasselijk. Maar de grammatische onnauwkeurigheid gaat hier nog verder (er is slechts één uitzondering), en het getal van hen, die Nederlandsch en Duitsch ondereenmengen, is hier nóg grooter.

Er zijn maar 2 witte bladen; maar 4 leerlingen hebben niets anders geschreven dan de opgave! d. w. z. dat $\frac{1}{3}$ der mededingers niets hebben gedaan.

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd.

Nederlandsch. — 1. Als eerste taal: *voldoende*. — 2. Als tweede taal: *zwak*.

Duitsch. — 1. Als eerste taal: *voldoende*. — 2. Als tweede taal: *zwak*.

Mondeling examen.

Het mondeling examen is opnieuw gebleken zeer nuttig te zijn. De bekroonde voor het Nederlandsch als eerste taal sprak zijn taal goed en vloeiend; hij bewees opnieuw kennis op taal- en letterkundig gebied te bezitten. Daarentegen sprak de bekroonde voor het Duitsch als eerste taal vrij moeilijk.

2^o *Rhétorique des humanités modernes*.

Schriftelijk werk.

Onderwerpen. — Eerste taal: Alleen de verstandelijke en zedelijke krachten van een volk maken zijnen voorspoed vruchtbaar.

Nur die geistigen und sittlichen Kräfte einer Nation machen ihre Wohlfahrt fruchtbar.

Tweede taal: De wereldtentoonstellingen zijn even zoovele betoogingen van den vredelievenden kamp op het veld van den arbeid en van den vooruitgang waarop de volkeren hoe langs zoo meer in het strijdperk staan te treden; zij blijken werken te zijn van vrede en verbroedering waarin de vrije mededinging geroepen is om de plaats in te nemen van de gewapende geschillen uit vroegere dagen.

Die Weltausstellungen sind eben sovieler Aeusserungen des friedlichen Kampfes auf dem Felde der Arbeit und des Fortschrittes worauf die Völker je länger um so mehr mit einander in die Schranken zu treten bestrebt sind; sie erweisen sich als Werke des Friedens und der Verbrüderung, wobei die

freie Konkurrenz dazu berufen ist die Stelle einzunehmen der bewaffneten Zusammenstöße aus früheren Zeiten.

Derde taal : De luchtvaart.

Die Luftfahrt.

Vierde taal : We must not put off till to-morrow what can be done to-day.

I. — Uitslagen.

	Nederlandsch.		Duitsch.		Nederl. taal.	Duitsch. taal.	Engelsch. taal.
	Eerste taal.	Tweede taal.	Eerste taal.	Tweede taal.			
Mededingers. . .	28	43	5	16	19	72	41
0.9. . .	»	»	»	»	»	»	»
0.8. . .	»	2	2	1	»	1	2
0.7. . .	2	3	»	»	2	2	2
0.65 . .	4	1	»	»	»	6	»
0.6. . .	3	2	»	»	»	2	2
0.5. . .	4	7	1	1	4	10	8
Minder dan 0.5. . .	10	18	2	9	13	34	16
Witte bladen. . .	5	10	»	5	»	17	11

II. — Beoordeeling der nitslagen en opmerkingen van de jury.

Eerste taal. *A. Nederlandsch.* — De klasse staat beneden de oudere humaniora. Slechts twee opstellen hebben werkelijk waarde naar vorm en inhoud; al de andere zijn alledaagsch en vol fouten. Geen enkele voldoet geheel en al ten opzichte van den inhoud. Alle leerlingen redenceren naast de kwestie, indien men een bewijvoering met voorbeelden redencering kan noemen.

B. Duitsch. — Twee van de vijf mededingers hebben een fraai opstel ingeleverd; dat van den eerste is zelfs uitmuntend; in 't opzicht van vorm en inhoud is het het beste werk dat voor de eerste taal gemaakt werd.

De drie overige opstellen zijn weinig zaaks; ééne is nog al goed van grammatisch standpunt uit.

Tweede taal. *A. Nederlandsch.* — Verreweg beter dan het werk uit de oudere humaniora wat woordvoorraad en zelfs wat ontwikkeling betreft. Toch zijn er nog te veel leerlingen die Duitsche woorden in Nederlandsche omzetten; anderen gebruiken veel woorden met een verkeerde beteekenis.

B. Duitsch. — Er is slechts één opstel dat naar vorm en inhoud nog al goed is; een is nog voldoende naar den vorm; alle overige zijn waardeloos of zoo goed als. Een derde der mededingers hebben een wit blad afgeleverd!

Derde taal. *A. Nederlandsch.* — Van de 19 mededingers halen slechts 6 de helft der punten: dat zegt alles. De overige schrijven alleen woorden en blijken niet het minste taalgevoel te bezitten.

B. Duitsch. — Ten opzichte van den vorm is deze wedstrijd eenigszins beter dan die in het Nederlandsch als derde taal: een kleine 10 jongens

blijken een nog al rijken woordenvoorraad te hunner beschikking te hebben en met de grammatica behoorlijk vertrouwd te zijn. Al de anderen kennen slechts woorden, en hebben geenerlei inzicht in den Duitschen zinsbouw; het getal der witte bladen is veel te hoog.

Vierde taal. *Engelsch.* — Alleen die vier eersten hebben een naar inhoud en vorm voldoende opstel geleverd (dat van den bekroonde is om zoo te zeggen onberispelijk; alle andere werken zijn geheel of haast geheel waarde-loos. De punten tusschen 50 en 64 zijn alleen gegeven met betrekking tot den woordvoorraad; onder de helft der punten vindt men niets dan een mengsel van Nederlandsch en Engelsch. Een vierde der mededingers hebben een wit blad afgeleverd!

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd.

Eerste taal. Nederlandsch. — *Niet geheel voldoende.*

Duitsch. — *Voldoende.*

Tweede taal. Nederlandsch. — *Voldoende.*

Duitsch. — *Zwak.*

Derde taal. Nederlandsch. — *Zwak.*

Duitsch. — *Niet geheel voldoende.*

Vierde taal. Engelsch. — *Niet geheel voldoende.*

Mondeling examen.

Zelfde algemeene opmerking als voor de oudere humaniora.

De bekroonde voor het Duitsch als tweede taal heeft eene practische kennis van die taal ten toon gespreid, die in alle opzicht merkwaardig is; de andere mededingers waren, op één na, voldoende, maar allen hadden blijkbaar te weinig gelezen. De leerlingen voor de tweede, derde en vierde taal hebben zelden iets anders gelezen dan hun schooltekst.

Seconde. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets. — Eerste taal: De geleerdheid is een schat, de arbeid is er de sleutel toe.

Die Gelehrsamkeit ist ein Schatz, die Arbeit ist der Schlüssel dazu.

Tweede taal: Voor- en nadeelen van de sport.

Vor- und Nachteile des Sportes.

1° *Seconde des humanités anciennes.*

I. — Uitslagen.

	Nederlandsch.		Duitsch.	
	Eerste taal.	Tweede taal.	Eerste taal.	Tweede taal.
Mededingers. . . .	66	58	5	11
0.9. . . .	»	»	»	»
0.8. . . .	1	»	»	»
0.7. . . .	2	1	»	»
0.65 . . .	5	»	»	»
0.6. . . .	14	»	»	»
0.5. . . .	22	2	1	2
Minder dan 0.5. . .	20	35	»	7
Witte bladen. . .	2	20	2	2

II. — Waardeering van den wedstrijd; opmerkingen van de jury.

A. *Nederlandsch*. Eerste taal. — Vele opstellen zijn zeer oppervlakkig behandeld. De mededingers denken niet eens na; ze zijn heel wat beter thuis in de Oudheid dan in hun eigen tijd, zou men zeggen, maar in den grond is het toch maar dwaze uitstalling van onverteerd schijnweten en pedant pronken met onthouden lectuur.

De taalkennis betert stilaan voort. Toch treft men nog steeds opstellen aan, ook onder de goede, met feilen en slordigheden als *hij vondt* (voor *vond*); *herkent* (voor *erkeñt*), *bewondert* (voor *bewonderd*), *den wereld*, *rede* (voor *reden*), *de venster*, *de middel*, *het gedacht* (voor *de gedachte*), ook soms *het gedachte*; dikwijls komt het germanisme *bestatigen* voor; niet minder de gallicismen *dank aan* (*grâce à*), *in een woord* (en un mot), *kennissen* (*les connaissances*) in stede van *dank zij*, *met een woord*, *kennis*. Tegen het verwarren van nominatief en accusatief dient bepaald gewaarschuwd.

De meeste opstellen hebben te weinig werk gemaakt van het tweede deel van de opgave: dat de arbeid de sleutel is tot den schat van de geleerdheid.

Tweede taal. — Om te weten wat er bedoeld wordt, is het telkens noodig zich af te vragen: van wat mag dit wel eene poging van vertaling zijn? Op die wijze krijgt het gebrabbel toch een zin: *onnoozelaardig* (*innocemment*); *de ossen* (*les os*); *zijne stappen brengen* (*porter ses pas*); *wielraden die loopbanen ondernemen* (*des cyclistes qui entreprennent des courses*); *sportige maatschappijen*; *den vlieg* is eene van de gevaarlijkste sport (*den vlieg*: van vliegen, zooals *le vol* van *voler*).

Met spelling en spraakleer zitten de mededingers ongelooflijk weinig in. Dit geldt ook voor het gebruik van woorden en wendingen; *neid*, *deeden*, *erleving*, *veele*, *taellooze* (*tallooze*), *woonen*, *vrezen*; *eene wandeling per voet*; *het bijval*, *de menschedom*, *het geest*, *den lichaam*.

B. *Hoogduitsch*. Eerste taal. — Een enkele mededinger behaalde de helft der punten.

Tweede taal. — Een treurige toestand. Voor vele knapen is blijkbaar de tijd aan het Duitsch besteed, eenvoudig verloren geweest. Ze schrijven er maar op los: *das gesetzt* (de wet); *gebrek*, *die Jünglingen*, *der Feuer*, *gebrachtet*, *zorgen*, *wir kreigen grosse und starke Beinen und Armen*, *im Nacht*, *der wisse Solon*, *Plezier*, *nütig*, *Kracht*, *das Korp* (*le corps*), enz.

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd.

A. *Nederlandsch*. Eerste taal. — *Voldoende*.

Tweede taal. — *Slecht*.

B. *Duitsch*. Eerste taal. — *Slecht*.

Tweede taal. — *Slecht*.

2^o *Seconde des humanités modernes.*

Onderwerpen. — Eerste taal : De geleerdheid is een schat, de arbeid is er de sleutel toe.

Die Gelehrsamkeit ist ein Schatz, die Arbeit ist der Schlüssel dazu.

Tweede taal : Voor- en nadeelen van de sport.

Vor- und Nachteile des Sportes.

I. — Uitslagen.

159 aanwezige mededingers.

	Nederlandsch.		Duitsch.	
	Eerste taal.	Tweede taal.	Eerste taal.	Tweede taal.
	68	70	4	17
0.9.	»	»	»	»
0.8.	»	»	»	»
0.7.	5	1	»	»
0.65	8	2	»	»
0.6.	9	4	»	»
0.5.	10	7	1	5
Minder dan 0.5. . . .	34	41	2	9
Witte bladen.	2	15	1	5

II. — Beoordeeling der uitslagen en opmerkingen van de jury.

Nederlandsch. Eerste taal. — De opvatting is bij vele leerlingen laag bij den grond. Het woord *geleerdheid* doet ze eerst en vooral denken aan de som kennis die men op school opdoet, en aan een of ander baantje waar die schoolwijsheid ons aan helpen kan. — Dat de arbeid de sleutel is tot den schat der geleerdheid, werd door sommigen te nauwernood, en door meest allen zeer ontoereikend behandeld. De denkbeelden worden veelal ordeloos uiteengezet.

Tweede taal. — Het is met de taalkennis treurig gesteld. De meesten schrijven op den klank af, maar leveren telkens het bewijs dat ze den klank maar half gevat hebben : ze schrijven *besturbaar*, *baal* (voor *bal*), *waaneer* (voor *wanneer*), *adver* (voor *ader*), *daggelijks*, enz. Spellingregels bestaan niet meer; en voor velen ook geen taalregels. Er zijn er die het land hebben aan het onzijdig geslacht; mannelijk of vrouwelijk, of 't een of 't ander, is hun leus : *onze België*, *de nut*, *den doel*, *de bloed*, *den dagblad*, *den element*, enz.; ofwel anderen, als ze twifelen, maken maar liefst alles onzijdig : *het geest*, *het rust*, *het tevredenheid* van *het menigte*, *het moraal*, enz., enz. En zoodoende, — van de doorloopende verwarring tusschen accusatief en nominatief, zullen we maar niet gewagen! — moeten zinnetjes als volgt, uit het honderd opgeteekend, als « *Nederlandsch* » gelden : « *Er was niet meer van deze flauwe kinderen, dat men zooveel in de stadden ziet* »; — « *het gevecht in Amerika tusschen Jeffries de wit en Johnson de zwart* »; — « *de gezondheid is de noodigste ding van de vreed* », enz.

Vele opstellen zijn een gekke rommelzoo van woorden en wendingen zoo maar bots uit het Fransch overgezet : « een man van bureel », « de menschedom is in ondergang », « de sterkten van de soldaten », « de sport die bijna tot alle lieden toepast », « werkend van beenen »... 't is te zeggen : « un homme de bureau », « l'humanité qui décline », « les forces des soldats », « le sport qui convient presque à tout le monde », « travaillant des jambes ».

Hoogduitsch. Eerste taal. — Te klagen valt over slordigheid bij het toepassen van de regels der spelling en der spraakleer, hoewel er, over het algemeen, verbetering te bemerken valt in dit opzicht.

Van de 4 opstellen bekwam 1 opstel de 0.5 der punten. Er was 1 onbeschreven blad.

Tweede taal. — In de Duitsche opstellen is veelal maar een ding Duitsch, te weten 't geschrift. Het andere is slecht Nederlandsch, of vertaald Fransch, kortom : on-taal.

Enkele monstertjes van wat er gedurfd wordt : « in eine sichere Mass, lauft, Gedachte, das Fahrrad trägt mir, das Schwimmen biet uns ein grosses Vorteil, angenehm an unseres Geiste, haben rote kleuren, in der freie Luft, das Antwort, Schwemmen (zweimmen), an dieses spiel lehren wir schnell laufen, enz.

Noch kennis van spraakleer, noch kennis van woorden.

III. — Algemeen oordeel over den wedstrijd.

Eerste taal. Nederlandsch : tamelijk voldoende.

Duitsch : zwak.

Tweede taal. Nederlandsch : slecht.

Duitsch : slecht.

IV. — Wensch van de jury.

Geen enkel opstel heeft verdienste genoeg om overgedrukt te worden.

C. — LANGUES ANCIENNES.

Rhétorique. (Sections réunies.)

A. — VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

108 concurrents.

0.9.	»
0.8.	5
0.7.	7
0.65	17
0.6.	6
0.5.	21
Moins des 0.5.	52
Feuilles blanches.	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Les résultats sont meilleurs cette année que l'année passée. Bon nombre de concurrents sont arrivés à un chiffre de points assez élevé; plus de la moitié obtiennent au delà des 0.5; pas une feuille blanche. L'ignorance du vocabulaire a pourtant joué maints mauvais tours à nos jeunes traducteurs : *pretiosa verum*, *pendat*, *stipendiis*, *evectum*, *quantulumcumque*, *exemplar*, d'autres mots plus usités encore, n'ont pas toujours été rendus avec précision.

La syntaxe latine non plus n'est pas connue suffisamment de tous nos rhétoriciens. Le passage *quamdiu sim alienum est, quamdiu verso sum, vir bonus ut sim meum est* a embarrassé plus des trois quarts des concurrents. Le sens de *alienum* et de *meum* a été dégagé rarement avec clarté.

Le jury a pourtant l'assurance que la grammaire est enseignée convenablement dans les classes, du moins ce qu'il est besoin d'en connaître pour traduire sans difficulté un texte ordinaire tel que celui du concours.

Mais il est aisé de voir que les élèves ne connaissent pas tous, tant s'en faut, la méthode de la version. Communément, ils traduisent phrase à phrase, et vont ainsi, au pas et au galop, jusqu'au bout des vingt lignes du texte. Après quoi, ils se croient quittes.

La plupart ne se donnent pas la peine d'approfondir le sens de l'ensemble, d'analyser la pensée et l'expression, d'y approprier le choix de leurs mots et le tour de leur style, ou du moins de chercher à le faire. L'effet de ce manque d'effort, c'est le vague, le « flou », l'« à peu près », d'un grand nombre de traductions. C'est pourtant à la précision qu'il importe d'aboutir dans cet exercice comme dans tous ceux qui prétendent servir à l'éducation de l'esprit.

L'orthographe française a subi des accrocs dans un grand nombre de copies. L'emploi du subjonctif est loin d'être connu de tous les concurrents et les règles de « quelque » sont ignorées à un point dont le jury s'étonne.

III. — Jugement global du concours.

La note du jury hésite entre *satisfaisant* et *très satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

La méthode de la version écrite, comme d'ailleurs celle de tous les exercices scolaires que les élèves sont appelés à faire seuls, sans l'aide du maître, devrait s'enseigner *pratiquement en classe*. C'est une erreur pédagogique assez commune que d'abandonner aux enfants le soin de trouver eux-mêmes les méthodes du travail individuel à domicile. L'initiation à ces méthodes ne devrait cesser qu'avec l'assurance qu'elles sont appliquées ou que les principes en sont effectivement compris et connus.

Epreuve orale.

L'épreuve orale réunissait cinq concurrents dont trois, cotés *ex æquo*, ont mérité un prix d'honneur. C'est dire que cette partie du concours a été

très satisfaisante. Elle a d'ailleurs confirmé complètement les cotes de l'épreuve écrite, et ce n'a pas été son moindre intérêt.

B. VERTALING UIT HET LATIJN IN HET NEDERLANDSCH.

Schriftelijke proef.

I. — Uitslagen.

58 aanwezigen mededingers.	
0.9.	»
0.8.	2
0.7.	4
0.65	3
0.6.	4
0.5.	18
Minder dan 0.5.	7
Onbeschreven bladen	»

II. — Waardeering van den wedstrijd en opmerkingen van de jury.

Van de 58 mededingers zijn er maar 7 die de helft der punten niet bekomen hebben en 9 hadden er genoeg om eene onderscheiding te verwerven; die uitslag mag beschouwd worden als *zeer voldoende*. Hij zou zelf *schitterend* zijn geweest, hadden eenige leerlingen een ernstige poging gedaan om beter den gedachtengang en het logische verband tusschen de gedachten te vatten. Buitengewoon moeilijk was, in dit opzicht, de te vertalen tekst geenszins; en nochtans, hoe weinigen hebben hem ten volle begrepen! Enkelken kennen de waarde der partikels (inzonderheid der voegwoorden) niet genoeg; bij een grooter aantal, laat de kennis der woordbetekenis te wenschen over: *stipendius* o. a. werd maar door het kleinste gedeelte nauwkeurig weergegeven. Een andere tekortkoming, is een zekere vadsigheid in het zoeken naar het gepaste woord; te vaak schijnen de leerlingen tevreden met het eerste gereedste van de zinverwante woorden of uitdrukkingen en gebruiken het bij herhaling, zelfs als de Latijnsche tekst een verschillend bevat. Dat maakt den stijl eentonig, kleurloos, onbeholpen, houderig. De taal is over het algemeen tamelijk goed verzorgd; maar slordigheden als *jubbelen*, *berijken*, *hij heeft geweest* mochten niet voorkomen.

III. — Algemeene waardeering : *Zeer voldoende*.

IV. — Wenschen van de jury.

De jury is van meening, dat er nog eens bij de leeraren mag aangedrongen worden om door alle mogelijken middelen de kennis van den woordvoorraad te bevorderen : systematische oefeningen, herhalingen in grooten getale en op vaste tijdstippen, enz. Zoolang aan de leerlingen de betekenis der woorden niet eigen is, zullen zij ontmoedigd blijven en zich uit den slag willen redden door min of meer vernuftige gissingen. Met de betekenis en de juiste waarde van voegwoorden en andere partikels kan men ze ver-

trouwd maken in de les in de spraakkunst, in de schriftelijke en mondelinge oefeningen bij het lezen en verklaren van teksten.

Mondelinge proef.

Twee leerlingen hebben naar den eereprijs gedongen; zij hebben op zeer voldoende wijze die proef onderstaan, en eens te meer bleek het groote nut van die mondelinge oefening: de uitslagen van den schriftelijken prijskamp werden bekrachtigd.

Seconde (Sections réunies).

A. VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	102 concurrents présents.
0.9.	. . . »
0.8.	. . . 3
0.7.	. . . 6
0.65	. . . 8
0.6.	. . . 42
0.5.	. . . 32
Moins des 0.5.	. . . 10
Feuille blanche	. . . 1

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La version latine était tirée de Quinte-Curce.

On peut dire que la plupart des concurrents connaissent assez le latin pour comprendre et traduire à vue un passage de Quinte-Curce; en effet, sur 102 élèves, 11 seulement n'ont pas obtenu la moitié des points, et 43 seulement n'ont pas atteint les 0.6.

Observations.

1. Vocabulaire. — Les mots qui ont arrêté le plus d'élèves, sont, dans la première phrase, *procellosus*, *tristis* et *obscurus*, que beaucoup ont mal rendus, parce qu'ils les ont appliqués à la marche de l'armée, tandis que l'auteur parle du temps; puis *internitente*, *grandinem*, *regio*, pris dans deux sens « pays » et « direction » (*regere*); *destinare* « décider ».

2. Syntaxe. — Des nuances de la pensée et même le sens de quelques membres de phrase ont échappé aux élèves, faute de connaître la syntaxe. *Cum occurreret* marque la cause; on a traduit par « lorsque ». *In quam regionem verterent*: on n'a pas vu que c'est une interrogation délibérative indirecte. *Nec retinere* — *nec ipsi destinare*, on a négligé *nec* — *nec* et *ipsi*. *Prius metu quam labore*: on a traduit comme s'il y avait *potius* — *quam*.

3. Style. — Nous devons rappeler encore une fois qu'une version écrite est une œuvre de style. Les élèves sont trop peu dressés à l'art si difficile et

si délicat de rendre en français un texte latin : c'est pourtant la grande utilité de la version latine. Celui qui rend bien le texte latin en français fournit la preuve : 1° qu'il comprend le latin ; 2° qu'il sait écrire en français.

4. Orthographe — Ce n'est pas seulement le style qui laisse à désirer au point de vue de l'élégance et de la correction : l'orthographe est souvent négligée et peu de copies sont entièrement irréprochables à ce point de vue.

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant* (sous les réserves qui concernent principalement le style).

IV. — Vœux du jury :

1° Que l'étude de la syntaxe latine ne soit pas négligée dans les classes supérieures ;

2° Que la version écrite soit considérée comme une œuvre de style français.

B. VERTALING UIT HET LATIJN IN HET NEDERLANDSCH.

I. — Uitslagen.

58 aanwezige mededingers.	
0.9.	»
0.8.	2
0.7.	6
0.65	4
0.6.	13
0.5.	9
Minder dan 0.5.	4
Onbeschreven bladen	»

II. — Waardeering van den wedstrijd ; opmerkingen van de jury.

Ofschoon het getal der toegekende onderscheidingen niet groot is, toch mag de uitslag van dezen wedstrijd als *zeer voldoende* worden aangezien. Immers, slechts vier leerlingen blijven beneden de 50 punten en elk van die vier heeft er toch 45 bekomen.

Dezelfde of daaromtrent dezelfde aanmerkingen, die gemaakt werden bij de vertalingen in de klas der rhetorika, moeten ook hier herhaald worden ; het zijn dezelfde tekortkomingen en gebreken, die de jury wederom aantreft. Te gering is het getal der leerlingen, die er naar streven den te overbrengen tekst in alle opzichten te begrijpen en nauwkeurig weer te geven, zóó, dat niet alleen de woorden, maar de gedachten, met al hare schakeeringen, op en zoo sierlijke als juiste wijze worden vertolkt. De meesten zijn tevreden als het er maar op gelijk ; het is bij hen al spoedig goed genoeg. Zoo werd b. v. *terrere coeperunt* door velen onnauwkeurig vertaald. De woordvoorraad bleek echter goed bekend ; van daar dat bijna ieder den algemeenen zin heeft kunnen vatten. Met de taal zelve, die de jeugdige vertalers schrijven, is het het ergst gesteld ; zij schroomen niet woorden en uitdrukkingen als de volgende te bezigen : *dierf* (voor *durfde*), *verdraagden*, *den*

ganschen bosch. den donder vierd gehoord; of een zinswending als : « Op den derden dag, uit alle kanten van den hemel schitterden (!) de bliksems ».

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd : *Zeer voldoende ; bijna schitterend.*

IV. — Wenschen van de jury.

De jury drukt den wensch uit, dat de leeraren van hunne leerlingen trachten te bekomen een streven, ja een wedijveren om zoo getrouw en sierlijk mogelijk te vertalen. Zij gelieven dus aan te dringen op het belang het gepaste woord te gebruiken, op de noodzakelijkheid te letten op het verschil tusschen de zinverwante woorden, op de vereischte de fijnste schakeeringen weer te geven: Getrouw vertalen is eene oefening, die veel inspanning vordert; zij is echter van genoegzame beteekenis, met het oog op de algemeene vorming, om er alle moeite voor over te hebben.

Rhétorique. — Humanités anciennes (Section grecque-latine).

A. VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	92 concurrents présents.
0.9.	. . . »
0.8.	. . . 5
0.7.	. . . 12
0.65	. . . 7
0.6.	. . . 2
0.5.	. . . 12
Moins des 0.5.	. . . 42
Feuilles blanches	. . . 12

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La comparaison entre ce concours et celui de l'année passée est, tout comme pour la version latine, à l'avantage du premier : 5 prix, 12 accessits, 7 mentions honorables, ce sont des résultats dont on peut se réjouir. Mais plus de 10 p. c. des concurrents ont remis feuille blanche et, en les décomptant, plus de 50 p. c. de ceux qui ont abordé l'épreuve n'ont pas su remporter une citation au *Moniteur*. On ne peut pas dire cependant que le texte était difficile. Pour réussir à le traduire correctement, il suffisait d'y mettre, avec des connaissances grammaticales et lexicologiques moyennes, une certaine attention... Mais l'attention, la réflexion font trop souvent défaut à nos jeunes traducteurs. De plus, les lacunes sont assez nombreuses dans leur vocabulaire. Des élèves, à la vérité trop faibles pour la classe de rhétorique, ignorent le sens des mots les plus simples.

Du côté du style de la version, le jury a pu s'apercevoir qu'il y a progrès.

Encore faut-il dire, comme au sujet du concours latin, que pour un trop grand nombre de concurrents, la version consiste en une traduction de « mots » non « d'idées ».

Ils n'embrassent pas souvent le sens complet du texte, n'y voient pas une pensée qui se développe en une suite logique, n'en font pas, pour ainsi dire, le plan dans l'esprit avant d'en aborder la traduction. Les fautes d'orthographe ne laissent pas d'être un peu inquiétantes.

III. — Jugement global du concours : Ce concours est *satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

C'est de plus en plus du côté du vocabulaire que semble devoir se porter l'effort des professeurs. L'usage plus prolongé de la chrestomathie — conformément d'ailleurs aux vœux du corps professoral — les versions et les thèmes oraux multipliés, les lexiques tenus à jour par les élèves eux-mêmes, les répétitions continuelles des mots rencontrés au cours des exercices (répétitions de mots non pas isolés, mais dans un cadre qui en fasse saillir le sens et le fixe dans l'esprit), l'emploi des ressources si précieuses de l'étymologie : voilà des moyens que les maîtres ne devraient négliger dans aucune classe. Surtout dans les classes qui préparent à la lecture des auteurs, on devrait avoir soin de fournir aux élèves les connaissances indispensables en fait de vocabulaire, pour que la lecture des prosateurs grecs faciles devienne plus rapide et plus agréable en 5^e, 2^e et 1^{re}.

Epreuve orale.

Cinq élèves ont été appelés à cette épreuve qui a été très satisfaisante, deux des concurrents ayant mérité les 0.8, le troisième les 0.7 et les deux autres les 0.6 des points attribués à cette partie du concours. Seul le vocabulaire des élèves a trahi quelques faiblesses.

B. VERTALING UIT HET GRIEKSCH IN HET NEDERLANDSCH.

Schriftelijke proef.

I. — Uitslagen.

	38 aanwezige mededingers.
0.9. . . .	1
0.8. . . .	3
0.7. . . .	9
0.65 . . .	2
0.6. . . .	3
0.5. . . .	1
Minder dan 0.5. . . .	15
Onbeschreven bladen.	4

II. — Waardeering van den wedstrijd; opmerkingen van de jury.

Vergeleken bij de vertaling uit het Latijn, blijkt deze wedstrijd van vrij

mindere beteekenis. Hij is ook veel ongelijker : veel meer leerlingen blijven beneden de helft der punten ; maar daarentegen verdienen er veel meer (vl. 15 op 34, d. i. ongeveer 45 t. h.) eene onderscheiding. Alles samen genomen dus, is de uitslag als *voldoende* te rekenen. De voornaamste oorzaak van die groote ongelijkheid is ongetwijfeld de gebrekkige kennis der woord-beteekenis. Dat blijkt duidelijk, als men nagaat hoeveel woorden onjuist werden vertaald. Hier vooral komt ook uit dat vele leerlingen er tegen opzien een ernstige poging aan te wenden om tot een recht begrip te geraken ; denken zij van enkele woorden de beteekenis te weten, dan slaan zij al niet veel acht meer op het overige, dat hun minder duidelijk toeschijnt : zij raden of onderstellen eenig verband tusschen het bekende en maken er dan maar iets van, dat soms heelemaal niet past, niet passen kan bij hetgeen zij al gevonden hebben. Is dat geen bewijs van vadsigheid? Voor het overige : taal en stijl, gelden ook hier de opmerkingen, bij de vertaling uit het Latijn gemaakt (b. v. *looven, welkdanig, tusschen voor onder, enz.*).

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd : *Voldoende*.

IV. — Wenschen van de jury.

Wat gezegd is, naar aanleiding van de vertaling uit het Latijn, is ook hier van toepassing, des te meer, daar met den woordvoorraad van het Grieksch, de leerlingen nog meer moeite hebben ; het aanwerven van de kennis er van is dus van ten minste zooveel belang en vergt dus dezelfde zorg.

Mondelinge proef.

Vier leerlingen hebben voor den cereprijs gewedijverd. Deze proef is als goed geslaagd te beschouwen ; een der mededingers toonde zelfs meer dan gewone vaardigheid, in het vertalen van een niet al te gemakkelijken tekst in proza.

Seconde (Section grecque-latine).

A. VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.

I. — Résultats.

	85 concurrents présents.
0.9.	»
0.8.	2
0.7.	5
0.65	5
0.6.	5
0.5.	14
Moins des 0.5.	37
Feuilles blanches	17

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Le morceau à traduire était tiré d'Euripide, *Iphigénie à Aulis*.

Grâce aux éclaircissements donnés par les notes et par le préambule, le

discours d'Iphigénie à sa mère ne pouvait guère donner lieu à ces lourds contresens qui dénaturent complètement la pensée d'un auteur et lui prêtent un langage ou absurde ou inintelligible.

Aussi s'est-il trouvé une douzaine d'élèves qui ont bien compris le passage et une vingtaine qui ont au moins saisi la suite des idées. Malheureusement, le nombre de ceux qui n'ont pas même compris l'idée générale ou qui n'ont rien compris du tout est beaucoup plus grand : 53 sur 85.

Ce que nous devons reprocher à la plupart des concurrents, c'est de ne pas avoir rendu la pensée de l'auteur avec ses nuances souvent délicates.

Un petit nombre a fait attention à l'emploi des particules. Or, ils se rencontrent presque à chaque vers dans le morceau qui nous occupe, ces éléments ténus et subtils, adverbess ou conjonctions, presque toujours monosyllabiques, que les commençants traitent en quantité négligeable, mais dont le traducteur expérimenté tient grand compte, parce qu'ils ont une valeur tout au moins subjective et sont dans la phrase écrite ce que le ton est à la parole. L'inattention sur ce point a été presque générale. Voici quelques cas choisis parmi les plus saillants.

Δεῦρο δὲ σκέψαι. On a confondu δὲ avec δέ. Que vient faire « mais » dans une formule d'invitation ? — Μηδ' εἶθ' ἀρπάξωσιν. Faute de reconnaître εἶθι dans l'éliision εἶθι, on n'a pas compris qu'il ne s'agissait pas d'empêcher un méfait passé — ce qui est absurde — mais d'en prévenir la répétition. — Καὶ γὰρ οὐδέ τοί τι. On a pris τοί pour le datif de σύ, alors qu'il doit être rattaché, pour la renforcer, à la négation οὐ.— Plusieurs n'ont pas vu le point interrogatif (:) et ils ont donné à la phrase interrogative un sens affirmatif, opposé à l'idée mère du discours.

La réflexion finale n'a été comprise que d'un très petit nombre d'élèves, à peine un sur dix ! Beaucoup ont été arrêtés peut-être par la hardiesse de la métaphore et sans doute aussi par ce phénomène de la syntaxe grecque ; l'attraction du pronom démonstratif sujet (οὗτοι) par l'attribut παῖδες.

Dans le nombre des compositions il s'en est trouvé que l'élève ne s'était pas donné la peine d'achever. Nous en faisons l'observation parce que dans plusieurs cas de ce genre les débuts du travail promettaient, pour la fidélité et pour le style, une traduction tout au moins passable. Est-ce le temps ou le courage qui a manqué à ces concurrents ?

III. — Jugement global du concours.

L'ensemble est faible.

Le résultat serait satisfaisant si l'on pouvait faire abstraction des élèves qui n'ont rien fait de bon et de ceux qui ont remis une feuille blanche.

IV. — Vœux du jury.

Mêmes vœux que pour la version latine.

B. VERTALING UIT HET GRIEKSCH IN HET NEDERLANDSCH.

I. — Uitslagen.

	35 aanwezige mededingers.
	0.9. »
	0.8. »
	0.7. 1
	0.65 1
	0.6. 4
	0.5. 11
Minder dan 0.5.	14
Onbeschreven bladen	4

II. — Waardeering van den wedstrijd; opmerkingen van de jury.

Op de 35 mededingers zijn er 18 (de groote helft dus) die niet eens 5/10 der punten behalen; 2 bekomen eene onderscheiding; *zwak* is dus de uitslag. Onder die 18 zijn te rekenen 4 leerlingen, die een onbeschreven blad inleveren, die dus vrijwillig aan den wedstrijd verzaken; van moed en wilskracht getuigt dit niet. Voor 't overige valt nog op te merken, dat geen enkele prijs werd toegekend; geen enkele mededinger had den tekst heelemaal begrepen; één enkele slechts heeft den slotzin verstaan. Veel te weinig vertrouwdheid met den woordvoorraad, dat is hier wel de voornaamste oorzaak van den mageren uitslag. Van ἐπέτρα b. v. hebben zij van alles gemaakt: schilden, zwaarden, bijlen, helmen; er is er zelfs een geweest, die dit naamwoord voor een adjectief hield, dat zou beteekenen: « door vrees bevangen ». Fouten tegen het taaleigen ontsieren ook menig werk: *dierven*, *aanhoordt* (declw.), *den overmaat*, *den val* (nom.); een zelf is niet teruggeleest voor een taalmonstertje als: « gij hebt mij geboren ».

III. — Algemeene beoordeeling van den wedstrijd: *Zwak*.

IV. — Wenschen van de jury.

Hier vooral komt het er op aan, te wijzen op de noodzakelijkheid de leerlingen te oefenen in het aanleeren van den woordenschat. Zoolang zij daarin niet gedrild zullen zijn, zal de uitslag van hun werk nooit ten eenen male bevredigend zijn. Dat er ook moet gewaakt worden op de taal zelve, die ze gebruiken, vloeit voort uit de aangehaalde voorbeelden van taal-onnauwkeurigheid.

D. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Rhétorique. Humanités anciennes. (Sections réunies).

Épreuve écrite.

I. — Résultats.

	144 concurrents présents.
	0.9. »
	0.8. 6
	0.7. 18
	0.65 6
	0.6. 7
	0.5. 33
Moins des 0.5.	42
Feuilles blanches.	32

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. *Histoire*. — L'une des deux questions d'histoire portait sur l'essor artistique, littéraire et scientifique de la Belgique sous le règne d'Albert et Isabelle. Les résultats ont prouvé au jury que la plupart des professeurs ont beaucoup insisté sur cette question, rendue actuelle par l'exposition rétrospective de l'art belge au XVII^e siècle. On ne saurait que les en louer.

B. *Géographie*. — Les questions de cosmographie, assez abstraites de leur nature, sont rendues plus accessibles à l'intelligence des élèves, lorsque le professeur sait les illustrer de croquis bien faits, ce qui présente de sa part une certaine habileté dans l'art du dessin et un surcroît d'activité. A voir les travaux présentés cette année, on peut constater que la plupart des professeurs d'histoire ont été de bons professeurs de géographie, voire même de cosmographie, et qu'ils n'ont nullement négligé le dessin. Aussi la question de cosmographie a été généralement très bien résolue.

III. — Jugement global du concours.

Histoire et Géographie. — *Très satisfaisant.*

Épreuve orale : *Très satisfaisante.*

Rhétorique. Humanités modernes. (Section scientifique.)

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

48 concurrents présents.		
0.9.	. . .	»
0.8.	. . .	5
0.7.	. . .	2
0.65	. . .	4
0.6.	. . .	1
0.5.	. . .	18
Moins des 0.5.	. . .	14
Feuilles blanches.	. . .	6

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. *Histoire*. — L'une des deux questions d'histoire portait sur l'essor artistique, littéraire et scientifique de la Belgique sous le règne d'Albert et d'Isabelle. Les résultats ont prouvé au jury que la plupart des professeurs ont beaucoup insisté sur cette question rendue actuelle par l'exposition rétrospective de l'art belge au XVII^e siècle. On ne saurait que les en louer.

B. *Géographie*. — Les questions de cosmographie, assez abstraites de leur nature, sont rendues plus accessibles à l'intelligence des élèves, lorsque le professeur sait les illustrer de croquis bien faits, ce qui présume de sa part une certaine habileté dans l'art du dessin et un surcroît d'activité. A voir les travaux, présentés cette année, on peut constater que la plupart des professeurs d'histoire ont été de bons professeurs de géographie, voire même de

cosmographie, et qu'ils n'ont nullement négligé le dessin. Aussi la question de cosmographie a été généralement très bien résolue.

III. — Jugement global du concours.

Histoire et géographie. — *Très satisfaisant.*

Epreuve orale : *Très satisfaisante.*

Seconde. Humanités anciennes. (Sections réunies.)

Humanités modernes. (Section scientifique.)

I. — Résultats.

	Seconde ancienne.	Seconde moderne.
Concurrents	158	145
0.9. . . .	1	»
0.8. . . .	4	7
0.7. . . .	8	10
0.65	11	5
0.6. . . .	6	2
0.5. . . .	26	28
Moins des 0.5. . . .	62	70
Feuilles blanches. . . .	20	25

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. *Histoire.* — L'une des deux questions d'histoire (formation territoriale de la Prusse), a été traitée avec beaucoup d'ampleur. Ce résultat prouve que cette partie du programme a été bien exposée. Toutefois il convient de se servir davantage des cartes historiques, lorsqu'on étudie des questions de ce genre.

B. *Géographie.* — L'unique question de géographie portait sur le Congo. Les élèves ont prouvé, par leurs réponses, que leurs professeurs et eux-mêmes se sont vivement intéressés à notre nouvelle colonie. Quelques-unes des cartes présentées au concours étaient supérieurement réussies.

III. — Jugement global du concours.

Histoire et géographie. — *Très satisfaisant.*

IV. — Vœux du jury.

Il y a lieu d'insister davantage, auprès des professeurs, sur l'utilité de la géographie comme branche auxiliaire de l'histoire.

II. — **Partie scientifique.**

A. MATHÉMATIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes.
Section grecque-latine et section latine.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	Section grecque-latine.	Section latine.
Concurrents. . .	128	20
	—	—
0.9. . .	»	1
0.8. . .	3	3
0.7. . .	5	»
0.65. . .	1	»
0.6. . .	1	1
0.5. . .	8	1
Moins de 0.5. . .	75	10
Feuilles blanches. . .	37	4

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. Section grecque-latine.

Géométrie. — Cinq élèves seulement ont assez convenablement résolu la première question qui ne présentait, cependant, aucune difficulté; l'application des propriétés du triangle rectangle et quelques calculs fort simples conduisent rapidement au résultat.

Le théorème n'a été démontré que par six concurrents.

Trigonométrie. — Le problème de topographie a été généralement mal résolu. Quant à la question IV, beaucoup d'élèves ont établi aisément la formule; mais, à de rares exceptions près, l'application numérique a été manquée, soit qu'on n'ait pas su rendre l'expression calculable par logarithmes, soit par ignorance du calcul logarithmique même.

Algèbre financière. — Cette question, fort simple, a reçu peu de bonnes solutions.

B. Section latine.

Géométrie analytique. — Les quelques élèves qui ont trouvé l'équation générale des coniques S ne se sont pas, généralement, basés sur ce que $A\alpha^2 + B\beta^2 + C = 0$ est l'équation des coniques dont $\alpha = 0$ et $\beta = 0$ sont deux diamètres conjugués; ils ont employé, pour la plupart, des procédés assez longs.

Très peu de concurrents sont parvenus à écrire l'équation quadratique des axes de symétrie de S, et par suite à résoudre le 3^o de la question. Il suf-

fisait cependant de tirer m de $y - b = mx$, équation d'un diamètre ou d'un axe, et de substituer dans $B m^2 - (A - C) m - B = 0$, A , B , C étant remplacés par leurs valeurs.

Géométrie descriptive. — Ce problème a été bien résolu par un assez grand nombre d'élèves et certaines épures sont réellement irréprochables.

Déterminants. — Pas un seul concurrent n'a établi convenablement le 1^o de cette question; on voit cependant facilement qu'une face quelconque α d'un tétraèdre est égale à la somme algébrique des projections, sur le plan de α , des trois autres faces.

III. — Jugement global du concours.

A. Section grecque-latine. — *Excessivement faible.*

B. Section latine. — *Faible.*

Epreuve orale.

A. Section grecque-latine. — Les trois élèves appelés à cette partie du concours ont fait preuve de connaissances assez sérieuses.

B. Section latine. — Le résultat a été satisfaisant en trigonométrie sphérique et faible en géométrie analytique.

Rhétorique. Humanités modernes. (Section scientifique.)

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	50 concurrents présents.
0.9.	. . . 1
0.8.	. . . 1
0.7.	. . . 1
0.65	. . . 2
0.6.	. . . »
0.5.	. . . 3
Moins des 0.5.	. . . 28
Feuilles blanches	. . . 14

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Géométrie analytique. — Les quelques élèves qui ont trouvé l'équation générale des coniques S ne se sont pas, généralement, basés sur ce que $A \alpha^2 + B \beta^2 + C = 0$ est l'équation des coniques dont $\alpha = 0$ et $\beta = 0$ sont deux diamètres conjugués; ils ont employé, pour la plupart, des procédés assez longs.

Très peu de concurrents sont parvenus à écrire l'équation quadratique des axes de symétrie de S , et par suite à résoudre le 5^o de la question. Il suffisait cependant de tirer m de $y - b = mx$, équation d'un diamètre ou d'un axe, et de substituer dans $B m^2 - (A - C) m - B = 0$, A , B , C étant remplacés par leurs valeurs.

Géométrie descriptive. — Ce problème a été bien résolu par un assez grand nombre d'élèves et certaines épures sont réellement irréprochables.

Déterminants. — Pas un seul concurrent n'a établi convenablement le 1^o de cette question; on voit cependant facilement qu'une face quelconque a d'un tétraèdre est égale à la somme algébrique des projections, sur le plan de a , des trois autres faces.

III. Jugement global du concours : *Très faible.*

Epreuve orale.

Le résultat a été satisfaisant en trigonométrie sphérique et faible en géométrie analytique.

Seconde. Humanités anciennes.

Section grecque-latine et section latine.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	Section.	
	grecque-latine.	latine.
138 concurrents présents.	118	20
0.9. . .	1	»
0.8. . .	2	»
0.7. . .	1	1
0.65 . .	1	»
0.6. . .	3	»
0.5. . .	7	»
Moins des 0.5. . .	77	15
Feuilles blanches . . .	26	4

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. *Section grecque-latine.* — Les résultats laissent à désirer. Les réponses sont généralement mal rédigées, les calculs ou transformations des formules témoignent de peu d'expérience. Les élèves ne connaissent pas l'orthographe et il est assez étrange de devoir constater qu'ils font plus de fautes que leurs condisciples des humanités modernes. Tous écrivent hypothénuse au lieu d'hypoténuse !

B. *Section latine.* — Un seul élève a remis un travail convenable. En mettant le second problème en équation, aucun d'eux n'a reconnu que l'angle à calculer pouvait être d'abord inférieur puis supérieur à 45° et qu'ainsi deux cas devaient être considérés qu'il était ensuite possible d'enfermer dans une seule équation, par une convention relative au signe de la quantité désignée par la lettre p . Il en est résulté que tous ont donné une solution incomplète de la question.

III. — Jugement global du concours : *Très faible.*

IV. — Vœux du jury.

Les professeurs doivent exiger que leurs élèves apportent plus de soins dans la rédaction des travaux de l'année, que les travaux soient faits à domicile ou en classe.

*Seconde. Humanités modernes.**Section industrielle et section scientifique.*

I. — Résultats.

	Section	
	industrielle et commerciale.	scientifique.
Concurrents :	46	98
0.9. . .	2	»
0.8. . .	4	»
0.7. . .	8	2
0.65 . .	2	1
0.6. . .	5	»
0.5. . .	7	7
Moins des 0.5. . .	17	68
Feuilles blanches. . .	1	20

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

A. Section industrielle et commerciale. — Les deux questions de théorie ont inspiré aux élèves une ardeur qui a conduit aux plus heureux résultats. Même la question avec log. a été résolue par le grand nombre; la variété des réponses prouve d'ailleurs que le travail est bien personnel à chacun.

B. Section scientifique. — La 2^e et la 5^e question auraient dû être résolues convenablement par la plupart des élèves.

La 1^{re} et la 4^e s'adressaient à l'élite : on pouvait espérer que 5 p. c. au moins des élèves auraient mérité les $\frac{3}{4}$ des points pour ces questions. Cela conduisait aisément aux 0.8. sur l'ensemble. Aussi est-on étonné qu'aucun élève n'ait atteint ce chiffre.

III. — Jugement global du concours.

A. Section industrielle et commerciale. — Résultat *très brillant*.

B. Section scientifique. — Résultat *très faible*.

IV. — Vœux du jury.

Section scientifique. — Il serait utile d'habituer les élèves à faire des figures de perspective claires et exactes, spécialement en ce qui concerne les contacts et les intersections. L'échec nous paraît devoir être surtout attribué aux figures défectueuses ne permettant pas de fructueuses recherches.

B. — CHIMIE.

*Rhétorique. Humanités modernes.
Section industrielle et commerciale.*

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

41 concurrents.	
0.9. . .	3
0.8. . .	2
0.7. . .	7
0.65 . .	5
0.6. . .	4
0.5. . .	5
Moins des 0.5. . .	10
Feuilles blanches . . .	10

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La première question est bien traitée par la moyenne des élèves.

Dans l'énoncé des caractères des sels d'argent (II^e question), les élèves s'évertuent à énumérer la plus longue suite possible de réactions caractéristiques, sans se préoccuper de leurs valeurs pratiques respectives ; il y aurait sans doute avantage à en restreindre le nombre, tout en mettant hors pair les quelques réactions usuelles qui suffisent, dans la pratique, pour la détermination d'un composé métallique donné.

Les réponses de la troisième question donnent lieu à une observation du même genre : les élèves n'établissent pas assez la distinction entre modes de formation et procédés de préparation de l'alcool méthylique.

Il est encore à remarquer qu'aucun concurrent ne signale la production industrielle de la benzine dans les fours à coke, d'où provient cependant la majeure partie de la benzine du commerce.

III. — Jugement global du concours.

Ce concours, où 21 concurrents sur 41 obtiennent plus de la moitié des points, et 17 au moins une mention honorable, est *très satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

Il semble donc que l'enseignement de la chimie — dont le jury se plaît d'ailleurs à reconnaître les mérites — gagnerait à s'alléger de diverses données théoriques actuellement encore sans portée pratique, et à comporter, par contre, une série de faits en concordance avec le programme rationnel d'une section industrielle et commerciale. — Dans le même ordre d'idées, le jury verrait avec plaisir les élèves connaître les valeurs marchandes approximatives des principaux corps dont on expose les procédés de fabrication et les usages industriels.

Epreuve orale.

L'épreuve orale a donné lieu à des observations qui concordent, pour la plupart, avec les précédentes. — 1. Les concurrents ont déclaré n'avoir jamais effectué de détermination du point d'ébullition ou du point de fusion d'une substance : question pratique importante, quoique très simple. — 2. Tout en connaissant l'importance commerciale des sels ammoniacaux et du salpêtre du Chili, ils en ignoraient absolument la valeur marchande. — 3. Le dosage d'une solution de soude caustique au moyen d'une solution titrée d'acide sulfurique a témoigné que les élèves ne sont pas encore assez familiarisés avec la notion de l'équivalence immédiate des solutions acides ou basiques de titres rapportés à la normale : les calculs suivaient une voie détournée et trop longue. — 4. Une question sur l'acide lactique a démontré une connaissance trop rudimentaire des fermentations et des catalyses.

C. — SCIENCES COMMERCIALES ET ECONOMIE POLITIQUE.

Rhétorique. Humanités modernes.

Section industrielle et commerciale.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	42 concurrents.
0.9.	»
0.8.	3
0.7.	2
0.65	»
0.6.	1
0.5.	5
Moins de 0.5.	17
Feuilles blanches.	14

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Arithmétique. — Les réponses ont été tout à fait bonnes ou tout à fait mauvaises. Il y a quelques erreurs sur le mode de coter dans la première réponse et, sur la valeur en grammes de l'once, dans la seconde.

Comptabilité. — A trois exceptions près la question est très mal résolue. Il y a lieu de se demander, pour la plupart des concurrents, s'ils savent ce que c'est qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Ainsi l'on voit figurer à l'actif le poste *Intérêts et frais de banque* et, au passif, le poste *Commission de vente à payer* est généralement omis.

Droit commercial. — Aucune réponse exacte n'a été fournie. Par contre les réponses nulles ou insignifiantes ont été abondantes. Généralement on a pensé que le créancier gagiste D reste chirographaire pour 4,000 francs ; les distinctions à faire entre les créanciers privilégiés sur la généralité des

immeubles et le privilège du propriétaire d'un immeuble sur les meubles meublant la propriété, ont paru mal connus.

Economie politique. — Beaucoup de concurrents ont mal interprété la question. Ils ont cru qu'on leur demandait d'exposer les divers modes de rétribution du travail. Ceux qui ont bien compris la question ne l'ont généralement traitée que fort imparfaitement. A une exception près les réponses ont été fort incomplètes et dénotent chez beaucoup d'élèves une étude très superficielle.

A remarquer que les concurrents ne parlent jamais que de l'*ouvrier*, comme si le manouvrier était le seul travailleur et était seul à recevoir un salaire.

Géographie. — Les questions de géographie ont été, en général, assez bien traitées. On aurait pu s'attendre toutefois à un peu plus d'exactitude dans l'indication du groupement des ateliers de construction et à un peu moins d'erreurs dans la description des voyages de Charleroi à Anvers. La carte d'Anvers à Boma a été généralement bien tracée.

III. — Jugement global.

Si l'on considère que 33 p. c. des élèves admis à concourir ont remis feuille blanche et que 40 p. c. de ceux qui ont concouru n'ont pas atteint la moitié des points, on doit reconnaître que, dans l'ensemble, les concurrents n'étaient pas à la hauteur voulue.

Si l'on ne tient compte que des élèves qui ont pris part au concours, on voit que, sur dix, il y en a quatre qui ont dépassé la moyenne, ce qui paraît *satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

Le jury se réfère aux vœux qu'il a formulés l'année dernière.

Epreuve orale.

Trois concurrents ont été appelés à l'épreuve orale. Les résultats de cette épreuve ont légèrement modifié ceux de l'épreuve écrite.

Seconde. Humanités modernes.

Section industrielle et commerciale.

I. — Résultats.

	47 concurrents.	
0.9.	. . .	»
0.8.	. . .	»
0.7.	. . .	1
0.65	. . .	»
0.6.	. . .	1
0.5.	. . .	6
Moins des 0.5.	. . .	35
Feuilles blanches	. . .	4

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Arithmétique. Le premier problème a été généralement manqué. Les concurrents ont mal compris les données : ils ont pris 1/8 grain pour 1/8 carat; la bonification de 18/ a été le plus souvent retranchée au lieu d'être ajoutée et les frais ont été additionnés au lieu d'être déduits. En outre, beaucoup de concurrents ont eu recours à des procédés de calcul défectueux.

La deuxième question n'a pas été mieux traitée : fréquemment les intérêts ont été calculés sur la valeur effective et le pair du change a été pris pour le change fixe.

Bref, les réponses pour l'arithmétique dénotent, chez la grande majorité des concurrents, absence de connaissances et défaut de discernement.

Comptabilité. Pour cette partie les réponses sont aussi faibles, que pour la précédente. Aucun concurrent n'a su faire la clôture ni la répartition entre les associés. Sur 47 élèves, 12, soit plus du quart, n'ont pas répondu à la question et 12 autres n'ont donné que des réponses sans valeur sérieuse.

Droit civil. Huit élèves seulement ont pu répondre exactement au litt. a). Très fréquemment le contrat de société a été rangé parmi les conventions unilatérales.

Aucun concurrent n'a répondu complètement au litt. b). La partie la plus intéressante de la réponse à donner, celle qui se rapporte à l'inexécution du contrat, a fait défaut partout. Lorsque la réponse cite le motif tiré de la forme de l'acte, elle le fait inexactement et comme si tous les contrats étaient faits dans la même forme : l'acte sous seing privé.

Une seule réponse a été fournie au litt. c). Encore n'est-elle pas tout à fait correcte.

Droit commercial. Les réponses au litt. a) sont tout à fait insuffisantes, tant pour la forme que pour le fond. Il manque partout des indications essentielles. Plusieurs concurrents ont donné à la société une dénomination particulière. La plupart des élèves semblent n'avoir aucune idée d'un contrat de société.

Dans les réponses au litt. e), on a généralement oublié de parler de la formalité de l'enregistrement sans l'accomplissement de laquelle aucun acte ne peut être reçu au greffe. Certains concurrents pensent que le greffe lui-même fait l'enregistrement; d'autres placent l'enregistrement après la publication; la plupart paraissent ignorer le coût des droits : il n'y en a que deux qui l'ont fait connaître.

La majorité des concurrents n'ont pas remarqué qu'on ne demandait que « ce qu'il y a à faire par les intéressés ». Tout en ne répondant qu'incomplètement à la question ainsi posée, ils ont détaillé les devoirs du greffe et du *Moniteur belge*.

Les réponses au litt. c) présentent la confusion la plus complète. Personne ne distingue entre le cas de retard dans la publication et celui d'absence de publication. Lorsque les peines prévues pour chacun de ces cas sont énon-

cées, elles sont présentées comme devant être cumulées et applicables seulement en cas de défaut de publication.

Pour un grand nombre de concurrents le défaut de publication entraîne la nullité de la société.

Les expressions incorrectes ou tronquées et les confusions les plus inattendues abondent. En voici quelques-unes.

« Les associés s'exposent à une poursuite qui porte de 26 à 1,000 francs. — Tous ces actes doivent être faits sur papier timbré et de dimension. — Il faut publier l'extrait sous seing privé. — Le mandataire responsable. — Les intéressés doivent payer une certaine somme, par refraction aux lois qui ont rapport avec la publication. La loi prélève alors une somme de 2 p. c. sur le capital social. — Les intéressés ont à payer des honoraires, du papier; ils doivent payer des taxes se montant à; il existe encore des taxes pour la province et la commune. — L'extrait est publié et affiché. Les frais sont : timbre d'affichage et frais d'enregistrement. — Si donc une société se trouve sous le coup de la pénalisation.... — L'acte sera publié sous seing privé, donc pas devant notaire. — Le maximum des frais est de 5 francs. — En cas de non-publication des actes de sociétés, celles-ci sont pénalisées d'une amende.... — Dans la quinzaine de la date, l'acte doit être déposé au bureau de l'huissier (suit ce que fait l'huissier). — Etc.

III. — Jugement global : Concours extrêmement faible.

IV. — Vœux.

Le jury se réfère aux vœux qu'il a formulés l'année dernière.

D. — DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Rhétorique. Humanités anciennes. Section latine.

I. — Résultats.

20 concurrents présents.	
0.9.	»
0.8.	»
0.7.	1
0.65	1
0.6.	»
0.5.	2
Moins des 0.5.	8
Feuilles blanches	8

II. — Interprétation des résultats du jury.

La détermination des projections orthogonales de l'hexaèdre régulier, ainsi que celle de l'ombre portée sur le plan P ont généralement laissé à désirer.

Le dessin est souvent exécuté d'une manière fort négligente : les ratures

sont nombreuses, les lettres sont mal placées ou font défaut, des pointillés remplacent des ponctués, etc.

Enfin, le tracé des hachures est loin d'être satisfaisant, mais l'irrégularité dans le trait doit être surtout attribuée à l'emploi d'instruments défectueux.

III. — Jugement global du concours : *Faible.*

Seconde. Humanités anciennes. Section latine.

I. — Résultats.

20 concurrents.		
0.9.	. . .	»
0.8.	. . .	»
0.7.	. . .	»
0.65	. . .	»
0.6.	. . .	»
0.5.	. . .	»
Moins des 0.5.	. . .	16
Feuilles blanches	. . .	4

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La grande majorité des élèves n'ont pas su établir les projections du dodécaèdre régulier. Ceux qui ont trouvé la solution, n'ont pas apporté suffisamment de soins dans le tracé des hachures, des traits de force, des pointillés et des ponctués.

Un certain nombre de concurrents ont perdu leur temps à donner des explications qu'on ne leur demandait pas.

III. — Jugement global du concours : *Très faible.*

Rhétorique. Humanités modernes. Section scientifique.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

50 concurrents.		
0.9.	. . .	»
0.8.	. . .	3
0.7.	. . .	2
0.65	. . .	»
0.6.	. . .	3
0.5.	. . .	4
Moins des 0.5.	. . .	23
Feuilles blanches.	. . .	15

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La détermination des projections orthogonales de l'hexaèdre régulier,

ainsi que celle de l'ombre portée sur le plan P ont généralement laissé à désirer.

Le dessin est souvent exécuté d'une manière fort négligente : les ratures sont nombreuses, les lettres sont mal placées ou font défaut, des pointillés remplacent des ponctués, etc.

Enfin, le tracé des hachures est loin d'être satisfaisant, mais l'irrégularité dans le trait doit être surtout attribuée à l'emploi d'instruments défectueux.

III. — Jugement global du concours : *Faible.*

Epreuve orale.

Des trois élèves appelés à cette épreuve, deux ont donné des réponses assez satisfaisantes ; cependant ils ont montré quelque faiblesse en descriptive et dans la détermination de la ligne de séparation d'ombre et de lumière.

Seconde. Humanités modernes. Section scientifique.

I. — Résultats.

100 concurrents.		
0.9.	. . .	»
0.8.	. . .	»
0.7.	. . .	1
0.65	. . .	»
0.6.	. . .	1
0.5.	. . .	5
Moins des 0.5.	. . .	82
Feuilles blanches.	. . .	15

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

La grande majorité des élèves n'ont pas su établir les projections du dodécaèdre régulier. Ceux qui ont trouvé la solution, n'ont pas apporté suffisamment de soins dans le tracé des hachures, des traits de force, des pointillés et des ponctués.

Un certain nombre de concurrents ont perdu leur temps à donner des explications qu'on ne leur demandait pas.

III. — Jugement global du concours : *Très faible.*

TABLEAU DES RÉSULTATS.

ÉPREUVE ÉCRITE.

I. — *Langue française.*

<i>Première langue.</i>	<i>Seconde langue.</i>
Rhétorique II. A. : satisfaisant.	satisfaisant.
Rhétorique II. M. : satisfaisant.	satisfaisant.
Seconde II. A. : très satisfaisant.	faible.
Seconde II. M. : très satisfaisant.	faible.

II. — *Langues germaniques.*A. *Néerlandais.*

<i>Première langue.</i>	<i>Seconde langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	faible.	
Rhétorique H. M. : pas tout à fait satisfaisant.	satisfaisant.	faible.
Seconde H. A. : satisfaisant.	mauvais.	
Seconde H. M. : assez satisfaisant.	mauvais.	

B. *Allemand.*

<i>Première langue.</i>	<i>Seconde langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	faible.	
Rhétorique H. M. : satisfaisant.	faible.	pas tout à fait satisfaisant.
Seconde H. A. : mauvais.	mauvais.	
Seconde H. M. : faible.	mauvais.	

C. *Anglais.**Quatrième langue.*

Rhétorique H. M. : pas tout à fait satisfaisant.

III. — *Langues anciennes.*A. *Latin.*

a) <i>Version latine en français.</i>	b) <i>Version latine en néerlandais.</i>
Rhétorique H. A. : entre satisfaisant et très satisfaisant.	très satisfaisant.
Seconde H. A. : très satisfaisant.	très satisfaisant.

B. *Grec.*

a) <i>Version grecque en français.</i>	b) <i>Version grecque en néerlandais.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	satisfaisant.
Seconde H. A. : faible.	faible.

IV. — *Histoire et géographie.*

Rhétorique H. A.	très satisfaisant.
Rhétorique H. M.	très satisfaisant.
Seconde H. A.	très satisfaisant.
Seconde H. M.	très satisfaisant.

V. — *Mathématiques.*

Rhétorique H. A. grecque latine :	excessivement faible.
Rhétorique H. A. latine :	faible.
Rhétorique H. M. scientifique :	très faible.
Seconde H. A. grecque latine :	très faible.
Seconde H. A. latine :	très faible.
Seconde H. M. industrielle et commerciale :	très brillant.
Seconde H. M. scientifique :	très faible.

VI. — *Sciences naturelles (chimie).*

Rhétorique H. M. : très satisfaisant.

VII. — *Sciences commerciales.*Rhétorique H. M. : satisfaisant.
Seconde H. M. : extrêmement faible.VIII. — *Dessin géométrique.*Rhétorique H. A. : faible.
Rhétorique H. M. : faible.
Seconde H. A. : très faible.
Seconde H. M. : très faible.

ÉPREUVE ORALE.

Langue française : pas de concurrents.	Histoire et géographie : très satisfaisant.
Langues germaniques : assez satisfaisant.	Mathématiques : satisfaisant.
Langues anciennes :	Sciences naturelles : assez satisfaisant.
En langue française : très satisfaisant.	Sciences commerciales : satisfaisant.
En langue flamande : très satisfaisant.	Dessin géométrique : assez satisfaisant.

B. — CONCOURS GÉNÉRAL DU SECOND DEGRÉ POUR GARÇONS.

I. — *Partie littéraire.*

A. RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE

Première langue.

I. — Résultats.

	449 concurrents.
0.8. . .	13
0.7. . .	36
0.6. . .	72
0.5. . .	118
Moins des 0.5. . .	210
Feuilles blanches . . .	0

II. — *Interprétation des résultats et observations du jury.*

Fond. — Le concours de cette année a prouvé une fois de plus la nécessité pour les élèves de peser et d'analyser minutieusement toutes les données de la rédaction avant de se mettre au travail. Même dans la transcription du sujet, le jury a pu constater sur plus d'une copie l'omission de mots importants, tels que *en Belgique, du continent, le 75^e anniversaire*; et cette négligence ou le manque de réflexion ont amené bien des jeunes gens à émettre des considérations qui n'avaient que peu ou pas de rapport avec le sujet en question. C'est ainsi qu'un grand nombre de concurrents ont parlé uniquement des avantages des chemins de fer en général; d'autres ont exposé l'histoire des voies de communication ou ont fait une comparaison entre les divers moyens de communication; d'autres encore ont glorifié l'exposition de Bruxelles; il en est qui se sont contentés de louer l'impulsion donnée par nos deux premiers rois au développement des chemins de fer; nous en avons

trouvé enfin qui se sont bornés à *décrire* l'inauguration du premier chemin de fer du continent.

Le sujet était cependant clairement formulé; la première phrase de l'énoncé ne pouvait suggérer qu'une seule réflexion : en 1835, la Belgique a été la première nation du continent à entrer dans la voie du progrès; la seconde phrase nous disait que des *réflexions* étaient à faire, non sur l'inauguration de la première voie ferrée, mais sur son 75^e anniversaire; et la question à traiter était donc celle-ci : « La Belgique se montre-t-elle en 1910 digne du rôle civilisateur qu'elle a joué en 1835 ? Est-elle restée par sa civilisation et ses progrès à la tête des peuples du continent ? »

L'occasion se présentait aux élèves d'exalter la grandeur et de chanter les louanges de leur patrie, et la plupart n'ont pas manqué de le faire. Mais que de hors-d'œuvre dans certains travaux ! On énumère au long et au large les objections invoquées contre l'établissement du premier chemin de fer; on se perd en détails sur la vie de Rogier ou de Papin; on plaide en des phrases interminables en faveur d'une marine marchande; on relate les discussions de la Chambre de 1834 ou on décrit minutieusement l'avènement du premier roi; et c'est à peine si on consacre quelques maigres lignes aux réflexions demandées. Et que d'anachronismes ou d'erreurs historiques ! Léopold II a inauguré la ligne Malines-Bruxelles; Léopold I^{er} a fondé la colonie du Congo; Papin (+ 1714) a assisté aux fêtes de 1835; Washington est l'inventeur de la locomotive; Stephenson et Watt sont des Belges, etc.

Une qualité qu'il faut reconnaître à la généralité des compositions, c'est l'enchaînement naturel des idées et la préoccupation de leur disposition. Il arrive que ce souci de l'ordre soit poussé à l'excès : des élèves marquent dans la marge à côté du développement les divisions et les subdivisions du plan, et considérant ainsi chaque idée en elle-même, ils en arrivent à négliger son rapport avec l'ensemble, et, conséquence naturelle, le travail devient trop haché, trop morcelé, d'une monotonie désespérante.

Forme. — En général, la forme est supérieure au fond, et le jury constate avec plaisir que les élèves cherchent à traduire correctement leurs idées. Quelques-uns, assez rares heureusement, abusent de la périphrase : ils appellent Rogier *un génie, un illustre héros, égal de Stephenson*; les combattants de 1830 sont les *vieux (?) martyrs de la liberté*. On en trouve qui subissent la fascination de certains mots (*pléthore, fabricat, a fortiori*) et les emploient à tout propos, à tort et à travers. Beaucoup de concurrents se permettent d'emprunter des phrases entières à des chrestomathies ou à des manuels d'histoire ou de géographie, et il est telle phrase qui se trouve reproduite textuellement jusqu'à deux et trois cents fois.

Enfin quelques travaux manquent de vie, de mouvement, de variété; les phrases se suivent toujours coulées dans le même moule, avec la sèche monotonie d'une statistique.

III. — Jugement global du concours : *Satisfaisant.*

IV. — Vœux du jury.

Les professeurs devraient ménager et encourager les dispositions *particu-*

lières de chaque élève et l'amener de cette façon à fournir un travail qui soit marqué au coin d'une franche originalité.

Seconde langue.

I. — Résultats.

	140 concurrents.
0.8. . .	8
0.7. . .	10
0.6. . .	34
0.5. . .	16
Moins des 0.5. . .	72
Feuilles blanches . . .	0

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Le sujet de la rédaction était fort simple : *A l'école : en classe ; pendant la récréation*. L'on ne saurait en imaginer de plus directement emprunté à la sphère d'observation des élèves puisque c'est leur vie scolaire quotidienne qu'il s'agit de décrire. Cette vie à l'école est synthétisée par les mots : *en classe* et *pendant la récréation*, qui se font vivement contraste et d'où il fallait tirer deux petits tableaux. Le côté pittoresque devait donc prédominer. Or, les résultats montrent qu'un grand nombre de concurrents n'ont pas bien compris le sujet. Les uns ne l'ont pas lu attentivement et n'ont pas pris garde à la ponctuation du texte ; ils ont lu : *en classe, pendant la récréation*, et ils ont laissé de côté le premier tableau : *en classe*, se bornant à décrire la récréation. D'autres ont pensé qu'il s'agissait d'une dissertation et ont exposé les devoirs des élèves à l'école ou l'utilité de l'école ou encore l'importance des fonctions professorales. Beaucoup — se rappelant sans doute certain devoir de style — ont imaginé qu'ils étaient consignés pendant la récréation et nous ont fait connaître le chagrin qu'ils éprouvaient en entendant leurs condisciples rire et s'amuser à la cour. Quelques-uns enfin ont traité des sujets divers n'ayant qu'un rapport lointain avec celui du concours : *Ma première journée à l'école. — Ce que fut Jacques, un bon écolier. — En classe, pendant que le professeur a dû s'absenter, on se livre à des espiègleries*. On voit jusqu'à quel point on peut s'écarter d'un sujet dont l'interprétation exacte semblait devoir s'imposer à tous, tant l'expérience journalière l'a rendu familier à chacun.

Dans le développement, trop de concurrents se sont attardés à décrire leur réveil, leur lever, leur déjeuner, le trajet de la maison paternelle à l'école soit à pied, soit par le train, le coup de cloche, la mise en rangs, etc.

III. — Jugement global du concours : *Satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

a) Habituer les élèves à lire attentivement le texte du sujet qui leur est proposé et à réfléchir pour arriver à l'interprétation exacte de la matière à développer.

b) Insister, sans se lasser, sur les règles de la construction, sur celles de l'accord des adjectifs et des verbes et enfin sur les locutions vicieuses — dont il faut faire un petit recueil, si le manuel de grammaire n'en renferme pas.

B. — RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Eerste taal. — Nederlandsch.

I. — Uitslagen.

140 mededingers.	
0.8.	6
0.7.	12
0.6.	29
0.5.	26
Minder dan 0.5.	67

II. — Aan- en opmerkingen van de jury.

A. — Inhoud.

Het onderwerp is over het algemeen wel begrepen. Bij velen echter treden de overwegingen te veel op den achtergrond tegenover de geschiedkundige feiten : aanleg van de eerste spoorweglijn met de daarbij ondervonden tegenwerking, de inhuldiging zelve, uitbreiding van het spoorwegnet.

Bij eenigen ontbreekt elk persoonlijk oordeel : dezen geven slechts feiten of wel zij omschrijven eenvoudig het bekende gedicht van Jan Van Beers.

Ook in de goede opstellen neemt de vergelijking tusschen het reizen voorheen en thans eene overwegende plaats in; daarna komt de ontwikkeling van handel en nijverheid, terwijl alleen eene kleine minderheid wijst op den vooruitgang van de beschaving en het zedelijk bewustzijn.

Het feit, dat de spoorweglijn Mechelen-Brussel de eerste was op het vasteland, geeft eenigen aanleiding tot overdrijving en bombast.

B. — Vorm.

Uit den aard der zaak laten de logische gang en de aaneenschakeling der gedachten nog veel te wenschen over ;

Juistheid van uitdrukking. — Dit blijft nog altijd het zwakke punt, al is eenige verbetering merkbaar. Gebrekkige woordenkennis, valsche beeldspraak en daardoor bombast ontsieren meermalen de beste opstellen. De minder goede weemen van gallicismen ;

Spraakkunst en spelling. — Hierin is meer verbetering te bespeuren. Maar de accusatief als onderwerp (b. v. onzen vorst is) komt nog veel te veel voor.

De interpunctie is in vele opstellen zeer slordig.

III. — Algemeen oordeel : *Uitslag voldoende.*

IV. — Wenschen van de jury.

Niettegenstaande den waargenomen vooruitgang op enkele punten, acht de jury zich verplicht hare wenschen van het vorige jaar te herhalen. (i. e.) « De jury beveelt de lezing aan van goede schrijvers, vooral van prozaschrijvers wier stijl eenvoudig en wier taal zuiver is, evenals de ernstige studie van spraakkunst en woordenschat ».

Tweede taal.

I. — Uitslagen.

<i>A.</i> Nederlandsche taal.		<i>B.</i> Duitsche taal.	
407 mededingers.		50 mededingers.	
0.9. . .	1	0.8. . .	2
0.8. . .	7	0.7. . .	3
0.7. . .	24	0.6. . .	3
0.6. . .	64	0.5. . .	10
0.5. . .	60	Minder dan 0.5. . .	30
Minder dan 0.5. . .	251		

II. — Aan- en opmerkingen van de jury.

A. — Inhoud.

Het onderwerp is, op weinig uitzonderingen na, begrepen.

De meesten beginnen hun opstel op dezelfde wijze, als : « Het is 8 uur... ». Anderen wijzen in hunne aanleiding op het doel en de noodzakelijkheid van het onderwijs.

In den inhoud is weinig afwisseling. Bij velen vindt men eene droge beschrijving van de klas en eene even droge opsomming van hetgeen daar gebeurt, hetzij gedurende een uur, eenen morgen of zelfs eenen geheelen dag. Eveneens voor de speelplaats. Talrijk zijn ook degenen, die uitsluitend spreken over de plichten van den leerling en over hetgeen op de speelplaats niet mag gedaan worden. Bij dezen ontardt het opstel vaak in woordkramerij. Slechts weinige opstellen geven oorspronkelijke tooneeltjes uit de werkelijkheid.

B. — Vorm.

Spelling en spraakkunst. — Hier is een zeer kleine vooruitgang merkbaar, in zooverre zekere grove fouten tegen verbuiging en vervoeging iets minder voorkomen. Toch blijft de spraakkunst nog altijd het zwakke punt, vooral de woordorde, zoowel in ondergeschikte zinnen als in hoofdzinnen, die met een bijwoord beginnen.

Deze opmerkingen gelden voor de Duitsche opstellen niet minder dan voor de Nederlandsche.

Interpunctie. — Slordig.

Woordenschat. — De kennis van de meest noodzakelijke woorden en meest voorkomende uitdrukkingen laat veel te wenschen over. Wij noemen

slechts : NEDERLANDSCH : *zich wandelen, iemand luisteren, aan den voetbal spelen, toen = als, nog = weer* ; DUTSCH : *eine Lektion kennen, sie spielen einander, nach der Schule gehen, als = wenn.*

III. — Algemeen oordeel : *Uitslag zwak.*

IV. — Wenschen van de jury.

De jury wijst nogmaals op de noodzakelijkheid van de practische kennis der spraakkunst, op het groot belang den woordenschat der alledaagsche, beschaafde taal te bezitten, op de wenschelijkheid in de klas Nederlandsch en Duitsch te spreken en te laten spreken.

C. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

COPIES FRANÇAISES.

I. — Résultats.

	485 concurrents.
0.9. . .	7
0.8. . .	23
0.7. . .	60
0.6. . .	83
0.5. . .	105
Moins des 0.5 . .	205
Feuilles blanches. . .	2

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Ces chiffres sont suffisamment significatifs. Ils se passent, comme on dit, de commentaires et ils pourraient nous dispenser de faire la critique du concours. En effet, ils témoignent d'un enseignement solide et méthodique, donné avec conscience et intelligence par d'excellents maîtres, suivi avec zèle et application par la masse des élèves. C'est l'aboutissement prévu d'une évolution dont nous avons noté les étapes et les progrès au cours des années précédentes. Toutefois, il est juste d'ajouter que le concours ne présentait aucune difficulté sérieuse et que les questions nettes, simples et assez étroitement circonscrites n'étaient de nature à embarrasser personne.

La première avait pour objet le *Traité de Verdun*. Elle a été bien résolue, réserve faite de la détermination vague et peu rigoureuse des limites de chacune des trois monarchies carolingiennes.

La seconde se rapportait à *Maximilien d'Autriche*. Elle exigeait un certain effort d'association d'idées, puisqu'il fallait en chercher les éléments dans les règnes de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Philippe le Beau, Charles-Quint et même l'histoire de la principauté liégeoise après le meurtre de Louis de Bourbon. Les élèves n'ont pas toujours su retrouver ni coordonner leurs souvenirs. Quelques-uns ont fait des conclusions étranges et inattendues, pour ne pas dire invraisemblables ou grotesques. On a pris pour Maximilien qui Don Juan d'Autriche, qui Charles-Quint, qui François ou bien

Charles de Lorraine, qui Joseph II, qui enfin l'époux infortuné de la princesse Charlotte de Belgique, l'empereur Maximilien. De même Marie de Bourgogne devient Marguerite d'Autriche. Philippe le Bon prend la place de Philippe le Beau et si l'on corrige généralement *Guinegate* en *Enguinegate*, il n'en est pas un qui parlant de Guillaume de la Marek, ne lui conserve son surnom usurpé de *Sanglier des Ardennes*. Nous signalons ces confusions pour engager les professeurs à prémunir les élèves. Il y a en histoire des figures qui offrent entre elles certaines ressemblances de noms et de situations. Quand on les considère isolément, la méprise est facile. Au contraire, quand on les oppose l'une à l'autre, elles s'éclairent et se précisent réciproquement. Ces rapprochements, provoqués en classe par d'adroites interrogations, sont d'excellents moyens de rappel et des artifices mnémotechniques d'une incontestable efficacité.

La question de cosmographie, les *phases de la lune* a été le moins bien traitée. Beaucoup se sont dérobés à l'*explication* et se sont contentés d'une simple *description*. Il semble même, à en juger par l'insuffisance des réponses et la maladresse des croquis, que l'enseignement des notions astronomiques soit resté trop verbal et théorique et que dans certaines écoles cette partie si intéressante du programme ait été vue superficiellement.

Par contre, la carte de la *Flandre maritime* a été tracée avec cette exactitude et cette sûreté, ce tour de main élégant que nous nous plaisons à souligner chaque année. Nos écoles moyennes excellent vraiment dans la cartographie, ainsi que l'attestent d'ailleurs avec éclat les travaux des maîtres et élèves qui figurent en ce moment à l'exposition de Bruxelles.

III. — Jugement global du concours : *Très satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

Nous espérons que les concours ultérieurs confirmeront l'excellente impression de cette année. Dans cette attente et nous inspirant des observations qui précèdent, nous demandons que les maîtres rendent leur enseignement de plus en plus concret, vivant et intuitif, qu'ils cherchent à prévoir et à prévenir par conséquent les confusions de personnages et de faits qui naissent si facilement dans l'esprit des élèves, enfin qu'ils n'oublient jamais de situer sur la carte les noms de lieux et les frontières des pays, conformément au vieux dicton pédagogique qui définit la géographie « les yeux de l'histoire ».

NEDERLANDSCHE KOPIJEN.

I. — Uitslag.

115 aanwezige leerlingen.

0.9. . .	1
0.8. . .	4
0.7. . .	8
0.6. . .	9
0.5. . .	26
Minder dan 0.5. . .	65
Onbeschreven bladen. . .	2

II. — Beoordeeling der uitslagen en opmerkingen van de jury.

De jury verwachtte zich aan een beteren uitslag in den wedstrijd van geschiedenis, aangezien de gestelde vragen eenvoudig, klaar en welbepaald waren, en er geen enkele groote moeilijkheid op te lossen was.

Het « Verdrag van Verdun », een punt dat reeds in de algemeene geschiedenis van het eerste studiejaar en zelfs in den derden graad der lagere afdeeling behandeld werd, gaf aanleiding tot menig gebrekkig antwoord; het jaartal, de afstamming der vorsten, de voorwaarden van het verdrag en vooral de grenzen der staten zijn zelden juist aangeduid. Ook de deeling van België tusschen het Fransche en het Duitsche rijk, zoo gewichtig voor onze geschiedenis der middeleeuwen, mocht niet verwaarloosd worden.

In de « Politieke rol van Maximiliaan » treft men insgelijks groote verwarring aan. Voor sommige leerlingen was Maximiliaan de echtgenoot van Margereta van Oostenrijk; voor anderen, huwde hij met prinses Charlotte van België. Om een volledig antwoord te geven, moeten de leerlingen de feiten opzoeken in de geschiedenis van Vlaanderen, van Brabant en van Luik; maar doorgaans houden zij zich te slaafs aan hun handboek, zij steunen meer op hun geheugen dan op redeneering, zoodat ze niet in staat zijn een geheel te vormen van brokken, die in verschillende hoofdstukken verspreid liggen.

De oplossing der vragen van aardrijkskunde gaf meer voldoening aan de jury. De kaart van het kustgebied van West-Vlaanderen werd door de meeste mededingers met de grootste nauwkeurigheid geteekend; aan enkele schetsen ontbreekt er evenredigheid tusschen de lengte en de breedte der streck.

De uitlegging van de schijngestalten der maan bewijst klaarblijkend, dat de sterrekundige aardrijkskunde niet praktisch genoeg onderwezen wordt. Schets en beschrijving staan niet altijd in verband met elkaar. Zulke dwaalingen zouden vermeden worden, indien de leerlingen niet stelselmatig de figuren van het boek nabootsten en de beschrijving letterlijk van buiten leerden. Eigen schets en verklaring zijn immers doelmatiger.

III. — Algemeene beoordeeling. — *Voldoende.*

IV. — Wenschen van de jury.

De leerlingen gewennen aan redeneeren, aan het opmaken van synchrone tabellen, aan het afschetsen van historische kaarten. De verschillende deelen van hun handboek, waarin spraak is van een zelfden persoon of een zelfde feit, in nauwer verband brengen en (door de leerlingen) een korten inhoud van het geheel doen opstellen.

De schaal der kaart nooit uit het oog verliezen en acht geven op den onderlingen afstand der voornaamste punten. Bij de ondervraging geene antwoorden dulden die nauwkeurig schets en tekst van het boek weergeven.

II. — Partie scientifique.**A. — MATHÉMATIQUES.****I. — Résultats.**

597 concurrents.

		Catégorie A.	Catégorie B.	Catégorie C.
0.9	46	8	1	7
0.8	34	13	5	16
0.7	57	28	7	22
0.6	79	46	10	23
0.5	86	57	12	17
Moins des 0.5	318 dont 20 zéros	213	62	43
Feuilles blanches	7	7		
	<hr/> 597	<hr/> 372	<hr/> 97	<hr/> 128

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Arithmétique. — La première partie du problème (intérêts composés) a été moins bien traitée que la seconde (annuités), alors que cependant les élèves devraient être rompus à un genre d'opérations qui constitue une des applications les plus importantes et les plus fréquentes du cours d'arithmétique commerciale. — Beaucoup d'élèves, dans les calculs des annuités, n'utilisent pas toutes les décimales. De là des erreurs dans les résultats.

D'autres, au lieu de mettre l'expression $\frac{1}{1.05} + \frac{1}{(1.05)^2} + \frac{1}{(1.05)^3}$, à laquelle donnait lieu la seconde partie du problème, sous la forme $\frac{1 + 1.05 + (1.05)^2}{(1.05)^3}$, et d'en calculer ensuite les deux termes, ont calculé séparément chacune de ces fractions, ce qui a eu pour conséquence grave d'accumuler les erreurs, étant donné surtout que l'approximation adoptée pour le calcul de ces expressions varie en quelque sorte de l'un à l'autre élève et n'a donc rien de rigoureux.

Le rapport du jury, lors du précédent concours, a du reste déjà signalé ce genre d'incorrections.

Algèbre. — Le problème d'algèbre a été, en général, bien résolu mais très peu d'élèves ont su interpréter les résultats.

Le jury croit devoir conseiller à MM. les professeurs d'exercer les élèves à résoudre les problèmes d'algèbre qui conduisent à un système d'équations du premier degré, d'après le plan suivant :

1° Choix des inconnues et recherche des équations.

Un choix ingénieux des inconnues peut avoir la plus heureuse influence sur les calculs, au point de vue de leur simplicité et, par suite, de leur rigueur. — Dans le problème du concours notamment, en considérant comme inconnues auxiliaires le nombre d'obligations, on obtenait le système très simple $\begin{cases} ix + iy = S \\ ax + ay = b + c \end{cases}$; en divisant alors $\frac{c}{m}$ par la valeur trouvée pour x , et $\frac{c(m-1)}{m}$, par la valeur d' y on obtenait immédiatement les véritables incon-

nues du problème. — La plupart des concurrents ont considéré comme inconnues les deux cours et ont obtenu le système compliqué

$$\left. \begin{aligned} \frac{ci}{mx} + \frac{c'(m-1)}{my} &= S \\ \frac{ac}{mx} + \frac{a'c(m-1)}{my} &= b + c \end{aligned} \right\}$$

ce qui les amenait à poser $\frac{1}{x} = x'$ et $\frac{1}{y} = y'$, donc à utiliser de toute façon des inconnues auxiliaires; mais le choix ici en est moins heureux.

Quelques élèves ont eu cependant l'heureuse idée de simplifier le système ci-dessus en divisant les deux membres de chaque équation par $\frac{c}{m}$.

2° Résolution des équations.

Exercer les élèves à simplifier les expressions algébriques et à éviter ainsi les calculs inutiles.

3° Discussion et interprétation des valeurs des inconnues.

Les résultats doivent être mis sous une forme qui permette facilement d'en déduire les conditions de possibilité du problème et l'examen de certains cas particuliers intéressants.

Géométrie. — Peu d'élèves ont satisfait à la première question; un grand nombre ont considéré le carré et l'octogone comme étant des polygones semblables! — Pour ce qui concerne la dernière question, la réponse aurait dû rester sous la forme $\frac{R^2}{54} (24\sqrt{3} - 11\pi)$, puisque R était inconnu.

Beaucoup de concurrents ont remplacé dans les calculs $\sqrt{3}$ et π par des valeurs plus ou moins approchées. Ils ont ainsi abouti à une formule dans laquelle R^2 était affecté d'un coefficient numérique dont l'approximation n'était en rien justifiée. De tels calculs n'ont aucun sens.

Au reste la question ne comportait pas de calcul numérique approché, celui-ci n'étant pas de la compétence des concurrents.

III. — Jugement global du concours.

Le jury estime que le concours a été :

Pour la catégorie A : *faible*.

Pour la catégorie B : *faible*.

Pour la catégorie C : *satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

Le jury exprime le vœu de voir MM. les professeurs s'inspirer davantage des questions posées aux précédents concours. Elles indiquent clairement l'orientation que le gouvernement désire imprimer à l'enseignement des mathématiques dans les écoles moyennes.

B. — TENUE DES LIVRES.

I. — Résultats.

587 concurrents.	
0.9. . . .	85
0.8. . . .	93
0.7. . . .	92
0.6. . . .	97
0.5. . . .	75
Moins des 0.5. . . .	147
Feuilles blanches	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Les questions portaient sur tout l'enseignement de la comptabilité : écritures courantes, vérification de ces écritures, redditions et clôture des comptes, ce qui a permis de constater que toutes les parties du programme ont été vues. Les résultats obtenus prouvent, en outre, qu'elles ont été bien vues.

Le journal n'ayant pas été généralement tenu sur deux colonnes, ni additionné et les concurrents n'ayant guère pensé à tenir un grand-livre sommaire, la vérification des écritures n'a pas toujours été faite d'une manière complète. L'égalité des sommes des colonnes *capitales* de la balance de vérification ne suffit pas pour déclarer que le report du journal au grand-livre a été fait exactement. Encore faut-il que les sommes de ces deux colonnes soient identiques aux sommes correspondantes du journal.

Au reste, les concurrents savent bien comment on établit une balance de vérification et par soldes. Ils n'ont cependant pas assez généralement remarqué qu'il s'agissait de faire ces balances en vue du bilan et que, par conséquent, il fallait, au préalable, apurer le compte *Frais sur marchandises*.

En général les élèves savent discerner les comptes à débiter et à créditer. Si beaucoup ont, à tort, ouvert les comptes *Patente* et *Frais de bureau*, aucun n'a fourni des réponses absurdes. Ils distinguent fort bien le débit du crédit : les copies où des comptes sont débités au lieu d'être crédités, et inversement, sont très rares.

Les qualifications de *Comptes particuliers* et de *Comptes courants* sont admissibles et même à conseiller dans les comptabilités où certains fournisseurs sont en même temps clients. Ici cependant il eût été préférable de grouper les correspondants en *Débiteurs divers* et *Créditeurs divers*. Pour n'avoir pas adopté ce classement, beaucoup de concurrents n'ont pu distinguer exactement, au bilan, les dettes des créances.

L'achat du matériel de bureau a été parfois passé à *Frais généraux*. La mention d'un amortissement partiel au bilan indiquait pourtant qu'il fallait ouvrir un compte spécial à cette valeur.

Plusieurs élèves n'ont pas compris les expressions : *acheté à terme*, *vendu à terme*, ou ont mal interprété les données : *disposé* sur divers clients, *remis*

à l'escompte des effets. Il suffira d'appeler l'attention du corps professoral sur ces erreurs inattendues pour qu'elles ne se produisent plus à l'avenir.

Les élèves savent ce que comprend le bilan. Beaucoup d'entre eux ont même établi avec un succès de bon aloi le classement des différentes valeurs de l'actif et du passif. A peine deux ou trois copies sur plusieurs centaines portent au bilan le *Solde débiteur* de *Marchandises générales* au lieu de la valeur de l'existant suivant inventaire.

Il a été généralement bien répondu à la question sur la clôture des comptes *Marchandises générales* et *Pertes et profits*. Ici encore les réponses prouvent que les élèves ont bien compris l'enseignement donné.

Les questions posées étaient liées ; par suite, l'exactitude d'une réponse dépendait en partie de celle de la réponse précédente. Cette condition augmentait sensiblement les difficultés que les concurrents bien préparés ont vaincues avec bonheur.

III. — Jugement global du concours.

En résumé, le résultat est *brillant* et dénote un enseignement donné aussi bien que possible par un personnel dévoué et désireux de bien faire. Il y a lieu de féliciter le corps professoral de nos excellentes écoles moyennes.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

<i>Langue française.</i>	<i>Langues germaniques.</i>
Première langue : satisfaisant.	Première langue : satisfaisant.
Seconde langue : satisfaisant.	Seconde langue : faible.
<i>Histoire et géographie.</i>	<i>Mathématiques.</i>
En français : très satisfaisant.	Catégorie A : faible.
En néerlandais : satisfaisant.	» B : faible.
	» C : satisfaisant.
<i>Tenue des livres.</i>	
Très brillant.	

C. — CONCOURS GÉNÉRAL DU SECOND DEGRÉ POUR FILLES.

I. — Partie littéraire.

RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

I. — Résultats.

	206 concurrentes.
0.9.	»
0.8.	3
0.7.	25
0.6.	59
0.5.	57
Moins des 0.5.	62
Feuilles blanches	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Ces résultats sont moins brillants que ceux des années précédentes, puisque trois élèves seulement obtiennent les 8/10 des points. Cela tient à ce que la plupart des compositions ont un fond banal et factice. Pour bien raconter une visite à une malade pauvre, il faudrait l'avoir faite, et cette condition de succès paraît avoir manqué à presque toutes les concurrentes. Elles ont fait œuvre d'imagination, mais elles n'ont guère su inventer des situations vraiment dignes d'intérêt, et l'intervention matérielle et morale qu'elles s'attribuent, inopérante ou manquant de mesure, n'est pas de celles qui réellement soulagent, consolent, émeuvent. En général, on exagère : de *pauvre*, on fait *misérable*. La demeure de la malade est un taudis ; son lit, un grabat, etc., et l'on ne soupçonne pas que cette misère sordide est peu intéressante, parce que, souvent, elle est due à quelque vice plutôt qu'au malheur. Des concurrentes se bornent, les unes, à décrire le logis ; les autres à faire parler la malade qui raconte longuement ses infortunes ; d'autres s'effacent complètement pour laisser agir leur mère. Leur rôle est trop passif, et, si elles font d'abondantes aumônes, elles exercent peu la vraie bienfaisance, la charité.

Signalons des introductions préparées d'avance, dirait-on, surtout des descriptions de la nature. Si élégamment écrites qu'elles soient, ce sont des hors-d'œuvre qui diminuent la valeur des compositions.

Le style est correct, et c'est pourquoi, en dépit de la banalité du fond, il y a relativement peu d'élèves qui n'aient pas obtenu les 0.5 des points. L'insuccès de celles-ci est dû, pour une grande part, à leurs nombreuses fautes d'orthographe trahissant une éducation grammaticale fort imparfaite. Exemples : Nous promirent — nous reprirent — je mettai — je promettais — je pu — il fallu — j'aperçu — je dû — je vétai — elle voulu, etc.

En général, la ponctuation laisse aussi beaucoup à désirer.

III. — Jugement global du concours : *Satisfaisant*.

Deuxième langue.

I. — Résultats.

	78 concurrentes.	
	0.9. . . .	»
	0.8. . . .	»
	0.7. . . .	8
	0.6. . . .	13
	0.5. . . .	9
	Moins des 0.5. . . .	48
	Feuilles blanches	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Ces résultats sont médiocres. C'est qu'on a mal interprété le sujet et qu'ici encore le « conventionnel » domine. On a disserté d'une manière générale sur le bonheur que l'on goûte au foyer paternel ; on a dépeint la vie familiale ;

II. — Beoordeeling der uitslagen en aanmerkingen van de jury.

Eerste taal.

Nederlandsch.

Inhoud.

a) Opvatting van het onderwerp : *Een bezoek bij eene arme, zieke vrouw.*

Eenige leerlingen hebben het onderwerp op eene al te romantische wijze opgevat. Zij schilderen de armoede, de ellende, de ziekte met zoo zwarte en sombere kleuren, zij storten bij het bezoek der arme vrouw zooveel bittere tranen, schenken zoo rijke almoezen en strooien zooveel goudstukken uit dat alle natuurlijkheid en waar gevoel te loor gaat.

b) Ontwikkeling.

Het valt de meeste leerlingen niet gemakkelijk eene passende inleiding te vinden, op dreef te geraken. Zij blijven te lang stil bij bijzaken; de beschrijving van het weer, van de hut der arme vrouw, weiden te lang uit over de ziekte, de armoede, verhalen te lange geschiedenissen.

Vorm. — De vorm is in 't algemeen natuurlijk, frisch en levendig. De gallicismen ontsieren echter soms de beste opstellen : het bewustzijn hernemen, dienst doen van, zich een gedacht vormen, zich verliezen, enz.

Spraakkunst en spelling zijn doorgaans goed.

Tweede taal.

Nederlandsch.

Inhoud.

a) Opvatting van het onderwerp : *Het ouderlijk huis.*

Eenige leerlingen hebben het onderwerp eenzijdig en zelfs verkeerd opgevat. Zij beschrijven de verschillende deelen van het huis, gewoonlijk naar Hölzel, hechten soms meer belang aan den tuin dan aan de ouderlijke woning zelve, verwarren ouderlijk en oud huis.

b) Ontwikkeling.

De meeste leerlingen echter hebben het onderwerp goed begrepen. Soms verraadt de inleiding eene zekere verlegenheid. Hoe en waarmede beginnen? Ook laat de overgang van de eene gedachtengroep tot de andere wel eens te wenschen over.

Vorm. — De vorm is zeer gebrekkig, de woordenschat zeer beperkt, de woordenkeus zeer onbeholpen : een beekje staat, grootvader zit in zijn zetel, een huis zit, enz.

Spraakkunst en spelling. — De eenvoudige regels van spelling en woordschikking worden dikwijls overtreden. « Ik hoop dat nooit ik zal u niet verlaten ».

Duitsch.

Inhoud. — a) Opvatting van het onderwerp ; b) Ontwikkeling.

Vorm. — (Zie Nederlandsch.)

Spraakkunst en spelling. — Met de kennis der spraakregels is het voor het Duitsch nog slechter gesteld dan voor het Nederlandsch : « Ich verbrach hier meine Lehrjahre. Bis zum stillen Todes. Unserer Vater. »

III. — Algemeen oordeel van den wedstrijd.

Eerste taal (Vlaamsche streek). — *Bevredigend.*

Tweede taal (Waalsche streek). —

Nederlandsch. — *Zwak.*

Duitsch. — *Zwak.*

IV. — Wenschen der jury.

De practische kennis der spraakkunst is ontoereikend. De jury vestigt de aandacht vooral op : a) het gebruik der naamvallen in 't bijzonder met voorzetsels in het Duitsch; b) het geslacht en het meervoud der naamwoorden; c) de verbuiging der bijvoegelijke naamwoorden; d) de vervoeging der sterke werkwoorden; e) de scheidbare en onscheidbare voorvoegsels.

II. — Partie scientifique.

SCIENCES NATURELLES.

I. — Résultats.

	284 concurrentes.
0.9. . . .	5
0.8. . . .	16
0.7. . . .	46
0.6. . . .	56
0.5. . . .	76
Moins des 0.5. . . .	85
Feuilles blanches	»

II. — Interprétation des résultats et observations du jury.

Beaucoup d'élèves ne savent pas ce qu'il faut entendre par une pression atmosphérique de 0.76 m. de mercure. On ne peut exprimer cette pression en kilogrammes sans donner la grandeur de la surface sur laquelle elle agit. Des colonnes liquides se font équilibre quand leurs hauteurs sont inversement (dans un grand nombre de travaux, on lit directement) proportionnelles à leurs poids spécifiques. Le problème est donc immédiatement résolu par la proportion $0.95 : 13.6 = 0.76 : x$ d'où $x = 10.88$.

La chaleur se transmet de deux manières : par conductibilité et par rayonnement. Un corps peut être bon conducteur de la chaleur et avoir un faible pouvoir émissif. Le vase prend la même température que le liquide par conductibilité et émet sa chaleur dans toutes les directions autour de lui. Des concurrentes disent que le liquide conserve sa chaleur parce que le vase étant poli et brillant la réfléchit vers le liquide; d'autres prétendent que la chaleur du liquide passe par les pores du vase.

La position des foyers principaux d'une lentille ne dépend pas uniquement de la forme, mais aussi de la nature du milieu réfringent. En plaçant le foyer principal au milieu de la distance du centre de courbure au centre optique, on confond sans doute la lentille avec le miroir sphérique. Plusieurs élèves font partir les rayons lumineux de l'œil, d'autres ignorent ce qu'on appelle normale à une surface. Il suffisait de chercher l'endroit où l'on voit un point de la pièce de monnaie en prolongeant les rayons réfractes provenant de deux rayons incidents partant de ce point. Certaines concurrentes ont cru trouver dans la question proposée un phénomène de réflexion totale; cette explication n'est pas admissible vu que les parois du vase sont opaques.

Le téléphone Bell a un intérêt historique et sert encore de récepteur dans l'instrument perfectionné, mais il faut faire connaître aussi, et beaucoup d'élèves l'ont bien fait, comment le microphone est utilisé comme transmetteur. Des concurrentes, au lieu de voir dans le courant électrique la cause des variations de l'intensité magnétique, disent que les vibrations provoquées par la voix se transmettent par le fil de ligne à l'instar du son.

Le diagnostic des convulsions chez les enfants est souvent très incertain ou les premiers soins administrés auraient un effet plus dangereux que le mal lui-même. Il faut chercher le médecin, disent les élèves; mais que faut-il faire en attendant son arrivée?

Les usages de l'anhydride sulfureux sont en général bien connus; mais une confusion étrange se manifeste entre la chaux et le chlorure de chaux : ce dernier agit surtout par son chlore.

III. — Jugement global du concours : *très satisfaisant*.

IV. — Vœux du jury.

1° Les principes doivent être énoncés avec précision ;

2° On peut donner de petits problèmes numériques à résoudre et contrôler par des expériences simples le résultat des calculs : les élèves y trouveront une vive satisfaction en même temps qu'une forte conviction ;

3° Un schéma fait saisir facilement la construction d'un appareil. Le dessin parle aux yeux et aide la mémoire ;

4° Tout le programme doit être étudié : un instrument dont l'usage est général, tel que le téléphone, ne peut pas être laissé de côté ;

5° Les termes techniques doivent être écrits correctement.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

Langue française.

Première langue : satisfaisant.
Seconde langue : faible.

Langues germaniques.

Néerlandais : Première langue : satisfaisant.
Seconde langue : faible.
Allemand : Seconde langue : faible.

Sciences naturelles.

Très satisfaisant.

CXXXV

*Circulaire aux Professeurs ayant suivi le cours temporaire de travail manuel.
Certificat de fréquentation.*

10 avril 1911.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un certificat constatant que vous avez suivi le cours temporaire de travail manuel donné à la section normale moyenne de l'État, à Gand, du 17 août au 3 septembre dernier.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.



CXXXVI

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.*

10 avril 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que les questions suivantes seront l'objet de la troisième conférence professorale qui aura lieu dans la première quinzaine du mois de juin.

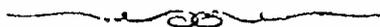
1° Quels sont les exercices les mieux appropriés à l'acquisition du vocabulaire d'une langue moderne étrangère :

- a) Dans les classes de débutants;
- b) Dans les classes moyennes;
- c) Dans les classes supérieures?

2° En vue de l'étude d'une langue moderne étrangère, quelles doivent être les qualités d'un bon livre de lecture : a) pour les classes inférieures ; b) pour les classes supérieures ;

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

N. B. — Vous voudrez bien, à l'avenir, indiquer, en marge de la première page du procès-verbal, le nombre de professeurs qui ont pris part à la conférence.



CXXXVII

Dépêche au Directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons à
 — *Elèves se préparant à subir l'examen de commis à l'administration des chemins de fer.*

29 avril 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 20 mars dernier, que j'approuve le conseil que vous avez donné aux quatre élèves qui désirent se préparer à l'examen de commis à l'administration des chemins de fer, en les engageant à continuer à assister aux leçons. Toutefois, il est évident que vous ne pouvez les y obliger; c'est aux parents à décider dans quelle mesure leurs enfants doivent suivre les cours des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

Au point de vue du concours général ces élèves sont placés, par suite de leur absence, dans une condition d'infériorité vis-à-vis des autres concurrents. Si, malgré cela, ils obtiennent, dans les compositions des deux premières séries, le tantième des points exigé par l'arrêté organique du concours, ils seront admis à prendre part aux épreuves.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.

CXXXVIII

Circulaire aux Gouverneurs de province et aux Directeurs et Directrices des écoles et sections normales moyennes de l'Etat et des écoles normales moyennes libres. — Modification aux conditions d'accessibilité aux diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat.

6 mai 1911.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MADAME LA DIRECTRICE,

Comme suite à la circulaire ministérielle du 22 mars 1910, n° 1945^v, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un arrêté royal du 17 avril dernier dispense de la condition prescrite par l'arrêté royal du 10 novembre 1909, les récipiendaires porteurs du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans la section d'instruction générale des écoles moyennes de l'Etat, qui se disposent à subir l'une ou l'autre des diverses épreuves réglées par l'arrêté ministériel du 26 février 1903.

Toutefois, cette dispense ne s'étend pas à l'examen de dessin dans les écoles et sections normales moyennes de l'État.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXXXIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Au Directeur de l'école moyenne de l'État, à Thuin. — Au Collège des bourgmestres et échevins des communes sièges d'un collège communal ou patronné. — Au Bourgmestre de Saint-Gilles. — Epreuve sur le dessin au concours général.

15 mai 1911.

MONSIEUR,

J'ai constaté qu'en vue de la préparation de leurs élèves au concours général de l'enseignement moyen, les professeurs de dessin accordent une part trop exclusive à l'enseignement du dessin géométrique qui, jusqu'ici, a seul fait l'objet d'une épreuve au dit concours.

J'estime que dans l'enseignement de cette partie du programme la prédominance doit être accordée au dessin à main levée ou plastique qui, mieux que tout autre, contribue au développement des facultés imaginatives, mnémoniques et esthétiques des élèves.

Aussi ai-je décidé que, dès cette année, le concours général ne portera plus seulement sur le dessin géométrique mais sur toute la matière du programme de dessin.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXL

Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'État pour garçons. — Décoration des locaux et conservation des collections classiques.

20 mai 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'inspection me signale que, dans un grand nombre d'établissements, la décoration des locaux est nulle ou très négligée et que les collections classiques ne sont pas conservées avec tout le soin désirable.

Cette situation, qui dénote d'ailleurs un manque d'ordre et de goût hautement regrettable, est nuisible au développement des bonnes habitudes que l'école doit faire contracter aux élèves.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'attirer sur ces observations l'attention du personnel enseignant placé sous vos ordres et de veiller, le cas échéant, à ce qu'il en soit tenu compte.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXLI

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat et aux Bourgmestres et Echevins des communes, sièges d'un collège communal ou d'une école moyenne communale. — Diplômes de sortie.

10 juin 1911.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre une expédition d'un arrêté ministériel, daté du 30 avril dernier, modifiant la formule du diplôme de sortie des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat.

Cette formule devra également être employée pour les collèges communaux et les écoles moyennes communales lorsque l'administration locale demandera l'assimilation des diplômes de sortie délivrés dans ses établissements d'enseignement moyen à ceux des établissements gouvernementaux.

Les diplômes seront rédigés en français ou en flamand suivant le désir des parents.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXLII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Devoirs des chefs d'établissement à l'égard de leurs subordonnés. — Application éventuelle de peines disciplinaires.

13 juin 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Il résulte des récents rapports annuels que certains membres du personnel enseignant des établissements d'instruction moyenne de l'Etat s'acquittent de leurs fonctions d'une manière peu satisfaisante.

J'ai l'honneur de vous rappeler à ce sujet qu'en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1853, il vous appartient de prendre ou de proposer éventuellement les mesures disciplinaires dont l'ordre est déterminé par l'article 20 du dit arrêté. Il importe avant tout — ainsi que le prescrivent notamment les circulaires ministérielles du 27 septembre 1897 et du 3 janvier 1898 — que vous vous appliquiez à corriger et à guider les agents placés sous vos ordres; les avis et les conseils des chefs d'établissement contribuent puissamment à la formation d'un bon corps professoral.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXLIII

Circulaire aux Présidents et Membres des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. — Attributions des bureaux administratifs. — Application éventuelle de peines disciplinaires aux membres du personnel enseignant.

13 juin 1911.

MESSIEURS,

Il résulte de récents rapports annuels des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat que certains membres du personnel enseignant remplissent leurs obligations professionnelles d'une manière peu satisfaisante.

J'ai l'honneur de vous rappeler à ce sujet qu'en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1853, il vous appartient de prendre ou de proposer éventuellement les mesures disciplinaires dont l'ordre est déterminé par l'article 20 du dit arrêté. Il importe que toutes les autorités scolaires travaillent de concert à la formation d'un corps professoral actif et compétent. Il y a lieu de remarquer en outre qu'aux termes de la circulaire ministérielle du 4 juillet 1891, les vœux ou propositions qui comportent des mesures à prendre par l'administration centrale, tels, par exemple, le déplacement d'un professeur ou une modification dans la composition du personnel, doivent toujours être soumis au Gouvernement par lettre spéciale.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CXLIV

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Rapports de fin d'année à transmettre par les chefs d'établissement. — Modifications aux instructions.

16 juin 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

Les circulaires ministérielles du 17 décembre 1901 et du 13 juillet 1904 ont rappelé les instructions relatives aux rapports qui doivent m'être transmis à la fin de l'année scolaire par les chefs des différents établissements d'enseignement moyen.

Parmi les documents dont elles réclament l'envoi, il en est plusieurs que vous pourrez, à l'avenir, vous dispenser de me faire parvenir, ce sont :

- 1° Le rapport sur les visites et les excursions scolaires ;
- 2° Le rapport sur les conférences antialcooliques ;

5° Le rapport sur les conférences concernant les règles du savoir-vivre;

4° Le rapport sur les devoirs à domicile.

J'ai pu constater qu'en général, sur toutes ces questions, les mesures recommandées ont été soigneusement appliquées : un contrôle aussi minutieux que par le passé n'est donc plus nécessaire; MM. les inspecteurs s'enquerront, au cours de leurs visites dans les établissements, de la façon dont les instructions sont comprises et appliquées; ils me signaleront les innovations heureuses que vous aurez réalisées, et, éventuellement, les défaillances qui pourraient s'être produites.

J'insiste, d'autre part, sur l'importance que présentent :

1° Le rapport général réglé par la circulaire du 30 mars 1883;

2° Le tableau relatif au personnel placé sous vos ordres;

3° Le rapport sur les surveillants légalement diplômés qui aspirent au professorat dans les athénées royaux.

Vous voudrez bien les rédiger de la façon la plus complète et la plus précise, de telle sorte que j'y trouve, sur l'état de l'enseignement, sur les travaux du corps enseignant, sur les aptitudes des professeurs-stagiaires, tous les renseignements désirables.

Le Ministre,

F. SCHOLLAERT.

CXLV

Circulaire aux Directeurs des écoles normales moyennes pour garçons. — Modifications aux dispositions organiques des examens de professeur agrégé. — Diplôme.

22 juin 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition d'un arrêté royal du 15 mai 1911, modifiant les dispositions organiques des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen et d'un arrêté ministériel du 17 mai 1911 déterminant la formule du diplôme à délivrer par les jurys de professeur agrégé et de régente aux récipiendaires déjà munis du diplôme de professeur agrégé ou de régente, qui ont subi avec succès l'épreuve complémentaire en vue de l'obtention d'un double diplôme.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.

CXLVI

Circulaire aux Directrices des écoles normales moyennes pour filles. — Modifications aux dispositions organiques des examens de régente. — Diplôme.

22 juin 1911.

MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition d'un arrêté ministériel du 16 mai 1911 modifiant les dispositions organiques des examens de régente et d'un arrêté ministériel du 17 mai 1911 déterminant la formule du diplôme à délivrer par les jurys de professeur agrégé et de régente aux récipiendaires, déjà munis du diplôme de professeur agrégé ou de régente, qui ont subi avec succès l'épreuve complémentaire en vue de l'obtention d'un double diplôme.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

T. KLOMPERS.

CXLVII

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat. — Rapports annuels sur la discipline, la tenue des établissements et l'exécution des règlements.

24 juin 1911.

MESSIEURS,

Je constate que, malgré les instructions données par mes circulaires antérieures, et notamment par les circulaires du 3 juin 1887, du 19 juin et du 16 juillet 1897, les bureaux administratifs négligent trop souvent de se conformer aux prescriptions relatives aux rapports annuels sur la discipline, la tenue des établissements et l'exécution des règlements.

Indépendamment des renseignements généraux prévus par la circulaire du 15 avril 1883, le bureau administratif est appelé à donner son avis sur la façon dont chacun des professeurs et maîtres attachés à l'établissement s'acquitte de ses fonctions. Ce rapport dont la circulaire du 19 juin 1897 détermine le modèle, doit être l'œuvre personnelle du bureau et refléter sa pensée.

Il importe de me le transmettre, ainsi que le rapport général, *au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année* : le Gouvernement examinera pendant la période des vacances scolaires, les propositions que renferment ces documents et il pourra prendre, avant la rentrée des classes, les mesures que réclamerait l'intérêt des études.

Le Ministre,

P. POULLET.

CXLVIII

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs et aux Préfets des études des athénées royaux. — Age d'admission à la classe de septième.

1 juillet 1911.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la modification introduite au règlement organique des athénées royaux, par l'arrêté royal du 12 juin dernier, publié au *Moniteur belge* du 28 du même mois et relatif à l'âge d'admission à la classe de septième.

L'article 5, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 30 août 1888 est modifié ainsi qu'il suit :

« Pour être admis à la classe de septième, il faut être âgé de 11 ans au moins. Toutefois, dispense de la condition d'âge peut être accordée par le bureau administratif, dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du chef de l'établissement. »

Pour le Ministre :

Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CXLIX

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Age d'admission.

1 juillet 1911.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modifications introduites au règlement organique des écoles moyennes de l'État, par l'arrêté royal du 12 juin dernier, publié au *Moniteur belge* du 28 du même mois et relatif à l'âge d'admission dans les écoles moyennes de l'État et dans les sections préparatoires y annexées.

Les articles 2, § 2, et 7, § 2, de l'arrêté royal du 10 septembre 1897 sont remplacés par la disposition suivante :

« Dispense de la condition d'âge peut être accordée par le bureau administratif, dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du chef de l'établissement. »

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CL

Circulaire aux Directeurs et Directrices des sections normales moyennes de l'État ou libres. — Diplômes de professeur agrégé et de régente. — Epreuve sur une langue moderne.

5 juillet 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un arrêté ministériel en date du 20 juin 1911, publié au *Moniteur belge* du 1^{er} juillet suivant, modifie les dispositions relatives à la mention de l'épreuve sur une langue moderne, aux diplômes et certificats délivrés par les jurys d'aspirant-professeur agrégé, de professeur agrégé, d'aspirante régente et de régente d'école moyenne. (Section littéraire et section scientifique.)

Désormais cette mention n'y sera inscrite que si le récipiendaire a obtenu les 0.65 du nombre maximum des points représentant un travail parfait.

Pour le Ministre,
Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

 CLI

Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'État pour garçons. Organisation d'un cours normal temporaire de travail manuel.

15 juillet 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Un arrêté royal du 10 juillet 1911 a introduit l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'État et dans les sections préparatoires y annexées.

Voulant organiser prochainement le cours de travail manuel dans les écoles visées par l'arrêté royal précité, le Gouvernement se propose d'établir, pendant les vacances prochaines, un cours normal temporaire destiné tout particulièrement aux professeurs de dessin, actuellement en fonctions dans les écoles moyennes, qui ne sont pas aptes à l'enseignement du travail manuel et qui n'ont pas suivi, l'an dernier, le cours organisé à la section normale moyenne de l'État, à Gand.

Ce cours se donnera du 17 août au 5 septembre, dans les locaux de l'Académie des beaux-arts, rue des Ecreniers, à Louvain. Il comprendra le travail du papier, le cartonnage, la reliure, le modelage, la sculpture en coches, le repoussage du cuir et de l'étain ainsi que certains travaux artistiques en rapport avec l'enseignement du dessin.

Il est indispensable que, dans chaque école moyenne, un membre du per-

sonnel soit, dès la rentrée des classes, en mesure de donner le cours de travail manuel.

Pour diverses raisons, je préfère que les professeurs du dessin y soient d'abord initiés; mais si le professeur du dessin attaché à votre établissement ne croit pas pouvoir entreprendre cette étude nouvelle, vous inviterez un régent ou, à défaut de régent, un instituteur à suivre le cours de Louvain.

Les récipiendaires qui se présenteront, cette année, aux épreuves pour l'obtention du diplôme de professeur de dessin dans l'enseignement moyen, seront également admis à suivre le cours normal.

Un certificat sera délivré aux personnes qui le fréquenteront régulièrement.

Les participants devront se munir des objets suivants :

Pour le modelage : des ébauchoirs, une mirette, une blouse.

Pour le cartonnage : une farde mesurant environ $0^m30 \times 0^m35$, un carnet de croquis, un té, une équerre à 45° , une règle plate, des compas, un crayon ordinaire, une gomme, des briquettes ou des tubes de couleurs à l'eau, un pinceau, une paire de ciseaux.

L'achat d'un couteau pour la sculpture en coches et de quelques outils nécessaires pour le repoussage du cuir et de l'étain pourra se faire pendant la durée du cours.

Le cours est gratuit et les matières premières sont offertes aux participants.

Les personnes qui comptent séjourner à Louvain pourront, en s'adressant à M. De Coster, surveillant en chef de l'Académie des beaux-arts, rue des Eereniers, à Louvain, obtenir la pension et le logement à des conditions avantageuses.

Je vous prie de me faire savoir endéans les huit jours :

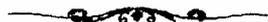
1° Si un membre du personnel de votre établissement a suivi, l'an dernier, le cours normal temporaire de travail manuel organisé à la section normale moyenne de Gand;

2° S'il est, parmi le personnel, de votre école moyenne, l'un ou l'autre membre qui possède le diplôme pour l'enseignement du travail manuel ou qui a suivi ce cours pendant quatre ans dans une école normale primaire;

3° Quel est, dans la négative, le membre de votre personnel (professeur de dessin, régent ou instituteur) qui s'inscrit pour suivre le cours organisé à l'Académie des beaux-arts, à Louvain.

Le Ministre,

P. POULLET.



CLII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'État. — Saisies-arrêts et cessions à charge des traitements des membres du personnel.

8 septembre 1855.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

En exécution de l'article 40 de la loi du 15 mai 1846 et des diverses instructions interprétatives qui s'y rattachent, mon département reçoit, directement ou, par l'intermédiaire de MM. les Présidents des bureaux d'administration, signification de toutes les saisies-arrêts et cessions à charge des traitements des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État.

A la suite d'une notification de l'espèce, l'agent saisi ou cédant est invité à m'adresser sans retard des explications au sujet de la nature et du non-paiement de la dette contractée. A défaut de justification suffisante, il s'expose, suivant les circonstances, à subir des retards dans son avancement ou à être frappé d'une des peines disciplinaires prévues par l'article 20 de l'arrêté royal du 11 juin 1853.

Il est inadmissible, en effet, qu'un membre du corps enseignant dont la dignité doit rester à l'abri de toute critique, laisse planer le moindre doute sur son intégrité ou donne des preuves d'une coupable imprévoyance en ne faisant pas face à ses obligations financières.

Et, à cet égard, il est de votre devoir, { Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur, } de mettre
Madame la Directrice,

les professeurs, les débutants surtout, en garde contre les séductions du crédit à long terme. Sollicités par de prétendues facilités de paiement ou des offres tentantes de prêt, les agents de l'État contractent à la légère des engagements dont les conditions onéreuses ont pour résultat de les placer tôt ou tard dans une situation obérée : c'est d'ailleurs dans la majorité des cas, les raisons qu'invoquent ceux dont le traitement est frappé d'opposition.

Je suis décidé à ne pas tenir compte d'explications de ce genre et je n'hésiterai pas à user de mesures de rigueur vis-à-vis de fonctionnaires assez peu circonspects pour se laisser entraîner à des dépenses qui sont de nature à les déconsidérer devant l'opinion publique.

Il arrive que certains agents de l'État cèdent plusieurs fois l'entière portion saisissable de leur traitement : de tels agissements sont le fait d'un

débiteur indélicat et ne peuvent être tolérés. Il importe donc, { Monsieur
Monsieur
Madame
le Préfet,
le Directeur, } de faire connaître aux intéressés que la signification répétée,
la Directrice,

à mon département, d'actes de cession exposera le cédant à une sanction sévère.

Tout en faisant part des présentes instructions aux membres du personnel placés sous vos ordres, vous leur recommanderez, { Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur,
Madame la Directrice,
de proportionner toujours leurs dépenses à leurs ressources ordinaires et vous leur rappellerez que l'existence de dettes en dehors des cas de saisie-arrêt et de cession, exerce également une influence défavorable sur leur signalement et leurs titres à l'avancement.

Le Ministre,
P. POULLET.

CLIII

*Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons.
Organisation de l'enseignement du travail manuel.*

9 septembre 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre une brochure contenant le texte :

1° D'un arrêté royal, daté du 10 juillet dernier, introduisant l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'Etat et dans les sections préparatoires y annexées ;

2° D'un arrêté ministériel daté du 11 du même mois, déterminant le programme de cet enseignement, et de son annexe exposant notamment le but de cette réforme et faisant connaître les mesures d'organisation dont vous aurez à tenir compte dans la confection du prochain horaire des cours de votre établissement.

Pour le Ministre :
Le Directeur délégué,
MARESCHAL.

CLIV

Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen et normal de l'Etat, pour garçons. — Transmise pour information aux Bourgmestres des communes, sièges d'un collège communal ou patronné, d'une école moyenne communale ou patronnée, pour garçons. — Protection des lignes télégraphiques et téléphoniques.

28 septembre 1911.

MONSIEUR,

L'Administration des télégraphes a constaté que chaque année, particulièrement à l'époque des vacances, le fonctionnement des services télégra-

phiques et téléphoniques est souvent entravé et même interrompu par suite des contacts qu'établissent entre les fils des débris de cerf-volants, des morceaux de ficelles, etc.

Je me fais volontiers l'interprète de mon honorable collègue des chemins de fer, Postes et Télégraphes en réclamant la collaboration des membres du personnel enseignant pour remédier à une situation préjudiciable à la marche régulière des services de transmission de la correspondance aérienne.

Les professeurs voudront bien recommander de temps en temps à leurs élèves, notamment avant l'époque des vacances scolaires, de ne pas se livrer à la pratique du jeu de cerf-volant, ou de tout autre du même genre, à proximité des lignes télégraphiques ou téléphoniques. Ils insisteront sur le danger de s'exposer à des poursuites judiciaires intentées du chef de contravention aux lois et règlements sur la police des lignes électriques et sur le risque de devoir payer les frais de la remise en état des installations détériorées ou simplement dérangées.

Je vous prie, Monsieur, de porter la présente circulaire à la connaissance des agents placés sous vos ordres.

Le Ministre,
P. POULLET.

CLV

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.

14 octobre 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la conférence professorale qui aura lieu dans la première quinzaine du mois de novembre.

Prononciation des noms propres historiques et géographiques, en particulier des noms néerlandais, allemands et anglais.

La part faite des noms qui ont plus d'une forme orthographique (*Nijmegen*, Nimègue; *München*, Munich; *London*, Londres, Londen, etc.), ne conviendrait-il pas d'adopter pour les autres une prononciation uniforme dans nos cours de langues, d'histoire et de géographie, en se rapprochant autant que possible de la prononciation du pays d'origine? Par exemple : ne convient-il pas de prononcer *Wigt* comme *waït*, *man* comme *mann*, etc. ?

Le Ministre,
P. POULLET.

CLVI

Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Cours de travail manuel. — Organisation.

17 octobre 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai décidé d'organiser immédiatement le cours de travail manuel dans la première année d'études de la section moyenne.

Ce cours comprendra d'abord les travaux de cartonnage qui peuvent s'exécuter dans les locaux habituels et sur les bancs ordinaires de la classe. Le modelage ne sera introduit qu'après les vacances de Pâques.

Dans les écoles qui ne possèdent ni salle de dessin, ni grenier convenable, ni local quelconque où puisse être créé un atelier de travail manuel, il conviendra d'établir le long des murs d'une des classes, l'installation que réclament les leçons de modelage.

Les élèves qui, habituellement, sont réunis dans le local où se donnera le cours de modelage, recevront, deux fois par semaine et seulement pendant le trimestre consacré à ces exercices, leurs leçons de sciences, de langues ou autres, dans la salle laissée disponible par les élèves occupés au travail manuel.

Une séance de deux heures consécutives, l'après-midi de préférence, sera réservée au dessin et au travail manuel combinés; la troisième heure sera consacrée tout entière au dessin à main libre.

Le professeur de travail manuel se chargera de percevoir la cotisation (1 à 2 francs) que chaque élève devra verser et qui sera destinée à l'achat des matières premières, papiers, carton, terre à modeler etc., nécessaires pendant l'année scolaire en cours. Au besoin, les élèves paieront leur quote-part en deux versements. Le professeur dressera la liste des matières premières jugées indispensables et il vous la communiquera en même temps qu'il vous remettra la somme versée par les élèves. Il s'informera au préalable du prix des objets à commander de façon à ne pas dépasser le montant des cotisations.

Lorsque, conformément à ces instructions, les dispositions nécessitées par l'organisation du cours de travail manuel auront été prises et que les leçons pourront commencer, vous voudrez bien m'en faire part.

Le Ministre,

P. POULLET.



CLVII

Circulaire aux Préfets des Études des athénées royales, aux Directeurs et aux Directrices des écoles moyennes de l'État. — Tableau des attributions journalières du personnel enseignant.

31 octobre 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une nouvelle répartition des attributions des inspecteurs de l'enseignement moyen, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes aux instructions données par la circulaire ministérielle du 5 juillet 1906.

Les tableaux des attributions journalières des membres du personnel enseignant, dont cette circulaire a déterminé le modèle, devront être dressés :

1° Pour les athénées royales, sur quatre feuilles séparées qui comprendront les indications relatives :

- A. Aux professeurs de français et de langues anciennes ;
- B. Aux professeurs de langues modernes ;
- C. Aux professeurs des branches scientifiques ;
- D. Aux professeurs d'histoire et de géographie.

2° Pour les écoles moyennes, sur deux feuilles séparées qui comprendront les indications relatives :

- A. Aux professeurs des branches littéraires ;
- B. Aux professeurs des branches scientifiques.

Ces tableaux devront être fournis, dès cette année, en double exemplaire pour les athénées et en quadruple exemplaire pour les écoles moyennes.

Le Ministre,
P. POULLET.

CLVIII

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, aux Directeurs et aux Directrices des écoles moyennes de l'État. — Rappel des instructions relatives à l'organisation du cours de gymnastique.

11 novembre 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

L'examen des rapports que m'ont adressés les chefs des établissements d'enseignement moyen, en réponse à la dépêche du 20 mai dernier, m'a

démontré que les instructions relatives à l'organisation des cours de gymnastique ne sont pas appliquées partout comme elles devraient l'être.

Je vous prie, { Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur, } de veiller à ce qu'à l'avenir, elles
Madame la Directrice, }
soient observées avec plus de ponctualité.

Les programmes prescrivent deux heures de gymnastique, par semaine, dans les athénées royaux et deux heures et demie dans les écoles moyennes : cette règle ne peut souffrir aucune exception.

Il importe de composer des groupes uniformes pour toutes les leçons auxquelles participeront les mêmes élèves et de ne pas confier ces élèves à plusieurs professeurs. L'unité et la régularité de l'enseignement ne sont pas possibles dans des classes dont la composition varie à chaque leçon et qui passent alternativement d'un professeur à l'autre.

Je vous recommande de ne pas dépasser sensiblement, pour chaque cours, le nombre de 40 élèves.

Aux termes de l'arrêté royal du 15 décembre 1875, organisant l'enseignement de la gymnastique, aucune dispense ne peut être accordée, si ce n'est sur la production d'un certificat médical, à renouveler chaque année et constatant l'impossibilité physique pour l'élève, de participer aux exercices. Cependant, il m'est signalé que, dans certains établissements, un nombre considérable d'élèves n'assistent pas aux leçons de gymnastique. Vous voudrez bien tenir la main à ce que le fait ne se reproduise pas; éventuellement vous interviendriez auprès des élèves dispensés et de leurs parents ou de leurs tuteurs, si, au cours de l'année, il vous paraissait que les raisons qui ont motivé la dispense n'existent plus.

Dorénavant, les tableaux horaires du cours de gymnastique indiqueront, pour chaque groupe, le chiffre de sa population et le nombre des dispenses.

Le règlement ne fixe pas la limite de la tâche du professeur de gymnastique, mais il est généralement admis que, pour un emploi complet, elle peut atteindre 18 heures dans les athénées et 10 heures (20 demi-heures) dans les écoles moyennes. Aucune réduction de nature à nuire à la bonne marche du service ou au succès de l'enseignement, ne sera apportée à ce chiffre.

La circulaire du 7 janvier 1905, prescrivant à chaque professeur de tenir un cahier où sont consignées les préparations de leçons n'est généralement pas appliquée dans son esprit et plusieurs même négligent totalement de s'y conformer. J'attache la plus haute importance à l'exécution ponctuelle de cette prescription. « Il ne s'agit pas, aux termes de la circulaire, de dresser » dans ce cahier des tableaux détaillés de tous les exercices qui doivent » entrer dans la composition de chaque leçon, mais de tracer, à larges traits, » la *marche générale du cours* en faisant ressortir avec une précision suffisante la nature des exercices et la *progression du travail*. »

J'attribue, en grande partie, au défaut de gradation lente, de corrélation et d'enchaînement logique des exercices, la faiblesse des résultats obtenus dans l'enseignement de la gymnastique. En vue de remédier à cette situation, j'ai décidé que MM. les professeurs vous remettront chaque mois la

liste des principales modifications et des exercices nouveaux introduits hebdomadairement dans leur cours. Cette liste sera dressée dans un cahier *ad hoc*, selon les indications relatives à la composition méthodique des leçons. Le cahier pourra tenir lieu du cahier de préparations; il sera soumis à M. l'Inspecteur de la gymnastique à chacune de ses visites.

Le Ministre,

P. POULLET.



CLIX

Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Exécution de l'arrêté royal du 28 août 1911, relatif aux services antérieurs des professeurs et surveillants des athénées royaux.

16 novembre 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires, tirés à part, de l'arrêté royal du 28 août 1911 qui, par modification aux arrêtés du 20 juillet 1875, du 21 janvier 1879 et du 20 juillet 1909, tient compte, au point de vue du classement et des traitements des professeurs et des surveillants stagiaires, des services qu'ils ont rendus, antérieurement à leur nomination dans les cadres du personnel effectif et postérieurement à l'obtention de leur diplôme ou de la dispense du diplôme légal, dans les établissements soumis au régime des lois organiques de l'enseignement moyen ou dans les écoles normales primaires de l'État.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de communiquer cet arrêté à ceux des membres du personnel enseignant de votre établissement qui auraient à faire valoir des services dont les dispositions antérieures ne permettaient pas de tenir compte, tels que ceux rendus en qualité de professeur ou de surveillant suppléant dans les athénées royaux; de régent ou d'instituteur dans les écoles moyennes de l'État ou de la commune, de professeur dans les écoles normales primaires de l'État etc.; et de leur remettre à chacun un des tableaux autographiés, ci-joints, avec prière de le compléter d'après les indications qu'il comporte.

Vous voudrez bien également leur faire remarquer que l'arrêté précité n'a pas d'effet rétroactif antérieur au 1^{er} janvier 1911; qu'il n'autorise pas la révision de leur traitement à partir de leur entrée au service de l'État mais seulement la fixation à nouveau de leur traitement actuel ou l'avancement de la date de leur prochaine promotion si la durée de leurs services admissibles et la cote de mérite, qui leur est attribuée, ne leur donnent pas des titres à une amélioration immédiate de position par application de la circulaire ministérielle du 3 janvier 1898.

Il me serait agréable, Monsieur le Préfet, de recevoir éventuellement les tableaux dûment complétés, en retour, avant le 30 novembre courant.

Le Ministre,
P. POULLET.

CLX

*Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux.—
Exécution de l'arrêté royal du 28 août 1911 relatif aux services antérieurs
des professeurs et surveillants des athénées royaux.*

16 novembre 1911.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires, tirés à part, de l'arrêté royal du 28 août 1911 qui, par modification aux arrêtés du 14 juillet 1875, du 21 janvier 1879 et du 20 juillet 1909, tient compte, au point de vue du classement et des traitements des professeurs et des surveillants stagiaires, des services qu'ils ont rendus, antérieurement à leur nomination dans les cadres du personnel effectif et postérieurement à l'obtention de leur diplôme ou de la dispense du diplôme légal, dans les établissements soumis au régime des lois organiques de l'enseignement moyen ou dans les écoles normales primaires de l'Etat.

Je vous prie, Monsieur le Président, de porter cet arrêté à la connaissance du bureau administratif, pour son information et direction.

Le Ministre,
P. POULLET.

CLXI

Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférences professorales. — Procès-verbaux.

20 novembre 1911.

MONSIEUR LE PRÉFET,

L'examen des rapports de la dernière conférence professorale m'a fait constater, une fois de plus, le peu de soin que certains membres du personnel mettent à leur travail.

Souvent les procès-verbaux manquent de netteté et fournissent des éléments si vagues que la besogne, compliquée par elle-même, du rapporteur général chargé de résumer les opinions exprimées et d'établir les votes émis, devient presque impossible.

Vous voudrez bien veiller à ce que, dorénavant, chaque procès-verbal donne la liste des membres présents et enregistre avec précision, les notes rédigées avant la réunion, en réponse à la question posée par le Gouvernement.

Je désire également que le procès-verbal, le rapport et les notes soient transcrits sur feuille double *propatria*.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CLXII

Circulaire aux Directrices des écoles moyennes de l'État.

21 décembre 1911

MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous transmettre quelques exemplaires d'une pancarte éditée par la Ligue nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge.

Vous voudrez afficher un de ces exemplaires dans chacune des classes supérieures et mettre le restant à la disposition de la titulaire du cours d'hygiène.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,
T. KLOMPERS.

CLXIII

*Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'État pour garçons.
Compositions de travail manuel.*

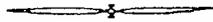
5 décembre 1911.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le cours de travail manuel étant organisé dans la première année d'études de la section moyenne d'instruction générale, il y a lieu de donner des compositions trimestrielles sur cette partie du programme.

Le tiers des points attribués jusqu'à présent au dessin sera assigné au travail manuel et les élèves seront classés séparément pour chacune de ces branches.

Le Ministre,
P. POULLET.



CLXIV

Circulaire aux Présidents et Membres des Bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. — Vacances de Noël.

11 décembre 1911.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 24 décembre tombant un dimanche, les vacances de Noël commenceront, cette année, le samedi 23 du même mois, à midi.

Je vous prie de vouloir bien en informer le chef de l'établissement placé sous votre surveillance.

Le Ministre,
P. POULLET.



CLXV. — Catalogue des livres à donner en prix dans les établissements
d'enseignement moyen de l'État.

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Antiquité classique.		
Amiel.	L'éloquence sous les Césars. In-8°. Paris, Jouvet.	6.00
Benoist et Goelzer.	Nouveau dictionnaire latin-français. Grand in-8°. Paris, Garnier et C ^{ie} .	10.00
Berger.	Histoire de l'éloquence latine, depuis l'origine jusqu'à Cicéron. 2 vol. in-16. Paris, Hachette.	7.00
Boissier.	Cicéron et ses amis. Grand in-16, Id.	5.50
Id.	La religion romaine d'Auguste aux Antonins. 2 vol. in-16. Id.	7.00
Id.	Promenades archéologiques, Rome et Pompéi. In-16. Id.	3.50
Id.	Nouvelles promenades archéologiques, Horace et Virgile. In-16. Id.	5.50
Id.	L'opposition sous les Césars. In-16. Id.	5.50
Bonnet.	La philologie classique. In 8°. Paris, Klincksieck.	5.50
Bonnet et Gache.	Stylistique latine de Berger. In-12. Id.	3.50
Bouché-Leclercq.	Histoire de la divination dans l'antiquité. 4 vol. in-8°. Paris, Leroux.	40.00
Breusing.	L'art nautique dans l'antiquité (trad. de Vars). In-12. Paris, Klincksieck.	5.50
Chaignet.	La vie de Socrate. In-12. Paris, Didier.	3.00
Chaignot.	Pythagore et la philosophie pythagoricienne. 2 vol. in-12. Paris, Didier.	7.00
Id.	La vie et les écrits de Platon. In-12. Id.	4.00
Id.	Les héros et les héroïnes d'Homère. In-8°. Paris, Hachette.	7.50
Chassaing.	Le spiritualisme et l'idéal dans l'art et la poésie des Grecs. In-12. Paris, Didier.	3.50
Cicéron.	Brutus, édition de Martha. In-8°. Paris, Hachette.	6.00
Id.	Discours pour le poète Archias, par Thomas. In-8°. Id.	2.50
Id.	De Signis, par Thomas. In-8°. Id.	4.00
Id.	Divinatio in Q. Cœcilium, par Thomas. In-8°. Id.	2.50
Id.	De Suppliciis, par Thomas. In-8°. Id.	4.00
Caesar (Julius).	Gedenkschriften van den Gallischen oorlog. (Uit het latijn door Doesburg). Gand, A. Herckenrath.	2.10
Collignon.	Mythologie figurée de la Grèce. Grand in-18, avec 131 figures. Paris, Picard.	3.50
Cornélius Népos.	Edition de Monginot. In-8°. Paris, Hachette.	6.00
Croiset (M.).	Histoire de la littérature grecque. 5 vol. in-8°. Paris, Fontemoing. Chaque volume : Tomes 1 à 4. Tome V.	44.00 8.00 12.00
Id.	Homère, pages choisies. In-12. Paris, Colin.	3.00
Id.	La vie et les œuvres de Lucien. In-8°. Paris, Hachette.	7.50
Croiset (A.).	La poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec. In-8°. Id.	7.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Cucheval.	Histoire de l'éloquence romaine, depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement d'Adrien. 2 vol. in-8°. Id.	18.00
Curtius (Ernest).	Griechische Geschichte. 3 vol. in-8°. Berlin, Weidmann.	45.00
Id.	Histoire grecque. Trad. Bouché-Leclercq. 5 vol. in-8°. Paris, Leroux.	57.50
Id.	Atlas. In-8°. Id.	12.00
Decharme.	Mythologie de la Grèce antique. Grand in-8°. Paris, Garnier.	12.00
Id.	Euripide et l'esprit de son théâtre. In-8°. Id.	7.50
Delorme.	César et ses contemporains. 4 vol. in-12. Id.	5.50
Id.	Les hommes d'Homère. In-8°. Id.	6.00
Démosthène.	Les harangues, publiées par H. Weil. In-8. Paris, Hachette.	8.00
Id.	Les Plaidoyers politiques. 2 vol. in-8. Id.	16.00
Démosthène et Eschine.	Discours. Trad. par Stiévenart. Gr. in-8. Paris, Firmin-Didot.	8.00
Dosson.	Étude sur Quinte-Curce, sa vie et son œuvre. In-8. Paris, Hachette.	9.00
Droysen.	Histoire de l'hellénisme. Traduction Bouché-Leclercq. 5 vol. in-8. Paris, Leroux.	50.00
Dubois-Guchan.	Tacite et son siècle. 2 vol. in-8. Paris, Didier.	14.00
Egger.	La littérature grecque. In-8. Paris, A. Picard.	5.00
Eschyle.	Théâtre. Trad. de J. de la Porte du Theil, avec introduction par Humbert. Paris, Garnier.	5.00
Id.	Les tragédies. Trad. par Bouillet. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Eschyle et Sophocle.	Eschyle et les fragments; Sophocle et les fragments. Texte grec avec la traduction latine, par Ahrens et Dindorf. Gr. in-8. Paris, Firmin-Didot.	20.00
Euripide.	Publié par Fix. Avec la traduction latine. Grand in-8. Id.	15.00
Id.	Théâtre. Trad. par Arlaud. 2 vol. in-18. Id.	4.00
Id.	Sept tragédies, texte grec, publié par H. Weil. 2 vol. in-8. Paris, Hachette.	12.00
Id.	Alceste, par H. Weil. In-8. Id.	2.50
Francken (Dr C.) en Fraenkel (Dr J.).	Cornelius Tacitus Jaarboeken, I, VI. Uit het latijn. Amsterdam, Versluys.	2.55
Freund.	Dictionnaire latin-français. Abrégé par Theil. In-8, cart. Paris, Firmin-Didot.	8.50
Fustel de Coulanges.	La Cité antique. In-16. Id.	5.50
Gache et Piquet.	Cicéron et ses ennemis littéraires. In-8. Paris, Klincksieck.	2.00
Gardthausen.	Éléments de paléographie grecque. Trad. par Cucuel. In-12. Id.	3.50
Geffroy.	Rome et les Barbares. In-12. Paris, Perrin.	5.50
Girard (J.).	Études sur la poésie grecque. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Essai sur Thucydide. In-16. Id.	5.50
Goumy.	Les Latins. In-16. Id.	3.50
Gow (James).	Minerva. Introduction à l'étude des classiques scolaires grecs et latins, adaptée aux besoins des écoles françaises, par Salomon Reinach. In-16. Paris, Hachette.	3.00
Gréard.	De la morale de Plutarque. In-16. Id.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Guillaume.	Collection des classiques latins comparés. Bruxelles, Desclée. De Brouwere et C ^e . In-12, cartonnés :	
Id.	Morceaux choisis à l'usage de la 4 ^e . Partie du maître.	4.00
Id.	Morceaux choisis à l'usage de la 3 ^e et de la 4 ^e . Partie de l'élève.	2.00
Id.	Saint Grégoire de Nazianze et Isocrate. Partie de l'élève.	2.00
Id.	Le même ouvrage. Partie du maître.	4.00
Hanvètte.	Hérodote, historien des guerres médiques. In-8. Paris, Hachette.	10.00
Havet.	Cours élémentaire de métrique grecque et latine. In-12. Paris, Delagrave.	4.00
Henriot.	Mœurs juridiques et judiciaires de l'ancienne Rome. 3 vol. in-8. Paris, Didot.	9.00
Hérodote.	Histoires. Trad. de Giguet. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Hertzberg.	Histoire de la Grèce. Trad. de l'allemand par Bouché-Leclercq. 5 vol. in-8. Paris, Leroux.	50.00
Homère.	Iliade. Texte annoté par Pierron. 2 vol. in-8. Paris, Hachette.	16.00
Id.	Odyssée. Texte annoté par Pierron. 2 vol. in-8. Id.	16.00
Id.	Iliade. In-12. Traduction de Leconte de Lisle. Paris, Lemerre.	5.50
Id.	Odyssée. In-12. Traduction de Leconte de Lisle. Id.	5.50
Homeros.	Ilias. Vertaald door Vosmaer. Leiden, Sythoff.	20.00
Id.	Ilias. In proza vertaald en met korte ophelderingen voorzien, door Van der Weerd. Gr. in-8. Id.	6.10
Homerus.	Olysee. In proza vertaald en met korte ophelderingen voorzien, door Van der Weerd. Gr. in-8. Id.	4.75
Horace.	Art poétique. Edition annotée par Albert. In-8. Paris, Hachette.	2.50
Horatius.	Satieren en brieven. In proza vertaald en met inleidingen en ophelderende aantekeningen. door Van der Weerd. Gand, A. Herkenrath. 2 vol.	5.00
Jebb (R.).	Schets der helleensche of grieksche letterkunde. Vrij bewerkt door Dr H. Muller. Id.	1.00
Keißer.	Dictionnaire de style français-latin offrant une comparaison des deux langues dans l'emploi des mots au point de vue de leur signification et de la place qu'ils occupent dans la phrase. In-8. Wesmael-Chartier.	5.00
Kraner.	L'armée romaine au temps de César. Trad. de l'allemand. In-12. Paris, Klincksieck.	2.50
Lenormant.	La Monnaie dans l'antiquité. 5 vol. in-8. Paris, Maisonneuve.	22.50
Lübker.	Reallexicon des classischen Altertums. Gr. in-8. Leipzig, Teubner.	17.50
Lucrèce.	De la nature. V ^e livre annoté par Benoist et Lantoin. In-8. Paris, Hachette.	4.00
Id.	De la nature. Traduction du commentaire de Munro. Trad. de l'anglais par Reymond. 5 vol. in-8. Paris, Klincksieck.	11.00
Madvig.	Grammaire latine. Trad. de Theil. In-8. Paris, Firmin-Didot.	8.00
Martha.	Les moralistes sous l'empire romain. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Études morales sur l'antiquité. In-16. Id.	5.50
Id.	L'archéologie étrusque et romaine. Paris, Picard.	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Merlet.	Études littéraires sur les grands classiques latins et Extraits empruntés aux meilleures traductions. In-12. 2 vol. chacun. Paris, Hachette.	4.00
Monceaux.	Les Africains, étude sur la littérature latine d'Afrique. In-18. Paris, Lecène-Oudin.	5.50
Id.	La Grèce avant Alexandre. In-8. Paris, Gaillard.	2.00
Navarre.	Dionysos, étude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien. In-8. Paris, Klincksieck.	5.00
Nisard.	Études de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence. 2 vol. in-12. Paris, Hachette.	7.00
Pascal.	Étude sur l'armée grecque. In-12. Paris, Klincksieck.	2.50
Patin.	Études sur les tragiques grecs. 4 vol. in-16. Id. On vend séparément à fr. 5.50 le volume : Études sur Eschyle, 1 vol. Études sur Sophocle, 1 vol. Études sur Euripide, 2 vol.	14.00
Id.	Études sur la poésie latine. 2 vol. in-16. Id.	7.00
Petit de Juleville.	Histoire de la Grèce sous la domination romaine. In-18. Paris, Thorin.	5.50
Platon.	Apologie de Socrate. In-18, Paris, Garnier.	5.00
Plessis.	Traité de métrique grecque et latine. In-12. Paris, Klincksieck.	5.00
Pline le Jeune.	Lettres. Trad. par Cabaret-Dupaty. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Plutarque.	Vie des hommes illustres. Trad. par Ricard. Gr. in-8. Grav. sur acier. Id.	12.50
Id.	Le même ouvrage. 4 vol. in-18. Id. Chaque volume.	5.00
Id.	Les Vies des Grecs célèbres. Trad. française. Avec une introduction, des notes et un index, par L. Humbert. Gr. in-18. Avec nombreuses vignettes d'après l'antique. Id.	2.50
Poètes moralistes de la Grèce.	Notes et traductions. par Guigniaut, Patin, Girard et Humbert. In-18. Id.	5.00
Poiret.	Étude psychologique sur Horace. In-18. Paris, Thorin.	5.50
Id.	Essai sur l'éloquence judiciaire à Rome pendant la République. In-8. Id.	5.00
Preller.	Römische Mythologie. In-8. Berlin, Weidmann.	15.00
Id.	Les dieux de l'ancienne Rome. Mythologie romaine. In-12. Paris, Didier.	4.00
Quinte-Curce.	Œuvres complètes. Trad. de Trognon, revue par Personneaux. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Quintilianus.	Institutionis oratoriae liber decimus. Édition annotée par Hild. In-8. Paris, Klincksieck.	5.50
Quintilien.	Œuvres complètes. Trad. d'Ouisille, revue par Charpentier. 3 vol. In-18. Id.	9.00
Reinach.	Manuel de Philologie classique. 2 vol. In-8. Paris, Hachette.	15.00
Reure.	Les gens de lettres et leurs protecteurs à Rome. In-8. Paris, Berlin.	7.00
Ribbeck.	Histoire de la poésie latine. Trad. par Droz et Kontz. T. I ^{er} . In-8. Paris, Leroux.	7.50
Riemann.	Syntaxe latine. In-12. Paris, Klincksieck.	6.00
Id.	Études sur la langue et sur la grammaire de Tite-Live. Gr. in-8. Paris, Thorin.	9.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Riese.	L'Idéal de justice et de bonheur et la Vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine. Trad. de l'allemand par Gache et Piquet. In-8. Id.	3.50
Sainte-Beuve.	Études sur Virgile. Gr. in-18. Paris, Calmann-Lévy.	3.50
Salluste.	Œuvres complètes. Trad. de Charpentier et Lemaistre, précédée d'un nouveau travail sur Salluste par Charpentier. In-18. Paris, Garnier.	3.00
Id.	Jugurtha. Édition annotée par Lallier. In-8. Paris, Hachette.	4.00
Id.	Catilina. Édition annotée par Antoine. In-8, Id.	6.00
Salverte (de).	Le roman dans la Grèce ancienne. In-18. Paris, Dentu.	5.50
Schoemann.	Antiquités grecques. Traduit de l'allemand par Galuski. 2 vol. In-8. Paris, Picard et fils.	15.00
Sénèque.	Œuvres complètes de Sénèque le Philosophe. Avec la traduction française. Édit. revue par Charpentier et Lemaistre. 4 vol. in-18. Paris, Garnier. Chaque volume se vend séparément.	5.00
Sophocle.	Tragédies. Texte grec, annoté par Tournier. In-8. Paris, Hachette.	12.00
Id.	Tragédies. Trad. par Bellaguet. In-16, Id.	5.50
Id.	Tragédies. Trad. en français par Humbert. In-18. Paris, Garnier.	3.00
Sortais (Gaston).	Ilios et l'Iliade. Petit in-8. Paris, Bouillon.	5.00
Stoll.	Götter und Heroen des klassischen Altertums. Populäre Mythologie der Griechen und Römer. Leipzig, Teubner.	7.50
Tacite.	Œuvres complètes. Traduction en français, avec un choix de notes, par Burnouf. In-16. Paris, Hachette.	3.50
Id.	Annales. Édit. Jacobs. 2 vol. in-8. Id.	15.00
Id.	Dialogue des orateurs. Édit. Goelzer. In-8. id.	4.00
Taine.	Essai sur Tite-Live. In-16. Id.	3.50
Térence.	Les Comédies. Trad. de V. Bétolaud. In-18. Paris, Garnier.	4.50
Teuffel.	Geschichte der römischen Literatur. Leipzig, Teubner.	22.50
Id.	Studien und Charakteristiken zur griechischen und römischen Literaturgeschichte. Id.	15.00
Thomas (P.).	La littérature latine jusqu'aux Antonins. Bruxelles, Roscz.	2.50
Id.	Morceaux choisis de prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes publiés avec des notices et des notes. Gand, J. Veylsteke.	5.00
Thonissen.	Le droit pénal de la république athénienne. In-8. Bruxelles, Bruylant-Christophe.	9.00
Thucydide.	Histoire de la guerre du Péloponèse. Trad. par Bétant. In-16. Paris-Hachette.	3.30
Id.	Livres I et II, par A. Croiset. In-8. Id.	8.00
Tite-live.	Histoire romaine. Trad. par Gaucher. 4 vol. in-16. Id.	14.00
Van den Gheyn.	Essais de mythologie et de philologie comparée. In-8. Bruxelles, Société belge de librairie.	8.00
Vanden Es.	Letterkunde der Grieken en Romeinen. In-8. Groningue, Wolters.	8.00
Van Deventer.	De blijspelen van Terentius. Amsterdam, Maatschappij « Elsevier ».	2.75
Vergilius.	Aeneis. Metrisch vertaald door Chaillet. Amsterdam, Van Loy-Ver-sluis.	4.75

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Virgile.	Bucoliques et Géorgiques. Edit. Benoist. In-8. Paris. Hachette.	7.50
Id.	Œuvres complètes. Trad. par Personneaux. 2 vol. in-12. Paris, Charpentier.	7.00
Walckenaer.	Histoire de la vie et des poésies d'Horace. 2 vol. in-18. Paris, Firmin-Didot.	6.00
Waltzing (J.-P.).	Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident. Louvain, Peeters.	10.00
Id.	Le droit d'association à Rome. Les collèges professionnels considérés comme associations privées.	5.00
Id.	Les collèges professionnels considérés comme institutions officielles.	5.00
Willems.	Le Droit public romain. In-8. Id.	12.00
Id.	Le Sénat et la République romaine. 5 vol. in-8. Id.	20.00
Wolljer.	Serta romana. Groningue, Wolters.	4.00
Xénophon.	Œuvres complètes. Trad. française, avec une introduction et des notes par Talbot. 2 vol. in-16. Paris, Hachette.	7.00
Id.	Anabasis of tocht van Cyrus. Uit het grieksch met inleiding en korte aantekeningen. Gand, Herckenrath.	2.10
Langue et littérature françaises		
XXX.	Illustration belge publiée à l'occasion du 75 ^e anniversaire de notre Indépendance nationale. Petit in-folio. Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	2.50
Abel (A.).	Le labeur de la prose. Préface par Camille Lemonnier. In-18. Paris, Stock.	5.50
About.	Le roi des montagnes. In-8. Paris, Hachette.	2.60
Académie française.	Dictionnaire de l'Académie française. 2 vol. in-4. Paris, Firmin-Didot.	56.00
Aguesseau (d').	Œuvres choisies. In-18. Id.	2 00
Aicard.	Miette et Norée. In-8. Paris, Charpentier.	15.00
Ampère (J.-J.).	Histoire littéraire de la France, avant Charlemagne. 2 vol. in-12. Paris, Didier.	7.00
Id.	Histoire littéraire de la France, sous Charlemagne. 1 vol. in-8. Id.	7.50
Id.	La Grèce, Rome et Dante. Études littéraires. In-8. Id.	7.50
Id.	Id. In-18. Id.	3.50
Andrieux.	Œuvres choisies. In-8. Paris, Ducrocq.	5.50
Anthologie	Des poètes français depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle. Petit in-12, imprimé sur vélin teinté. Paris, Lemerre.	6.00
Id.	Des prosateurs français depuis le XII ^e siècle jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle. Petit in-12. Paris, Lemerre.	6.00
Id.	Les mêmes (Édition scolaire).	2.50
Asselineau.	Le livre des sonnets. Petit in-12. Id.	6.00
Id.	Le livre des ballades. In-8. Id.	12.00
Aubertin.	Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge. 2 vol. in-8. Paris, Belin. Chaque volume se vend séparément. Tome I. Tome II.	16.00 8.50 7.50
Augé (sous la direction de Claude.)	Petit Larousse illustré. Nouveau dictionnaire encyclopédique. 5,800 gravures, 150 tableaux, 120 cartes. In-8. Paris, Larousse.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Autran.	Les poèmes de la mer. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	3.50
Banville (de).	Petit traité de poésie française. In-18. Paris, Fasquelle.	5.50
Bardoux (M.-A.).	Les grands écrivains français. Guizot. In-16. Paris, Hachette et C ^{ie} .	2.00
Bartsch.	Chrestomathie de l'ancien français. In-8. Leipzig, Vogel.	14.50
Bazin (R.).	La terre qui meurt. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	3.50
Id.	L'enseigne de vaisseau Paul Henry, défenseur de la mission de Pékin. In-4. Tours, Mame et C ^{ie} .	3.50
Id.	Les Noëlet. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Contes de bonne Perrette. In-4. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Becq de Fouquières	Œuvres choisies des poètes français au XVI ^e siècle. In-18. Paris, Fasquelle.	3.50
Bernardin de Saint-Pierre.	Œuvres choisies. In-18. Paris, Firmin-Didot.	2.00
Berryer.	Plaidoyers. 4 vol. in-4. Paris, Perrin.	28.00
Biot.	Mélanges scientifiques et littéraires. 3 vol. in-8. Paris, Calmann-Lévy.	22.50
Biré.	Victor de Laprade. Sa vie et ses œuvres. In-12. Paris, Didier.	3.50
Bitter (J.) et Valkhoff (P.).	Vers et prose. Chrestomathie des poètes et des prosateurs français. Illustrée de 24 portraits. Zwolle, W. Tjeenk Willink. 1 ^{re} partie : Des « Serments de Strasbourg » à Fénelon. 5.00 2 ^e partie : De « Le Sage à Verhaeren ». 4.00	
Blauvalet (L'abbé).	Histoire de la littérature française. In-18. Paris, Ch. Amat.	4.00
Boileau.	Œuvres. In-18. Paris, Garnier.	3.00
Boissière.	Dictionnaire analogique de la langue française. Grand in-8. Paris, Larousse.	25.00
Bonjean (A.).	Bruyères et Clarines. Verviers, Ch. Vinche.	4.50
Id.	Les Hautes-Fagnes. Légendes et profils. Autour de la baraque Michel. Deuxième édition. In-8. Id.	2.00
Bonnefon.	Les écrivains célèbres de la France. In-8. Paris, Fischbacher.	4.00
Id.	Les écrivains modernes de la France. In-8. Id.	4.00
Bornier (de).	La fille de Roland, drame en vers. In-8. Paris, Dentu.	5.50
Bossuet.	Les oraisons funèbres. In-8. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Brachet.	Dictionnaire étymologique de la langue française. In-18. Paris, Hetzel.	4.00
Id.	Grammaire historique. In-18. Id.	5.00
Braun (T.).	Propos d'hier et d'aujourd'hui. Grand in-18. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	5.50
Brizeux.	Histoires poétiques. Poétique nouvelle. 2 vol. petit in-12. Paris, Lemerré.	10.00
Id.	Marie. Les Bretons. 2 vol. petit in-12. Id. Chacun.	5.00
Brogie (de).	Nouvelles études de littérature et de morale. In-12. Paris, Didier.	5.50
Brunetière.	Études critiques sur l'histoire de la littérature française. 8 vol. in-18. Paris, Hachette. Chacun.	3.50
Id.	L'évolution de la critique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. In-18. Id.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Brunetière.	L'évolution de la poésie lyrique en France au XIX ^e siècle. 2 vol. in-18. Id.	7.00
Id.	Le roman naturaliste. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Les époques du théâtre français. In-18. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Manuel de l'histoire de la littérature française. Petit in-8. Paris, Delagrave.	5.00
Brunot.	Précis de grammaire historique de la langue française. In-16. Paris, Masson.	6.00
Chalon.	Lisons. Fragments choisis de littérature contemporaine. In-8. Namur, Delmelle.	5.00
Charaux.	L'histoire et l'esprit de la littérature française au moyen âge. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Chateaubriand.	Le génie du christianisme. Paris, Hachette.	3.50
Id.	Les martyrs. In-16. Id.	5.50
Id.	Itinéraire de Paris à Jérusalem. 2 vol. in-18. Paris, Firmin-Didot.	4.00
Id.	Itinéraire de Paris à Jérusalem. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Cherbuliez.	L'art et la nature. In-18. Paris, Hachette.	5.50
Clédat (Léon).	Poésie lyrique en France au moyen âge. In-8. Paris, Lecène et Oudin.	2.00
Coppée (Fr.).	Le reliquaire, etc. Tome I ^{er} des poésies. Petit in-12. Paris, Lemerre.	5.00
Id.	Les humbles, etc. Id.	5.00
Id.	Severo Torelli. Les Jacobites. Id.	5.00
Corneille (P.).	Œuvres. Grand in-8 avec gravures sur acier. Paris, Garnier.	12.50
Id.	Théâtre choisi. Grand in-18. Id.	5.00
Id.	Chefs-d'œuvre de P. Corneille. In-18. Paris, Hachette.	1.25
Cousin (V.).	La jeunesse de M ^{me} de Longueville. In-12. Didier.	5.50
Id.	M ^{me} de Longueville pendant la Fronde. In-12. Id.	5.50
Id.	M ^{me} de Chevreuse. In-12. Id.	5.50
Id.	Jacqueline Pascal. In-8. Id.	7.50
Craven (M ^{me}).	Récits d'une sœur. 2 vol. in-12. Paris, Perrin.	8.00
Cuvier.	Éloges historiques. 3 vol. in-8. Bruxelles, Lebegue et C ^{ie} .	4.50
Daxhelet (A.).	Manuel de littérature française. In-8. Id.	4.00
Delavigne (Casimir).	Œuvres complètes. Grand in-8. Paris, Garnier.	12.50
Demogeot.	Histoire de la littérature française. In-18. Paris, Hachette.	4.00
Deschanel (E.).	Le romantisme des classiques. Racine. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Le théâtre de Voltaire. In-18. Id.	5.50
Delheusy (M.).	Choix de lectures, à l'usage des établissements d'instruction. 2 vol. in-8. Namur, Wesmael-Charlier.	5.25
De Warsage (B.).	Histoire du célèbre théâtre liégeois de marionnettes. Étude de folklore. Dessins de Armand Henrion. Bruxelles, Van Oest et C ^{ie} .	5.50
Dietz.	Les littératures étrangères (notes et études). 2 vol. in-18. Paris, Colin.	8.00
Du Camp (M.).	Souvenirs littéraires. 2 vol. in-18. Paris, Hachette.	2.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Dumas (J.-B.).	Eloges et discours académiques. 2 vol. in-8. Paris, Gauthier-Villars. Chaque volume.	6.50
Dupuy.	Victor Hugo. L'homme et le poète. In-18. Paris, Lecène et Oudin.	5.50
Id.	Victor Hugo. In-8. Paris, Id.	2.00
Ebert.	Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident. 3 vol. in-8. Paris, Leroux.	50.00
Eloquence (L.)	Académique. Choix de discours prononcés en séances de l'Académie française, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Id.	Scientifique. Choix d'éloges prononcés en séances de l'Académie des sciences, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. In-8. Id.	5.50
Faguet.	Politiques et moralistes du XIX ^e siècle. In-18. Paris, Lecène et Oudin 5 séries, chacune.	5.50
Id.	Les grands maîtres du XVII ^e siècle. In-8. Id.	5.50
Favre (J.).	Conférences et discours littéraires. In-18. Paris, Garnier.	5.50
Fénelon.	Œuvres choisies. In-18. Id.	5.00
Id.	Aventures de Télémaque. In-8. Id.	7.00
Feugère (L.).	Morceaux choisis des prosateurs et des poètes des XVIII ^e et XIX ^e siècles. Fort in-12. Paris, Delalain.	4.50
Id.	Bourdaloue, sa prédication et son temps. In-12. Paris, Didier.	4.00
Id.	Morceaux choisis des classiques français des XVII ^e et XVIII ^e siècles. 2 vol. in-12. Paris, Delalain. Volume de prose. Volume de poésie.	5.00 5.00
Feuillet (O.).	Le Roman d'un jeune homme pauvre. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Histoire de Sibylle. In-18. Id.	5.50
Fierens-Gevaert.	Figures et sites de la Belgique. Charles De Coster. Guido Gezelle. Les trois villes sœurs. Le Brabant. Waterloo légendaire. Une retraite de Montalembert. Petit monde. Aux jeunes Belges. Gr. in-18. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	5.50
Fleury.	Histoire élémentaire de la littérature française. In-18. Paris, Plon.	4.00
Florian.	Fables et pièces choisies. In-18, avec gravures. Paris, Garnier.	5.00
Fonsny (J.) et Van Dooren (J.).	Anthologie des poètes lyriques français de France et de l'étranger (Belgique, Suisse, Canada, Algérie, Roumanie) depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. 2 ^e édition revue et considérablement augmentée. In-8. Verviers, A. Hermann.	6.00
Fournel (Victor).	La Comédie au XVII ^e siècle. In-18. Paris, Lecène et Oudin.	5.50
Id.	Le Vieux Paris. Fêtes, jeux et spectacles. Petit in-4. Tours, Mame et C ^{ie} .	15.00
Proissart.	Chroniques (extraits). In-18. Paris, Firmin-Didot.	2.00
Gandar.	Bossuet orateur. In-12. Paris, Perrin.	5.50
Garsou.	Les créateurs de la légende napoléonienne. Barthélémy et Méry. In-18. Bruxelles, Hayez.	5.00
Gautier (L.).	La Chanson de Roland. In-18 avec gravures. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Id.	La Chanson de Roland. Édition de grand luxe. Gr. in-8, avec 12 eaux-fortes et un fac-similé. Id.	40.00
Id.	Les épopées françaises. Études sur les origines et l'histoire de la littérature française. 2 ^e édition. 4 vol. in-8. Paris, Palmé.	80.00
Id.	Portraits du XVII ^e siècle. In-8. Paris, Saard et Derangeon.	4.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Gautier (L.).	La littérature catholique et nationale. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et Cie.	5.50
Genin.	Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVII ^e siècle. In-8. Paris, Firmin-Didot.	7.50
Gens (P.).	Clartés d'âme. 2 ^e édition. In-18. Verviers, Vinche.	2.00
Géruzez.	Histoire de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à la Révolution. 2 vol. in-12. Paris, Didier.	7.00
Id.	Histoire de la littérature française pendant la Révolution. In-12. Id.	5.50
Id.	Essai de littérature française. In-18. Paris, Garnier. Les volumes se vendent séparément : 1 ^{er} vol. Moyen âge et Renaissance; 2 ^e vol. Temps modernes.	7.00 5.50
Gidel.	Histoire de la littérature française. 4 vol. petit in-12. Paris, Lemerre. Chaque volume séparément.	24.00 6.00
Godefroy.	Histoire de la littérature française, depuis le XVI ^e siècle jusqu'à nos jours. 2 ^e édit. 10 vol. in-8. Paris, Rondelet.	65.00
Id.	Abrégé de l'histoire de la littérature française. 5 vol. in-8. Paris, Rondelet.	15.00
Id.	Histoire de la littérature française au XIX ^e siècle. In-8. Id.	5.00
Goffart.	Histoire de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours, précédée de notices sur la formation de la langue. 2 ^e édit. In-8. Namur, Wesmael-Charlier.	5.00
Greyson (Emile).	En Hollande. Juffer Daadje en Juffer Doortje. Faas Schonck. In-12. Bruxelles, Muquardt.	5.50
Id.	En Hollande. La Maison Ouwewaeter et Huysman. Le Commandant Aerson. In-12. Bruxelles, Muquardt.	3.50
Grignard (J.).	Nos gloires littéraires, causeries sur les écrivains belges. In-8. Bruxelles, Société belge de librairie.	4.00
Guérin (de) (E.).	Journal et fragments, publiés par M. Tributien. In-12. Paris, Lecoffre.	5.50
Id.	Lettres. In-12. Id.	3.50
Guérin (de) (M.).	Journal, lettres et poèmes, publiés par Tributien. In-12. Id.	5.50
Guizot.	Corneille et son temps. Étude littéraire. In-12. Paris, Didier.	3.50
Id.	Le même ouvrage. In-8. Id.	6.00
Id.	Dictionnaire universel des synonymes de la langue française. In-8. Id.	12.00
Id.	Discours académiques. In-12. Id.	5.50
Id.	Le même ouvrage. In-8. Id.	6.00
Hatzfeld (A.), Darmsteter (A.). et Thomas (A.).	Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII ^e siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un traité de la formation de la langue. In-8. Paris, Delagrave.	50.00
Hatzfeld et Meunier.	Les critiques littéraires du XIX ^e siècle. In-18. Id.	2.50
Haussonville (d') (C ^{te}).	A l'Académie française et autour de l'Académie. In-18. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.50
Id.	Les grands Écrivains français. Lacordaire. In-16. Id.	2.00
Hérédia (de).	Les trophées. In-18. Paris, Lemerre.	5.50
Hoornaert.	D'après les maîtres espagnols. Études et sonnets. In-18. Bruxelles, Société Belge de librairie.	5.50
Hugo (Victor).	Les enfants. Le livre des mères. In-18. Paris, Hetzel.	3.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Hugo (Victor).	Le même ouvrage. Édit. in-8, Id.	7.00
Id.	Odes et ballades. In-18. Id.	2.00
Id.	Les Orientales. In-18. Id.	2.00
Id.	Les Feuilles d'automne. In-18. Id.	2.00
Id.	Les Voix intérieures. In-18. Id.	2.00
Id.	Les Rayons et les ombres. In-18. Id.	2.00
Id.	Les Chants du crépuscule. In-18. Id.	2.00
Id.	Les Voix intérieures. Les rayons et les ombres. In-18. Id.	2.00
Id.	Cromwell. Drame avec préface. In-18. Id.	2.00
Hurel (Abbé).	Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV. 2 vol. in-12. Paris, Didier.	7.00
Jacquinet.	Les prédicateurs du XVII ^e siècle avant Bossuet. In-8. Paris, Behn.	7.50
Id.	Les femmes de France (poètes et prosateurs). In-18. Id.	4.50
Joubert.	Pensées et correspondance. 2 vol. in-12. Paris, Perrin.	7.00
Klein.	Autour du dilettantisme. In-12. Paris, Lecoffre.	5.00
Laboulaye.	Paris en Amérique. In-18. Paris, Charpentier.	5.50
Id.	Discours populaires. In-8. Id.	5.50
La Bruyère.	Les Caractères. Gr. in-8. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Id.	Œuvres complètes. 2 vol. in-8. Gravures sur acier. Paris, Garnier.	15.00
Id.	Les Caractères. In-18. Id.	5.00
Lacaussade.	Poésies, Poèmes et Paysages. petit in-12. Paris, Lemerre.	6.00
Lafaye,	Dictionnaire des synonymes de la langue française. Avec supplément. Gr. in-8. Paris, Hachette.	25.00
Lafontaine.	Fables. Gr. in-8, avec 240 gravures de Grandville. Paris, Garnier.	12,00
Id.	Fables. In-18 avec gravures. Id.	5.00
Id.	Choix de fables. In-8, avec gravures. Paris, Hachette.	4.10
Id.	Fables. Illustrations de Vimar. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Lamartine.	Premières méditations. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Nouvelles méditations. In-16. Id.	5.50
Id.	Harmonies poétiques. In-16. Id.	5.50
Id.	Recueils poétiques. In-16. Id.	5.50
Id.	Lectures pour tous. In-16. Id.	5.50
Lanson.	Histoire de la littérature française. In-18. Id.	4.00
Id.	Hommes et livres. In-18. Paris, Lecène-Oudin.	5.50
Laprade (de).	Histoire du sentiment de la nature avant le Christianisme. In-12. Paris. Didier.	5,50
La Rochefoucauld (de).	Réflexions, sentences et maximes morales. Vauvenargues. Œuvres choisies. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Larroumet,	Études d'histoire et de critique dramatique. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Études de littérature et d'art. 2 vol. in-16. Id.	7.00
Id.	La Comédie de Molière. In-16. Id.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Le Breton.	Le Roman au XVII ^e siècle. In-16. Id.	5.50
Lecoy de la Marche.	Le XIII ^e siècle littéraire et scientifique. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Le Goffic.	Les Romanciers d'aujourd'hui. In-18. Paris, Vanier.	5.50
Legouvé.	La Lecture en action. In-18. Paris, Hetzel.	5.00
Id.	L'Art de la lecture. In-18. Id.	5.00
Id.	Soixante ans de souvenirs. 4 vol. in-18. Id.	12.00
Id.	Épis et bleuets. In-8. Id.	7.00
Lenient,	La Poésie patriotique en France. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	La Satire en France au moyen âge. In-16. Id.	5.50
Id.	La Satire en France au XVI ^e siècle. 2 vol. in-16. Id.	7.00
Le Pas (A.)	Paille et grain. 2 ^e édition. In-18. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.00
Id.	A la porte du Paradis. Jugements de Mgr saint Pierre. In-18. Id.	5.00
Lesage.	Pages choisies, avec introduction par Morillot. In-18. Paris, A. Colin.	5.50
Littré.	Dictionnaire de la langue française. 4 vol. gr. in-4. Paris, Hachette.	100.00
Id.	Supplément. Gr. in-4. Id.	12.00
Littré et Beaujean.	Abrégé du dictionnaire de la langue française de E. Littré. In-8. Id.	15.00
Id.	Petit dictionnaire universel. In-16. Id.	2.50
Littré.	Histoire de la langue française. 2 vol. in-12. Paris, Didier.	7.00
Livet,	La grammaire française et les grammairiens au XVI ^e siècle. In-8. Id.	7.50
Loise (F.).	Anthologie d'auteurs français et d'auteurs belges. In-8. Bruxelles, Castaigne. 1 ^{er} volume.	3.25
Id.	2 ^e volume.	4.60
Id.	Traité de littérature. Les lois du style. In-16. Id.	5.00
Id.	Le théâtre et l'éloquence au XIX ^e siècle, avec notices sur les poètes dramatiques et les orateurs cités dans ce volume. III. Rhétorique. In-8. Id.	5.00
Id.	Les lois du style et les moyens de se former à l'art d'écrire. Namur, Wesmael-Charlier.	5.75
Loménie (de).	Beaumarchais et son temps. Étude de la société en France au XVII ^e siècle d'après les documents inédits. 2 vol. in-18. Paris, Calmann-Lévy.	7.00
Louhaye.	Histoire de la littérature française au XVII ^e siècle. 4 vol. in-8. Paris, Relaux.	20.00
Id.	Théorie des belles-lettres. In-8. Id.	7.50
Mabilleau.	Les grands écrivains français. Victor Hugo. In-16. Paris, Hachette.	2.00
Maistre (Joseph de).	Les Soirées de Saint-Petersbourg. 2 vol. in-18. Paris, Garnier.	6.00
Maistre (Xavier de).	Œuvres choisies. In-16. Paris, Hachette.	2.25
Id.	Œuvres de Xavier de Maistre. Voyage autour de ma chambre. Le lépreux de la cité d'Aoste. Les prisonniers du Caucase. La Jeune Sibérienne. Le papillon. Ode à la lune. Nouvelle édition revue et précédée d'un avant-propos. Tours, A. Gattier.	4.00
Malherbe.	Œuvres poétiques. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Mannet (Eug.)	Poésie du foyer et de l'école. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	2.00
Id.	Poèmes populaires. In-18. Id.	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Marivaux.	Théâtre choisi. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Marmontel.	Éléments de littérature. 5 vol. in-18. Paris, Firmin-Didot.	6.00
Masoin (F.).	Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1850. (Couronné par l'Académie Royale.) Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} . In-8.	5.50
Massillon.	Œuvres choisies. Petit carême, etc. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Id.	Œuvres choisies. 2 vol. in-8, avec portraits. Id.	15.00
Mazade (de) (Ch.).	Lamartine. In-12. Paris, Didier.	5.00
Merlet.	Études littéraires sur les classiques français. 2 vol. in 16. Paris, Hachette.	8.00
Id.	Choix de poètes du XIX ^e siècle. In-18. Paris, Colin.	5.50
Id.	Extraits des classiques français. 9 vol. in-12. Paris, Fouraut.	
Id.	Origines de la littérature française, du IX ^e au XVII ^e siècle. In-12. Id. : 1 ^{re} partie : Prose. 2 ^e id. Poésie.	4.00 5.00
Id.	Les grands écrivains du XVI ^e siècle. In-12. Id.	3.75
Id.	Les grands écrivains. XVI ^e , XVII ^e , XVIII ^e et XIX ^e siècles. In-12. Id. Cours supérieur. 1 ^{re} partie : Prose. Id. id. 2 ^e partie : Poésie. Cours moyen. 1 ^{re} partie : Prose. Id. id. 2 ^e partie : Poésie. Cours supérieur et moyen. Prose et poésie. Cours élémentaire. Prose et poésie.	5.75 3.75 5.00 5.00 4.00 2.75
Michel.	La Chanson de Roland et le Roman de Roncevaux, des XII ^e et XIII ^e siècles. Petit in-8. Paris, Firmin-Didot.	5.00
Michélet.	L'oiseau. La mer. In-8. Paris, Flammarion.	7.00
Molière.	Œuvres complètes. Grand in-8, gravures sur acier. Paris, Garnier.	12.50
Id.	Œuvres complètes. 5 vol. in-18. Id.	9.00
Monet (P.).	La prononciation française. Cours critique complet. In-12, 202 p. Auteur, rue Victor Greyson, 52, à Ixelles.	2.50
Monge (L. de).	Études morales et littéraires. Épopées et romans chevaleresques. 2 vol. in-18. Bruxelles, Société belge de librairie.	7.00
Montaigne.	Extraits, par Réaume. In-12. Paris, Belin.	2.00
Morillot.	Le roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours. In-16. Paris, Masson.	5.00
Nautet.	Histoire des lettres belges d'expression française. 5 vol. in-18. Bruxelles, Rozet.	2.75
Nisard (Dés.).	Portraits et études d'histoire littéraire. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Histoire de la littérature française. 4 vol. in-18. Paris, Firmin-Didot.	16.00
Nodier (Ch.).	Contes et nouvelles. In-18, avec gravures. Paris, Garnier.	2.50
Id.	Contes et nouvelles. Édit. in-8 avec gravures. Paris, Garnier.	7.00
Ozanam.	Dante et la philosophie catholique au XIII ^e siècle. In-12. Lecoffre.	5.50
Id.	Les poètes franciscains et les études sur les sources poétiques de la Divine Comédie. In-18. Id.	5.50
Paléologue (M.).	Les grands écrivains français. Alfred de Vigny. 2 ^e édit. In-16. Paris, Hachette et C ^{ie} .	2.00
Parigot.	Le théâtre d'hier. In-18. Paris, Lecène-Oudin.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Paris (Gaston).	La poésie du moyen âge. 2 vol. in-16. Paris, Hachette.	7.00
Pascal.	Les pensées. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Id.	Lettres provinciales. Grand in-18. Id.	5.50
Pauwels (Abbé E.).	Études et esquisses. In-8. Anvers, Van Os-De Wolf.	1.50
Id.	Études et esquisses littéraires. Seconde série. Anvers, De Vlijt.	2.00
Pellissier.	Précis d'histoire de la langue française. In-12. Paris, Didier.	3.00
Id.	Le mouvement littéraire au XIX ^e siècle. In-16. Paris, Hachette.	3.50
Pergameni.	La littérature française. In-18. Bruxelles, Rozez.	2.50
Id.	Perles de la poésie française contemporaine. In-8. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	5.00
Petit de Julleville.	Leçons de littérature française. 2 vol. in-18. Paris, Masson.	4.00
Id.	Le théâtre en France, des origines à nos jours. In-18. Paris, Colin.	3.50
Pirmez (O.).	Œuvres. Édition posthume publiée d'après le vœu de l'auteur. 5 vol. Namur, Godenne.	20.00
Id.	Feuillées, Pensées et Maximes.	5.00
Id.	Heures de philosophie.	5.00
Id.	Jours de solitude.	5.00
Id.	Lettres à José.	5.00
Id.	Rémo (Souvenir d'un frère).	5.00
Piters	La littérature française. Extraits et notices. In-8. Gand, Hoste.	7.00
Ponthière (H.).	Tryptique. Le paquebot. Le village. L'épopée du fer. 2 ^e édition. Louvain, Uystpruyt.	5.00
Pontmartin (de).	Contes d'un planteur de choux. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	1.00
Id.	Causeries littéraires. 3 vol. in-18. Id.	10.50
Prévost-Paradol.	Études sur les moralistes français. In-16. Paris, Hachette.	3.50
Id.	Essais de politique et de littérature. 3 vol. in-8. Paris, Calmann-Lévy.	22.50
Procès.	Modèles français, avec notices. Extraits des meilleurs écrivains, avec notices biographiques. In-12. Bruxelles, Dewit :	
	Tome I. Classes de sixième et cinquième.	1.75
	Tome II. Classes de quatrième et troisième.	2.50
	Tome III. Classe de seconde.	2.75
	Tome IV. Classe de rhétorique.	3.50
	Cours inférieurs.	1.75
	Cours supérieurs.	3.00
Id.	Modèles d'éloquence française.	2.50
Puymaigre (de).	Folklore. In-12. Paris, Perrin.	3.50
Racine (J.).	Théâtre. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Id.	Chefs-d'œuvre de J. Racine. 2 vol. in-16. Paris, Hachette.	2.50
Rebière. (A.).	Pages choisies des savants modernes extraites de leurs œuvres. (Orné de portraits.) In-8. Paris, Nony et C ^{ie} .	5.00
Rémusat (P. de).	Les grands écrivains français. A. Thiers. In-16. Paris, Hachette.	2.00
Renouvier.	Victor Hugo. Le poète. In-18. Paris, Colin.	3.50
Reybaud.	Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques. In-18. Paris, Calmann-Lévy.	1.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Richebourg (E.).	Contes d'hiver. Ouvrage illustré de 40 gravures d'après les dessins de Ch. Crespin. In-4. Paris, Combet et C ^{ie} .	3.50
Robertet.	Les poètes lyriques du XIX ^e siècle. 2 vol. in-8. Paris, Lemerre,	10.00
Rocheblave.	Pages choisies de Chateaubriand, avec introduction. In-18. Paris, A. Colin.	3.50
Rollin.	Traité des études. 3 vol. Paris, Firmin-Didot.	6.00
Royer.	Histoire universelle du théâtre. 6 vol. in-8. Paris, Ollendorf.	45.00
Sacy (de).	Variétés littéraires, morales et historiques. 2 vol. in-12. Paris, Didier,	7.00
Sainte-Beuve.	Chateaubriand, son groupe littéraire. 2 vol. grand in-18. Paris, Calmann-Lévy.	7.00
Id.	Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVI ^e siècle. In-18. Paris, Charpentier.	5.50
Id.	Port-Royal. 7 vol. in-16. Id.	24.50
Id.	Causeries du lundi. 46 vol. in-18. Paris, Garnier. Chaque volume se vend séparément.	3.50
Id.	Portraits littéraires. 4 vol. in-18. Id. Chaque volume se vend séparément.	5.50
Id.	Portraits contemporains. 5 vol. in-18. Paris, Calmann-Lévy. Chaque volume se vend séparément.	5.50
Id.	Extraits des causeries du lundi, par Pichon. In-18. Id.	5.50
Saint-Marc-Girardin.	Cours de littérature dramatique. 3 vol. in-18. Paris, Charpentier.	17.50
Id.	Essais de littérature et de morale. 2 vol. grand in-18. Id.	7.00
Id.	Tableau de la littérature au XVI ^e siècle. In-12. Paris, Didier.	5.50
Id.	La Fontaine et les fables. 2 vol. grand in-18. Paris, Calmann-Lévy.	7.00
Saintine.	Piccola. In-16. Paris, Hachette.	1.00
Saint-Simon.	Scènes et portraits, choisis dans les mémoires authentiques, par de Lanneau. 2 vol. in-16. Id.	7.00
Saint-Victor (de).	Victor Hugo. Grand in-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Scheler.	Dictionnaire d'étymologie française. Grand in-8. Bruxelles, Falk.	18.00
Séguar (de).	Fables. Grand in-8. Bruxelles. Lebègue et C ^{ie} .	5.80
Sévigné (M ^{me} de).	Lettres choisies. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	3.50
Id.	Lettres choisies, avec notes et éclaircissements historiques. Tours. A. Cattier.	4.00
Simon (G.).	L'enfance de Victor Hugo, avec une analyse complète et des fragments d' <i>Irtamène</i> et de ses premières poésies inédites. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.50
Simond (C.).	Contes choisis de Charles Nodier. Edition revue pour la jeunesse avec introduction et notes. Portrait par A. James et 120 compositions de F. Besnier. 6 ^e édition. Paris, A. Picard et Kaan.	4.50
Souvestre (E.).	Le foyer breton, 2 vol. in-18. Paris, Calmann-Lévy.	2.00
Id.	Un philosophe sous les toits. In-18. Id.	1.00
Id.	Au coin du feu. In-18. Id.	1.00
Souvestre.	Les soirées de Meudon. In-18. Id.	1.00
Staaf.	La littérature française depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours. 3 vol. in-8, divisés en six cours. Paris, Delagrave.	25.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Staël (M ^{me} de).	De l'Allemagne. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Id.	Corine. In-18. Id.	5.00
Id.	Delphine. In-18. Id.	5.00
Id.	De la littérature. Grand in-18. Paris, Charpentier.	5.50
Stainlein Saalenstein (Comtesse V. de).	Poésies précédées d'une préface de M. A. Thiernes. In-18. Paris, Fischbacher.	5.50
Stapfer (P.).	Racine et Victor Hugo. In-18. Paris, Colin.	3.50
Id.	Molière et Shakespeare. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Steeg.	Morceaux choisis de Victor Hugo. Prose. Poésie. 3 vol. in-16. Paris, Delagrave. Se vend séparément.	5.50
Stiernet (J.-B.).	La littérature française au XVII ^e siècle. In-8. Imbrechts.	5.00
Sully-Prud'homme.	Stances et poésies. Petit in-12. Paris, Lemerre.	6.00
Id.	Poésies. Petit in-12. Id.	6.00
Taine.	La Fontaine et ses fables. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Theuriet.	Le chemin des bois. Le bleu et le noir. Petit in-12. Paris, Lemerre.	6.00
Id.	Le livre de la payse. Jardins d'automne. Petit in-12. Id.	6.00
Id.	Les enchantements de la forêt. In-8 illustré. Paris, Hachette.	1.55
Id.	Nos oiseaux. Grand in-8. Paris, A. Picard et Kaan.	5.60
Id.	La vie rustique. Compositions et dessins de L. Lhermitte. Id.	6.00
Tissot (V.).	Les poètes du foyer. In-8. Paris, Delagrave.	2.90
Töppfer.	Nouvelles genevoises. In-16. Paris, Hachette.	1.00
Id.	Le presbytère. In-16. Id.	1.00
Id.	Réflexions et menus propos. In-16. Id.	1.00
Id.	Voyages en zig-zag. 4 vol. in-18, illustrés d'après les dessins de l'auteur. Paris, Garnier.	
	Premiers voyages.	7.00
	Nouveaux voyages.	7.00
Valentin.	Rédemption. Poème antiesclavagiste en six chants. In-8. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	1.25
Van Doorslaer.	Petites lettres d'un provincial. In-12. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	2.00
Van Hollebeke.	Morceaux choisis de poètes belges. In-8. Namur, Wesmael-Charlier.	4.00
Veuilhot (L.).	Les Pèlerinages de Suisse. In-8. Tours, Mame et C ^{ie} .	1.50
Id.	Rome et Lorette. Id.	1.50
Vigny (A. de).	Œuvres complètes. 7 vol. grand in-18. Paris, Calmann-Lévy. Chaque volume se vend séparément.	5.50
Id.	Œuvres complètes. Edition in-8. Id. 7 vol. Id.	5.00
Villemain.	Cours de littérature française, moyen âge et XVIII ^e siècle. 6 vol. in-12. Paris, Didier.	21.00
Id.	Tableau de l'éloquence chrétienne au IV ^e siècle. In-12. Id.	5.50
Id.	Choix d'études sur la littérature contemporaine. In-12. Id.	5.50
Id.	Etudes de littérature ancienne et étrangère. In-12. Id.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Villemain.	Discours et mélanges littéraires. In-12. Id.	3.50
Id.	La tribune moderne. Chateaubriand. 2 vol. in-8. Paris, Calmann-Lévy.	15.00
Voguë (de).	Heures d'histoire. In-18. Paris, Colin.	5.50
Id.	Spectacles contemporains. In-18. Id.	3.50
Voltaire.	Commentaires sur Corneille. In-18. Paris, Firmin-Didot.	2.00
Id.	Lettres choisies. 2 vol. in-18. Paris, Garnier. Chaque volume se vend séparément.	5.00
Weiss.	Essais sur l'histoire de la littérature française. Grand in-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Le théâtre et les mœurs. Grand in-18. Id.	5.50
Wilmotte.	Le Wallon. In-18. Bruxelles, Rozez.	1.25
Langue et littérature néerlandaises		
X***	Verzen. Amsterdam, L.-J. Veen. Eerste deel. Tweede deel.	2.00 2.00
Alcott (L.).	De kostschool van Meneer Beer. Petit in-8. Leiden, Brill.	2.65
Allaëys (L.).	Het Westland in den Franschen tijd. Ypres, Callewaert-De Meulenaere.	2.00
Andriessen (P.).	Op Markestein. Met platen. Vierde druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	1.75
Antheunis.	Uit het hart. Lieder en gedichten. In-52. Gand, Hoste.	5.25
Bal.	Verklarend woordenboek der Nederlandsche taal. Gand, Siffer.	4.50
Bauwens (Docteur Is.).	Iwein van Aalst. Geschiedkundig verhaal. Vijfde druk. In-8. Alost, Van de Putte-Goossens.	5.00
Been (Joh. H.). (Hendrik Eben).	Baasje en Witkop. Twee zeemanszons. Tweede druk. Met 8 illustraties. Gand, A. Herckenrath.	2.50
Been (J.).	Maerten Harperts. Tromp. Een zeemanszoon uit de 17 ^{de} eeuw. Tweede geheel omgewerkte druk. Met 25 platen. Amsterdam, L. Veen.	2.60
Beels.	Camera obscura. Petit in-8. Anvers, Smeding.	5.25
Id.	Gedichten. In-12. Leiden, Sijthoff.	5.50
Id.	Verscheidenheden meest op letterkundig gebied. Petit in-8. 2 vol. Bohn.	10.50
Belpaire (E) et Hilda Ram.	Wonderland. Vertellingen. I à VI. Tweede druk. In-8. Alost, De Seyn-Verhougstraete. 6 vol. à	0.85
Bientjes.	Hans Sterk, de Olifantjager. In-8. Id.	2.50
Bilderdijk.	Bloemlezing uit zijne gedichten, door Van Vloten. In-8. Haarlem, Cohen.	5.50
Id.	Twee treurspelen. Floris de Vijfde en Willem van Holland. 2 vol. in-18. Gand, Hoste.	1.20
Boerman (J.), Knip (K.) et Schuring (H.)	Natuur en school. Eerste jaargang. Gorinchem, Noorduy en zoon.	6.00
Bogaers.	Gezamenlijke dichtwerken. 2 vol. Petit. in-8. Haarlem, Tjeenk Willink.	10.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Bosboom-Toussaint.	De Triomf van Pisani. Eene vertelling aan de kaptafel. Amsterdam, Bolle.	1.50
Id.	Eene kroon voor Karel den Stouten. Amsterdam, Bolle.	2.50
Id.	Don Abbondio II. 2 vol. Id.	2.50
Id.	Langs een omweg. 2 vol. Id.	5.00
Id.	De verrassing van Hoei in 1595. Id.	4.00
Id.	Het Huis Lauernesse. Id.	5.75
Id.	Majoor Frans. Petit in-8. Id.	4.00
Brants (M.).	Germaansche Heldenleer. In-8. Gand, Siffer.	5.00
Brill.	Nederlandsche Spraakleer. 2 vol. in-8. Leiden, Brill.	15.25
Id.	Stijlleer. In-8. Id.	5.75
Busken-Huet.	Romans. Kl. in-8. Haarlem, Tjeenk-Willink.	5.25
Id.	Litterarische fantasiën. 25 vol. in-8. Id. Par volume.	3.00
Id.	Het land van Rubens. Post 8. Id.	4.00
Id.	Het land van Rembrandt. Goedkoope uitgaaf. 2 vol. Post 8. Id.	0.50
Cammaerts (E.) et Van den Borien (G.).	Guido Gezelle. Poèmes choisis (1858-1899). Traduits du flamand. Gr. in-18. Louvain, C. Peeters.	5.50
Claes (D.).	Gemengde taal- en letterkundige aanmerkingen. Gand, Siffer.	1.50
Coens.	Tienden van den Oogst. Gedichten. Alost, De-Seyn Verhougstraete.	2.50
Conscience (H.).	De Omwenteling van 1850. In-8. Bruxelles, Lebègue et Cie.	1.00
Id.	De Geldduivel. In-8. Id.	2.50
Id.	Geld en Adel. In-8. Id.	2.50
Id.	De koopman van Antwerpen. In-8. Id.	2.75
Id.	Simon Turchi. In-8. Id.	2.50
Id.	De Burgemeester van Luik. In-8. Id.	2.50
Id.	Bella Stock. In-8. Id.	2.50
Id.	Avondstunden. In-8. Id.	1.25
Id.	De Leeuw van Vlaanderen. In-8. Id.	2.75
Id.	De Keus des Harten. Met platen door Ed. Dujardin. In-8. Id.	1.00
Id.	De Burgers van Darlingen. In-8. Id.	2.50
Id.	Eene O te veel. Met platen door Ed. Dujardin. In-8. Id.	1.00
Id.	Moeder Job. Met platen door Ed. Dujardin. In-8. Id.	1.00
Id.	De Girigaard. Id 8. Id.	1.00
Id.	Baas Gansendonck. In-8. Id.	1.00
Id.	Eene verwarde Zaak. In-8. Id.	1.25
Id.	Een Zeemans huisgezin. In-8. Id.	1.00
Id.	Schandevrees. In-8. Id.	1.25
Id.	De Plaag der dorpen. In-8. Id.	1.25

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Conscience (H.).	Het Geluk van rijk te zijn. In 8. Id.	1.25
Id.	De arme Edelman. In 8. Id.	1.25
Id.	Menschenbloed. In 8. Id.	1.00
Id.	De Minnezanger. In 8. Id.	1.25
Id.	Koning Oriand. Blinde Rosa. In 8. Id.	1.25
Id.	Een Slachtoffer der Moederliefde. Een Stem uit het Graf. In 8. Id.	1.00
Id.	Graaf Hugo van Craenhove. In 8. Id.	1.25
Id.	Bavo en Lieveken. In 8. Id.	1.25
Id.	De Loteling. In 8. Id.	1.00
Id.	De Baanwachter. In 8. Id.	1.00
Id.	Mengelingen. In 8. Id.	1.00
Id.	Oeuvr. complètes (E. M.) In-18. Paris, Calmann-Lévy. Chaque volume.	1.00
Lievrouw- Coopman (H.).	Ons Vaderland. Teekeningen van E. Roelant, Gand, Vanderpoorten.	1.50
Id.	Voorheen en Thans. Teekeningen van Karel Doudelet. Id.	1.25
Coremans (E.).	La littérature néerlandaise en Belgique depuis 1830. Bruxelles, L. Krijn.	5.00
Id.	De Nederlandsche Letterkunde in België sedert 1850. Vertaald door Léo Krijn. Id.	3.00
Courtmaus Geh. Berchmans.	Het geschenk van den Jager. Nieuwe druk met portret en een inleiding. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	1.25
Id.	We. ken. 14 vol. in 12. Id. Chaque volume se vend séparément.	0.80
Cremer.	Novellen en vertellingen. In 12. Leiden, Sijthoff.	1.00
Id.	Overbetuwsche novellen. In 12. Id.	1.00
Da Costa.	Komplete Gedichten. 3 vol. Id.	6.00
Daems (S.).	Gedichten. In-8. Alost, De Seyn.	1.50
Id.	Voor twee Vaders. Gr. in 8, avec gravures. Id.	2.50
Id.	Schetsen en Vertellingen. 2 vol. in 8. Id.	1.00
De Cock (J.).	Uit de Reistesch. Tweede vermeerderde druk. In 12. Louvain, Keurbockerij.	2.00
De Groot en Rijkens.	Nederlandsche letterkunde. Schijvers en schrijfsters der laatste eeuwen. Groeningen, Wolters.	
	Eerste deel. Negende, zeer vermeerderde druk.	8.00
	Tweede deel. Negende, zeer vermeerderde druk.	8.00
Id.	Nederlandsche schrijvers en schrijfsters. Proeven uit hunne werken, met beknopte biographiën en portretten. Vierde, uitgebreide druk, Id.	8.00
Id.	Bloemlezing uit de schrijvers der laatste eeuwen. 2 vol. in 8. Id.	8.00
De Kinder.	De Hoed van den Langen Wapper. Anvers, De Vreese.	1.60
Id.	Verhalen, Id.	1.25
Demers (Dina).	Eenig Dochtertje. Anvers, Opdebeek.	2.50
Id.	Op Wolsken. Pentteekeningen van E. Van Offel. Id.	1.75
De Meyere (V.).	Langs den stroom. In 8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
De Mont (Pol).	Op mijn Dorpken. Acht vertellingen. Anvers, Smeding.	2.75
Id.	Bloemlezing uit de Nederlandsche dichters van Hooft tot op onze dagen. Gr. in 8. Gand, Hoste.	5.00
Id.	Gedichten. In 16. Id.	3.00
Id.	Koppen en Busten. Aanteekeningen over de Kunstbeweging van dezen tijd. In 8. Bruxelles, Lamertin.	5.50
Id.	Vier legenden. Gand, Vanderpoorten.	2.00
Id.	Drie groote Vlamingen. Hendrik Conscience, Jan van Beers, Peter Benoit, met vier portretten versierd. In 8. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	2.25
Id.	Inleiding tot de poëzie. Schets van een moderne poëtik, in vier boeken; met portretten. Groningen, Wolters.	6.00
De Mont (Pol) et De Cock (A.).	Zoo vertellen de Vlamingen. Ten believe en gerieve van de Waalsche Schooljeugd, die gaarne Nederlandsch wil leeren. Pente keningen van Edmond Van Offel. Gand, Vanderpoorten.	1.75
De Saeyer (E.).	Ons Vaderland. Ten dienste van huis en school. 2 vol. In 8. Alost, De Seyne-Verhougstraete.	2.50
Id.	Historische verhalen. Ten dienste van huis en school. In 8. Id.	1.25
Id.	Geschiedkundige tafereelen. Ten dienste van huis en school. In 8. Id.	1.25
De Seyn.	Onze Vlaamsche dichters van 1850 tot 1905. In 8. Id.	6.50
De Veer.	Trou-Ringh voor het jonge Holland. In 8. Anvers, Smeding.	4.00
De Vries et Te Winkel.	Woordenlijst voor de spelling der Nederlandsche taal. In 8, toile. Id.	5.60
Eelcoo Verwijs.	Middelnederlandsche dichters. 4 vol. Gr. in 8. Zutphen, Thieme.	18.75
Franck.	Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche taal. La Haye, Martinus Nyhoff.	22.00
Geel.	Onderzoek en phantasie. In 8. Leiden, Van der Hoeck.	5.15
Geiregat (P.).	Verhalen voor jonge lieden, 2 séries. Gand, Vuylsteke. Chaque série séparément.	0.80
Id.	Volksverhalen. 4 vol. Id. Séparément.	0.50
Gezelle (Guido).	Van den kleinen hertog. In 8. Roulers, De Meester.	0.75
Id.	Uitstap in de Warande. In 8. Id.	1.50
Id.	De Doolaards in Egypten. In 8. Id.	1.50
Id.	Verzen. 5 vol. petit in 8 carré. port. hors texte. Anvers, L. Smeding.	5.50
Gorter.	Letterkundige studiën. In 8. Amsterdam, Van Kampen.	5.20
Haerynck.	Jean Boendale, zijn leven, zijne werken en zijn tijd. In 8. Gand, Siffer.	5.00
Haller von Ziegesar.	Van mijn eigen. Gedichten. Anvers, Buschmann.	4.00
Id.	Rollo Van Moerland. Tooneelspel in vijf bedrijven. In 8. Gand, A. Siffer.	2.00
Id.	Theodoor Körner's leven en werken. Jozef Heyderich. Toni. Zriny. Vertaald naar het duitsch. In 8. Gand, A. Siffer.	5.00
Hans (A.).	Antwerpsche Verhalen. Antwerpen, Opdeheek.	2.50
Heimans (T.). et Thijsse (J.).	In sloot en plas. Met platen. Derde uitgebreide druk. Amsterdam, W. Versluys.	2.50
Id.	Door het Rietland. Met platen. Id.	2.50
Id.	In het bosch. Met 125 teekeningen. Id.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Heimans (T.) et Thijsse (J.)	Het en Dennen. Met platen. Id.	2.50
Id.	In de Duinen. Met teekeningen. Id.	2.50
Hermans (G.)	Wereldeinde. In 8. Bruxelles, De Vlaamsche boekhandel.	2.00
Id.	Verzamelde opstellen en gedichten. In 8. Id.	3.00
Hiel (E.).	Liederen en gezangen voor groote en kleine kinderen : Eerste boek. Kleine in 8. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} . Tweede boek. Kleine in 8. Gand, A. Siffer.	0.75 3.00
Hilda Ram.	Gedichten. In 8. Id.	3.50
Id.	Gedichten. In 8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	4.00
Hofdijk.	Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde. In 8. Anvers, Smeding.	5.25
Hoofst.	Gedichten. 2 vol. gr. in 8. Amsterdam, Van Kampen.	21.00
Jonathan.	Waarheid en Droomen. In 8. Anvers, Smeding.	7.55
Jonckbloet.	Beknopte geschiedenis der Nederlandsche letterkunde. In 8. Groningen, Wolters.	5.25
Kalf.	Het Lied in de middeleeuwen. In 8. Leiden, Brill.	12.75
Id.	Dichters van den ouden tijd. Amsterdam, Van Kampen et fils.	2.65
Kievet (C.).	Fulco de Minstrel. Een historisch verhaal uit den tijd van graaf Jan I, met platen van Johan Braakensiek. Tweede druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	3.00
Kramers.	Nederlandsch-Fransch en Fransch-Nederlandsch woordenboek. 2 vol. gr. in 8. Gouda, Van Goor.	32.00
Kuipers.	Bloemlezing uit de Nederlandsche letterkunde der XVII ^{de} en XVIII ^{de} eeuw. Gr. in 8. Amsterdam, Maatschappij « Elsevier ».	6.25
Id.	Volledig woordenboek der Nederlandsche taal. Gr. in 8. Id.	4.00
Ledeganck (Karel).	Dichtwerken. Volksuitgave. In-8. Gand, Vuylsteke.	1.00
Id.	Gedichten, met eene levensschets des dichters, door prof. Heremans. In 8. Gand, Hoste.	3.00
Id.	Gedichten. Volksuitgave. In 18. Id.	1.25
Id.	Volledige dichtwerken, met 4 portretten. In-8. 3 ^{de} druk, Alost, De Seyn-Verhougstraete.	5.50
Léopold.	Hoofdpersonen uit de Nederlandsche letterkunde. Avec 56 portraits. Groningen, Wolters.	5.50
Loving (Ros en Virg.)	Gedichten. Post 8. Gand, Hoste.	1.50
Id.	Nieuwe novellen. Id.	1.50
Loving (V.).	Het hoofd van 't huis. Id.	1.50
Id.	Polydoor en Theodoor. Id.	1.50
Id.	De Sledevaart. Id.	0.50
Id.	Spinnekop. Id.	0.50
Id.	Josijntje. Id.	0.50
Id.	Jonggezellen levens. In-8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	5.00
Manhave.	Beknopt Nederlandsch woordenboek. Anvers. Smeding.	3.40
Mélis (H.).	Uit het Noorden. In-8. Anvers, De Vreese.	1.50
Minnaert.	Nederlandsch leesboek. Proza en poëzij der beste Nederlandsche schrijvers. In-8. Gand, Hoste.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Minnaert.	Dicht- en prozastukjes der beste Nederlandsche schrijvers. In-8. Id.	1.35
Muller.	De Planter van Sint-Domingo. In-8, avec gravures coloriées. Gouda, Van Goor.	3.25
Id.	De Robinson van de Noordpool. Petit in-8, avec grav. coloriées. Id.	1.75
Multatuli.	Max Havelaar. Post 8. Amsterdam, « Elsevier ».	4.00
Id.	Bloemlezing uit zijne werken, door Heloise. Post 8. Id.	3.50
Id.	Vorstenschool. Post 8. Id.	2.75
Nolet de Brauwere.	Poëzij en letterkritiek. In-8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	2.50
Pauwels.	Letterkundige studiën en schetsen. In-8. Anvers, Van-Os-De Wolf.	1.50
Pée (J.).	Moderne Sprookjes van Baumbach. In-8. Gand, Vanderpoorten.	2.50
Perk (Jacques).	Gedichten. Petit in-8. Anvers, Smeding.	3.15
Pletlinck (Leop.).	Studiën over het leven en de werken van Karel van Mander. Gand, Lehaert, Siffer.	2.00
Poirters (Pater).	Ernst en Luim. Bloemlezing uit Pater Poirters door Salsmans, J. In-8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	1.75
Potgieter.	Proza. 2 vol. Petit in 8. Haarlem, Tjeenk-Willink.	10.00
Id.	Poëzij. 2 vol. Petit in 8. Id.	10.00
Prenau (L.).	Verhandeling over het nut van de zuivere uitspraak der Nederlandsche taal. Gand, A. Siffer.	2.50
Rodenbach (A.).	Gudrun. Spel in vijf bedrijven. Petit in 8. Gand, Herckenrath.	7.00
Rooses (Max.).	Nieuw Schetsenboek. Petit in 8. Gand, Hoste.	1.50
Sabbe (J.).	In memoriam. Peter Bencit, zijn leven, zijne werken, zijne betekenis. Gand, Nederlandsche boekhandel.	2.50
Sabbe (M.).	Aan het Minnewater. Brugsche schetsen met etsen en penteeeningen van Emile Renders. Anvers, Nederlandsche boekhandel.	1.25
Id.	Het leven en de werken van Michel De Swaen. Bruxelles, Hayez.	5.00
Id.	De Filosoof van 't Sashuis. Bussum, Van Dishoeck.	2.50
Sanders-Van Loo. (A.-W.).	Jonge Waterratten, met een voorwoord van Pol de Mont. Anvers, Devreese.	1.00
Schaepman.	Agia Sofia. Utrecht, Van Rossum.	2.05
Simons.	Bowulf, Anglosaksisch epos, vertaald in stafrijmen. Grand in 8. Gand, Siffer.	4.00
Sleeckx.	Werken. 9 vol. in 8. Gand, Hoste, Chaque volume.	1.50
Id.	Keurblad zijden uit zijne werken. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	1.75
Smits (Oude Heer).	Clementine. Roelants.	1.50
Id.	Afdrukken van indrukken. Id.	1.50
Id.	Brieven en uitboezemingen. Id.	1.50
Stamperius (J.).	Ons genoeg en l. Pas verschenen nieuwe meisjesboeken. Amsterdam, L., Veen.	2.60
Stinissen (J.).	Een Vlaamsch album, voor de Vlaamsche jeugd, met penteeeningen van A. Van Neste. Anvers, Devreese.	1.00
Teding van Berkhout.	Practisch woordenboek. Engelsch-Nederl. en Nederl.-Engelsch. Gand, Hoste.	4.00
Ten Brink (Jan).	Romantische werken. 41 vol. Leiden, Sijthoff. Chaque vol.	1.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Terwey.	Bibliotheek van Nederlandsche letterkunde. Groningen, Wolters. 7 volum, chacun.	1.25
Tollens.	Dichtwerken. 4 vol. in-8°. Anvers, Smeding.	10.00
Tony (Anton Bergman)	Ernest Staas, advocaat. in-8°. Gand, Herkenrath.	2.00
Id.	Verspreide schetsen en novellen. Petit in-8°. Gand, Hoste.	5.50
Van Ackere (Mev.).	Madelieven en avondlampen. in-8°. Id.	2.00
Id.	Nieuwste gedichten. in-8°. Id.	2.00
Id.	Najaarsvruchten. in-8°. Id.	2.00
Id.	Jongste dichtbundel. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	5.50
Van Beers (J.).	Gedichten. 2 vol. kl. in-8°. Gand, Hoste.	4.00
Van Cuyck (F.).	In dien Tijd. Herinneringen van een gewezen Antwerpischen schoolknaap. Anvers, Opdebeek.	2.50
Van Dale.	Woordenboek der Nederlandsche taal. in-8°. Anvers, Smeding.	25.00
Van den Bergh (F.).	Rollier of de Boerenkrijg in Klein-Brabant. Gand, Vuylsteke.	1.25
Id.	Martelaars der vrijheid te Mechelen in 1798. Malines, Heymans.	2.00
Van den Weghe (F.).	Vreemde Beelden en Schetsen. Gand, Vanderpoorten.	1.75
Van Droogenbroeck.	Gedichten. in-8°. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	4.50
Id.	Makamen en Ghazelen, door Jan Fergunt. in-8°. Id.	1.75
Id.	Spreuken en Sproken, door Jan Fergunt. in-8°. Id.	0.85
Id.	Dit zijn zonnestrallen. in-8°. Id.	1.50
Van Duyse (P.).	Gedichten. Verzameld en ingeleid door V. de Meyere. I. Uit de werken tijdens zijn leven verschenen. II. Uit de nagelaten gedichten. in-8°. Id.	7.00
Van Eeden.	De Kleine Johannes. Anvers, Smeding.	4.00
Van Hall (J.).	Dichters van dezen tijd. Zesde onveranderde druk. Amsterdam, Van Kampen et fils.	2.65
Van Helten.	Vondels taal. Groningen, Wolters.	7.95
Van Kalken (H.).	Bloemenkrans. in-8°. Bruxelles, Lebègue et Cie.	2.75
Id.	Herfstbloemen. in-8°. Id.	2.75
Van Koetsveld.	Schetsen uit de Pastorie van Mastland. Petit in-8°. Cohen.	4.00
Id.	Fantasie en Waarheid. Petit in-8°. Id.	1.75
Van Laeken (L.).	Vlaamsch Bloed. Tweede met zorg herziene uitgave versierd met pentteekeningen van E. Walravens. Anvers, L. Opdebeek.	2.50
Van Lennep.	De Pleegzoon. 1 vol. Leiden, Sijthoff.	1.00
Id.	Ferdinand Huyck. 1 vol. Id.	1.00
Id.	Elisabeth Musch. 1 vol. Id.	1.00
Id.	De Roos van Dekama. 1 vol. Id.	1.00
Id.	Vertellingen. 1 vol. Id.	1.00
Id.	Gedichten en Dramatische werken. 4 vol. Bruxelles, Lebègue et Cie. Chaque vol.	2.25

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Van Lennep.	Keurblad zijden uit zijne werken. In-8°. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	1.75
Van Oye.	Morgenschemer. Gedichten. Gand, Vuylsteke.	5.50
Van Puyvelde (L.).	Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijn werk. Amsterdam, L.-J. Veen.	5.50
Van Ryswijck (Th.).	Keus uit zijne gedichten. In-8°. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	5.00
Van Vloten.	Bloemlezing uit de Nederlandsche dichters der XVIII ^e eeuw. Post 8°. Haarlem, Cohen.	5.25
Id.	Bloemlezing uit de prozaschrijvers der XVII ^e eeuw. Id.	5.25
Id.	Bloemlezing uit de prozaschrijvers der XVIII ^e eeuw. Id.	5.25
Id.	Nederlandsche geschiedenis der letteren. Petit in-8°. Amsterdam, Van Kampen.	8.25
Van Vyve (M.).	Langs Leie en Schelde Gr. In-18. Aalst. De Seyn-Verhougstraete.	1.00
Vercoullie.	Algemeene inleiding tot de taalkunde. Gand, Vuylsteke.	2.00
Id.	Beknopt etymologisch woordenboek der Nederlandsche taal. Gand, Vuylsteke.	5.50
Verdam.	Uit de Geschiedenis der Nederlandsche taal. Dordrecht, Revers.	5.80
Vermandere (K.).	Van Zon Zaliger, door hem zelf. In 8°. Louvain. Keurboekerij.	2.00
Vermast (A.) et Van Meer (R.).	Onze standbeelden I. Provinciën Antwerpen en Limburg. Pentekeningen door Alf. Van Neste. Gand, Vanderpoorten.	1.25
Verstraeten.	Jozef in Dothan, Studiën over Vondel. Gand, Siffer.	5.00
Verwey (H.).	De Zouaaf van Malkoff. Een verhaal uit den Krimoorlog, Geïllustreerd met 60 fraaie platen. Gr. in 8°. Amsterdam. Dalmeyer. (B. M.)	4.00
Vondel.	Werken uitgegeven door J. van Lennep, herzien door J. H. W. Unger. 50 vol. Leiden, Sijthoff. Chaque vol.	1.85
Von Ekenstein (M.).	Vrede den arme. Vertaald door E. Soens. Ypres, Callewaert-De Meulenaere.	4.00
Vosmaer (G.).	Vogels van diverse pluimage. In 8°. Zonder illustratiën. Leiden, Sijthoff.	4.00
Wattez (O.).	Germaansche beelden uit de Heldenzagen. Anvers, Nederlandsche Boekhandel.	2.50
Id.	La poésie néerlandaise contemporaine en Belgique. Tournai, Vasseur-Delmez.	5.00
Weruméus-Buning.	Binnen en buiten boord. Rotterdam. Rolle.	3.75
Winkler (Johan).	De Nederlandsche geslachtenamen. Gr. In 8°. Haarlem, Tjeenk-Willink.	8.75
Witlox (J.).	Francis J. Finn, jongenstijpen naar « New Paces and Old ». Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	0.75
Langue et littérature allemandes.		
Albrecht.	Die Eroberung des Nordpols. In 8°. Leipzig, Battdenschl.	5.75
Arnim und Brentano.	Des Knaben Wunderhorn. In 8°. Berlin, Grote.	12.50
Assailly (d').	Les chevaliers poètes de l'Allemagne. In 8°. Paris, Perrin.	5.00
Auerbach.	La seconde mère. Gr. in 8°. Paris, Gedalge.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Barfus.	Durch alle Meere. Stuttgart, Thienemann.	5.75
Becker.	Erzählungen aus der alten Welt. In 8°. Leipzig, Gebhardt.	»
Bodenstedt.	Lieder der Mirza Schaffy. In 8°. Berlin, Decker.	5.75
Bossert.	Goethe, ses prédécesseurs et ses contemporains. In 16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Goethe et Schiller. In 16. Id.	5.50
Id.	La littérature allemande au moyen âge et l'origine de l'épopée germanique. In 16. Id.	5.50
Campe.	Entdeckung von Amerika. Leipzig, Gebhardt.	9.40
Id.	Robinson. 2 tomes rel. en 1 vol. Brunswick, Vieweg.	2.50
Chamisso (von).	Gedichte. Leipzig, Fock.	2.50
Ebers (Georges).	Ägyptische Königstochter. 5 vol. in 8. Stuttgart, Hallberger.	15.50
Id.	Die Frau Bürgermeisterin. In 8°. Id.	4.30
Erkelenz.	Deutsches Lesebuch, I. In 8°. Cologne, Dumont-Schauberg.	5.25
Id.	Id. II. Id.	5.25
Forster.	Ansichten vom Niederrhein. Reclambibliothek.	2.25
Freitag.	Soll und Haben. 2 vol. Leipzig, Hirzel.	7.50
Id.	Die verlorene Handschrift. 2 vol. Id.	7.50
Id.	Bilder aus der deutschen Vergangenheit. 4 vol. Id.	53.75
Id.	Bilder aus neuer Zeit. 1 vol. Id.	7.50
Geibel.	Gedichte. In 8. Stuttgart, Cotta.	5.50
Goethe.	Ausgewählte Meisterwerke. 2 vol. in 12. Id.	8.75
Id.	Torquato Tasso. Id.	1.00
Id.	Faust, Stuttgart, Cotta.	5.75
Id.	Egmont. Id.	1.00
Id.	Goetz von Berlichingen. Halle, Hendel.	0.75
Id.	Hermann und Dorothea. Id.	1.25
Id.	Iphigenie auf Tauris. Id.	1.00
Gotthelf.	Werke. 10 vol. Berlin, Francke. Chaque vol.	2.75
Gottschall (von).	Die deutsche Nationalliteratur des 19 ^{ten} Jahrhunderts. 4 vol. in 8. Breslau, Trewendt.	30.00
Id.	Poetik, die Dichtkunst und ihre Formen. 2 vol. in 8. Id.	18.75
Grimm (Gebr.).	Vertellingen, naar het duitsch, door E. de Saeyer. Alost, De Seyn-Verhougstraete. In 8.	0.75
Id.	Sprookjes. I en II samen. In 8. Id.	0.70
Id.	Contes choisis In 16. Paris, Hachette.	2.25
Hauff (F.).	Lichtenstein. Stuttgart, Cotta.	1.50
Hebel.	Schatzkästlein. In 8. Ackermann.	3.50
Herchenbach (W.).	Zes vaten goud. In 8. Vertaald uit het duitsch. Alost. De Seyn-Verhougstraete.	0.85
Id.	Soldatenleven, verhaal voor het volk en jeugd. Id.	0.85

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Herchenbach (W.)	Bij de Vlaamsche zeelieden, verhaal voor volk en jeugd. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	0.85
Id.	Tien jaren tusschen sneeuw en ijs. In 8. Id.	0.85
Id.	Anderson de Zee rover, verhaal voor volk en jeugd, naar het Duitsch. In 8. Id.	0.85
Id.	Miralda. Eene episode uit den vrijheidsstrijd van Cuba tegen Spanje. Verhaal voor volk en jeugd, naar het Duitsch. In 8. Id.	0.85
Herder.	Werke zur schönen Literatur. 5 vol. Stuttgart, Cotta.	12.50
Herlet (B.).	Wahrheit und Dichtung. Halle, Handel.	2.50
Heyse.	Novellen. 5 vol. Stuttgart, Cotta.	12.50
Humboldt (von).	Brief an eine Freundin. In 8. Leipzig, Brockhaus.	7.50
Kinkel (G.).	Gedichte. 2 vol. Stuttgart, Cotta.	7.50
Kleist (H. von).	Werke. 2 vol. Id.	5.00
Kluge.	Etymologisch-Wörterbuch der deutschen Sprache. Leipzig.	12.50
Id.	Geschichte der deutschen Nationalliteratur. Bonn.	3.25
Knoest und Nolten.	Praktisches Wörterbuch. Deutsch-Niederländisch und Niederländisch-Deutsch. Gand, Hoste.	4.00
Koch.	Deutsche Literaturgeschichte. Leipzig, Göschen.	3.75
Kohlrausch.	Geschichte der Deutschen. Leipzig, Hahn.	8.75
König.	Literargeschichtliche Mustersammlung. Leipzig, Teubner.	4.50
Id.	Deutsche Literaturgeschichte. 1 vol. in 8 illustré. Bielefeld und Leipzig, Velhagen und Klasing.	25.00
Körner.	Ausgewählte poetische Werke. 2 vol. Leipzig, Hesses.	4.50
Laveleye (de).	Les Niebelungen. 2 vol. in 18. Paris, Marpon et Flammarion.	7.00
Lenau.	Werke. 4 vol. reliés en 2 vol. Stuttgart, Cotta.	2.50
Lessing.	Minna von Barnhelm. Leipzig, Göschen.	2.50
Id.	Fabeln in Versen und Prosa. Id.	2.50
Id.	Emilia Galotti. Id.	2.50
Id.	Nathan der Weise. Id.	2.50
Id.	Laokoon. Id.	2.50
Id.	Hamburgische Dramaturgie. Id.	2.50
Id.	Dramaturgie de Hambourg. Trad. de Crouslé et Suckau. In 12. Paris, Didier.	4.00
Lichtenberger.	Les Poésies lyriques de Goethe. In 16. Paris, Hachette.	5.50
Linnig.	Deutsche Sprachlehre. Paderborn, Schoeningh.	4.75
Marlitt (E.)	Reichsgräfin Gisella. Stuttgart, Union.	5.00
Id.	Das Geheimnis der alten Mamsell. Id.	5.00
Id.	Golde Else. Id.	5.00
Palleske.	Schillers Leben und Werke. Stuttgart, Krabbe.	34.50
Platen (von).	Werke. 2 vol. Stuttgart, Cotta.	5.00
Redwitz (von).	Amaranth. Mayence, Kirchheim.	7 00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Richter.	Deutsche Sagen. Leipzig, Brandstätter.	4.50
Rückert.	Gedichte. In 8. Frankfurt, Sauerländer.	5.00
Id.	Weisheit des Brahmanen. Leipzig, Hirzel.	5.75
Scharff (Dr P.).	Deutsches Lehr- und Lesebuch für höhere Schulen, insbesondere für die oberen Klassen der Lehranstalten des mittlern Unterrichts. In 8, 2 ^e édition, Verviers, Hermann.	5.00
Scheffel.	Der Trompeter von Säckingen. Stuttgart, Bonz.	6.00
Scherer (Wilhelm).	Geschichte der deutschen Literatur. Berlin. Weidmann.	12.50
Schiller.	Sämtliche Werke. 2 vol. in 8. Stuttgart, Cotta.	7.50
Id.	Ausgewählte Werke. 2 vol. in 8. Berlin. Herlet.	5.00
Id.	Gedichte. Stuttgart. Cotta.	1.50
Id.	Œuvres traduites par Regnier. 8 vol. in 8. Paris, Hachette. On vend séparément :	48.00
	Tome I. Vie de Schiller. Poésies.	6.00
	Tome II, III et IV. Théâtre.	18.00
	Tome V et VI. Œuvres historiques.	12.00
	Tomes VII. Mélanges, procédés du visionnaire.	6.00
	Tome VII. Esthétique.	6.00
Id.	La Fiancée de Messine. In 16. Id.	2.00
Id.	Wallenstein (sans texte allemand). Petit in 16. Id.	5.00
Schmid.	Vertellingen. 24 vol. Grand in 18, avec gravures. Leiden, Sythoff.	0.75
Id.	Werken vertaald in het Vlaamsch. 18 vol. In 8. Alost, De Seyn-Verhougstraete. Par volume.	0.50
Id.	Œuvres. 26 vol. in-12. Tours. Mame et C ^{ie} .	0.40
Schwab.	Die schönsten Sagen des klassischen Altertums. Gütersloh, Bertelsmann.	10.00
Schwartz.	Sagen und alte Geschichten der Mark Brandenburg. Stuttgart. Cotta.	5.75
Sigwalt (C.).	Morceaux choisis de littérature allemande. In 16. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Simrock.	Nibelungen. Stuttgart, Cotta.	5.75
Id.	Gudrun. Id.	7.00
Id.	Das kleine Heldenbuch. Id.	5.00
Id.	Edda. Stuttgart, Cotta.	7.50
Snijder (J.) et Dijkstra (R.).	Neues deutsch-niederländisches Wörterbuch zum Schulgebrauch. In 12. Amsterdam. Campagne en zoon.	9.50
Uhland.	Gedichte. Stuttgart, Cotta.	2.50
Van Dissel.	Deutsche Dichter und Prosaiker von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Ein Lesebuch für höhere Lehranstalten. Anvers, Nederlandsche boekhandel.	7.00
Vielhoff.	Handbuch der Nationalliteratur. Brunswick, Westermann.	8.75
Id.	Schillers Leben. Stuttgart, Frauekh.	10.00
Vilmar.	Geschichte der deutschen Nationalliteratur. Marburg, Elwert.	8.50
Weber.	Geschichte der deutschen Literatur. Leipzig. Engelmann.	5.75

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Weber.	Dreizehnlinden, in het Vlaamsch overgedicht door De Lefeeler. Gand, Siffer.	4.00
Werner.	Glück auf! Stuttgart, Union.	5.00
Wirth (Dr L.).	Synonyme, Homonyme, Redensarten etc. der Deutsch-Niederländischen Sprache. Groningen, J.-B. Wolters.	5.00
Wolff.	Poetischer Hausschatz. Leipzig, Wigand.	5.25
Zschokke.	Sämtliche Novellen. 4 vol. Leipzig, Hesse.	10.00
Id.	Ausgewählte Novellen. Id.	5.00
Id.	Humoristische Novellen. Id.	5.00
Langue et littérature anglaises.		
Addison.	Spectator. Londres, Bohn.	5.00
Beecher Stowe.	Uncle Tom's Cabin. 2 vol. Leipzig, Tauchnitz.	4.00
Id.	La Case de l'oncle Tom. In 8. Limoges, Ardant et Cie.	1.00
Beljame.	Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIII ^e siècle. In 8. Paris, Hachette.	7.50
Bret-Harte.	Tous ses romans. 42 vol. Leipzig, Tauchnitz. Chaque volume.	2.00
Browning.	Poetical works.	4.50
Bulwer.	Works. 5 vol. Leipzig, Tauchnitz. Chaque volume.	2.00
Bunyan.	The pilgrim's progress. Leipzig, Tauchnitz.	2.00
Burvenich (A.).	English Idioms and Colloquialism. (Words and phrases of familiar, or figurative use, proverbs, with origins and equivalents.) In 12. Gand, Herckenrath.	5.00
Caddell (C.-M.).	Blinde Agnes, vertaald door Daems. In 8°. Alost, De Seyn.	1.25
Carlyle.	Critical and Miscellaneous Essays. 6 vol. Londres. Chapman Hall. Chaque volume.	11.25
Id.	On Heroes und Heroworship. Id.	3.00
Id.	Sartor Resartus. Id.	
Cobham-Brewer.	Dictionary of phrase and fable. Londres, Cassell.	15.30
Coleridge.	Poetical works. Londres. Routledge.	
Cooper (Fen.).	The last of the Mohicans. Id.	2.50
Id.	The Deerslayer. Id.	2.50
Id.	The Pathfinder. Id.	2.50
Id.	The Red Rover. Id.	2.50
Id.	The Prairie. Id.	2.50
Id.	The Spy. Id.	2.50
Id.	Chefs-d'œuvre. 5 vol. in 8. Paris, Didot. Chaque volume.	2.00
Id.	Les Pionniers. Gr. in 8. Limoges, Barbou.	1.50
Id.	OEil de faucon. Gr. in 8. Id.	1.50
Id.	Le dernier des Mohicans. Gr. in 8. Tours, Mame et Cie.	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Cooper.	L'Espion. Gr. in 8. Limoges, Ardant.	1.50
Id.	Le colon d'Amérique. Gr. in 8. Limoges, Barbou.	1.50
Id.	Le porte-chaine, trad. de Defauconpret. Gr. in 8. Id.	1.50
Id.	La prairie. Id.	1.50
Cowper.	Poetical works. Londres, Routledge.	2.50
Defoe.	Robinson Crusoë. Leipzig, Tauchnitz.	2.00
Id.	Aventures de Robinson Crusoë. Édit. in 4 avec gravures. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Id.	Aventures de Robinson Crusoë. In 18 avec gravures. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Robinson Crusoë. Gr. in 8. Limoges, Barbou.	1.50
Id.	Robinson Crusoë. Vertaald door J.-J.-A. Goeverneur. Petit in 8, avec gravures. Gand, Hoste.	3.00
Dickens.	Nikolaas Nickleby. 3 vol. Petit in 8. Gand, Ad. Hoste.	3.00
Id.	Samuel Pickwick. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Nelly. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Maarten Chuzzlewit. 3 vol. Id.	3.00
Id.	Olivier Twist. 2 vol. Id.	2.00
Id.	David Copperfield. 3 vol. Id.	3.00
Id.	Kerstvertellingen. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Het verlaten huis. 3 vol. Id.	3.00
Id.	Kleine Dora. 3 vol. Id.	3.00
Id.	Londen en Parijs. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Groote verwachtingen. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Schetsen van Boz. 2 vol. Id.	2.00
Id.	Dombey en zoon. Opnieuw vertaald door Dutric. Doctinchem, Misset.	1.50
Id.	Nelly. Opnieuw vertaald door Dutric. Id.	1.50
Id.	Het verlaten huis. Opnieuw vertaald door Dutric. Id.	1.50
Id.	Het leven en de lotgevallen van David Copperfield. Opnieuw vertaald door Lutric. Id.	1.50
Id.	Kerstvertellingen, met 27 illustratiën. Opnieuw vertaald door Dutric. Id.	1.50
Id.	De nagelaten papieren der Pickwick-Club. Opnieuw vertaald door Dutric. Id.	1.50
Id.	Works. 34 vol. Id. Chaque volume se vend :	2.00
Id.	Œuvres. In-16. Paris, Hachette. Chaque volume.	4.00
Disraeli (B).	Henriette Temple. Id.	2.00
Id.	Venetia. 2 vol. Id.	4.00
Dryden.	Poetical works. Londres, Routledge.	2.50
Edgeworth (Miss).	Popular tales. Londres, Macmillan.	3.50
Ellot (G.).	Adam Bede. 2 vol. Leipzig, Tauchnitz.	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Eliot (G.).	The Mill on the Floss. 2 vol. Tauchnitz.	4.00
Id.	Scenes of clerical life. 2 vol. Id.	4.00
Emerson.	Essays. Representative men. Londres, Routledge.	5.80
Farrar (F.).	S ^t Wilmfried of de schoolwereld. Uit het Engelsch, met platen. Amsterdam, L. Veen.	2.00
Filon (Augustin).	Histoire de la littérature anglaise. In-16. Paris, Hachette.	6.00
Forster.	Life of Dickens. 2 vol. Leipzig, Tauchnitz.	4.00
Franklin.	Œuvres, traduites et annotées par Laboulaye. 5 vol. in-16. Paris, Hachette, à Mémoires, 1 vol. Correspondance, 5 vol. Essais de morale, 1 vol.	1.25
Freeman.	Old English History. Londres, Macmillan.	7.50
Goldsmith.	The Poetical and prose works. Londres, Bell.	5.00
Id.	Le Vicaire de Wakefield. Traduction accompagnée du texte ang'ais. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Gray (Th.).	Poetical works. Londres, Routledge.	2.50
Guizot.	Shakespeare et son temps. In-12. Id.	1.25
Hales.	Longer English poems. Londres, Macmillan.	5.75
Hemans.	Poetical works. Londres, Routledge.	5.00
Herrig.	British classical authors. Brunswick, Westerman.	8.25
Hettner.	Geschichte der Englischen Litteratur. Brunswick, Vieweg.	15.50
Hughes.	Tom Brown's schooldays. Londres, Macmillan.	3.00
Id.	Tom Brown at Oxford. Id.	3.00
Irving W.	The Sketch book. Leipzig, Tauchnitz.	2.00
Id.	Tales of the Alhambra. Londres, Macmillan.	5.00
Id.	Life of Washington. 3 vol. Leipzig, Tauchnitz.	10.00
Kingsley.	Westward, ho ! Londres, Macmillan.	5.00
Lamb.	Complete works. Londres, Macmillan.	5.00
Longfellow.	Life of Goethe. Krabbe.	7.50
Lewes.	Poetical works, avec gravures. Londres, Routledge.	7.50
Macaulay.	Essays. Londres, Longmans.	4.00
Id.	Lays of ancient Rome. Leipzig, Tauchnitz.	2.00
Mackay.	A Thousand and one Gems of English Poetry. Londres, Routledge.	5.00
Marryat.	Stuurman Flink of de schipbreuk van « De Vrede ». Naar het Engelsch door J. Goeverneur. Geïllustreerd door Johan Brakensiek. Achtste druk. Amsterdam, Van Hoekema en Warendorf.	2.00
Id.	Le pauvre Jack. Trad. de la Bédoulière. Gr. In-8. Limoges, Barbou.	1.50
Mayne-Reid.	Œuvres. 16 vol. in-16. Paris, Hachette.	1.50 et 2.25
Mézières.	Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare. In-16. Id.	5.50
Id.	Shakespeare, ses œuvres et ses critiques. In-16. Id.	3.50
Id.	Contemporains et successeurs de Shakespeare. In-16. Id.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Milton.	Paradise lost. Leipzig, Tauchnitz.	2.00
Id.	Le Paradis perdu (trad. de Chateaubriand). Gr. in-8°. Paris, Garnier.	5.00
Id.	Poetical works. Londres, Routledge.	2.50
Montégut.	Essais sur la littérature anglaise. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Morley.	First sketch of English literature. Londres, Cassell.	10.00
Motley.	Dutch republic. 5 vol Londres, Routledge.	20.00
Newman (Kardinaal).	Callista. Tafereelen uit het christendom in Afrika gedurende de 11 ^e eeuw, naar het Engelsch. Petit in 4, Alost, De Seyn-Verhougstraete.	2.50
Pope.	Poetical works. Londres, Routledge.	2.50
Shakespeare.	Complete works. Globe edition. Londres, Macmillan.	5.00
Id.	Gems. A collection for the youth. Londres. Routledge.	5.00
Id.	Oeuvres complètes. Trad. de Montégut. 10 vol. in 16. Paris, Hachette. Chaque volume se vend séparément.	5.50
Id.	Oeuvres dramatiques. Trad. de Montégut. 5 vol. in 8, illustrés. Id. Chaque volume se vend séparément.	24.00 8.00
Id.	Werken. Vertaald door Dr L.-A.-J. Burgersdijk. Derde, opnieuw herziene druk. 2 vol. Leiden, Sijthof.	19.00
Id.	Shakespeare. Édit. Gervinus, 2 vol. in 8. Leipzig, Engelman.	17.00
Scott (Walter).	Works. 25 vol. Leipzig, Tauchnitz. Chaque volume.	2.00
Id.	50 vol. in 8, Paris, Garnier.	5.50
Id.	Le Talisman. Gr. in 8. Paris, Lecène-Oudin.	2.00
Id.	Rob-Roy. In 8. Id.	2.00
Id.	Ivanhoë. Trad. de la Bédollière. Gr. in 8. Limoges, Barbou.	2.25
Id.	Quentin Durward. Gr. in 8. Id.	2.25
Id.	L'Antiquaire. Gr. in 8. Id.	2.25
Id.	Waverly. Gr. in 8. Id.	1.50
Smiles.	Self help. Londres, Murray.	5.00
Id.	The life of Stephenson. Id.	5.50
Id.	Self Help. In-18. Gr. in-8. Paris, Gedalge.	4.00
Id.	Le Caractère. In 18. Id.	4.00
Swift.	Voyage de Gulliver à Lilliput. Gr. in 8. Paris, Gaillard.	5.20
Id.	Voyages de Gulliver. In 16, avec gravures. Paris, Hachette.	2.25
Id.	Voyages de Lilliput au pays des Géants. Gr. in 8. Limoges, Barbou.	1.70
Taco De Beer (H.).	The literary reader : a handbook for the higher classes in schools and for home teaching, by Taco H. De Beer and Elizabeth Jane Irving. III. The Nineteenth Century. Part II. Fourth edition revised, rewritten and brought down to date of publication. Koilenburg, Blum en Olivierse.	5.00
Id.	Aanteekeningen by the Literary reader, III Fourth edition. Nineteenth century. II. 1860-1904. Id.	5.00
Tennyson.	Poetical works. 8 vol. Leipzig, Tauchnitz.	16.00
Thackeray.	Works. 16 vol. Id. Chaque volume se vend.	2.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Tiel (van).	English poetry (chrestomathie). Leiden, Brill.	6.00
Id.	Course of English literature. Id.	5.00
Id.	English prose specimens. Id.	6.00
Id.	Victorian poetry. Id.	5.50
Twain (M.).	Tom Sawyer's reisavonturen. Vertaald door Marly. Geïllustreerd door A. Rünckel. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	5.00
Webster.	English dictionary. Londres, Bell.	55.00
Wiseman (Cardinal).	Fabiola ou l'église des Catacombes. Traduction de R. Viot. Gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	2.50
Wordsworth.	Select poetical works. 2 vol. Leipzig, Tauchnitz.	4.00
Langue et littérature danoise, espagnole, italienne, portugaise, russe.		
Anderson.	Contes danois. In 18, illustré, 5 vol. Paris, Garnier. Par vol.	2.50
Brocca (A.).	Flocons de neige. Récits pour les enfants. Traduit de l'italien par La Barre. In 8. Paris, Vuibert et Nony.	1.50
Camoens.	Les Lusiades, poème en 10 chants. In 8. Limoges, Barbou.	0.75
Cervantès.	Don Quichotte. Traduction de Viardot, 2 vol, in 46. Paris, Hachette.	7.00
Id.	Don Quichotte de la Manche. Gr. in 8. avec gravures. Id.	5.00
Dante.	La Divine Comédie. Trad. par A. de Montor. In 48. Paris, Didot.	2.00
Etienne.	Histoire de la littérature italienne. In 16. Paris, Hachette.	4.00
Leger.	La littérature russe. Notices et extraits. In 18. Paris, Colin.	4.00
Lesage.	Gil Blas de Santillane. In 48. Paris, Garnier.	5.00
Manzoni.	Les Fiancés. 2 vol. in 18- Id.	6.00
Pellico (Silvio).	Mes Prisons. Les devoirs des hommes. In 18. Id.	5.00
Id.	Mes Prisons. Traduction par M. l'abbé Bourassé. Gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	1.50
Tasse (Le).	La Jérusalem délivrée. In 18. Paris, Garnier.	5.00
Tolstoï.	Enfance et adolescence. In 8. Paris, Hetzel et C ^{ie} .	5.00
Id.	Pages choisies de Tolstoï, avec une introd. par Candiani. In 48. Paris, A. Colin.	5.50
Id.	Verhalen uit Rusland. Vertaald door V. de Meyere. In 8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	3.50
Voguë (de).	Le roman russe. In 48. Paris, Plon.	5.50
Philosophie, morale, éducation.		
X.	Handleiding voor vrouwelijke handwerken, door de redactie van <i>De Gracieuze</i> . (Pour les écoles moyennes de filles.) Leiden. Sijthof. In deze serie zijn verschenen :	
	I. Onderricht in het breien. Met meer dan 120 afbeeldsels tusschen den tekst. Vierde druk.	4.00
	II. Onderricht in het haken. Met 190 afbeeldsels tusschen den tekst. Vijfde druk.	1.60

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
	III. Onderricht in verschillende wijzen voor het uitvoeren van knoopwerk. Met meer dan 150 afbeeldsels tusschen den tekst. Derde druk.	1.00
	IV. Handleiding in het weitaschknoopwerk en het Frivolitéwerk (Macramé). Met meer dan 70 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.00
	V. Onderricht in het tapisserie-, holbein-, fantasie- en pointruseborduurwerk. Met meer dan 225 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.50
	VI. Onderricht in het linnennaaien, alsmede de Handleiding voor het knippen van hemden en de stop- of wefsteek. Met meer dan 70 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	0.50
	VII. Onderricht in het opennaaien, punto-tirato, wit-borduren, venetiaansch- en guipure-borduurwerk. Met meer dan 160 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.20
	VIII. Onderricht in het point-lacé, genaaide guipure- en tulledoorstoppen. Met meer dan 120 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.00
	IX. Onderricht in verschillende wijzen van kant maken, kant steken, plooien van lint, weven met de hand. Met meer dan 80 afbeeldsels tusschen den tekst.	0.80
	X. Onderricht in verschillende wijzen van borduren met zijden en gouddraad, point filigrane en prismatine. Met meer dan 80 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.20
	XI. Onderricht in het kantwerken. Met meer dan 80 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.20
	XII. Kantpatronen voor meergevorderden. Met meer dan 50 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.20
	XIII. Haakpatronen voor meergevorderden. Met meer dan 50 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.20
	XIV. Het zelfvervaardigen van kostumes, naar de beproefde knipmethode van <i>De Gracieuse</i> , alsmede het vervaardigen van garnituren. Met 50 afbeeldsels tusschen den tekst.	0.80
	XV. Verschillende fantasiewerken. Met meer dan 150 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.00
X.	Handleiding voor het zelfvervaardigen van linnengoed, het waschen van onderkleeren, huishoud- en beddelinnen, en hunne verdere verzorging, bewerkt door de redactie van <i>De Gracieuse</i> . Leiden, A. Sijthof. (Pour les écoles moyennes de filles.)	5.00
Berge (M ^{me}).	Coupe et assemblage par le moulage. Paris, Vuibert et Nony.	3.50
Bodson (l'Abbé).	Pensées. 2 vol. in 18. Liège, Cormaux.	6.00
Bossu.	Sommaire de philosophie. In 8. Louvain, Peeters.	5.00
Id.	Réfutation du matérialisme. In 12. Id.	2.00
Bougaud.	Le Christianisme et le temps présent. 5 vol. in 12. Paris, Poussielgue. Chaque volume.	20.00 4.00
Carbonelle.	Les confins de la science et de la philosophie. 2 vol. in 18, Bruxelles, Société belge de librairie.	6.00
Cousin (V.).	Du vrai, du beau et du bien. In 12. Paris, Didier.	5.50
Id.	Philosophe de Locke. In 12. Id.	5.50
Damséaux.	Histoire de la pédagogie. In 8. Liège, Dessain.	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Decker (de).	La Providence dans les faits sociaux. Ouvrage posthume achevé et publié par de Decker fils. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	4.00
De Vuyst (P.).	Le rôle social de la fermière, son éducation professionnelle; les réunions des fermières, leur organisation à l'étranger; renseignements pratiques. Bruxelles, Dewit.	2.50
Didon.	Jésus-Christ. 1 vol. petit in 8. Bruxelles, Société Belge de librairie.	5.00
Du Caju (M.).	Het boek van spaarzaamheid en vooruitzicht. Raadgevingen aan de werklieden, aan de leerlingen der scholen voor volwassenen, der beroeps- en nijverheid-scholen, enz. Tweede uitgave. Gand, Siffer.	1.25
Id.	Het boek der huisvrouw. Keuken en voeding. Huishoudkunde en gezondheidsleer. In 8. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	2.00
Id.	Le livre de la femme de ménage. Cuisine bourgeoise et notions d'alimentation. Economie domestique et hygiène. In 8. Id.	2.00
Id.	Arithmétique de l'épargne et de la prévoyance. Livre du maître. Id.	1.00
Id.	Le livre de l'épargne et de la prévoyance dédié aux ouvriers, aux propagandistes, aux élèves des écoles d'adultes, etc. Nombreuses illustrations de Gaillard et Ronner, 10 figures hors texte. Id.	1.00
Duilhé de St-Projet.	Apologie scientifique. In 12. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.50
Dumesnil.	La pédagogie dans l'Allemagne du Nord. In 12. Paris, Delagrave.	1.50
Dupanloup.	De l'éducation. 5 vol. in 12. Paris, Tequi.	10.50
Fénelon.	De l'existence de Dieu. In 18. Paris, Didot.	2.00
Gratry.	De la connaissance de l'âme. 2 vol. in 12. Paris, Tequi.	7.50
Id.	Les sophistes et la critique. In 8. Id.	6.00
Id.	Lettres sur la religion. In 12. Id.	5.00
Id.	La morale et la loi de l'histoire. 2 vol. in 12. Id.	7.50
Id.	Commentaire sur l'Évangile selon St-Mathieu. 2 vol. in 12. Id.	6.00
Gréard.	Éducation et instruction, enseignement secondaire. 2 vol. in 16. Paris, Hachette.	7.00
Id.	Éducation et instruction, enseignement supérieur. 1 vol. in 16. Id.	5.50
Grégoire (A.).	Les vices de la parole. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.50
Guizot.	Méditations et études morales. In 12. Paris, Didier.	5.50
Id.	Le même. in 8. Id.	6.00
Id.	Méditations sur la religion chrétienne. 5 vol. in 8. Paris, Calmann-Lévy. Chaque volume.	6.00
Guy Tomel.	Les conscripts du travail ou l'enseignement professionnel chrétien. Gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	2.50
Hément (Félix).	De l'instinct et de l'intelligence. In 8. Paris, Delagrave.	2.25
Janet (Paul).	Traité élémentaire de philosophie. Id.	9.50
Id.	La famille. Gr. in 18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Lacordaire.	Lettres à des jeunes gens. In 12. Paris, Tequi.	4.00
Laforêt.	Pourquoi l'on ne croit pas. In 12. Louvain, Peeters.	1.25
Laudriot (Mgr).	Le symbolisme. 1 vol. in 8. Paris, Lecoffre.	5.00
Laprade (de).	Le sentiment de la nature chez les modernes. In-12. Paris, Didier.	5.50
Simon (Jules).	Le Devoir. In 16. Paris, Hachette.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Livres de lecture et de vulgarisation.		
XX.	Les Croisades en images. De Kruisvaarten in prenten. Illustrations de Gustave Doré. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Acloque (A.).	Nos Pêcheurs de haute mer. In 4. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.00
Améro (C.).	Christian et Blanche-Neige. Scène de la vie norvégienne. Illustré de 70 gravures de E. Besnier. 3 ^e édition. Paris, Picard et Kaan.	7.00
Antosey.	L'héritage de Tichcourt. In 4. Limoges. Ardant et C ^{ie} .	2.25
Asse.	L'Académie française. In 8. Paris, Firmin-Didot.	2.00
Banel-Rivet.	L'Aéronautique. In-8. Paris, Gaillard.	2.00
Beaulieu (de).	Le Robinson de douze ans. In 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	0.90
Beaume (G.).	La Petite Princesse. Illustrations de G. Roux. In 4. Id.	5.55
Bellot.	Une âme de fer, un cœur d'or. J. Bellot, lieutenant de vaisseau de la marine française. Sa vie, son journal. Petit in 4. Grammont, Œuvre de Saint-Charles Borromée.	2.50
Bertheroy (J.).	Le Rachat. Illustrations d'Alfred Paris. In 4. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Biarl (Lucien).	Aventures d'un jeune naturaliste. In 48. Paris. Hetzel.	5.00
Bloch.	Les mères des grands hommes. In-8. Paris, Delagrave.	2.00
Borgerhoff (H.), Van den Bergh, Enklaar (J.), Verhagen (H.) en Willekens (A.).	De Wonderen der techniek. 4 vol. Amsterdam, Dalmeyer. Chaque volume.	6.50
Bory.	Industries bizarres. Grand in 8. Tours. Mame et C ^{ie} .	2.00
Candèze.	Aventures d'un grillon. In 8. Paris, Hetzel.	5.00
Carion.	Le roman d'une petite classe. In 42. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	2.00
Caustier (E.).	Les entrailles de la terre. Grand in 8. Paris, Nony et C ^{ie} .	10.00
Charlot.	Paysages et Paysans. Paris, P. Paclot et C ^{ie} .	1.75
Chemin et Verdier.	La houille et ses dérivés. In 8. Paris, Gaillard.	2.00
Chéron de la Bruyère.	Tante Bertine. Grand in 8. Tours. Mame et C ^{ie} .	2.00
Chevalier.	Les Femmes d'autrefois. Grand in 8. Tours. Mame et C ^{ie} .	2.50
Id.	Les voyageuses au XIX ^e siècle. In 4. Id.	5.55
Claretie (Léo).	Les Jouets. In 4. Paris, Gaillard.	6.00
Cleykens (A.).	Histoire d'une pièce d'or. In 8. Bruxelles, Castaigne.	1.50
Colson (O.).	Zénobe Gramme. Sa vie et ses mœurs. D'après des documents inédits. 3 ^e édition revue et augmentée. Liège, Imprimerie moderne.	1.50
Comettant.	L'homme et les bêtes, études morales, avec vignettes. In 8. Paris, Garnier.	5.50
Conrad (H.).	Het Agavenblad en de Kans van Monaco. Vertaald door Dr J. Pée. Brugge. C. Moeyaert.	2.00
Coupin (H.)	Les animaux excentriques. In 8. Paris, Nony et C ^{ie} .	4.00
Id.	Les arts et métiers chez les animaux. In 8. Id.	4.00
Id.	Les plantes originales. In 8. Id.	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Coupin (H.).	Les bêtes chez elles et dans le monde. Pages choisies des naturalistes sur les mœurs les plus intéressantes des animaux. In 8. Paris, Nony et Cie.	2.50
Id.	Récréations botaniques. Id.	2.00
Id.	Singes et Singeries. Histoire anecdotique des singes. Id.	2.00
Dary (G.).	A travers l'électricité. In 4. Id.	10.00
De Baets (M.).	Mgr Seghers, l'apôtre de l'Alaska. Grand in 8. Gand, A. Siffer.	4.50
De Bray (M.).	Ce que peut la charité. Tours. A. Citlier.	2.00
De la Blanchère.	La pêche aux bains de mer. In 4, Paris, Didot.	4.20
de Présencé (Mev.).	Huishoudstertje. Naar het Fransch door Helena Van Holland. Tweede druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	1.75
Deslys.	Courage et dévouement. Grand in 8. Paris, Hachette.	2.60
Desplantes (Fr.).	Les musiciens célèbres, In 4. Limoges, Ardant.	2.25
d'Estelle.	La Roulotte du bon Dieu. Grand in 8. Tournai, Cisterman.	2.60
de Trneba.	Contes du pays basque. In 4. Tours. Mame et Cie.	5.00
Deutsch (H.).	Le pétrole et ses applications. In-8. Paris, Gaillard.	2.00
Didier (Alfred).	Les merveilles des champs. In 8. Paris, Delagrave.	2.90
Dumont.	Les grands travaux du XIX ^e siècle. In 4. Paris, Hachette.	7.00
Durand (Hipp.).	Règne de l'enfant. In-18. Paris, Lecène et Oudin.	5.50
Edgeworth (Miss).	Contes choisis. In 18. Paris, Hachette.	2.00
Id.	La bonne Suzanne. In 8. Paris, Gedalge.	»
Egger.	Histoire du livre. In 18. Paris, Hetzel.	5.00
Fabre Domergue.	Les invisibles. In 16. Paris, Boivin.	2.25
Fabre (J.-Henri).	Les ravageurs. Récits de Poncle Paul sur les animaux utiles à l'agriculture. In 8. Paris, Delagrave.	0.90
Id.	Le ciel. Lectures et leçons pour tous. In 8. Id.	2.25
Faraday.	Histoire d'une chandelle. In 8. Bruxelles, Caslaigne.	4.40
Ferry (Gabriel).	Costal l'Indien. Grand in 8. Paris, Hachette.	4.50
Foley (C.).	Un trésor dans les ruines. In 4. Tours. Mame et Cie.	5.55
Id.	L'anneau fatal.	5.25
Fournier.	Les animaux historiques. In-18, avec gravures. Paris, Garnier.	2.50
Frédéricq (C.).	Handboek van gezondheidsleer voor alle standen. Gand, Vuylsteke.	1.25
Frick (P.).	Le verre. Avec figures dans le texte. In 16. Paris, Schleicher frères et Cie.	1.50
Garnier (Ch.).	Le théâtre. In 8. Paris, Hachette.	7.50
Gérard.	Le tueur de lions. In 18. Id.	1.00
Girardin.	Tom Brown. Scène de la vie de collège en Angleterre. Imité de l'anglais. In 8, avec gravures. Id.	2.00
Geblot et Berthonneau (Mes).	La vraie famille. 3 ^e édition. 47 gravures d'Emile Bayard. Paris, A. Picard et Kaan.	2.40
Gossin.	Les chemins de fer. In 4 illustré. Id.	8.00
Graffigny (H. de).	Les progrès de l'industrie humaine. Petit in-folio. Limoges, Ardant.	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Guenot.	Le signe de la victoire ou l'Eglise sous Constantin. Grand in 8. Tournai. Casterman.	2.60
Guein (H.).	Nos origines nationales. In 4. Tours. Mame et C ^{ie} .	5.50
Hameau.	Jours heureux. In 8. Paris, Gaillard.	1.90
Hausser (H.)	L'or. Grand in 8. Paris, Nony et C ^{ie} ,	10.00
Houdetot (C ^{te} de).	Ysobel. Grand in 8. Paris, Hachette,	4.50
Jouault (A.),	Abraham Lincoln, sa jeunesse, sa vie politique. In 16, avec 2 portraits, Id.	1.25
Klein.	Le cardinal Lavignerie et ses œuvres en Afrique. Grand in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Laronze (Ch.).	Disparue. Grand in 8. Paris, Lecène-Oudin.	3.00
Lavigerie (Card.).	Le martyrs en Orient. In 8. Bruxelles. Société belge de librairie.	3.50
Lauhôt (M ^{me}),	La petite mère, In 8. Paris. Gedalge.	5.00
Id.	Forts par le travail. Grand in 8. Id.	5.60
Laurie.	Le rubis du grand Lama. In 8. Paris, Hetzel et C ^{ie} .	5.00
Lecornu (J.).	La navigation aérienne. Histoire documentaire et anecdotique, Les précurseurs, les Montgolfier, les deux écoles, le siège de Paris, les grands dirigeables et le sport aérien. Grand in 8. Paris, Nony et C ^{ie} .	10.00
Legendre et Lacasagne.	Pêle-mêle, poésies et nouvelles. Grand in 8. Paris, Gedalge.	1.90
Le Leu.	Le glaive et les clefs. Grand in 8. Tournai, Casterman.	1.90
Id.	La promesse accomplie. Id.	1.90
Id.	Rédemption. Id.	1.90
Levy (Albert).	Causeries sur les sciences. In 8. Paris, Hachette.	2.00
Linden (A.).	Comment les bêtes travaillent. In 8. Paris, Delagrave.	2.90
Id.	Curiosités de l'histoire des bêtes. In 8. Id.	2.90
Lucas (Ed.).	L'arithmétique amusante. Petit in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	7.50
Id.	Récréations mathématiques. 4 vol. petit in 8. Id.	
	Tome I.	7.50
	Tome II.	7.50
	Tome III.	6.50
	Tome IV.	7.50
Macé.	Les serviteurs de l'estomac. In 18. Paris, Hetzel.	5.00
Id.	Histoire d'une bouchée de pain. In 18. Id.	3.00
Id.	Les contes du petit château. In 18. Id.	3.00
Mahlinger.	A la conquête d'un trône. Grand in 8. Paris, Société d'édition d'art.	6.00
Mangin.	Les savants illustres de la France. Gr. in 8, avec portraits. Paris, Ducrocq.	5.50
Marius (G.).	Rembrandt Harmenz Van Ryn. Uit het leven van een groot kunstenaar. Een boek voor jong Holland.	4.00
Muller (E.).	Causeries familières sur la nature et les sciences. In 12. Paris, Delagrave.	1.60
Id.	La morale en action par l'histoire. Gr. in 8. Paris, Hetzel.	3.50
Id.	Les animaux célèbres. In 8. Id.	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Optic (Oliver).	Pauvre et fière. Gr. in 8. Paris, Gedalge.	2.50
Pesce (G.).	La navigation sous-marine. Gr. in 8. Paris, Vuibert et Nony.	10.00
Sachot.	Inventeurs et inventions. In 8 avec gravures. Paris, Garnier.	2.50
Salmon.	Pour les jeunes cœurs et pour les cœurs jeunes. In 18. Namur, A. Godenne.	2.00
Smiles.	Vie de Stephenson. In 18, avec gravures. Paris, Plon.	4.00
Stahl.	Contes et récits de morale familière. In 12. Paris, Hetzel.	5.00
Stahl et Müller.	Le nouveau Robinson suisse. In 18. Id.	5.00
Tartière (J.-B.).	Secret des deux. Illustrations de P. Merwart. Paris, P. Paclot et Cie.	5.50
Tissandier.	Causeries d'un savant. In 8. Paris, Hachette.	1.10
Valson.	Les savants illustres des XVI ^e et XVII ^e siècles. 2 vol. in 18. Bruxelles, Société belge de librairie.	6.00
Van Biervliet (Mét.).	Les filles d'Eve. In 8. Id.	4.00
Van de Wiele.	Légendes. Frontispice d'Isidore De Rudder, illustrations de T. Grim, avec portrait de l'auteur. Bruxelles, X. Havermans.	5.00
Vermast (A.).	Chez les Caraques de la Nouvelle-Calédonie. Aventures d'une famille de colons. Gand, Vanderpoorten.	1.50
Verne (Jules).	Aventures de trois Russes et de trois Anglais. In 18. Paris, Hetzel et Cie.	5.00
Id.	Les Anglais au pôle nord. In 18. Id.	5.00
Id.	La Jangada. Gr. in 8. Id.	9.00
Id.	Kéraban le Têtu. Gr. in 8. Id.	9.00
Id.	Les cinq cents millions de la Bégun. Gr. in 8. Id.	4.50
Id.	Clovis Darlontor. Gr. in 8. Id.	4.50
Id.	Le Chancelor. Gr. in 8. Id.	4.50
Id.	L'Archipel en feu. Gr. in 8. Id.	4.50
Id.	Le billet de loterie, le n ^o 9672. Gr. in 8. Id.	4.50
Id.	Le désert de glace. In 18. Id.	3.00
Id.	Le capitaine Hattéras. Illustré, gr. in 8. Id.	9.00
Id.	L'Amérique du Sud. In 18. Id.	5.00
Id.	L'Australie. Id.	5.00
Id.	L'Océan pacifique. Id.	5.00
Id.	Les enfants du capitaine Grant. Illustré, gr. in 8. Id.	10.00
Id.	Les navigateurs du XVII ^e siècle. 2 vol. In 18. Id.	6.00
Wyss.	Robinson suisse. In 8. Paris, Hachette.	5.00
Histoire, géographie, voyages.		
X.	Aarde en haar volken. Royaal. In-4 ^e . Geillustreerd, 1899-1907. Haarlem, Tjeenk Willink. Chaque volume se vend séparément.	11.00
X.	Biographie du baron Henri van Zuylen van Neyvelt, commandant en second du navire-école « Comte de Smot de Nayer ». Bruxelles, Société belge de librairie.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
X,	La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil Seigneur de Bayart composée par le Loyal Serviteur. In-8°. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	6.00
X.	Les Capitales du monde. In-4°. Paris, Hachette.	7.00
X.	Figures nationales contemporaines. Gr. in-8°. Série I, Bruxelles, Librairie moderne.	5.00
X.	Notre Colonie. Le Congo belge, album photo-panoramique. Bruxelles, A. De Boeck.	5.50
Alexis (Fr ^e).	Rome et Italie, in-8°. Alost, Procure des Frères.	2.00
Allard.	Histoire des persécutions. 5 vol. in-8°. Paris, Lecoffre.	50.00
Id.	Les Esclaves chrétiens. In-12. Id.	4.00
Antonis (E.), S. J. Torfs (A.), S. J. Reypens (L.), S. J.	Congo en Indië. De Belgische Jezuiten in de missiën. Voorrede door Dr H. Verriest. Bruxelles, K. Bulens.	2.00
Aubry (J.-B.).	Les Chinois chez eux. Illustré de nombreuses gravures dans le texte. Gr. in-4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.55
Babeau.	La Vie rurale dans l'ancienne France. In-12. Paris, Perrin.	4.00
Id.	Le Village sous l'ancien régime. In-12. Id.	5.50
Banning (Emile).	L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles. Gr. in-8., avec 16 gravures et 5 cartes. Bruxelles, institut national de géographie.	6.00
Baras (E.).	De Liège en Orient. Liège, H. Dessain, 1906.	5.00
Bazin (R.).	Terre d'Espagne. Gr. in-18. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Beauchesne (A. de).	Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. Captivité de la famille royale au Temple. 2 vol. in-18. Paris, Plon.	10.00
Beauvoir (de).	Java. Siam, Canton. In-18, avec 1 carte et 14 gravures-photographies. Id.	4.00
Id.	Australie. In-18, avec 2 cartes et 12 gravures-photographies. Id.	4.00
Id.	Pékin, Yeddo, San-Francisco. In-18, avec 4 cartes et 15 gravures-photographies. Paris, Plon.	4.00
Becker.	La Vie en Afrique ou trois ans dans l'Afrique centrale. 2 vol. gr. in-8. Bruxelles. Lebegue et C ^{ie} .	10.00
Benoit (F.).	A travers l'Egypte. Illustré. Paris, Librairie d'éducation nationale.	1.90
Besson (Mgr).	Frédéric-François-Xavier de Merode. Sa vie et ses œuvres. Illustré de nombreuses gravures. Petit in-4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	2.50
Bethune (Baron).	Les missions catholiques d'Afrique. In-8. Id.	2.50
Beulé.	Tibère et l'héritage d'Auguste. In-8. Paris, Calmann-Lévy.	6.00
Id.	Fouilles et découvertes. 2 vol. in-12. Paris, Didier.	7.00
Borchgrave (Baron E. de).	Croquis d'Orient. Ouvrage illustré de 24 planches hors texte. In-8. Bruxelles, Van Oest et C ^{ie} .	7.50
Bos.	Leerboek der aardrijkskunde. Groningen, Wolters.	8.00
Bossuet.	Discours sur l'histoire universelle. In-8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Boulmont (G.).	L'abbaye d'Aulne-la-Riche. Les fastes de l'abbaye d'Aulne « La Riche », de l'ordre des Cîteaux. Gand, J. Vanderpoorten.	4.50
Id.	Les ruines de l'Abbaye de Villers. Guide complet du visiteur. Id.	2.50
Bourasé.	Abbayes et Monastères de France. In-4. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Bouttié.	Un seigneur au XIII ^e siècle, Jean de Joinville. Gr. in-8. Illustré. Id.	3.50
Brants (M.).	Geschiedenis van 't Onafhankelijk België, door een grootvader aan zijne kleinkinderen verteld. Gand, Vanderpoorten.	2.00
Brogie (de).	L'Église et l'Empire romain au IV ^e siècle. 5 parties en 6 volumes. In-12. Paris, Didier.	21.00
Burckhardt.	Die Zeit Constantins des Grossen. Leipzig, Seemann.	10.00
Burnouf.	La ville et l'acropole d'Athènes aux diverses époques. Gr. in-8. Paris, Paris, Maisonneuve.	10.00
Cantu.	Les trente dernières années (1848-1878). T. XX de l'histoire universelle, édition française revue par l'auteur. In-8. Paris, Didot.	6.00
Champagny (de).	Les Antonins. 5 vol. in-18. Paris, Retaux.	10.50
Id.	Les Césars. Histoire des Césars jusqu'à Néron. 4 vol. in 8. Paris, Retaux.	24.00
Chapaux.	Congo. 1 vol. in 8. Bruxelles, Rozez.	8.00
Cheruel.	Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France. 2 vol. in 46, avec gravures. Paris, Hachette.	12.00
Coquilhat.	Sur le Haut-Congo. In 8. Bruxelles. Lebègue et C ^e .	5.00
Croonenberghs.	Trois ans dans l'Amérique septentrionale, les Etats-Unis. 2 vol. in 8 illustrés. Paris, Beauchesne.	10.00
Id.	Trois ans dans l'Amérique septentrionale, le Mexique. In 8 illustrés. Id.	5.00
Id.	Trois ans dans l'Amérique septentrionale, le Canada. In 8. Id.	5.00
Daresté.	Histoire de France. 9 vol. in 8. Paris, Plon.	80.00
D'Awans (R.) et La-meere (E.).	Leclures historiques recueillies dans les travaux des principaux historiens et accompagnées de tableaux synoptiques, à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et des classes supérieures de l'enseignement primaire. 2 vol. in 8. Bruxelles, Castaigne.	12 00
De Deyne et Rutaye.	Ypres. Guide illustré du touriste à Ypres et aux environs. Bruges.	1 50
De Flou (C.).	Promenades dans Bruges. 173 illustrations par V. De Deyne, Liège, Bénard.	4.00
De Grave.	Geschiedenis der gemeente Assche. Gand, Vanderpoorten.	4.00
De Grooté (Eug.)	Au Caucase. In 48. Bruxelles, Société belge de librairie.	3.50
Id.	Islande. In 8. Id.	5.00
De Guise.	Histoire de l'École militaire de Belgique. In 8. Bruxelles, Polleunis.	10.00
De Lannoy (Abbé Fl.).	Les origines diplomatiques de l'indépendance belge. La conférence de Londres (1830-1831), In 8. Louvain, Peeters.	5.00
De Lannoy (Ch.) et Van der Linden (H.).	Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne. (Jusqu'au début du XIX ^e siècle.) Ouvrage ayant obtenu le prix du Roi. Bruxelles, Lambertin.	8.00
De Mey (P.).	Naar 't Land der Middernachtzon. Reisindrukken uit Zweeden en Noorwegen. Roulers, De Meester.	10.00
Deprez (V.).	La libération de la Flandre flamingante par Jacques Van Artevelde. In 8. Bruxelles, Castaigne.	2.50
Devaux.	Etudes sur l'histoire romaine. 2 vol. in 8, avec 4 carte. Bruxelles, Lebègue et C ^e .	5.00
Dezobry.	Rome au siècle d'Augusto. 4 vol. in 8. Paris, Delagrave.	52.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Dezobry et Bachelet.	Dictionnaire de biographie, d'histoire, de mythologie et de géographie ancienne et moderne comparées. 2 vol. grand in 8. Id.	25.00
Dierix de Ten Hamme.	Souvenirs du vieux Bruxelles, 2 vol. in 12. Bruxelles, Rossel.	5.00
Di Martinelli.	Diest in den Patriottentijd. Geschiedkundige bijdrage. In 8. Gand, Siffer.	2.00
Dreyss.	Chronologie universelle, 2 vol. in 16. Paris, Hachette.	12.00
Ducamp.	Les convulsions de Paris. 4 vol. in 16. Id.	14.00
Ducoudray.	Cent récits d'histoire de France. In 4, avec nombreuses gravures. Id	8.00
Id.	Récits et biographies d'histoire de France. In 16, avec gravures.	2.00
Duruy (V.).	Histoire grecque, avec 7 cartes, 7 plans et 7 gravures, in 16. 11.	5.50
Id.	Histoire romaine. In 16. Id.	4.00
Id.	Histoire de France. 2 vol. in 16, avec gravures et cartes géographiques. Id.	8.00
Favier (Mgr A),	Péking. Histoire et description. Nouvelle édition. 524 gravures anciennes et nouvelles, reproduites ou exécutées par des artistes chinois, d'après les plus précieux documents. Petit in 4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Féli-Brugière.	Le Maroc en images. Paris, P. Paclot et C ^{ie} .	5.00
Ferrero (G.).	Rome's groothed en verval. In 8. Amsterdam, Van Looy.	5.00
Fèvre (J.).	La terre et l'homme par l'image. Voyage pittoresque à travers le monde offrant un moyen facile de connaître à peu de frais, d'après des photographies, l'aspect exact des divers pays, les costumes et les mœurs des habitants, La France et ses colonies. L'Europe. 737 gravures. In 8. Paris. Hachette et C ^{ie} .	5.00
Flamme (J.).	Dans la Belgique africaine. Notes de voyage. Bruxelles, A. Lesigne.	4.00
Fleury.	Histoire d'Angleterre. In 16, avec cartes. Paris, Hachette.	4.00
Fournel (Victor).	D'Alexandrie au Caire. Grand in 8. Tours, Mame et C ^{ie} ,	0.95
Forfer.	Histoire de Gustave-Adolphe. In 4. Paris, Gedalge.	5.20
Freeman.	The Growth of the English Constitution. Leipzig, Tauchnitz.	2.00
Friedlander.	Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins. Traduit par Vogel. 4 vol. in 8. Paris, Reinvald.	35.00
Froissart.	Chronique de Flandre. Texte ancien rapproché du français moderne. In 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Id.	Chronique de France, d'Angleterre et de Bretagne. Texte ancien rapproché du texte français moderne. 2 vol. in 8. Id.	7.00
Fruin.	Tien jaren uit den tachtigjarigen oortog. In 8. Anvers, Smeding	11.50
Fustel de Coulanges.	Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. 6 vol. in 8. Paris, Hachette. Chaque vol.	7.50
Gachard.	Don Carlos et Philippe II. 2 vol. gr. in 8, avec portrait. Bruxelles, Mezbach et Falk.	12.00
Id.	Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens. In 8. Bruxelles, Lehégue et C ^{ie} .	1.00
Id.	Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas. 3 vol. in 8. Id.	10.00
Id.	Histoire de la Belgique au commencement du XVIII ^e siècle. In 8. Bruxelles, Mezbach et Falk.	7.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Gantier.	Rénovation de l'histoire des Francs. In 8. Bruxelles, Lebegue et C ^{ie} .	2.50
Garsou.	Les Créateurs de la légende napoléonienne. Barthélemy et Méry. In 8. Bruxelles, Hayez.	5.00
Gautier (L.).	Études et tableaux historiques. In 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Id.	La Chevalerie. Gr. in 8. Paris, Ch. Delagrave.	15.00
Id.	La France sous Philippe-Auguste. Gr. in 8 Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Gérard (A.).	Le Vieux Namur. In 8. Namur, Delvaux.	2.00
Gerlache (A. de).	Voyage de la Belgica. Quinze mois dans l'Antarctique. Gr. in 8, grav. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) Bruxelles, Buelens.	4.00
Id.	Le Premier hivernage dans les glaces antarctiques. Relation anecdotique sommaire du voyage de la Belgica. Récit extrait de <i>Quinze mois dans l'Antarctique</i> . In 8. Id.	2.50
Goblet d'Alviella.	Inde et Himalaya. In 18, avec cartes et gravures. Paris, Plon.	4.00
Id.	Sahara et Laponie. In 18, avec gravures. Paris, Plon.	4.00
Godenne (L.).	Malines jadis et aujourd'hui, avec introduction historique par le chanoine A. Kempever. Malines, L. et A. Godenne.	17.00
Goethals (E.).	Le Mont Saint-Michel au Péril de la Mer. In 8. Bruxelles, Goemaere.	5.50
Goffart (F.).	Traité méthodique de géographie du Congo. Anvers, Thibaut.	5.75
Gossart (E.).	Espagnols et Flamands au XVI ^e siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection. In 8. Bruxelles, Lamertin.	5.00
Gourdault.	La Suisse pittoresque. Gr. in 8, avec nombreuses gravures. Paris, Hachette.	5.00
Id.	L'Italie pittoresque. Gr. in 8, avec gravures. Id.	5.00
Id.	L'Europe pittoresque. in 4. Id.	7.00
Id.	La France pittoresque. in 4. Id.	7.00
Guérin.	Jérusalem, son histoire, sa description et ses monuments religieux. In 8. Paris, Plon.	7.50
Guerlin (H.).	L'Espagne. Impressions de voyage et d'art, 157 gravures d'après les photographies de l'auteur. Tours, Mame et C ^{ie} .	9.00
Guhl und Koner.	Das Leben der Griechen und Römer, nach antiken Bildwerken dargestellt. Berlin, Weidman.	25.00
Guizot.	Alfred le Grand. In 16. Paris, Hachette.	2.00
Id.	Edouard III et les Bourgeois de Calais. In 16. Id.	1.00
Id.	Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps. 8 vol. In 8. Paris, Calmann-Lévy.	60.00
Id.	Essais sur l'histoire de France. In 12. Paris, Didier.	5.50
Id.	Le même. Édition In 8. Id.	6.00
Id.	Histoire de la civilisation en Europe In 12. Id.	5.50
Id.	Histoire de la civilisation en France. 4 vol. In 8. Id.	24.00
Id.	Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell (1649-1658). 2 vol. in 12. Id.	7.00
Id.	Histoire des origines du gouvernement représentatif. 2 vol. in 12. Id.	7.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Guizot.	Monk. Chute de la république et rétablissement de la monarchie en Angleterre. In 12. Paris, Didier.	5.50
Id.	L'histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants. 5 vol. in 8, avec 595 gravures. Paris, Hachette.	90.00
Id.	L'histoire de France, depuis 1789 jusqu'en 1848, racontée à mes petits-enfants. Leçons recueillies par M ^{me} de Witt, née Guizot. 2 vol. in 8, avec 220 gravures. Id.	48.00
Id.	Histoire d'Angleterre, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de la reine Victoria, racontée à mes petits-enfants. Leçons recueillies par M ^{me} de Witt, née Guizot. 2 vol. in 8, avec 199 gravures. Id.	45.00
Halot (A.).	L'Extrême-Orient. Études d'hier. Événements d'aujourd'hui, avec une préface de M. Michel Revon (une carte). Bruxelles, Falk fils.	4.00
Hanus (J.).	Histoire populaire des libertés liégeoises depuis le IX ^e siècle jusqu'à la paix de Fexhe. Verviers, De Gey.	2.50
Havard.	La Hollande pittoresque. Voyage aux villes mortes du Zuiderzée. In 18, illustré. Paris, Plon.	4.00
Id.	La Hollande pittoresque. Les frontières menacées. In 18, avec cartes et gravures. Id.	4.00
Henne.	Histoire de la Belgique sous le règne de Charles-Quint, 4 vol. in 8. Bruxelles, Lebrègue et C ^{ie} .	6.00
Henrard.	Marie de Médicis dans les Pays-Bas. In 8. Bruxelles, Merzbach et Falk.	10.00
Hertzberg.	Histoire de la Grèce sous la domination romaine. Trad. Bouché-Leclercq. 3 vol. in 8. Paris, Leroux.	50.00
Holland (C.).	Au Japon. Choses vues. Trad. de l'anglais par Lugné-Philipon. Paris, Vuibert et Nony.	4.00
Hoornaert (Abbé).	Le Pays des Sapins, voyage en Norwège. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.00
Hoyois (J.).	Tournai au XIII ^e siècle, 2 ^e édition. In 8. Gand, A. Siffer.	1.50
Hubert.	Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies. Depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713). La question religieuse et les relations diplomatiques. In 4. Bruxelles, J. Lebrègue et C ^{ie} .	10.00
Hubner (de).	Promenade autour du monde. 2 vol. in 16 avec gravures. Paris, Hachette.	7.00
Id.	Sixte-Quint, d'après des correspondances diplomatiques inédites. 2 vol. in 16, Id.	7.00
Hymans (L.).	Bruxelles à travers les âges. 2 vol. gr. in 8, avec gravures et chromolithographies. Bruxelles, Bruylant-Christophe.	65.00
Jager.	Geschichte der Römer. Bertelsmann, Gütersloh.	8.75
Joinville (Jean, Sire de).	Histoire de saint Louis. Texte rapproché du français moderne. Gr. in 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Kervyn de Lettenhove (Baron).	La Flandre pendant les trois derniers siècles. 4 vol. in 8. Bruxelles, Lebrègue et C ^{ie} .	10.00
Id.	Marie Stuart, l'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587). 2 vol. in 8. Paris, Perrin.	15.00
Id.	La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'ordre (depuis l'année 1429 jusqu'à l'année 1559). 2 ^e édition. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	5.00
Kervyn de Volkaersbeke.	La Lutte de l'Irlande. In 8, avec 35 gravures. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Kervyn de Volkaersbeke	Sobieski et la mission de Pologne. In 8; avec 15 grav. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	1.50
Kiepert.	Atlas antique. 12 cartes pour servir à l'étude de l'histoire ancienne. Petit in-folio. Berlin, Velhagen et Klasing, cart.	8.00
Kramers.	Geographisch woordenboek der geheele aarde, 2 deelen. In 8. Van Goor.	58.00
Kurth (G.).	De wording der hedendaagsche beschaving. In het Nederlandsch bewerkt door O. Robyns. 2 vol. Roulers, De Meester.	6.00
Id.	Clovis. 2 vol. in 8. Bruxelles, Dewit.	8.00
Id.	Les origines de la civilisation. 2 vol. in 8. Id.	8.00
Id.	Caton l'Ancien, étude biographique. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.00
Id.	Manuel d'histoire de Belgique. 2 ^e édition, revue et corrigée, enrichie de 72 gravures et de 11 cartes et plans. Petit in 8. Namur, Lambert-De Roisin.	1.00
Id.	Histoire poétique des Mérovingiens. 1 vol. in 8. Id.	10.00
Id.	Notger de Liège et la civilisation au X ^e siècle. 2 vol. Bruxelles, Dewit.	10.00
La Boulaye (E.).	Histoire des États-Unis d'Amérique (1620-1789), 3 vol. gr. in 18. Paris, Charpentier.	10.50
Lacroix (Paul).	Contes sur l'histoire de France. Gr. in 8. 13 gravures et une chromolithographie. Paris, Firmin-Didot.	6.00
Id.	Nouveaux contes sur l'histoire de France. Gr. in 8, 12 gravures. Id.	6.00
Id.	Sciences et lettres au moyen âge et à l'époque de la renaissance. In-4, avec 15 planches chromolithographiques et 400 gravures sur bois. Id.	50.00
Id.	Dix-septième siècle. Institutions, usages et costumes. France (1590-1700). In 4, avec 16 chromolithographies et 500 gravures sur bois. Id.	50.00
Id.	Dix-huitième siècle. Institutions, usages et costumes. In 4, avec 21 chromolithographies et 550 gravures sur bois. Id.	50.00
Id.	Dix-huitième siècle. Lettres, sciences et arts. France (1700-1789). In 4, avec 16 chromolithographies et 250 gravures sur bois. Id.	50.00
Lacour-Gayet.	Histoire des temps modernes. In 16. Paris, Hachette.	5.00
Lahure.	Les Indes orientales. In 8. Bruxelles, Merzbach et Falk.	6.00
La Jonquière (de).	Histoire de l'empire ottoman. In 16, avec 4 cartes, Paris, Hachette.	6.00
Lambelin (R.).	La Sicile. Notes et souvenirs. (Ouvrage illustré de dix-sept gravures hors texte.) Petit in 4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	2.50
Langlois.	Histoire du moyen-âge. In 16. Paris, Hachette.	5.00
Lanier.	Choix de lectures de géographie : Paris, Belin.	
	L'Europe. 1 vol. in 18.	7.00
	L'Afrique. 1 vol. in 18.	7.00
	L'Amérique. 1 vol. in 18.	4.00
	L'Asie. 2 vol. in 18.	10.50
Lanoye (de).	La mer polaire. In 16, avec gravures. Paris, Hachette.	2.25
Lanzac de Laborle (L. de).	La domination française en Belgique (1795-1814). 2 vol. in 8. Paris, Pion.	16.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Laugel.	L'Angleterre politique et sociale. In 16. Paris, Hachette.	5.50
Leclercq (Jules).	La Terre des merveilles. Promenade au parc national de l'Amérique du Nord. In 16 illustré. Id.	4.00
Id.	Du Caucase aux monts Alai, Transcaspie, Boukharie, Ferganah. In 8. Paris, Plon.	5.50
Id.	A travers l'Afrique australe. In 18 illustré. Id.	4.00
Id.	Au pays de Paul et Virginie. In 18 illustré. Id.	4.00
Id.	La Terre de glace : Féroé, Islande, les Geysers, le mont Hékla. In 18 illustré. Id.	4.00
Id.	Une croisière au Spitzberg sur un yacht polaire, avec 50 gravures hors texte et une carte. In 16. Id.	4.00
Id.	Promenades dans les Pyrénées. Gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	1.50
Lecoy de la Marche (A.).	Vie de saint Martin. Gr. in 8 illustré. Id.	15.00
Id.	Vie de saint Martin. Gr. in 8. Id.	5.50
Id.	La France sous saint Louis. In 8. Paris, Gaillard.	2.00
Lefort (A.).	Histoire du Département des forêts (Le Duché de Luxembourg de 1705 à 1814), d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits. Avec une préface de M. le professeur G. Kurth. Tome I. Bruxelles, Société belge de librairie.	7.50
Léger (L.).	Histoire de l'Autriche-Hongrie, depuis les origines jusqu'à l'année 1894. In 16 avec 6 cartes. Paris, Hachette.	5.00
Le Glay.	Histoire des comtes de Flandre et des Flamands au moyen âge. 2 vol. in 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	7.00
Lemonnier (C.).	La Belgique. Nouvelle édition, revue et modifiée, contenant 400 gravures sur bois. Bruxelles, A. Castaigne.	15.00
Le Normant.	La Grèce. Histoire et paysages. In 12. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
L'Épinois (H. de).	Les Catacombes de Rome, publié par Paul Allard. In 8. Bruxelles, Vromant.	4.00
Leroy (Mgr A.).	Les Pygmées. Négrilles d'Afrique et Négritos de l'Asie. Gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	2.50
Lévêque.	Les mythes et légendes de l'Inde et de la Perse. In 8. Paris, Belin.	7.50
Louvel.	Les Missions catholiques au XIX ^e siècle. Gr. in 4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Luce (S.).	La France pendant la guerre de cent ans. 2 vol. in 16. Paris, Hachette.	7.00
Id.	Histoire de la Jaquerie, d'après des documents inédits. Nouv. édit. in 8. Paris, Champion.	12.00
Luchoire (A.).	Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs. In 8. Paris, Hachette.	15.00
Macaulay.	Essais sur l'histoire d'Angleterre. Trad. Guizot. In 8. Paris, Calmann-Lévy.	6.00
Id.	Essai historiques. Trad. Guizot. 2 vol. in 8. Id.	12.00
Id.	History of England. 3 vol. Paris, Calmann-Lévy.	6.00
Mailhard de la Couture.	Chroniques de Villehardouin et de Henri de Valenciennes. De la conquête de Constantinople. Texte rapproché du français moderne. In 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	3.50
Maréchal.	Histoire de France et histoire contemporaine. 3 vol. in 12 Paris, Delalain.	15.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Maréchal.	Histoire romaine. In 12, avec gravures, types, costumes militaires et plans. Paris, Delalain.	6.00
Martinet (A.).	Léopold I ^{er} et l'intervention française en 1831. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	6.00
Id.	La seconde intervention française et le siège d'Anvers, 1832. In 8. Id.	6.00
Maspero.	Lectures historiques. Histoire ancienne. In 12. Paris, Hachette.	5.00
Maury.	La terre et l'homme. In 16. Paris, Didier.	6.00
Meissas.	Les grands voyageurs contemporains. In 4. Paris, Hachette.	8.00
Mercier.	Aux temps féodaux. Petit in 8. Paris, Gaillard.	5.50
Michaud et Poujoulat.	Histoire des croisades. In 4, illustré. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Minnaert.	Le Caire et la justice internationale en Égypte. 2 ^e édit. In 12. Bruxelles, Weissenbruch.	4.00
Moke.	Histoire de Belgique. continuée, pour la période contemporaine, par Eug. Hubert. In 8, avec cartes. Bruxelles, Lebegue et C ^{ie} .	5.00
Mommsen.	Römische Geschichte. 5 vol. Berlin, Weidmann.	54.50
Montalembert (Comte de)	Sainte Élisabeth de Hongrie. Gr. in 8, illustré. Tours, Mame et C ^{ie} .	15.00
Montesquieu.	Grandeur et décadence des Romains. In 16. Paris, Hachette.	5.00
Nachtigal	Sahara et Soudan. Traduit de l'allemand, par J. Gourdault. Gr. in 8, avec gravures et cartes. Id.	14.00
Namèche.	Les Van Artevelde et leur époque. In 8. Louvain, Ch. Fonteyne.	1.50
Neuray (F.).	Quinze jours en Égypte. In 18. Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	3.50
Niermeyer (J.).	P. R. Bos. Leerboek der land- en volkenkunde. Zesde geïllustreerde druk. Groningen, J.-B. Wolters.	12.00
Id.	P. R. Bos. Beknopt leerboek der land- en volkenkunde. Groningen, J.-B. Wolters.	8.00
Noël des Vergers.	L'Arabie. Avec 58 planches et 4 cartes. In 8. Paris, Firmin-Didot.	6.00
Olschewsky (S.) en Gar- sou (J.).	Leopold II, Koning der Belgen. Zijn leven en zijne regering (1835-1905). In 't Vlaamsch bewerkt door P. Van Langendonck. In 8. Bruxelles, Vanderlinden.	2.00
Id.	Léopold II, roi des Belges. Sa vie et son règne (1835-1905). In 8. Id.	2.00
Ozanam.	La civilisation chrétienne chez les Français. In 12. Paris, Lecoffre.	3.50
Id.	Études germaniques pour servir à l'histoire des Français. 2 vol. in 12. Id.	7.00
Id.	La civilisation au Ve siècle. 2 vol. in 12. Id.	7.00
Pastor (L.).	Histoire des papes depuis la fin du moyen âge, traduit de l'allemand par Furcy-Raynaud. 6 vol. in 8. Paris, Plon.	60.00
Payer (J.).	L'expédition du Tegethoff. Voyage de découvertes aux 80 ^e -85 ^e degrés de latitude nord. Traduit de l'allemand par J. Gourdault. In 8 illustré. Paris, Hachette.	14.00
Perk.	In de Belgische Ardennen. Klein in 8. Haarlem, Tjeenk-Willink.	4.00
Peschel.	Völkerkunde. Leipzig, Duncker et Humblot.	15.00
Peter.	Römische Geschichte. 5 vol. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses.	24.00
Petit de Juleville.	Histoire de la Grèce sous la domination romaine. In 18. Paris, Thorin.	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Pierron (S.).	Histoire de la Forêt de Soigne. Orné de 116 gravures. Bruxelles, Bulens.	7.50
Pirenne (H.).	Histoire de Belgique. I. Des origines au commencement du XIV ^e siècle, 2 ^e édition revue et corrigée. In 8. Bruxelles, Lambertin.	7.50
Id.	Histoire de Belgique. II. Du commencement du XIV ^e siècle à la mort de Charles le Téméraire. Avec une carte des Pays-Bas à la fin du XIV ^e siècle. 2 ^e édit. revue et corrigée. In 8. Id.	7.50
Id.	Histoire de Belgique. III. De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567). In 8. Id.	7.50
Id.	Geschiedenis van België. I. Van de eerste tijden tot het begin der XIV ^e eeuw. In 8 Vertaald door R. Delbecq. Gand, Samenwerkende volksdrukkerij. II. Van het begin der XIV ^e eeuw tot den dood van Karel den Stoute. Met eene kaart der Nederlanden op het einde der XIV ^e eeuw. Id. In 8. Id.	7.50 7.50
Pisan (Christine de).	Le livre des faits et bonnes mœurs du sage Roi Charles V, avec une notice sur la vie et les œuvres de l'auteur et un choix de ses poésies. Gr. in 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Poŕŕé.	De Gilde der Antwerpsche schoolmeesters van bij haar ontstaan tot aan hare afschaffing. Auyers, H. et L. Kennis.	2.00
Id.	Het Noorden, in omtrekken en tafereelen. 2 vol. Petit in 8. Id.	10.60
Portmans.	En Egypte, Palestine et Grèce. Notes et impressions. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.50
Postel (Mgr).	Histoire de l'Église, depuis N.-S. jusqu'au pontificat de Léon XIII. Edit. illustrée. Petit in 4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.00
Id.	Histoire de l'Église, depuis N.-S. jusqu'au pontificat de Léon XIII. 2 vol. in 12. Id.	4.00
Pouillet.	Histoire politique nationale. 2 vol. in 12. Louvain, Ch. Peeters.	16.00
Rahir (E.).	Promenades dans les vallées de l'Amblève et de l'Ourthe, avec une carte et 45 photographies. In 8. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	5.50
Id.	Le pays de la Meuse de Namur à Dinant et Hastière. Une carte et 58 photographies. In 8. Id.	5.50
Id.	La Lesse ou le pays des grottes. Deux cartes et 57 photographies. In 8. Id.	5.50
Id.	La Semois pittoresque, avec une carte et 55 photographies. In 8. Id.	5.50
Rimbaud.	Les Français sur le Rhin, 1792-1804. In 12. Paris, Didier.	5.50
Ranke.	Weltgeschichte. Gr. in 8. Leipzig, Duncker et Humblot. L'Orient et la Grèce. Rome.	26.25 28.75
Raynal.	Les naufragés des îles Auckland. Gr. in 8. Paris, Hachette.	5.00
Reclus (Elisée).	Les continents. Gr. in 8, avec 255 cartes ou gravures et 23 cartes en couleurs. Id.	15.00
Régamey (F.).	Le Japon en images. Paris, P. Paclot et C ^{ie} .	5.00
Renard (M.).	Le Hainaut pittoresque. Illustré par l'auteur. In 4. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Id.	Le Borinage. In 4. Id.	4.00
Rennes (de).	A travers les Alpes françaises. In 4. Paris, Gedalge.	5.00
Richard (J.).	L'Océanographie. Gr. in 8. Paris, Vuibert et Nony.	10.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Rivière (G.).	La Terre des Pharaons suivi d'un index historique et géographique, avec 16 figures dans le texte et une carte. Dessin de A. Collombar. In 8. Paris, Schleicher, frères.	3.50
Robiano (Comte A. de),	Le Baron Lambermont. Sa vie et son œuvre. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.00
Roger Peyre.	Histoire romaine. In 12. Paris, Delagrave.	4.50
Roose (Max.).	Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool. Volksuitgave. 3 vol. en un in 18. Gand, Hoste.	7.00
Id.	Le même ouvrage. Édit. de luxe. In 8, avec gravures à l'eau-forte et gravures sur bois. Id.	20.00
Id.	Rubens et Moretus. Id 8. Id.	3.00
Id.	Over de Alpen. Petit in 8. Id.	5.00
Rousset.	Histoire de Louvois. 4 vol. in 12. Paris, Dufour.	14.00
Id.	Les volontaires de 1791-1794. In-12. Id.	3.50
Rouvez (A.).	75 ^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Le jubilé national de 1903. Compte rendu des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu dans les villes et communes de la Belgique à l'occasion du jubilé national. In 4. Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	20.00
Russier (H.).	Le partage de l'Océanie. In 8. Paris, Vuibert et Nony.	7.50
Saint-Genois (Bon J. de)	De Vlamingen in het verleden. Uit het Fransch door L. Delpire. In 8. Alost, De Seyn-Verhougstraete.	1.25
Saint-Paul.	Histoire monumentale de la France. In 8, avec gravures. Paris, Hachette.	2.60
Saint-René Taillandier.	Le roi Léopold et la reine Victoria. 2 vol. in 8. Bruxelles, Lebegue et C ^{ie} .	5.00
Saint-Yves (G.).	L'Océanie. In 4. Tours, Mame et C ^{ie} .	5.50
Salvandy (de).	Histoire du roi Jean Sobieski et du royaume de Pologne. 2 vol. in 8. Paris, Didier.	14.00
Saucey (F. de).	Dictionnaire topographique abrégé de la Terre-Sainte. In 12. Paris, Bouillon.	6.00
Schneider (R.).	L'Ombrie. L'âme des cités et des paysages. Cortone. Le lac de Trasimène. Pérouse. De Pérouse à Assise. Assise. Spello. Montefalco. La source et le temple du Clitumne. Spolète. In 16. Paris, Hachette.	3.50
Schröder.	Atlas de géographie historique. 55 grandes feuilles doubles, 167 cartes en couleurs, accompagnées d'un texte historique au dos et 117 cartes, figures et plans en noir, in-folio. Id.	35.00
Id.	Atlas de géographie moderne, 64 cartes in-folio. Id.	25.00
Id.	Atlas de poche, 54 cartes. In 16. Id.	3.50
Schweinfurth.	Au cœur de l'Afrique (1866-1871). 2 vol. in 8, avec 139 gravures et 2 cartes. Id.	28.00
Sepet (M.).	La chute de l'ancienne France. 2 vol. in 18. Paris, Retaux.	7.00
Id.	Jeanne d'Arc. Petit in 4 illustré. Tours, Mame et C ^{ie} .	15.00
Id.	Le même ouvrage in 8 illustré. Id.	5.50
Sevens (T.).	Ons schoone Vaderland. In 8. Roulers, J. De Meester. (21 fasc. se vendant séparément.)	0.55
Smith.	Biographie, mythologie, géographie anciennes. Dictionnaire (traduit par Theil). In 8, avec 1.000 gravures. Paris, Firmin-Didot.	10.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Stieler.	Handatlas über alle Teile der Erde. Gotha, Justers-Perthes.	56 25
Id.	Grand atlas, avec texte explicatif et un vocabulaire allemand-français de termes de géographie. 95 gravures coloriées, id.	62.50
Stinissen (J.).	Antwerpen en zijne merkwaardigheden. Grand in 8. Anvers, De Vos et Van der Groen.	3.50
Sybel (von).	Geschichte der Revolutionszeit. 10 vol. Stuttgart, Cotta.	57.50
Taine (H.).	Notes sur l'Angleterre. In-16. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Voyages aux Pyrénées. In 16. Id.	5.50
Terlinden (G.).	Guillaume Ier, Roi des Pays-Bas, et l'Église catholique en Belgique (1814-1850). 2 vol. Bruxelles, De Wit.	10.00
Thelen (W.).	In en om Ysland. Met tien afbeeldingen. Rotterdam, Nijgh en Van Ditmar.	4.00
Thierry (Augustin).	Dix ans d'études historiques. In-18. Paris, Garnier.	5.00
Id.	Histoire du Tiers-État. In 18. Id.	5.00
Id.	Le même ouvrage. Edit. in 8. Id.	5.00
Id.	Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. 4 vol. in 18. Id.	12 00
Id.	Le même ouvrage. 2 vol. in 8. Id.	10.00
Id.	Lettres sur l'histoire de France. In 18. Id.	5 00
Id.	Le même ouvrage. In 8. Id.	5.00
Id.	Récits des temps mérovingiens. 2 vol. in 18. Id.	6.00
Id.	Le même ouvrage. In 8. Id.	5.00
Tillière (abbé N.).	Histoire de l'Abbaye d'Orval. 2 ^e édition. Petit in 8. Namur, Delvaux.	5.00
Tocqueville (de).	L'ancien régime et la révolution. In 8. Paris, Calmann-Lévy.	6.00
Tosti (Don Louis).	Saint Benoit. Son action religieuse et sociale. Traduite de l'italien par le chanoine Labis, 50 gravures. Petit in 4. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	6.00
Valabrègue (A.).	Au pays flamand. Préface par Auguste Dietrich. Gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	2.00
Vambéry.	Mes aventures et mes voyages dans l'Asie centrale. Gr. in 8. Id.	2.00
Van Arenbergh (E.).	Charles-Quint. 2 vol. in 8, illustrés de 47 gravures. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.00
Van Bommel.	La Belgique illustrée. 5 vol. gr. in 4. Bruxelles, Bruylant-Christophe.	100.00
Van Brabant (W.).	La Bolivie historique, géographique, ethnographique, etc. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	10.00
Van Caeneghem.	La guerre des paysans, 1758-1799. In 4, illustré. Id.	2.00
Van Cuyck (F.).	België in beeld. 86 zichten en 5 panoramas met voorwoord en bijschriften. Anvers, Smeding.	2.75
Vanden Berg.	Petite histoire ancienne des peuples de l'Orient. Petit in 16, avec cartes et gravures. Paris, Hachette.	5.50
Id.	Petite histoire des Grecs. Petit in 12, avec cartes et gravures. Id.	4.50
Vanden Brande.	Geschiedenis der Antwerpsehe Schilderschool. Gand, Vuylsteke.	20.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Van der Aa.	L'île de Ceylan. Croquis. Mœurs et Coutumes. Lettres d'un missionnaire. Louvain, Giele.	2.75
Vander Kindere (L.).	Le siècle des Artevelde. In 8. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	5.00
Van Neck (L.).	1850. Illustré. Avant, pendant et après la Révolution. Id.	2.00
Van Overbergh.	Dans le Levant. En Grèce et en Turquie. In 18. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.50
Van Rijsens (F.).	Hooftpersonen uit de algemeene geschiedenis. I. Oudheid en middeleeuwen. Met 18 portretten. Derde druk. II. Nieuwe geschiedenis. Met 26 portretten. Vierde druk. Groningen, J.-B. Wolters.	0.90 0.90
Van Stalle (L.), Jourdain (A.) et De Hensch.	Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du Royaume de Belgique. 1896. 2 vol. in 8 Bruxelles, Castaigne.	20.00
Verhaegen (Arthur).	Le Cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines (1726-1814). In 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Veronnet (A.).	Trois savants chrétiens au XIX ^e siècle. Ampère, Cauchy, Pasteur. Tours, A. Cattier.	1.50
Vetault.	Charlemagne. Gr. in 8, illustré. Tours, Mame et C ^{ie} .	15.00
Veth.	Atlas der geheele aarde, in 4, toile. Leiden, Sythoff.	2.00
Vidal de la Blache.	Marco Polo, son temps et ses voyages. In 8, avec gravures. Paris, Hachette.	1.10
Ville (L.).	Au Pôle Nord en ballon. Illustrations de P. Dufresne. Paris, Tillier et Simonet.	5.00
Villeharduin.	Histoire de la conquête de Constantinople. Texte rapproché du français moderne, par de Wailly. In 16. Paris, Hachette.	5.50
Villermont (Comte de).	Tilly ou la guerre de Trente Ans. In 8. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Villermont (Comtesse Marie de).	Grands Seigneurs d'autrefois. Le Duc et la Duchesse de Bournonville et la Cour de Bruxelles. In 8. Roulers, De Meester.	5.00
Vogue (de).	Syrie, Palestine, Mont Athos. Voyage au Pays du passé. In 18, Paris, Plon.	4.00
Vuillier.	La Tunisie. Petit in 4, illustré. Tours, Mame et C ^{ie} .	12.00
Wallon.	Jeanne d'Arc. 2 vol. in 16. Paris, Hachette.	7.00
Id.	Le même ouvrage. Edit. abrégée. In 16. Id.	1.00
Id.	Saint Louis. 2 vol. in 8. Paris, Hachette.	15.00
Id.	Saint Louis. 1 vol. gr. in 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	15.00
Wauters.	L'État indépendant du Congo. Historique. Géographie physique. Ethnographie. Situation économique. Organisation politique. Bruxelles, Falk.	6.00
Witkamp.	Aardrijkskundig woordenboek van Nederland. Haarlem, Cohen.	6.50
Witt (C. de).	Thomas Jefferson. Étude sur la démocratie américaine. in 12. Paris, Didier.	5.50
Id.	Histoire de Washington et de la fondation de la république des États-Unis. In 12, avec carte. Id.	5.50
Worms.	Histoire commerciale de la ligne hanséatique. In 8. Paris, Guillaumin.	7.50
Wynne (J.).	Beknopte geschiedenis van het vaderland. Petit in 8. Groningen, Wolters.	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Wynne (J.).	Algemeene geschiedenis. Vierde deel. Nieuwste geschiedenis Petit in 8. Id.	6.00
Zeller.	Histoire résumée d'Italie. In 16, avec cartes, plans et gravures. Paris, Hachette.	5.00
Mathématiques, physique, mécanique, astronomie.		
Abel.	Œuvres complètes. 2 vol. in 4. Paris, Gauthier-Villars et fils.	50.00
Appell et Goursat.	Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales. Gr. in 8. Paris, Id.	16.00
Arago (F.).	Notices scientifiques. 5 vol. in 8. Id.	37.50
Id.	Voyages scientifiques. In 8. Id.	7.50
Id.	Mémoires scientifiques. 2 vol. in 8. Id.	15.00
Id.	Mélanges. In 8. Id.	7.50
Bachmann.	Zahlentheorie. 2 vol. gr. in 8. Leipzig, Teubner. I. Die Elemente der Zahlentheorie. II. Die analytische Zahlentheorie.	8.00 15.00
Baillaud.	Cours d'astronomie. 2 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	25.00
Bardey.	Algebraische Gleichungen. In 8. Leipzig, Teubner.	10.00
Bertrand (J.).	Traité d'arithmétique. In 8. Paris, Hachette.	4.00
Id.	Traité d'algèbre. 2 vol. in 8. Id.	10.00
Id.	Thermodynamique. Gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	10.00
Id.	Calcul des probabilités. Id.	12.00
Id.	Leçons sur la théorie mathématique de l'électricité. Id.	10.00
Borel et Brach.	Théorie des nombres et l'algèbre supérieure. In 8. Paris, Nony.	10.00
Bourdon.	Application de l'algèbre à la géométrie. In 8. (Édition Darboux.) Paris, Gauthier-Villars et fils.	9.00
Boutan et d'Almeida.	Cours élémentaire de physique. 2 vol. in 8. Paris, Dunod.	25.00
Brahm.	Exercices méthodiques de calcul différentiel. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	4.00
Id.	Exercices méthodiques de calcul intégral. In 8. Id.	5.00
Brasilier.	Théorie mathématique des placements et emprunts à long termes. 2 vol. in 8. Paris, Masson.	20.00
Breithof.	Guide pratique du dessinateur. Gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	10.00
Id.	Traité de perspective linéaire. Gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	10.00
Bresse.	Cours de mécanique et machines. 2 vol. in 8. Id.	24.00
Briot et Bouquet.	Leçons de géométrie analytique (Édition Appell.) In 8. Paris, Delagrave.	8.75
Id.	Leçons de trigonométrie. In 8. Id.	5.50
Briot (Ch.).	Théorie mécanique de la chaleur. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	7.50
Brisse.	Recueil de problèmes de géométrie analytique. In 8. Id.	5.00
Carnoy.	Cours d'algèbre supérieure. Gr. in 8. Id.	11.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Carnoy.	Cours de géométrie analytique. 2 vol. gr. in 8. Id. Paris, Gauthier-Villars et fils. I. Géométrie plane. II. Géométrie dans l'espace.	11.00 11.00
Catalan.	Cours d'analyse. In 8. Id.	12.00
Id.	Manuel des candidats à l'école polytechnique. 2 vol. in 18. Id. I. Algèbre, trigonométrie, géométrie analytique à deux dimensions. In 18. Id. II. Géométrie analytique à trois dimensions, mécanique. In 18. Id.	9.00 5.00 4.00
Id.	Théorèmes et problèmes de géométrie élémentaire. Gr. in 8. Id.	10.00
Chappuis et Berget.	Leçons de physique générale. 3 vol. gr. in 8. Id.	36.00
Charlon.	Théorie élémentaire des opérations financières. Gr. in 8. Id.	6.50
Chasles.	Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie. In 4. Id.	30.00
Chassagny (M.).	Cours élémentaire de physique rédigé conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902, à l'usage des classes de philosophie et de mathématiques et des candidats aux baccalauréats et aux écoles du Gouvernement, avec une préface par Paul Appell. Ouvrage contenant 808 figures et une planche en couleur, 4 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	7.50
Clebsch-Lindemann.	Leçons sur la géométrie. Traduction française par Benoist. 3 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	42.00
Combette.	Cours de géométrie élémentaire. In 8. Paris, Alcan.	10.00
Daguin.	Cours de physique. In 8. Paris, Delagrave.	7.00
Darboux.	Leçons sur la théorie générale des surfaces, 4 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	60.00
Dauge.	Leçons de méthodologie mathématique. In 8. Gand, Hoste.	12.00
De Nansouty (M.).	Actualités scientifiques. Radium et radio-activité. Télégraphie sans fil à toute vitesse. Ballons dirigeables. La cuisine électrique. Parfums comestibles. Premiers souvenirs. La mort des géants. Eternels jardins, etc. In 8, Paris, Schleicher frères et C ^{ie} .	5.50
Id.	Actualités scientifiques. Terres rares. Etoffes de bois. Les cataclysmes. La lumière de l'avenir. Télégraphie sans fil. La catalyse. Le train de l'avenir. L'homme volant. Abeilles et fleurs. Farine de lait. Odeurs et parfums. L'œil et la main. La poursuite de l'or. Le secret de fabrique. Les bactéries industrielles. In 8. Id.	5.50
Id.	Actualités scientifiques. Volcans et volcanisme. Le mal des montagnes. Les tubistes. Photographie des couleurs. Télégraphie sans fil. Médecine et radio-activité. Progrès chimiques. La colle. L'encre. La chaux. Les moustiques. La mouche. Emaux et émaillage. Ozone et ozonisation. Tissus imperméables. La caisse mercerisée. Le pétrin mécanique. Inventeurs et inventions. Plis cachetés. In 8. Id.	5.50
Id.	Actualités scientifiques. Utilisation des marées. Automobilisme sous-marin. L'outre-mer. La photographie des couleurs. La téléphotographie. Le four électrique. La lampe à arc. La machine à coudre. Roulements à billes. Bègues et zézayeurs. Jouets et petits jeux. Ballons dirigeables et avions. Prédiction du temps. Fleurs artificielles. Eventails. Le sourire. Poissons, crustacés, mollusques. L'art de conserver. Scaphandres et scaphandriers. In 8. Id.	5.50
Deshoves.	Questions d'algèbre. In 8. Paris, Delagrave.	6.50
Id.	Questions de trigonométrie. In 8. Id.	5.00
Dirichlet.	Zahlentheorie. Gr. in 8. Brunswick, Vieweg.	20.00
Dostor.	Éléments de la théorie des déterminants. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	8.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Duhamel.	Des méthodes dans les sciences de raisonnement. 5 vol. in 8. Id.	27.50
Durège.	Theorie der elliptischen Funktionen. In 8. Leipzig, Teubner.	11.25
Faye.	Cours d'astronomie de l'École polytechnique. 2 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	26.50
F. J.	Exercices de géométrie. In 8. Tours, Mame et C ^{ie} .	15.75
Frénet.	Recueil d'exercices sur le calcul infinitésimal. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	8.00
Ga noi.	Traité élémentaire de physique. Edition Manœuvrier. 1 vol. in 16. Paris, Hachette.	8.50
Id.	Cours de physique purement expérimentale et sans mathématiques. In 16. Id.	6.50
Id.	Leerboek der proefondervindelijke en toegepaste natuurkunde. 5 vol. petit in 8. Gouda, Van Goor et fils.	15.50
Gérard (Eric).	Leçons sur l'électricité. 2 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars.	24.00
Gilbert.	Cours d'analyse infinitésimale. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	11.00
Guillem in.	Le Ciel. In 8. Paris, Hachette.	50.00
Id.	La Lumière. In 16. Id.	1.25
Id.	Les Étoiles. Id.	1.25
Id.	Le Feu souterrain. Id.	1.25
Id.	Les Comètes. Id.	1.25
Id.	Le Magnétisme et l'Électricité. 2 vol. Id.	2.50
Hagen.	Synopsis der höheren Mathematik. In 4. Paris, Gauthier-Villars et fils. I. Arithmetische und algebraische Analyse. II. Geometrie der algebraischen Gebilden.	37.50 57.50
Halph an.	Traité des fonctions elliptiques. 5 vol. gr. in 8. Id.	45.50
Hermite.	Cours d'analyse de l'École polytechnique. In 8. Id.	14.00
Houel.	Cours de calcul infinitésimal. 4 vol. gr. in 8. Id.	50.00
Imber et Weil.	Cours de géométrie analytique. In 8. Paris, Masson.	16.00
Jamin et Bouty.	Cours de physique de l'École polytechnique. 4 vol. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	72.00
Id.	Cours de physique à l'usage de la classe de mathématiques spéciales. 2 Vol. in 8. Id.	20.00
Jordan (C.).	Cours d'analyse de l'École polytechnique. 3 vol. in 8. Id.	49.00
Kirchhoff.	Vorlesungen über mathematische Physik: 4 vol. gr. in 8. Leipzig, Teubner. I. Mechanik. II. Optik. III. Electricität und Magnetismus. IV. Wärme.	48.75 16.25 12.50 10.00 10.00
Köhler.	Exercices de géométrie analytique. 2 vol. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils. I. Géométrie plane. II. Géométrie dans l'espace.	9.00 9.00
Koenigs.	Leçons de cinématique. Gr. in 8. Paris, Hermann.	12.00
Königsberger.	Theorie der elliptischen Functionen. 2 vol. in 8. Leipzig, Teubner.	27.00
Lagrange.	Œuvres complètes. 14 vol. in 4. Paris, Gauthier-Villars et fils. Chaque volume se vend séparément.	354.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE ↓
Laisant.	Théorie et applications des équipollences. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	7.50
Id.	Introduction à la méthode des quaternions. In 8. Id.	6.00
Id.	Recueil de problèmes de mathématiques. 6 vol. in 8. Id.	25.00
Id.	Géométrie élémentaire. In 8. Id.	5.00
Id.	Algèbre. In 8. Id.	6.00
Id.	Géométrie analytique à deux dimensions. In 8. Id.	6.50
Lamarle.	Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral. Trois parties en 2 vol. in 8. Id.	12.00
Lambot (O.).	Traité de perspective linéaire. Texte et atlas. In 8. Bruxelles, Castaigne.	4.00
Lamé.	Leçons sur les fonctions inverses des transcendentes et les surfaces isothermes. In 8. Paris, Gauthier-Villars.	5.00
Id.	Leçons sur les coordonnées curvilignes et leurs diverses applications. In 8. Id.	5.00
Id.	Leçons sur la théorie analytique de la chaleur. In 8. Id.	6.50
Laplace.	Œuvres complètes. In 4. Id. :	
Id.	Traité de mécanique céleste. 5 vol. in 4.	100.00
Id.	Exposition du système du monde. 1 vol. in 4. Paris, Gauthier-Villars.	20.00
Id.	Théorie des probabilités 1 vol. in 4.	55.00
Id.	Mémoires divers. Tomes VIII, IX et X. In 4, chacun.	20.00
Id.	Essai philosophique sur les probabilités. In 8.	5.00
Laurent (H.).	Traité d'algèbre. 4 vol. in 8. Id.	15.50
Lebon (E.).	Géométrie descriptive. In 8. Paris, Delalain.	7.00
Id.	Traité de géométrie descriptive. 2 vol. In 8. Id.	
	Premier volume.	5.00
	Second volume.	12.00
Leroy.	Traité de géométrie descriptive. In 4. Paris, Gauthier-Villars et fils.	16.00
Id.	Traité de stéréotomie. In 4. Id.	28.00
Liagre.	Calcul de probabilités et théorie des erreurs. In 8. Bruxelles, Muquardt.	10.00
Longchamps (G. de).	Essai de géométrie de la règle et de l'équerre. In 8. Paris, Delagrave.	6.00
Id.	Algèbre. In 8. Id.	11.25
Id.	Géométrie analytique à deux dimensions. Id.	10.00
Id.	Géométrie analytique à trois dimensions. Id.	7.50
Id.	Supplément du cours de mathématiques spéciales, comprenant la trigonométrie et la mécanique. Id.	7.50
Lucas (Ed.).	Théorie des nombres. Gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	15.00
Mandart (H.).	Cours de géométrie analytique à deux dimensions (sections coniques). Namur, Wesmael-Charlier.	10.00
Mannheim.	Cours de géométrie descriptive. Gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	17.00
Id.	Principes et développements de géométrie cinématique. In 4. Id.	25.00
Massau.	Mémoire sur l'intégration graphique et ses applications. In 8. Id.	20.00
Maupin.	Questions d'algèbre. In 8. Paris, Nony.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Maxwell.	Traité de l'électricité et du magnétisme. Traduction française. 2 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	30.00
Mosnat.	Problèmes de géométrie analytique. 3 vol. in 8. Paris, Nony.	20.00
Nielwenglowski.	Cours d'algèbre. 2 vol. in 8. Paris, Collin.	16.00
Id.	Cours de géométrie analytique. 3 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	
	I. Sections coniques.	10.00
	II. Construction des courbes planes. Compléments relatifs aux coniques.	8.00
	III. Géométrie dans l'espace.	10.00
Ocagne (d').	Nomographie. Les calculs usuels effectués au moyen des abaques. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	5.50
Papelier.	Leçons sur les coordonnées tangentielles. 2 vol. in 8. Paris, Nony.	
	I. Géométrie plane.	5.00
	II. Géométrie dans l'espace.	5.00
Petersen.	Méthodes et théories pour la résolution des problèmes de constructions géométriques. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	4.00
Picard (E.).	Traité d'analyse. 4 vol. gr. in 8. Id.	60.00
Plucker.	Neue Geometrie des Raumes. 2 vol. in 4. Leipzig, Teubner.	18.75
Poncelet.	Traité des propriétés projectives des figures. 2 vol. in 4. Paris Gauthier-Villars et fils.	40.00
Id.	Introduction à la mécanique industrielle, physique ou expérimentale. In 8. Id.	12.00
Privat-Deschanel et Focillon.	Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées. 2 vol. gr. in 8. Paris, Garnier.	40.00
Quetelet (Ad.).	Sciences mathématiques et physiques au commencement du XIX ^e siècle. In 8. Bruxelles, Lebrègue et C ^{ie} .	5.00
Resal.	Traité de mécanique générale. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	
	Mécanique rationnelle. 5 vol. (Tomes I, II, VII.)	21.50
	Mécanique appliquée. 2 vol. (Tomes III, IV.)	26.00
	Constructions. 2 vol. (Tomes V et VI.)	27.50
Resal.	Traité de physique mathématique. 2 vol. in 4. Id.	
	I. Capillarité. Élasticité. Lumière.	15.00
	II. Chaleur, Thermodynamique, etc.	12.00
Reye.	Geometrie der Lage. 3 vol. gr. in 8. Leipzig, Krüner.	57.50
Rouché et de Comberousse.	Traité de géométrie. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	
	I. Géométrie plane.	7.50
	II. Géométrie dans l'espace.	9.50
Rouché et Brisse.	Coupe des pierres. Gr. in 8. Paris, Baudry.	25.00
Rouché.	Éléments de statique graphique. Gr. in 8. Id.	12.50
Salmon.	Traité de Géométrie analytique à deux dimensions (Sections coniques). In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	12.00
Id.	Traité de Géométrie analytique (Courbes planes). In 8. Id.	12.00
Id.	Traité de Géométrie analytique à trois dimensions. 3 vol. in 8. Id.	17.50
Id.	Leçons d'algèbre supérieure. In 8. Id.	10.00
Schell.	Theorie der Bewegung und der Kräfte. 2 vol. in 8. Leipzig, Teubner.	23.00
Schlömilch.	Übungsbuch zum Studium der höheren Analysis. Gr. in 8. Id.	
	Tome I. Differentialrechnung.	10.00
	Tome II. Integralrechnung.	12.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Schoentjes (H.).	Fleurs de la glace. Observations. Expériences. Photographies. In 8. Gand, Vanderpoorten.	5.50
Id.	L'électricité et ses applications. In 8. Gand, Hoste.	7.50
Id.	Cours de physique expérimentale. 2 vol. in 8. Id.	18.00
Secchi.	Le Soleil. 2 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	50.00
Id.	Les Étoiles. 2 vol. in 8. Paris, Alcan.	12.00
Serret (A-J.).	Traité d'arithmétique. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	4.50
Id.	Traité de trigonométrie. Id.	4.00
Id.	Cours de calcul différentiel et intégral. 2 vol. Id.	25.00
Id.	Cours d'algèbre supérieure. 2 vol. Id.	25.00
Serret (Paul).	Géométrie de direction. In 8. Id.	10.00
Sonnet.	Dictionnaire des mathématiques appliquées. Gr. in 8. Paris, Hachette.	50.00
Stroobant.	Cours de topographie. 3 vol. in 8. Namur, Wesmael-Charlier.	7.25
Sturm.	Cours d'analyse de l'école polytechnique. 2 vol. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	15.00
Id.	Cours de mécanique de l'école polytechnique. 2 vol. in 8. Id.	14.00
Stuyvaert (M.).	Les nombres positifs. Exposé des théories modernes de l'arithmétique élémentaire. Gand, Van Goethem.	5.00
Tait.	Traité élémentaire des quaternions. 2 vol. gr. in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	15.00
Tisserand.	Recueil complémentaire d'exercices sur le calcul infinitésimal. In 8. Id.	9.00
Tisserand et Andoyer.	Leçons de cosmographie. In 8. Paris, Colin.	6.00
Trutat.	Traité élémentaire du microscope. Petit in 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	8.00
Tyndall.	La Chaleur. In 8 jés. Id.	8.00
Salmon.	Leçons sur l'électricité. In 48. Id.	2.75
Witz (A.).	Cours élémentaire de manipulation de physique. In 8. Id.	5.00
Id.	Cours supérieur de manipulation de physique. In 8. Id.	10.00
Id.	Exercices de physique et applications. In 8. Id.	12.00
Zeuner.	Théorie mécanique de la chaleur. In 8. Id.	10.00
Géologie minéralogie, botanique, zoologie, chimie.		
Aubert (E.).	Album de l'histoire naturelle. Les mammifères. Ouvrage illustré de 293 gravures sur bois. In 4. Paris, Boivin et C ^{ie} .	5.50
Id.	Album de l'histoire naturelle. Les oiseaux. Ouvrage illustré de 370 gravures sur bois. In 4. Id.	5.50
Id.	Histoire naturelle des êtres vivants. Tome I. Fascicule I. Cours d'anatomie et de physiologie animales. 8 ^e édition, entièrement refondue. In 42. Paris, André fils.	5.00
Id.	Histoire naturelle des êtres vivants. Tome I. Fascicule II. Cours d'anatomie et de physiologie végétales. 7 ^e édition, entièrement refondue. In 42. Id.	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Bellenoux (E. S.).	Dictionnaire des engrais et des produits chimiques agricoles. In 8. Paris, Schleicher frères et C ^{ie} .	5.00
Boerman (J.) en Knip (K.).	Natuurlijke historie. Beknopt leerboek der Dier- en Plantkunde. Groningen, J.-B. Wolters. Deel I. Dierkunde. Deel II. Plantkunde.	5.60 5.60
Bonnier et de Layens.	La nouvelle flore de la Belgique. In 48. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	5.00
Brehm.	Les mammifères. 2 vol. gr. in 8. Paris, Baillièrre et fils.	24.00
Id.	Les oiseaux, 2 vol. gr. in 8. Id.	24.00
Id.	Les insectes, les myriapodes et les arachnides. Gr. in 8. Id.	24.00
Id.	Les vers, les mollusques, etc. Gr. in 8. Id.	12.00
Id.	La terre, les mers et les continents. Gr. in 8. Id.	12.00
Id.	La terre avant l'apparition de l'homme. Gr. in 8. Id.	12.00
Briart (Alph.).	Paléontologie. Gr. in 42. Bruxelles, Mancaux.	5.00
Classen.	Précis d'analyse chimique quantitative. In 48. Paris, Masson.	6.00
Claus.	Éléments de zoologie. In 48. Id.	12.00
Crepin.	Manuel de la flore en Belgique. Liège, Desoer.	5.00
Daubrée.	Les régions invisibles du globe et des espaces célestes. In 8. Paris, Alcan.	6.00
Debosscher.	Les fleurs des champs et des jardins. Description de vingt familles végétales. In 8. Namur, Wesmael-Charlier.	4.00
De Contreras (M.).	Les oiseaux observés en Belgique. 1 ^{re} partie : Les gymnopides, suivie d'une notice sur les aberrations dans le plumage. In 8. Bruxelles, Van Buggenhoudt.	10.00
Delège (E.).	Les amis et les ennemis du cultivateur. 70 illustrations. Paris, A. Picard et Kaan.	1.20
Delogne.	Flore analytique de la Belgique. In-8. Namur, Wesmael-Charlier.	7.50
Dubois (A.).	Histoire populaire des oiseaux utiles de la Belgique, 5 ^e édition revue et augmentée. Bruxelles, Établissements Généraux d'Imprimerie.	2.00
Duchartre.	Éléments de botanique. In 8. Paris, Baillièrre et fils.	20.00
Fischer.	Manuel de conchyliologie et de paléontologie conchyliologique. In 8. Paris, Masson.	35.00
Fraipont.	Les cavernes et leurs habitants. Paris, Baillièrre et fils.	5.50
Francotte.	Manuel de technique microscopique. In 8. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	10.00
Frédéricq (L.).	La lutte pour l'existence chez les animaux marins. In 16. Paris, Baillièrre et fils.	5.50
Fremy et Terreil.	Guide du chimiste. In 8. Paris, Masson.	18.00
Fresenius.	Traité d'analyse chimique qualitative. In 8. Id.	7.00
Id.	Traité d'analyse chimique quantitative. 2 vol. in 8. Id.	16.00
Friedel.	Cours de minéralogie. In 8. Id.	10.00
Gauthier (A.).	Chimie minérale. In 8. Id.	16.00
Id.	Chimie organique. Id.	18.00
Girard (M.).	Les abeilles. In 16. Paris, Baillièrre et fils.	4.00
Heimans (T.) et Thijsse (J.).	Van vinders, bloemen en vogels. Amsterdam, W. Versluys.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Helmholtz.	Vorträge und Reden. 2 vol. in 8. Brunswick, Vieweg.	12.50
Lameere.	Manuel de la faune de Belgique. Tome I. Animaux non insectivores. In 18. Bruxelles, Lamertin.	12.50
La Maout et Decaisne.	Flore des jardins et des champs. In 12. Paris, Librairie agricole.	9.00
Lapparent (A. de).	Traité de géologie. 5 vol. in 8. Paris, Masson.	58.00
Id.	Abrégé de géologie. In 18. Id.	4.00
Id.	Cours de minéralogie. In 8. Id.	15.00
Id.	Précis de minéralogie. In 18. Id.	5.00
Lebreton.	A travers champs. Botanique pour tous. In 8. Paris, Rothschild.	7.00
Leymerie.	Cours de minéralogie. 2 vol. in 8. Paris, Masson.	12.00
Id.	Eléments de géologie. In 18. Id.	7.00
Id.	Eléments de minéralogie et de lithologie. In 18. Id.	5.00
Malaise.	Manuel de minéralogie pratique. In-12. Bruxelles, Manceaux.	5.00
Marchandise (C.).	Traité de floriculture, 2 ^e édition. Culture des plantes de parterre rustiques et non rustiques sous le climat de la Belgique et de quelques plantes ligneuses de collection. In 18 illustré. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	2.50
Id.	Culture des plantes d'appartement, de terre froide et d'orangerie. In 18 illustré. Id.	2.50
Id.	Culture des plantes sur les fenêtres des classes et dans les préaux des écoles. Bruxelles, Guyot.	0.50
Marey.	La machine animale. In 8. Paris, Alcan.	6.00
Meunier (Stan.).	Les météorites. Petit in 8. Paris, Masson.	2.50
Monod.	Stéréochimie. In 8. Paris, Gauthier-Villars et fils.	5.00
Mourlon.	Géologie de la Belgique. 2 vol. in 8. Bruxelles, Hayez.	12.00
Omalius d'Halloy.	Abrégé de géologie. In 8. Bruxelles, Lebègue et Cie.	5.00
Peligoł.	Le verre, son histoire et sa fabrication. In 8. Paris, Masson.	14.00
Pisani.	Traité élémentaire de minéralogie. In 8. Id.	8.00
Plateau (F.).	Zoologie élémentaire. In 12. Bruxelles, Manceaux.	5.00
Poiré.	A travers l'industrie. In 4. Paris, Hachette.	7.00
Proost.	Traité pratique de chimie agricole et de physiologie. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.00
Reychler.	Les théories physico-chimiques. In 8. Bruxelles, Lamertin.	12.00
Ritzema Bos (J.) en Bos (H.).	Leerboek der dierkunde. Met 357 figuren in den tekst en 20 gekleurde platen. Achtste druk. Groningen, J.-B. Wolters.	7.25
Salet.	Analyse spectrale. In 8. Paris, Masson.	15.00
Sériziat.	Histoire des coléoptères de France. In 18 Jésus. Paris, Firmin-Didot.	3.00
Strasburger.	Manuel technique d'anatomie végétale. In 8. Paris, Masson.	10.00
Swarts (Th.).	Introduction à l'étude de la chimie théorique. In 18. Gand, Hoste.	4.00
Terfve.	Les oiseaux insectivores. In 8. Paris, Picard-Balon.	1.00
Witte.	De plant. Proeve eener populaire botanic. (Herzien door Butvenich). Avec 220 gravures. In 8. Gand, Hoste.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Droit, économie politique et commerce.		
Bainier.	Géographie appliquée à la marine, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, à la statistique. Géographie générale. La France. Gr. in 8. Paris, Belin.	20.00
Id.	L'Afrique. Gr. in 8. Id.	20.00
Bakker (G.).	English commercial Readingbook. Purmerend, J. Muusses.	5.20
Bodeux (Michel).	Études sur le contrat de travail. In 8. Louvain, Uystpruyt.	8.00
Chapaux (M.).	Enseignement industriel. Notions élémentaires de chimie et de technologie des grandes industries chimiques. Namur, Wesmael-Charlier.	2.25
Courcelle-Seneuil.	Traité théorique et pratique des entreprises industrielles, commerciales et agricoles. In 8. Paris, Guillaumin.	7.50
Id.	Traité théorique et pratique des opérations de banque. In 8. Id.	8.00
Courtois (Éls).	Traité des opérations de bourse et de change. Gr. in 48. Paris, Garnier frères.	5.00
Damoiseaux (M.)	Les institutions nationales de la Belgique. Éléments de droit constitutionnel et de droit administratif. Tournai, De Calonne-Liagre.	2.00
De Hoon.	Grondbeginselen van het Belgisch strafrecht. In 8. Alost, De Seyn-Verhoningstraete.	4.50
Id.	Grondbeginselen van de Belgische strafvordering. In 8. Id.	4.50
Deville.	Manuel de géographie commerciale. 2 vol. in 42. Berger-Levrault.	10.00
Garnier (J.).	Traité de finances. In 8. Paris, Garnier.	8.00
Goschen.	Théorie des changes étrangers. Trad. de Say. In 8. Paris, Guillaumin.	9.00
Haulteville (d').	Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique. In 8. Bruxelles, Lebègue et Cie.	7.50
Haussonville (Cte de).	Socialisme et charité. Gr. in 48. Paris, Calmann-Lévy.	5.50
Id.	Misère et remèdes. Gr. in 48. Id.	5.50
Jevons Stanley.	La monnaie et le mécanisme de l'échange. In 8. Paris, Alcan.	6.00
Ketteler (Mgr de).	Œuvres choisies, traduction par Descurtins. In 8. Bruxelles, Société belge de librairie.	1.50
Laveleye (E. de).	La propriété et ses formes primitives. In 8. Paris, Alcan.	10.00
Id.	Le gouvernement dans la démocratie. 2 vol. in-8. Id.	15.00
Le Play.	La réforme sociale en France. 3 vol. in 18. Tours, Mame et Cie.	6.00
Id.	La constitution essentielle de l'humanité. In 18. Id.	2.00
Id.	L'organisation de la famille. In 18. Id.	2.00
Id.	L'organisation du travail. In 18. Id.	2.00
Leroy-Beaulieu.	Le collectivisme. In 8. Paris, Guillaumin.	8.00
Id.	Essai sur la répartition des richesses. In 8. Id.	9.00
Id.	Précis d'économie politique. In 12. Paris, Delagrave.	2.50
Mal (L.) et Manfroy (P.)	Traité pratique de comptabilité industrielle. Grand in 8. Bruxelles, Société belge d'édition.	4.00
Martel.	Le développement commercial de la Belgique. 2 vol. in 8. Gand, Van Doosselaere.	20.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Masson (R.) et Wiliquet (C.).	Manuel de droit constitutionnel. Notions élémentaires des institutions constitutionnelles et administratives de la Belgique. In 8. Bruxelles, Lebdgue et C ^{ie} .	2.00
Minghetti.	Des rapports de l'économie politique avec la morale et le droit. In 18. Paris, Guillaumin.	4.50
Namur.	Le code de commerce. 5 vol. in 8. Bruxelles, Bruylant-Christophe.	50.00
Périn.	Mélanges d'économie politique. In 12. Paris, Lecoffre.	5.50
Pyfferoen (O.).	Manuel d'économie industrielle et sociale, à l'usage des écoles industrielles et techniques, des instituts de commerce et des établissements d'instruction moyenne. In 8. Gand, Van Goethem.	2.00
Ribbe (de).	Le Play, d'après sa correspondance. In-18. Paris, F. Didot.	5.50
Smeesters (C.).	L'essor industriel et commercial du peuple belge. In 12. Bruxelles, Société belge de librairie.	5.50
Van Bruyssel.	Histoire du commerce et de la marine en Belgique. 3 vol. in 8. Bruxelles, Lebdgue et C ^{ie} .	5.50
Vermeersch.	Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique. Louvain, Uystpruyst.	10.00
Winterer.	Le socialisme contemporain. In 12. Paris, Lecoffre.	5.50
Beaux-Arts.		
Adeline.	Lexique des termes d'art. Grand in 18. Paris, Picard et Kaan.	5.50
Babelon.	La gravure en pierres fines. Grand in 18. Id.	5.50
Bayet.	Précis d'histoire de l'art. Grand in 18. Id.	3.50
Id.	L'art byzantin. Grand in 18 avec gravures. Paris, Gaillard.	5.50
Beulé.	L'Acropole d'Athènes. In 8. Paris, Firmin-Didot.	8.00
Blanc.	Grammaire des arts du dessin. In 8. Paris, Renouard.	10.00
Blaserna et Helmholtz.	Le son et la musique. In 8, avec 41 figures. Paris, Germer-Baillièrè.	6.00
Bouchot.	Le livre. Grand in 18. Picard et Kaan.	5.50
Chesneau.	La peinture anglaise. Grand in 18. Id.	5.50
Chevignard.	Les styles français. Grand in 18. Id.	3.50
Cloquet (L.).	Éléments d'iconographie chrétienne. In 8, illustré de nombreuses gravures. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Id.	Les grandes cathédrales du monde catholique. In 4. Id.	5.50
Collignon (Max).	L'archéologie grecque. Grand in 18 avec nombreuses gravures. Paris, Picard et Kaan.	5.50
Corroyer.	L'architecture gothique. Grand in 18. Id.	5.50
Id.	L'architecture romane. Grand in 18. Id.	3.50
De Bosschère (J.).	Collection des grands artistes des Pays-Bas. Quentin Metsys. Grand in 18. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	5.50
Deck.	La faïence. Grand in 18. Paris, Picard et Kaan.	5.50
de Lostalot.	Les procédés modernes de la gravure. Grand in 18.	5.50
De Waete (J.).	Étude sur l'évolution des formes architecturales. In 8. Bruxelles, Lamerlin.	20.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Dony (E.).	Regardons, études nos œuvres d'art. Premier commentaire esthétique. 14 reproductions phototypiques par H. Bertels. In 8. Namur, Wesmael-Charlier.	5.00
Fierens-Gevaert.	Les grands artistes. Leur vie, leur œuvre. Van Dyck. Biographie critique illustrée de 24 reproductions hors texte. In 8. Paris, Laurens.	5.50
Fromentin.	Les maîtres d'autrefois. Belgique-Hollande. In 18. Paris, Plon.	4.00
Gayet.	L'art persan. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	5.50
Id.	L'art arabe. Gr. in 48. Id.	5.50
Gerspach.	L'art de la verrerie. Gr. in 48. Id.	5.50
Id.	La mosaïque. Gr. in 48. Id.	5.50
Girard.	La peinture antique. Gr. in 48. Id.	5.50
Gollin (A.).	Collection des grands artistes des Pays-Bas. Thiery-Bouts. Gr. in 48. Bruxelles, G. Van Oest et Cie.	5.50
Gonse.	L'art japonais. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	5.50
Gourdon de Genouillac.	L'art héraldique. Gr. in 48. Id.	5.50
Havard.	La peinture hollandaise. G. in 48. Id.	5.50
Hymans (H.).	Les villes d'art célèbres. Gand et Tournai. Ouvrage orné de 420 gravures. In 8. Paris, Laurens.	4.00
Id.	Les villes d'art célèbres. Bruges et Ypres. Ouvrage orné de 416 gravures. In 8. Id.	5.50
Juncker (F.).	Éléments du style dans le mobilier. Gr. in 48. Namur, Wesmael-Charlier.	2.50
Lafenestre.	La peinture italienne. Gr. in 48. Id.	5.50
Laloux.	L'architecture grecque. Gr. in 48. Id.	5.50
Lavoix.	Histoire de la musique. Gr. in 48. Id.	5.50
Id.	La musique française. Gr. in 48. Id.	5.50
Lecoy de la Marche (A.).	Le treizième siècle artistique. Ouvrage illustré de nombreuses gravures. Petit in 4. Bruxelles, Dosclée, De Brouwer et Cie.	5.00
Id.	Les manuscrits et la miniature. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	5.50
Lefébure.	Broderies et dentelles. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	5.50
Lefort.	La peinture espagnole. Gr. in 48. Id.	5.50
Lenormant.	Monnaies et médailles. Gr. in 48. Id.	5.50
Maindron.	Les armes. Gr. in 48. Id.	5.50
Mantz.	La peinture française du IX ^e siècle à la fin du XVI ^e . Gr. in 48. Id.	5.50
Marcel (P.).	Les industries artistiques. Avec 128 figures dans le texte. Dessins de A. Collombat. In 8. Paris, Schleicher, frères et Cie.	6.00
Marchal (chevalier).	La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge. Gr. In 8. Bruxelles, Hayez.	25.00
Martha.	L'art étrusque d'après les originaux. In 4. Paris, Didot.	22.00
Id.	L'archéologie étrusque et romaine. Gr. in 48. Paris, Picard.	5.50
Maspéro.	L'archéologie égyptienne. Gr. in 48. Id.	5.50
Mayeux.	La composition décorative. Gr. in 48. Id.	5.50
Meirsschaut (P.).	Les sculptures de plein air à Bruxelles. Guide explicatif, 424 photographures. In 8. Bruxelles, Bruylant.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Merson.	Les vitraux. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	3.50
Muntz.	La tapisserie. Gr. in 48. Id.	3.50
Paléologue.	L'art chinois. Gr. in 48. Id.	3.50
Palustre.	L'architecture de la Renaissance. Gr. in 48. Id.	3.50
Paris.	La sculpture antique. Gr. in 48. Id.	3.50
Pécaut (E.) et Baude (C.).	L'art. Simples entretiens à l'usage de la jeunesse. 9 ^e édition. In 8. Paris, Larousse.	2.00
Péralé.	L'archéologie chrétienne. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	3.50
Reusens.	Éléments d'archéologie. 2 vol. in 8. Louvain, Peeters.	20.00
Riat.	Les grands artistes. Leur vie, leur œuvre. Ruysdael. Biographie critique illustrée de 24 reproductions hors texte. In 8. Paris, Laurens.	2.50
Rousseau (H.).	Esquisses d'art monumental. L'antiquité. 2 ^e édition, ornée de 53 planches hors texte et de 23 vignettes. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	3.50
Id.	Esquisses d'art monumental. Le moyen âge. Ouvrage illustré de 90 planches et vignettes dont 35 hors texte. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	3.50
Sibenaler (J.-B.).	Guide illustré du musée lapidaire-romain d'Arlon. Arlon, Bruck.	4.00
Smits (C.).	De Kathedraal van's Hertogenbosch. Bruxelles, Vromant en C ^{ie} .	10.00
Solvay (L.).	Le paysage et les paysagistes. Théodore Verstraete. Nouvelle édition, revue et complétée. Dix-huit illustrations. Bruxelles, Van Oest et C ^{ie} .	6.00
Soubiès.	Histoire de la musique en Russie. Gr. in 48. Paris, Picard et Kaan.	3.50
Id.	Histoire de la musique allemande. Grand in 48. Paris, Picard et Kaan.	3.50
Souffret (A.).	L'évolution musicale. In 8. Namur, Balon-Vincent.	2.50
Sully Prudhomme.	L'expression dans les beaux-arts. In 8. Paris, Lemerre.	7.50
Van Zype (G.).	Collection des grands artistes des Pays-Bas. Vermeer de Delf. Petit in 8. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	3.50
Vignole.	Traité élémentaire d'architecture ou études des cinq ordres. Composé, dessiné et mis en ordre par Leveil. In 4, avec 72 planches. Paris, Garnier.	10.00
Viollet-le-Duc.	Histoire de l'habitation humaine. In 8 illustré. Paris, Hetzel.	7.00
Id.	Histoire d'une maison. In 8 illustré. Id.	4.50
Id.	Histoire d'une forteresse. In 8 illustré. Id.	7.00
Id.	Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale. In 8 illustré. Id.	7.00
Id.	Histoire d'un dessinateur. In 8 illustré. Id.	4.50
Id.	Comment on devient un dessinateur. In 18 illustré. Id.	4.00
Wauters (A.-J.).	La peinture flamande. Grand in 48, avec nombreuses gravures. Paris, Picard et Kaan.	3.50
Id.	De Vlaamsche schilderkunst. In 18. Gand, Vuylsteke.	2.50
Gymnastique, chants, jeux.		
Cruciani.	Manuel de jeux scolaires et d'exercices physiques. Grand in 8. Paris, Picard et Kaan.	3.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Gillewytens (E.) et De Boodt (A.).	Douze rondes et chansons pour la jeunesse. Préface de G. Rency. Bruxelles, Schott frères.	2.00
Harquevaux et Lepelletier. Lefebure.	200 jeux d'enfants en plein air et à la maison. In 8. Paris, Larousse.	5.00
	L'éducation physique en Suède. Sa diffusion en Belgique. Nouvelle édition illustrée. In 8. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	6.00
Watelle (C.).	Refrains et chansons. Cinquante chants scolaires à deux et à trois voix, empruntés à différents auteurs. Paroles françaises de G. Lagye. Bruxelles, Breithof et Hartel.	2.00

1^{er} Supplément au catalogue arrêté au 1^{er} avril 1909.

Les ouvrages mentionnés ci-dessous, ayant été adoptés comme livres de prix à l'usage des *écoles primaires communales* par le Conseil de perfectionnement de l'Enseignement primaire, peuvent être donnés en prix aux élèves des *sections préparatoires annexées aux écoles moyennes de l'État*.

Livres français.		
Hanus, J.	Conférence sur l'alcoolisme. Malines. P. Ryckmans, 1895.	1.00
Mangin, A.	Voyage scientifique autour de ma chambre. 5 ^e édition. Paris, Ch. Delagrave, 1889.	5.90
Rooses, Max.	Le Vieil-Anyers, texte français et texte flamand. Saint-Gilles, E. Lyon-Claesen, 1894.	11.00
Colomb, M ^{me} .	Hélène Corianis. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1895.	4.00
Narjoux, F.	Histoire d'une ferme. 5 ^e édition. Paris, Ch. Delagrave.	2.75
Mussat, Louise.	Le Champ d'honneur, la Bien-Acquise, les Fanfares. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1892.	1,50
Muller, Eug.	Chez les Oiseaux. Histoire et légende. Paris, Ch. Delagrave, 1891.	2.75
Fabre, J.-H.	Le Ciel. Lectures et leçons pour tous. 8 ^e édition. Paris, Ch. Delagrave, 1895.	2.25
Gillekens, L.-G.	Cours pratique de culture maraîchère. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1895.	7.00
Smets, G.	Alimentation des animaux domestiques. Maeseyck, J. Vanderdonck-Robyns, 1895.	5.00
Allen, E.-W.	Industrie laitière. Derniers progrès en laiterie. Traduction libre augmentée par P. Devuyst et P. Wauters. Louvain, A. Uystpruyst-Dieudonné.	1.25
Mosselman, G. et Hebraut, G.	Guide du consommateur. La viande et les produits qui s'y rattachent dans l'alimentation de l'homme. Bruxelles, H. Lamertin, 1896.	1.00
Leclercq, J.	Promenades dans les Pyrénées. Tours, A. Mame et fils, 1892.	1.50
Tissot, V.	Au pays des glaciers. Vacances en Suisse. 2 ^e édition. Paris, Ch. Delagrave, 1895.	2.55
Poitou, E.	Voyage en Espagne. Tours, A. Mame et fils, 1894.	5.50
Steeq, J.	Les dangers de l'alcoolisme. Lectures scolaires. Maximes. Sujets de rédaction. Problèmes. Paris, F. Nathan, 1896.	1.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Viot, R.	Le tour du monde en famille. Voyage de la famille Brasséy dans son yacht « Le Sunbeam », raconté par la mère, traduit de l'anglais. Tours, A. Mame et fils, 1891.	5.50
Kurth, G.	Clovis. Tours, A. Mame et fils, 1896.	15.00
Delcroix, A.	Dangers de l'alcool. Entretiens d'un grand-papa avec ses enfants à la portée des élèves des classes primaires. Liège, H. Dessain, 1896.	0.70
Marcel, E.	Chroniques d'autrefois et d'aujourd'hui. Un soulèvement populaire au moyen âge. Page et perroquet. 5 ^e édition. Paris, Ch. Delagrave, 1895.	1.90
Bory, P.	Les explorateurs de l'Afrique. Nachtigal, Gallieni, Stanley, de Brazza, Samuel Baker, etc. 2 ^e édition. Tours, A. Mame et fils, 1895.	5.50
Berthoud, S.-H.	L'esprit des oiseaux. 6 ^e édition. Tours, A. Mame et fils, 1891.	5.55
Bock, Ch.	Le royaume de l'éléphant blanc. Quatorze mois au pays et à la cour du Roi de Siam, traduction française par A. Tissot. Tours, A. Mame et fils, 1889.	2.50
Alexis, F., M.-G.	Soldats et Missionnaires au Congo de 1891 à 1894. Bruges, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} (Société de Saint-Augustin, 1896).	1.50
d'Ardenne, Jean.	L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste, 3 volumes. Bruxelles, Ch. Rozez, 1895-1896, le volume.	5.00
Roland, J.	Atlas illustré ou géographie en images, (texte, cartes et gravures). Namur, Ad. Wesmael-Charlie, 1896.	5.75
Catlin, G.	La vie chez les Indiens. Scènes et aventures de voyage parmi les tribus des deux Amériques. 5 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1890.	1.80
Passy, Fréd.	Le Petit Poucet du XIX ^e siècle. Georges Stephenson et la naissance des chemins de fer. 6 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1895.	0.85
Marmier, H.	Le succès par la persévérance. Douze histoires et un conte. 4 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1894.	3.90
Delcroix, A.	La politesse en images. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1897.	0.50
Bitard, A.	Les principales découvertes et inventions dans les sciences, les arts et l'industrie. Rouen, Mégard et C ^{ie} , 1888.	6.50
Vuillier, G.	La Tunisie. Illustrée par l'auteur. Tours, A. Mame et fils, 1896.	15.00
Petit, M.	Les amis de l'humanité. 4 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1894.	0.70
Mathieu, L.	Notions d'économie domestique pour les élèves des écoles normales primaires d'institutrices. 1 ^{re} édition. Verviers, Ch. Vinche, 1898.	1.50
Poiré, Paul.	Six semaines de vacances. 6 ^e édition. Paris, Hachette, 1895.	1.10
Reid, Mayne.	Les chasseurs des plantes. Traduit de l'anglais par E. Delauney. Rouen, Mégard, 1887.	2.25
Dombre, Roger.	Brimborion. Histoire d'un mousse. Tours, Mame et C ^{ie} , 1897.	1.50
May, Karl.	La caravane de la mort. Souvenirs de voyage, traduit de l'allemand par J. de Roelay. Tours, Mame et fils, 1897.	2.50
De Deyne, V. et Butaye.	Ypres-Touriste. Guide illustré du touriste à Ypres et aux environs. Liège, Bénard.	1.50
Lieutenant - colonel Brassine et Devos A.	Manuel d'instruction civique et patriotique du citoyen belge. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1897.	1.25
Colomb, G.	L'enseignement par l'image. Cours moyen. Leçons de choses en 650 gravures. 5 ^e édition. Paris, Armand Colin et C ^{ie} .	1.00
Vallat, Victorine.	La ferme des noisetiers. Nouvelle traduite de l'anglais, illustrations de Louis Maitrejean. Paris, Gedalge.	2.60

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Simond, Ch.	Christophe Colomb. avec illustrations d'après Sébastien Del Piombo, Brozik, Goss. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1897.	5.00
Ruhl, Jules.	Soyez bons envers les animaux. Petit manuel de protection à l'usage des écoles et des familles avec un tableau colorié. Bruxelles, bureau du « Bien social ».	0.75
Massé Viollet, L.	Un an aux îles de Corail, adapté de l'anglais. Paris, Société française de librairie.	2.00
Guyon, Ch.	Voyage dans la planète Vénus. Paris, Société française de librairie, 1892.	1.50
de Cervantès, M. S.	Don Quichotte de la Manche. Traduit par Florian. Nouvelle édition. Paris, Société française de librairie.	5.00
Gros, Jules.	Un volcan dans les glaces. Paris, Société française de librairie.	5.00
Roland, J.	Atlas-manuel d'histoire pour le degré moyen. Namur, Wesmael-Charlier.	0.80
Id.	Atlas-manuel illustré d'histoire de Belgique pour le degré supérieur avec le texte en regard des cartes et des gravures. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	1.25
Smets, Aug.	Livre de lecture et de morale pour les classes préparatoires des écoles moyennes et les classes du second degré des écoles primaires. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.50
Id.	Notre pays. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.00
Carion, Laure.	Le roman d'une petite classe. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1898.	2.00
Snyys, A.	Lectures choisies d'auteurs belges d'expression française, à l'usage des écoles primaires, moyennes et normales. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	1.75
Lemoine, Jules.	Album antialcoolique illustré. Gand, Vanderpoorten.	0.50
Lemoine-Bellière, J.	Le livre de la prévoyance. Recueil de lectures et de dictées. Frameries, Dufrane-Friart, 1897.	1.00
Daumers, Th.	Éducation morale et civique. Nos devoirs. Livre de lecture à l'usage des écoles primaires. Deux volumes : a) 5 ^e année d'études, degré supérieur. 1 ^{re} partie. b) 6 ^e année d'études, degré supérieur. 2 ^e partie. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.25 2.00
De Flou, Ch. et De Deyne, V.	Promenades dans Bruges. Texte de Ch. de Flou. Illustrations de V. De Deyne. Liège, Aug. Bénard, 1898.	4.00
Ducaju, Maria.	Soyez prévoyants. Lectures sur l'épargne, la mutualité, la retraite, etc. Frameries, Dufrane-Friart, 1897.	0.90
Vanhaberbeke, L.	L'ouvrier propriétaire de son habitation. Maeseyck, Vanderdonck-Robyns, 1898.	0.50
Parmentier, A.	Album historique (édition classique) publié sous la direction de M. Ernest Lavisse de l'Académie française. Le moyen âge. Paris, A. Colin et C ^{ie} , 1898.	2.50
Flament, Alex.	Mutualité scolaire. Fondation, organisation, avantages, statuts et règlement de « Aide-toi », la première mutualité scolaire établie en Belgique. Dour, A. Vaubert, 1897.	0.75
Lemoine Jules.	Album de la prévoyance illustré. Gand, Vanderpoorten.	0.50
Simond, Ch.	L'allumeur de réverbères. Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} .	2.00
Tourguenev, Iv.	Récits d'un chasseur. Illustrations de René Meunier. Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} , 1892.	1.50
Wijss.	Le Robinson suisse. Illustrations de J. Benzon. Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} .	1.90

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Ducaju, Maria.	Manuel d'économie domestique, d'alimentation et d'hygiène, rédigé d'après les programmes officiels. 5 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.25
Collin, J.	Dans la forêt ardennaise. L'invasion romaine. 4 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1898.	1.50
Robyns, F.-A.	Album antialcoolique pour la jeunesse. (Même ouvrage en langue flamande). Liège, H. Dessain.	0.65
Heinercheidt-Froul, Fl.	Recueil de poésies, à l'usage des écoles maternelles. Mons, D.-C. Marin-Nœfnet.	1.00
Terfve, O.	Les oiseaux insectivores. Namur, Balon-Vincent.	1.00
Le capitaine-command ^e Monthaye.	Mon journal de bord d'Anvers à Léopoldville par le chemin des écoliers illustré de 85 phototypies et d'une carte du Bas-Congo. Bruxelles, Poteunis et Ceuterick ; Paris, J. Briguet, 1899.	5.00
Lemoine-Bellièvre, J.	Manuel pratique des sociétés scolaires de retraite. Comment on les fonde et comment on les administre. 5 ^e édition. Namur, Wesinael-Charlier, 1899.	0.50
Vanlaer, Maur.	Un fléau social. L'alcoolisme et ses remèdes. Paris, Arm. Colin et C ^{ie} , 1897.	2.00
Jennevin, A. et Herlem, A.	Album agricole publié sous la direction du M. Daniel Zolla. Paris, Arm. Colin et C ^{ie} , 1898.	2.25
Ducaju, Maria.	Fleurs et fruits. Morceaux littéraires. Conseils pratiques et moraux dédiés aux jeunes filles. 2 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.25
...	La Grand'place de Bruxelles. Vues phototypiques. État ancien d'après les dessins conservés aux archives de la ville et état actuel d'après nature. (Notice historique et descriptive de E. Van Gelder.) Edité à Bruxelles, chez C. Aubry, 1900.	5.50
...	Soyez prudent. Évitez les dangers de tous les jours. 8 planches en couleurs. Edité à Bruxelles, chez J. Lebègue et C ^{ie} .	0.40
Mainard, Louis.	L'Héritage de Marie-Noël. Illustrations de Leroux. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	4.50
Id.	Droit au but. Illustré de vingt compositions de Montader, gravées sur bois par Prunaire. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	4.50
Id.	Mademoiselle Sans-le-Sous. Illustrations de Le Reverend. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	2.50
de Grandmaison, Marie.	Une fille de cœur. Illustrations de Le Reverend. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	0.95
Bouant, E.	Dictionnaire manuel illustré des sciences usuelles. 4 ^e édition. Paris, Arm. Colin, 1897.	6.50
Fourneau, Flor.	Manuel consacré aux personnes désireuses d'améliorer le sort des animaux. Mons, V. Janssens, 1898.	0.10
Ducaju, Maria.	Le livre de l'épargne et de la prévoyance dédié aux ouvriers, aux propagandistes. 5 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Gevin-Cassal, M ^m e O.	Dany. Illustrations de René-Victor Meunier. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.20
Bourou, H. et Hue, F.	Histoire d'un bloc de houille. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.20
Hue, Fernand.	Par-ci, Par-là. Illustrations de Gil Baer. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.50
Bergsoë, Guil.	L'homme de pierre. Nouvelle édition. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
Dombre, Roger.	Tête mise à prix. Illustration de G. Bélichon. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.75
Hue, Fernand,	Les coureurs de frontières. Un volume contenant de nombreuses gravures sur bois, de Vintraut et de Petit. Paris, Lecène et C ^{ie} , 1895.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Fagnuet, Émile.	Les grands maîtres du XVII ^e siècle. Études littéraires et dramatiques. Nouvelles édition, revue, augmentée et ornée de portraits. Paris, Lecène et C ^{ie} .	5.50
Meunier, M ^{me} V.	Les ruines du vieux manoir. Illustrations de René Meunier. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.50
de Lysle M ^{me} F.	Au pays des lacs. Scènes de la vie familial en Suède. Nouvelle édition revue et corrigée. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.50
Blaise, Paul.	Le testament de Maliroux. Un volume orné de nombreuses illustrations. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.50
Vessiot, A.	Contes à mes petits amis. Petites leçons d'éducation. Nombreuses illustrations de E. Bergevin. Gravures sur bois de Vintraut et Gusman. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.90
Haurigot, G.	Les millions de l'oncle Fred. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.50
Hue, Fernand.	Méconnue. Illustrations de Gil Baer. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.90
L'Olivier, P.	Le Fantôme blanc de Tolède. Tournai, Casterman.	0.80
Havey, M.	Les fruits du dévouement fraternel. Tournai, Casterman.	0.80
Grandmaison.	Héroïnes de l'amour filial. Tours, Mame et fils.	3.00
Robischung, F.-A.	A la ferme des Grandes Roches. Récits de veillées. Tours, Mame et fils, 1899.	1.50
Alexandre, A.	Les arts de la jeune fille. Tours, Mame et fils. 1899.	1.15
Chevalier, A.	Femmes d'autrefois. Tours, Mame et fils, 1899.	2.50
Dardenne, Jean.	Lectures historiques. Patrie. Recueil de récits, légendes, poésies. Histoire du Pays. Histoire de la civilisation. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Dr Boissière, Galtier.	L'enseignement de l'antialcoolisme. Hygiène. Législation française et étrangère. Extraits littéraires. 2 ^e édition. Paris, Arm. Colin et C ^{ie} , 1898.	1.50
Allard, Paul.	Esclaves, serfs et mainmortables. Nouvelle édition, revue et augmentée. Bruxelles, A. Vromant, 1894.	5.00
Lobaut, Marie.	Malgré tout. Illustrations de Vuillemin. Paris, Charavay et C ^{ie} .	2.50
Lermont, Jacques.	La maison aux lunettes. Illustrations de P. Kauffmann. Paris, Charavay et C ^{ie} .	5.20
Dombre, Roger.	La dame en bois. Histoire d'un ventriloque, de sa fille et de ses poupées. Tours, Mame et fils.	0.65
Ficy, Pierre.	Tout seuls. Tours, Mame et fils.	0.75
L'Olivier, P.	La reconnaissance chez les animaux. Tournai, Casterman.	1.00
Vallat, Gustave.	Un héros de la science moderne. Nansen. Tours, Mame et fils.	0.95
De Sobol, J.	Une méchante petite fille. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	1.50
Dardenne, Jean.	Scène de la vie des animaux. Lectures sur la zoologie. Recueil de morceaux choisis. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	
***	La jeunesse des hommes illustres. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} , 1895.	0.80
Un Missionnaire.	La Corée. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} , 1896.	0.80
Id.	Le Japon. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} , 1896.	0.80
Riboulet, M.-L.	Toutes en vacances. Illustrations de Drogué. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	1.15

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Van Gele, Aug.	Le Brabant en images. Illustrations de Ad. Hamesse. Alf. Bonner, Henry Cassiers, E. Puttaert, Tichon et Dedoncker. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Jean Pierre de T. V.	Souvenirs d'un soldat de Napoléon 1 ^{er} . Liège, H. Dessain.	1.00
Mertens, Charles.	Le gros Jeannot.	0.50
	Une bonne journée.	0.50
	Quinze jours à Lombartzijde. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	0.75
Lensia, Jenny.	Le petit mineur. Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} .	0.95
Isch, Aiméo.	Les bienfaits de la nature. Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} .	0.95
Rousseau, L.	Joies et tribulations d'un bourriquet de Tunisie. Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} .	1.50
Cécil, Aymé.	La croix d'Orval. Tournai. Casterman.	1.00
***	Trésor anecdotique de la jeune fille chrétienne. Nouveau recueil d'histoires, de récits et d'exemples par l'auteur des « Anges de la famille ». Nouvelle édition entièrement refondue. Tournai, Casterman.	2.00
***	Un peu de tout. Mosaïque chrétienne, littéraire, scientifique et anecdotique à l'usage de la jeunesse par l'auteur du « Musée du jeune naturaliste ». Tournai, Casterman.	2.00
Schmid.	Rose de Tannembourg ou la piété filiale. Traduction nouvelle par L. W. Nouvelle édition. Tournai, Casterman.	1.00
Barracaud, L.	Un village au XII ^e siècle et au XIX ^e siècle. Récit comparatif des mœurs du moyen âge et des mœurs modernes. 10 ^e édition. Paris, Charavay, Mantoux et C ^{ie} .	1.45
Gobbat, L.	Le Violoneux d'Echternach, imité à Herbenbach. Tournai, H. Casterman.	1.00
Hoffman, F.	Les contrebandiers du Val des Trois Hêtres, traduit de l'allemand par Alfred D'Aveline. Tournai, Casterman.	1.00
Jean-Louis.	L'hôte maudit. Etterbeek, Jean-Louis, Bruxelles, O. Schepens.	1.00
d'Hestelle, J.	La confession du bohémien. Tournai, H. Casterman.	0.50
Duplessis.	Les trois orphelines ou le fruit d'une sage éducation. Tournai, H. Casterman.	0.50
Pech, Émile.	Une vaillante. Illustrations de H. Grobet. Paris, Charavay et C ^{ie} .	5.20
de Grandmaison, Marie,	Les guerrières de France. Tours, Mame et fils.	2.00
Bazin, René.	Contes de bonne Perr-tte. Tours, Mame et fils. Broché.	5.35
	Riche cartonnage.	4.60
Roland, Paul.	La fée aux biques. Tours, Mame et fils.	1.25
Sobrius, A.	Deux cents leçons sur la tempérance à l'école primaire et à l'école d'adultes. Namur, A. Woitrin, 1905.	0.45
Coupin, Henri.	Les arts et métiers chez les animaux. 2 ^e édition. Paris, Vuibert et Nony, 1905.	4.00
Id.	Les animaux exotiques. Paris, Vuibert et Nony, 1905.	4.00
Français, E.	Cours d'arboriculture fruitière. 2 ^e édition. Gembloux, Berco-Hettich, 1904.	1.25
Slose, M ^{mes} et Sonnet, F.	Premières lectures récréatives et instructives. Bruxelles, A. Castaigne, 1905.	0.75
***	Récits illustrés pour la jeunesse. 1 ^{re} et 2 ^e séries. Lille-Paris, Société de Saint-Augustin. 1 ^{re} série.	0.75
	2 ^e série.	0.75

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
***	<i>Histoire pour rire.</i> Lille-Paris, Société de Saint-Augustin.	0.25
Le Rocher, Cam.	<i>Le courage du tout petit.</i> Lille-Paris, Société de Saint-Augustin.	0.25
Gentelles, M ^{me} A. D.	<i>Mignonne.</i> Lille-Paris, Société de Saint-Augustin.	1.00
de Maistre, Xav.	<i>La jeune sibérienne.</i> Lille-Paris, Société de Saint-Augustin.	0.35
Royer, J.	<i>Le pays de la Gileppe.</i> Gand, I. Vanderpoorten, 1904.	1.55
L'auteur des <i>Petites vertus et des Paillettes d'or.</i>	<i>La science du ménage, complément de l'Éducation de la jeune fille.</i> 22 ^e édition. Avignon, Aubanel; Bruxelles, J. De Lannoy.	0.70
Id.	<i>Les petites vertus et les petits défauts de la jeune fille au pensionnat et dans la famille.</i> 46 ^e édition. Avignon, Aubanel; Bruxelles, J. De Lannoy.	0.70
Ionna.	<i>Les orphelins de l'île des Princes.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	1.50
Hilda, La Tanto.	<i>Une famille d'élite.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	1.50
***	<i>Variétés amusantes.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	0.25
Mailhard de la Couture, G.	<i>Godefroid de Bouillon et la première croisade.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	1.50
Golven.	<i>La promesse de l'oncle Marcel, suivi de : Un défaut guéri; la bourse perdue.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} , 1897.	0.55
Queytan, F.	<i>Sous le ciel d'Orient. Impressions et souvenirs.</i> 5 ^e édition. Lille, Desclée et C ^{ie} .	2.50
A. J. W.	<i>Vie de Marie Stuart, reine de France et d'Ecosse.</i> Bruges, Witte-rijck-Delplace, 1905.	1.80
Merlet, Gust.	<i>Choix de poètes du XIX^e siècle.</i> Paris, Arm. Colin; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	5.50
M.-G., Alexis.	<i>Le tour du monde en images (2 volumes).</i> Liège, H. Dessain; Paris et Alost, Procure générale.	1.70
Lensia, Jenny.	<i>La solitaire du glacier.</i> Paris, Lecène, Oudin et C ^{ie} .	5.00
Mertens, Ch.	<i>La trouvaille de Béchard.</i> Bruxelles, Callewaert, frères.	0.65
Broca, Angelina.	<i>Flocons de neige. Récits pour les enfants. Traduit de l'italien, par E. La Barre.</i> Paris, Vuibert et Nony.	1.60
Fallize, M ^{sr} .	<i>Promenades en Norvège.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	5.00
***	<i>Voyage de Bougainville, autour du monde sur la frégate du Roi « la Boudeuse » et la flûte « l'Étoile » en 1766, 1767, 1768 et 1769, raconté par lui-même.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	2.50
Schmid, Ch ^{ms} .	<i>La corbeille de fleurs.</i> Tournai, L. Casterman.	0.80
L'Olivier, P.	<i>Devoir et abnégation.</i> Tournai, L. Casterman.	0.80
Id.	<i>Les angoisses d'une mère.</i> Tournai, L. Casterman.	0.25
Kirsch, Guil.	<i>Petit dictionnaire-notes de français.</i> Chez l'auteur, à Gand, 1905.	2.25
Pauwels, l'abbé E.	<i>Soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.</i> Anvers, De Vlyt, 1905.	1.25
***	<i>L'Indo-Chine. La péninsule Malaise. Siam. Birmanie. Cambodge, etc., etc.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	0.80
***	<i>L'Hindoustan. Goa. Côte de Malabar. Bombay. Delhy, Agra, etc., etc.</i> Lille, Desclée et C ^{ie} .	0.80
Desvolenès, A.	<i>Les mémoires d'une petite fille.</i> Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
de Bosguérard, Marie.	Petite fortune et grand cœur. Paris, Lecène et C ^{ie} .	1.50
Gévier-Cassal, M ^{me} O.	La quenouille enchantée. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
Dickens, Ch.	Le grillon du foyer. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
Ossary, Hélène.	Yvonne et Mariette. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
De Chaumont, G.	Trois ans dans les Pampas d'Amérique. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.50
Conscience, H.	Ce que peut souffrir une mère. Tournai, Casterman.	0.25
Nottret, V.	Les suites d'une désobéissance. Tournai, Casterman.	0.25
Id.	Joies d'une bonne action. Tournai, Casterman.	0.50
Gourdault, J.	Le lièvre et le hérisson. Paris, Combet et C ^{ie} .	0.55
Gayraud, A.	Mousko. Le petit Samourai. Paris, Combet et C ^{ie} .	1.25
Pech, Emile.	Chasseur malgré lui. Paris, Combet et C ^{ie} .	0.75
Alhix, Antoine.	Jean Tout-Petit à la campagne. Paris, Combet et C ^{ie} .	1.25
Boisroger, René.	Vie et aventures de Don Quichotte de la Manche. Paris, Combet et C ^{ie} .	0.70
Gayault.	Le Petit curieux. Paris, Combet et C ^{ie} .	0.75
***	Volumes et albums pour les « Tout petits » : La partie de cache-cache. — Yvette la Gourmande. — Comment on travaille. — Les métiers qui nous tiennent propres. — Bêtes et gens. — Les plantes qui nous habillent. — Plantes qui nourrissent les bêtes. — Nos défenseurs. Paris, Combet et C ^{ie} . Chaque partie.	0.20
Pech, Emile.	Le sabot de Simonne. Paris, Combet et C ^{ie} .	0.70
Gourdault, J.	La dent de mon oncle. Paris, Combet et C ^{ie} .	0.25
Le Roy, M ^{re} .	D'Aden à Zanzibar. Un coin de l'Arabie heureuse. Le long des côtes. Tours, Mame et fils, 1899.	2.50
Baur et Le Roy, les P. P.	A travers le Zanguebar. Voyage dans l'Ondoé, l'Ouzigoua, l'Ouknéré, l'Oukamé et l'Ousagara. Tours, Mame et fils.	2.50
Fournel, Victor.	A travers l'Espagne et l'Italie. Tours, Mame et fils, 1900.	2.50
Méhier de Mathieusesieult.	L'idée de maître Hermanus. Tours, Mame et fils.	0.50
Stéphane.	La jeune artiste en fleurs. Tours, Mame et fils, 1900.	0.50
Duchâteau, P.	Une vie d'artiste. Tours, Mame et fils.	0.50
Rotrou, M ^{me} J.	Le pensionnat des abeilles. Limoges, Ardent et C ^{ie} . Broché.	1.00
***	Œuvres choisies du chanoine Christophe Schmid, 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e séries. Tours, Mame et fils. Chaque série.	1.00
May, Karl.	Une visite au pays du diable. Souvenirs de Voyage. Traduit par J. de Rochay. Tours, Mame et fils, 1898.	2.50
Levray, Marg.	La Roche-Yvoire, suivi de Sans Bercait. Tours, Mame et fils.	2.50
Broca, A.	Perles noires. Paris, Vuybert et Nony.	1.25
Guigne.	Les aérostats. Paris, Charavay et C ^{ie} .	0.95
Dernier, A.	Petites histoires vécues racontées à la jeunesse. Gand, Van Goethem.	1.00
Veillot, L.	Agnès de Lauwens. Tours, Mame et fils.	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
May, Karl.	Les Pirates de la Mer Rouge. Tours, Mame et fils.	2.50
Mayne-Reid, le Capitaine.	Les exilés dans la forêt. Tours, Mame et fils.	1.50
Wys. R.-J.	Le Robinson suisse ou histoire d'une famille suisse naufragée. Tours, Mame et fils.	5.50
Le Roy, M ^r .	Sur terre et sur l'eau. Voyage d'exploration dans l'Afrique orientale. Tours, Mame et fils, 1893.	2.50
Levray, Marg.	Treizième. Illustrations de G. Lhuer. Tours, Mame et fils.	2.00
Floran, Mary.	La revanche de Marthe. Tours, Mame et fils.	0.25
de Bouïard, M ^{me} la baronne.	Le tuteur de Geneviève. Tours, Mame et fils.	1.15
Price, George.	Les trois disparus du « Sirius ». Tours, Mame et fils.	2.00
Ferry, Gabriel.	La famille de Jehanne Darc. Les aventures de Jehan Darc, (1404-1405). Récit historique. Tours, Mame et fils.	1.50
A. J. W.	Délices des enfants. Historiettes enfantines illustrées. Bruges, Witterijck-De'place, 1905.	0.50
Schreiber, C.	Les cultures expérimentales et démonstratives à l'école primaire. Bruxelles, A. Dewit.	0.50
Améro, Const.	Christian et Blanche-Neige (scènes de la vie norvégienne). 3 ^e édition. Paris, Librairie d'éducation.	7.00
Méaulle, F.	Et moi aussi, je suis peintre! 2 ^e édition. Paris, Librairie d'éducation.	2.25
Id.	René Morin à la villa de Médicis (Ecole de Rome). Paris, Librairie d'éducation.	2.25
Coupin, Vict. et Rénouf, Alb.	Le journal d'un adolescent. Livre de lecture. Tours, Mame et fils, 1895.	1.00
Floran, Mary.	Deux amies. Tours, Mame et fils.	0.55
Levray, Marg.	Georgette. Tours, Mame et fils.	0.95
Id.	Enfant gâtée. Tours, Mame et fils.	1.00
Vrignault, P.-M.	Le moulin de la lande. Tours, Mame et fils.	1.15
Dex, Léon.	Un corsaire moderne. Narration romantique de la guerre hispano-américaine. Tours, Mame et fils.	1.50
Champol.	L'héritier du duc Jean. Tours, Mame et fils.	0.95
Vignerou, l'abbé Lucien.	Bretagne et Grande-Bretagne, Italie et Sicile (1870-1885). Tours, Mame et fils, 1895.	1.00
Levray, Marg.	Agnelle. Tours, Mame et fils.	0.65
de Chavannes de la Girandière, H.	Les catastrophes célèbres. Tours, Mame et fils.	0.65
Lachèse, M.	La dette des Robert. Tours, Mame et fils.	1.15
de Maistre, X.	Les prisonniers du Caucase. Tours, Mame et fils.	0.50
Duchateau, P.	Valentin. Tours, Mame et fils.	0.50
***	Les drames de la mer. Tours, Mame et fils.	1.15
Vignerou, l'abbé Lucien.	Portraits jaunes (Coréens, Japonais, Chinois). Scènes de la vie chinoise. Tours, Mame et fils, 1896.	1.15
Levray, M.	L'orpheline des fauchettes, suivi de L'Oncle Jacques et de Les étapes de Fransonnelle. Tours, Mame et fils.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Launay, Adrien.	Siam et les missionnaires français. Tours, Mame et fils, 1897.	1.50
de Grandmaison, Marie.	L'enfant sans nom. Tours, Mame et fils.	1.50
Chantard, le R. P.	Au pays des pyramides. Tours, Mame et fils.	3.00
Génaux, Ch.	Les témoins du passé. Tours, Mame et fils.	3.50
F. G. M	Manuel de politesse, à l'usage de la jeunesse : Savoir-vivre, Savoir-parler, Savoir-travailler. Tours, Mame et fils.	2.75
Vaquette, L.	Francette. Paris, Combet et Cie.	0.95
D'Agon de la Contrie, N.	Pauvre fille. Paris, Charavay et Cie.	1.90
Diguët, Ch.	Les trois sabots de Lucette. Tournai, H. Casterman.	0.25
****.	Le printemps de la vie. Tournai, H. Casterman.	0.25
****.	La prière du matin et la prière du soir. Tournai, H. Casterman.	0.25
****.	Pages d'enfance. Souvenirs et récits. Tournai. H. Casterman.	0.25
De Kelper, D.	Quelques jours en Suisse. Récit d'un touriste. Bruxelles, J. Lebegue et Cie.	0.75
Mirguet, V. et Pergameni, C.	Histoire pittoresque et anecdotique des Belges. Leçons à l'usage des élèves du 2 ^e degré des écoles primaires et des sections préparatoires des écoles moyennes. Partie du maître. 5 ^e édition. Huy. H. Mignolet, 1907.	2.00
Lejeune-Choquet, Adolphe.	Histoire militaire du Congo. Explorations, expéditions, opérations de guerre, combats et faits militaires. Bruxelles, A. Castaigne, 1906.	5.00
Fraitot, V.	Une page d'histoire du XIX ^e siècle : Pasteur (l'œuvre, l'homme, le savant). Paris, Vuibert et Nony.	1.50
Coupin, Henri.	Promenade scientifique au pays des frivolités. Paris, Vuibert et Nony, 1906.	4.00
Fillière. Abbé N.	Histoire de l'abbaye d'Orval. 2 ^e édition. Namur, V. Delvaux, 1906.	5.00
Bouillon, A. et Scurbecq, D.	Cours illustré d'hygiène, d'économie domestique et des travaux du ménage destiné : a) Aux élèves du degré moyen des écoles primaires. 1905. b) Aux élèves du degré supérieur des écoles primaires. Namur, Wesmael-Charlier, 1905.	0.50 0.65
Coupin, Henri.	La vie curieuse des bêtes. Paris, Armand Colin, 1906. Bruxelles, Vromant et Cie.	1.50
Tit, Tom.	Les bons jeudis. Paris, Vuibert et Nony.	5.00
Foley, Charles.	Un trésor dans les ruines. Tours, Mame et fils.	5.50
Vasselin. Ch	Le voyage de Marguerite. Scènes de la vie de mer. Tours, Mame et fils.	1.50
Dorsay, A.	Cendrillonnette. Paris, Charavay et Cie.	3.50
Simond, Charles.	Le chapeau des bleuets. Paris, Charavay et Cie.	5.50
Réal, Jean.	Les héros de la science. Voyages dans les nues. Paris, Schleicher frères.	0.90
Carrey, Émile.	Les aventures de Robin Jouet dans la Guyane française. Tours, Mame et fils.	2.50
Bory, Paul.	Les chercheurs de quinquinas. Tours, Mame et fils, 1895.	5.50
Levray, Margte.	La destinée d'Isabelle. Tours, Mame et fils.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Carlier, Ant.	Les dentelles à l'aiguille. (Histoire, fabrication, description technique, etc.) Bruxelles, Vromant et fils.	5.50
Saint-Yves, G.	A l'assaut de l'Asie. La conquête européenne en Asie. Tours, Mame et fils.	5.75
Parisel, R.	Les lois constitutionnelles. Bruxelles, A. Castaigne, 1907.	4.00
Hermeline, l'abbé.	Promenades en Angleterre (Sud-Ouest et Centre). Tours, Mame et fils.	2.00
****.	Enseignement intuitif. Histoire naturelle en images. Zoologie, 2 ^e édition, revue et corrigée. Texte français et flamand. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	1.50
Tinel, M ^{me} Ed.	Vers et prose. Avant-propos de l'abbé Henri Moeller. Bruxelles, Ch. Bulens, 1902.	4.00
Van Neck, Léon.	1850 illustré. Avant, pendant et après la Révolution. Bruxelles, Verteneuil et Desmet, 1902.	2.00
Kergall, J.	Petite brave, illustré de 15 dessins de Grobet. Paris, Charavay et C ^{ie} .	1.15
Chanteclair, H.	L'Herbier de Jeanne, illustré par E. Leroux. Paris, Charavay et C ^{ie} .	2.50
Gersten, C. et Ginion, Alph.	Le livre de la tempérance. Recueil de lectures, dictées, etc. a) Trois cours distincts (édition illustrée). Tournai, Delcour-Vasseur. Cours inférieur. Cours moyen. Cours supérieur. b) Les trois cours réunis (édition non illustrée). Tournai, Delcour-Vasseur.	0.15 0.55 0.55 0.50
Vincent, J.	Nos oiseaux. Bruxelles, Lamertin, 1897.	2.50
Guenot, C.	Le fils aîné de l'Église. Tournai, Casterman.	1.00
Samtho, Mary.	Humbles violettes. Tournai, Casterman.	1.00
Van Hassel, Dr Valentin.	Lettres du Dauphiné et de la Savoie, ouvrage illustré de nombreuses photogravures. Douv. A. Vaubert, 1902.	3.00
A. W.	Petite histoire de Belgique en images. Bruges, Witterijck-Delplace.	0.50
Nottret, V.	Un sacrifice récompensé. Tournai, Casterman.	1.00
Cons, Henri.	Le Nord pittoresque de la France, avec une introduction par M. Moy. Illustrations d'Eugène Sadoux. Paris, Lecène et C ^{ie} , 1888.	5.00
Louis-Lande, L.	Souvenirs d'un soldat, avec introduction sur L. Louis-Lande, par Emile Faguet. Paris, Lecène et C ^{ie} .	2.00
***	Dans l'Isba. Contes du pays russe, traduit par Hellé. Illustrations de Liéger. Paris, Lecène et C ^{ie} .	2.00
Lensia, Jenny.	La dette de Blanche. Illustrations de Montader. Paris, Lecène et C ^{ie} , 1891.	1.20
Rosny, J.-H.	L'aiguille d'or. Paris, A. Colin et C ^{ie} .	3.50
***.	Le continent noir. Au pays des grands lacs. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} , 1897.	0.80
***.	La côte africaine. D'Alexandrie à Tanger. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} , 1898.	0.80
***.	Historiettes et récréations. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} .	1.00
Stewart, E.	Les orphelins de la vallée. Tournai, Casterman.	1.00
Maindron, M.	Les chasseurs d'oiseaux de Paradis. Aventures d'un savant en Nouvelle-Guinée. Tournai, Casterman.	1.00
L'Olivier, P.	Le petit bonnet. Tournai, Casterman.	1.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
L'Olivier, P.	Gunde-Kar. Tournai, Casterman.	1.00
de Villeneuve, Edouard.	Les martyrs de Lyon. Scènes de la vie chrétienne au II ^e siècle. Casterman, à Tournai.	1.00
***	Les contes de l'oncle Georges. Jette, Van Damme et C ^{ie} .	0.75
Sosset, J.	Manuel d'histoire de Belgique, à l'usage des écoles normales et des instituteurs. Bruxelles, A. Castaigne, 1900.	5.25
Pirmez, Octave.	Jours de solitude. Edition posthume publiée d'après le vœu de l'auteur. Namur, J. Godenne.	5.00
Nottret, M ^{me} .	Elise de Lussan. Tournai, H. Casterman.	1.00
D'Aveline, A.	Les baguettes du petit tambour ou le bon fils. Tournai, H. Casterman.	1.00
de Jorel, M.	Nouvelles irlandaises. Nouvelle édition. Tournai, H. Casterman.	1.00
L'Olivier, P.	La petite Sœur de Charité. Tournai, H. Casterman.	0.80
Id.	Robert le Marin ou dévouement et reconnaissance. Tournai, H. Casterman.	0.80
de la Forge, M.	Le portrait. Tournai, H. Casterman.	0.80
Benoît, E.	La Chaumière de Haut-Castel. Tournai, H. Casterman.	1.00
L'Olivier, P.	La charité récompensée. Tournai, H. Casterman.	0.80
Caddell, M.	L'enfant du forçat. Tournai, H. Casterman.	0.80
L'Olivier, P.	Un épisode de la guerre de Trente ans. Tournai, H. Casterman.	0.80
Guenot, C.	Les abeilles d'or. Tournai, H. Casterman.	1.00
Nottret, V.	Un ange sur terre. Tournai, H. Casterman.	0.80
Id.	Angéline et Françoise. Tournai, H. Casterman.	0.80
***	Belgique pittoresque et monumentale. Bruxelles, Bulens.	2.50
de Gentelles, M ^{me} A.	Simple histoires de jeunes filles. Bruxelles, Société Saint-Augustin, 1895.	1.00
De Château- Verdun, M.	Légendes bretonnes et autres récits. Bruxelles, Société, Saint-Augustin.	0.80
Verley, A.	Le père de la Besace. Bruxelles, Société Saint-Augustin, 1900.	0.80
***	Le petit Henri. Conte d'après le chanoine Schmid. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
de Chaumont, G.	Aventures d'un petit oiseau. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
Nodier, Charles.	Le chien de Brisquet, suivi de Paul ou la ressemblance de Lidivinne. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
Wirth, C.	L'arbre de Noël. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.50
Thil-Lorrain.	Au foyer de la famille. Tournai, H. Casterman.	1.00
Mullock, Miss.	Michel le Mineur. Nouvelle édition. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.40
***	Société contre la cruauté envers les animaux. Petit guide à l'usage des conducteurs de chiens. Brecht, Braeckmans. Le même ouvrage en langue flamande. Brecht, Braeckmans.	0.10 0.10
Welsch, J.-A.	Causeries et conseils élémentaires sur les mesures préventives et les premiers secours. Editeur : Journal des Sapeurs-Pompiers, à Neuilly-Paris.	0.55
Laforest, L.	La science pittoresque. Les ennemis de nos jardins. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Laforest, L.	La science pittoresque. Nos forêts et leurs hôtes. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Bory, Paul.	La science pittoresque. Les Titans modernes. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Helbé, Dr.	La science pittoresque. Histoire d'un morceau de sucre. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Bory, Paul.	La science pittoresque. La goutte d'eau. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
d'Ancy, Henry,	La science pittoresque. L'abri humain. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Bory, Paul.	La science pittoresque. Les métamorphoses d'un chiffon. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Id.	La science pittoresque. L'étincelle électrique. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Id.	La science pittoresque. Le sang de l'industrie. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
Daumers, Th.	Éducation morale et physique. Scènes enfantines (deux séries). Texte français et texte flamand. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} . Chaque série.	0.40
Baudrillard, J. et Létraït, Léon.	Lectures. Leçons d'industrie et d'hygiène. Promenades, lectures, leçons, expériences, exercices d'observation. Paris, F. Nathan, 1900.	1.50
Bescherelle.	Nouveau dictionnaire encyclopédique illustré, rédigé d'après le nouveau dictionnaire de Bescherelle par E. Bergerot et F. Tulou. Paris, Garnier, frères, 1911.	5.50
Gransard, M ^{me} A.	Espérez en la providence. Tournai. Casterman.	1.00
D'aveline, Alfr.	Deux histoires de la chambre rouge. Tournai, H. Casterman.	1.00
Pellico, Silvio.	Mes prisons. Edition pour la jeunesse. Paris, Charavay et C ^{ie} .	1.90
Dubuisson, M ^{me} G.	La petite Denise. Paris, Charavay et C ^{ie} .	1.90
Valkenaere, L. et D'Hont, P.	La navigation à travers les âges. Projet d'un cortège historique. 2 ^e édition.	1.40
Acloque, A.	La science pittoresque. Fleurs et plantes. Abbeville, C. Paillard; dépositaire : Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	1.75
d'Awans, R. et Lameere, Eug.	Histoire de Belgique. Lectures historiques recueillies dans les travaux des principaux historiens, et accompagnées de tableaux synoptiques. Bruxelles, A. Castaigne, 1911. Voyage de la « Belgica ». Quinze mois dans l'Antarctique, par le commandant de Gerlache. Préface par Elisée Reclus. Paris, Hachette et C ^{ie} ; Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} ; Vromant et C ^{ie} .	6.00 10.00
Gaussin, Dr F.	Le fléau moderne. Traité complet médico-moral de l'alcoolisme. Causes. Effets. Remèdes. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	3.50
D'Ancy, Henry.	La science pittoresque. Les arts et l'industrie du verre. Abbeville, C. Paillard; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} , 1899.	1.75
Acloque, A.	La science pittoresque. Sous le microscope. Abbeville, C. Paillard; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	1.75
D'Ancy, Henry.	La science pittoresque. Histoire d'un brin de fil. Abbeville, C. Paillard; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	1.75
Français, E.	Les insectes nuisibles aux arbres fruitiers. Gembloux, Berce-Hettich, 1902.	1.25
Bertheroy, J.	Le journal de Marguerite Plantin. Paris, Arm. Colin; dépositaire : Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Godessart, l'abbé.	Vade-mecum de l'étudiant. Manuel du savoir-vivre, 5 ^e mille. Tournai, Decallone-Liagre, 1902.	1.00
Stassart, H. et Tombu, L.	Le rucher de Melloyal ou le gagne-pain de Jean l'estropié. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.00
Frichet, Henry.	Bernardine. Tours, Mame et fils.	0.95
"	Le premier hivernage dans les glaces antarctiques. Relation anecdotique sommaire du « Voyage de la Belgica » par le commandant de Gerlache. — Récit extrait de « Quinze mois dans l'Antarctique ». Bruxelles, Charles Bulens, 1902.	1.65
Duchesne, N.	Cours d'arboriculture fruitière en 15 leçons. Huy, Bourguignon-Piron, 1902.	1.00
D'Aveline, Alfr.	Le village des Alchimistes, imité de l'allemand de Henri Tschokke. Tournai, H. Casterman.	1.00
Wiseman, cardinal.	Fabiola ou l'Eglise des Catacombes. Tournai, H. Casterman.	1.50
Dardenne, J.	Le progrès. Recueil de morceaux choisis, sciences et industries. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Sevens, Th.	La bataille des Eperons d'or. Courtrai, E. Beyart, 1902.	2.00
Mosray, J.-B.	Le savoir-vivre de la jeunesse. (Pour nos filles et pour nos garçons.) Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Jacob-Duchesne.	Quelques notes sur le Vicil Arlon. Arlon, F. Brück, 1903.	1.80
Grégoire, E. et Géna, A.	Lettres et actes usuels (mis à la portée des enfants, utiles aux instituteurs et indispensables aux négociants et aux employés). 3 ^e édition. Bruxelles, Willems-Vanden Borre.	1.50
Pirson, Ernest.	L'alcoolisme à la campagne. Louvain, Polleunis et Centerick, 1903.	1.25
Brants, Victor.	La petite industrie contemporaine. 2 ^e édition. Paris, Victor Lecoffre; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} .	2.00
Maréchal, Maurice.	La période communale en Belgique. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.25
D'Awans, R. et Lannecq, Eug.	Histoire de Belgique. Lectures historiques recueillies dans les travaux des principaux historiens. Tome II (de l'avènement des ducs de Bourgogne à nos jours). Bruxelles, A. Castaigne, 1903.	6.00
Soulice et Sardou.	Petit dictionnaire raisonné des difficultés et expressions de la langue française. Paris, Hachette et C ^{ie} .	2.00
Sosset, J.	Petit manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires, des sections préparatoires des écoles moyennes et des écoles d'applications annexées aux écoles normales. Bruxelles, A. Castaigne, 1904.	0.65
Renard, Marius.	Le Hainaut pittoresque. Hornu, V ^{ie} Renard et Vilain.	2.50
Vermast, A.	Petit album manuel d'histoire de Belgique à l'usage de l'enseignement primaire et des sections préparatoires des écoles moyennes. Gand, J. Vanderpoorten.	1.00
Coupin, Henri.	Les plantes originales. Paris, Vuibert et Nony, 1904.	4.00
Guérin, Mgr Paul et Bovier-Lapierre, G.	Nouveau dictionnaire universel illustré. Nouvelle édition. Edition spéciale pour la Belgique, par M.-J. de la Vallée Poussin. Tours, Mame et fils.	2.75
Aubert, E.	Histoire des animaux. Description, rapports, mœurs, capture, élevage, utilisation. Paris, E. André, 1903.	2.50
Bascour, J.	Le Panthéon belge. Mons, Marin-Noefnet.	2.00
Dardenne, Jean.	Liberté. Traité d'instruction civique. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.50
Aerts, W. et Wilmet, L.	Waterloo. L'attaque de la garde. Les derniers carrés. La déroute. 2 ^e édition. Bruxelles, G. Deprez, 1905.	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Aeloque, A.	Nos pêcheurs de haute mer. Tours, Mame et fils.	5.00
Cleykens, A.	Tableaux anversoïis. Scènes de mœurs, types et paysages. Bruxelles, A. Castaigne, 1903.	1.50
XXXX.	L'illustration belge, publiée à l'occasion du LXXV ^e anniversaire de notre indépendance. Bruxelles, A. Vromant et C ^{ie} .	7.50
***.	Travaillons! Bruxelles, Bibliothèque du Foyer.	0.75
Töpffer, R.	Voyages en zig-zag. (Voyage à Venise.) Limoges, Eug. Ardant.	1.50
Bertheroy, Jean.	Le rachat. Illustration d'Alfred Paris. Tours, Mame et fils.	5.55
Aubert, E.	Histoire des plantes. Paris, F.-E. André, 1903.	2.50
Théodore, M ^{lle} et Biquet, M ^{me} .	Pour nos jeunes filles. Méthode de coupe à l'usage des écoles primaires et des écoles d'adultes. Liège, H. Poncet.	1.50
La Fontaine.	Fables et poésies diverses. Edition annotée par Jules Bertuet. Paris, Picard et Kaan.	5.50
***	Le panorama de la Belgique, publié par le Touring Club de Belgique, divisé en quatre parties de trois fascicules chacun. Broché. 1 ^{re} partie. Fascicules relatifs à : 1 ^o Bruges; 2 ^o Flandre occidentale; 3 ^o Flandre orientale. 2 ^e partie. Fascicules relatifs à : 1 ^o Bruxelles; 2 ^o le Brabant; 3 ^o le Hainaut. 3 ^e partie. Fascicules relatifs à : 1 ^o ville d'Anvers; 2 ^o provinces d'Anvers et Limbourg. 4 ^e partie. Fascicules relatifs à : 1 ^o Spa, cours de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Vesdre; 2 ^o Luxembourg; 3 ^o province de Namur. Album : Photographies Ed. Nels. Clichés des établissements J. Malvaux. Imp. Ch. Bulens, à Bruxelles.	5.00
Philips, Ed.	Secours aux blessés et aux malades. Berchem, Mattheus.	0.50
Dony, Emile.	Nos œuvres d'art. Commentaire illustré de 14 phototypies. Peinture, sculpture, architecture. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	5.00
Brown, A.	Les tribulations d'un pêcheur à la ligne. Paris, Charavay et C ^{ie} .	1.15
Lacabe-Plasteig, A.	Les conseils du père Boitrop. Paris, Librairie d'éducation.	0.90
Maisonneuve, M ^{me} .	Comment Alice emploie son temps. Paris, Librairie d'éducation.	1.20
Aubert, E.	Lectures et promenades scientifiques, 4 ^e édition. Paris, E. André fils.	1.60
Bonjean, Albert.	Les Hautes-Fagnes. Autour de la Baraque Michel. Légendes et profils, 2 ^e édition. Verviers, Ch. Vinche, 1906.	2.00
Tandel, E.	Trois camarades d'école. Bruxelles. J. Lebègue et C ^{ie} .	0.50
Royer, Jos.	Le pays de Huy. Vallées du Hoyoux et de la Méhaigne. Gand, J. Vanderpoorten, 1906.	1.55
de Robiano, Comte André.	Le baron Lambert. Sa vie et son œuvre. Bruxelles, O. Scheepens et C ^{ie} , 1905.	5.00
Ned, Edouard.	L'énergie belge. (1850-1905.) Opinion d'une élite. Bruxelles, A. De Wit, 1906.	5.50
Marchandise, Cl.	a) Les plantes de fenêtres et balcons fleuris. b) Traité de floriculture. Culture des plantes d'appartement, de serre froide et d'orangerie. Bruxelles. J. Lebègue et C ^{ie} .	1.50 2.50
Dubois, Alph.	Histoire populaire des animaux utiles de la Belgique, 5 ^e édition, revue et augmentée. Bruxelles, 14, rue d'Or.	1.75
De Vuyst, P.	Le rôle social de la fermière. Son éducation professionnelle. Les réunions des fermières. Leur organisation à l'étranger. Renseignements pratiques. Bruxelles, A. De Wit, 1907.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Sosset, J.	Manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles normales et des instituteurs. Nouvelle édition, simplifiée, complétée et illustrée de nombreuses cartes et gravures. Bruxelles, A. Castaigne, 1907.	3.50
Deloge, A.	Nos P'tits. Aux mamans! Chant. Bruxelles, Imprimerie nationale de musique.	1.00
Coupin, Henri.	Les bêtes chez elles et dans le monde. Paris, Vuibert et Nony, 1906.	2.50
de Nansouty, Max.	La tabletterie (os, écaille, nacre, celluloid), Paris, Schleicher frères.	0.80
de Rampan, Ch.	Nos vacances chez l'oncle Charles (crapauds et grenouilles). Paris, Schleicher frères.	0.50
Boulmont, G.	Les ruines de l'abbaye de Villers (guide complet du visiteur). Gand, J. Vanderpoorten, et Namur, Victor Delvaux.	2.50
***	Biographie du baron Henri van Zuylen van Nyevelt, commandant en second du navire-école « Comte de Smet de Naeyer ». Bruxelles, Os. Schepens et C ^o , 1907.	2.50
Masclaf, A.	Les plantes d'Europe. Paris, Schleicher frères.	9.00
Martin, J.	Les lépidoptères d'Europe. Introduction à l'étude des papillons. Paris, Schleicher frères.	9.00
Passy, Frédéric.	Les causeries du grand-père. Paris, Librairie d'éducation.	1.50
Dardenne, J.	Travail et bien-être (Economie sociale). Bruxelles, J. Lebègue et C ^o .	1.50
Claretie, Léo.	La vallée fumante. Roman du Far-West américain, 2 ^e série, in-4 ^o . Tours, Mame et fils.	5.55
Chevalier, A.	Le pays des Magyars. Voyage en Hongrie. Tours, Mame et fils, 1895.	2.50
Géniaux, Ch.	La vieille France qui s'en va. Tours, Mame et fils.	5.75
Borius, M ^{lle} J.	En rupture de ban. Tours, Mame et fils.	0.95
Méhier de Mathuisieux.	Récits exotiques.	0.75
Save, Jean	La maison de marbre. Tours, Mame et fils. Broché.	0.95
Perrault, Ch.	Les contes de fées. Tours, Mame et fils.	0.50
Fullerton, Lady G.	Laurentia. Episode de l'histoire du Japon au XVI ^e siècle. Traduit de l'anglais par W. Fitz-Gerald. Tours, Mame et fils.	1.15
Levray, Marg.	Petite Joyeuse. Tours, Mame et fils.	0.95
Goussard de Mayolle, M ^{me} .	Une française chez les sauvages. Tours, Mame et fils.	0.95
De Chavannes de la Giraudière, H.	Simon le Polletais. Esquisses de mœurs maritimes. Tours, Mame et fils.	1.00
Parmentier, A.	Les métiers et leur histoire. Paris, Arm. Colin.	1.50
Larbot, M.	Sensitive. Paris, Emile Gaillard.	5.50
de Monceau, M ^{me} Julie.	L'enfant des Vosges. Paris, Emile Gaillard.	2.50
de Bosgnérard, Marie.	La pupille de tante Dy. Paris, Emile Gaillard.	1.90
Juncker, F.	Éléments du style dans le mobilier. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	2.50
Pierro, R.-J.	L'Amérique du Sud et l'expansion belge. Bruxelles, J. Lebègue et C ^o .	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Berge, M ^{me} .	Coupe et assemblage par le moulage. Paris, Vuibert et Nony, 1907.	3.50
Lacabe-Plasteig, M.	Les sciences physiques et naturelles apprises par l'image, l'observation, l'expérience. Cours élémentaire, 37 leçons, 28 planches. Paris, Ancienne maison Quantin.	1.10
	Cours moyen et supérieur, 50 leçons. 49 planches.	1.50
Dolques, M.	Les captifs. Illustrations de E. Zier. Tours, Mame et fils.	5.00
Renard, Marius.	L'histoire de la houille. Planches hors texte, dessins et ornements typographiques par l'auteur. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	4.00
Marchal, F.	Contes à mes élèves. Namur, Auguste Godenne, 1903.	2.00
***	Le pays belge. Ses monuments, ses sites, ses curiosités. Texte de Jules Tellier. Anvers, Van Os-De Wolf.	5.00
de Bosquérad,	La petite fille modèle ou héroïsme et dévouement. Paris, Lecène et C ^{ie} .	0.70
Fabre, J. -II.	Les petites filles. Premier livre de lecture à l'usage des écoles primaires. Paris, Ch. Delagrave.	1.50
Duchâteau, P.	L'Hercule du Nord. Tours, Mame et fils.	0.50
Landelle, Hervé.	Jo. Tours, Mame et fils.	0.50
de Harcoët, M.	Le Dé d'or de Nanette. Tours, Mame et fils.	0.55
Floran, Mary.	Sœur jumelle. Tours, Mame et fils.	0.50
Mussat, Louise.	Chère grande, petite chérie. Tours, Mame et fils.	0.50
de la Rochère, M ^{me} la comtesse.	Tébaldo ou le Triomphe de la charité. Tours, Mame et fils.	1.00
Bertin M ^{lle} Marthe.	La Mission d'André. Tours, Mame et fils.	1.00
de Manthuisieux, H.-M.	La Tour des Andes. Aventures d'une famille française au Guatemala. Tours, Mame et fils.	0.75
Van Buggenhout, F. et Janmart de Brouillant, M ^{me} J.	Guide pratique de l'éleveur et de l'exportateur d'animaux de basse-cour indigènes. Bruxelles, F. Van Buggendoudt, 1907.	4.00
Lefèvre, Dr B.	L'éducation antituberculeuse. Namur, Aug. Godenne, 1906.	5.00
Bonjean Alb.	Bruyères et clarines. Verviers, Ch. Vinche, 1908.	1.80
Cornet, Gust.	Les constructions rurales en Ardenne, avec 15 figures et 11 planches hors texte. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.00
Marchal, F.	La terre qui prie ou Les Chouans de la Belgique. Drame en 4 actes. Namur, Auguste Godenne.	1.50
***	Les Croisades en images. Illustrations de Gustave Doré. (De kruisvaarten in prenten. Illustratiën van Gustaaf Doré.) Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Bremant, A.	Les sciences physiques et naturelles du certificat d'études primaires. 48 ^e édition. Paris, A. Hatier.	1.20
Frick, Paul.	Le Verre. 2 ^e édition. Paris, Schleicher frères, 1901.	1.50
Guéchet, M	Types populaires créés par les grands écrivains. Paris, Armand Colin; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} , 1907.	1.50
Willame, Georg.	La Révolution de 1830 à Nivelles. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.00
Carpiaux, Em	L'aviculture pratique, à l'usage des cultivateurs, aviculteurs, amateurs. Gembloux, Léon Berce.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Livres flamands.		
Mayne-Reid.	In de Sahara, vertaald door H.-T. Chappuis. Gent, Ad. Hoste, 1879.	1.50
Id.	De Watervlakte in het bosch, vertaald door S.-J. Andriessen. Gent, Ad. Hoste, 1882.	1.50
Stahl, P.-J.	Geschiedenis van een Ezel en van twee jonge meisjes, uit het fransch vertaald door Cora. Gent, Ad. Hoste, 1889.	1.25
Loving, V.	Verhalen voor kinderen : I. De Geschiedenis van Moorke, 1886. II. De Bekoring, 1886. III. Josijntje, 1885. IV. De Spinnepop, 1884. V. De Sledevaart, 1885. Gent, Ad. Hoste. Ieder.	0.50
Versnick, L.	Grondbeginselen welke de pachteres niet missen kan. Brussel, P. Weissenbruch, 1896.	0.90
Tysmans, P.-J.	De jonge cijferist. Lieder en voor school en huis. 1 ^{ste} , 2 ^e en 3 ^e deel. Mechelen, P. Byckmans, 1894.	0.90
Delcroix, A.	De beleefdheid in prenten. Brussel, J. Lebegue et C ^{ie} , 1896.	0.50
T'Sjoen, E.-H.	Stanley's Reizen in Midden-Afrika. Gent, Ad. Hoste, 1893.	1.50
Mayne-Reid.	De Blokhut in de woestijn. Vertaald door H.-T. Chappuis. Gent, Ad. Hoste, 1882.	1.50
Id.	Naar de Hudsonsbaailanden. Vertaald door H.-T. Chappuis. Gent, Ad. Hoste, 1882.	1.50
Ducaju, M.	De Jonge Huishoudster. Gent, A. Siffer, 1898.	0.90
Id.	Het boek van spaarzaamheid en vooruitzicht. Gent, A. Siffer.	1.25
Coopman, Th.	Kinderlust. Gedichten voor de jeugd. Gent, A. Siffer, 1897.	2.00
Robijns, Osw.-P.	De brigands van 1798. Beknopte geschiedenis van den boerenkrijg. Maeseyck. Vanderdonck-Robyns, 1908.	1.00
Vandenbergh, F.	Rollier of de Boerenkrijg in Klein-Brabant. Gent, J. Vuylsteke, 1894.	1.50
Vermast, A.	Generaal Vander Mersch, bevelhebber van het leger der Patriotten. Gent, Vanderpoorten.	1.25
Wauters, Th.	Hofbouw en groenselteelt. Gent, Vanderpoorten.	1.25
Sevens, Th.	Kortrijk en zijne omstreken, met platen. Kortrijk, E. Beyaert, 1899.	2.00
Sterkens, J.-B.	De praktische bieman. Brecht, L. Braeckmans. 1897.	1.25
Van Overstraten, A.	Practische landbouwleergang voor volwassenen. Gent, A. Hoste, 1908.	1.20
Dolhen, D.	Handboekje van gezondheidsleer, ten gebuik der lagere scholen, der voorbereidene klassen van de middelbare scholen en der scholen voor volwassenen. Nieuwe uitgave. Namen, Wesmael-Charlier, 1898. Lagere graad. Middelbare graad. Hoogste graad.	0.25 0.50 0.40
Ducaju, M.	Het boek van spaarzaamheid en vooruitzicht. Nieuwe uitgave. Gent, A. Siffer.	1.25
Id.	Bekenkundige opgaven over spaarzaamheid en vooruitzicht. Nieuwe, vermeerderde uitgave. Gent, A. Siffer, 1889.	1.00
Pieters, Robr.	Een reus. Wetenschappelijke brokjes. Tongeren, Demarteau-Thys, 1900.	1.25

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Stinissen, J.	Een vlaamsch album voor de vlaamsche jeugd, teekeningen van Alfred Van Neslé. Antwerpen, De Vreese.	1.25
Drijvers, Lodew.	Het eerste-communie-kruisje, gevolgd van mannenlijden. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij, 1901.	0.55
Id.	Het leven eener weduwe, naar het Hoogduitsch. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij, 1900.	0.50
Id.	Julia. Eene vertelling uit V ^e eeuw naar het Hoogduitsch van J. Schopt. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij, 1900.	0.50
Id.	De offers eener familie. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij, 1900.	0.50
Id.	Het manneken uit de maan, gevolgd van de Blauwschuur. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij, 1902.	0.40
Id.	Avonturen in het Oosten. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij, 1900.	1.10
Id.	De blinde muzikant. Averbode, Stoomdrukkerij der Abdij.	0.40
Lievrouw-Coopman.	Hier en Elders. Gent, J. Vanderpoorten.	0.50
Id.	Voorheen en Thans. Gent, J. Vanderpoorten.	1.25
De Bock, Emm.	Hoe de dieren ons dienstig zijn. Antwerpen, G. De Vreese, 1907.	0.70
Christiaens, Fons.	Gelegenheidsbloempjes. Antwerpen, G. De Vreese.	0.70
Matthys, A.	Eenige trekken uit het leven van beroemde en verdienstelijke personen. Brussel, Desclée et C ^{ie} .	0.80
De Veer, W.	Uit mijn lente. Gedichten, 2 ^e druk. Brussel, Desclée et C ^{ie} , 1895.	2.00
Alexis, Br. M.-G.	Soldaten en missionnarissen in Congo, naar het Fransch door K. Van Vlaenderen, Brussel, Desclée et C ^{ie} , 1900.	1.50
E. C.	Geschiedenis van Jan en Frans Cools. Gent, J. Vanderpoorten, 1901.	0.50
Van Oss, F.	Christoffel Columbus en de Ontdekking der Nieuwe Wereld uit het Fransch vertaald. Brussel, Desclée, De Brouwer en C ^{ie} .	2.00
Vonck, Lodewijk.	Geschiedkundige wandelingen in de gemeente Berchem bij-Antwerpen. Brussel, Desclée, De Brouwer en C ^{ie} .	0.50
"".	De kleine graaf van Braunstein of Wat een kind vermag. Mechelen, H. Dessain, 1893.	1.00
Van Loo, Alf.	De aftocht van Moscou of Lotgevallen van een Belgisch soldaat in Rusland. Mechelen, H. Dessain, 1891.	1.00
Kerkhofs, Paul.	Prins Boudewijn. Beknopt levensverhaal van den edelen vorstentelg. Mechelen, H. Dessain, 1891.	1.00
Van Hauwaert, P.	De Insectenwereld. Gent, J. Vanderpoorten, 1903.	0.75
Id.	Grepen uit de levende natuur. Gent, J. Vanderpoorten, 1903.	0.75
Hilderand, Br. M.	Wilfried, of Het beleefde kind, 4 ^e uitgave. Oostacker, drukkerij der Beroepschool « Glorieux », 1903.	0.60
Eekhoudt, A.	Een ware schat. Samenspraken over de pensioenkas. Aalst, Van Huffel-De Gendt, 1904.	0.08
Stinissen, Jacob.	De hond. Verhalen voor de jeugd. Antwerpen, G. Devreese.	1.25
Strobbe, Ivo.	Bloemen uit eigen gaard. Verhalen uit de geschiedenis van Ons Vaderland. Brugge, Witterijk-Delplace, 1903.	2.00
"".	Kijkjes in de dierenwereld. Brugge, Witterijk-Delplace, 1903.	1.00
Vander Schoepen.	De kerk der katacomben. Mechelen, H. Dessain.	0.40
Een Iccraar.	Een reistocht door Canada. Mechelen, H. Dessain.	0.80

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Robyns, Oswald.	De brigands van 1798. Beknopte geschiedenis van den boerenkrijg. 2de uitgave. Mechelen, H. Dessain.	0.70
Herman, Oom.	Uitstapjes langs den Equator. Mechelen, H. Dessain.	0.80
Van der Schoepen, Lod.	Het Siberisch meisje, naar X. de Maistre. Mechelen, H. Dessain.	0.80
Gobbers, Hend.	Lodewijk XVII. Mechelen, H. Dessain.	0.40
Van der Schoepen, Lod.	Een wereld ontdekt. Christoffel Columbus' leven en streven. Mechelen, H. Dessain.	0.83
Kerkhofs, P. Pr.	Cathelineau of Begin van den Vendeaschen oorlog. Mechelen, H. Dessain.	0.85
Van Wezet, P.	Maria-Theresia. Historisch tafereel opgedragen aan de jeugd. Mechelen, H. Dessain.	1.00
Wilde, Frederik en Richard.	Bij onze tegenvoeters. Reisavonturen verhaald door Oom Herman. Mechelen, H. Dessain.	0.83
Herman, Oom.	In het land van ijs en sneeuw. Mechelen, H. Dessain.	1.00
Vermeeren, P.-J.	Johanna d'Arc of de Maagd van Orléans. Mechelen, H. Dessain.	0.50
Van Loo, Alf.	Een reisje in Dahomey. Mechelen, H. Dessain, 1892.	0.40
Kerkhofs, P.	Oceaanbewoners. Schetsen uit de natuur. Mechelen, H. Dessain.	1.00
Hoofd, E.	De Leeuw van Boter van Canova of het eerste meester. Mechelen, H. Dessain.	0.40
***.	Een man van twaalf jaren of de geschiedenis van een jongeling. Mechelen, H. Dessain.	0.40
Strobbe, Ivo.	Bloemen uit eigen gaard. Verhalen uit de geschiedenis van Oos Vaderland. Tweede boekdeel. Brugge, Witterijck-Delplace, 1904.	2.00
Id.	Historische najaarsbladeren. Brugge, Witterijck-Delplace, 1903.	0.70
***.	Wat er hier en daar gebeurt. Brugge, Witterijck-Delplace, 1900.	1.20
Vonck, L.	Uit Antwerpens verleden. Antwerpens geschiedenis aan de jeugd verteld. Brugge, Desclée et C ^{ie} , 1903.	0.80
Drijvers, Lod.	De Molenaar, naar het duitsch van Antoon Schott. Averbode, stoomdrukkerij der Abdij, 1904.	0.25
Id.	Slachtoffer van het geheim der biecht. Averbode, stoomdrukkerij der Abdij, 1904.	0.40
Id.	Het kapellen Huizeken. Averbode, stoomdrukkerij der Abdij, 1903.	0.25
***.	De wijde wereld in, naar het duitsch, door C. Van Schagen. Amsterdam, J. Becker, 1902.	0.30
Vermast, A. en Van Meer, R.	Nationaal museum. Onze standbeelden, I, provinciën Antwerpen en Limburg. Gent, J. Vanderpoorten.	1.25
Van Tichelen, Hendrik.	Versjes en liedjes voor 't jonge volkje, met pentteekeningen van Edm. Van Offel. Antwerpen, De Vos en Vandergroen.	1.10
Honing, Marie.	Nolda. Een verhaal voor meisjes. Alkmaar, P. Kluitman.	1.00
Id.	Een klein klein Jokkentje, door M.-P. Rosmade. Alkmaar, P. Kluitman.	1.00
Visser, P.	De vliegende Hollander. Alkmaar, P. Kluitman.	1.00
Witterijck-Delplace A.-J.	Ruikertje voor dierenvrienden. Brugge, Witterijck-Delplace, 1904.	0.40
Lambert, P.	Het Belgisch kind. Lezing voor de schooljeugd, Brugge, Witterijck-Delplace, 1904.	0.60

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Callant, Alexis.	Fliet. Schelsen en beelden. Gent, J. Vanderpoorten.	1.50
***.	Handleiding voor vrouwelijke handwerken door de redactie van « De Gracieuse ». De verschillende soorten van handwerken voor school en huis (13 fascicules). Leiden, A.-W. Sijthoff. (Les fascicules peuvent s'acheter séparément)	15.90
***.	Kindergeluk. Brugge, Witterijck-Delplace, 1904.	0.50
Stinissen, Jacob.	Van Antwerpen naar Amsterdam en andere steden in Nederland. Antwerpen, G. Devreese.	1.10
H. A. V. U.	De ontvluchte Banneling. Amsterdam, J.-F. Bekker, 1900.	0.80
Van Schagen, C.	De twee gelukzoekers. naar het Duitsch. Amsterdam, J. A. F. Bekker, 1902.	0.50
***.	Onder de sneeuw bedolven. Een boeiend verhaal voor de Katholieke Jeugd. Amsterdam, J. F. Bekker, 1900.	0.50
Van Schagen, C.	Een arme muzikant, naar het Duitsch. Amsterdam, J. F. Bekker, 1899.	0.80
Mestdagh, C.	Beknopte inhoud der 45 Lessen over Boomteelt, gegeven volgens den brief van 28 Februari 1895, volledig door dien van November 1901. Tweede merkkelijk vermeerderde uitgave. Zundert, Vosselmaus, 1907.	1.25
C. V. S.	De kinderen van Maria. Een verhaal voor de Bergbewoners van den Kaukasus. Amsterdam, J. Bekker, 1897.	0.25
H. A. V. U.	De Wrakzoekers, naar het Fransch van Georges Price. Amsterdam, J. Bekker.	0.70
Scheltjens, Lod.	Lentebloempjes. Een boek voor onze kinderen. Teekeningen van O. Dierick. Het zelfde werk bestaat ook in drie deeltjes : a) Het geroofd vinkennestje. b) De kwade voerman. c) Nardje de voddenkoopman. Gent, J. Vanderpoorten.	1.00 0.55 0.55 0.55
Van Mulders, J.	Kinderpoësie. Vonken en stralen. Gent, J. Vanderpoorten, 1901.	1.00
Van Hauwaert, P.	De reuzen van het woud. Naar de natuur geschetst met illustraties tot uitspanning en onderricht van de jeugd. Gent, J. Vanderpoorten, 1902.	0.75
Id.	De groote dierenwereld. Natuurtafereelen voor de jeugd. Gent, J. Vanderpoorten, 1902.	0.75
Vervareke, G.	Leven van Maria Stuart. Brugge, Witterijck-Delplace, 1902.	2.00
Van Loo, Alf.	Treurige gevolgen der dronkenschap en der vrekkingheid. Brugge, Witterijck-Delplace, 1899.	0.40
A. W.	Kleine Belgische printengeschiedenis. Brugge, Witterijck-Delplace, 1902.	0.50
Sevens, Alf.	In het wafelhuis. Schets naar het leven geteekend. Brugge, Witterijck-Delplace, 1899.	0.70
Id.	Beschaamd om moeder! Schetsen naar het leven geteekend voor kleine en groote kinderen. Brugge, Witterijck-Delplace, 1898.	0.50
de Fonseca, H.	Van Tipperary naar Texas, of de lotgevallen van Tibby Butler. Brussel, Desclée en C ^{ie} .	0.35
de Zeeuw, Jan.	Reisverhalen van Carl May. (1. Potombade Ehri. 2. De Kiang-Lu.) Brussel, Desclée en C ^{ie} , 1896.	1.00
de Zeine, H.	Een goochelaarsgezin, naar het fransch van Mev. De Paloff. Brussel, Desclée en C ^{ie} , 1900.	0.35

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Spilmann, J. S. J.	Bemint uwe vijanden. Een verhaal uit den oorlog op Nieuw-Zeeland. Brussel, Desclée en C ^{ie} , 1899.	0.50
***	De liefderijke zuster, een geschiedkundig verhaal voor de jeugd. Brussel, Desclée en C ^{ie} .	0.35
Matthys, K.	Geschiedenis van een jeugdig muzikantje, naar het fransch. Brussel, Desclée en C ^{ie} .	0.35
A. V. B.	Maron De Christenknaap uit den Libanon. Brussel, Desclée en C ^{ie} .	0.45
Stinissen, J.	Antwerpen en zijne merkwaardigheden. Antwerpen, Devos en Van der Groen.	3.50
Van Mechelen, J.-L.	Herfstblaadjes. Berijmde fabeltjes en zedelesjes voor de jeugd. Brussel, J. Lebègue en C ^{ie} .	0.60
Stinissen, J.	Fabelen en andere kindergedichtjes, met teekeningen van Alf. Van Neste. Nieuwe, vermeerderde uitgaaf. Gent, J. Vanderpoorten, 1897.	1.00
Id.	Kijkjes in de Dierenwereld. Kleine verhalen voor kinderen. Antwerpen, J. Devreese.	1.00
Matthys, Gust.	Onze Prinsen herdacht! versierd met twee portretten. Gent, J. Vanderpoorten, 1891.	1.00
Id.	1599-1899. Antoon Van Dijck. Zijn leven en zijne werken ter gelegenheid der 500 ^e verjaring zijner geboorte (1599-1641). Gent, J. Vanderpoorten, 1899.	0.50
Id.	Peter-Paulus Rubens. 1577-1640. Zijn leven, zijne werken. Gent, J. Vanderpoorten, 1892.	0.75
Id.	Voor onze vrienden de dieren. Kransje lessen voor kinderen. Gent, J. Vanderpoorten, 1895.	0.50
Id.	Nog voor onze vrienden de dieren. Brokjes en stukjes voor kinderen. Gent, J. Vanderpoorten, 1898.	0.50
Hertogs, Ant.	Arm zwartje en andere vertellingen met penteekeningen van J.-L. Mees. Antwerpen, G. Devreese.	0.50
Id.	Een ongeluksvogel en andere vertellingen met penteekeningen van J.-L. Mees. Antwerpen, G. Devreese.	0.50
Anri, Pol.	Aan zee. Gent, Ad. Hoste.	1.25
Wauters, P., Van Damme, C., en Versnick, L.	Grondbeginselen der veeteelt, geschreven op aanvraag en volgens de onderrichtingen van het ministerie van Landbouw. Gent, J. Vanderpoorten, 1900.	1.25
Wauters, P., Van de Velde, H. en Versnick, L.	Grondbeginselen van Land- en Hofbouwkunde, geschreven op aanvraag en volgens de onderrichtingen van het ministerie van Landbouw. Gent, J. Vanderpoorten, 1900.	1.50
	(Le même ouvrage existe en langue française.)	
De Jaegher, A.	Hulpboekje voor jonge kruidenlezers. Antwerpen, Nederlandschen Boekhandel, 1901.	0.50
Strobbe, I.	Bloemen uit eigen gaard. Twee oorspronkelijke verhalen uit de geschiedenis onzer voorouders. Brugge, Witterijck-Delplace.	1.20
Vervarecke, C.	Walter en adelheid. Brugge, Witterijck-Delplace, 1899.	0.70
Id.	Verleidende drank! Antiaalcoholische novelle. Brugge, Witterijck-Delplace, 1900.	0.50
Vinex, J.-F.	Uit vervlogen tijden. Brugge, Witterijck-Delplace.	0.35
Id.	Laster en onschuld. Een verhaal uit de XV ^e eeuw. Brugge, Witterijck-Delplace, 1901.	0.50
Van Loo, Alf.	De verzoening door A. M. Brugge, Witterijck-Delplace, 1901.	0.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Jonckheere, T.	Blaadjes en bloempje. Keur van gedichten, Fabelen, versjes en rijmpjes voor kindertuinen en voor den eersten graad van lager onderwijs. Gent, J. Vanderpoorten, 1901.	0.75
Van Hauwaert, P.	De Reuzen van de zee naar de natuur geschetst. Gent, J. Vanderpoorten, 1901.	0.75
Id.	Eenige merkwaardige zeedieren. Gent, J. Vanderpoorten, 1901.	0.75
Deleu, Th. en D'Hondt, L.	Landbouw- en huishouds. helen. Melkerijleergang. Gent, A. Siffer, 1901.	2.50
Lievrouw- Coopman, M.	Ous Vaderland. Teekeningen van E. Roelant, 1904. I. Van de vroegste tijden tot de XV ^e eeuw. II. Van de XV ^e tot de XX ^e eeuw. Gent, J. Vanderpoorten. (Les deux volumes réunis.)	1.00 1.00 2.00
Deschanel, Emile.	Benjamin Franklin. Vertaald naar de vierde fransche uitgave door H. Nys. Brussel, J. Lebegue en C ^{ie} .	1.50
Sevens, Th.	De slag van Kortrijk in 1502. Gent en Antwerpen, de Nederlandsche boekhandel, 1902.	0.75
Giele, J.	De stalmest en de handelsmeststoffen in de moeshovenierderij. Leuven, Van Biesen, 1904.	0.75
Olschewsky, S. en Garson, J.	Leopold II, koning der Belgen. Zijn leven en zijne regeering, bewerkt door P. Vantangendonck. (1835-1905). Brussel, Vanderlinden.	2.00
Van Acker, K. zoon,	Overzicht der Staatsinstellingen van België. Uitgave van het « Van de Ven-Herremansfonds », n ^o 4. Gent, A. Siffer, 1906.	2.00
Sevens, Th.	Ous schoone Vaderland. (21 deeltjes) Rousselaere, J. De Meester.	7.00
Lievrouw- Coopman, M.	Oom Jan (1850-1905). Gent, J. Vanderpoorten, 1906.	1.50
Devreese, I.	Slaven! Eene reeks schetsen naar het leven geteekend. Gent, A. Siffer, 1908.	1.00
Ossenblok, E.-J.	Eene reis naar de Indiën, uit het fransch vertaald. Brugge, Desclée, De Brouwer en C ^{ie} , 1905.	1.50
Brants, M.	Geschiedenis van 't onafhankelijk België door een grootvader aan zijne klein-kinderen verteld. Gent, J. Vanderpoorten, 1906.	2.00
Stinissen, Jac.	Luik, hoofdstad van het Walenland. Lier, J. Van In.	0.75
De Vuyst, P.	De maatschappelijke rol der boerin. Brussel, A. De Wit, 1907.	2.50
De Mey, Pieter.	Naar 't land der middernachtzon. Reisindrukken uit Zweden en Noorwegen. Rousselaere, J. De Meester.	12.50
Van Kerchove, Em.	Landbouwdierkunde. Schadelijke en nuttige inlandsche insecten, met voorwoord van P. De Caluwe. Gent, Ad. Hoste, 1903.	5.00
Versnick, L. en Van Overstraeten, A.	Zestig praktische en hoogst nuttige voordrachten aan boeren en boerinnen, gegeven in het Comice Herzele, van 1894 tot 1901, door eene reeks bevoegde leeraars en deskundigen. Sottegem, E. Vekeman, 1901.	5.00
Jean-Louis.	De gevloekte gast, uit het fransch vertaald door L. de Pacuw. Etterbeek, Jean-Louis, 1905.	1.00
Demeyer, F.	Reisje door Noord-Nederland. Brugge, A.-J. Witterijck-Delplace.	0.70
de Valfleury, Y.	De eerste jaren van Napoléon Bonaparte. Brugge, A.-J. Witterijck-Delplace, 1906.	2.00
Id.	De laatste jaren van Napoléon Bonaparte. Brugge, A.-J. Witterijck-Delplace, 1907.	2.00
de Vreese, I.	Nog slaven! Nieuwe reeks schetsen naar het leven geteekend. Gent, A. Siffer, 1908.	1.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Demeyer, F.	Een reisje door Ons B-lgenland. Brugge, A.-J. Witterijck-Delplace, 1907.	0.70
Van Duyse, Pr.	Lantebloemen. Gedichtjes voor kinderen. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	0.40
A.-J.-W.	Nuttige uitvindingen ten dienste van handel en nijverheid. Brugge, A.-J. Witterijck-Delp'ace.	1.00
Roudou, W.-J.	Lessen van Landbouwkunde ten gebuik der lagere scholen. 2 ^{de} uitgave. Lier, J. Van In en Cie.	0.65
Ram, Hilda	Micken Kool en andere vertellingen. Leuven, Bosmans en Van Brusselen, 1906.	0.40
Andersen, H.	Het leelijke eendvogeltje en andere vertellingen. Leuven, Bosmans en Van Brusselen, 1906.	0.40
Senden, J.-B.	Bertram en Ludwig of het gebed eener stervende moeder. Sint-Truiden, Berkmanhuis, 1904.	0.25
van Schagen, C.	De kleine schoorsteenveger en andere vertellingen. Amsterdam, J. Bekker.	0.20
Id.	Het klein kind van den speelman. Amsterdam, J. Bekker.	0.20
Id.	Het gouden pad. Amsterdam, J. Bekker.	0.40
von Schmid	Het stomme meisje. Amsterdam, J. Bekker.	0.20
***	Ons België. Zijne gebouwen. Zijne natuurschoonheden. Zijne merkwaardigheden, in beeld en schrift. Antwerpen, Van Os-De Wolf.	5.00
***	België in beeld. 86 zichten en 5 panorama's, met voorwoord en bijschriften van Frans Van Cuyck. Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel.	5.00
Sevens, Theod.	De schoonste kindergedichtjes. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	0.40
Blommaert, J.-B.	Een aangename vacantiédag. Verhaal voor kinderen. Gent, I. Vanderpoorten, 1906.	0.50
Visser, P.	Heemskerk voor Gibraltar. Geschiedkundig verhaal, geïllustreerd door H.-C. Louwerse. Alkmaar, P. Kluitman.	1.50
Troch, J.	De ziekten onzer fruitboomen. Eenige nuttige wenken ten dienste van landbouwers, boomkweekers en alle plantentiefhebbers. Gent, A. Siffer, 1907.	1.25

Deuxième supplément au catalogue arrêté au 1^{er} avril 1909.

Langue et littérature françaises.		
Bazin, R.	La Sarcelle bleue. Illustration de G. Dutriac. In 4°. Tours, A. Maue et fils.	9.00
Chalon, J.	Lisons! Fragments. choisis dans la littérature française du XIX ^e siècle. Gr. in-8°. 3 ^e édition, Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	4.00
Delattre, L.	Le Roman du chien et de l'enfant. In-8°. Bruxelles, Dechenne et Cie.	1.50
des Ombiaux, M.	Historiettes de wallonie (Un dixain). In-16. Charleroy, P. Hallet	2.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Finn J.	Tom Playfair. Traduit de l'anglais de C. Chevalier. In-8°. Bruxelles, Desclée-De Brouwer et C ^{ie} .	2.50
Id.	Perey, Wynn. Suite de Tom Playfair. Traduit de l'anglais par A. Mary. In-8°. Bruxelles, Desclée-De Brouwer et C ^{ie} .	2.50
Gael, J.	Mamédou. In-8°. Bruxelles, Rossel.	2.00
Gilbert, E.	Le Roman en France pendant le XIX ^e siècle. In-12. Ouvrage couronné par l'Académie française. — 3 ^e édition augmentée d'un chapitre inédit sur les dix dernières années du roman français. Bruxelles, A. Dewit.	3.50
Hallants, P.	La littérature française au XIX ^e siècle. Première partie : Le Romantisme (1830-1852). In-12 Nouvelle édition. Bruxelles, A. Dewit.	3.50
Langue et littérature flamandes.		
Buis, R.	Onze dichters der Heimat. Proeve van dichter. Gr. in-8°. Brussel. De Vlaamsche boekhandel.	6.00
Cauvain, H.	Max Heller. Naar het fransch door H. M. Hosemans. Gr. in 8°. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	1.25
Coremans, E.	De Nederlandsche Letterkunde in België sedert 1830. In-8°. Vertaald door Léo. J. Kryn. Brussel. De Vlaamsche boekhandel.	3.00
Haller von Ziegesar.	Rolle van Moerland Toneelspel in vijf bedrijven. Gr. in-8°. Tweede onveranderde druk. Gent, J. Vanderpoorten	2.00
Struif, J.	Uit den Kunstschat der Bakongos. Fabels, Apologen, Komische Verhalen, Novellen. Gr. in-8°. Amsterdam, C. Van Langenhuisen.	4.50
Id.	Uit den Kunstschat der Bakongos. Mythische, Historische, Didactische Verhalen, Gebruiken en Levenswijze. Gr. in-8°. Amsterdam, C. Van Langenhuisen.	4.00
X.	Gedenkboek der Nederlandsche Vakantieoergangen, gehouden te Leuven van 26 tot 31 Augustus 1907. In 8°. Leuven, De Vlaamsche drukkerij.	4.50
X.	Bloemlezing uit Guido Gezell's gedichten. In-12. Vijfde druk. Amsterdam, L. Veen	1.90
Langue et littérature anglaises.		
Grondhout, C. et Roorda, P.	Poets of the Nineteenth Century. In-8°. Groningen. P. Noordhoff.	1 fl. 30
Philosophie, morale, éducation.		
De Wulf, M.	Introduction à la Philosophie Néo-Scolastique. Gr. in-8°. Louvain, Institut supérieur de philosophie.	3.00
Gillet, P.	La virilité chrétienne. Conférences universitaires. In-8°. Bruxelles, Desclée-De Brouwer et C ^{ie} .	3.50
Id.	L'éducation du caractère. Pet. in-8°. Nouvelle édition. Bruges, Desclée-De Brouwer et C ^{ie} .	3.00
Van Tricht, R. P., S. J.	Conférences religieuses. In-8°. Namur, A. Godenne.	2.50
Id.	Causeries. 10 vol. in-8°. Namur, A. Godenne.	2.50 le volume.

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Van Wessem, H.	Ik kan kostuumnaaien. Geïllustreerd handboek voor degenen die haar kleederen en alles wat daarmee in verband staat thuis willen gereedmaken. Gr. in-8° met 938 afbeeldingen. Brussel, J. Mouwisen. Livres de lecture et de vulgarisation.	5.50
Charpentier, P.	Les microbes. In 4°. Paris, Vaibert et Nony.	10.00
Blondiau, F.	Triomphe de l'énergie morale. In-4°. Ouvrage orné de 100 gravures. Liège, Bénard.	6.00
Piéard, L.	A la louange de la nature. Aimons les arbres. Pages choisies. Préface de Émile Verhaeren. In-8°. Frameries, J. Dufrane-Priart.	5.00
Waroquiers, J.	Le bâtiment, à l'usage des architectes, géomètres, entrepreneurs, propriétaires, maîtres-maçons dessinateurs, etc. Gr. in-8°. Texte français et texte flamand. Vilvorde, chez l'auteur. 15. Nouveau Boulevard. Histoire, géographie, voyages.	5.00
Aerts, W.	Waterloo. Opérations de l'armée prussienne du Bas-Rhin pendant la campagne de Belgique en 1815 depuis la bataille de Ligny jusqu'à l'entrée en France des troupes prussiennes. Avec croquis, gravures en noir d'après des documents de l'époque, et photogravures. In-8°. Bruxelles, Spineux.	5.00
Bertrand, J.	Le Congo belge. Initiation à la colonisation nationale. In-8°. Bruxelles, De Boeck.	2.00
Blink, H.	Heerlijk Nederland : Wandelingen door oud en nieuw Nederland, met kaartjes, gekleurde en ongekleurde platen :	
Id.	Rondom de Zuiderzée. In-4°.	10.00
Id.	Langs de Rivieren. In-4°.	10.00
Id.	Het hart van Nederland. In-4°.	10.00
Id.	Boven en Beneden den Moerdijk. In-4°. Antwerpen, L. Opdebeek.	10.00
Bredel, H. et Grobler, P.	Gedenkschriften van Paul Kruger. Geautoriseerde nederlandse uitgave bewerkt door F. Rimpel. Gr. in-8°. Antwerpen, J. Van Dieren.	1.25
Brieteux, A.	Voyage en Perse, au pays du Lion et du Soleil. 1 ^{re} édition précédée d'une préface de Jules Leclercq. Gr. in-8° illustré de 60 gravures tirées hors texte et d'une carte en couleur. Bruxelles, Falk, fils.	10.00
David, D.	Les grandes abbayes d'Occident. Gr. in-4°. Bruxelles, Desclée De Brouwer et C ^{ie} .	5.50
Discailles, E.	Un diplomate belge à Paris de 1830 à 1854. (Monarchie de Juillet. Seconde République, Second Empire) 2 vol. in-4°. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	12.50
Dubreucq, R.	Le Congo belge.	2.50
Goffin, Alfred.	Les pêcheries et les poissons du Congo. Gr. in-8°, 146 illustrations. Bruxelles, V. Verteneuil et L. Desmet.	5.50
Goffin, Arnold.	Saint François d'Assise dans la légende et dans l'art primitifs italiens. Gr. in-8°. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Lebègue.	Collection nationale : Waterloo en images. Gr. in 8°. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.50
Paclot (collection).	La Suisse en images. In-folo. Album orné de 152 reproductions en similligravure et précédé d'une notice de G. Seure. Paris, Librairie mondiale.	5.00
Id.	L'Italie en images. In-folo. Album orné de 54 reproductions de pleine page en similligravure et précédé d'une notice par G. Seure. Paris, Librairie mondiale.	5.00
Rouvez, A. Th.	Cités et villes belges. Lettre-préface par Edmond Picard. In 8°. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	5.50
Stinissen J.	Van Antwerpen naar Amsterdam en andere steden in Nederland. Antwerpen, G. De Vreese.	1 10
Van Gelder, H.	Leerboek der oude geschiedenis voor de hogere klassen der gymnasia. Gr. in-8°. Groningen, J.-B. Wolters.	2 fl. 25
Van Overbergh Cyr.	Les Bangala. Collection de peuplades africaines. In-8°. Bruxelles. Aimé Schepens.	2.00
X.	Figures nationales contemporaines. Séries II et III. In-4°. Bruxelles, Librairie moderne.	5.00 la série
Mathématiques, physique, mécanique, astronomie		
Aubert, P. et Papelier, G.	Exercices d'algèbre d'analyse et de trigonométrie, à l'usage des élèves de mathématiques spéciales In 8°. Paris, Vuibert et Nony.	6.00
Gossart, E.	La grammaire des électriciens enseignée aux débutants par expériences et mesures. Tome I. Le courant continu. In-8°. Paris. Vuibert et Nony.	6.00
Preux, L.	La force et la lumière à la ferme et dans la petite industrie. In-8°. Paris, Vuibert et Nony.	2.50
Vogt, H.	Éléments de mathématiques supérieures, à l'usage des physiiciens, chimistes et ingénieurs et des élèves des facultés de sciences. Gr. in 8°. 3 ^e édition Paris, Vuibert et Nony.	12.00
Géologie, minéralogie, botanique, zoologie chimie.		
Allaëys, D	Het ijzer. In-8°. Lier, Van In et C ^{ie} .	1.50
Cavalier, J.	Leçons sur les alliages métalliques. Gr. in-8°. Paris, Vuibert et Nony.	12.00
Dutilleul, G. et Ramé, E.	Les sciences physiques et naturelles, avec leurs applications à l'agriculture, à l'industrie, à l'hygiène et à l'économie domestique. In-8°. 570 gravures. 8 planches hors texte en couleurs. Paris, Librairie Larousse.	1.50
Faideau, F. et Robin, A.	La nature en images :	
Id	La terre et l'eau. Gr. in-8°.	5.00
Id.	Plantes et Fleurs. Gr. in-8°.	4.00
Id.	L'homme et les bêtes. Gr. in-8°. Paris, Librairie Larousse.	5 75
Id.	Géologie élémentaire :	
Id.	Les phénomènes actuels, avec 150 reproductions photographiques ou figures explicatives et 25 cartes en couleurs. Gr. in-8°.	2.25

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Faideau, F. et Robin, A.	Homme et classification, avec 498 reproductions photographiques ou dessins et 3 planches en couleurs. Gr. in-8°.	2.75
Id.	L'homme et les animaux qui lui sont utiles, avec 266 reproductions photographiques ou dessins et 4 planches en couleurs. Gr. in-8°.	5.00
Id.	Botanique élémentaire. Organographie et classification, avec 383 reproductions photographiques ou dessins et 3 planches en couleurs. Gr. in-8°. Paris, Librairie Larousse.	5.00
Meunier, S.	Géologie. Ouvrage destiné aux élèves des écoles d'agriculture et de l'Institut agronomique, aux candidats à ces établissements, aux aspirants aux grades universitaires, aux agronomes, aux ingénieurs, aux industriels, aux coloniaux et aux amateurs des sciences naturelles Gr. in-8°. Paris Vuibert et Nony.	15.00
Suringar, W.	Zakflora. Handleiding tot het bepalen van de in Nederland wildgroeiende planten in aansluiting met de werken der Ned. Botanische Vereeniging. Herzien door Dr A. Garjeanne. In-12°. Negende druk met 111 figuren. Groningen, J.-B. Wolters.	2 fl. 50
Commerce.		
Ausotte, C. et Defrise, A.	Manuel pratique de correspondance commerciale et industrielle, à l'usage des écoles industrielles et commerciales, des écoles moyennes, écoles normales, athénées et collèges, des institutions préparant les jeunes gens au commerce et à l'industrie. In-8°. Dour, A. Vaubert.	2.00
De Froe, A.	England its commerce and colonies In-8°. Groningen, P. Noordhoff.	1 fl. 25
Beaux-arts.		
Montfort, L.	La composition décorative ou le dessin d'invention. Ouvrage destiné aux élèves des écoles normales et des écoles professionnelles, aux professeurs de dessin, de travaux manuels et de travaux à l'aiguille, aux instituteurs et institutrices. Petit in-fol°. Namur, Wesmael-Charlier.	6.00

Troisième supplément au catalogue arrêté au 1^{er} avril 1909.

Langue et littérature françaises.

Corneille.	Théâtre choisi illustré. 3 vol. in 8. Paris, Bibliothèque Larousse. Chaque volume.	1.50
Delattre, L.	Le Pays wallon. In 8. Bruxelles, Association des Écrivains belges (Dechenne et C ^{ie}).	5.00
Gens, E.	Récits et Esquisses d'après nature. Gr. in 8. Verviers, C. Vinche.	5.00
Molière.	Théâtre complet illustré. 2 vol. in 8. Paris, Bibliothèque Larousse. Chaque volume.	1.50
Racine.	Théâtre complet illustré. 3 vol. in 8. Paris, Bibliothèque Larousse. Chaque volume.	1.50
Van den Bosch, F.	La Littérature d'aujourd'hui.	3.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Langue et littérature flamandes.		
Alberdingk-Thym, J.	Keurblad zijden uit Nederlandsche schrijvers, met portret en facsimile van handschrift bezorgd onder toezicht van J.-F. Sterck. Gr. in 8. Aalst, De Seyn-Verhoughstraete.	2 75
Been, J.-H.	De Avonturen van een Stadhuisklerk. In 8. Amsterdam, L. Veen.	2.50
Block, J.	Bram Geurtz' avonturen. Een verhaal voor jongens. Gr. in 8. Amersfoort, Valkhoff en C ^o .	2.50
Brants, M. et Van Hauwaert, O.	Nederlandsch Leesboek voor de hogere klassen van middelbaar onderwijs. Gr. in 8. Gent, J. Vanderpoorten.	5.50
Burnett, F.	De Kleine Prinses. Naar het Engelsch. Gr. in 8. Amersfoort, Valkhoff et C ^o (<i>Pour les écoles moyennes de filles seulement.</i>) (<i>Alleen voor de middelbare meisjesscholen.</i>)	5.00
De Meyere, V.	De Roode Schavak. In 8. Aalst, De Seyn-Verhoughstraete.	2.00
Elizabeth. Mev. E.-K.-V.	Twee Vriendinnen. In 8. Amersfoort, Valkhoff en C ^o (<i>Pour les écoles moyennes de filles seulement.</i>) (<i>Alleen voor de middelbare meisjesscholen.</i>)	
Haas, A.	Groeninghe. Gr. in 8. Antwerpen, L. Opdebeek.	3.50
Kieviet, C.	Jongens van Oudt-Holland. Tweede druk. Gr. in 8. Amersfoort, Valkhoff en C ^o .	
Id.	In den Otter. Historisch verhaal uit den tijd der Fransche Overheersching. In 8. Amersfoort, Valkhoff en C ^o .	
Louwerse P.	Bloemlezing uit de duizend en één nacht. 5 ^{te} druk, met 5 platen van H.-C. Louwerse. In 8. Amsterdam, L.-J. Veen.	2.50
Naveau, V.	Uit mijn vlegeljaren. In 8. Antwerpen, Vlaamsche Boekhandel.	2.50
Rodenbach, A.	Gedichten. Volledige uitgave bezorgd en ingeleid door L. Van Puyvelde. In 8. Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel.	5 00
Tony.	Ernest Staas, advocaat. Schetsen en Beelden. In 8. Twaalfde uitgave. Amsterdam, Van Looy.	2.00
Van Droogenbroeck J. en Duflou, G.	Callewaert's groot Nederlandsch-Fransch en Fransch-Nederlandsch woordenboek inhoudende de woorden der gewone spreektaal, eene ruime keus van vaktermen ontleend aan Letteren, Kunsten, Wetenschappen, Handel en Nijverheid. Nieuwe omgewerkte en vermeerde uitgave. In-8. Brussel, Callewaert.	6.00
Van Koetsveld, C.	De haan en andere verhalen. In-8. Aalst, De Seyn-Verhoughstraete.	1.00
Vromans, M.	Keurblad zijden uit Nederlandsche schrijvers. Everhardus, J. Potgieter. Gr. in-8. Aalst, De Seyn-Verhoughstraete.	1.75
Wattez, O.	Germaansche Balladen. In-8. Amsterdam, S. Van Looy.	2.50
Langue et littérature allemandes.		
Brentano, C.	Vertelsel van Gokkel en Hinkel uit het Duitsch vertaald door Stijn-Streuvels. Gr. in-8. Amsterdam, L. J. Veen.	2.00
Loiseau, Senil et Wolfromm.	Erzählende Prosa. Moreceaux choisis de prose allemande extraits de nouvelles et romans, 2 ^e édition. In-12.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Philosophie.		
De Wulf, M.	Histoire de la Philosophie en Belgique, avec 18 planches hors texte. Gr. in-8. Bruxelles, A. Dewit.	7.50
Mercier, D., Nys, D., Arendt, A. et De Wulf, M.	Traité élémentaire de philosophie à l'usage des classes. 2 ^e édition. In-8. Tome I. Introduction et notions préliminaires, par D. Mercier; Cosmologie, par D. Nys; Psychologie, Critériologie. Ontologie, par D. Mercier. Tome II. Théodicée; Logique par D. Mercier; Philosophie morale, par A. Arendt; Histoire de la philosophie, par M. De Wulf; Vocabulaire, par G. Simons; Thèses. — Louvain, Institut supérieur de philosophie.	8.00
Livres de lecture et de vulgarisation.		
Bailly, A.	Les Gaulois courageux. César en Belgique. In-8. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.00
Leroy, A.	Nos fils et nos filles en voyage. Préface de M. E. Bouty. In-8. Paris, Vuibert et Nony.	4.00
Willame, G.	Causeries nivelloises. Gr. in-8. Nivelles, L. Havaux-Houdart.	1.25
Histoire. géographie, voyages		
Aymès, N.	La France de Louis XIII. In-8. Paris, Nouvelle librairie nationale.	5.50
De Moussac, E.	L'Angleterre depuis son origine jusqu'à nos jours. In-4. Tours, A. Mame et fils.	5.75
Guiraud, P.	Lectures historiques Histoire grecque. La vie privée et la vie publique des Grecs. 4 ^e édition. In-8. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Kurth, G.	La cité de Liège au moyen âge. 3 vol. In-8. Bruxelles, A. Dewit.	15.00
Lallemand, A.	La lutte des États de Liège contre la Maison de Bourgogne. 1390-1492. In-8. Bruxelles, A. De Boeck.	2.50
Liebrechts, Ch.	Souvenirs d'Afrique. Congo, Léopoldville, Bolobo. Équateur (1883-1889). In-8. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	4.00
Malet, A.	Le moyen âge et le commencement des temps modernes. 4 ^e édition revue. In-8. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Id.	Les temps modernes. In-8. Ouvrage illustré de 171 gravures d'après les documents et de 28 cartes et plans. 4 ^e édition revue. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.50
Id.	L'époque contemporaine. In-8. 3 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	4.00
Mazé, J.	La défense de Paris. (Armées du Nord, des Vosges et de l'Est; Siège de Paris). Gr. in-4. Tours, A. Mame et fils.	7.00
Monthaye, et Germain, A.	Notre dynastie. In-4. Bruxelles, E. Rossel.	4.00
Rahir, E.	Merveilles souterraines de la Belgique. In-8. 112 photographies et dessins. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	5.50
Schrader, F. et Gallouédec, L.	Les principales Puissances du Monde. (Classe de philosophie et mathématiques). In-8. 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	4.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Schrader, F. et Gallouédec, L.	Géographie générale (Classe de seconde) In 8. 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.50
Id.	Géographie de l'Asie, de l'Insulinde et de l'Afrique (Classe de cinquième). In 8. 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Id.	Géographie générale. Amérique, Australie (Classe de sixième). In 8. 6 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Id	Enseignement secondaire des jeunes filles : Première année : Afrique, Océanie, Amérique. In 8. Deuxième année : Europe, Asie. In 8. Quatrième année : Géographie générale In 8. Paris, Hachette et C ^{ie} . (<i>Pour les écoles moyennes de filles seulement.</i>) (<i>Alleen voor de middelbare meisjesscholen.</i>)	2.50 2.50 5.50
Wangermée, E.	Grands Lacs africains et Katanga. Souvenirs de voyages. In 8. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie}	4.00
X	Notre Colonie. Le Congo belge. In 4. Nouvelle édition. Bruxelles, A. De Boeck	3.50
Mathématiques, Physique, Mécanique		
Aubert, P. et Papelier, G.	Exercices d'algèbre, d'analyse et de trigonométrie. Tome II, à l'usage des élèves de mathématiques spéciales (2 ^e année). In 8. Paris Vuibert et Nony.	6.00
Ferval, H.	Eléments de trigonométrie contenant 556 exercices et problèmes. In 8. 4 ^e édition revue. Paris, Hachette et C ^{ie} .	2.50
Gay, J.	Lectures scientifiques. Extraits de mémoires originaux d'études sur la science et les savants. Physique et Chimie. In 8. 2 ^e édition refondue. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Guillaume, C.	Initiation à la mécanique. In 8. Avec 50 figures dans le texte. 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	2.00
Rouvert, C. et Ratinet, A.	Nouvelles tables de logarithmes à cinq décimales. I. Division centésimale. II. Division sexagésimale. In 8. 8 ^e édition.	2.50
Commerce.		
Thomas, A.	Précis d'un cours de comptabilité, donné en présence de MM. les Magistrats du Tribunal de première instance de Liège. Gr. in 8. Liège, H. Dessain.	5.00
Wachmann, D.	Der moderne Kaufmann. Praktisches Lesebuch für Handelsschulen und Kontiergehilfen mit besonderer Berücksichtigung des deutschen Wortschatzes für Ausländer. In 8. Amsterdam, Bureau Scriba.	1 fl.
Wachmann, D. en Zijnen, J.	De moderne Koopman. Praktisch Leesboek ter inleiding in algemeene Handelskennis. 2 ^e druk. In 8. Amsterdam, Bureau Scriba.	1 fl.
Chimie.		
Blouet, M	Nouvelles manipulations de chimie. Exercices pratiques correspondant au nouveau précis de chimie de MM. Joly et Lespiau. In 12. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Darzens, G.	Initiation chimique. In 8. Ouvrage orné de 31 gravures. Paris, Hachette et C ^{ie} .	2.00
Joly, A. et Lespiau, R.	Nouveau précis de chimie (Notation atomique). Classe de Lettres. In 12. 3 ^e édition revue. Paris, Hachette et C ^{ie} .	4.00
Id.	Nouveau précis de chimie (Notation atomique) Troisième fascicule. Mathématiques élémentaires. In 12. Paris, Hachette et C ^{ie} .	4.00
Beaux-Arts		
De Bosschère J.	Collection des grands artistes des Pays-Bas. La sculpture anversoise aux XV ^e et XVI ^e siècles. In 8. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	3.50
Germain, A.	Collection des grands artistes des Pays-Bas Les Néerlandais en Bourgogne. In 8. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	3.50

Quatrième supplément au catalogue arrêté au 1^{er} avril 1909.

Antiquité classique.		
Geerebaert, A., S.J.	Het verklaren der oude schrijvers in de Humaniora. Toepassing op de Jeneis. Lezingen gehouden op de Nederlandsche vacantielcergangen te Leuven. In 8. Leuven. Keurboekerij, 1909.	2.00
Id	Horatius' Liedichten. Lezingen gehouden op de Nederlandsche vacantielcergangen te Leuven. In 8. Leuven, Keurboekerij, 1910.	2.00
Littérature française.		
Chot, J. et Dethier, R.	Histoire des lettres françaises de Belgique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Préface de Paul Adam. Avec de nombreuses illustrations. Gr. in 8. Charleroi, D. Hallet, 1910.	4.50
Des Granges, C. M.	Histoire de la Littérature française à l'usage des aspirants et aspirantes au baccalauréat et au brevet supérieur des élèves des lycées et collèges, etc. In 12. Paris, A. Hatier, 1910.	4.00
Littérature néerlandaise		
Coopman, Th. et Scharpé, L.	Geschiedenis der vlaamsche Letterkunde. Gr. in 8. Antwerpen, L.-H. Smeding, 1910.	7.50
Morale. — Éducation.		
Gillet, P.	L'Éducation du cœur. In 12. Bruges, Desclée-De Brouwer et C ^{ie} , 1911 (Pour les élèves de la Rhétorique seulement.)	3.50
Livre de lecture et de vulgarisation		
De Kinder, C.	De wonderlijke lotgevallen van Jan zonder Vrees. Een XV ^e eeuwse vertelling. Pontteekeningen van Emiel Walravens. Gr. in 8. Antwerpen, L. Opdebeek, 1910.	2.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Physique.		
Gossart, E.	La Grammaire des électriciens enseignée aux débutants par expériences et mesures. Tome II Le courant alternatif suivi d'un résumé d'un cours de télégraphie sans fil. In 8. Paris, Vuibert, 1910.	6.00
Géologie, Botanique, Zoologie, Chimie.		
Geerts, J.-M.	Leerboek der plantkunde. Tomes I et II. In 8. Geïllustreerd met 425 figuren. Groningen, J.-B. Wolters, 1910.	5.20 fl.
Kok, J.	Handleiding bij het onderwijs aan Land- en Tuinbouw-winterkursussen. I. Plantkunde. II. Scheikunde. III. Bemestingsleer. IV. Kennis van den grond. V. Dierkunde. VI. Veevoeding. In 8. Groningen, J.-B. Wolters, 1910.	5.00 fl.
Van Pesch, J.-B.	Leerboek der Dierkunde. Geïllustreerd met 264 figuren. T. II. In 8. Groningen, J.-B. Wolters, 1910.	2.50 fl.
Droit. — Commerce.		
Orban, O.	Principes généraux du droit. Éléments de sciences juridiques à l'usage des gens d'affaires, des étudiants et des professeurs de commerce. In 8. Bruxelles, A. Dewit, 1910.	1.00
Beaux-arts.		
Hellens, F.	Collection des grands artistes des Pays-Bas. Gérard Terborch. In 8, Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1911.	5.50

CLXVI

Catalogue des ouvrages classiques dont le Gouvernement a, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements soumis au régime des lois organiques de l'enseignement moyen.

SIXIÈME SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DE 1907.

A. — Ouvrages dont l'emploi est autorisé.

Les ouvrages classiques portés au catalogue de 1907, sous les rubriques et les numéros indiqués ci-après, ayant fait l'objet d'un nouvel examen, sont *maintenus au catalogue pour une période de quatre années scolaires, à partir du 1^{er} octobre 1910.*

Langue flamande.	Bauwens (P.), S. J. N° 138 (5 ^e édition). Coppé (H.), N° 134 (6 ^e édition). Melon (J.), N° 189 (2 ^e édition).
Histoire.	Vander Linden (H.), N° 357 (2 ^e édition).
Sciences commerciales.	Leroy (L.), N° 424 (43 ^e édition).
Arithmétique.	Delyille (E.), N° 437 (15 ^e édition).

B. — Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.

Musique.	Aerts (F.), N°s 569 et 570. Mercier (V.), N°s 584 et 585.
----------	--

N. B. — MM. les chefs des établissements d'enseignement moyen sont priés de mettre leur exemplaire du catalogue de 1907 en concordance avec les décisions indiquées sous les litt. A et B de la présente liste.

C. — Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les quatre années scolaires 1910-1911, 1911-1912, 1912-1913 et 1913-1914.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent
----------------------	---------------------	-------	---

Langue latine.

Waltzing (J.)	Octavius de M. Minucius Félix. Partie du maître.	5.00	Établissements du degré supérieur.
	Partie de l'élève. Edition A : Introduction, texte et commen- taire. Bruxelles, Desclée, De Brouwer et C ^{ie} , 1909.	3.00	

Langue flamande.

Senden (G.) et Adriaensen (R.)	Leesboek voor de volksschool. Inzonderheid voor de leerlin- gen die het nederlandsch als tweede taal aanleeren.		Établissements du degré inférieur de la région wallonne (garçons et filles).
	Eerste stukje.	0.45	
	Tweede stukje.	0.60	
	Derde stukje. Turnhout. Ch. Wagemans.	1.00	

Langue allemande.

Guillain (J.)	Uebungsbuch zur deutschen Grammatik, auf grund der an- schauungsmethode. Bruxelles, A. De Boeck, 1909.	2.25	Établissements du degré sup. et établis- sements du degré inf. (garçons et filles).
Van Herp (J.)	Lehrbuch für den ersten Un- terricht im Deutschen. zum gebrauche für die Schüler der Belgischen Mittelschulen. Zweite auflage mit zahlreichen anschauungsbildern. Lier, J. Van In, 1909.	1.40	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
----------------------	----------------------	-------	--

Histoire.

Vander Linden (H.)	Handboek van Belgische geschiedenis, met een voorbericht van H. Pirenne. Vertaling van E. De Neef :		Id.
	I. Middeleeuwen (met chronologische lijsten en eene groote kaart van de Nederlanden op het einde van de 14 ^{de} eeuw).	2.00	
	II. Nieuwe tijden (met chronologische lijsten). Brussel, H. Lamertin, 1909.	2.00	

Sciences commerciales

Sobry (J.) et Eeckels (J.)	Commerce et comptabilité, à l'usage des trois classes supérieures des athénées royaux, des sections commerciales des écoles moyennes et des écoles de commerce. Anvers, Vve J. Van Ishoven, 1909.	7.00	Établissements du degré supérieur et sections commerciales annexées aux établissements du degré inférieur (garçons et filles).
-------------------------------	---	------	--

Arithmétique.

Delville (E.)	Leçons d'arithmétique élémentaire. 43 ^e édition, à l'usage spécial des écoles moyennes. Tournai. Vasseur - Delmée. 1900.	2.00	Établissements du degré inférieur (garçons et filles).
Gos (Th.) et Philippens (M.)	Leergang van theoretische en practische rekenkunde. Cours d'arithmétique théorique et pratique, à l'usage des classes de 7 ^e et de 6 ^e des athénées et des collèges. Hasselt, M. Cleysens, 1900.	2.75	Établissements du degré supérieur et établissements du degré inférieur (garçons et filles).

D. — Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.**Langue allemande.**

Marchand (L.)	La méthode intuitive. Deutsches Lehrbuch. Allemand. Première année. Paris, Librairie Larousse.	2.75	Établissements du degré supérieur et établissements du degré inférieur (garçons et filles).
---------------	--	------	---

Histoire.

Discailles (E.)	Un diplomate belge à Paris de 1830 à 1864. Monarchie de juillet, Seconde République. Second Empire. 2 vol. in-4. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	12.50	Id.
-----------------	--	-------	-----

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	----------------------	-------	--

Géographie.

Goffart (F.)	Le Congo physique, politique et économique. 2 ^e édition, revue et mise à jour par G. Morisens. Bruxelles, Miché et Thron, 1908.	7.50	Établissements du degré supérieur et établissements du degré inférieur (garçons et filles).
--------------	--	------	---

Ethnographie.

Van Overbergh (C.) et De Jonghe (E.)	Collection de monographies ethnographiques :		Id.
	Tome I. Les Bangala (État indépendant du Congo). Gr. in-8. Bruxelles, A. De Wit, 1907.	10.00	
Id.	Tome II. Les Mayombe (État indépendant du Congo). Gr. in-8. Bruxelles, A. De Wit, 1907.	10.00	
Van Overbergh (C.)	Tome III. Les Basonge (État indépendant du Congo). Gr. in-8. Bruxelles, A. De Wit, 1908.	10.00	
Van Overbergh (C.) et De Jonghe (E.)	Tome IV. Les Mangbetu (Congo belge). Gr. in-8. Bruxelles A. De Wit, 1909.	10.00	

Géographie économique.

de Bray (A.)	Les installations maritimes comparées des ports de Liverpool et d'Anvers. Ouvrage orné de 4 planches et 10 gravures. Bruxelles, J. Polleunis.	5 50	Id.
--------------	---	------	-----

Sciences commerciales.

Bakker (G.)	Handelsonderwijs English commercial vocabulary. Terminology and phraseology for the use of students of commercial english. Parmerend, J. Muuses, 1909.		Id.
-------------	--	--	-----

Arithmétique.

Merlot (P.) et Dumont (P.)	Enseignement moyen, normal et industriel. — Recueil de 3 100 problèmes pratiques précédés de notices explicatives sur les métiers les professions, les industries, les relations commerciales, l'agriculture, l'expansion mondiale et coloniale. Préface de M. O. Orban. Ouvrage orné de 217 figures. 1 ^{re} édition. Verviers, A. Hermann, 1909.	2.75	Signalé tout particulièrement aux professeurs des établissements du degré supérieur et du degré inférieur (garçons et filles).
-------------------------------	--	------	--

NOMS DES AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Enseignement agricole.			
De Vuyst (P.)	L'enseignement agricole et ses méthodes : I. Enseignement agricole général. II. Enseignement agricole professionnel. III. Moyens divers de vulgarisation. Bruxelles, A. De Wit, 1909.	3.00	Établissements du degré inférieur.
Musique.			
Aerts (F.)	Écrin lyrique du jeune âge contenant : 1 ^{re} livraison : 22 chants à 1 voix avec accompagnement de piano; 2 ^e livraison : 18 chants à 2 voix et 2 chants à 3 voix. Bruxelles, A. Crauz.	2.50	Établissements du degré supérieur et établissements du degré inférieur (garçons et filles).
Id.	Abécédaire musical par demandes et réponses, avec tableaux intuitifs à l'usage des commentants. Nouvelle édition revue et corrigée. Bruxelles, Schott.	1.00	Id.
Mennekens (J.)	Zingende Jeugd. Een Bundeltje schoolliederden. Gedicht op Nederlandsche en Duitsche volksmelodiën. Antwerpen, L. Opdebeck.		Id.
Mercier (V)	Solfège avec paroles renfermant 40 chants d'école à une ou à deux voix rangés dans un ordre progressif. Bruxelles, A. Crauz, 1903.	1.50	Id.
Id.	Vingt deux mélodies à 1, 2 et à 3 voix pour chant et piano, destinées aux écoles de musique, aux maisons d'éducation et aux écoles. Bruxelles, Scott, 1905.	1.30	Id.

E. — Moyens matériels d'enseignement

Planches murales de la Société de gymnastique du Danemark, à l'usage de l'enseignement de la gymnastique, du perfectionnement des gymnastes, des conférences, etc. Copenhague. H. Hagerups.	3.75 la série de 10 planches.	Établissements du degré supérieur et établissements du degré inférieur (garçons et filles).
--	--	---

SEPTIÈME SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DE 1907.**A. — Ouvrages dont l'emploi est autorisé.**

Les ouvrages classiques portés au catalogue de 1907, sous les rubriques et les numéros indiqués ci-après, ayant fait l'objet d'un nouvel examen, sont *maintenus au catalogue* ;

A. Pour une période de quatre années scolaires, à partir du 1^{er} octobre 1910.

Langue latine.	Benoist, E. et Goelzer, H. N. 26 (5 ^e édition). Delbœuf, J. et Yserentant, P. N. 30 (6 ^e édition).
Langue française	Procès, E., S. J. N. 108 (Quatrième et Troisième, 4 ^e édition. — Seconde, 4 ^e édition). Salmon, A. et Nicaise, M. N. 113 (3 ^e édition).
Langue flamande.	(Callewaert), Van Droogenbroeck, J. et Duflou, G. N. 144 (nouvelle édition 1909). Claes, D. N. 146 (5 ^e édition). Duqué, J. N. 167 (4 ^e édition) et 168 (3 ^e édition). Tack, P. N. 217 (2 ^e édition).
Arithmétique.	Gelin, E. N. 439 (9 ^e édition). Ouvrage autorisé et recommandé.
Sciences naturelles	Sterckx, R. N. 535 (Troisième année, garçons, 3 ^e édition).

B. Pour une période de deux années scolaires, à partir du 1^{er} octobre 1910.

Géographie.	Jacquemin, H. (2 ^e édition). Voir page 3 du premier supplément du catalogue de 1907.
Géométrie.	Cambier, A. N. 462. (Édition de 1910, revue et complétée par Lambot, O.). — Autorisé et non recommandé.

C. Pour l'année scolaire 1910-1911,

Algèbre.	Maingie, J. N. 460 (4 ^e édition).
----------	--

B. — Ouvrage à biffer du catalogue de 1907.

Langue française.	Stals, R. N. 118.
-------------------	-------------------

N. B. — MM. les chefs des établissements d'enseignement moyen sont priés de mettre leur exemplaire du catalogue de 1907 en concordance avec les décisions indiquées sous les litt. A, B et C de la présente liste.

C. — Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les quatre années scolaires 1910-1911, 1911-1912, 1912-1913 et 1913-1914.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Grégoire, A.	Langue grecque. L'Iliade d'Homère. Chant I. Liège, H. Dessain, 1910.	0.50	Établissements du degré supérieur.
Racine.	Langue française. Britannicus. Tragédie. Nouvelle édition avec une méthode sui- vie de lecture expliquée, avec un commentaire classé, sim- plifié et modernisé, suivie de Britannicus par l'image. (Illus- trations documentaires), par P. Crouzet. Bruxelles, A. Dewit.	1.00	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^e degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Molière.	Les Précieuses ridicules. Comédie. Nouvelle édition avec une méthode suivie de lecture expliquée, avec un commentaire classé, simplifié et modernisé, suivie des Précieuses ridicules par l'image (Illustrations documentaires), par P. Crouzet. Bruxelles, A. Dewit.	1.00	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^e degré
Id.	Les Femmes savantes. Comédie. Nouvelle édition avec une méthode suivie de lecture expliquée, avec un commentaire classé, simplifié et modernisé, suivie des Femmes savantes par l'image. (Illustrations documentaires), par P. Crouzet. Bruxelles, A. Dewit.	1.00	Id.
Corneille.	Le Cid. Tragédie. Nouvelle édition avec une méthode suivie de lecture expliquée, avec un commentaire classé, simplifié et modernisé, suivie du Cid par l'image. (Illustrations documentaires), par P. Crouzet. Bruxelles, A. Dewit, 1910.	1.00	Id.
Crouzet, P., Berthet, G. et Galliot, M.	Grammaire française simple et complète pour toutes les classes (garçons et filles). Bruxelles, A. Dewit, 1909.	2.50	Sections normales moyennes.
Langue flamande.			
Allegaert, E. en Abeele, H.	Beknopte Nederlandsche spraakkunst voor de lagere school, de voorbereidende afdelingen van middelbare scholen en de laagste klassen van inrichtingen voor middelbaar onderwijs. Tienen, Verheyen, 1909.	0.95	Établissements du 1 ^{er} degré, classes inférieures et établissements du 2 ^e degré, de la région flamande.
Id.	Oefeningen bij de Beknopte Nederlandsche spraakkunst. Tienen, Verheyen, 1909.	0.95	Id.
Brants, M., en Van Hauwaert, O.	Nederlandsch Leesboek voor de hogere klassen van middelbaar en normaal onderwijs. Gent, J. Vanderpoorten.	5.50	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^e degré.
Langue allemande.			
Kühn, R.	Leitfaden für den Unterricht in der Deutschen Sprache nach den Grundsätzen der direkten methode mit grammatikalischen wiederholungs-Tabellen für den Schüler. Elementar-Kursus. Gent, A. Hoste, 1909.	2.75	Id.
Olschewsky, S.	La grammaire allemande résumée. Bruxelles. Vanderlinden, 1909.	1.50	Id.
Histoire.			
Savelberg, C.	Syllabus de l'histoire universelle contemporaine. 3 ^e édition. Bruxelles. A. Dewit.	2.50	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Géographie.			
Roland, J. et Duchesne, E.	Algemeene Atlas der natuurkundige en staatkundige aardrijkskunde ten gebruike bij het middelbaar en normaal onderwijs. Namen, Wesmael-Charlier, 1910.	6.00	Etablissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Steenackers, E.	Le Congo belge. Cours de géographie physique, politique, économique et historique, destiné à l'enseignement moyen. 1 ^{re} édition. Bruxelles, A. Dewit, 1909.	1.50	Id.
Arithmétique.			
Bouvard, C. et Rattinet, A.	Nouvelles tables de logarithmes à cinq décimales. Table numérique Tables trigonométriques. I. Division centésimale. II. Division sexagésimale. 8 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{re} , 1908.	2.50	Id.
Duhaut, O.	Traité d'arithmétique élémentaire : Tome I, rédigé en vue de l'enseignement normal primaire et de l'enseignement moyen suivi d'un recueil méthodique d'explications. 8 ^e édition revue. Tome II, progressions, logarithmes, formes géométriques. 8 ^e édition, revue. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1909.	2.75 1.00	Sections normales moyennes.
Géométrie.			
Dalle, A. et De Waele, C.	Cours de géométrie à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal Géométrie plane. 2 ^e édition. Géométrie dans l'espace. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1908.	2.75 2.50	Autorisé pour les années scolaires 1910-1911 et 1911-1912, dans les établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Chimie.			
Joly, A. et Lespieau.	Nouveau précis de chimie. (Notation atomique). Classes de Lettres. 3 ^e édition, revue. Paris, Hachette et C ^{re} , 1907.	4.00	Etablissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Id.	Idem. 3 ^e fascicule. Mathématiques élémentaires. Paris, Hachette et C ^{re} , 1917.	4.00	Id.

D. — Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.

Langue latine.			
Crouzet, P. et Berthet, G.	Textes latins faciles illustrés (Classes de sixième et de cinquième), 52 illustrations commentées d'après les œuvres d'art anciennes et modernes et un lexique. Bruxelles, A. Dewit, 1909.	2.20	Etablissements du 1 ^{er} degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent
Langue française.			
Crouzet, P., Berthet G et Galliot, M.	Grammaire française simple et complète pour toutes les classes garçons et filles). Bruxelles, A. Dewit, 1909.	2 50	Etablissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Histoire.			
Guibaud, P.	Lectures historiques. Histoire grecque. La vie privée et la vie publique des Grecs. 4 ^e édi- tion. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1906.	5 00	Id.
Id.	Lectures historiques. Histoire romaine. La vie privée et la vie publique des Romains 3 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	5.00	Id.
Mariéjol, J	Lectures historiques. Histoire du moyen âge et des temps mo- dernes, 1270-1610 3 ^e édition, revue. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1906.	5.00	Id.
Géographie.			
Maurette, F.	Résumé aide-mémoire. Géogra- phie des principales puissan- ces. Philosophie. Mathématis- ques. Baccalauréat. 2 ^e édition.	1.50	Id.
Schrader, F. et Gallouédec, L.	Atlas classique de géographie ancienne et moderne. Paris, Hachette et C ^{ie} .	7.50	Id.
Id.	Les principales Puissances du monde (Classe de philosophie).	4.00	Id.
Id.	Géographie générale (Classe de seconde). 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	3 50	Id.
Id.	Géographie de l'Europe (Classe de quatrième). 3 ^e édition.	3.00	Id.
Id.	Géographie de l'Asie, de l'Insu- linde et de l'Afrique (Classe de cinquième). 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	3.00	Id.
Id.	Géographie générale Amérique, Australie (Classe de sixième). 6 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	3.00	Id.
Id	Enseignement secondaire de jeunes filles :		Id.
	Première année : Afrique, Océa- nie, Amérique.	2.50	
	Deuxième année : Europe, Asie.	2.50	
	Quatrième année : Géographie générale. Paris, Hachette et C ^{ie} .	3.50	
Sciences commerciales.			
Thomas, A.	Précis d'un cours de comptabi- lité. Liège, H. Dessain.	5.00	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Wachmann, D.	Der moderne Kaufmann. Praktisches Lesebuch für Handelsschulen und Kontorgehilfen. Amsterdam, Bureau Scriba.	1 fl.	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Wachmann, D. et Zynen.	De moderne Koopman. Practisch leesboek ter inleiding in algemeene handelskennis. 2 ^e druk. Amsterdam, Bureau Scriba.	1 fl.	Id.
Trigonométrie.			
Ferval, H.	Éléments de trigonométrie contenant 536 exercices et problèmes. 2 ^e cycle. 4 ^e édition, revue. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	2.50	Id.
Chimie.			
Blouet, M.	Nouvelles manipulations de chimie. Exercices pratiques correspondant au nouveau Précis de chimie de MM. Jolly et Lespiau. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1907.	3.50	Id.

E — Ouvrages recommandés pour les bibliothèques.

Trigonométrie.			
Ferval, H.	Éléments de trigonométrie contenant 536 exercices et problèmes. 2 ^e cycle. 4 ^e édition, revue. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	2.50	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Physique et chimie.			
Blouet, M.	Nouvelles manipulations de chimie. Exercices pratiques correspondant au nouveau Précis de chimie de MM. Jolly et Lespiau. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1907.	3.50	Id.
Gay, J.	Lectures scientifiques. Physique et Chimie. 2 ^e édition.	5.00	Établissements du 1 ^{er} degré.

HUITIÈME SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DE 1907.

A. — Ouvrages dont l'emploi est autorisé.

Les ouvrages classiques portés au catalogue de 1907, sous les rubriques et les numéros ci-après, ayant fait l'objet d'un nouvel examen, *sont maintenus au catalogue* pour une période de quatre années scolaires à partir du 1^{er} octobre 1911.

Langue latine.	Van de Vorst (Ch.), S. J. N° 37 (7 ^e édition).
Langue française.	Delheusy (S.), N° 83 (édition de 1906). Bardiaux (L.) et Gallet (R.), N° 67 (4 ^e édition) et N° 68 (édition de 1909). Gaspard (H.), N° 89 (3 ^e édition). Loise (F.), N° 98 (édition de 1910). Procès (E.), IV. Rhétorique, N° 108. Rouche (L. et C.), N° 112 (4 ^e édition, 1911).

Langue flamande.	Allegaert (E.) et Abeele (H.), N° 133 (édition de 1907). Bauwens (P.), S. J. N° 136 (2 ^e édition). Bauwens (P.), S. J. N° 138. Eerste deel voor mindergevoerde leerlingen (Nevende omgewerkte uitgave 1910, en Derde deel voor leerlingen der Poesis (Vijfde omgewerkte uitgave). Burvenich (A.), N° 143 (Vierde omgewerkte druk.
Langue allemande.	Bourg (P.), N° 244 (édition de 1907 dont l'emploi est autorisé dans tous les établissements du 1 ^{er} et du 2 ^e degré). Lepoint (E.), N° 268 (Fünfzehnte Auflage). Rivière (H.), N° 274 (édition de 1906).
Langue anglaise.	Bielen (A.), N° 285 (Derde uitgave). Burvenich (A.), N° 266 (4 th edition). Timmerman (C.), First series Fourth edition. Second series—Second edition (voir <i>Second supplément</i> du catalogue de 1907).
Histoire.	Dumont (A.), S. J. N° 313 (3 ^e édition). Roland (J.) et Duchesne (E.), N. 340 sous le titre de : Cours d'histoire à l'usage de l'enseignement moyen : 1 ^{er} Histoire universelle. Première partie. Antiquité et moyen âge jusqu'aux croisades. 2 ^e Histoire de Belgique. Troisième partie destinée à la troisième année d'études des écoles moyennes et à la quatrième des athénées et collèges. Namur. A. Wesmael-Charlier, 1910.
Géographie.	Roland (J.) et Duchesne (E.), N° 403 (édition de 1910.)
Sciences commerciales.	Bertrand (A.), N° 415 (2 ^e édition). Dolhen (D.), N° 419 (3 ^e édition). Klompers (Th. et Fagnart (E.), N° 422 (2 ^e édition). Sobry (J.), N° 428 (4 ^e édition).
Arithmétique.	Maingie (J.), N° 446 (9 ^e édition).
Algèbre.	Colart (E.), N° 432 (5 ^e édition).
Géométrie descriptive.	Croné (F.), N° 473 (2 ^e édition) et N° 474 (4 ^e édition).
Zoologie.	Terfve (O.), N° 517 (4 ^e édition).
Ouvrages portant sur plusieurs branches des sciences physiques et naturelles.	Sterckx (R.), N° 535 (2 ^e année, 3 ^e édition) et N° 537 (3 ^e édition). Terfve (O.) et Picalausa (O.), vertaald door Wanters (A.), N° 543. (Eerste jaar. Nieuwe uitgave, 1909).
Musique.	Bogaert (R.), N° 574 (2 ^e édition), N° 575 (4 ^e édition) et N° 576 (1 ^{re} édition).

B. — Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.

Français	Sody, E. N° 116.
Allemand	Bourg, P. N° 243.

N. B. — MM. les chefs des établissements d'enseignement moyen sont priés de mettre leur exemplaire du catalogue de 1907 en concordance avec les décisions indiquées sous les litt. A, B et C de la présente liste

C. — Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les quatre années scolaires 1911-1912, 1912-1913, 1913-1914 et 1914-1915.

NOMS DES AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Langue grecque			
Deltombe, E.	Sophocle, Ajax. Liège, H. Des- sain, 1910.	0 60	Établissements du degré supérieur.
Koenen, M. et Van Anrooy, J.	Klassiek Handwoordenboekje, bevattende de verklaring van eigennamen uit het gebied der Grieksche en Romeinsche mythologie, aardrijkskunde en geschiedenis. Met een lijstje van namen uit de Noordsche mythologie, door E. Epkema. Tweede herziene druk. Gro- ningen, J.-B. Wolters, 1909.	0.65 fl.	Id.
Langue latine.			
Cronzet, P.	Grammaire latine simple et com- plète pour toutes les classes (1 ^r et 2 ^e cycles) de l'enseigne- ment secondaire. 8 ^e édition Bruxelles, A. Dewit.	2.00	Id.
Langue française.			
Des Granges, Ch.	Histoire de la littérature fran- çaise à l'usage des aspirants et aspirantes au baccalauréat et au brevet supérieur, des élèves des lycées et des collèges de garçons et de filles (1 ^r , 2 ^e , 3 ^e), des élèves des écoles nor- males, etc. Édition de 1910. Paris, A. Hatier.	4.00	Sections normales moyennes.
Thémelin, J.	La morale pratique Résumés de conférences destinés aux élèves des classes supérieures des écoles moyennes, des classes moyennes des athénées, des écoles normales et des écoles régimentaires. Édition de 1910. Gand, F. Vanderpoorten.	1 00	Sections moyennes des établissements du se- cond degré.
Ulrix, E.	Grammaire classique de la lan- gue française contemporaine. Édition de 1909. Tongres, F. Vranken-Dommershausen.	2.00	Établissements des deux degrés
Id.	Exercices français en rapport avec la grammaire classique de la langue française contem- poraine. Édition de 1910. Tou- gres, Collée.	1.50	Id.
Langue flamande.			
Bauwens, P. Ev., S. J.	Zuid en Noord. Eene bloemlezing uit de beste Zuid- en Noordne- derlandsche schrijvers. Vierde deel voor leerlingen der Rhe- torica. Vijfde omgewerkte uit- gave. Drukkerij S. Augustinus, Desclée, De Brouwere en Co.		Établissements du pre- mier degré.
Kooistra, J.	Zedelijke opvoeding. Zesde, veel vermeerderde druk. Gronin- gen. J.-B. Wolters.	2.50 fl.	Sections normales moyennes
Lecontere, C.	Wolff en Deken. Historie van den heer Willem Leevend. Een veertigtal brieven met inlei- dingen aanteekeningen. Leu- ven. Ch. Peeters. 1910.	2.50	Classes supérieures des établissements du pre- mier degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Mortier, R., S. J.	Handleiding bij de taalkundige ontleding Rousselare, J. De Meester, 1910.	1.00	Établissements des deux degrés.
Poelhekke, M.	Taalbloei. Letterkundig leesboek voor H. B. S., Gymnasia. kweek- en normaalscholen. I. 1909. II. Tweede deel, 1909. Groningen, J.-B. Wolters.	1.50 en 1.90 fl.	Classes supérieures des établissements du 1 ^{er} degré et sections normales moyennes.
Id.	Woordkunst. Leerboek tot het bijbrengen van inzicht in Letterkundige verschijnselen. Groningen, J.-B. Wolters, 1909.	1.75 fl.	Id.
Langue allemande.			
Kahn, E. et Meneau, F.	Übungsbuch zur deutschen Grammatik. I. Teil (für mittlere Klassen) 3 ^e édition. II. Teil : Wortbildung und Takleure. 2 ^e édition Paris, H. Didier et Bruxelles, A. Dewit.	2.50	Classes inférieures des établissements du 1 ^{er} degré et des établissements du 2 ^d degré.
Lepointe, E. et Moulet, A.	Deutsche Blätter. Eine Auswahl für Quarta (4 ^a) u. Tertia (3 ^a) Prima (1 ^a B und D) (II ^e Sprache). Zweite Auflage. Paris, A. Picard.	3.50	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Meneau, F.	Wilhelm Tell. Ein Schauspiel in fünf Aufzügen von Schiller. Paris, H. Didier, 1910 et Bruxelles, A. Dewit.	1.00	Classes supérieures des établissements du 1 ^{er} degré.
Meneau, F. et Wolfromm, A.	Erstes Elementarbuch für Junge Anfänger (Classes de neuvième et de huitième des Lycées. 3 ^e édition Paris, H. Didier et Bruxelles, A. Dewit.	1.60	Classes inférieures des établissements du 1 ^{er} et des établissements du 2 ^d degré.
Scharff, P.	Zweites Lesebuch für die Mittelschulen und die Unter- und Mittelstufen der Athenäen. Brüssel, J. Lebegue et C ^o , 1910.	2.50	Établissements du 2 ^d degré.
Van Poppel, G.	Grundriss der deutschen Literaturgeschichte für den Schulgebrauch. Groningen, J.-B. Wolters, 1910.	1.00 fl.	Classes supérieures des établissements du 1 ^{er} degré et sections normales moyennes.
Langue anglaise.			
Camerlynck, G. M ^{me} Camerlynck- Guernier et Roux, G.	The Boy's own Book (Classes de première année. Bruxelles. A. Dewit, 1910.	2.00	Établissements du 2 ^d degré.
Desclos-Auricoste, A.	Charles Dickens. David Copperfield. An edition abridged for the use of schools with an introduction and notes. Bruxelles, A. Dewit, 1910.	1.60	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Lannoey, E.	English Class Book for Beginners à l'usage des écoles moyennes, des écoles normales, des classes inférieures des athénées et collèges. 2 ^e édition. Gand, J. Vanderpoorten.	1.50	Id.
Lauvrière, E.	English Grammar for the middle and upper forms. Paris, A. Picard et Kaan.	2.00	Classes inférieures des établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Lauvrière, E. et Ponge, A.	The illustrated Reader, for the Sixth form. Sixth edition. Paris, A. Picard et Kaan.	2.00	Classes inférieures des établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Leliveld, J.	Engelsch Leesboek voor Handelsscholen. Groningen, J. B. Wolters, 1908.	1.40 fl.	Sections spéciales des établissements du 2 ^d degré.
Grasé, J. et Swaen, A.	Baroness Oreczy. The scarlet Pimpernel. Second édition. Groningen, J.-B. Wolters.	1.50 fl.	Classes supérieures des établissements du 1 ^{er} degré.
Thorley, Wilfrid C.	A primer of English for foreign students. Macmillan and Co, London, 1910.		Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
Timmerman, C.	Reader and home Lesson Book :		Établissements du 2 ^d degré.
	Part I. Edition de 1906.	0.45 fl.	
	Part II. Edition de 1908.	0.80 fl.	
Van Neck, M.	Part III. Edition de 1910. Groningen, J.-B. Wolters.	0.75 fl.	
	A concise history of English Literature for beginners. Fifth edition. Groningen, J.-B. Wolters, 1909.	0.75 fl.	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.
	Histoire.		
Roland, J. et Duchesne, E.	Cours d'histoire universelle à l'usage des athénées et collèges Namur, A. Wesmael-Charlier, 1910.	2.50	Établissements du 1 ^{er} degré.
Id.	Aperçu d'histoire universelle à l'usage des athénées et collèges (classe de 7 ^e). Namur A. Wesmael-Charlier, 1910.	1.75	Classe de 7 ^e des établissements du 1 ^{er} degré et établissements du 2 ^d degré.
Id.	Overzicht der algemeene geschiedenis ten gebuik der athenaeas en colleges. (Zevende klasse). In 't nederlandsch vertaald door C. De Baere. Namen, A. Wesmael Charlier, 1911.	4.75	Id.
	Algemeene Geschiedenis. Vertaald door E. Loos :		Établissements du 2 ^d degré.
	Eerste deel voor het eerste studiejaar bestemd.	1.00	
Id.	Tweede deel voor het tweede studiejaar bestemd. Namen A. Wesmael Charlier 1910.	1.00	
Id.	Geschiedenis van België Vertaald door L. Brounts. Derde deel voor het derde studiejaar. Namen, A. Wesmael-Charlier, 1910.	1.25	Id.
Géographie			
Evrard, L.	Méthode nouvelle de cartographie d'études basée sur des réseaux mnémoniques de méridiens et de parallèles dont le tracé est mis à la portée des élèves des divers degrés de l'enseignement.		Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^d degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Evrard, L.	Belgique par provinces, 4 ^e édition.	0.75	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^e degré.
	Europe, 2 ^e édition.	1.15	
	Régions polaires, océans et continents : Océanie, Amérique, Afrique, Asie.	1.40	
	Polyquadrant cartographique.	0.15	
Michiels, A.	Notre Colonie. Géographie et notice historique. Nouvelle édition Bruxelles, A. Dewit, 1910.	2.00	Établissements du 1 ^{er} et du 2 ^e degré.
Michotte, P.	Atlas classique de géographie. 252 cartes, cartons et figures. Bruxelles, A. Dewit, 1911.	10 00	Id.
Sciences commerciales.			
Orban, O.	Manuel élémentaire de droit commercial belge à l'usage de l'enseignement moyen et professionnel. Bruxelles, A. Dewit, 1910	5.00	Sect. normales moyennes et sections spéciales des établissements du 2 ^e degré.
Van Berkum, A.	Fransch-Duitsch-Engelsch Leesboek voor Handelsscholen :		Sections spéciales et établissements du 2 ^e degré.
	Fransch.	0.75	
	Duitsch.	0.75	
	Engelsch.	0.75	
	De drie talen in één deel (ingenaaid). Groningen, J.-B. Wolters, 1909.	1.90 fl.	
Économie politique.			
Fontaine, Th.	Sommaire de l'Économie politique. Nouvelle édition suivie d'un aperçu de l'organisation des finances de l'État. Bruxelles, V. Feron, 1911.	2 00	Sect. commerciales des établissements du 1 ^{er} degré.
Géométrie.			
Lambot, O.	Cours de géométrie analytique plane, à l'usage de l'enseignement moyen et des candidats aux écoles spéciales (Ecoles militaires et Universités). Bruxelles, A. De Boeck, 1910.	8.00	Établissements du 1 ^{er} degré et sections normales moyennes.
Économie domestique.			
Dohlen-Beguin.	Économie domestique. Alimentation. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1907.	1.50	Établissements du 2 ^e degré (filles).
Musique			
De Bondt, L.	Leçons théoriques et pratiques de solfège. Theoretische en praktische Lessen van notenleer. Bruxelles. G. Oertel, 1910.	2.00	Etablissements du second degré.
Hullebroeck, E.	De Notenleer door het lied. Progressief handboek. Gent, J. Vanderpoorten, 1910.	2.00	Établissements du premier et du second degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
	Pédagogie.		
Damseaux, E.	Histoire de la pédagogie à l'usage des élèves des écoles normales et des membres du corps enseignant. Nouvelle édition. Liège, H. Dessain, 1910.	4.00	Sections normales moyennes.

D. — Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.

	Langue française.		
Des Granges, Ch.	Histoire de la littérature française. Paris, A. Hatier, 1910.	4.00	Établissements du premier et du second degré.
	Langue flamande.		
Elgersma, G.	Lezen en verwerken. Opstellen over letterkundige werken. Een studie- en repetitieboek voor candidaat-hoofdonderwijzers. Groningen, J.B. Wolters, 1910.	1.90 fl.	Id.
Hendriks, J.	Handwoordenboek voor Nederlandsche synoniemen. 3 ^e -druk. Tiel, Mijs, 1908.		Id.
Kooistra, J.	Zedelijke Opvoeding. 6 ^e druk. Groningen, J.-B. Wolters.	2.50 fl.	Id.
	Arithmétique.		
Bij de Ley, L.	Leerboek der rekenkunde. I, II. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	3.00 fl.	Id.
Id.	Beknopt leerboek der rekenkunde. Groningen, J.-B. Wolters.	1.50 fl.	Id.
	Droit. — Commerce.		
Orban, O.	Principes généraux du droit. Éléments de sciences juridiques à l'usage des gens d'affaires, des étudiants et des professeurs de commerce. Bruxelles, A. Dewit, 1910.	40.00	Id.
	Economie sociale.		
Flament, A.	Petit cours d'économie sociale à l'usage des écoles professionnelles ou industrielles et des établissements d'instruction moyenne. 4 ^e édition. Bruxelles, Société belge de librairie, 1911.	1.00	Id.

E. — Ouvrages recommandés pour les bibliothèques.

	Langue latine.		
Geerebaert, A., S.J.	Het verklaren der oude schrijvers in de Humaniora. Toepassing op de Eneis. Lezingen gehouden op de Nederlandsche vacantieleergangen te Leuven. Brussel, Vlaamsche boekhandel, 1909.	2.00	Bibliothèques des élèves des établissements du premier degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Geerebaert, A., S. J.	Vier Eclogen van Vergilius. (I, IV, V, IX). Bibliographie, inleiding, vertaling, aantekeningen. Leuven, Keurboekerij, 1910.	2.25	Bibliothèques des professeurs des établissements du premier degré.
Roersch, A.	L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance. Etudes et portraits. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1910.	5.50	Bibliothèques des professeurs des établissements du premier degré.
Langue flamande			
Coopman, T. et Scharpé, L.	Geschiedenis der Vlaamsche letterkunde. Antwerpen, L. H. Smeding, 1910.	7.50	Bibliot. a) des prof., b) des élèves des établ. du premier et du second degré.
Eldar, A.-M. (Anna Flés).	Spreken en zingen. Twaalfde druk bewerkt door Willemien Brom-Struick. Tiel, D. Mijs, 1909.	2.00 fl.	Bibliothèques des professeurs des établissements du premier et du second degré.
Pelsyn, J.	Over letterkunde. I. Kiezen, smaken, schrijven. Onze letterkunde in vogelvucht. Hoogstraten, L. Van Hoof-Roelans, 1910.	1.00	Bibliothèques des élèves des établissements du premier et du second degré.
Histoire et Géographie			
Michotte, P.	Atlas de géographie. 252 cartes, cartons et figures. Bruxelles, A. Dewit, 1911.	10 00	Bibliot. des profes. des établissem. du premier et du second degré.
Steenackers, E.	Belgisch Congo land. Aardrijkskunde, beheer, geschiedenis. Lier, Van In et Cie, 1910.	2.50	Biblioth. des élèves des établissem. du premier et du second degré.
Van Kulken, F.	Histoire du royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	5.50	Bibliothèques des professeurs des établissements du premier et du second degré.
Algèbre			
Barbette, E.	Les sommes de puissances distinctes égales à une puissance. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1910.	12.50	Bibliothèques des professeurs des établissem. du premier degré.
Gymnastique			
Delaive, O.	La terminologie gymnastique de N.-J. Cupérus mise en concordance avec les décisions des Congrès d'Anvers, 31 octobre-1er novembre 1886 et de Bruxelles, 9-12 avril 1897. Anvers, J. Van Hille-De Backer, 1910.	2 85	Bibliothèques des professeurs des établissements du premier et du second degré.
Idem.	Idem (texte flamand).	2.85	Id.
Pédagogie - Méthodologie			
Collard, F.	Méthodologie de l'enseignement moyen. Méthodologie générale. Méthodologie spéciale, latin, grec, langues vivantes, histoire, géographie 2 ^e édition. Bruxelles, A. De Boeck, 1911.	6.00	Bibliothèques des professeurs des établissem. du premier degré.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Dams aux, E.	Histoire de la pédagogie à l'usage des élèves des écoles normales et des membres du corps en- seignant. Nouvelle édition. Liège, H. Dessain, 1910.	4.00	Bibliothèques des profes- seurs des établissem du premier degré.
Mirguet, V.	Éducation. L'Éducation de la jeune fille contemporaine, spécialement de la jeune fille du monde. Bruxelles, E. Rossel, 1910.	3.00	Bibliothèques des profes- seurs des établissem. du second degré.

NEUVIÈME SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DE 1907.

A. — Ouvrages dont l'emploi est autorisé.

Les ouvrages classiques portés au catalogue de 1907, sous les rubriques et les numéros ci-après, ayant fait l'objet d'un nouvel examen, *sont maintenus au catalogue* pour une période de quatre années scolaires à partir du 1^{er} octobre 1911.

Langue grecque.	Masson (A.) et Hombert (J.). N° 13. (2 ^e édition, 1906).
Langue française.	Dewalque (A.) et Fonsny (J.). N° 84 (Édition 1910). Piters (A.). N° 104. (Édition 1910). — N° 105. (2 ^e édition, 1905). — N° 106. (Édition 1910). Masoin (J.). 3 ^e du 5 ^e supplément du catalogue. Page 3. (Édition de 1908). Emploi autorisé dans les classes de 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e et dans les écoles moyennes.
Langue flamande	Claes (D.) N° 143. (6 ^e édition, 1891). N° 147. (12 ^e édition, 1906). Ryckmans (A.). 1 ^{re} partie. (3 ^e édition, 1907).
Histoire.	Brabant (F.), S, J. N° 308. Nouvelle édition de 1911 entièrement refondue par le R. P. Mahiat, S. J.
Géographie.	Jacquemin (H.). N° 392. (3 ^e édition).
Sciences commerciales.	Sobry (J.). N° 429. (6 ^e édition, 1911).
Arithmétique.	Haccour (M.). N° 442. (4 ^e tirage, 1904). Gelin (E.). 1 ^{er} du 2 ^e supplément du catalogue. Page 7. (3 ^e édition).
Algèbre	Colart (E.). N° 433. (4 ^e édition). Deloyers (E.). N° 434. (11 ^e édition). Haccour (M.). N° 438. (3 ^e édition. 2 ^e tirage). Maingie (J.). N° 460. Titre nouveau de l'ouvrage: Manuel d'algèbre élémentaire à l'usage des écoles moyennes. Édition mise en rapport avec les programmes des écoles moyennes. — A. 3 ^e année d'études. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1911. Prix : 1.50. Autorisé dans les écoles moyennes de garçons. B. Cours de 2 ^e année (garçons). Cours de 3 ^e année (filles). Namur, A. Wesmael-Charlier, 1911. Prix : 1.25. Autorisé dans les écoles moyennes de garçons seulement.
Trigonométrie.	Gelin (E.). N° 463 (4 ^e édition) et N° 467 (2 ^e édition). Maudart (H.). N° 468. (2 ^e édition).
Économie politique.	Leroy (L.). N° 530. (6 ^e tirage, 1906).

Les ouvrages indiqués ci-après sont maintenus au catalogue pour les deux années scolaires 1911-1912 et 1912-1913.

Histoire. | Struman (L.). N° 346 (3^e édition) et N° 331 (5^e édition).

B. — Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les quatre années scolaires 1912-1913, 1913-1914, 1914-1915 et 1915-1916.

NOMS DES AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Langue française.			
Crouzet, P. et H.	Racine. Andromaque. Tragédie. Nouvelle édition avec une méthode de lecture expliquée, avec un commentaire classé, simplifié et modernisé, suivie d'Andromaque par l'image. Paris, H. Didier, 1911.	1.00	Établissements des deux degrés.
Gache, F.	Molière. Le Misanthrope. Comédie. Nouvelle édition avec une méthode suivie de lecture expliquée, avec un commentaire classé, simplifié et modernisé, suivie du Misanthrope par l'image. Paris, H. Didier, 1911.	1.00	Id.
Masoin, J. et Koumoth, A.	Exercices français mis en rapport avec la grammaire française complète et nouvelle. 1 ^{re} édition. Verviers. A. Hermann, 1911.	2.00	Établissements du degré supérieur (classes de 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e et établissements du degré inférieur).
Renaud, E.	Exercices français Premier volume : Le vocabulaire, la phrase, la composition. Charleroi, H. Gobbe-Vande Mergel, 1910.	1.25	Établissements du degré supérieur (classes de 7 ^e et de 6 ^e).
Langue flamande.			
Brants et Van Hauwaert.	Nederlandsch leesboek voor de hogere klassen van middelbaar en normaal onderwijs. Tweede deel : De letterkunde van de XIII ^e tot de XIX ^e eeuw, Gent, J. Vanderpoorten, 1911.	2.50	Établissements du degré supérieur (seconde et première) et sections normales et moyennes).
Langue allemande.			
Scharff, P.	Kurze deutsche Sprachlehre zur Wiederholung zusammengestellt. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1910.	1.25	Établissements des deux degrés de la région wallonne.
Vandoorselaer, E.	Grammatisches Nachschlagebuch für den mittleren Unterricht.	1.25	Établissements des deux degrés de la région flamande.
Géographie.			
Kraenzel, F. et Mahy, P.	Géographie de la Belgique et du Congo à l'usage de l'enseignement moyen et normal. 2 ^e édit. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1911.	2.00	Établissements des deux degrés.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Musique.			
Société anonyme des papeteries De Ruyscher.	Cahier cours de musique.	0.20	Établissements des deux degrés.

C. — Ouvrage signalé à l'attention des professeurs.

Renaud (E.).	Exercices français. Premier vo- lume : Le vocabulaire, la phrase, la composition. Char- leroi, H. Gobbe-Vande Mergel, 1910.	1.25	Établissements du degré inférieur.
--------------	---	------	---------------------------------------

D. — Ouvrages recommandés pour les bibliothèques.

Monthaye et Germain.	Notre Dynastie. In-4. Bruxelles, E. Rossel.	4.00	Bibliothèques des établ. des deux degrés.
Van Biervliet (J.).	Premiers éléments de pédagogie expérimentale à l'usage des écoles normales : Les Bases, Gand, Vanderpoorten, 1911.	7.00	Bibliothèques des pro- fesseurs des établis- sements du degré supé- rieur.

CLXVII

Listes d'ouvrages classiques et de livres à donner en prix dont l'emploi est autorisé dans les écoles primaires et dans les sections préparatoires des écoles moyennes de l'État (1).

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE.
-------------------------	----------------------	----------------------------

Manuels classiques pour l'enseignement dans les écoles primaires, les sections préparatoires des écoles moyennes et les écoles d'adultes.

V. Mirguet et Ch. Pergameni.	Leçons élémentaires d'histoire de Belgique à l'usage des élèves du 3 ^e degré primaire et des classes d'adultes. 1908. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	0.75
E. Lauvrière et A. Ponge	The illustrated Reader for the fifth (5 th) form. Paris, Picard et Kaan.	2.00
E. Lauvrière et A. Ponge.	The illustrated Reader for the sixth (6 th) form. Paris, Picard et Kaan.	2.00

Livres destinés aux distributions des prix, aux bibliothèques des écoles primaires et aux bibliothèques des écoles d'adultes.**DISTRIBUTIONS DES PRIX.**

M ^{lle} Julie Borius.	En rupture de ban. Tours, Mame et fils. Broché.	0.95
Mehier de Mathuisieulx.	Récits exotiques	0.75

(1) *Moniteur belge* des 4 février, 4 août 1909, 27 février, 21 juillet 1910, 28 janvier, 29 juin, 1911.

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Jean Save.	La maison de marbre. Tours, Mame et fils. Broché.	0.95
Charles Perrault.	Les contes de fées. Tours, Mame et fils. Broché.	0.50
Lady G. Fullerton.	Laurentia. Episode de l'histoire du Japon au XVI ^e siècle. Traduit de l'anglais par W. Fitz-Gerald. Tours, Mame et fils.	1.15
Marguerite Levray.	Petite-Joyeuse. Tours, Mame et fils. Broché.	0.95
M ^{me} Goussard de Mayolle.	Une française chez les sauvages. Tours, Mame et fils. Id.	0.95
H. De Chavannes de la Giraudière.	Simon le Polletais. Esquisses de mœurs maritimes. Id.	1.00
A. Parmentier.	Les métiers et leur histoire. Paris, Arm. Colin.	1.50
M. Laubot.	Sensitive. Paris, Emile Gaillard.	3.20
M ^{me} Julie de Moneau.	L'enfant des Vosges. Paris, Emile Gaillard.	2.50
Marie de Bosguérard.	Le pupille de tante Dy. Paris, Emile Gaillard.	1.90
F. Juncker.	Éléments du style dans le mobilier. 1908. Namur, Wesmael-Charlier.	2.50
R. J. Pierre.	L'Amérique du Sud et l'expansion belge. Bruxelles, J. Lebegue et C ^o .	1.50
P. Decaluwe.	Le choix des graines d'après leur volume. 1908. Bruxelles, Weissenbruck (Distributions des prix des écoles d'adultes seulement.)	1.00
F. Dufour.	Comment on obtient de beaux fruits. Gand, Van Doosselaere. (Distributions des prix des écoles d'adultes seulement.)	1.25
P. Dechambre.	Zootecnie spéciale. La vache laitière. 1907. Paris, Ch. Amat. (Distributions des prix des écoles d'adultes seulement.)	3.00
J. Gide et P. Van Biervliet.	Considérations sur l'emploi des engrais potassiques. 1908. Bruxelles, O. Lamberty. (Distributions des prix des écoles d'adultes seulement.)	1.25
M ^{me} Berce.	Coupe et assemblage par le moulage. 1907. Paris, Vuibert et Nony.	3.50
F. Demeyer.	Reisje door Noord-Nederland. Brugge, A.-J. Witterrijk-Delplace.	0.70
Y. de Valfleury	De eerste jaren van Napoleon Bonaparte. 1907. Id.	2.00
Id.	De laatste jaren van Napoleon Bonaparte. 1907. Id.	2.00
I. De Vreese.	Nog slaven! Nieuwe reeks schetsen naar het leven geteekend 1908. Gent, A. Siffer.	1.00
F. Demeyer.	Een reisje door ons Belgenland. 1907. Brugge, A.-J. Witterrijk-Delplace	0.70

**DISTRIBUTIONS DES PRIX, BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES
ET BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES D'ADULTES.**

M. Lacabe-Plasteig.	Les sciences physiques et naturelles apprises par l'image, l'observation, l'expérience. Cours élémentaire, 57 leçons, 28 planches. Paris, Ancienne maison Quantin.	1.10
Id.	Cours moyen et supérieur, 50 leçons, 40 planches. Id.	1.50
Michel Dolques.	Les captifs. Illustrations de E. Zier. Tours, Mame et fils.	3.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Marius Reberard.	L'histoire de la houille. Planches hors texte, dessins et ornements typographiques par l'auteur. Bruxelles, J. Leblègue et Cie.	4.00
Prude:s Van Duyse.	Lentbloemen. - Gedichtjes voor kinderen. Aalst, De Se:n-Verhougstraete.	0.40
A.-J.-W.	Nuttige uitvindingen ten dienste van handel en nijverheid. Brugge, A.-J. Witterijck Delplace.	1.00
W. F. Rondou.	Lessen van landbouwkunde ten gebruike der lagere scholen. Zesde uitgave. Lier; J. Van In en Cie, 1907.	0.65

Manuel classiques pour l'enseignement dans les écoles primaires, les sections préparatoires des écoles moyennes et les écoles d'adultes.

V. Deprez.	Petit cours d'histoire de Belgique rédigé conformément au programme des écoles primaires et des sections préparatoires des écoles moyennes, 4 ^e édition, 1909. Bruxelles, A. Castaigne	0.75
H. van Kaiken.	Leesboek ten gebruike der leerlingen die het Vlaamsch als tweede taal aanleeren. IV ^e deel. Brussel A. Castaigne, 1908.	1.25
D. Riguel.	Lectures expliquées servant de base à l'enseignement de la langue française à l'usage des trois degrés des écoles primaires et des classes préparatoires des écoles moyennes. Châtelineau et Gosselies, E. et O. Miaux, frères : Degré inférieur, 1904. Degré moyen, 1904. Degré supérieur, 1904.	0.75 0.75 0.75

Livres destinés aux distributions des prix, aux bibliothèques des écoles primaires et aux bibliothèques des écoles d'adultes

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

Emile Peck.	Grande Sœur. Paris, E. Gaillard.	1.15
Henri Turot.	En Amérique latine. Préface de M. Pierre Baudin. Paris, Vuibert et Nony, 1908.	8.00
XXX.	Notre Colonie. Le Congo belge. Album photopanéoramique 1 vol. in 4 ^e (25 x 33 cm) de 104 pages, illustrées de 197 vues photographiques, imprimé sur beau papier glacé, couverture artistique en relief. Bruxelles, Albert De Boeck.	3.50
Freddy Guilmot.	Raminagrobis. Roman de chats. Illustrations de Benjamin Rabier. Amsterdam, Van Looy; Gand, Herkenrath.	5.00
M. d'Agon de la Contrie.	Reconnaissance. Paris, E. Gaillard.	6.00
Gaston Donnet.	En Sahara. A travers le pays des Maures nomades. Paris, E. Gaillard. Broché. Relié.	6.00 7.00
P. Vigny d'Octon.	Journal d'un marin. Ouvrage orné de 56 illustrations. Id.	6.00
Constant de Tours.	Le train d'Orient et les voyages par terre et par mer. De Paris à Constantinople. Id.	4.50
P. Méautle.	Un aéronaute de dix ans. Illustrations de M ^{lle} Minier. Id.	0.70
Marie de Borguérard.	Petits amis. Id.	0.70
M. Laubot.	Satellite de la gloire. Id.	1.00
Jacques Ballien.	Histoire d'une lampe à pétrole. Id.	0.90

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Pierre Duchâteau.	Les deux courages. Tours, Mame et fils.	0.30
Henri Guerlin.	Espagne. Impressions de voyage et d'art. Id.	9.00
Mrs Craik.	Michel le mineur, traduit de l'anglais par Claude Pascal. Id.	0.50
M ^e M. de Jancigny.	L'herbier d'une jeune fille. Causeries sur les plantes. Id.	0.50
Le général Ambert.	Trois hommes de cœur. (Larey, Damesnil, Desaix.) Id.	0.50
Gustave Toudouze.	Péri en mer. Roman. Illustrations de Charles Hallo, suivi de « Le Retraité », « La fille du guetteur », etc. Tours, Mame et fils. (Écoles d'adultes seulement).	7.00
René Bazin.	La terre qui meurt. Id.	9.00
Id.	Les Noëllet. Illustrations de G. Dutriae. Id.	9.00
Antony Valabrègue	Autour de la corbeille à ouvrage. (Écoles d'adultes pour filles seulement). Tours, Mame et fils.	0.50
A. V. L.	Herinneringen mijner jeugd. Brugge, Witterijck, 1908. Ingehaaid. Gekartonneerd.	1.00 1.40
Alfons Dekkers.	De Koning van Jerusalem, met vele gravuren, kaarten van Klein-Azië. enz. (in één of twee deelen). Antwerpen, « De Vlijt », 1907.	3.50

**DISTRIBUTIONS DES PRIX, BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES
ET BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES D'ADULTES.**

Henri Guerlin.	La petite praticienne. Tours, Mame et fils.	3.50
Fernand Neuvay.	Quinze jours en Egypte. Bruxelles, Vromant et C ^e .	3.50
A. Sluys	Lectures choisies d'auteurs belges de langue française pour écoles primaires, moyennes et normales. Nouvelle édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1908.	1.75
O. Goossens et Ch. Médard.	Cours élémentaire de dessin géométrique et de projections à l'usage des écoles primaires supérieures, des établissements d'enseignement moyen, des écoles industrielles et professionnelles. Publications, L. Urban et C ^e . 1 ^e partie, 4 ^e édition, 1908. 2 ^e partie, 3 ^e édition, 1908. 3 ^e partie, 3 ^e édition, 1908.	2.00 2.00 2.00
P. Camêna d'Almeida.	Les principales puissances du monde. Paris, Arm. Colin, 1907.	3.25
William van Brabant.	La Bolivie historique, géographique, ethnographique, administrative, politique, agricole, etc. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e .	10.00
Max Lyon.	Le secret d'un enfant. Paris, E. Gaillard.	1.50
Dr Is. Bauwens.	Iwein van Aalst. Geschiedkundig verhaal. 5 ^e druk, Aalst, Van de Putte, 1906.	3.00

MOYENS MATÉRIELS D'ENSEIGNEMENT.

G. Exsteen.	Plan de Bruxelles et des environs à l'usage des écoles de la ville de Bruxelles, au 1/5000 ^e à l'usage du personnel et au 1/20000 ^e pour les élèves. Adopté pour Bruxelles et les faubourgs, le cent.	15.00
J. Tamine.	Tableau d'école, en vert foncé et encadré en pitchpin. Chez l'auteur, chimiste à Nivelles.	3.50
A.-J. Witteryck- Delplace.	Nieuwe schoolinktpot. Brugge, Witteryck-Delplace.	0.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
XXXX.	L'art monumental belge. Collection publiée sous les auspices de la Commission royale belge des Echanges internationaux (section artistique). Septième série. Dix planches sur ivoire format raisin 50 x 65. Anvers Hôtel de ville : façade principale. Id. Cathédrale Notre-Dame : façade occidentale. Id. Eglise Saint-Jacques : façade méridionale. Id. Eglise Saint-Paul : vue intérieure vers le chœur. Id. Maisons de corporations : Grand'Place. Aulne Eglise abbatiale : vue extérieure du transept. Id. Eglise abbatiale : vue intérieure du transept. Hal Hôtel de ville : façade principale. Id. Eglise Sainte-Marie : vue intérieure vers le chœur. Gand. Maison : quai de la Grue C. Aubry fils, 71, rue de la Limite : la série	15.00

**Manuels classiques pour l'enseignement dans les écoles primaires,
les sections préparatoires des écoles moyennes et les écoles d'adultes.**

XXX.	Recueil de chants patriotiques pour les écoles, publié par le ministère de l'intérieur. — Concours poétique et musical organisé pour la formation d'un recueil de chants patriotiques. Bruxelles, Schott, frères. Chant seul. Piano et chant.	0.50 4.00
------	--	--------------

**Livres destinés aux distributions des prix, aux bibliothèques des écoles
primaires et aux bibliothèques des écoles d'adultes**

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

F. Ley.	Des contes pour les tout petits... et les petits enfants Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Albert Graves.	Les petits secrets amusants. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	1.10
Charles Diguët.	Nos amis... les bêtes, Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	1.10
A. J. W.	Les joies de l'enfance. Bruges, Witterijk-Dolplace, 1908.	0.50
Pol. Selens.	Eenige dagen op den molen. — Voor groote kinderen verteld. Antwerpen, G. Devreese.	1.50
Pol. Selens en Lod. Bruers.	Vertelsels van de maan. — Lectuur voor jongens en meisjes. Antwerpen, L. Opdebeek.	1.50
A. Hans.	Uit vroeger dagen. — Vertellingen voor de jeugd. Brussel, J. Lebègue en C ^{ie} .	1.00
Thérèse Hoven.	Door eigen kracht. Amsterdam, maatschappij « Vivat ».	0.75
P.-F. Hoffman.	Op Vijverhoek. Alkmaar, J. Kluitman.	1.75
A. Hans.	Jan van Rijswijk aan de jongeren herinnerd. Antwerpen, L. Opdebeek.	0.50
XXXX.	von Schmid's werken voor de jeugd opnieuw naar het duitsch bewerkt door Gijsbert van Vucht. Antwerpen, Nationale drukkerij.	1.25
A. J. W.	Wandelingen in wildernis. — Het leven der wilde dieren met platen en uitleg. Brugge, Witterijk-Dolplace. 1907.	0.50
Hendrik De Zeine.	Hauptman de gierigaard of de gevolgen van het liegen. Id., 1905.	0.75
J.-J. Magne.	De melknijverheid in prenten. Id.	0.50
A. J. W.	Een geschenk voor de jeugd Id., 1908.	0.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
V. Lefèvre.	Willen is kunnen. Id., 1907.	0.45
V. Lefèvre.	Nederigheid en hoogmoed. Id, 1908.	0.60
E. Boissonnière.	De mensch is geboren om te werken. Uit het Fransch overgebracht door Dr Smits. Id., 1907.	0.65

**DISTRIBUTIONS LES PRIX, BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES
ET BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES D'ADULTES.**

Alsémont.	L'hygiène et les œuvres sociales. - L'Eden à Belval ou les merveilles d'un ouvrier, Bruxelles J. Willems.	1.00
A.-J.-W.	Promenades parmi les animaux sauvages. Bruges, Witte-rijck-Delplace, 1906.	0.50
Gustave Vanzijpe.	Vermeer de Delft. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1908,	3.50
André Martinet.	La seconde intervention française et le siège d'Anvers, 1832. Bruxelles, Société belge de librairie, 1908.	3.50
Gaston Bonnier.	Les sciences naturelles du brevet supérieur d'institutrices, avec 1,086 figures. Paris, librairie générale de l'enseignement	5.50
René Dubreucq.	A travers le Congo belge. Récit de voyage de Banana au Katanga, publié sous le patronage de « l'Expansion belge ». Bruxelles, 4, rue de Berlaimont. Broché Relié.	2.00 2.75
Lechanoine Krokelberg.	Atlas de l'art. Recueil des chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la peinture depuis l'époque égyptienne jusqu'à nos jours. Anvers, Van Os-De Wolf. a) édition complète, brochée. reliée. b) édition sans texte, brochée. reliée c) édition sans planches, brochée. reliée	8.00 14.50 6.00 9.50 3.00 6.50
XXX.	Notre colonie. — Le Congo belge. Nouvelle édition. Bruxelles, Albert De Boeck, 1910.	3.50
M ^{me} Schouteden- Wéry.	Excursions scientifiques. — II. Dans le Brabant. Bruxelles, H. Lamertin, 1909.	5.00

Moyens matériels d'enseignement.

	Société de gymnastique en Danemark. Planches murales à l'usage de l'enseignement de la gymnastique, du perfectionnement des gymnastes, des conférences, etc. Kobenhavn, H. Hagerus Deux séries de 10 planches. Par série.	3.75
XXXX.	Collections de produits du Congo, avec notice bilingue. (Les demandes doivent être adressées au Ministère des Colonies.)	

**Manuels classiques pour l'enseignement dans les écoles primaires,
les sections préparatoires des écoles moyennes et les écoles d'adultes**

J. Roland et E. Duchesne.	Histoire de la Belgique, 11 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1908.	0.75
J. Sosset.	Petit manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires, des sections préparatoires des écoles moyennes et des écoles d'application annexées aux écoles normales Bruxelles, A. Castaigne, 1910. Broché. Cartonné.	0.65 0.75
Edouard Laurent.	Histoire de Belgique à l'usage de l'enseignement primaire, des écoles d'adultes, des écoles régimentaires et des classes inférieures de l'enseignement moyen. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1908.	1.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Félix Virelle	Grammaire et exercices grammaticaux proposés comme interprétation et distribution du programme des degrés inférieur, moyen et supérieur. Liège, H. Dessain. A) inférieur, B) moyen, C) supérieur.	0.30 0.80 0.80
N.-J. Jamar et J. Counet.	Eléments d'arithmétique à l'usage des écoles primaires, des écoles d'adultes et des sections préparatoires des écoles moyennes. Bruxelles, A. De Boeck. Degré moyen. Degré supérieur.	0.65 0.90
G. Senden et R. Adriaensen.	Leesboek voor de volksschool. Inzonderheid voor de leerlingen die het Nederlandsch als tweede taal aanleeren. Turnhout, Wagemans. Eerste stukje. Tweede stukje. Derde stukje.	0.45 0.60 1.00

Livres destinés aux distributions des prix, aux bibliothèques des écoles primaires et aux bibliothèques des écoles d'adultes.

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

H. Bruneteau des Mesnards.	Aux îles merveilleuses. Tournai, H. Casterman [Pour les adultes.]	3.85
F. Alexis, M. G.	La Belgique pittoresque, 2 ^e édit. Liège, H. Dessain, 1905.	2.50
A.-Th. Rouvez.	Cités et villes belges. Lettre et préface par Ed. Picard Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} , 1909.	3.50
F. H. Jones.	Soixante ans de la vie de Thomas Alva Edison. Traduit de l'anglais par Claire Mansbeldel. Bruxelles, H. Lamertin, 1910.	
René-Vict. Meunier.	La mer et les marins. Paris, Arm. Colin, 1907.	1.50
Clive Holland.	Au Japon. Choses vues. Traduit de l'anglais par Lugué-Philippon. Paris, Vuibert et Nony.	4.00
Georges Beaume.	Mademoiselle Cécile. Tours, Mame et fils.	3.50
Henri de Noussanne.	Les grands naufrages. Dramas de la mer. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	4.50
H. de Gorsse et J. Jacquin.	Les cadets de Gascogne. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	3.00
A. Hans.	Op land en zee. Vertellingen voor de jeugd. Brussel, J. Lebegue en C ^{ie} .	1.25
Id.	Een bundel vertellingen of 50 spreekwoorden en uitdrukkingen. Id.	1.75
Id.	Vertelling van de Zee. Id.	1.00
J. Witlox.	Vos en vosje. Aalst, De Sein-Verhougstraete.	0.75

**DISTRIBUTIONS DES PRIX, BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES
ET BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES D'ADULTES.**

J. Sosset.	Petit manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires, des sections préparatoires des écoles moyennes et des écoles d'application annexées aux écoles normales. Bruxelles, A. Castaigne, 1910. Broché. Cartonné.	0.65 0.75
Lieutenant-colonel E. Wangermée	Grands lacs africains et Katanga. Souvenirs de voyages. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1909.	4.00
Cyr. Van Overbergh.	Les Bangala. Bruxelles, Aimé Schepens.	2.00
Louis Piérard	Aimons les arbres. Pages choisies. Frameries, Dufrasne Friard, 1909.	3.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Le major Ch. Liebrechts.	Congo. Léopoldville, Bolobo, Équateur (1883-1889). Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1909.	4.00
Louis Banneux.	L'âme des humbles. Préface de M. H. Carton de Wiart. Croquis d'Aug. Donnay. Id., id. Tamines, Duculot-Koulin.	5.00
Georges Willame.	Causeries nivelloises. Nivelles, Louis Havaux.	1.25
F. Blondiau.	Le triomphe de l'énergie morale. Liège, imprimerie Bénard, 1909.	6.00

MOYENS MATÉRIELS D'ENSEIGNEMENT.

M ^{me} Dhanis.	Tableau à l'usage des classes Froebel, avec deux boîtes contenant des objets choisis dans le matériel Froebel. Gand, chez l'auteur, rue aux Bœufs, 112.	50.00
***	Douze estampes scolaires représentant les sites pittoresques du pays. 1 ^{re} série. Forest (Bruxelles). O. De Rycker et Mendel.	5.00
***	Deux nouveaux châssis complétant la collection des « Quatre châssis Cogneau ». Bruxelles Cuvelier-Oppelt, successeur de Cogneau, boulevard Léopold II, 58. L'un :	1.50

Manuels classiques pour l'enseignement dans les écoles primaires, les sections préparatoires des écoles moyennes et les écoles d'adultes.

J.-D. Vits.	Kleine Nederlandsche spraakleer ten gebruike van de lagere scholen en de voorbereidende klassen der middelbare scholen. 4 ^e druk. 1910. Lier, J. Van In en C ^{ie} .	0.60
A. Rombouts en P. Dubois.	Méthode pratique de langue flamande à l'usage des écoles primaires et des écoles moyennes. 2 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} . 1 ^{re} partie. Broché. Cartonné. 2 ^e partie. Broché. Cartonné. 3 ^e partie. Broché. Cartonné.	0.60 0.75 1.25 1.40 1.50 1.75
H. Van Kalken.	Het eerste taalonderwijs. Vijf deelen. Brussel, Albert De Boeck, 1910. 1 ^{er} deel. 2 ^e deel. 3 ^e deel. 4 ^e deel. 5 ^e deel.	0.25 0.50 0.50 0.40 0.40
E. Allegaert en H. Abeele.	Beknopte Nederlandsche spraakkunst voor de lagere school, de voorbereidende afdelingen van middelbare scholen en de laagste klassen van inrichtingen voor middelbaar onderwijs. Tienen, W ^e L. Verheyen, 1909.	0.90
Edg. Lannoye.	English class-book for beginners. 2 ^e édition. Gand, I. Vanderpoorten, 1910.	1.50

Livres destinés aux distributions des prix, aux bibliothèques des écoles primaires et aux bibliothèques des écoles d'adultes.

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

Le P. Ballerini, S.-J.	Le chasseur des Alpes. Edition abrégée dédiée à la jeunesse, par l'abbé Gobat. Tournai, H. et L. Casterman.	5.85
Gabriel Calland.	Vingt mois au pays de la soif. La mission saharienne Foureau-Lainy (1898-1900). Paris, Librairie nationale. (Distributions des prix dans les écoles d'adultes seulement.)	3.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Eugène Foa.	Enfance et jeunesse d'hommes illustres. Extrait des contes historiques. Paris, Librairie nationale.	1.75
G. Vander Mensbrugge.	Histoire d'une goutte d'eau. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	0.40
Louis Piré.	Les condiments. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.40 0.50
Emile Leclercq.	François Anneessens. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.40 0.50
Eugène Landoy.	Histoire d'un petit tailleur et d'une machine à coudre. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.40 0.50
E. Tandel.	Une enfant solitaire. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.50 0.75
Emile Leclercq.	Soyons bons pour les bêtes. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.50 0.75
Louis Hymans.	Jeunesse et vacances. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.50 0.75
Paul Monplaisir.	Nos amies les plantes. Bruxelles, J. Lebègue et Cie. Broché. Cartonné.	0.50 0.75
Lieutenant-colonel d'état-major Monthaye.	Notre Dynastie, avec la collaboration de M. Alfred Germain, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères. Bruxelles, Em. Rossel, 1910. Edition ordinaire. Edition de luxe.	4.00 6.00
A. Van den Broeck.	Historische schets over Jan-Pieter Minckelers, uitvinder van het lichtgas. Leuven, E. Charpentier, 1908.	2.00
Myra Verbuyck.	Hoe Aletta haar zin kreeg. Brussel, G. Picquart, 1910.	1.50
A. Hans.	Uit het kinderleven. Brussel, J. Lebègue et Cie.	0.85
Lodew. Scheltjens.	Kijkjes in het leven van menschen en dieren. Antwerpen, L. Opdebeek.	2.00

**DISTRIBUTIONS DES PRIX, BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES
ET BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES D'ADULTES.**

Hubert Stiernet.	Contes à la nichée. Dessins de Georges Lebacq. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1909.	1.50
Abbé J. Dominique.	L'héritage du fratricide. Tournai, H. et L. Casterman.	2.20
E. Leclercq.	Histoire d'une statue. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	0.50
Louis Hymans.	Bruxelles au temps jadis. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	0.40
Alb. Larbalétrier.	Promenades dans les champs. Causeries agricoles. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	0.50
Alexis Lallemant.	La lutte des États de Liège contre la maison de Bourgogne, 1390-1492. Bruxelles, A. De Boeck.	2.50
H. Carton de Wiart.	Les vertus bourgeoises (au temps des États-Belgiques-Unis de 1790). Paris, Perrin et Cie, 1910.	3.50
P. Monplaisir.	Het land der bloemen, vertaald door A. Vermast. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	0.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Reimond Styns.	Kobus de zeekapitein. Verhaal voor kinders. Bruxelles, J. Lebègue en C ^{ie} .	0.40
J. Carlier.	De zeven wonderen der wereld, vertaald door A. Vermast. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	0.50

**Manuels classiques pour l'enseignement dans les écoles primaires,
les sections préparatoires des écoles moyennes et les écoles d'adultes.**

(Années scolaires 1911-1912 à 1914-1915).

C. Nicolet et E. Veline	Cours de grammaire française simple et pratique. Namur, Wesmael-Charlier. Cours moyen, 6 ^e édition, 1909. Cours supérieur, 4 ^e édition, 1910.	1.00 0.60
G. Brölsch.	Éléments de la grammaire allemande. Dritte, verbesserte und vermehrte Auflage. Paris et Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1910.	0.80
F. Perbal.	Der Deutsche Sprachschüler. Methodisch geordnete Beispiele, Lehrsätze und Übungsaufgaben für Grammatik und Orthographie. Vierte Auflage. Arlon, Everling, 1908.	1.00
S. Polak, Fzn.	De Engelsche Handelscorrespondentie. (Pour les écoles d'adultes seulement.) Purmerend. J. Muusses.	2.60

**Livres destinés aux distributions des prix, aux bibliothèques des écoles
primaires et aux bibliothèques des écoles d'adultes.**

(Années scolaires 1911-1912 à 1920-1921.)

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

Emile Tandel.	La grotte merveilleuse. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e .	0.40
Louis Hymans.	Le chemin de fer. Id.	0.50
Nicolas Leysbeth.	Voyage en Islande et aux Faeroer. 2 ^e édition. Id.	1.00
Augusta Latouche.	La roulotte. 3 ^e édition. Paris Ch. Delagrave.	2.00
A. J. W.	La famille du Dr Berthot ou l'industrie de la laine. Bruges, A.-J. Witterijck-Delplace, 1909.	0.50
Id.	Une excursion au Congo belge. Id., 1911.	1.50
P. Louis Rivière.	Une promenade au pays de la science. Paris, Ch. Delagrave.	2.00
J. Chancel.	Petit marinon, grand musicien. (Distribution des prix aux adultes.) Id.	1.50
G. Lecointe.	Au pays des manchots. Récits du voyage de « La Belgica ». Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1910.	3.50
A. J. W.	Schat der kinderen. Brugge A.-J. Witterijck-Delplace, 1909.	0.50
Id.	Vermakelijke avondstonden. Id., 1910.	0.50
Th. Sevens.	Najaarsbloemen. Nieuwe kindergedichten. Yper, De Meulenaere.	0.75
A. Hans.	Hoe Zwartje een Witje werd, en andere verhalen. Antwerpen, L. Opdebeek.	0.50
Id.	De Smokkelaar en andere verhalen. Id.	1.25
A. De Jagher.	Hulpboekje voor jonge kruidenlezers. Tweede druk, met talrijke afbeeldingen. Rousselaere, J. De Meester, 1903.	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
------------------------	---------------------	---------------------------

**DISTRIBUTIONS DES PRIX, BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES
ET BIBLIOTHÈQUES DES ÉCOLES D'ADULTES.**

A. Dubois.	Autrefois et aujourd'hui. Les moyens de transport et de communication. Bruxelles. J. Lebègue et C ^{ie} .	0.50
Ernest Degueselle.	Cours de travaux manuels à la portée des jeunes garçons qui fréquentent les écoles. Tourcoing, J. Duvivier. 1910. Relié. Broché.	2.80 2.50
Albert Bonjean.	La Baraque Michel et la Haute-Ardenne. 2 ^e édition. Verriers, Ch. Vinche 1911.	3.25
A. J. W.	Vie de Marie Stuart, reine de France et d'Écosse. Nouvelle édition. Bruges. A.-J. Witterijek-Delplace 1910.	1.80
A. Bruneteau.	L'enseignement forestier à l'école. Paris, Arm. Colin; Bruxelles, Vromant et C ^{ie} , 1910.	1.00
Dr. Bern. Lefèvre.	La tuberculose. Namur, Aug. Godenne, 1909.	3.00
Abbé Ch. Dubois.	Le Luxembourg sous les Romains. Id.	2.00
Henri Hymans.	Les villes d'art célèbres : Bruxelles. Paris, librairie Renouard; Bruxelles Vromant et C ^{ie} , 1910.	4.00
E. Rahir.	Merveilles souterraines de la Belgique. 112 photographies et dessins. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1909.	3.50
Victor Enclin.	Bonté, Nouvelles. Namur, Picard-Balon, 1910.	2.00
A. J. W.	Nuttige uitvindingen ten dienste van handel en nijverheid. 2 ^e reeks. Brugge. A.-J. Witterijek-Delplace. 1909. (Même ouvr. en langue française. mais en 2 vol.) Chacun	1.20 0.70
H. Muyldermans.	Cit het hart: Naar het hart. P. Van Landschoot, 1909.	1.50

MOYENS MATÉRIELS D'ENSEIGNEMENT.

Gaston Bonnier.	Les plantes utiles et nuisibles (photographies en couleurs (8 séries). Ces planches en couleurs, accompagnées chacune d'elles d'une page de texte, pourront servir de récompenses scolaires instructives. Paris, rue Dante, 1. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} . La série.	0.30
H. Poels.	Table-Lutrin de démonstration « Lutrin universel prima ». Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	30.00
...	Tableau des organismes nuisibles aux poissons de rivière, dressé par le Dr Rousseau, conservateur du Musée d'histoire naturelle. Bruxelles, E. Wilwerth, avenue Jean Linden.	2.00
...	Portraits de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, 2 ^e édit. Éditeur: Vanden Caveye, 51, rue de Mérode, Bruxelles. En couleur. En noir.	3.50 3.00
...	Collection de minéraux, combinée par M. Ad. Piret, géologue spécialiste. Collection en armoire, avec traité élémentaire. Bruxelles, R. Drostén, 49, rue du Marais.	80.00
...	Compas breveté, marque « Klette » avec trépied en métal jaune. Instrument ne gâtant plus les tableaux. Worms-sur-Rhin, Herman Rauch. Seul représentant en Belgique M. Ernst Hedrich, 56, rue Verte à Bruxelles. Pied de rechange.	10.00 6.50

CLXVIII

Conférences professorales dans les athénées royaux. — Deuxième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1908-1909 (1).

Publication au *Moniteur*, en vertu de l'article 11 du règlement organique des conférences, en date du 12 décembre 1899.

Sujet à traiter.

L'emploi de la chrestomathie latine et de la chrestomathie grecque doit-il se borner aux classes indiquées par le programme?

Dans quelles autres classes pourrait-on les introduire utilement et dans quelle mesure faudrait-il s'en servir dans chacune de ces classes?

L'arrêté ministériel des 3-4 septembre 1888 qui régit le programme des langues anciennes prescrit l'emploi d'une « chrestomathie » latine dans les trois classes inférieures, d'une « chrestomathie » grecque en 5^e.

La question est donc de savoir : 1^o s'il est désirable d'étendre l'usage des chrestomathies latine et grecque à d'autres classes ; 2^o à quelles autres classes il conviendrait éventuellement de les imposer, et 3^o dans quelle mesure?

1^o A quelques exceptions près, les membres des vingt conférences ont émis un vote favorable à l'extension de l'emploi des chrestomathies grammaticales. Elles tiennent pour nécessaire, dans les classes dites « de grammaire », l'étude solide et soutenue par des exercices continuels, de la grammaire et du vocabulaire des langues anciennes, dût la lecture des auteurs en souffrir jusqu'en 4^e. Par contre, cette lecture deviendrait plus abondante dans les classes supérieures, si l'élève pouvait acquérir le matériel linguistique du latin et du grec à l'âge où sa mémoire est vive, sa docilité complète et ses études moins encombrées.

Le jeune latiniste ou helléniste, muni d'un bagage suffisant de connaissances grammaticales et lexigraphiques, aborderait en 3^e, 2^e et rhétorique, les grands auteurs de l'antiquité — ceux-là même qui font tout le prix des humanités anciennes — avec un plaisir et un profit bien autres que ce n'est le cas aujourd'hui.

2^o Les votes sur le 2^o se répartissent d'après la langue et la classe de la façon suivante :

a) Sur 150 votants, 132 désirent voir prolonger l'emploi de la chrestomathie latine jusqu'en 4^e; 58 jusqu'en 3^e; 55 jusqu'en 2^e; 26 jusqu'en rhétorique.

b) Sur 150 votants, 141 estiment que l'usage de la chrestomathie grecque s'impose jusqu'en 4^e; 121 jusqu'en 3^e; 48 jusqu'en 2^e; 37 jusqu'en rhétorique.

Voici le détail des votes :

(1) *Moniteur* des 7-8 juin 1909.

Athénées.	Nombre de votants.	Votes favorables à l'emploi des chrestomathies dans les classes de :			
		4 ^e chr. l.-gr.	3 ^e chr. l.-gr.	2 ^e chr. l.-gr.	1 ^{re} chr. l.-gr.
Anvers	8	6 — 8	5 — 5	0 — 0	0 — 0
Arlon	7	7 — 7	0 — 0	0 — 0	0 — 0
Ath	6	1 — 2	1 — 1	1 — 1	0 — 1
Bruges	9	9 — 9	0 — 9	0 — 0	0 — 0
Bruxelles.	8	7 — 8	7 — 7	0 — 0	0 — 0
Charleroy	8	8 — 8	8 — 8	8 — 8	8 — 8
Chimay	7	7 — 7	0 — 7	0 — 0	0 — 0
Gand	7	7 — 7	0 — 7	0 — 0	0 — 0
Hasselt	5	5 — 5	0 — 5	0 — 0	0 — 0
Huy	7	7 — 7	7 — 7	7 — 7	7 — 7
Ixelles	8	8 — 8	8 — 8	8 — 8	8 — 8
Liège	10	10 — 10	10 — 10	0 — 0	0 — 0
Louvain	7	7 — 7	7 — 7	7 — 7	7 — 7
Malines	6	0 — 6	0 — 6	0 — 0	0 — 0
Mons	7	7 — 7	0 — 7	0 — 5	0 — 2
Namur	8	8 — 7	2 — 7	0 — 2	0 — 0
Ostende	9	8 — 8	0 — 8	0 — 0	0 — 0
Tongres	7	7 — 7	0 — 0	0 — 0	0 — 0
Tournai	8	8 — 8	0 — 8	0 — 0	0 — 0
Verviers	8	5 — 5	5 — 5	4 — 4	4 — 4

3^o La question de la mesure n'a pas été résolue par toutes les conférences. Elle semble d'ailleurs indiquée par le pensum grammatical même des classes. La plupart des conférences s'accordent à dire que la chrestomathie doit être *la base des études grammaticales, la source des exercices oraux*, le manuel unique de la 7^e et de la 6^e pour le latin, de la 5^e pour le grec. A partir de la 5^e d'une part, de la 4^e de l'autre, la chrestomathie sera étudiée concurremment avec les auteurs de la classe. On supprimerait du programme l'*Építome* latin, Esope et Babrius, afin de laisser plus d'heures disponibles pour l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire à l'aide de la chrestomathie.

Les conférences qui admettent l'emploi de la chrestomathie, respectivement pour le latin et le grec, au delà de la 4^e et de la 3^e, lui assignent évidemment un rôle moins important dans les classes supérieures. Là, elle ne servirait qu'à faire les répétitions grammaticales prescrites par le programme et celles que le professeur jugerait utile de faire d'après le niveau de la classe et les circonstances.

Certains rapports renferment sur le sens du mot « chrestomathie » de longues dissertations dont les dictionnaires de Littré et de l'Académie font les frais. D'autres prennent résolument le mot « chrestomathie » dans le sens de recueil littéraire qui, à toute évidence, n'est nullement celui du mot dans notre programme des langues anciennes, ni dans la question posée par le gouvernement.

Les membres d'une dizaine de conférences ont émis le vœu de voir figurer

bientôt au programme latin et grec des trois classes supérieures au moins, un recueil d'extraits d'œuvres non étudiées dans nos établissements.

Cette chrestomathie littéraire serait composée de telle façon qu'elle pût servir dans les trois classes :

- 1° De complément à l'étude des littératures latine et grecque et de l'antiquité en général ;
- 2° D'illustration d'une histoire sommaire des littératures anciennes ;
- 3° De recueil de versions à faire à domicile.

Troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1908-1909 (1).

Sujet à traiter.

« N'y a-t-il pas lieu de donner plus d'importance à l'histoire contemporaine en rhétorique ? »

» Quels changements devrait subir le programme pour qu'on pût, au besoin, réaliser cette réforme sans augmenter le nombre d'heures d'histoire dans la classe en question ? »

Toutes les conférences ont répondu affirmativement sur le principe énoncé dans la première partie de la question.

En ce qui concerne la possibilité d'appliquer ce principe sans augmenter le nombre d'heures d'histoire en rhétorique, si les moyens proposés varient dans les différentes conférences quant à des détails d'ordre secondaire, ils se rattachent tous essentiellement à l'un des suivants :

1° Suppression de l'histoire de Belgique en cours spécial. L'étude de l'histoire nationale serait jointe aux parties correspondantes de l'histoire générale : on pourrait ainsi suppléer aux lacunes de l'une en accentuant les rencontres de l'autre, et la place que la Belgique a occupée dans la vie européenne n'en serait que mieux marquée.

2° Suppression du premier cycle et répartition nouvelle du programme entre les sept classes de manière à ne laisser en rhétorique que l'histoire de Belgique ou l'histoire contemporaine.

3° L'antiquité et le moyen âge formeraient le programme de la sixième et de la troisième ; l'époque moderne et l'époque contemporaine jusqu'en 1815 constitueraient celui de la cinquième et de la seconde ; à la quatrième et à la rhétorique seraient réservées la fin de l'histoire contemporaine et l'histoire de Belgique.

4° Condenser fortement les premières périodes de l'histoire de Belgique et, dans les autres périodes, ramener à un minimum ce qui ne s'applique pas directement à l'histoire nationale.

(1) *Moniteur* du 19 août 1909.

5° Raconter sobrement la première partie de l'histoire contemporaine, celle de 1789 à 1848, dont l'intérêt disparaît pour nous, et n'attirer l'attention de l'élève que sur les événements qui ont exercé une influence sur la période subséquente.

6° Ne plus enseigner que les grandes périodes historiques ; ne plus les étudier qu'au point de vue du développement de la culture universelle.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1909-1910 (1).

Sujet à traiter.

« Ne conviendrait-il pas, pour l'enseignement de l'histoire naturelle, de revenir à l'étude simultanée de l'anatomie et de la physiologie ? Une année serait consacrée à la zoologie et une année à la botanique ? Dans l'affirmative, par quelle branche faut-il commencer ?

Trois conférences (Arlon, Mons, Tongres) estiment qu'il y a lieu de conserver le *statu quo*.

Les dix-sept autres conférences jugent, au contraire, à l'unanimité, qu'il y a un réel avantage, au point de vue pédagogique, à enseigner simultanément l'anatomie et la physiologie. Quatre d'entre elles voudraient cependant voir conserver la distribution actuelle du travail, c'est-à-dire enseigner la zoologie pendant deux semestres d'hiver et la botanique pendant deux semestres d'été.

En réponse à la question de savoir quelle branche il conviendrait d'enseigner, pendant toute la première année, sept conférences donnent leur préférence à la botanique, deux à la zoologie, et quatre ne se prononcent pas d'une façon formelle.

La plupart des athénées ont émis les considérations suivantes :

1. Dans un enseignement élémentaire, il est difficile, sinon impossible, de séparer l'étude de l'anatomie de la physiologie, car pour expliquer l'existence d'un organe, pour justifier des dénominations différentes données à des organes semblables en apparence, il faut à chaque instant faire intervenir la physiologie.

2. L'étude uniquement anatomique des organes est aride et sèche, puisque, souvent, elle doit se borner à des descriptions purement objectives ou à des terminologies fastidieuses.

3. La méthode actuellement employée est antipédagogique, puisqu'elle s'adresse à la mémoire avant d'avoir fait appel à la raison. La curiosité de l'élève qui recherche à tout instant le rôle, l'utilité, le mécanisme des organes de la vie, ne peut être satisfaite, si l'on veut observer strictement le programme, qu'après une très longue attente.

(1) *Moniteur* du 24 février 1910.

Deuxième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1909-1910 (1).

Sujet à traiter.

« Maintes fois on a reproché aux études de langues anciennes de ne pas produire les résultats que l'on serait en droit d'en attendre, vu le temps que leur consacre l'horaire. Cet échec relatif est dû en grande partie au manque d'unité dans les efforts des différents professeurs qui enseignent ces langues.

» Comment pourrait-on assurer l'entente pédagogique de tous les professeurs de latin et de grec d'un même établissement, et, par là, la continuité d'enseignement dans toutes les classes de langues anciennes? »

Beaucoup de rapporteurs ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour dissertar avec plus ou moins d'insistance sur les causes de la faiblesse relative des études grecques et latines.

Comme on pouvait s'y attendre, ils en découvrent bien d'autres et de plus lointaines que le manque d'unité et de continuité dans l'enseignement, par exemple, l'esprit du temps, la surcharge des programmes, etc. Ils se plaignent de la formation universitaire des professeurs, trop exclusivement scientifique à leurs yeux, et de la faiblesse en langue maternelle des élèves sortis de l'école primaire, abordant, sans préparation suffisante, l'étude des langues anciennes. L'enseignement du latin et du grec serait ainsi victime des programmes et des méthodes en usage dans les écoles qui fournissent aux humanités leurs maîtres et leurs élèves.

Laissant là ces points et d'autres qui ne touchent guère de plus près au sujet à traiter, on peut ranger sous les rubriques suivantes les éléments utilisables des rapports :

1° Moyens directs de produire l'entente pédagogique entre les professeurs de langues anciennes, et 2°, moyens d'y amener indirectement.

1. Les moyens directs sont les réunions périodiques, trimestrielles ou mensuelles, mais toujours libres entre collègues sous la présidence ou non du préfet des études. Toutes les conférences les préconisent avec une unanimité frappante. Les rapporteurs précisent le rôle de ces réunions. Elles pourraient coexister avec les conférences réglementaires, ou bien les remplacer. Elles seraient appelées à fixer l'accord, indispensable au sein d'une même école, sur des points tels que les manuels de grammaire, les théories, les méthodes et la terminologie grammaticales, l'étude du vocabulaire et ses procédés. Enfin, elles fourniraient aux professeurs l'occasion de se renseigner réciproquement sur les aptitudes, les connaissances, les ignorances de leurs élèves, et de délibérer en commun sur toutes choses utiles aux études.

Il s'est trouvé deux rapporteurs pour pousser cette idée encore plus avant. L'un voudrait que les professeurs apprissent à s'entendre sur la matière linguistique de l'enseignement, en même temps et plus encore que sur la méthode. Le

(1) *Moniteur* du 16 décembre 1910.

gouvernement — faut-il dire ici que le projet en a déjà été agité? — « suggérerait, comme sujet de conférence, l'examen critique d'un de ces ouvrages qui ont résumé et vulgarisé la science historique du langage. Quand les professeurs sauront que l'autorité désire qu'ils aient lu, étudié tels livres fondamentaux des maîtres de la science, ils apprendront à les lire, ils les liront, ils s'y intéresseront, ils les méditeront ». (Conférence de Verviers : sur 8 votants, 3 oui sans restriction ; 4 oui, sous forme d'essai, 1 non.) L'autre rapporteur va jusqu'à rédiger un plan de règlement pour le cercle d'études philologiques et pédagogiques qu'il rêve de voir naître dans chaque athénée. Tout y est prévu : l'organisation d'une bibliothèque, le service des revues et des publications, l'ordre du jour des réunions, etc. (Conférence de Tongres, absence de vote.) Et ce n'est pas la page la moins intéressante de cette vaste consultation, où se révèle partout le sincère désir des professeurs de voir leurs efforts mieux récompensés par l'effet.

2. Les moyens indirects de produire le contact, l'accord pédagogique entre les professeurs de latin et de grec sont, pour la plupart, abandonnés à l'initiative gouvernementale.

Une conférence (celle de Malines) propose à l'unanimité que le gouvernement mette entre les mains des professeurs un recueil des instructions officielles publiées, depuis une dizaine d'années, au sujet des méthodes et des procédés d'enseignement.

Toutes les conférences sont d'ailleurs unanimes à proclamer que certaines prescriptions du pouvoir central aideraient puissamment à l'entente des maîtres et à l'unification de l'étude des langues anciennes.

Tout d'abord le pensum grammatical devrait être fixé définitivement pour chacune des classes des humanités.

Déjà la 2^e conférence de l'année scolaire 1907-1908, appelée à se prononcer sur ce point, concluait, à l'unanimité des 20 athénées, en faveur d'une délimitation plus précise et plus détaillée du programme grammatical de chaque classe. Comme on l'avait vu et affirmé dès ce moment, la continuité des études profiterait singulièrement d'une pareille mesure, sinon dans les méthodes, du moins — ce qui est essentiel — dans la matière à enseigner.

On a renouvelé à ce propos tous les vœux émis dans cette consultation en faveur d'un même manuel théorique et pratique de grammaire (1), d'une même terminologie grammaticale, de formules invariables pour l'étude des règles, etc.

Presque toutes les conférences insistent aussi sur la nécessité de l'étude méthodique et suivie du vocabulaire dans les différentes classes, surtout dans celles qui préparent à la lecture des auteurs. Les rapporteurs constatent qu'en général les élèves sont moins arrêtés par les formes que par le sens des mots. L'ignorance du vocabulaire produit les effets les plus funestes à l'efficacité des humanités anciennes, en ce qu'elle empêche les jeunes gens de lire avec plaisir et profit les écrivains les plus intéressants de l'antiquité.

(1) Plusieurs conférences se plaignent de l'absence en Belgique de bons manuels de ce genre. L'une (celle de Gand) désire que le gouvernement provoque la publication de séries d'exercices en harmonie avec les grammaires adoptées; une autre (celle d'Ixelles) recommande l'emploi pour le latin des manuels *Crouzet*.

L'adoption pour une suite de classes — par exemple de 7^e en 4^e ou 3^e ou bien du cahier de vocabulaire tenu par l'élève lui-même, ou bien du lexique imprimé, fournirait, selon l'avis de la majorité, un moyen d'amener les professeurs à s'entendre sur ce point important.

*
* *
*

Dans quelques athénées (Ath, Chimay, Mons, Namur) on s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux confier les cours de grec à des spécialistes, ou bien diviser les humanités anciennes en trois cycles de classes à l'intérieur desquels les professeurs suivraient leurs élèves.

L'enseignement des spécialistes a rencontré cette objection grave que la concentration de l'enseignement pourrait souffrir de la nouvelle division du travail pédagogique; au contraire, l'enseignement par cycles sauvegarderait le principe de la concentration, tout en assurant l'application non moins indispensable du principe de la continuité des études.

Mais il va sans dire qu'aucune des deux solutions ne répond à la question posée, qui portait sur l'entente pédagogique des professeurs. Elles fournissent plutôt un moyen radical de s'en passer, et une dernière ressource pour ceux qui désespéraient de la voir s'établir.

Troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1909-1910 (1).

Sujet à traiter.

1^{re} question. « Dans les classes inférieures, l'enseignement de la grammaire d'une langue étrangère ne sera-t-il qu'occasionnel, ou bien devra-t-il se donner d'une façon systématique? »

2^e question. « L'emploi de la langue maternelle de l'élève sera-t-il nécessaire dans cet enseignement et jusqu'à quel point? »

3^e question. « Jusque dans quelle classe la grammaire devra-t-elle s'enseigner? »

4^e question. « Déterminez la tâche grammaticale incombant à chaque classe pour chacune des langues germaniques? »

Première question. — Dans les classes inférieures, l'enseignement de la grammaire d'une langue étrangère ne sera-t-il qu'occasionnel, ou bien devra-t-il se donner d'une façon systématique?

— Dix-huit conférences sur vingt estiment que l'enseignement de la grammaire doit être systématique dès la première année d'études; deux, celles de Mons et de Tournai, le préféreraient uniquement occasionnel en 7^e pour le flamand et en 6^e pour l'allemand; dans toutes les autres classes il serait systématique; un seul professeur (Bruxelles) repousse tout enseignement de ce genre, incompatible, d'après lui, avec l'emploi de la méthode directe.

(1) *Moniteur* du 16 décembre 1910.

Bien entendu, presque toutes les conférences font ressortir que l'enseignement occasionnel ne doit pas être négligé; que, dans les toutes premières leçons, les règles grammaticales doivent être trouvées par voie intuitive et heuristique; que, d'ailleurs, lors même qu'il procédera à l'édification de la grammaire systématique, le professeur devra asseoir l'induction à la base de son enseignement.

Deuxième question. — L'emploi de la langue maternelle de l'élève sera-t-il nécessaire dans cet enseignement et jusqu'à quel point?

— Dix-huit conférences pensent que la langue enseignée elle-même doit servir de véhicule à l'enseignement grammatical. Une conférence, celle de Tournai, se prononce pour l'emploi de la langue maternelle pendant la première année d'études pour le flamand et l'allemand, et pendant le premier trimestre pour l'anglais. Une autre (Bruxelles) voudrait réserver l'usage de la langue étrangère aux répétitions occasionnelles et à l'enseignement du *pensum grammatical* dans les classes supérieures. (9 votants oui contre un non.)

A ces votes vient s'ajouter celui de deux professeurs d'un autre établissement (Mons) qui désireraient que dans la première période les phénomènes grammaticaux fussent enseignés en langue maternelle, avec cette restriction toutefois que la terminologie serait donnée également dans la langue enseignée, et qu'*occasionnellement* la règle déjà étudiée serait formulée dans ce même idiome.

Le principe méthodologique général ainsi posé, il y a quasi unanimité, dans toutes les conférences, pour déclarer que l'emploi de la langue maternelle est souvent utile, parfois nécessaire dans les cas suivants :

- 1° Pour l'interprétation des idées et termes abstraits (terminologie);
- 2° Pour éviter les trop longues explications en langue étrangère et par suite une perte de temps précieux;
- 3° Pour résoudre certaines difficultés grammaticales;
- 4° Pour faciliter à l'élève l'énoncé de la règle grammaticale que la méthode inductive lui a fait découvrir; enfin
- 5° Comme moyen de contrôle pour s'assurer que tous les élèves, même les médiocres, ont bien saisi les explications données.

Troisième question. — Jusque dans quelle classe la grammaire devra-t-elle s'enseigner?

— Il y a lieu de distinguer, pour chacune des langues germaniques, entre les deux sections et les deux régimes.

I. — A. *Néerlandais, première langue obligatoire, humanités anciennes et modernes.* (Neuf conférences appelées à voter.)

Jusqu'en 2^e inclusivement : Chimay (*N. B.* En 2^e, on étudiera spécialement la partie idiomatique de la langue), Huy;

Jusqu'en 3^e inclusivement : Ixelles, Namur;

Jusqu'en 4^e inclusivement : Charleroy, Tournai;

Jusqu'en 5^e inclusivement : Bruxelles (1) (par 8 voix sur 10 votants) et Mons.

(1) A Bruxelles, le vote est acquis par 8 voix sur 10 votants : un professeur émet un vote négatif, parce qu'il ne veut pas d'un enseignement systématique; le second vote *non*, parce que le temps que cette conférence veut voir consacrer à cette étude lui paraît insuffisant.

La conférence d'Ath se borne à demander un enseignement *systématique* dans les classes moyennes, et *occasionnel, répétitif* dans les classes supérieures; quant aux langues dont l'étude débute en 4^e, on en enseignera la grammaire d'une façon systématique pendant les trois premières années.

B. *Néerlandais, seconde langue, facultative (humanités anciennes) obligatoire (humanités modernes). — (3 conférences.)*

a) Humanités anciennes :

Dans toutes les classes : Verviers, Liège;
Jusqu'en 5^e inclusivement ; Arlon.

b) Humanités modernes :

Dans toutes les classes : Verviers;
Jusqu'en 5^e inclusivement : Liège;
Jusqu'en 4^e inclusivement : Arlon.

II. — A. *Allemand, première langue obligatoire (humanités anciennes et modernes). — (5 athénées.)*

Dans toutes les classes : Verviers.
Jusqu'en 5^e : Liège.
Jusqu'en 4^e : Arlon.

B. *Allemand, deuxième langue, facultative (humanités anciennes), obligatoire (humanités modernes). — (17 athénées.)*

a) Humanités anciennes :

Jusqu'en 2^e inclusivement : Ath, Bruges, Chimay, Huy, Namur, Ostende;
Jusqu'en 3^e inclusivement : Anvers, Charleroy, Gand, Ixelles, Malines, Mons, Tournai;
Jusqu'en 4^e exclusivement : Bruxelles (8 sur 10), Hasselt (1).

b) Humanités modernes :

Jusqu'en 2^e inclusivement : Chimay, Huy;
Jusqu'en 5^e inclusivement : Anvers, Bruges, Charleroy, Gand, Ixelles, Namur, Ostende, Tournai;
Jusqu'en 4^e inclusivement : Bruxelles, Hasselt, Malines, Mons (1).
Pour la conférence d'Ath, voir ce qui en a été dit plus haut.

III. — *Anglais. — (20 conférences.)*

Dans toutes les classes : Verviers.

Jusqu'en 2^e inclusivement : Ath, Bruges, Chimay, Huy, Namur (par 2 voix sur 6 votants).

(1) Les réunions professorales de Louvain et de Tongres, sans indiquer exactement la classe où l'enseignement systématique devrait cesser, déclarent que dans les classes supérieures il sera surtout occasionnel, ce qui n'exclut pas les révisions systématiques.

Jusqu'en 5° inclusivement : Anvers, Arlon, Bruxelles (8 sur 10), Charleroy, Gand, Hasselt, Ixelles, Liège, Malines, Mous (au 1^{er} trimestre seulement), Namur (4 voix sur 6), Ostende, Tournai.

Quatrième question. — Déterminez la tâche grammaticale incombant à chaque classe pour chacune des langues germaniques.

Par leur nature même, les réponses à cette question ne se prêtent pas à être condensées en vue de leur insertion au *Moniteur*.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1910-1911 (1).

Sujet à traiter.

Dans l'enseignement d'une langue étrangère, l'emploi de la langue maternelle de l'élève est-il compatible avec l'usage de la méthode directe ?

Si oui, jusqu'à quel point :

- 1° Dans les classes de débutants;
- 2° Dans les classes moyennes;
- 3° Dans les classes supérieures ?

Le terme « langue étrangère » a été interprété comme s'appliquant :

- 1° En pays flamand, aux langues française, allemande et anglaise;
 - 2° Dans la partie wallonne du pays, aux langues flamande, allemande et anglaise,
- par les conférences des athénées suivants :

Anvers, Ath, Bruges, Charleroy, Chimay, Hasselt, Huy, Liège, Malines, Mons, Namur, Tournai, Verviers.

Dans les établissements d'Arlon, Bruxelles, Gand, Ixelles, Louvain, Ostende et Tongres, le français n'a pas été considéré comme étant une langue étrangère pour les élèves allemands et flamands, admis à fréquenter les cours de ces athénées.

Cette remarque préliminaire faite, voici les réponses données par les différentes conférences :

A la première partie de la question, *oui*, à l'unanimité de tous les membres votants. Un seul professeur, appartenant à la conférence de Bruxelles, a émis un vote négatif, déclarant que « dans la méthode directe, il faut écarter *le plus possible* la langue maternelle », ce qui revient à dire, en somme, que l'emploi de celle-ci se concilie avec l'usage de la méthode en question.

Dans les réponses aux questions ayant comme objet le « quantum » de cet emploi, les opinions émises, sans être contradictoires, présentent cependant une assez grande divergence portant d'ailleurs davantage sur la forme que sur le fond.

Nous allons tâcher de les résumer brièvement.

(1) *Moniteur* du 5 avril 1911.

La langue maternelle sera employée :

1° *Dans les classes de débutants :*

a) A titre exceptionnel, pour faire comprendre le sens de termes *abstrait*s, ou même *concrets*, du moment que les moyens d'intuition font défaut. Cette règle s'applique surtout à l'explication des textes. La conférence de Bruxelles a soin de faire ressortir que la traduction se bornera au mot inconnu et ne pourra, dans aucun cas, s'étendre à toute la phrase ;

b) Dans l'enseignement de la grammaire, quand il s'agit de faire saisir par les élèves certaines difficultés. Quelques conférences estiment qu'en vue de gagner du temps, la langue maternelle devrait occuper une place prépondérante dans cette discipline.

D'après d'autres conférences (*Ostende, Gand, Louvain*), le thème grammatical, à dose modérée, trouvera sa place ici également ;

c) A titre de comparaison, afin d'appeler l'attention de l'élève sur les ressemblances ou les différences entre la langue maternelle et l'idiome étranger (expressions idiomatiques).

d) Comme moyen de contrôle : traduction rapide d'une phrase ou d'un passage difficile ;

e) Dans l'enseignement de la prononciation (conférences de *Bruges* et de *Mons*).

2° *Dans les classes moyennes :*

L'emploi de la langue maternelle sera de plus en plus restreint et pourra se justifier dans des cas semblables à ceux qui sont énumérés plus haut sous les paragraphes a), c) et d).

Quant à l'enseignement systématique de la tâche grammaticale, les conférences professorales sont unanimes à préconiser ici l'usage régulier de la langue enseignée elle-même comme langue véhiculaire, ce qui cependant n'exclut nullement le recours à l'idiome maternel de l'élève, chaque fois que la clarté de l'exposition l'exige.

Ici encore, de l'avis de certaines réunions de professeurs (*Mons, Anvers, Malines*), le thème pourra parfois constituer un excellent exercice grammatical.

En ce qui concerne les traductions de la langue étrangère en langue maternelle, les conférences ne les admettent qu'à titre d'exception et comme moyen de contrôle, et le rapporteur de la réunion des professeurs de langues de Hasselt fait remarquer que « la version enseigne plus la langue dans laquelle on traduit que celle qu'on traduit ».

3° *Dans les classes supérieures :*

La part accordée à l'emploi de la langue habituelle de l'élève se bornera aux cas d'absolue nécessité. On peut les déterminer comme il suit :

a). Lorsqu'il s'agit de faire saisir par l'élève une nuance délicate de la pensée d'un auteur (*Tournai*), car, « dans ces classes surtout, il convient d'éviter l'approximatif, le vague ; il importe... d'aller au fond des choses, en serrant les textes de près pour en découvrir le sens intime » (*Liège*) ;

b). Afin de faire mieux ressortir les tournures et expressions idiomatiques, les particularités typiques propres au génie de chaque langue (*Gand*) ;

c). Pour préciser, après explication donnée dans la langue enseignée même, le sens d'une expression commerciale (*Arlon, Huy*), d'un terme technique ou peu usité (*Anvers*), de certaines expressions conventionnelles et abstraites qui peuvent se présenter dans l'enseignement de l'histoire de la littérature (*Arlon*) ou d'une théorie artistique ou littéraire (*Namur*).

En résumé, les conférences professorales, tout en reconnaissant l'utilité et même la nécessité de l'emploi de la langue maternelle, sont d'accord pour assigner à celle-ci un rôle purement secondaire et occasionnel; elle sera l'auxiliaire tolérée à laquelle le professeur aura recours en cas de nécessité, qu'il s'agisse des classes inférieures, moyennes ou supérieures, de l'enseignement grammatical ou littéraire, ou simplement de la formation du vocabulaire des élèves.

Deuxième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1910-1911 (1).

Sujet à traiter.

« Est-il opportun d'étendre aux établissements belges d'enseignement moyen l'application des réformes et des tolérances orthographiques qui ont fait l'objet de la circulaire (28 février 1901) de M. Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de la République Française? Dans l'affirmative, convient-il d'en appliquer les dispositions à l'enseignement grammatical de la langue française dans toutes les classes des athénées, ou bien suffit-il d'en tenir compte aux examens d'admission et de passage? »

Afin de renseigner exactement les membres des conférences sur la portée de la réforme syntaxique française, telle que M. le ministre Leygues a voulu la réaliser, le gouvernement avait eu soin de communiquer à chacun d'eux une copie de l'arrêté ministériel français du 26 février 1901 et de la « liste » y annexée en même temps que de la circulaire du 28 février 1901, adressée aux recteurs d'Académie de France.

L'arrêté du 26 février stipule que, dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique, qu'ils comportent ou non des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances admises. La circulaire du 28 février indique le caractère que doit prendre la réforme dans l'enseignement même. Elle insiste sur ce point qu'il ne s'agit nullement de supprimer certaines règles fondamentales de la syntaxe française.

« La réforme vise simplement à rendre plus clair et plus facile *pour les enfants et pour les étrangers* l'enseignement *élémentaire* de la langue française en le débarrassant de complications inutiles. »

La liste des tolérances orthographiques ne servira donc pas seulement de guide aux membres des commissions d'examens, mais elle apprendra exactement aux

(1) *Moniteur* du 24 novembre 1911.

instituteurs et aux professeurs de grammaire « ce qu'il est bon de garder dans les livres dont ils font usage, et ce qu'il faut en éliminer. »

C'est même en vue de l'enseignement, de l'enseignement *élémentaire*, et non des examens, que la « liste » paraît avoir été dressée à l'origine. Comment expliquer autrement les expressions suivantes qui se répètent à maints endroits : « ... Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement *élémentaire* et dans les exercices... C'est une délicatesse de langage qu'on n'essaiera pas d'introduire dans les exercices *élémentaires* », etc. ?

L'intention de M. Leygues paraît donc évidente de continuer à réserver l'étude de certaines difficultés grammaticales aux élèves plus avancés, et non, faut-il le dire, de supprimer l'enseignement de nuances indispensables de la langue, fussent-elles parfois subtiles. Ce serait, d'ailleurs, de bien maladroite démocratie !

*
* *

La question soumise par le gouvernement aux délibérations du corps professoral des athénées tendait à connaître l'avis des professeurs sur l'opportunité actuelle de l'application, dans nos établissements secondaires, de toutes les tolérances orthographiques françaises, soit aux seuls examens, soit aux cours de grammaire eux-mêmes.

*
* *

Tout d'abord, il convient de dire que les conférences ont été d'accord sur la nécessité d'une simplification de l'orthographe française, encombrée de contradictions déconcertantes et de subtilités sans intérêt; mais elles déplorent que M. Leygues n'ait pas commencé la réforme par l'orthographe d'usage, dont l'illogisme est autrement troublant.

Les professeurs de nos athénées sont également unanimes à se déclarer adversaires de toute complication grammaticale. L'enseignement de la grammaire française en Belgique semble, au surplus, moins vétilleux, plus pratique qu'il ne l'est parfois dans les cours élémentaires en France, à en juger par les termes de la circulaire ministérielle.

Quoi qu'il en soit, les rapporteurs condamnent définitivement tout le fatras des « pièges orthographiques », et expriment le vœu de voir les commissions officielles d'examen se montrer de plus en plus larges pour les fautes d'orthographe « qui ne dénotent pas un manque de jugement ou une ignorance des règles essentielles de la langue. »

*
* *

Quant aux réponses directes à la question du gouvernement, elles n'ont pas toujours, tant s'en faut, tenu compte de certains faits qui ont leur importance dans ce débat. La plupart des conférences se sont bornées à faire ce raisonnement : « L'orthographe française est difficile, souvent inutilement difficile; elle est un casse-tête pour la plupart de nos élèves; les deux plus hautes autorités de France, en fait d'enseignement et de langage, accordent des simplifications sur certains points orthographiques, des tolérances dans des cas compliqués — dont

quelques-uns litigieux — ; les Belges auraient mauvaise grâce à refuser cette « aubaine » ; donc il faut se hâter d'admettre en « bloc » toutes les tolérances édictées ; car nous ne sommes point du tout qualifiés pour discuter les décisions du *Conseil supérieur de l'instruction publique* et de l'*Académie française* !... »

Il est vrai de dire qu'avant tout il importe de connaître l'intention de ces autorités.

« A s'en tenir aux documents officiels, a-t-on dit dans certaines conférences, la « liste » ne vise en somme que l'enseignement *élémentaire* ; au surplus, la plupart des professeurs de l'enseignement secondaire français continuent de suivre les anciennes règles, tout en se montrant tolérants pour l'emploi de certaines formes admises par l'arrêté et considérées jadis comme étant défectueuses. Ils distinguent, en un mot, parmi les licences orthographiques, celles qu'il est possible d'appliquer partout et celles dont l'école primaire seule doit bénéficier, à raison de l'âge des élèves. Il ne peut donc pas être question de supprimer, à tous les degrés de l'enseignement du français, les règles dans l'application desquelles la « liste » autorise des tempéraments. Nous ne *faisons* pas l'usage français, nous le subissons. Tant que les écrivains de France, qui sont la seule vraie autorité en fait de langue, suivront la tradition, la plus grande réserve nous sera commandée : c'est dans leurs œuvres que nos jeunes gens apprennent la langue française. Un certain nombre des tolérances indiquées peuvent, sans inconvénient, être admises dans l'enseignement *primaire*. Encore faut-il agir en cela avec prudence, pour éviter la confusion, l'anarchie... »

*
* * *

Deux opinions extrêmes se sont donc fait jour, l'une agréant l'ensemble de la réforme dans l'enseignement moyen, pour les examens et les compositions en même temps que pour *tous* les cours de grammaire (14 conférences sur 20 ont voté dans ce sens à une forte majorité : *Anvers, Arlon, Bruges, Bruxelles, Gand, Ixelles, Louvain, Malines, Mons, Namur, Ostende, Tongres, Tournai, Verviers*) ; l'autre trouvant la réforme inopportune et refusant de l'admettre, sous quelque forme que ce soit, dans l'enseignement moyen (c'est l'opinion qui a recueilli la majorité dans les conférences d'*Ath, de Charleroy, de Chimay*).

La conférence de *Huy* adopte la réforme, dans les examens et dans l'enseignement, mais recule l'étude des « règles à tolérances » jusqu'à la classe supérieure de grammaire.

La conférence de *Hasselt* désire qu'on tienne compte de la « liste » dans toutes les épreuves d'examens.

Enfin la conférence de *Liège* entérine plusieurs tolérances et se refuse à accueillir les autres « parce qu'elles vont à l'encontre des règles fondamentales ». La discussion, suivie de votes, des divers articles de la « liste » ne s'est produite qu'à *Liège*. Mais, dans un certain nombre de conférences, même dans celles qui ont fourni la plus forte majorité à l'introduction de la réforme, des membres isolés ont fait le procès de certaines tolérances, tout en votant en faveur de l'ensemble des prescriptions de l'arrêté français.

Troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1910-1911 (1).

Sujet à traiter.

Première question. — Quels sont les exercices les mieux appropriés à l'acquisition du vocabulaire d'une langue étrangère :

- 1° Dans les classes de débutants;
- 2° Dans les classes moyennes;
- 3° Dans les classes supérieures.

I. Dans les classes inférieures.

Les conférences sont unanimes à déclarer que dans les classes inférieures, l'intuition doit se trouver à la base de l'acquisition du vocabulaire. Les moyens préconisés à cet effet peuvent se ramener aux suivants :

1° Les exercices oraux, sous forme de conversations ou dialogues entre professeur et élèves, ou même entre élèves seuls; l'intuition directe — entourage de l'élève — ou l'intuition indirecte — tableaux et images — fourniront la matière de ces entretiens familiers. Des répétitions fréquentes seront nécessaires pour faire retenir les termes appris;

2° Des lectures expliquées ou commentées par le professeur au moyen de la méthode socratique, tant au point de vue du fond que de la forme. Après chaque morceau, des interrogations sur le texte serviront de mise au point pour savoir si la matière a été bien digérée par les élèves;

3° Des exercices de reproduction des morceaux expliqués;

4° Des exercices de mémoire et de déclamation ayant surtout comme objet de petites poésies faciles et familières: des lectures en chœur (*conférences d'Anvers et de Hasselt*) et des chants (*Hasselt, Huy*);

5° De temps à autre, des exercices sur les synonymes et les contraires, surtout ces derniers.

Plusieurs conférences (Anvers, Bruges, Gand, Liège, Ostende), insistent sur la nécessité de présenter les vocables dans leur cadre naturel, c'est-à-dire dans une proposition complète; elles préconisent même l'étude en quelque sorte systématique et concentrique du vocabulaire, en ce sens que les sujets de conversation et de lecture seraient choisis de façon à reproduire plusieurs fois les mêmes termes dans des scènes différentes.

Les réunions professorales d'Anvers, de Chimay et de Hasselt estiment que, dans ces classes, il ne faut pas négliger non plus les exercices de prononciation qui, outre qu'ils constituent un excellent moyen de faire retenir les mots, sont indispensables au début de l'étude d'une langue pour assouplir les organes et habituer l'élève à s'exprimer d'une façon correcte et élégante.

Les travaux écrits et devoirs à domicile doivent se rattacher étroitement à la partie orale du cours; ils serviront aux élèves à se remémorer les vocables déjà appris et pourront consister en :

(1) *Moniteur* du 12 janvier 1912.

1° Des dictées (de récapitulation) ;

2° La reconstitution de morceaux vus, dans lesquels certains mots ont été supprimés (Huy). Cet exercice peut se faire également de vive voix en classe, le morceau étant écrit au tableau noir ;

3° De petits devoirs de style (reproductions de lectures expliquées, par questions et réponses d'abord, en texte suivi ensuite) ;

4° La transcription d'un texte appris par cœur (exercice à faire en classe) ;

5° La formation de propositions avec des mots fournis par le professeur ;

6° La formation de propositions dans lesquelles on remplace des mots par des synonymes, par des contraires, ou qui doivent être complétées par certains mots ;

7° Des thèmes à dose modérée (Hasselt, Ixelles, Ostende, Verviers).

Notons enfin que la plupart des conférences estiment nécessaire la tenue par les élèves d'un cahier ou carnet de vocabulaire, dans lequel les mots seraient groupés soit, au début seulement, par ordre alphabétique (Louvain), soit par association d'idées, donc d'après le sens (Bruges, Huy, Liège), ou l'étymologie (Liège, Louvain), soit d'après l'espèce grammaticale, noms, adjectifs, etc. (Malines, Verviers).

II. Dans les classes moyennes.

Dans les classes moyennes, le livre de lecture formera le centre de l'enseignement linguistique ; le vocabulaire s'étend, se complète et devient plus abstrait. Parmi les exercices principaux destinés à l'alimenter, les conférences citent les suivants :

1° L'explication approfondie des textes avec les exercices qui en découlent ; questions et réponses sur le contenu des morceaux pendant et après l'explication, l'analyse des idées, les résumés, les leçons de mémoire, de récitation et surtout de reproduction ;

2° Des exercices systématiques et méthodiques sur le formation des mots : composition et dérivation, étymologie. Ici encore le livre de lecture peut servir de point de départ ; de temps à autre le professeur pourra choisir dans un morceau expliqué, les deux, trois vocables les plus propres à ce genre d'exercice et grouper autour d'eux les membres principaux de la famille qui leur doit la naissance. Il va sans dire que tous les mots ainsi trouvés devront être employés ensuite dans des exemples, des propositions, des expressions idiomatiques, etc. (Gand) ;

3° La comparaison occasionnelle avec les mots des autres langues étudiées par les élèves (Liège) ;

4° Des exercices sur les synonymes, les homonymes, les paronymes, les contraires. Dans ces classes, on ne se bornera plus à indiquer la signification principale du vocable ; celui-ci sera envisagé sous tous ses aspects ; sens propre et figuré, changements subis dans le cours du développement de la langue, signification spéciale ou « d'usage » dans certaines locutions idiomatiques, etc. (Anvers, Bruges). À noter que des membres de cette dernière conférence repoussent l'étude des homonymes et des paronymes comme pouvant être une source de confusion pour les élèves ;

5° Des exercices libres s'adressant davantage à l'initiative personnelle des

élèves : préparation du vocabulaire d'un texte à étudier (Hasselt), lectures à domicile suivies de comptes rendus oraux. Il est entendu que toute la classe devra s'intéresser à ces travaux ; aidés et guidés par leurs professeurs, les élèves seront amenés peu à peu à discuter la « conférence » de leur condisciple (Louvain) ; un exercice analogue consiste à faire reproduire par les élèves un récit lu ou raconté par le professeur (Arlon) ;

6° L'enseignement systématique de la grammaire viendra renforcer et compléter les connaissances des élèves (Anvers, Hasselt).

Une conférence (Arlon) préconise également la préparation en classe des devoirs de style comme moyen de fixer et d'enrichir le vocabulaire pratique des élèves ; celles de Bruges et de Malines conseillent à cet effet la lecture de journaux rédigés en langue étrangère.

Certains professeurs de Bruges et de Gand désireraient, afin de pouvoir étudier le vocabulaire d'une façon plus systématique, faire usage de manuels spéciaux.

Les réunions professorales d'Ath, de Hasselt, de Liège, de Malines et de Mons signalent l'utilité des projections lumineuses au point de vue de l'emploi par les élèves des matériaux linguistiques dont ils disposent. Ajoutons aussi que presque toutes les conférences ont soin de déclarer que, dans les classes moyennes, l'enseignement intuitif au moyen des planches, tableaux muraux, cartes, images, etc., n'est nullement proscrit ; qu'au contraire, il constituera dans toutes les classes un auxiliaire précieux dans l'étude d'une langue étrangère.

Comme conclusion, on fait remarquer que la plupart des exercices mentionnés ci-dessus peuvent être traités par écrit, soit en classe, soit de préférence à domicile.

III. Dans les classes supérieures.

Dans les classes moyennes, le vocabulaire, élémentaire d'abord, s'est accru et amplifié ; appuyé sur une étude sérieuse de la grammaire, il a poussé une pointe dans les domaines les plus variés de la vie sociale, envisagée sous ses divers aspects matériels et spirituels, mais le fond en est resté d'ordre éminemment pratique et utilitaire. Dans les classes supérieures, sans perdre ce caractère de nécessité immédiate, il verra s'agrandir ses horizons ; la vie intellectuelle, esthétique, économique de la nation étrangère va se révéler aux regards avides des élèves ; la littérature, les arts, et, pour d'autres encore, l'industrie, le commerce vont faire l'objet de leurs études. D'autre part, le vocabulaire déjà acquis doit gagner en profondeur ; les différentes acceptions des mots seront étudiées de plus près ; le génie propre de chaque langue sera scruté dans ses tournures, dans ses idiotismes, dans ses figures, dans tout ce qui la caractérise et la différencie des autres idiomes étudiés.

Quels exercices conduiront le plus sûrement à ce but ?

Les conférences professorales mentionnent la plupart de ceux qui conviennent aux classes précédentes :

1° L'explication esthétique et approfondie de morceaux choisis et de chefs-d'œuvre des différents genres littéraires. La méthode à employer s'inspirera toujours des mêmes principes didactiques qu'auparavant et visera en même

temps le développement de l'intelligence et l'acquisition et le perfectionnement du vocabulaire.

Comme dans les classes moyennes, ces lectures expliquées seront la source d'une foule d'autres exercices, des résumés et des comptes rendus oraux et écrits, des analyses, des exercices de diction et de déclamation, des discussions improvisées sur des sujets littéraires ou artistiques (Hasselt, Mons);

2° Plus encore que précédemment, le travail libre et personnel de l'élève sera mis à contribution : il rendra compte en classe de ses lectures privées, fera des conférences sur des sujets choisis librement ou indiqués par le professeur; l'emploi des projections lumineuses est encore tout indiqué ici pour étendre le champ de l'observation et pour faciliter la tâche des jeunes conférenciers (Hasselt, Liège, Malines, Mons);

3° Plusieurs conférences préconisent également l'étude sommaire de l'histoire de la littérature. Il est entendu que cette étude s'appuyera sur la lecture d'extraits caractéristiques des principaux auteurs cités; d'autre part, l'explication des morceaux du livre de lecture se fera à la lumière de courtes notices biographiques et littéraires qui seront de nature à « situer » l'œuvre et à la rendre plus intelligible et plus intéressante (Liège);

4° La réunion professorale d'Arlon signale comme excellente la rédaction, de vive voix, de lettres, notamment de lettres commerciales.

A noter qu'à Malines on demande pour la section commerciale un manuel spécial pour l'étude systématique des termes relatifs au commerce; ce livre donnerait également une idée de la géographie économique du pays dont on étudie la langue;

5° De même que dans les classes précédentes, l'explication d'auteurs peut parfois fournir l'occasion d'études détaillées sur le vocabulaire au moyen d'exercices d'étymologie — composition et dérivation, groupement par familles de mots, — de synonymie, etc.;

6° Enfin n'oublions pas d'ajouter que parmi les moyens intuitifs dont les professeurs disposent dans toutes les classes pour enrichir le vocabulaire pratique de leurs élèves, les promenades et excursions sont spécialement recommandées par deux conférences (Ath et Hasselt).

En fait d'exercices écrits, le champ des opérations ne sera pas moins vaste que celui dont nous venons d'esquisser les grandes lignes, et afin qu'ils portent tous leurs fruits, les devoirs à domicile seront choisis de façon à constituer le complément nécessaire du cours fait en classe. Par voie de conséquence, les dissertations seront préparées, non seulement au point de vue de l'invention, mais surtout en ce qui concerne le vocabulaire, le tout dans les limites imposées par le souci de l'originalité et de la sauvegarde de l'initiative personnelle des jeunes gens.

D'autre part, la correction en classe de ces exercices de composition permettra au professeur de combler les lacunes dans les connaissances linguistiques de ses élèves.

Une attention toute spéciale sera consacrée à l'étude des expressions idioma-

tiques qui constituent le fond de toute langue et qui, au fur et à mesure qu'elles se rencontrent, soit dans les conversations, soit dans les textes, seront inscrites dans un cahier *ad hoc*, et feront l'objet de répétitions périodiques.

Deuxième question. — En vue de l'étude d'une langue moderne étrangère, quelles doivent être les qualités d'un bon livre de lecture :

- a) Dans les classes inférieures ;
- b) Dans les classes supérieures ?

Voici les conclusions que les conférences ont formulées, en ce qui concerne le second point à l'ordre du jour :

a) Au point de vue du fond ou de la matière, le livre de lecture dans les classes inférieures doit s'adapter à l'enseignement intuitif et concret et traiter les sujets de la vie familière aux enfants : la maison paternelle, l'école, l'homme, la nature, la ville et la campagne. Les morceaux devront être intéressants, instructifs, variés.

Plusieurs conférences (Arion, Bruxelles, Chimay, Louvain, Tongres, Tournai) voudraient y trouver également des lectures se rapportant à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes, à la vie sociale, voire au commerce et à l'industrie (Louvain, Tongres) de la nation étrangère.

Quant à la forme, les réunions des professeurs estiment que les genres descriptif et narratif, surtout le dernier, doivent prédominer. Les contes et récits, légendes, anecdotes, fables, petites poésies enfantines ou familiaires sont sûrs de plaire, puisqu'ils s'adressent à l'imagination, à la fantaisie des jeunes lecteurs ; ils se prêtent bien, d'ailleurs, aux exercices oraux appropriés au degré d'avancement de ces élèves. Quelques chants seront également les bienvenus (Liège, Namur).

D'autre part, on fait remarquer que les descriptions ne devront être ni trop longues, ni trop détaillées, trop fouillées, de peur de dégénérer en nomenclatures sèches, arides, qui rebuteraient les élèves au lieu de leur inspirer le goût de la lecture et de l'étude. *Non multa, sed multum*. Tous les professeurs sont du reste unanimes à demander que les morceaux dans ce premier cycle d'études soient courts, attrayants, récréatifs même.

En outre, ces lectures devront être graduées au point de vue des difficultés lexigraphiques et syntaxiques, de manière à initier les élèves d'une façon pratique et progressive au mécanisme de la phrase et à les rompre à la solution des difficultés grammaticales (Anvers, Chimay).

Afin de rendre plus facile l'acquisition du vocabulaire, il est utile que les mots nouveaux soient imprimés en gros caractères (Chimay, Verviers), du moins au début.

Presque toutes les conférences insistent sur la nécessité d'une illustration artistique, abondante et bien en rapport avec le texte et sur l'opportunité d'une exécution matérielle irréprochable.

Plusieurs réunions émettent le vœu que le livre contienne des annotations et commentaires discrets (Hasselt, Liège, Tournai), et qu'un lexique le termine

(Chimay, Liège). Les morceaux seraient suivis d'un questionnaire et, s'il y a lieu, d'une liste d'idiotismes et tournures spéciales; le recueil lui-même se terminerai t par un relevé complet de toutes les expressions rencontrées (Chimay).

Last, not least, notons que le côté éducatif et moral n'est pas perdu de vue. « La formation du cœur et du caractère n'est pas le privilège exclusif de l'enseignement de la langue maternelle; ce devoir primordial incombe également à l'étude des langues étrangères » (Anvers). De ceci résulte que non seulement tout mot, toute expression pouvant blesser le sentiment de la délicatesse ou de la pudeur doivent être bannis impitoyablement, mais aussi que les sujets traités auront de préférence une tendance morale et que le livre, dans son ensemble, constituera ce qu'on pourrait appeler « un cours de morale pratique » (Huy) et que tous les morceaux à tendance pessimiste devront être proscrits (Malines).

b) Le livre de lecture destiné aux classes supérieures doit être une image aussi parfaite que possible de la vie sociale, économique, politique, littéraire et artistique de la nation étrangère, le miroir fidèle de sa culture intellectuelle. Son but doit être de rendre possible « la véritable mission de l'enseignement, le développement et le perfectionnement des facultés les plus nobles de l'esprit humain » (Anvers).

Il faut donc donner :

1° Pour les différents genres littéraires, des morceaux et extraits caractéristiques des principaux auteurs de l'époque classique, mais surtout moderne et contemporaine. Ces écrivains seront autant que possible des hommes représentatifs du génie de leur race; les morceaux choisis seront de préférence classés par période ou école littéraires. Ils seront accompagnés de notices biographiques et littéraires faisant connaître les auteurs, et, s'il s'agit d'extraits, la place que ceux-ci occupent dans l'économie de l'œuvre dont ils sont tirés (Arlon, Bruges, Chimay, Huy, Liège, Verviers).

A titre de complément de cette partie du livre de lecture, plusieurs conférences (Anvers, Bruxelles, Chimay, Huy, Malines, Verviers) voudraient y voir figurer, comme introduction, un aperçu de l'histoire de la littérature.

2° Des lectures caractérisant le pays et ses habitants, et se rapportant par conséquent à l'histoire, la géographie, l'industrie, le commerce, les mœurs, les coutumes, les institutions politiques et religieuses de la nation étrangère. Cette partie fournira aux élèves les « realia », la connaissance des choses du pays dont ils étudient la langue. Notons que la conférence de Malines désirerait y trouver également des études d'auteurs étrangers sur notre pays. Pour être complet, signalons que des professeurs de la conférence de Gand préféreraient voir conserver à l'anthologie proprement dite, son caractère exclusivement littéraire et esthétique; pour l'étude des realia on se servirait d'un manuel spécial.

De même que celui des classes inférieures, le livre de lecture destiné aux classes supérieures serait également illustré : portraits d'auteurs, reproduction de tableaux des grands maîtres, de monuments, etc., le tout en rapport avec le texte.

Les réunions professorales d'Arlon et de Hasselt émettent le vœu que les morceaux étudiés fournissent la matière de comparaisons avec les œuvres similaires

des autres littératures, principalement de la langue maternelle. Des indications sommaires, insérées dans le résumé de l'histoire de la littérature, ou données à l'occasion des notices biographiques, serviraient d'aide-mémoire aux élèves.

Enfin, ce livre de lecture, de même que celui destiné aux classes inférieures, devra satisfaire aux exigences de la moralité la plus sévère.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1911-1912 (1).

Sujet à traiter.

Prononciation des noms propres historiques et géographiques, en particulier des noms néerlandais, allemands et anglais. La part faite des noms qui ont plus d'une forme orthographique (Nymegen, Nimègue — München, Munich — London, Londres, Londen, etc.), ne conviendrait-il pas d'adopter pour les autres une prononciation uniforme dans nos cours de langues, d'histoire et de géographie, en se rapprochant autant que possible de la prononciation du pays d'origine? Par exemple, ne convient-il pas de prononcer Wight comme Wait, Man comme Mann, etc.

I. Cours de langues :

a) Langue française.

C'est l'usage qui, dans toutes les langues, règle la prononciation des mots étrangers comme des autres. Cette loi est générale, elle s'applique non seulement aux noms propres et aux termes d'histoire et de géographie, mais au vocabulaire des sciences, des arts, des sports, du commerce et de l'industrie. L'enseignement doit la suivre.

Dans l'application, deux cas peuvent se présenter :

1° Aucun usage n'est encore établi, le mot étant d'importation récente ou peu connu. Les conférences sont à peu près d'accord pour dire que, dans cette occurrence, on lui donnera autant que possible sa prononciation originelle;

2° Le mot est définitivement entré dans la langue française avec une orthographe et une prononciation dûment consacrées. Ici nous n'avons qu'à nous incliner. Il n'y a aucune bonne raison pour nous de prononcer, par exemple, Buenos-Ayres à l'espagnole, Magellan à la portugaise (Magalhaëns) ou Portici à l'italienne. D'ailleurs, où s'arrêter dans cette voie?

Se faire comprendre et ne pas prêter au ridicule, ce sont là les raisons suprêmes qui nous imposent dans l'enseignement le respect de l'usage. Lorsque l'usage français varie d'une contrée à l'autre, ces mêmes raisons doivent déterminer notre choix. Elles nous feront, par exemple, préférer l'usage du pays où nous vivons, si celui-ci forme une province linguistique suffisamment étendue et distincte pour justifier son indépendance à cet égard.

Ainsi en Belgique, l'usage en matière de prononciation des noms de personnes

(1) *Moniteur* des 17-18 mai 1912.

ou de lieux belges, c'est nous qui le faisons ; il ne convient pas que nous le prononçons ailleurs. En prononçant Anvers et non Anver, Van Dyck et non Van Dik, Huygens et non Oujean, nous nous ferons comprendre chez nous, sans être exposés au reproche d'affectation. De même l'influence du milieu germanique nous a donné, pour la prononciation française de certains mots étrangers relatifs aux sciences, à l'industrie et au commerce, des facilités que n'ont pas les Français. Nous pouvons, nous devons user de ces facilités. La plupart des conférences n'hésitent pas à reconnaître sur ce point la légitimité d'un usage belge et à réclamer son application dans l'enseignement du français en Belgique.

b) Langues germaniques.

Pour les professeurs de langues germaniques, la question semble résolue uniformément par les conférences, en ce qui concerne les noms d'origine allemande, anglaise et néerlandaise.

Il est d'ailleurs logique et naturel que les professeurs citent les noms géographiques et historiques avec la prononciation du pays dont ils enseignent la langue. A ce point de vue il n'y a pas de désaccord.

II. Cours d'histoire et de géographie :

a) En français.

La plupart des conférences trouvent rationnel que les noms historiques et géographiques néerlandais, allemands et anglais qui n'ont pas de doublets en langue française soient prononcés comme dans leur pays d'origine.

En réalité, les professeurs d'histoire et de géographie, dont le français est la langue maternelle, les prononcent souvent arbitrairement. Il arrive ainsi qu'un même mot prend une prononciation différente d'après les divers cours suivis par les mêmes élèves.

Certains professeurs diront l'île de Wit, d'autres l'île de Wigt et d'autres encore, mieux inspirés ceux-là, l'île de Waït. Un tel manque d'unité provoque des malentendus fâcheux. Il y aurait donc avantage à rendre uniforme la prononciation de ces noms. Rien de plus facile si l'on se résout à les prononcer selon l'usage du pays d'origine.

Reste à savoir si cela est possible pour les professeurs de la région wallonne du pays. La plupart des conférences se prononcent dans le sens affirmatif. L'étude des langues étrangères se généralise dans notre pays comme dans les autres contrées de l'Europe occidentale. Bientôt on pourra dire que quiconque a fait des études supérieures, ou des humanités anciennes et modernes — et c'est le cas des professeurs en question — connaîtra suffisamment les langues germaniques pour prononcer les noms étrangers d'une façon à peu près exacte.

b) En néerlandais.

Ces mêmes considérations s'appliquent aux professeurs flamands d'histoire et de géographie qui enseignent dans leur langue, à cette différence près que les Flamands trouveront toujours moins de difficulté à bien prononcer les noms propres germaniques et qu'ils sont tenus à plus de rigueur sur ce point.



(470)

(471)

PROCÈS-VERBAUX

des séances

du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

(472)

CLXIX.

Séance en comité du 11 janvier 1909.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, De Ceuleneer, Collard, de Bavay, Leman, membres ; Van Autryve, secrétaire.

M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen et MM. les inspecteurs Alexandre, Ploumen, Duqué, Crombez assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est lu et approuvé.

M. le secrétaire fait connaître que M. le Ministre a désigné MM. Mathieu, préfet des études à l'athénée de Verviers, et Liégeois, professeur à l'athénée d'Ixelles, pour assister avec voix délibérative, aux séances du conseil, pendant les années scolaires 1908-1909 et 1909-1910 en remplacement de MM. Gérard, préfet des études de l'athénée de Liège, et Straetmans, professeur à l'athénée d'Anvers.

ORDRE DU JOUR :

.....
Révision du catalogue des livres à donner en prix dans les établissements officiels d'enseignement moyen.

Le Conseil décide de ne plus examiner les livres destinés à être donnés en prix aux élèves des sections préparatoires annexées aux écoles moyennes de l'État. Les livres portés au catalogue arrêté par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire peuvent être utilisés à cette fin.

Le Secrétaire,

VAN AUTRYVE.

Le Président,

P. MANSION.

CLXX.

Séance en assemblée générale du 27 mars 1909.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Merten.

Sont présents : MM. Neuberg, De Ceuleneer, Collard, de Bavay, membres ; Van Autryve, secrétaire.

MM. Mansion, de Corswarem et Kurth sont empêchés.

M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen, MM. les inspecteurs Alexandre, Goemans, Ploumen, Duqué, Crombez ; MM. Gelders, préfet à Louvain, Preudhomme, professeur à Gand, Mathieu, préfet à Verviers et Liégeois, professeur à Ixelles, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 1908 est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Organisation du concours général de l'enseignement moyen, en 1909.

M. Goemans expose les raisons pour lesquelles il propose de substituer en 4^e des humanités gréco-latines à la version grecque, un thème grec sans dictionnaire : stimuler le zèle des professeurs et faciliter aux élèves la lecture des auteurs dans les classes suivantes.

M. de Bavay demande si les élèves de 4^e possèdent un vocabulaire suffisant pour faire un thème grec, sans dictionnaire.

M. Goemans répond que le thème aurait pour base la chrestomathie en usage en 5^e et en 4^e et que les élèves doivent être à même de faire un thème dont tous les mots seraient puisés dans cet ouvrage.

M. Collard estime que le thème n'a plus l'importance qu'il avait autrefois et ne poursuit pas le même but. D'autre part, dit-il, les élèves en 4^e ne sont pas suffisamment préparés pour faire un thème grec sans dictionnaire. On atteindrait le but qu'on poursuit en ajoutant à la version un questionnaire lexicographique et un exercice d'analyse qui prouverait que les élèves connaissent la grammaire.

MM. Mathieu et Preudhomme partagent la manière de voir de l'inspection.

M. Collard fait remarquer qu'il y a plus d'une chrestomathie employée dans les divers établissements concurrents et qu'on ne saurait donner, dès lors, un thème dont tous les mots seraient pris dans une seule chrestomathie.

M. Goemans répond que ce n'est pas là une difficulté et qu'il utiliserait les deux ouvrages employés.

M. De Ceuleneer serait partisan du changement à condition qu'on autorisât l'emploi du dictionnaire.

M. Goemans consent à ajourner sa proposition jusqu'à l'année prochaine, mais demande que le Conseil se prononce, en cette séance, sur la question de principe.

Le Conseil émet un avis favorable.

M. De Ceuleneer demande que cette année, la seconde et la troisième langue soient déclarées matières obligatoires du concours, afin de constater si les résultats sur l'ensemble seraient aussi mauvais que ceux du concours général de 1908.

M. Duqué. — Une des causes des mauvais résultats du concours en langues modernes est l'incertitude où sont les professeurs si la branche qu'ils enseignent fera partie des matières du concours.

M. Alexandre est d'avis que lorsqu'une classe est appelée à concourir sur une matière, toute la classe concourt en cette matière et non pas seulement une section.

Le Conseil remet la solution de la question à l'année prochaine.

M. Merten donne lecture de la note ci-annexée, relative au concours en histoire et en géographie en 1^{re} des humanités modernes.

Le Conseil approuve le changement proposé par M. Crombez au concours des écoles moyennes pour filles : substituer au D de l'article 3, les mots « la tenue des livres » aux mots « sciences commerciales ».

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

Concours général en rhétorique des humanités modernes.

Sous le régime actuel, lorsque la 1^{re} scientifique et la 1^{re} commerciale concourent en histoire et géographie, il n'y a pas de classement séparé : les concurrents des deux sections figurent dans une seule liste de résultats, même pour l'obtention du prix d'honneur.

Or, les situations et par conséquent les chances ne sont pas égales : 1^o la 1^{re} scientifique va de droit chaque année au concours pour l'histoire et la géographie; la 1^{re} commerciale n'y est appelée que si cette branche a été favorisée par le sort. 2^o (et ceci est plus décisif) la 1^{re} commerciale a, à son programme des cours, en plus que la 1^{re} scientifique, un cours très développé de géographie économique de la Belgique donné par le professeur de sciences commerciales, ce qui place les élèves de cette section dans une situation privilégiée à l'égard des élèves de 1^{re} scientifique au concours en histoire et géographie.

Il semblerait donc équitable, lorsque la 1^{re} commerciale est appelée à concourir en histoire et géographie, de ne point confondre ses résultats et ceux de la 1^{re} scientifique, tout au moins de faire un classement séparé quant au prix d'honneur. Cette règle aurait au moins autant de raison d'être que la solution admise l'an dernier d'accorder un prix d'honneur particulier aux élèves qui ont rédigé leur concours en flamand (copies, à l'examen écrit, et réponses, à l'épreuve orale, étant appréciées par les mêmes examinateurs).

On peut encore faire remarquer qu'au palmarès des athénées — et je crois bien que c'est général et de règle — les prix et autres récompenses sont décernés séparément pour toutes les branches en scientifique et commerciale.

 CLXXI

Séance en comité du 14 juin 1909.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Kurth, De Ceuleneer, Collard, Braun, Leman, de Bavay, membres; Van Autryve, secrétaire.

M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen et MM. les inspecteurs Alexandre, Goemans, Ploumen, Duqué, Crombez et Montfort assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars est lu et approuvé.

M. le Président annonce au Conseil le décès de M. le Chevalier de Corswaren et fait l'éloge de l'honorable membre. Le Conseil décide d'envoyer une lettre de condoléance à M^{me} de Corswarem.

M. l'Inspecteur Montfort justifie les changements qu'il propose d'introduire :

1^o Dans l'arrêté du 26 février 1903, organique des examens de professeur de dessin. Le Conseil se rallie à la proposition de l'inspection, sous la réserve que

les personnes qui auront subi la première épreuve avant le 1^{er} octobre 1909, soient admises à l'examen final, par mesure transitoire.

2^o Dans l'arrêté du 12 septembre 1897, qui a porté de deux à trois le nombre d'heures attribué à l'enseignement du dessin dans les écoles moyennes de garçons. Conformément à la proposition de l'inspection, le Conseil réduit le nombre d'heures de leçons à deux.

3^o Enfin, sur la proposition de l'inspection, le Conseil décide qu'il y a lieu d'ajouter, à titre obligatoire, une heure de cours de dessin par semaine au programme des sections commerciales annexées aux écoles moyennes de l'Etat.

Les pièces relatives à cet objet de l'ordre du jour sont annexées au présent procès-verbal.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques concernant la réforme de l'enseignement du latin dans l'enseignement moyen. Le Conseil demande que la question fasse tout d'abord l'objet d'une conférence professorale dans les athénées royales.

Le Secrétaire,
VAN AUTRYVE.

Le Président,
MANSION.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 1909.

Bruxelles, le 30 mars 1909.

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 12 septembre 1897 a porté de deux à trois le nombre d'heures attribué par semaine à l'enseignement du dessin dans chacune des classes de la section moyenne des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. L'inspection compétente estime que cette augmentation du nombre d'heures, qui a établi une inégalité entre la situation des professeurs de dessin dans les écoles moyennes pour garçons et celle des mêmes professeurs dans les écoles moyennes pour filles, ne se justifie pas pour un cours d'importance secondaire.

L'inspection propose, en conséquence, de réduire à deux par semaine le nombre d'heures attribué à l'enseignement du dessin dans les écoles moyennes pour garçons. Cette réduction permettrait de disposer, dans chaque classe, d'une heure de plus, au profit de cours plus importants et aussi, d'éviter la réunion de plusieurs classes pendant une même leçon de dessin.

Je prie le Conseil de perfectionnement de vouloir bien me donner son avis sur cette proposition.

Le Ministre,
B^{on} DESCAMPS.

Bruxelles, le 18 mai 1909.

MESSIEURS,

L'inspection compétente estime qu'il y aurait lieu de modifier l'arrêté du 26 février 1903, organique des examens de professeur de dessin dans les établissements d'instruction moyenne, en exigeant des récipiendaires la possession du diplôme de régent ou régente ou de celui d'instituteur ou d'institutrice.

Cette disposition qui figure, d'ailleurs, dans le règlement des examens de professeur de gymnastique, écarterait : 1° les récipiendaires trop jeunes ; 2° les artistes purs n'ayant aucune éducation pédagogique ; 3° les jeunes filles venant d'écoles professionnelles, qui se disposent à y entrer comme professeurs et qui devraient subir les examens institués par le Ministère de l'Industrie et du Travail.

La conséquence immédiate de cette mesure serait :

1° De n'accorder le diplôme qu'à des professeurs complètement préparés ;
2° de diminuer de moitié la période et, par conséquent, les frais des examens.

Je vous saurais gré, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître votre avis au sujet de cette proposition.

Le Ministre,

B^{on} DESCAMPS.

CLXXII.

Séance en comité du 23 octobre 1909.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Kurth, De Ceulencer, Collard, de Bavay et Leman, membres ; Van Autryve, secrétaire.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen et MM. les inspecteurs Ploumen, Duqué, Crombez et Habets. M. l'inspecteur général Goemans s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin est lu et approuvé.

M. le Secrétaire donne lecture de diverses communications faites au Conseil par M. le Ministre :

1° Nomination de M. Goemans aux fonctions d'inspecteur général ;

2° Nomination de MM. Duqué et Habets aux fonctions d'inspecteurs de l'enseignement moyen ;

3° Désignation de MM. Terfve, préfet des études de l'athénée royal de Charleroi, et Van den Daele, professeur de langues germaniques à l'athénée royal de Mons, pour assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil, pendant les années scolaires 1909-1910 et 1910-1911, en remplacement de

MM. Gelders, préfet des études de l'athénée royal de Louvain, et Preudhomme, professeur à l'athénée royal de Gand, dont le mandat est expiré.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil émet un avis favorable sur les demandes de dispense du diplôme légal, introduites en faveur de deux professeurs de sciences commerciales, porteurs du diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales.

Le Conseil demande qu'à l'avenir, les chaires de sciences commerciales dans les athénées royales soient données de préférence aux docteurs en sciences commerciales.

Le Secrétaire,
FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

CLXXIII

Séance en comité du 13 novembre 1909.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion. Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Kurth, De Ceuleneer, Braun, de Bavay, Lemau, membres ; Van Autryve, secrétaire.

M. Collard s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen, MM. Goemans, inspecteur général, Ploumen, Duqué, Crombez et Habets, inspecteurs.

Le procès-verbal du 23 octobre 1909 est lu et approuvé.

M. le Secrétaire donne lecture d'une dépêche en date du 17 octobre, par laquelle M. le Ministre communique au Conseil le libellé de la question de la réforme de la prononciation du latin à soumettre aux conférences professorales dans les athénées royales.

M. l'inspecteur général, en transmettant le texte de la question à M. le Ministre, fait remarquer que la Société pour le progrès des études philologiques et historiques qui avait saisi le Gouvernement de cet objet, s'est ravisée dans une séance ultérieure et a regretté la requête dont il a été donné connaissance au Conseil, en séance du 14 juin.

Le Conseil décide de surseoir à l'examen de cette question et passe à l'ordre du jour.

Le Secrétaire,
FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

Séance en assemblée générale du 19 mars 1910.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, De Ceuleneer, Collard, Braun, de Bavay, membres ; Van Autryve, secrétaire ; MM. Kurth et Leman s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen ; MM. Goemans, inspecteur général, Ploumen, Duqué, Habets et Crombez, inspecteurs, Mathieu, préfet des études de l'athénée royal de Verriers ; Liégeois, professeur à l'athénée royal d'Ixelles ; Terfve, préfet à l'athénée royal de Charleroi et Vanden Daele, professeur à l'athénée royal de Mons.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 1909 est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Organisation du concours général de l'enseignement moyen, en 1910 :

M. De Ceuleneer. — Le jury d'histoire et de géographie demande, depuis des années, que l'on pose aux élèves concurrents un plus petit nombre de questions ou des questions qui exigent moins de développement, pour leur permettre de mieux soigner leur travail.

D'autre part, dit-il, le texte de la version grecque, en rhétorique était trop difficile à traduire, au dernier concours général.

M. Goemans. — Cette version n'était pas d'une difficulté exagérée et le vocabulaire qui l'accompagnait était suffisant.

M. l'Inspecteur général expose les modifications que l'inspection propose d'introduire dans l'arrêté organique du concours général.

La première, dit-il, n'est qu'une modification de forme ; la deuxième concerne les tirages au sort. L'Inspection a cherché à en diminuer le nombre, de façon que le professeur se présente au concours avec tous ses élèves, et à ne pas sectionner les branches, afin de pouvoir constater plus exactement la force des élèves. La troisième modification porte sur les matières même du concours, par exemple, en 4^e grecque-latine, on substitue le thème grec, sans dictionnaire, à la version grecque.

M. Ploumen. — Il y a une légère erreur dans le projet d'arrêté. En 4^e des humanités anciennes, le 2^o des sections réunies doit être placé en regard du 3^o de la section grecque-latine, sous la rubrique *section latine*.

M. Mansion se plaint de ce qu'on a diminué l'importance des mathématiques dans les sections de la rhétorique des humanités anciennes. C'est en cette classe que se produisent les changements d'orientation, de direction des études. Tel élève qui se destinait au droit, veut faire des études de génie. M. Mansion ne saurait approuver une modification qui diminue l'importance des mathématiques dont la connaissance est si utile, si nécessaire.

M. Ploumen. — J'ai proposé la modification pour donner plus d'importance aux sciences naturelles et je ne pense pas avoir nui aux mathématiques.

M. Neuberg opine dans le même sens.

M. Mansion. — Les élèves retrouvent l'enseignement des sciences naturelles à l'université et peuvent l'y développer, alors qu'il n'en est pas de même pour les mathématiques. Les professeurs d'université déplorent tous l'insuffisance des connaissances en mathématiques des élèves qui suivent les cours de sciences naturelles.

J'adopte le changement proposé, à titre d'essai, pour un an.

Le projet d'arrêté est adopté.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire,
VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

CLXXV.

Séance en comité du 19 mars 1910.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Mansion, président, Merten, Neuberg, De Ceulencer, Collard, Braun et de Bavay, membres, van Autryve, secrétaire.

Assistent à la séance, M. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen, M. Goemans, inspecteur général et MM. les inspecteurs Ploumen, Duqué, Habets et Crombez.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 1909 est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Conférences professorales dans les athénées royaux :

M. le Ministre demande au Conseil, par dépêche du 25 janvier, de vouloir bien donner son avis sur chacune des quinze questions jointes au procès-verbal, que l'Inspection de l'enseignement moyen propose de poser aux conférences professorales dans les athénées royaux.

Le Conseil adopte les questions 2, 3, 4, 5, 6 qui, réunie à la question 8, fera l'objet de la 3^{me} conférence, 7, 9 qui fera l'objet de la 2^{me} conférence en 1910 ; 11, 14, qui sera jointe à la question 15 et modifiée comme il suit : « Ajouter *in fine* au 1^{er} § : N'y a-t-il pas lieu de faire certaines suppressions ? »

Rédigez le § final comme ci-dessous :

« Dans l'affirmative, dites quelle répartition et quelles suppressions vous proposez, et justifiez votre réponse ».

Le Secrétaire,
VAN AUTRYVE.

Le Président,
MANSION.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 1910.

*A Messieurs les Président et Membres du Conseil de perfectionnement
de l'enseignement moyen.*

Bruxelles, le 25 janvier 1910.

MESSIEURS,

Je vous saurais gré de vouloir bien me donner votre avis sur chacune des quinze questions ci-jointes, que l'Inspection de l'enseignement moyen propose de poser lors des prochaines conférences professorales dans les athénées royaux.

Le Ministre,
BARON DESCAMPS.

Conférences professorales dans les athénées royaux.

I. — Quels sont les moyens de réaliser les vœux suivants exprimés dans la 2^{me} conférence professorale de l'année scolaire 1907-1908 ?

a) Les professeurs de langues, anciennes et modernes, devraient s'entendre sur l'adoption d'une même terminologie grammaticale et d'une même méthode d'analyse logique.

b) Dans les différentes classes d'un même athénée, les règles grammaticales d'une langue devraient toujours se présenter sous les mêmes formules. (*Moniteur* du 25 septembre 1908, p. 5445).

II. — Prononciation des noms propres historiques et géographiques, en particulier des noms néerlandais, allemands et anglais.

La part faite des noms qui ont plus d'une forme orthographique (*Nijmegen*, Nimègue; *München*, Munich; *London*, Londres, Londen, etc.), ne conviendrait-il pas d'adopter pour les autres une prononciation uniforme dans nos cours de langues, d'histoire et de géographie, en se rapprochant autant que possible de la prononciation du pays d'origine? Par exemple, ne convient-il pas de prononcer *Wight* comme *waïl'*, *Man* comme *mann'*, etc. ?

III. — Quelle est la part exacte qui revient, dans nos humanités, aux préoccupations esthétiques à côté de l'enseignement littéraire formateur tout à la fois du jugement, de la conscience et du goût ?

GOEMANS.

IV. — Quels sont les moyens à employer dans l'enseignement de la prononciation d'une langue étrangère ?

La représentation phonétique des sons peut-elle rendre des services au point de vue de l'acquisition d'une bonne prononciation ?

Dans l'affirmative, quand et comment faut-il en faire usage ?

N'y a-t-il pas certaines précautions à prendre pour que son emploi ne nuise pas à l'enseignement de l'orthographe usuelle ?

V. — Quels sont, dans l'étude d'une langue moderne, les avantages et,

éventuellement, les désavantages : 1° de la lecture et de la récitation en chœur ; 2° du chant ?

Dans quelles classes et à quelles conditions le professeur pourra-t-il user de ces procédés d'enseignement ?

VI. — Quels sont les exercices les mieux appropriés à l'acquisition du vocabulaire d'une langue étrangère :

1° Dans les classes de débutants ;

2° Dans les classes moyennes ;

3° Dans les classes supérieures ?

VII. — Quels sont les moyens à employer pour exercer les élèves à écrire une langue étrangère ?

Quel genre de compositions conviendra le mieux pour chaque classe ?

Dans le même ordre d'idées, y aurait-il avantage pour nos élèves, et serait-il possible d'introduire dans nos établissements d'instruction moyenne la pratique de la correspondance internationale ?

VIII. — En vue de l'étude d'une langue étrangère, quelles doivent être les qualités d'un bon livre de lecture : a) pour les classes inférieures, b) pour les classes supérieures ?

IX. — Dans l'enseignement d'une langue étrangère, l'emploi de la langue maternelle de l'élève est-il compatible avec l'usage de la méthode directe ?

Si oui, jusqu'à quel point :

1° Dans les classes de débutants ;

2° Dans les classes moyennes ;

3° Dans les classes supérieures ?

X. — Serait-il utile de donner aux élèves des notions de mythologie germanique ?

Dans quelles classes cette matière pourrait-elle être portée au programme ?

XI. — De quelle façon et dans quelle mesure le professeur d'une langue étrangère peut et doit-il contribuer à l'œuvre de l'éducation de ses élèves ?

DUQUÉ.

XII. — Établissez les principes qui doivent servir de base à toute séance de projections lumineuses pour que les élèves puissent en retirer un réel profit.

XIII. — Établissez d'une manière raisonnée les principes qui doivent guider chaque professeur dans le choix des lectures à conseiller à ses élèves.

ALEXANDRE.

XIV. — Ne conviendrait-il pas de faire entre les trois classes supérieures de la section scientifique une autre répartition des matières qui figurent actuellement à leur programme de mathématiques ?

Dans l'affirmative, dites quelle répartition vous proposez, et justifiez votre réponse.

XV. — Ne serait-il pas utile de donner, en géométrie élémentaire, quelques notions sur les coniques ?

Dans quelle classe faudrait-il introduire ces notions ?

PLOUMEN.

CLXXVI

Séance en comité du 10 décembre 1910.

La séance est ouverte à 2 heures 5 minutes, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, membres, Woeste, secrétaire.

M. Braun est empêché.

Assistent à la séance : MM. Van Overbergh, secrétaire général ; Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen ; Goemans, inspecteur général ; Crombez, Duqué, Habets et Ploumen, inspecteurs de l'enseignement moyen.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture de la correspondance adressée au Conseil.

M. le secrétaire donne communication de cinq dépêches de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

La première, du 3 novembre, notifie un arrêté royal du 17 octobre 1910 nommant M. Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres, aux fonctions de secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts. Cette nomination comporte le droit d'assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil.

La deuxième, du 19 novembre, notifie deux arrêtés royaux : l'un du 30 juin 1910 acceptant la démission offerte par M. Van Autryve des fonctions de secrétaire du Conseil ; l'autre, du 11 novembre 1910, nommant en son remplacement M. Woeste, G., chef de division au Ministère des Sciences et des Arts.

La troisième, du 30 novembre, transmet une expédition d'un arrêté royal du 22 novembre acceptant la démission offerte par M. Kurth des fonctions de membre du Conseil.

La quatrième, du 7 décembre, transmet une expédition d'un arrêté royal du 28 novembre 1910 désignant MM. Libbrecht, préfet de l'athénée royal d'Anvers, et Kemna, professeur de sciences naturelles à l'athénée royal de Liège, pour assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil, pendant les années scolaires 1910-1911 et 1911-1912, en remplacement de MM. Mathieu, préfet de l'athénée royal de Verviers, et Liégeois, professeur à l'athénée royal d'Ixelles, dont le mandat est expiré.

La cinquième transmet une expédition d'un arrêté royal du 28 novem-

bre 1910 nommant M. Kleyntjens, inspecteur honoraire de l'enseignement moyen, aux fonctions de membre du Conseil, en remplacement de M. le chevalier de Corswarem, décédé.

M. le Président se fait l'organe des vifs regrets qu'éprouve le Conseil du départ de M. Kurth et rappelle les services éminents que celui-ci a rendus. Une lettre, exprimant ces sentiments, sera adressée au membre démissionnaire.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Kleyntjens qui remercie chaleureusement et s'efforcera de participer aux travaux du Conseil avec tout le zèle dont il est capable.

M. le Président rappelle les excellents souvenirs laissés par M. Van Autryve et, saluant la nomination de son successeur, il souhaite que celui-ci remplisse avec dévouement sa nouvelle charge. M. Woeste répond qu'il ne négligera rien pour mériter la bienveillance du Conseil.

2° Question soumise par une dépêche de M. le Ministre des Sciences et des Arts, en date du 19 novembre.

« Une régente littéraire qui a présenté le flamand comme seconde langue et qui a passé d'une manière satisfaisante les examens approfondis d'allemand et d'anglais, peut-elle, en vue d'obtenir une « distinction » être admise à l'examen de la section des langues modernes? Dans l'affirmative, sur quelles branches sera-t-elle interrogée? »

M. Goemans, inspecteur général, ne voit pas le moyen de refuser à une récipiendaire, se trouvant dans les conditions énoncées, de subir un nouvel examen, bien que celui-ci ne soit pas prévu par les règlements. L'épreuve porterait sur le flamand, l'allemand, l'anglais, la grammaire générale et comparée; elle comprendrait aussi les deux leçons. Dispense serait donnée de l'interrogation sur le français, les grammaires allemande et anglaise.

M. de Bavay signale que la commission d'entérinement, ayant examiné une question analogue, a refusé d'entériner deux fois le même diplôme.

M. Goemans, inspecteur général, précise les matières faisant l'objet de l'épreuve de régente littéraire, avec examen approfondi sur l'allemand et l'anglais, et de celle des langues modernes. Le second de ces examens comporte une connaissance plus étendue des littératures allemande et anglaise. Les leçons diffèrent également. S'il devient permis de présenter deux examens sur les mêmes matières, il sera nécessaire de tenir compte, pour le grade, des points obtenus antérieurement en ce qui concerne les langues modernes. Sinon, la nouvelle épreuve ne porterait que sur les branches les moins importantes du programme.

M. Duqué, inspecteur, estime que la question n'intéresse que l'amour-propre de la régente qui l'a soulevée. Il ne faut pas scinder ou diviser l'épreuve sur les langues modernes.

M. Collard signale que, dans l'enseignement supérieur, il est permis de présenter une épreuve supplémentaire sur une même matière et d'obtenir un grade non conféré précédemment.

M. Duqué, inspecteur, repousse toute assimilation entre les examens

universitaires et les épreuves de l'enseignement moyen sur les langues modernes.

M. le Président rappelle que trois catégories d'examens sont accessibles aux jeunes filles, désireuses d'acquérir le diplôme de régente. Liberté entière est accordée à chacun de s'y présenter, mais il n'est pas désirable d'étendre à l'enseignement moyen le système des dispenses de l'enseignement supérieur où les récipiendaires jouissent, pour certaines épreuves, de facilités regrettables. Il y a lieu de s'en tenir au système des examens, tel qu'il est organisé par le règlement.

M. de Bavay fait remarquer que les candidats avaient autrefois l'aiguillon des bourses d'études pour s'efforcer d'obtenir la plus grande distinction.

M. Klompers, directeur général, dit que la régente littéraire est actuellement dispensée des matières communes à l'examen de régente scientifique et vice-versa. Le même avantage ne doit-il pas être accordé à la récipiendaire munie du diplôme scientifique ou du diplôme littéraire qui veut obtenir le diplôme de régente de langues modernes, en ne tenant pas compte, le cas échéant, des examens approfondis sur le flamand, l'allemand et l'anglais ?

Pour la détermination du grade, il serait juste de tenir compte des résultats des épreuves subies antérieurement sur les matières communes aux deux examens. Actuellement, le grade est décerné d'après les résultats de l'épreuve sur les matières complémentaires.

M. Merten pense que, les dispositions exceptionnelles étant de stricte interprétation, les facilités octroyées aux régentes littéraires ou scientifiques ne peuvent être étendues à d'autres cas, sans modifier le règlement.

M. le Président fait ressortir les différences entre l'examen littéraire et scientifique, tandis que celui des langues modernes ne se distingue que légèrement des autres épreuves.

M. Habets, inspecteur, émet l'avis qu'une situation analogue se présente dans l'enseignement supérieur où les études du doctorat en philosophie et lettres, se divisant en cinq spécialités, l'examen ne porte pas deux fois sur la même branche.

M. Klompers, directeur général, conteste l'affirmation de M. le Président : à savoir qu'il n'y aurait que de légères différences entre le diplôme de régente littéraire ou scientifique et celui des langues modernes. Il insiste en vue de l'octroi de facilités aux régentes de langues modernes qui veulent obtenir le diplôme littéraire ou vice-versa.

M. Kleyntjens se déclare hostile à toute dislocation des examens. L'élève, qui suit la section des langues modernes, doit avoir étudié trois langues en première année.

M. Klompers, directeur général, ne le conteste pas, mais croit que la réforme qu'il préconise serait favorable aux études en général et, de plus, développerait l'enseignement aussi bien que la connaissance des langues germaniques.

MM. Neuberg et Collard demandent d'ajourner toute décision à la séance

prochaine et de se prononcer alors sur les propositions soit de l'Inspection, soit de M. le Directeur général.

Le Conseil se rallie unanimement à cet avis et charge M. le Directeur général de l'enseignement moyen de lui soumettre un projet de résolution.

Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président,
MANSION.

CLXXVII

Séance en comité du 17 décembre 1910.

La séance est ouverte à 2 h. 5 m., sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, Braun, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, membres; Woeste, secrétaire.

Assistent à la séance : MM. Van Overbergh, secrétaire général, Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, Goemans, inspecteur général, Crombez, Duqué, Habets et Ploumen, inspecteurs de l'enseignement moyen.

ORDRE DU JOUR :

Propositions de M. le Directeur général de l'enseignement moyen au sujet de la solution à donner à la question de savoir si une régente littéraire qui a présenté le flamand comme seconde langue et qui a passé, d'une manière satisfaisante, les examens approfondis d'allemand et d'anglais, peut, en vue d'obtenir une « distinction », être soumise à l'examen de la section des langues modernes. Dans l'affirmative, sur quelles branches sera-t-elle interrogée ?

M. Klompers, directeur général, fait l'historique de la question. En 1907, le Conseil (saisi de la question), a émis un avis favorable sur la dispense des matières communes pour la régente littéraire qui présente l'examen scientifique et vice-versa. Un arrêté royal a sanctionné cette décision et a dispensé de subir deux fois la même épreuve sur les matières ou parties de matières, communes aux examens littéraires et scientifiques. Il s'agit d'étendre cette mesure à tous les examens de régente, mais non pour les parties de matières, celles-ci devant être maintenues dans chacune des épreuves où elles sont inscrites.

M. Klompers propose le texte suivant :

Les personnes munies du diplôme de régente littéraire ou scientifique qui désirent obtenir le double diplôme de régente littéraire et scientifique sont dispensées de l'épreuve sur les matières communes aux deux examens.

Ces matières sont les suivantes :

A. Pour la régente littéraire qui désire obtenir le diplôme de régente scientifique :

- 1° La langue française (la langue flamande);
- 2° La langue moderne;
- 3° La géographie.

B. Pour la régente scientifique qui désire obtenir le diplôme de régente littéraire :

La géographie.

Les personnes munies du diplôme de régente littéraire ou de régente des langues modernes qui désirent obtenir le double diplôme de régente littéraire et de régente des langues modernes, sont dispensées de l'épreuve sur les matières communes aux deux examens.

Ces matières sont les suivantes :

A. Pour la régente littéraire qui désire obtenir le diplôme de régente des langues modernes :

La langue française (la langue flamande).

B. Pour la régente des langues modernes qui désire obtenir le diplôme de régente littéraire :

- 1° La langue française (la langue flamande);
- 2° La langue moderne;
- 3° Les éléments de grammaire générale et comparée.

Les personnes munies du diplôme de régente des langues modernes qui désirent obtenir le double diplôme de régente des langues modernes et de régente scientifique sont dispensées de l'épreuve sur les matières communes aux deux examens.

Ces matières sont les suivantes :

- 1° La langue française (la langue flamande);
- 2° La langue moderne.

Les deux épreuves ne peuvent être subies qu'à un an d'intervalle au moins.

Quant à la seconde partie de la question, M. Klompers propose de tenir compte, au point de vue du grade, des examens antérieurs pour les récipiendaires dispensées des matières communes. Les parties de matières ne peuvent être supprimées, parce que les résultats des examens ne mentionnent pas toujours les points accordés au détail de chaque branche. Dans la pratique, les présidents des jurys pourraient s'adresser à leurs collègues, mais il faudrait décider que la régente désireuse de bénéficier de l'examen complémentaire devra se présenter devant le même jury.

L'accord pourrait se faire sur la règle suivante : « La détermination du grade se fera en tenant compte des résultats de l'épreuve sur les matières communes et de l'épreuve sur les matières complémentaires ».

M. le général Leman demande comment les rapports seront observés dans l'attribution des points.

M. Klompers, directeur général, répond que le total reste le même pour les deux examens.

M. le Président observe que les rapports seront légèrement modifiés.

M. De Ceuleneer n'est pas partisan des dispenses dont le but est de faciliter l'acquisition de divers diplômes. Il ne faut pas favoriser cette tendance, surtout dans l'enseignement élémentaire.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les propositions de M. Klompers.

Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président,
P. MANSION.

CLXXVIII

Séance en comité du 21 janvier 1911.

La séance est ouverte à 2 h. 5 min., sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, de Bavay, Kleyntjens, membres; Woeste, secrétaire.

M. le général Leman et M. Braun s'excusent d'être empêchés.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen ; M. Goemans, inspecteur général ; MM. Crombez, Duqué, Habets, Ploumen et Fosséprez, inspecteurs de l'enseignement moyen.

ORDRE DU JOUR.

1^o Examen des modifications à apporter à l'arrêté ministériel du 25 juin 1881 réglant les examens de professeur de gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne.

M. Fosséprez rappelle que le Conseil, déjà saisi de cette question, le 25 mai 1906, ne s'est pas prononcé afin de permettre à la commission de réforme du programme d'émettre son avis.

Celle-ci s'étant prononcée depuis longtemps, il est urgent de réformer le règlement des examens de gymnastique. Ce règlement date de 1875 et n'a subi aucun changement, malgré l'évolution des idées. D'autre part, il n'a jamais été mis intégralement en vigueur, certaines de ces dispositions étant inapplicables.

M. Fosséprez donne lecture du projet nouveau dont un exemplaire autographié a été transmis à chaque membre du Conseil. La principale innovation consiste dans l'institution d'un examen oral.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable sur les modifications proposées.

M. Collard demande qu'à l'avenir toute modification à un règlement soit soumise au Conseil dans le texte nouveau en regard du texte ancien.

M. le Président répond qu'il sera tenu bonne note de ce vœu.

2^o Question à soumettre aux délibérations du corps professoral, lors de la prochaine conférence trimestrielle dans les athénées royales.

M. Goemans, inspecteur général, donne lecture de cette question :

« Est-il opportun d'étendre aux établissements d'enseignement moyen

belges l'application des réformes et des tolérances orthographiques qui ont fait l'objet de la circulaire (28 février 1901) de M. Leygues, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République française ?

« Dans l'affirmative, convient-il d'en appliquer les dispositions à l'enseignement grammatical de la langue française dans toutes les classes des athénées, ou bien suffit-il d'en tenir compte aux examens d'admission et de passage ? »

M. Goemans fait ressortir l'importance de la question en Belgique, où le français est une langue apprise et où, par là même, l'enseignement est soumis à des conditions spéciales. Il constate que jusqu'à présent les journaux et les livres français n'ont pas adopté les réformes orthographiques.

M. Mansion signale que même en France ces réformes orthographiques ne sont pas étudiées comme en Belgique.

M. Merten rappelle que la commission, instituée en France, ne donne pas signe de vie.

M. Goemans fait connaître qu'en France les anciennes règles sont conservées avec certaines tolérances pour les innovations faisant l'objet de la circulaire.

M. Kleyntjens demande s'il est opportun de soulever la question. Une réforme sera réclamée aussi pour la langue flamande, alors que les querelles, soulevées il y a quelques années, s'assoupissent.

M. Mansion déclare que la question de l'orthographe flamande ne sera pas soulevée.

Le Conseil approuve le texte de la question, ainsi que celui de deux questions proposées par M. Mansion, et se rapportant à l'enseignement mathématique et des sciences naturelles.

3° Revision de la liste des livres à donner en prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré.

A l'unanimité, le Conseil décide de s'en rapporter à l'administration de l'enseignement moyen pour les additions ou suppressions de livres à la liste susvisée.

M. Neuberg émet le vœu que les lauréats des sciences physiques et mathématiques reçoivent des ouvrages pouvant leur être utiles.

Les propositions, formulées par certains membres du Conseil, sont remises à M. le Directeur général de l'enseignement moyen.

Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président,
P. MANSION.

CLXXIX

Séance en assemblée générale du 18 mars 1911.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, Braun, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, membres ; Woeste, secrétaire.

Assistent à la séance : MM. Van Overbergh, secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts, Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, Goemans, inspecteur général, Crombez, Duqué, Habets, Ploumen et Montfort, inspecteurs, Terfve, préfet des études de l'athénée royal de Charleroy, Libbrecht, préfet des études de l'athénée royal d'Anvers, Kemna, professeur à l'athénée royal de Liège, Vanden Daele, professeur à l'athénée royal de Mons.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture de la correspondance adressée au Conseil.

M. le Secrétaire communique une dépêche du 10 mars 1911 par laquelle M. le Ministre des Sciences et des Arts notifie un arrêté royal du 27 février précédent nommant M. Waltzing, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, aux fonctions de membre du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, en remplacement de M. Kurth, démissionnaire.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Waltzing, qui remercie et assure le Conseil de son concours le plus dévoué.

2° Organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré en 1911.

M. le Président constate que MM. les Inspecteurs de l'enseignement moyen ne proposent aucune modification aux arrêtés organiques du concours général pour l'année 1911, si ce n'est que M. Montfort, par une lettre dont M. le Secrétaire donne lecture, demande que le concours général porte à l'avenir non plus sur le dessin géométrique seulement, mais sur toute la matière du programme. Cette réforme se justifie par la nécessité d'accorder la prédominance au dessin à main levée ou plastique sur les vieilles méthodes dont le caractère, essentiellement théorique, abstrait et trop géométrique, produit les résultats les plus défavorables. Il est indispensable de s'assurer que l'élève sait dessiner et prouve non seulement son habileté technique, mais exerce aussi ses facultés imaginatives, mnémoniques et esthétiques.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition de M. Montfort.

M. Mansion signale que les mots « à moins qu'ils n'en soient dispensés par le Ministre » ont disparu de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté organique du concours général et réclame le rétablissement de cette disposition. Il n'est pas rationnel d'obliger à concourir des élèves et même des classes, empêchés par la maladie ou une épidémie, par exemple, de suivre régulièrement les cours.

M. Klompers fait observer que le rapport sur le concours général mentionne les élèves absents.

Le Conseil décide de rétablir le membre de phrase supprimé.

M. Mansion propose ensuite de rendre aux mathématiques, dans la rhétorique des humanités anciennes, l'importance qu'elles ont eue jusqu'en 1909.

Il signale l'erreur grave qui consiste à considérer cette branche comme secondaire pour les futurs médecins et avocats. Aucune raison de fond ne justifie le fait que les mathématiques ne sont plus comprises dans les matières principales.

M. Ploumen estime que l'importance des mathématiques n'a pas diminué dans la section des humanités anciennes. Il y aurait compensation, d'ailleurs, si une part plus grande était réservée à la physique et à la chimie.

M. Klompers confirme cette manière de voir. Un équilibre devrait être établi entre le groupe littéraire et le groupe scientifique. Les mathématiques ont toujours été faibles dans les humanités anciennes et prendraient une importance trop grande si la physique et la chimie étaient jointes au groupe littéraire.

M. Terfve est d'avis que les sanctions sont insuffisantes pour le passage d'une classe à l'autre. Les professeurs de mathématiques ne peuvent remédier à la situation, étant moins nombreux que les titulaires des autres branches.

M. Mansion persiste à penser que l'importance des mathématiques est diminuée, même si celle de la physique et de la chimie est augmentée. Les mathématiques s'apprennent par les raisonnements et non, comme les autres parties du programme, par la croyance à l'enseignement du professeur. Leur influence éducative est grande, surtout en Belgique, pays industriel, où le domaine des affaires est lié à celui du droit et de la médecine.

M. Neuberg demande si les questions : l'une des mathématiques, l'autre des sciences naturelles, ne pourraient être tirées au sort.

M. Ploumen estime que cette procédure découragerait les professeurs ; ils ignoreraient à qui attribuer les succès.

M. Neuberg pense que le concours pourrait être divisé et former une partie pour les mathématiques, une partie pour les sciences naturelles.

M. Mansion insiste encore pour attribuer aux mathématiques l'importance d'une branche principale et propose de revenir au régime antérieur de 1909.

M. le général Leman demande que la question de l'exclusion des élèves, n'ayant pas obtenu une cote suffisante, soit examinée dans une séance ultérieure.

M. Collard constate que le concours général manque de sanction. Les professeurs n'ont pas d'action sur les élèves de rhétorique.

M. Ploumen conteste cette affirmation. Beaucoup d'élèves tiennent à une distinction au concours général.

M. Terfve est d'avis qu'en physique et en chimie tout se prouve. Il est erroné de dire que le professeur doit être cru sur parole.

M. Mansion ne partage pas cette manière de voir.

La proposition de rendre aux mathématiques la place qu'elles ont occupée jusqu'en 1909 est rejetée par 5 non contre 3 oui et 2 abstentions (MM. Waltzing et De Ceuleneer).

La proposition de M. Neuberg, ayant pour objet d'ériger les mathéma-

tiques, la physique et la chimie en branches séparées, est rejetée par 8 non contre 2 oui.

3° Projet relatif à l'introduction du travail manuel dans les écoles moyennes de l'État, pour garçons.

Sur la proposition de M. Mansion, le Conseil décide de traiter cette question dans une séance ultérieure à laquelle seront convoqués deux directeurs d'écoles moyennes et notamment M. le directeur de l'école moyenne de Pâturages.

4° Proposition de division des humanités anciennes en trois cycles de classes.

M. Goemans donne lecture de la circulaire adressée aux membres du Conseil et émet l'avis que l'introduction du système des cycles commence par un essai dans l'un ou l'autre établissement. (Annexe.)

M. Collard fait remarquer que le système proposé est celui qu'il a exposé, il y a près de vingt ans, dans sa Pédagogie à Giessen et plus récemment dans sa Méthodologie de l'enseignement moyen.

Il y disait : « Pour la 6^e et la 5^e, pour la 4^e et les deux troisièmes, pour les sections de la Seconde et celles de la Prima, Schiller voudrait voir les bons professeurs suivre les mêmes élèves pendant deux ans ou, selon le cas, pendant trois ans. Ils mettraient plus facilement leur enseignement au niveau de l'intelligence et des connaissances des élèves ; la concentration même y gagnerait en ce sens que le professeur élargirait plus aisément et plus sûrement, la seconde année, le cercle qu'il a obtenu la première année. »

Schiller, fait observer M. Collard, ne propose la mesure que si on dispose de bons professeurs, c'est-à-dire de maîtres ayant les connaissances requises, rompus aux bonnes méthodes et vrais éducateurs. Dans le système actuel, un maître médiocre est un demi-mal, si la classe a ensuite un bon maître ; mais si le professeur qui conserve la même classe, pendant trois ans, n'est pas un excellent pédagogue, le pli sera pris au point que le mal deviendra irrémédiable.

A cette première condition de succès s'en ajoute une seconde. Ce qu'il faut, c'est moins la ligne droite, c'est-à-dire le même enseignement se prolongeant pendant deux ou trois ans que le cercle, ou mieux encore les cercles concentriques ou, comme on dit en pédagogie, la concentration non seulement d'une seule branche, mais de toutes les branches.

Une troisième condition de succès souvent oubliée, c'est l'horaire qui doit être basé sur la psychologie et l'hygiène scolaire. Il ne faut notamment pas éparpiller sur toute la semaine l'enseignement d'une branche qui comporte peu d'heures.

M. Goemans demande que le Conseil se prononce sur le principe d'un essai.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

5° Proposition de simplification de la terminologie grammaticale et d'unification de la méthodologie de l'analyse grammaticale et logique.

Le Conseil, reconnaissant l'utilité de cette simplification, nomme une commission qui étudiera la question et fera un rapport. Sont nommés membres de cette commission : MM. Merten, Collard, Kleyntjens, Waltzing, Goemans, Duqué et Habets.

M. Vanden Daele demande que les récompenses scolaires consistent non seulement en livres, mais aussi en eaux-fortes et gravures. L'art national en serait encouragé ; un essai devrait être tenté.

Le Conseil décide d'examiner cette question dans une autre séance.

La séance est levée à trois heures et quart.

Le Secrétaire,
GEORGES WOESTE.

Le Président,
MANSION.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1911.

Bruxelles, le 15 mars 1911.

*A Messieurs les membres du Conseil de perfectionnement
de l'instruction moyenne.*

MESSIEURS,

La simplification de la terminologie grammaticale ainsi que l'unification de la méthodologie de l'analyse grammaticale et logique sont à l'ordre du jour des préoccupations du monde enseignant.

Le premier effort, imposé autrefois à l'intelligence des enfants dans l'étude d'une langue, était d'apprendre la nomenclature grammaticale. Aujourd'hui, les maîtres ne se hâtent plus d'encombrer le cerveau de leurs élèves de termes et de définitions; ils tendent de plus en plus, à enseigner la grammaire par la langue et non la langue par la grammaire; mais, quelle que soit la méthode, il faut, tôt ou tard, aborder ces termes et ces définitions.

Dans ses grandes lignes, la nomenclature grammaticale est très ancienne; celle des langues modernes est empruntée, directement ou indirectement, aux grammairiens latins, et ceux-ci avaient adopté les divisions et définitions inventées par les sophistes grecs et complétées par Platon et par Aristote.

Il n'en est pas moins vrai que, malgré son origine, la nomenclature s'est considérablement diversifiée et que cette diversité est la cause de nombreuses difficultés pour les élèves qui entreprennent l'étude des langues.

Aussi, de tous côtés se manifeste le désir de simplification. En France, une commission chargée d'étudier la question a déposé un rapport auquel est jointe une nouvelle nomenclature, et qui a été publié par la *Revue universitaire* (15 avril 1909). Pareille entreprise est tentée à Berlin, professeurs et instituteurs souffrant en Allemagne du même malaise que dans les autres pays. En Angleterre, un comité s'est occupé également de l'unification de la terminologie et son rapport publié dans l'*Educational Times* (1^{er} février 1911)

a été discuté et approuvé par diverses assemblées pédagogiques, la Modern Language-Association, l'Assistant Masters Association et The Classical Association (*The Journal of Education*, 1^{er} février 1911).

Ce rapport offre le grand avantage de fournir une terminologie qui s'applique *mutatis mutandis*, aux langues anciennes et aux langues modernes. L'emploi d'une nomenclature unifiée n'exclut évidemment pas, surtout lorsque l'élève s'est familiarisé avec les termes adoptés, les explications d'autres mots parfois employés pour mieux faire comprendre les faits. Semblable exclusivisme entraverait l'enseignement au lieu de le faciliter.

A cette réforme se joint intimement la question de la simplification de l'analyse. Les commissions qui, à l'étranger, ont étudié la première, n'ont pu négliger la seconde. Il importe, semble-t-il, de trouver un système à la fois assez général pour y comprendre les faits et assez simple pour ne pas perdre les élèves dans un dédale inextricable.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien examiner dans votre prochaine séance, la question de la simplification de la terminologie grammaticale et celle de l'unification de la méthodologie de l'analyse grammaticale et logique.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

Bruxelles, le 15 mars 1911.

*A Messieurs les membres du Conseil de perfectionnement
de l'instruction moyenne.*

MESSIEURS,

On reproche fréquemment à l'étude des langues anciennes de ne pas produire les résultats espérés et, bien que l'on assigne de nombreuses causes à cette faiblesse, elle semble due, en grande partie, au manque d'unité dans les efforts des différents professeurs qui enseignent ces langues.

Les conférences professorales ont été appelées à délibérer sur les moyens d'assurer l'entente pédagogique de tous les professeurs de grec et de latin d'un même établissement, et, par là, la continuité d'enseignement dans toutes les classes de langues anciennes.

Dans plusieurs athénées, on s'est demandé s'il ne serait pas utile de diviser les humanités anciennes en trois cycles de classes, à l'intérieur desquelles les professeurs suivraient leurs élèves, et il apparaît bien que l'enseignement par cycles contribuerait puissamment à la continuité dans ces études.

Antérieurement déjà, l'Inspection, dans son rapport général sur la situation des classes d'humanités pendant l'année scolaire 1908-1909, avait fait valoir les avantages du système et en avait proposé l'adoption, à titre d'essai au moins, dans l'un ou l'autre athénée royal.

Voici comment s'était exprimé M. l'Inspecteur général : « Les athénées

seraient divisés, en ce qui concerne les humanités anciennes, en trois séries de classes : les trois premières, septième, sixième et cinquième ; les intermédiaires, quatrième et troisième ; et les deux supérieures, poésie et rhétorique. Dans chaque série de classes, le professeur d'humanités accompagnerait ses élèves jusqu'au bout, pour revenir sur ses pas reprendre d'autres élèves. Ainsi, le professeur de septième suivrait ses élèves en sixième, puis, en cinquième pour recommencer ensuite le cours en septième.

» Les résultats d'une mesure de ce genre ne se feraient pas attendre : l'unité, la continuité des méthodes serait établie de fait au sein de chaque série de classes, la responsabilité des maîtres serait étendue sur deux années de cours ; le contrôle du travail scolaire deviendrait plus aisé et plus rigoureux de la part des chefs d'établissement et de l'inspection. D'autre part, l'expérience et l'information des professeurs y gagneraient sans conteste ; ils apprendraient à voir au delà de leur classe, et si c'est leur imposer plus de travail au début, c'est aussi fournir à leur mérite et à leur talent l'occasion de s'affirmer davantage. Ils garderaient d'ailleurs, s'il le faut, le titre de la chaire à laquelle ils ont été nommés, et, pour épargner tout soupçon de disgrâce à ceux que le nouveau système obligerait à descendre de classe, la population scolaire serait officiellement avertie. »

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis dans votre prochaine séance, sur cette proposition et examiner, en même temps, l'opportunité de son application soit à tous les établissements du premier degré soit seulement à certains athénées royaux, à titre d'essai.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CLXXX

Séance en comité du 18 mars 1911.

La séance est ouverte à trois heures et quart, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, Braun, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, membres ; Woeste secrétaire.

Assistent à la séance : M. Van Overbergh, secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts, M. Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, M. Goemans, inspecteur général, MM. Crombez, Duqué, Habets, Ploumen et Montfort, inspecteurs.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 21 janvier 1911.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est approuvé ;

2° Modifications à apporter au programme des examens conduisant à l'obtention du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'État.

M. Montfort développe la circulaire et le projet y annexé dont des exemplaires autographiés ont été transmis aux membres du Conseil.

M. le général Leman croit difficile d'exécuter le croquis d'un paysage dans la nature.

M. Montfort répond que ce travail, étant exigé des élèves, doit, à plus forte raison, être imposé aux professeurs.

M. De Ceuleneer demande que l'on différencie l'histoire de l'art et l'esthétique. Il est nécessaire de développer la première et de favoriser l'éducation artistique à l'école. L'esthétique ne comporte pas de notions ; celles-ci doivent donc être supprimées du programme.

Le Conseil émet un avis favorable à toutes les propositions de M. Montfort, moyennant la modification réclamée par M. De Ceuleneer ;

5° Réforme de l'enseignement du dessin et des épreuves qui s'y rapportent dans les sections normales moyennes.

M. Montfort donne lecture des modifications qu'il propose et qui sont indiquées dans les deux exemplaires autographiés transmis aux membres du Conseil. Il signale que le programme des sections normales doit être mis en rapport avec celui des écoles moyennes. Il faut notamment que le professeur soit capable de graphier sa leçon, et cela des deux mains.

M. Mansion fait observer que plusieurs matières du programme nouveau peuvent être difficilement délimitées. La pratique seule peut servir de guide. Il serait nécessaire toutefois de citer quelques exemples pour la composition décorative.

M. Montfort se rallie à cet avis et ajoute que les limites de chaque matière doivent être fixées par le tact du professeur.

M. Mansion est heureux de constater l'importance croissante des arts graphiques.

M. Neuberg signale que la méthodologie du dessin n'a pas été inscrite au programme.

M. Montfort estime que cette lacune doit être comblée. Moyennant ces modifications, le Conseil émet un avis favorable aux projets qui lui sont soumis.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
GEORGES WORSTE.

Le Président,
P. MANSION.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1911.

*A Messieurs les Membres du Conseil de perfectionnement
de l'Enseignement moyen.*

Bruxelles, le 26 janvier 1911.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un projet de modifications à apporter au programme des examens conduisant à l'obtention des diplômes

de capacité pour l'enseignement du dessin, dans les établissements d'instruction moyenne de l'État.

Les changements proposés résultent surtout de l'application de l'arrêté royal du 10 novembre 1909, aux termes duquel ne seront plus admis aux épreuves de dessin, que les récipiendaires porteurs du diplôme de professeur agrégé ou de régent ou de celui d'instituteur ou d'institutrice.

Les modifications proposées auront pour principaux avantages : 1^o de recruter, pour l'enseignement du dessin, un personnel ayant une culture générale et une éducation pédagogique suffisante; 2^o de diminuer d'une dizaine de jours la durée de la session des examens de dessin et de réaliser ainsi annuellement une économie de plus de 1,000 francs; 3^o de permettre ainsi la création, pendant un an ou deux, d'un cours normal temporaire d'une durée de dix à quinze jours, servant non seulement à préparer les récipiendaires qui se destinent à subir les examens, mais aussi à former les professeurs de dessin actuellement en fonctions qui désirent se perfectionner et se mettre au courant des nouvelles méthodes; 4^o de supprimer, dans quelques années, aussitôt que l'enseignement du dessin sera bien organisé dans les sections normales moyennes, les examens conduisant à l'obtention du diplôme de professeur de dessin dans les écoles moyennes.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

F. SCHOLLAERT.



Projet de modifications à apporter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention des diplômes pour le professorat du dessin.

A. — ÉPREUVE PRATIQUE.

Section. — Pour toutes les sections (garçons).

Objet à modifier. — Dessin linéaire à main libre : motifs dessinés à la plume et polychromés en tons entiers. Durée de l'épreuve : 3 heures. Points attribués à l'épreuve : 20.

Modification proposée. — Composition décorative polychromée d'après des éléments empruntés à la flore et à la faune, dessinés d'après nature, puis stylisés pour être appliqués au vitrail, au fer forgé, à la peinture au pochoir, à la sculpture, au repoussage du cuir, etc. Durée de l'épreuve : 8 heures. Points attribués à l'épreuve : 50.

Exposé des motifs. — Ces exercices ont été introduits dans les programmes des athénées et des écoles moyennes. Depuis longtemps la copie d'ornements courants avec applications de couleurs en tons entiers a été supprimée des programmes.

Les exercices préconisés se font déjà aux examens depuis plusieurs années.



Section. — Pour toutes les sections (filles et garçons).

Objet à modifier. — Dessin d'après relief. — Croquis hachuré au crayon d'un groupe formé de solides et de fragments d'architecture. Durée de l'épreuve : 2 heures. Points attribués à l'épreuve : 60.

Modification proposée. — Croquis d'un paysage à exécuter dans la nature. — Remarque. Selon les préférences du récipiendaire, le sujet pourra être traité soit au crayon, soit au pastel, soit à l'aquarelle, soit à la peinture à l'huile. Durée de l'épreuve : 4 heures. Points attribués à cette épreuve : 60.

Exposé des motifs. — Ce genre d'exercices est pratiqué dans les écoles moyennes et les athénées sous forme de croquis à prendre dans les excursions. Du reste, il y a déjà dans l'examen deux épreuves de dessin ornemental (voir le littera *B* qui suit). Une seule épreuve de ce genre suffit amplement.

Section. — Pour toutes les sections (filles et garçons).

Objet à modifier. — Dessin de mémoire. Masque. — Durée de l'épreuve : 2 heures. Points attribués à l'épreuve : 20.

Pour les sections normales. Buste. Durée de l'épreuve : 2 heures. Points attribués à l'épreuve : 50.

Modification proposée. — Reporter cette épreuve à l'examen didactique au lieu de la 2^e leçon (voir plus loin).

Exposé des motifs. — Il est tout d'abord à remarquer que cette épreuve : n'est pas exigée des récipiendaires qui se présentent pour la section des humanités modernes : c'est une lacune. Il y aurait avantage à faire tracer des croquis de mémoire sous les yeux du jury. Il est important, en effet, que tout professeur de dessin sache graphier rapidement au tableau noir.

Section. — Pour les sections normales moyennes (filles et garçons).

Objet à modifier. — Croquis hachuré au crayon et dessin ombré d'un buste. Durée de l'épreuve : 10 heures. Points attribués à l'épreuve : 60.

Modification proposée. — Croquis hachuré au crayon et dessin ombré d'une figure entière ou d'un personnage drapé. Durée de l'épreuve : 20 heures. Points attribués : 80 + 140.

Exposé des motifs. — L'épreuve est beaucoup trop faible pour des récipiendaires qui se destinent à l'enseignement normal.

B. — ÉPREUVE ÉCRITE.

Section. — Pour toutes les sections (filles et garçons).

Objet à modifier. — Notions d'esthétique et d'histoire de l'art.

Modification proposée. — Ajouter au programme le chapitre suivant : L'éducation esthétique à l'école : le bâtiment scolaire et ses abords ; la décoration fixe ; la décoration mobile ; l'imagerie scolaire ; la culture du goût dans l'enseignement des différentes branches du programme : langues, sciences naturelles, histoire et géographie, dessin, gymnastique, chant, travaux

manuels, travaux à l'aiguille, etc. Les séances de cinématographie, de projections lumineuses; l'emploi du stéréoscope; le mobilier scolaire; les livres illustrés; les diplômes et récompenses; les excursions, visites de monuments, de musées, d'expositions; l'organisation de fêtes scolaires, expositions de travaux, etc.

Exposé des motifs. — Ce chapitre fait défaut; il est cependant de la plus haute importance, car les différents points envisagés constituent tout le programme d'éducation esthétique qui peut être suivi pratiquement dans les écoles.

C. — ÉPREUVE DIDACTIQUE.

Section. — Pour toutes les sections.

Objet à modifier. — Deux leçons à donner sur le dessin à main libre et sur le dessin aux instruments. — Durée de l'épreuve pour les deux leçons réunies : 50 minutes. Points attribués à cette épreuve : 80.

Modification à apporter. — 1° Une leçon à donner sur le dessin à main libre et sur le dessin aux instruments. — Durée : 20 minutes. Points attribués à cette épreuve : 50; 2° exercices de dessin rapide au tableau noir, d'après un sujet tiré au sort. Durée de l'épreuve : 10 minutes. Points attribués à cette épreuve : 30.

Exposé des motifs. — Le temps accordé pour chaque leçon (15 minutes) est trop court. Il faut, au minimum, 20 minutes pour exposer un sujet. On peut juger les récipiendaires en ne leur faisant donner qu'une seule leçon d'autant plus que ceux qui se présenteront dorénavant auront fait des études normales. Certains sujets de leçon ne se prêtent pas aux tracés graphiques au tableau noir; or, il est important de pouvoir juger si un professeur de dessin sait graphier au tableau noir.

D. — ÉPREUVE ORALE

Section. — Section générale (filles et garçons). Section industrielle. Section agricole. Sections normales.

Objet à modifier. — Épreuve orale en géométrie, perspective linéaire, projections, arpentage, couleurs (voir programme).

Modification à apporter. — Suppression de cette épreuve.

Exposé des motifs. — Cette épreuve instituée surtout pour les candidats artistes, n'a plus sa raison d'être puisque les récipiendaires ont suivi à l'école normale le cours de géométrie. Concernant les autres points du programme des épreuves orales, il est à remarquer qu'il y a déjà une épreuve pratique de perspective et de projections et de composition décorative (harmonie des couleurs). Ces dernières épreuves font par conséquent double emploi.

L'épreuve orale serait maintenue pour la section des humanités modernes en ce qui concerne les paragraphes 15 et 16 (géométrie descriptive et tracé géométrique des ombres).

Cette même épreuve serait dorénavant exigée également des récipien-

daires subissant l'examen pour l'obtention du diplôme de professeur de dessin dans les sections normales moyennes.

L'Inspecteur,
L. MONTFORT.

*A Messieurs les Membres du Conseil de perfectionnement
de l'Enseignement moyen.*

Bruxelles, le 25 janvier 1911.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un projet de réforme de l'enseignement du dessin et des épreuves qui s'y rapportent, dans les sections normales moyennes.

Les programmes de dessin actuellement en vigueur dans les sections normales moyennes datent de 1884; ils ne sont plus en rapport avec les programmes de cet enseignement dans les écoles moyennes.

Alors que, dans ces derniers établissements, les programmes de dessin ont été révisés depuis longtemps, dans les sections normales, ils sont restés intacts depuis vingt-six ans. Il eût été cependant logique de chercher tout d'abord à former des maîtres capables de donner cet enseignement dans les écoles moyennes.

Actuellement, cette obligation se fait d'autant plus sentir, qu'à partir de cette année, c'est parmi les régents et régentes que devront se recruter les professeurs de dessin pour les écoles moyennes. Il est donc indispensable que, dès à présent, les professeurs de dessin des sections normales moyennes préparent leurs élèves à subir les examens de dessin et à donner ce cours avec fruit dans les écoles moyennes.

Il y a lieu de remarquer que le genre d'épreuves de dessin exigées aux différents examens dans les sections normales oblige le professeur à ne pratiquer, avec ses élèves, que le dessin ombré de solides géométriques et d'ornements d'architecture.

Aussi, tous les efforts en vue de faire pénétrer dans les sections normales un enseignement du dessin plus logique, plus pratique, plus complet et plus moderne, ont échoué jusqu'à présent.

Tels sont, Messieurs, les principaux motifs justifiant le projet de réforme au sujet duquel je vous prie de vouloir bien délibérer.

Agréé, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

*Examens d'admission dans les sections normales moyennes de l'État,
pour garçons.*

EXAMEN GRAPHIQUE DU DESSIN.

Programme actuel.

Dessin ombré des solides.

Dessin d'après le relief de fragments d'architecture et d'ornements.

Dessin de mémoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures. — Points attribués : 10.

Programme proposé : dessin artistique.

a) Dessin ombré d'un groupe d'accessoires. Exemples : fruits, fleurs, légumes, poteries, paniers, étoffes, livres, instruments divers, meubles, etc.

b) Projet de composition décorative : application au vitrail, au fer forgé, à la peinture au pochoir, à la céramique, au papier peint, etc., décoration d'objets divers.

c) Dessin d'après le relief : croquis ombrés d'ornements de style et de masques.

Dessin géométrique.

Projections orthogonales de solides géométriques : prismes, pyramides, tétraèdre, hexaèdre, octaèdre, dodécaèdre, icosaèdre réguliers, cylindre, cône, sphère.

1. Une épreuve de projections orthogonales (dessin au crayon et aux instruments). Durée : 1 heure (5 points).

2. Une épreuve de dessin à main libre se rapportant aux paragraphes a, b, c. Durée : 2 heures (5 points).

Examen d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

ÉPREUVE DE DESSIN (10 POINTS).

Il n'existe pas actuellement de programme déterminé.

Programme proposé.

Dessin artistique.

a) Croquis en couleur d'un groupe d'objets : accessoires, fruits, fleurs, légumes, oiseaux empaillés, etc.

b) Croquis ombré d'une tête.

c) Croquis d'un paysage.

d) Composition décorative.

e) Dessin de mémoire (croquis rapides au tableau noir).

Dessin géométrique.

Epure de projections orthogonales.

Epure de perspective linéaire.

Tracé d'une courbe géométrique employée en mécanique.

Epreuve de dessin artistique à main libre. Durée : 2 heures. Points attribués : 4 (à tirer au sort parmi les points se rapportant aux paragraphes a, b, c, d, e, ci-dessus).

Epreuve de dessin géométrique, au crayon et aux instruments. Durée : 1 heure.

Points attribués : 3 points. (Sujet à choisir parmi les points mentionnés dans le programme de dessin géométrique ci-dessus.)

Travaux de l'année : 3 points.

*Examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.***EXAMEN DE DESSIN (10 POINTS).**

Il n'existe pas actuellement de programme déterminé pour l'examen de dessin.

*Programme proposé.**Dessin artistique.*

- a) Dessin en couleur d'un paysage.
- b) Croquis ombré d'un buste.
- c) Projet de composition décorative.
- d) Dessin de mémoire (croquis rapides au tableau noir).

Dessin géométrique.

Epure de dessin technique ; meubles, organes de machines, objets du cours de travail manuel. (Croquis côtés, dessinés aux instruments et au crayon, à une échelle donnée.)

Epreuve de dessin artistique : durée : 2 heures. Points attribués : 4.

Epreuve de dessin géométrique ; durée : 1 heure. Points attribués : 3.

Travaux de l'année : 3 points.

*Examen d'admission aux sections normales de l'État, pour filles.***ÉPREUVE DE DESSIN.***Programme actuel.*

Dessin ombré de solides.

Dessin d'après le relief de fragments d'architecture et d'ornements.

Dessin de mémoire.

Programme proposé.

- a) Dessin en couleur (pastel, aquarelle) croquis d'un groupe d'accessoires.

Exemples : poteries, étoffes, fruits, fleurs, légumes, étains, livres, instruments divers, etc.

b) Projet de composition décorative en rapport : 1° avec les travaux à l'aiguille : soutaches, broderies, dentelles, etc.; 2° avec la peinture au pochoir, le repoussage du cuir et de l'étain, la pyrogravure.

c) Croquis ombré d'un ornement de style ou d'un masque.

1° Une épreuve : croquis (paragraphe *a* et *c* mentionnés ci-dessus).
Durée : 1 heure. Points : 5.

2° Une épreuve de composition décorative. Durée : 2 heures. Points : 5.

Examen pour l'obtention du diplôme préparatoire de régente d'école moyenne.

ÉPREUVE DE DESSIN (12 points).

Le programme actuel ne détermine pas le genre d'épreuves à subir.

Programme proposé.

Dessin artistique.

a) Croquis ombré d'une tête.

b) Croquis ombré d'un ornement de style.

c) Croquis d'un paysage d'après nature.

d) Projet de composition décorative.

e) Dessin de mémoire (croquis rapides au tableau noir).

1. Une épreuve de croquis (paragraphe *a*, *b*, *c* et *e*). Durée : 1 heure.
Points : 4.

2. Une épreuve. Projet de composition décorative. Durée : 2 heures.
Points : 4.

3. Travaux de l'année : 4 points.

Examen définitif de régente d'école moyenne.

ÉPREUVE DE DESSIN (12 points).

Le programme actuel ne spécifie pas le genre d'épreuves à subir.

Programme proposé.

Dessin artistique.

a) Dessin d'après relief : croquis ombré d'un buste.

b) Croquis d'un paysage.

c) Croquis en couleur d'un ensemble formé d'un ornement de style et d'accessoires divers;

d) Composition décorative.

e) Dessin de mémoire (croquis rapides au tableau noir en rapport avec les différentes branches du programme).

1. Une épreuve de croquis d'après nature (paragraphe *a*, *b*, *c* et *e*). Durée : 1 heure. Points : 4.

2. Une épreuve : projet de composition décorative. Durée : 2 heures.
Points : 4.

3. Travaux de l'année. Points : 4.

*Projet de programme de dessin pour les sections normales de Gand
et de Nivelles.*

PREMIÈRE ANNÉE (3 heures par semaine).

Programme actuel.

Etude de la méthodologie du dessin à main libre et de la méthodologie du dessin à l'aide d'instruments.

Notions intuitives de l'étude des projections et de l'étude de la perspective linéaire.

Dessin d'après le relief :

1° De solides groupés et de fragments d'architecture ;

2° D'objets simples et usuels (au trait et sous forme de croquis).

Dessin de mémoire. Exposé des connaissances fondamentales des couleurs.

Programme proposé :

A. DESSIN ARTISTIQUE.

a) Croquis ombrés d'après nature de groupements d'objets, d'accessoires divers ; exemples : fruits, fleurs, légumes, animaux empaillés, poteries, paniers, instruments de musique, étains, livres, meubles, etc. ;

b) Dessins d'après le relief : 1° fragments d'architecture empruntés aux différents styles ; 2° croquis de masques et de têtes ;

c) Croquis d'ornements empruntés aux industries d'art ;

d) Croquis à prendre au cours des excursions, des visites aux musées ; exemples : paysages, monuments, ornements, costumes, etc. ;

e) *Dessin d'invention.* — Exercices de stylisation d'après des éléments dessinés d'après nature et empruntés à la flore et à la faune.

Exercices de composition décorative.

Principes généraux. Applications à la peinture au pochoir, à la sculpture, à la pyrogravure, au vitrail, au fer forgé, au repoussage du cuir et de l'étain, etc.

Application aux travaux manuels : cartonnage, sculpture, modelage, etc. ;

f) *Dessin de mémoire.* — Croquis se rapportant à des objets dessinés précédemment ou observés souvent.

Croquis rapides au tableau noir. Sujet se rapportant aux différentes branches du programme.

Exercices d'ambidextrie.

B. DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Récapitulation générale des notions de projections et de perspective cavalière. Tracé d'épures.

Perspective linéaire. Règles essentielles. Epures.

Courbes géométriques employées en mécanique ; exemples : ellipse, parabole, hyperbole, cycloïdes, épicycloïdes, hypocycloïdes, développante du cercle.

C. MÉTHODOLOGIE :

Principes essentiels de méthodologie applicables au dessin.

Interprétation du programme de dessin des écoles moyennes.

Leçons modèles.

DEUXIÈME ANNÉE (3 heures par semaine).

Programme actuel.

Continuation de l'étude des projections et de perspective des ombres propres et portées.

Dessin d'après le relief de fragments d'architecture, de figures et de masques. Exercices d'application aux arts et métiers (croquis). Dessin de mémoire : application des couleurs sur tons entiers.

Théorie pédagogique générale de l'enseignement du dessin.

Programme proposé :

A. DESSIN ARTISTIQUE.

a) Croquis d'après nature de groupements d'objets (continuation) ;

b) Dessin d'après le relief : 1^o fragments d'architecture en rapport avec les styles étudiés ; 2^o croquis ombrés de bustes ;

c) Croquis de personnages. Exemples : enfants, élèves dans des attitudes différentes.

Croquis d'animaux vivants ;

d) Croquis de paysages, de monuments, etc., rencontrés au cours des excursions, des visites aux musées ;

e) Dessin d'invention. Continuation des exercices de composition décorative.

Application aux arts et métiers, ainsi qu'aux travaux manuels.

f) *Dessin de mémoire.* — Croquis divers. Tracés rapides au tableau noir en rapport avec les différentes branches du programme.

B. DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Epures de géométrie descriptive.

Dessin technique. — Lecture et tracé de plans divers : nivellement, arpentage, bâtiments, organes de machines, meubles. Epures de topographie.

C. MÉTHODOLOGIE.

Résumé de lectures se rapportant à des ouvrages de dessin.

Organisation de l'enseignement du dessin dans les écoles moyennes.

Leçons.

N. B. Le professeur s'efforcera d'initier les élèves aux différents procédés d'exécution, crayon ordinaire, fusain, sanguine, pastel, aquarelle, craie, plume, peinture à l'huile, etc. Chaque élève tiendra un carnet de croquis. Aux différents examens, un certain nombre de points seront attribués à la tenue de ce carnet.

SECTIONS NORMALES MOYENNES DE L'ÉTAT, POUR FILLES.

ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

Programme.

PREMIÈRE ANNÉE (3 heures par semaine).

Programme actuel.

Même programme que pour les régents.

Programme proposé :

A. DESSIN ARTISTIQUE.

Même programme que pour les régents.

Remarque : Les exercices de composition décorative seront mis en rapport avec les arts féminins et les travaux à l'aiguille : soutaches, broderies, dentelles, etc.

B. DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Maniement des instruments : règle, équerre, compas, rapporteur. Tracés géométriques usités dans la coupe des vêtements et la composition décorative.

Perspective linéaire : règles essentielles.

Tracé d'épures d'application.

Notion d'un plan, d'une coupe, d'une élévation, d'un profil.

Lecture et tracé de plans très simples : meubles, bâtiments.

C. MÉTHODOLOGIE.

Même programme que pour les régents.

DEUXIÈME ANNÉE (3 heures par semaine).

Programme actuel.

Continuation de l'étude des projections et de la perspective des ombres.

Dessin d'après le relief de fragments de figures et de masques. Exercices d'application aux arts et métiers : croquis de palmes, feuilles, fleurs, festons, guipures, dentelles, broderies, soutaches ; agrandissement et réductions de patrons, etc.

Dessin de mémoire sur toutes les matières du programme.

Application des couleurs pour tons entiers.

Programme proposé :

A. DESSIN ARTISTIQUE.

Même programme que pour les régents.

Remarque : Les exercices de composition décorative seront mis en rapport avec les arts féminins et les travaux à l'aiguille : soutaches, broderies, dentelles, etc.

B. DESSIN GÉOMÉTRIQUE

Epures de perspective linéaire.

C. MÉTHODOLOGIE.

Même programme que pour les régents.



CLXXXI

Séance en assemblée générale du 27 mars 1911.



La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, Waltzing, membres; Woeste, secrétaire.

M. Braun s'excuse d'être empêché.

Assistent à la séance : MM. Van Overbergh, secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts, Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, Goenians, inspecteur général de l'enseignement moyen, Crombez, Duqué, Habets, Ploumen et Montfort, inspecteurs, Terfve, préfet de l'athénée royal de Charleroi, Libbrecht, préfet de l'athénée royal d'Anvers, Kemna, professeur à l'athénée royal de Liège, Vanden Daele, professeur à l'athénée royal de Mons, Delfosse, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Pâturages, Themelin, directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Lessines.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance en assemblée générale.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 mars. Ce procès-verbal est approuvé.

M. le Président demande que l'administration soumette au Conseil, en une séance ultérieure, l'organisation des examens de passage dans les athénées royaux. Cette proposition est adoptée.

2° Projet relatif à l'introduction du travail manuel dans les écoles moyennes de l'Etat, pour garçons.

M. Montfort rappelle que la question du travail manuel n'est pas nouvelle. Les pédagogues préconisent cet enseignement comme appartenant à la culture générale. La Suède, qui en a pris l'initiative, a formé depuis trente-six ans un millier de professeurs et a institué des cours dans le monde entier. Le système s'est principalement développé en Amérique; il est pratique et condamne les vieilles méthodes livresques.

Actuellement l'on exige douze heures par jour de travail intensif, sans dérivatif. Les jeunes gens, se destinant aux carrières libérales, n'ont aucune des aptitudes manuelles si nécessaires, notamment pour la colonisation. Cette lacune sera comblée par l'organisation du travail manuel. Le personnel, qui sera chargé de l'enseigner, est à peu près formé grâce à la création des cours temporaires institués à la section normale moyenne de Gand. L'exécution du programme n'exigera aucun local spécial et ne comportera qu'une dépense très minime. L'une des heures actuellement affectées au cours de dessin, sera consacrée au travail manuel.

M. Montfort analyse les principales dispositions du projet dont un exemplaire autographié a été adressé aux membres du Conseil.

M. Delfosse fait connaître que le travail du modelage et du bois figure au programme de la section industrielle annexée à l'école moyenne de Pâturages. La plupart des élèves suivent ces cours et parviennent, grâce aux notions ainsi acquises, à entrer plus facilement dans les diverses carrières industrielles de la région.

M. Themelin pense que l'adjonction d'une heure de travail manuel ne peut porter préjudice aux élèves puisqu'elle remplacera la troisième heure de dessin.

M. Mansion se déclare très heureux de l'innovation. Le pliage du papier notamment permet des exercices géométriques très variés. Il est excellent d'introduire plus de pratique dans l'enseignement du dessin. Chez beaucoup d'élèves la partie intuitive de la géométrie n'est pas suffisamment développée. Toutefois, il y a lieu d'observer que le travail manuel du fer ne comporte de progrès qu'à partir de l'âge de 17 ans.

M. Montfort répond que le travail du fer sera élémentaire et consistera dans la préparation de certains appareils de physique. Introduit en France pour les enfants de 12 à 14 ans, il y donne de bons résultats; il développe l'exactitude et la précision dans le travail.

Le projet de programme pour l'enseignement du travail manuel est adopté tel qu'il est présenté.

3° Emploi des machines parlantes et application des méthodes grammatiques dans l'enseignement moyen.

M. Goemans constate que s'il y a des disques de déclamation qui sont perfectionnés, il en existe d'autres pour l'enseignement des premiers principes d'une langue. Il propose donc de renvoyer l'étude de la question à la commission de la terminologie grammaticale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 2 heures 53 minutes.

Le Secrétaire,

G. WOESTE.

Le Président,

P. MANSION.

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mars 1911.

*A Messieurs les Membres du Conseil de perfectionnement
de l'enseignement moyen.*

Bruxelles, le 2 février 1911.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un projet formulé par l'Inspection concernant l'introduction du travail manuel dans le programme des études des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons.

Le règlement organique relatif à ces établissements, élaboré en 1897, a exclusivement compris le travail manuel parmi les matières obligatoires des sections industrielles et des sections agricoles annexées aux écoles moyennes de l'Etat.

Il conviendrait de combler cette lacune en introduisant le travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes ainsi que dans les sections préparatoires y annexées. Tout système complet d'éducation ne peut négliger la formation de la main, ce merveilleux outil si utile dans la plupart des carrières et dans toutes les circonstances de la vie. Les principaux Etats de l'Amérique et de l'Europe ont introduit le travail manuel non seulement dans leur enseignement primaire mais aussi dans leur enseignement secondaire. Depuis deux ans, le travail manuel a été introduit dans les sections normales moyennes de notre pays et en août dernier un cours normal de travail manuel a été organisé à Gand pour la formation du personnel de l'enseignement moyen.

Le présent projet tout en permettant d'atteindre le but désiré, réunit les avantages suivants :

1° Il ne nécessite pas une augmentation du nombre d'heures de classe grâce à l'union intime qu'il consacre entre le travail manuel et le dessin géométrique aux instruments, et à l'emploi, en section moyenne, de l'heure de dessin qui a été supprimée intentionnellement l'an dernier.

2° Il n'exige pas le concours de professeurs spéciaux pris en dehors du cadre des professeurs en fonctions, puisque cet enseignement serait donné en section préparatoire par les instituteurs dans leurs classes respectives et en section moyenne par le professeur de dessin.

3° Il permet l'introduction de cette branche dans toutes les écoles moyennes indistinctement.

4° Il supprime les dépenses assez importantes qu'entraînent la construc-

tion et l'installation d'un atelier spécial ainsi que la fourniture des matières premières à 300 élèves environ.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

F. SCHOLLAERT.

*Projet de programme pour l'enseignement du travail manuel
dans les écoles moyennes de l'Etat pour garçons.*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le professeur ne perdra pas de vue que le travail manuel scolaire a pour but essentiel de faire acquérir à l'élève la sûreté du coup d'œil et l'habileté de la main, cet instrument si précieux dans les multiples circonstances de la vie; qu'il coopère au même titre que les autres branches de l'enseignement général à la culture intégrale des facultés en développant harmoniquement et progressivement la compréhension, le jugement, la volonté, l'imagination; en fortifiant chez le jeune homme l'esprit d'observation et de précision, l'initiative personnelle, le sens esthétique et en inculquant en lui de précieuses qualités morales telles que l'ordre, l'économie, le sentiment de l'effort persévérant et surtout l'amour du travail.

Le professeur se pénétrera également de cette idée que par l'appui qu'il prête aux autres branches du programme, le travail manuel peut contribuer largement à imprimer à l'enseignement un caractère plus intuitif, plus pratique et plus actif.

MESURES D'ORGANISATION.

Atelier. — En section préparatoire, les exercices de travail manuel se pratiqueront généralement dans les salles ordinaires de classe. Toutefois, si l'établissement possède une installation spéciale pour le cartonnage et le modelage, il y aura lieu d'y conduire les élèves des classes supérieures de la section préparatoire.

Dans bien des cas les greniers de l'école pourront être aménagés et convertis en atelier pour le travail du bois et du fer, pour le cartonnage et le modelage.

Souvent aussi la salle de dessin pourra très bien convenir pour le cartonnage, le modelage et en général pour les travaux qui s'exécutent sur table : pyrogravure, sculpture en coches, repoussage du cuir, etc...

Le professeur veillera à ce que l'atelier soit tenu dans un état d'ordre et de propreté constant. A tour de rôle les élèves seront chargés de la mise en ordre de l'atelier.

Horaire du cours. — En section préparatoire deux heures sont employées hebdomadairement à l'enseignement du dessin. Il y aura lieu de consacrer une de ces heures au dessin géométrique et au travail manuel combinés et de réserver exclusivement l'autre heure au dessin à main libre.

Dans les trois années d'études de la section moyenne il conviendra (en reprenant la troisième heure qui était affectée autrefois au dessin) de consacrer chaque semaine une séance de deux heures consécutives au dessin géométrique (constructions géométriques, projections, dessin technique, etc.) et au travail manuel combinés. La troisième heure sera réservée exclusivement au dessin à main libre.

Matières premières. — Les élèves conserveront la propriété des objets confectionnés. Ils fourniront la matière première : papier, carton, terre, etc. A cet effet, ils verseront annuellement entre les mains du chef de l'établissement une cotisation variant, suivant les classes, de 1 à 5 francs pour l'achat des matières premières mises à leur disposition. D'après les propositions du personnel enseignant, le directeur se chargera d'acheter les matières premières et de les distribuer aux différents professeurs.

L'établissement fournira les matières premières employées à la confection des collections restant la propriété du musée de l'école, à l'entretien du matériel didactique et de l'outillage.

Le professeur veillera à ce que les élèves ne gaspillent pas la matière première. Il prêchera sans cesse l'économie. Chaque élève conservera dans une farde *ad hoc* les déchets de papiers utilisables.

Outillage. — L'établissement fournira l'outillage nécessaire pour le travail du bois et du fer ainsi que les planches et réglettes pour le modelage, les récipients, pots à colle, pinceaux, ciseaux, couteaux pour le cartonnage, appareils à pyrograver, couteaux pour la sculpture en coches. Autant que possible chaque outil portera sur une petite étiquette le nom des élèves qui les utilisent. Chaque élève sera responsable des outils mis à sa disposition.

Les élèves utiliseront pour le cartonnage les instruments employés au cours de dessin géométrique : équerres, règle plate, double-décimètre, compas. Ils devront également se munir d'un ébauchoir et d'une mirette et des outils les plus indispensables pour le travail du cuir et de l'étain, le cas échéant.

Objets confectionnés. — Les élèves reporteront à la maison les objets confectionnés; le professeur conservera cependant jusqu'au passage de l'inspecteur compétent deux des objets de chaque série.

Chaque objet terminé sera coté par le professeur. Celui-ci tiendra note des points obtenus pour la confection de l'objet et pour le carnet de croquis. La moyenne des points ainsi obtenus entrera seule en ligne de compte pour fixer le résultat de la composition trimestrielle en ce qui concerne le travail manuel. Le nombre de points à attribuer au travail manuel sera le même que celui qui est attribué aux épreuves du dessin.

Méthode. — Le professeur ne perdra pas de vue que l'enseignement du travail manuel doit être intimement lié à celui du dessin géométrique dont il n'est du reste qu'une application pratique.

Les élèves travailleront tantôt d'après des modèles en nature, tantôt d'après de simples données du professeur.

Dans un cahier à ce destiné, ils dessineront à main libre les croquis cot

des objets à confectionner. Le carnet de croquis contiendra également les indications données par le professeur concernant la suite des opérations à effectuer, la tenue des instruments, le débit de la matière première, les écarts à éviter, etc.

Aussi souvent que possible le professeur laissera à l'élève une grande part d'initiative relativement à la forme de l'objet, à sa décoration, au dispositif de certaines parties, etc.

Les travaux terminés seront examinés et discutés devant toute la classe au point de vue de la correction du travail, de la propreté d'exécution, de la beauté de la forme, de la décoration.

Remarque. — Le programme ne doit pas être suivi *ne varietur*. Il appartient au professeur de faire un choix d'exercices et d'objets qui lui sembleront le mieux répondre au degré d'avancement de ses élèves et aux conditions dans lesquelles il se trouve.

*A Messieurs les Membres du Conseil de perfectionnement
de l'instruction moyenne.*

Bruxelles, 4 avril 1911.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'inspection de l'enseignement moyen m'a proposé de procéder à un essai de la méthode gramphonique appliquée à l'étude des langues vivantes.

Cette expérience aurait lieu dans une école moyenne flamande et dans une école moyenne wallonne, à choisir parmi les établissements pourvus d'un bon appareil à projections, permettant de reproduire sur l'écran les textes gramphoniques.

Deux conférenciers, l'un pour la région flamande, l'autre pour la région wallonne du pays, seraient chargés des démonstrations. Celles-ci se feraient à l'école moyenne, pour garçons, à Anvers, et à l'une des écoles moyennes, pour filles, de l'agglomération bruxelloise. Elles comprendraient une ou plusieurs conférences, avec l'emploi de l'appareil et l'application de la méthode par des professeurs de l'établissement.

Je vous prie, Messieurs, d'émettre votre avis motivé sur le principe même de la méthode gramphonique. Vous voudrez bien me faire connaître subsidiairement si, d'après vous, il y a lieu d'adopter les propositions de l'inspection et, dans la négative, m'indiquer quelles mesures il conviendrait de prendre en vue de réaliser l'application du système gramphonique dans les établissements d'instruction moyenne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.



CLXXXII

Séance en assemblée générale du 27 mai 1911.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, Waltzing, membres ; Woeste, secrétaire.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, M. Goemans, inspecteur général de l'enseignement moyen, MM. Crombez, Duqué, Habets et Ploumen, inspecteurs de l'enseignement moyen, M. Terfve, préfet de l'athénée royal de Charleroi, M. Libbrecht, préfet de l'athénée royal d'Anvers, M. Kemna, professeur de l'athénée royal de Liège, M. Vanden Daele, professeur de l'athénée royal de Mons.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance en assemblée générale du 27 mars 1911. Ce procès-verbal est approuvé.

2° Proposition de revision des dispositions des règlements organiques relatives à l'âge d'admission dans les athénées et dans les écoles moyennes de l'État.

M. le Président donne lecture d'une dépêche du 6 mars 1911, par laquelle M. le Ministre des Sciences et des Arts saisit le Conseil de la question et lui demande son avis sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de remplacer les prescriptions relatives à l'âge d'admission dans les athénées royales et dans les écoles moyennes de l'État par la disposition suivante : « Dispense de la condition d'âge peut être accordée par le bureau administratif dans des cas exceptionnels et sur l'avis conforme du chef de l'établissement. »

M. Neuberg propose de porter à trois mois le délai des dispenses d'âge.

M. Crombez considère comme fâcheux de fixer une limite quelconque.

M. le général Leman estime que la responsabilité des chefs d'établissement doit rester entière, avec les conséquences qui en résultent.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable à la rédaction proposée.

3° Avis à émettre sur les projets d'arrêtés royaux relatifs aux examens de régent et de régente dans la partie flamande du pays.

M. Mansion rappelle la distinction actuellement en vigueur entre les régents wallons et flamands. Trois langues doivent être étudiées par ces derniers dont deux premières langues : le flamand et le français. Les récipiendaires wallons n'ont que le français comme première langue. Cette situation n'est pas équitable et les dispositions nouvelles ont pour but de rétablir l'égalité. Pour les régents flamands, le flamand devient première langue et la seconde langue est le français qui, pour les wallons, reste la première langue. Ceux-ci auront comme seconde langue le flamand, l'allemand ou l'anglais. Il est allégué que la situation actuelle permet aux régents

flamands d'enseigner dans la région wallonne. Mais, en fait, le Gouvernement ne nomme que des wallons dans celle-ci. A côté de cette modification, qui est la principale, quelques changements de détail sont proposés pour la durée des épreuves, la détermination des points, le remplacement de la composition en deuxième langue par une rédaction.

M. le Général Lemans demande si un régent wallon peut ne pas connaître le flamand et si un régent flamand peut ignorer le français.

M. Mansion répond que la connaissance du français est obligatoire.

M. De Ceuleneer dit qu'antérieurement les aspirants au diplôme de professeur agrégé pouvaient choisir deux langues : 40 points étaient attribués au français et au flamand et autant à l'allemand et à l'anglais. Les élèves étaient ainsi encouragés à étudier les langues étrangères. Il est fâcheux qu'aujourd'hui celles-ci ne comptent plus que pour 5 points.

M. Klompers déclare que le Gouvernement sait que les régents, ayant subi l'épreuve sur une troisième langue, n'ont le plus souvent que des connaissances très élémentaires, l'examen sommaire pouvant être considéré comme nul. L'enseignement des langues devra être confié à l'avenir aux régents de langues modernes et non plus aux diplômés avec examen sommaire. Dans ces conditions, il suffit d'accorder, à titre d'encouragement, 5 points à l'étude des langues modernes.

M. De Ceuleneer persiste à considérer ce chiffre comme trop minime.

M. Goemans demande si, afin de rendre complète l'égalité des langues française et flamande, il ne serait pas nécessaire d'ajouter à l'article 13 A l'analyse littéraire pour les filles. A l'article 14 A et B, l'épreuve sur le français est plus difficile que celle sur le flamand, bien que celui-ci soit première langue.

M. Klompers répond que les arrêtés royaux ne concernent pas la section wallonne. Il s'agit de donner satisfaction à des vœux manifestés depuis longtemps. Il ne saurait être question de reviser actuellement tout le programme.

M. Goemans fait observer que l'introduction de l'analyse littéraire intéresse les matières de l'examen et non le programme. Remplacer en section B scientifique une question de grammaire ou de théorie littéraire par une rédaction n'est pas modifier le programme. Celui-ci est exposé à l'article 13 B.

M. Kleyntjens estime que les projets ont pour but d'établir l'égalité. Ce serait la rompre à nouveau que de changer le programme de la première langue en pays flamand sans y toucher en pays wallon.

La proposition de M. Goemans n'est pas adoptée.

Le Conseil approuve les projets d'arrêtés royaux relatifs aux examens de régent et régente pour la partie flamande du pays et exprime le vœu que le programme de l'enseignement normal moyen fasse l'objet d'une réforme à laquelle devront collaborer les chefs des sections normales.

4° Application des dispositions de la loi du 12 mai 1910 relatives à l'étude du flamand par les élèves du régime français dans les établissements d'en-

seignement moyen de l'agglomération bruxelloise et pour les élèves des sections wallonnes dans la région flamande.

M. Klompers rappelle que le régime flamand comporte 8 heures de cours flamands ou deux cours donnés en flamand. Dans l'agglomération bruxelloise, les athénées royales de Bruxelles et d'Ixelles ont une section wallonne. Quatre heures par semaine doivent y être consacrées à l'étude du flamand. D'autre part, des sections wallonnes existent dans la plupart des athénées flamands. Le programme comporte actuellement 3 heures de flamand alors que la loi de 1912 en prescrit quatre. Ces quatre heures peuvent-elles être comprises dans l'horaire de vingt-quatre heures par semaine ? Le baron Descamps a répondu affirmativement au Sénat. Il faudrait donc enseigner un peu plus de flamand aux élèves des sections wallonnes dans les classes supérieures.

M. Goemans fait remarquer que la loi mentionne six années d'études, alors qu'il y en a sept. La septième ne peut donc être comprise dans le cycle prévu par le législateur.

M. De Ceuleneer estime que les quatre heures pourraient être obtenues en consacrant trois heures par semaine au flamand et en donnant une heure de géographie en flamand.

MM. Kemna et Waltzing pensent que les élèves ne comprendront pas la géographie enseignée en flamand.

M. Mansion est d'un avis contraire.

M. Collard croit que les leçons de géographie seront trop difficiles pour les wallons si cet enseignement ne consiste pas en une simple nomenclature mais repose sur une base scientifique ; elles seront, du reste, insuffisantes, le vocabulaire étant restreint. Seul un enseignement direct de la langue flamande peut convenir aux wallons.

M. Duqué se demande si le cours de géographie ne pourrait être répété en flamand.

M. Klompers combat cette idée. L'enseignement de la géographie commencé en français, ne peut se continuer en flamand. Il est possible aussi qu'un élève, ayant étudié l'allemand comme seconde langue, ignore totalement le flamand.

M. Mansion pense qu'une heure de flamand doit être ajoutée aux cours donnés en cette langue. La septième, par laquelle, d'ailleurs, beaucoup d'élèves ne passent pas, doit être écartée du cycle. Il y aurait donc lieu d'augmenter le nombre des heures dans deux classes, soit sept au lieu de six en sixième et deux heures de plus en cinquième.

Le Conseil émet l'avis à l'unanimité que, conformément à l'interprétation de M. le baron Descamps, il y a lieu d'ajouter une heure par semaine en sixième et deux heures en cinquième de manière à arriver à un total de vingt-quatre heures, par semaine, pour les six années d'études.

M. Kleyntjens préconise un système consistant à donner six heures de flamand en sixième et en septième plus un cours spécial de trois heures supplémentaires pour les wallons en septième, sixième et cinquième.

M. Collard ne peut admettre cette proposition parce que, tandis que la loi

demande seulement quatre heures de flamand, M. Kleyntjens impose aux wallons neuf heures de flamand, soit plus du double.

Par 7 oui et 2 non, le Conseil adopte la proposition suivante : Dans tous les établissements où l'on satisfait à la loi dès maintenant, la solution précédente ne sera pas nécessairement appliquée.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président,
P. MANSION.

CLXXXIII

Séance en comité du 17 juin 1911.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, Braun, Kleyntjens, membres; Woeste, secrétaire.

MM. de Bavay et général Leman s'excusent d'être empêchés.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, M. Goemans, inspecteur général de l'enseignement moyen, MM. Crombez, Duqué, Habets et Ploumen, inspecteurs de l'enseignement moyen, M^{me} Van Hoof-Bia, inspectrice de l'enseignement moyen.

ORDRE DU JOUR :

1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance en comité.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance en comité du 27 mai 1911. Ce procès-verbal est approuvé.

2^o Organisation, à titre d'essai, d'un enseignement de la puériculture dans la section moyenne d'une école moyenne.

M. Mansion approuve l'introduction de cet enseignement, à la condition de le maintenir actuellement dans les limites d'une expérience. Il serait peut-être téméraire, en effet, de réaliser immédiatement une telle innovation dans tous les établissements.

M. Neuberg demande si cette matière constituera un cours nouveau ou si elle sera rattachée à l'économie domestique.

M. Klompers répond qu'une heure, par semaine, au moins devra être consacrée à cette branche qui sera l'objet d'une matière spéciale. Il propose de commencer l'expérience à l'école moyenne de filles, à Molenbeek-Saint-Jean, où le personnel est préparé.

M^{me} Van Hoof-Bia confirme que l'établissement indiqué est celui où l'essai offre les plus grandes probabilités de réussite.

M. Klompers déclare avoir confiance dans le succès de cette tentative et

la croit destinée à être aussi heureuse que celle du département du Travail pour les infirmières.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président,
P. MANSION.

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 juin 1911.

A Messieurs les membres du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Bruxelles, 10 juin 1911.

MESSIEURS,

La mortalité infantile ne cesse pas de préoccuper les sociologues et les hygiénistes; elle est due, en grande partie, aux erreurs et aux préjugés répandus dans toutes les classes de la société. Il m'a donc paru intéressant d'examiner s'il y a lieu d'initier les jeunes filles aux soins que réclament les nouveau-nés, de les instruire des services précieux qu'elles peuvent rendre à leur entourage et de les préparer, en même temps, au rôle de mères de famille.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien, dans votre plus prochaine séance, émettre votre avis sur la question de savoir si un enseignement de la puériculture pourrait être utilement organisé, à titre d'essai, dans la section moyenne d'une école moyenne.

J'ai l'honneur de vous communiquer le programme que l'inspection propose pour ce cours nouveau.

PROGRAMME DU COURS DE PUÉRICULTURE PRATIQUE ET D'HYGIÈNE INFANTILE.

1° HYGIÈNE INFANTILE.

A. *Utilité de cette étude.* — Notions élémentaires de physiologie infantile. Poids. — Température. — Appareil digestif. — Digestion. — Circulation. — Respiration.

B. *Allaitement.* — Modes d'allaitement : naturel, artificiel, mixte. — Allaitement maternel. — Allaitement mercenaire. — La mortalité des jeunes enfants en nourrice. — Allaitement artificiel. — Soins dans l'emploi du biberon. — Conservation du lait. — Stérilisation. — Coupage du lait. — Correction du lait coupé. — Quantité moyenne de lait que doit prendre l'enfant qui se développe normalement. — Allaitement mixte. — Pesées. — A quel moment peut-on donner à l'enfant autre chose que du lait?

C. *Sevrage.* — Moment et époque du sevrage. — Règles du sevrage. — Régime transitoire antérieur. — Régime postérieur. — Alimentation après le sevrage.

D. *Dentition.* — Espèces de dents. — Ordre et époque de leur apparition. — Influence de la dentition sur la santé des enfants.

E. *Propreté corporelle.* — Lavage de l'enfant. — Lavages locaux. — Lotions générales. — Bains, frictions. — Soins de la tête, des yeux, des oreilles. — Eau employée pour les lotions et les bains.

F. *Habillement.* — Layette type. — Condition du vêtement. — Maillot ancien, maillot français, maillot anglais. — Avantages et inconvénients respectifs.

G. *Couchage de l'enfant.* — Le berceau. — Sa place. — Aération du berceau. — Influence heureuse de l'air et de la lumière. — Comment il faut coucher les enfants. — Le bercement. — Le sommeil, le réveil, les cris de l'enfant, leur cause. — Les hochets. — Inconvénients et dangers de la sucette. — Atmosphère et aération de la chambre. — La vie en plein air. — Sorties et promenades. — Comment il faut porter le nouveau-né. — Les petites voitures. — Nécessité de leur suspension. — Roues caoutchoutées. — Marche et exercice : les premiers pas de l'enfant. — Danger de faire marcher l'enfant prématurément.

H. *Maladies infantiles.* — Croûte de lait. — Muguet. — Coliques. — Diarrhées. — Constipation. — Vomissements. — Coqueluche. — Angine. — Croup. — Faux croup. — Rougeole. — Scarlatine. — Variole. — Varicelle. — Rachitisme : a) Symptômes; b) prophylaxie; c) traitement, premiers soins; d) vaccination, son efficacité.

N. B. Combattre les préjugés relatifs à la médecine et à l'hygiène infantile.

2° EXERCICES PRATIQUES DE PUÉRICULTURE.

- 1° Visite de crèches ;
- 2° Assister avec les jeunes filles aux consultations pour nourrissons (goutte de lait) ;
- 3° Visite d'une laiterie modèle où se pratique la stérilisation du lait ;
- 4° Préparation des panades ;
- 5° Préparation du bain ;
- 6° Indications à fournir sur les feuilles de pesées ;
- 7° Visite d'installations de couveuses ;
- 8° Confection des objets de layette à distribuer aux bébés des crèches. — Calcul du prix de revient. — Achat des matières premières avec les élèves.

Le Ministre,
F. SCHOLLAERT.

CLXXXIV

Séance en comité du 9 décembre 1911

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.
Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, de Bavay, Kleyntjens, Waltzing, membres; Woeste, secrétaire.

M. Braun et M. le général Leman s'excusent d'être empêchés.

M. de la Vallée Poussin, secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts, excuse également son absence.

Assistent à la séance : M. Klompers, directeur général de l'administration de l'enseignement moyen, M. Goemans, inspecteur général de l'enseignement moyen, MM. Duqué, Goulard, Habets et Ploumen, inspecteurs de l'enseignement moyen; M. Fosséprez, inspecteur de l'enseignement de la gymnastique.

ORDRE DU JOUR.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance en comité. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance en comité du 17 juin 1911. Ce procès-verbal est approuvé.

2° Lecture de la correspondance adressée au Conseil. M. le secrétaire donne lecture :

a) D'une dépêche de M. le Ministre des Sciences et des Arts, en date du 23 novembre 1911, transmettant une expédition d'un arrêté royal du 11 du même mois ayant désigné M. Gaye, préfet des études de l'athénée royal de Huy, et M. Duchesne, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Liège, pour assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil de perfectionnement pendant les années scolaires 1911-1912 et 1912-1913, en remplacement de M. Terfve, préfet des études de l'athénée royal de Charleroy, et de M. Vanden Daele, professeur à l'athénée royal de Mons, dont le mandat est expiré. — Pris pour notification.

b) D'une dépêche de M. le Ministre des Sciences et des Arts en date du 7 octobre 1911, faisant connaître qu'un arrêté royal du 21 septembre précédent a nommé aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen M. Goulard (G.-A.), instituteur primaire et professeur agrégé de l'enseignement du degré inférieur, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Philippeville. — Pris pour notification.

3° Avis à émettre sur la question de savoir s'il y a lieu de dispenser les candidats, les licenciés et les docteurs en éducation physique de la production du diplôme de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne. M. Klompers émet un avis favorable à la dispense pour les docteurs en éducation physique, mais se demande s'il y a lieu de l'étendre aux licenciés.

M. Fosséprez estime qu'en aucun cas la dispense ne peut être accordée aux candidats, car l'Institut reçoit des élèves qui, n'ayant fait que des études primaires, sont dépourvus de toute notion de pédagogie. A son avis les licenciés et les docteurs pourraient jouir de la dispense, dans l'organisation actuelle, bien que le champ d'action de l'Institut supérieur d'éducation physique soit limité et que son programme, non en concordance, d'ailleurs, avec celui de l'enseignement moyen, soit insuffisant au point de vue pratique, à tel point que plusieurs de ses élèves ont échoué à l'examen de l'enseignement moyen.

M. Mansion redoute que l'organisation de l'Institut supérieur ait été un peu hâtive. L'institution de nouvelles facultés doit être bien étudiée. Il faudrait que l'enseignement moyen fût représenté aux examens de l'Institut par l'inspecteur de la gymnastique.

M. Klompers croit désirable de subordonner l'avis favorable à la présence aux examens de l'inspecteur de la gymnastique.

M. Waltzing objecte que dans les facultés universitaires les professeurs seuls interrogent.

M. Mansion le reconnaît pour les grades légaux et certains grades scientifiques qui s'y rattachent. Mais pour certains autres grades scientifiques sans connexité avec la loi, les jurys ont compris des examinateurs autres que les professeurs et notamment des fonctionnaires.

M. De Ceuleneer prévoit que, de même que le doctorat en géographie, l'Institut cessera d'être fréquenté si ses élèves n'arrivent pas au même but qu'en subissant l'examen de l'enseignement moyen.

M. Neuberg propose de faire connaître en même temps la décision du Conseil et les critiques qui y ont été formulées.

M. Fosséprez ajoute que les élèves manquent de pratique à l'Institut supérieur parce que, pour la plupart, ils n'y séjournent qu'un an.

M. Mansion propose les trois textes suivants :

I. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de dispenser les licenciés et les docteurs en éducation physique de la production du diplôme de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes et les athénées.

II. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de dispenser les docteurs en éducation physique de la production du diplôme de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles normales.

III. Le Conseil exprime le vœu que l'inspecteur de l'enseignement moyen pour la gymnastique fasse partie du jury des examens conduisant aux grades de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique.

M. Waltzing ne peut approuver le troisième alinéa. Que l'Institut supérieur s'assure le concours d'un bon professeur d'exercices pratiques. Dans les facultés de philosophie et lettres, on reproche aux étudiants de manquer de pratique. Que l'on y exige aussi la présence des inspecteurs de l'enseignement moyen.

M. Mansion constate que ce manque de pratique est imputable à l'organisation hâtive de l'Institut supérieur. La même lacune existe dans le doctorat en géographie. L'Inspecteur de la gymnastique agira par voie de conseils, indiquera les directions à suivre.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés à l'unanimité. Le troisième paragraphe est adopté par 6 voix contre 2 (MM. Collard et Waltzing).

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président.
P. MANSION.

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 décembre 1911.

A Messieurs les membres du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 1911.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 janvier 1911, vous avez émis un avis favorable à la révision du programme des examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement de la gymnastique.

Vous n'ignorez pas qu'à l'Université de Gand a été annexé un institut supérieur d'éducation physique dont le but est notamment de former des professeurs de gymnastique. Les Chambres ont reconnu le caractère d'utilité publique de cette institution en votant les ressources nécessaires à sa création.

Je vous prie donc, Messieurs, de vouloir bien, dans votre prochaine séance, émettre votre avis sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de dispenser les candidats licenciés et les docteurs en éducation physique de la production du diplôme de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne et dans les sections normales moyennes.

A titre de renseignement, je joins à la présente dépêche une brochure exposant l'organisation de l'institut supérieur d'éducation physique.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre.

Prosper POULLET.

CLXXXV

Séance en comité du 18 décembre 1911.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, Collard, De Ceuleneer, Braun, de Bavay, général Leman, Kleyntjens, Waltzing, membres, Woeste, secrétaire.

Assistent à la séance : M. Klompers, Directeur général de l'administration de l'enseignement moyen; M. Goemans, Inspecteur général de l'enseignement moyen; MM. Duqué, Goulard, Habets et Ploumen, Inspecteurs de l'enseignement moyen.

ORDRE DU JOUR :

1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance en comité.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance en comité du 9 décembre 1911. Ce procès-verbal est approuvé.

Le Conseil se rallie à un vœu exprimé par M. Collard de recevoir à l'avance des renseignements complets, outre les avis des bureaux administratifs et de l'inspection, sur les agents de l'enseignement moyen devant obtenir la dispense du diplôme légal.

Par motion d'ordre, M. le Général Lemans appelle l'attention du Conseil sur l'admission à l'École militaire d'un nombre moindre qu'autrefois d'élèves sortant des athénées royales.

Il demande que les causes de cette situation soient recherchées.

M. Ploumen fait remarquer que beaucoup de candidats à l'École militaire, terminant leurs études dans les instituts privés, ont subi une préparation antérieure dans les athénées royales.

M. Mansion constate que les établissements privés, dans un but de réclame, exigent de certains élèves un travail intensif facilité par le fait que chaque professeur s'attache à sa spécialité.

M. Braun estime que la situation serait améliorée si l'accès à l'École militaire était subordonné à la production du certificat d'études complètes d'humanités soit anciennes, soit modernes.

M. Ploumen promet d'encourager les professeurs des athénées royales à diriger leurs élèves vers l'École militaire.

2° Lecture de la correspondance adressée au Conseil.

M. le secrétaire donne lecture d'une dépêche de M. le Ministre des Sciences et des Arts, en date du 11 décembre 1911, faisant connaître qu'un arrêté royal du 3 novembre précédent a nommé M. de la Vallée Poussin, aux fonctions de secrétaire général du département, en remplacement de M. Van Overbergh, démissionnaire.

.....
Le Secrétaire,
G. WOESTE.

Le Président,
P. MANSION.



**Discours prononcés à la distribution des prix aux lauréats
du concours universitaire et du concours général de l'en-
seignement moyen du degré supérieur.**

(524)

CLXXXVI

Discours prononcé à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen du degré supérieur, le 17 octobre 1909, par M. VANDER LINDEN, professeur à l'Université de Liège.

Sujet : L'histoire dans les humanités de demain.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Dans le programme actuel de nos humanités, tant anciennes que modernes, l'histoire n'occupe encore qu'un rang des plus modestes. Il n'y a pas longtemps d'ailleurs qu'elle y a acquis droit de cité. C'est le XIX^e siècle, le siècle des grandes découvertes scientifiques, qui a donné à cette discipline une place autonome dans l'enseignement moyen, en l'émancipant de sa sujétion à l'égard de la littérature, et principalement de la littérature ancienne. Les progrès constants et rapides des hautes études historiques ont eu leur répercussion à tous les degrés de l'instruction, mais surtout au degré moyen. Des savants de premier ordre se sont préoccupés de l'enseignement secondaire de l'histoire et ont exercé une action féconde sur son développement et sa diffusion : pour ne citer que des morts, de même que la France a eu ses Duruy, la Belgique a eu ses Vanderkindere.

Mais jusqu'ici, le cours d'histoire dans les établissements d'instruction secondaire est frappé d'une certaine défaveur ; du moins ne s'y intéresse-t-on guère chez nous à l'occasion des projets de réformes pédagogiques destinées à mettre leur plan d'étude en rapport avec les exigences de la société contemporaine. L'attention se concentre sur les luttes, souvent si âpres, que se livrent les Anciens et les Modernes ; on méconnaît le rôle qui devrait appartenir à l'histoire dans les humanités de demain, et l'on n'aperçoit que confusément l'orientation nouvelle à donner à ce cours pour qu'il réponde mieux au but des humanités : préparer le jeune homme à la vie intellectuelle.

Je tâcherai de montrer quel parti on peut tirer de l'enseignement de l'histoire et quelles transformations devraient subir son programme et sa méthode pour lui faire produire tout son effet.

Tout d'abord, l'histoire mérite-t-elle de figurer parmi les humanités ? Est-elle utile, j'entends utile dans le sens large, c'est-à-dire propre au développement de la culture générale, de la formation de l'esprit ? Certains philosophes, Nietzsche, par exemple, ont prétendu que cette discipline ne servait à rien ou du moins à très peu de chose, et dans certains cas était même nuisible. Elle nous fait vivre, dit-il, en ruminant et tue notre esprit d'initiative, notre spontanéité. Le passé pèse trop sur le présent : il l'écrase. Nietzsche déplore l'application de la méthode historique à plusieurs sciences qui n'en avaient pas encore fait usage avant la fin du XIX^e siècle, comme celle du droit et l'économie politique, et il nous met en

garde contre l'historicite qui nous transforme en encyclopédies historiques ambulantes. Il est évident que le culte du passé, la contemplation admirative des actions de nos ancêtres, fussent-ils tous des héros, ne doit pas absorber toute notre vitalité intellectuelle, qui serait plutôt passive dans ce cas. Nous ne devons pas, comme l'a dit un écrivain français, « adorer la trace de nos pas », ni « étendre sur la vie tout entière l'ombre de la mort ». Mais, à moins de nier l'utilité de toute connaissance, il faut considérer l'étude du passé comme nécessaire parce qu'il nous a fait ce que nous sommes et, par conséquent, nous permet de dominer le présent. Cette science ne paralyse pas l'action; elle la rend plus intelligente, plus avertie, en somme plus efficace.

On discute encore la question de savoir si l'histoire est vraiment une science. Quelques penseurs, et à leur suite M. A. France, ont fait valoir, pour lui dénier ce caractère, l'incertitude et la subjectivité de ses résultats. On leur a fait observer avec raison qu'aucune science, sauf les mathématiques pures, ne peut aboutir à une certitude logique complète et que quelques-unes des sciences physiques, comme la météorologie, offrent jusqu'ici un caractère bien plus grand d'incertitude que l'histoire. Si celle-ci ne peut guère encore formuler de lois, c'est que les phénomènes qu'elle étudie, ayant trait aux actes et aux pensées de l'homme, sont particulièrement variés et complexes et ne se répètent pas identiques à eux-mêmes, comme dans les sciences de la nature. Les phénomènes historiques sont difficiles à analyser, à grouper et à généraliser et participent de la subjectivité de tous ceux qui font l'objet des sciences dites morales; nous ne pouvons, la plupart du temps, apercevoir le passé qu'à travers les prismes de différentes personnalités, chroniqueurs, auteurs de mémoires, de lettres, historiens, etc., et nous ne le comprenons qu'en le comparant au présent, dont nous nous faisons une idée nécessairement subjective. L'état encore précaire des sciences auxiliaires de l'histoire, comme la psychologie, ne permet pas d'énoncer des lois avec une rigueur suffisante, bien que les formules des lois ne soient qu'approximatives et ne puissent être considérées comme vraies qu'aussi longtemps qu'elles expliquent tous les faits connus d'un même ordre. Le nombre de faits d'un même ordre en histoire est relativement restreint; il est difficile de les isoler, de les dégager en quelque sorte de leur trame. Cependant les savants ont discerné ces rapports constants entre certains phénomènes, comme par exemple entre les faits de politique interne et de politique externe; ils ont remarqué, en outre, que tout régime démagogique amène nécessairement une réaction dans le sens tyrannique, que la vie sociale reflète les variations du mouvement économique, etc. Pour expliquer les actes individuels, l'historien doit pouvoir se représenter la mentalité de la personne envisagée et se trouve souvent en présence de problèmes psychologiques très ardues; il ne pourra se figurer la réalité que d'une manière fort affaiblie, mais il compensera son manque de certitude logique par la souplesse et la force de construction de sa méthode, c'est-à-dire en se transportant en esprit dans le milieu qu'il étudie et en faisant abstraction momentanément des réalités qui l'entourent.

En éveillant le « sens historique », il nous fait comprendre le passé et nous initie en même temps au présent. L'histoire nous apparaît donc comme une véritable science. Tant qu'elle n'était qu'un prétexte à développements litté-

raires ou moraux ou à l'apologie d'une certaine catégorie de personnages, tant qu'elle était essentiellement imaginative et se mêlait à la légende et à l'anecdote apocryphe, elle devait être tenue plutôt pour un art, une branche littéraire ou un pur jeu d'esprit. Aujourd'hui qu'elle a affirmé ses préoccupations scientifiques, qu'elle met dans ses procédés d'investigation une rigueur de plus en plus grande et s'attache à expliquer les faits par leur enchaînement causal, on ne peut plus douter qu'elle est apte à nous orienter dans notre milieu actuel et, par conséquent, qu'elle est éminemment utile.

D'ailleurs la jeunesse des écoles semble avoir compris cette utilité et porte en tout cas grand intérêt à cette branche du savoir. Les élèves de la section des humanités modernes, réputée la plus « utilitaire », remportent aux concours généraux des succès au moins aussi brillants que leurs condisciples de la section des humanités anciennes.

Pour rendre l'enseignement historique réellement fécond, il faudrait en élargir et en assouplir le programme. Plusieurs pays nous ont déjà précédés dans cette voie. On a compris qu'il était anti-pédagogique en même temps qu'anti-scientifique de se cantonner dans un seul domaine de l'histoire, celui des événements politiques et militaires, — cette conception est une survivance de l'ancien système des humanités qui ne servait qu'à préparer des diplomates, des fonctionnaires et des officiers. Pour se faire une idée du passé de l'humanité, on ne peut se restreindre à telle ou telle manifestation de son activité. Il est indispensable de montrer aux élèves un tableau d'ensemble, comprenant aussi bien les transformations des mœurs, des idées, de la société que celles du Gouvernement, de la politique, de la guerre. A plusieurs reprises, dans des revues, et dans des congrès, les professeurs de l'enseignement moyen ont reconnu cette nécessité. Ils sont prêts à s'inspirer des préceptes de l'un de nos plus illustres pédagogues, L. Vivès, ce savant humaniste qui désirait que les conquêtes de la science et des œuvres de paix fussent racontées à la jeunesse bien plus que celles de la guerre. Malheureusement dans notre pays, la véritable tradition de l'humanisme qui consistait à développer une culture générale, ne s'est pas maintenue et, dès la seconde moitié du XVI^e siècle, l'érudition a fait dévier les études moyennes vers les littératures anciennes seules et surtout vers le culte de la forme. On a réellement suivi l'humanisme, non dans son esprit, mais dans sa lettre, et ainsi, au lieu de procurer une culture générale, il n'a fourni qu'une culture spéciale.

Les premiers humanistes visaient à un enseignement intégral et se préoccupaient beaucoup de donner à la jeunesse les connaissances nécessaires pour l'introduire dans le monde social et politique. Ils assignaient à ce qui était alors l'histoire générale une mission importante. Reprenons cette tradition si longtemps interrompue et, à cet effet, accordons à l'enseignement historique tout le développement qu'il comporte. En Allemagne, en France, en Hollande, on lui attribue dans le programme des humanités un plus grand nombre d'heures que chez nous. C'est que l'horizon de l'histoire s'est considérablement élargi. Pour le dominer, il ne suffit pas de joindre au récit des faits politiques traditionnels quelques maigres notions sur la civilisation de chaque époque. D'ailleurs, on ne saurait comprendre la signification des phénomènes politiques, où l'on voit sur-

tout agir des personnalités, sans connaître dans ses grands traits l'évolution économique et sociale, le mouvement intellectuel, en un mot le milieu où elles ont vécu.

Les phénomènes ordinaires de la vie sociale, ceux de la société au repos, s'adonnant aux arts de la paix, se prêtent beaucoup mieux à la coordination et à la généralisation et permettent plus facilement d'établir des « lois ». Jusqu'en ces derniers temps, les historiens se sont plu surtout à raconter les faits héroïques, dramatiques, extraordinaires, et c'est ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui font de l'histoire la connaissance du particulier (à l'exclusion du général) et qui n'ont vu dans le passé qu'une série d'accidents qui échappe à toute explication. Il faut désormais tenir compte, à côté des facteurs individuels et intelligents, des facteurs collectifs et inconscients. Il faut décrire la vie des peuples plutôt que celle de quelques individualités marquantes. Comme le dit Bernheim, le savant théoricien de la méthode historique, « personnes et situations, individus et masses, génies créateurs et milieux, États et sociétés, tous ces facteurs agissent réciproquement l'un sur l'autre, se complètent et s'harmonisent. »

De plus, il importe de renoncer définitivement à cette conception surannée et étroite qui réunit l'histoire universelle à une histoire de la Grèce et de Rome, suivie de celle de l'Europe. Nous ne sommes plus au temps de Caton l'Ancien qui identifiait l'histoire de Rome à celle du monde civilisé; nous ne pouvons plus voir le passé sous l'angle de ceux qui font de leur pays « l'empire du milieu ». Qu'on enseigne résolument l'histoire vraiment universelle, précédée de quelques notions sur la préhistoire, l'« enfance de l'humanité », et qu'on donne une place importante aux anciens peuples de l'Orient, dont les découvertes récentes ont révélé une brillante et féconde civilisation. A ce propos, je me permets de signaler une lacune dans l'éducation de nos futurs professeurs d'histoire : le programme des examens qu'ils ont à subir à l'université devrait comporter une épreuve sur l'histoire de l'Orient.

Mais, d'autre part, ne négligeons pas, dans la période moderne, les pays extra-européens. Aujourd'hui un étudiant, en entrant à l'université, connaît beaucoup mieux l'histoire de la colonisation grecque que celle de l'expansion européenne. Les noms des colonisateurs légendaires de l'antiquité, comme Cadmus et Énée, lui sont plus familiers que ceux des fondateurs d'empires coloniaux de l'époque moderne, comme Albuquerque, Van Diemen, Duplex, etc.

Il est urgent aussi de donner à l'exposé de l'histoire contemporaine le développement qu'il comporte et qu'il est matériellement impossible de lui accorder aujourd'hui. Depuis bientôt trente ans, le programme n'a plus changé : le professeur ne dispose que de trois mois pour enseigner une matière qui a augmenté de plus d'un quart, puisque la période à étudier s'est allongée dans les mêmes proportions. Le gouvernement a soumis aux corps professoraux des athénées la question de l'économie générale du cours; on peut donc espérer une prompt solution.

Le point de vue auquel on enseigne chez nous l'histoire européenne est trop souvent celui de nos voisins du sud. Quelques mérites que présentent les manuels français, vrais modèles de clarté et de vulgarisation, ils ont le défaut de

fondre l'histoire de France dans l'histoire générale et d'attribuer à leur pays un rôle prépondérant. La France constitue le pivot de l'histoire universelle à toutes les époques du moyen âge et des temps modernes. Beaucoup de pédagogues allemands et américains exagèrent encore cette tendance patriotique. Est-ce à dire que nous devons suivre leur exemple en mettant dans l'histoire de l'Europe notre pays au premier plan? Evidemment non, mais il est nécessaire de montrer les multiples liens qui rattachent son histoire à celle-là. Véritable pays d'entre-deux, c'est-à-dire de passage, la Belgique a servi en quelque sorte de pont aux nations de l'Europe centrale et a été mêlée à tous les grands faits européens.

Si, d'une part, on ne doit pas, dans l'histoire de l'Europe, perdre de vue celle de notre pays, il faut encore bien plus, dans le cours d'histoire de Belgique, montrer les rapports qui unissent l'une à l'autre. Pendant de longues années les historiens belges ont circonscrit leurs recherches à l'exploration de notre passé national; il en est résulté dans les cours d'histoire de Belgique une tendance particulariste et exclusive, une conception unilatérale, en même temps qu'une grande difficulté à situer les événements de cette histoire. On a heureusement depuis peu réagi contre cette routine. De cette manière on évite le danger d'enseigner l'histoire à un point de vue chauviniste et on ne dénature plus les faits par la préoccupation de développer le sentiment national.

Cependant la répartition de la matière en deux cours, l'un général, l'autre spécial, celui-ci consacré à l'histoire du pays, se justifie par des raisons pédagogiques et scientifiques. Le passé ne se comprenant que par le présent, et le milieu national étant familier à l'élève, il sied de lui fournir l'occasion d'utiliser la connaissance qu'il a de ce milieu et qui lui permettra d'aller du connu à l'inconnu. L'histoire locale pourrait rendre sous ce rapport de précieux services. Il est à souhaiter que les professeurs en tirent largement profit et qu'il soit accordé, à cet effet, comme dans d'autres pays, une grande latitude pour le choix et l'ordonnance des matières de leur enseignement.

A moins de détourner l'histoire de son but, on doit lui assigner dans l'enseignement une mission essentiellement scientifique. Il faut désormais la dépouiller de tout dogmatisme, de toute conception *a priori*. Le professeur se bornera à exposer et à expliquer les faits; il n'a pas à juger, c'est-à-dire à condamner ou à absoudre. Par l'analyse et la comparaison, il dégagera la signification des événements, leurs causes et leurs conséquences; il fera comprendre sans pour cela justifier. S'il compare le passé avec le présent, il doit se garder des généralisations hâtives, des idées préconçues, avoir soin de montrer dans les questions passionnantes, dans les problèmes qui mettent aux prises les opinions, les points de vue respectifs des parties en cause, en un mot, faire œuvre d'observateur impartial, n'avoir aucune tendance au panégyrique ou au réquisitoire. Il n'y a pas plus de raison pour lui de montrer sa sympathie pour certains phénomènes historiques que pour le naturaliste de manifester ses préférences pour certains animaux ou certaines plantes. Est-ce à dire que l'émotion sera pour cela bannie du cours? Nullement, car il projettera plus de lumière sur le drame de la vie.

La pédagogie historique sera-t-elle foncièrement différente dans les classes inférieures et dans les classes supérieures? Faudra-t-il, dans les premières années, s'en tenir surtout aux guerres, sous prétexte qu'elles sont un des phéno-

mènes sociaux les plus faciles à comprendre, puisqu'ils se composent d'actes matériels apparents et pittoresques? Faudra-t-il réintroduire le système tombé en désuétude des biographies, afin de présenter aux jeunes intelligences des hommes en action? Je ne le pense pas. Chacune de ces deux méthodes offre de graves inconvénients. Elles ne laissent voir aux élèves qu'un petit coin de l'histoire, choisi arbitrairement, et ne leur fournissent donc pas une base suffisante pour les études ultérieures. Il est indispensable de leur montrer dès le début les grandes lignes du passé de l'humanité, de leur en donner un raccourci, éclairé par les faits caractéristiques et autant que possible à leur portée.

Quant aux procédés de l'enseignement historique, ils se transforment à mesure que s'impose la nouvelle conception de l'histoire. La plupart des maîtres ont déjà abandonné le système du cours professé devant des auditeurs muets, de la *Vorlesung*, qui se réduit à une leçon récitée d'abord par le professeur, puis à la classe suivante, par l'élève, dont le rôle était ainsi purement passif. On applique de plus en plus les exercices qui mettent l'élève en activité : ils consistent à lui faire analyser des gravures, des récits, des descriptions, à lui suggérer des comparaisons entre des phénomènes d'un même ordre : événements, personnalités, peuples, groupes sociaux, institutions, etc., à rechercher avec lui les causes et les conséquences des grands faits, — ceci particulièrement dans les classes supérieures — ; à lui recommander la composition de tableaux synchroniques, à l'inciter à des lectures appropriées. L'élève fournit ainsi un travail personnel avant et pendant la classe, apprend à réfléchir, à critiquer et à penser par lui-même.

Il serait déplacé de vouloir introduire dans l'enseignement de l'histoire les procédés de l'érudition, c'est-à-dire la critique des sources, celle des faits et le travail de construction historique, — une classe d'histoire n'est pas un cours pratique d'université, — mais le maître doit, à l'occasion d'une légende, d'une anecdote apocryphe, éveiller chez l'élève l'esprit critique, lui prouver que tout ce qui s'écrit ou s'imprime n'est pas nécessairement vrai, que des témoignages sincères peuvent n'être pas véridiques, etc. Même en présence de faits insuffisamment établis, il les donnera comme tels, signalera les lacunes, le caractère de certitude relative des résultats de l'histoire, expliquera enfin aux élèves assez avancés l'instabilité des synthèses historiques en montrant comment elles s'élaborent.

Ainsi vivifié, par une pédagogie nouvelle développant l'initiative de l'élève, orienté vers son but scientifique par une méthode rigoureuse, l'enseignement historique ne manquera pas d'exercer une influence salutaire sur l'éducation. Au lieu de préparer aux carrières de la guerre, de la politique et de la diplomatie, comme il le faisait dans les anciennes humanités, au lieu d'être le complément d'études littéraires, il fournira à la jeunesse destinée à former les classes dirigeantes de la nation, des données générales sur toutes les manifestations de l'activité humaine dans le passé et conséquemment une vision plus nette du présent. Il lui apprendra à envisager les spectacles multiples de la vie des générations précédentes, lui inspirera par le fait même cette sorte de sympathie qu'on ressent pour ce que l'on a appris à comprendre, mais en lui inculquant aussi le souci de l'exactitude et de la vérité et en lui assurant la sérénité qui est le propre de la science.

En même temps l'enseignement historique lui permettra, une fois élargi son horizon intellectuel dans le temps et dans l'espace, de voir de haut les événements actuels et en même temps de s'y intéresser. L'histoire, montrant surtout l'évolution des sociétés, préparera tout naturellement le jeune homme à la vie sociale et à la compréhension de son milieu, notamment de sa patrie. En apprenant à la comprendre, il saura l'apprécier. Indirectement donc l'étude du passé, ainsi entendue, contribuera à remplir la haute mission que l'on assigne à l'enseignement secondaire : faire en même temps que des hommes des citoyens d'élite. La culture civique sera une des conséquences de l'enseignement de l'histoire. Mais le but de celui-ci doit rester avant tout scientifique, sinon l'école faillirait à la tâche qui lui incombe : former des consciences droites et des intelligences éclairées.

CLXXXVII

Discours prononcé à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen du degré supérieur, le 2 octobre 1910, par M. Bovx, professeur à l'athénée royal de Bruxelles.

Sujet : *L'enseignement mnémonique et l'enseignement expérimental.*

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Tout le moyen âge et une partie des temps modernes avaient pensé par le cerveau d'Aristote. Aujourd'hui, le savant et le penseur ne se contentent jamais de jurer par la parole d'un maître : l'historien ne retient plus que le document strictement vérifié, les sciences d'observation tirent toutes leurs conclusions d'une induction absolument rigoureuse, et la philosophie elle-même va s'approvisionner d'idées dans les laboratoires. Notre siècle est le siècle de la critique et du contrôle personnel.

Cette mentalité nouvelle n'a pas manqué d'être funeste à une foule de réputations anciennes et respectées. Je signalerai simplement ici le cas de Chateaubriand, l'un des plus significatifs. Vous vous rappelez les deux prestigieuses descriptions que l'auteur de *l'Itinéraire* et des *Martyrs* a faites des environs de la mer Morte ; sous la plume du poète, ce pays nous paraît abominable ; c'est une terre d'amertume et de désolation. Or, il y a quelques mois, M. L. Bertrand, cet ancien universitaire français qui semble s'être donné comme tâche d'étudier les pays d'Orient après s'être préalablement débarrassé de toutes les idées reçues, de toutes les reminiscences et de tous les préjugés classiques, M. L. Bertrand a refait le pèlerinage de l'Asphaltite. De ce voyage l'écrivain a rapporté une belle étude qu'il intitule *l'Enchantement de la mer Morte*, et où il nous fait parcourir une contrée quasi-chimérique, belle comme une autre Terre Promise. Et il s'est demandé comment Chateaubriand a pu faire à ce pays un renom tellement

sinistre parmi les Occidentaux. M. L. Bertrand a eu l'indiscrétion, en scrutant les textes et en les rapportant à la réalité actuelle, de rechercher dans quelles conditions le voyage de 1806 s'était effectué. Chateaubriand arrive au bord du lac le 5 octobre, à la nuit close, déprimé par la fièvre, la fatigue, la chaleur et la peur du Bédouin. Le lendemain, 6 octobre, à l'aube, il se promène quelque peu sur la grève, fait ses paquets, puis s'en va. Rentré à Paris, il compulse toutes les descriptions de ses devanciers — celles de Josèphe et de Tacite surtout — bâties elles-mêmes de toutes pièces sur une image de la Bible. L'imagination de Chateaubriand fait le reste, et voilà, une fois de plus, accréditée la légende d'une mer Morte hideuse et asphyxiante comme un cercle de l'Enfer !

Dans son *Voyage en Amérique*, Chateaubriand avait décrit des contrées immenses qu'il prétendait avoir parcourues. Il y a quelques années, M. J. Bédier, professeur au collège de France, a établi sur d'indiscutables documents qu'il avait été matériellement impossible au voyageur d'accomplir pareille randonnée, à une époque où les moyens de communication étaient si rares et si difficiles, pendant les cinq mois qu'il passa aux États-Unis — exactement du 10 juillet au 10 décembre 1791. La vérité, c'est que Chateaubriand a composé ses récits et ses descriptions, trente-six ans plus tard, au moyen de fragments de son journal mêlés de copieux extraits de ses lectures, le tout embelli, agrandi, transformé par son intense vision poétique.

Et voilà, mesdames et messieurs, comment un beau menteur qui venait de loin pouvait encore faire de la science géographique vers le début du XIX^e siècle ! À notre époque, l'esprit critique qui, dans le domaine purement scientifique, n'accorde plus aucune place à la fantaisie, ramène quiconque se pique de chercher, de penser et d'écrire, à une plus exacte notion des réalités.

Cet esprit critique, espèce de besoin qu'éprouve l'homme civilisé de vérifier par lui-même tout fait de l'ordre naturel, finit par s'insinuer et par grandir peu à peu, à mesure que se développe la science et l'instruction, dans la conscience des foules. Pascal avait noté la nécessité, pour les juges, de robes et de perruques. C'était parfaitement juste au temps de Pascal. Mais, de nos jours, les robes et les perruques, pas plus que les toges et les uniformes, ne suffisent à donner du prestige. La fonction n'entraîne plus nécessairement la considération, à moins que l'on n'appelle considération cette fausse déférence qui procède de la peur ou de l'intérêt. Le seul prestige réel est celui qui résulte de la valeur personnelle, que cette valeur soit morale, intellectuelle ou simplement physique. Aujourd'hui tout homme est discuté. Faut-il le déplorer et crier que le respect s'en va ? Faut-il s'en réjouir ? Ni l'un ni l'autre. Nous nous trouvons en présence d'un fait social qu'aucune puissance humaine ne pourra changer, et tout citoyen investi d'une fonction devra dorénavant, qu'il le veuille ou non, y conformer son attitude et sa conduite.

Plus qu'aucun autre fonctionnaire, le professeur, à tous les degrés de l'enseignement, doit se résigner à se voir discuter, parce que, à tout instant, il est jugé par ses appréciateurs naturels, je veux dire par ses élèves. À aucun prix, pourtant, il ne doit laisser entamer son prestige, cet élément fondamental et indispensable de la persuasion. Or, nous venons de voir que le prestige qui vient uniquement de la fonction tend de plus en plus à disparaître. Et il ne peut être suppléé

que par la confiance éclairée du disciple dans la science, le savoir-faire et le dévouement du maître.

« C'est le cœur plein de crainte et d'orgueil, écrit A. France, que j'entrai en huitième préparatoire. Le professeur de cette classe, M. l'abbé Jubal, n'était pas bien terrible par lui même; il n'avait pas l'air d'un homme cruel; il avait plutôt l'air d'une demoiselle. Mais il se tenait dans une grande chaire haute et noire, et cela me le rendait effrayant. » Après avoir craint son professeur, l'enfant se met à l'admirer pour les connaissances illimitées qu'il lui attribue de confiance sans pourtant rien y comprendre. Mais le jour où, sur une estrade de distribution de prix, il voit le pauvre M. Jubal relégué dans un coin, au dernier rang des autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, et caché aux trois quarts par les plis d'un drapeau, tout ce beau prestige s'évanouit soudain, et l'élève se moque irrévérencieusement de celui qu'il admirait tant naguère. Et pourquoi cette transformation subite? C'est que ce jeune professeur avait cru que toute sa mission consistait à faire énoncer des leçons aux enfants d'une voix monotone et dolente; jamais il ne s'était avisé de les amener à se rendre compte par eux-mêmes de la signification d'un fait, à s'y intéresser, à telles enseignes que, au cours de la récitation d'une histoire de France écrite en vers de mirliton, le bambin prenait Lutèce pour une vieille dame; il s'était appliqué, ce professeur, à surcharger la mémoire de ses élèves sans profit pour leur intelligence et pour leur cœur. Si M. l'abbé Jubal s'était contenté de causer familièrement, dans sa classe, de choses accessibles aux jeunes intelligences confiées à ses soins, il aurait instruit les enfants en les amusant, et, la sympathie aidant, son prestige, n'en doutez pas, serait sorti à peu près intact de cette petite mésaventure officielle.

Il y a un quart de siècle, les jeunes gens qui sont les hommes de ma génération ont passé la majeure partie de leur temps, au collège, à étudier et à réciter des règles de grammaire, des principes de style et de composition, des lois physiques et des descriptions d'appareils qu'on ne faisait jamais fonctionner sous leurs yeux. Plus tard, à l'université, ils ont consigné, dans des cahiers *ad hoc*, des cours soigneusement préparés par des professeurs savants, ils se sont appliqués à les emmagasiner en toute conscience dans leur cerveau pour pouvoir les reproduire plus ou moins complètement le jour de l'examen. La crainte de l'examen était, pour l'étudiant d'alors, le commencement et la fin de la sagesse, et rarement il éprouvait le besoin de pousser son étude plus loin que la lettre du cours. Quels résultats peuvent donner, au point de vue de la culture générale et de la valeur professionnelle, d'aussi pauvres disciplines? Les théories et les généralités enseignées dogmatiquement s'arrêtent à la mémoire, qui ne les garde pas longtemps; elles ne vont pas remuer la force vive de la pensée. Ceux qui les répètent ne font que l'office de perroquets supérieurement dressés. Elles ne leur donnent, comme dit Leibniz, que la paille des mots sans le grain des choses. Et ces malheureux forçats de la mémoire, à qui l'on a fait passer tant d'examens, sont souvent incapables, quand brutalement la vie les jette au milieu des réalités, d'aucun travail personnel. S'ils n'ont pas le bon esprit de se refaire eux-mêmes une éducation appropriée ou le bonheur de tomber dans le giron d'une administration qui s'accommode de leur inertie mentale, ils iront grossir l'armée lamentable des

déclassés intellectuels, ces insignifiantes épaves. En quelle estime peut-on tenir des méthodes d'une inefficacité aussi éclatante et les maîtres qui prétendraient encore les imposer ?

La vieille méthode, dogmatique et passive, a pu produire d'excellents effets à des époques où les auteurs grecs et latins, un peu de physique, un peu de philosophie générale constituaient à peu près les seuls objets d'étude. Mais aujourd'hui, comme l'écrivait naguère M. Gabriel Hanotaux, « le régime des mots est fini, l'éducation verbale a fait son temps ». Les maîtres de l'heure sont les techniciens, c'est-à-dire ceux qui, dans toutes les branches des connaissances, sont le plus versés dans la pratique et se sentent capables, chaque fois que l'occasion le requiert, d'initiative et d'action personnelle. Tout l'enseignement s'adaptera fatalement à ce nouvel état de choses. Les réformes fécondes et durables, en cette matière comme en toutes les autres du reste, ne sont jamais l'œuvre exclusive de quelques hommes ou d'une législature : elles sont déterminées par d'impérieuses nécessités sociales et économiques. L'inefficacité absolue de l'enseignement purement mnémonique nous apparaît comme un fait inéluctable de l'évolution de notre société actuelle, et cet enseignement disparaîtra de lui-même.

Je me bornerai à envisager la question dans l'enseignement moyen. Mais, les professeurs de cet enseignement étant formés dans les universités, nous examinerons d'abord comment nos universités les préparent à leurs fonctions. Tant vaut l'enseignement supérieur d'un pays, tant vaut son enseignement moyen, et, si l'on veut étudier l'organisation dans son entier, c'est par le haut qu'il faut commencer.

Avant 1890, nos vieilles facultés de philosophie et lettres — pour ne parler que de ce qu'il m'a été donné de connaître personnellement — s'adressaient à peu près exclusivement à la mémoire des étudiants. On continuait à traduire péniblement, comme au collège, les auteurs grecs et latins ; les professeurs dictaient ou exposaient, parfois avec beaucoup de talent, la philosophie officielle et l'histoire de la philosophie, l'histoire politique et militaire, l'histoire de la littérature française et des littératures anciennes. Le jour de l'examen, les plus beaux diplômes étaient décernés à ceux qui prouvaient qu'ils avaient le mieux retenu ce qu'ils avaient entendu. A l'école normale des humanités, il est vrai, grâce au nombre plus restreint des auditeurs et à l'importance plus grande des exercices proprement dits, ces cours avaient un caractère plus pratique. Mais, si l'on met hors de pair quelques belles exceptions, — et je pense avec reconnaissance à de merveilleux éveilleurs comme Joseph Delbœuf et Godefroid Kurth — nulle part on ne montrait à l'étudiant que la science n'est pas, mais qu'elle se fait et comment elle se fait, que, de même qu'un homme pourrait entasser dans sa tête tous les mots du *Larousse*, sans avoir une idée personnelle, il pourrait aussi connaître à fond tous les résultats obtenus, toutes les opinions courantes dans une branche quelconque, ou même dans toutes les branches de la science, et ne pas avoir l'attitude et l'esprit scientifiques, ne pas être capable d'une recherche nouvelle ou d'un travail original.

Vous savez que la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur remplaça l'ancien doctorat en philosophie et lettres par des sections d'histoire, de philologies

ancienne, romane et germanique, et de philosophie pure. Dans ces sections, véritables séminaires scientifiques, l'étudiant est initié aux méthodes de travail du savant. Si ses goûts et ses aptitudes le portent vers la science, il pourra, à son tour, consacrer son activité à des travaux personnels. Si ses prétentions sont plus modestes et s'il se destine à l'enseignement moyen, il aura acquis une qualité qui contient toutes les pédagogies : l'habitude de penser par lui-même après avoir observé. Et cette habitude, s'il a le tact de s'inspirer toujours des circonstances sans viser plus haut que le but, il ne lui sera pas malaisé de l'inculquer à ses élèves. C'est ce que je vais essayer de montrer.

L'erreur capitale de l'ancienne pédagogie a été de croire que c'est uniquement en s'adressant à la mémoire qu'on peut éduquer et instruire. Malheureusement, « savoir par cœur n'est pas savoir », comme disait Montaigne. Un esprit n'acquiert réellement une vérité scientifique que s'il a refait pour son compte le chemin parcouru par ceux qui l'ont découverte. Le mettre directement en présence des vérités générales sans lui faire comprendre comment elles furent trouvées expérimentalement, sans lui montrer par quels moyens il pourrait les redécouvrir lui-même, c'est le jeter à l'eau pour lui apprendre à nager. Et, quoi qu'on en dise, c'est là un moyen à peu près infaillible de noyer les gens. On objectera qu'il n'est pas toujours possible, entre les quatre murs d'une classe, de placer la réalité concrète sous les yeux des jeunes gens. Mais d'abord, qui nous empêche de sortir de la classe chaque fois que les nécessités de notre fonction l'exigent ? Pourquoi, par exemple, dans l'enseignement de la géographie, n'irions-nous pas avec nos élèves, munis d'une boussole de poche, de crayons et de quelques feuilles de papier quadrillé, faire sur les lieux la carte de la région qu'ils habitent ? Ils comprendront ainsi la configuration d'un pays et passeront tout naturellement de la vue perspective du sol, la seule que l'œil puisse réellement saisir, à sa représentation conventionnelle.

Quand la méthode expérimentale directe est impossible parce que la réalité se tient hors de notre portée, nous aurons recours, dans la plus large mesure, à des photographies, aux collections de nos musées, à des projections lumineuses, bientôt peut-être au cinématographe et aux machines parlantes, et ces reproductions apparaîtront toujours plus efficaces que les descriptions des plus habiles écrivains,

Les branches mêmes du programme dont la matière paraît le plus éloignée de nous dans le temps et dans l'espace peuvent parfaitement se plier à cette méthode. Les programmes, d'ailleurs, ont peu d'influence sur les résultats de l'enseignement : c'est la méthode qui importe, et, avec une méthode excellente et de bons professeurs, tous les programmes seraient bons.

Sans vouloir aborder la question des langues anciennes, je dirai que leur étude a l'air d'une inutile curiosité, si l'élève ne peut pas en ramener tous les détails à sa compréhension personnelle. A cette seule condition, les littératures anciennes l'intéresseront directement, et il pourra, par des comparaisons avec les objets qui l'entourent et les faits actuels, y découvrir les germes, les sources, les courants dont tout le présent est sorti. Il y a quelques années, M. Rabaud, professeur au lycée Charlemagne, déposait en ces termes devant la dernière commission

d'enquête parlementaire sur l'enseignement ordonnée par le gouvernement français :

« Traduisons-nous le discours où Cicéron reproche à Verrès d'avoir volé en Sicile tant d'objets de prix, je conduis mes élèves au Louvre, à la vitrine renfermant le trésor de Bosco-Reale, et je leur dis : Voilà une collection qui est à peu près de l'époque de Verrès, voilà quelques-unes des œuvres d'art qu'il aimait; voilà, sur des plats d'argent, de ces figures en relief qu'il admirait tant. Regardez comment, la plaque de métal qui les porte étant soudée au plat, il pouvait faire détacher ces hauts-reliefs pour se les approprier, si le plat ne lui plaisait point... »

Mesdames et messieurs, quand tous les professeurs de latin comprendront ainsi leur mission, la question du latin sera du coup résolue.

En Belgique, d'immenses progrès ont été réalisés dans ce sens en ces dernières années. Le public longtemps resta sceptique, et la presse, en plus d'une rencontre, a douté de nos efforts et des résultats acquis. Mais aujourd'hui la preuve est faite. Le compartiment de notre enseignement moyen, à l'Exposition, a remarquablement synthétisé le travail accompli. Allez revoir les gravures qui servent à illustrer le cours d'histoire, les échantillons de productions naturelles qui rendent vivante et visible l'étude de la géographie, les comptes rendus de conférences avec projections lumineuses, la vie antique expliquée par des monuments figurés, l'étude des œuvres d'art envisagée comme complément à l'étude des lettres françaises, les relations d'excursions scolaires agrémentées de photographies, les vitrines d'histoire naturelle, de physique et de chimie. Et vous ne pourrez plus nier qu'il n'y ait quelque chose de changé dans le royaume des pédagogues. Dans l'ensemble, on pourrait évidemment signaler encore beaucoup de défaillances et déchets inévitables. Mais la tendance apparaît indiscutable, l'élan est donné, et nous avons le droit d'espérer que, dans un avenir qui ne doit pas être bien éloigné, tout l'enseignement sera largement ouvert sur la vie, et que jamais plus, en fait de science et même de littérature et d'art, on n'inculquera à un élève une notion qu'il ne puisse pas comprendre par lui-même, et directement.

En fait de littérature, par exemple, on proscriera définitivement les traités de rhétorique, les analyses toutes faites et les dissertations des commentateurs, les théories, les formules, les définitions et les appréciations stéréotypées. On n'accordera plus aucune importance à de pédantes et barbares pauvretés, comme de savoir définir l'antonomase, l'hypotypose ou la prétérition. Mais on amènera les jeunes gens à lire, à goûter, à aimer les chefs-d'œuvre originaux.

Nous ne devons certes pas négliger de donner à nos élèves quelques grandes idées générales, qui relient et coordonnent leurs connaissances éparses. Mais ces idées générales, ils les trouveront d'eux-mêmes. Après leur avoir fait lire quelques œuvres ou fragments d'œuvres appartenant à un même genre ou une même source d'inspiration, nous leur en ferons découvrir, en de courtes leçons, les caractères communs. Mais ces leçons devront être en tout petit nombre et contenir non pas des vues vagues et théoriques, des considérations abstraites, mais de simples résumés de choses précédemment vues, des comparaisons et, pour ainsi dire, des généralisations de lectures réellement faites. De toutes les

branches du programme, la littérature est peut-être la seule qui puisse s'enseigner à peu près complètement par la lecture des livres, mais il faut que ces livres soient non des manuels, mais les œuvres des maîtres. Ainsi comprise, l'étude de la littérature apparaît non seulement comme un admirable instrument de culture, mais comme une source de délassement, de jouissance.

Dans cet enseignement, avant tout pratique et expérimental, les expositions continues ne peuvent jamais tenir une bien grande place. La leçon devient une collaboration constante du maître et des élèves, et elle ne peut guère comporter que des observations et des lectures bien dirigées, précisées et élucidées par des interrogations. L'élève, intéressé, retient ce qu'il a vu et compris par lui-même. Peu à peu ses acquisitions conscientes passent dans son inconscient, et il en arrive à posséder pour la vie l'habitude de bien voir, de bien sentir et de bien penser, qui a pour corollaire obligé l'habitude de bien parler et de bien écrire. Cette méthode, mesdames et messieurs, est vieille, vous le savez, de plus de deux mille ans. C'est celle qu'employait déjà Socrate, quand, au lieu d'imposer à ses auditeurs des vérités toutes faites qui emplissent l'esprit sans le former, il leur donnait le plaisir bien plus profitable de les découvrir eux-mêmes. C'est celle qu'employèrent toujours une foule de bons esprits chargés d'enseigner leurs semblables. Il suffira de l'étendre et de la généraliser.

Avant de finir, je voudrais toucher à un problème fort délicat, parce qu'il tient à nos mœurs. Je veux parler de la discipline scolaire. On l'a dit souvent, la discipline est, sans contredit, dans la conduite de la vie, une des plus utiles qualités du caractère. Pour tenir dignement sa place dans la société, un homme doit d'abord savoir se commander à soi-même, et il n'y arrivera qu'après avoir appris à obéir. Eh bien, cette qualité, l'élève peut l'acquérir expérimentalement et reconnaître par lui-même qu'une discipline intelligente, librement acceptée, lui procure sécurité et agrément.

Il importe d'abord d'écarter la légende des enfants naturellement bons. Il s'en faut que tous les enfants soient naturellement bons. Et si nous n'y prenons garde, ils deviennent facilement d'intolérables égoïstes, incapables de sacrifier à la société la moindre parcelle de leur individualité.

« Tels qu'ils ont été à l'égard de leurs précepteurs et de leurs maîtres, écrivait déjà saint Augustin, ils le sont à l'égard des rois et des magistrats ; après avoir commis de petites injustices pour avoir des noix, des balles et des moineaux, ils en commettent de grandes pour amasser de l'argent, pour acquérir de belles maisons, et pour avoir un grand nombre de serviteurs. »

Sans doute. Mais est-ce une raison, parce que tous les jeunes gens ne sont pas innocents par nature, pour les tenir dans un état de perpétuelle prévention, pour les soumettre à une surveillance tatillonne de tous les instants et leur appliquer à tout propos des règlements comminatoires et répressifs ?

« Le jeune homme qui se sent soumis à une surveillance de tous les instants, disait naguère le Père Didon, professeur à l'école d'Arcueil, est tenté de se tenir toujours sur ses gardes, et ce principe de la défiance est un des plus dangereux de l'éducation. Il amène la compression, l'oppression ; et c'est lui qui produit les passifs et les esclaves, les révoltés et les finauds, qui, eux, échappent toujours à la surveillance en la bravant ou en la trompant. »

Comment voulez-vous que l'individu arrive à se conduire tout seul dans la vie, si, enfant, il est continuellement surveillé par ses parents, adolescent, par ses professeurs, homme, s'il devient fonctionnaire, par l'Etat ?

Un des psychologues les plus personnels et les mieux avertis de notre temps, le Dr Gustave Le Bon, à qui j'emprunte ici quelques exemples (1), raconte qu'il a connu une respectable dame qui eut une série de violentes crises de nerfs et menaça son mari de divorcer, parce que ce dernier avait proposé d'envoyer leur fils, qui venait de terminer sa rhétorique, passer ses vacances en Allemagne pour y apprendre un peu d'allemand. Laisser voyager tout seul un pauvre petit garçon de dix-huit ans ! Il fallait être un père dénaturé pour avoir conçu un tel projet. Le père dénaturé y renonça d'ailleurs bien vite.

Un père de famille anglais, vous le savez, n'hésite pas, après avoir remis à son rejeton le viatique nécessaire, à l'envoyer tout seul à l'autre bout du monde. Car les Anglais qui, grâce à leur incomparable discipline interne, sont devenus de tous les peuples de la terre le plus énergique et le plus conscient de sa force, les Anglais ont résolu tout naturellement la question de la discipline dans la famille et à l'école. Dans leurs collèges, les jeunes gens jouissent d'une large liberté. Mais cette liberté, on la leur retire au premier abus. Ils font leurs devoirs à l'heure qu'ils ont choisie et comme ils l'entendent. Ils peuvent circuler et jouer librement. Mais si leurs devoirs sont mal faits, ils les recommencent ; s'ils commettent une faute grave, ils sont cruellement châtiés. Leur expérience personnelle leur apprend vite et bien, à leurs dépens, qu'ils ont tout intérêt à se conduire dignement.

« Au collège de Harrow — et je cite encore le Dr G. Le Bon, — les élèves se rendent à la piscine, suivant leur bon plaisir, sous la seule garde des principes d'hygiène qui leur ont été inculqués. Il y a quelques années, l'un d'eux se noya. Dans son estomac, on trouva une livre et demie de cerises. A cette occasion, tous furent réunis dans la grande salle des conférences, et un médecin leur expliqua pourquoi leur camarade était mort. Nulle autre précaution préventive ne fut prise, et les parents n'en réclamèrent pas. »

Sur le continent, le maître responsable eût été honteusement traduit devant les tribunaux et condamné à de forts dommages-intérêts. Mais les jeunes gens auraient perdu une leçon de choses un peu brutale, sans doute, mais qui les aurait mis en garde, pour la vie, contre ces sortes d'imprudences mortelles.

Vous voyez, mesdames et messieurs, qu'il est parfaitement possible d'enseigner la discipline expérimentalement, au même titre que les branches du programme. Il en va exactement de même de toute l'éducation et de la morale courante. Il en va de même du patriotisme, qu'il faut communiquer aux jeunes citoyens non pas à coups d'affirmations prudhommesques et plus ou moins sincères, mais par la géographie, par l'histoire, par les sciences, par la littérature et par l'art. Raisonné d'abord et réfléchi, élevé sur le fondement très solide de l'intérêt personnel et de l'amour-propre, le culte de la patrie finit par devenir inconscient, par faire partie de l'être.

(1) Gustave LE BON, *Psychologie de l'Éducation*. Paris, Flammarion, 1908.

Mesdames et messieurs, je conclus. A l'école, — et je m'excuse de répéter ici ce truisme que vous entendez dans toutes les distributions de prix, — à l'école, nous devons travailler à faire des hommes, c'est entendu, mais des hommes du temps présent, des hommes de demain même. Nous n'y arriverons qu'en nous inspirant toujours de l'esprit de notre époque qui, comme j'avais l'honneur de vous le dire en commençant ce discours, est l'époque de la critique et du contrôle personnel. Un enseignement abstrait et purement mnémonique ne peut plus nous suffire. Aussi devons-nous enseigner par le concret et le particulier avant de nous élever aux généralisations : l'expérience toujours doit précéder la théorie. Ce qu'il nous faut à l'heure actuelle, ce ne sont pas des mandarins sachant à nonner des cours et des manuels, mais des commerçants, des agriculteurs, des industriels, des médecins, des colonisateurs, des hommes d'action et de décision, bien équipés pour la lutte, capables de mener à bien leurs entreprises comme ils auront mené à bien leurs travaux scolaires, pour leur plus grand profit personnel et pour la plus grande gloire de la patrie. Car, quoi qu'en dise Jouffroy, ce n'est pas l'effort qui importe, mais le succès. Ces hommes, l'enseignement expérimental seul nous les donnera. Et c'est pourquoi l'enseignement expérimental, qui déjà est une grande partie de l'enseignement d'aujourd'hui, deviendra, n'en doutez pas, tout l'enseignement de demain.



CLXXXVIII

Discours prononcé à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen du degré supérieur, le 1^{er} octobre 1911, par M. CLOQUET, professeur à l'Université de Gand.

Sujet : *Le style moderne.*

Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

M. le Ministre des Sciences et des Arts m'a appelé à l'honneur de prendre la parole dans cette assemblée devant un auditoire d'élite livré à la culture scientifique et littéraire.

J'ai dû choisir mon sujet dans mes études particulières qui concernent l'architecture ; ce sujet est peu scientifique et nullement littéraire, mais rien n'est étranger à l'enseignement universitaire. Je vous demande la permission de vous entretenir de l'architecture et des métiers d'art et de leur tendance moderne.

Entre les beaux-arts et l'industrie utilitaire se placent l'architecture et l'art industriel. Là se manifestent des aspirations esthétiques en rapport avec des besoins matériels ; là peuvent s'unir dans une parfaite harmonie l'idéal et le réel, union désirable et féconde.

Autrefois cette union était intime : c'était le beau temps des métiers artistiques qui ont fait la gloire de notre pays.

Au dernier siècle s'est accomplie la séparation entre l'artisan et l'artiste. Le grand art désintéressé s'est isolé de l'art décoratif, et celui-ci s'est noyé dans l'industrie. Les arts libéraux ont poursuivi la beauté comme un idéal indépendant, et l'industrie n'a plus guère songé qu'aux besoins matériels.

Il est peut-être réservé au XX^e siècle de mettre fin à ce divorce, de réconcilier les arts majeurs et mineurs, d'ennoblir l'utile, de mettre la beauté à la portée du peuple ; et ce sera sans doute le rôle de l'architecture, jadis la mère des arts, de rétablir l'union entre eux, en les associant dans leur milieu naturel, qui est la demeure des hommes et l'édifice monumental.

L'architecture du XIX^e siècle n'a guère eu d'esthétique propre. Elle n'a guère conçu de formules expressives de la construction. Elle a généralement repris les formes d'époques antérieures, non point comme des pousses encore vivantes susceptibles d'un développement ultérieur, appelées à un processus régulier, mais comme des formes figées, empruntées, stéréotypées.

Toute autre est la tendance de notre temps qui aspire au contraire à l'originalité comme à un idéal. La nouveauté à outrance est devenue la loi des industries artistiques stimulées par la concurrence, et même, hélas ! la loi de l'architecture. Or, la voie de l'avenir n'est pas là, elle est dans la tradition, dans son évolution continue et vivante.

Aujourd'hui l'architecte veut profiter des progrès industriels, et tenir compte des besoins modernes ; il veut aussi affirmer son sentiment personnel et éviter les sentiers battus. Il répudie les formules toutes faites, il a horreur du déjà vu... Nous voilà à l'antipode d'une époque récente, à laquelle on a pu reprocher de ne vivre que de la copie servile de plusieurs styles aussi hétéroclites qu'historiques.

Je ne viens pas ici combattre cette tendance fâcheuse. Notre art ne peut faire abstraction des facteurs essentiels que nous imposent les traditions historiques, les acquisitions techniques et les sujétions régionales. Je n'entreprendrai pas de le prouver. Les éminents secrétaires de la Gilde « The art Workers », MM. Hugh Arnold et le professeur Lethaby (1) en ont fait naguère la démonstration frappante dans un rapport où ils ont confessé que leur œuvre dévoyée avait déchaîné sur l'Europe le fléau du style, qui s'est modestement appelé *style esthétique*. Je n'ai cependant pas l'intention de m'en prendre à ce style.

Je veux seulement considérer le mouvement actuel dans ce qu'il a de plausible et de rationnel et en dégager les caractères principaux. Je me propose d'examiner si le style moderne est basé sur des principes, et de tâcher de définir ses tendances.

Je note d'abord qu'il s'agit d'un mouvement sérieux malgré ses écarts, d'un mouvement général, qui a franchi plusieurs frontières ; d'un mouvement qui laissera des traces durables dans l'art de notre siècle. La variante belge aux courbes serpentine, comme la variante austro-germaine aux lignes parallèles et quadrillées, n'auront eu qu'une vogue passagère, déjà mourante. Mais la nouvelle tendance subsistera en Europe.

Son caractère initial et constant est de chercher une expression nouvelle de

(1) V. *Revue de l'Art chrétien*, 1907, p. 390.

beauté : 1° dans le développement de la technique, et 2° dans un thème idéal et abstrait de composition.

En ce qui concerne la technique, la devise de William Morris est au fond du nouveau style : *La vraie source et la base de tout art est dans le métier.*

De là la sincérité de la construction exhibant volontiers les formes apparentes de la structure interne et mettant en œuvre avec franchise des matériaux de choix ; de là surtout ce fait, que l'architecte conçoit aujourd'hui comme un tout inséparable la construction, l'ameublement et la décoration.

D'autre part, l'architecture nouvelle abandonne l'ordonnance et la mouluration classiques, et recherche le style dans une conception abstraite de la composition linéaire architecturale.

Jusqu'à notre époque l'habileté du compositeur consistait dans la connaissance plus ou moins étendue et profonde des formes historiques. Voici qu'on répudie ces formes convenues et que l'on tend à la simplicité des formes pratiques. L'architecture est envisagée comme l'art de la composition pure appliquée directement aux matériaux. A la suite des Anglais, on a sacrifié les réminiscences anciennes, en restant toutefois fortement attaché aux traditions des métiers. On a renoncé à mettre des colonnes et des pilastres là où le mur suffit, et à simuler des entablements qui ne portent rien. On a garni les chambres de hauts lambris, de boiseries subdivisées, de vitrages à petits rectangles, de tentures en tons sur tons. On se passe autant que possible, dans les intérieurs, de portes solennelles à deux vantaux. Les fenêtres sont largement ouvertes et leurs lourdes tentures supprimées. On abaisse les plafonds ; les appartements en paraissent plus intimes. Le meuble cesse d'être un monument, il se solidarise avec l'appartement et ses lambris, et se réduit aux dimensions utiles. La lumière plus abondante appelle des colorations plus fraîches. Les ornements font emprunt à la nature fortement stylisée, représentée par des types généralisés, dont la tige monte droite, et dont le feuillage s'épanouit en fleuron terminal. Ainsi se trouvent appliqués les principes rationnels que Voltaire avait depuis longtemps énoncés dans ces vers :

Simple en était la noble architecture
Chaque ornement à sa place arrêté,
Y semblait mis par la nécessité,
L'art s'y cachait sous l'air de la nature,
L'œil satisfait embrassait sa structure,
Jamais surpris et toujours enchanté.

Tel est le style moderne, dans ses meilleurs tendances. Étudions-le de plus près.

Parmi les formes qu'exhibe l'architecture dans tous les styles, on peut distinguer trois catégories : les formes de *convenance*, qui réalisent l'utilité, la conformité de l'organe à sa fonction, de l'édifice à sa destination ; les formes de *structure*, qui dérivent des matériaux et des procédés mis en œuvre, des moyens employés ; enfin les formes d'*expression*, symboliques ou décoratives, introduites par l'artiste pour amuser le regard, impressionner le spectateur, accentuer la signification de l'œuvre.

Le style classique a souvent subordonné les formes de *convenance* à une puissante indication des formes de structure *réelles ou fictives*, trop souvent *transposées*. Celui du moyen âge a uni intimement la structure apparente aux indications de fonction et de destination. Dans l'un et l'autre de ces styles du passé l'expression sentimentale est rendue éloquemment par l'appoint de la sculpture et de la peinture. Ce qui domine dans tous les styles anciens, c'est l'aveu des joints et des assemblages, c'est l'indication claire des moyens architectoniques, très développés : appareils des maçonneries, agencement des charpentes, rôle des membrures, sont mis en évidence et soulignés par une mouluration vigoureuse et typique. Un édifice ou un meuble apparaît comme un organisme complexe, mais d'une facile analyse.

C'est ici qu'innove le néo-style. Il tend à considérer l'objet comme une masse simple, l'édifice comme un bloc monolithe, se révélant par des formes continues et enveloppantes plutôt que par la complexion de ses membres. Les formes d'expression, purement abstraites et linéaires servent à unifier l'œuvre plutôt qu'à accuser les parties dans leurs fonctions respectives. On tend à donner l'idée d'un organisme plutôt imaginaire, idéalement unifié. Les encorbellements sont supprimés, les cadres sont arrondis en dépit des assemblages d'angles, les charpentes abondent en raccords et en liaisons. De là les reliefs fondus dans la masse, les saillies noyées dans les parois verticales, les avant-corps raccordés tangentielle-ment aux murs, les cordons qui ondulent pour se rejoindre, les nervures mourant dans les fonds, que feu Hankar, le père du néo-style, maniait avec une si exquise délicatesse. De là ces cintres outrepassés, ces bois infléchis, ces courbes enlaçantes, ces raccords caressants, ces amortissements doux, ces ondulations à fleur de surface, qui caractérisent l'art d'un Van de Velde et dont le type nous est demeuré dans le monument de Mérode. Mon éminent collègue M. Horta manie avec maîtrise ces courbes savantes, un peu capricieuses, qui se développent en contours vaguement végétaux, formant des délinéaments continus, et de tiges métalliques qui semblent greffées à la construction. L'architecte français Guimard a repris de nos compatriotes ces formes sinueuses et flageolantes, qu'il présente comme des tiges végétales privées de leurs feuilles.

Lors du congrès de Bruxelles, en 1897, M. Otto Wagner fut frappé de l'originalité de l'architecture belge. De retour à Vienne, il renonça au classicisme et créa le style de la *sécession* autrichienne, basé sur les mêmes principes de composition simpliste et idéale, mais empreint d'un caractère spécial.

Il montre des façades plates géométriquement découpées, souvent habillées de marbre, volontiers couronnées de dômes, ou flanquées de pylones d'allure monolithe, des corniches interrompues par le prolongement des masses verticales, des fenêtres non encadrées, parfois garnies de meneaux quadrillés. Le décor est sobre et raide, fait de verticales parallèles, de bandelettes, de damiers, de cannelures dérivées des glyphes grecs, de cadres en retraits successifs rappelant ceux des murs assyriens. A ces éléments austères, M. Mucha a mêlé les complexités de filaments macaroniques.

Feu Joseph Olbhnich, le principal élève de Wagner, créa la colonie artis-

tique de Darmstadt, et son style perpendiculaire d'une solennelle raideur, dont la revue « Jugend » répandit le nouveau style en Allemagne.

L'école austro-allemande affecte autant de raideur que l'école belge montre de souplesse. Mais le principe est toujours le même : greffer sur les formes de convenance, dominant les formes de structure, l'expression harmonique d'une composition abstraite idéale, imaginaire.

L'école hollandaise, dont M. Berlage est le chef, adopte la simplicité systématique des Allemands, avec son décor extrêmement distingué, plutôt géométrique; mais elle laisse une part beaucoup plus belle à la structure réelle et aux suggestions de la technique.

La France, fidèle aux grandes traditions des styles classiques, se tient généralement à l'écart du mouvement révolutionnaire. Néanmoins, plusieurs architectes ont secoué le joug et abandonné les motifs architectoniques anciens. Ils maintiennent les moulures essentielles comme cordons, seuils et corniches; tout le reste des murs est traité en monolithe, dépourvu d'appareil, comme si la façade était un bloc sculpté avec de nombreux ornements en épargne. Les encorbellements sont rachetés en dessous par des voussures, des raccords venant mourir dans les parements. Les formes générales résultent de la masse des maçonneries avec ses aplombs, ses baies cintrées, ses saillies, et le décor est ménagé dans la masse pseudo-monolithe à travers les joints; il n'a de limite et de cadre que les grandes divisions organiques des façades. Nous arrivons ici à un système de formes presque indépendantes de la structure, dont la décoration n'ayant plus cette structure pour fond, n'est contenue et réglée que par le bon goût du compositeur.

La discrétion qui en assure la beauté est dans la sagesse de l'artiste, encore familier aux formes traditionnelles; elle n'est nullement dans le système. Au contraire, cette conception nouvelle, qui voit dans l'édifice une masse concrète à sculpter à même la pierre, et affranchit le décor de toute sujétion, doit mener à des abus dont on peut entrevoir les débordements futurs en considérant l'hôtel de M^{me} Yvette Guilbert par M. Xav. Schoellkopf. On finira par modeler une façade comme une masse de terre glaise.

Quoi qu'il en soit, les novateurs français se distinguent des étrangers par la fidélité au décor végétal. L'école décorative de Nancy imite la nature jusqu'à cacher la structure, et à Paris, les constructions les plus modernes offrent un décor floral copieux distribué dans les encadrements.

On le voit, un des partis du style moderne est de répudier les formes de structure créées par l'architectonique ancienne.

Or, la technique a ses lois, et ne se modifie qu'en raison des progrès réels de l'art. Ces progrès, nécessairement lents, ne peuvent révolutionner les formes. Comme on ne veut pas accepter les lenteurs d'une évolution normale, on est poussé à renoncer aux intéressantes formes de la structure et à se confiner dans les formes de convenance, trop souvent prosaïques, et dans les formes d'expression, qui deviennent arbitraires. C'est la tendance actuelle.

Or, il est un procédé qui se prête à merveille à ce genre d'architecture, c'est le *béton armé*. Il fera l'objet de la seconde partie de cette étude.

Le béton armé est une association intime de béton de ciment et d'acier, dans laquelle le ciment résiste à la compression et le métal à l'extension. Il en résulte, sous des épaisseurs minimales, des membrures et des parois continues, résistantes et économiques.

L'avantage essentiel d'une construction en béton armé est la solidarité de toutes ses parties : fondations, murs, planchers, superstructures. Il donne des édifices absolument solides, à l'épreuve du feu et des secousses sismiques. La seule maison retrouvée intacte après l'écrasement de Messine était en béton armé. Certains pavillons d'une minoterie à Tunis se sont déjetés d'une manière fantastique, par défaillance du sol, sans que la solidité du bâtiment ait été le moins du monde altérée.

Comparées à celles-ci, nos constructions anciennes sont d'une imperfection incontestable, en ce sens que le toit est posé sur les murs comme le couvercle d'une boîte, sans liaison sérieuse. On a remédié à ce défaut, en partie seulement, dans les halles métalliques dont les grandes fermes naissent sur le sol et se plient suivant les versants des combles. Encore, la solidarité n'existe-t-elle qu'au droit des fermes; il y a encore manque d'homogénéité entre les deux parties de l'édifice, savoir son ossature et sa paroi.

Ce manque d'unité dans les matériaux et dans l'organisme était encore un défaut. Avec le béton armé on peut constituer à la fois la paroi verticale formant le mur et la paroi couchée formant le toit. Ces parois étant formées d'une matière concrète très résistante, il est indifférent, au point de vue de la stabilité, que la paroi qui clôt l'édifice se tienne dans un plan vertical ou non. La paroi-mur peut se confondre avec la paroi-abri. L'ensemble donne des surfaces continues en dehors et en dedans, avec suppression des encombrantes saillies internes qu'offrent les charpentes métalliques. La membrure ne consiste plus qu'en des nervures multiples comprises dans l'espace intersticiel d'une double paroi propre à assurer l'isolation au point de vue acoustique et calorifique.

Or, l'expérience prouve que de telles constructions, réalisant idéalement les conditions de convenance, coûtent moins que les ouvrages métalliques ou maçonnés.

Les transformations que ce système, appliqué de manière rationnelle, peut introduire dans les formes architectoniques, sont tellement radicales qu'elles ouvrent un immense horizon à ceux qui sont fatigués des formes anciennes.

Dans l'intérieur des édifices, il simplifie les formes et fait disparaître les complexités encombrantes des charpentes et des planchers. Il réalise sans ajoutes et sans organes auxiliaires toutes les surfaces enveloppantes ou séparatives réclamées par l'usage des édifices.

Pour ce qui regarde l'extérieur, il efface toute distinction entre le mur et le toit : ceci peut entraîner des conséquences déroutantes. On en vient à une structure faite de parois enveloppantes si souples qu'elles peuvent être circonscrites à toute capacité quelconque qu'il se trouve utile d'enclorre. Dès lors, on peut réaliser intégralement les formes de convenance. On peut s'attendre à voir disparaître cet élément caractéristique des édifices actuels : la façade verticale ou encore cet autre facteur : les combles et toitures.

Tel est, messieurs, le renouveau des formes qui résultera logiquement de la substitution d'une structure concrète, homogène, à notre organisme architectonique. La construction monolithe de l'avenir, comme le néo-style, sera caractérisée par la continuité des formes au lieu de la complexité des appareils et assemblages.

Examinons, au point de vue décoratif, les constructions de ce genre.

Malheureusement, le ciment est un matériau inesthétique, d'un aspect mort, qui prend une sale patine et n'est pas susceptible de modelés intéressants.

Jusqu'ici, dans les constructions en ciment, on a reproduit par moulage les formes surannées de la modénature traditionnelle; refends, bossages, chambranles, archivoltés, pilastres, cordons; on a ainsi réalisé des apparences trompeuses et laides. Il est clair que toutes les formes propres à un organisme de pierres appareillées sont ici dénuées d'expression vraie. Il faut les sacrifier et en rechercher de nouvelles, nécessairement simplistes. On voit que nous nageons en pleines eaux du moderne style.

En ce qui concerne l'esthétique, le béton armé présente donc de réelles difficultés, et fera peut-être regretter l'architecture appareillée.

Certes, les formes de convenance peuvent être réalisées par le nouveau procédé beaucoup mieux que par les anciens. Nous n'y insisterons pas.

Les formes d'expression, celles par lesquelles l'architecte, le sculpteur, le peintre, mettent un peu de leur âme dans l'édifice, pouvaient jusqu'ici être greffées à la construction : le sculpteur fouillait les pierres, taillait le bois, le peintre rehaussait de polychromie les reliefs, les nervures, les membres de l'architecture. Ici, il reste peu d'emploi pour le talent du sculpteur. A peine peut-il recourir à des surcharges, qui manquent de finesse et ne sont que des superfétations. C'en est fait des reliefs artistiques que, l'architecte aidé du sculpteur, combinait avec tant d'art pour donner à la pierre taillée de puissants effets sous les rayons du soleil. Il ne reste plus guère comme ressource que le décor superficiel peint et le revêtement émaillé.

Que deviennent ici les formes de structure réelle ou fictive, qui sont les principaux ornements de l'édifice de l'ancien régime? Car ce sont ces formes organiques qui faisaient la beauté de la maçonnerie appareillée. Toute la technique de la vieille architecture prenait corps dans cet organisme souverainement intéressant dont une façade de bonne pierre est formée. Le passant analyse cette structure, reconnaît la fonction de chaque organe; il y lit une membrure et comme une anatomie. Or, on n'aura plus besoin, avec le béton armé, de cette dépense de talent et d'intelligence, c'en est fait de cette beauté familière au public. Telle qu'elle se pratique jusqu'ici, la construction monolithe donne l'impression d'ouvrages exécutés avec des matériaux trop dociles, où le labeur de l'ouvrier et les procédés des métiers n'ont pas laissé cette empreinte qui résulte de la noble lutte de l'homme avec la matière.

Messieurs, je n'ai pas voulu établir une thèse, mais vous me reprocheriez pourtant de ne pas conclure, et de vous cacher ma pensée sur l'art nouveau que j'ai tâché de définir.

Sa tendance est bonne, à condition qu'il cesse de dédaigner la tradition. L'ar-

architecture ne doit rechercher ni l'économie à outrance, ni la nouveauté pour elle-même.

Le procédé du béton armé est économique et précieux au point de vue de certaines réalisations hardies et complexes. Il lui manque le charme de l'expression artistique. Il ne dérivera pas le vieux type de l'habitation humaine. Il n'éliminera pas de la pratique architecturale les combinaisons plus nobles et plus artistiques de la maçonnerie appareillée, moulurée, sculptée, de la charpenterie en bois et en métal, de la superstructure voûtée.

D'un autre côté, la nouveauté n'est pas non plus un desideratum absolu. Laissez-moi rappeler les paroles de M. le professeur Lelhaby, dans le rapport de la gilde anglaise auquel je faisais allusion tantôt.

« Dans un art traditionnel, toute production a un fonds et contient tant de choses que nul artiste individuellement, même le plus grand, ne pourrait espérer atteindre directement un tel résultat. L'œuvre ancienne fut le produit du processus organique de la pensée et du travail. Un grand artiste peut aller au delà, un artiste médiocre restera un peu en deçà, mais l'œuvre ancienne dans son ensemble restera comme le fruit d'une expérience due à des siècles de labeur. Il est une chose que nous enseigne le passé. C'est de ne jamais prendre une voie nouvelle avant qu'une voie meilleure ait été trouvée. »

Je pense que jusqu'à la fin du monde on bâtera les maisons comme nos aïeux l'ont fait, en bon appareil stratifié et lié, avec des pilastres et des contreforts, avec des baies, en platebande ou cintrées, ébrasées ou encadrées; on continuera à faire des charpentes en bois ou en fer, des berceaux ou des coupoles, des voûtes d'arêtes simples ou nervées; des châssis en bois formés de pièces droites assemblées selon les règles de l'art. Je crois que l'on reviendra à l'emploi de nos moulurés pour exprimer la fonction des membres, et qu'on n'imaginera guère de bons profils, en dehors des profils classiques et des profils médiévaux. La technique architectonique, telle que nous l'a léguée le passé, constitue pour l'humanité un héritage impérissable et inéluctable.

En d'autres termes, la tradition sera toujours le fond solide de l'art humain, avec les adaptations nécessaires au temps et au milieu, et il ne faut s'attendre à aucun nouveau style, en dehors de l'évolution naturelle et lente due aux besoins et aux moyens que détermine le progrès. Et si merveilleux que soit ce progrès, il ne sera jamais de nature à bouleverser les principes de la construction telle que nous la pratiquons. Le mouvement d'art de ces dernières années, avide de nouveautés, a fait table rase des formes consacrées; il nous a libérés des poncifs et des rapsodies. Il a plus ou moins affranchi l'architecture, mais il ne pourra l'empêcher de reprendre ses voies traditionnelles.

Les architectes continueront à créer le beau selon l'esthétique relative du lieu, du temps et du public, selon la lente évolution des progrès réels.

Or, messieurs, ces progrès doivent dériver de deux sources, qui sont : d'une part, *l'élévation de la mentalité des artistes* et, d'autre part, le *concours stimulant du public*.

En ce qui concerne le progrès dans la conception artistique, l'immense production de l'art contemporain révèle plus d'étendue que de profondeur. Cela vient, à mon avis, de ce que la pratique des *beaux arts* est abordée par des jeunes gens

d'une culture générale trop peu développée, je pourrais dire d'une éducation intellectuelle trop rudimentaire. Ce ne serait pas trop, que ceux qui se destinent au grand art aient fait les études humanitaires; les jeunes artistes devraient en tous cas avoir une préparation littéraire et scientifique plus sérieuse que celle que comporte l'enseignement académique supérieur.

En ce qui concerne l'architecture, on est actuellement porté à imputer le mal à la liberté de la profession, et l'on réclame le *diplôme légal obligatoire* afin d'écartier les nullités et les sujets incapables qui ont envahi la carrière.

Le diplôme obligatoire d'architecte serait une entrave à la liberté, qui est sacrée et intangible dans le domaine artistique. Il ne pourrait rien pour produire le talent.

Ce n'est pas un examen final officiel, mais seulement l'organisation scolaire qui peut relever le niveau esthétique. En supposant qu'il soit possible à un jury officiel de coter le talent et de le coter avec impartialité, ce n'est pas son intervention qui peut relever l'art et épurer le goût. La formation artistique est affaire d'éducation; c'est le produit d'efforts soutenus de la part des maîtres et élèves, c'est le fruit naturel de la liberté.

On ne décerne pas un brevet d'artiste; si un diplôme légal peut être utilement conféré, ce ne peut être que celui de *constructeur*.

D'un autre côté, messieurs, le progrès ne doit pas résulter seulement des perfectionnements de la technique, il doit encore venir de l'épuration du goût public.

Le succès de l'art dépendra pour une bonne part de l'intérêt qu'y prendra le public et de l'aptitude de celui-ci à comprendre et goûter le beau artistique.

C'est de ce côté qu'il faut porter nos efforts; et puisque j'ai l'honneur de m'adresser à l'élite de notre jeunesse intellectuelle, je dirai bien haut que c'est d'elle, de sa culture, que dépendra l'avenir de l'art national.

Jeunes gens qui m'écoutez, vous serez un jour, jour prochain, à la tête du public qui est l'arbitre de l'art. La destinée de l'art est entre vos mains.

Les athéniens, les collégiens, les étudiants universitaires actuels sont les hommes de l'avenir qui formeront le public éclairé de demain et ce public sera le juge des artistes et de leurs œuvres.

Or, que faut-il penser de l'aptitude esthétique actuelle du public? Elle est nulle ou négative. A part quelques dilettanti, le public jouit peu des beautés de l'art; il vit sans malaise au milieu du laid; il contemple sans répugnance beaucoup d'horreurs; il voit sans chagrin « embellaïdir » nos villes, défigurer les beaux sites, abattre les arbres centenaires. Il ne s'offense pas de voir des maisons de type urbain s'aligner en bordure des routes en plein champ, d'épouvantables affiches profaner les plus beaux paysages, d'horribles papiers peints s'étaler sur les murs des habitations, des coiffures grotesques défigurer les gracieux visages de nos femmes, etc. La laideur, disait naguère M. de Montenach, avec quelque vérité, ne fait plus souffrir personne; elle est acceptée comme une nécessité moderne.

Il est temps de réagir! Il est temps de purifier le goût du public et, dans ce but, de donner à la jeunesse des écoles primaires et moyennes une bonne culture esthétique. Cette culture, je ne doute pas qu'elle ne soit parfaite dans l'ordre littéraire et musical, elle ne l'est pas dans l'ordre plastique. Nous avons ample-

ment constaté que le jeune belge, sorti de l'enseignement secondaire, sait mal dessiner ; nous sommes à cet égard inférieurs aux pays qui nous entourent. Or, qui ne sait pas dessiner est mauvais juge de la beauté plastique, car l'exercice seul peut développer les organes, non seulement la main, mais encore *l'œil* et *le goût*.

Je puis proclamer que nos professeurs de dessin sont très instruits et dévoués, et je reconnais que nos programmes sont suffisants. Mais on ne comprend pas assez, que à l'école ou au collège on doit dessiner, non pour produire, mais pour s'éduquer ; par l'exercice, il faut non seulement former la main, mais encore l'œil ; il faut apprendre à observer, à juger les formes et les couleurs, à sentir l'harmonie, à savourer la beauté. Il faut inculquer aux enfants la compréhension de la beauté naturelle, des sites locaux, des monuments nationaux, de la maison rurale et familiale. Il faut les entraîner à la lutte contre la laideur. Pour cela, il faudrait une catégorie de professeurs de dessin de carrière qui nous manque ; des professeurs en possession du sentiment esthétique spécialement préparés pour la culture artistique. De tels professeurs ne peuvent être formés que par une discipline appropriée dans une *école normale et spéciale de dessin* ; et voilà, messieurs, ma conclusion définitive. L'avenir de notre public dépend de cette institution modeste, mais nécessaire, qu'a réclamée, il y a quinze ans, le Conseil de perfectionnement de l'enseignement du dessin dans un rapport qui ne semble pas avoir été pris en considération.



DOCUMENTS STATISTIQUES

(550)

ATHÉNÉES ROYAUX.

Tableau comparatif de la population des athénées royaux en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
		AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.			
		Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Anvers .	Anvers .	157	40	535	702	170	14	555	739	171	15	542	728
	Malines .	26	33	133	192	29	28	128	185	35	18	120	173
Brabant	Bruxelles	126	19	303	448	146	17	339	502	168	13	363	544
	Ixelles .	103	132	358	593	98	138	397	633	114	138	397	649
Flandre occidentale.	Louvain .	64	12	176	252	65	12	144	221	73	10	158	241
	Bruges .	42	5	77	124	46	4	102	152	48	6	121	175
Flandre orientale	Ostende .	60	4	225	289	67	6	225	298	66	10	235	311
	Gand .	107	18	212	337	107	19	206	332	98	20	216	334
Hainaut	Ath. .	26	17	86	129	47	5	82	134	54	7	98	159
	Charleroy .	110	8	281	399	110	13	242	365	112	18	262	392
	Chimay .	48	11	114	173	45	7	118	170	60	8	122	190
	Mons .	136	25	159	320	138	29	156	323	147	37	184	368
Liège	Tournai .	64	14	186	264	74	14	192	280	66	16	189	271
	Huy .	61	5	95	161	69	4	88	161	72	3	91	166
	Liège .	234	62	334	630	251	67	317	635	287	66	313	666
Limbourg	Verviers .	39	60	121	220	35	51	114	200	30	55	119	204
	Hasselt .	52	4	63 ⁽¹⁾	119	49	4	68 ⁽²⁾	121	56	5	73 ⁽³⁾	134
Luxembourg	Tongres .	32	»	77 ⁽⁴⁾	109	35	»	48 ⁽⁵⁾	83	35	»	50 ⁽⁶⁾	85
	Arlon .	39	41	239	319	33	43	207	283	34	42	208	284
Namur .	Namur .	75	17	184	276	62	23	171	256	50	20	178	248
Totaux		1,592	497	3,958	6,047	1,676	498	3,899	6,073	1,776	507	4,039	6,322

(1) La 7^e et la 6^e (48 élèves) se confondent avec la 1^{re} et la 2^e année de l'école moyenne.

(2) Idem (46 élèves) idem.

(3) Idem (42 élèves) idem.

(4) Idem (46 élèves) idem.

(5) Idem (54 élèves) idem.

(6) Idem (33 élèves) idem.

CXC

SECTIONS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

Tableau comparatif de la population des sections d'enseignement moyen du premier degré en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS.											
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.			
	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
BRABANT :												
Saint-Gilles (section annexée à l'école moyenne com- munale).	»	175	»	175	104	85	»	189	115	88	»	203
Schaerbeek (classe latine annexée à l'école moyenne de l'État).	»	5	»	5	»	14	»	14	»	11	»	11
HAINAUT :												
Thuin (section d'enseigne- ment moyen du degré su- périeur annexée à l'école moyenne de l'État). . .	19	»	21	40	15	2	11	28	12	1	10	23
Totaux.	19	180	21	220	119	101	11	231	127	100	10	237

CXCI

Écoles moyennes de l'État pour garçons.

Tableau comparatif de la population des Écoles moyennes de l'État pour garçons en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.					AU 31 DÉCEMBRE 1910.					AU 31 DÉCEMBRE 1911.				
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.
Anvers :															
Anvers	491	420	31	»	612	483	95	35	»	613	468	97	45	»	610
Boom	181	37	»	»	218	185	59	»	»	224	212	36	»	»	248
Lierre	187	66	»	»	253	183	47	»	»	230	173	43	»	»	216
Malines	164	75	22	»	261	167	75	26	»	268	179	83	21	»	283
Turnhout	185	76	»	»	261	194	81	»	»	275	207	83	»	»	290
Brabant :															
Aerschot	143	37	»	»	180	159	39	»	»	198	170	42	»	»	212
Diest	252	108	»	»	360	256	104	»	»	360	274	121	»	»	395
Hal	326	88	29	»	443	328	97	26	»	451	383	93	28	»	504
Jodogne	62	113	»	»	175	77	131	»	»	208	94	123	»	»	217
Laeken	328	65	16	»	409	327	62	22	»	411	341	58	13	»	412
Louvain	198	44	»	»	242	191	42	»	»	233	208	41	»	»	249
Schaerbeek	248	83	44	»	375	254	94	45	»	393	246	98	35	»	379
Vilvorde	74	46	24	»	144	74	49	21	»	144	83	41	20	»	144
Wavre	108	112	»	»	220	117	104	»	»	221	138	124	»	»	262
Flandre occidentale :															
Blankenberghe	»	62	»	»	62	»	62	»	»	62	»	69	»	»	69
Bruges	220	40	9	»	269	218	45	10	»	273	227	45	10	»	282
Courtrai	»	57	»	»	57	»	72	»	»	72	»	83	»	»	83
Furnes	88	27	»	»	115	93	35	»	»	128	95	36	»	»	131
Menin	89	45	»	»	134	86	33	»	»	119	100	39	»	»	139
Nieuport	111	28	»	»	139	127	42	»	»	169	124	43	»	»	167
Ypres	142	50	»	»	192	154	54	»	»	208	163	60	»	»	223
Flandre orientale :															
Alost	276	116	»	»	392	286	131	»	»	417	295	137	»	»	432
Gand	297	68	17	»	382	294	63	21	»	378	294	56	17	»	367
Lokeren	137	46	»	»	183	124	46	»	»	170	134	48	»	»	182
Ninove	»	74	»	»	74	»	77	»	»	77	102	73	»	»	175
Renaix	271	47	»	»	318	260	43	»	»	303	277	45	»	»	322
Saint-Nicolas	»	64	»	»	64	»	58	»	»	58	»	61	»	»	61
Termonde	116	49	»	»	165	116	48	»	»	164	124	50	»	»	174
Hainaut :															
Ath	55	68	»	»	123	62	70	»	»	132	68	64	»	»	132
Beaumont	56	54	»	»	110	49	53	»	»	102	67	49	»	»	116
Binche	140	60	»	»	200	126	65	»	»	191	142	47	»	»	189
Braine-le-Comte	96	109	»	»	205	85	94	»	»	179	105	101	»	»	206
Châtelet	168	143	»	»	311	153	119	»	»	272	166	108	»	»	274
Fleurus	78	75	»	»	153	90	71	»	»	161	84	71	»	»	155
Flobecq	109	71	»	»	180	106	56	»	»	162	103	57	»	»	160
Fontaine-l'Évêque	»	120	»	»	120	»	112	»	»	112	»	115	»	»	115
Gosselies	95	98	»	»	193	102	94	»	»	196	109	78	»	»	187
Houdeng-Aimeries	88	61	»	»	149	79	59	»	»	138	72	63	»	»	135
Junet	47	116	»	»	163	42	119	»	»	161	66	119	»	»	185
La Louvière	»	139	»	»	139	»	127	»	»	127	»	148	»	»	148
Lessines	170	72	»	»	242	191	63	»	»	254	198	57	»	»	255
Leuze	105	32	»	»	137	93	35	»	»	128	92	23	»	»	115
Mons	59	125	»	»	184	55	136	»	»	191	63	138	»	»	201
Pâturages	153	59	»	47	229	152	58	»	24	234	137	44	»	24	205
Pecq	86	43	»	»	129	79	40	»	»	119	82	29	»	»	111
Péruwelz	131	141	»	»	242	144	105	»	»	249	139	100	»	»	239

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1900.					AU 31 DÉCEMBRE 1910.					AU 31 DÉCEMBRE 1911.				
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.
Hainaut (suite) :															
Quiévrain	144	43	»	»	187	147	54	»	»	201	141	55	»	»	196
Rœulx	68	44	»	»	112	62	40	»	»	102	61	28	»	»	89
Saint-Ghislain	92	102	»	»	194	79	85	»	»	164	76	81	»	»	157
Soignies	109	72	»	»	181	96	73	»	»	169	88	72	»	»	160
Thuin	33	84	»	»	117	35	70	»	»	105	35	59	»	»	94
Liège :															
Huy	102	229	»	»	331	102	219	»	»	321	92	213	»	»	305
Limbourg	190	55	11	»	256	185	55	15	»	255	193	64	16	»	273
Seraing	78	184	»	»	262	64	196	»	»	260	72	194	»	»	266
Spa	93	60	»	»	153	101	65	»	»	166	89	59	»	»	148
Stavelot	226	89	»	»	315	215	98	»	»	313	211	103	»	»	314
Verviers	79	135	»	»	214	57	153	»	»	210	65	137	»	»	202
Visé	340	71	»	»	411	339	84	»	»	423	338	83	»	»	421
Waremme	193	83	25	»	301	196	85	26	»	307	201	72	23	»	296
Limbourg :															
Hasselt	173	48	»	»	(1) 221	168	45	»	»	(1) 213	192	42	»	»	(1) 234
Maseyck	92	48	»	»	140	92	49	»	»	141	95	46	»	»	141
Saint-Trond	177	52	»	»	229	194	55	»	»	249	201	54	»	»	255
Tongres	112	46	»	»	(1) 158	106	34	»	»	(1) 140	110	33	»	»	(1) 143
Luxembourg :															
Marche	78	60	»	»	138	75	60	»	»	135	68	68	»	»	136
Neufchâteau	97	86	»	»	183	98	87	»	»	185	103	94	»	»	197
Saint-Hubert	80	59	»	»	139	85	54	»	»	139	85	59	»	»	144
Virton	»	69	»	»	69	»	65	»	»	65	»	64	»	»	64
Namur :															
Andenne	84	86	»	»	170	96	76	»	»	172	68	66	»	»	134
Beauraing	37	56	»	»	93	34	49	»	»	83	42	51	»	»	93
Ciney	»	27	»	»	27	»	30	»	»	30	»	30	»	»	30
Couvin	»	59	»	»	59	»	42	»	»	42	»	38	»	»	38
Dinant	59	46	»	»	105	63	57	»	»	120	81	61	»	»	142
Florennes	»	42	»	»	42	»	32	»	»	32	»	32	»	»	32
Fosses	82	47	»	»	129	96	55	»	»	151	108	57	»	»	165
Namur	89	58	»	»	147	77	52	»	»	129	79	49	»	»	128
Philippeville	51	29	»	»	80	45	30	»	»	75	51	27	»	»	78
Rochefort	107	105	»	»	212	113	95	»	»	208	111	91	»	»	202
Walcourt	»	65	»	»	65	»	55	»	»	55	»	60	»	»	60
Totaux	9,392	5,738	228	17	15,375	9,381	5,643	247	24	15,295	9,860	5,581	228	24	15,693

(1) La 1^{re} et la 2^e année moyenne se confondent avec la 7^e et la 6^e de l'athénée royal.

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Tableau comparatif de la population des Écoles moyennes de l'État en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITES														
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.					AU 31 DÉCEMBRE 1910.					AU 31 DÉCEMBRE 1911.				
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.
Anvers :															
Boom	116	21	»	»	137	138	19	»	»	157	183	21	»	»	204
Lierre	147	28	»	»	175	138	25	»	»	163	148	20	»	»	168
Matines	228	79	6	32	345	230	89	4	32	355	259	78	6	27	370
Brabant :															
Bruxelles	168	96	129	»	393	173	102	136	»	411	206	123	122	»	451
Diest	126	32	»	»	158	130	30	»	»	160	127	33	»	»	160
Ixelles	154	45	»	»	199	166	41	»	»	207	186	61	»	»	247
Laeken	150	53	»	»	203	192	57	»	»	249	217	51	»	»	268
Louvain	246	46	»	»	292	250	45	»	»	295	244	57	»	»	301
Molenbeek-Saint-Jean	208	48	»	40	296	216	52	»	40	308	249	51	»	59	339
Schaerbeek	225	81	5	13	324	251	93	8	14	366	272	86	7	17	382
Tirlemont	169	36	»	»	205	147	29	»	»	176	149	36	»	»	185
Wavre	92	61	»	»	153	100	57	»	»	157	104	54	»	»	158
Flandre occidentale :															
Bruges	116	36	4	»	156	123	40	6	»	169	154	37	4	»	195
Nieupoort	43	15	»	»	58	53	22	»	»	75	57	18	»	»	75
Flandre orientale :															
Alost	182	56	»	»	238	175	66	»	»	241	182	60	»	»	242
Lokeren	86	25	»	»	111	94	26	»	»	120	91	27	»	»	118
Termonde	90	19	»	»	109	87	28	»	»	115	87	24	»	»	111
Hainaut :															
Ath	53	62	6	»	121	55	59	4	»	118	57	62	2	»	121
Beaumont	»	52	»	»	52	»	49	»	»	49	»	53	»	»	53
Charleroy	190	129	»	14	330	204	108	»	12	324	242	125	»	14	381
Junet	43	65	»	»	113	45	69	»	»	114	56	73	»	»	129
La Louvière	92	75	6	»	173	89	81	7	»	177	90	108	6	»	204
Mons	60	89	7	»	156	73	92	10	»	175	80	105	8	»	193
Pecq	»	49	»	»	49	»	42	»	»	42	»	43	»	»	43
Péruwelz	58	75	»	»	133	74	83	»	»	157	75	80	»	»	155
Tournai	81	31	1	»	113	79	41	2	»	122	89	45	4	»	138
Liège :															
Huy	68	91	6	»	165	55	79	4	»	138	57	82	3	»	142
Seraing	72	107	»	»	179	68	124	»	»	192	72	138	»	»	210
Verviers	126	121	23	»	272	116	133	22	»	271	110	137	12	»	259
Limbourg :															
Hasselt	185	41	»	»	226	187	39	»	»	226	207	39	»	»	
Luxembourg :															
Arlon	»	81	»	»	81	»	68	»	»	68	»	60	»	»	1
Namur :															
Andenne	60	55	»	»	115	49	46	»	»	96	56	40	»	»	96
Dinant	52	48	»	»	100	»	46	»	»	46	»	53	»	»	53
Namur	176	101	»	»	277	172	89	»	»	261	166	81	»	»	247
Totaux	3.867	2.049	195	96	6.207	3.929	2.070	203	98	6.300	4.272	2.162	174	97	6.705

CXIII

Collèges communaux.

Tableau comparatif de la population des collèges communaux
en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.			
	Section des humanités grecques-latines	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Brabant :												
Diest	41	»	»	41	47	»	»	47	37	»	»	37
Nivelles.	52	»	147	199	66	»	143	209	64	»	142	206
Tirlemont	29	29	169	227	34	24	184	242	31	28	188	247
Limbourg :												
Beerigen	74	»	17	91	84	»	20	104	80	»	16	96
Luxembourg :												
Bouillon	14	»	32	46	14	»	23	37	14	»	23	37
Virton	19	»	36	55	17	»	43	60	19	»	39	78
Namur :												
Dinant	29	1	35	65	32	1	36	69	37	2	42	81
Totaux	258	30	436	724	294	25	449	768	282	30	470	782

CXCIV

Collèges patronnés.

Tableau comparatif de la population des collèges patronnés
en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.			
	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Anvers :												
Gheel	142	»	19	161	151	»	»	151	164	»	»	164
Hérenthals.	115	»	»	115	109	»	»	109	124	»	»	124
Flandre occidentale.												
Courtrai	182	»	4	182	178	»	9	187	179	»	»	179
Poperinghe.	65	»	»	65	66	»	»	66	72	»	»	72
Thielt	96	»	»	96	85	»	»	85	86	»	»	86
Hainaut :												
Binche	98	»	136	234	100	»	71	171	88	»	79	167
Liège :												
Herve	135	»	»	135	127	»	»	127	130	»	»	130
Limbourg :												
Saint-Trond	145	»	»	145	»	»	»	»	»	»	»	»
Neerpelt	3	»	»	»	38	»	»	38	36	»	»	36
Totaux	978	»	155	1,133	854	»	80	934	879	»	79	958

CXCv

Écoles moyennes communales pour garçons.

Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales pour garçons, en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.						
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	Total.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	Total.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	Total.
Brabant :															
Bruxelles A. . .	167	87	»	»	254	166	96	»	»	262	166	112	»	»	278
Bruxelles B. . .	283	157	»	»	440	306	166	»	»	472	302	175	»	»	477
Bruxelles C. . .	246	52	»	»	298	277	59	»	»	336	308	64	»	»	372
Saint-Gilles. . .	468	362	»	»	830	486	328	»	»	814	490	345	»	»	835
St-Josse-ten-Noode.	136	64	»	»	200	137	75	»	»	212	141	82	»	»	223
Liège : Liège. . .	»	640	»	»	640	»	700	»	»	700	»	802	»	»	802
Totaux. . .	1,300	1,362	»	»	2,662	1,372	1,424	»	»	2,796	1,407	1,580	»	»	2,987

CXCvI

Écoles moyennes patronnées pour garçons.

Tableau comparatif de la population des écoles moyennes patronnées pour garçons, en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.						
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section agricole.	Total.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section agricole.	Total.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section agricole.	Total.
Flandre occidentale :															
Courtrai . . .	64	46	7	»	117	76	42	»	»	118	81	53	7	»	141
Poperinghe . . .	»	50	»	»	50	»	44	»	»	44	»	43	»	»	43
Thielt . . .	»	49	»	14	63	67	36	»	12	115	»	44	5	27	76
Iseghem . . .	238	88	»	»	326	»	102	»	»	102	»	98	»	»	98
Liège : Herve . . .	36	45	»	»	81	37	50	»	»	87	40	46	»	42	128
Limbourg : Neerpelt.	»	»	»	»	»	16	11	»	»	27	24	32	»	»	56
Totaux. . .	338	278	7	14	637	196	285	»	12	493	145	316	12	69	542

CXC VII

Écoles moyennes communales pour filles.

Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales pour filles, en 1909, en 1910 et en 1911.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITES														
	AU 31 DÉCEMBRE 1909.				AU 31 DÉCEMBRE 1910.				AU 31 DÉCEMBRE 1911.						
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.
Brabant :															
Bruxelles, cours d'éducation B.	181	98	27	»	306	193	100	38	»	331	216	101	58	»	375
Bruxelles, école moyenne C.	246	54	6	»	306	276	79	10	»	365	296	101	24	»	421
Saint-Gilles	431	132	19	»	582	430	175	»	»	605	440	166	»	»	606
Saint-Josse-ten- Noode	120	28	6	»	154	124	25	»	»	149	118	27	3	»	148
Vilvorde	108	36	»	»	144	110	28	»	»	138	125	28	»	»	153
Flandre occidentale :															
Ostende	275	36	»	»	311	261	39	»	»	303	266	42	»	»	308
Hainaut :															
Braine-le-Comte.	21	48	»	»	69	33	55	»	»	88	46	54	»	»	100
Liège :															
Liège (communale).	»	550	»	12	562	»	567	83	12	662	»	625	78	19	722
Liège (inst. sup ^r).	86	83	34	»	203	89	71	30	»	190	83	65	33	5	186
Spa	»	28	»	»	28	»	36	»	»	36	»	53	»	»	53
Totaux	1.468	1.093	92	12	2.655	1.519	1.175	161	12	2.867	1.590	1.262	195	24	3.072

CXCVIII

Tableau de la population des sections normales moyennes de l'État pendant les années scolaires 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911.

1^o Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, établies à :

ANNÉE SCOLAIRE.	NIVELLES.			GAND.		
	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.		1 ^{re} année.	2 ^e année.	
1908-1909.	42	14	26	15	15	30
1909-1910.	13	6	19	15	10	25
1910-1911.	44	10	24	42	12	24
Totaux.	39	30	69	42	37	79

2^o Sections normales d'enseignement moyen pour filles, établies à :

ANNÉE SCOLAIRE.	BRUXELLES.			LIÈGE.		
	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.		1 ^{re} année.	2 ^e année.	
1908-1909.	43	26	69	43	37	80
1909-1910.	27	31	58	50	29	79
1910-1911.	49	21	70	47	39	86
Totaux.	119	78	197	140	105	245

CXCIX

Relevé des admissions gratuites et à prix réduit pendant les années 1909, 1910, 1911, dans les athénées royaux, dans les écoles moyennes de l'État, dans les établissements communaux d'enseignement moyen subventionnés sur le Trésor public et dans les établissements patronnés par les communes.

ATHÉNÉES ROYAUX

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1909.	1910.	1911.	TOTAL.	1909.	1910.	1911.	TOTAL.
	Anvers :							
Anvers	32	30	35	97	111	124	112	347
Malines	2	2	»	4	41	44	46	131
Brabant :								
Bruxelles	41	40	26	47	95	92	74	261
Ixelles	24	33	31	88	93	75	97	265
Louvain	»	»	»	»	64	63	56	183
Flandre occidentale :								
Bruges	4	4	1	3	33	29	36	98
Ostende	9	12	7	28	58	44	60	162
Flandre orientale :								
Gand	»	»	»	»	16	18	16	50
Hainaut :								
Ath	4	4	4	3	32	29	20	81
Charleroy	12	14	17	43	27	29	26	82
Chimay	9	6	4	19	24	32	35	91
Mons	8	5	8	21	66	69	68	203
Tournai	23	21	22	69	24	22	24	70
Liège :								
Hay	7	7	9	23	43	44	43	40
Liège	29	30	30	89	160	154	156	470
Verviers	»	»	1	1	56	50	48	154
Limbourg :								
Hasselt	8	9	11	28	18	16	26	60
Tongres	6	5	4	15	9	10	8	27
Luxembourg :								
Arlon	5	3	2	10	60	72	68	200
Namur :								
Namur	6	14	10	30	58	43	45	146
Totaux	193	206	219	618	1,058	1,029	1,034	3,121

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT POUR GARÇONS

Anvers :								
Anvers	2	2	4	5	124	115	112	351
Boom	3	»	1	4	6	17	23	46
Lierre	2	3	2	7	72	64	61	197
Malines	7	6	7	20	50	52	54	156
Turnhout	»	»	»	»	62	63	47	172
Brabant :								
Aerschot	2	2	2	6	36	23	26	85
Diest	3	3	2	8	65	66	69	200
Hal	3	2	2	7	99	123	126	348
Jodoigne	21	23	23	67	4	»	»	4
Laeken	31	30	28	89	48	56	61	165
Louvain	»	»	»	»	47	49	46	142
Schaerbeck	42	51	53	146	5	5	7	17
Vilvorde	15	17	20	52	3	6	4	10
Wavre	15	17	12	44	17	18	29	64

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1909.	1910.	1911.	TOTAL.	1909.	1910.	1911.	TOTAL.
	Flandre occidentale :							
Blankenberghe	4	5	4	13	9	7	8	24
Bruges	1	1	1	3	53	52	52	157
Courtrai	»	»	»	»	14	16	20	50
Furnes	4	3	6	13	28	27	23	78
Menin	6	6	4	16	25	20	17	62
Nieuport	»	»	»	»	18	8	12	38
Ypres	»	»	1	1	31	37	36	104
Flandre orientale :								
Alost	7	6	10	23	35	35	34	104
Gand	7	10	10	27	10	8	10	28
Lokeren	15	15	12	42	19	16	23	58
Ninove	2	2	1	5	10	16	15	41
Renaix	5	6	6	17	2	»	»	2
St-Nicolas	»	»	1	1	10	11	7	28
Termonde	»	»	»	»	43	48	47	138
Hainaut :								
Ath	»	»	»	»	27	22	26	75
Beaumont	1	1	»	2	33	31	29	93
Binche	11	11	11	33	35	32	31	98
Braine-le-Comte	16	18	16	50	57	57	52	166
Châtelet	12	6	8	26	61	75	48	184
Fleurus	25	21	23	72	10	11	10	31
Flobecq	15	13	22	50	»	»	»	»
Fontaine-l'Évêque	17	16	11	44	»	2	10	42
Gosselies	28	23	30	81	13	13	13	39
Houdeng-Aimeries	10	6	4	20	34	38	38	110
Jumet	8	11	6	25	33	24	35	92
La Louvière	»	»	»	»	44	39	36	119
Lessines	15	21	18	54	40	28	36	104
Leuze	6	5	7	18	26	28	22	76
Mons	2	2	2	6	65	55	58	178
Pâturages	4	4	3	11	53	55	60	168
Pecq	»	»	»	»	40	36	34	110
Péruwelz	32	31	30	93	7	7	9	23
Quiévrain	16	13	9	38	18	28	38	84
Roux	6	6	2	14	19	20	21	60
Saint-Ghislain	5	6	6	17	40	42	35	117
Soignies	19	22	20	61	8	7	8	23
Thuin	9	10	8	27	3	6	11	20
Liège :								
Huy	4	5	»	9	42	52	60	154
Limbourg	174(1)	161	146	481	22	27	17	66
Scrain	»	»	»	»	48	52	57	157
Spa	16	14	12	42	17	23	29	69
Stavelot	18	20	22	60	54	50	44	148
Verviers	»	»	»	»	42	42	40	124
Visé	16(2)	16	15	47	14	15	14	43
Waremmé	20	16	12	48	46	59	58	163
Limbourg :								
Hasselt	8	10	12	30	28	27	31	86
Maeseyck	20	19	20	59	»	»	»	»
Saint-Trond	2	2	1	5	61	67	69	197
Tongres	7	6	9	22	11	12	10	33
Luxembourg :								
Marche	12	12	15	39	8	8	5	21
Neufchâteau	28	25	26	79	6	2	2	10
Saint-Hubert	18	18	18	54	2	4	4	10
Virton	»	2	2	4	14	10	10	34

(1) Les élèves de la section préparatoire dont les parents habitent Limbourg sont admis gratuitement.
(2) Les enfants dont les parents habitent Visé ne paient que le chauffage.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE				NOMBRE			
	des admissions gratuites.				des admissions à prix réduit.			
	1909.	1910.	1911.	TOTAL.	1909.	1910.	1911.	TOTAL.
Namur :								
Andenne	9	4	4	17	34	38	40	112
Beauraing	12	13	12	37	»	»	»	»
Cincy	»	»	»	»	8	6	8	22
Convin	7	3	1	11	2	10	10	22
Dinant	9	8	10	27	»	3	4	7
Florennes	2	2	2	6	4	7	4	15
Fosses	»	»	»	»	36	36	42	114
Namur	13	»	7	20	»	»	»	»
Philippeville	10	11	10	31	2	2	2	6
Rochefort	C. 142	145	150	437	»	»	»	»
Walcourt	»	»	»	»	20	18	14	52
Totaux	1,001	971	951	2,923	2,132	2,184	2,200	6,516

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT POUR FILLES.

Anvers :								
Boom	»	2	2	4	28	29	36	93
Lierre	4	4	3	11	50	49	49	148
Malines	12	10	10	32	94	100	102	296
Brabant :								
Bruxelles	17	17	23	57	6	2	7	15
Diest	5	3	2	10	24	37	42	103
Ixelles	27	29	24	80	»	»	8	8
Lacken	15	13	19	47	26	33	35	94
Louvain	»	»	»	»	43	83	85	211
Molenbeek-Saint-Jean	29	31	29	89	23	22	30	75
Schaerbeek	40	42	44	126	2	4	3	8
Tirlemont	29	26	21	76	4	6	8	18
Wavre	16	14	10	40	15	16	24	55
Flandre occidentale :								
Bruges	1	»	»	1	43	44	48	135
Nieuport	»	»	1	1	4	4	4	12
Flandre orientale :								
Alost	9	8	9	26	46	35	30	111
Termonde	4	7	8	19	17	18	10	45
Lokeren	»	»	»	»	27	32	34	93
Hainaut :								
Ath	4	»	»	4	34	33	34	101
Beaumont	4	4	5	13	6	6	4	16
Charleroy	16	12	9	37	1	7	16	24
Jumet	10	2	10	22	14	30	13	57
La-Louvière	»	»	»	»	43	48	50	141
Mons	8	9	11	28	63	71	88	222
Pecq	8	7	6	21	»	»	»	»
Péruwelz	13	16	19	48	4	4	7	15
Tournai	»	»	»	»	»	»	»	»
Liège :								
Huy	15	20	15	50	13	7	8	28
Seraing	»	»	»	»	28	27	36	91
Verviers	37	33	28	98	4	14	18	36
Limbourg :								
Hasselt	18	18	21	57	29	60	66	155
Luxembourg :								
Arlon	8	6	3	17	8	10	14	32
Namur :								
Andenne	4	6	7	17	20	21	14	55
Dinant	5	5	4	14	»	»	»	»
Namur	11	»	»	11	»	»	»	»
Totaux	366	314	343	1,023	719	849	925	2,493

(1) Les élèves de l'école moyenne dont les parents habitent Rochefort sont admis gratuitement.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1909.	1910.	1911.	TOTAL.	1909.	1910.	1911.	TOTAL.

COLLÈGES COMMUNAUX.

Brabant :								
Diest	7	5	3	15	5	4	5	14
Nivelles	45	41	44	130	27	26	19	72
Tirlemont	86	78	87	251	7	13	5	25
Limbourg :								
Beeringen	4	4	6	14	29	27	26	82
Luxembourg :								
Bouillon	61	47	39	147	»	»	»	»
Virton	13	9	9	31	15	14	8	37
Namur :								
Dinant	10	9	8	27	7	9	10	26
Totaux	226	193	196	615	90	93	73	256

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

Anvers :								
Collège de Gheel	9	9	6	24	18	23	26	67
— d'Hérentals	5	6	6	17	7	8	10	25
Flandre occidentale :								
Collège de Courtrai	6	6	6	18	»	»	»	»
— de Poperinghe	4	5	4	13	»	»	»	»
— de Thielt	3	2	3	8	11	10	8	29
Hainaut :								
Collège de Binche	16	14	17	47	5	6	5	16
Liège :								
Collège de Herve	3	2	4	9	2	5	3	10
Limbourg :								
Collège de Neerpelt	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	46	44	46	136	43	52	52	147

ÉCOLES MOYENNES COMMUNALES POUR GARÇONS.

Brabant :								
Bruxelles A	130	134	145	409	66	82	73	221
Bruxelles B								
Bruxelles C								
Saint-Gilles								
Saint-Josse-ten-Noode	30	33	36	99	»	»	»	»
Liège :								
Liège	174	257	263	694	108	93	127	328
Totaux	466	539	555	1,560	198	214	236	648

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1909.	1910.	1911.	TOTAL.	1909.	1910.	1911.	TOTAL.

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ.

Flandre occidentale :								
École moyenne de Courtrai	6	6	6	18	»	»	»	»
— de Poperinghe	6	7	8	21	»	»	»	»
— de Thielt	2	2	2	6	3	3	3	9
— d'Iseghem	12	17	22	51	3	5	9	17
Liège :								
École moyenne de Herve	6	5	5	16	5	7	6	18
Totaux	32	37	43	112	11	15	18	44

ÉCOLES MOYENNES COMMUNALES POUR FILLES.

Brabant :								
Bruxelles (Cours d'éducation B).	69	66	68	203	20	35	40	95
Bruxelles (école moyenne C).	21	24	20	65	13	17	15	45
Saint-Gilles	4	8	7	19	»	»	»	»
Saint-Josse-ten-Noode	6	6	6	18	2	2	1	5
Vilvorde								
Flandre occidentale :								
Ostende	39	54	58	151	20	11	13	44
Hainaut :								
Braine-le-Comte	5	6	10	21	6	9	10	25
Liège :								
Liège (communale).	183	205	209	597	91	69	82	242
Liège (Institut supérieur)	3	6	2	11	»	»	»	»
Spa	7	13	15	35	»	»	4	4
Totaux	337	388	395	1,120	152	143	165	460

Tableau indiquant le montant des bourses allouées pendant chacune des années
1909-1910-1911 (années scolaires 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911).

DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1909.	EN 1910.	EN 1911.	
<i>Écoles moyennes de l'État pour garçons créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.</i>				
Anvers :				
Anvers	300 »	300 »	300 »	
Boom	225 »	250 »	250 »	
Lierre	300 »	300 »	250 »	
Malines	300 »	250 »	300 »	
Turnhout	300 »	300 »	300 »	
Brabant :				
Aerschot	225 »	250 »	250 »	
Diest	300 »	300 »	300 »	
Hal	300 »	300 »	300 »	
Jodoigne	300 »	300 »	300 »	
Louvain	250 »	250 »	250 »	
Wavre	300 »	300 »	300 »	
Flandre occidentale :				
Bruges	300 »	300 »	300 »	
Furnes	225 »	225 »	250 »	
Nieuport	250 »	225 »	250 »	
Ypres	300 »	300 »	300 »	
Flandre orientale :				
Alost	300 »	300 »	300 »	
Gand	300 »	300 »	300 »	
Renaix	250 »	250 »	250 »	
Hainaut :				
Ath	300 »	300 »	300 »	
Beaumont	300 »	300 »	300 »	
Braine-le-Comte	300 »	300 »	300 »	
Gosselies	300 »	300 »	300 »	
Houdeng-Aimeries	300 »	300 »	300 »	
Mons	300 »	300 »	300 »	
Pâturages	300 »	300 »	300 »	
Péruwelz	300 »	300 »	300 »	
Rœulx	250 »	250 »	250 »	
Saint-Ghislain	300 »	300 »	300 »	
Soignies	300 »	300 »	300 »	
Thuin	300 »	300 »	300 »	
Liège :				
Huy	300 »	300 »	300 »	
Limbourg	300 »	300 »	300 »	
Spa	300 »	300 »	300 »	
Stavelot	300 »	300 »	300 »	
Visé	300 »	300 »	300 »	
Waremme	300 »	300 »	300 »	
Limbourg :				
Maeseyck	300 »	300 »	300 »	
Saint-Trond	300 »	300 »	300 »	
Tongres	250 »	250 »	225 »	
Luxembourg :				
Marche	300 »	300 »	300 »	
Neufchâteau	300 »	300 »	300 »	
Saint-Hubert	300 »	300 »	300 »	
Virton	300 »	300 »	300 »	
Namur :				
Andenne	300 »	300 »	300 »	
Couvin	300 »	300 »	250 »	
Dinant	300 »	300 »	300 »	
Fosses	300 »	300 »	300 »	
Namur	300 »	300 »	300 »	
Philippeville	225 »	225 »	225 »	
Rochefort	300 »	300 »	300 »	
Totaux	14,450 »	14,425 »	14,400 »	

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1909.	EN 1910.	EN 1911.	

Écoles moyennes de l'État pour garçons créées en vertu de la loi du 15 juin 1881.

Brabant :				
Laeken	300 »	300 »	300 »	
Schaerbeek	300 »	300 »	300 »	
Vilvorde	300 »	300 »	300 »	
Flandre occidentale :				
Blankenberghe	300 »	300 »	300 »	
Courtrai	300 »	300 »	300 »	
Menin	250 »	250 »	225 »	
Flandre orientale :				
Lokeren	300 »	250 »	300 »	
Ninove	300 »	300 »	300 »	
Saint-Nicolas	300 »	300 »	300 »	
Termonde	300 »	300 »	300 »	
Hainaut :				
Binche	300 »	300 »	300 »	
Châtelet	300 »	300 »	300 »	
Fleurus	300 »	300 »	300 »	
Flobecq	»	300 »	300 »	
Fontaine-l'Évêque	300 »	300 »	300 »	
Jumet	300 »	300 »	300 »	
La Louvière	300 »	300 »	300 »	
Lessines	300 »	300 »	300 »	
Leuze	250 »	225 »	250 »	
Pecq	250 »	250 »	250 »	
Quiévrain	250 »	250 »	300 »	
Liège :				
Seraing	300 »	300 »	300 »	
Verviers	300 »	300 »	300 »	
Limbourg : Hasselt	300 »	300 »	300 »	
Namur :				
Beauraing	300 »	300 »	300 »	
Ciney	225 »	225 »	225 »	
Florennes	250 »	250 »	225 »	
Walcourt	300 »	300 »	300 »	
Totaux	7,775 »	8,150 »	8,075 »	

Écoles moyennes patronnées.

Flandre occidentale :				
Courtrai	150 »	300 »	225 »	
Poperinghe	300 »	300 »	250 »	
Thielt	150 »	300 »	250 »	
Iseghem	300 »	300 »	300 »	
Liège : Herve	300 »	300 »	300 »	
Totaux	1,200 »	1,500 »	1,325 »	

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1909.	EN 1910.	EN 1911.	

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Anvers :				
Boom	200 »	200 »	200 »	
Lierre	75 »	75 »	225 »	
Malines	300 »	300 »	300 »	
Brabant :				
Bruxelles	300 »	300 »	300 »	
Diest	225 »	225 »	225 »	
Ixelles	300 »	300 »	250 »	
Laeken	300 »	300 »	300 »	
Louvain	250 »	300 »	250 »	
Molenbeek-Saint-Jean	300 »	300 »	300 »	
Schaerbeek	300 »	300 »	300 »	
Tirlemont	250 »	250 »	225 »	
Wavre	300 »	300 »	300 »	
Flandre occidentale :				
Bruges	300 »	250 »	250 »	
Nieuport	200 »	200 »	200 »	
Flandre orientale :				
Alost	300 »	300 »	300 »	
Lokeren	225 »	225 »	225 »	
Termonde	200 »	200 »	225 »	
Hainaut :				
Ath	300 »	300 »	300 »	
Beaumont	300 »	300 »	300 »	
Charleroy	300 »	300 »	300 »	
Jumet	300 »	300 »	300 »	
La Louvière	300 »	300 »	300 »	
Mons	250 »	300 »	300 »	
Pecq	300 »	300 »	250 »	
Péruwelz	300 »	300 »	300 »	
Tournai	225 »	225 »	225 »	
Liège :				
Huy	300 »	300 »	300 »	
Seraing	300 »	300 »	300 »	
Verviers	300 »	300 »	300 »	
Limbourg : Hasselt	225 »	250 »	200 »	
Luxembourg : Arlon	300 »	300 »	300 »	
Namur :				
Andenne	225 »	300 »	300 »	
Dinant	300 »	300 »	300 »	
Namur	300 »	300 »	300 »	
Totaux	9,150 »	9,300 »	9,250 »	

CCI

Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1909, 1910 et 1911, devant les jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen.

INDICATION		Aspirants inscrits.	ASPIRANTS ADMIS				Total des aspirants admis.	ASPIRANTS NON ADMIS.			Total des aspirants non admis.
DU GRADE ou du diplôme de capacité.	des sessions.		avec la plus grande distinction.	avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.		Ajournés.	Retirés.	Refusés.	
Grade d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen.	1909	58	»	»	9	34	43	11	4	»	15
	1910	51	»	»	10	26	36	15	»	»	15
	1911	54	»	»	9	26	35	12	2	5	19
	Totaux . . .	163	»	»	28	86	114	38	6	5	49
Grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen.	1909	45	»	1	16	25	42	1	2	»	3
	1910	41	»	2	7	27	36	4	1	»	5
	1911	37	»	»	11	21	32	4	1	»	5
	Totaux . . .	123	»	3	34	73	110	9	4	»	13
Examen approfondi sur la langue flamande.	1909	7	»	1	3	3	7	»	»	»	»
	1910	4	»	»	1	1	2	»	2	»	2
	1911	10	»	»	2	2	4	1	5	»	6
	Totaux . . .	21	»	1	6	6	13	1	7	»	8
Examen approfondi sur la langue allemande.	1909	8	»	»	2	2	4	»	4	»	4
	1910	5	»	»	»	2	2	1	2	»	3
	1911	11	»	»	3	5	8	2	1	»	3
	Totaux . . .	24	»	»	5	9	14	3	7	»	10
Examen approfondi sur la langue anglaise.	1909	7	1	»	3	2	6	1	»	»	1
	1910	5	»	»	3	1	4	»	1	»	1
	1911	3	»	»	2	1	3	»	»	»	»
	Totaux . . .	15	1	»	8	4	13	1	1	»	2

CCH

Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1909, 1910 et 1911, devant les jurys chargés de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne.

INDICATION DU DIPLÔME.	SESSION.	NOMBRE DES RÉCIPENDAIRES									
		Inscrites.	NON ADMISES.				ADMISES				
			Retirées.	Ajournées.	Refusées.	TOTAL.	avec la plus grande distinction.	avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.
Diplôme préparatoire	1909	176	5	26	»	31	»	7	63	75	145
	1910	177	6	34	»	40	»	3	46	83	137
	1911	175	5	40	»	45	3	9	54	64	130
	Totaux.	528	16	100	»	116	3	19	163	227	412
Diplôme définitif	1909	144	3	7	»	10	4	15	62	53	134
	1910	145	5	9	»	14	4	20	64	43	131
	1911	151	5	8	»	13	1	17	61	59	138
	Totaux.	440	13	24	»	37	9	52	187	155	403
Examen approfondi sur la langue flamande.	1909	16	2	2	»	4	»	1	9	2	12
	1910	15	5	»	»	5	»	3	4	3	10
	1911	26	2	4	»	6	2	5	5	8	20
	Totaux.	57	9	6	»	15	2	9	18	13	42
Examen approfondi sur la langue allemande.	1909	8	1	»	»	1	»	1	2	4	7
	1910	16	2	»	»	2	2	2	6	4	14
	1911	8	»	4	»	4	»	»	1	3	4
	Totaux.	32	3	4	»	7	2	3	9	11	25
Examen approfondi sur la langue anglaise.	1909	10	3	»	»	3	»	2	3	2	7
	1910	12	1	1	»	2	»	3	3	4	10
	1911	8	1	»	»	1	1	2	4	»	7
	Totaux.	30	5	1	»	6	1	7	10	6	24

*Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes
de capacité pour l'enseignement de la gymnastique.*

ANNÉES.	NATURE DES EXAMENS. GRADE DE PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE.	Récipiendaires inscrits.	RÉCIPiENDAIRES ADMIS				Récipiendaires non admis.
			avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.	
1909.	1 ^o Dans les sections normales moyennes pour garçons	5	»	1	1	2	3
	2 ^o Dans les sections normales moyennes pour filles	5	»	2	1	3	2
	3 ^o Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons	104	2	13	35	50	54
	4 ^o Dans les écoles moyennes pour filles. . .	128	1	24	58	83	45
1910.	1 ^o Dans les sections normales moyennes pour garçons	13	»	1	7	8	7
	2 ^o Dans les sections normales moyennes pour filles	12	1	3	4	8	4
	3 ^o Dans les établissements d'instruction moyennes pour garçons	129	1	3	48	52	77
	4 ^o Dans les écoles moyennes pour filles. . .	89	2	7	42	51	38
1911.	1 ^o Dans les sections normales moyennes pour garçons	8	2	»	1	3	5
	2 ^o Dans les sections normales moyennes pour filles	14	»	7	3	10	4
	3 ^o Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons	140	2	9	42	53	87
	4 ^o Dans les écoles moyennes pour filles. . .	93	1	18	40	59	34

*Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes
de capacité pour l'enseignement du dessin.*

ANNÉES.	EXAMEN CONDUISANT A L'OBTENTION DU DIPLOME DE CAPACITÉ pour l'enseignement du dessin.	Nombre des inscrits.	RÉCIPIENDAIRES ADMIS				RÉCIPIENDAIRES non admis.
			avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.	
1909 . . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	32	»	7	46	23	9
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	24	»	2	4	6	18
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section d'instruction générale)	47	2	6	21	29	18
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle)	9	»	»	3	3	6
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	3	»	»	1	1	2
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	7	»	»	2	2	5
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	2	»	»	»	»	2
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	5	»	1	2	3	2
1910 . . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	28	»	6	48	24	4
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	23	1	7	5	13	10
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section d'instruction générale)	45	»	4	19	23	22
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle)	6	»	2	1	3	3
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	3	»	1	1	2	1
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	8	»	2	4	6	2
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	9	»	1	6	7	2
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	4	»	1	1	2	2
1911 . . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	7	»	4	1	5	2
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	7	»	6	1	7	»
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section d'instruction générale)	33	»	6	16	22	11
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle)	11	1	1	3	5	6
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	8	1	»	5	6	2
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	7	1	2	2	5	2
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	7	1	2	2	5	2
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	7	1	2	2	5	2

CCV

État des dépenses faites pour le service des jurys d'admission aux sections normales de l'enseignement moyen, des jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen, des jurys de professeur de gymnastique, des jurys de professeur de dessin et des jurys de régente d'école moyenne pendant les années 1909, 1910, 1911.

ANNÉES.	MATÉRIEL DES JURYS.	MONTANT des allocations portées au budget pour le matériel.	FRAIS DE VOYAGE, DE SÉANCE ET INDEMNITÉS.									TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES.	MONTANT des ALLOCATIONS portées au budget.
			JURYS d'admission.		JURYS institués auprès des écoles normales libres pour filles — EXAMENS précatoires prevus par l'arrêté royal du 18 juillet 1889.	JURYS de professeur agrégé institués		JURYS chargés de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne		JURYS chargés de délivrer le diplôme de capacité pour l'en- seignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne.	JURYS chargés de délivrer le diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes.		
			Sections normales moyennes de l'Etat pour garçons.	Sections normales moyennes de l'Etat pour filles.		à Gand et à Nivelles.	à Malonne	Sections normales de l'Etat.	Écoles normales libres				
1909 . . .	2,410.59	4,000 »	2,284.50	8,253.60	4,752.20	5,377.10	4,099 »	16,183.30	18,185 »	2,507 »	6,258.50	67,900.20	67,918.90 (1)
1910 . . .	2,646.27	4,000 »	2,667.50	7,897.40	4,654.40	5,258.30	3,343.60	16,979.80	18,894.80	2,536.20	6,072.90	68,306.90	68,306.90 (2)
1911 . . .	2,799.79	2,800 »	2,527.20	7,782.90	7,818.50	4,717 »	4,021.10	18,977.20	18,496.90	2,572 »	4,082.20	70,995 »	70,995 » (3)
Totaux . . .	7,856.65	10,800 »	7,479.20	23,933.90	17,225.10	15,352.40	11,465.70	52,240.30	55,576.70	7,615.20	16,413.60	207,202.10	207,220.80

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 2,918.90 accordé par la loi du 17 mai 1910. *Moniteur* n° 149.

(2) — — fr. 3,306.90 — 7 août 1911. — n° 230.

(3) — — fr. 995 » — 17 mai 1912. — n° 148-149-150.

CCVI

*Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés
de l'ordre administratif et enseignant de l'instruction publique.*

Nombre des affiliés à la date du 31 décembre 1909 :

Hommes	}	Célibataires	478	}	2,435
		Mariés	1,872		
		Veufs	80		
		Divorcés	5		
Femmes	}	Célibataires	347	}	557
		Mariées	199		
		Veuves	18		
		Divorcées	2		
Total.					2,992

Nombre des affiliés à la date du 31 décembre 1910 :

Hommes	}	Célibataires	504	}	2,463
		Mariés	1,878		
		Veufs	76		
		Divorcés	5		
Femmes	}	Célibataires	355	}	557
		Mariées	182		
		Veuves	19		
		Divorcée	1		
Total.					3,020

Nombre des affiliés à la date du 31 décembre 1911 :

Hommes	}	Célibataires	503	}	2,464
		Mariés	1,858		
		Veufs	98		
		Divorcés	5		
Femmes	}	Célibataires	365	}	564
		Mariées	179		
		Veuves	19		
		Divorcée	1		
Total.					3,028

DÉPENSES.

ANNÉES.	DÉPENSES EFFECTIVES.						ACHAT DE CAPITAUX.	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.
	SOMMES LIQUIDÉES à titre de pensions aux veuves, enfants et orphelins.	FRAIS d'administration, de matériel, de courtage, etc.	COMPTES D'ORDRE.			TOTAL.		
			Remboursements aux participants de sommes indûment versées.	Transfert à une autre caisse de veuves et orphelins.	Restitution au Trésor public de sommes indû- ment prélevées.			
1909	806,216.34	3,696.10	3,983.07	5,299.31	1,929.82	821,124.64	50,933.40	872,058.04
1910	830,048.59	3,669.50	2,932.40	2,483.61	92.89	839,226.99	17,228.18	856,455.17
1911	839,356.60	4,224.34	3,216.26	69.16	33.88	846,900.24	»	846,900.24

Situation de la Caisse au 31 décembre.

ANNÉES.	MONTANT DE L'ACTIF	MONTANT DU PASSIF (non compris les pensions différées).			EXCÉDENT DE L'ACTIF (abstraction faite des pensions différées).
	Espèces en caisse et valeur effective des capitaux.	CAPITALISATION DES PENSIONS EN COURS		TOTAL.	
		Pensions de veuves	Accroissements du chef d'enfants et pensions d'orphelins.		
1909	8,221,226.13	7,271,247.15	123,836.89	7,395,084.04	826,142.09
1910	8,008,710.65	7,508,814.56	138,873.21	7,647,687.77	361,022.88
1911	7,669,503.06	7,454,335.26	125,054.14	7,579,389.40	90,113.66

CCVII. — *Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen, en raison de leur âge et de leurs années de service.*

CCVII. — Tableau des pensions accordés à des membres du personnel des établissements

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	FONCTIONS.	Nombre des pensionnés.		DURÉE MOYENNE des services des pensionnés.									
			a.	m.	Activité.		Disponibilité pour m. ladie.		Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.		Total.			
					a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.		
1909.	Athénées royaux	Inspecteurs	1	60	6	34	10	»	»	»	»	34	10	
		Préfets des études . . .	3	58	9	40	9	»	»	»	»	40	9	
		Professeurs	10	58	10	37	4	»	1	»	»	37	5	
		Personnel administratif.	1	60	5	29	11	»	7	»	»	30	6	
	Écoles moyennes de l'État pour	garçons.	Directeurs	1	60	»	32	10	»	»	»	»	32	10
			Régents	4	60	3	39	1	»	»	»	»	39	1
			Instituteurs	1	56	2	37	2	»	»	»	»	37	2
			Maîtres spéciaux . . .	1	60	4	38	»	»	»	»	»	38	»
		filles.	Personnel administratif.	2	77	10	45	1	»	»	»	»	45	1
			Directrices	1	57	10	38	6	»	»	»	»	38	6
	Collèges communaux . . .	»	Régentes	1	57	8	36	7	3	1	»	»	39	8
			Personnel administratif.	1	75	2	33	9	»	»	»	»	33	9
»			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Écoles moyennes communales p ^r	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
		Directrices	1	60	»	42	7	»	»	»	»	42	7	
	filles.	Régentes	1	54	4	36	1	»	»	»	»	36	1	
		Institutrices	1	57	5	38	4	»	»	»	»	38	4	
1910.	Athénées royaux	Préfets des études . . .	1	60	8	40	11	»	»	»	»	40	11	
		Professeurs	6	59	6	38	11	»	4	»	»	39	3	
		Personnel administratif.	1	60	2	32	11	»	»	»	»	32	11	
	Écoles moyennes de l'État pour	garçons.	Directeurs	6	58	9	40	1	»	5	»	»	40	6
			Régents	3	58	10	40	5	»	»	»	»	40	5
			Instituteurs	7	59	11	41	1	»	2	»	3	41	6
			Professeurs de religion .	1	60	9	36	7	»	»	»	»	36	7
		filles.	Maîtres spéciaux . . .	1	60	1	40	11	»	»	»	»	40	11
			Personnel administratif.	1	60	1	37	»	»	»	»	»	37	»
	Collèges communaux . . .	»	Directrices	1	60	2	34	2	»	»	1	2	35	4
			Régentes	2	59	6	36	3	»	10	»	»	37	1
			Institutrices	1	60	1	39	»	2	4	»	»	41	4
Écoles moyennes communales p ^r	garçons.	Professeurs de religion .	1	71	3	46	5	»	»	»	»	46	5	
		Régentes	2	57	6	34	7	2	2	»	»	36	9	
	filles.	Maîtresses spéciales . .	2	62	7	32	11	»	8	»	»	33	7	
Athénées royaux	Professeurs	7	59	10	38	1	»	»	»	»	38	1		
1911.	Écoles moyennes de l'État pour	garçons.	Inspecteurs	1	60	10	42	1	»	»	»	»	42	1
			Directeurs	6	59	11	42	4	»	»	»	»	42	4
			Régents	2	60	1	42	10	»	»	»	»	42	10
			Instituteurs	7	58	9	38	8	»	5	»	2	39	3
		filles.	Maîtres spéciaux . . .	1	60	39	7	»	»	»	»	»	39	7
			Directrices	2	57	9	37	5	»	»	»	»	37	5
	Collèges communaux . . .	»	Régentes	1	60	4	38	1	»	»	»	»	38	1
			Institutrices	1	60	5	39	5	»	»	»	»	39	5
			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons.	Régents	3	59	4	37	1	»	»	»	»	37	1
			Directrices	1	57	11	38	9	»	»	»	»	38	9
	filles.	Régentes	3	58	6	37	»	»	»	»	»	37	»	

CCVIII. — Tableau des pensions accordées, du chef d'infirmités, blessures ou accidents,

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	FONCTIONS.	Nombre des pensions.		NOMBRE DES PENSIONNÉS POUR													
			Age moyen des pensionnés.		Affections musculaires et nerveuses.	Affections du sang.	Affections cérébrales.	Affections des organes visuels et auditifs.	Affections de la bouche et de la gorge.	Affections pulmonaires.	Affections cardiaques.	Affections de l'estomac et des intestins.	Affections de la vessie et des voies urinaires.	Affections utérines.	Autres maladies.			
			a.	m.														
1909	Athénées royaux	Personnel administratif	1	47	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	Régents	1	54	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
		Instituteurs	1	39	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
		Maîtres spéciaux	2	48	3	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes de l'État pour filles.	Régentes	2	49	8	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
		Institutrices	3	51	7	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Écoles moyennes communales pour garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes communales pour filles.	Institutrices	1	39	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
		Maîtresses spéciales	3	45	11	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	
Athénées royaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1910	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	Régents	1	51	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		Instituteurs	3	53	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
		Professeurs de religion	2	43	9	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		Maîtres spéciaux	1	58	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes de l'État pour filles.	Régentes	1	47	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	
		Institutrices	2	50	5	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Personnel administratif	1	54	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Écoles moyennes communales pour garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Écoles moyennes communales pour filles.	Régentes	1	48	7	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1911	Athénées royaux	Professeurs	2	53	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
		Maîtres spéciaux	1	48	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Écoles moyennes de l'État pour garçons.	Professeurs de religion	1	43	11	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Régentes		3	48	9	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»			
Institutrices		2	48	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»			
Professeurs de religion	1	46	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»				
Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
Écoles moyennes communales pour garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	Écoles moyennes communales pour filles.	Régentes	1	50	10	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»			

à des membres du personnel des établissements de l'enseignement moyen.

DUREE MOYENNE des services par pensionné.								REVENU MOYEN des cinq dernières années.	TAUX DE LA PENSION.			Agents pensionnés ayant été placés dans la position de disponibilité.									
Activité.		Disponibilité pour maladie.		Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.		TOTAL.			PARTIS AFFÉRENTES aux services communaux.	PARTIS AFFÉRENTES aux services à l'Etat.	TOTAL.	NOMBRE.	Durée de la disponibilité.								
													pour maladie.		pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.						
a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.					Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.						
14	6	»	»	»	»	14	6	2,640	»	696	696	»	»	»	»	»	»				
32	6	1	7	»	»	34	1	3,812	279	2,083	2,362	1	»	1	7	1	7	»	»	»	»
10	4	8	»	»	»	18	4	3,280	402	691	1,093	1	»	8	»	8	»	»	»	»	»
17	5	1	10	»	»	19	3	750	»	251	251	2	»	1	10	2	7	»	»	»	»
31	2	»	»	»	»	31	2	3,561	33	1,981	2,014	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	10	1	2	3	3	30	3	2,738	111	1,399	1,510	2	1	1	9	1	10	9	8	9	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	3	2	11	»	»	19	2	1,500	522	»	522	1	»	2	11	2	11	»	»	»	»
14	7	1	3	»	»	15	10	1,223	457	»	457	2	»	1	10	2	3	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
33	3	»	»	»	»	33	3	4,592	290	2,486	2,776	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
33	10	1	1	»	»	34	11	3,533	228	1,940	2,168	2	»	1	7	2	6	»	»	»	»
19	9	»	»	»	»	19	9	3,218	»	1,901	1,901	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20	5	»	»	»	»	20	5	500	»	185	185	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22	6	2	3	»	»	24	9	2,975	»	1,338	1,338	1	»	2	3	2	3	»	»	»	»
29	10	2	1	»	»	31	11	2,872	136	1,785	1,921	2	»	2	1	2	5	»	»	»	»
8	2	2	5	»	»	10	7	586	»	175	175	1	»	2	5	2	5	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	10	»	»	»	»	28	10	2,325	1,218	»	1,218	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32	5	»	7	»	»	33	»	6,252	26	3,372	3,398	1	»	1	2	1	2	»	»	»	»
25	9	2	7	»	»	28	4	2,634	255	1,101	1,356	1	»	2	7	2	7	»	»	»	»
20	»	»	»	»	»	20	»	2,200	»	1,072	1,072	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	1	2	3	»	»	23	4	2,920	391	931	1,322	3	»	2	3	2	7	»	»	»	»
24	6	1	8	»	»	26	2	2,967	91	1,391	1,482	2	»	1	8	2	»	»	»	»	»
23	»	»	»	»	»	23	»	4,859	»	3,023	3,023	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	10	3	6	»	»	28	4	3,200	1,648	»	1,648	1	»	3	6	3	6	»	»	»	»

CCIX. — Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements
d'office à

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	FONCTIONS.	Nombre des pensions.	Age moyen des pensionnés.		DURÉE MOYENNE des services des pensionnés.								
				a.	m.	Activité.		Disponibilité pour maladie.		Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.		Total.		
						a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.	
1909.	Athénées royaux . . .	Personnel administratif.	1	60	7	28	»	»	»	»	»	28	»	
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons.	Personnel administratif.	2	68	3	15	2	»	»	»	»	15	2
		filles .	Institutrices	1	60	3	27	»	»	»	»	»	27	»
			Maitresses spéciales . .	1	60	5	21	7	»	»	»	»	21	7
	Collèges communaux . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
filles .		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1910.	Athénées royaux . . .	Personnel administratif.	2	60	4	25	1	1	4	»	»	26	5	
		Maitres spéciaux	1	60	7	28	7	»	»	»	»	28	7	
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons.	Instituteurs	1	60	3	23	6	»	»	»	»	23	6
		filles .	Maitres spéciaux	3	60	4	28	7	»	»	»	»	28	7
			Personnel administratif.	1	60	7	28	9	»	»	»	»	28	9
	Collèges communaux . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Écoles moyennes communales p ^r	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	filles .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1911.	Athénées royaux	Personnel administratif.	1	60	1	29	3	»	»	»	»	29	3	
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons.	Maitres spéciaux	2	60	4	23	3	»	»	»	»	23	3
		filles .	Personnel administratif.	1	60	1	27	9	»	»	»	»	27	9
	Collèges communaux . .	Directrice	1	60	4	28	3	»	»	»	»	28	3	
Écoles moyennes communales p ^r	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	filles .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		

(1) Statistique dressée par la Direction des Pensions.

CCX. — Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'État (1).

Année 1909.

		HOMMES.				FEMMES.				TOTAL.
		Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Total.	Célibataires.	Mariées.	Veuves.	Total.	
Nombre d'agents en disponibilité		7	24	Néant.	31	11	8	Néant.	19	50
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité.	Minimum	2 m.	2 2/5 m.	»	2 m.	4 4/5 m.	4 m.	»	4 m.	2 m.
	Maximum	8 11/30 m.	9 m.	»	9 m.	1 an 5 2/5 m.	9 1/2 m.	»	1 an 5 2/5 m.	1 a. 5 2/5 m.
	Moyenne	4 4/5 m.	5 1/5	»	5 m.	7 1/11	6 2/3 m.	»	7 2/5 m.	5 4/5 m.
Autres congés. } Nombre		23	93	»	116	47	47	»	94	210
	Durée : } Minimum	»	3/5 m.	»	»	»	»	»	»	»
		Maximum	1 an 2 1/3 m.	9 m.	»	1 an 2 1/3 m.	1 a. 2 9/10	1 an 10 7/10	»	1 an 10 7/10 m.
Moyenne		5 1/2 m.	4 5/6 m.	»	4 14/15 m.	5 4/5 m.	10 1/2 m.	»	7 15/19.	6 1/30 m.
Age des agents } lors de la première mise en disponibilité	Minimum	26 a. 2 m.	29 a. 10 m.	»	26 a. 2 m.	28 a. 7 m.	31 a. 5 m.	»	28 a. 7 m.	26 a. 2 m.
	Maximum	37 a.	59 a. 4 m.	»	59 a. 4 m.	56 a. 7 m.	58 a.	»	58 a.	59 a. 4 m.
	Moyenne	43 a. 2 2/7 m.	50 a. 10 1/5 m.	»	49 a. 1 1/2 m.	65 a. 11 5/21 m.	47 a. 11 1/2	»	46 a. 10 m.	43 a. 24/5 m.
Age des agents } au 31 décembre 1906.	Minimum	29 a. 4 m.	30 a. 10 m.	»	29 a. 4 m.	29 a. 8 m.	32 a.	»	29 a. 8 m.	29 a. 4 m.
	Maximum	57 a. 7 m.	60 a. 8 m.	»	60 a. 8 m.	58 a. 3 m.	59 a. 4 m.	»	59 a. 4 m.	60 a. 8 m.
	Moyenne	43 a. 3/7 m.	52 a. 1 3/4	»	50 a. 6 1/2 m.	47 a. 6 8/11 m.	50 a. 1 1/2 m.	»	48 a. 7 13/19	49 a. 9 4/5 m.
Durée de la disponibilité	Minimum	4 m.	1 m.	»	1 m.	2 m.	1 m.	»	1 m.	1 m.
	Maximum	6 a. 1 m.	8 a. 2 m.	»	8 a. 2 m.	3 a. 1 m.	1 a. 8 m.	»	3 a. 1 m.	8 a. 2 m.
	Moyenne	2 a. 2 6/7 m.	1 a. 1 5/4 m.	»	1 a. 4 2/3 m.	1 a. 5 7/11 m.	9 m.	»	1 a. 2 2/3 m.	1 a. 3 27/25 m.
Nombre des com- parutions devant la commission des pensions. } Nombre total	Nombre absolu	32	89	»	121	61	32	»	93	214
	Minimum par agent	3	2	»	2	3	2	»	2	2
	Maximum id.	8	6	»	8	9	6	»	9	9
	Moyenne id.	4 4/7	3 17/24	»	3 28/31	5 6/11	4	»	4 17/19	4 7/25
Nombre annuel	Nombre absolu	15	48	»	63	24	18	»	42	105
	Minimum par agent	»	»	»	»	1	1	»	1	»
	Maximum id.	3	4	»	4	4	3	»	4	4
	Moyenne id.	2 1/7	2	»	2 1/31	2 2/11	2 1/4	»	2 4/19	2 1/10

(584)

Nature des infirmités constatées lors de la dernière comparution.	Affections musculaires	2	1	»	3	»	»	»	»	3	
	id. nerveuses	2	8	»	10	6	4	»	10	20	
	id. du sang.	»	2	»	2	»	»	»	»	2	
	id. cérébrales	»	4	»	4	1	»	»	1	5	
	id. des organes visuels et auditifs.	2	1	»	3	»	1	»	1	4	
	id. de la gorge et de la bouche.	»	2	»	2	»	1	»	1	3	
	id. pulmonaires	»	2	»	2	1	»	»	1	3	
	id. cardiaques	»	»	»	»	1	»	»	1	1	
	id. de l'estomac et des intestins.	»	1	»	1	2	1	»	3	4	
	id. des voies urinaires	1	»	»	1	»	»	»	»	1	
	id. utérines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Autres maladies	»	3	»	3	»	1	»	1	4		
Durée des services actifs.	Minimum	5 a. 9 m.	2 a. 4 m.	»	2 a. 4 m.	6 a. 2 m.	5 a. 1 m.	»	5 a. 1 m.	2 a. 4 m.	
	Maximum	34 a. 8 m.	38 a. 8 m.	»	38 a. 8 m.	33 a. 4 m.	31 a. 5 m.	»	33 a. 4 m.	38 a. 8 m.	
	Moyenne	19 a. 5 1/7	27 a. 2 3/8 m.	»	25 a. 5 1/5 m.	22 a. 3 9/11 m.	23 a. 2 1/2 m.	»	22 a. 8 1/3 m.	21 a. 4 39/50 m.	
Traitements	d'activité	totalisés	26,764 »	102,948.50	»	129,709.50	31,162 »	23,836 »	»	54,998 »	184,707.50
		Taux moyen	3,823.43	4,281.06	»	4,184.18	2,832.91	2,979.50	»	2,894.63	3,694.14
	de disponibilité.	totalisés	19,696 »	75,286 »	»	94,982 »	22,790 »	17,712 »	»	40,502 »	135,484 »
		Taux moyen	2,813.71	3,136.92	»	3,063.93	2,071.82	2,214 »	»	2,131.68	2,909.68
		Charges effectives de l'année.	13,170.83	41,398.08	»	54,568.91	16,296.41	10,214.50	»	26,510.91	81,079.82
Nombre annuel des personnes	rentrées en fonctions	2	5	»	7	1	2	»	3	10	
	maintenues en disponibilité.	3	11	»	14	7	5	»	12	26	
	pensionnées	2	7	»	9	3	1	»	4	13	
	décédées	»	1	»	1	»	»	»	»	1	

(585)

(1) Statistique dressée par la Direction des pensions.

Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'Etat (1) (suite).

Année 1910.

		HOMMES.				FEMMES.				TOTAL.	
		Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Total.	Célibataires.	Mariées.	Veuves.	Total.		
Nombre d'agents en disponibilité		6	17	Néant.	23	11	9	Néant.	20	43	
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité.	Minimum	2 1/3 m.	3 m.	»	2 1/3 m.	3 14/15 m.	3 13/15 m.	»	3 13/15 m.	2 1/3 m.	
	Maximum	8 1/3 m.	10 m.	»	10 m.	1 an 5 2/5 m.	9 1/2 m.	»	1 a. 5 2/5 m.	1 an 5 2/5 m.	
	Moyenne	4 2/5 m.	5 2/17 m.	»	5 1/15 m.	7 3/11 m.	6 1/3 m.	»	6 17/20 m.	5 38/43 m.	
Autres congés. {	Nombre	19	81	»	100	43	51	»	94	194	
	Durée : {	Minimum	»	3/5 m.	»	»	»	»	»	»	»
		Maximum	9 1/2 m.	1 an 1/2 m.	»	1 an 1/2 m.	1 a. 2 9/10 m.	2 a. 7 1/2 m.	»	2 a. 7 1/2 m.	2 a. 7 1/2 m.
	Moyenne	4 1/2 m.	6 5/17 m.	»	5 5/6 m.	6 m.	1 a. 13/15 m.	»	9 1/10 m.	7 16/43 m.	
Age des agents {	lors de la première mise en disponibilité	Minimum	26 a. 2 m.	33 a. 9 m.	»	26 a. 2 m.	28 a. 7 m.	28 a. 1 m.	»	28 a. 1 m.	26 a. 2 m.
		Maximum	52 a. 9 m.	59 a. 7 m.	»	59 a. 7 m.	56 a. 7 m.	58 a.	»	58 a.	59 a. 7 m.
		Moyenne	42 a. 6 1/6 m.	51 a. 6 7/17 m.	»	49 a. 2 4/23 m.	45 a. 8 7/11 m.	44 a. 5 5/9 m.	»	45 a. 1 17/20 m.	47 a. 3 30/43 m.
au 31 décembre 1907. {	Minimum	27 a. 10 m.	36 a. 11 m.	»	27 a. 10 m.	30 a. 8 m.	33 a.	»	30 a. 8 m.	27 a. 10 m.	
	Maximum	53 a. 4 m.	60 a. 5 m.	»	60 a. 5 m.	59 a. 3 m.	60 a. 4 m.	»	60 a. 4 m.	60 a. 5 m.	
	Moyenne	44 a. 1 5/6 m.	53 a. 1 14/17 m.	»	50 a. 9 15/23 m.	47 a. 4 1/11 m.	48 a. 8 5/9 m.	»	47 a. 10 4/5 m.	49 a. 5 33/43 m.	
Durée de la disponibilité	Minimum	4 m.	4 m.	»	4 m.	2 m.	6 m.	»	2 m.	2 m.	
	Maximum	3 a. 7 m.	2 a. 6 m.	»	3 a. 7 m.	3 a. 1 m.	2 a. 7 m.	»	3 a. 1 m.	3 a. 7 m.	
	Moyenne	1 a. 4 1/2 m.	1 a. 1 12/17 m.	»	1 a. 2 10/23 m.	1 a. 5 6/11 m.	1 a. 7 2/3 m.	»	1 a. 6 1/2 m.	1 a. 4 14/43 m.	
Nombre des com- parutions devant la commission des pensions. {	Nombre total	Nombre absolu	27	73	»	100	61	62	»	123	223
		Minimum par agent	2	2	»	2	3	3	»	3	2
		Maximum id.	8	7	»	8	8	16	»	16	16
		Moyenne id.	4 1/2	4 5/17	»	4 8/23	5 6/11	6 8/9	»	6 3/20	5 8/43
Nombre annuel	Nombre absolu	11	31	»	42	20	19	»	39	81	
	Minimum par agent	»	»	»	»	»	0	»	0	»	
	Maximum id.	3	4	»	4	3	3	»	3	4	
	Moyenne id.	1 5/6	1 14/17	»	1 19/23	1 9/11	2 1/9	»	1 19/20	1 38/43	

(386)

Nature des infirmités constatées lors de la dernière comparution.	Affections musculaires	3	2	»	3	1	»	»	1	6	
	id. nerveuses	1	6	»	7	5	2	»	7	14	
	id. du sang	»	2	»	2	»	3	»	3	5	
	id. cérébrales	»	2	»	2	1	»	»	1	3	
	id. des organes visuels et auditifs . .	»	»	»	»	»	1	»	1	1	
	id. de la gorge et de la bouche . .	1	»	»	1	1	1	»	2	3	
	id. pulmonaires	»	2	»	2	»	»	»	»	2	
	id. cardiaques	»	1	»	1	1	»	»	1	2	
	id. de l'estomac et des intestins . .	»	1	»	1	1	1	»	2	3	
	id. des voies urinaires	1	»	»	1	»	»	»	»	1	
	id. utérines	»	»	»	»	1	1	»	2	2	
Autres maladies	»	1	»	1	»	»	»	»	1		
Durée des services actifs.	Minimum	1 a. 11 m.	14 a. 5 m.	»	1 a. 11 m.	6 a. 2 m.	5 a. 1 m.	»	5 a. 1 m.	1 a. 11 m.	
	Maximum	32 a. 8 m.	38 a. 8 m.	»	38 a. 8 m.	31 a. 4 m.	32 a. 10 m.	»	32 a. 10 m.	38 a. 8 m.	
	Moyenne	19 a. 10 m.	29 a. 7 7/17m.	»	27 a. 18/23m	21 a. 1 m.	22 a. 10 5/9m.	»	21 a. 10 7/10m.	24 a. 8 m.	
Traitements	d'activité . .	totalisés	21,439 »	77,460 »	»	98,908 »	32,599.50	27,412.50	»	60,012 »	158,920 »
		Taux moyen	3,573.16	4,557 »	»	4,300.34	2,963.32	3,045.83	»	3,000.60	3,695.81
	de disponibilité.	totalisés	13,942 »	58,060 »	»	72,002 »	23,867 »	20,227.33	»	44,094.33	116,096.33
		Taux moyen	2,323.67	3,415.29	»	3,130.52	2,169.73	2,247.48	»	2,204.70	2,699.91
	Charges effectives de l'année.	7,708.17	38,602.17	»	46,310.34	12,750.75	16,195.45	»	28,946.20	75,256.54	
Nombre annuel des personnes.	rentrées en fonctions . .	2	2	»	4	2	2	»	4	8	
	maintenues en disponibilité.	2	8	»	10	4	4	»	8	18	
	pensionnées	1	5	»	6	5	3	»	8	14	
	décédées	1	2	»	3	»	»	»	»	3	

(1) Statistique dressée par la Direction des pensions.

Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'Etat (1) (suite).

Année 1911.

		HOMMES.				FEMMES.				TOTAL.	
		Célibataires.	Mariés.	Veuvs.	Total.	Célibataires.	Mariées.	Veuves.	Total.		
Nombre d'agents en disponibilité		3	17	Néant.	20	7	11	Néant.	18	38	
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité	Minimum	2 23/30 m.	3 m.	»	2 23/30 m.	5 m.	3 13/15 m.	»	3 13/15 m.	2 23/30 m.	
	Maximum	10 m.	8 m.	»	10 m.	1 an 5 2/5 m.	8 2/3 m.	»	1 an 5 2/5 m.	1 an 5 2/5 m.	
	Moyenne	7 1/5 m.	5 1/5 m.	»	5 9/20 m.	8 3/5 m.	6 7/11	»	7 2/5 m.	6 11/30 m.	
Nombre		8	78	»	86	34	71	»	105	191	
Autres congés.	Durée	Minimum	1 3/5 m.	»	—	4 2/3 m.	—	»	—	—	
		Maximum	6 5/6 m.	1 an 1/2 m.	»	1 an 1/2 m.	1 an 2 9/10 m.	2 a. 7 1/2 m.	»	2 a. 7 1/2 m.	2 a. 7 1/2 m.
		Moyenne	2 14/15 m.	6 3/10 m.	»	5 4/5 m.	9 1/3 m.	1 an 1/3 m.	»	11 1/4 m.	8 11/30 m.
Age des agents	lors de la première mise en disponibilité	Minimum	52 a. 9 m.	33 a. 9 m.	»	33 a. 9 m.	30 a. 3 m.	25 a. 3 m.	»	25 ans 3 m.	25 a. 3 m.
		Maximum	55 a.	59 a. 7 m.	»	59 a. 7 m.	58 a. 11 m.	52 a. 11 m.	»	58 ans 11 m.	59 a. 7 m.
		Moyenne	54 a. 2 2/3 m.	51 a. 2 m.	»	51 a. 7 9/20	48 a. 9 2/7 m.	42 a. 9 m.	»	45 a. 1 1/9 m.	48 a. 6 13/38 m.
Age des agents	au 31 décembre 1908.	Minimum	54 a. 4 m.	37 a. 11 m.	»	37 a. 11 m.	33 ans.	25 a. 10 m.	»	25 a. 10 m.	25 a. 10 m.
		Maximum	55 a. 4 m.	61 ans.	»	61 ans.	59 a. 7 m.	53 a. 10 m.	»	59 a. 7 m.	61 ans.
		Moyenne	55 ans.	52 a. 9 9/17	»	53 a. 1 1/2 m.	50 a. 5 3/7 m.	45 a. 7 10/11	»	47 a. 6 4/9 m.	50 a. 25/38 m.
Durée de la disponibilité	Minimum	4 m.	1 m.	»	1 m.	7 m.	3 m.	»	3 m.	1 m.	
	Maximum	11 m.	2 a. 9 m.	»	2 a. 9 m.	2 a. 2 m.	3 ans.	»	3 ans.	3 ans.	
	Moyenne	6 2/3 m.	1 an 11/17 m.	»	11 3/20 m.	1 an 4 3/7 m.	1 an 2 1/11 m.	»	1 an 3 m.	1 an 1 11/38 m.	
Nombre des comparutions devant la commission des pensions.	Nombre total	Nombre absolu	7	76	»	83	39	60	»	99	182
		Minimum par agent	2	2	»	2	3	2	»	2	2
		Maximum id.	3	10	»	10	9	18	»	18	18
		Moyenne id.	2 1/3	4 8/17	»	4 3/20	5 4/7	5 5/11	»	5 1/2	4 15/19
Nombre des comparutions devant la commission des pensions.	Nombre annuel	Nombre absolu	6	32	»	38	11	28	»	39	77
		Minimum par agent	2	1	»	1	—	1	»	—	—
		Maximum id.	2	3	»	3	3	3	»	3	3
		Moyenne id.	2	1 15/17	»	1 9/10	1 4/7	2 6/11	»	2 1/6	2 1/38

(388)

Nature des infirmités constatées lors de la dernière computation.	Affections musculaires	»	2	»	2	2	1	»	3	5	
	id. nerveuses	2	7	»	9	2	2	»	4	13	
	id. du sang	»	1	»	1	»	2	»	2	3	
	id. cérébrales	»	2	»	2	1	»	»	1	3	
	id. des organes visuels et auditifs. .	1	1	»	2	»	»	»	»	2	
	id. de la gorge et de la bouche . .	»	»	»	»	»	2	»	2	2	
	id. pulmonaires.	»	1	»	1	»	»	»	»	1	
	id. cardiaques	»	3	»	3	»	1	»	1	4	
	id. de l'estomac et des intestins . .	»	»	»	»	2	»	»	2	2	
	id. des voies urinaires.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	id. utérines	»	»	»	»	»	1	»	1	1	
Autres maladies.	»	»	»	»	»	2	»	2	2		
Durée des services actifs	Minimum	30 a. 8 m.	14 a. 4 m.	»	14 a. 4 m.	9 ans.	3 a. 8 m.	»	3 a. 8 m.	3 a. 8 m.	
	Maximum	34 a. 9 m.	39 a. 7 m.	»	39 a. 7 m.	33 a. 3 m.	31 a. 5 m.	»	33 a. 3 m.	39 a. 7 m.	
	Moyenne	32 a. 1 m.	29 a. 1 6/17	»	29 a. 6 7/10 m.	22 a. 3 5/7 m.	21 a. 5 2/11 m.	»	21 a. 9 5/18 m.	25 a. 10 17/38 m.	
Traitements	d'activité	totalisés	17,311 »	74,963.50	»	92,274.50	20,479.50	26,661.25	»	47,140.75	139,415.25
		Taux moyen	5,770.33	4,409.03	»	4,613.77	2,92.59	2,423.75	»	2,618.93	3,668.82
	de disponibilité	totalisés	12,092 »	55,611 »	»	67,703 »	15,102 »	19,339 »	»	34,441 »	102,144 »
		Taux moyen	4,030.67	3,271.23	»	3,385.15	2,137.43	1,738.09	»	1,913.39	2,668 »
	Charges effectives de l'année.	4,442.77	22,215.59	»	26,658.36	11,104.50	12,170.83	»	23,275.33	49,933 »	
Nombre annuel des personnes	rentrées en fonctions	»	5	»	5	»	2	»	2	7	
		maintenues en disponibilité . . .	2	8	»	10	6	9	»	15	25
	pensionnées	»	4	»	4	1	»	»	1	3	
		décédées	1	»	»	1	»	»	»	»	1

(589)

(1) Statistique dressée par la Direction des pensions.

CCXI. — Etat détaillé de l'emploi des subsides alloués pour l'instruction moyenne, pendant la

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

I. — Athénées royaux créés en

ANNÉE

Anvers	4,637 81	55,000	106,061 04	139,061 04	614 79	14,535 27	69,969 58	84,502 65
Bruxelles	6,960 40	55,000	96,814 70	151,814 70	610 75	20,887 75	56,258 75	77,146 48
Bruges	590 27	29,000	54,967 55	85,967 55	229 75	4,388 28	24,111 01	28,499 29
Gand	4,577 68	55,000	49,979 78	82,979 78	280 77	8,749 98	54,979 42	45,729 40
Mons	7,124 32	29,000	59,719 46	88,719 46	571 18	10,880 77	28,170 50	59,051 27
Tournai	4,556 21	29,000	54,611 77	85,611 77	291 35	7,122 85	22,121 05	29,246 90
Liège	4,752 56	55,000	84,547 35	117,547 35	405 92	12,071 26	64,523 12	76,594 58
Hasselt	8 475 56	25,000	51,895 98	76,895 98	57 97	928 36	11,535 68	12,264 04
Arlon	1,577 76	25,000	75,555 41	100,555 41	146 24	1,530 80	12,458 58	13,969 58
Namur	2,156 45	29,000	56,500 80	85,500 80	72 44	2,500 »	24,576 20	27,076 20
Totaux	43,008 98	500,000	690,461 80	990,461 80	3,081 12	85,595 52	348 486 67	452,079 99

ANNÉE

Anvers	6 929 98	55,000	103,675 24	156,675 24	691 85	15,797 »	70,899 10	84,696 10
Bruxelles	7,948 57	55,000	94,887 71	129,887 71	647 40	15,651 81	55,868 19	69 500 »
Bruges	2,746 21	29,000	60,794 58	89,794 58	180 18	4,576 55	25,868 10	28,444 45
Gand	5,287 04	55,000	51,009 56	84,009 56	159 71	11,458 55	57,477 19	48,915 72
Mons	17 97	29 000	58,618 58	87,618 58	424 »	12,582 05	50 392 81	42,974 84
Tournai	2,024 79	29,000	57,079 89	86,079 89	1 8 46	6,824 40	25,275 10	50,097 50
Liège	2,911 71	55,000	85,964 41	116,964 41	405 10	12 250 »	67,668 67	79,898 67
Hasselt	8,841 65	25,000	49,660 51	74,660 51	61 81	955 80	11,948 29	12,904 09
Arlon	2,048 09	25,000	78,827 85	105,827 85	221 75	1,571 18	15,918 97	15,490 15
Namur	1,254 01	29,000	60,225 29	89,225 29	66 86	2,499 99	25,444 59	27,944 58
Totaux	57,990 »	500,000	698,741 20	998,741 20	2,967 10	80,107 07	390,758 90	440,865 97

ANNÉE

Anvers	2,305 89	55,000	106,174 67	159,174 67	822 18	14,816 44	75,597 57	88,414 01
Bruxelles	17,549 58	55,000	91,224 12	126,224 12	886 66	12,756 28	52,590 92	65,547 20
Bruges	2,955 16	29,000	61,484 19	90,484 19	508 62	4,875 64	22,849 52	27,725 16
Gand	4,095 26	55,000	60,179 51	95,179 51	537 82	9,190 44	57,507 25	46,697 09
Mons	2,551 82	29,000	65,457 67	92,457 67	596 97	10,048 18	50,744 19	40,792 57
Tournai	944 98	29,000	58,056 31	87,056 31	544 78	6,642 40	24,518 28	31,160 74
Liège	2,555 57	55,000	90,254 52	125,254 52	598 59	12,986 31	69,566 47	82,552 78
Hasselt	1,127 01	25,000	57,651 82	82,651 82	56 75	1,350 »	12,089 42	15,459 42
Arlon	627 22	25,000	80,046 50	105,046 50	535 25	1,655 50	14,246 48	15 899 98
Namur	945 08	29,000	65,497 58	92,497 58	275 45	2,700 28	25,769 26	28,469 54
Totaux	35,431 37	500,000	751,986 29	1,051,986 29	4,365 05	77,017 55	565,479 36	440,496 89

période triennale 1909-1911, tant par le Gouvernement que par les provinces et les communes.

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉPARTITION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte pécuniaire.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	D.R.S.	
			le local et le mobilier élastique.	traitements et autres frais courants.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

vertu de la loi du 1^{er} juin 1850

1909.

65,247 25	294,085 54	»	15,049 78	211,180 62	65,247 25	291,777 65	2,308 89	»
45,525 »	259,857 51	»	16,452 54	182,750 39	45,525 »	242,507 95	17,549 58	»
6,516 50	119,605 54	»	4,525 64	105,808 04	6,516 50	116,618 18	2,955 16	»
25,020 »	156,587 61	»	8,290 44	119,185 91	25,020 »	152,494 55	4,095 26	»
16,485 »	151,751 25	»	10,174 69	122,559 72	16,485 »	149,199 41	2,551 82	»
8,810 »	126,546 21	»	7,027 65	109,565 60	8,810 »	125,401 23	944 98	»
48,400 60	247,700 79	»	10,920 12	185,846 50	48,400 60	245,167 22	2,555 57	»
5,665 »	101,558 55	»	2,648 42	96,821 45	761 67	100,251 54	1,127 01	»
9,210 »	125,250 79	»	4,427 88	115,555 42	4,628 27	124,609 57	627 22	»
10,116 »	124,701 87	»	4,574 42	109,068 57	10,116 »	123,758 79	945 08	»
256,593 55	1,707,227 24	»	84,069 56	1,358,616 02	229,110 29	1,671,795 87	55,451 57	»

1910.

68,856 55	297,847 79	»	15,564 04	211,500 40	68,856 55	295,780 99	2,066 80	»
45,915 »	251,896 88	»	16,580 75	179,559 91	45,915 »	240,055 64	11,865 04	»
6,471 »	127,656 40	»	4,656 77	111,096 65	6,471 »	122,824 42	4,811 98	»
27,128 52	165,500 15	»	10,811 01	124,174 06	27,128 52	162,115 59	1,586 76	»
16,620 »	147,655 59	»	9,898 21	115,759 22	16,620 »	142,217 43	5,457 96	»
8,920 »	127,250 64	»	7,115 85	110,548 95	8,920 »	126,582 78	647 86	»
48,179 70	248,559 59	»	11,452 07	186,490 42	48,179 70	246,111 19	2,218 40	»
5,410 »	99,887 84	»	2,441 77	95,692 75	855 57	98,990 07	897 77	»
9,497 50	151,085 52	»	1,467 15	122,783 58	4,416 90	128,667 65	2,417 69	»
9,990 »	128,460 54	»	4,700 »	116,470 54	7,290 »	128,460 54	»	»
242,996 07	1,725,560 54	»	84,065 60	1,374,525 44	252,651 04	1,691,782 08	51,778 26	»

1911.

71,895 05	302,611 80	»	14,445 05	215,096 16	71,895 05	299,454 26	3,177 54	»
49,122 »	258,920 56	»	18,975 21	185,172 74	49,122 »	255,267 95	5,661 41	»
7,777 »	129,248 15	»	5,055 55	110,995 72	7,777 »	123,808 27	5,459 86	»
26,665 55	170,974 41	»	9,255 42	151,979 50	26,665 55	167,878 05	5,093 56	»
17,115 »	155,295 85	»	9,980 16	118,898 55	17,115 »	115,995 71	7,500 12	»
9,270 »	128,756 81	»	6,628 57	111,405 84	9,270 »	127,302 41	1,454 40	»
49,414 »	258,585 26	»	10,258 15	194,461 18	49,414 »	254,165 51	4,219 95	»
5,559 »	100,854 »	»	1,251 45	98,700 52	580 49	100,552 46	501 54	»
9,244 »	151,152 75	»	1,855 50	121,155 85	4,565 95	127,575 28	5,777 45	»
9,868 »	152,055 63	»	5,016 44	119,550 93	6,986 85	151,554 22	499 41	»
255,957 58	1,766,254 96	»	82,675 48	1,405,414 77	245,219 07	1,731,509 93	34,925 04	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNULTÏÈME.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

II. — Athénées royaux créés en

ANNÉE

Malines	59 74	»	95,797 86	95,797 86	285,20	4,594 85	18,257 69	22,852 54
Ixelles	5,448 45	»	115,626 »	115,626 »	472 54	17,110 56	54,940 55	72,050 71
Louvain	1,519 57	»	81,504 79	81,504 79	235 50	7,905 50	23,588 17	51,493 67
Ostende	5,162 45	»	95,067 87	95,067 87	46 29	9,522 14	34,641 98	44,164 12
Ath	451 33	»	68,719 55	68,719 55	165 28	2,969 88	11,652 91	14,622 79
Charleroy	6,544 45	»	99,540 61	99,540 61	249 65	9,278 55	20,755 67	50,052 »
Chimay	5,287 69	»	85,525 99	85,525 99	128 05	2,455 55	19,218 14	21,075 09
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	986 45	»	16,002 70	16,002 70	50 59	657 71	7,648 09	8,285 80
Huy	2,765 66	»	77,107 25	77,107 25	169 56	5,690 50	11,663 48	15,553 08
Verviers	5,527 57	»	74,451 »	74,451 »	82 52	5,189 84	50,218 25	55,408 07
Tongres	248 60	»	67,812 06	67,812 06	75 22	4,258 77	7,525 60	11,764 57
Totaux	27,801 52	»	871,135 64	871,135 64	1,958 68	67,615 43	240,088 51	507,681 74

ANNÉE

Malines	94 42	»	91,065 16	91,065 16	274 74	4,780 58	18,435 65	25,216 21
Ixelles	4,092 55	»	128,644 07	128,644 07	596 92	16,440 65	57,149 65	73,590 50
Louvain	1,507 20	»	85,612 51	85,612 51	212 78	7,594 92	23,595 74	51,190 66
Ostende	4,295 74	»	90,845 68	90,845 68	88 49	9,715 85	54,524 59	44,258 44
Ath	914 67	»	67,976 89	67,976 89	151 49	2,842 57	11,726 88	14,569 25
Charleroy	2,699 52	»	101,589 55	101,589 55	350 60	8,772 55	20,805 47	29,578 »
Chimay	6,862 95	»	86,196 97	86,196 97	109 75	2,778 80	19,361 20	22 140 »
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	296 18	»	18,171 02	18,171,02	55 49	1,128 82	7,935 95	9,064 77
Huy	5,215 42	»	78,159 72	78,159 72	121 65	5,700 »	11,679 45	15,379 45
Verviers	701 58	»	77,409 98	77,409 98	148 22	4,600 »	50,568 57	55,168 57
Tongres	»	»	66,956 19	66,956 19	99 47	2,724 »	7,516 84	10,240 84
Totaux	24,675 97	»	891,187 52	891,187 52	1,987 58	65,076 52	245,297 97	508,574 49

ANNÉE

Malines	1,565 50	»	95,861 25	95,861 25	260 52	4,669 12	18,445 99	25,115 11
Ixelles	4,810 10	»	155,956 70	155,956 70	571 94	15,425 56	59,066 55	74,489 89
Louvain	181 10	»	84,255 45	84,255 45	507 49	7,414 02	23,564 17	50,978 19
Ostende	1,052 02	»	91,595 75	91,595 75	245 85	9,612 35	33,969 47	45,611 82
Ath	»	»	64,761 80	64,761 80	215 66	2,859 »	12,684 10	15,545 10
Charleroy	2,917 04	»	106,849 88	106,849 88	375 70	8,614 51	20,912 54	29,557 05
Chimay	5,440 25	»	88,800 55	88,800 55	248 52	3,459 84	19,407 16	22,867 »
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	602 56	»	16,242 79	16,242 79	46 61	651 45	7,844 79	8,496 24
Huy	187 65	»	85,981 81	85,981 81	285 62	5,075 59	11,624 79	16,698 58
Verviers	1,552 74	»	81,258 77	81,258 77	190 98	4,900 »	50,582 01	55,282 01
Tongres	»	»	67,972 77	67,972 77	148 15	2,725 38	7,565 62	10,289 »
Totaux	16,068 72	»	915,517 28	915,517 28	2,892 84	65,460 62	245,467 17	510,927 79

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la rétribution SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

vertu de la loi du 15 juin 1881.

1909.

10,061 60	127,056 94	»	4,675 87	110 935 97	10,061 60	125,671 44	1,565 50	»
55,697 »	247,294 48	»	14,925 56	171,864 02	55,697 »	242,484 58	4,810 10	»
11,917 50	126,670 85	»	7,740 52	106,851 71	11,917 60	126,489 75	181 10	»
11,765 »	152,205 71	»	9,905 22	129,505 47	11,765 »	151,175 69	1,052 02	»
4,944 »	88,902 95	»	5,804 98	81,666 77	4,944 »	90,415 75	»	1,512 82
20,581 25	162,747 00	»	9,486 52	125,765 15	20,581 25	159,850 92	2,917 04	»
4,585 75	115,000 05	»	2,620 69	104 555 58	4,585 75	111,559 82	5,440 25	»
1,544 »	26,649 34	»	655 11	25,411 87	»	26,046 98	602 56	»
7,171 55	102,587 98	»	5,806 55	91,512 25	7,171 55	102,580 55	187 63	»
11,946 90	125,595 66	»	5,100 19	106,725 85	11,946 90	125,862 02	1,552 74	»
625 »	80,525 25	»	4,252 57	75,645 68	625 »	80,525 25	»	»
146,457 55	1,554,095 15	»	67,120 58	1,128,216 10	145,095 55	1,510,459 25	16,068 72	1,512 82

1910.

10,152 »	125,402 55	»	4,455 22	109,595 82	10,152 »	124,001 04	1,401 49	»
57,245 »	265,966 62	»	16,570 87	181,805 98	57,245 »	255,619 85	8,546 77	»
11,487 50	128,010 45	»	7,581 56	108,855 14	11,487 50	127,902 »	108 45	»
11,665 »	151,151 55	»	9,265 65	127,572 55	11,665 »	148,500 96	2,850 59	»
4,806 »	88,418 50	»	2,905 27	80,709 05	4,806 »	88,418 50	»	»
25,785 65	158,001 50	»	9,069 15	124,474 59	25,785 65	157,529 17	672 15	»
4,510 »	119,819 65	»	5,571 90	107,892 70	4,510 »	117,774 60	2,045 05	»
1,454 »	28,999 46	»	1,552 73	27,445 18	»	28,775 89	225 57	»
6,462 05	105,516 29	»	5,700 »	95,154 24	6,462 05	105,516 29	»	»
10,758 »	124,186 55	»	4,589 87	108,827 27	10,758 »	124,175 14	11 19	»
770 »	78,046 50	1.55	2,272 46	74,540 87	687 50	77,502 56	544 14	»
145,075 20	1,569,298 76	1.55	67,110 44	1,144,446 95	141,556 70	1,555,115 60	16,185 16	»

1911.

9,767 »	128,569 16	»	4,425 45	112,455 16	9,767 »	126 645 61	1,723 55	»
60,469 »	274,297 63	»	17,299 12	191,784 40	60,469 »	269,552 52	4,745 11	»
10,567 »	126,289 25	»	7,800 »	107,922 25	10,567 »	126,280 25	»	»
11,807 »	148,290 41	»	9,105 58	125,807 16	11,807 »	144,719 74	5,570 70	»
5,285 »	85,785 56	1,512 82	2,859 »	76,145 74	5,285 »	85,785 56	»	»
25,475 50	165,112 97	»	10,195 85	127,557 89	25,475 50	161,229 04	1,945 95	»
4,520 »	119 870 08	»	4 504 66	104,870 46	4,520 »	115 895 12	5,980 96	»
1,104 »	26,492 »	»	1,155 11	25,117 »	»	26,272 11	219 89	»
6,227 65	107,581 00	»	5,229 19	95,729 95	6,227 65	107,180 77	194 52	»
10,114 50	128,559 »	»	4,402 34	112,855 55	10,114 50	127,550 19	1,008 81	»
1,070 »	79,479 92	»	2,702 21	75,160 96	1,070 »	76,953 20	2,546 72	»
144,586 45	1,587,795 08	1,512 82	69,676 54	1,151,587 28	143,282 45	1,508,859 09	21,955 99	»

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT defondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsidés ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	4,537 88	5,000 »	58,872 05	41,672 05	620 90	8,250 35	22,755 09	50,986 02
Boom	638 85	4,000 »	17,777 54	21,777 54	28 25	2,076 15	4,165 91	6,240 06
Lierre	253 88	4,600 »	20,581 88	24,581 88	82 41	1,855 65	6,275 86	8,109 51
Malines	48 18	5,000 »	25,389 28	26,289 28	251 51	2,426 82	4,296 16	6,722 98
Turnhout	10 35	4,000 »	17,886 01	21,886 01	87 55	1,350 »	2,066 68	4,316 68
Aerschot	1 56	4,000 »	16,167 »	20,167 »	48 69	758 99	1,581 06	2,120 05
Diest	249 53	4,000 »	25,186 24	27,186 24	54 46	1,498 54	6,257 64	7,756 18
Hal	1,604 94	4,000 »	50,064 75	54,064 75	40 42	2,935 65	6,195 20	9,116 85
Jodoigne	31 90	4,000 »	20,097 85	24,097 85	55 22	1,468 10	4,701 95	6,170 05
Louvain	1,692 53	5,000 »	21,968 66	26,968 66	85 90	1,681 42	5,088 50	6,769 92
Wavre	134 40	4,000 »	22,502 45	26,502 45	58 19	1,165 »	6,225 11	7,588 11
Bruges	470 61	2,726 »	20,476 77	25,202 77	159 70	3,025 »	4,659 66	7,684 66
Furnes	244 50	4,000 »	15,711 02	17,711 02	50 97	945 70	4,215 50	5,159 »
Nieuport	238 04	4,000 »	17,872 86	21,872 86	25 80	1,261 96	2,046 40	3,508 56
Ypres	3,624 89	4,000 »	14,595 96	18,595 96	125 76	1,750 11	4,990 47	6,740 58
Alost	253 02	5,000 »	22,358 42	27,358 42	67 74	3,611 41	5,051 09	9,265 50
Gand	3,577 29	5,000 »	28,905 28	51,905 28	217 40	3,592 50	8,504 87	15,607 57
Renaix	95 98	4,000 »	17,810 88	21,819 88	65 95	1,541 02	5,078 88	6,419 90
Ath	515 25	4,000 »	20,427 50	24,427 50	62 29	2,586 25	4,598 74	6,984 99
Beaumont	»	4,000 »	16,320 58	20,320 58	21 95	909 80	805 57	1,803 17
Braine-le-Comte	325 51	4,000 »	18,245 41	22,245 41	56 09	1,056 07	4,551 46	6,187 55
Gosselies	55 42	4,000 »	19,246 17	25,246 17	55 27	1,554 70	4,918 52	6,475 22
Houdeng-Aimeries	1,152 71	4,000 »	14,297 55	18,297 55	26 55	1,015 40	2,879 54	3,894 74
Mons	577 »	5,000 »	24,950 20	27,950 20	97 52	2,875 »	5,472 56	8,545 56
Pâturages	1 91	4,000 »	19,785 76	25,785 76	29 02	1,748 09	4,851 86	6,599 95
Péruwelz	818 86	4,000 »	21,522 57	25,522 57	105 56	5,204 05	5,552 51	6,756 54
Rœulx	»	4,000 »	16,822 59	20,822 59	54 54	1,006 80	1,524 99	2,351 79
Saint-Ghislain	516 67	4,000 »	15,577 70	19,577 70	54 28	2,500 »	5,658 85	6,158 85
Soignies	21 25	5,000 »	19,740 66	24,740 66	54 81	1,847 46	6,474 74	8,522 20
Thuin	69 25	4,000 »	16,115 64	20,115 64	57 72	1,255 75	7,204 09	8,459 84
Huy	10 07	4,000 »	21,620 55	28,620 55	116 39	5,764 95	7,770 64	11,555 57
Limbourg	524 59	4,000 »	24,760 95	28,760 95	1,121 19	1,196 67	6,119 55	7,516 »
Spa	4,040 58	4,000 »	10,542 12	14,542 12	23 65	3,859 62	8,787 28	12,646 90
Stavelot	»	4,000 »	24,255 99	28,255 99	119 09	1,459 72	5,104 80	6,544 52
Visé	1,210 42	4,000 »	21,595 25	25,595 25	4,119 »	1,525 »	2,607 01	4,152 01
Waremme	5 22	4,000 »	25,160 66	27,160 66	26 50	1,951 78	5,799 89	5,751 67
Maeseyck	149 04	4,000 »	15,009 65	19,009 65	56 04	1,505 96	2,778 15	4,084 11
Saint-Trond	1,811 70	4,000 »	20,846 28	24,846 28	65 96	1,042 80	5,894 51	4,057 51
Tongres	»	4,000 »	11,926 66	15,926 66	59 01	622 50	5,199 85	5,822 55
Marche	566 69	4,200 »	17,489 20	21,389 20	51 21	825 51	2,703 09	5,528 40
Neufchâteau	50 99	4,000 »	17,885 15	21,885 15	50 55	1,554 01	5,680 75	5,054 74
Saint-Hubert	260 15	4,000 »	14,255 75	18,255 75	26 90	1,949 87	5,804 57	5,754 24
Virton	194 04	4,000 »	9,380 71	13,286 71	6 95	1,961 80	3,062 50	5,024 50
Andenne	128 55	4,000 »	21,796 98	25,796 98	49 25	1,125 56	2,864 70	5,988 06
Couvin	1,044 84	4,000 »	11,061 05	15,061 05	51 75	975 »	5,991 20	4,969 20
Dinant	»	5,500 »	16,956 57	22,456 57	52 85	1,432 57	2,820 71	4,255 08
Fosses	586 86	4,000 »	12,726 54	16,726 54	42 87	1,561 21	5,588 79	4,950 »
Namur	129 18	5,000 »	15,557 52	18,557 52	15 70	2,590 »	5,954 60	6,524 60
Philippeville	587 99	4,000 »	17,550 96	21,550 96	52 82	890 »	1,555 72	2,445 72
Rochefort	50 72	4,000 »	17,512 51	21,512 51	10 62	1,060 72	4,958 19	5,958 91
Totaux	51,826 35	198,426 »	958,875 90	1,187,501 90	8,688 51	96,058 55	256,605 46	555,511 79

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la rétribution SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNULLIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DDB	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	répartition du boul.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

1909.

59,341 46	116,958 09	»	8,457 46	85,570 25	21,577 86	115,585 55	5,572 54	»
4,675 »	55,359 50	»	2,084 58	28,115 67	1,910 »	52,108 05	1,251 45	»
6,005 04	59,012 72	»	1,860 11	55,046 11	5,488 75	38,594 93	617 77	»
15,551 40	48,825 55	»	2,562 72	57,558 90	7,196 95	47,098 57	1,724 78	»
6,768 »	55,068 55	»	1,526 75	28,917 80	5,159 86	55,584 59	»	515 88
5,065 25	25,402 55	»	740 55	24,224 »	401 67	25,566 02	56 53	»
5,898 »	41,124 41	»	1,848 27	55,409 97	5,971 59	41,119 85	4 56	»
9,510 »	54,556 94	»	3,158 61	48,846 21	4,591 50	53,596 12	940 82	»
4,095 »	54,428 »	»	1,441 85	52,575 45	552 57	54,369 88	58 15	»
9,834 50	45,540 40	»	5,175 94	41,547 28	615 45	45,506 67	42 75	»
4,025 50	37,908 65	»	1,295 77	55,759 50	828 90	57,884 17	24 46	»
12,440 50	45,958 24	»	2,265 02	41,126 75	»	45,389 75	548 49	»
2,779 71	25,915 »	»	981 05	24,850 »	»	24,811 05	155 97	»
5,554 »	28,979 06	»	1,570 50	26,041 72	868 58	28,280 80	698 26	»
4,597 50	55,484 69	»	1,991 55	50,885 27	749 42	55,626 02	»	141 55
11,407 55	48,552 05	»	5,729 57	59,462 50	5,085 65	48,275 50	56 75	»
21,954 50	71,241 84	»	5,665 09	55,608 25	10,990 29	69,561 61	1,680 25	»
7,289 25	55,686 04	»	1,560 »	51,425 62	2,922 50	55,705 92	»	18 98
4,815 »	56,605 05	»	2,620 15	50,294 20	1,746 85	54,661 16	1,941 87	»
2,772 20	24,917 68	»	879 80	25,749 58	258 50	24,887 68	50 »	»
5,575 »	52,165 54	»	1,916 56	29,579 96	682 17	52,148 49	15 05	»
4,044 80	55,852 88	»	1,554 70	52,298 18	»	55,852 88	»	»
4,102 50	27,475 85	»	1,040 »	25,259 59	1,067 76	27,547 55	126 48	»
7,567 40	44,157 48	»	5,166 15	59,660 59	2,009 15	41,855 67	2,501 81	»
4,657 »	55,055 64	»	1,386 77	52,526 68	956 96	54,070 41	565 25	»
7,109 »	40,092 55	»	5,616 64	52,988 56	1,810 25	58,415 25	1,677 10	»
1,978 50	25,587 42	»	1,006 80	24,565 62	45 »	25,567 42	»	»
5,604 »	51,891 50	»	2,581 74	27,962 25	1,429 25	51,775 24	118 26	»
5,828 25	56,967 17	»	1,857 85	55,894 52	875 10	56,607 56	539 61	»
5,749 70	52,452 15	»	861 84	29,489 45	640 81	50,992 10	1,460 05	»
9,861 50	50,144 08	»	5,772 59	42,682 58	4,061 50	50,516 07	»	572 59
2,955 75	40,458 26	»	1,149 77	58,062 56	890 07	40,105 »	555 26	»
2,807 »	54,060 05	»	1,896 72	29,910 56	124 09	51,951 77	2,128 28	»
4,770 75	59,670 55	»	1,459 72	56,708 52	1,699 10	59,847 14	»	176 79
5,218 25	40,272 91	»	2,222 59	54,570 91	1,684 »	58,277 50	1,995 41	»
4,766 »	57,688 05	»	1,550 50	55,514 24	224 »	57,288 74	399 51	»
1,520 75	24,599 57	»	1,192 92	22,944 57	»	24,157 49	462 08	»
5,575 18	55,252 45	»	828 92	50,956 46	914 40	52,699 78	2,552 65	»
5,655 25	25,441 25	»	618 50	22,065 81	»	25,284 11	157 14	»
2,520 75	27,856 25	»	917 »	26,470 75	265 50	27,655 25	185 »	»
4,876 50	51,875 91	»	1,545 86	27,954 50	2,089 75	51,970 11	»	94 20
1,809 »	26,086 »	»	1,988 84	25,684 95	516 05	25,989 84	96 16	»
2,590 »	20,902 »	»	2,010 »	17,774 »	1,118 »	20,902 »	»	»
5,711 »	55,675 60	»	1,085 78	51,060 51	1,597 50	55,540 59	194 21	»
1,655 »	22,761 82	»	929 10	21,509 »	552 67	22,570 77	191 05	»
2,096 50	28,858 80	»	1,452 57	26,851 71	574 72	28,858 80	»	»
2,686 »	24,792 07	»	1,647 69	22,599 88	499 15	24,546 72	245 55	»
4,684 50	29,689 50	»	2,590 »	26,902 »	197 50	29,689 50	»	»
1,505 25	28,922 74	»	890 »	24,567 11	»	25,457 11	465 65	»
1,700 »	29,512 76	»	997 50	27,794 72	591 60	29,585 82	128 94	»
204,452 24	1,825,790 77	»	97,665 48	1,605,150 49	96,861 35	1,797,661 50	29,249 22	1,119 75

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	AGRANCES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	5,485 57	3,000	57,644 07	40,644 07	648 58	8,568 69	18,909 47	27,478 16
Boom	489 17	4,000	17,928 50	21,928 50	29 66	2,370 93	4,258 05	6,808 96
Lierre	150 70	4,000	19,761 27	23,761 27	70 51	2,101 47	6,146 56	8,248 03
Malines	470 »	3,000	26,400 36	29,400 36	255 58	2,404 01	4,457 70	6,861 71
Turnhout	208 53	4,000	18,925 09	22,925 09	82 29	1,550 »	3,404 16	4,754 16
Aerschot	4 87	4,000	16,667 49	20,667 49	59 64	820 15	1,785 12	2,605 25
Diest	30 69	4,000	24,479 59	28,479 59	56 84	1,619 51	6,612 72	8,232 05
Hal	620 13	4,000	31,870 02	35,870 02	91 05	2,788 55	7,226 81	10,015 16
Jodoigne	28 18	4,000	20,764 25	24,764 25	55 65	1,469 05	4,864 89	6,333 94
Louvain	1,011 19	5,000	25,172 42	28,172 42	80 97	2,522 14	5,524 68	7,646 82
Wavre	67 83	4,000	22,650 14	26,650 14	46 00	1,265 15	6,540 34	7,605 47
Bruges	820 84	5,000	25,095 53	28,095 53	95 53	5,007 12	4,655 72	7,862 84
Furnes	202 08	4,000	14,104 11	18,104 11	49 54	1,056 25	4,750 22	5,766 47
Nieuport	66 04	4,000	18,244 81	22,244 81	58 05	1,846 44	2,282 88	4,129 52
Ypres	877 74	4,000	18,559 10	22,559 10	157 10	1,850 »	4,986 96	6,836 96
Alost	12 49	5,000	25,550 59	28,550 59	94 24	4,535 92	7,078 00	11,414 52
Gand	1,487 05	5,000	26,945 87	29,945 87	224 11	6,628 25	8,951 96	15,560 21
Renaix	129 98	4,000	19,925 70	25,925 70	54 22	1,516 52	5,552 50	6,669 02
Ath	1,852 89	4,000	18,475 96	22,475 96	50 90	2,674 85	4,250 48	6,905 51
Beaumont	1,548 26	4,000	15,775 52	19,775 52	25 47	950 90	757 15	1,708 05
Braine-le-Comte	564 81	4,000	18,148 97	22,148 97	51 05	1,462 98	4,693 82	6,156 80
Gosselies	108 40	4,000	19,291 77	23,291 77	51 45	1,578 98	6,015 22	7,392 20
Houdeng-Aimeries	1,025 20	4,000	15,555 82	17,555 82	28 54	1,757 95	2,480 48	4,258 41
Mons	114 17	5,000	25,097 72	26,097 72	106 15	5,153 85	5,556 28	8,672 11
Pâturages	124 51	4,000	22,541 95	26,541 95	29 54	1,675 66	5,042 05	6,718 51
Péruwelz	»	4,000	22,418 14	26,418 14	69 25	5,945 »	5,951 09	7,876 09
Rœulx	230 05	4,000	17,047 51	21,047 51	58 08	996 40	1,649 59	2,645 79
Saint-Ghislain	29 52	4,000	17,755 86	21,755 86	65 89	2,670 75	4,426 21	7,096 94
Soignies	1 »	5,000	21,157 10	26,157 10	49 74	1,749 »	6,905 85	8,654 85
Thuin	627 87	4,000	15,880 40	19,880 40	27 70	1,882 53	7,271 75	9,154 28
Huy	559 49	4,000	27,206 15	31,206 15	157 27	5,776 76	8,455 85	12,252 61
Limbourg	20 09	4,000	24,576 19	28,576 19	1,125 68	1,174 38	7,219 48	8,595 86
Spa	709 15	4,000	16,147 59	20,147 59	57 59	4,145 57	8,698 49	12,841 86
Stavelot	751 21	4,000	26,166 16	50,166 16	107 24	1,558 70	5,710 75	7,049 45
Visé	1,108 09	4,000	21,100 01	25,100 01	4,125 92	1,641 65	2,656 57	4,501 »
Wareme	55 55	4,000	25,459 16	27,459 16	25 42	1,940 »	5,579 59	5,519 59
Maeseycck	62 01	4,000	14,095 48	18,095 48	49 27	1,592 99	2,745 85	4,156 82
Saint-Trond	2,580 91	4,000	20,504 66	24,504 66	66 53	1,075 15	4,119 69	5,192 82
Tongres	106 90	4,000	11,995 74	15,995 74	59 17	511 17	5,088 85	5,400 »
Marche	100 40	4,200	18,292 52	22,492 52	50 69	1,089 60	2,491 82	3,581 42
Neufchâteau	7 92	4,000	18,727 98	22,727 98	58 20	1,577 08	5,811 52	5,188 60
Saint-Hubert	166 50	4,000	14,572 70	18,572 70	25 01	2,142 12	5,995 67	6,157 79
Virton	»	4,000	9,584 26	15,584 26	20 85	2,671 »	5,401 59	5,772 59
Andenne	122 95	4,000	21,685 55	25,685 55	72 98	1,157 03	2,980 67	4,117 72
Couvin	15 91	4,000	12,647 18	16,647 18	59 58	1,025 »	5,916 52	4,941 52
Dinant	192 99	5,500	18,879 68	24,579 68	50 47	1,252 01	5,534 85	4,786 86
Fosses	444 54	4,000	11,716 86	15,716 86	51 92	1,557 47	5,412 55	4,950 »
Namur	572 88	5,000	17,025 06	20,025 06	15 85	2,580 87	4,567 07	6,747 94
Philippeville	110 66	4,000	19,374 04	23,374 04	45 95	970 49	1,807 05	2,777 52
Rochefort	256 27	4,000	19,570 89	25,570 89	14 52	915 50	5,155 50	6,048 80
Totaux	26,147 79	198,700	996,279 67	1,194,979 67	8,797 01	104,851 62	245,115 06	349,964 68

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT.	
PRODUIT de la RÉPARTITION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte pénultième.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DMS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
56,693 14	110,947 12	»	8,557 70	84,329 06	15,178 80	108,245 05	2,701 47	»
4,881 25	54,157 54	»	2,455 85	29,957 59	1,526 68	55,700 12	437 42	»
5,616 15	57,825 44	»	2,404 01	52,868 52	2,715 84	57,685 57	155 07	»
14,947 20	51,914 65	»	2,226 70	41,567 65	6,084 46	49,878 79	2,035 86	»
7,216 »	55,185 87	»	1,542 45	29,762 84	5,455 58	54,558 87	625 »	»
5,502 50	26,819 75	»	825 »	24,770 50	1,174 25	26,769 75	50 »	»
6,552 »	45,150 95	»	1,645 40	57,005 95	4,477 »	45,126 35	460 »	»
10,451 40	57,047 78	»	2,922 69	48,808 12	5,014 59	56,745 40	502 58	»
4,929 »	56,089 »	»	1,427 82	35,485 41	1,155 59	56,046 82	42 18	»
10,286 »	47,205 40	»	2,065 55	42,462 02	1,118 48	46,544 93	661 47	»
4,065 40	58,412 90	»	1,215 30	56,235 70	889 20	58,558 20	76 70	»
11 925 50	46,594 08	»	2,591 58	41,814 55	»	44,405 71	2,188 35	»
2,846 77	27,028 77	»	899 75	25,422 »	516 77	26,858 52	190 25	»
3,840 »	50,318 20	»	1,747 00	26,179 88	1,421 67	29,549 15	969 05	»
4,591 50	51,802 40	»	1,759 74	51,661 20	887 80	54,291 74	510 66	»
11,422 55	51,495 09	»	5,840 51	40,695 51	6,432 07	50,985 89	508 10	»
20,549 »	67,566 24	»	6,711 49	55,289 58	7,157 62	67,138 49	427 75	»
7,117 70	57,896 62	»	1,096 45	55,260 04	2,777 20	57,155 69	762 93	»
4,524 50	55,887 56	»	2,025 80	52,729 84	»	54,755 64	851 92	»
2,681 40	25,714 68	»	1,010 45	24,666 62	86 40	25,565 47	151 21	»
5,175 »	52,076 65	»	1,416 78	50,241 70	229 16	51,887 64	188 99	»
5,700 55	54,524 55	»	1,578 98	53,145 57	»	54,524 55	»	»
5,591 46	26,457 45	»	1,656 88	24,689 50	»	26,526 58	111 05	»
7,585 »	42,573 15	»	5,105 88	55,054 50	1,979 25	59,019 45	3,355 70	»
4,824 50	58,058 64	»	1,496 41	55,466 64	1,412 58	56,575 65	1,665 01	»
7,185 60	41,549 06	»	5,189 57	52,449 97	2,279 09	57,918 45	5,650 65	»
2,010 75	25,992 18	»	996 40	24,826 24	169 50	25,992 18	»	»
5,170 »	54,116 21	»	2,058 57	59,794 96	1,621 »	55,474 55	641 68	»
5,728 75	58,571 42	»	1,720 25	55,102 88	1,285 20	56,117 51	2,434 11	»
5,559 50	55,049 75	»	1,461 90	29,289 95	424 82	51,176 65	1,875 10	»
10,216 65	54,152 15	»	5,766 75	45,867 81	4,516 65	55,951 17	200 98	»
2,762 50	40,676 92	»	1,059 15	58,592 44	811 94	40,445 55	255 59	»
2,765 25	56,559 22	»	4,129 42	51,959 22	»	56,088 64	470 58	»
4,671 75	42,725 79	»	1,558 70	59,245 16	2,021 20	42,605 08	122 75	»
5,544 50	59,979 52	»	2,551 79	55,855 15	1,771 67	59,978 59	0 95	»
5,128 »	58,145 50	»	1,744 37	55,781 60	445 90	57,949 87	195 63	»
1,245 75	25,587 55	»	858 11	22,152 53	»	22,990 44	596 89	»
5,626 55	55,971 29	»	1,075 15	55,576 02	1,159 54	55,608 49	562 80	»
5,820 10	25,561 91	»	615 07	22,488 92	»	25,105 99	957 92	»
2,622 »	28,826 85	»	906 75	27,206 65	171 87	28,285 25	541 58	»
4,194 50	52,177 20	»	1,576 26	28,652 05	2,077 65	52,105 96	71 24	»
1,848 »	26,748 »	»	2,155 25	25,846 95	526 45	26,526 65	221 57	»
2,275 »	21,652 50	»	2,671 »	17,954 55	1,046 95	21,652 50	»	»
3,250 50	55,227 50	»	1,258 57	51,019 82	947 68	55,226 07	1 43	»
1,560 »	25,001 99	»	975 52	21,950 74	»	22,926 06	75 93	»
2,451 75	51,841 75	»	1,508 65	29,056 25	910 50	51,275 40	566 35	»
2,950 »	24,075 12	»	1,571 16	21,756 54	489 16	23,816 66	256 46	»
4,086 »	51,447 71	»	2,590 »	28,620 21	»	51,010 21	437 50	»
1,245 50	27,551 65	»	971 40	25,405 »	»	26,376 40	1,175 25	»
1,037 50	51,816 98	»	925 45	28,679 16	1,252 92	50,857 55	759 45	»
289,880 45	1,869,769 58	»	101,201 90	1,645,294 10	89,106 55	1,853,692 35	34,077 05	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	5,572 54	5,000	55,761 29	56,761 29	420 54	10,445 66	10,559 52	29,982 98
Boom	1,251 45	4,000	19,452 50	23,452 50	21 72	2,722 83	5,100 88	7,825 75
Lierre	617 77	4,000	19,741 55	25,741 55	81 60	2,108 76	6,404 47	8,515 25
Malines	1,724 78	5,000	25,028 45	28,028 45	178 61	2,322 04	4,367 96	6,690 »
Turnhout	»	4,000	17,905 65	21,905 65	85 19	3,474 20	5,641 46	7,115 66
Aerschot	58 55	4,000	15,749 75	19,749 75	54 29	875 »	1,816 15	2,601 15
Diest	4 58	4,000	25,086 88	29,086 88	27 75	1,600 »	6,715 05	8,345 05
Hat	040 82	4,000	50,419 45	54,419 45	49 80	5,009 21	7,274 56	10,285 57
Jodoigne	58 45	4,000	21,665 21	25,665 21	55 08	1,540 »	4,985 55	6,525 55
Louvain	42 75	5,000	25,592 54	28,592 54	115 56	5 504 60	4,785 72	8,288 52
Wavre	24 46	4,000	25,128 61	27,128 61	55 21	1,286 57	6,357 45	7,645 80
Bruges	548 49	5,000	25,257 54	26,257 54	95 34	2,476 51	4,761 69	7,258 20
Furnes	155 97	4,000	11,516 78	15,516 78	61 71	981 05	5,972 68	6,955 71
Nieuport	698 26	4,000	14,262 20	16,262 20	57 69	2,657 85	1,091 35	4,029 18
Ypres	»	4,000	15,889 96	22,889 96	116 05	2,091 55	5,518 01	7,409 54
Alost	56 75	5,000	25,974 27	50,974 27	72 10	4,409 60	7,955 20	12,542 80
Gand	1,680 25	5,000	26,718 17	29,718 17	172 04	6,944 15	8,751 64	15,675 77
Renaix	»	4,000	19,545 75	25,545 75	51 48	1,555 77	4,794 06	6,127 85
Ath	1,941 87	4,000	17,916 58	21,916 58	52 57	2,497 45	4,145 68	6,045 11
Beaumont	50 »	4,000	17,810 98	21,810 98	58 70	942 20	615 78	1,553 96
Braine-le-Comte	15 05	4,000	17,781 01	21,781 01	48 17	1,725 »	4,902 25	6,627 25
Gosselies	»	4,000	20,610 74	24,610 74	56 19	1,557 76	6,021 55	7,539 11
Hondeng-Aimeries	126 48	4,000	14,915 67	18,915 67	41 54	1,578 01	2,942 60	4,520 61
Mons	2,501 81	5,000	17,511 45	20,511 45	96 49	5,425 65	5,488 12	8,913 77
Pâturages	565 25	4,000	22,948 25	26,948 25	55 41	1,456 77	5,041 57	6,478 14
Péruwelz	1,677 10	4,000	17,326 81	21,826 81	75 85	5,866 67	5,874 55	7,741 20
Rœulx	»	4,000	18,557 48	22,557 49	54 19	1,027 60	1,795 04	2,821 84
Saint-Ghislain	118 26	4,000	18,897 55	22,897 55	82 68	2,544 91	4,419 94	6,964 85
Soignies	559 61	5,000	15,095 49	20,095 49	56 71	1,740 59	7,079 50	8,819 69
Thuin	1,460 05	4,000	12,054 61	16,054 61	59 28	927 68	7,854 60	8,782 28
Huy	»	4,000	29,226 79	55,228 79	175 25	4,000 »	8,565 85	12,565 85
Limbourg	555 26	4,000	27,250 58	51,259 58	1,452 76	1,194 07	6,685 95	7,878 »
Spa	2,128 25	4,000	16,572 66	20,572 66	18 18	5,642 12	8,911 15	12,553 27
Stavelot	»	4,000	25,548 68	29,548 68	120 94	1,739 22	6,160 84	7,900 06
Visé	1,993 41	4,000	19,556 91	25,556 91	4,159 11	2,184 55	5,223 98	5,408 40
Waremme	599 51	4,000	24,687 53	28,687 53	25 18	1,580 50	4,098 27	6,276 77
Maeseyck	462 08	4,000	14,065 85	18,065 85	45 71	1,192 92	2,654 69	3,827 61
Saint-Trond	2,552 63	4,000	18,770 80	22,770 80	119 74	779 42	4,085 52	4,862 74
Tongres	157 14	4,000	10,929 09	14,929 09	58 57	529 09	5,573 72	5,902 81
Marche	183 »	4,200	19,085 15	25,285 15	58 08	1,068 55	2,549 77	3,618 12
Neufchâteau	»	4,000	18,758 95	22,758 95	46 60	1,585 »	5,776 26	5,161 26
Saint-Hubert	96 16	4,000	15,845 51	19,845 51	25 25	2,145 75	4,925 28	7,068 99
Virton	»	4,000	9,809 18	15,809 18	12 22	2,567 »	5,104 27	5,671 27
Andenne	124 21	4,000	21,758 12	25,758 12	60 85	1,155 79	5,018 05	4,155 84
Couvin	191 05	4,000	12,892 97	16,892 97	41 05	895 50	5,801 20	4,694 50
Dinant	»	5,500	18,170 55	25,670 55	50 78	1,425 »	5,554 74	4,979 74
Fosses	345 55	4,000	15,144 16	17,144 16	54 18	1,612 69	3,357 51	4,950 »
Namur	»	5,000	18,009 05	21,009 05	25 24	2,475 41	4,010 59	6,486 »
Philippeville	465 65	4,000	21,105 67	25,105 67	50 02	889 09	1,888 54	2,777 45
Rochefort	128 04	4,000	21,066 19	25,066 19	21 62	866 58	5,131 13	5,997 40
Totaux	29,249 22	198,700	985,645 02	1,182,345 02	8,646 51	109,916 57	252,092 77	562,009 54

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉPARTITION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
56,111 45	106,857 78	»	10,860 »	78,200 10	14,875 18	104,025 28	2,832 50	»
5,192 50	57,741 70	»	2,587 99	55,080 11	1,577 50	57,245 60	496 10	»
5,194 »	58,147 95	»	2,194 11	55,471 61	2,458 14	58,125 86	24 07	»
15,511 20	51,933 02	»	2,117 60	45,058 40	6,440 30	51,616 50	516 72	»
7,752 »	56,854 50	»	5,474 20	29,068 55	5,975 91	56,854 50	»	»
5,899 »	26,450 48	515 86	810 89	25,985 24	1,570 24	26,566 57	64 11	»
6,540 »	45,972 22	»	1,547 97	57,852 22	4,540 »	45,920 19	52 05	»
10,917 60	56,641 24	»	5,020 15	48,182 65	5,455 57	56,656 57	4 87	»
5,258 »	57,540 67	»	1,474 77	54,569 85	1,572 69	57,417 29	125 58	»
10,225 »	47,061 75	»	5,227 62	42,080 55	657 50	46,564 65	497 10	»
4,359 10	59,211 18	»	1,198 67	56,771 02	1,150 15	59,119 82	91 56	»
12,585 »	46,720 57	»	2,715 60	59,206 58	2,875 »	44,854 98	1,865 59	»
5,027 95	25,694 12	»	1,045 98	25,769 44	809 64	25,625 06	71 06	»
4,296 »	27,943 55	»	2,627 40	25,479 58	1,696 60	27,805 58	159 95	»
5,004 »	55,419 55	»	1,854 06	52,058 51	1,269 51	55,305 41	115 94	»
12,256 70	55,702 60	141 55	5,964 20	42,552 26	7,650 »	54,175 46	1,527 14	»
19,855 »	67,099 21	»	6,751 75	52,940 16	6,891 54	66,565 25	555 06	»
7,050 60	56,755 66	»	1,555 77	52,691 56	2,709 55	56,755 66	»	»
4,478 »	55,052 15	18 98	2,100 77	52,555 55	»	54,456 10	576 05	»
2,614 60	26,070 24	»	942 20	24,721 41	222 47	25,866 08	184 16	»
5,087 75	51,559 21	»	1,204 12	20,694 94	159 27	51,058 55	520 88	»
5,764 10	55,770 14	»	1,557 76	54,074 05	»	55,411 81	558 55	»
5,582 08	26,984 58	»	1,559 44	24,999 55	451 84	26,770 81	215 57	»
7,986 »	59,809 50	»	5,022 76	54,097 26	2,180 55	59,500 57	509 15	»
4,526 50	58,549 51	»	1,425 51	51,729 94	1,979 99	55,158 24	5,214 27	»
6,998 »	58,316 96	»	5,200 05	55,005 81	1,444 48	57,710 54	606 62	»
1,698 »	26,914 21	»	1,027 60	25,706 44	1,000 »	25,734 04	1,177 17	»
4,612 »	54,675 12	»	1,864 52	50,659 69	1,145 51	55,667 72	1,007 40	»
5,516 75	55,428 25	»	1,717 65	50,456 25	442 »	52,595 90	552 55	»
2,870 »	29,206 22	»	1,590 84	27,815 58	»	29,206 22	»	»
9,807 75	55,777 64	»	5,985 47	47,497 50	5,857 75	55,711 11	66 55	»
5,246 »	45,871 40	572 59	1,184 65	59,710 08	1,957 »	42,851 75	1,059 67	»
2,672 50	57,744 89	»	5,844 70	51,301 58	»	57,546 28	598 61	»
4,857 25	42,206 95	»	1,759 22	58,188 67	2,102 25	42,206 95	»	»
5,575 25	40,455 17	176 79	2,866 94	55,552 44	1,790 05	59,989 45	465 74	»
5,127 »	40,515 59	»	1,674 57	57,651 74	806 07	40,112 58	405 21	»
1,270 50	25,669 55	»	1,580 76	22,192 91	21 64	25,575 51	94 24	»
5,782 18	54,074 11	»	900 12	51,259 09	1,285 01	55,444 22	699 89	»
5,291 20	22,556 61	»	555 29	21,805 52	»	22,556 61	»	»
2,599 50	29,721 85	»	1,068 55	27,044 75	78 75	28,188 85	1,555 »	»
4,516 »	52,462 81	»	1,566 75	28,408 16	2,565 40	52,158 29	524 52	»
1,764 »	28,799 89	»	2,482 50	26,177 05	»	28,740 50	59 59	»
2,505 »	21,797 67	»	1,981 10	17,966 11	1,156 26	21,103 41	694 26	»
5,195 50	55,290 50	»	1,049 87	51,012 28	945 15	55,005 50	285 20	»
1,058 75	22,858 52	»	896 98	21,775 97	»	22,670 95	187 57	»
2,766 25	51,467 10	»	1,410 75	28,505 55	1,215 55	51,155 85	555 25	»
5,501 50	25,675 19	»	1,618 »	25,172 18	810 52	25,609 50	65 09	»
5,966 55	51,484 64	»	2,475 41	28,780 48	»	51,255 80	228 75	»
1,267 25	29,666 »	»	890 »	28,455 44	»	29,545 44	522 56	»
1,700 »	52,914 24	»	969 55	20,620 09	1,275 85	52,065 49	850 75	»
292,558 50	1,874,606 28	1,025 55	109,598 11	1,641,269 95	96,974 25	1,848,607 86	25,958 42	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Lacken	2,576 70	24,020 58	3,975 72	28,602 28	44 15	8,350 »	11,205 45	10,815 45
Schaerbeek	5,042 08	20,095 51	4,665 25	24,758 76	114 26	7,254 58	17,027 59	24,262 15
Vilvorde	158 70	17,290 45	4,464 19	21,754 54	11 27	5,520 78	8,575 59	12,096 57
Blankenberghe	644 81	11,938 85	2,651 91	14,610 74	27 95	1,479 02	7,024 59	8,505 44
Courtrai	677 27	10,155 50	1,150 »	11,505 50	12 75	872 75	5,077 75	5,950 48
Menin	555 07	10,784 22	1,449 52	18,255 74	29 55	2,170 58	2,755 »	4,905 58
Lokeren	92 75	16,548 75	»	16,548 75	35 54	5,185 50	4,657 45	7,822 95
Ninove	285 01	14,415 08	356 »	14,751 08	38 06	1,250 »	5,156 50	4,586 50
Saint-Nicolas	8 20	15,582 39	1,572 25	14,954 62	19 27	2,205 84	5,245 19	5,449 05
Termonde	72 20	20,241 45	5,455 11	25,696 56	41 70	455 22	5,207 45	5,662 65
Binche	1,454 67	16,401 47	991 52	17,592 79	55 47	2,544 58	5,422 51	5,966 89
Châtelet	5,002 95	19,952 89	2,622 79	22,575 68	25 95	5,575 25	10,859 46	14,434 71
Fleurus	5,467 06	14,149 70	5,735 97	19,885 67	14 88	2,686 62	8,592 18	11,278 80
Flobecq	482 48	15,000 54	2,722 90	15,725 24	52 80	415 51	6,811 66	7,225 17
Fontaine-l'Évêque	762 45	11,891 24	697 50	12,588 74	45 14	967 55	5,945 62	6,915 17
Jumet	6,847 56	11,187 67	2,617 59	15,805 26	180 49	1,826 84	8,707 19	10,554 05
La Louvière	284 77	16,467 48	555 06	16,822 54	1 23	5,516 12	8,241 14	11,557 26
Lessines	1,749 81	16,159 04	1,227 »	17,506 04	24 47	2,854 58	9,051 50	11,865 88
Leuze	905 11	15,569 76	5,225 29	16,595 05	56 61	894 74	6,565 47	7,458 21
Pecq	114 »	20,549 51	627 »	20,976 51	22 49	850 »	550 »	1,400 »
Quiévrain	»	18,916 76	1,515 19	20,251 95	60 51	1,070 10	2,927 25	5,997 55
Seraing	1,558 82	14,229 45	467 45	14,696 90	45 65	3,808 20	7,585 72	11,191 92
Verviers	1,104 99	14,048 80	1,476 65	15,525 45	54 60	4,145 55	15,160 17	17,505 70
Hasselt	4,592 50	10,502 74	552 55	11,055 27	18 45	900 »	5,905 05	4,805 05
Beauraing	106 19	16,575 69	1,045 17	17,418 86	5 74	847 90	1,251 42	2,079 32
Ciney	92 80	9,054 95	5,575 »	12,629 95	6 15	1,295 70	4,758 17	6,055 87
Florennes	280 88	14,175 94	455 »	14,650 94	9 69	989 58	1,558 55	2,527 91
Walcourt	294 59	14,204 05	1,375 50	15,579 55	19 19	600 »	1,400 »	2,000 »
Totaux	55,492 02	450,115 88	54,600 04	484,714 52	984 82	64,486 45	170,756 92	255,225 55

IV. — Écoles moyennes de l'État, pour garçons,

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

créées en vertu de la loi du 15 juin 1881.

1909.

12 006 90	65,045 48	»	6,808 »	54,587 86	»	61,165 86	1,877 02	»
17,422 25	69,599 50	»	7,232 69	59,984 52	»	67,217 01	2,582 49	»
4,161 »	58,181 03	»	5,079 48	29,800 28	»	55,479 76	4,701 92	»
1,557 50	25,524 41	»	1,404 54	22,658 04	»	24,062 58	1,262 05	»
1,560 60	19,506 60	»	1,265 76	17,400 05	»	18,665 81	840 79	»
2,885 75	26,589 27	»	2,185 07	25,542 05	»	25,725 10	864 17	»
5,955 13	28,450 90	»	2,961 41	21,592 97	»	27,554 58	876 52	»
1,255 25	20,705 70	»	1,425 27	18,991 01	»	20,414 28	581 42	»
2,619 »	25,050 12	»	1,952 42	20,452 84	»	22,365 26	684 86	»
5,049 »	32,522 11	»	456 11	31,089 95	»	31,526 04	996 07	»
4 940 25	29,788 07	»	2,455 04	27,257 55	»	29,690 39	97 68	»
6,219 75	46 857 04	»	4,588 06	59,388 92	»	45,776 98	5,080 06	»
2,724 »	57,588 41	»	2,686 62	59,265 44	»	52,952 06	4,416 35	»
5,925 »	27,586 69	»	416 08	25,109 28	»	25,525 58	5,861 55	»
4,110 »	24,417 50	»	1,460 »	22,957 50	»	24,417 50	»	»
2,961 »	54,528 54	»	1,846 08	52,550 54	»	54,176 42	151 92	»
4,840 »	55,505 85	»	5,275 54	29 919 76	»	55,193 10	510 75	»
5,166 »	54,172 20	»	2,854 58	59,957 20	»	55,771 58	400 62	»
2,906 65	27,899 65	»	1,004 49	24,581 56	»	25,585 85	2,515 78	»
2,750 50	25,245 50	»	825 60	24,107 40	»	24,951 »	512 50	»
5,862 50	28,152 09	»	956 26	26,758 81	»	27,672 07	480 02	»
9,455 »	56,748 29	»	5,957 56	52,255 11	»	56,192 67	555 62	»
9,925 50	45,894 24	»	4,145 75	58,050 88	»	42,174 61	1,719 65	»
5,104 50	25,575 55	»	856 54	21,726 69	»	22,563 23	810 50	»
1,569 »	21,179 11	»	954 85	19,878 07	»	20,832 92	546 19	»
852 50	19,595 25	»	1,295 70	18,132 20	»	19,427 90	167 55	»
804 »	18,052 82	»	788 82	17,105 »	»	17,873 82	179 »	»
1,486 50	19,579 41	»	524 »	18,395 90	»	18,919 90	459 51	»
121,971 05	878,585 74	»	65,911 70	779,145 54	»	845,685 24	54,780 50	»

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	AVANCS pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Laeken	1,004 58	20,000 21	4,162 48	55,162 69	105 52	7,669 79	12,466 97	20,156 76
Schaerbeck	2,065 59	21,574 88	5,781 11	27,155 99	159 57	4,990 38	17,671 44	21,661 82
Vilvorde	1,701 69	17,465 78	4,535 50	21,819 08	25 74	5,610 80	8 141 25	11,782 12
Blankenberghe	425 51	10,856 15	756 11	11,592 26	54 94	1,512 56	6,468 08	7,980 44
Courtrai	155 14	9,919 55	1,150 »	11,069 55	56 11	1,485 73	4,959 67	6,445 40
Menin	207 25	17,471 21	5,216 47	22,727 68	28 81	1,952 75	2,755 »	4,667 75
Lokeren	282 89	16,467 »	1,457 74	17,901 74	19 95	2,966 69	4,485 50	7,450 19
Ninove	555 58	14,765 75	878 92	15,644 67	17 48	1,430 95	5,094 26	4,525 19
Saint-Nicolas	87 58	14,084 58	1,718 75	15,855 09	15 55	2,168 14	5,596 19	5,564 55
Termonde	586 65	20,611 75	2,958 07	25,579 82	41 16	575 »	5,206 61	5 581 61
Binche	409 80	18,964 60	2,192 79	21,457 59	29 89	2,571 10	5,435 71	5,994 81
Châtelet	4,240 86	19,550 49	2,220 66	21,760 15	64 52	5,546 88	10,554 91	15,991 49
Fleurus	4,444 52	21,245 24	828 42	22,071 66	7 49	2,455 51	8,862 75	11,516 04
Flobecq	2,795 64	10 896 49	2,490 77	13,387 26	5 15	429 62	5,660 50	6,089 92
Fontaine-l'Évêque	511 81	12,552 55	1,410 04	15,942 57	21 20	1,198 19	6,442,77	7,640 96
Jumet	1,285 59	17,691 95	2,220 16	19,912 11	104 56	1,760 92	8,901 98	10 662 90
La Louvière	647 74	17,568 59	1,626 41	18,995 »	6 06	2,757 91	8 684 50	11,442 21
Lessines	452 60	18,525 55	2,315 38	20,858 71	55 60	2,079 05	9,900 90	11,979 95
Leuze	655 55	12,557 05	1,265 70	13,620 75	49 90	1,000 19	6,169 40	7,169 59
Pecq	426 96	20,169 58	744 58	20,915 96	27 01	851 90	550 »	1,401 90
Quiévrain	114 17	17,458 29	2,055 52	19,471 61	50 05	1,046 58	2,950 65	5,977 25
Seraing	884 12	16,552 69	1,716 04	18,048 75	65 05	4,296 51	8,196 59	12 402 90
Verviers	1,261 90	14,528 59	1,420 01	15,948 60	51 11	4,018 55	11,564 50	15,582 65
Hasselt	2,480 55	12,545 05	1,124 06	13,467 09	7 15	900 »	5,984 29	4,884 29
Beauraing	2,527 65	15,872 55	1,140 55	15,012 88	6 71	1,190 44	1,251 10	2,421 54
Ciney	»	9,584 54	4,105 20	15,687 54	10 49	1,350 »	5 005 17	6,355 17
Florennes	820 54	15,152 91	1,191 50	14,524 41	15 62	1,059 85	1,558 55	2,578 16
Walcourt	197 67	14,578 48	820 14	15,198 62	16 77	600 »	1,400 »	2,000 »
Totaux	50,563 05	452,716 97	59,554 44	512,248 41	1,054 60	61,062 92	171,424 58	252,487 50

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1910.

12 955 20	07,562 55	»	7,148 20	57,886 05	»	65,034 25	2,328 28	»
17,482 »	69,322 77	»	4,425 71	65,000 92	»	67,484 65	2,058 14	»
4,617 »	59,945 65	»	5,677 58	52,168 44	»	55,816 02	4,097 01	»
1,541 25	21,574 20	»	1,501 07	19,111 40	»	20,612 47	961 75	»
1,865 »	19 569 »	»	1,291 57	17,597 95	»	18,699 50	879 70	»
2,967 »	50,598 49	»	2,084 28	27,452 26	»	29,556 54	1,061 95	»
5,775 65	29,455 58	»	2,908 18	25,510 07	»	28,418 25	1,015 15	»
1,088 »	22,208 92	»	1,559 71	20,115 95	»	21,655 06	555 26	»
2,794 50	24,294 85	»	1,947 74	21,515 58	»	25,465 12	851 71	»
5,079 »	52,671 22	»	412 12	27,710 61	»	28,122 75	4,548 49	»
4,987 59	52,579 59	»	2,108 52	27,822 54	»	29,950 86	2,648 55	»
6,528 »	46,494 82	»	5,770 46	38,545 90	»	42,116 56	4,578 46	»
2,610 »	40,449 51	»	1,515 89	51,218 92	»	52,752 81	7,716 70	»
5,692 »	25 969 97	»	466 55	22,555 47	»	22,819 80	5,150 17	»
5,975 »	25,891 54	»	1,115 96	25,980 10	»	25,096 06	795 48	»
2,907 50	54,870 66	»	1,778 74	52,401 68	»	54,180 42	690 24	»
4,550 »	55,421 91	»	5,006 47	50,527 11	»	55,555 58	2,088 55	»
5,686 »	56,970 86	»	2,495 05	55,599 »	»	56,094 05	876 81	»
2,718 10	24,195 87	»	1,107 54	21,714 06	»	22,821 40	1,572 47	»
2,618 50	25,588 55	»	882 60	24,094 88	»	24,977 48	410 85	»
4,151 70	27,764 74	»	1,057 22	26,168 94	»	27,226 16	558 58	»
9,869 »	41,559 78	»	4,652 58	54,241 69	»	58,874 07	2,485 71	»
9,514 50	42 558 74	»	5,226 87	58,285 79	»	41,512 66	826 08	»
5,006 50	25,845 56	»	687 85	22,354 44	»	25,042 29	805 27	»
1,654 »	21,622 78	»	1,190 44	20,145 59	»	21,355 85	288 95	»
891 »	20,944 20	»	1,550 »	19,259 10	»	20,609 10	555 10	»
725 »	18,259 53	»	975 75	17,255 »	»	18,208 75	50 80	»
1,251 50	18,644,56	»	726 50	17,814 84	»	18,541 14	105 42	»
125,856 38	900,189 72	»	59,026 11	795,287 66	»	852,315 79	47,875 95	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNULTIMÉ	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Laeken	1,877 62	32,305 51	4,915 07	37,218 58	135 18	6,156 40	15,179 94	19,536 34
Schaerbeek	2,582 49	22,012 63	5,061 30	27,075 93	187 67	5,592 69	16,786 17	22,178 86
Vilvorde	4,701 92	14,527 07	4,436 46	18,965 55	78 »	5,510 »	7,748 01	11,258 01
Blankenberghe	1,262 05	9,948 07	714 20	10,662 27	41 82	1,404 54	5,985 29	7,389 65
Courtrai	840 79	9,658 10	1,214 94	10,855 04	51 75	1,265 76	4,819 06	6,084 82
Menin	864 17	15,016 35	988 97	16,005 50	26 43	2,055 07	2,735 »	4,768 07
Lokeren	876 52	16,075 57	957 61	17,033 18	45 20	2,100 91	4,158 60	6,239 51
Ninove	581 42	16,609 54	888 28	17,497 82	9 55	1,401 82	2,984 48	4,586 50
Saint-Nicolas	684 86	15,948 62	918 69	14,867 51	44 54	2,057 08	5,428 50	5,385 58
Termonde	996 07	19,861 05	3,780 76	23,641 79	40 46	456 11	5,221 35	5,637 44
Binche	97 68	20,255 50	815 48	21,050 98	56 19	2,455 04	5,421 61	5,854 65
Châtelet	5,080 06	18,524 85	5,825 »	22,549 83	82 14	5,791 15	9,986 54	15,777 47
Fleurus	4,416 35	14,275 65	9,818 05	24,091 68	26 44	2,095 84	9,620 51	11,716 55
Floberg	5,861 55	9,955 35	844 53	10,777 86	28 19	425 »	4,144 80	4,569 80
Fontaine-l'Évêque	»	15,057 57	2,520 56	15,578 15	55 65	1,575 52	6,604 42	8,177 74
Jumet	151 92	20,209 20	2,091 52	22,500 52	54 51	1,578 08	10,160 59	11,558 67
La Louvière	510 75	16,542 19	896 41	17,258 60	5 76	5,286 11	8,507 86	11,795 97
Lessines	400 62	18,877 94	2,077 42	20,955 56	29 50	2,586 25	9,525 48	12,111 75
Leuze	2,515 78	11,848 54	1,491 05	13,359 59	57 »	1,020 50	6,079 68	7,400 18
Pecq	312 50	19,950 77	2,454 54	22,585 51	52 68	850 20	550 »	1,400 20
Quiévrain	480 02	17,697 25	2,129 24	19,826 49	41 50	1,558 67	5,058 56	4,577 25
Seraing	555 62	16,614 85	1,545 19	17,958 04	74 40	5,615 05	8,981 07	12,596 10
Verviers	1,719 65	15,656 58	2,515 89	17,972 27	61 12	4,025 14	10,529 92	14,555 06
Hasselt	810 50	15,069 14	1,851 84	14,920 98	11 02	444 44	5,955 56	4,400 »
Reuraing	546 19	16,063 81	1,215 »	17,276 81	55 19	1,495 51	1,265 40	2,458 71
Ciney	167 35	9,406 05	76 »	9,482 05	12 25	1,550 »	4,915 12	6,265 12
Florennes	179 »	14,532 13	1,161 89	15,494 02	42 87	1,075 »	1,558 55	2,415 55
Walcourt	459 51	14,456 10	772 59	15,228 69	57 10	600 »	1,419 50	2,019 50
Totaux	54,780 50	450,491 70	61,522 26	512,015 96	1,555 41	59,041 24	168,988 95	228,050 17

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION ÉCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1911.

12,756 01	71,321 76	»	6,990 48	61,096 78	»	68,087 26	3,234 50	»
17,521 »	69,345 97	»	5,378 22	62,450 20	»	67,828 42	1,515 55	»
4,651 »	59,632 46	»	5,420 60	53,652 82	»	57,075 81	2,558 95	»
1,567 50	20,922 93	»	1,534 40	18,957 20	»	20,511 69	411 26	»
2,104 20	20,004 60	»	1,457 32	17,711 32	»	19,168 64	855 96	»
2,955 »	24,618 97	»	2,041 44	22,116 67	»	24,158 11	460 86	»
4,706 »	28,918 41	»	5,029 94	24,875 92	»	27,905 86	1,012 55	»
2,867 10	23,142 19	»	1,550 »	23,125 17	»	24,675 17	469 02	»
2,551 »	23,313 09	»	1,474 55	20,965 34	»	22,457 67	1,075 42	»
5,515 »	33,618 76	»	490 48	29,128 56	»	29,619 04	3,999 72	»
5,076 50	32,116 »	»	2,072 33	28,572 03	»	30,644 40	1,471 60	»
6,150 50	45,440 »	»	4,628 07	40,579 80	»	45,007 87	452 13	»
2,360 »	42,610 82	»	1,854 35	31,735 92	»	33,370 47	9,040 33	»
3 549 50	22,586 68	»	594 95	21,425 06	»	21,818 01	768 67	»
5,750 »	27,559 52	»	1,427 26	24 336 15	»	25,765 41	1,776 11	»
5,590 »	37,635 02	»	1,679 36	35,683 72	»	33,563 08	2,272 54	»
4,410 »	35,737 08	»	2,085 28	30,214 »	»	32,297 28	1,439 80	»
5,526 »	37,035 01	»	2,586 23	35,724 07	»	36,310 32	712 69	»
2,468 50	25,478 83	»	886 62	24,422 84	»	25,309 46	169 39	»
2,538 50	26,689 19	»	876 60	25,537 01	»	24,455 64	2,235 55	»
4,505 50	29,228 34	»	1,652 47	26,750 40	»	28,582 87	845 67	»
9,939 »	41,125 16	»	5,601 83	35,502 01	»	39,103 84	2,019 52	»
9,804 90	44,112 98	»	5,156 39	37,839 81	»	40,976 75	3,156 23	»
2,905 90	25,018 20	»	303 68	22,170 60	»	22,673 28	574 92	»
1,446 50	21,565 40	»	1,195 31	20,532 11	»	21,527 42	35 98	»
972 »	16,898 75	»	1,330 »	15,201 »	»	16,331 »	547 75	»
656 »	18,765 22	»	855 60	17,530 48	»	18,386 08	379 14	»
1,225 50	18,970 30	»	742 80	18,214 »	»	18,956 80	13 50	»
125,514 44	901,624 48	»	58,894 26	799,645 07	»	858,539 35	45,085 15	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNDULYÈME.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SOUS- VENTES pour traitements supplémentaires. augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

V. — Écoles moyennes de

	ANNÉE							
Boom	1,776 29	14,543 86	1,747 96	16,291 82	36 61	1,591 51	7,271 95	8,863 24
Lierre	558 34	20,592 26	1,511 17	22,105 43	37 88	1,721 48	2,954 04	4,675 52
Malines	2,246 05	25,509 15	3,012 65	27,421 78	182 72	3,612 52	5,979 56	9,591 88
Bruxelles	3,255 96	20,178 75	3,989 69	24,168 44	80 45	4,362 51	15,372 36	17,754 87
Diest	»	18,185 35	1,161 89	19,345 22	13 »	1,425 »	7,765 20	9,188 20
Ixelles	5,642 11	21,010 49	2,057 74	25,068 23	207 12	5,569 53	10,505 25	16,074 78
Laeken	7,970 »	17,400 »	449 17	17,849 17	45 55	6,548 »	8,079 68	14,427 68
Louvain	277 05	23,164 21	2,518 71	25,682 92	57 86	3,844 47	4,917 54	8,762 01
Molenbeek-Saint-Jean .	3,455 25	15,999 68	3,504 »	21,505 68	175 45	2,220 50	6,564 58	8,783 08
Schaerbeek	1 242 05	30,030 54	9,504 57	39,534 91	154 53	6,717 95	17,449 10	24,167 03
Tirlemont	615 77	20,110 91	100 55	20,211 46	62 50	1,658 06	10,055 46	11,695 32
Wavre	4,351 92	18,885 25	910 »	19,795 25	88 »	1,745 72	5,459 »	5,204 72
Bruges	875 98	15,516 95	1,189 71	14,706 66	70 43	1,805 97	6,758 47	8,564 44
Nieuport	2,299 53	15,985 51	3,268 46	17,253 97	18 89	1,144 75	71 67	1,216 42
Alost	2,455 09	15,512 84	1,914 54	15,227 48	52 56	2,054 20	6,823 09	8,857 29
Lokeren	582 57	15,489 90	1,269 77	16,759 67	72 71	1,865 54	5,594 50	7,159 64
Termonde	2,453 01	14,155 78	4,550 77	18,464 55	80 82	428 94	3,151 59	3,580 55
Ath	3,825 94	16,763 29	1,887 07	18,652 36	153 40	2,514 79	1,671 54	4,186 33
Beaumont	879 01	10,505 18	1,826 17	12,151 55	5 18	531 41	1,059 12	4,570 35
Charleroi	2,393 95	35,508 48	2,438 40	35,765 88	71 57	3,882 35	4,054 67	7,637 »
Junet	791 58	15,167 79	419 65	15,587 44	66 71	1,709 31	7,973 21	9,682 52
La Louvière	1,316 59	15,183 40	574 23	15,759 63	1 27	3,335 33	7,192 70	10,526 03
Mons	2,867 95	15,729 14	4,018 70	19,747 84	72 21	3,235 42	7,929 05	11,164 47
Pecq	»	16,905 16	878 58	17,845 54	17 99	150 »	300 »	450 »
Péruwelz	»	16,689 87	1,297 13	17,987 »	38 44	3,608 45	8,744 94	12,353 57
Tournai	1,471 88	20,062 67	1,546 56	21,609 23	35 43	3,746 68	8,789 67	12,536 55
Huy	91 55	22,784 52	3,502 91	26,287 23	61 68	2,600 »	1,765 »	4,565 »
Seraing	608 64	15,157 38	979 05	16,136 41	42 56	2,888 76	7,578 69	10,467 45
Verviers	2,766 05	30,762 58	3,879 97	34,642 55	12 55	5,714 »	12,848 59	18,562 59
Hasselt	2,262 65	22,110 76	1,205 59	23,314 35	15 97	2,087 85	2,783 02	4,870 85
Arlon	485 98	16,472 55	379 67	16,852 22	53 59	1,489 27	3,788 81	5,278 08
Andenne	3,687 85	16,015 81	1,886 81	17,900 62	55 22	1,625 90	3,412 24	5,036 14
Dinant	»	12,554 66	304 »	15,038 66	57 19	1,625 »	3,883 77	5,508 77
Namur	2,696 16	13,948 91	5,200 82	19,149 75	14 13	2,448 48	6,206 12	8,654 60
Totaux	60,140 05	622,046 12	77,384 04	699,650 16	2,152 13	90,065 17	215,731 56	304,396 53

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte pénultième.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

l'État, pour filles.

1909.

2,485 75	29,431 71	»	1,610 59	27,697 42	»	29,507 81	125 90	»
5,937 50	51,512 67	»	1,724 91	28,677 88	»	50,402 79	909 88	»
17,400 »	86,845 51	»	5,651 01	51,084 45	»	54,716 06	2,127 25	»
15,208 »	80,454 70	»	4,587 51	49,030 01	»	53,437 52	7,017 18	»
2,826 »	51,572 42	»	1,425 »	29,022 89	»	51,547 89	24 55	»
8,587 »	55,579 24	»	4,828 81	40,541 51	»	45,170 52	8,208 02	»
6,262 50	46,552 38	»	4,055 12	37,854 42	»	41,907 54	4,645 54	»
11,291 20	46,071 64	»	5,791 55	59,885 57	»	45,674 72	2,396 92	»
9,235 »	42,954 44	»	2,257 29	56,555 04	»	58,820 55	4,154 11	»
15,969 »	79,067 54	»	6,710 81	59,508 57	»	66,219 58	12,847 96	»
4,119 »	56,702 05	»	1,668 87	54,978 20	»	56,647 07	54 98	»
2,571 50	51,989 57	»	1,878 77	27,549 29	»	29,428 08	2,561 51	»
9,617 »	55,854 51	»	1,905 62	50,455 47	»	52,559 09	1,475 42	»
1,558 »	22,126 65	»	1,154 65	20,504 87	»	21,659 50	487 15	»
7,753 25	54,505 17	»	2,558 55	29,595 15	»	51,951 46	2,571 71	»
2,590 62	28,765 01	»	1,515 89	24,851 67	»	26,145 56	619 45	»
2,705 »	27,355 71	»	425 95	26,254 42	»	26,680 55	675 56	»
4,184 50	51,000 55	»	5,026 66	26,098 62	»	29,125 28	1,875 25	»
1,595 »	19,177 07	»	555 48	18,059 55	»	18,595 01	584 06	»
14,164 »	60,052 58	»	4,585 79	55,842 25	»	58,226 02	1,806 56	»
1,711 50	27,859 55	»	1,776 12	25,955 26	»	27,709 58	150 17	»
4,565 »	50,168 52	»	5,686 14	25,875 01	»	29,559 15	609 17	»
6,990 »	40,842 45	»	5,232 57	56,528 65	»	59,581 22	1,261 25	»
731 50	19,065 05	»	145 95	18,368 87	»	18,512 82	550 21	»
5,005 »	55,581 81	»	5,195 44	29,476 50	»	52,689 74	712 07	»
7,516 »	45,166 89	»	5,825 04	55,642 94	»	59,467 98	5,698 91	»
6,554 09	57,159 55	»	2,513 77	50,594 95	»	52,908 72	4,250 61	»
6,275 »	55,529 86	»	5,209 59	29,710 22	»	52,919 81	610 05	»
11,519 50	67,505 52	»	5,714 »	56,105 42	»	61,817 42	5,686 10	»
2,455 »	52,898 82	»	2,087 85	29,414 09	»	51,501 92	1,594 90	»
2,508 45	24,976 52	»	1,429 14	25,284 85	»	24,715 99	262 55	»
1,827 »	28,504 81	»	1,515 28	25,004 75	»	26,520 01	1,984 80	»
1,512 50	19,917 12	»	1,551 85	18,211 50	»	19,745 55	175 79	»
8,586 60	59,101 22	»	2,449 65	54,568 62	»	57,018 25	2,082 97	»
206,459 96	1,278,775 85	»	89,537 10	1,110,886 40	»	1,200,425 50	78,552 55	»

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	arabes pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Boom.	141 91	16 302 89	2 653 32	18,918 21	57 21	1,792 05	8 126 45	9 919 40
Lierre.	1,614 63	18,337 95	3,327 28	21,665 23	37 62	1,870 61	2,954 13	4,824 74
Malines	647 59	27 373 40	5,126 36	32,499 46	167 14	3,023 78	7,218 79	10,842 57
Bruxelles.	5,357 79	22,814 92	5,270 57	28,082 49	117 31	4,229 68	13,926 46	18,156 14
Diest	1 70	18,939 30	507 80	19,447 10	3 55	1,423 30	7,829 87	9 253 17
Ixelles	6,377 76	20,691 59	1,745 74	22,437 33	223 68	4,727 68	10,343 79	15,071 47
Lacken	5,676 71	22,644 13	1,221 29	23,865 42	87 57	4 073 02	9 498 49	13,371 51
Louvain	2,036 34	21,423 40	1,122 35	22,545 75	71 89	3,520 36	4,012 87	8,433 23
Molenbeek-Sain'-Jean .	5,444 61	15,047 08	8,440 27	23,487 35	180 64	2,241 73	6 682 29	8 924 02
Schaerbeek	8 389 41	24 755 86	8,800 88	33 556 74	115 08	6 743 52	17,000 60	23,744 12
Tirlemont	813 43	20,269 85	»	20,269 85	61 94	1 486 64	10 179 84	11,666 48
Wavre	2,768 50	20 857 24	1 031 22	21,888 46	105 17	1,770 65	3 453 28	5 923 93
Bruges	1,305 82	13,316 82	2 027 38	15,344 20	65 75	1,947 40	6,644 21	8,591 61
Nieuport.	2,846 53	14,783 57	3,046 70	17 830 27	36 10	1,036 89	71 67	1,108 56
Alost	620 35	13,744 85	3,406 26	17,151 14	35 21	2,896 99	7 526 60	10,423 59
Lokeren	764 36	16,323 55	3,096 13	19,419 68	43 21	1,030 81	5 911 77	6,942 58
Termonde	342 16	14 304 57	5,438 82	19 743 39	56 32	523 61	3 184 56	3,708 17
Ath	3,359 08	16 847 09	360,41	17,207 50	127 64	2,485 17	4,765 12	4 250 29
Beaumont	»	10 932 19	4,831 19	12 763 38	4 61	594 79	4,216 10	4,810 89
Charleroi.	746 69	35,567 33	2,567 58	38,134 91	83 72	3 577 33	4,054 67	7 632 »
Jumel.	48 99	16 391 55	1,587 33	17,978 88	29 66	1,973 21	8,495 78	10,468 99
La Louvière.	941 51	14,420 54	1,451 06	15,871 60	6 95	3 588 40	7 710 26	11,298 75
Mons.	5,151 35	15 543 21	5,483 86	21,027 07	83 53	3,450 35	8 207 11	11,357 46
Pecq	82 89	17 138 49	1,002 22	18 140 71	18 62	150 »	300 »	450 »
Péruwelz.	»	16,962 38	1,955 55	18,917 93	33 26	3 500 »	9,036 32	12 536 32
Tournai	1,436 54	20,353 92	1,179 72	21 533 64	27 82	3,845 25	9,076 95	12 922 20
Huy	2 790 38	20,883 10	3,646 34	24 529 44	36 80	2 597 92	1,765 »	4 362 92
Seraing	»	17 435 89	2,661 72	20,097 61	42 37	3,462 56	8 634 05	12,096 61
Verviers	4 817 43	29 872 89	1,027,78	30,900 67	82 06	5 500 »	12,315 77	17,815 77
Hasselt	2,502 75	22,582 16	489 31	23 071 77	5 60	1,850 »	3,275 36	5,125 36
Arlon.	317 71	17,637 56	334 90	17,972 46	48 34	1,395 29	3,790 56	5,185 85
Audenne.	36 05	20 345 75	1,404 21	21,749 96	46 93	1 747 18	3 422 69	5,169 87
Dinant	140 24	13,144 08	569 48	13,713 56	21 38	1,484 76	3,889 04	5,373 80
Namur	1 67	17,879 38	5 775 22	23,654 60	34 36	2 448 33	6,328 55	8 776 88
Totaux.	67,522 58	645,865 48	89,552 25	735,417 73	2 196 04	88 290 25	221 749 »	310 039 25

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la rétribution SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	répartition du boni		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
2 738 75	31,775 48	"	1 759 26	28,085 58	"	30,744 84	1,030 64	"
3,689 85	31,832 07	"	1 870 61	28 242 41	"	30,112 72	1,719 35	"
18,288 "	62 444 76	"	3,531 81	55,272 33	"	58,804 14	3,640 62	"
16,278 75	67 992 48	"	4,449 28	49,768 54	"	54,217 82	13,774 66	"
3,021 "	31,726 52	"	1,357 79	29,609 64	"	30,967 43	759 09	"
8,654 "	52,764 24	"	5,295 87	42 693 44	"	47 989 31	4,774 93	"
7,020 "	50 221 24	"	4 362 37	41,514 47	"	45,876 84	4 344 37	"
11,116 20	44,203 41	"	3,467 89	38,869 41	"	42,337 30	1 866 11	"
9,232 50	47,269 12	"	2 224 73	37 874 27	"	40,699 "	7,170 12	"
15,315 50	81,120 55	"	6 196 38	64 339 50	"	70,535 88	10,584 67	"
3,618 "	36 429 70	"	1,626 49	34 803 21	"	36,429 70	"	"
2,548 75	32,834 81	"	1,770 46	30 529 74	"	32 300 21	234 61	"
10,003 "	35,310 38	"	2 064 20	30,244 61	"	32,308 81	3,001 57	"
1 473 "	23 294 46	"	1 387 63	21 647 31	"	23,034 94	259 52	"
7,844 40	36 074 66	"	2 593 16	29 720 10	"	32,313 26	3,761 40	"
2,380 "	29,549 83	"	1 283 14	27,856 98	"	29 140 12	469 71	"
3,450 "	27,300 04	"	525 22	25,067 24	"	25,592 46	4,707 58	"
3,946 50	28 891 01	"	2 485 17	26,169 20	"	28,654 37	236 64	"
1 521 "	19,096 88	"	594 79	16 024 64	"	16,619 43	2 477 45	"
14,165 50	60 762 82	"	3 311 92	56,595 10	"	59,817 02	945 80	"
1,749 "	30 275 52	"	1 449 05	28 007 11	"	29 456 16	819 36	"
4,680 "	32,798 81	"	4,172 53	25,588 24	"	29,760 77	3,038 04	"
7 830 "	45,449 41	"	3,114 36	38,270 08	"	41 384 44	4,064 97	"
675 "	19 367 22	"	173 69	17,709 32	"	17,883 01	1 484 21	"
3 299 50	34,787 01	"	2,831 17	30,523 57	"	33,354 74	1,432 27	"
7 659 50	43,579 70	"	3 494 52	36,198 26	"	39,689 78	3 889 92	"
5 859 90	37,579 44	"	2,590 59	30,378 34	"	32,968 93	4 610 51	"
6,504 "	38 740 59	0 57	2 634 64	33,167 78	"	35,802 99	2,937 60	"
10 993 "	64 608 93	"	4,852 39	57,766 99	"	62,619 38	1,989 55	"
2 802 "	33 507 48	"	1,804 37	30,628 23	"	32,432 60	1 074 88	"
2 106 "	25 630 36	"	1,420 30	23,940 03	"	25,360 33	270 03	"
1,677 "	28 679 81	"	1,581 43	26 603 70	"	28,185 13	494 68	"
1,177 50	20,426 48	"	1,525 96	18 501 98	"	20,027 94	398 54	"
8,022 60	40 490 11	"	2,450 "	37,627 95	"	40 077 95	412 16	"
211,339 70	1,326 515 30	0 57	86 250 17	1,150,649 "	"	1,236,899 74	89,615 56	"

910.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUÉ.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	subvencions pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants- de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Boom	423 90	47,308 77	4,544 31	48,853 08	45 88	2,094 17	8,654 39	10,748 56
Lierre	909 84	49,967 29	4,861 09	21,828 38	80 25	4,832 25	2,939 92	4,772 17
Malines	2,127 25	26,095 85	3,484 84	29,580 69	447 92	3,614 94	7,395 54	41,010 48
Bruxelles.	7,017 48	46,721 83	2,942 33	49,664 46	162 89	5,008 28	41,744 43	46,752 71
Diest	24 53	49,412 60	358 32	19,770 92	8 99	4,574 01	8,063 38	9,638 29
Ixelles	8,208 92	19,649 44	4,937 70	24,586 84	204 59	4,828 81	9,824 56	44,653 37
Lacken	4,645 34	21,488 58	4,990 45	23,479 03	442 04	4,045 22	9,807 17	43,832 39
Louvain	2,396 92	21,203 80	683 04	21,886 84	408 77	3,331 88	4,822 80	8,154 68
Molenbeek-Saint-Jean .	4,134 41	44,040 94	4,251 34	48,292 28	456 87	2,937 29	6,695 07	9,632 36
Schaerbeek	12,847 96	19,910 50	5,016 56	24,927 06	247 35	6,990 84	45,914 55	22,905 36
Tirlemont	54 98	21,314 36	4,618 97	22,933 33	75 24	4,750 59	40,625 45	42,376 04
Wavre	2,561 34	21,370 14	4,607 48	22,977 29	402 49	4,627 39	3,454 27	5,084 66
Bruges	4,475 42	43,488 97	2,096 46	45,585 43	74 20	2,053 62	6,264 46	8,314 78
Nieuport	487 43	46,697 20	4,982 45	21,679 65	46 37	609 47	74 67	684 44
Alost	2,371 74	44,704 86	4,074 54	48,779 37	37 69	2,565 62	7,585 77	40,451 39
Lokeren	619 45	46,621 41	4,243 31	47,864 72	44 54	575 89	6,060 71	6,637 60
Termonde	673 36	44,626 69	3,577 56	48,204 25	37 04	405 58	3,178 33	3,583 91
Ath	4,875 25	49,779 30	610 46	20,389 76	54 67	2,814 37	4,964 28	4,778 65
Beaumont	584 06	10,754 20	4,752 68	42,503 88	6 97	527 40	4,059 07	4,586 47
Charleroi.	4,806 36	36,626 26	3,562 66	40,188 92	404 08	4,828 33	4,054 67	5,883 »
Jumet	430 47	46,631 04	4,551 66	48,182 70	38 09	4,574 43	8,640 52	40,214 95
La Louvière	609 47	45,007 89	2,342 75	47,350 64	3 76	3,780 54	8,003 95	44,784 49
Mons	4,264 23	17,749 »	4,615 90	22,364 90	406 70	3,252 57	9,124 50	12,377 07
Pecq	550 21	16,643 03	791 82	47,434 85	30 46	450 »	300 »	450 »
Péruwelz.	712 07	46,986 86	4,757 34	48,744 20	42 44	3,085 01	9,093 42	42,478 43
Tournai	3,698 91	20,093 45	»	20,093 45	42 75	3,725 04	8,988 23	42,713 29
Huy	4,250 64	49,980 39	3,953 97	23,934 36	72 23	2,513 77	4,765 »	4,278 77
Seraing	610 05	47,344 23	3,484 96	20,825 49	50 02	3,389 39	8,810 61	42,200 »
Verviers	5,686 40	27,659 73	3,770 10	31,429 83	443 50	5,800 »	43,367 67	49,167 67
Hasselt	4,394 90	23,248 44	344 02	23,592 46	45 69	4,675 23	3,316 44	4,991 67
Arlon.	262 33	48,393 86	822 42	49,215 98	66 40	4,434 44	3,806 75	5,240 84
Andenne	4,984 80	19,297 75	4,433 34	20,731 56	43 25	4,599 28	3,523 92	5,123 20
Dinant	473 79	43,323 90	4,409 89	44,433 79	38 34	4,534 83	3,883 39	5,445 22
Namur	2,082 97	47,434 37	6,437 69	23,569 06	41 30	2,449 98	6,325 88	8,775 86
Totaux.	78,352 33	644,297 00	81,578 22	722,875 22	2,623 47	86,978 73	222,127 44	309,406 44

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la rétribution SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PERUULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DRS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraîs courants	répartition du bont		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1911.

3,227 50	32,988 92		2,046 04	29,836 44	»	31,882 48	4,116 44	»
3,659 25	31,229 93	»	4,832 20	25,445 05	»	27,277 25	3,952 68	»
49,296 40	62,162 74	»	3,492 14	54,676 95	»	58,169 09	3,993,65	»
18,179 75	61,746 69	»	3,007 28	49,707 32	»	54,714 60	7,032 09	»
3,039 »	32,481 73	»	4,574 91	30,627 94	»	32,202 83	278 88	»
9,694 »	54,347 72	»	4,741 95	43,675 40	»	48,417 05	5,930 67	»
8,339 70	30,458 30	»	5,902 46	39,149 27	»	45,051 73	5,406 77	»
14,462 »	44,000 18	»	3,319 63	38,773 44	»	42,092 77	4,916 41	»
9,401 50	41,617 12	»	2,884 79	37,012 09	»	39,926 88	1,690 24	»
17,476 »	78,433 73	»	6,751 39	65,143 77	»	71,895 16	6,538 57	»
2,424 »	38,863 59	»	4,781 72	37,022 44	»	38,804 13	59 46	»
2,935 30	33,657 95	»	1,874 57	31,066 82	»	32,941 39	716 56	»
11,047 »	36,496 53	»	2,465 43	30,044 06	»	32,209 49	4,287 04	»
4,938 »	24,832 29	»	733 69	23,557 20	»	24,290 89	541 40	»
8,444 85	39,785 01	»	2,913 17	30,437 32	»	33,350 49	6,434 52	»
3,278 75	28,445 06	»	4,361 28	26,237 56	»	27,648 84	796 22	»
3,474 »	25,972 56	»	395 92	24,518 62	»	24,914 54	4,058 02	»
4,303 50	31,403 83	»	2,991 37	27,909 62	»	30,900 99	502 84	»
4,401 »	19,085 08	»	507 60	16,498 96	»	16,706 56	2,378 52	»
16,532 »	64,514 36	»	3,319 60	58,614 17	»	61,943 77	2,570 59	»
2,262 50	30,828 44	»	4,333 16	28,214 66	»	29,557 82	1,270 59	»
5,075 »	34,823 06	»	3,765 58	29,419 17	»	33,211 75	4,608 31	»
8,269 50	44,379 40	»	3,285 97	33,815 36	»	37,101 33	7,278 07	»
659 25	49,424 77	»	455 65	47,720 47	»	47,876 12	4,248 65	»
3,442 80	35,419 64	»	2,870 56	28,369 09	»	31,239 65	3,879 99	»
8,325 50	44,873 60	»	3,680 96	39,369 12	»	43,050 08	4,823 52	»
5,510 12	38,076 09	»	2,595 56	30,277 02	»	32,872 58	5,203 51	»
7,142 »	40,827 56	»	3,478 09	34,179 49	»	37,357 58	3,469 98	»
10,557 75	67,281 85	»	4,745 03	59,120 91	»	63,874 94	3,409 91	»
2,590 »	32,581 42	»	4,674 26	30,384 61	»	32,053 87	525 55	»
1,793 60	26,569 12	»	4,460 75	25,036 19	»	26,496 94	72 18	»
1,678 »	29,560 81	»	4,381 40	27,333 86	»	28,714 96	845 85	»
4,437 80	21,198 64	»	4,584 76	19,573 64	»	21,158 40	40 24	»
7,644 »	42,113 19	»	2,450 33	36,655 43	»	39,103 78	3,007 41	»
226,946 22	4,339,903 08	»	89,765 92	4,159,251 83	»	4,219,017 75	99,885 33	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations, rentes ; inté- rêts de capi- taux placés ; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	RECETTES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

VI. — Établissements communaux du degré supérieur

ANNÉE

Collège de Diest . . .	»	5,475 »	126 86	5,601 86	»	»	»	4,204 44	4,204 44
— Nivelles . . .	»	18,000 »	1,904 »	19,904 »	»	2,698 23	»	25,750 »	25,750 »
— Tirlemont . . .	»	14,245 »	3,351 21	17,596 21	4,245	»	»	27,429 74	27,429 74
— Beeringen . . .	1,871 62	15,700 »	762 11	16,462 11	»	19 50	»	2,300 »	2,300 »
— Bouillon . . .	»	14,800 »	3,000 »	17,800 »	»	30 »	»	11,738 59	11,738 59
— Virton . . .	103 78	12,000 »	2,815 45	14,815 45	»	»	2,000	9,484 55	11,484 55
— Dinant . . .	131 36	11,938 60	1,211 44	13,150 04	»	»	1,900	8,274 96	10,174 96
TOTAUX . . .	2,106 76	92,158 60	13,171 07	105,329 67	4,245	2,657 73	3,900	89,182 28	93,082 28

ANNÉE

Collège de Diest . . .	»	5,475 »	126 86	5,601 86	»	»	»	4,500 »	4,500 »
— Nivelles . . .	»	18,000 »	2,147 »	20,147 »	»	2,845 23	»	28,660 54	28,660 54
— Tirlemont . . .	»	14,245 »	3,351 21	17,596 21	4,245	»	»	27,429 60	27,429 60
— Beeringen . . .	1,287 46	15,700 »	1,512 11	17,212 11	»	»	»	2,300 »	2,300 »
— Bouillon . . .	»	14,800 »	3,250 »	18,050 »	»	30 »	»	11,002 58	11,002 58
— Virton . . .	99 23	12,000 »	2,415 45	14,415 45	»	»	2,100	9,884 55	11,984 55
— Dinant . . .	»	11,938 60	1,211 44	13,150 04	»	»	1,900	9,949 96	11,849 96
TOTAUX . . .	1,386 69	92,158 60	14,014 07	106,172 67	4,245	2,875 23	4,000	93,590 23	97,590 23

ANNÉE

Collège de Diest . . .	»	5,475 »	126 86	5,601 86	574	»	»	4,573 »	4,573 »
— Nivelles . . .	»	19,425 »	1,897 »	21,322 »	3,167	2,612 23	»	28,758 70	28,758 70
— Tirlemont . . .	»	15,670 »	3,351 21	19,021 21	3,919	»	»	26,826 »	26,826 »
— Beeringen . . .	906 79	15,700 »	2,262 11	17,962 11	»	»	»	2,300 »	2,300 »
— Bouillon . . .	»	14,800 »	3,000 »	17,800 »	»	30 »	»	10,989 31	10,989 31
— Virton . . .	132 97	12,000 »	2,415 45	14,415 45	»	»	»	12,950 88	12,950 88
— Dinant . . .	846 03	11,938 60	1,211 44	13,150 04	»	»	»	10,260 03	10,260 03
TOTAUX . . .	1,883 79	95,008 60	14,264 07	109,272 67	7,660	2,642 23	»	96,657 92	96,657 92

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte pénultième.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraîs courants.	indemnités allouées au personnel.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

pour garçons, subventionnés sur le Trésor public.

1909.

777 »	10,583 30	»	400 »	10,183 30	»	10,583 30	»	»
10,709 05	58,971 28	»	13,339 13	42,715 60	5,025 »	61,079 73	»	2,108 45
8,749 »	58,009 95	»	5,131 92	48 650 »	4,238 03	58,019 95	-	»
3,785 70	24,438 93	»	4,935 77	17,080 »	1,135 70	23,151 47	1,287 46	»
»	29,568 59	-	5,147 19	24,421 40	»	29,568 59	»	-
1,455 »	27,858 78	»	3,500 55	24,250 »	»	27,759 55	99 23	»
3,222 50	26,678 86	»	3,576 62	23,599 12	»	27,175 74	»	496 88
28,698 25	236,119 69	»	36,040 18	190,899 42	10,398 73	237,338 33	1,386 00	2,605 33

1910.

800 »	10,901 86	»	397 85	10,183 30	-	10,581 15	320 71	»
9,600 25	61,233 02	»	12,608 02	43,645 »	5,000 »	61,233 02	»	»
9,750 50	58,884 31	»	1,333 45	50 488 02	4,261 84	58,883 31	1 »	»
5,650 »	26,449 57	»	7,017 78	16,830 -	1,605 »	23,342 78	906 79	»
»	29,082 58	»	4,750 93	24,331 65	»	29,082 58	»	»
1,605 »	28,104 23	»	3,621 26	24,350 »	»	27,971 26	132 97	»
3,497 50	28,497 50	»	3,821 47	23,830 -	»	27,631 47	846 03	»
30,903 25	243,173 07	»	36,350 76	193,637 97	10,956 84	240,965 57	2,207 50	»

1911.

1,008 »	11,756 86	»	342 50	10,483 30	571 »	11,399 80	357 06	»
10,300 60	63,160 53	»	14,518 53	43,450 »	8,192 »	66,160 53	»	»
10,111 25	59,877 46	»	4,818 58	55,058 88	»	59,877 46	»	»
6 110 59	27,279 49	»	7,916 07	17,530 »	1,833 42	27,279 49	»	»
»	28,819 31	»	4,738 43	24,080 88	»	28,819 31	»	»
1,970 »	29,469 30	»	3,176 88	25,616 66	»	28 793 54	675 76	»
3,855 »	28,111 10	»	3 478 62	21,632 48	»	28,111 10	»	»
33,353 44	251,474 05	»	38 189 61	240,852 20	10,599 42	250,441 23	1,032 82	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondation; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

VII. — Établissements communaux du degré inférieur

								ANNÉE	
Écoles moyennes :									
de Bruxelles	»	50,000	1,072 69	51,072 69	6,000	»	»	77,061 85	77,061 85
de Saint-Gilles	»	5,600	1,750 49	7,350 49	5,679	»	»	61,522 09	61,522 09
de Saint-Josse-ten-Noode	»	6,000	1,129 51	7,129 51	2,900	»	»	18,808 65	18,808 65
de Liège	2,082 06	11,902	5,884 08	15,786 06	16,010	»	»	51,521 88	51,521 88
TOTAUX	2,082 06	55,502	8,416 55	61,918 55	50,589	»	»	213,614 47	213,614 47

								ANNÉE	
Écoles moyennes :									
de Bruxelles	»	50,000	1,072 69	51,072 69	6,000	»	»	79,779 19	79,779 19
de Saint-Gilles	»	5,600	1,750 49	7,350 49	5,679	»	»	68,414 98	68,414 98
de Saint-Josse-ten-Noode	»	6,000	464 51	6,464 51	2 900	»	»	20 824 85	20,824 85
de Liège	896 96	11,902	5,884 06	15,786 06	17,404	»	»	61 122 98	61,122 98
TOTAUX	896 96	55,502	7,751 55	61,253 55	52,073	»	»	255,141 98	255,141 98

								ANNÉE	
Écoles moyennes :									
de Bruxelles	»	50,000	1,610 19	51,610 19	6,000	»	»	89,718 81	89,718 81
de Saint-Gilles	»	5,600	1,750 49	7,350 49	15,019	»	»	67 510 14	67,510 14
de Saint-Josse-ten-Noode	»	6,000	464 51	6,464 51	2,900	»	»	17,140 65	17,140 65
de Liège	»	11,902	5,884 08	15,786 06	18,059	»	»	67,954 91	67,954 91
TOTAUX	»	55,502	7,689 05	61,191 05	50,978	»	»	255,124 52	255,124 52

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉPARTITION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte pénultième.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	indemnités allouées au personnel.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

pour garçons, subventionnés sur le Trésor public.

1909.

48,057 »	165,671 54	»	26,782 92	156,888 02	»	165,671 54	»	»
67,592 80	144,724 58	»	11,719 99	155,004 59	»	144,724 58	»	»
9,912 »	58,749 90	»	5,401 65	55,518 55	»	58,749 96	»	»
17,756 50	106,156 50	»	11,295 91	97,099 99	»	108,595 90	»	2,237 40
145,098 50	455,502 58	»	55,198 45	400,541 55	»	455,559 78	»	2,237 40

1910.

47,105 »	164,554 88	»	24,520 75	140,025 15	»	164,554 88	»	»
71,572 70	152,797 17	»	10,855 08	141,942 09	»	152,797 17	»	»
9,795 »	59,934 14	»	5,719 85	55,800 »	»	59,519 85	404 51	»
18,216 86	116,546 86	»	40,956 52	104,651 45	»	113,587 77	959 09	»
146,517 56	475,885 05	»	52,040 96	420,418 69	»	474,439 65	1,425 40	»

1911.

48,512 »	166,641 »	»	21,284 81	145,556 19	»	166,641 »	»	»
75,046 80	162,706 45	»	14,575 04	151,131 59	»	162,706 45	»	»
10,648 75	57,155 69	»	5,605 71	51,549 98	»	57,155 69	»	»
19,696 45	121,496 45	»	11,562 25	109,400 »	»	120,762 25	734 20	»
155,704 »	487,997 57	»	49,825 81	457,457 56	»	487,265 57	734 20	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte pénultième.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinares.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

VIII. — Établissements communaux d'enseignement moyen pou

ANNÉ

École moyenne B de Bruxelles	»	5,635 »	3,797 50	9,432 50	7,730	»	»	79,060 42	79,060 42
École moyenne de Saint-Gilles.	»	4,225 »	2,165 60	6,390 60	3,345	»	»	32,419 01	32,419 01
École moyenne de Saint-Josse-ten-Noode.	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982	»	»	29,433 88	29,433 88
École moyenne de Liège	2,008 70	11,010 »	2,475 »	13,485 »	15,544	»	»	59,057 30	59,057 30
Institut supérieur de Liège	3,043 »	6,091 80	534 60	6,626 40	»	»	»	19,680 60	19,680 60
École moyenne de Vilvorde	204 02	2,500 »	600 »	3,100 »	1,344	»	»	10,961 98	10,961 98
TOTAUX.	5,345 72	31,956 80	9,272 70	41,229 50	30,965	»	»	230,613 19	230,613 19

ANNÉ

École moyenne B de Bruxelles	»	5,635 »	4,067 50	9,722 50	7,730	»	»	78,859 96	78,859 96
École moyenne de Saint-Gilles.	»	4,225 »	610 01	4,835 01	3,345	»	»	38,366 34	38,366 34
École moyenne de Saint-Josse-ten-Noode.	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982	»	»	28,560 42	28,560 42
École moyenne de Liège	797 64	11,010 »	945 78	11,955 78	15,786	»	»	62,676 39	62,676 39
Institut supérieur de Liège	3,078 20	6,091 80	257 99	6,349 79	»	»	»	20,635 40	20,635 40
École moyenne de Vilvorde	»	2,500 »	215 01	2,715 01	1,344	»	»	12,075 74	12,075 74
TOTAUX.	3,875 84	31,956 80	6,096 29	38,053 09	31,207	»	»	241,174 25	241,174 25

ANNÉ

Écoles moyennes de Bruxelles	»	5,635 »	80	5,735 »	7,730	»	»	75,015 82	75,015 82
École moyenne de Saint-Gilles.	»	4,225 »	1,736 37	5,961 37	3,345	»	»	35,482 06	35,482 06
École moyenne de Saint-Josse-ten-Noode.	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982	»	»	29,818 28	29,818 28
École moyenne de Liège	»	11,010 »	2,611 49	13,621 49	16,564	»	»	67,434 51	67,434 51
Institut supérieur de Liège	1,416 10	6,091 80	775 42	6,867 22	»	»	»	23,164 63	23,164 63
École moyenne de Vilvorde.	1,074 04	2,500 »	887 99	3,387 99	1,344	»	»	11,326 44	11,326 44
TOTAUX.	2,490 14	31,956 80	6,091 27	38,048 07	31,985	»	»	242,241 74	242,241 74

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte FÉVULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants.	indemnités allouées au personnel.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

filles subventionnés sur le Trésor public.

1909.

26,717 25	122,980 17	»	17,920 29	105,059 88	»	122,980 17	»	»
39,917 10	82,071 71	»	10,042 36	72,029 35	»	82,071 71	»	»
14,811 »	49,701 88	»	5,6 8 55	45,083 33	»	49,701 88	»	»
21,924 34	111,7 9 34	»	15,631 65	96,800 »	»	112,131 65	»	712 31
21,895 77	51,245 77	»	6,929 67	42,900 »	»	49,829 67	1,416 10	»
6,922 50	22,622 50	»	3,323 46	18,225 »	»	21,548 46	1,074 04	»
132,187 96	440,341 37	»	58,465 98	380,097 56	»	438,563 51	2,490 14	712 31

1910.

27,529 75	123,862 21	»	17,755 52	106,106 69	»	123,862 21	»	»
41,155 90	87,702 25	»	8,924 59	78,218 79	»	87,143 38	558 87	»
13,903 »	47,010 42	»	4,612 10	43,308 32	»	47,920 42	»	»
23,209 67	114,425 45	»	15,923 50	95,131 50	»	111,054 80	3,370 65	»
20,977 66	51,041 05	»	6,777 55	42,346 48	»	49,124 03	1,917 02	»
6,610 »	22,744 75	»	3,507 92	19,150 »	»	22,557 92	186 83	»
133,385 98	447,696 13	»	57,401 08	384,261 68	»	441,662 76	6,033 37	»

1911.

29,485 25	117,986 07	»	19,680 63	98,305 44	»	117,986 07	»	»
41,780 »	86,568 43	»	8,019 43	78,509 »	»	86,568 43	»	»
13,775 »	49,050 28	»	5,175 28	43,875 »	»	49,050 28	»	»
23,651 75	121,271 75	»	15,386 98	97,554 88	»	112,941 86	8,329 89	»
19,688 50	51,136 45	»	6,973 05	44,163 40	»	51,136 45	»	»
6,694 »	23,826 47	»	3,526 47	20,300 »	»	23,826 47	»	»
135,074 50	449,839 45	»	58,801 84	382,707 72	»	441,509 56	8,329 89	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉNULTÏME	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE	PRODUIT de fondations: rentes; inte- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Athénées royaux. (Loi du 1 ^{er} juin 1850).	45,008 98	300,000 »	690,461 80	990,461 80	»	3,081 12	83,593 32	348,486 67	432,079 99
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881).	27,801 52	»	871,135 64	871,135 64	»	1,938 68	67,613 43	240,068 31	307,681 74
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1 ^{er} juin 1850).	31,826 33	498,426 »	958,875 90	1,157,801 90	»	8,688 51	96,938 33	236,603 46	333,541 79
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881).	35,492 02	430,413 88	54,600 64	484,714 52	»	984 82	64,486 43	170,736 92	235,223 35
Écoles moyennes de l'État pour filles. (Loi du 15 juin 1881).	66,140 05	622,046 12	77,584 04	699,630 16	»	2,152 13	90,665 17	213,731 36	304,396 53
Établissements commu- naux du 1 ^{er} degré sub- ventionnés sur le Tré- sor public.	2,106 76	92,158 60	13,171 07	105,329 67	4,245	2,657 73	3,900 »	89,182 28	93,082 28
Établissements commu- naux du 2 ^d degré sub- ventionnés sur le Tré- sor public.	2,082 06	53,502 »	8,416 55	61,918 55	30,589	»	»	215,614 47	215,614 47
Établissements commu- naux d'enseignement moyen pour filles sub- ventionnés sur le Tré- sor public.	5,345 72	31,956 80	9,272 70	41,229 50	30,965	»	»	230,613 19	230,613 19
TOTAUX.	215,803 44	1,728,205 40	2,683,518 34	4,411,721 74	65,799	19,502 99	407,196 68	1,745,036 66	2,152,233 34

ANNÉE

	ANNÉE								
Athénées royaux. (Loi du 1 ^{er} juin 1850).	37,990 »	300,000 »	698,741 20	998,611 20	»	2,967 10	80,107 07	360,758 90	440,865 97
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881).	24,675 97	»	891,187 52	891,187 52	»	1,987 58	65,076 52	243,297 97	308,374 49
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1 ^{er} juin 1850).	26,147 79	498,700 »	996,279 67	1,194,979 67	»	8,797 01	104,851 62	245,113 06	349,964 68
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881).	30,563 03	452,716 97	59,531 44	512,248 41	»	1,034 60	61,062 92	171,424 38	232,487 30
Écoles moyennes de l'État pour filles. (Loi du 15 juin 1881).	67,522 58	645,865 48	89,552 25	735,417 73	»	2,196 04	88,290 25	221,749 »	310,039 25
Établissements commu- naux du 1 ^{er} degré sub- ventionnés sur le Tré- sor public.	4,386 69	92,158 60	14,014 07	106,172 67	4,245	2,875 23	4,000 »	93,590 23	97,590 23
Établissements commu- naux du 2 ^d degré sub- ventionnés sur le Tré- sor public.	896 96	53,502 »	7,751 55	61,253 55	32,073	»	»	233,141 98	233,141 98
Établissements commu- naux d'enseignement moyen pour filles sub- ventionnés sur le Tré- sor public.	3,875 81	31,956 80	6,094 29	38,053 09	31,207	»	»	241,174 25	241,174 25
TOTAUX.	193,058 83	1,774,899 85	2,763,453 99	4,538,053 84	67,525	19,857 56	103,388 38	1,810,249 77	2,213,638 45

LATION.

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	indemnités allouées au personnel.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.
236,595 35	1,707,227 24	»	84,069 56	1,358,616 02	229,440 29	1,671,795 87	33,431 37	»
146,437 55	1,354,995 43	»	67,429 58	1,128,216 10	143,093 55	1,340,439 23	16,068 72	1,512 82
294,432 24	1,825,790 77	»	97,663 48	1,603,136 49	96,861 33	1,797,661 30	29,249 22	1,119 75
121,971 03	878,385 74	»	63,911 70	779,743 54	»	843,635 24	34,730 50	»
206,456 96	1,278,775 83	»	89,537 10	1,110,886 40	»	1,200,423 50	78,352 33	»
28,698 25	236,119 69	»	36,040 18	190,899 42	10,398 73	237,338 33	1,386 69	2,605 33
143,098 30	453,302 38	»	55,198 45	400,344 33	»	455,539 78	»	2,237 40
132,187 96	440,341 37	»	58,465 98	380,097 56	»	438,563 54	2,490 14	712 31
1,309,877 64	8,174,938 15	»	552,016 03	6,951,936 86	481,463 90	7,985,416 79	197,708 97	8,187 61

1910.

242,996 07	1,723,560 34	»	84,605 60	1,374,325 44	232,651 04	1,691,782 08	31,778 26	»
143,073 20	1,369,298 76	1 33	67,110 44	1,144,446 93	141,556 70	1,353,115 60	16,183 16	»
289,880 43	1,869,769 58	»	101,201 90	1,645,294 10	89,196 53	1,835,692 53	34,077 05	»
123,856 38	900,189 72	»	59,026 11	793,287 66	»	852,313 77	47,875 95	»
211,339 70	1,326,515 30	0 57	86,250 17	1,150,649 »	»	1,236,899 74	89,670 54	»
30,903 25	243,173 07	»	36,350 76	193,637 97	10,956 84	240,965 57	2,207 50	»
146,517 56	473,883 05	»	52,040 96	420,418 69	»	472,459 65	1,423 40	»
133,385 98	447,696 13	»	57,401 08	384,261 68	»	441,662 76	6,033 37	»
1,321,952 57	8,354,085 95	2 10	543,987 02	7,106,541 47	474,361 11	8,124,891 70	229,194 25	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	subsidés pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Athénées royaux (Loi du 1er juin 1850) . .	35,431 37	300,000 »	731,986 29	1,031,986 29	»	4,363 03	77,017 53	363,479 36	440,496 89
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881.) . .	16,068 72	»	913,547 28	913 517 28	»	2,892 84	65 460 62	243,467 47	310 927 79
Écoles moyennes de l'Etat. (Loi du 1er juin 1850.)	29,249 22	198,700 »	983,643 02	1,182,313 02	»	8,646 31	109,916 57	252 092 77	362 009 34
Écoles moyennes de l'Etat. (Loi du 15 juin 1881.)	34,730 50	450,491 70	61,521 26	512,013 96	»	1,335 41	59,041 24	163,988 93	228,030 47
Écoles moyennes de l'Etat pour filles. (Loi du 15 juin 1831.) . .	78,352 33	641,297 »	81,578 22	722,875 52	»	2,623 17	86,978 73	222,127 41	309,106 14
Établissements com- munaux du premier degré subventionnés sur le Trésor public.	1,885 79	95,008 60	14,264 07	109,272 67	7,760	2 642 23	»	96,637 92	96,637 92
Établissements com- munaux du second degré subventionnés sur le Trésor public.	»	53,502 »	7,689 05	61,191 05	39,078	»	»	233,124 32	233,124 32
Établissements com- munaux d'enseigne- ment moyen pour filles subventionnés sur le Trésor public.	2,490 14	31,956 80	6,691 27	38,048 07	31,983	»	»	242,241 74	242,241 74
TOTAUX . . .	198,208 07	1,770,953 10	2,800,291 46	4,571 247 56	79,723	22,5 2 99	398,414 69	1,824,179 82	2 222 394 51

ANNÉE

LATION.

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	indemnités allouées au personnel.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1911

253,957 38	1,776,234 06	•	82,075 48	1,455,414 77	243,219 67	1,731,399 92	34,925 04	•
144,386 45	1,387,793 08	1,512 82	69,676 54	1,151,387 28	143,282 45	1,365,859 69	21,933 99	•
292,358 39	1,874,606 28	1,025 55	169,398 11	1,641,269 95	96,974 23	1,848,667 86	25,938 42	•
125,514 44	911,624 48	•	58,894 26	799,645 17	•	858,539 33	43,885 15	•
226,946 22	1,339,913 08	•	89,765 92	1,159,251 83	•	1,249,017 75	91,885 33	•
33,355 44	251,474 05	•	38,989 61	200,852 20	10,599 42	250,441 23	1,032 82	•
153,704 •	487,997 57	•	49,825 81	437,437 56	•	487,263 37	734 20	•
135,074 50	449,839 45	•	58,801 84	382,767 72	•	441,569 56	8,329 89	•
1,365,296 82	8,459,472 95	2,538 37	558,927 57	7,177,966 38	494,075 79	8,232,698 11	226,864 84	•

CCXII. — Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement

DESIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par						
	1 ^{er} DEGRÉ.			2 ^d DEGRÉ.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ.			Population.		
	COLLÈGES.	Section des humanités :			ÉCOLES MOYENNES.	Section :			COLLÈGES.	Section des humanités :		TOTAL.	
		anciennes.	modernes.			TOTAL.	moyenne.	préparatoire.		TOTAL.	anciennes.		modernes.
ANVERS	Petit séminaire, à Malines.	157	»	157	Petit séminaire, à Malines.	»	46	46	Institut St-Ignace, à Anvers.	»	110	110	
	— à Hoogstraeten.	504	»	504	— à Hoogstraeten.	»	188	188	Collège Notre-Dame, à Anvers.	296	»	296	
	Collège St-Rombaut, à Malines.	162	»	162	Collège St-Rombaut, à Malines.	156	155	511	Institut Scheppers, à Malines.	»	102	102	
	— St-J. Berchmans, à Anvers.	155	»	155	— St-J. Berchmans, à Anvers.	151	247	578	Collège St-Joseph, à Turnhout.	595	»	595	
	— Notre-Dame, à Boom.	72	»	72	— Notre-Dame, à Boom.	21	55	76	Institut St-Edouard, Merxem.	»	5	5	
	— St-Gommaire, à Lierre.	128	»	128	— St-Gommaire, à Lierre.	58	282	540	— St-Gabriel, à Bouchout.	»	20	20	
	Institut St-Stanislas, Berchem.	54	»	54	Institut St-Stanislas, Berchem.	77	201	278					
					— St-Norbert, à Anvers.	192	405	597					
					— St-Edmond, à Anvers.	15	111	126					
					— St-Jean Berchmans, à Noll.	15	85	90					
BRUXELLES.	Institut St-Louis, à Bruxelles.	508	515	1023	Institut St-Louis, à Bruxelles.	»	281	281	Institut St-Joseph, à Bruxelles.	»	170	170	
	— Notre-Dame, à Hal.	8	»	8	— Notre-Dame, à Hal.	44	187	231	Collège St-Michel, à Bruxelles.	275	146	421	
	— St-Boniface, à Ixelles.	154	80	234	— St-Boniface, à Ixelles.	»	125	125	Institut St-Georges, Bruxelles.	»	240	240	
	— Ste-Marie, à Schaerbeck.	115	104	219	— Ste-Marie, à Schaerbeck.	60	176	236	— Notre-Dame, à Anderlecht.	22	62	84	
	Collège St-Joseph, à Aerschot.	65	»	65	— Notre-Dame, à Vilvorde.	50	245	295	Collège St-Michel, à Eterbeck.	420	220	640	
	— St-Jean Berchmans, à Diest.	67	2	69	Collège St-Joseph, à Aerschot.	56	222	278	— de la Très Sainte-Trinité, à Louvain.	177	122	299	
	— St-Pierre, à Louvain.	159	121	280	— St-Jean Berchmans, Diest.	50	119	169					
	— Notre-Dame, à Tirlemont.	98	79	177	— St-Pierre, à Louvain.	»	102	102					
					— Notre-Dame, à Tirlemont.	52	72	124					

moyen pour garçons situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1911.

des congrégations religieuses.			Établissements dirigés par des particuliers.						TOTAL				
2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			3 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			des établissements par province	de la population par province.
	Section :				Section des humanités :				Section :				
	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes.	modernes.	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		
Institut St-Ignace, à Anvers .	»	610	610	Ecole allemande, rue Quellin, à Anvers.	»	167	167	Ecole allemande, rue Quellin, à Anvers.	121	110	254		
Collège Notre-Dame, à Anvers.	»	550	550	Institut Nieberding, rue Jordaeys, à Anvers.	22	»	22	Institut Nieberding, rue Jordaeys, à Anvers.	181	85	267		
Institut St-Henri, à Anvers .	54	201	258	Lycée d'Anvers, rue des Nerviens, à Anvers.	26	63	91	Lycée d'Anvers, rue des Nerviens, à Anvers.	66	63	151		
— St-Eloi, à Anvers . . .	50	150	200					Institut M. Slegten, à Ranst.	12	18	50	41	8.501
— Scheppers, à Malines . .	95	215	508					Pensionnat V. d. Borgh, à Puille.	12	65	77		
— St-Libert, à Malines . . .	57	154	211										
St-Victor, à Turnhout . . .	127	584	511										
Collège St-Joseph, à Turnhout.	»	151	154										
Institut St-Edouard, Merxem.	40	209	258										
Pensionnat St-Gabriel, Bouchout	60	150	210										
Institut Notre-Dame, à Anderlecht.	»	120	120	Institut Robert, à Bruxelles.	60	160	220	Institut Robert, à Bruxelles .	40	50	70		
Institut St-Nicolas, à Anderlecht.	56	220	256	Ecole allemande, Bruxelles.	50	200	250	Ecole allemande, à Bruxelles.	150	100	250		
Institut St-Joseph, à Bruxelles.	»	65	65	— française, Anderlecht.	»	56	56	J. Delleré, rue Chapelain, 14, à Anderlecht.	»	42	42		
Collège St-Michel, à Bruxelles.	»	198	196	— J. Delleré, rue Chapelain, 14, à Anderlecht.	5	6	11	Ecole française, Anderlecht.	»	125	125		
Institut St-Georges, Bruxelles.	»	255	255	Ecole centrale technique, à Forest.	61	178	259	— centrale technique, Forest	»	97	97		
— Ste-Gudule, à Bruxelles . .	»	55	55	Ecole nouvelle, à Ixelles.	5	7	10	— nouvelle, à Ixelles . . .	»	5	5		
— St-Stanislas, à Etterbeek.	»	205	265	— Simon-Stévin, Ixelles.	42	105	145	Institut Michot-Mongrenast, à Ixelles.	180	»	180		
— St-Antoine, à Etterbeek .	29	64	95	Institut Rachez, à St-Josse-ten-Noode.	18	55	75	Institut Aernoudt, à Uccle .	44	45	50	58	9.428
Frères des écoles chrétiennes, à Overyssehe.	12	27	59	Institut Hormidas, à Uccle.	»	65	65	Pensionnat Van Wesembeck, à Capelle-au-Bois.	15	165	180		
Pensionnat St-Victor, à Aalsemberg.	186	64	250					Pensionnat Everaert, Capelle-au-Bois.	20	72	92		
Collège de la Ste-Trinité, à Louvain.	»	160	160					Institut St-Joseph, à Ternath.	49	51	80		
Institut du Sacré-Cœur, à Perwez.	55	5	40					— St-Antoine, à Ternath .	15	7	20		
								Pensionnat D'Houwer, à Ternath.	15	52	45		
								Pensionnat St-Antoine, à Waterloo.	20	50	50		

DÉSIGNATION DES PROVINCES	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ.			2 ^d DEGRÉ.			1 ^{er} DEGRÉ.			Population.		
	COLLÈGES.	Section des humanités.		ÉCOLES MOYENNES.	Section :		COLLÈGES.	Section des humanités :		anciennes	modernes	Total.
		anciennes	modernes		Total.	moyenne.		préparatoire.	Total.			
Flandre occidentale.	Collège St-Louis, Bruges . . .	187	»	187	Institut St-Pierre, Blankenberghe.	6	»	6	Institut St-François-Xavier, Bruges.	»	120	120
	Institut St-Léon, Bruges . . .	»	188	188	Collège St-Louis, Bruges . . .	»	131	131	Collège St-Laurent, Bruges . . .	78	»	78
	Collège St-Amand, Courtrai . . .	179	7	186	Institut St-Léon, Bruges. . .	»	158	158	Pères Bénédictins, St-André-lez-Bruges.	47	»	47
	— St-Louis, Dixmude . . .	40	25	65	Collège St-Amand, Courtrai . . .	53	81	134				
	Immaculée Conception, Furnes	46	15	61	Immaculée Conception, Furnes	75	64	139				
	Collège St-Louis, Menin. . . .	67	16	83	Collège St-Joseph, Iseghem . . .	91	230	321				
	— St-Joseph, Mouscron . . .	32	121	153	— St-Louis, Menin. . . .	110	20	130				
	— Notre-Dame, Ostende . . .	123	100	223	— St-Joseph, Mouscron . . .	»	98	98				
	— St-Stanislas, Poperinghe . . .	68	»	68	— Notre-Dame, Ostende . . .	75	130	205				
	Petit séminaire, Roulers. . . .	171	55	226	— St-Stanislas, Poperinghe . . .	56	37	93				
	Collège St-Joseph, Thielt . . .	86	»	86	Petit séminaire, Roulers . . .	57	161	218				
	— St-Vincent-de-Paul, Ypres.	104	65	169	Collège St-Joseph, Thielt . . .	44	»	44				
	— St-Bernard, Niruport . . .	40	62	72	Institut St-Nichel, Thielt . . .	»	61	61				
				— St-Joseph, Thourout . . .	89	95	184					
Flandre orientale.	Petit séminaire, St-Nicolas . . .	149	»	149	Institut St-Joseph, St-Nicolas . . .	43	230	273	Collège St-Joseph, Alost . . .	215	»	215
	Etablissement St-Liévin, Gand.	110	73	183	Etablissement St-Liévin, Gand.	44	107	151	— Ste-Barbe, Gand. . . .	264	»	264
	Institut de Grammont	99	»	99	Institut de Grammont	8	78	86	Institut St-Amand, Gand . . .	»	313	313
	— d'Audenarde	98	»	98	— d'Audenarde	44	196	240	Maison de Melle	71	151	222
	— de Termonde.	146	»	146	— de Termonde.	86	325	411	Institut St-Joseph, Grammont.	»	180	180
	— d'Eccloo	117	»	117	— d'Eccloo	43	86	129				
	— St-Grégoire, Ledeborg. . . .	»	140	140	— de Lokeren	23	114	137				
	— de Ninove	44	»	44	— de Ninove.	34	148	182				
	— de Renaix	76	»	76	— de Renaix.	65	218	283				
					— St-Grégoire, Ledeborg. . . .	92	198	290				
					— St-Martin, Alost	62	244	306				
					— St-Henri, Deynze	6	183	189				
					— Notre-Dame, Sottegem. . . .	25	195	220				

DÉFINITION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques						Établissements dirigés par						
	1 ^{er} DEGRÉ.			2 ^d DEGRÉ.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ.			Population.		
	COLLÈGES.				Section des humanités :	Section :			COLLÈGES.			Section des humanités :	
	anciennes.	modernes.	Total.			moyenne.	préparatoire.	Total.	anciennes.	modernes.	Total.		
Hainaut.	Collège St-Julien, Ath . . .	101	109	210				Collège du Sacré-Cœur, Charleroi.	248	226	474		
	— épiscopal de Binche . . .	88	79	167				Collège St-Stanislas, Mons. . .	225	126	351		
	— St-Joseph, Chimay. . .	86	46	132				— Notre-Dame, Tournai. . .	176	80	256		
	— St-Augustin, Enghien. . .	232	85	406				Institut St-Ferdinand, Jemappes.	»	275	275		
	— Notre-Dame de la Tombe, Kain.	162	101	266									
	Institut St-Joseph, La Louvière.	143	299	442									
	Institut de Leuze	»	170	170									
	— St-Vincent, Soignies . . .	121	72	193									
Séminaire de Bonne-Espérance.	317	»	317										
Liège.	Pensionnat français de St-Roch, Ferrières.	192	»	192	Pensionnat français de St-Roch, Ferrières.	51	55	96	Collège St-Servais, Liège . . .	125	370	795	
	Collège St-Louis, Waremme . .	32	92	124	Collège St-Louis, Waremme . .	»	118	118	Orphelinat St-Jean Berchmans, Liège.	75	»	75	
	— St-Hadelin, Visé	105	65	170	— St-Hadelin, Visé	»	85	85	Institut St-Barthélemy, Liège.	»	202	202	
	Institut St-Joseph, Limbourg . .	23	»	23	Institut St-Joseph, Limbourg . .	46	110	156	Collège St-Louis, Liège.	108	136	244	
	— St-Remacle, Stavelot	38	»	38	— St-Remacle, Stavelot	37	23	60	— St-François-Xavier, Verviers.	173	87	260	
	Collège St-Martin, Seraing. . . .	68	59	127	Collège St-Martin, Seraing. . . .	127	91	221	Collège des Pères Lazaristes, Theux.	146	»	146	
	Institut St-Lambert, Herstal . .	24	»	24	Institut St-Lambert, Herstal . .	23	49	49	Collège Ste-Croix, Hannut. . . .	28	»	28	
Limbourg.	Collège Notre-Dame, Tongres. . .	61	74	135	Collège St-Michel, Brée.	14	47	61	Institut St-Trudon, St-Trond . .	»	31	31	
	— St-Michel, Brée	47	»	47	— St-Lambert, Peer	»	27	27	Collège de la Sainte-Croix, Maeseyck.	62	»	62	
	— St-Lambert, Peer	31	»	31					Pensionnat St-Joseph, Looz . . .	»	231	231	
	Petit séminaire, St-Trond	146	»	146									

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.		
		Section des humanités:				Section :				Section des humanités:		
		anciennes.	modernes.	Total.		moyenne.	préparatoire.	Total.		anciennes.	modernes.	Total.
Luxembourg.	Collège St-Joseph, à Virton.	103	85	188	Institut St-Remacle, à Marche.	83	»	83	Collège des Rédemptoristes, à Clairefontaine.	58	»	58
	Petit Séminaire de Bastogne.	240	»	240					— des Pères Maristes, à Dièrt.	78	»	78
									— Frères Maristes, à Arlon.	»	76	76
									— des Frères des écoles chrétiennes, à Carlsbourg.	»	334	334
									Institut Johanninum, à Grand-halleux.	»	193	193
Namur.	Collège épiscopal N.-D. de Bellevue, à Dinant.	109	26	295					Collège N.-D. de la Paix, dirigé par les Pères S.-J., rue de Bruxelles, 45, à Namur.	241	128	369
	Petit séminaire de Floreffe.	301	»	301					Institut St-Berthuin, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes, à Malonne.	»	726	726

CCXIII. — Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen pour filles situés dans le Royaume, à la date du 31 décembre 1911.

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAIQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
Anvers.	Anvers. Ecole allemande supérieure, rue de l'Harmonie . . .		51	49	100		
	Anvers. Sœurs de Notre-Dame, rue de l'Empereur . . .		35	130	165		
	Anvers. Sœurs de Notre-Dame, rue de la Grande-Ourse . . .		30	330	360		
	Anvers. Sœurs de Notre-Dame, avenue du Sud . . .		50	622	672		
	Anvers. Filles de Marie. . .		66	218	284		
	Anvers. Dames de l'instruction chrétienne . . .		79	294	373		
	Anvers. Sœurs Annonciades . .		112	588	700		
	Anvers. Sœurs Maricoles . . .		90	273	363		
	Anvers. Sœurs Apostolines, rue Jordaens . . .		9	127	136		
	Anvers. Sœurs Apostolines, Marché Saint-Jacques . . .		25	105	130		
	Anvers. Sœurs Apostolines, rue des Mouches . . .		28	275	303		
	Anvers. Dames du Sacré-Cœur, rue Lamorinière . . .		62	288	350		
	Anvers. Sœurs du pauvre Enfant Jésus . . .		41	59	100		
	Anvers. Dames de Sion. . .		60	30	90		
	Anvers. Filles de la Sagesse . .		12	128	140		
	Malines. Dames de Marie, Coloma.		46	9	55		
	Malines. Dames de Marie, rue Saint-Jean . . .		46	187	233		
	Malines. Sœurs de Notre-Dame de Miséricorde . . .		41	170	211		
	Malines. Sœurs Apostolines . .		52	139	191		
	Lierre. Ursulines (pensionnat) . .		25	135	160		
	Lierre. Ursulines (école ménagère) . . .		32	445	477		
	Turnhout. Chanoinesses du Saint-Sépulchre . . .		42	403	445		
	Arendonck. Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François . . .		7	28	35		
Berehem. Dames de la Sainte-Famille . . .		35	66	101			
Berlaer. Religieuses du Sacré-Cœur de Marie . . .		152	80	232			

PROVINCES	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	les établissements par province.	de la population par province.
ANVERS (suite).	Boom. Sœurs de la Présentation.		45	217	262		
	Borgerhout. Sœurs Ursulines.		42	268	310		
	Borgerhout. Sœurs de Notre-Dame		5	482	487		
	Bornhem. Sœurs de la Présentation		6	222	228		
	Borsbeek. Sœurs du pauvre Enfant Jésus		12	177	189		
	Gheel (Oosterloo). Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François.		54	42	96		
	Gierle Sœurs Ursulines		40	74	114		
	Hemixem. Sœurs Maricoles		22	20	42		
	Herenthals. Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François		43	137	180		
	Hoogstraeten. Sœurs Ursulines		27	51	78		
	Hoogstraeten Sœurs Franciscaines (Meersel).		18	•	18		
	Merxem. Sœurs de Notre Dame.		20	234	254		
	Merxem. Sœurs Annonciades.		12	112	124		
	Puers. Sœurs Ursulines		18	97	115		
	Saint-Job in 't Goor. Sœurs Franciscaines		11	40	51		
	Santvliet. Sœurs de Notre-Dame de Miséricorde		16	71	87		
	's Gravenwezel. Sœurs du Sacré-Cœur de Marie		26	168	194		
	Waelhem. Sœurs de Notre Dame de Miséricorde		10	54	64		
	Wavre Notre-Dame. Sœurs Ursulines		177	250	427		
	Willebroeck. Filles de Marie		54	53	107		
Wilryck. Sœurs Ursulines		23	55	78			
	Anvers. Institut Anna Byns		71	230	301		
	Anvers. Institut Van Hoorinck, rue du Réservoir		27	32	59		
	Anvers. Institut Van Gehuchten, rue Everdy		40	40	20		
	Anvers. École allemande, rue Quellin		127	225	352		
	Anvers. Institut Boltinck, avenue Charlotte.		48	12	60		
	Anvers. École privée, rue Mozart.		13	11	24		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAIQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
Anvers (suite).	Anvers. Institut pour demoiselles, rue Boudewijns		35	64	99	59	11 606
	Anvers. Institut pour demoiselles, rue Solvyns		67	41	108		
	Anvers. École moyenne pour demoiselles, rue Sanderus		84	177	261		
	Anvers. École supérieure pour demoiselles, rue De Bom.		71	»	71		
	Malines. Institut de la Sainte-Famille, rue Milsen		54	88	142		
	Waelhem. Pensionnat Koorenhof.		34	76	110		
	Putte. Pensionnat Van der Borcht		4	24	28		
Brabant.	Bruxelles. Institut des Sœurs de Notre-Dame		30	90	120		
	Bruxelles. Pensionnat du Sacré-Cœur		»	120	120		
	Bruxelles. Monastère de Berlaumont		87	25	112		
	Bruxelles. Institut des Dames de la Sainte-Famille		62	76	138		
	Hal. Les Sœurs de l'Union au Sacré-Cœur		33	16	49		
	Etterbeek. Externat Sainte-Gertrude		75	150	225		
	Jette-Saint-Pierre. Religieuses du Sacré-Cœur		109	90	199		
	Laeken. Religieuses Ursulines		64	298	362		
	Londerzeel. Religieuses Ursulines.		13	66	79		
	Overyssche. Les Sœurs de Sainte-Marie		27	97	124		
	Overyssche. Les Sœurs de l'Immaculée Conception		20	76	96		
	Saint-Josse ten-Noode. Dames de Sainte-Marie.		84	130	214		
	Schaerbeek. Rue de la Fraternité et rue Dupont		45	20	65		
	Schaerbeek. Rue de la Ruche		46	18	64		
	Haute-Croix. Religieuses Ursulines		17	90	107		
	Ternath. Religieuses Ursulines		8	14	22		
	Louvain. Institut Paridaens		107	126	233		
Tirlemont Sœur de Notre-Dame.		40	72	112			
Héverlé. Annonciades du Sacré-Cœur.		343	507	850			

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAIQUES	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	des établissements par province.	de la population par province.
Brabant (suite)	Betecon		13	8	21	37	4.808
	Erps-Querps		57	24	81		
	Thildonek		66	35	101		
	Nivelles. Pensionnat (Institut de l'Enfant-Jésus)		38	28	66		
	Braine-l'Alleud. (Pensionnat) Sœurs de Marie		35	»	35		
	Virginal. Pensionnat Sœurs des Sacrés-Cœurs		40	50	90		
	Waterloo. Pensionnat Sœurs du Saint-Cœur de Marie		13	30	45		
	Bruxelles. Pensionnat Jouret		50	50	100		
	Bruxelles. Institut des D ^{ms} Tandel.		18	7	25		
	Bruxelles. Ecole moyenne rue de Berlaimont		64	100	164		
	Bruxelles. Cours d'éducation (M ^{lle} Smith)	(*)	(*)	(*)	17		
	Bruxelles. Cours d'éducation (M ^{lle} Scheidt).	(*)	(*)	(*)	35		
	Bruxelles. Pensionnat (M ^{lle} Baeckl).	(*)	(*)	(*)	25		
	Bruxelles. Pensionnat M ^{lle} Delstanche.	(*)	(*)	(*)	22		
	Ixelles. Etablissement de M ^{lle} Terschouw)		13	9	22		
Ixelles. Institut supérieur pour Demoiselles		72	100	172			
Jette-Saint-Pierre. Etablissement de M ^{lles} Aertssens		25	100	125			
Louvain. Institut (M ^{lle} Dewandeleer		70	301	371			
Flandre occidentale.	Ardoye. Institut des Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus		33	27	60		
	Bruges. Dames de Saint-André		49	86	135		
	Bruges. Sœurs de Saint-Joseph		76	211	287		
	Bruges. Dames de l'Instruction chrétienne. Hemelsdaele.		45	132	177		
	Bruges. Pensionnat Spermalie		22	62	84		
	Bruges. Couvent anglais		70	»	70		
	Courtrai. Institut Saint-Nicolas		60	25	85		
	Courtrai. Institut Notre-Dame des Anges		58	106	164		

(*) Il n'y a pas de section.

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
Flandre occidentale (suite).	Dixmude. Pensionnat de Dames de Saint Nicolas		18	8	26	23	2,758
	Furnes. Les religieuses Annonciades		49	122	171		
	Iseghem. Institut Sainte-Marie		17	68	85		
	Menin. Augustines, Sœurs du Monastère Saint-Georges		24	63	87		
	Mouscron. Institut des Dames de Sainte-Marie		45	221	266		
	Ostende. Sœurs de Saint-Joseph		14	»	14		
	Ruyselede. Pensionnat de Notre-Dame des Sept Douleurs		33	108	141		
	Poperinghe. Religieuses Bénédictines		33	90	143		
	Poperinghe. Religieuses Pénitentes. (Dames de la Sainte Union).		45	94	139		
	Thielt. Institut de la Sainte-Famille		62	25	87		
	Nieuport. Pensionnat des Dames de la Sainte Union des Sacrés-Cœurs		44	42	86		
	Pervyse. Pensionnat des Sœurs de charité		69	27	96		
	Heule. Sœurs de charité Saint-Vincent de Paul		21	28	49		
	Heyst sur-mer. Pensionnat des Sœurs de l'Immaculée Conception		27	131	158		
	Wacken. Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph		28	23	51		
	Bruges. Institut Sainte-Agnès		23	24	47		
	Ostende. Pensionnat Giar		15	35	50		
Flandre orientale.	Saint-Nicolas. Maison de Saint-Charles-Borromée		»	129	129		
	Saint-Nicolas. Sœurs de la Présentation		37	70	107		
	Lootenhulle. Sœurs de la Présentation		»	39	39		
	Deynze. Sœurs Maricoles		5	139	144		
	Deynze. Sœurs Saint-Vincent de Paul		62	130	192		
	Gand. Sœurs Franciscaines		19	161	180		
	Melle. Sœurs Franciscaines		12	57	69		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	les établissements par province.	de la population par province.
Flandre orientale (suite)	Pensionnat de Cruyshautem		6	63	69		
	Most. Dames de Marie		44	246	290		
	Eecloo. Sœurs de la Charité		281	174	455		
	Melsele. Sœurs de la Charité		57	88	145		
	Beirlegem. Sœurs de la Charité		39	51	90		
	Saffelaere. Sœurs de la Charité		36	41	77		
	Pensionnat de Machelen		6	109	115		
	Pensionnat de Zulte		19	79	98		
	Ledeberg. Sœurs de la Présentation (Pensionnat.)		30	148	178		
	Zwyndrecht. Sœurs de la Sainte-Enfance		»	70	70		
	Ninove. Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie		10	173	183		
	Pensionnat de Nederbrakel		24	160	184		
	Renaix. Sœurs de la Miséricorde.		63	235	298		
	Termonde. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.		45	200	245		
	Lede. Chanoinesses de Saint-Augustin		35	7	42		
	Buggenhout. Sœurs de Saint-Vincent-de Paul		»	197	197		
	Pensionnat de Delfinge.		6	70	76		
	Burst. Sœurs Franciscaines		15	86	101		
	Pensionnat de Michelbeke		»	55	55		
	Oostacker. Sœurs de la Sainte-Famille		37	85	122		
	Gand. Dames de l'Instruction Chrétienne (place du Marais)		29	135	164		
	Gand. Doornsele. rue Saint-Sauveur		88	188	276		
	Gand. Nouveau Bois, rue des Violettes et rue du Nouveau Bois		56	220	276		
	Gand. Visitation (Coupure).		26	222	248		
	Mont-Saint-Amand. Visitation (Sacré-Cœur).		10	126	136		
	Gand. Visitation, rue Basse		32	320	352		
Gand. Dames de l'Instruction Chrétienne, boulevard Albert		46	84	130			
Vracene. Dames de l'Instruction Chrétienne		13	99	112			

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
Flandre orientale (suite).	Beveren-Waes. Sœurs de la Présentation de Notre-Dame.		»	112	112	37	8.641
	Gysegem. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul		31	60	91		
	Grammont. Sœurs Noires		22	107	129		
	Grammont. Sœurs Bénédictines		13	127	140		
	Berchem (Audenarde). Sœurs Apostolines		7	83	90		
	Zele. Sœurs de Notre-Dame		10	60	70		
	Gavere. Sœurs de la Visitation		»	106	106		
	Rupelmonde. Sœurs de la Visitation.		»	108	108		
	Hautem-Saint-Liévin. Filles du Sauveur ressuscité.		»	116	116		
	Wetteren (Quatrecht). Sœurs de la Charité.		23	79	102		
	Evergem (Langerbrugge). Sœurs de la Visitation		10	70	80		
	Gand. Maison de la Miséricorde, Sœurs de la Charité, boulevard de Bruxelles.		»	135	135		
	Audenarde. Dames Bernardines. Externat		12	148	160		
	Ledeberg. Sœurs de la Présentation de Notre-Dame. Externat		26	123	151		
	Wetteren. Apostolines		37	250	287		
	Nevele. Sœurs de Saint-Vincent		20	55	75		
	Saint-Nicolas. Berkenboom		20	156	176		
	Saint-Nicolas. Sœurs de la Sainte-Famille		35	134	169		
	Termonde. Sœurs Maricoles		6	141	147		
	Lokeren. Sœurs de la Présentation.		14	161	175		
Exaerde. Sœurs de la Visitation.		20	42	62			
	Gand. Institut Piers de Raveschoot, rue Royale, 12.		65	251	316		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	les établissements par province.	de la population par province.
Hainaut.	Braine-le-Comte. Institut des Sœurs de Notre-Dame		24	65	89		
	Brugelle. École des Sœurs de l'Enfant Jésus		39	21	60		
	Enghien. Sœurs de l'Union du Sacré-Cœur		14	49	63		
	Jumet. Sœurs de Notre-Dame.		44	47	91		
	Kain. Sœurs de la Sainte-Union		47	50	97		
	La Louvière. Sœurs de la Croix		61	69	130		
	Leuze. Sœurs de Saint-François de Sales.		30	33	63		
	Mons. Dames du Sacré-Cœur		50	58	108		
	Quiévrain. Sœurs de Sainte-Marie.		53	»	53		
	Thuin. Sœurs de Notre-Dame.		25	73	98		
	Tournai. Dames Ursulines.		56	103	159		
	Wez Velvain. Dames de Saint-Charles		32	52	84		
	Blicquy. Sœurs Franciscaines.		19	35	54		
	Péruwelz. Dames de St-Charles.		62	31	93		
	Dour. Sœurs de la Sainte-Union.		38	52	90		
	Ollignies. Dames Bernardines.		40	6	46		
	Gosselies. Sœurs de la Providence.		22	62	84		
	Lessines. Religieuses Augustines.		16	20	36		
	Jemappes. Sœurs de Notre Dame.		49	15	24		
	Mons. Dames Ursulines.		27	41	68		
	Fontaine - l'Évêque. Sœurs de Sainte Marie.		26	12	38		
	Lobbes. Sœurs de la Visitation		29	18	47		
	Binche. Filles du Sacré-Cœur		17	63	80		
	Soignies. Sœurs Franciscaines		35	55	90		
	Ath. Sœurs de Saint-François de Sales		16	20	36		
	Châtelineau. Dames Bernardines.		20	30	50		
	Blandain. Sœurs de la Visitation.		52	60	112		
	Ellezelles. Sœurs de la Visitation.		10	25	35		
	Châtelet. Sœurs de Sainte-Marie.		24	10	34		
	Flobecq. Sœurs de Notre-Dame		20	48	68		
	Fleurus. Sœurs de Notre-Dame		18	54	72		
	Chimay. Sœurs de Notre-Dame		20	28	48		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL	des établissements par province.	de la population par province.
Hainaut (suite).	Boussu. Sœurs de la Sainte-Union.		22	56	78	36	2,638
	Carnières. Pensionnat des Sœurs de la Providence		11	15	26		
	Celles. Sœurs de la Visitation		68	80	148		
	Solre-sur-Sambre. Sœurs de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.		40	46	86		
Liège.	Liège. Pensionnat des Dames de l'Instruction Chrétienne		41	166	147		
	Liège. Sœurs de l'Immaculée Conception des Dames de Lourdes.		42	105	117		
	Liège. Pensionnat des Dames Bénédictines		82	84	166		
	Liège. Couvent du Sacré-Cœur		90	30	120		
	Liège. Institut des Sœurs de Sainte-Marie		42	65	107		
	Liège. Institut des Sœurs de Notre-Dame		67	63	130		
	Liège. Institut des Filles de la Croix, rue Louvrex		51	144	195		
	Liège. Institut des Filles de la Croix, rue Hors Château.		315	115	430		
	Jeneppe - sur - Meuse. Institut Saint-Joseph. Sœurs de la Providence		20	78	98		
	Huy. Pensionnat des Sœurs de Sainte-Marie.		68	»	68		
	Chênée. Pensionnat des Filles de la Croix		21	18	39		
	Theux. Pensionnat des Filles de la Croix		33	10	43		
	Waremme. Pensionnat des Filles de la Croix		24	13	37		
	Visé. Institut des Sœurs de Notre-Dame		26	33	59		
	Verviers. Institut des Saints-Anges		32	156	208		
	Herve. Sœurs de la Providence		32	33	65		
	Ans. Pensionnat des Ursulines		18	15	33		
Fouron-le-Comte. Pensionnat des Ursulines.		21	12	33			
Landen. Pensionnat et école moyenne dirigés par les Sœurs de Sainte-Marie.		38	34	72			

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	les établissements par province.	de la population par province.
Liège (suite.)	Wandre. École moyenne dirigée par les Sœurs de la Providence.		8	»	8	35	3,002
	Ougrée (Sclessin). Institut Saint-Louis		8	»	8		
	Ougrée (Sclessin). Pensionnat des Filles de la Croix		45	30	75		
	Welkenraedt. Pensionnat des Sœurs Récolletines		30	34	64		
	Rocour. Pensionnat des Sœurs de Sainte-Marie.		22	16	38		
	Dison. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		24	14	38		
	Blegny-Trembleur. Institut Saint Joseph.		20	39	59		
	Heusy. Pensionnat des Ursulines de Sérroulle		94	42	136		
	Jupille. École moyenne dirigée par les Chanoinesses régulières de Saint-Augustin		83	6	89		
	Hombourg. Pensionnat des Dames de l'Instruction de St-Antoine.		»	55	55		
	Thimister. Pensionnat des Filles de la Croix		8	12	20		
	Liège. Pensionnat des Sœurs de Saint Joseph, rue St-Gilles, 171.		25	140	165		
	Liège. Institut des Filles de la Croix, rue Mont-Saint Martin, 43 (1 ^{re} année), annexe de l'école de la rue Hors-Château		23	»	23		
	Spa. Institut Lecocq		18	6	24		
<i>Établissements d'enseignement moyen du 1^{er} degré pour filles dirigés par des laïques.</i>							
	Liège. Institut Postula	(*) 6	(**) 10	16			
	Liège. Institut Ubaghs-	*) 11	(** 6	17			
Namur.	Saint-Trond. Institut Sainte-Ursule, rue du Ruisseau		7	197	204		
	Bourg Léopold. Sœurs de la Visitation		25	147	172		
	Tongres. Établissement des Dames Bénédiclines		30	130	160		
	Diepenbeek. Les Ursulines.		30	14	44		
	Velm. Les Sœurs de la Charité		32	84	116		
	Brusthem. Pensionnat des Ursulines		39	63	102		

(*, Humanités anciennes. — (***) Humanités modernes.

PROVINCES	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	des établissements par province.	de la population par province.
Limbourg (suite).	Herek-la-Ville. Les Ursulines . . .		46	17	33	13	1,480
	Hamont. Les Ursulines		18	20	38		
	Bilsen. Les Religieuses du Saint-Sépulcre		50	46	96		
	Fall-Mheer. Les Sœurs de Notre-Dame de Miséricorde.		4	60	73		
	Looz. Les Sœurs de la Charité. . .		40	64	104		
	Wellen. Les Ursulines		12	77	89		
	Hasselt. Les Ursulines		24	225	249		
Luxembourg.	Virton. Pensionnat des Sœurs de la Doctrine Chrétienne		174	64	238	9	784
	Habaye-la-Neuve. Pensionnat des Sœurs de la Doctrine Chrétienne		20	16	36		
	Jamoigne. Pensionnat des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception		10	14	24		
	Opont. Pensionnat du château des Abys		21	16	37		
	Arlon. École moyenne des Sœurs de Notre Dame		42	16	58		
	Bastogne. Pensionnat des Sœurs de Notre Dame		149	31	180		
	Vielsalm. Pensionnat des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception		35	19	54		
	Marche. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		63	41	104		
	Saint Hubert. Pensionnat des Sœurs de Notre Dame.		31	22	53		
Namur.	Pesches. École moyenne pour filles		32	38	70		
	Champion. Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception.		65	46	111		
	Dinant. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		26	61	87		
	Gembloux. Les Sœurs de Notre-Dame		23	36	59		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
Namur (suite).	Philippeville. Les Sœurs de Notre-Dame		46	45	91	9	929
	Andenne. Les Sœurs de Notre-Dame		23	62	85		
	Namur. Les Religieuses Ursulines, rue de Bruxelles.		129	18	147		
	Namur. Les Sœurs de Sainte-Marie, rue de Président		64	60	124		
	Namur. Les Sœurs de Notre-Dame, rue Émile-Cuvelier		92	63	155		

CCXIV.—Tableau récapitulatif, par province et par degré d'enseignement, des établissements libres

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	ETABLISSEMENTS DU 1 ^{er} DEGRÉ POUR GARÇONS, DIRIGÉS PAR :							ÉTABLISSEMENTS POUR GARÇONS,				
	les évêques.		des congrégations religieuses.		des particuliers.		Total. TOTAL de la population.	les évêques.		des congrégations religieuses.		
	Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.		des établissements du 1 ^{er} degré pour garçons.	Nombre d'établissements	Population.	Nombre d'établissements.	Population.
Anvers	7	1,092	6	926	3	280	16	2,298	10	2,434	10	3,030
Brabant	8	1,671	6	1,852	9	1,067	23	4,590	9	1,771	12	1,772
Flandre occidentale	13	1,767	3	545	»	»	16	2,312	14	1,992	3	600
Flandre orientale	9	992	5	1,226	1	140	15	2,358	13	2,837	11	2,302
Hainaut	9	2,303	4	1,356	»	»	13	3,659	»	»	3	218
Liège	7	695	7	1,750	6	233	20	2,678	7	778	9	1,216
Limbourg	4	559	3	324	»	»	7	883	2	88	3	408
Luxembourg	2	428	5	736	»	»	7	1,164	1	83	3	34
Namur	2	596	2	1,095	»	»	4	1,691	»	»	1	354
Totaux	61	10,103	41	9,810	19	1,720	121	21,633	56	9,933	55	9,984

d'instruction moyenne situés en Belgique et population de ces établissements au 31 décembre 1911.

DU 2 ^d DEGRÉ DIRIGÉS PAR :				ÉTABLISSEMENTS DU 2 ^d DEGRÉ POUR FILLES, DIRIGÉS PAR :						TOTAL.	
des particuliers.		Total.	TOTAL de la population.	des congrégations religieuses.		des laïques.		Total.	TOTAL de la population.	des établissements.	de la population
Nombre d'établissements.	Population.	des établissements du 2 ^d degré pour garçons.		Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	des établissements du 2 ^d degré pour filles.		par province.	par province.
5	739	25	6,203	46	9,911	13	1,695	59	11,606	100	20,107
14	1,295	35	4,838	26	3,730	11	1,078	37	4,808	95	14,236
2	43	19	2,635	23	2,661	2	97	25	2,758	60	7,705
2	245	26	5,384	56	8,325	1	316	57	8,641	98	16,383
»	»	3	218	36	2,638	»	»	36	2,638	52	6,515
1	16	17	2,010	33	2,969	2	33	35	3,002	72	7,690
»	»	5	496	13	1,480	»	»	13	1,480	25	2,859
1	60	5	227	9	784	»	»	9	784	21	2,175
»	»	1	354	9	929	»	»	9	929	14	2,974
25	2,398	136	22,365	251	33,427	29	3,219	280	36,646	537	80,644

(644)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT

PRÉAMBULE	v
TITRE PREMIER. — ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.	
CHAPITRE PREMIER. — ATHÉNÉES ROYAUX.	
A. — Considérations générales. — Organisation. — Nombre des athénées royaux. — Age d'admission	vii
B. — Personnel enseignant :	
Recrutement du personnel	<i>ib.</i>
Dispense de la condition du diplôme légal.	viii
Agents honoraires	<i>ib.</i>
Agents pensionnés	ix
Agents démissionnaires	<i>ib.</i>
Agents décédés	x
C. — Traitements :	
Traitements des préfets des études et des professeurs	<i>ib.</i>
Traitements exceptionnels alloués à des membres du personnel à raison de leur mérite	xi
Paiement du suppléant du professeur de religion	xiv
Casuel	<i>ib.</i>
Services rendus dans l'enseignement dirigé ou subsidié par le Gou- vernement, les provinces ou les communes	xviii
Augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement	<i>ib.</i>
Traitements des surveillants	<i>ib.</i>
Traitements des professeurs de dessin	xix
Traitements des professeurs de gymnastique	xx
Traitements des maîtres de musique	xxi
Classes latines et sections d'athénées royaux annexées aux écoles moyennes de l'État, pour garçons. Fixation des traitements des régents spéciaux.	<i>ib.</i>

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	XXI
État des études	<i>ib.</i>
Langues anciennes	XXII
Langue française	XXIII
Langues germaniques	<i>ib.</i>
Langue flamande	XXIV
Langue allemande. Langue anglaise.	<i>ib.</i>
Application de la loi du 12 mai 1910 concernant l'étude des langues modernes	XXV
Histoire et géographie	XXVI
Mathématiques	<i>ib.</i>
Sciences naturelles.	XXVII
Sciences commerciales.	<i>ib.</i>
Dessin	<i>ib.</i>
Gymnastique	<i>ib.</i>
Musique	XXVIII
Ouvrages classiques	XXIX
Journal de classe	<i>ib.</i>
Observations des jurys chargés de juger les concours généraux en 1908, 1909 et 1910.	<i>ib.</i>
Cours d'agronomie	<i>ib.</i>
Cours de notions maritimes	<i>ib.</i>
Tableau de la fréquentation des cours de notions maritimes	XXX
Conférences professorales.	<i>ib.</i>
Rapports sur les conférences professorales	<i>ib.</i>

E. — Élèves :

Mouvement de la population des athénées royaux	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	XXXI
Produit des rétributions scolaires	XXXII
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	XXXIII
Nombre des admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Prix d'excellence et récompense spéciale du Gouvernement.	<i>ib.</i>
Nombre des récompenses spéciales décernées par le Gouvernement pendant la période triennale 1909-1910-1911	XXXIV
Nombre des diplômes de sortie délivrés pendant la période triennale.	XXXV

CHAPITRE II. — ÉCOLES MOYENNES POUR GARÇONS.**A. — Organisation.**

Nombre des écoles moyennes.	XXXVI
Organisation des écoles moyennes. Age d'admission	<i>ib.</i>
Sections spéciales commerciales, industrielles ou agricoles	<i>ib.</i>

B. — Personnel :

Dispense de la condition du diplôme légal	<i>ib.</i>
Agents admis à la retraite	XXXVII

Agents pensionnés	XXXVIII
Agents démissionnaires	<i>ib.</i>
Agents déchargés de leurs fonctions	<i>ib.</i>
Agents décédés	<i>ib.</i>

C. — Traitements :

Traitements des directeurs, régents et instituteurs	XXXIX
Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1905	XL
Rémunérations des professeurs qui remplacent des professeurs absents.	LII
Indemnités. Cours accessoires. Surcroît de travail	<i>ib.</i>
Casuel	<i>ib.</i>
Traitements des professeurs de dessin	LIX
Traitements des professeurs de gymnastique	<i>ib.</i>
Traitements des maitres de musique	<i>ib.</i>

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	<i>ib.</i>
État des études	LX
Langue française	<i>ib.</i>
Langue flamande	<i>ib.</i>
Langues allemande et anglaise	LXI
Histoire et géographie	<i>ib.</i>
Mathématiques	<i>ib.</i>
Sciences naturelles	LXII
Sciences commerciales	LXIII
Dessin	<i>ib.</i>
Travail manuel	LXIV
Compositions de travail manuel	<i>ib.</i>
Gymnastique	LXV
Musique	<i>ib.</i>
Décoration des locaux et entretien des collections classiques	<i>ib.</i>
Devoirs à domicile	LXVI
Ouvrages classiques pour les sections préparatoires	<i>ib.</i>
Cours d'agronomie	<i>ib.</i>
Tableau de la fréquentation des cours de notions maritimes	<i>ib.</i>
Sections spéciales annexées à des écoles moyennes pour garçons	<i>ib.</i>
Sections commerciales. État des études	<i>ib.</i>
Section industrielle de Pâturages	<i>ib.</i>
Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les sections spéciales pen- dant la période triennale	LXVII

E. — Élèves :

Population des écoles moyennes pour garçons dirigées par le Gouver- nement	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	LXVIII
Produit de la rétribution scolaire	LXXI
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Bourses d'études sur les fonds de l'État	<i>ib.</i>

Prix de conduite et d'application.	LXXII
Élèves vétérans	<i>ib.</i>
Nombre des diplômes de sortie délivrés pendant la période triennale.	LXXIII

CHAPITRE III. — ÉCOLES MOYENNES POUR FILLES.

A. — Organisation :

Age d'admission	LXXV
Nombre des écoles moyennes pour filles	<i>ib.</i>
Sections spéciales	<i>ib.</i>

B. Personnel :

Titulaires admises à la retraite	<i>ib.</i>
Titulaires pensionnées	<i>ib.</i>
Titulaires démissionnaires	<i>ib.</i>
Titulaires décédées	<i>ib.</i>

C. — Traitements :

Traitements des directrices, régentes et institutrices.	<i>ib.</i>
Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 16 août 1903.	LXXVII
Indemnités	LXXXV
Traitements des professeurs de dessin et de gymnastique	<i>ib.</i>
Traitements des maîtresses de musique.	<i>ib.</i>
Traitements des maîtresses d'ouvrages manuels	<i>ib.</i>
Traitements des maîtresses d'économie domestique	<i>ib.</i>

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	LXXXVI
État des études	<i>ib.</i>
Langue française	<i>ib.</i>
Langue flamande	<i>ib.</i>
Langues allemande et anglaise	<i>ib.</i>
Histoire et géographie	<i>ib.</i>
Mathématiques	LXXXVII
Sciences naturelles.	<i>ib.</i>
Sciences commerciales.	<i>ib.</i>
Dessin	<i>ib.</i>
Gymnastique.	LXXXVIII
Musique	<i>ib.</i>
Ouvrages manuels et économie domestique.	<i>ib.</i>
Devoirs à domicile	<i>ib.</i>
Sections spéciales annexées à des écoles moyennes de l'État, pour filles :	
État des études	<i>ib.</i>
Enseignement du dessin.	LXXXIX

E. — Élèves :

Population des écoles moyennes pour filles	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	XC

Produit des rétributions scolaires	XCII
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Bourses d'études	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Hygiène scolaire	<i>ib.</i>
Prix de conduite et d'application.	<i>ib.</i>
Élèves vétérans.	<i>ib.</i>
Nombre des diplômes de sortie délivrés pendant la période triennale.	XCIII
Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les sections spéciales.	<i>ib.</i>

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DES DEUX DEGRÉS
DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Devoirs des chefs d'établissements à l'égard de leurs subordonnés.	XCIV
Crédit à long terme. Saisies-arrêts.	<i>ib.</i>
Rapports de fin d'année à transmettre par les chefs d'établissements.	<i>ib.</i>
Dates auxquelles doit être arboré le drapeau national	<i>ib.</i>
Tableau des attributions journalières du personnel enseignant.	<i>ib.</i>
Dispense du cours de religion	XC
Élèves dispensés du cours de religion	<i>ib.</i>
Exemption de cours obligatoires.	<i>ib.</i>
Élèves étrangers	<i>ib.</i>
Enseignement de la gymnastique	<i>ib.</i>
Compositions	XCVI
Examens et diplômes de sortie	<i>ib.</i>
Certificats de sortie.	XCVII
Livres à donner en prix	<i>ib.</i>
Récompenses scolaires	<i>ib.</i>
Élèves en pension chez leurs professeurs	XCVIII
Prix général. Cas de l'élève qui prend des leçons particulières d'un de ses professeurs	<i>ib.</i>
Excursions scolaires	XCIX
Vacances.	<i>ib.</i>
Congés	<i>ib.</i>
Pensionnats annexés à des établissements d'enseignement moyen de l'État. — Mesures de surveillance et discipline. — Congés et vacances	<i>ib.</i>
Repas de midi à l'école	C
Concierges. Actes de commerce	CI
Plaintes et dénonciations anonymes.	<i>ib.</i>

TITRE II. — ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS OU PATRONNÉS PAR
LES COMMUNES; DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU
RÉGIME DE LA LOI; AFFAIRES DIVERSES.

CHAPITRE PREMIER. — ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBSIDIÉS SUR LE TRÉSOR
PUBLIC.

A. — Établissements communaux subsidiés pour garçons :

Nombre des établissements communaux subsidiés pour garçons	CIII
Nomination du personnel	<i>ib.</i>

Examens et diplômes de sortie	CIV
Relevé des diplômes de sortie délivrés dans les collèges communaux .	<i>ib.</i>
Relevé des diplômes de sortie délivrés dans les écoles moyennes communales pour garçons	<i>ib.</i>
Population des établissements communaux subsidiés.	<i>ib.</i>
Produit des rétributions scolaires	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	CV
 <i>B.</i> — Établissements communaux subsidiés pour filles :	
Nombre des établissements communaux subsidiés pour filles	<i>ib.</i>
Organisation	<i>ib.</i>
Population	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Examens et diplômes de sortie	CVI
 CHAPITRE II. — ÉTABLISSEMENTS EXCLUSIVEMENT COMMUNAUX OU PROVINCIAUX .	<i>ib.</i>
 CHAPITRE III. — ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS PAR LES COMMUNES :	<i>ib.</i>
Nombre des établissements patronnés	CVII
Population	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Bourses d'études	CVIII
 CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DE LA LOI :	
Ouvrages classiques et livres à donner en prix	<i>ib.</i>
Récompenses scolaires	<i>ib.</i>
Bourses de voyage	CIX
Mise en disponibilité	<i>ib.</i>
Pensions	CX
Décoration civique	<i>ib.</i>
 CHAPITRE V. — AFFAIRES DIVERSES :	
Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910	CXXII
Donations	<i>ib.</i>
Franchises postales.	CXXIII
Envoi d'ouvrages aux bibliothèques des établissements moyens	<i>ib.</i>
Envois par chemin de fer en service interne belge	<i>ib.</i>
Protection des lignes télégraphiques et téléphoniques	<i>ib.</i>
Prospectus-réclames	<i>ib.</i>
Épidémies	CXXIV
 TITRE III. — MOYENS DE SURVEILLANCE, DE CONTRÔLE ; BUREAUX ADMINISTRATIFS ; INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ; CONCOURS GÉNÉRAL ; CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.	
 CHAPITRE PREMIER. — BUREAUX ADMINISTRATIFS :	
Composition. Conditions que doivent réunir les candidats	CXXV
Païement des intérimaires	CXXVI

Mesures disciplinaires	CXXVI
Communication de la liste des élèves dispensés du cours de religion	<i>ib.</i>
Distribution de prix	<i>ib.</i>
Congés	<i>ib.</i>
Rapports à transmettre par les bureaux administratifs	<i>ib.</i>

CHAPITRE II. — DE L'INSPECTION :

Traitements	CXXVII
Titulaires des fonctions d'inspecteur.	<i>ib.</i>

CHAPITRE III. — CONCOURS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ :

I. — Enseignement moyen du premier degré	CXXIX
II. — Enseignement moyen du second degré	<i>ib.</i>
Concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1910 et 1911	<i>ib.</i>
Concours général de l'enseignement moyen du second degré en 1910 et 1911.	CXXXIV
Règlement pour la tenue des concours généraux du degré supérieur et du degré inférieur en 1910.	<i>ib.</i>
Épreuve en langue grecque	<i>ib.</i>
Épreuve en dessin	<i>ib.</i>
Distribution des prix. Discours d'apparat	<i>ib.</i>
Examens d'admission à l'École militaire.	CXXXV
Question posée au sujet de quatre élèves d'une école moyenne préparant l'examen de commis à l'administration des chemins de fer	<i>ib.</i>
Transport gratuit des élèves appelés à Bruxelles pour subir l'examen oral du concours général	<i>ib.</i>
Rapport officiel sur le concours général	<i>ib.</i>

CHAPITRE IV. — CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Composition du Conseil	CXXXVI
Membres adjoints	CXXXVII
Secrétaire du Conseil	CXXXVIII
Travaux du Conseil.	<i>ib.</i>
Dispenses de la condition du diplôme légal.	<i>ib.</i>

TITRE IV. — ÉCOLES NORMALES POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS ET DE RÉGENTES D'ÉCOLE MOYENNE. JURYS CHARGÉS DE PROCÉDER AUX EXAMENS.

CHAPITRE PREMIER. — SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR GARÇONS ÉTABLIES A GAND ET A NIVELLES.

Organisation.	CXXXIX
Section normale moyenne de Gand :	
Composition du personnel au 31 décembre 1911	<i>ib.</i>
Admissions	CXL
Section normale moyenne de Nivelles :	
Composition du personnel au 31 décembre 1911	<i>ib.</i>
Admissions	CXLI
Cours normaux de travail manuel	<i>ib.</i>

CHAPITRE II. — SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR
POUR FILLES, ÉTABLIES A BRUXELLES ET A LIÈGE.

Organisation	CXLI
Section normale moyenne de Bruxelles :	
Composition du personnel enseignant au 31 décembre 1911	<i>ib.</i>
Admissions	CXLIII
Section normale moyenne de Liège :	
Composition du personnel enseignant au 31 décembre 1911	<i>ib.</i>
Admissions	CXLIV

CHAPITRE III. — JURYS CHARGÉS DE DÉLIVRER LES DIPLÔMES DE PROFESSEUR
AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE
MOYENNE.

A. — Examen d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen :	
Règlements des examens	CXLV
Examen complémentaire pour l'obtention d'un double diplôme	<i>ib.</i>
Jurys d'examens	<i>ib.</i>
Résultat des examens	<i>ib.</i>
B. — Examens d'aspirante-régente et de régente d'école moyenne :	
Règlements des examens	CXLVI
Examens complémentaire pour l'obtention d'un double diplôme	<i>ib.</i>
Jurys d'examens	<i>ib.</i>
Résultats des examens	<i>ib.</i>

CHAPITRE IV. — EXAMENS ET JURYS SPÉCIAUX.

A. — Examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin	<i>ib.</i>
Règlements des examens	<i>ib.</i>
Jurys d'examens	CXLVII
Résultats des examens	<i>ib.</i>
B. — Examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement de la gymnastique	<i>ib.</i>
Jurys d'examens	<i>ib.</i>
Résultats des examens	<i>ib.</i>

TITRE V. — SUBSIDES ET DÉPENSES.

CHAPITRE PREMIER. — BUDGETS ET COMPTES.

Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850)	CXLIX
Écoles moyennes de l'État (loi du 1 ^{er} juin 1850)	<i>ib.</i>
Établissements communaux pour garçons subsidiés par le Trésor	CL
Établissements communaux pour filles subsidiés par le Trésor	CLI

CHAPITRE II. — BUDGETS ET COMPTES DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION
MOYENNE CRÉÉS EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 15 JUIN 1881

CLII

CHAPITRE III. — COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DES ALLOCATIONS PORTÉES AU BUDGET
DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES ET DES ARTS, POUR LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT
MOYEN, PENDANT LES ANNÉES 1909, 1910 et 1911 :

Service du conseil de perfectionnement	CLIII
Service de l'inspection	<i>ib.</i>
Service de l'enseignement normal destiné à former des professeurs pour les écoles moyennes	CLV
Crédits et dépenses relatifs au service des jurys d'examens	<i>ib.</i>
Service des athénées royales et des écoles moyennes de l'État	CLVI
Bourses à des élèves des écoles moyennes de l'État	<i>ib.</i>
Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour garçons	<i>ib.</i>
Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles	CLVII
Service du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré	<i>ib.</i>
Indemnités en faveur des professeurs sans emploi	<i>ib.</i>
Traitements de disponibilité	CLVIII
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc.	<i>ib.</i>
Frais de rédaction du dix-neuvième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>



(654)

TABLE DES ANNEXES

LOIS, ARRÊTÉS ROYAUX ET ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.			
I.	31 octobre 1908 . . .	Arrêté royal fixant le taux pour lequel le casuel du chef de minerval et de boni entre en ligne de compte dans la fixation du revenu admissible en matière de pensions	5
II.	27 janvier 1909 . . .	Arrêté royal autorisant le Conseil communal de Liège à accepter la donation Digneffe.	4
III.	17 mai 1909	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier degré, en 1909	7
IV.	17 mai 1909	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, en 1909.	13
V.	17 mai 1909	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général des écoles moyennes, pour filles, en 1909	15
VI.	18 mai 1909	Arrêté ministériel réglant la tenue des concours généraux de l'enseignement moyen, en 1909.	17
VII.	20 juillet 1909	Arrêté royal fixant le traitement des inspecteurs de l'enseignement moyen — Modifications à l'article 27 de l'arrêté royal du 31 décembre 1902 portant règlement général du service de l'inspection	20
VIII.	20 juillet 1909	Arrêté royal fixant le traitement des surveillants des athénées royaux. — Classement. — Augmentation	<i>ib.</i>
IX.	20 juillet 1909	Arrêté royal modifiant les arrêtés royaux organiques relatifs aux traitements des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique des athénées royaux	22
X.	20 juillet 1909	Arrêté royal modifiant les arrêtés royaux organiques relatifs aux traitements des régents ou régentes et des instituteurs ou institutrices	23
XI.	9 août 1909	Arrêtés royaux relatifs à l'inspection. — Personnel. — Démission. — Nominations	25
XII.	14 août 1909	Arrêté royal approuvant la convention conclue, le 16 juillet 1909, pour le patronage du Collège de Herve	<i>ib.</i>

XIII.	6 octobre 1909 . . .	Arrêté ministériel réduisant de trois à deux, le nombre d'heures de cours attribué, par semaine, à l'enseignement du dessin dans chacune des trois années d'études des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, et inscrivant le dessin parmi les cours généraux des sections spéciales commerciales, annexées à des écoles moyennes de l'Etat.	26
XIV.	10 novembre 1909 . . .	Arrêté royal modifiant celui du 9 juin 1882, relatif aux examens de professeur de dessin	27
XV.	17 décembre 1909 . . .	Arrêté ministériel relatif à la mort de S. M. Léopold II, Roi des Belges	ib.
XVI.	25 février 1910 . . .	Arrêté royal modifiant celui du 9 juin 1882, relatif aux examens de professeur de dessin.	29
XVII.	14 mars 1910 . . .	Arrêté royal réglant la liquidation des rémunérations des agents nouveaux ou des agents appelés ou rappelés sous les drapeaux ou qui rentrent de l'armée.	ib.
XVIII.	4 avril 1910 . . .	Arrêté royal réglant les indemnités des gens de service des sections normales moyennes de l'Etat	50
XIX.	28 avril 1910 . . .	Arrêté royal instituant définitivement la section commerciale annexée à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek.	51
XX.	12 mai 1910 . . .	Loi concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur	ib.
XXI.	30 juin 1910 . . .	Arrêté royal acceptant la démission du secrétaire du Conseil de perfectionnement	54
XXII.	11 novembre 1910 . . .	Arrêté royal nommant le secrétaire du Conseil de perfectionnement.	ib.
XXIII.	22 novembre 1910 . . .	Arrêté royal approuvant la convention conclue, le 29 septembre 1910, pour le patronage du Collège de Neerpelt	ib.
XXIV.	22 novembre 1910 . . .	Arrêté royal acceptant la démission d'un membre du Conseil de perfectionnement	55
XXV.	28 novembre 1910 . . .	Arrêté royal nommant un membre du Conseil de perfectionnement.	ib.
XXVI.	30 décembre 1910 . . .	Arrêté royal concernant les inspecteurs spéciaux de l'enseignement moyen. — Traitements. — Modifications aux dispositions réglementaires	ib.
XXVII.	27 février 1911 . . .	Arrêté royal nommant un membre du Conseil de perfectionnement.	56
XXVIII.	12 mars 1911 . . .	Arrêté royal instituant définitivement la section commerciale annexée à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy	ib.
XXIX.	17 avril 1911 . . .	Arrêté royal réglant les examens de professeur de dessin	57
XXX.	30 avril 1911 . . .	Arrêté ministériel déterminant la formule du diplôme de sortie des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat	ib.
XXXI.	15 mai 1911 . . .	Arrêté royal modifiant le programme des examens complémentaires de professeur agrégé	59

XXXII.	16 mai 1911 . . .	Arrêté ministériel modifiant le programme des examens complémentaires de régente	40
XXXIII.	17 mai 1911 . . .	Arrêté déterminant les formules des diplômes complémentaires à délivrer par les jurys de professeur agrégé et de régente.	41
XXXIV.	12 juin 1911 . . .	Arrêté royal modifiant les dispositions concernant l'âge d'admission dans les athénées royales . . .	43
XXXV.	12 juin 1911 . . .	Arrêté royal modifiant les dispositions concernant l'âge d'admission aux écoles moyennes de l'Etat et aux sections préparatoires y annexées . . .	<i>ib.</i>
XXXVI.	14 juin 1911 . . .	Arrêté royal modifiant le règlement des examens d'aspirant-professeur agrégé de l'enseignement moyen	44
XXXVII.	15 juin 1911 . . .	Arrêté royal modifiant le règlement des examens d'aspirante-régente et de régente d'école moyenne. . .	46
XXXVIII.	20 juin 1911 . . .	Arrêté ministériel modifiant les dispositions concernant la mention de l'épreuve sur une langue moderne	47
XXXIX.	10 juillet 1911 . . .	Arrêté royal introduisant l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, et dans les sections y annexées	48
XL.	11 juillet 1911. . .	Arrêté ministériel déterminant le programme de l'enseignement du travail manuel dans les sections générales des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, et dans les sections préparatoires y annexées.	49
XLI.	16 août 1911 . . .	Arrêté ministériel modifiant le programme des examens conduisant à l'obtention du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat. . .	57
XLII.	28 août 1911 . . .	Arrêté royal relatif aux services rendus dans l'enseignement dirigé ou subsidié par le gouvernement, la province ou la commune, par les professeurs et les surveillants des athénées royales antérieurement à leur nomination dans les cadres et postérieurement à l'obtention de leur diplôme légal. — Modifications aux arrêtés royaux organiques fixant les traitements de ces agents	65
XLIII.	21 septembre 1911 . . .	Arrêté royal relatif au personnel de l'inspection. — Démission. — Nomination	64
XLIV.	6 novembre 1911 . . .	Arrêté royal instituant une section commerciale dans une école moyenne de l'Etat.	<i>ib.</i>
CIRCULAIRES MINISTÉRIELLES ET DÉCISIONS DE PRINCIPÉ.			
XLV.	16 janvier 1909 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	63
XLVI.	27 janvier 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Travaux de professeurs et d'élèves	<i>ib.</i>

XLVII.	28 janvier 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Notice historique des établissements.	68
XLVIII.	50 janvier 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Travaux publiés, depuis 1883, par le personnel enseignant (livres, brochures, contributions aux revues).	69
XLIX.	5 février 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Travaux des professeurs de dessin	70
L.	17 février 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Documents et travaux.	75
LI.	17 février 1909 . . .	Circulaire aux Bourgmestres et Echevins des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. Exposition de Bruxelles, 1910. Documents et travaux	<i>ib.</i>
LII.	18 février 1909 . . .	Circulaire aux Préfets des études. — Principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré, en 1908	83
LIII.	18 février 1909 . . .	Circulaire aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes. — Principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du second degré, en 1908	110
LIV.	20 février 1909 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province, aux Bourgmestres et Echevins des localités sièges d'un établissement d'enseignement moyen et aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat. — Décoration civique. Restitution des insignes	124
LV.	27 février 1909 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Cours de religion. Intérimaires remplaçant les titulaires malades	125
LVI.	5 mars 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Envoi d'ouvrages aux bibliothèques des établissements d'enseignement moyen	127
LVII.	9 mars 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Notice historique des établissements.	128
LVIII.	26 mars 1909 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province. — Exposition de Bruxelles, 1910. Travaux publiés par le personnel des établissements d'instruction moyenne dirigés ou patronnés par les communes.	<i>ib.</i>
LIX.	31 mars 1909 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Nécessité pour les élèves qui se proposent d'entrer à l'athénée d'aborder l'étude de l'allemand dès la deuxième année moyenne	129
LX.	14 avril 1909 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Exposition de Bruxelles, 1910. Cours d'agronomie	<i>ib.</i>

LXI.	16 avril 1909 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons et filles. — Instructions et règles à suivre pour le paiement des agents intérimaires	131
LXII.	17 avril 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — La communication préalable des sujets de composition au chef de l'établissement est interdite	153
LXIII.	17 avril 1909 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	154
LXIV.	20 avril 1909 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, aux Chefs d'établissement, aux Bourgmestres des communes sièges d'un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen, aux Inspecteurs de l'enseignement moyen. — Catalogue des livres à donner en prix	<i>ib.</i>
LXV.	28 avril 1909 . . .	Dépêche à la Directrice d'une section moyenne libre. — Examen de régente. Application de l'arrêté ministériel du 10 mars 1908	135
LXVI.	3 mai 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Education physique	<i>ib.</i>
LXVII.	12 mai 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Excursions scolaires.	137
LXVIII.	24 mai 1909 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Tenue du journal de classe. — Ouvrages classiques	158
LXIX.	2 juin 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Excursions scolaires.	159
LXX.	4 juin 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Photographies d'établissements	142
LXXI.	5 juin 1909 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Envois par le chemin de fer expédiés en service interne belge	<i>ib.</i>
LXXII.	15 octobre 1909 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	145
LXXIII.	18 octobre 1909 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, et aux Directrices d'écoles moyennes de l'Etat, pour filles. — Enseignement du dessin. Nombre d'heures des cours et programme.	<i>ib.</i>
LXXIV.	30 octobre 1909 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales. — Notification de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 fixant les traitements des professeurs de dessin et des professeurs de gymnastique des athénées royales	144
LXXV.	30 octobre 1909 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales. — Notification de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 fixant les traitements des surveillants des athénées royales	145
LXXVI.	30 octobre 1909 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons et pour filles. — Notification de l'arrêté royal du 20 juillet 1909 qui assimile aux services	

		ordinaires, au point de vue du traitement et du classement. les services rendus par les membres du personnel enseignant des écoles de l'Etat, pour garçons et pour filles, antérieurement à leur nomination dans les cadres de ces établissements	145
LXXVII.	12 novembre 1909	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Envoi des travaux scolaires, collections, documents, etc.	146
LXXVIII.	17 novembre 1909	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Musique, chants scolaires, chœurs	147
LXXIX.	14 décembre 1909	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Envoi des travaux scolaires et autres	148
LXXX.	16 décembre 1909	Circulaire aux Editeurs. — Exposition de Bruxelles, 1910. Bibliographie de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>
LXXXI.	17 décembre 1909	Circulaire aux Gouverneurs de province. — Examens de professeur de dessin. — Arrêté royal du 9 juin 1882. — Modification	149
LXXXII.	17 décembre 1909	Circulaire aux Directeurs et Directrices des sections et écoles normales de l'Etat. — Examens de professeur de dessin. — Arrêté royal du 9 juin 1882. — Modification	150
LXXXIII.	17 décembre 1909	Circulaire aux Imprimeurs. — Exposition de Bruxelles, 1910. Catalogue des publications du personnel enseignant	<i>ib.</i>
LXXXIV.	18 décembre 1909	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Allocution. — Fermeture des établissements d'enseignement moyen de l'Etat	151
LXXXV.	20 décembre 1909.	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Deuil	152
LXXXVI.	20 décembre 1909.	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Inauguration de S. M. le Roi Albert. — Suspension des cours dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat	153
LXXXVII.	20 décembre 1909	Circulaire aux Bourgmestres et Echevins des communes, sièges d'un établissement d'enseignement moyen de l'Etat. — Avènement de S. M. le Roi Albert. — Illuminations des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.	<i>ib.</i>
LXXXVIII.	21 décembre 1909.	Circulaire aux chefs d'établissement. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. — Proclamation du conseil des ministres. — Envoi d'exemplaires aux établissements d'enseignement moyen de l'Etat	154
LXXXIX.	14 janvier 1910	Circulaire aux chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Compartiment des œuvres sociales	<i>ib.</i>

XC.	20 janvier 1910 . . .	Circulaire aux Entrepreneurs de travaux publics. — Exposition de Bruxelles, 1910. Cloisonnement du compartiment de l'instruction moyenne	155
XCI.	25 janvier 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale	156
XCII.	5 février 1910 . . .	Circulaire aux Présidents et Membres des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons et filles, aux Chefs de ces établissements. — Donations faites à des établissements d'instruction moyenne de l'Etat	<i>ib.</i>
XCIII.	7 février 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Compartiment des œuvres sociales	157
XCIV.	14 mars 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Examens d'admission à l'école militaire.	<i>ib.</i>
XCV.	14 mars 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1909.	158
XCVI.	12 mars 1910 . . .	Circulaire aux auteurs et aux éditeurs d'ouvrages classiques ou de livres à donner en prix, soumis à l'examen du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne	211
XCVII.	12 mars 1910 . . .	Circulaire aux Directeurs et aux Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Franchises postales.	<i>ib.</i>
XCVIII.	12 mars 1910 . . .	Circulaire aux Bourginestres des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Franchises postales.	212
XCIX.	12 mars 1910 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs. — Franchises postales	215
C.	12 mars 1910 . . .	Circulaire à l'Inspecteur général et aux Inspecteurs de l'enseignement moyen. — Franchises postales	<i>ib.</i>
CI.	12 mars 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Franchises postales.	214
CII.	22 mars 1910 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province et aux Directeurs et Directrices des sections normales moyennes de l'Etat, des écoles moyennes normales libres, etc. — Conditions auxquelles seront délivrés les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Modification	215
CIII.	29 avril 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Fête patronale de S. M. le Roi Albert et anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Roi Léopold I ^{er}	216
CIV.	7 mai 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Professeurs de langues germaniques. Bourses de voyage	<i>ib.</i>
CV.	28 mai 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale	217
CVI.	8 juin 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissements. — Décès de S. M. Léopold II, Roi des Belges. Papier de deuil	<i>ib.</i>

CVII.	12 juillet 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales et aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Cours temporaire de travail manuel.	218
CVIII.	16 juin 1910 . . .	Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen du degré supérieur. — Concours général. Epreuve en langue grecque en 4 ^e grecque-latine	<i>ib.</i>
CIX.	5 juillet 1910. . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Conférences et cours de vacances	219
CX.	5 juillet 1910. . .	Circulaire aux Bourgmestres et Echevins des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Exposition de Bruxelles, 1910. Conférences et cours de vacances.	<i>ib.</i>
CXI.	14 juillet 1910. . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Envoi des brochures publiées à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, 1910	221
CXII.	30 juillet 1910. . .	Circulaires aux Chefs d'établissement. — Cours de vacances	<i>ib.</i>
CXIII.	25 août 1910 . . .	Circulaire aux Bourgmestres des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Exposition de Bruxelles, 1910. Envoi du catalogue du compartiment de l'enseignement moyen	227
CXIV.	25 août 1910 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat. — Exposition de Bruxelles, 1910. Catalogue du compartiment de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>
CXV.	25 août 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. Catalogue du compartiment de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>
CXVI.	7 septembre 1910 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province. — Nomination des professeurs des établissements provinciaux ou communaux.	228
CXVII.	20 septembre 1910 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province. — Renouvellement des membres des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat	229
CXVIII.	14 octobre 1910 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province; aux Bourgmestres des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes; aux Présidents et membres des bureaux administratifs et aux Préfets des études des athénées royales. — Etude des langues modernes	230
CXIX.	14 octobre 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales de la région flamande du pays et de l'agglomération bruxelloise. — Cours d'histoire et de géographie. — Régime spécial	235
CXX.	15 octobre 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Catalogue et cartes postales reproduisant des photographies du compartiment de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>

CXXI.	27 octobre 1910 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Album du compartiment de l'enseignement moyen	254
CXXII.	27 octobre 1910 . . .	Circulaire aux Bourgmestres et Echevins des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes. — Exposition de Bruxelles, 1910. — Album du compartiment de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>
CXXIII.	31 octobre 1910 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	235
CXXIV.	3 décembre 1910. . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat et aux Directeurs et Directrices des sections normales moyennes de l'Etat. — Drapeau national	<i>ib.</i>
CXXV.	3 décembre 1910. . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs et aux Chefs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat. — Enseignement religieux.	236
CXXVI.	22 décembre 1910. . .	Circulaires aux Chefs d'établissement. — Collections ayant figuré à l'Exposition de Bruxelles	<i>ib.</i>
CXXVII.	22 décembre 1910. . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Envoi d'ouvrages	237
CXXVIII.	3 janvier 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Participation des établissements d'instruction moyenne à l'Exposition provinciale de Charleroi, 1911	239
CXXIX.	19 janvier 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement et aux Bourgmestres et Echevins. — Enquête sur la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans dans les établissements d'enseignement moyen. — Instructions	<i>ib.</i>
CXXX.	20 janvier 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale extraordinaire	240
CXXXI.	31 janvier 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement et aux Bourgmestres et Echevins. — Enquête sur la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans dans les établissements d'enseignement moyen. — Instructions nouvelles	241
CXXXII.	31 janvier 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	242
CXXXIII.	10 février 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	250
CXXXIV.	14 mars 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen, en 1910	251
CXXXV.	19 avril 1911 . . .	Circulaire aux Professeurs ayant suivi le cours temporaire de travail manuel. — Certificat de fréquentation	303
CXXXVI.	19 avril 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales. — Conférence professorale	<i>ib.</i>
CXXXVII.	29 avril 1911 . . .	Dépêche à un Directeur d'école moyenne de l'Etat pour garçons. — Elèves se préparant à subir l'examen de commis à l'administration des chemins de fer.	504

CXXXVIII.	9 mai 1911 . . .	Circulaire aux Gouverneurs de province et aux Directeurs et Directrices des écoles et sections normales moyennes de l'Etat et des écoles normales moyennes libres. — Modification aux conditions d'accessibilité aux diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat.	504
CXXXIX.	15 mai 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royales, au Directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Thuin, aux Bourgmestres et Echevins des communes sièges d'un collège communal ou patronné et au Bourgmestre de Saint-Gilles. — Epreuve sur le dessin au concours général.	505
CXL.	20 mai 1911 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Décoration des locaux et conservation des collections classiques	ib.
CXLI.	10 juin 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement et aux Bourgmestres et Echevins des communes, sièges d'un établissement communal. — Diplômes de sortie.	506
CXLII.	15 juin 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Devoirs des chefs d'établissement à l'égard de leurs subordonnés. — Application éventuelle de peines disciplinaires	ib.
CXLIII.	15 juin 1911 . . .	Circulaire aux Présidents et Membres des bureaux administratifs des athénées royales et des écoles moyennes de l'Etat. — Attributions des bureaux administratifs. — Application éventuelle de peines disciplinaires aux membres du personnel enseignant.	5 07
CXLIV.	16 juin 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Rapports de fin d'année à transmettre par les chefs d'établissement. — Modifications aux instructions	ib.
CXLV.	22 juin 1911 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles normales moyennes pour garçons. — Modifications aux dispositions organiques des examens de professeur agrégé. — Diplôme	508
CXLVI.	22 juin 1911 . . .	Circulaire aux Directrices des écoles normales moyennes pour filles. — Modifications aux dispositions organiques des examens de régente. — Diplôme	509
CXLVII.	24 juin 1911 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat. — Rapports annuels sur la discipline, la tenue des établissements et l'exécution des règlements.	ib.
CXLVIII.	1 juillet 1911. . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs et aux Préfets des études des athénées royales. — Age d'admission à la classe de septième	510
CXLIX.	1 juillet 1911. . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs et aux Directeurs et Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Age d'admission	ib.
CL.	5 juillet 1911. . .	Circulaire aux Directeurs et Directrices des sections normales moyennes de l'Etat ou libres. — Diplômes de professeur agrégé et de régente. — Epreuve sur une langue moderne.	511

CLI.	15 juillet 1911 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Organisation d'un cours normal temporaire de travail manuel.	311
CLII.	6 septembre 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Saisies-arrêts et cessions à charge des traitements des membres du personnel	315
CLIII.	8 septembre 1911 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Organisation de l'enseignement du travail manuel.	314
CLIV.	22 septembre 1911 . . .	Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen et normal de l'Etat, pour garçons. — Transmise pour information aux Bourgmestres des communes, sièges d'un établissement communal ou patronné, pour garçons. — Protection des lignes télégraphiques et téléphoniques	ib.
CLV.	14 octobre 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale	315
CLVI.	17 octobre 1911 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Cours de travail manuel. — Organisation	316
CLVII.	31 octobre 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Tableau des attributions journalières du personnel enseignant	317
CLVIII.	11 novembre 1911 . . .	Circulaire aux Chefs d'établissement. — Rappel des instructions relatives à l'organisation du cours de gymnastique	ib.
CLIX.	16 novembre 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Exécution de l'arrêté royal du 28 août 1911, relatif aux services antérieurs des professeurs et surveillants des athénées royaux	319
CLX.	16 novembre 1911 . . .	Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux. — Exécution de l'arrêté royal du 28 août 1911, relatif aux services antérieurs des professeurs et surveillants des athénées royaux	320
CLXI.	20 novembre 1911 . . .	Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux. — Conférences professorales. — Procès-verbaux	322
CLXII.	21 décembre 1911 . . .	Circulaire aux Directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Protection de l'enfance	ib.
CLXIII.	3 décembre 1911 . . .	Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Compositions de travail manuel.	323
CLXIV.	14 décembre 1911 . . .	Circulaire aux Présidents et membres des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. — Vacances de Noël	ib.
DOCUMENTS DIVERS.			
CLXV.	Catalogue des livres à donner en prix dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat	324
CLXVI.	Catalogue des ouvrages classiques dont le Gouvernement a, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements soumis au régime des lois organiques de l'enseignement moyen	418

CLXXVII.		Liste d'ouvrages classiques et de livres à donner en prix dont l'emploi est autorisé dans les écoles primaires et les sections préparatoires des écoles moyennes de l'État	437
CLXXVIII.		Conférences professorales dans les athénées royaux.	448
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION MOYENNE.			
CLXIX.		Séance en comité du 11 janvier 1909	475
CLXX.		Séance en assemblée générale du 27 mars 1909	ib.
CLXXI.		Séance en comité du 14 juin 1909	475
CLXXII.		Séance en comité du 25 octobre 1909	477
CLXXIII.		Séance en comité du 13 novembre 1909	478
CLXXIV.		Séance en assemblée générale du 19 mars 1910	479
CLXXV.		Séance en comité du 19 mars 1910	480
CLXXVI.		Séance en comité du 10 décembre 1910.	483
CLXXVII.		Séance en comité du 17 décembre 1910.	486
CLXXVIII.		Séance en comité du 21 janvier 1911	488
CLXXIX.		Séance en assemblée générale du 18 mars 1911	489
CLXXX.		Séance en comité du 18 mars 1911	495
CLXXXI.		Séance en assemblée générale du 27 mars 1911	507
CLXXXII.		Séance en assemblée générale du 27 mai 1911	515
CLXXXIII.		Séance en comité du 17 juin 1911	516
CLXXXIV.		Séance en comité du 9 décembre 1911	518
CLXXXV.		Séance en comité du 18 décembre 1911.	521
DISCOURS PRONONCÉS A LA DISTRIBUTION DES PRIX AUX LAURÉATS DU CONCOURS UNIVERSITAIRE ET DU CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.			
CLXXXVI.	17 octobre 1909	Par M. Vander Linden, professeur à l'Université de Liège	525
CLXXXVII.	2 octobre 1910	Par M. Bovy, professeur à l'athénée royal de Bruxelles	531
CLXXXIII.	1 ^{er} octobre 1911.	Par M. Cloquet, professeur à l'Université de Gand.	539
DOCUMENTS STATISTIQUES.			
CLXXXIX.		Tableau comparatif de la population des athénées royaux en 1909, en 1910 et en 1911.	551
CXC.		Tableau comparatif de la population des sections d'enseignement moyen du premier degré en 1909, en 1910 et en 1911	552
CXCI.		Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, en 1909, en 1910 et en 1911	555

CXCII.	Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'Etat, pour filles, en 1909, en 1910 et en 1911	555
CXCIII.	Tableau comparatif de la population des collèges communaux en 1909, en 1910 et en 1911	556
CXCIV.	Tableau comparatif de la population des collèges patronnés en 1909, en 1910 et en 1911	557
CXCV.	Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales, pour garçons, en 1909, en 1910 et en 1911	558
CXCVI.	Tableau comparatif de la population des écoles moyennes patronnées, pour garçons, en 1909, en 1910 et en 1911	ib.
CXCVII.	Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales, pour filles, en 1909, en 1910 et en 1911	559
CXCVIII.	Tableau de la population des sections normales moyennes de l'Etat pendant les années scolaires 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911	560
CXCIX.	Relevé des admissions gratuites et à prix réduit pendant les années 1909, 1910, 1911, dans les athénées royaux, dans les écoles moyennes de l'Etat, dans les établissements communaux d'enseignement moyen subventionnés sur le Trésor public et dans les établissements patronnés par les communes	561
CC.	Tableau indiquant le montant des bourses allouées pendant chacune des années 1909-1910-1911 (années scolaires 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911)	566
CCI.	Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1909, 1910 et 1911, devant les jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen	569
CCII.	Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1909, 1910 et 1911, devant les jurys chargés de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne	570
CCIII.	Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique	571
CCIV.	Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin	572
CCV.	État des dépenses faites pour le service des jurys d'admission aux sections normales de l'enseignement moyen, des jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen, des jurys de professeur de gymnastique, des jurys de professeur de dessin et des jurys de régente d'école moyenne pendant les années 1909, 1910, 1911	573
CCVI.	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'instruction publique	574

CCVII.	Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen, en raison de leur âge et de leurs années de service	377
CCVIII.	Tableau des pensions accordées, du chef d'infirmités, de blessures ou accidents, à des membres du personnel des établissements de l'enseignement moyen	380
CCIX.	Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen qui, ne comptant pas trente années de service, ont été mis d'office à la retraite.	382
CCX.	Statistique concernant la mise en disponibilité pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'État	384
CCXI.	Etat détaillé de l'emploi des subsides alloués pour l'instruction moyenne pendant la période triennale 1909-1911, tant par le Gouvernement que par les provinces et les communes	390
CCXII.	Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen, pour garçons, situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1911	622
CCXIII.	Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen, pour filles, situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1911	630
CCXIV.	Tableau récapitulatif, par province et par degré d'enseignement, des établissements libres d'instruction moyenne situés en Belgique et population de ces établissements au 31 décembre 1911	642

TABLE DES ANNEXES

CLASSÉES D'APRÈS LEUR OBJET

Arrêtés royaux et arrêtés ministériels.

	Annexes.	Pages.
Age d'admission aux athénées et écoles moyennes	XXXIV, XXXV.	45, 45.
Concours généraux	III, IV, V, VI.	7, 13, 15, 17
Conseil de perfectionnement	XXI, XXI, XXIV, XXV, XXVII.	34, 34, 35, 35, 36.
Convention de patronage	XI, XXIII.	25, 34.
Diplômes	XXX, XXXIII, XXXVIII.	37, 41, 47.
Donation	II.	4.
Examens	XIV, XVI, XIX, XXXI, XXXII, XXXVI, XXXVII, XLI.	27, 29, 37, 39, 40, 44, 46, 57.
Inspection	VII, XI, XXVI, XLIII.	20, 25, 35, 64.
Mort de S. M. Léopold II	XV.	27.
Pensions du personnel	I.	3.
Programmes de l'enseignement	XIII, XX, XXXIX, XL.	26, 31, 48, 49.
Sections spéciales	XIX, XXVIII, XLIV.	51, 36, 64.
Traitements du personnel	VIII, IX, X, XVII, XVIII, XLII.	20, 21, 23, 29, 30, 63.

Circulaires ministérielles et décisions de principes.

Admission à l'école militaire	XCIV.	157.
Age d'admission	CXLVIII, CXLIX.	310.
Attributions journalières du personnel	CLVII.	317.
Bourses de voyage	CIV.	216.
Bureaux administratifs	CXVII, CXLIII.	229, 307.
Compositions	LXII, CLXIII.	155, 525.
Concours généraux	LII, LIII, XCV, CVIII, CXXXIV, CXXXIX.	85, 110, 158, 218, 251, 505.
Conférences professorales	XLV, LXIII, LXXII, XCI, CV, CXXIII, CXXX, CXXXII, CXXXIII, CXXXVI, CLX, CLXI.	65, 154, 145, 156, 217, 235, 240, 242, 250, 505, 315, 522.
Conseil de perfectionnement	XCVI.	211.
Cours de religion	LV, CXXV.	125, 256.
Décoration civique	LIV.	124.
Devoirs des chefs d'établissement	CXLII.	506.
Diplômes	CXLI, CXLV, CXLVI, CL.	506, 508, 509, 511.
Donations	XCH.	156.
Enquête sur la fréquentation scolaire des en- fants de 6 à 14 ans.	CXXIX, CXXXI,	259, 241.
Enseignement du travail manuel	CVII, CXXXV, CII, CLIII, CLVI.	218, 505, 511, 514, 516.
Envoi d'ouvrages.	LVI, CXXVII.	127, 257.
Envoi par chemin de fer en service	LXXI.	142.
Examens	LXV, LXXXI, LXXXII, CII, CXXXVIII.	155, 149, 150, 215, 504.
Exposition de Bruxelles, 1910	XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX, L, LI, LVII, LVIII, LX, LXVI, LXVII, LXIX, LXX, LXXVII, LXXVIII, LXXXIX, LXXX, LXXXIII, LXXXIX, XC, XCIII, CIX, CX, CXI, CXII, CXIII, CXIV, CXV, CXX, CXXI, CXXII, CXXVI.	65, 68, 69, 70, 75, 127, 128, 129, 135, 157, 142, 145, 147, 148, 150, 154, 155, 157, 219, 221, 227, 255, 254, 256.
Exposition de Charleroi, 1911.	CXXVIII.	239.
Franchises postales	XCVII, XCVIII, XCIX, CXXXVIII, G, CI.	211, 212, 215, 214.
Fréquentation des cours	CXXXVII.	504.
Journal de classe.	LXVIII.	158.
Locaux, matériel, collections	CXL.	505.
Mort de S. M. Léopold II et inauguration de S. M. le Roi Albert	LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, CIII, CVI, CXXIV.	151, 152, 153, 154, 216, 217, 255.
Nominations du personnel	CXVI.	228.
Ouvrages à donner en prix.	LXIV.	154.
Ouvrages classiques	LXVIII.	158.
Programmes de l'enseignement	LIX, LXXIII, CXVIII, CXIX, CLVIII.	129, 143, 250, 255, 517.
Protection de l'enfance	CLXII.	322.

Protection des lignes télégraphiques	CLIV.	314.
Rapports de fin d'année.	CXLIV, CXLVII.	307, 309.
Traitements du personnel	LXI, LXXIV, LXXV, LXXXVI, CLII, CLIX, CLX.	131, 144, 145, 313, 319, 320.
Vacances	CLXIV.	523.

Documents divers.

Catalogue des ouvrages à donner en prix	CLXV, CLXVI, CLXVII.	524, 418, 437.
Conférences professorales	CLXVIII.	448.

**Procès-verbaux des séances du conseil de perfectionnement
de l'enseignement moyen.**

Annexes	CLXIX à CLXXXV.	473 à 521.
-------------------	-----------------	------------

**Discours prononcés à la distribution des prix aux lauréats du concours
universitaire et du concours général de l'enseignement moyen du degré
supérieur.**

Annexes	CLXXXVI à CLXXXVIII.	523 à 539.
-------------------	----------------------	------------

Documents statistiques.

Admissions gratuites et à prix réduit	CXCIX.	561.
Bourses d'études.	CC.	566.
Examens	CCI à CCV.	569 à 573.
Pensions	CCVI à CCX.	574 à 584.
Population des établissements officiels	CLXXXIX à CXCVIII.	551 à 560.
Relevé nominatif et population des établisse- ments libres	CCXII à CCXIV.	622 à 642.
Subsides	CCXI.	590.

